









ACADÉMIE  
DES  
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES  
ANNÉE 1910



Philol. &  
Archae  
A

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

---

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNEE

1910

191358  
3/10/24

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS,

AUGUSTE PICARD, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

---

M D CCCC X





COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 7 JANVIER

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. BOUCHÉ-LECLERCQ, en quittant le fauteuil de la Présidence, prononce l'allocution suivante :

MES CHERS CONFRÈRES,

« Lorsque, l'an dernier, vos suffrages me portèrent à la présidence, je ne vous dissimulai pas que, mesurant le devoir à l'honneur, j'éprouvais une certaine appréhension, aussi sincère que ma gratitude. Depuis, votre bienveillance m'a rendu la tâche si aisée, je vous ai toujours trouvés tellement prêts à me tenir compte de ma bonne volonté, dût-elle trainer après elle et jusqu'au bout un reste d'inexpérience, que je puis maintenant faire taire mes scrupules devenus rétrospectifs et vous exprimer allègrement, sans nul sous-entendu, toute ma reconnaissance. J'en réserve une part, et non la moindre, à notre aimable et dévoué Secrétaire perpétuel. Cette reconnaissance est aujourd'hui

d' lui d'autant plus vive que, après avoir abandonné la fonction, je pourrais pleinement par le souvenir de l'honneur d'en avoir été investie. C'est avec la satisfaction du devoir accompli que je descends de ce faite ou je n'aurais pas à monter et que je vais rentrer dans le rang, du côté des anciens, de ceux que j'appellerai les *epoptes*, les complètement initiés, s'il y avait des mystères dans les rites de notre Compagnie.

Il est assez de mode de conseiller aux autres ce qu'on n'a pu faire soi-même. Je ne donnerai point dans ce travers. Sans doute, j'aurais voulu accélérer la marche de notre ordre du jour, qui n'a jamais été une page blanche, même en saison d'été, et qui est maintenant pléthorique. C'est une marque de l'intérêt qu'offrent nos séances et de l'empressement des lecteurs, de plus en plus nombreux, qui attire notre accueil. Mais il en est résulté aussi que telle communication intéressante a dû être rayée du programme et que telle autre n'y a pas été inscrite, leurs auteurs étant rebutés par la perspective d'attendre longtemps leur tour de parole. Il m'est arrivé parfois de prolonger les séances au delà de l'heure accoutumée; mais ce n'est là qu'un expédient momentané. Le moyen pratique serait de réduire la teneur des communications à l'essentiel. Arai-je donc suggérer à mon spirituel et docte successeur de restaurer l'usage de la clepsydre, sous prétexte qu'il en trouverait peut-être le modèle dans les vases qu'il étudie avec un sens si délicat de l'art antique et comme une fleur d'atticisme cueillie au bon endroit?

Je lui épargnerai des conseils dont il n'a que faire, et je m'abstiendrai également de souhaits, s'il n'en était un dans lequel vous reconnaîtrez votre propre pensée et que j'ai plaisir à exprimer au nom de tous. Le nouveau Président a déjà exercé les fonctions que je quitte, et, au cours d'une brève suppléance, j'ai eu deux fois l'occasion de remplir le plus pénible de nos fonctions. S'il est permis que le destin le considère comme ayant déjà payé sa dette par anticipation et ne lui demande plus rien, j'aurai d'autres devoirs. C'est le vœu que j'attache, comme un présage heureux, aux auspices que je transmets à mon successeur.

Je cite M. Pottier à prendre place au fauteuil de la présidence, et M. Oudot à siéger à ses côtés, comme vice-président.

M. Edmond POTTIER, président, s'exprime ensuite en ces termes :

MESSIEURS,

« On dit que les Académies tiennent à leurs traditions, et elles ont raison quand ces traditions sont faites de courtoisie et d'équité.

« J'obéis avec joie aux usages en vous remerciant du haut témoignage de confiance que vous m'avez donné, en vous demandant ensuite de voter des félicitations à notre Président sortant, M. Bouché-Leclercq.

MON CHER CONFRÈRE,

« Dans le poste enviable et paisible de Vice-Président que l'on quitte à regret, j'ai reçu plus d'une fois vos confidences sur le métier auquel je m'initiais à vos côtés. Grâce à votre amitié, j'ai appris un peu les devoirs de ma charge et j'ai appris beaucoup à vous connaître, ce qui a été pour moi un double profit. J'ai su tous les scrupules, les appréhensions même qu'éprouve un esprit à l'excès consciencieux et défiant de soi-même, quand il s'agit d'exercer le pouvoir, fût-ce dans le milieu pacifique de la République des Lettres. Mais en ayant toujours la crainte de mal faire, n'avez-vous pas découvert le plus sûr moyen de bien faire? A combien de gouvernants nous pourrions souhaiter de pratiquer votre méthode!

« En tout cas, vous voilà libéré de toute inquiétude, et nos Comptes rendus, s'il en était besoin, attesteraient combien l'Académie a eu raison de mettre en vous sa confiance. On y verrait qu'en toute circonstance, soit pour fêter le jubilé d'un de nos plus aimés confrères, soit pour dire nos deuil et retracer la carrière des savants disparus, vous avez tenu le langage, non seulement d'un lettré, mais, ce qui vaut mieux encore, d'un homme de cœur. Je vous en exprime, au nom de tous, notre sincère gratitude.

MES CHERS CONFRÈRES,

« Je ne vous apporte pas de programme. Toute mon ambition est de ressembler à ceux qui m'ont précédé et de me montrer comme eux digne de vos suffrages. Je me conformerai encore à

une sage tradition en réclamant votre indulgence et votre active collaboration. Les bons conseils et les appuis ne me manqueront pas, je le sais. Je me présente devant vous, comme le patési Gondea sur les cylindres chaldéens se présente devant son dieu, placé entre deux bons génies qui le poussent en avant et l'encouragent. J'aurai à ma gauche un ami de longue date; j'aurai à ma droite le maître qui, depuis un quart de siècle, m'a prodigué sans se lasser les marques de son affection généreuse; il voudra bien, une fois de plus, se souvenir que je suis son élève et que j'ai besoin de lui. Ainsi encadré, j'affronterai avec plus de tranquillité l'avenir. Je souhaite que l'auteur de la *Divination* n'ait pas emporté avec lui tous les *amina* favorables, qui présagent une année heureuse. Du moins, je m'appliquerai de mon mieux à la rendre laborieuse, féconde en travaux dignes de maintenir et d'accroître le bon renom de l'Académie. »

MM. Jean Psichari et Ch. Diehl écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par le décès de M. Henri Weil.

M. le comte Dumort donne lecture de la liste des ouvrages adressés au Concours pour le prix Gobert.

L'Académie procède ensuite à la continuation des nominations des Commissions annuelles et des Commissions de prix. Sont élus :

COMMISSION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT : MM. Bréal, Senart, Barth, Chavannes, Cordier, P. Scheil.

COMMISSION DE LA FONDATION BENOIT GARNIER : MM. Senart, Barth, Cordier, P. Scheil.

COMMISSION DE LA FONDATION PIGUÉ : MM. Delisle, Heuzey, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Babelon, Haussoullier.

COMMISSION ADMINISTRATIVE : MM. Delisle, Alfred Croiset.

COMMISSION DE PRIX ORDINAIRE. *Étudier la miniature carolingienne et dresser un catalogue de ses monuments* : MM. Delisle, de Lasteyrie, Chatelet, comte Ducloux.

COMMISSION DU PRIX DUCHALAIS numismatique du moyen âge : MM. de Vogüé, Schlumberger, Longnon, Babelon.

COMMISSION DU PRIX DE LA GRANGE : MM. Delisle, Paul Meyer, Longnon, Émile Picot.

COMMISSION DU PRIX DU DUC DE LOUBAT : MM. Senart, Barth, Leger, Cordier.

COMMISSION DU PRIX SAINTOUR : MM. Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Cagnat, Maurice Croiset.

COMMISSION DU PRIX AUGUSTE PROST : MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, Élie Berger, P. Scheil.

COMMISSION DU PRIX DU BARON DE JOEST : MM. Senart, Héron de Villefosse, S. Reinach, Maurice Croiset.

COMMISSION DU PRIX DU BARON DE COURCEI : MM. Delisle, d'Arbois de Jubainville, Longnon, Jullian.

COMMISSION DU PRIX EDMOND DROUIN numismatique orientale : MM. de Vogüé, Schlumberger, Clermont-Ganneau, Babelon.

MÉDAILLE PAUL BLANCHET : MM. Héron de Villefosse, Philippe Berger, Cagnat, Babelon.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des Concours pour l'année 1910 :

PRIX ORDINAIRE (*Étudier la miniature carolingienne, etc.*) : 2 mémoires.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : 15 concurrents.

PRIX DUCHALAIS numismatique du moyen âge : pas de concurrent.

PRIX GOBERT : 2 concurrents.

PRIX BORDIN (Orient) : 10 concurrents.

PRIX FOULD : 3 concurrents.

PRIX STANISLAS JULIEN : 5 concurrents.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU : 4 concurrents.

PRIX JEAN REYNAUD : 1 concurrent.

PRIX DE LA GRANGE : 1 concurrent.

PRIX DE DUC DE LOURVE : 1 concurrent.

PRIX SAINTOIR (antiquité classique) : 11 concurrents.

PRIX AUGUSTE PROSE : 4 concurrents.

PRIX DE BARON DE JOEST : pas de concurrent.

PRIX DE BARON DE COURCEL : 3 concurrents.

PRIX EDMOND DROUX (numismatique orientale) : 1 concurrent.

---

### LIVRES OFFERTS

---

M. E. POULIER offre à l'Académie son livre intitulé : *Les grands artistes, Dipulos et les modeleurs de terres cuites grecques. Etude critique*. Paris, in-8°.

---

### SEANCE DU 14 JANVIER

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTIER.

MM. Morel Fatio, Pron, Houdas, Édouard Guq, P. F. Girard, Fabre Chabot écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil de M. Henri Weil.

M. DEBISTE présente à l'Académie un double d'une partie des Heures d'Anne de Bretagne, dont l'existence a été récemment signalée dans la collection d'un bibliophile anglais, M. le colonel Holtford, qui lui en a fait la très libérale communication. Ce magnifique manuscrit soutient la comparaison avec l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. Les deux manuscrits sont sortis du

même atelier, celui de Bourdichon. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale a dû être présenté à Anne de Bretagne en 1507. Bourdichon ne fut payé qu'en 1517 sur un ordre de François I<sup>er</sup> dans le mandement duquel il est spécifié que les peintures avaient été exécutées avant son avènement à la couronne.

Le manuscrit de M. le colonel Holford était sorti de France au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle ; il appartenait alors au cardinal-évêque de Trente. Dans l'état actuel, il contient seulement huit grands tableaux. Mais il renferme une grande quantité de pages illustrées de représentations de plantes comme on en voit sur les pages du manuscrit de la Bibliothèque nationale.

M. Henri CORDIER a la parole pour une communication :

« M. le général de Beylié, correspondant de l'Institut, écrit le 9 décembre 1909 : « Des deux cents clichés de Bantéai Chmar cent représentent les bas-reliefs et cent donnent les vues d'ensemble et de détail du monument. Sauf cinq ou six clichés qui sont inégalement éclairés par le soleil qui filtre à travers les arbres de la forêt, tous les clichés sont bons. Cela ne veut pas dire qu'ils soient toujours très lisibles, car les bas-reliefs sont dans un état déplorable ; tels quels, ils sont encore des plus intéressants et méritent d'être étudiés sérieusement à Paris. Il résulte d'un premier examen que certaines figurations du monument semblent inspirées par les sculptures du Boro-Boudour de Java. Il y a des costumes curieux. Tout cela aura besoin d'être retouché par des mains expertes. Je pense envoyer clichés et épreuves à l'Institut dans un mois. J'envoie à Bantéai Chmar deux dessinateurs pour qu'ils fassent un plan détaillé. Ils auront des coolies et travailleront vingt jours, je pense. Les plans qui ont été faits jusqu'ici ne doivent pas être complets, car il y a des parties entièrement cachées par des décombres et qui exigent de gros travaux. »

M. CORDIER fait ensuite cette communication :

« M. Jacques Bacot écrit de Dan, par Atentze, le 10 octobre, qu'après avoir renoncé à son voyage au Tibet à cause des difficultés, il espère de nouveau pouvoir l'entreprendre :

« Tous les mandarins d'Atentze sont partis chez les Lissous pour les punir du meurtre de deux voyageurs allemands. Voilà

pour l'obstacle chinois. Quant aux Tibétains, je ne sais pas s'ils me laisseront aller bien loin. Nepemaken doit se trouver au Nord de l'Assam, entre le Poyul et le Bradmapoutre; il est entouré de forêts si épaisses qu'un grand lama avec tous les moines de son monastère a mis cinq ans à percer une route. Nepemaken, vers lequel il y a un grand mouvement d'émigration — j'ai vu des villages entiers abandonnés —, est tout de suite tombé dans le domaine religieux; dans trois cycles il sera le paradis des lamas, quand le bouddhisme, après avoir disparu de la terre, sera redevenu la religion universelle; il y a aussi un monstre à corps humain et à tête de bœuf, une sorte de minotaure qu'il suffit d'avoir vu pour mourir aussitôt; enfin j'entends des chansons sur Nepemaken, des légendes absurdes, mais qui me donnent envie d'y aller. Quand vous recevrez cette lettre, j'y serai peut-être.

M. Helleux, directeur de l'École française d'Athènes, rend compte des derniers travaux exécutés, aux frais de M. le duc de Loubat, par l'École d'Athènes dans l'île de Delos, et, spécialement, des fouilles faites durant quatre mois par M. Pierre Roussel sur l'emplacement des Sanctuaires des Dieux Étrangers. Ces fouilles, conduites avec la méthode la plus rigoureuse, ont permis de distinguer nettement : au Sud, le sanctuaire des divinités égyptiennes — Sarapis, Isis, Anoubis, Harpocrate —; au Nord, celui des divinités syriennes — Atargatis et Hadad, Hadran ? , Hagne Aphrodite —. Les inscriptions très nombreuses, découvertes au cours de l'exploration, aideront grandement à reconstituer l'histoire des différents cultes. Une dédicace, en mosaïque, au dieu syrien Hadran, qui n'avait pas encore été mentionnée à Delos, est particulièrement digne d'intérêt.

M. Helleux termine sa communication en resumant l'œuvre accomplie depuis cinq ans à Delos, grâce à la générosité de M. le duc de Loubat. Il annonce l'apparition de deux fascicules de la publication consacrée aux fouilles de Delos : l'un, dont l'auteur est M. G. Leroux, a pour objet la *Salle hypostyle*; l'autre contient la nouvelle *Carte de Delos*, accompagnée d'un commentaire technique par l'auteur de la carte elle-même, M. le capitaine G. Bellot.



Le PRÉSIDENT, s'adressant à M. Holleaux, dit :

« Mon cher Directeur,

« L'Académie prend acte de votre Rapport et vous adresse ses vives félicitations. Vous avez eu lui devoir des explications sur la façon dont vous aviez concentré depuis plusieurs années tous les efforts de l'École française à Délos. En présence de tels résultats point n'était besoin de vous justifier, surtout dans un milieu où vous ne comptez que des sympathies et des amitiés. Nous vous exprimons notre reconnaissance non seulement pour les belles découvertes faites, auxquelles nous associons avec beaucoup de plaisir le nom de notre confrère M. le duc de Loubat, mais aussi pour la méthode sûre et scientifique avec laquelle vous avez conçu et exécuté le plan des fouilles. Vous voudrez bien transmettre à vos collaborateurs, aux membres de l'École d'Athènes, l'expression de notre confiance et de notre entière satisfaction. Nous accueillons aussi avec joie les premiers fascicules de l'ouvrage définitif, qui va faire connaître en détail l'importance de cette grande exploration archéologique. »

---

## LIVRES OFFERTS

---

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau, au nom de M. Labande, conservateur des archives au Palais de Monaco, une publication intitulée : *Documents historiques relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et la Turbie du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, recueillis par MM. Gustave Saige et L.-H. Labande. Monaco, 1909, in-4<sup>o</sup>.

M. CLERMONT-GANNEAU offre à l'Académie, de la part de M. Carra de Vaux, la traduction en langue turque d'un ouvrage qu'il a publié, il y a quelques années, sous le titre de *Gazali* et dans lequel il avait consacré à ce célèbre philosophe, ou plutôt théologien de l'Islam, une étude approfondie. La traduction, due à Mehemed Aly Aray, sort des presses de l'imprimerie impériale de Constantinople. C'est là un fait à noter et qui est tout à la louange du traducteur aussi bien que de l'auteur. Il est, en effet, doublement intéressant de voir que,

si un chrétien a su à ce point exciter les susceptibilités musulmanes, traiter avec tact un sujet délicat entre tous, il s'est, d'autre part, trouvé un bon et fidèle collaborateur qui n'a pas craint de présenter officiellement ses conclusions, les vues d'un Occidental sur l'Empire Gréco-Romain de l'orthodoxie, surnommé à juste titre *Humboldt d'Ismaël* (Le Pèlerin de l'Islam).

Le P. Seaman a la parole pour deux hommages :

Le P. Thonnon d'Orléans et l'Académie, en mon nom et au nom de notre collaborateur M. H. Gauthier, les *Annales du roi assyrien Tukulti Ninip II* (SS<sup>e</sup>-SS<sup>e</sup>), transcrites, traduites et commentées.

Il y a été la présentation d'un opuscule court et intéressant sur *Selmau du Tars*, extrait des *Mélanges H. Derenbourg*, où l'auteur, M. Clément Héron, a tenté de débrouiller le chaos des légendes formées autour de ce personnage de l'islamisme primitif qui, d'abord mazdéen sous le nom de Mave, passa ensuite au christianisme, d'où lui vient peut-être le nom arabe de Chalmar (en arabe Salmân). Enlevé au cours de ses voyages par les Bedouins et vendu comme esclave en Arabie, Selmau adhéra à la doctrine nouvelle et devint un des conseillers du Prophète. Il fit creuser autour de Médine, alors ville ouverte et composée de quartiers isolés, le fossé appelé *Khandaq* (ce les philologues voient un mot perse). Omar, l'organisateur de l'empire musulman, nomma Selmau gouverneur de Clésiphon, opinant justement qu'il était tout désigné par ses origines pour bien diriger les populations moitié iraniennes moitié araméennes. C'est à Clésiphon qu'on vénère encore son tombeau. Impossible d'expliquer par quelle évolution de la légende il devint le patron de la corporation des barbers. De la part des Négairis, grâce sans doute à son origine persane, il reçut les honneurs d'un culte commun avec Mahomet et Ali.

M. Sédouin-Brisson offre à l'Académie, de la part de M. de la Ville de M. Joubert, professeur à l'Université de Bordeaux, un ouvrage sur *Astrabadj chez les Gallo-Romains*, publié d'abord, sous forme de thèse, dans la *Revue des études anciennes* et qui a reparu dans la *Revue des Universités du Midi-Est*, VII :

M. de M. Joubert semble bien avoir épuisé son sujet, qu'il a été le premier à traiter dans toute son ampleur. Le grand rôle joué par

Astrabadj n'est pas un mot dans la littérature cuneiforme de l'époque perse (voir *Revue des Universités*, XVII fasc. n<sup>o</sup> 4, ligne 12), avec un sens un peu différent de celui de *bat* (en parlant d'un bateau, dans sa fosse

l'astrologie à l'époque d'Ausone a été mis par lui en pleine lumière, et il a parfaitement montré la persistance de cette illusion dans la Gaule chrétienne. Elle était si répandue, si tenace, que les docteurs de l'Église gallicane ont éprouvé quelque embarras à la combattre, alors qu'ils n'avaient aucun scrupule à dénoncer les autres erreurs du paganisme. L'évêque Sidoine Apollinaire montra même pour l'astrologie « une indulgente curiosité » : c'était, à vrai dire, chez les lettrés gallo-romains, tout ce qui restait de l'ancienne religion. La fausse science survivait aux faux dieux.

« Si l'astrologie a trouvé en Gaule un terrain si bien préparé, faut-il croire que l'astrologie gréco-romaine ait pris la suite de l'astrologie des Druides ? M. de Mirmont ne le pense pas ; il s'efforce même d'établir que les Druides n'ont pas été astrologues. Mais César dit qu'ils discutent beaucoup de questions sur les astres et leurs mouvements (*B. G.*, VI, 14, 6) ; Méla dit qu'ils font profession de connaître les mouvements des astres et les volontés des dieux (*III*, 2). A la suite de Fustel, M. de Mirmont conteste la portée de ces témoignages ; il insiste sur le fait que le Druide Diviciac, ami de Cicéron, est qualifié d'augure et non d'astrologue. Pourtant, les témoignages de César et de Méla attribuent aux Druides quelques rudiments de connaissances astronomiques ; or, l'astronomie, qui est une science positive, a dû passer, en Gaule comme ailleurs, par une phase religieuse, et il est difficile de nier que l'astronomie religieuse soit l'astrologie. Sur ce point particulier, on pourra différer d'opinion avec l'auteur ; mais il n'en est pas moins prouvé que l'astrologie des Gallo-Romains est essentiellement celle des Grecs, devenue commune à tout l'Empire, et non celle des anciens prêtres gaulois, qui disparut avec eux. »

---

## SÉANCE DU 21 JANVIER

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND POTTIER

M. Carra de Vaux écrit à l'Académie pour se porter candidat au fauteuil vacant par suite du décès de M. Henri Weil.

Par une autre lettre, M. l'abbé Chabot retire sa candidature au même fauteuil.

---

## LIVRES OFFERTS

M. ANTONIEN LUCAS, *Revue de l'Académie des Notes étymologiques et lexicographiques*, 1909, est l'auteur. Paris, 1909, in-8 ; extr. de la *Revue*, juillet et août 1909.

M. BARRIS s'exprime ainsi pour un hommage :

Depuis que je me souviens (février 1907), j'ai eu l'occasion d'offrir à l'Académie de l'École de M. Ludwig von Sybel, professeur à l'Université de Marbourg, le premier volume de son remarquable ouvrage (intitulé *Christliche Antike, Einführung in die altchristliche Kunst*, Aupourd'hui, je suis chargé par l'auteur de déposer sur le bureau le tome de votre journal. La collection, Marbourg, 1909, in-8°. Ce second volume, qui achève l'œuvre de M. de Sybel, est consacré à l'étude des sculptures, peintures, monuments architecturaux et autres, des premiers siècles du christianisme. Dans la première partie, l'auteur étudie les sarcophages chrétiens ; origine et analyse de leurs figures et de leur ornementation ; explication des bas-reliefs païens recouverts, scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament ou à la tradition antique ; classement chronologique de ces monuments, d'après leur style et les caractères épigraphiques ou autres de ces divers pays, en Italie, à Ravenne, en Gaule, en Espagne, dans le Nord de l'Europe, en Egypte et en Syrie. M. de Sybel étudie avec beaucoup de précision les autres monuments chrétiens, tels que cryptes, chapelles, chaises cathédrales, pyxides, gemmes gravées, statuettes en terre cuite et en bronze, objets en métal. La seconde partie est entièrement consacrée à l'architecture des basiliques et des presbytères chrétiens, aux peintures, mosaïques et miniatures chrétiennes. Des planches de figures et de croquis suffisent complètement et avec une exactitude remarquable à l'œuvre de l'auteur qui a consacré sa vie à l'étude de l'antiquité. Il faut de longues et étendues connaissances artistiques et archéologiques pour être capable d'apprécier et d'expliquer avec une telle exactitude et une telle information. Si je suis autorisé à dire que j'ai été très heureux de voir M. de Sybel les offrir à l'Académie de l'École, je suis sûr que ces livres sont un objet de haute valeur scientifique et artistique. L'auteur expose les faits et les idées qui ont servi de base à son œuvre, et il montre les liens qui existent entre l'antiquité païenne et le christianisme, aussi bien que les liens qui existent entre l'antiquité païenne et le christianisme symbolique. Il

me semble aussi que dans aucun autre ouvrage on ne trouvera tous ces monuments classés dans un ordre chronologique et méthodique aussi rigoureux et aussi précis; cet ordre est nécessairement la base fondamentale de cette étude d'ensemble poursuivie pendant plusieurs années par un savant qui occupe en Allemagne une des places les plus brillantes parmi les historiens de l'art antique, et dont on a déjà, en particulier, antérieurement apprécié les belles recherches sur divers points de l'archéologie grecque. »

M. DELISLE offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Jean de Bernin, archevêque de Vienne*, par M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Académie (Paris, 1910 :

« Il s'agit d'un prélat dont la biographie jusqu'à ces derniers temps était très pauvre et incertaine. Son véritable nom n'était pas même connu. Aujourd'hui, grâce aux recherches de notre correspondant, on sait que c'est un personnage de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle qui, à cette époque, a été mêlé aux plus importantes affaires du Midi de la France. »

---

## SÉANCE DU 28 JANVIER

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le PRÉSIDENT remercie ses confrères qui, dans les tristes circonstances de l'inondation, ont pu apporter à l'Académie le réconfort de leur présence; mais il pense qu'il doit renvoyer à la prochaine séance la suite de l'exposé des titres des candidats au fauteuil de M. Weil, beaucoup de membres de l'Académie ayant été empêchés de venir, parmi lesquels pourraient se trouver des personnes désirant parler pour l'un ou l'autre des candidats.

---

## LIVRES OFFERTS

M. Paul VIENNET a la parole pour un hommage :

Le Comité chargé des publications de l'Université d'Oxford et M. Vinogradoff ont chargé d'offrir à l'Académie le premier volume d'une collection intitulée : *Oxford Studies in social and legal history* (Oxford, 1907, in 8). Il s'agit d'un recueil de mémoires analogue aux publications de notre École des Chartes, de notre École des Hautes Études ou de nos Ecoles d'Athènes et de Rome. Les *Oxford Studies* sont dirigées par M. Vinogradoff, professeur de jurisprudence à l'Université d'Oxford et professeur honoraire d'histoire à l'Université de Moscou, au quel nous devons de si excellents travaux d'histoire sociale et juridique.

Le premier volume de la collection contient deux études très importantes. La première est due à M. Savine : elle est consacrée aux monastères anglais au moment de leur suppression. C'est un exposé minutieux et solide de la situation économique et financière des couvents anglais et de leurs œuvres charitables. Il a pour base le rapport des commissaires de Henri VIII, bien connu sous le nom de *Valor eclesiasticus*. Ce document date de l'année 1535.

La seconde étude, signée de M. Francis de Zulueta, est consacrée aux *patronatus vicorum*. M. Fr. de Zulueta passe en revue et étudie minutieusement un titre du Code de Théodose, un titre du Code de Justinien, un discours de Libanius et plusieurs papyrus égyptiens. Ses recherches sont à peu près limitées à la partie orientale de l'Empire, on y trouvera sur les patrons et les clients, sur les colons, sur les précaires et diverses questions annexes, des vues et des observations qui méritent toute l'attention de l'historien et du juriconsulte.

## SÉANCE DU 4 FÉVRIER

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Blaserna, président de l'Académie royale des Lincei, relative au prochain Congrès de l'Association internationale des Académies qui se tiendra à Rome au mois de mai 1910.

L'Académie délibérera prochainement à ce sujet.

L'Université royale de Berlin invite l'Académie à se faire représenter, par un délégué, aux fêtes qui auront lieu au mois d'octobre prochain pour célébrer le centenaire de sa fondation. Le Secrétaire perpétuel propose d'établir une entente préalable entre les cinq Académies avant de délibérer à cet égard. Il en est ainsi décidé.

M. Camille JULIAN annonce, de la part du docteur Lalanne, la découverte à Laussel, sur le territoire de Marquay, en Dordogne, d'une paroi sous roche de 10 à 15 mètres de longueur portant des sculptures rupestres de la période magdalénienne, dont les figures, d'un haut relief de 10 à 20 centimètres, mesurent 1 mètre à 1<sup>m</sup> 50 de haut. Ces figures, qui portent des traces de peinture, représentent des bovidés, des rennes, des chevaux et des bouquetins <sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

---

## COMMUNICATION

DECOUVERTE DE SCULPTURES DE L'ÂGE DE RENNE,  
PAR M. LE DOCTEUR G. LALANNE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie la découverte de sculptures sur parois de rochers, remontant à l'époque du renne et plus particulièrement à la phase la plus ancienne de la période magdalénienne.

J'ai pu mettre au jour ces œuvres d'art en poursuivant les recherches que j'ai entreprises depuis deux ans sur l'emplacement des anciens abris sous roche de Laussel, commune de Marquay, dans le Sarladais (Dordogne).

La vallée de la Beune est en ce point resserrée entre des rochers au flanc desquels sont de larges terrasses jadis recouvertes d'une voûte formant abri et qui servirent d'habitation à l'homme dès l'origine des temps paléolithiques.

Sur un premier point, l'exploration de ces abris m'a donné des vestiges de toutes les civilisations qui se sont succédées depuis l'époque acheuléenne jusqu'à la fin de l'époque solutréenne. Après avoir accumulé les débris de son industrie et les restes de ses repas jusqu'à la voûte de son abri, l'homme établissait un nouveau foyer sur un point encore vierge.

C'est ainsi que l'artiste chasseur de rennes, qui nous a laissé de si étonnants spécimens de son art, était venu dès le début de l'époque magdalénienne installer sa demeure sur ce point privilégié. De là, il avait une vue admirable sur la vallée; son atelier était inondé de lumière une grande partie de la journée; une roche au grain fin et susceptible d'un certain poli était à la portée de son burin. Tout sem-



blait donc favoriser la libre expansion de ses besoins artistiques.

Foyer, débris des animaux consommés, vestiges d'industrie, monuments de l'art, tout a été enfoui sous les sédiments accumulés par les agents atmosphériques, et c'est à cette circonstance heureuse que nous devons de les retrouver aujourd'hui, après tant de siècles, dans un surprenant état de conservation.

Au seuil de la demeure, largement ouverte sur la vallée, se trouvait le foyer autour duquel on préparait le repas, on taillait les outils, on fabriquait les armes utiles pour la chasse. C'est aussi autour des foyers que se faisaient, dans la sérénité du bien-être, quelques timides essais de gravures sur os et de sculptures.

Mais l'artiste réservait tous ses soins pour la galerie de sculptures.

Celle-ci s'étend en longueur sur plus de 12 mètres et sur 2 mètres à 2<sup>m</sup> 50 de hauteur. Actuellement le rocher la surplombe, formant au-dessus une voûte protectrice. Mais autrefois cette voûte se prolongeait en un large abri qui s'étendait aussi au-dessus du foyer, ainsi qu'en témoignent les amas de blocs désagrégés.

Vers la droite — lorsqu'on a devant soi la galerie — la paroi du rocher se creuse en une grotte profonde de quelques mètres seulement : c'était vraisemblablement la chambre à coucher de l'artiste.

Immédiatement au-devant de la galerie de sculptures, il existe une sorte de remblai fait de pierrailles plates telles celles qui se détachent des rochers sous l'influence de la gelée, mais placées les unes à côté des autres presque verticalement, cela sur une hauteur de 0<sup>m</sup> 60 à 1 mètre. Impossible de ne pas deviner là l'intention de l'artiste d'obtenir une sorte de drainage pour préserver ses chefs-d'œuvre des atteintes du salpêtre et de l'humidité.

Il y aurait certes beaucoup à dire sur l'industrie dont

nous avons retrouvé la trace, mais c'est surtout au point de vue de l'art que nos fouilles ont donné les résultats les plus remarquables.

Dans ce rapide exposé, je ferai un inventaire :

1<sup>o</sup> de l'art du foyer, gravure et sculpture ;

2<sup>o</sup> de l'art pariétal, gravure et sculpture.

Dans le foyer, au milieu des débris de cuisine et de l'industrie dont j'ai déjà parlé, nous avons trouvé quelques os gravés, l'un représentant en particulier une tête d'équidé et une autre tête de renne ; beaucoup d'os portent des stries ou des figures que nous n'avons pas encore pu déchiffrer.

Les sculptures du foyer nous ont donné deux objets extrêmement intéressants : d'abord une coccinelle (?) en une substance que je n'ai pu déterminer, puis un fragment de bois de renne qui semble représenter un pied humain, bien qu'il n'ait que quatre orteils seulement.

Les sculptures pariétales constituent le fait nouveau. Jusqu'à présent, l'artiste de l'âge du renne s'était contenté de graver sur les parois des grottes la silhouette des animaux ; ses essais de sculptures s'étaient bornés à utiliser, fort habilement d'ailleurs, les saillies naturelles des rochers, pour représenter les saillies du corps des animaux. Mais ici, il sculpte ses animaux dans la paroi. Il y a une véritable ronde-bosse, car on ne peut appeler simple relief une saillie de 0,20 cent. par exemple.

Le premier animal qu'on rencontre, de gauche à droite, est un renne muni de son armure, dans l'attitude du repos et peut-être du saisissement, si l'on en juge par ses oreilles raménées en avant. Il mesure de la queue au museau 1<sup>m</sup> 90. Le ventre a 0<sup>m</sup> 70 de largeur.

Fait digne de remarque, l'artiste n'a pas voulu détacher complètement l'animal de la paroi à laquelle il reste rattaché par un lambeau de pierre percé d'un trou, véritable trou de suspension.

Vient ensuite un bison. On sent que l'artiste a été un peu embarrassé pour obtenir la riche toison de la tête, mais l'animal se spécifie parfaitement. Longueur 1<sup>m</sup> 40, hauteur du ventre 0<sup>m</sup> 60.

L'orientation des deux animaux précédents est de gauche à droite. Le cheval qui vient ensuite regarde vers la gauche. C'est certainement la pièce la plus parfaite. Ici, ce n'est plus un essai d'art, mais un art véritable. Les formes sont obtenues par un modelé parfait. La crinière est représentée par un bourrelet très nettement séparé de la ligne du cou. Les plis du cou et de la tête sont accentués par une matière colorante, probablement du manganèse. Malheureusement les pattes et une partie du ventre manquent : ils ont été brisés anciennement, car nous n'avons pu en retrouver les débris. Longueur 2<sup>m</sup> 15 du museau à la queue.

Au-dessus du cheval, se confondant avec les replis de la voûte, une scène gracieuse de la nature nous est fournie par les têtes de deux bouquetins. L'un tient dans sa bouche l'oreille de l'autre. Un peu au-dessus des bouquetins, on aperçoit, gravé dans le roc, la tête d'un petit équidé et, en arrière du grand cheval précédemment décrit, on voit en relief la tête et le cou d'un autre cheval plus petit.

Un autre groupe vient après, non moins intéressant que le précédent. D'abord un cheval grossièrement sculpté, puis, sur ce cheval, un bovidé gravé au trait, mais dont la tête est sculptée en creux. Sous le ventre du cheval et du bœuf, il existe un bison mesurant 0<sup>m</sup> 80 ; le corps est gravé au trait, la tête et les cornes sont en bas-relief.

Enfin, vient un troisième cheval, de même dimension que les précédents.

Il y a probablement encore d'autres sujets représentés sur cette paroi, mais jusqu'à présent nous n'avons pu les déchiffrer.

Sur un gros bloc détaché de la voûte et tombé à l'entrée de la chambre, dont j'ai parlé plus haut, on voit un bison gravé au trait.

Je me borne à signaler cette découverte, sans autres commentaires, et sans qu'il soit besoin d'insister sur son importance au point de vue de l'histoire de l'art. Nous trouvons en effet sur ce panneau de quelques mètres, en résumé, tout l'art ancien, la sculpture en ronde-bosse et le bas-relief, la sculpture en creux, la gravure, la peinture.

Enfin, nous pouvons dater ces œuvres. La station est pure de tout mélange et ne porte que des vestiges d'une seule époque qui recouvraient les sculptures. Il n'y a aucun doute que l'outillage si particulier que nous avons rencontré était bien approprié à la destination que nous soupçonnons et que le foyer que nous avons exploré était bien celui de l'artiste dont nous admirons aujourd'hui les chefs-d'œuvre, non sans émotion.

---

## LIVRES OFFERTS

---

Le Secrétaire général, dépose sur le bureau les deux premiers fascicules d'un ouvrage qui a pour titre : *Exploration archéologique de Délos, faite par l'École française d'Athènes sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et aux frais de M. le duc de Loubat, et publiée sous la direction de Théophile Homolle, membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française d'Athènes, directeur des Musées nationaux, et Maurice Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes*. Paris, Fontemoing, 1909, in-4°. L'ouvrage est dédié à M. le duc de Loubat, dont le libéral concours a permis de donner une extension et une activité nouvelle, dans ces dernières années, aux fouilles que, sur l'initiative de M. Emile Burnouf, l'École française avait entreprises, en 1873, à Délos, et qu'elle a poursuivies sous les quatre directeurs qui s'y sont succédés depuis lors, MM. Albert Dumont, Foucart, Homolle et Holleaux.

Le premier fascicule sert d'*Introduction* à l'ensemble de l'ouvrage. Il a pour titre : *Carte de Délos, de Délos au I 1000<sup>e</sup> avec un commen-*

*taire explicatif* par M. André Bellot, capitaine d'artillerie, détaché au service géographique de l'armée. Il se compose de cinq chapitres : *Introduction. Géodésie. Astronomie. Topographie. Gravure et tirage de la carte.* Viennent ensuite les *Tableaux annexes*, qui contiennent toutes les cotes relevées au cours des travaux.

Six *vues géographiques*, prises par la photographie, sont placées en tête des chapitres. Comme planches, la *Carte de l'île de Délos et de l'extrémité occidentale de l'île de Rhénée*, puis une *Annexe à la carte de l'île de Délos : Ensemble des points cotés du levé topographique*. M. Bellot s'est acquitté de sa tâche avec une compétence et un soin dignes de tout éloge, au milieu des difficultés que lui créait la violence des vents étésiens dont les bourrasques ébranlaient et secouaient sans cesse ses instruments.

Le fascicule II a pour titre : *La salle hypostyle*, par Gabriel Leroux, avec la collaboration de Henri Convert, ingénieur des fouilles, et Albert Gabriel, architecte. Il comprend une *Introduction* qui donne l'histoire de la découverte et des fouilles, puis quatre chapitres : 1. *Description de la salle hypostyle.* 2. *Reconstruction de la salle hypostyle.* 3. *Date, destination, caractère architectonique de la salle hypostyle.* 4. *Description des ruines situées sur l'emplacement de la salle hypostyle.* A ce texte sont jointes 106 figures, dont 102 tirées dans le texte, en simili-gravure, et 4 tirées hors texte, en héliogravure ou en gravure, puis 9 planches de plus grand format qui donnent soit la reproduction des dessins de l'architecte soit des vues de la ruine. Dans l'étude et la description de ce curieux monument, M. Leroux a fait preuve d'une remarquable aptitude à tirer parti des moindres traces laissées sur le terrain par les dispositions anciennes. Il a déjà l'œil très exercé et le jugement très sûr.

Ces deux fascicules ne peuvent que donner l'idée la plus favorable de la publication qu'elles annoncent. Le plan est très bien conçu. Chaque fascicule formera un tout qui se suffira à lui-même. On ne saurait trop louer le parti que les directeurs de l'entreprise ont pris de laisser à chacun de leurs collaborateurs, dont ils inscrivent le nom en belle place sur le titre du cahier, la responsabilité et l'honneur de la contribution qu'il apporte à l'œuvre commune; mais, dans l'exécution de l'ouvrage et des images qui le complètent, on sent partout la marque du goût des maîtres qui ont présidé à l'élaboration des matériaux ainsi recueillis et qui en ont réglé le mode de présentation. Aucun détail n'a été négligé; partout a été cherchée la perfection. L'impression, qui a été confiée à l'imprimeur des *Comptes rendus* de notre Académie, est d'une correction et d'une netteté exceptionnelle. Les simili-gravures insérées dans le texte compteront parmi les meil-

leures que l'on ait jamais obtenues au moyen de ce procédé. Quelques vues de terrain où l'on désirait obtenir une précision exceptionnelle ont été gravées par Dupardin et collées, après le tirage des feuilles, en tête des chapitres ou tirées sur un feuillet séparé. C'est aussi des héliogravures Dupardin que les planches de la salle hypostyle. Le principal mérite revient ici à M. Holleaux, le directeur actuel de l'École d'Athènes qui, en vertu même de sa fonction, a eu et aura, jusqu'au bout, à recevoir tous les manuscrits, à corriger les épreuves, à donner des ordres à l'imprimeur et aux graveurs. En offrant au monde savant et en présentant à l'Académie les prémices de ce beau livre, il inaugure d'une manière heureuse la suite d'un directorat dont la première période a été si brillante et si féconde.

M. Camille JULLIEN a la parole pour un hommage :

*L'Oppidum Bratuspantium des Bellovaques*, par M. Leblond Beauvais, 1909, in-8° de 50 p. :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, en hommage de l'auteur, M. Leblond, président de la Société académique de l'Oise, un travail sur le célèbre oppidum des Bellovaques, *Bratuspantium*, occupé par César au cours de sa campagne de Belgique en 57. On place d'ordinaire cette forteresse au Sud de Beauvais, à Vendeuil, près de Breteuil, où l'on a du reste découvert un très grand nombre de monnaies et de débris de toutes sortes. M. Leblond n'a pas de peine à montrer que Vendeuil ne peut répondre au site de *Bratuspantium*. Il propose de placer la ville au mont César sur le Thérain, près de Beauvais. Le mont César, hauteur rude à monter, bien isolé, défendu en outre par de larges tourbières, situé sur la voie principale et comme la diagonale du pays des Bellovaques, était une admirable position pour recevoir leur plus grande ville. — Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, que l'activité de M. Leblond a fort contribué, depuis quelques années, à rénover les études d'antiquités dans le Beauvaisis. »

M. Huetzky présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Perdrizet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à l'Université de Nancy, le tirage à part d'un article sur la célèbre mine d'or de *Scriptesylé*, dans le Mont Pangée, en Thrace :

C'est en réalité un important chapitre de l'ouvrage que M. Perdrizet prépare sur la *Thrace macédonienne*.

L'auteur se est souvenu que j'avais visité autrefois, au temps de sa mission en Macédoine, il y a de cela cinquante ans bien comptés, la région des mines de Philippos, contiguë à celle qu'il a lui-même

explorée, et il a pensé que je serais un témoin, informe presque *de visu*, pour quelques-uns des résultats par lui obtenus.

« A vrai dire, j'ai à peine touché les dernières pentes orientales du Pangée, du côté des ruines de Philippes, qui étaient le principal objet de mes recherches ; je me suis contenté de recueillir les dires des habitants sur les vestiges des anciennes exploitations indiqués plus haut dans la montagne. M. Perdrizet ne cherche pas non plus à fixer le point exact occupé par les terrains aurifères. Laisant ce soin aux hommes du métier, aux ingénieurs et aux prospecteurs, seuls compétents pour faire une vérification sérieuse, il explique, non sans vraisemblance, que cette *Forêt fossoyée* (σζζππῆ ἄλγῆ) devait être un simple *placer*, exploité d'une façon primitive et presque à fleur de sol, par le lavage des sables et des roches désagrégées. Il en tire cette conclusion, que le gisement, très productif au début, pour les Thasiens ses premiers occupants, a dû voir sa richesse décroître assez vite et s'épuiser au bout d'un certain temps. Il faut donc se garder de généraliser les évaluations des anciens qui s'appliquent seulement aux meilleures années de la production.

« Ces observations techniques sont précédées par une révision minutieuse des moindres textes qui s'y rapportent. Par sa critique ingénieuse et pénétrante, l'auteur a réussi à reconstruire avec plus de précision que ses devanciers toute l'histoire de la lutte engagée pour la conquête des mines en pays barbare — histoire qui tient une si grande place, même avant et pendant les guerres médiques, dans les relations internationales des peuples riverains de la mer Égée et dans la politique athénienne en particulier.

« Voici quelques-unes des conclusions auxquelles M. Perdrizet est arrivé, en serrant de plus près des témoignages comme ceux d'Hérodote et de Thucydide.

« Il montre, par exemple, que la grande expédition secrète entreprise par Miltiade, au lendemain de Marathon, et arrêtée par une panique au siège de Paros, visait en réalité, comme opération finale, la conquête d'un pays qui produisait l'or en abondance (χρυσόν ἔθλον), c'est-à-dire l'eldorado du Pangée, le placer de Scaptésylé. Il suit avec la même attention scrupuleuse les autres campagnes des Athéniens contre la Thrace, la prise d'Eion, le terrible désastre des dix mille élérouques massacrés à Drabescos (localité qu'il faut décidément placer, avec lui et avec Cousinéry, à *Sdrarik* plutôt qu'à Drama), enfin la colonisation d'Amphipolis, et il expose que, malgré tant d'efforts, Athènes n'a jamais possédé directement la région minière tant convoitée. Par la soumission de Thasos, elle n'a fait que faciliter aux tribus thraces de la montagne la reprise du district

antique. Si Thucydide avait des intérêts à Scapteisyle et s'il s'y est réfugié dans son exil, ce n'était pas comme propriétaire de mines, mais comme concessionnaire d'une part d'exploitation et de travail (275/272), que le loyer n'aurait même pas pu conserver, si la mine avait appartenu au peuple athénien.

Ces résultats suffisent pour montrer que le travail de M. Perdrizet n'est pas une simple étude de topographie, mais qu'il apporte à l'histoire économique de la Grèce une contribution des plus sérieuses.

## SEANCE DU 11 FÉVRIER

PRESIDENCE DE M. EDMOND GOETHIÉ.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie les deux dépêches suivantes adressées au Président de l'Institut :

L'Académie royale des beaux-arts de Florence, émue du fléau qui dévaste Paris, adresse une pensée affectueuse aux artistes et à tous les frères français en s'associant sincèrement à leur douleur.

Le Président,

Signé : Richard Mazzanti.

L'Académie royale des Lincei n'a pas oublié la très vive part prise l'an passé par votre illustre Institut au terrible désastre qui frappa l'Italie en tant qu'elle. Dans sa séance d'hier, elle m'a chargé, à l'unanimité, de vous transmettre ses profondes condoléances pour le grand deuil qui afflige et désole une grande partie de la France, avec son affection pour l'exemple de force d'âme qui a été donné en de si graves circonstances.

Le Président,

Signé : Blaserna.

Le Président de l'Institut a transmis aux deux Académies italiennes les vœux et vœux de l'Institut pour leur témoignage de sympathie.



M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel deux décrets, pris conformément à l'avis de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et relatifs, le premier à la suppression de l'obligation du mémoire pour les mémoires de première année de l'École d'Athènes, le second à la suppression, pour certains candidats, de l'année d'études spéciales imposée par le décret du 18 juillet 1899 et portant modification de l'article 1<sup>er</sup> dudit décret.

Ces deux décrets sont ainsi conçus :

## I

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts :

Vu le décret du 26 novembre 1874 ;

Vu le décret du 20 novembre 1875 ;

Vu le décret du 24 janvier 1883 ;

Vu le décret du 14 novembre 1900 ;

Vu l'avis de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en date du 22 janvier 1909 ;

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Les membres de première année de l'École d'Athènes ne sont pas tenus de soumettre de mémoire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; ce mémoire est pour eux facultatif.

Art. 2. — Toutes les dispositions contraires au présent décret, et notamment celles du décret du 14 novembre 1900, sont et demeurent abrogées.

Art. 3. — Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 3 février 1910.

(Signé : A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

(Signé : Gaston Doumergue.

Pour ampliation :

Le Directeur de l'enseignement supérieur, Conseiller d'État,

Bavet

## II

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts :

Vu le décret du 18 juillet 1899 ;

Vu l'avis de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en date du 11 janvier 1910,

Décrète :

Article 1<sup>er</sup>. — L'article 1<sup>er</sup> du décret du 18 juillet 1899 est modifié ainsi qu'il suit :

L'École d'Athènes se recrute, soit parmi les agrégés de l'enseignement secondaire qui ont fait dans les grands établissements scientifiques de France une année au moins d'études spéciales pour se préparer à leurs futurs travaux, soit parmi les candidats que recommandent exceptionnellement leurs titres scientifiques.

Ceux des candidats, agrégés de l'enseignement secondaire, qui pour obtenir le diplôme d'études supérieures ont fait agréer un mémoire portant sur une question d'archéologie ou d'épigraphie grecque, peuvent être dispensés de l'année préparatoire d'études spéciales.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 3 février 1910.

Signé : A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

Signé : Gaston Doumergue.

Pour ampliation :

Le Directeur de l'enseignement supérieur, Conseiller d'État,

Bayet.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Henri Weil, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires.

Après l'appel des membres présents, le scrutin est ouvert.

Il y a 36 votants, majorité 18.

Au premier tour de scrutin, MM. Prou, Psichari, Diehl obtiennent chacun 7 voix ; M. Cuq, 6 ; M. Morel-Fatio, 4 ; M. P. F. Girard, 3 ; M. Houdas, 1.

Au second tour de scrutin, M. Maurice Prou obtient 26 voix ; M. Psichari, 5 ; M. Diehl, 2 ; MM. Cuq et Morel-Fatio, chacun 1.

En conséquence, M. Maurice Prou, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Lucien Roy, architecte en chef des monuments historiques, qui avait été chargé de la restauration de l'église de Saint-Léonard (Haute-Vienne), lit un travail sur la chapelle Sainte-Luce, petit édifice circulaire de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, qui a été englobé au XII<sup>e</sup> siècle dans la construction de cette église. Depuis cette époque, par suite d'adjonctions et de modifications aux anciens bâtiments, cet intéressant petit édifice s'était trouvé, sur tout un côté, noyé dans des maçonneries, si bien qu'on ne soupçonnait même plus son ancienne entrée. L'enlèvement d'un mur, qui bouchait la grande porte du clocher, et d'une toiture de fortune qui couvrait l'édifice, a dégagé cette porte d'entrée. Les contreforts entre lesquels elle était ménagée et toute la partie supérieure avec son petit appareil, ses corbeaux à copeaux et la corniche de couronnement, ont été retrouvés intacts, grâce à cette enveloppe de maçonnerie qui les a garantis et conservés, contrairement aux autres parties extérieures, totalement dénaturées par des modifications. L'intérieur est tout à fait intact avec sa coupole centrale, portée sur huit colonnes, et son bas-côté circulaire voûté en demi-berceau <sup>1</sup>.

M. DIEULAFOY présente les observations suivantes :

« Je partage l'opinion de M. Roy au sujet de la date qu'il attribue à la chapelle de Saint-Léonard. Je pense d'autre part que l'on est en présence d'un baptistère. Il est certain que les chapelles à déambulatoire circulaire et abside centrale, inspirées du Saint-Sépulchre de Jérusalem, ont tantôt servi d'église aux Templiers et tantôt de baptistère. Mais outre que les édifices

1. Voir ci-après.

religieux construits par les chevaliers sont pour la plupart connus et que la tradition est peut être généreuse à leur endroit, la chapelle de Saint Léonard est vraiment bien petite pour avoir été affectée à une communauté religieuse. Puis, l'église actuelle ou est englobée la chapelle succède à une église qui en était distincte, comme l'ont montré les travaux de restauration entrepris par M. Roy. Il s'agit donc en réalité d'un petit édifice construit à côté d'une église pour y administrer le baptême. Les exemples de ces baptistères sont nombreux et trop connus pour les rappeler. Je me contenterai de citer celui de San Miguel de Tarrasa (Catalogne) qui forme avec l'église paroissiale de San Pedro — ancienne basilique d'Égara — un ensemble d'autant plus intéressant que par son plan, sa forme spéciale, ses dimensions, il est un prototype de la chapelle de Saint-Léonard. Il ne s'en distingue que par une disposition bien rare. A San Miguel, des recherches récentes ont fait découvrir au centre la piscine où l'on donnait le baptême par immersion. »

M. G.-É. Ruelle lit une note intitulée : *Deux identifications : l'Exégèse dite anonyme de la Tétrabible astrologique de Ptolémée et le traité dit d'Hermès philosophus, attribués à l'astrologue Aboumishar. Découverte du texte grec du second traité.*

D'après le manuscrit grec 2504 de la Bibliothèque nationale, l'Exégèse anonyme publiée par J. Wolf, son éditeur unique, serait l'œuvre d'Apomasar, auteur d'une vaste compilation astrologique. M. Ruelle donne cette attribution sous toutes réserves, mais il est nettement affirmatif en ce qui concerne l'attribution à ce même astrologue du traité de génoéthologie connu sous le nom d'Hermès philosophus publié en latin par J. Wolf en 1559, texte dont il vient de découvrir l'original grec, inconnu jusqu'à ce jour, dans les manuscrits grecs du Vatican n<sup>os</sup> 191 et 1066<sup>1</sup>.

Le Secrétaire général communique à l'Académie une lettre qu'il a reçue de Rome, de M. Gauckler, et qui est relative à la statue « La Pietressa » d'Anzio<sup>2</sup>.

1. Voir p. 107.

2. Voir p. 108.

## COMMUNICATIONS

---

NOTE SUR L'ÉGLISE SAINT-LÉONARD, HAUTE-VIENNE.

(CHAPELLE SAINTE-LUCE),

PAR M. LUCIEN ROY,

ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Le petit monument circulaire vulgairement appelé « Chapelle Sainte-Luce » est situé entre le clocher de l'église Saint-Léonard et le transept Ouest. Il se compose d'une partie circulaire de 3<sup>m</sup> 80 de diamètre, surmontée d'une voûte en coupole portée par huit colonnes d'un diamètre de 0<sup>m</sup> 63. Un bas-côté circulaire entoure ces huit colonnes, auxquelles correspondent huit autres colonnes de 0<sup>m</sup> 35 de diamètre, engagées dans le mur circulaire du pourtour. La largeur totale du vaisseau atteint 7<sup>m</sup> 85 de diamètre. De deux en deux travées, quatre niches circulaires de 2<sup>m</sup> 08 d'ouverture, couvertes en cul-de-four, complètent la forme générale du plan. La porte d'entrée est située dans une des travées, entre deux niches.

Aucune indication n'a pu m'être fournie sur la façon dont l'intérieur était éclairé. Les fenêtres ne pouvaient se trouver que sur une ou plusieurs des travées dans lesquelles il n'existait pas de niches. Or deux de ces travées avaient été détruites lors de la construction d'un mur qui avait fait disparaître une partie du pourtour circulaire. La troisième travée, située dans l'angle de la nef et du transept, ne portait aucune trace d'ouverture; mais un remaniement, qui semble avoir eu lieu dans la maçonnerie, a bien pu faire disparaître une ouverture ancienne.

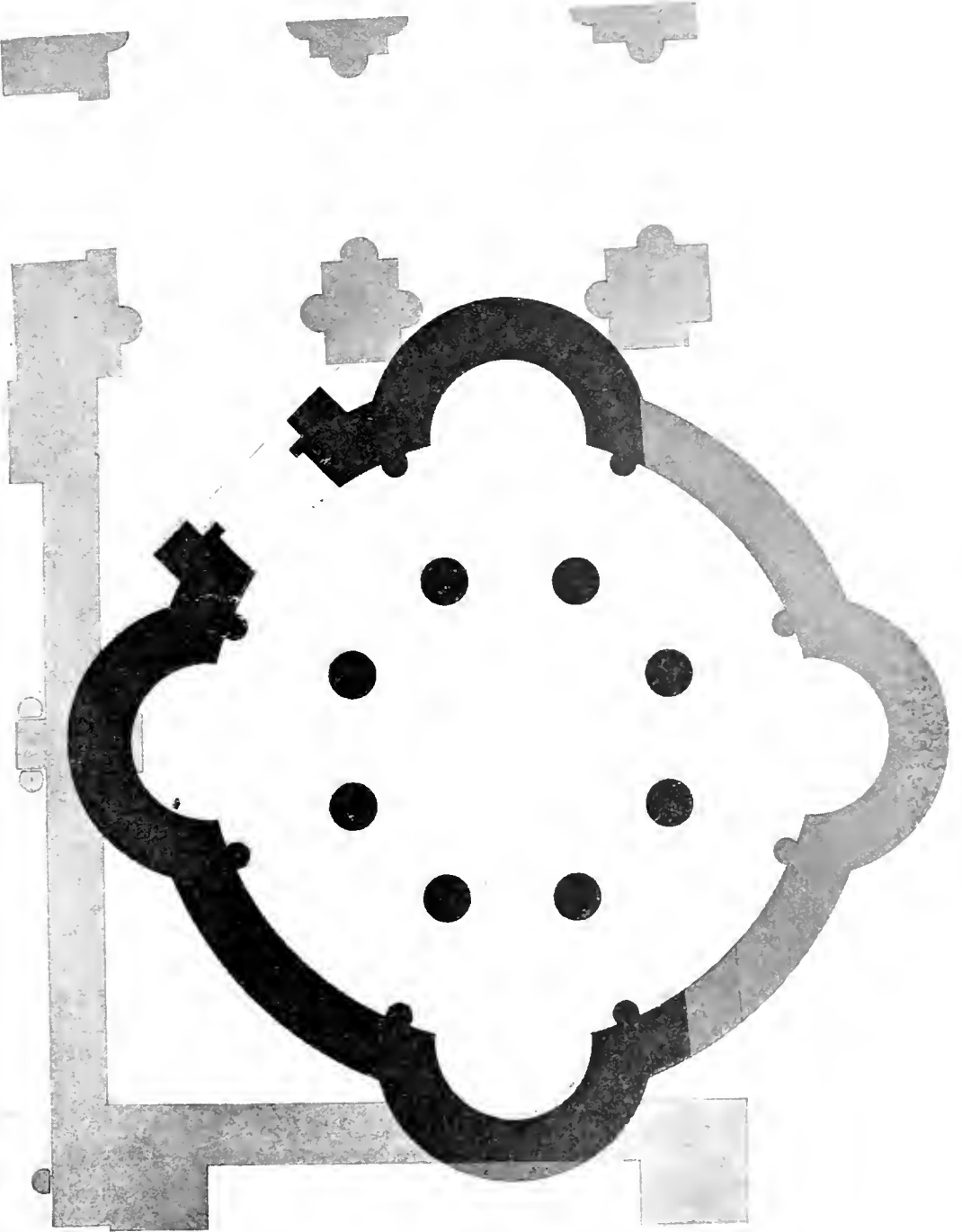
Dans la quatrième travée, située entre la nef et le clocher,

nous avons retrouvé, sous l'amoncèlement des terres qui remplissaient le triangle, l'ancienne porte d'entrée, seule partie extérieure de l'édifice qui n'avait subi aucune modification. Cette porte est ménagée sur une partie droite formant surépaisseur du mur entre deux contreforts parallèles, sortant de la partie circulaire; le parement extérieur de la porte et son linteau en pierre sont prolongés, en forme de tympan, jusque sous un arc en moyen appareil qui relie les deux faces extérieures des contreforts. Cette avancée est couronnée par un petit corps de moulures qui portait soit un glacis en pierre, non conservé, analogue à celui qui sert de couronnement aux contreforts, soit une couverture en pierres plates (sans doute). Enfin dans le fond, au-dessus de cette moulure, on retrouvait entre les contreforts la partie circulaire du parement général de l'édifice, en pierre de taille, sur une hauteur de 0<sup>m</sup> 90, puis huit assises de très petit appareil, et enfin une assise de 0<sup>m</sup> 35 surmontée par la corniche, encore intacte sur une longueur de 2<sup>m</sup> 50 environ, avec ses corbeaux à copeaux et la moulure de couronnement dont nos dessins indiquent les profils et la disposition. Il restait encore en place neuf corbeaux dont cinq étaient en parfait état de conservation. A droite des contreforts de l'entrée subsiste encore, dans toute la hauteur de l'édicule, l'ancien parement circulaire et aussi, à la suite, l'amorce de celui de la niche placée à droite de la porte d'entrée jusqu'au mur de la nef où ce parement pénètre dans la maçonnerie de l'église.

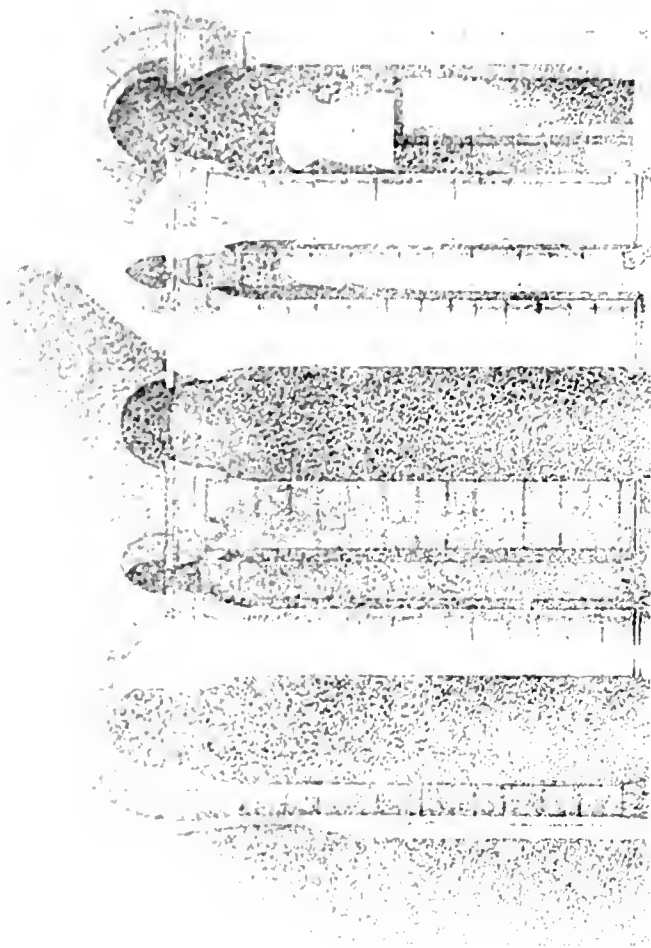
En résumé, nous avons retrouvé pour cet édifice presque toutes les indications qui peuvent nous fixer sur sa disposition primitive, sauf en ce qui concerne son éclairage et sa couverture dont il n'est resté aucune trace.

Il résulte des plans, des renseignements recueillis et des fouilles faites lors des travaux, que primitivement cet édicule était complètement isolé de toute part.

Quelle en était la destination? Les uns y voient un bap-



Saint-Léonard Haute-Vienne  
1. — Plan de la chapelle Sainte-Luce.



Saint Léonard Haute-Vienne  
a) Coupe de la chapelle Sainte-Luce



tistère; d'autres, et en particulier M. Félix Verneilh, une copie réduite du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Le sol intérieur avait été remblayé d'environ 0<sup>m</sup>50. Nous avons enlevé cette terre pour retrouver le sol ancien et nous avons ainsi dégagé non seulement les bases des colonnes isolées du centre et des colonnes existantes du pourtour, mais encore la disposition circulaire de la quatrième niche, démolie, ainsi que les bases des colonnes engagées à droite et à gauche de cette niche. Il ne subsiste rien de l'ancien dallage, mais seulement la trace de sa hauteur sur le pourtour des murs.

Au centre, aucune indication non plus d'une cuve baptismale.

Nous n'avons pu trouver aucun document précis nous permettant de déterminer la date de la construction de la chapelle Sainte-Luce. Dans cette recherche, nous n'avons donc pour guide que la disposition des lieux, ainsi que l'examen de l'architecture et de ses détails.

Un fait nous paraît tout d'abord acquis : la chapelle Sainte-Luce existait avant la construction de la nef actuelle de l'église et avant celle du clocher. Nous en trouvons la certitude dans l'examen des parois extérieures de la chapelle qui subsistent dans les murs de l'église et dans ceux du clocher : or il paraît incontestable que l'église et le clocher de Saint-Léonard ne peuvent être postérieurs au XII<sup>e</sup> siècle ou même à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Elle paraît antérieure à la chapelle funéraire de Chambon (Puy-de-Dôme) dont les corbeaux extérieurs offrent des analogies avec ceux de la chapelle Sainte-Luce.

---

## DEUX IDENTIFICATIONS.

L'EXÉGÈSE D'UN ANONYME DE LA TÉTRABIBLE DE CLAUDIUS PTOLÉMÉE  
 ET LE TRAITÉ DE L'HERMÈS ET PHILOSOPHIE \* DE BLAVOLI GIO-  
 NIBES NATIVITATEM \* ATTRIBUES À L'ASTROLOGUE ARABE ABOU-  
 MASHAR. — DÉCOUVERTE DE TEXTE GREC DE SECOND TRAITÉ,  
 PAR M. CH.-LM. BOUTELLE.

## I

Jerome Wolf a publié en 1559, dans son édition, encore unique, de Porphyre, *Commentaire sur la Tétrabible*, une exégèse du même traité, qu'on rencontre dans un grand nombre de manuscrits<sup>1</sup>.

Aucun nom n'a encore été, que je sache, proposé dans la bibliographie générale ou spéciale, en vue d'identifier ce texte. Il est vrai que J. Wolf lui donne pour titre : *In Claudii Ptolemaei Quadripartitum enarrator ignoti nominis, quem tamen Proclum fuisse quidam existimant*. J'ignore sur quel fondement repose cette attribution ; en tous cas, elle est absolument invraisemblable<sup>2</sup>.

Or le Parisinus grec 2504 est ainsi décrit dans les catalogues de la Bibliothèque nationale :

2504. *Porphyrii Isagoge in Ptolemaei apotelesmata* (fol. 1 r. -) — *AROMASARIS Commentarius in Ptolemaei Tetrabibulum* (f. 35 v. -), XVI<sup>e</sup> s. Pap. 230 fol. Colbert 2838 — Regius

<sup>1</sup> Entre autres ceux que décrit ou mentionne le *Catalogus codicum Bibliothecarum graecorum* de Franz Cunoel, savoir : les Laurentiani 28, ou fol. 41 v. et 28 r. 34, f. 28, le ms. de Bale A. N. II, 41, f. 350; le Magliabechiano 457, f. 1 r. le Marcianus Venetus 314, f. 78; le Messanensis F. A. 9, f. 1 r. s. Bolognensis 2780, f. 169, les Mutinenses 40, f. 2, et 239, f. 1; le Sessoriano 1, f. 1 r. et les Parisini 2411, 2414, 2490, 2507, le Coislin 471, et les autres manuscrits qui ne contiennent que des fragments.

<sup>2</sup> Il est facile d'en contondre ce commentaire ou ces scholies avec la paraphrase de la Tétrabible connue sous le nom de Proclus.

<sup>3</sup> Le Cunoel *per miram inadvertentiam*, dans mon *Elencus codicum Bibliothecarum graecorum Parisinarum*.

3207, 3)]<sup>1</sup> », et ce commentaire est précisément le texte grec de l'Exégèse anonyme.

Apomasar est le nom grecisé de l'arabe Abou Mas' aschar Djafar Ibn Muhammed el Balchi, astrologue qui vécut sous le règne de Mamoun, khalife de Babylone, et mourut en 885 ou plutôt en 886<sup>2</sup>. Le principal ouvrage de cet astrologue, traduit en grec et resté inédit, est intitulé : Ἀποτελεσματικὴ εἰδήσις τῶν μυστηρίων. Le plus ancien manuscrit du traité est le codex Angelicus de Rome, ms. 29 (C, IV, 8), f. 10<sup>3</sup>.

Revenons au Parisinus 2504. En voici les titres textuels : Fol. 1-30 : Περὶ ἡμετέρου φιλοσόφου εἰσαγωγή εἰς τὴν ἀποτελεσματικὴν τοῦ Πτολεμαίου. Fol. 31-34, blancs. Fol. 35-229 : Ἀπομάσαρος τοῦ παλαιάτου ἐξηγήσεις εἰς τὴν τετραβιβλίον τοῦ Πτολεμαίου. Suivent quelques figures astronomiques. Au folio 63, une note marginale en latin, de la même encre, signale l'existence d'un autre manuscrit. Reste à savoir si cet exemplaire porte aussi le nom d'Apomasar.

Faut-il conclure de ce qui précède que nous tenons enfin le nom de l'auteur de l'Exégèse dite anonyme? C'est très

1. H. Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 273.

2. L'an 885 chez Al. Olivieri (Codices Florentini, Catalogus, etc., vol. I, p. 40), d'après Usener, Steinschneider et Krumbacher, en 886 selon Fr. Boll. Le philologue italien a reproduit *ibid.*, p. 40-52 le titre des chapitres de cette compilation contenue dans le Laurentianus 28, 33. — Voir, sur Apomasar, Fabricius-Harles, *B. Gr.*, t. IV, p. 141, et surtout Lambecius, *Codd. Vindob.*, t. VIII, p. 562-577.

3. *Catalogus*, etc., V, t. Codices romani, p. 13 et ss. Ce manuscrit a été copié en majeure partie l'an 1388; c'est l'original du Laur. 28, 33, f. 3 et ss. Cf. Kroll, *Catalogus*, etc., vol. I, p. 10 et ss., et vol. VI, p. 53. *Codd. Vindob.*, . — Un autre ouvrage d'Apomasar, traduit en latin sous le titre d'*Introductorium majus*, en 8 livres, et publié à Venise en 1506, est conservé dans le texte arabe à Leyde (Golius, 47; n° 1054 du Catalogue de Kuenen), et à Oxford (Hyde, n° 3), n° 294 du fonds arabe de la Bodléienne. — Voir Fr. Boll, *Sphaera*, p. 482-539, où l'arabisant Karl Dyroff a publié le texte du livre VI, chap. 1, du traité, avec traduction allemande. Boll a reproduit le texte grec correspondant, *Catalogus*, V, t. p. 150-160.

probable, mais en raison des nombreuses attributions avancées faussement dans les manuscrits grecs, surtout au temps des André Darmarios et des Constantin Paléocappa, je donne l'identification proposée comme une simple présomption, en attendant qu'une étude comparée du traité précité d'Apomasar et de l'Exégèse en question ait abouti à une solution définitive.

## II

Je crois, par contre, pouvoir être nettement affirmatif dans un autre essai d'identification.

En envoyant à son ami Paul Heinzl la version latine médiévale de l'Hermès philosophus, Wolf exprimait l'opinion que cette version avait dû être faite sur la traduction grecque d'un texte arabe, et le regret de n'avoir pu connaître ce texte. Depuis 1558, date de la dédicace, ce desideratum n'a pas reçu satisfaction ; l'existence d'un texte grec a même été mise en doute. Aujourd'hui, grâce au *Catalogus* de Franz Cumont, nous pouvons remplacer le nom fictif d'Hermès par celui du célèbre astrologue arabe dans lequel on vient de voir l'auteur présumé de l'Exégèse dite anonyme.

Le Vaticanus graecus 191, dans la partie qui date du xiv<sup>e</sup> siècle, contient, aux folios 249-286, une série de chapitres de matière astrologique, entre autres, fol. 263 v<sup>o</sup>, un article présenté ainsi par W. Kroll, auteur des notices sur les « Codices romani » (*Catalogus*, vol. V, 2, p. 19) : < Apomasaris > περὶ τῆς ἡρατοροβίας τῆς Σελήνης. Suivent les premiers et les derniers mots de chaque article, que j'ai comparés avec les chapitres correspondants de l'Hermès philosophus latin. W. Kroll était fondé à suppléer ainsi le nom d'Apomasar, attendu que le même article se retrouve dans le

<sup>1</sup> Cf. l'appendice à la fin de la présente note.

Vaticanus graecus 1066, du xv<sup>e</sup> siècle, fol. 108 v<sup>o</sup> (*Catalogus*, V, 1, p. 77), avec le titre qui suit : Λόγος τέταρτος ἀπο τῆς βίβλου τῆς Ἀπομασάρ εἰς τὴν ἐναλλοχίην περὶ τῶν μαρταριῶν, ἧτοι τῶν νόκλων, καὶ διακεῖται εἰς ζ' τμήματα....., et fol. 116 v<sup>o</sup> : Περὶ τῆς μαρταρίας τῆς Σελήνης. Le 1066 donne quelques parties seulement du texte que présente le 191, mais dans un ordre quelquefois meilleur.

Le mot μαρταρία<sup>1</sup> me remet en mémoire les chapitres de l'Hermès philosophus où ce terme figure et, une fois sur cette piste, j'eus bientôt constaté que j'avais sous les yeux le texte grec intégral du traité *De revolutionibus naturitatum* publié par Jérôme Wolf d'après un « Vetus interpres ».

Cette constatation suggère plusieurs remarques. D'abord, si l'auteur des notices sur les manuscrits 1066 et 191 avait fait le rapprochement dont je viens de signaler le résultat, il aurait suppléé le nom d'Apomasar, non pas au fol. 263 v<sup>o</sup> de ce dernier manuscrit, mais au fol. 249 r<sup>o</sup>, où commence le texte grec du soi-disant Hermès. Ajoutons que le 191 contient un court préambule omis dans la version latine et dans le 1066. Ce préambule, dont on lira plus loin une traduction, est lui-même précédé d'une sorte de table des matières de l'Ἐναλλοχίη τῶν γενεθλιῶν. Il y aurait donc lieu d'attribuer cette table soit à l'astrologue arabe, soit plutôt à son traducteur byzantin. Je n'ai pu comparer avec l'Hermès philosophus que les *incipit* et les *desinit* dont est accompagnée la description des manuscrits, mais la version latine y serre de si près le texte grec du Vatican que ce texte, ou à tout lieu de le croire, serait presque entièrement semblable à l'Hermès philosophus de Wolf. Cette conjecture mériterait d'être vérifiée sur place par un membre de notre École française de Rome.

1. Voir sur ce mot une note de l'orientaliste Broekelmann dans le *Catalogus*, V, 1, p. 15.

## III

PREAMBULE DE TEXTE GREC. Vatic. gr. 191, f. 249 r<sup>o</sup> 1.

Telles sont les divisions que nous avons établies dans ce livre, et nous les avons justifiées par des explications claires; mais, dans l'application et dans les résultats, il restera encore de grandes difficultés, pour ceux qui s'appliquent à cet art, dans les révolutions ἐναλλοχίαις des natiuités. C'est pour cette raison que nous avons fait un autre livre, composé d'exemples, dans lequel nous avons éclairci ce que nous avons reconnu pour être difficile à comprendre.

## IV

CONCORDANCE DE VETUS INTERPRES ET DU TEXTE GREC DU VATICAN.

P. 211 Wolf. Incipit brevis compilatio Hermetis philosophi de revolutionibus natiuitatum liber primus translatus de graeco in latinum. De revolutionibus natiuitatum; caput primum. Sole natiuitatis tempore in loco aliquo existente...

diversa fiunt circa homines accidentia.

De utilitate revolutionis. Cap. ii. Quidam homines admirati sunt sermones antiquorum.

Vatic. gr. 191, f. 249 v<sup>o</sup>.  
Περὶ τῆς ἐναλλοχίαις τῶν γενεθλιῶν. Index, f. 248 v<sup>o</sup>):  
Τὸ πρῶτον περιέχει λόγους ἐναλλοχίαις.

α' Τοῦ Ἡλίου ἔντος ἐν τῷ τόπῳ —

— διαφέρου γίνεται τὰ περὶ τοὺς ἀνθρώπους συμβαίνοντα.

β' Ἀνατροπὴ τῶν μὴ δεχομένων τὸ ἔτος καὶ ἀποδείξεις τούτου καὶ τῶν μηνῶν καὶ τῶν ἡμερῶν.

Ind. β' Τινὲς τῶν ἀνθρώπων

1. Ce préambule semble faire suite à la table des matières, laquelle, pour le dire en passant, ne concorde pas toujours avec la disposition du traité.

— Propter diversitatem motus solis.

P. 212. Contra eos qui non acceptant revolutiones. Cap. III. Quidam de contradicentibus astrologiae dixerunt non opus esse revolutione annorum...

— per dies 365 et quartam partem diei deficiente centesima (*sic*) parte ipsius diei.

P. 213. Cap. IV.

Cap. V.

P. 214. Cap. VI.

Cap. VII.

P. 216. Cap. VIII.

Cap. IX.

P. 218. Incipit liber Hermetis secundus de revolutionibus nativitatum. De numero significatorum anni. Caput primum.

Cap. II.

P. 219. Cap. III.

P. 220. Cap. IV.

P. 222. Cap. V.

P. 225. Cap. VI.

P. 227. Cap. VII.

ἐξενίσθησαν τοὺς λόγους τῶν ἀρχαίων... — διὰ τὸ διαφέρον τῆς κινήσεως τοῦ Ἡλίου.

Τρίτον. Ἡρὸς τοὺς ἀνατρέποντας τὰς τῶν ἐτῶν ἐναλλαγὰς. (Ind. γ') Τινὲς τῶν ἀνατρέπόντων τὴν ἀστρονομίαν εἶπον μὴ χρεῖαν εἶναι...

— διὰ τῆς ἡμερῶν καὶ τετάρτου λείποντος τριακοσιοστοῦ μέρους ἡμέρας.

F. 250. τέταρτον. (Ind. δ')

πέμπτον. (Ind. ε')

ἕκτον.

F. 251. ἑβδομον. (Ind. ς')

ὄγδον.

F. 252. ἔνατον. (Ind. ζ')

Τριῆμα δεύτερον. (Ind. : Τὸ β' τριῆμα περιέχει λόγους γ')

α' (Ind. α')

F. 253. δεύτερον. (Ind. β')

γ') τρίτον. (Ind. δ')

F. 254. τέταρτον. (Ind. ε')

F. 255. πέμπτον.

F. 256. < ἕκτον >. (Ind. ς')

F. 257. < ἑβδομον καὶ ὄγδον >

1. Les huit autres *λόγοι* de l'Index semblent correspondre aux chapitres VII-XXIV.

2. Même *desinit* dans le grec que celui du chapitre VII latin. Réunion des chapitres VII et VIII dans la notice du *Catalogus*.

- P. 228, Cap. VIII.  
 P. 231, Cap. IX.  
 P. 232, Cap. X.  
 P. 233, Cap. XI.  
 P. 234, Cap. XII<sup>1</sup>.  
 P. 235, Cap. XIII.  
 P. 236, Cap. XIV.  
 P. 237, Cap. XV.  
           Cap. XVI.  
 P. 238, Cap. XVII.  
 P. 239, Cap. XVIII.  
 P. 240, Cap. XIX.  
           Cap. XX.  
 P. 241, Cap. XXI.  
 P. 242, Cap. XXII.  
 P. 242-246, Cap. XXIII.  
 P. 246, Cap. XXIV.  
 P. 248, Cap. XXV. De significatione Planetarum bonorum atque malorum duorum existentium terminorum et eorum qui participant eis sive per corpus sive per radios.  
 P. 253, Cap. XXVI.  
 P. 254, Cap. XXVII.  
 P. 255, Capp. XXVIII, XXIX.  
           Cap. XXX.  
 P. 256, Cap. XXXI.  
 P. 258-260, Cap. XXXII.  
 F. 260, < εννακτον >  
 F. 262, < δεκακτον >  
 F. 262 ν<sup>ο</sup>-263 ν<sup>ο</sup>, < ενδεκακτον<sup>2</sup> >  
 F. 268, < δωδεκακτον >  
 F. 269, < τρισκαδεκακτον >  
 F. 270, < ε' >  
           < ιε' >  
           < ις' >  
 F. 271, < ιζ' >  
           < ιη' >  
 F. 272, < θ' >  
           < κ' >  
           < λλ' >  
           < λβ' >  
 F. 273-275, < κγ' >  
 F. 275, < κδ' >  
 F. 276, < κε' > Τηρημα δευτερον περι της (sic) σφραγιστης των αγαθων και κακων των ερισφραγιστων και των κωνων συντων αυτων ειπε δια του δικαιου σωφρατος ειπε δια της δικαιης ακτης. < α' > (Ind. Τηρημα τριτον. β')
- F. 278 ν<sup>ο</sup>, < β' >  
           < γ' >  
 F. 279, < δ' >  
           < ε' >  
 F. 280, < ς' >  
 F. 280-282, Τηρημα εγδοσον.  
 < α' >

1. Les chapitres XII ne portent pas de numéro d'ordre, je les supplée, 2. « F. 263 ν<sup>ο</sup> in marg. : ἀποδοσι περὶ ἀδία δ', id quod verum esse inspecto indice apparet, nam sequentia ad τριῶν δ' pertinere videntur. » Kroll.



P. 260-263. Cap. XXXIII.	F. 283. Τρηῆραx σεκαπον. < z' > (Vatic. 1066. f. 108 r <sup>o</sup> : τρηῆραx ἔννοκτον.)
P. 263. Cap. XXXIV.	F. 283. τρηῆραx πρώτον. < z' > Ibid., f. 103 v <sup>o</sup> : τρηῆραx θ'.)
P. 264-266. Cap. XXXV.	F. 283. < β' > Ibid., f. 108 v <sup>o</sup> .)
P. 266. Cap. XXXVI.	F. 282 v <sup>o</sup> . < γ' > (Ibid., f. 112 v <sup>o</sup> .)
P. 267. Cap. XXXVII.	F. 283 r <sup>o</sup> . < δ' > (Ibid., f. 114 v <sup>o</sup> .)
P. 268. Cap. XXXVIII.	F. 263 v <sup>o</sup> . < ε' > (Ibid., f. 116 v <sup>o</sup> .)
P. 269. Cap. XXXIX.	F. 264 r <sup>o</sup> . < ζ' > (Ibid., f. 118 v <sup>o</sup> .)
P. 270. Cap. XL.	F. 264 v <sup>o</sup> . < η' > (Ibid., f. 120 v <sup>o</sup> .)
P. 271. Cap. XLI.	F. 265 r <sup>o</sup> . < θ' > (Ibid., f. 122 r <sup>o</sup> .)
P. 272. Cap. XLII.	F. 265 v <sup>o</sup> . < θ' >
P. 273. Cap. XLIII.	F. 266 v <sup>o</sup> . Τρηῆραx δευτερον. < z' >
P. 274. Cap. XLIV.	F. 267 r <sup>o</sup> . < β' >
Cap. XLV.	F. 267 v <sup>o</sup> . < γ' >
P. 275. Cap. XLVI.	— < δ' >
P. 276. Cap. XLVII.	F. 268 r <sup>o</sup> . < ε' >
Cap. XLVIII.	— < ζ' >
P. 277. Cap. XLIX.	F. 283 v <sup>o</sup> . < η' >
P. 278. Cap. L.	F. 286. < θ' >. La fin diffère.



## LA « PRÊTESSE » D'ANZIO?

PAR M. PAUL GAUCHEUR, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Le gouvernement italien vient de prendre possession de la « Prêtresse d'Anzio » qu'il a payée 450.000 francs. La statue a quitté le vestibule obscur du palais Sarsina, où elle était restée trente ans presque ignorée. Transportée à Rome au Musée des Thermes, elle est provisoirement installée au fond du cloître de Michel-Ange, dans une galerie largement ouverte aux rayons du soleil levant<sup>1</sup>.

Tous les détails de la sculpture ressortant maintenant en pleine lumière, on s'aperçoit du premier coup d'œil qu'elle est loin d'être sans défauts. Ce n'est évidemment pas le chef-d'œuvre que l'on avait dit! Si la tête est exquise, et digne du ciseau grec, le corps, tel qu'on le devine sous les draperies trop vantées qui le masquent, est d'une conformation inquiétante qui autorise tous les doutes sur sa véritable nature.

L'état civil de la statue s'embrouille donc de plus en plus. On n'était pas d'accord sur le sujet qu'elle représente. On se demande maintenant si c'est une fille ou un

1. Depuis l'envoi de cette lettre, la statue d'Anzio a été transportée au premier étage du Musée des Thermes dans la salle IV, où elle a été installée avec beaucoup de goût, sur un socle tournant qui permet de l'examiner sous toutes ses faces, dans l'éclairage le plus favorable.

2. Voir notamment à ce sujet : P. Rosa, *Notizie degli scavi*, 1879, p. 46, 47, pl. I, c; W. Klein, *Praktische Studien*, 1899, p. 39 et suiv., et *Kunstwart*, XXIII, 5, 1<sup>er</sup> décembre 1909; Amelung, *Berliner philologische Wochenschrift*, 1909, col. 625 à 628, et *Denkmaeler* de Brunn, texte des planches 35-36; E. G. Sauer, *Muenchen Jahrbuch*, 1907, p. 7 et suiv.; Altunian, *Edizione dei testi easter archael. Instituts*, VI, 1903, p. 186 et suiv., et planche VII, E, F, G, H; *La statua di Anzio*, extrait de *l'Emporium*, vol. 1897; Deane S. C. et G. G. *L'Arte*, 1907, V, p. 9 et suiv.; S. Reinach, *Berne Jahrb.*, 1907, II, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

garçon : M. Attilio Simonetti, dans une lettre adressée le 24 décembre dernier à la *Tribuna*, M. le professeur Hartwig, dans un article publié dans la *Woche* du 15 janvier 1910, émettent l'un et l'autre l'hypothèse que la statue figure un « Camille ». Elle n'avait pas encore de nom : voici qu'elle n'a même plus de sexe ! M<sup>me</sup> Eugénie Strong la traite d'eunuque, et, dans une lettre adressée le 1<sup>er</sup> janvier dernier au *Times*, propose de l'identifier avec un Galle, du culte asiatique de la Grande Mère<sup>1</sup>. La pauvre prêtresse aurait vraiment quelque droit de protester ! Un savant italien, qui est aussi un homme d'esprit, M. le professeur Savignoni, s'est chargé de le faire pour elle, dans l'épigramme suivante<sup>2</sup> qui a toute la saveur des meilleures pasquinades d'antan :

*Antiana puella loquitur :*

Femina quae fueram, et forma spectanda puella,  
 Nescio quo fato vir modo facta fui!  
 Vix tamen exerior mutati munera sexus,  
 Invidit sexum femina docta meum :  
 « Sis Gallus, dixit,... sed Magnae de grege Matris. »  
 Unde, miser, tantum nomine gallus ero.

Intrigué par ce problème, qui passionne actuellement tout le monde savant de Rome, je suis allé revoir la statue

*antique*, II, p. 660 ; III, p. 193, n<sup>o</sup> 6, et *Gazette des Beau-Arts*, janvier 1910, p. 84 et suiv. ; Collignon, *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1909, p. 151 et suiv., et planche hors texte ; Lucio Mariani, *Bullettino della Comm. arch. comunale*, 1909, fasc. III-IV, p. 167 et suiv. avec 4 planches et 12 figures (sous presse) ; Comparetti, communication à l'Académie des *Lincei*, dans la séance du 19 décembre 1909 ; *Marzocco*, 19 décembre 1909.

1. L'aspect physique de la statue ne permet pas d'admettre une telle identification : les formes sveltes et gracieuses de ce jeune corps à peine adolescent n'ont évidemment rien de commun avec les chairs flasques et bouffies et la figure vicillotte du Galle du musée de Cherchell ou de celui du Palais des Conservateurs à Rome. D'autre part, l'on ne retrouve ici aucun des attributs très particuliers qui, partout ailleurs, caractérisent les portraits des prêtres de la Grande Mère.

2. Publiée dans le *Marzocco* du 16 janvier 1910.

d'Anzio. Grâce à la courtoise obligeance du Directeur du Musée des Thermes, M. le Professeur Paribeni, j'ai pu examiner longuement et de près la sculpture, la palper sur toutes ses faces, et j'ai ainsi pu constater, non sans surprise, que les deux morceaux<sup>1</sup> dont elle se compose ne sont ni du même marbre, ni du même travail, ni peut-être de la même époque!

La tête et l'épaule droite sont sculptées dans une matière très blanche et légèrement translucide, parsemée de gros cristaux, qui rappelle à s'y méprendre le plus beau Paros, le *lychnite*, et à laquelle l'usure du temps a donné par endroits une apparence saccharine. Au contraire, le corps est fait d'un marbre opaque, que traversent des veines sombres, et qui se délite par écailles au lieu de s'effriter en grains<sup>2</sup>. Cette différence est si frappante qu'on s'en est déjà préoccupé en haut lieu, et que les laboratoires officiels procèdent, en ce moment même, à l'examen microscopique et à l'analyse chimique de quelques parcelles détachées des deux parties de la statue. Quel que puisse être, d'ailleurs, le résultat de l'expertise en cours, il ne suffirait évidemment pas, à lui seul, à prouver l'exactitude de ma thèse. De ce que les deux morceaux de la statue ne sont pas composés du même marbre, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'ils n'aient pas été ciselés par la même main. Les exemples ne manquent pas, dans l'antiquité, d'œuvres de la meilleure époque et d'une incontestable unité, qui sont faites de pièces disparates intentionnellement rapprochées<sup>3</sup>.

1. Il y avait, en réalité, trois morceaux différents. Le bras droit, dont il ne subsiste plus que d'intimes débris, formait, lui aussi, une pièce à part, et se pose sur un socle dont les traces sont encore très visibles. Cf. Vitruvius *Libro hefte*, 1903, p. 187 et p. 193, fig. 112 et 113.

2. Altötting *loc. cit.*, p. 187, a bien vu ces différences, mais conclut, contre toute attente : « Identité des deux marbres : *der Marmor des Kopfstückes ist aber identisch mit dem andern, aber von besserer Qualität und sorgfältiger Bearbeitung.* »

3. Voir, dans S. G. Vas. *Dotmann, des antiq. grecques et romaines*, article « *Antiquité* », p. 316.

Mais ici le travail diffère plus encore que la matière employée. On s'accorde à reconnaître que l'exécution de la partie inférieure est fort inégale. On admet généralement qu'en arrière, les draperies sont d'un travail assez négligé ; mais on cherche à excuser ce défaut, en l'attribuant à un parti pris de l'artiste. La statue, dit-on, était faite pour occuper une niche. L'on ne devait la voir que de face<sup>1</sup> ; il était donc inutile de pousser l'exécution des parties adossées au mur. Mais, alors, le raisonnement s'appliquerait *a fortiori* à la partie supérieure de la statue. C'est ainsi que dans l'admirable Niobide des Jardins de Salluste<sup>2</sup> — que les Romains, trop absorbés par la prêtresse d'Anzio, viennent de laisser partir pour Milan<sup>3</sup> — les épaules, la nuque et l'occiput de la jeune vierge ne sont que sommairement dégrossies, parce que l'écran du fond les masquait. Or, ici, le haut de la statue est d'un fini parfait, aussi bien en arrière qu'en avant. Rien de plus délicatement traité que l'inflexion gracile de la nuque, la molle rondeur de l'omoplate, la chute progressive de l'épaule droite. Le rendu des cheveux, assez courts au sommet du crâne, et s'allongeant sur l'occiput, comme dans la coiffure traditionnelle des popes russes<sup>4</sup>, est particulièrement soigné, et l'on peut

1. Altmann, qui a été l'un des premiers à soutenir cette thèse, l'appuie sur une description tout à fait inexacte de la plinthe, *loc. cit.*, p. 188. — En réalité, le point de vue le plus favorable pour regarder la statue est à gauche, dans le prolongement de la bissectrice de l'angle correspondant du piédestal, ce qui permet de supposer que la sculpture, aujourd'hui isolée, faisait partie, à l'origine, d'un groupe d'au moins trois figures. Elle n'a certainement pas été faite pour occuper seule une niche comme celle où on l'a retrouvée en place au fond d'une terrasse dominant la mer.

2. Gauckler, La Niobide des Jardins de Salluste à Rome, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1907, p. 104 et suiv. et planche hors texte de la p. 105.

3. Voir, à ce sujet, la protestation indignée, mais tardive, de l'honorable Pilade Mazza, député de Rome, dans le *Giornale d'Italia* du 20 janvier 1910.

4. Ce rapprochement très juste a été fait par le Dr P. Hartwig dans son article : *Das Mädchen von Anzio-ein Knabe?* — qu'a publié la *Woche* de Berlin, n° du 15 janvier 1910, p. 85-87, et fig. de la page 99.

suivre une aigle, sur tout leur parcours, les meches soyeuses et fines qu'une raie centrale divise d'abord en deux masses, et qui sont ramenées ensuite en avant, ceignant les tempes comme une couronne, pour se nouer en *krobylos* au-dessus du front.

Ce qui me paraît plus grave encore, c'est que ces deux morceaux si diversement traités ne se rajustent pas exactement. Celui du haut, parfaitement conservé au sommet, est rongé à sa base, principalement en arrière et sur le côté. L'on ne saurait attribuer cette érosion au séjour prolongé de l'eau de pluie, retenue par le bourrelet saillant de la tunique appliquée contre la chair nue, car, dans ce cas, l'usure aurait dû se produire de la même façon sur la poitrine. Or, tandis que la naissance du sein droit est demeurée presque intacte, les chairs recouvrant l'omoplate ont été, pour ainsi dire, *rabotées*, pour les faire entrer de force dans une tunique, dont l'ouverture était trop étroite pour les recevoir telles quelles; et, sur le bras, on distingue nettement les traces du ciseau qui a rabattu les chairs du deltoïde, sur un demi-centimètre au moins, pour modifier le mouvement général du membre lequel devait, d'abord, être plus relevé et débordait la manche du vêtement.

Enfin ces deux morceaux hétérogènes, auxquels il a fallu faire violence pour les accoupler, ne sont pas de la même main. C'est là, du moins, l'impression générale des meilleurs juges en la matière, les artistes et les gens du métier. Mais je sais combien il est difficile de trancher les questions de style. Aussi m'abstiendrai-je d'entrer ici dans le détail d'une discussion esthétique qui risquerait d'être stérile. Je me contenterai de vous soumettre une observation technique que personne n'a faite avant moi, et qui me paraît décisive. Le poli des deux marbres diffère essentiellement, dans les parties les plus exactement comparables, c'est-à-dire dans le rendu des chairs nues. Le visage et l'épaule droite sont lissés avec le soin minutieux des œuvres d'art hellénistiques,

mais le parfait dressage de la pierre n'a d'autre résultat ici que d'en faire mieux ressortir le grain. Au contraire, les pieds, à peine dégrossis en arrière, ont reçu en avant un lustre excessif<sup>1</sup>, presque huileux, qui fait briller le marbre comme de la porcelaine, mais qui lui ôte tout caractère. Ce polissage de mauvais goût est caractéristique des sculptures gréco-romaines<sup>2</sup>. Je ne connais pas une seule statue d'une époque antérieure à l'Empire, où l'on puisse en relever les traces.

C'est sans doute cette particularité qui décida le premier éditeur de la Prêtresse d'Anzio, l'inspecteur des antiquités Rosa<sup>3</sup>, à la dater du temps des Antonins. Ayant d'abord vu le corps isolément, sans la tête, qu'avaient dérobée les pêcheurs auteurs de la découverte, il l'avait jugé à sa juste valeur, avant que son appréciation ait pu être faussée par l'impression assez différente que donne l'examen de la partie supérieure.

Celle-ci est certainement d'un travail plus habile. Il faudrait cependant se garder d'en exagérer les mérites ! Ce serait calomnier Praxitèle que d'attribuer à son école<sup>4</sup> une œuvre dont le charme ambigu ne doit pas faire oublier les incorrections. Il y a lieu de critiquer surtout la mise en place et le rendu des deux oreilles. Celle de droite, dont on n'aperçoit que le lobe, très délicat, est située beaucoup trop haut ; celle de gauche descend trop bas, et son lobe aplati, distendu<sup>5</sup>, ressemble plus à celui d'un pugile, déformé par les coups du panerace, qu'à la chair vierge d'une adolescente, que n'a pas encore étirée l'usage prolongé de pendants

1. Altmann, *loc. cit.*, p. 188, *die Fuesse sind glatt poliert.*

2. Dugas, dans Saglio, *Dictionn. des antiquités class.*, article *Sculptura*, p. 1149.

3. P. Rosa, *Notizie degli scavi*, 1879, p. 16.

4. W. Klein, *Praxitelische Studien*, 1899, p. 40 ; Loewy, *loc. cit.*, p. 48 et suiv.

5. Altmann, *loc. cit.*, p. 190 et fig. 110.

d'oreille<sup>1</sup>. Enfin le modelé très souple, mais un peu sec, et le rendu de la chevelure, d'une trop précise minutie, me paraissent trahir l'imitation d'un original en bronze.

Pourtant, si réels qu'en soient les défauts, la tête et l'épaule droite sont l'œuvre d'un véritable artiste, incorrect sans doute, mais sincère et vrai. Le corps est le produit d'un manoeuvre, qui n'a pas compris ce qu'il copiait. De là ces incohérences qui soulèvent aujourd'hui tant de clameurs, ce biceps d'athlète sortant d'une épaule trop étroite, ces pieds d'homme et ces hanches de femme, ce signolé des draperies qui contraste étrangement avec la rudesse et la lourdeur de certains plis.

Est-ce une fille, est-ce un garçon? *Forse che sì, forse che no!* La tête et l'épaule droite ont toute la grâce, un peu mièvre, de cet âge incertain où les deux sexes adolescents peuvent si facilement se confondre<sup>2</sup>; le corps a des formes ambiguës, que chacun peut interpréter à sa guise. Le problème me paraît donc insoluble<sup>3</sup>.

Il serait, sans doute, plus intéressant de déterminer l'origine, de préciser la date et de reconstituer l'histoire de cette statue d'un type unique, dont on a vainement cherché

1. Il n'y a pas possibilité d'admettre ici l'hypothèse émise par Altmann d'une boucle d'oreille de métal qui aurait été appliquée contre l'oreille gauche de la statue. Par contre, il est certain, et je ne crois pas que personne ait encore fait cette remarque, que la ceinture de la tunique était faite d'une lame de métal fixée contre le marbre par une tige centrale, qui s'engageait dans un trou d'insertion, foré au trépan au-dessous de la boucle et qui reste très visible.

2. C'est ainsi que l'éphèbe nu du Musée de Boston et la *kora* drapée du Musée de Vienne qui présentent l'un et l'autre quelques rapports avec la statue d'Anzio, ont tous deux même coiffure et presque même visage.

3. Cependant, d'après M. le docteur Vallin, membre de l'Académie de médecine de Paris, la question ne se pose même pas. L'attitude de la statue ne peut convenir qu'au sexe masculin. La structure anatomique du bassin de la femme interdirait même à une adolescente, si souple fût elle, un mouvement de torsion aussi prononcé que celui qu'on remarque ici dans la jambe droite, tournée vers l'extérieur presque à angle droit de la jambe gauche.



jusqu'ici à pénétrer le mystère. Ce devait être une œuvre de genre, plutôt qu'une image divine. Elle provient sans doute de l'Asie Mineure, où la cisela, au temps des premiers successeurs d'Alexandre, quelque artiste délicat, imbu des traditions des grands maîtres, mais plus étroitement apparenté encore aux coroplastes de Myrina. Elle est plus jolie que belle, plus fraîche et vivante que noble. Elle a le charme primesautier et le réalisme populaire, mais aussi les imperfections d'une statuette de terre cuite<sup>1</sup>. La silhouette contournée de son corps gracile et malingre, qu'enveloppent des draperies compliquées, éveille également l'idée d'une figurine hellénistique.

Après la conquête romaine, dont elle eut peut-être à souffrir, la statue dut tenter la cupidité de quelque Verrès, qui emporta en Italie l'œuvre mutilée, arrachée à un groupe décorant la façade ou le fronton de quelque temple, et la fit restaurer en adaptant les morceaux intacts, la tête avec l'épaule droite — et peut-être aussi le bras droit, dont il ne subsiste que de faibles débris, qui semblent du même marbre que la tête<sup>2</sup> — à un corps nouveau, refait sur le modèle de l'ancien. On s'expliquerait ainsi comment cette œuvre hybride offre encore autant d'unité. Le copiste a dû fidèlement reproduire l'attitude, le geste et l'arrangement des draperies de la partie endommagée, lorsqu'il en subsistait quelques restes, tandis que pour les morceaux manquant tout à fait, il a été forcé de les rétablir de lui-même, et l'a fait suivant ses moyens, évidemment insuffisants.

Somme toute, la Prêtresse d'Anzio a subi le sort de tant d'autres œuvres helléniques qui furent restaurées à l'époque romaine, et notamment de cette Déméter, de tête si noble

1. On constate souvent dans ces figurines, comme ici, un étrange contraste entre l'élégante finesse de la tête et le modelé très négligé des bras, épais et lourds.

2. Altmann, *loc. cit.*, p. 193, fig. 112 et 113.

et de corps si lourd, que j'ai découverte naguère dans une cachette à Carthage, et dont vous avez été le premier<sup>1</sup> à signaler les mérites à l'attention du monde savant.

---

### LIVRES OFFERTS

---

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de novembre 1909 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie Paris, 1909, in-8°.

M. CAZAVI offre à l'Académie deux nouveaux fascicules de la *Collection des Musées d'Algérie et de Tunisie*. Le premier renferme tous les monuments de terre cuite conservés au Musée Alaoui, qui n'ont pas déjà été signalés dans le catalogue ancien (statuettes, lampes, objets divers). L'inventaire des figurines a été dressé par M. L. Poinsot, attaché à la Direction des Antiquités de Tunisie; celui des lampes et objets divers par M. L. Hauteceur. Il y a là un travail de classification considérable qui mérite tous les éloges. Le second volume (in-4°) est consacré à la description du Musée de Guelma, tel que l'a créé, depuis une dizaine d'années, le conservateur M. Joly. Celui-ci, chargé par le service des Monuments historiques de diriger les fouilles d'Annouma, de Khamissa et de Mdaourouch, a trouvé moyen d'enrichir par là d'une façon très notable le musée qui existait avant lui et l'a habilement disposé en partie dans le jardin public de la ville. On pourra en juger par la planche n° 1 du recueil. L'auteur du travail est M. de Pacltère. Lui, comme M. Hauteceur, sont actuellement membres de l'École française de Rome; M. L. Poinsot étant aussi un ancien membre de la même école, c'est une dette de reconnaissance de plus que l'Afrique vient de contracter envers l'une des deux grandes écoles que notre Académie a sous son patronage.

1. Georges Perrot, *Le Musée du Barde et les découvertes de M. Gauckler à Carthage*, *Revue de l'art ancien et moderne*, VI, 1899, p. 10 et suiv. et planche hors-texte; Gauckler et Poinsot, *Catalogue du Musée Alaoui*, supplément I, partie I, p. 99, n° 999, et pl. xxix, avec la bibliographie.

M. DIEULAFOY a la parole pour divers hommages :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un travail détaché de l'ouvrage composé à l'intention de notre confrère M. de Vogüé.

« Ce travail est relatif à trois édifices asturiens du ix<sup>e</sup> siècle qui se trouvent à Oviedo ou dans ses environs. Je veux parler de Santa Cristina de Lena, de Santa Maria de Naranco et San Miguel de Lino dont j'ai eu l'occasion d'entretenir l'Académie au retour de l'un de mes voyages en Espagne.

« Depuis cette époque, une étude comparative de trois documents d'archives, très précis, et des levés ou des photographies que j'avais rapportées m'ont convaincu de la grande importance archéologique de ces églises et m'ont permis de les identifier, de les reporter au ix<sup>e</sup> siècle et de faire l'histoire de leurs origines. »

« J'ai l'honneur d'offrir ensuite à l'Académie, de la part de M. le colonel Arthur Boucher, ancien chef du bureau des opérations à l'État-major de l'armée, une étude qui a pour titre : *L'Armée idéale*.

« L'auteur qui a une compétence technique exceptionnelle, joint à la science militaire une connaissance profonde de Xénophon. Il a étudié avec passion l'auteur de l'Anabase et recueilli dans le texte, pour l'analyser, la doctrine de Socrate.

« Il reconnaît dans les maximes favorites du philosophe le guide le plus sûr que doit suivre un chef d'armée s'il veut que la victoire couronne ses efforts.

« C'est en ménageant la vie des soldats et en se préoccupant sans cesse de leur bonheur que l'on parviendra, dit le colonel Boucher, à constituer une *Armée idéale*, capable de faire le bonheur de la République en le fondant sur la vertu et le bonheur de la patrie, en assurant son indépendance et sa grandeur.

« A l'appui de sa thèse, l'auteur analyse tour à tour l'Anabase, la Cyropédie, les campagnes de Napoléon, la guerre du Cap et la guerre de Mandchourie, et il montre que les généraux ont dû leurs succès à une application rigoureuse des axiomes formulés par Socrate. Il cite même une phrase fort intéressante des Mémoires de Napoléon qui prouve combien le vainqueur d'Austerlitz avait longuement médité sur le récit de la bataille fictive de Thymbrée (VII, 1). »

« L'Institut d'Estudis Catalans me prie d'offrir à l'Académie un nouveau volume qu'il vient de publier sous le titre : « *L'Arquitectura romànica a Catalunya*. Cet ouvrage est comme les précédents écrit en catalan. C'est le seul reproche que je lui adresserai, le catalan n'étant guère parlé en dehors du Nord-Est de l'Espagne. C'est d'au-

tant plus regrettable que les travaux des auteurs, MM. Puig y Cadafalch, Aubou de Falguera et Goday y Casals sont de tous points remarquables.

L'ouvrage comprend : une étude relative à l'état de la contrée au moment de la conquête romaine ; une description excellente de toutes les constructions et de toutes les ruines romaines de la Catalogne appuyée sur l'étude des édifices similaires des autres pays ; une monographie des monuments préromains des mêmes régions.

Le dernier chapitre, le plus nouveau et le plus intéressant, traite surtout de l'ancienne basilique d'Egara et des trois églises de Tarrasa qui ont survécu après mille vicissitudes à sa destruction. Ces églises, dont j'ai déjà entretenu l'Académie et dont l'intérêt absolument exceptionnel avait échappé aux archéologues, avait donné lieu aux plus étranges erreurs, MM. Puig y Cadafalch, de Falguera et Goday les ont datées à l'aide de documents d'archives indiscutables et les ont placées à la seule époque qui convienne à leur fondation et qui s'harmonise au surplus avec leurs caractères archéologiques. Le seul désaccord qui existe entre nous a trait à leur origine. Elle paraît locale et influencée par les arts byzantins aux auteurs de cette belle étude. Il faut à mon avis — et je suis en état de le montrer — la rattacher à des formes importées en Espagne par les Musulmans. —

M. Camille JULLIAS a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une note de M. Mazauric, conservateur des Musées archéologiques de Nîmes : *Note sur une importante découverte d'inscriptions celtiques* (extr. de la *Revue du Midi*, Nîmes, 1910, in-8 de 7 p., 1 pl.). Elle est très courte, mais elle est importante, car elle renferme le texte de trois inscriptions gauloises inédites, découvertes à Cavaillon. Comme à l'ordinaire, ces inscriptions sont gravées en caractères grecs. De plus, les stèles qui les portent révèlent l'influence hellénique dans leur style. Et c'est un chapitre de plus à l'histoire de l'art grec en Gaule. —

## SÉANCE DU 18 FÉVRIER

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTLER.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret, en date du 15 février 1910, qui approuve l'élection de M. Maurice Pron comme membre ordinaire en remplacement de M. Henri Weil, décédé.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. M. Pron et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

L'Académie de Mâcon annonce qu'elle a décidé de célébrer le *millénaire* de la fondation de Cluny (11 septembre 910) par un *Congrès d'archéologie, d'histoire et d'art religieux*, qui tiendra ses assises, à Cluny même, les 10, 11, 12 septembre prochain.

Elle prie l'Académie des inscriptions et belles-lettres de vouloir bien se faire représenter à ce Congrès.

L'Académie désignera ultérieurement ses délégués.

M. DIEULAFOY donne lecture de deux lettres adressées à la Société française de Fouilles archéologiques, la première par MM. A.-J. Reinach et R. Weil, et la seconde par M. R. Weil. Ces deux lettres ont trait à des travaux exécutés à Koptos, sous le patronage de la Société.

Les deux missionnaires ont exploré, au Nord du champ des ruines, un temple dont la partie la plus ancienne remonte à Nectanébo I et, à 200 mètres au Nord de cet emplacement, un temple inconnu jusqu'ici, à la construction et à la restauration duquel travaillèrent Toutchmès III, les Ramessides, Ptolémée II et les Romains eux-mêmes. Les inscriptions, les peintures, les sculptures abondent, mais parmi les vestiges des antiques construc-

tions ramenées au jour, il en est six qui sont particulièrement intéressantes. Il s'agit de six stèles de l'ancien empire dont quatre sont aux noms de Papi I et de Papi II et dont deux semblent se rapporter à des souverains qui auraient succédé à Papi II, le dernier monarque de la VI<sup>e</sup> dynastie, et inauguré la VII<sup>e</sup>.

M. DUBOIS commence ensuite la lecture d'un mémoire intitulé : « Le chiffre 7 et l'application du rythme septénaire à la restitution du Mausolée d'Halicarnasse. »

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1909<sup>1</sup>.

---

## APPENDICE

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLI-  
CATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1909,  
LU DANS LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1910.

Mes chers confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et les publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 16 juillet 1909, des publications réglementaires de l'Académie a paru :

Le tome IV des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France. Recueil des actes que Henri II, roi d'Angleterre, a émis comme duc de Normandie et de Guienne et comte de Poitou. Introduction*, par M. Léopold DOLLÉ. 1 vol. in-4 et atlas in-folio de XXX planches.

Des ouvrages publiés sous les auspices de l'Académie ont paru : 1. *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, sous la direction de M. Gagnat ;

<sup>1</sup> Voir ci-dessous.

Fascicule I. *Narbonnaise et Aquitaine*, par M. Georges Lafaye ;

Fascicule II. *Lugdunaise, Belgique et Germanie*, par M. Adrien Blanchet.

2<sup>o</sup> *Inscriptiones Græcæ ad res romanas pertinentes*. Tome I, fascicule dixième, comprenant les additions et le début des tables.

3<sup>o</sup> De l'ouvrage de M. Chavannes : *Mission archéologique de la Chine septentrionale*, les planches 1 à 488.

4<sup>o</sup> *Monuments et Mémoires (Fondation Piot)*. Le second fascicule du tome XVI.

Des *Mémoires de l'Académie* (par avance sur la seconde partie du tome XXXVIII) il a été distribué les tirages à part suivants :

*Les Athéniens dans la Chersonnèse de Thrace au IV<sup>e</sup> siècle*, par M. Paul Foucart.

*L'Église de Saint-Philbert de Grandlien*, par M. Robert de Lasteyrie.

*Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand-maitre du Temple. — Conjectures —*, par M. Paul Viollet.

Des *Mémoires présentés par des savants étrangers à l'Académie*, t. XII, deuxième partie, il a été distribué, en tirages à part :

*Un voyage d'études juives en Afrique*, par M. Slouschz, auxiliaire de l'Académie ;

Un mémoire de M. Henri Viollet, intitulé : *Description du palais de Al Moutasim, fils d'Haroun-al-Raschid*.

Pour terminer le tome XXXVIII des *Mémoires de l'Académie*, il a été envoyé à l'Imprimerie nationale :

1<sup>o</sup> Un mémoire de M. Maurice Croiset, intitulé : *Observations sur la légende primitive d'Ulysse* ;

2<sup>o</sup> Un mémoire de M. Édouard Naville, associé étranger, intitulé : *La découverte de la loi sous le roi Josias* ;

Pour la première partie du tome XXXIX des *Notices et extraits des manuscrits*, une notice intitulée : *Enquête sur la for-*

*tune des maisons françaises de l'ordre de Saint-Benoît*, par M. Delisle.

Voici l'état du tome XXXIV de *l'Histoire littéraire de la France* :

Les feuilles 19 à 36 sont en pages et seront en bon à tirer d'ici à peu de jours. On les revoit en ce moment. La feuille 36 termine l'article de M. Noël Valois sur Jean de Pouilli. Aussitôt ces épreuves corrigées, la commission lira des articles de MM. Paul Meyer et Valois, qui sont prêts à lui être soumis.

Dans la série des *Chartes et diplômes*, les actes de Louis IV d'Outremer, que recueille et qu'édite M. Philippe Lauer, sont encore en placards. M. d'Arbois n'a pas pu encore donner le bon à mettre en pages.

Dans une autre série des *Historiens de France*, que M. Longnon dirige toujours avec la même activité, le tome III des *Obituaires* est complètement terminé depuis le mois de novembre. On attend de l'imprimerie, depuis lors, le tirage de la préface et la livraison du volume. Du tome IV, la plupart des feuilles sont tirées ou en bon à tirer ; pour le reste, la mise en pages est déjà très avancée.

Le travail a été poussé très loin pour les tomes V (*province de Trèves*) et VI (*province de Reims des Pouillés*). Du premier, les feuilles 1 à 49 sont tirées ou en bon à tirer. L'index, qui comprendra au moins une vingtaine de feuilles, sera remis à l'imprimerie au commencement du mois prochain, et l'introduction le suivra de près. Du tome VI, les 100 premières feuilles sont en bon à tirer ; les feuilles 101 à 135 sont en bon à tirer. Il ne reste plus à composer que l'introduction qui formera une douzaine de feuilles.

*Le Corpus inscriptionum semiticarum* avance toujours très lentement. M. Berger m'informe que le fascicule IV<sup>e</sup> qui termine le tome II de la *partie phénicienne* est sur le point d'être achevé. Les feuilles 53 à 62 sont tirées, les feuilles 63 à 69 sont en bon à tirer. Les planches, sauf la dernière, sont toutes à l'impression. Avec ce fascicule, qui va jusqu'au n<sup>o</sup> 3224, s'achève la



longue série des ex-voto à Tanit et à Baal Hammon. Le tome III, qui est en préparation, s'ouvrira par les grandes inscriptions phéniciennes qui ont été trouvées à Carthage tant par la Direction des antiquités que par notre correspondant le P. Delattre. La suite du volume sera remplie par les inscriptions puniques d'Afrique découvertes hors de Carthage. Presque toutes appartiennent à la famille des textes néo-puniques.

Bien secondé par M. Mayer Lambert, M. Scheil a poussé déjà assez loin la transcription et l'étude des textes qui doivent entrer dans le tome II de la *partie himyaritique*. Il espère pouvoir donner avant la fin de l'année le premier fascicule de ce second volume.

Pour la *partie araméenne*, M. de Vogüé poursuit simultanément la préparation du *supplément aux inscriptions araméennes et nabatéennes* (tome II, fascicule 2) et celle du premier fascicule du tome IV (*Papyri et ostraca*). Dix placards de ce dernier sont composés. Par malheur, le classement définitif des documents qui entreront dans ces deux fascicules doit être ajourné, pour le premier, jusqu'à la publication, réservée à M. Clay, des contrats bilingues du Musée de Constantinople, trouvés par la mission américaine de M. Hilprecht, et, pour le second, jusqu'à la publication des papyri de Berlin, réservée à M. Sachau. Nous espérons que ces deux savants ne tarderont pas trop à faire paraître les ouvrages annoncés.

M. Chabot assure qu'une très forte livraison du *Répertoire d'épigraphie sémitique*, terminant le tome II, verra le jour dans le premier trimestre de cette année.

Pour l'*Inventaire des mosaïques* qui était la préface du recueil que l'Académie songe à entreprendre, l'*Inventaire des mosaïques de l'ancienne province d'Afrique (Tunisie)*, dressé par M. Gauckler, est à l'impression.

M. Dorez poursuit toujours avec le même zèle la rédaction et l'impression de nos *Comptes rendus*. S'il y a, dans l'apparition des fascicules, des retards fâcheux, ils sont imputables à la négligence des auteurs de communications qui tardent à livrer leurs manuscrits et plus souvent encore leurs épreuves.

M. Dorez et votre Secrétaire perpétuel appellent de tous leurs vœux une décision ferme de l'Académie qui les autorise à renvoyer inaptoyablement à un numéro suivant toute communication, qu'elle émane d'un membre de l'Académie ou d'un étranger, dont le manuscrit n'aurait pas été déposé ou dont l'épreuve n'aurait pas été renvoyée dans les délais prescrits.

Après la lecture de ce rapport, l'Académie, sur la proposition du Secrétaire perpétuel, a pris la décision dont les termes suivent :

« Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents figurés qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

« Les épreuves, tant en placards qu'en pages, devront être retournées au rédacteur des *Comptes rendus* dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

« Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants. »

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. HERGES de VIERVOSSI offre à l'Académie un mémoire dont il est l'auteur, intitulé : *Lamelle magique de Beyrouth, conservée au Musée du Louvre* (extra du vol. publié en l'honneur de M. le marquis de Vogüé).

M. CUYSSER offre à l'Académie, au nom des directeurs de la publication, MM. E. Goddard et J. P. Waltzing, *Le Musée Belge*, revue de philologie classique, n° 1 à 3 de 1909 et n° 13 de 1910 ; janvier-avril 1909 et janvier 1910 (Louvain, in-8°).

M. Salomon REINACH a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Nehlil, officier interprète à Oudja, une *Étude sur le dialecte de l'oasis de Ghât* (Paris, Leroux, 1909). Le dialecte berbère parlé dans cette oasis porte le nom de *tamadjell* et appartient au groupe des dialectes touaregs. Après en avoir exposé la phonétique, la morphologie et la syntaxe, M. Nehlil a donné un choix de textes, avec transcriptions et traductions; il a complété son travail par la publication d'un vocabulaire français-berbère, dans lequel il a intercalé les gloses recueillies en 1882 par le vice-consul d'Angleterre Stanhope Freeman. »

---

## SÉANCE DU 25 FÉVRIER

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTEB.

M. Philippe BERGER offre à l'Académie un nouveau fragment de tarif des sacrifices, trouvé à Carthage par M. Saumagne dans sa propriété.

Ce nouveau texte, très soigneusement gravé sur une pierre lithographique bien polie, porte à cinq les tarifs des sacrifices que nous connaissons; quatre proviennent de Carthage, le cinquième est la célèbre inscription de Marseille. Le tarif trouvé par M. Saumagne répond mot pour mot au premier tarif trouvé à Carthage et conservé aujourd'hui au British Museum, et il tend à prouver l'existence d'une sorte de rituel phénicien, très analogue au lévitique juif, dont tous ces tarifs étaient des extraits, plus ou moins modifiés suivant les circonstances et destinés à être affichés à la porte des temples.

M. SENART, au nom de la Commission du prix de Joest, annonce que la Commission a décerné le prix à M. Pelliot pour sa mission dans le Turkestan.

M. Paul Pelliot expose à l'Académie les principaux résultats de l'expédition archéologique qu'il a dirigée au Turkestan chinois et en Chine pendant les années 1906-1909<sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

M. CHAVANNES explique pourquoi la mission de M. Pelliot a si bien réussi. Il insiste sur la profonde connaissance de l'ancienne littérature chinoise qui lui a facilité ses recherches et lui a permis de juger tout de suite de la valeur des documents.

Le Président, au nom de l'Académie, adresse ses félicitations à M. Pelliot et à ses collaborateurs. Il rappelle que le chef de la mission n'a pas seulement combattu pour la science française en Chine, mais qu'il a jadis payé de sa personne, les armes à la main, quand il prit part, tout jeune encore, à la défense des Légations étrangères, assiégées par les Boxers.

---

## COMMUNICATION

---

### RAPPORT DE M. PAUL PELLIOT SUR SA MISSION AU TURKESTAN CHINOIS (1906-1909).

En prenant la parole devant l'Académie, je tiens avant tout à m'acquitter d'un devoir de reconnaissance. Ma dette vis-à-vis de vous est déjà lointaine, et elle s'accroît tous les jours. Voilà onze ans, votre bienveillance m'a valu de devenir pensionnaire de cette École française d'Extrême-Orient, à laquelle depuis lors je n'ai pas cessé d'appartenir : permettez moi de vous dire aujourd'hui, au nom de ceux d'entre nous qui ont débuté là-bas dans la science, combien votre intérêt de tous les instants nous a été un précieux appui, un reconfort, et souvent une sauvegarde. Cette fois encore, si ma mission a pu s'organiser et se poursuivre, c'est principalement grâce à vous. C'est fort de votre approbation qu'un membre de l'Académie, M. Émile Senart, a pu faire

auprès des Ministères et des Sociétés savantes les premières démarches. C'est grâce au généreux prélèvement que vous avez immédiatement consenti sur le fonds Benoit Garnier qu'il devint possible de faire cristalliser, autour de ce premier noyau, d'autres bonnes volontés. Enfin, parmi les quelques particuliers qui ont aidé notre entreprise, il y a deux membres de l'Académie, M. Senart et M. le duc de Loubat. La mort en a enlevé un troisième, le regretté Barbier de Meynard.

Mon vœu le plus cher serait que cette mission, qui dans son organisation a été vôtre à tant d'égards, ne vous apparût pas trop indigne de vous par ses résultats. Vous vous rappelez dans quelles circonstances nous partîmes. Depuis près de dix ans, des missions se succédaient au Turkestan chinois pour y retrouver les vestiges de ce bouddhisme qui y fleurit jusqu'à l'arrivée de l'islam vers l'an 1000 ; mais la France n'avait pas participé à ces recherches. Quand nous nous mîmes en route, en 1906, les meilleures places étaient prises. Enfin nous n'avions pas dans le pays, comme les Russes et les Anglais, des consuls et des compatriotes pour nous renseigner et nous seconder. Mes excellents compagnons, — le D<sup>r</sup> Louis Vaillant et M. Charles Nouette, — et moi-même avons paré de notre mieux à ces conditions assez défavorables. A diverses reprises, d'heureuses chances ont récompensé notre effort. Par les lettres que M. Senart lui a communiquées, l'Académie a été régulièrement tenue au courant de nos découvertes.

Ces découvertes, j'avais songé d'abord à vous les présenter en un tableau d'ensemble, pour en dégager ensuite quelques conclusions sur l'histoire religieuse et artistique du Turkestan chinois. Mais il m'est vite apparu que la tentative était prématurée. Je ne connais pas encore le butin très important que nos confrères étrangers ont rapporté à Berlin et à Londres. Nos propres collections archéologiques, à peine déballées, sont actuellement dispersées pour des

travaux de montage et d'encadrement. Il me paraîtrait peu scientifique de parler sur des impressions de voyage forcément rapides et fragmentaires quand, dans vingt jours peut-être, l'ouverture d'une nouvelle salle au Louvre nous permettra de préciser et de motiver nos jugements tout à loisir. J'espère que vous voudrez bien m'excuser si, renonçant par suite à vous exposer systématiquement des résultats, je ne fais guère aujourd'hui que vous présenter des documents.

Au point de vue archéologique, les trois grandes étapes de notre voyage sont Tounchouq, Koutchar et Touenhouang. Près de Tounchouq, oasis minuscule à mi-chemin entre Kachgar et Koutchar, nous avons reconnu et déblayé un temple bouddhique, dont les vestiges avaient été attribués jusque-là à quelque tardif établissement musulman. En six semaines de fouilles, nous avons recueilli un grand nombre de statuettes, des têtes principalement, généralement mou-  
lées, puis séchées au soleil et peintes, mais qui ont subi, de par l'incendie du temple, une sorte de cuisson accidentelle. Là aussi, nous avons mis à jour une galerie assez endommagée de bas-reliefs représentant des épisodes de la vie du Buddha, et dont nous avons rapporté trois panneaux. Dans tous ces monuments, on retrouve sans peine des caractéristiques de l'art gréco-bouddhique. Mais au delà, notre incertitude commence. Nous sommes en présence d'un art déjà extrêmement élaboré, et pour l'histoire duquel il nous manque encore trop d'intermédiaires. Les dates mêmes ne sont pas établies avec certitude. De quelques papiers trouvés dans le temple, on peut déduire qu'il n'était pas encore détruit vers l'an 800; nous nous en doutions déjà par l'histoire même de la région. Mais dans ces ruines mêmes, on reconnaît la trace de plusieurs âges de décoration, et aussi de styles très différents, depuis des motifs hindous jusqu'à des formules habituelles de l'art chinois. Les types ni les scènes ne se laissent guère encore identifier. Et

ainsi à tous points de vue, date, style, interprétation, nous sommes provisoirement réduits à des aveux d'ignorance.

Dans la région de Koutchar nous sommes restés huit mois. Les fouilles les plus fructueuses ont été exécutées dans le temple de Douldour-àqour, à l'Ouest de Koutchar. L'Académie a été mise au courant des découvertes que nous y avons faites; je rappellerai seulement que, dans la cour intérieure de ce temple, nous avons mis à jour un lot assez important de manuscrits en écriture brahmî. Mais il est difficile de donner encore des indications précises sur le contenu de ces manuscrits. On y reconnaît parfois des mots sanscrits, des formules du bouddhisme, mais aussi des spécimens de ces langues perdues d'Asie Centrale dont le déchiffrement est à peine commencé. D'ailleurs, beaucoup de ces textes sont en mauvais état, et une élaboration matérielle s'impose avant l'étude philologique. En dehors de ces temples de plein air, l'ancien bouddhisme a laissé non loin de Koutchar, à Qyzyl et à Qoum-tourâ, des *ming-uï* particulièrement importants. Vous vous rappelez que les *ming-uï* sont des groupes de grottes artificielles ornées de peintures murales et aménagées jadis en sanctuaires bouddhiques. Ceux de Qyzyl et de Qoum-tourâ sont les plus importants sur tout le versant sud des Monts Célestes. Le professeur Grünwedel les avait déblayés avant notre arrivée, et nous nous sommes contentés d'y prendre un bon nombre de photographies. Ces grottes sont généralement aménagées sur le type des temples de plein air, avec de pseudo-plafonds à encorbellement, et plus tard de fausses coupes. Autour de l'autel postcentral est réservé un corridor de *pradakṣiṇā*; l'un de ces corridors, qui semble être du VIII<sup>e</sup> siècle, offre un type curieux d'arc outrepassé. Il y a certain nombre de grottes de décoration chinoise, du moins à Qoum-tourâ, et cela s'explique par la présence certaine de temples et de bonzes chinois dans le « royaume » de Koutchar au VIII<sup>e</sup> siècle. Mais dans d'autres

grottes, on reconnaît un tel mélange d'influences hellénisante, hindoue, iranienne, auxquelles s'est superposé un appoint indigène encore difficile à mesurer, qu'une fois de plus, sans élaborer de théorie, je me contente de vous montrer des spécimens de ces monuments si nouveaux pour nous et dont l'étude reste à faire<sup>1</sup>.

J'ai hâte d'arriver à Touen-houang, qui nous retiendra plus longtemps. Touen-houang, comme Koutchar, était célèbre par des grottes, un *ming-üi*, ou, comme on dit en chinois, un « Ts'ien-fo-tong ». Celui de Touen-houang, déjà connu par les récits de Prjévalskii, Bonin et autres, venait d'être visité, juste avant notre arrivée, par notre confrère Stein. Mais Touen-houang, quoique tenant du Turkestan par son climat et par les sables qui l'entourent, a été dès le début de notre ère sous l'influence directe de la Chine. Son Ts'ien-fo-tong est chinois et nul sinologue ne l'avait encore étudié : je me suis consacré à cette tâche.

Le Ts'ien-fo-tong de Touen-houang compte près de 500 grottes ; beaucoup sont d'ailleurs de simples niches, et un certain nombre ne comportent plus aucune décoration. Quelques grottes, et non des moindres, ont été « restaurées » dans les temps modernes, au XVIII<sup>e</sup> et surtout dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; les couloirs ont été réenduits, les autels refaits, les statues remodelées : le progrès de ce travail pieux menace des pires dégâts. Un petit groupe de grottes, isolées au Nord du Ts'ien-fo-tong, date du XII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais, dans l'ensemble, il ne reste pas moins de 200 à 250 grottes creusées, aménagées, décorées du V<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. Préservées des ravages du temps et de l'islam, elles nous sont un répertoire infiniment précieux de documents sur l'art et la civilisation de la Chine du Nord pendant près de 600 ans.

<sup>1</sup> Au cours de son exposé, M. Pelliot a fait passer sous les yeux de l'Académie un certain nombre de photographies relatives à ses fouilles de Lou-mehouq et Koutchar, et aux deux groupes de *ming-üi*.





Grottes du Ts'ien-fo-tong du Touen-houan.  
1. Grotte décorée sous les Wei (VI<sup>e</sup> siècle)



Gravure en pierre de la tombe de Li Jing.

(Musée de Pékin) - Monument du IX<sup>e</sup> siècle.

Ce qui ressort clairement pour moi de l'étude du Ts'ien-fo-tong de Touen-houang, c'est la grandeur et la profonde originalité de l'art des Wei. Les Wei étaient une dynastie non chinoise, qui s'installa dans la Chine du Nord, au Chan-si d'abord, puis au Ho-nan, et dura pendant tout le v<sup>e</sup> et la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle. Les monuments qu'elle a laissés étaient absolument inconnus il y a dix ans, mais peu à peu ils nous deviennent accessibles. M. Chavannes a récemment étudié sur place l'art des Wei dans les Ts'ien-fo-tong de Ta-t'ong-fou et de Long-men, où il s'agit de sculptures sur pierre. Le Ts'ien-fo-tong de Touen-houang nous fait connaître, à côté du travail de la pierre, la peinture et les stucs polychromes. Et on peut dire qu'avec l'époque des Wei, l'art atteint du premier coup dans les grottes un degré qu'il ne dépassera pas. Sous les Tang, au vii<sup>e</sup> et au viii<sup>e</sup> siècle, les traits sont plus épais, les contours s'alourdissent ; c'est déjà, à mon avis, un art de décadence. Naturellement il faut s'entendre sur ce mot de décadence. Les principaux peintres — je ne parle pas des sculpteurs, car l'histoire de l'art en Chine les ignore — de l'époque des Tang jouissent d'une grande célébrité en Chine et au Japon. Ce n'est que justice. Certains eurent beaucoup de talent, parfois du génie. Mais la décoration des grottes n'est pas l'œuvre d'artistes d'exception, méritant une place à part hors la foule de leurs contemporains. Ces sculptures, ces peintures sont dues à des artisans, et tout ce que je veux dire, c'est que dans les œuvres *populaires* de l'époque des Tang, dans ses peintures ou ses sculptures de grottes, on ne retrouve pas la spontanéité, la vigueur des œuvres similaires dues à l'époque des Wei. L'art des Wei est un art de primitifs. La foi est alors naïve et s'exprime par des moyens simples, dont la gaucherie même n'est pas sans charmes. Sous les Tang, l'art populaire végète, et, si vous me permettez de traduire mon opinion par une comparaison avec les choses d'Occident, on pourra

sous les Tang, comme chez nous de nos jours, faire des tableaux de maîtres, mais on ne trouvera plus les ouvriers qui ont décoré les cathédrales. Du moins, Messieurs, est-ce l'impression qui s'est dégagée pour moi de l'étude des grottes. Mais ici encore je ne hâte de vous rappeler combien notre information est fragmentaire. Certaines têtes, dans les sculptures des Wei, paraissent bien trahir aussi quelque lointaine influence hellénique. M. Chavannes a signalé à Ta-long-fou un génie bouddhique qui paraît bien inspiré d'un Mercure. Une tradition nouvelle se serait régénérée là en un art nouveau, mais une fois de plus le progrès de cette évolution nous échappe<sup>1</sup>.

Mais Touen-houang ne nous a pas retenus seulement par ses peintures murales et ses autels. Comme j'ai eu alors l'honneur d'en faire part à l'Académie, il nous a été donné d'y mettre la main sur une inappréciable collection de manuscrits antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle, et qui, murés dans une niche en 1035 sans doute, avaient été retrouvés par hasard en 1900. Ces manuscrits étaient principalement en chinois et de caractère bouddhique, mais il y en avait aussi d'historiques, de philosophiques, des textes en sanscrit, en ouïgour, en tibétain, même un fragment de manuscrit hébraïque. Voici un court manuscrit nestorien, qui vient se placer à côté de l'inscription de Si-ngan-fou érigée en 781 et nomme le moine King-tsing, auteur de cette inscription. Cet autre fragment est tout ce qui a été retrouvé en Chine même de la littérature du manichéisme chinois. Ce rouleau, en merveilleux état, est un estampage de la *Vajracchedikā* écrite de la main même du célèbre calligraphe Lieou Kong-t'sian, estampage dont les pierres étaient déjà perdues au XI<sup>e</sup> siècle. Et ce serait là le doyen des estampages chinois sans cet autre texte, qui est une composition de l'empereur

<sup>1</sup> M. Pelliot a présenté à l'Académie un certain nombre de clichés montrant la succession des diverses époques artistiques dans le T'sien-fo-toung (Touen-houang).

T'ai-tsong (627-649) des T'ang, encore signalée sous les Song, mais perdue depuis plusieurs siècles : cet estampage avait été levé immédiatement après la gravure du texte, car il porte une note manuscrite qui a été inscrite en 653. Ces imprimés xylographiques du x<sup>e</sup>, du ix<sup>e</sup> siècle même, sont les plus anciens connus en Chine. Voici un manuscrit du v<sup>e</sup> siècle ou du début du vi<sup>e</sup> siècle, sur soie, admirablement conservé ; cet autre texte a été brodé entièrement sur soie au point de chaînette. Joignez à tout cela des baux, des comptes, des portions de recensements, des notes journalières, en un mot de quoi refaire sur pièces d'archives la vie de cette région lointaine de la Chine, de l'an 700 environ à l'an 1000.

J'avais examiné pièce par pièce toute la bibliothèque ainsi retrouvée à Touen-houang, mais je n'ai pu acquérir qu'un tiers de l'ensemble, 5000 rouleaux environ. Du moins dans ce tiers avons-nous tout l'essentiel, et c'est à peine si j'ai prélevé quelques spécimens pour les faire passer aujourd'hui sous vos yeux.

Après vous avoir montré ces quelques ouvrages, il me reste à préciser ce qu'ils nous apportent de nouveau. Et là, je ne voudrais pas dépasser la mesure, mais je crois bien que l'acquisition des manuscrits de Touen-houang est un des trois ou quatre événements qui vont changer complètement les conditions du travail sinologique. Il n'y avait aucun manuscrit chinois ancien en Europe. En Chine même, il y a eu tant de révolutions, le climat, d'autre part, est si funeste aux livres dans toute la moitié méridionale de l'empire, que les manuscrits anciens ont été presque tous anéantis. L'imprimerie, pratiquée dès l'an 800 environ, et qui se développa rapidement au xi<sup>e</sup> siècle, a contribué aussi à cette disparition. Bref, il ne s'est guère conservé de manuscrits chinois anciens qu'au Japon, en très petit nombre, et principalement bouddhiques ; c'est de là que des érudits chinois en ont rapporté quelques-uns dans les trente

dernières années; aucun de ces manuscrits ne paraît bien antérieur à l'an 600. Tout d'un coup, nous avons accès non pas à une poignée de manuscrits, comme c'était le cas jusqu'ici en Chine et au Japon, mais à des milliers de rouleaux, aussi anciens, parfois plus anciens que tous ceux qu'on citait jusqu'à présent. Et nous les avons, non plus dispersés aux mains de quelques amateurs d'Extrême-Orient, mais sous la main et à l'abri dans nos collections nationales. C'est là pour la sinologie européenne une situation nouvelle et singulièrement plus avantageuse.

On me permettra d'ajouter que d'une autre manière encore j'ai tâché de servir les intérêts de nos études. Les Chinois ont beaucoup écrit, publié, commenté depuis cent ans. Mais le fonds chinois de la Bibliothèque nationale, constitué par des envois assez peu méthodiques dus aux missionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, non seulement ne possédait pas tous les livres essentiels quand il fut constitué, mais surtout ne s'était pas développé depuis lors. Les autres bibliothèques de l'Europe n'étaient guère en meilleure situation. J'ai profité de mon dernier séjour à Pékin pour compléter le fonds chinois de Paris, en achetant environ 30000 *pen* ou volumes chinois qui nous manquaient. Désormais le fonds d'imprimés chinois de la Bibliothèque nationale est sans rival en Europe, et sa collection de manuscrits chinois n'a pas d'équivalents, même en Chine.

Les érudits chinois ne s'y sont pas trompés. Il n'est pas d'efforts que le vice-roi du Tche-li, Touan-lang, n'ait faits auprès de moi pour se faire céder partie de nos manuscrits. Finalement, les lettrés de Pékin se sont constitués en une sorte d'association pour faire les frais de photographie, et éventuellement de publication en facsimilé, aux dimensions originales, de tous les textes essentiels. Les frais qu'entraînera la publication de nos collections seront déjà si élevés que je n'ai cru pouvoir mieux faire que d'accueillir cette offre, et je m'occupe de faciliter pour les érudits chinois la

reproduction de nos textes. Ils y tenaient d'ailleurs beaucoup et je crois que nous avons tout intérêt à les satisfaire. Jusqu'ici, les sinologues européens n'ont guère pu entrer en relations avec leurs confrères les érudits indigènes. Or, au fur et à mesure que le travail sinologique, si longtemps chaotique, s'organise et progresse, nous sentons davantage le besoin de contacts plus étroits et plus fréquents avec ce qui se fait en Extrême-Orient. L'accueil très empressé qui m'a été fait récemment à Pékin nous donne à ce sujet les meilleures espérances : à nous de ne pas décourager les bonnes volontés. Peu à peu les érudits chinois viennent d'ailleurs aux méthodes d'Europe. Jadis le savant chinois, d'une culture souvent encyclopédique, ayant tout lu et tout retenu de ce qui s'était dit et fait en Chine pendant près de 3000 ans, était jaloux de son savoir, et ne communiquait guère aux compatriotes, ses confrères, les livres où il avait puisé ses informations. Mais aujourd'hui, les bibliothèques publiques se multiplient, des musées naissent çà et là, et une véritable « Bibliothèque nationale » a été fondée à Pékin voilà quelques mois. A cette institution nouvelle, on a donné un des quatre exemplaires subsistants de la formidable collection de textes réunie au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'empereur K'ien-long et dont une grande partie nous est encore inconnue ; elle a reçu également les anciennes éditions conservées dans certains palais comme ceux de Jehol, ce qui reste, après l'incendie du Han-lin-yuan en 1900, de l'unique exemplaire du *Yong lo ta tien*, enfin et surtout les livres anciens du Nei-ko. Or cette dernière nouvelle n'a l'air de rien, et personne en effet ne pouvait savoir sur le moment ce que signifiait un tel don. Mais quand on pénétra dans les bâtiments du Nei-ko où ces livres étaient conservés et qu'on défit les liasses, on s'aperçut qu'il y avait là toute une bibliothèque d'imprimés et de manuscrits du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, auxquels depuis le XIII<sup>e</sup> siècle nul n'avait touché. Oui, Messieurs, comme

c'étaient les livres de l'Empereur, il s'était trouvé que personne n'y avait eu accès, pas même les erudits qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avaient procédé pour le compte de l'Empereur au dépouillement de toute la littérature chinoise alors connue. On fait actuellement le catalogue de cette collection considérable, et on doit me l'envoyer dès son achèvement. Or les erudits chinois s'offrent, dans la nouvelle Bibliothèque nationale où ces trésors vont être transportés, à faire exécuter sous leur surveillance les copies dont nous aurions besoin : c'est vous dire de quelles excellentes dispositions ils sont animés à notre égard.

Vous le voyez, Messieurs, je n'avais pas tort de vous dire que les conditions du travail sinologique étaient en train de se transformer. Je vous ai parlé de notre Bibliothèque nationale et de celle qui vient de se fonder à Pékin. Mais nous ignorons encore ce que les études chinoises auront à prendre, et qui sera certainement très considérable, dans les collections rapportées à Berlin et à Londres. Sans doute le Turkestan n'est pas inépuisable comme l'Égypte : déjà on n'emploie plus à Tourfan, comme il y a dix ans, les feuillets des vieux manuscrits en guise de carreaux pour les fenêtres. Mais hier encore le colonel Kozlov a, dit-on, découvert au Nord du Kan-sou un grand nombre de textes *si-hia*. Chaque jour nous apporte de nouvelles surprises. Notre champ de recherches s'étend sans cesse. Dans cette foison de documents nouveaux, je souhaite seulement que vous trouviez suffisante la part rapportée par notre mission. Notre tâche d'ailleurs ne s'arrête pas là, au retour. Il faut maintenant élaborer et publier. Le travail est immense, et exigera le concours de nombreux ouvriers.

---



## LIVRES OFFERTS

M. Camille JULLIAN a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. Dufourey, professeur à l'Université de Bordeaux, un volume sur le *Néo-manichéisme et la légende chrétienne*. Ce volume est le quatrième de la longue et patiente *étude* que l'auteur a entreprise sur les *Gesta Martyrum romains*, et il est digne à tous les égards des trois précédents. On y retrouvera la science, l'impartialité, la minutieuse et fine critique, qui ont fait de M. Dufourey l'élève d'abord, et ensuite le continuateur de notre éminent confrère Mgr Duchesne. De récentes découvertes sur les Manichéens donnent au présent volume un attrait de plus. M. Dufourey se place désormais au tout premier rang dans l'école contemporaine des vrais historiens de l'Église. »

M. HÉRON DE VILLESOSSE offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Cazalis de Fondouce, un mémoire intitulé : *Vervelles pour les faucons et pour les chiens* (Montpellier, 1909) :

« On donne le nom de *vervelles* à de petites plaques métalliques, généralement émaillées, découpées en forme d'écusson, munies d'un anneau, et que l'on suspendait aux pattes des faucons au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle ; elles portaient les armoiries du seigneur de l'oiseau et étaient destinées à en faire reconnaître la propriété. M. Cazalis de Fondouce publie quatre *vervelles* encore inédites qui font partie des collections de la Société archéologique de Montpellier. L'une d'elles porte les armoiries d'Agnès de France, femme de Robert II, duc de Bourgogne, et remonte aux premières années du xiv<sup>e</sup> siècle. L'attribution des trois autres est plus difficile et reste encore incertaine. Une cinquième *vervelle*, offerte par l'auteur à la Société archéologique de Montpellier, est de plus grandes dimensions que les précédentes ; l'anneau de suspension est placé sur le côté au lieu d'être placé sur le chef. On y reconnaît les armes de la famille Rigaud, originaire de la sénéchaussée de Toulouse. C'est évidemment une *vervelle* à chiens, suivant une heureuse observation de M. Roman, confirmée par un compte du xv<sup>e</sup> siècle qui mentionne des écussons de cuivre, aux armes du comte d'Angoulême, pour attacher aux colliers des lévriers. »

M. DELISLE présente :

1<sup>o</sup> De la part de M. Charles de La Roncière, le tome IV de *l'Histoire de la marine française*. Il se rapporte au ministère de Richelieu. C'est

la continuation d'un ouvrage dont le mérite est bien connu de l'Académie, qui a décerné le prix Gobert à l'un des précédents volumes :

2<sup>e</sup>. De la part de M. Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, une édition phototypique des miniatures d'un psautier du XIII<sup>e</sup> siècle qui était conservé à la Sainte-Chapelle comme ayant été à l'usage de saint Louis ou de sa mère Blanche de Castille. La reproduction est accompagnée d'une très exacte notice sur l'histoire de la valeur artistique de ce manuscrit.

M. SCHUMAGNER offre un volume qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Mémoires du commandant Persat, 1806 à 1844* (Paris, 1910, in-8<sup>o</sup>).

Le PUISSEUX fait part à l'Académie d'une découverte importante, faite par M. Jules Nicole, l'helléniste bien connu de l'Université de Genève, dans un papyrus qu'il a rapporté de son dernier voyage en Égypte. C'est un fragment des *Chroniques* d'Apollodore d'Athènes, ouvrage perdu qui était écrit en vers et qui contenait le récit succinct des événements historiques depuis la guerre de Troie jusqu'au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, où vivait l'auteur. Parmi les sujets rentrant dans le cadre de ce vaste ensemble, nous savions que des biographies d'hommes illustres trouvaient place, et c'est sur un passage de la vie de Phidias que M. Nicole a eu la chance de mettre la main. Il comprend une quarantaine de lignes, très mutilées ; aussi le sens général ne peut-il être rétabli que par des restitutions. Celles de M. Nicole sont souvent hardies et lui-même ne dissimule pas qu'elles donneront lieu à des discussions. Cependant on peut considérer comme acquis que le nouveau document servira à fixer certains points intéressants, entre autres la date de la chouette conservée sur l'Aeropole et exécutée par Phidias avant, et non après, la statue de la Parthenos, le vol de l'ivoire, et non de l'or, qui eut lieu dans la maison de Phidias alors installée sur la citadelle même, le procès qui s'ensuivit et, fait nouveau, l'intervention des Éléens pour obtenir, sous caution, l'élargissement de Phidias mis en prison, enfin le séjour du sculpteur en Élide où il exécuta le Zeus Olympien et où il mourut. Des noms d'archontes précisent les dates de ces faits. L'Académie sera heureuse de féliciter de cette belle découverte l'auteur qui lui adresse la brochure imprimée sur ce sujet : *Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore* (Genève, 1910).

---

*Le Gérant, A. PICARD,*





COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 4 MARS

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER, PRÉSIDENT.

Le PRÉSIDENT rappelle que les obsèques de M. d'Arbois de Jubainville ont été célébrées mercredi dernier et dépose sur le bureau le discours qu'il a prononcé au cimetière Montparnasse.

Le PRÉSIDENT fait part à l'Académie de la mort d'un de ses correspondants étrangers, S. E. Hamdy-bey, directeur des Musées impériaux de Constantinople, et retrace la carrière de ce savant :

« Hamdy-bey a été élu correspondant de l'Académie le 29 décembre 1893. Il était né à Constantinople en 1842 et était le fils d'un des plus grands personnages du monde ottoman, Edhem Pacha, ancien grand-vizir. Venu jeune à Paris, vers 1857, pour y faire ses études, Hamdy s'éprit du métier d'artiste : il entra à l'atelier de Gustave Boulanger et fut le camarade de Gerôme, pour lequel il professait une grande amitié et une vive admira-

tion. Il se plaisait beaucoup à rappeler cette période de sa vie et se disait volontiers le plus « boulevardier » des habitants du Bosphore. Il parlait le français avec une aisance toute parisienne et mêlait à sa conversation des traits d'une causticité spirituelle, ou l'on reconnaissait l'ancien étudiant de la rive gauche. Le contraste était piquant entre sa physionomie d'Oriental et la vivacité tout occidentale de ses manières et de son langage. D'ailleurs il ne cessa jamais de peindre, même au milieu des occupations les plus absorbantes de ses fonctions administratives, et souvent il envoyait à nos expositions des tableaux remarqués, ou il plaçait des figures orientales dans un décor minutieusement exécuté de faïences, de cuivres et de bois incrustés de nacre. Il avait fondé à Constantinople, en 1882, une École des Beaux-Arts, dont il était le directeur et dont il s'occupa jusqu'à la fin avec un actif dévouement.

« Ce qui caractérise la carrière d'Hamdy-bey, c'est une prodigieuse activité, unie à des qualités rares de diplomate et de savant. Il avait appris à connaître les choses et les hommes auprès d'un des plus grands hommes de la Turquie contemporaine, Midhat Païcha, dont il fut le secrétaire dans son gouvernement de Bagdad. En 1867, il était revenu à Paris comme délégué titre pour l'organisation de l'Exposition universelle. Introducteur des ambassadeurs sous Abd-ul-Aziz, préfet de Péra, il avait fait partie du Parlement éphémère, octroyé à la Turquie en 1876. En 1877, commissaire impérial à l'Exposition de Vienne, il composa à cette occasion un grand volume enrichi de planches sur *l'Architecture ottomane*. Mais c'est à partir de 1881 que nous le trouvons dans son vrai domaine, où il conciliera ses goûts d'artiste avec ses talents d'administrateur : il est nommé directeur des Musées impériaux.

« Ce qu'était alors le Musée de Constantinople, ceux-là seuls le savent qui, comme Albert Dumont, comme Dethier et quelques autres Français, ont travaillé dans l'ancienne église Sainte-Érène, ou depuis 1850 on avait réuni quelques antiques, transportés ensuite en 1875 dans le local de Tehinily Kiosk. De cet embryon de collection, Hamdy a fait un des premiers musées du monde, un musée qui, aujourd'hui, attire les visiteurs de tous les pays, et qui par ses aménagements, ses classements, est un modèle à

proposer à beaucoup d'autres. Là est le principal titre scientifique d'Hamdy-bey et sa plus grande gloire. Il a sauvé d'une destruction certaine, dans un pays où le dédain des antiquités était proverbial, des milliers d'œuvres d'art, et il a forcé ses compatriotes à comprendre la valeur de ces témoins du passé.

« Rappelons avec plaisir que dès le début il fit appel à des savants français pour l'aider dans son travail. Le premier *Catalogue* scientifique du Musée de Constantinople a paru en 1882 sous la signature de notre confrère, M. Salomon Reinach. L'œuvre de classement et de publication a été continuée par M. Joubin en 1893, plus tard par M. Mendel qui a séjourné jusqu'à l'année dernière auprès d'Hamdy-bey et qui, après le *Catalogue des Terres cuites* du Musée (1908), va publier celui des *Sculptures*. Je lui dois de précieux renseignements sur la vie de l'homme qu'il a connu si intimement. C'est encore avec un de nos confrères, M. Théodore Reinach, qu'Hamdy-bey a publié, en 1892, la plus belle de ses découvertes, celle des magnifiques sarcophages de Sidon, qui sont le joyau du Musée. Enfin, combien d'autres ici même, comme M. Henzey, M. Schlumberger, le P. Scheil, pourraient vous dire le souvenir qu'ils ont gardé de la demeure hospitalière de Kourou-Tchesmé, où l'on avait le plaisir de trouver, auprès du maître de maison, une Française entourée d'enfants élevés dans le respect et l'amour de notre pays !

« Ces grands services rendus à l'archéologie et ces sympathies intellectuelles expliquent pourquoi le nom d'Hamdy-bey figure parmi les plus anciens sur la liste de nos correspondants étrangers. Mais ce qui complète le caractère de cette physionomie originale, c'est que cet homme, si fidèle à ses amitiés étrangères, n'en est pas moins resté un Turc, complètement dévoué à son pays et foncièrement patriote. Si nous ne comprenions pas que les intérêts de la patrie doivent partout passer avant tous les autres, nous aurions pu nous plaindre de la législation très rigoureuse que l'Empire ottoman a adoptée depuis 1884 sur les antiquités ; elle est l'œuvre personnelle d'Hamdy-bey. Mais c'était une conséquence logique de son œuvre. Puisque la Turquie se déclarait prête à recueillir et à rendre accessibles aux savants toutes les antiquités trouvées sur son sol, il était légitime, à ses yeux, d'en prohiber l'exportation, comme l'avaient fait l'Italie et la Grèce.

La loi de 1884 fut même renforcée et comme aggravée en 1906, plaçant toutes les recherches sous la direction exclusive du Musée, et assimilant les fouilleurs à des représentants de l'administration ottomane, étendant aussi les mesures de protection aux monuments de l'art islamique. Par là le chef du service affirmait sa volonté expresse de ne laisser échapper aucune œuvre digne de représenter l'histoire ancienne de son pays. Les savants étrangers ont pu dire quelquefois : *dura lex, sed lex*. Mais nous devons ajouter que ces règlements faits à dessein si sévères, pour prévenir toute fraude, ont toujours été appliqués par Hamdy-bey lui-même avec une modération et un souci des intérêts de la science, où l'on reconnaissait l'homme de goût et le savant de haute intelligence.

« Dans son rôle de directeur des Musées, Hamdy a été admirable de finesse et de persévérance. Les difficultés les plus graves ne lui venaient pas du dehors, mais du dedans, en particulier du palais où il comptait de puissants ennemis. Ses intimes savent les luttes redoutables qu'il a soutenues avec courage et dont, en somme, il est toujours sorti vainqueur. Comment a-t-il obtenu de ce pouvoir méfiant et plutôt hostile l'extension constante de son musée? C'est le secret de sa diplomatie avisée. En 1887, un iradé prescrivait la construction du nouveau musée, achevé en 1889. Dès 1894, un autre iradé lui concédait un terrain voisin pour un bâtiment prolongeant le précédent; puis, à peine celui-ci était-il terminé, en 1903, que de nouveaux crédits étaient obtenus pour une troisième construction qui dépassait en importance toutes les autres. Aujourd'hui le Musée impérial se présente avec une façade de 137 mètres et une surface d'exposition de 8,000 mètres carrés. J'ajouterai que cet administrateur, ce voyageur, ce fouilleur, ce peintre et ce directeur d'École était en même temps un financier, délégué des porteurs ottomans à la Dette publique, membre du Conseil d'administration des Chemins de fer, etc. Une telle vie donne un singulier démenti à la réputation de mollesse des Orientaux.

« Messieurs, nous avons vu à Paris, au mois d'octobre dernier, Hamdy-bey, qui jouissait enfin de l'indépendance accordée aux sujets turcs par un régime devenu libéral et humain. Sa joie était extrême, et il parlait avec un enthousiasme juvénile de



l'avenir. Mais tout le monde était frappé de l'altération de ses traits et de sa fatigue visible. Pourtant il avait hâte de revenir à Constantinople pour travailler plus que jamais. Il est mort à la peine, mais en plein triomphe. A sa veuve et à ses enfants, à son fils Edhem-bey, déjà connu par ses travaux d'archéologue et qui compte à Paris comme son père de fidèles amis, à son frère et collaborateur dévoué, Hallil-bey, nous envoyons nos sincères et profondes condoléances, en souvenir de celui qui, en servant sa patrie avec passion, a su en même temps être un bon ouvrier de la science et un grand ami de notre pays. »

MM. DELISLE et CAGNAT sont réélus membres de la Commission Debrousse.

M. Jean-Camille Formigé, architecte en chef des monuments historiques, donne lecture d'une étude consacrée aux résultats des fouilles opérées à La Turbie, depuis plusieurs années.

C'est dans ce village, situé à 454 mètres d'altitude au-dessus de Monaco, que s'élevait le célèbre trophée dont le Sénat romain décréta l'érection à la gloire d'Auguste, l'an 749 de Rome (5 ans av. J.-C.), en souvenir de ses victoires sur les peuplades alpines qui jusqu'alors empêchaient les communications d'Italie en Gaule. Les fouilles ont permis de retrouver toutes les dispositions du trophée dont M. Formigé a mené à bien la restitution écrite et dessinée. Cette étude est d'autant plus intéressante qu'elle a pu fixer dès à présent les dispositions, ignorées jusqu'à ce jour, du plus important des monuments triomphaux<sup>1</sup>.

M. Noël VALOIS a retrouvé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et analyse ou commente de très curieux avis adressés, en 1445, au roi de France Charles VII par un nommé Jean du Bois. Ce personnage obscur — un laïque de la région parisienne — se montre fort ému des maux qui désolent le royaume, et en trouve l'explication dans une sorte de malédiction divine. Il préconise la suppression des tailles, la réforme de l'Église, la répression du blasphème, la réconciliation de la France avec Dieu. A ses admonestations il joint des prédictions

1. Voir ci-après.

encourageantes, fondées sur l'étude des prophéties sibyllines ou autres ; son mémoire jette un nouveau jour sur cette littérature populaire et permet d'enrichir de plusieurs noms la liste des pseudo-prophètes du *xiv<sup>e</sup>* et du *xv<sup>e</sup>* siècle. Jean du Bois annonce l'expulsion définitive des Anglais, l'apparition d'un ange chargé de remettre à Charles VII un anneau symbolique au milieu d'une sorte de congrès de rois, l'avènement du roi de France à l'Empire d'Occident et d'Orient, enfin son abdication volontaire, sur le tombeau du Christ, à Jérusalem : c'est une variation nouvelle sur un thème bien connu, qui a été répété d'âge en âge, du *x<sup>e</sup>* au *xvi<sup>e</sup>* siècle.

On pourrait s'étonner du silence que Jean du Bois garde sur la mission de Jeanne d'Arc ; mais, à Paris, où il écrivait, on avait mal apprécié le rôle de la Pucelle, et, d'ailleurs, le procès de réhabilitation n'avait point eu lieu encore : jusque là l'on se gardait, en s'adressant à Charles VII, d'aborder ce sujet douloureux.

---

## COMMUNICATION

---

LE TROPHÉE DE LA TURBIE, PAR M. JEAN-CAMILLE FORMIGÉ,  
ARCHITECTE DE GOUVERNEMENT ET DE LA VILLE DE PARIS.

Les monuments commémoratifs que les Romains ont élevés sont de trois sortes : les trophées, les arcs et les colonnes.

Les dispositions architecturales des arcs et des colonnes nous sont parfaitement connues, mais il n'en est pas de même de leur histoire, et si une inscription dédicatoire ne nous apprend pas le fait qu'ils devaient commémorer, les auteurs anciens nous laissent presque toujours dans l'ignorance à ce sujet : tel est le cas des arcs d'Orange, de Saint-Remy et de Carpentras.

Pour les trophées, tout au contraire, les auteurs anciens sont beaucoup moins silencieux à leur sujet. Nous savons en effet que Fabius, Marius, Pompée, César et d'autres encore firent élever, sur le champ de bataille même ou sur un sommet dominant le pays conquis, des trophées magnifiques. Malheureusement nous en ignorons l'ordonnance, ces monuments ayant pour la plupart disparu et le très petit nombre de ceux qui ont résisté au temps étant presque entièrement ruiné.

Seul le Trophée de la Turbie, élevé en l'honneur d'Auguste, permet, malgré son état de délabrement, de retrouver la forme primitive.

Il présente en outre un intérêt tout spécial par ce fait, fort rare, que Pline, en nous transmettant le texte intégral de son inscription votive, nous donne ainsi la date exacte de sa construction (749 de Rome — 5 ans avant J.-C.).

Le Trophée de la Turbie, ruiné probablement lors des invasions barbares, transformé au moyen âge en une forteresse qui fut démantelée par Louis XIV, consolidé par les princes sardes, ne présentait plus à notre époque qu'une masse informe noyée dans les éboulis, ce qui en avait rendu l'étude impossible jusqu'ici.

En autorisant la Société française des fouilles archéologiques à faire les déblaiements de 1905 à 1907 et en les faisant achever par l'État jusqu'en 1909, M. le Ministre des beaux-arts nous a permis de mieux connaître ces ruines dont nous avons surveillé les fouilles comme architecte en chef des monuments historiques.

Notre étude a été faite au point de vue architectural proprement dit; nous ne rappellerons donc des documents archéologiques que ce qui est strictement nécessaire à son intelligence, tout notre effort ayant porté sur la recherche des matériaux utiles pour une reconstitution complète. C'est pourquoi ce sont nos dessins, beaucoup plus que ces notes trop sommaires, qu'il convient de consulter.

*Aperçu historique.* — Le peu de chose que nous savons sur la construction de ce Trophée est à peu près résumé dans son inscription. Elle nous apprend qu'il fut élevé en l'honneur de l'empereur Auguste, par décret du Sénat, en commémoration de la soumission définitive des peuplades montagnardes des Alpes, dont elle donne l'énumération. La date en est, comme nous l'avons dit, l'an 749 de Rome, soit 5 ans avant J.-C.

Outre Pline qui nous a conservé cette inscription (*Hist. nat.*, livre 3, chapitre 24), Suétone, Horace, Appien nous disent qu'Auguste soumit par la force les nations alpines; divers témoignages ajoutent que ses lieutenants furent Drusus, Tibère et Varron.

Le résultat capital de ces campagnes, qui terminaient la conquête de la Gaule et rendaient libres les communications avec l'Italie, motiva de la part du Sénat cette éclatante consécration.

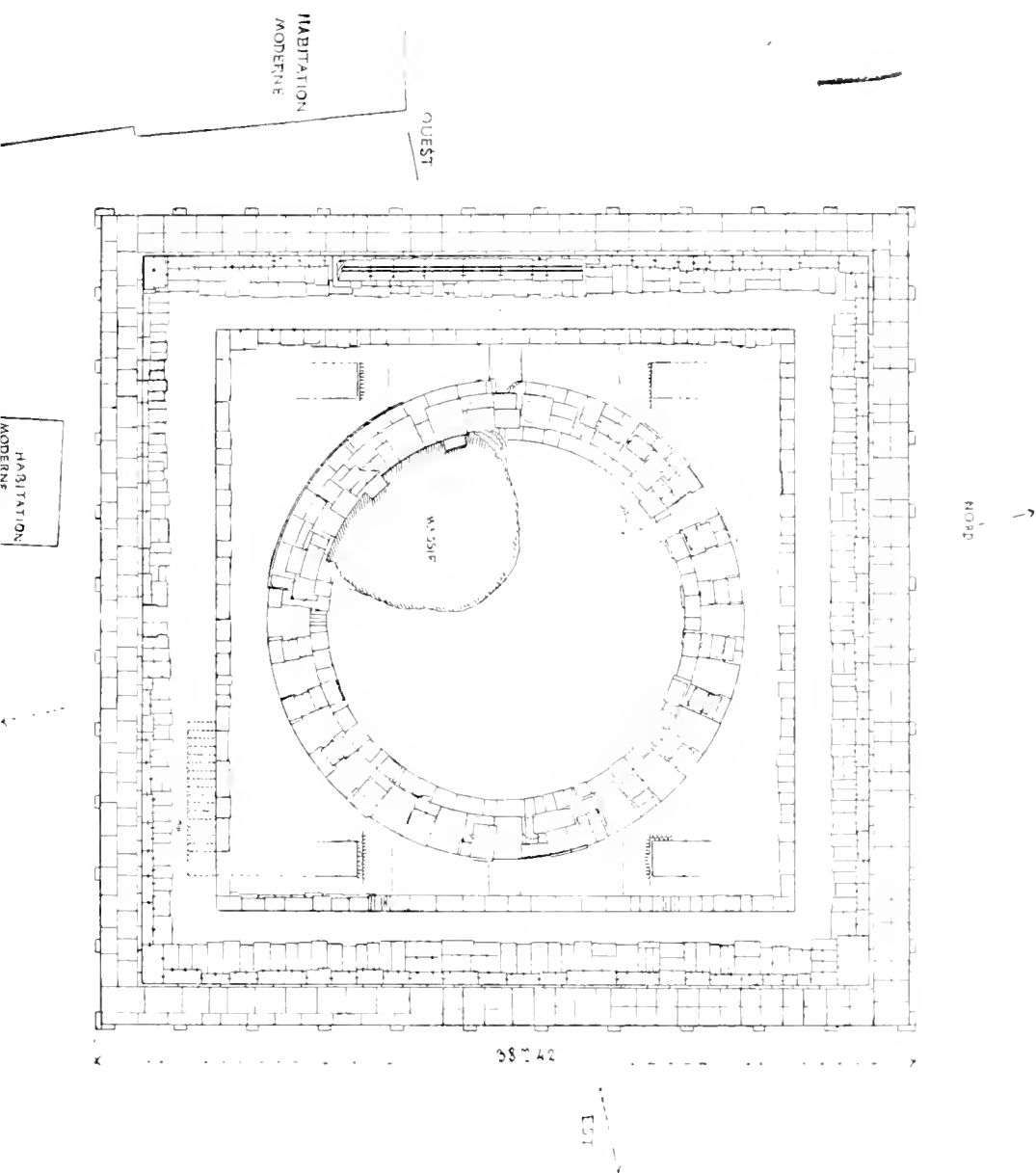
L'itinéraire d'Antonin nous indique que le lieu où il fut construit se nommait « Alpe Summa »; il fait suivre ce nom de cette mention : « Usque huc Italia, hinc Gallia » jusqu'ici l'Italie, au delà la Gaule .

C'est aujourd'hui sur la route de la Corniche, au centre du village de la Turbie, à 454 mètres d'altitude, au-dessus de Monaco, qu'on en trouve les restes.

*État du Trophée après les fouilles de 1905-1909.* — Les fouilles de 1905-1909 ont dégagé l'édifice jusqu'à sa base primitive, en sorte que dès à présent, avec les substructions restées en place et les parements décoratifs retrouvés dans les décombres, on peut, après étude des méthodes suivies dans la construction, reconnaître assez exactement quelles durent être les dispositions premières.

*Aire sur laquelle s'appuie le monument.* — La première construction qui émerge du sol est une plate-forme dallée en belles pierres jointives de grandes dimensions; certaines ont en effet plus de 2 mètres de longueur.

Cette plate-forme était protégée de distance en distance par des bornes en pierre placées à 2<sup>m</sup> 78 l'une de l'autre et



Trophée d'Auguste à la Turbie fig. 1.  
Plan. — État actuel.

dont la largeur est de 0<sup>m</sup> 624 et l'épaisseur de 0<sup>m</sup> 31; toutes sont brisées dans leur hauteur. L'ensemble forme un carré

de 37<sup>m</sup> 80 de côté, autour duquel est ménagé un passage libre de 1<sup>m</sup> 895 de large.

*1<sup>er</sup> étage carré.* — Au-dessus de cette plate-forme, nous trouvons le socle du grand étage inférieur, composé de trois assises restées en place, la troisième étant linement moulurée. Ce soubassement mesure 34 mètres de côté. Les pierres en sont reliées les unes aux autres par des crampons de fer scellés au plomb. Ils portent tous une marque faite à chaud, au poinçon. Sur l'un de ces crampons, qui a été protégé de la rouille, nous avons relevé un *A* et, à côté, une autre marque sur laquelle on lit : *AVGVS*, abréviation de *Augusti* ; ceci est une nouvelle confirmation que nous sommes bien en présence d'un trophée construit par un empereur, et comme ce premier empereur est Auguste, c'est bien d'Auguste qu'il s'agit.

Au Midi, sur la deuxième assise de ce soubassement, on remarque la trace d'une porte. L'historien Gioffredo nous apprend qu'il y en avait deux donnant accès aux escaliers, l'une au Midi, l'autre au Septentrion.

*2<sup>e</sup> étage carré.* — L'examen général de la construction nous ayant fait reconnaître que les murs de fondement supportant les façades étaient tous construits en grand appareil, alors que l'espace les séparant les uns des autres était simplement rempli de blocage, il nous était donc logiquement aisé de retrouver les dimensions des façades du 2<sup>e</sup> étage carré, lesquelles, mesurant 27<sup>m</sup> 10 de côté, s'élevaient à une distance de 3<sup>m</sup> 45 en arrière de l'aplomb du premier étage.

Aux quatre angles de ce second étage carré, nous avons constaté l'existence de parements en petit appareil romain jusqu'alors inexpliqués, mais que, les déblaiements achevés, nous avons pu reconnaître pour les restes de quatre salles rectangulaires, symétriquement placées aux angles du monument.

Ces salles mesurent chacune 5<sup>m</sup> 01 de longueur, 1<sup>m</sup> 60

de largeur; en bas, elles s'élargissent quelque peu vers le haut et sont apparentes en arrachement sur une hauteur de 11 mètres.

Ces proportions de petite largeur pour une très grande hauteur nous amènent à conclure que c'étaient là les cages d'escaliers dont parle Gioffredo.

Il est vrai qu'il ne mentionne que deux escaliers symétriques, l'un au Nord, l'autre au Midi, et que le plan qu'il fit graver, au xvii<sup>e</sup> siècle, n'en figure qu'un seul; mais la trace des quatre escaliers retrouvés par nous étant indéniable, s'il n'en subsistait qu'un seul dans le donjon du moyen âge, c'est, selon toute évidence, que les méthodes de la défense avaient obligé à combler les trois autres.

*3<sup>e</sup> étage.* — Alors que les deux premiers étages sont carrés et se comportent comme des soubassements, le troisième étage est circulaire.

Ici semblerait donc commencer le trophée proprement dit, particulièrement orné de colonnes aux chapiteaux de marbre et de trophées d'armes, alternant, dans les entre-colonnements, avec des statues.

Il faut ajouter qu'aux angles de la plate-forme carrée, supportant ce 3<sup>e</sup> étage circulaire, devaient s'élever de grands trophées en ronde-bosse, assez semblables à ceux de Marius qu'on voit à Rome, et qui, formant amortissements, se silhouettaient sur le ciel.

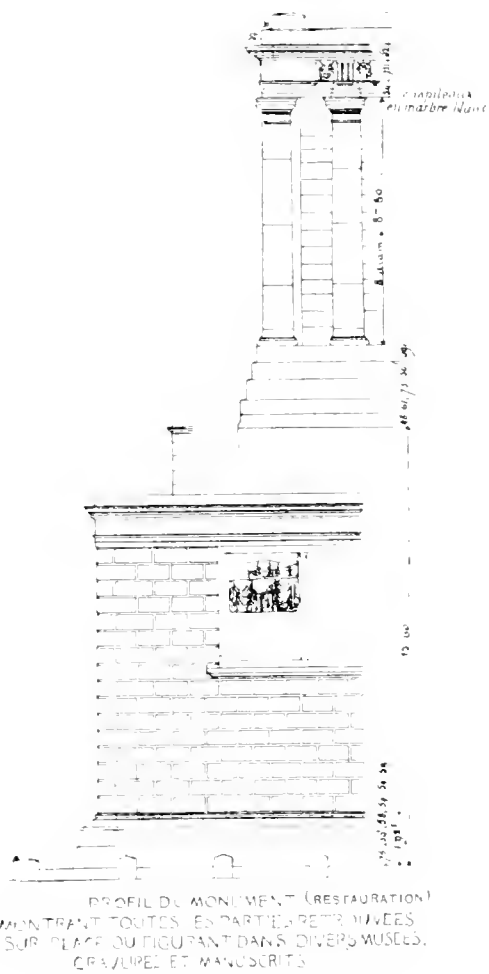
Le niveau de cette plate-forme se trouve à 15<sup>m</sup> 60 au-dessus de l'aire maçonnée supportant l'édifice.

Vingt-quatre piliers épaulent le mur circulaire de 18<sup>m</sup> 05 de diamètre et de 0<sup>m</sup> 70 d'épaisseur, constituant le noyau central du troisième étage. Ces piliers rayonnants, qui supportaient toute la partie supérieure de l'édifice, avaient été mis à nu, presque jusqu'aux fondations, par les coups de mine de 1703. Ils ont 2<sup>m</sup> 12 de saillie et 1<sup>m</sup> 20 d'épaisseur; il est facile de juger que chacun d'eux supportait une colonne.



COUPE SUD. — VERTICALEMENT.  
Trophée d'Auguste à la Turbie. (B. 2)





Trophée d'Auguste à la Turbie fig. 3.

En arrière de la colonnade, le mur circulaire était percé de niches de deux en deux travées.

L'ordre dorique composant ce 3<sup>e</sup> étage est reconstitué avec les éléments recueillis dans les fouilles, bases, fût, entablement.

Les métopes sont ornées de têtes de boufs banderolées, de proues, de cuirasses, etc. La sculpture en est faite en pierre de la Turbie, matière coquilleuse et d'une dureté égale à celle du marbre, traitée avec une technique rude, ne comportant aucune finesse.

Les chapiteaux des colonnes sont, eux, en marbre blanc. On peut remarquer que la partie formant ordinairement le tailloir carré du chapiteau dorique se trouve ici arrondie, sauf pour la moulure supérieure, laquelle, réduite à une trop faible épaisseur, s'est brisée sur les deux chapiteaux retrouvés.

*Surélévation du Trophée au moyen âge.* — Il est visible dans l'état actuel des ruines que ce troisième étage de la construction romaine a subi une surélévation en petits matériaux, couronnée par une corniche à double rangée d'arcatures ogivales. Ceci constitue de toute évidence une addition faite au moyen âge, du temps des guerres entre les Guelfes et les Gibelins.

*Projet de restauration.* — L'ensemble des constatations faites sur les ruines du Trophée nous a donné le plan exact de chaque étage, contredisant les essais de restitution tentés jusqu'ici et notamment les détails architecturaux des gravures du xvii<sup>e</sup> siècle. En effet, nous relevons entre ces documents et les remarques faites par nous, sur place, les différences suivantes :

1<sup>o</sup> Tandis que deux ordres superposés, l'un dorique, l'autre ionique, se distinguent sur les gravures anciennes, seuls les restes d'un ordre dorique ont été retrouvés. Ceci confirme d'ailleurs les données d'un auteur anonyme cité par l'historien niçois Giolfredo, lequel n'indique dans sa

description du monument que la présence d'un seul ordre dorique.

2<sup>o</sup> Alors que ces mêmes gravures placent l'inscription dédicatoire sur la façade du 2<sup>e</sup> étage carré, le relevé des ruines et le dessin de l'ingénieur Carlo Morello datant de 1656 nous montrent que l'espace eût manqué pour y placer l'inscription. Si l'on ajoute à cela que les lettres n'ont que 18 cent. 1/2 et que la saillie du premier soubassement eût obligé le spectateur à s'éloigner pour l'apercevoir, il est clair que la lecture de cette inscription, pourtant capitale pour la signification du monument, eût été rendue fort difficile, sinon impossible, par la distance.

Il en résulte que, de toute évidence, l'inscription dédicatoire se trouvait placée sur le premier soubassement.

3<sup>o</sup> Enfin, quand les dessinateurs n'ont fait figurer que huit colonnes dans la représentation d'une demi-façade, nous avons établi la preuve que, l'ensemble du monument en comportant vingt-quatre, ils auraient dû en faire figurer douze.

Toutes ces différences modifient considérablement l'aspect de l'édifice, et c'est pour tenter d'arriver à une précision, autant que possible définitive, que nous avons entrepris ce projet de restauration.

Tout y est uniquement appuyé sur des données relevées sur place, y compris l'inclinaison de la pyramide du couronnement dont quelques gradins, écroulés au pied de l'édifice, gardent encore la trace sur un même bloc des parties exposées à l'air et de celles qui, protégées par les assises supérieures, étaient garanties des intempéries.

Suivant notre projet de restauration, le Trophée d'Auguste mesurait une largeur totale à la base de 38<sup>m</sup> 42 et, jusqu'au sommet de la statue impériale, une hauteur de 46<sup>m</sup> 10. Ce qui fait de ce trophée le plus grand qui ait jamais été construit.

Avant de terminer, voici quelques détails concernant la méthode grâce à laquelle nous avons restitué la grande inscription.

*Inscription votive. — Reconstitution dans sa forme et ses dimensions primitives.* — Une porte de l'enceinte du village avait ses claveaux taillés dans des morceaux de marbre arrachés à l'inscription votive.

Ces claveaux ont été démontés en 1869 et donnés au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

Un autre fragment, trouvé dans une habitation, est au Musée de Nice.

Les fouilles ont permis d'ajouter à ces cinq ou six documents, connus depuis longtemps, un grand nombre de lettres brisées retrouvées dans les décombres.

Connaissant déjà, d'après Pline, le texte complet de l'inscription, il fallait, en quelque sorte, mettre en page chaque fragment.

Reprenant l'étude ébauchée par le comte de Cessoles, vers 1815, nous avons remarqué que les mots fragmentés :

Alpine  
Trumpilini

étaient superposés dans un même bloc de marbre. Il en était de même pour deux autres mots :

Inferum  
Venostes

et pour les deux lettres  $\begin{smallmatrix} \mathbf{N} \\ \mathbf{N} \end{smallmatrix}$  qui présentent aussi le même groupement. Ces trois groupes de mots une fois établis, on arrive fatalement à la mise en page du texte de Pline, telle que nous l'avons figurée dans notre dessin.

Ayant également noté au Musée de Nice et sur les morceaux retrouvés dans les fouilles que les grandes lettres mesurent 0<sup>m</sup> 366 de hauteur, les plus petites 0<sup>m</sup> 185 et les

interlignes la moitié de la hauteur des lettres auxquelles ils correspondent, c'est d'après ces données que nous avons obtenu les dimensions totales de l'inscription primitive et que nous avons disposé chacun des fragments retrouvés, suivant qu'un vide accompagnant les lettres en commandait le placement.

Ayant, d'autre part, découvert un fragment de statuaire, paraissant appartenir à une Victoire semblable aux Victoires qui accotent l'inscription de la colonne Trajane, nous en avons restitué l'ensemble et encadré l'inscription dédicatoire.

C'est d'ailleurs par nos dessins, comme il a été dit, qu'il faut compléter ce que notre mémoire, trop sommaire, n'a pu suffisamment indiquer.

---

## APPENDICE

---

RAPPORT DE M. BERNARD HAUSSOULLIER, MEMBRE DE L'ACADEMIE,  
SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS  
A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT,  
LU DANS LA SÉANCE DU 4 MARS 1910.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission de la Fondation Piot, le rapport annuel sur l'emploi des arrérages de ladite fondation en 1909.

I. — La part faite en 1909 aux *Fouilles, Explorations et Missions* a été moins considérable que celle des ouvrages subventionnés.

M. l'abbé Breuil a reçu 1.000 francs pour continuer ses études sur les peintures rupestres de l'Espagne. Il vous a rendu compte des recherches qu'il a entreprises dans deux

stations magdaléniennes du bassin inférieur de l'Èbre, à Cretas (Aragon) et à Cogul (Lérida). Les peintures qu'il vous a présentées le 26 mars (*Comptes rendus*, 1909, p. 227) ne contiennent pas seulement des animaux remarquablement dessinés, mais deux scènes très curieuses (scènes de chasse et de danse) où paraissent de nombreuses figures humaines.

L'Afrique française a été représentée par deux vétérans : MM. le docteur Carton et le chanoine Leynaud, qui ont reçu chacun 500 francs. Le docteur Carton vous a rendu compte le 20 août des fouilles qu'il a exécutées dans les thermes publics de Bulla Regia; il avait eu le mérite de les reconnaître il y a vingt ans, et c'est seulement en 1909 qu'il a pu en commencer le déblaiement. Le monument est assez bien conservé pour qu'on puisse attendre de fouilles ultérieures d'intéressantes indications sur le plan, notamment sur la disposition de l'hypocauste (*Comptes rendus*, 1909, p. 581).

M. le chanoine Leynaud poursuit ses fouilles dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète. La note dont notre confrère M. Héron de Villefosse vous a donné lecture le 16 avril (*Comptes rendus*, 1909, p. 281 et 282) vous a montré une fois de plus l'intérêt de ces patientes et laborieuses recherches, qui ont amené en 1908 la découverte, dans de nouvelles galeries, d'inscriptions en mosaïque.

Enfin une subvention de 500 francs a été accordée à la Faculté des lettres de Bordeaux, pour les fouilles qu'elle a entreprises à Bordeaux, dans le cimetière chrétien primitif de Saint-Seurin. Peu de villes et peu de Facultés sont plus dignes d'être encouragées : la municipalité et l'Université de Bordeaux ont toujours été d'accord pour sauvegarder et publier les antiquités et inscriptions de leur grande ville, et les fouilles de Saint-Seurin, dont notre confrère M. Camille Jullian vous a communiqué les premiers résultats (*Comptes rendus*, 1909, p. 756 et 969), s'annoncent comme fécondes.

La mission que vous aviez confiée en 1907 à M. Adolphe Thiers, architecte, chargé d'étudier les églises byzantines de Constantinople, n'avait encore été l'objet d'aucun rapport. M. Thiers vous a présenté le 12 mars une série de dessins et de relevés, notamment ceux qu'il a faits dans l'église de Saint-Serge ou Petite Sainte-Sophie, qui n'avait jamais été étudiée en détail. Son intéressante communication, faite avec la collaboration de M. Jean Ebersolt, a été insérée aux *Comptes rendus*, 1909, p. 215.

II. — Le chapitre des *Ouvrages subventionnés* est plus chargé.

Une somme de 3.000 francs a été affectée à la publication du *Catalogue des Cylindres chaldéens, assyriens et perses du Cabinet des Médailles*, qui, sous la direction de notre confrère M. Babelon, a été rédigé par M. Louis Delaporte et dont l'impression est commencée. M. Delaporte, élève de notre confrère le P. Scheil à l'École des Hautes Études, est l'auteur du *Catalogue des Cylindres orientaux du Musée Guimet*, paru en 1909 chez l'éditeur Ernest Leroux; il était donc tout désigné pour dresser l'inventaire de la riche collection de la Bibliothèque nationale. L'Académie se souviendra qu'en 1896 elle avait, sur les mêmes fonds, accordé une subvention à M. Babelon pour la publication du *Catalogue des Camées*. Comme en 1896, l'éditeur s'est engagé à fournir cent exemplaires à l'Académie.

M. Ernest Leroux a reçu la subvention ordinaire de 6.000 francs pour la publication du tome XVI des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot, dont les deux fascicules vous ont été distribués au cours de l'année dernière. C'est un recueil de dix articles et de XXII planches, où de remarquables monuments représentent l'art chaldéen, l'art grec, l'art byzantin, l'art français et l'art de la Renaissance italienne. La plupart de ces monuments vous ont été présentés en séance publique; ce sont, en même temps que des

œuvres d'art précieuses, des témoins de l'importance et de la variété des communications que vous entendez.

Tel a été, Messieurs, l'emploi des fonds, emploi que nous vous demandons de vouloir bien approuver.

---

## LIVRES OFFERTS

---

Le **SECRETARIE PERPETUEL** dépose sur le bureau le fascicule 2 du tome IV des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* Paris, 1910, in-8°.

M. **HEZEX** offre, en son nom et au nom de son collaborateur M. F. Thureau-Dangin, une publication intitulée : *Restitution matérielle de la Stèle des Vautours* Paris, 1909, in-fol.,.

M. **CORDELLA** offre, au nom de M. Legendre, un volume intitulé : *Far West chinois. Races aborigènes. — Les Lolos. Étude ethnographique et anthropologique* Leyde, 1909, in-8°).

M. **CORBIER** dépose en outre sur le bureau son article nécrologique sur M. Otto Donner extr. du « *Toung-Pao* ».

M. **JULLIAS** a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la municipalité de la ville de Bordeaux, les deux volumes suivants : *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, de 1520 à 1783*, publié par MM. A. Ducannès-Duyal et Paul Courteau, t. IV Bordeaux, 1909, in-4° , et *Inventaire sommaire des Archives municipales, Période révolutionnaire*, t. II, publié par M. G. Ducannès-Duyal Bordeaux, 1910, in-4° .

« Ces deux volumes sont l'œuvre des archivistes municipaux et d'un professeur à la Faculté des Lettres. Car il y a, à Bordeaux, entente cordiale et intime entre la Ville et l'Université, et de cette entente sont sortis les douze volumes de l'admirable collection des Archives municipales. La municipalité a fait tous les frais de ces publications; elle les édite avec un soin parfait; leurs auteurs y ajoutent toute leur science. Aucune ville de France peut-être n'a plus



fait que celle de Bordeaux pour ses archives et son histoire. Les deux volumes sont dignes à tous égards de ceux qui les ont précédés, par la richesse en informations nouvelles, par le bon ordre des matières, l'importance et l'utilité des tables, et l'excellente correction typographique. »

M. CAGNAT offre à l'Académie, de la part de M. le baron de Baye, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, une brochure intitulée : *Les casques de l'époque barbare et leur répartition géographique en Europe.*

M. DE VOGÛÉ offre à l'Académie, au nom de la Société des fouilles archéologiques, un volume des RR. PP. Jaussen et Savignac, professeurs à l'École de Saint-Étienne de Jérusalem, rendant compte de leur *Mission archéologique en Arabie* (mars-mai 1907 ; Paris, 1909, in-8°) :

« Cette première partie comprend l'exploration du pays de Moab et de la Nabatène jusqu'à Medaïn Saleh, l'ancienne Hegra. La Nabatène avait déjà été explorée par Doughty, Euting et l'infortuné Huber qui y a trouvé la mort. Mais aucun de ces savants n'avait eu les facilités que les nouveaux explorateurs ont dues aux travaux du chemin de fer entrepris par le gouvernement ottoman pour relier Damas à la Mecque. Les PP. Jaussen et Savignac ont pu, dans une complète sécurité, étudier à fond ce curieux groupe de Medaïn Saleh, y faire des levés géométriques et des vues photographiques. Tous les monuments ont été par eux dessinés, mesurés, toutes les inscriptions, même celles déjà publiées, ont été estampées et copiées. D'heureuses corrections ont été ainsi introduites dans les textes déjà publiés ; des textes inédits et nouveaux ont été relevés et commentés avec une complète connaissance du sujet. Ces documents ajoutent d'intéressants détails à ce que nous savions déjà de l'histoire, de la langue, des cultes des Nabatéens.

« Leur architecture a été, de la part des savants auteurs, l'objet d'une étude approfondie. Leur travail s'ajoutant à l'importante description de Petra par MM. Brünnow et Domazewsky permet de se faire aujourd'hui une opinion définitive sur l'art architectural des Nabatéens. Il apparaît comme un compromis entre l'art grec et l'art oriental, compromis qui a été appliqué au rocher par d'habiles tailleurs de pierre, aidés par des sculpteurs étrangers. Ceux-ci faisant souvent défaut, les ornements des chapiteaux et des frises sont restés le plus souvent inachevés et à l'état d'ébauche. C'est du moins l'opinion personnelle de M. de Vogüé qui trouve dans les photographies des PP. voyageurs la confirmation de ses idées. Il sait qu'elles

ne sont pas partagées par tout le monde, même dans l'Académie. Quoi qu'il en soit, le volume qu'il offre aujourd'hui lui paraît devoir offrir les éléments d'une discussion définitive.

« Ce volume contient en outre des observations géographiques et ethnographiques d'un réel intérêt. Il fait grand honneur à l'École Biblique de Jérusalem, à la science et à la méthode de ses professeurs; il fait aussi honneur à la Société des fouilles archéologiques, sous les auspices de laquelle a été accomplie la mission des PP. Jausseu et Savignac. »

M. HOMOLLE présente les deux fascicules des *Fouilles de Delphes*, qui ont été publiés durant l'année 1909: le deuxième du troisième volume consacré à l'épigraphie, qui est l'œuvre de M. J. Colin, professeur à la Faculté des lettres de Caen, et le premier du quatrième volume, qui contient les monuments figurés, et dont il est lui-même l'auteur:

« M. Colin, qui a été l'un des plus actifs collaborateurs des fouilles de Delphes, donne les inscriptions du Trésor des Athéniens; il en achèvera la publication en 1910. On sait avec quelle exactitude il lit, avec quelle conscience pénétrante il commente les textes anciens.

« Le premier fascicule de ce volume épigraphique est en cours d'impression; il a été confié à M. Bourguet, dont l'Académie a pu apprécier aussi les connaissances et la méthode.

« Le fascicule archéologique contient, disposées chronologiquement, les séries les plus anciennes de statues ou de bas-reliefs découverts à Delphes, jusques et y compris les caryatides du Trésor de Siphnos. L'impression continue; elle se poursuivra désormais sans interruption.

« Le concours du Ministère de l'Instruction publique, qui avait été vainement demandé pendant plusieurs années et qui est désormais assuré, grâce à l'intervention de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur et de nos confrères MM. Collignon, Pottier, Reinach et Haussoullier, a mis à la disposition des auteurs les ressources nécessaires pour les contrôles, les relevés complémentaires qui ne peuvent être exécutés que sur place. »

M. HOMOLLE présente en outre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Gabriel Millet, directeur adjoint à l'École des Hautes Études, les *Monuments byzantins de Mistra*, album petit in-folio composé de 152 planches. Paris, E. Leroux, 1910:

« C'est l'illustration anticipée de l'ouvrage auquel M. Millet a consacré plus de quinze années d'efforts, presque toute sa carrière de

voyageur, de professeur, d'archéologue, et dont il peut enfin annoncer l'apparition toute prochaine : *Mistra. Recherches sur l'art byzantin au temps des Paléologues*. Il a voulu, sans plus attendre, mettre à la disposition des travailleurs tous les matériaux accumulés par lui. On en comprendra la richesse quand on parcourra le catalogue de ces planches qui contiennent près de 800 pièces différentes, 200 pour l'architecture, 300 pour la sculpture, 200 pour la peinture, quand on remarquera qu'elles portent sur toutes les formes de l'art plastique pendant un siècle et demi (1296-1443), sur tous les types de monuments civils ou religieux d'une ville entière, quand on examinera l'index si plein de faits nouveaux, si abondant en particulier pour l'iconographie religieuse.

« M. Millet a fait généreusement la part à tous ses collaborateurs, à M. Eustache, architecte, à MM. Ronsin et Roumbos, peintres; moi, qui l'ai vu à l'œuvre, aux prises avec les difficultés du travail, l'hostilité des hommes dont il a triomphé à force de patience et d'ardeur passionnée, je tiens à lui rendre ici témoignage à lui-même, comme aussi à la compagne discrète et dévouée de ses recherches et de ses luttes, dont le rôle a été grand dans les relevés des monuments et dans l'illustration du volume qui nous est offert aujourd'hui. M. Millet n'a pas seulement rendu au jour les peintures que le temps avait effacées, sauvé celles qu'il allait détruire, déterminé enfin la création du Service des antiquités byzantines par les exemples qu'il a donnés, créé le Musée de Mistra qui est la plus riche collection byzantine aujourd'hui existante en Grèce; il a, à l'École des Hautes Études, fondé l'enseignement et constitué avec ses propres photographies le Musée de l'art byzantin, formé des générations d'élèves; il met aujourd'hui au service des travailleurs le plus précieux des répertoires de documents : c'est une œuvre capitale. »

---

## SÉANCE DU 11 MARS

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTIER.

Il est donné communication à l'Académie de la lettre par laquelle la Société royale de Londres, au nom des Anglais associés étrangers et correspondants de l'Institut de France, envoie à l'Institut, pour les victimes de l'inondation, une somme de 3,100 francs.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres joint ses remerciements à ceux qui ont été exprimés, au nom des différentes Académies, par M. Thureau-Dangin, vice-président de l'Institut, en une lettre dont il est donné lecture à l'Académie.

En remplacement de M. d'Arbois de Jubainville, décédé, sont nommés membres des Commissions suivantes :

Commission du Prix Prost : M. Collignon ; — Commission du Prix du baron de Courcel : M. Prou ; — Commission du Prix Volney : M. Antoine Thomas ; — Commission de publication des Chartes et Diplômes : MM. Élie Berger et Prou.

M. DIEUZAÏEV, qui, dans l'une des dernières séances, avait expliqué l'origine du système septénaire et indiqué ses rapports arithmétiques et géométriques avec le système décimal et sexagésimal, aborde aujourd'hui l'étude rythmique du Mausolée d'Halicarnasse construit par Artémise, reine de Carie, au milieu du iv<sup>e</sup> siècle.

Il fait remarquer d'abord que les expressions numériques des dimensions données par Pline, ainsi que l'emploi simultané du pied et de la coudée, appartiennent au système chaldéo-égyptien adopté par les Perses et aussi par les Grecs avec quelques sujétions spéciales. Il calcule et interpole dans ce système les cotes défectives en usant simultanément de la méthode arithmétique et de la méthode graphique, et des opérations mathématiques rigoureuses le conduisent à déterminer en dernier lieu les

dimensions de la base rectangulaire du monument. Or les dimensions calculées sont telles (94 pieds 8 dactyles et 111 pieds) que leur double somme (189 pieds + 222 pieds) est égale au périmètre de 411 pieds donné par Pline. Cette vérification finale, s'ajoutant à beaucoup d'autres preuves du bien fondé de la restitution indiquées au cours du mémoire, confirme l'excellence des lois rythmiques employées. Mais il y a mieux. Les fouilles anglaises entreprises en 1846 et continuées en 1857 ont permis de relever les dimensions du socle où reposait le soubassement, et ces dimensions concordent mathématiquement avec celles de Pline et celles qui résultent des calculs et des constructions rythmiques.

Il résulte de cet ensemble de constatations que le Mausolée d'Halicarnasse était tracé sur des combinaisons de triangles équilatéraux qui s'échelonnaient depuis la base jusqu'au sommet et comprenaient dans leurs mailles toutes les dimensions du monument.

Reprenant ensuite toutes les dimensions du Trophée d'Auguste relevées sur place par M. Formigé (voy. ci-dessus, p. 76) et les traduisant en pieds romains, M. Dieulafoy montre que non seulement les membres des deux édifices étaient comparables, mais que le Trophée d'Auguste était établi sur le même diagramme géométrique que le Mausolée d'Halicarnasse, ou plutôt que l'architecte romain s'était contenté d'adapter le monument grec, destiné à porter un quadrigé dont le socle était rectangulaire, à la forme circulaire du support d'un trophée, et que pour le surplus il avait agrandi les principales dimensions du Mausolée dans le rapport de 7 à 6 pratiquement substituable au rapport du côté à la hauteur du triangle équilatéral. C'est là un résultat doublement intéressant en ce qu'il confirme une fois de plus les deux restitutions du Mausolée et du Trophée et qu'il donne une application pratique du rythme septénaire dans l'architecture grecque et dans l'architecture romaine.

M. Jules Maurice fait une communication sur l'origine de la dynastie des seconds Flaviens. Il montre que sous le règne de Constantin le Grand, en 310, une double tradition, politique et religieuse, fit remonter l'origine de la dyastie, qui est celle de

cet empereur, à Claude II le Gothique, et que Soleil, sous les deux aspects de l'Apollon gréco-romain et du dieu oriental *Sol Invictus*, était le dieu de cette dynastie encore païenne. C'est de cette tradition antérieure à la conversion de Constantin que se réclame l'empereur Julien, dans un passage inexpliqué de son discours au roi Soleil où il compte parmi ses ancêtres trois générations de princes qui ont rendu un culte au soleil. Ces princes sont Claude le Gothique, Constance Chlore et Constantin ou Jules Constance, père de Julien et frère de Constantin le Grand. La conversion de ce dernier au christianisme en 312 mit fin au règne du *Sol Invictus* comme dieu de l'État romain, mais Julien retrouva encore vivants en Occident comme en Orient les souvenirs de cette tradition antérieure à 312 et au triomphe du christianisme avec Constantin<sup>1</sup>.

---

## COMMUNICATION

---

L'ORIGINE DES SECONDS FLAVIENS.

PAR M. JULES MAURICE.

M. Jules Maurice commente un passage jusqu'ici inexpliqué du discours ΕΙΣ ΤΟΝ ΒΑΣΙΛΕΥΑ ΗΛΙΟΝ de l'empereur Julien.

Voici ce passage :

Κάλλιστον μὲν οὖν εἶ τῷ ξυνορέχθῃ καὶ πρὸ τριγονίας ἀπὸ πολλῶν πάντο προπατόρων ἐραΐης τῷ θεῷ δουλεύσαι. μαρπτὸν δὲ οὐδὲ ὅστις, ἐπεργνωθὼς ἑαυτὸν τοῦ θεοῦ τοῦδε θεράποντα εὔσαι, μόνος ἔξ ἀπάντων ἢ ξὺν ἄλλοις αὐτὸν ἐπιδίδωσι τῇ θεραπειᾷ τοῦ δεσπότη<sup>2</sup>.

L'opposition marquée par les prépositions μὲν et δὲ entre les deux membres de la phrase indique l'importance que

1. Voir ci-après.

2. Juliani *Oratio IV*, éd. Teubner, p. 170, lignes 3 à 8.

Julien attache à chacune de ses deux affirmations. Dans la première partie de la phrase, Julien dit qu'il est très honorable de tenir au culte du Soleil par trois générations successives ou par un plus grand nombre d'ancêtres.

M. Maurice remarque que les événements qui se sont accomplis en 310 dans l'empire romain d'Occident expliquent ce passage de Julien.

En cette année 310, un orateur officiel s'adressant à Constantin lui dit qu'il est le troisième empereur de sa race (*post duos familiae tuae tertius imperator*)<sup>1</sup>, et il explique que la famille de Constantin, celle des seconds Flaviens, remonte à Claude le Gothique par les femmes : « *Ab illo enim divo Claudio manat in te avita cognatio*<sup>2</sup>. » Une théorie nouvelle sur les origines flaviennes se signale ainsi pour la première fois dans un discours officiel en 310<sup>3</sup>; l'orateur indique en même temps quel est le dieu tutélaire de cette dynastie. C'est celui dont Constantin restaure les temples<sup>4</sup>, Apollon, qui est sa divinité tutélaire au même titre qu'Hercule était celle de Maximien, Jupiter celle de Dioclétien<sup>5</sup>. Constantin est assimilé comme ces empereurs à sa divinité protectrice ; il est, suivant l'orateur : « *juvenis et laetus et salutifer et pulcherrimus*<sup>6</sup> ». Les monnaies révèlent le même fait que les discours. L'avènement de la dynastie des seconds Flaviens y est signalé par la frappe de quantités de pièces dédiées à la divinité solaire ; mais tandis qu'Apollon était célébré dans les discours des panégyristes, c'est le dieu oriental « *Sol Invictus* » qui est représenté sur les médailles<sup>7</sup>.

1. *Panégyrique* VII, c. 2.

2. *Ibid.*

3. Dessau, *Die Script. Hist. Aug.*, dans *Hermes*, 1889, p. 337; R. Pichon, *Les derniers écrivains profanes* Paris, 1906, p. 92 et sq.

4. *Panég.* VII, c. 21.

5. *Numismatique constantinienne*, t. I, p. 9 et sq.

6. *Panég.* VII, c. 21.

7. *Numism. constant.*, I, 392 à 399.

Ce dieu est tel que M. Cumont l'a décrit dans les monuments mithriaques. Un jeune homme à la longue chevelure, la tête radiée, la chlamyde attachée sur l'épaule, tenant le globe ou le fouet<sup>1</sup>.

Ainsi la divinité solaire, sous ses deux aspects principaux de l'Apollon gréco-romain et du *Sol Invictus* oriental, est en 310 la divinité tutélaire de la dynastie flavienne. Constantin a hérité ce culte de son père Constance Chlore. Nous savons par les panégyristes que les temples d'Apollon étaient fréquentés dans les Gaules sous cet empereur<sup>2</sup>. Constance Chlore dut célébrer le culte d'Apollon, auquel étaient attachées les populations gauloises. La moitié des dédicaces et des ex-voto à Apollo trouvés dans les provinces latines l'ont été, d'après M. Toutain, dans la Narbonnaise, les trois Gaules et les *civitates* des *Sequani*, des *Helveti*, des *Lingones*<sup>3</sup>. Or ce sont précisément les peuples sur lesquels a régné Constance Chlore, ceux parmi lesquels il a vécu. Bien que cet empereur ait fait partie par adoption de la dynastie des princes héracleens, c'est le Soleil qui est associé sur ses médailles aux légendes *Oriens Augusti*, *Aeternitas Augusti*, *Comes Augusti*. Enfin lorsque, après sa mort, un panégyriste parle de lui en 307, il nous dit qu'il a été enlevé au ciel par Sol lui-même : « Sol ipse inveciturus caelo excepit<sup>4</sup> ». Une monnaie de Trèves le représente s'élevant au ciel du bûcher de consécration sous les traits de *Sol* et dans son char<sup>5</sup>.

C'est pourquoi l'avènement de la dynastie flavienne est signalé en 310 par la reconnaissance officielle du culte du Soleil. Mais l'on peut remonter plus haut que Constance Chlore, jusqu'à Claude II le Gothique, origine de la dynas-

1. Franz Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra* (Bruxelles, 1899), p. 119 et sq.

2. C'est ce qui ressort du VII<sup>e</sup> Panégyrique.

3. J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, t. I, p. 317, 318.

4. *Panég.*, VI, c. 11.

5. *Numism. constant.*, I, p. 383 et pl. XXII, n. 8.



tie. Les divinités solaires dominent dans la numismatique de cet empereur ; le dieu *Sol* le cède toutefois en importance à l'Apollon gréco-romain tenant la lyre, à Diane Lucifère, à Esculape<sup>1</sup> dont le culte est associé à celui d'Apollon. Cette prédominance des divinités solaires s'explique peut-être par les origines de Claude II qui gouverna la province d'Illyrie sous Valérien. M. Jullian a montré l'importance et l'antiquité du culte du Soleil dans les provinces d'Illyrie et de Pannonie<sup>2</sup> ; un passage d'Hérodien nous dit du dieu célébré dans le temple d'Aquilée : Βέλιον δὲ καλεῖσσι τοῦτον... Ἀπόλλωνα εἶναι ἐθελοῦντας<sup>3</sup>. Or la ville d'Aquilée était en rapports commerciaux constants avec l'Illyrie<sup>4</sup>. Ainsi, ce sont les divinités du Panthéon gréco-romain qui dominent sur les monnaies de Claude II au lieu du *Sol Invictus* que l'on voit sur celles de Constance Chlore. Cette différence entre les deux règnes de Claude II et de Constance Chlore tient à ce qu'ils sont séparés par la réforme religieuse d'Aurélien qui eut lieu en 274<sup>5</sup> et fit du dieu oriental *Sol* la seule divinité solaire officielle de l'empire romain. Dès lors *Sol* fut seul représenté sur les monnaies, document officiel. Il en fut ainsi sous Constance Chlore, tandis que de nombreux temples d'Apollon s'élevaient dans les Gaules. Il en fut de même sous le règne de Constantin le Grand en 310, lorsqu'après la mort de Maximien Hercule, Constantin reprit le culte de la divinité héréditaire dans la dynastie des seconds Flaviens. Les panégyristes parlent à cet empereur des temples d'Apollon qu'il a relevés tandis que des monnaies innombrables portent la dédicace *Soli Invicto Comiti*. Il y eut donc une dynastie

1. Cohen, *Monnaies impériales*, t. VI, p. 132, 137 et 149.

2. Principalement dans son enseignement oral ; voy. *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 124.

3. Hérodien, éd. Teubner, 8, 3, 8.

4. Hérodien, 8, 2, 15.

5. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, 270-275. Paris, 1904, p. 184 à 195.

solaire, comme il y avait eu une dynastie jovienne et une dynastie herculéenne.

Jules Constance, père de Julien et frère de Constantin le Grand, était chrétien<sup>1</sup>, mais entre la reconnaissance d'Apollon ou du Soleil comme divinité tutélaire de sa famille par Constantin en 310 et la conversion de cet empereur au christianisme en 312, les Flavians se trouvèrent opposés aux Joviens auxquels Dioclétien avait légué le culte de Jupiter et qui étaient représentés par Licinius, Galère et Maximin Daza<sup>2</sup>. Jules Constance dut prendre position dans la famille flavienne, héritière de la tradition solaire, jusqu'au moment où la conversion de Constantin affranchit en 312 les chrétiens de tout culte païen. C'est pourquoi Julien a pu compter son père parmi les princes qui avaient rendu un culte au Soleil<sup>3</sup>. La généalogie solaire de cet empereur s'établit donc ainsi. Les trois générations qui ont rendu un culte au Soleil sont représentées par Claude II, puis par Constance Chlore; enfin, de 310 à 312, par Jules Constance, père de Julien et frère de Constantin le Grand<sup>4</sup>. Julien les revendique d'autant plus facilement toutes trois comme des générations ancestrales de sa famille qu'à l'époque où il écrivait, les historiens de l'histoire Auguste avaient sans doute donné à Claude II le cognomen de *Flavius* et établi l'arbre généalogique des Flavians<sup>5</sup>. Sa sincérité est hors de doute et son affirmation est véridique, ainsi qu'on vient de le voir. Mais il passe sous silence l'empire chrétien qui suivit. Il me reste à montrer comment

1. Sozomène, *Hist. ecclési.*, V, 2; Ammien Marcellin, XXII, 9; Paul Allard, *Julien l'Apostat*, I, p. 256.

2. *Numism. const.*, I, p. 75 à 79.

3. Jules Constance fut certainement chrétien, quoique peut-être avec des attaches ariennes. Basilina, mère de Julien, était alliée à Eusèbe de Nicomédie, évêque arien. Cf. Ammien Marcellin, *loc. cit.*; Allard, *loc. cit.*, p. 257.

4. Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 482 à 483.

5. *Gentes Flaviae*, dans Trebellius Pollio, *Vita Claudii*, 3, 6. Cf. Mispoulet, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 27 juillet 1906, p. 332.

la tradition solaire parvint à Julien en traversant cette période chrétienne.

Constantin se convertit au christianisme en octobre 312 et fit peindre le monogramme du Christ sur les boucliers de ses soldats avant la prise de Rome<sup>1</sup>. Il donnait par cet acte une nouvelle origine — chrétienne — à sa dynastie. Aussi les païens parlent-ils seuls de la dynastie solaire<sup>2</sup>. Quelques années plus tard, il faisait graver le monogramme composé des lettres X P de Χριστός sur son casque et le plaçait en haut de la hampe de son étendard particulier, le Labarum, témoignant ainsi de sa foi chrétienne, dans les grandes cérémonies qui eurent lieu lors de l'élévation de ses fils au rang de Césars, en 317<sup>3</sup>.

Des lettres expédiées au nom de l'empereur, nous dit Mgr Duchesne, dès l'année 313, témoignent d'un vif sentiment de piété chrétienne<sup>4</sup>. Sa correspondance au sujet des donatistes en fait foi. Mais en même temps il accordait en 313 par l'édit de Milan, que l'empereur païen d'Orient Licinius avait signé avec lui, — à tous ses sujets — la liberté d'adorer le dieu qu'ils avaient choisi<sup>5</sup>. Il ne peut y avoir de doutes à cet égard sur les intentions de Constantin : car dans un autre édit publié après la défaite de Licinius en 324, il renouvela, tout en conviant ses sujets au christianisme, ses assurances de liberté religieuse<sup>6</sup>. On n'a pas assez remarqué, bien que Gaston Boissier en ait indiqué l'hypothèse, que les corps publics demeurèrent en majorité païens en raison de cette liberté, nouvelle dans l'empire

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 157 à 158.

2. Lactance la passe sous silence en 314 ; d'innombrables monnaies, au contraire, en témoignent jusqu'en 317, quelques-unes jusqu'en 324.

3. *Ibidem*, 1909, p. 179-180, et *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1904, p. 212 à 220.

4. L. Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église*, t. II, p. 60.

5. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VIII, 17 ; G. Boissier, *La fin du paganisme*, t. I, 42-46.

6. Eusèbe, *Vita Constantini*, II, 47 à 60.

romain. La chancellerie impériale, le Conseil du prince, beaucoup de Curies municipales et le Sénat de Rome en particulier, demeurèrent attachés à l'ancienne religion. C'est ce qui explique les faits suivants. Le *Sol Invictus* continua à paraître sur les monnaies de Constantin jusqu'en 324<sup>1</sup>. Des expressions païennes se maintinrent même dans les actes officiels de l'empereur. C'est ainsi que le dieu suprême dont il est question dans l'édit de Milan est la *Divinitas in seculo celesti*, dont avaient parlé les Néo-Platoniciens<sup>2</sup>. Le législateur consacrant le repos dominical en 321 se servit de l'expression païenne : *Dies Solis*<sup>3</sup>. Plus d'une loi de Constantin semble ainsi adressée à des sujets de deux religions différentes. Constantin n'interdit même pas les manifestations païennes des corps publics, qui le concernaient ; mais il leur enleva toute portée religieuse. En voici un exemple. Nous savons par Aurelius Victor<sup>4</sup> qu'on éleva de nombreuses statues en son honneur après la victoire du Pont Milvius ; il en fut sans doute de même après la défaite de Licinius. Dans le premier cas, le Sénat de Rome lui offrit sa statue comme à un dieu *divinitati simulacrum*<sup>5</sup>. Constantin accepta le présent ; mais nous savons par deux textes d'Eusèbe<sup>6</sup> qu'il fit porter la croix à la statue qui lui fut élevée dans l'endroit le plus marquant de Rome. Il en fut sans doute de même à Constantinople, d'après les auteurs byzantins que M. Preger a comparés<sup>7</sup> : on y éleva une sta-

1. *Numism. const.*, t. II, en préparation. — *L'atelier de Sirmium*, dans la *Rivista ital. di numismatica*, 1909, p. 76.

2. Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XLVIII : *Litterae Licinii*, lignes 7-8. — Voy. déjà cette divinité dans l'Apologie d'Apulée.

3. *Cod. Théodosien*, II, viii, 1.

4. Aurelius Victor, 40.

5. *Panég.*, IX, 29.

6. Eusèbe, *Hist. ecclès.*, lib. IX, c. 9, 10, καὶ δὲ, τῷ σπουδαίω τῶν στρατῶν σφραγιστῇ ἐπὶ τῆ βασιλῆα ἀνατιθέμενα ἄνευ ἐν τῷ ἡλίω τῶν ἐπιτομῶν δὲ ἀνατιθέμενα τῶν σφραγιστῶν. — Voir *De Vita Constantini*, I, 40. — Cf. Étude de ces textes dans Schultze, *Untersuchungen f. Gesch. Konstantins d. Gr.*, dans *Zl. f. Kirchengeschichte*, 1885, p. 313 et p. 9.

7. Preger, *Konstantinos Helios*, dans *Hermes*, 1901, p. 157 et 169.

tue de Konstantinos Helios. Cette statue, qui lui fut offerte probablement après sa victoire sur Licinius, avait la tête radiée comme *Sol* ou Ἥλιος; elle portait le globe, comme ce dieu; un des auteurs byzantins les mieux informés, Nicéphore Calliste, dit que la croix surmontait ce globe<sup>1</sup>. Constantin avait ainsi accepté l'hommage, des sénats de Rome ou de Constantinople, mais il en avait transformé l'expression. Ces statues composites au point de vue religieux rappellent les monnaies frappées à Tarragone en 314 et sur lesquelles on avait gravé au revers le type du *Sol invictus* accompagné de la croix<sup>2</sup>. Il n'en est pas moins vrai que le souvenir de la tradition solaire des seconds Flaviens, antérieure à la conversion de Constantin, parvint ainsi jusqu'à Julien. Un orateur païen, Himerius, n'avait pas craint de rappeler à Constance II son ancêtre le Soleil<sup>3</sup>. Il résulte de ces faits qu'une tradition venue d'Occident, survivante dans l'organisation même de l'empire chrétien, a pu préparer l'esprit de Julien à recevoir l'enseignement des philosophes orientaux<sup>4</sup>. Le syncrétisme des cultes solaires à cette époque faisait converger toutes ces influences vers l'héliolatrie, à laquelle il se rallia comme philosophe et comme empereur.

1. Nicéphore Calliste, VII, 49.

2. J. Maurice, *Revue numismatique*, 1900, p. 288.

3. Himerius, Ecloga XII, 6 : σὸς... ὁ πρῶτος ἀνατολῆς Ἥλιος.

4. Voir sur la manière dont il reçut par l'intermédiaire des philosophes ses contemporains l'enseignement de Jamblique de Chalcis, Cunnont, *La théologie solaire du paganisme romain*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909, p. 152 et 177.

## LIVRES OFFERTS

M. GUESNON offre, de la part de M. J. Carcopino, ancien membre de l'École française de Rome, un article intitulé *Ostiensia* (Rome, 1909, in-8°; extr. des « Mélanges d'archéologie et d'histoire »). L'auteur y interprète heureusement quelques inscriptions qu'il a copiées à Porto, en particulier une dédicace à Silvain.

M. DEBISSE présente, de la part de M. Guesnon, un volume intitulé : *Les Conges de Bande Eastoul* (Paris, 1910, in-8°). Dans cette dissertation, l'auteur établit que cet ouvrage, d'un trouvère artésien, a été composé entre le 15 avril 1272 et le 15 avril 1273. C'est un nouvel exemple du parti que M. Guesnon sait tirer du Nécrologe qu'il a découvert et dont il a si clairement défini le caractère.

M. Labbe TURINSAI présente de la part de l'auteur, M. Philippe Virey, un volume intitulé : *La religion de l'ancienne Égypte* (Paris, 1910, in-8°).

M. Ph. Virey a publié dans ce volume sept conférences données en 1909 à l'Institut catholique de Paris sur divers sujets de religion égyptienne. Ce n'est pas un précis de la religion égyptienne considérée dans toutes ses manifestations, mais plutôt une vue d'ensemble des idées religieuses de l'ancienne Égypte telles que l'auteur les comprend. Car ce livre est une œuvre très personnelle où, sans s'attacher aux manifestations extérieures du culte, l'auteur étudie les problèmes les plus intéressants, les plus difficiles aussi, de la religion égyptienne : unité et multiplicité de la divinité, signification et vertu du sacrifice, origines de la zoolâtrie, du polythéisme, etc. A chacun de ces problèmes M. Virey propose une solution, résultat de recherches et d'études poursuivies depuis de longues années.

Dans ce livre, et cela en constitue le principal intérêt, l'auteur, tout en recherchant les cultes locaux d'un pays où chaque région avait sa divinité propre et comment ils se sont formés, met en lumière ce fait qu'il y eut, à côté des cultes locaux, une religion commune à toute l'Égypte, un culte qui se retrouve partout le même dans les rites osiriens; c'est surtout l'étude de ce culte général qui forme le fond de ce volume.

Ajoutons, en terminant, que M. Virey n'a pas publié ses conférences absolument telles qu'elles ont été prononcées; il les a coor-

données, augmentées là où le temps limité des conférences l'obligeait à être trop bref, enrichies de notes et de tout l'appareil scientifique nécessaire pour que ses conclusions puissent être contrôlées, complétées enfin par une table volumineuse qui est un véritable dictionnaire de la religion égyptienne. Ce recueil de sept conférences est, ainsi présenté au public, un ouvrage de haute et personnelle érudition. »

Le SECRÉTAIRE PÉREPETUEL dépose sur le bureau le premier fascicule du tome XVII des *Monuments et Mémoires Piot* (Paris, 1909, gr. in-4°).

M. SALOMON REINACH présente en ces termes le livre intitulé : *Les collections Sandvig. Contribution à l'histoire de la civilisation dans la vallée de Gulbrandsdal en Norvège*, par M. Anders Sandvig (Christiania, in-8°) :

« Avec une persévérance infatigable, inspirée de l'amour du sol natal, M. Anders Sandvig a reconstitué, sur les bords pittoresques du petit lac de Lillehammer (Norvège) tout un ensemble de constructions indigènes, « depuis la *salle* primitive jusqu'à la demeure plus moderne du fonctionnaire ». Chaque bâtiment contient l'ameublement qui lui est propre, représenté par des spécimens authentiques. Il y a là un véritable musée de l'habitation, d'autant plus précieux à conserver que les traditions de simplicité rustique tendent à disparaître en Norvège comme ailleurs. L'ouvrage, très richement illustré, qui décrit ce musée original, est en norvégien; mais l'auteur, qui a obtenu l'autorisation de dédier son travail à M. le Président de la République, a fait précéder le texte norvégien d'une longue analyse, fort bien écrite, en français, et d'une table des illustrations rédigée dans notre langue. »

---

## SEANCE DU 18 MARS

PRESIDENCE DE M. EDMOND FOUILLE.

M. CAGNIAT communique de la part de M. Vèran, architecte des monuments historiques à Arles, une inscription récemment trouvée dans les bâtiments de l'ancien collège et dont le texte est le suivant :

M · A V R · P R I S C O  
 P · P · V · E · γ · F R V M E N T A  
 R I O · C A N A L I C V L A  
 R I O · O S T I A R I O P R A E  
 F · F · P R A E T T · E · E · M · M · V · V ·  
 P R I M I S C R I N I O · C A S  
 T R O R V M · P R A E T T  
 M · I V L · E V T Y C H E S · E Q · R B  
 O B · M E R I T A · E R G A · S E · E I V S  
 A M I C O · I N C O M P A R A B I L I  
 L ·            D ·            D ·            D ·

Le personnage a exercé à Rome une série de charges militaires auprès du préfet du prétoire, celle de *primiscrinus* du camp prétorien et celle d'*ostiarus* ; c'est la première mention qu'on ait rencontré de ces deux charges, dont la nature est facile à déterminer.

Il n'en est pas de même de celle de *canalicularius* qui figure déjà sur deux inscriptions de Rome<sup>1</sup> et qui, d'après ces inscriptions mêmes, a quelque rapport avec l'administration du camp appelé *Castra peregrina*, occupé par certaines troupes de la garnison, en particulier par les *frumentarii*. Les attributions

<sup>1</sup> *C. I. L.* VI, 231 et 1119.



exactes d'un semblable fonctionnaire ne sauraient encore être fixées.

L'inscription est assurément du III<sup>e</sup> siècle de notre ère ; mais, à en juger par la beauté de la gravure, elle doit appartenir au début de ce siècle.

M. Théodore REINACH communique à l'Académie la nouvelle d'une importante découverte papyrologique : plusieurs centaines de vers inédits de Callimaque, retrouvés à Oxyrhynchus (Égypte) et publiés par M. Arthur Hunt. Le morceau le plus intéressant et le mieux conservé est une élégie du recueil dit *les Causes* (Aitia) ; elle a pour sujet les amours d'Acontius et de la belle Cydippé.

M. Reinach lit un essai de traduction de ce curieux morceau, où l'on trouve, à côté de beautés singulières, beaucoup de maniérisme et d'obscurité. La source de Callimaque était un vieux chroniqueur de Céos, Xénomédès.

M. Henri CORDIER, au nom de la Commission du Prix Loubat, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du Prix Loubat décide d'allouer :

« 500 fr. à l'ouvrage : *Notes sur la Médecine et la Botanique des anciens Mexicains*, par A. Gerste, S. J. ;

« 2.500 fr. à l'ouvrage : *Antiquités de la Région Andine, de la République Argentine et du Désert d'Atacama*, par Éric Boman, de la mission scientifique Créqui-Moutfort — Sénéchal de la Grange. »

M. le D<sup>r</sup> Capitan fait une communication sur les sacrifices humains et l'anthropophagie rituelle dans l'Amérique ancienne <sup>1</sup>.

M. Salomon REINACH présente quelques observations et discute certaines théories exposées par le D<sup>r</sup> Capitan.

M. le D<sup>r</sup> Capitan répond aux observations de M. S. Reinach.

M. J. Roman, correspondant de l'Académie, lit une note sur l'usage des bulles de plomb dans le Sud-Est de la France pour sceller certains actes. Cet usage ne dépasse pas la Provence, le

1. Voir ci-après.

Dauphiné, Lyon et une faible partie du Languedoc. La plus ancienne bulle à date certaine est de 1174, la plus récente de 1580 environ; l'apogée de l'emploi de la bulle peut être fixée à 1250. L'usage de la bulle de plomb est presque toujours simultané avec celui du sceau de cire: la plupart des seigneurs se servent à la fois de ces deux modes de scellement. On ne peut donc attribuer l'invention de la bulle au désir de rendre le sceau inaltérable à la chaleur méridionale, car alors on en eût fait un usage exclusif. La raison est tout autre. Dans le Nord de la France, les sceaux de juridiction étaient distingués par leurs légendes où on lisait: *Sigillum ad causas, obligationum, contractuum*, etc. Dans le Midi, les sceaux personnels et ceux de juridiction différaient par la matière, les premiers étant de cire et les seconds de plomb. L'usage de la bulle a été probablement emprunté à la chancellerie pontificale: la Provence confinait à l'Italie, et c'est autour d'Avignon que les bulles ont été les plus nombreuses.

MM. Élie BUCHE et Maurice PROU présentent quelques observations sur l'emploi des sceaux de plomb.

M. le comte DURRIEN entretient l'Académie d'un admirable livre d'Heures commencé pour le duc Jean de Berry, frère de Charles V, les « Très riches Heures de Nostre Dame », manuscrit qui a été démembré au cours des siècles et dont provenaient les fameuses *Heures de Turin* brûlées en 1904. M. Durrien, avant l'incendie de la Bibliothèque de Turin, avait fait une collation minutieuse du texte de tous les fragments. Il s'est trouvé ainsi en mesure de pouvoir établir, sur le papier, une restitution intégrale de l'état primitif du volume. Ce travail lui a fourni quelques observations intéressantes pour l'histoire des divers fragments du manuscrit.

Vers le début du livre ont été rajoutés, dans le courant du xv<sup>e</sup> siècle, deux petits portraits d'une dame. M. Durrien reconnaît dans cette dame Marguerite de Beauvillier, qui épousa en 1438 le fils de Robinet d'Étampes, garde des joyaux du duc de Berry, et il explique l'introduction de ce portrait par ce fait que les « Très riches Heures de Nostre Dame » avaient été cédées à Robinet d'Étampes par le duc de Berry en échange d'un autre manuscrit.

Dans une autre miniature placée un peu plus loin, M. Durrieu avait signalé, dès 1902, qu'il se trouvait des portraits du comte de Hainaut et de Hollande, Guillaume IV de Bavière, et de sa fille Jacqueline. Il peut aujourd'hui compléter ce renseignement en indiquant, d'après des dessins conservés à la Bibliothèque d'Arras, que, derrière le comte Guillaume IV, on voit aussi, dans la miniature, son gendre Jean de France, duc de Touraine, fils du roi Charles VI, et très probablement son frère Jean de Bavière, dit « Jean sans Mercy », connu pour avoir eu à son service le peintre Jean van Eyck.

Enfin, dans la dernière partie du manuscrit primitif, M. Durrieu a encore relevé deux portraits remarquables du duc Jean de Berry, représenté portant des moustaches et une barbiche. Ces portraits sont très curieux par eux-mêmes; ils ont en outre amené M. Durrieu à découvrir qu'il y aurait bien des raisons de croire à la présence d'un autre portrait du duc de Berry sur un des monuments les plus célèbres de l'art, *Le retable de l'Agneau mystique* des frères van Eyck.

---

## COMMUNICATION

---

LES SACRIFICES HUMAINS ET L'ANTHROPOPHAGIE RITUELLE  
DANS L'AMÉRIQUE ANCIENNE,  
PAR M. LE D<sup>r</sup> CAPITAN.

Je me permettrai tout d'abord, au début de cette communication, d'adresser mes bien vifs remerciements à M. le Président et à M. le Secrétaire perpétuel, qui m'ont autorisé à réaliser ici une innovation, en me permettant d'appuyer ma démonstration sur une série de projections, dont plusieurs en couleur, que j'ai exécutées d'après les Codex mexicains, des objets, et l'iconographie américaine ancienne. Elles vont être projetées par M. Gossin, l'habile projecteur de l'École du Louvre.

Les sacrifices humains étaient fréquents dans l'Amérique ancienne, mais notablement moins dans l'Amérique du Sud que dans l'Amérique Centrale. Pourtant, dès une époque ancienne, les figurations de têtes coupées et de corps décapités jouent un rôle fréquent dans la décoration de la si remarquable céramique funéraire peinte de Nazca (Pérou), dont les fig. 1 et 2 montrent deux curieux spéci-



Fig. 1. — Vase peint des nécropoles préincasiques de Nazca (Pérou), orné d'images de têtes coupées. — Collection personnelle.

mens provenant de ma collection et rapportés par le capitaine Berthon. Ces décorations sont certainement corrélatives de rites dans lesquels le sacrifice humain jouait un rôle important.

Au Cundinamarca (région de Santa-Fé de Bogota, Colombie), d'après Piedrahita, lorsque les indigènes voulaient construire des forteresses, entourées d'une ceinture de pieux volumineux, ils plaçaient, au fond de chaque fosse dans laquelle un pieu allait être enfoncé, le corps d'une belle jeune fille de noble famille, immolée pour la circons-

tance ; le pieu devait traverser le corps en s'enfonçant dans le sol.

Dans le même pays, lors de la fête du Guesa, en l'honneur du Soleil, on sacrifiait un bel adolescent de quinze ans représentant Boehica, législateur, puis dieu solaire. Dès son jeune âge, cet enfant, choisi tout spécialement, était élevé dans le temple du Soleil ; on lui rendait les mêmes honneurs qu'à la divinité qu'il représentait. A quinze ans, on



Fig. 2. — Vase peint (noir, rouge, jaune et blanc) des sépultures préincasiques de Nazca (Pérou). L'ornementation est formée de la figuration de masques humains (probablement de têtes coupées). Collection personnelle.

le conduisait dans l'enceinte consacrée au Soleil et on le tuait à coup de flèches. Il y a lieu de noter ici ce point sur lequel nous aurons à insister tout à l'heure, à savoir que la victime, avant d'être immolée, était déjà identifiée à la divinité à laquelle elle était ultérieurement sacrifiée.

A Santa-Lucia Cosumalwhuapa (Guatemala), plusieurs des curieux bas-reliefs qui y ont été découverts représentent des sacrificateurs et leurs aides tenant des têtes humaines qu'ils offrent parfois à la divinité (fig. 3). La pratique du sacrifice humain est donc ici nettement indiquée.

Mais c'est surtout au Mexique, et particulièrement vers la fin du xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle que les sacrifices humains ont été d'une extrême fréquence.



Fig. 3. — Offrande de têtes coupées.  
Bas-relief de Santa-Lucia Cosumalwhuapa — Guatemala.

Quelle pouvait être l'idée génératrice de pratiques aussi terribles? Dans une conception fétichique primitive et assez rudimentaire, le dieu, tout comme un être humain, a faim, et il a faim de chair humaine. On doit donc chercher à le satisfaire et à l'apaiser en lui donnant à manger de la chair humaine. On peut constater le reflet de cette idée dans deux figures du Codex Telleriano-Remensis; l'une représente Quetzalcoatl dans son brillant costume, avec les accessoires rituels, tenant par les cheveux la victime humaine qu'il va dévorer; l'autre figure le même dieu, sous son larve de serpent emplumé, en train de dévorer la victime humaine.

Suivant une autre conception un peu moins grossière et moins simpliste que celle-ci, on pourrait admettre que le sacrifice humain n'a été que l'extension du sacrifice des animaux à un être plus parfait, par suite plus agréable à la divinité et peut-être aussi capable de fournir plus de sang



Fig. 4. — Sacrifice d'un oiseau par arrachement du cœur  
le sacrificateur tient le cœur dans sa main droite. Codex Nuttall.

que les petits animaux seuls offerts au début par les Mexicains à leurs dieux. Dans certains cas, ils sacrifiaient ces animaux, comme ils le faisaient pour les hommes, par arrachement du cœur. Et, à ce propos, la fig. 4, extraite du Codex Nuttall, est très caractéristique.

Le désir d'offrir à la divinité du sang en abondance et tout vivant, semble en effet avoir été une préoccupation importante chez les prêtres et les fidèles mexicains. Le sang humain avait évidemment à leurs yeux une puissance magique et fétichique particulière. La raison peut s'en

trouver dans la théogonie mexicaine. En effet, à la suite de cataclysmes multiples, le genre humain avait péri, la terre avait été repeuplée par 16000 héros, nés des fragments du silex Teepactl — fils du dieu suprême Omecuectli et de sa femme Omecihuatl — qui avait été lancé du haut du ciel sur la terre où il s'était brisé en fragments innombrables.

Les héros, désirant avoir des serviteurs, envoyèrent, sur les conseils d'Omecihuatl, un de leurs : Xolotl dans les



Fig. 5. — A gauche, prêtre mexicain agitant son encensoir. A droite, un autre prêtre se tire du sang du mollet qu'il pique au moyen d'une épine de *maguey*. En haut, à droite, sur une pelote, ces épines. Album de Duran.

enfers demander à Mictlanteuctli un os des premiers hommes. Après diverses péripéties, l'os brisé fut placé dans un vase et arrosé du sang des héros *qu'ils s'étaient extraits eux-mêmes par diverses coupures*. Telle fut la force magique de ce sang que du vase sortit, quatre jours après, un garçon et, trois jours plus tard, une fille : ce couple fut l'origine du nouveau genre humain.

D'ailleurs, cette tradition des épanchements volontaires et personnels du sang était extrêmement fréquente dans toutes les cérémonies de l'ancien Mexique et constituait même une pratique courante chez les fidèles. Il y avait de



nombreux procédés pour s'extraire du sang des oreilles, des paupières, des joues, de la langue, des membres inférieurs, etc.

Ou bien on se servait de ces fines lames d'obsidienne coupant comme des rasoirs et venant, comme l'indique Torquemada, d'être débitées par des artistes spéciaux ; ou bien encore on s'enfonçait dans la jambe de longues épines acérées de maguey (agave), ainsi que le représente la fig. 5



Fig. 6. — Mexicain se tirant du sang de l'oreille.  
Codex Vaticanus 3738.

empruntée à l'album de Duran, ou encore une longue pointe, parfois ornée, dans l'oreille. Voy. fig. 6, extraite du Codex Vaticanus 3738.

D'autres fois, le sacrifice personnel de sang s'accompagnait de douleur souvent vive ; tel est le cas figuré sur la planche 7 où le fidèle fait passer à travers sa langue toute une série de baguettes pointues déterminant une abondante hémorragie. A ce propos, Sahagun (appendice du livre II) s'exprime ainsi :

« D'autres en faisaient passer séparément une grande quantité qu'ils laissaient ensuite tout ensanglantées sur le

sol, au pied du dèmon et quelquefois sur les chemins et dans les chapelles. »

Pour les Mexicains, ces offrandes de sang devaient être fort agréables à la divinité, et ils les multipliaient. Le roi, par exemple, au moment où il venait d'être élu, allait de temple en temple, et, dans chacun, se pratiquait des entailles sur diverses parties du corps pour offrir son sang aux divers dieux.



Fig. 7. — Mexicain passant des baguettes pointues à travers sa langue. L'hémorragie est abondante. Codex Telleriano-Remensis.

On conçoit donc facilement que le désir de plus en plus vif d'offrir aux dieux de plus en plus de sang ait fort bien pu amener les Aztèques à tâcher d'obtenir d'un coup une grande quantité de sang humain. Ils ont réalisé cette idée en instituant les sacrifices humains et en les exécutant d'après un singulier procédé, qui leur est absolument spécial, et qui consiste à arracher le cœur du sujet vivant.

Pour ce faire, le sacrificateur ouvrait, non pas la poitrine, comme tous les chroniqueurs et à leur suite les historiens l'ont constamment répété, mais bien l'épigastre au niveau de l'estomac. Par une large incision, au moyen d'un

couteau de silex ou d'obsidienne, dont il existe encore d'assez nombreux spécimens dans les collections, le sacrificateur introduisait la main et, après avoir traversé le diaphragme, arrachait le cœur que, tout palpitant, il offrait à la divinité, le plaçant même souvent dans la bouche de l'idole. Naturellement l'hémorragie était formidable et le sujet perdait instantanément presque tout son sang, soit environ



Fig. 8. — Représentation d'un sacrifice humain par ouverture de l'épigastre afin de pouvoir arracher le cœur. (Codex Laud.)

3 litres (v. fig. 8, 9 et 10). La première figure (8. Codex Laud) montre le schéma, pourrait-on dire, du sacrifice : le sacrificateur, seul avec la victime, enfonce son couteau dans l'épigastre. La figure 9 montre, d'après Duran, tout le cérémonial et la manière dont la victime est maintenue par les aides du sacrificateur. La figure 10 enfin, donnant les mêmes indications avec quelques variantes, montre, comme les précédentes, l'énorme quantité de sang ainsi obtenue. Au-dessous, trois victimes immolées portent l'ouverture nettement indiquée à l'épigastre.

Le désir d'augmenter sans cesse la quantité de sang offerte au dieu conduisit rapidement les Aztèques à la mul-

tiplication extrême du nombre des victimes. Les derniers grands sacrifices qui eurent lieu à Mexico sont terrifiants à ce point de vue. Écoutons plutôt le chroniqueur indigène Tezozomoc. Voici comment il s'exprime en racontant les cérémonies de l'inauguration définitive du grand temple de Huitzilopochtli à Mexico par le roi Ahuitzol en 1486 (*Histoire du Mexique*, chap. LXX) :

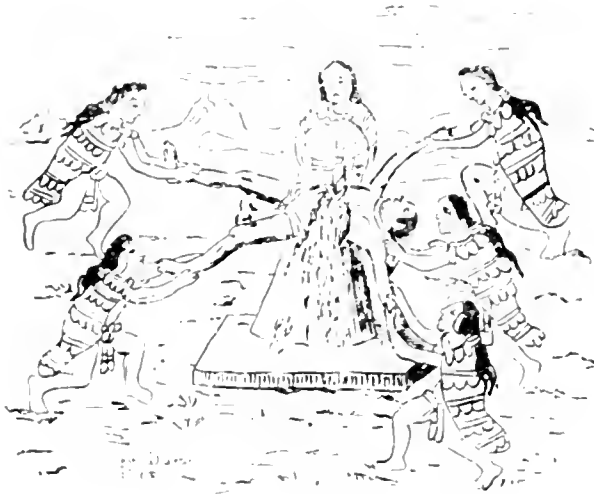


Fig. 9 — Sacrifice humain suivant la pratique ordinaire, avec tous les aides du sacrificateur maintenant la victime sur la pierre à sacrifices. Le sacrificateur enfonce son couteau dans l'épigastre, le sang coule à flots. Album de Duran.

« Le roi Ahuitzol commença... ; quatre des affreux ministres du temple saisissaient la victime et l'étendaient à ses pieds. Ahuitzol se prosternait, se tournant successivement vers les quatre points cardinaux ; puis il lui ouvrait la poitrine avec son couteau, en arrachait le cœur et le présentait encore tout palpitant vers les quatre points cardinaux... Après avoir immolé un grand nombre de victimes, Ahuitzol passa le couteau au prêtre représentant Huitzilopochtli...

« Successivement tous ces prêtres... se succédèrent, chacun immolant autant de victimes qu'il pouvait... de

sorte que le sang coulait comme deux fontaines des deux côtés du temple et qu'on eût dit que les sacrificateurs étaient revêtus de vêtements écarlates. La même chose avait lieu dans les autres temples (Tezozomoc en indique quinze). Les sacrifices durèrent quatre jours entiers; le



Fig. 10. — Sacrifice humain avec quatre aides seulement. L'épigastre est ouvert et le sacrificateur y introduit la main pour aller chercher et arracher le cœur. Au-dessous, un soldat garde trois victimes immolées, avec épigastre ouvert. Codex Vaticanus 3738.

sang et les cœurs commençaient déjà à répandre une mauvaise odeur... »

72.344 captifs, disent les chroniqueurs, furent alors immolés. Pour Ixtlixochitl, ce chiffre aurait été de 80.400. Un très simple calcul, ayant pour base une durée de trois minutes pour une exécution (ce qui paraît largement suffisant), montre que, dans les seize temples que désigne Tezozomoc et dans vingt autres (ce qui est un minimum du

Mexique, il y eut, chacun de ces quatre jours, au total 8.000 victimes immolées : soit donc pour les quatre jours 32.000 victimes humaines, et certainement ces chiffres sont au-dessous de la vérité.

Nous ne pouvons nous arrêter à la description des *tzompantli* ou ossuaires des crânes des victimes massacrées, généralement placés dans les temples auprès des pierres à



Fig. 11. — Victime tuée à coups de flèches, au Mexique.  
Codex Vaticanus 3738.

sacrifice. Certains, dénombrés à Mexico par des soldats de Cortes, contenaient, d'après Tezozomoc et Gomara, 62.000 et même 136.000 crânes ! Ils indiquent également le nombre considérable des victimes humaines massacrées sur les autels des temples de Mexico.

D'autres sacrifices humains avaient aussi lieu au Mexique. C'est ainsi que, dans certains cas, la victime était tuée à coups de flèche ; la fig. 11, tirée du Codex Vaticanus 3738, montre un de ces sacrifices.

Dans d'autres circonstances, par exemple lors de la fête de l'arbre *Xocolhuetzi* d'après Sahagun, la victime était précipitée dans le feu. Les descriptions des chroniqueurs

sont saisissantes. On voit les malheureuses victimes, projetées en nombre dans un brasier ardent, s'enfonçant dans le bois embrasé et les cendres brûlantes. Les prêtres, « vrais démons de l'enfer », armés de longues perches, les y tournent et retournent, et les en sortent avant qu'elles n'expirent pour leur arracher le cœur, suivant les rites ordinaires. D'autres fois, la victime n'était brûlée qu'après le sacrifice et une fois morte (fig. 12, d'après Duran).

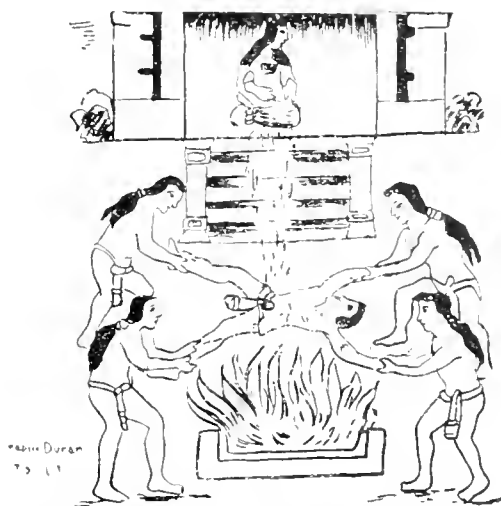


Fig. 12. — La victime humaine est jetée dans le feu avant ou après le sacrifice.  
(Album de Duran.)

Si l'on cherche les raisons de ces pratiques, il paraît très vraisemblable d'admettre que, suivant la conception fétichique des Aztèques, le feu en ce cas jouait un rôle purificateur, mais surtout qu'il avait pour but de transformer la victime en éléments nouveaux : le feu et la fumée, qui, s'élevant aisément vers le ciel, transportaient plus facilement à la divinité la victime ainsi rendue adéquate à cette divinité elle-même dans son essence éthérée et capable de se fondre ainsi en elle.

Il existe aussi dans la théogonie mexicaine un mythe qui a pu contribuer à répandre la pratique de la combustion

de la victime, par une sorte d'imitation de l'acte sacré antique. Voici ce mythe :

Les 16.000 héros dont nous avons parlé plus haut n'avaient pas de soleil; celui-ci avait péri dans les cataclysmes antérieurs qui avaient détruit l'espèce humaine. Ils se réunirent donc à Teotihuacan et décidèrent que celui d'entre eux qui se précipiterait dans le feu deviendrait le soleil.



Fig. 13 — Xipe-Totec revêtu de la peau de la femme écorchée, coupée aux cuisses. — Codex Borbonicus.

Pendant qu'ils discutaient à qui reviendrait cet honneur, l'un d'eux, malingre et chétif, le lépreux Nanacatzin, se précipita dans le feu; il devint le soleil. Son frère Tezcatteatl, qui s'y était jeté après lui, devint la lune. — L'imitation de ces actes a pu être considérée par les Aztèques comme capable de produire un effet analogue de divinisation; d'où la pratique de la combustion des victimes.

Il est encore un étrange procédé de sacrifice qui était mis en œuvre le 10<sup>e</sup> jour du 8<sup>e</sup> mois de l'année Ueitecuilhuitl; ce jour-là, une femme était sacrifiée en l'honneur de Xilonen-Centeotl, la déesse du maïs et de la terre,



Sahagun raconte en détail cette cérémonie, qui rappelle celle qui eut lieu lors de l'immolation de la fille du roi de Colhuacan par les Aztèques arrivant dans l'Anahuac. Après un cérémonial compliqué, un prêtre coupait la tête d'une femme; immédiatement on l'écorchait, et un prêtre, choisi parmi les plus grands, se revêtait de la peau encore chaude, tandis que son fils se couvrait la face, comme d'un masque, d'un morceau de peau de la cuisse de la victime. Couvert



Fig. 14. — Masque en jadéite représentant une figure recouverte d'un masque de peau humaine. Musée d'ethnographie du Trocadéro.

d'un vêtement de plumes, il suivait son père revêtu de la peau et participait avec lui à des cérémonies assez compliquées. La fig. 13, du Codex Borbonicus, montre le dieu Xipe-totec revêtu d'une peau humaine, coupée au milieu des cuisses. La fig. 14 montre un curieux masque en jadéite, conservé au Musée d'ethnographie du Trocadéro et décrit jadis par le professeur Hamy; il représente d'une façon évidente la face du personnage recouverte d'un vrai masque de peau, comme dans la cérémonie que nous venons d'indiquer.

Comment expliquer la signification rituelle de ce singu-

lier sacrifice? Sahagun dit que c'était en commémoration de ce que doivent faire les cultivateurs qui, pour rendre la terre fertile et productive, doivent arracher toute sa surface et enlever entièrement la sorte de peau dont elle est recouverte.

D'autres sacrifices avaient aussi lieu au Mexique. C'est ainsi qu'on immolait parfois des enfants de façons variées,



Fig. 13. — Le sacrificateur s'empare d'un enfant pour le sacrifice.  
Codex Laud.

soit en les étouffant, soit en leur ouvrant la gorge. Ils étaient généralement immolés à Tlaloc (la fig. 15, tirée du Codex Laud, se rapporte à un sacrifice d'enfant). Le sang d'enfant, dont la puissance rituelle était grande, était employé dans la confection de certaines pâtes destinées à être mangées, par exemple dans les conditions suivantes :

Au moment de la fête de Huitzilopochtli, les prêtres fabriquaient une grande statue, représentant le dieu, au moyen de pâte faite avec la farine de certaines graines blanches ; cette pâte était mélangée de sang d'enfants sacrifiés ; on fabriquait à la statue un cœur également en pâte. Après des cérémonies multiples que décrivent minutieuse-

ment Sahagun et Torquemada, la statue était *tuée* au moyen d'une flèche armée d'une pointe en pierre; le cœur, arraché tout comme s'il se fût agi d'une victime humaine, était offert au roi et le reste partagé entre les gens de Mexico et de Tlatelolco.

Ceux qui avaient mangé des fragments de la statue d'Huitzilopochtli s'appelaient *teoquaques*, c'est-à-dire mangeurs de dieu (Sahagun).

Il s'agit ici, la chose semble bien nette, de la croyance à une sorte de communion du fidèle avec la divinité dont une parcelle se serait incorporée à la pâte de la statue. Si l'on cherche par quel mécanisme cette idée a pu s'établir, on est amené à penser que c'est le sang d'enfant sacrifié qui, incorporé à la pâte, lui a transmis cette parcelle du dieu, suivant la conception, que nous avons signalée plus haut, de l'identification d'abord morphologique de la victime au dieu, réalisée ensuite complètement du fait de son immolation, puis de son absorption par la divinité.

Cette idée semble avoir été le point de départ de certaines manifestations religieuses, assez inexplicables sans cela, l'anthropophagie rituelle. Et en effet, dans certaines circonstances, la victime humaine, projetée après le sacrifice du haut de la plate-forme du temple, roulait en bas du teocalli. Elle était alors emportée, généralement par celui qui l'avait fournie; il dépeçait ce cadavre, le faisait cuire et le consommait avec quelques amis.

Chez un peuple aussi policé que l'étaient les Aztèques, peu avant la conquête, cette coutume serait faite pour surprendre. Ce n'est en effet ni de l'anthropophagie alimentaire, pas plus que guerrière ou obsidionale. On sait en effet que, durant le dernier siège de Mexico par Cortes, alors que la disette était extrême on ne signala pas un seul cas d'anthropophagie alimentaire.

La seule interprétation plausible de cette pratique se trouve dans les faits que nous venons d'énoncer. La victime

humaine, avons-nous vu, était souvent identifiée au dieu ; sacrifiée, elle s'incorporait encore plus étroitement à lui. Son sang, sa chair devenaient donc le sang et la chair du dieu même. Les consommer constituait la réalisation d'une sorte de consubstantiation du fidèle avec le dieu lui-même. C'était en somme, sous une forme plus complète, la même pratique que celle des fidèles mangeant la pâte ayant constitué le corps de la statue d'Huitzilopochtli.

Tout porte à penser que cette idée dirigeait les Aztèques dans l'exécution de ces pratiques d'anthropophagie ne portant que sur des victimes sacrifiées aux dieux, pratiques qui, sans cela, seraient absolument incompréhensibles.

Ainsi envisagée, l'anthropophagie rituelle des anciens Mexicains perd le caractère d'horreur qui lui avait été constamment attribué par les vieux chroniqueurs et se réduit à une manifestation rituelle et fétichique, basée sur des conceptions religieuses complexes chez un peuple éminemment crédule et religieux, et chez qui, d'ailleurs, la vie humaine comptait pour fort peu de chose.

Telles sont les quelques observations dont je désirais faire part à l'Académie, en les appuyant sur la documentation originale que je viens d'avoir l'honneur de lui soumettre.

---

## LIVRES OFFERTS

---

Le Secrétariat général a déposé sur le bureau le fascicule du mois de décembre 1909 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1909, in-8°).

M. Heuzey offre, au nom du colonel Allotte de La Fuye, les brochures suivantes :

*En-E-Tar-Zi, patési de Lagas* (reprint from the « Hilprecht anniversary volume », Leipzig, 1909, in-8°);

*En-Gil-Sa, patési de Lagas* (in-8°);

*Mesures de capacité dans les textes archaïques de Telloh* (extr. du « Journal asiatique », in-8°).

M. Maurice PROU dépose sur le bureau une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes* (Paris, 1909, in-8°).

M. Salomon REINACH a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. J. Desparmet, professeur au lycée d'Alger, un ouvrage intitulé : *Contes populaires sur les Ogres, recueillis à Blida* (Paris, Leroux, 1909). C'est là une très intéressante contribution au folklore du Maghreb, d'autant plus méritoire que les vieilles *conteuses* refusent absolument de raconter leurs histoires aux Européens. M. Desparmet a eu recours à un israélite, dont l'enfance avait été bercée de ces récits, puis à un *taleb* qui consentit non sans peine à recueillir ce qu'il appelait « des bavardages de vieilles femmes ». En contrôlant l'une par l'autre ces deux sources d'information, l'auteur a formé un recueil évidemment sincère, où l'on voit quel rôle jouent encore, dans l'imagination populaire, les *ghouls* ou ogres, leurs métamorphoses et leurs méfaits. »

M. René Basset, correspondant de l'Académie, offre à l'Académie le tome I<sup>er</sup> de l'ouvrage qu'il consacre à sa *Mission au Sénégal*, accomplie en partie au moyen de la fondation Benoit Garnier. L'ensemble comprendra son étude sur le dialecte Zénaga, des notes sur le Hassania et des recherches historiques sur les Maures. Le présent volume est entièrement consacré au dialecte Zénaga, parlé sur la rive droite du Sénégal et dans le Nord du Sahara occidental; depuis Faidherbe et Masqueray, on sait que c'est un dialecte berbère, qui a fait des emprunts à l'arabe et au dyolof. M. Basset a donné une grammaire de cette langue, qu'il a fait suivre d'une chrestomathie et d'un lexique.

## SÉANCE DU 23 MARS

Séance avancée au mercredi à cause du *Vendredi saint*.

---

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONI, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'Académie vient d'éprouver un nouveau deuil : Adolf Tobler, qui était notre correspondant depuis 1892, et qui, au mois de juin 1909, avait été élu associé étranger, est mort vendredi dernier à Berlin, où il professait la philologie romane depuis plus de quarante ans.

« Il était né en Suisse, le 23 mai 1835, à Hirzel, petite ville du canton de Zurich, où son père Salomon Tobler, dont le nom est resté célèbre comme poète, exerçait alors les fonctions de pasteur. Après avoir étudié aux Universités de Zurich et de Bonn, où il fut l'élève de Diez, et avoir été reçu docteur en 1857 avec une thèse sur la conjugaison romane, Adolf Tobler fut pendant quelques années professeur à l'école cantonale de Soleure, puis au gymnase de Berne. En 1867, il devenait privat-docent à l'Université de Berne ; la même année, il était appelé à l'Université de Berlin, et quatre ans plus tard il y devenait titulaire de la chaire de philologie romane. Son enseignement y a été particulièrement brillant et fécond, et beaucoup des professeurs qui enseignent aujourd'hui la philologie romane en Europe et en Amérique s'honorent d'avoir été ses élèves.

« A son enseignement Adolf Tobler a joint, pendant près d'un demi-siècle, un labeur scientifique considérable, qui lui a fait disperser dans différentes revues un nombre infini de mémoires approfondis et d'articles originaux sur quantité de sujets relatifs à la langue et à la littérature françaises du moyen âge, ou concernant les études provençales et italiennes.

« Il suffira de rappeler, parmi les principaux de ses travaux, sa publication des poésies de Jean de Condé dans le *Literarisches*

*Verein* de Stuttgart (1860), son long mémoire sur la Chanson de geste d'Aubry-le-Bourgoing (1870), sa très importante étude sur le Vers français ancien et moderne (1880), dont une seconde édition parue en 1883 a été traduite en français par M. Sudre, avec une préface de Gaston Paris (1885), deux éditions d'une ancienne traduction vénitienne des Distiques de Caton (1883) et des œuvres du moraliste italien Uguçon de Lodi (1884), enfin trois volumes de *Mélanges de grammaire française*, publiés de 1886 à 1893, dont on doit également à M. Sudre une traduction française partielle (1905). Depuis de longues années Adolf Tobler préparait un grand Dictionnaire de l'ancienne langue française, œuvre de sa vie entière, dont il n'avait cessé dès ses premières études d'amasser les matériaux et dont à plusieurs reprises il avait entrevu la publication. La mort n'a pas permis au bon ouvrier d'y mettre la dernière main, mais plus d'un de ses élèves tiendra certainement à honneur de faire paraître ce Dictionnaire attendu par tous les romanistes.

« Notre Compagnie s'associera au deuil de l'Académie et de l'Université de Berlin et, comme elles, gardera pieusement le souvenir du savant, qui dans la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle aura tant contribué aux progrès et à la diffusion par le monde des études relatives à notre vieille langue et à notre ancienne littérature. »

M. HÉROX DE VILLEFOSSE communique à l'Académie une inscription récemment découverte à Carthage, dans un terrain appartenant à M. Clermont, professeur d'arabe au lycée de Tunis :

« Gravé après l'année 133, à la fin du règne d'Hadrien, ce texte concerne un certain *Volledius Optatus Aurelianus* qui, après une brillante carrière militaire, s'était retiré à Carthage où il avait obtenu successivement toutes les magistratures municipales. Pour parvenir à la magistrature suprême, il avait promis de donner à la ville une somme de 200.000 sesterces ; il avait versé, en outre, au trésor municipal une somme de 38.000 sesterces et, mettant le comble à ses libéralités, pendant quatre jours il avait offert à ses concitoyens, dans l'amphithéâtre, le spectacle de combats de gladiateurs et de chasses de bêtes féroces africaines<sup>1</sup>. »

1. Voir ci-après.

M. HÉRON DE VILLOSSÉ fait en outre la communication suivante :

« J'ai l'honneur d'annoncer à l'Académie la découverte au Palais de Justice de Paris, dans la cour du Mai ou cour d'honneur, d'un mur construit avec des matériaux romains superposés. C'est en ouvrant une tranchée ouest-est que les ouvriers ont rencontré ce mur, ou du moins ses assises inférieures encore intactes, et qu'ils l'ont coupé pour le passage d'un égout. La découverte remonte aux premiers jours de février, mais les travaux ayant été interrompus par suite de l'inondation n'ont pu être repris que tout récemment, de sorte que la Commission du Vieux Paris n'a été informée du fait que le 18 mars.

« En descendant dans la fouille de l'égout, on constate, à 3 mètres environ au-dessous du sol actuel de la cour, l'existence d'un mur de 2 mètres d'épaisseur qui court à peu près parallèlement aux grilles d'entrée du Palais, suivant une direction nord-sud et à 4 mètres en arrière de ces grilles. Les blocs romains, encore en place de chaque côté de la tranchée ouverte pour le passage de l'égout, blocs qui paraissent appartenir à des débris d'architecture, sont parfaitement reconnaissables; ils forment deux assises, chacune de 0<sup>m</sup> 40 de hauteur. L'un dans l'autre ces fragments mesurent en longueur de 0<sup>m</sup> 90 à 1 mètre. On y remarque de nombreux trous de scellement, des moulures, une petite corniche; en passant la main dans les interstices des blocs, il semble bien qu'on constate l'existence de reliefs. Ces fragments sont posés sans liaison; le mur a donc été construit à la hâte à l'aide de matériaux empruntés à des édifices plus anciens, ainsi que les murs retrouvés en 1906 derrière le Tribunal de Commerce, sur l'emplacement actuel du Marché aux fleurs. Probablement ils font partie d'un même ensemble de constructions, élevées très rapidement au moment des invasions.

« Il serait assurément regrettable que la Commission du Vieux Paris ne profitât pas de cette circonstance pour exécuter une fouille sérieuse et suivre le mur en question dans toute la largeur de la cour, entre les deux corps de bâtiments qui la bordent, sur un emplacement où aucun obstacle ne se présente. La fouille semble d'autant plus nécessaire que le mur récemment découvert paraît être la continuation de celui qui fut trouvé en



1845, derrière la Sainte-Chapelle, par MM. Due et Dommev, lors des travaux d'agrandissement de cette partie du Palais. On en retira, comme on le sait, une inscription latine métrique et d'importants fragments de décoration architecturale<sup>1</sup>. Sans aucun doute on doit s'attendre à faire dans la cour du Mai des découvertes du même genre. La Ville de Paris ne peut pas se désintéresser de la question : elle commettrait une lourde faute, elle manquerait à ses devoirs et à ses traditions en négligeant une pareille occasion de recueillir des documents intéressant son histoire. »

M. Henri CORDIER, au nom de la Commission Benoît Garnier, propose d'accorder les subventions suivantes :

1.500 francs à M. le lieutenant Ferrandi pour une exploration des oasis soudanaises ;

2.000 francs à M. le commandant Dinger pour étudier les communautés musulmanes de la frontière occidentale de la Chine.

La proposition de la Commission est adoptée.

M. René Pichon étudie la première lettre adressée par Cicéron à son frère Quintus au sujet du gouvernement de la province d'Asie. Il montre que cette lettre a été écrite en vue de la publicité. Cicéron a voulu, d'une part, réhabiliter son frère, compromis par ses maladresses d'administrateur ; d'autre part, le réconcilier avec les sociétés financières chargées de la ferme des impôts, dont il avait besoin pour sa politique.

M. J. Toutain lit une note sur les fouilles exécutées pendant l'année 1909 sur l'emplacement d'Alésia par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur. Ces fouilles ont

1. La Société des Antiquaires de France nous a conservé le procès-verbal de ces fouilles, accompagné de dessins de M. Albert Lenoir, dans le vol. XVIII de ses *Mémoires*, p. 331-340, sous le titre de *Rapport adressé à M. le Préfet de la Seine sur les antiquités romaines trouvées au Palais de Justice dans le courant du mois de juin et juillet 1845*. Ce rapport a été reproduit avec additions et observations de M. Charles Normand dans l'*Ami des Monuments et Arts*, 3<sup>e</sup> partie du t. XXII, n. 126, p. 162-176, et dans les *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris*, 1907, p. 422-424 avec planche.

porté sur quatre points principaux : l'hémicycle extérieur du théâtre, le Forum et la façade orientale d'un monument orné de deux absides ; deux quartiers de la ville. Parmi les objets mis au jour, il convient de signaler une tête décorative de femme, dont la chevelure est ornée de fleurs ; des creusets en terre réfractaire et divers vases soit dorés soit en métal étamé, qui attestent l'importance de l'industrie métallurgique à Alésia et qui confirment pleinement les renseignements donnés par Pline l'Ancien sur ce sujet ; etc. En terminant, M. J. Toutain ajoute quelques indications sur les mesures prises par la Société de Semur pour assurer dans un musée local la conservation des antiquités découvertes sur le mont Auxois <sup>1</sup>.

M. Théodore REINACH signale à l'attention de l'Académie un intéressant document récemment publié dans le 2<sup>e</sup> fascicule des Papyrus grecs de Giessen<sup>2</sup> sous le n<sup>o</sup> 40. C'est un fragment d'un petit recueil de constitutions impériales, en rédaction grecque. Les constitutions conservées, au nombre de trois, émanent de l'empereur Caracalla. La première n'est autre que la célèbre *constitutio Antoniniana* de l'an 212 qui accorda le droit de cité romaine à tous les habitants de l'Empire et qui n'était connue jusqu'à présent que par de breves allusions des auteurs. Le texte de cette constitution est assez mutilé dans le papyrus de Giessen et les restitutions de M. Paul M. Meyer ne sont pas toutes absolument convaincantes, mais la phrase principale est à peu près assurée ; elle se lit ainsi :

δίδωμι τοῖς συναπα-  
 στωμένοις τοῖς κατὰ τὴν ἀνατολήν πᾶσι εἶναι Ῥωμαίων, γένοντος  
 παντός γένους πολιτείας, χωρὶς τῶν δεδωμένων.

Ainsi le don de la cité romaine laissait subsister toutes les différences de régime existantes entre les diverses cités *polis* grecque, municipale, colonie, etc. ; de plus, il ne s'étendait pas

1. Voir ci après.

2. *Griechische Papyri im Museum des oberrheinischen Geschichtsvereins zu Giessen*, im Verein mit O. Eger herausgegeben und erklärt von Ernst Kornemann und Paul M. Meyer, Band I, Heft 2, von Paul M. Meyer Leipzig und Berlin, Teubner, 1910; le fascicule I n'a pas encore paru.

à cette classe de pèrigrins connue sous le nom de *déditices* et qui paraît avoir été très considérable.

La seconde constitution est exactement datée : elle a été publiée à Rome le 11 juillet 212 et à Alexandrie le 29 janvier 213. C'est le complément d'un édit d'amnistie rendu par l'empereur quelques mois auparavant à la suite du meurtre de Geta et mentionné par les historiens. Quelques doutes s'étant élevés sur l'interprétation de cet édit, l'empereur les résout dans le sens le plus libéral. Ainsi, dans le premier document, on lisait ὑποστρεφέτωσαν πάντες εἰς τὰς πατρίδας τὰς ἰδίας; on avait pris ces mots trop à la lettre, l'empereur déclare que les amnisties pourront s'établir où ils voudront :

ἐλευθέρων με τούτοις πᾶσιν τὴν ἐπάνοδον δεδωκέναι εἰς ἅπασαν τὴν γῆν καὶ εἰς τὴν Ῥώμην τὴν ἐμὴν ΔΗΛΩΤΑΙΟΝ ἐδοκίμασα.

Ce groupe ΔΗΛΩΤΑΙΟΝ a embarrassé M. Meyer; il soupçonne une faute du scribe pour διγλωποιεῖν. C'est chercher trop loin : ΔΗΛΩΤΑΙΟΝ n'est qu'une graphie fautive, mais très commune, de l'adjectif verbal διγλωτέον.

Le troisième texte est peut-être le plus curieux. Il s'agit d'un décret expulsant les gens de la campagne qui envahissaient Alexandrie et y semaient le désordre. Ce décret, comme l'a vu Wilcken, a été rendu par l'empereur à Alexandrie même, à la suite de la sédition qu'il y avait étouffée dans le sang vers la fin de 215. Dion Cassius résume l'édit ainsi 77,23 : οἱ δὲ δὴ ξένοι πάντες ἐξήλθουσιν πλὴν τῶν ἐμπόρων. Ces ἐμπόροι, ces commerçants exemptés de la mesure générale, sont énumérés par le texte de l'édit : ce sont les marchands de pores, les bateliers du Nil et les individus chargés de transporter à Alexandrie des fagots de roseaux pour le chauffage des bains publics. On permettra aussi de courts séjours à ceux qu'appellent dans la capitale les grands sacrifices, les plaisirs ou les affaires; ce qu'on expulse, en somme, c'est la plèbe rurale qui déserte la campagne pour fuir le travail agricole : ἔνα μὲν ἔργον] ἄγροικον ποιῶσι. La restitution ἔργον a été aperçue par M. Meyer qui l'écarte sans raison décisive.

M. Léon HEUZEY expose les résultats obtenus par M. le commandant Gaston Cros, dans sa quatrième campagne de fouilles

à Tello, l'ancienne Sirpourla ou Lagash, en Chaldée, au cours de l'année 1909.

La situation était particulièrement difficile et dangereuse à cause de l'effervescence qui régnait parmi les tribus du désert. C'est en pénétrant presque seul, sans escorte sérieuse, dans la région insurgée que le commandant a pu réussir à organiser de nouveau son travail. Le programme de la campagne présentait aussi des difficultés particulières : il s'agissait de dégager profondément les massifs de brique crue qui forment la presque totalité des antiques constructions chaldéennes. Le commandant Gros a d'abord retrouvé les murs de soutènement, en briques primitives, dites plano-convexes, de la citadelle de Ghirsou, où lui-même et son prédécesseur, Ernest de Sarzec, ont mis au jour tant de monuments de la plus haute antiquité orientale. Mais la découverte la plus importante a été celle de tout un secteur de l'enceinte construite par Goudéa. Les restes imposants de cette muraille, superposés en deux étages, ont pu être dégagés extérieurement et intérieurement, sur une longueur de près de 100 mètres, dans la complication déjà savante de leurs courtines et de leurs tours. La construction est comme signée par les nombreux cônes de terre cuite au nom de Goudéa, enfoncés sous les joints et servant aussi à maintenir l'épais enduit qui couvrait les parois extérieures.

A ce travail très ardu, qui nous donne désormais un fil conducteur des plus certains pour la topographie de la cité chaldéenne, il faut ajouter les découvertes de détail qui étendent principalement nos connaissances sur la sculpture et sur la céramique de ces hautes époques. Par ces résultats le commandant Gros a brillamment contribué à soutenir l'honneur des découvertes scientifiques françaises en Orient<sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

---

## COMMUNICATIONS

UNE INSCRIPTION MUNICIPALE DE CARTHAGE,  
PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai reçu du P. Delattre le texte d'une inscription latine récemment découverte à Carthage entre Saint-Louis et la mer, à quelques pas de la ligne du tramway, dans un terrain appartenant à M. Clermont, professeur d'arabe au lycée de Tunis.

« Je vous envoie, m'écrivait le P. Delattre, un premier essai de lecture. » Cette phrase faisait bien comprendre que l'inscription offrait des difficultés de déchiffrement et permettait de supposer que ce premier essai de lecture pourrait présenter quelques inexactitudes. C'est aussi l'impression que je ressentis en examinant la copie du P. Delattre. Depuis il a eu l'obligeance de m'envoyer un estampage.

Sur une énorme pierre dont la face mesure 1 mètre de hauteur sur 0<sup>m</sup> 50 de largeur et 0<sup>m</sup> 95 d'épaisseur, on lit :

Q · V O L T E D I O · L . *f* . . . .  
O P T A T O · A V R E L I A N o . *fl*  
D I V I N E R · E Q V O · P V B · A D L E C t . a d i v o  
T R A I A N O · E T · I N · Q V I N Q · D E C · A B · *imp*  
3 CA E S · H A D R I A N O · A V G · T R I B · M I L . *leg*  
V I V I C T R I C I S P · F · A E D · P R A E F · *l.d.* . .  
C E R · S A C R O R · A N N · C L X X V I I · *ii cir*  
I I V I R · Q V I N Q · Q V I · O B · H O N O R E M

CVM · HS ·  $\overline{\text{CC}}$  · MIL · PROMISSISSET · IN *Latīs*  
 10 AERAR · HS ·  $\overline{\text{XXXVIII}}$  · MIL · LEG · AM *pliata*  
 PEC · SPECTACVLVM · IN · AMPHI *theatro*  
 GLADIATORVM · ET · AFRICANARVM  
 QVADRIDVO · DEDIT · D · D · P · P ·

Hauteur des lettres, variant de 0<sup>m</sup> 09 à la première ligne jusqu'à 0<sup>m</sup> 04 à la dernière.

Le texte se comprend très facilement. L'inscription a été gravée en l'honneur d'un personnage nommé Q. *Volledius Optatus Aurelianus* dont le prénom est à peine visible; l'indication de la tribu a tout à fait disparu. Après avoir rempli différents emplois sous les empereurs Trajan et Hadrien, Volledius était venu se fixer à Carthage du vivant de ce dernier prince; il y était entré dans la carrière municipale dont il avait parcouru successivement les étapes. Tour à tour *aedilis*, *praefectus iure dicundo*<sup>1</sup>, *dunuvir*, et enfin *dunuvir quinquennalis*, il avait obtenu toutes les magistratures de la colonie. Au moment de prendre possession de la dernière, qui était la plus importante et la plus enviée, il avait promis, pour l'utilité ou l'agrément de la commune, une somme de 200.000 sesterces; il avait versé en outre au trésor municipal 38.000 sesterces, montant de la somme légitime due pour l'honneur qu'il ambitionnait. Enfin, mettant le comble à sa générosité, il avait encore fait de nouvelles largesses en donnant au peuple, à ses frais, pendant quatre jours, dans l'amphithéâtre de Carthage, le spectacle de gladiateurs et de bêtes africaines, *spectaculum in amphitheatro gladiatorum et africanarum quadriduo dedit*. Il s'agit d'une *renatio bestiarum africanarum*, comme le disent plus explicitement d'autres inscrip-

<sup>1</sup> Cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1258a.

tions<sup>1</sup> : cette mention semble désigner surtout des bêtes féroces, telles que lions ou panthères<sup>2</sup>.

Voltedius ou Voltidius est un gentilice assez rare, dont on trouve des exemples dans le Latium, notamment à Ostie et à Nemi. Notre personnage était sans doute flamine de Nerva à Carthage ; ce titre est inscrit en tête de l'inscription et avant tous les autres. Trajan l'avait fait entrer dans l'ordre équestre, *equo publico) adlecto a divo Traiano*<sup>3</sup> ; sous Hadrien il fut admis dans les cinq décuries de juges, *et in quinque) decurias ab imperatore) Caes)are) Hadriano Aug(usto)*. Ces distinctions lui furent accordées vraisemblablement à la suite de services rendus dans le métier militaire puisque l'inscription nous apprend qu'il était parvenu au grade de tribun de la VI<sup>e</sup> légion, *trib uno) mi) l)itum) legionis) VI) victricis) p)iae) f)idelis)*.

L'empereur Hadrien n'étant pas, comme les deux autres empereurs, qualifié de *divus*, il en résulte que l'inscription a été gravée sous son règne, soit entre les années 117 et 138. Mais le texte renferme une mention qui permet de préciser la date d'une manière encore plus étroite. A la ligne 7, on lit sur la copie du P. Delattre, confirmée par l'estampage :

CER · SACROR · ANN · CLXXVII ·

Voltedius aurait donc été nommé prêtre de Cérès ou des Cérès, car les inscriptions donnent le pluriel *Cereres*, et il aurait rempli ces fonctions pendant l'année 177 de l'ère de

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, IX, 2350 ; VI, 10209. Une inscription de Rusicade *ibid.*, VIII, 7969 énumère les différentes espèces de bêtes qui pouvaient paraître dans une venatio, *dentatae ferae, mansuetae, herbativae*.

2. Pline, H. N., VIII, 17, *africanae belluae* ; *ibid.*, XXXVI, 4, 26, *africanae ferae* ; Capitolin, Gordien, 3, *ferae libycae*.

3. Cf. le fragment de Thibarès, *equo publico adlecto a divo...* *Corp. inscr. lat.*, VIII, 15437.

Carthage, correspondant à l'année 133 de l'ère chrétienne. On sait que le sacerdoce des Cérés était annuel. Dans les inscriptions africaines, ceux qui l'ont exercé à Carthage ont soin de l'indiquer, en accompagnant leur titre de l'année précise pendant laquelle ils en ont été revêtus. Cette date est toujours calculée d'après l'ère de Carthage<sup>1</sup>. Notre texte présente cette particularité que le mot *sacrorum* a été inséré dans la formule ordinaire. Évidemment il s'agit des *sacra Cererum*<sup>2</sup>.

Le texte envoyé par le P. Delattre a donc un intérêt réel pour l'histoire de Carthage. Son intérêt s'accroît de ce fait que les quelques inscriptions municipales retrouvées dans cette ville et parvenues jusqu'à nous ne nous sont connues que par des débris<sup>3</sup>, tandis que celle-ci se présente à peu près dans son intégrité. Outre les renseignements qu'elle fournit sur la carrière de Volte dius Optatus Aurelianus dont les magistratures et le sacerdoce annuel sont indiqués dans l'ordre de leur obtention, elle renferme une date précise et permet d'ajouter un nom nouveau à la liste chronologique des « sacerdotes Cererum », personnages qui occupaient à Carthage une situation religieuse prépondérante. Enfin elle nous apprend que la somme légitime à verser au trésor municipal, avant d'entrer en charge, pour obtenir l'honneur de la quinquennalité, s'élevait, à l'époque d'Hadrien, au chiffre considérable de 38,000 sesterces. Ce

1. Cf. *Corp. inser. lat.*, VIII, 805, *sacerdoti Cererum e(oniae Juliae Karthaginis anni CLXXXVII*; *ibid.*, 12318, *sacerdoti Cererum Karthagini anni CXXX*; *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1898, p. 268, *sacerdos Cererum e(oniae e... Juliae Karthaginis anni CLCVIII*; L. Poinsot, *Les inscriptions de Thugga*, n. 110, *sacerdos Cererum anni CLXX*. Nous connaissons donc déjà au moins cinq de ces prêtres de Cérés, ceux qui ont exercé leur sacerdoce pendant les années 130, 137, 177, 197 et 198 de l'ère de Carthage.

2. Cf. *a sacris Cererum*, *Corp. inser. lat.*, VIII, 6709.

3. *Corp. inser. lat.*, VIII, 883, 1117, 1165, 1258). Dans d'autres villes de la province, on a trouvé des inscriptions qui mentionnent des personnages ayant rempli des fonctions municipales ou sacerdotales à Carthage.



don forcé était naturellement proportionné à l'importance et à l'éclat de la ville. On sait quelle était la brillante situation de Carthage au milieu du second siècle et on comprend que les citoyens, favorisés des dons de la fortune, poussés par le désir de parvenir au rang suprême dans la *splendidissima colonia Karthaginensium*, aient été disposés à faire d'importants sacrifices pour obtenir l'honneur qu'ils ambitionnaient.

---

LES FOUILLES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES  
ET NATURELLES DE SEMUR SUR LE MONT AUXOIS EN 1909,  
PAR M. JULES TOUTAIN.

Les fouilles, que la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur a entreprises en 1906 sur le mont Auxois et qu'elle y poursuit chaque année depuis lors, ont duré en 1909 du 13 avril au 10 novembre. Entre ces deux dates, elles n'ont été interrompues que par le mauvais temps ou dans des circonstances exceptionnelles, telles que la visite du Ministre de la guerre et la réunion générale annuelle de la Société sur le champ même des fouilles. Elles ont été dirigées par M. Pernet.

Les recherches ont porté sur quatre points principaux : 1<sup>o</sup> le pourtour du théâtre ; — 2<sup>o</sup> le forum, et spécialement la partie occidentale du Forum voisine du monument aux absides ; — 3<sup>o</sup> un quartier de l'antique Alésia situé au Sud du théâtre ; — 4<sup>o</sup> un autre quartier qui s'étendait à l'Est du précédent.

1<sup>o</sup> *Le pourtour du théâtre.*

En cet endroit du plateau, les fouilles de 1909 ont dégagé presque tout l'espace compris entre ce qui reste au-dessus

du sol de la cavea du théâtre et la voie, précédemment reconnue, qui passait à quelque distance au Sud de l'édifice. Elles ont eu pour-principal résultat, en ce qui concerne le théâtre lui-même, la découverte d'un mur concentrique extérieurement à l'hémicycle : ce mur, qui a été déblayé sur une assez grande longueur, est de construction solide : son épaisseur atteint 0<sup>m</sup> 65. Entre ce mur extérieur et celui qui limite l'hémicycle, l'anneau ainsi déterminé est divisé en chambres peu étendues par des contreforts, disposés dans le sens des rayons du cercle et qui sont de date plus récente que le mur extérieur, puisqu'en plusieurs endroits le mur a été démoli pour la construction de ces contreforts. Dans l'état actuel des recherches, il serait prématuré de vouloir tirer de ces constatations des conclusions précises : mais on peut affirmer que les découvertes faites en 1909 autour du théâtre ont posé un problème intéressant de construction et d'architecture antique.

## 2<sup>o</sup> *Le Forum.*

Nous désignons ainsi la partie du plateau limitée à l'Ouest par le monument aux absides, au Nord par les deux édifices précédemment appelés le monument à double colonnade et le monument à la crypte<sup>1</sup>, au Sud par diverses habitations. Une voie romaine assez large paraît avoir existé le long du côté nord de cette place : le pavé en a été retrouvé à quelque distance de l'angle nord-est du monument aux absides. Ce qui justifie le nom que nous attribuons à cette partie du plateau, c'est que les tranchées pratiquées en divers sens sur le terrain n'ont rencontré aucun mur, aucune trace de construction, ce qui est jusqu'à présent tout à fait exception-

1. Ces édifices ont été fouillés en 1908. C'est dans le monument à la crypte qu'a été découvert le vase en bronze portant une dédicace à Eucletis et Bergusia, qui a été communiqué par M. Héron de Villefosse à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 11 septembre 1908. *Comptes rendus*, p. 498.

nel sur le mont Auxois. On a constaté, au contraire, dans toute l'étendue où des sondages ont été faits, la présence de deux et peut-être trois sols antiques superposés. L'un, le plus ancien, a été retrouvé en divers points à 1<sup>m</sup> 25 ou 1<sup>m</sup> 30 du sol actuel ; il paraît avoir été formé de dalles mélangées de cailloux et de morceaux de briques ; il est très usé. Le second a été rencontré à une profondeur variant de 0<sup>m</sup> 90 à 0<sup>m</sup> 70 au-dessous du niveau actuel ; il était formé d'une sorte de cailloutis très dur recouvert de débris de pierre blanche provenant de Til le Châtel. Ce second sol existait avant la construction du monument aux absides, puisqu'on en a relevé des traces certaines à l'intérieur de ce monument. Un sol plus récent semble avoir laissé quelques vestiges à 0<sup>m</sup> 50 environ du niveau moderne.

Les fouilles entreprises sur le Forum ont été surtout heureuses le long de la face orientale du monument aux absides. Les tranchées pratiquées au pied même du mur découvert les années précédentes ont prouvé que ce mur, dont l'épaisseur ne dépasse pas 0<sup>m</sup> 55, avait été construit sur un mur beaucoup plus puissant, large de 1<sup>m</sup> 30 ; la disposition respective des deux murs et l'aspect différent de leur construction indiquent qu'ils appartiennent à deux époques, à deux ensembles différents, et que le mur nouvellement déblayé n'a pas été bâti pour servir de soubassement à l'autre. Dans les fouilles exécutées en divers points le long de ce double mur, on a recueilli une quantité considérable de morceaux de plaques de marbre, soit blanc, soit gris. De ces morceaux, les uns proviennent d'une décoration architecturale, puisqu'ils portent des moulures ; les autres d'un texte épigraphique, puisqu'on y lit des fragments d'inscriptions, dont le plus important est une date, incomplète malheureusement :

XVIII K. Q

Nous signalerons aussi un débris de deux lignes :

a fundamENT  
? AVIT

Il est vraisemblable qu'une fouille complète exécutée en cet endroit amènera la découverte d'autres fragments. Il



Fig. 1.

est aussi fort probable que plusieurs débris de plaques analogues, qui se trouvent actuellement au Musée municipal d'Alise et qui ont été publiés par M. l'abbé Lejay ainsi qu'au treizième volume du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, pourront être rapprochés de ces fragments.

Enfin, au moment où les fouilles se terminaient, on a découvert au même point une tête décorative, qui devait faire partie de l'ornementation de la façade est du monument aux absides. Bien qu'assez endommagée, cette tête, dont la chevelure est garnie de trois larges fleurs, dont le style est gracieux et la technique assez fine, est peut-être un des plus jolis morceaux de sculpture qui soient encore sortis des fouilles d'Alésia (fig. 1).

De toutes les constatations et trouvailles faites en 1909 le long du mur oriental du monument aux absides, il résulte que cet édifice présentait à l'Est une façade importante, décorée de plaques de marbre et de sculptures, et sur laquelle se lisait une inscription. La Commission des fouilles de la Société de Semur se propose de poursuivre, en 1910, des recherches approfondies dans cette partie du mont Auxois, où l'on n'a fait en 1909 que divers sondages.

### 3° *Le quartier situé au Sud du théâtre.*

Dans le quartier de l'antique Alésia, qui s'étendait au Sud du théâtre, un grand nombre de tranchées ont été pratiquées en 1909. De ces tranchées, les unes ont la direction nord-sud ; les autres, approximativement la direction est-ouest. Elles forment, à la surface du sol moderne, une sorte de quadrillage à mailles assez serrées. Dans toutes les tranchées, la fouille a été poursuivie jusqu'à la rencontre du roc ou du sol vierge.

Cette partie de la cité gallo-romaine ne renfermait, semble-t-il, aucune construction monumentale. Il n'y a été découvert, au milieu de maisons d'aspect fort modeste, qu'une seule habitation dont les dimensions et les matériaux attestent quelque luxe. Située à 30 mètres environ au Sud du théâtre, elle était sans doute disposée autour d'une vaste pièce rectangulaire, qui mesurait 10 mètres de long sur 7<sup>m</sup> 50 de large ; plusieurs bases de piliers en place indiquent

peut-être que cette salle était entourée d'un portique. Le pavé en était légèrement au-dessous de celui des pièces environnantes ; on avait construit pour y accéder un large escalier de trois marches. Ailleurs, la présence d'un hypocauste, de disposition originale, paraît dénoter l'existence d'un établissement thermal ; mais une grande partie de cette construction est encore sous terre, et il ne peut être actuellement formulé, sur sa destination, de conclusion précise.

L'intérêt des fouilles exécutées en 1909 dans cette partie du mont Auxois n'en est pas moins considérable. Les découvertes qui y ont été faites concernent à la fois, semble-t-il, la disposition générale des maisons gallo-romaines et l'histoire particulière des habitations d'Alésia.

Ni à Pompéi, ni à Tingad, ni en Angleterre, à Silchester et à Caerwent, on n'a signalé jusqu'à présent l'existence normale de caves ou de caveaux sous les maisons. Celles que l'on a trouvées à Pompéi sont exceptionnelles ; on ne connaît guère que deux maisons, la Casa del Centenario et la maison de Caeilius Jucundus où des caves aient été ménagées dans le sous-sol avec escaliers d'accès. Les *cryptae* ou *cryptoporticus*, signalées à Pompéi ou à Rome, n'étaient point des caves.

Or les fouilles de l'année 1909 ont prouvé qu'à Alésia les maisons étaient construites sur caves, non point, comme c'est parfois le cas en Afrique, sur des citernes, mais sur de vraies caves avec escaliers d'accès venant du rez-de-chaussée et soupiraux destinés à la fois sans doute à l'aération et à l'éclairage. Ces caves sont en général rectangulaires ; les murs en sont faits tantôt de matériaux assez grossiers, tantôt de petit appareil régulier avec joints passés au fer. La plupart des escaliers sont demeurés en place, conservant 5, 6 ou 7 marches ; ils sont parfois droits et occupent tout un côté de la cave ; souvent ils sont tournants et débouchent à l'un des angles de la pièce. Les soupiraux sont larges et

disposés de façon à fournir au fond de la cave le maximum d'éclairage possible. En général, plusieurs niches, deux ou quatre, étaient ménagées dans les parois de la cave, à une certaine hauteur au-dessus du sol. Dans l'une des maisons de ce quartier d'Alésia, le sous-sol comprenait, auprès de la cave proprement dite, deux réduits ou caveaux, dont l'un était de forme rectangulaire, l'autre de forme ovale ; c'étaient peut-être des *cellae*, où l'on mettait en réserve des provisions spéciales, des grains par exemple.

Ce qui ressort nettement des constatations faites dans toute cette partie des fouilles, c'est que les maisons gallo-romaines d'Alésia étaient bâties sur caves soigneusement aménagées, tandis qu'en général celles de Pompéi et de Timgad ne possédaient pas de sous-sol, et que les habitations de Silchester et de Caerwent en Angleterre étaient partiellement construites sur hypocaustes.

Si la découverte des caves d'Alésia est intéressante, les trouvailles qui ont été faites sous le sol même de ces caves le sont davantage encore. C'est là, en effet, qu'ont été mis au jour un grand nombre de puits, là également qu'a été constatée la présence indéniable de plusieurs foyers gaulois.

Pendant la campagne de fouilles de l'année 1909, quatorze puits nouveaux ont été découverts et fouillés tant dans le quartier situé immédiatement au Sud du théâtre que dans le quartier voisin, dont il sera parlé plus loin. L'orifice actuel de la plupart de ces puits se trouve au-dessous des caves de l'époque gallo-romaine ; la présence d'un puits a été souvent révélée par l'affaissement partiel du sol d'une cave. Ailleurs, le mur d'une cave avait été bâti au-dessus même du puits. Il est évident que ces puits sont antérieurs aux constructions sous lesquelles on les a retrouvés, qu'ils remontent au moins, par conséquent, à la première période de la ville gallo-romaine.

L'exploration en a été souvent difficile et pénible. A propos d'un de ces puits, de celui qui a fourni plusieurs chau-

drons en bronze doré et des vases émaillés, le journal des fouilles porte : « Le travail est très difficile : l'ouvrier ne peut pas se courber pour remplir le seau avec lequel les déblais sont remontés : il ne peut pas non plus manier de pioche ni de pelle : il est obligé de se servir de ses mains. »

Ces puits sont de dimensions variées. Le plus profond mesure 10<sup>m</sup> 50 de hauteur depuis l'orifice ; plusieurs ont une profondeur moyenne de 5 à 7 mètres. D'autres enfin, qui semblent être des cachettes ou des silos plutôt que de véritables puits, ne descendent pas à plus de 3 mètres au-dessous du sol ; il en est même dont le fond se trouve à moins de 2 mètres du niveau actuel. Ces puits sont en général de section circulaire ; le diamètre, variable de puits à puits entre 1<sup>m</sup> 40 et 0<sup>m</sup> 75, n'est pas constant de haut en bas. Il est parfois moindre à l'orifice : tel puits, qui mesure en général 1<sup>m</sup> 40 de diamètre, n'a que 0<sup>m</sup> 60 à sa partie supérieure. Il convient en outre de signaler qu'un de ces puits est de forme ovale, assez irrégulière, et qu'un autre, de forme rectangulaire, a 1<sup>m</sup> 70 de long sur 1<sup>m</sup> 40 de large. Les parois de ces puits ne présentent pas un aspect uniforme aux divers étages de leur profondeur. La maçonnerie, souvent en pierre sèche, cesse dès que l'on atteint soit le roc, soit l'argile.

Ces puits sont-ils tous de vrais puits, au sens exact et normal du mot, c'est-à-dire ont-ils tous été creusés par les habitants d'Alésia pour se procurer de l'eau ? Il semble bien qu'une affirmation aussi générale soit inacceptable. La faible profondeur de quelques-uns d'entre eux et l'absence à peu près complète d'eau dans ceux-là ne permettent guère de les considérer comme de vrais puits. Quant à ceux dont la profondeur varie entre 5 et 10 mètres, ils ont peut-être été creusés et utilisés pendant une certaine période de temps comme des puits véritables ; mais il est bien évident qu'ensuite ils ont été ou volontairement comblés ou abandonnés. Leur situation actuelle au-dessous du sol des caves



de l'époque gallo-romaine suffirait à le démontrer : cette preuve se trouve confirmée par la quantité et la nature des objets qu'on y a découverts.

Sans vouloir énumérer en détail tous ces objets et débris d'objets, il importe de signaler dès maintenant plusieurs séries de trouvailles qui présentent un intérêt particulier : des fragments d'architecture ou de sculpture en pierre, — des creusets en terre réfractaire : — des vases en bronze, des



Fig. 2

vases en métal dorés et étamés, de dimensions et de formes diverses.

Les fragments d'architecture ont été retirés d'un puits profond de 10<sup>m</sup> 50. Ils consistent en deux petits chapiteaux et plusieurs fûts de colonnes plus ou moins intacts. Dans le même puits fut trouvé un débris de relief très mutilé, où l'on distingue deux personnages. Un puits voisin du précédent a fourni une statuette en pierre de déesse de l'Abondance. La divinité, assise, tient d'une main une patère, de l'autre une corne d'abondance.

Les creusets en terre réfractaire et les débris de creusets proviennent surtout de deux puits dont l'un est situé au Sud du théâtre, à 11 mètres du chemin qui parcourt actuellement le mont Auvois. Onze creusets à peu près intacts ont été extraits de ce dernier puits. Ils sont de forme arrondie ; au fond de quelques-uns sont restés attachés des débris du métal qu'on y fondait. La queue, par laquelle on les tenait, l'orifice latéral par où le métal en fusion était



Fig. 3.

versé, sont très distincts dans plusieurs exemplaires. La terre réfractaire, avec laquelle ces creusets ont été fabriqués, a été reconnue pour être une des meilleures terres de ce genre. Cette série de creusets constitue un vestige fort curieux de l'industrie des fondeurs gaulois (fig. 2).

Les vases de métal forment un ensemble plus varié et non moins intéressant. Outre divers vases de bronze, les trouvailles les plus importantes ont été :

A. Deux chaudrons et plusieurs débris de chaudrons en bronze doré ; — l'anse d'un de ces chaudrons est conser-

vée avec ses deux points d'attache. — Les débris appartiennent à cinq vases différents. Avec les deux chaudrons presque intacts, cela fait un total de sept vases. L'analyse chimique a démontré que c'était bien de l'or qui donnait à la surface du métal la patine jaune qu'elle présente.

B. Plusieurs vases, ayant la forme de plats ovales, en métal étamé; trois de ces vases ont été trouvés comme emboîtés les uns dans les autres (fig. 3). L'étamage est si bien conservé qu'on a pu croire qu'ils étaient argentés.

La double découverte des chaudrons en bronze doré et des plats en métal étamé confirme avec une remarquable précision le texte souvent cité de Pline l'Ancien sur l'invention et le perfectionnement de l'étamage en Gaule, spécialement chez les Bituriges et à Alésia (*Nat. Hist.*, XXXIV, 48).

C. Un couvercle de petit vase tout bosselé en or massif.

Outre ces trois séries d'objets, d'innombrables débris de ferrailles, de terres cuites, de bois, etc. ont été retirés de la plupart des puits. Nous signalerons particulièrement : un fragment de lampe en terre cuite d'assez grande dimension, sur lequel paraît être représentée la toilette de Vénus; un objet en bois, qui semble bien être une toupie ou un sabot; deux poids en pierre, etc.

C'est également au-dessous des constructions de l'époque gallo-romaine, parfois sous le béton même qui en formait le pavement, qu'ont été découverts plusieurs foyers gaulois, très reconnaissables à leur forme en général circulaire, à la couleur rouge que la terre a gardée, aux amas de cendres et de matières carbonisées qu'on y a recueillies. Parfois on a constaté qu'ils recouvraient immédiatement le sol vierge. Ailleurs, la place occupée par le foyer semble avoir été taillée dans le roc même. Ailleurs encore, on aperçoit tout autour du foyer des vestiges de constructions grossières en pierres sèches. Sur l'emplacement même de ces foyers ont été découverts plusieurs objets intéressants, en particulier

des haches de pierre, dont une en jade mesure 0<sup>m</sup> 08 de longueur et 0<sup>m</sup> 043 de taillant, et un lot de douze monnaies, toutes du même type et coulées.

*4<sup>e</sup> Le quartier situé à l'Est du précédent.*

À l'Est du quartier précédemment décrit s'étendait une partie de la ville antique, qui semble avoir été bouleversée à la fin de la période gallo-romaine ou à l'époque mérovingienne. Tout au moins elle servit alors de nécropole. On y a en effet trouvé : d'une part, à moins d'un mètre du sol actuel, des sépultures tout à fait modestes, dans lesquelles le corps était simplement entouré de pierres placées de champ et dont plusieurs recouvrent le pavé même d'une voie romaine ; d'autre part, au milieu de murs appartenant à des constructions gallo-romaines, maisons ou caves, un assez grand nombre de sarcophages en pierre tendre, dont quelques-uns sont encore intacts. Leur décoration, tout à fait simple, rudimentaire même, se compose uniquement de lignes géométriques. Il n'a été trouvé à l'intérieur de ces sarcophages que des ossements ou des débris d'ossements.

La Société des Sciences historiques et naturelles de Semur n'a pas seulement exécuté les fouilles dont il vient d'être rendu compte sur le plateau du mont Auxois. Elle a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir contre les intempéries les édifices mis au jour et pour assurer la conservation de tous les objets mobiliers découverts dans les fouilles. Pour éviter la dégradation progressive et la destruction par les pluies des murs antiques, les parties les plus menacées de ces murs ont été recouvertes d'un faite en tuiles qui les protège efficacement, ou bien les assises supérieures en ont été maçonnées de nouveau et recimentées ; ailleurs, de puissants étais ont été disposés pour résister à la poussée des terres et empêcher l'éroulement des parois

situées le long des tranchées. — En ce qui concerne les objets mobiliers, la Société, qui les années précédentes avait loué dans le village même d'Alise Sainte-Reine un immeuble où elle a installé un Musée, a acquis en 1909 au centre du bourg une maison dont certaines parties semblent remonter au moyen âge ; c'est là que, par les soins de M. Chaussemiche, architecte du gouvernement, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, le Musée définitif de la Société sera prochainement aménagé.

Enfin la Société a pensé qu'il était utile et urgent de faire procéder dès maintenant à un relevé détaillé de toutes les constructions jusqu'à présent découvertes. Sur sa demande, un architecte, délégué par le service des Monuments historiques, M. Goubert, est venu, pendant l'automne dernier, passer plusieurs jours sur le mont Auxois et a dressé, avec le plus de soin et d'exactitude possible, un état actuel des fouilles et des ruines, dont l'utilité n'est pas à démontrer.

Telle est, en résumé, l'œuvre accomplie pendant l'année 1909 sur l'emplacement d'Alésia par la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur. Elle soumet cette œuvre avec confiance au jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont plusieurs membres lui ont déjà donné un précieux encouragement, en acceptant de faire partie du Comité de patronage des fouilles d'Alésia.

RAPPORT SUR LA MISSION FRANÇAISE DE CHALDÉE,  
PAR M. LEON HELZLY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je voudrais exposer sommairement devant l'Académie les résultats obtenus par M. le commandant Gaston Cros, chef de la Mission française de Chaldée, dans la quatrième campagne de fouilles entreprise par lui, pendant l'hiver et le printemps de l'année 1909, sur l'emplacement de *Tello*, l'antique *Sirpourla* ou *Lagash*.

Au lendemain des graves événements dont l'Empire Ottoman venait d'être le théâtre, en présence d'un régime nouveau, un instant menacé par une réaction à peine réprimée, la continuation de ces travaux était commandée par la nécessité de ne pas laisser périmer nos droits scientifiques sur les ruines de toute une ville dont nos découvertes antérieures étaient loin d'avoir épuisé les secrets.

D'autre part, le contre-coup des mêmes événements, leur répercussion sur les tribus arabes de la Mésopotamie, toujours si promptes à s'émouvoir, rendaient l'expédition particulièrement difficile et même dangereuse : mais de pareilles raisons n'étaient pas faites pour arrêter un officier qui s'était déjà signalé sur le même terrain par son sang-froid et par son énergie. Des batailles en règle s'étaient livrées, quelques mois auparavant, aux portes des petites places de *Chattrra* et de *Nassrié*, chefs-lieux turcs de la contrée. Les Arabes Montélik, qui campent autour de Tello et qui fournissent à la Mission ses ouvriers, étaient en révolte ouverte, et l'appui bienveillant toujours accordé à nos recherches par la *Direction des Antiquités* à Constantinople ne pouvait avoir sur eux aucune action.

C'est seulement en renonçant à toute escorte turque, en franchissant, seul avec son ordonnance et deux vieux zaptiés inoffensifs, la frontière des tribus insoumises, que le com-

mandant a pu s'engager sur les eaux du Chatt-el-Haï, sans autre protection que celle du drapeau français flottant au mât de son *bélem*<sup>1</sup>. Une fois parvenu sur le territoire de Tello, malgré bien des difficultés provoquées par les cheïks, que rendait plus exigeants leur indépendance momentanée, il a réussi à se créer une situation de neutralité assez forte pour reprendre ses fouilles dans des conditions favorables.

Le programme de la campagne, arrêté d'un commun accord avant le départ de Paris, présentait aussi des difficultés particulières. Il s'agissait d'atteindre et d'attaquer profondément les massifs de briques crues, qui forment la presque totalité des constructions de l'antique cité chaldéenne. La brique cuite, en effet, n'y est employée que par exception et seulement dans certaines parties qui exigeaient une solidité plus grande, par exemple pour renforcer une fondation ou un angle de muraille, pour élever une porte monumentale, pour établir des seuils, des pavages, des caniveaux, ou pour produire des dispositions d'architecture d'un caractère spécial. Tout le reste est constitué par des masses argileuses, que l'on ne peut distinguer et dégager qu'à grand'peine du terrain même où elles sont enfouies, sans compter les additions et les superpositions avec lesquelles elles se confondent. On hésite d'autant plus à les explorer que les résultats d'un pareil effort sont purement scientifiques, qu'ils intéressent surtout la topographie et l'architecture et ne promettent qu'une moisson restreinte en découvertes de détail. Il importait cependant d'entreprendre cette partie plus sévère du travail pour arriver à des constatations positives. Grâce à son expérience du terrain, le commandant Gros a pu y réussir avec une remarquable précision.

S'attachant d'abord aux antiques terrassements artificiels de *Ghirson*, qui constituaient, même avant l'époque reculée

1. Barque à voiles du pays.

du roi Our-Nina, le noyau primitif de la cité, il a reconnu, dans deux directions convergentes, par des tranchées transversales, les épaisses murailles de soutènement qui limitaient le célèbre tell de la *Maison-des-Fruits*, où M. de Sazee et lui-même ont recueilli tant de monuments de la plus haute antiquité. Elles étaient formées de ces briques crues, oblongues et bombées d'un seul côté, que l'on a appelées *plano-courvées*, curieusement assemblées ici deux à deux avec de la terre, non pas, comme on pourrait le croire, par leurs faces planes, mais par leurs faces courbes, de manière à former des parallélépipèdes, plus commodes à employer dans la construction.

Ce premier travail a été l'occasion d'une découverte plus importante encore : celle de tout un secteur de l'enceinte militaire éditée plusieurs siècles plus tard, mais à une époque encore très antique, par le patési Goudéa, le grand constructeur des monuments de Tello. Le commandant Cros a pu dégager les deux faces, extérieure et intérieure, de ce rempart, sur une longueur de près de cent mètres, et les suivre dans les complications, déjà savantes, de leurs courtines et de leurs tours, obligé à maintes reprises d'établir lui-même, la pioche en main, les limites de la construction, pour empêcher les ouvriers de détruire leur propre ouvrage.

La muraille, légèrement inclinée sur sa face externe, a presque partout dix mètres d'épaisseur, et ses masses imposantes, superposées en deux étages, s'élèvent encore sur certains points jusqu'à huit mètres de haut. Les briques crues, moulées avec soin, sont parfaitement carrées. Elles ont 0<sup>m</sup> 34 de côté, sur 0<sup>m</sup> 09 d'épaisseur, ce qui répond, en tenant compte du retrait produit par la cuisson, à la dimension des briques cuites qui portent l'inscription de Goudéa. Dans les assises, d'une remarquable régularité, l'alternance des joints est produite, d'une couche à l'autre, par l'intervention des demi-briques les *ἡμιτέτρατοι* des Grecs, qui deviendront pour les constructeurs romains les briques



normales, mais en conservant le nom de *lateres*, c'est-à-dire briques de flanquement).

D'autres particularités sont moins conformes aux règles habituelles de la construction, et il n'est pas toujours facile de les expliquer. Ainsi les deux faces du rempart sont revêtues d'un parement, également en briques crues posées à plat, et cette sorte de placage épais ne fait pas corps avec l'appareil de la muraille.

Là aussi, le commandant Cros a eu l'occasion de constater et d'observer sur place l'usage des cônes de terre cuite, en forme d'énormes clous à large tête, que l'on ramasse en si grand nombre dans les fouilles de Tello. Il les a trouvés piqués, jusqu'à moitié de leur longueur, entre les joints des assises, et cela non pas uniquement dans les fondations, comme on le croyait jusqu'ici, mais dans la hauteur de la muraille. Par leur forme et par les inscriptions votives dont ils sont couverts, c'étaient à la fois des instruments de protection magique et des témoins signant du nom de Goudéa la construction en briques crues, qui est nécessairement anépigraphie. Mais ils remplissaient encore une troisième fonction, plus pratique, que l'on ne soupçonnait pas : disséminés sans une symétrie absolue, à 0<sup>m</sup> 50 ou 0<sup>m</sup> 60 les uns des autres, ils semblent aussi avoir été utilisés pour soutenir un enduit crayeux, de couleur blanchâtre, qui couvre encore dans beaucoup de parties la face externe de la muraille et dont l'épaisseur est de 10 centimètres environ. Ils y étaient d'ailleurs dissimulés et comme plongés à quelques centimètres de profondeur, et ne pouvaient produire au dehors aucun effet décoratif, malgré l'indication contraire donnée antérieurement par les petits cônes vernissés du palais d'Erech.

Maintenant que cette importante section de l'enceinte chaldéenne a été mise au jour, nous possédons une amorce certaine, un fil conducteur pour retrouver tout le plan de la ville antique, à l'époque la plus florissante de son histoire.

Un point délicat était de raccorder les nouvelles découvertes avec les résultats des fouilles antérieurement pratiquées dans la même région. La relation a pu être établie par l'examen d'un pavage en briques cuites qui traverse le pied du rempart et qui a été reconnu avec certitude comme appartenant à un ancien conduit d'égout, relevé autrefois et photographié par M. de Sarzec, avec ses voûtes aiguës et ses encorbellements.

Non loin de là, les fouilles de 1909 ont encore dégagé les murs d'un grand édifice rectangulaire, également en briques crues du type de Goudéa, soigneusement appareillées sur une épaisseur de 4 mètres. L'une des faces de la construction, décorée de larges panneaux saillants, sur 20 mètres de longueur, touche par un de ses angles au revers du rempart, tandis que la partie opposée paraît avoir englobé l'un des monuments les plus énigmatiques de Tello : le curieux *Pilier de Goudéa*, supportant un ou même deux faisceaux de quatre colonnes assemblées, dont les briques mentionnaient un « lieu de jugement, en bois de cedre » : or, à l'intérieur du rectangle en briques crues, les nouvelles fouilles ont permis de constater les traces d'un violent incendie.

Bien que, par leur masse compacte, les murailles et les terrassements artificiels en briques crues écartent plutôt les trouvailles de détail, cependant les antiquités de diverse nature, les objets intéressants pour les séries archéologiques, ne manquent pas non plus dans la récolte de 1909 : instruments en silex ou en cuivre ; terres cuites ; tablettes de pierre ou d'argile ; vases et débris céramiques, parmi lesquels on peut observer quelques spécimens d'une décoration peinte moins ancienne que celle de la poterie préhistorique de Suse, mais d'un caractère encore tout babylonien ; enfin, nouveaux fragments sculptés d'une stèle de Goudéa, qui proviennent du gisement exploré en 1905 et qui, mis en rapport avec les parties précédemment retrou-

vées, compléteront les notions qu'elles nous ont déjà fournies sur la mythologie, les usages et l'histoire même de l'antique Chaldée.

Tels sont, sommairement exposés, les principaux résultats de cette nouvelle campagne, dans laquelle M. le commandant Cros, par les remarquables aptitudes techniques et aussi par ses qualités militaires d'organisation et de commandement, a rempli avec succès la mission qui lui était confiée, en même temps qu'il conservait à la science française un champ de découvertes de première importance pour la connaissance de la haute antiquité orientale.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. Henri GORDIER dépose sur le bureau son *Essai bibliographique sur les œuvres d'Alain-René Lesage* Paris, 1910, in-8°.

---

*Le Gérant, A. PICARD.*



# COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

## L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 4<sup>er</sup> AVRIL

---

PRÉSIDENTE DE M. HENRI OMONT, VICE-PRÉSIDENT.

A propos du procès-verbal et de la communication faite dans la dernière séance par M. Théodore Reinach sur un fragment de papyrus où sont conservées quelques lignes de la célèbre constitution de Caracalla qui étend le droit de cité romaine à tous les habitants de l'empire, M. Bouché-Leclercq fait remarquer que Justinien, mentionnant cette constitution dans la *Novelle* LXXVIII, 5, en fait honneur à Antonin le Pieux.

Pour justifier la concession de nouveaux droits aux affranchis, l'empereur déclare qu'il ne fait en cela que suivre l'exemple des « meilleurs (ἄριστοις) d'entre ses prédécesseurs », notamment d'Antonin le Pieux, qui a octroyé le droit de cité romaine à tous ses sujets. Et il tient à spécifier qu'il s'agit bien d'Antonin dit le Pieux, le premier qui ait porté ce prédict et l'ait transmis à ses successeurs (Ἀντωνίνος ὁ τῆς εὐσεβείας ἐπιώνυμος, ἔξ ὧπερ καὶ

εἰς ἡμᾶς τὰ τῆς περιστάσεως ἀνάγκη. La précaution n'était pas inutile, car on sait que la plupart des successeurs d'Antonin se sont emparés de cette décoration, libellée *Pius* ou *Pius Felix*, et que Caracalla s'appelait officiellement M. Aurelius Antoninus Pius Felix Augustus. Sans doute le protocole distingue, en ce sens que, dans les textes épigraphiques et numismatiques, le prédicat personnel de « l'éponyme » se trouve toujours placé après le titre d'*Augustus*, tandis que le prédicat banal et traditionnel figure, par la suite, — sauf de rares exceptions, — avant le titre d'*Augustus*, ou même avant le surnom de l'empereur. Il y avait bien aussi, pour ne pas confondre Antonin et Caracalla, la différence du prénom d'Antonin, — et même du nom, lorsque, adopté par Hadrien, il s'appela T. Aelius, et non plus T. Aurelius: — mais Justinien n'y a pas regardé de si près. Il n'a pas cru, sans doute, qu'une mesure aussi libérale que celle dont il veut s'inspirer ait eu pour auteur un Caracalla.

Il y a donc là une méprise historique, imputable non à l'inadvertance, mais à une ignorance réfléchie, qui s'étale et dogmatise en toute sérénité. On ne connaît pas la date exacte de la *Nouvelle* en question, et nous ne pouvons plus savoir si le docte Tribonien († 545) doit être rendu responsable de l'erreur commise par la chancellerie byzantine. C'est, en tout cas, un des méfaits, le plus curieux peut-être, de l'homonymie qui infeste l'histoire gréco-romaine.

L'Académie, au scrutin, prononce la vacance du fauteuil de M. d'Arbois de Jubainville, puis remet à une prochaine séance la fixation du jour où seront exposés les titres des candidats.

M. Élie BERGER est nommé membre de la Commission du prix Delalande-Guérineau en remplacement de M. d'Arbois de Jubainville.

M. DULLATOV fait la seconde lecture de son mémoire sur le chiffre 7 et la restitution du Mausolée d'Halicarnasse.

M. le comte Paul DE NAER rappelle les encadrements montrant des fleurs peintes avec le plus rigoureux souci de copier exactement la nature, que l'on admire dans les *Heures* de la reine

Anne de Bretagne et les manuscrits similaires. Il a examiné la question de savoir si ce principe de décoration par la flore naturelle est une invention d'un artiste français; l'observation d'une quantité de manuscrits dispersés à travers l'Europe l'a amené à conclure que ce principe, avant de pénétrer dans la France du Centre, a d'abord été appliqué en Flandre par les chefs d'une école que M. Durrieu a proposé de nommer l'École ganto-brugeoise.

Parmi les maîtres appartenant à cette école, un des plus remarquables fut au xvi<sup>e</sup> siècle Simon Bening, né en 1483 ou 1484 et mort à Bruges en 1561. M. Durrieu rappelle les principaux traits de la carrière de Simon, entré dans la Ghilde des eulumineurs de Bruges en 1508 et qui travaillait encore vaillamment un demi-siècle plus tard, en 1558, à l'âge de 75 ans. Il passe ensuite en revue quelques manuscrits enluminés par ce maître et communique à l'Académie soit des photographies de ces manuscrits soit des originaux. Parmi ceux-ci se rangent des pages peintes dans un petit livre d'Heures à l'usage des Chartreux. Ces pages permettent d'apprécier l'extrême délicatesse du talent du maître. Deux d'entre elles offrent en outre cet intérêt de ressembler d'une manière frappante, sous une échelle de dimensions très réduites, à deux des miniatures du fameux Bréviaire Grimani conservé à Venise. Cette ressemblance pourrait fournir un argument à l'appui de l'hypothèse, formulée depuis longtemps par M. Durrieu, que Simon Bening, ou un des membres de sa famille, a pu travailler à l'illustration du Bréviaire Grimani<sup>1</sup>.

M. Francesco Novati, recteur de la Faculté des Lettres de Milan, lit une note sur les rapports littéraires entre la France et l'Italie au xi<sup>e</sup> siècle. M. Novati, qui travaille depuis longtemps à une histoire littéraire de l'Italie au moyen âge, veut démontrer, en esquissant un tableau de l'état des lettres dans les deux pays à cette époque lointaine, que les savants italiens, quoique très nombreux en France, n'y ont pas été les initiateurs de la renaissance des études sacrées et profanes, car elle avait déjà commencé. Il tâche surtout de ramener à ses proportions véritables le rôle joué

1. Voir ci-après.

par Laufranc de Pavie, dont il analyse la vie, l'enseignement et l'œuvre, en le comparant à son adversaire le plus célèbre, Bérenger de Tours, dans lequel il reconnaît le représentant le plus autorisé de l'esprit et du génie français<sup>1</sup>.

---

## COMMUNICATIONS

---

L'ENLUMINEUR FLAMAND SIMON BERING,

PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Une récente communication de mon cher et illustre maître, M. Léopold Delisle, a ramené à nouveau l'attention de l'Académie sur les fameuses *Heures de la reine Anne de Bretagne* et les manuscrits similaires, qui ont pour caractéristique principale de contenir, en dehors des miniatures proprement dites, de superbes bordures montrant, disposés sur des fonds d'or ou de couleur, des fleurs, des fruits et des insectes peints avec une vérité et une observation de la nature qui touchent à la perfection. L'artiste, dans l'atelier de qui furent exécutés en France les plus beaux spécimens de cette décoration reposant sur l'emploi de la flore au naturel, est nommé par des textes. C'est Jean Bourdichon, peintre des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>.

Une question se pose. Le principe de ce genre particulier d'ornementation fut-il une innovation de Jean Bourdichon; ou celui-ci n'a-t-il fait au contraire que suivre des exemples déjà donnés par d'autres? J'ai examiné longuement le problème, en étudiant, comme éléments d'information, de nombreux manuscrits dispersés dans tout le centre et l'Ouest de l'Europe, et je suis arrivé, en tirant argument

1. Voir ci-après.



des dates d'exécution des volumes, à cette conclusion que Jean Bourdichon, en introduisant dans les bordures des reproductions de fleurs et de fruits aussi voisines que possible de la réalité, n'avait rien inventé du tout. Avant qu'il ne peignît les *Heures d'Anne de Bretagne*, le principe avait été mis en honneur en Flandre par les fondateurs d'une école de miniaturistes très remarquable que j'ai proposé de dénommer « l'École ganto-brugeoise »<sup>1</sup>. D'après les données chronologiques, Bourdichon est un ouvrier, de la deuxième heure; il n'a été que l'imitateur des maîtres ganto-brugeois.

Comment a-t-il pu connaître les œuvres de ces précurseurs? De la manière la plus simple.

À l'époque où les maîtres flamands travaillant à Gand et à Bruges ont commencé à introduire dans les encadrements des manuscrits la délicieuse ornementation florale, vivait en Flandre un grand collectionneur de livres, Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuse. Celui-ci réunit dans sa bibliothèque toute une série de superbes productions de la nouvelle école.

Or cette série a ensuite passé en bloc au roi Louis XII, à telles enseignes que, sauf quelques pertes partielles, elle se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Bourdichon était alors peintre en titre du roi de France; et un texte d'archives nous montre que, parmi ses multiples occupations, il avait la charge de veiller à la bonne conservation de certaines parties des collections d'objets d'art du roi. Par sa situation à la cour, Jean Bourdichon a pu connaître aisément les beaux manuscrits enluminés venus à Louis XII du seigneur de la Gruuthuse.

Il y a plus. Suivant la mode du temps, on a approprié ces manuscrits à l'usage de leur nouveau possesseur, en grat-

1. Cf. Paul Durrieu, *Alexandre Bening et les peintres du Bréviaire Grimani* (Paris, 1891, gr. in-8°; extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*, n° de mai et juillet 1891).

tant et en repeignant en surcharge certains détails. Au début de l'un des plus beaux, un *Ptolémée* (ms. latin 4804 de la Bibliothèque Nationale) se trouvait un portrait de Louis de Bruges. Ce portrait a été effacé et l'on a mis à sa place une effigie de Louis XII, opération dont les traces apparaissent très nettement lorsqu'on examine le feuillet par derrière, en le mettant en face du jour.

Nous savons par les documents que ces opérations de changements de têtes dans un manuscrit étaient confiées, en thèse générale, par les princes et les grands amateurs, à leurs peintres et enlumineurs en titre ; et, d'autre part, ce qui est décisif, on peut constater par l'observation que dans ce portrait de Louis XII ainsi introduit dans le *Ptolémée* de Louis de Bruges, la facture est identique à celle des plus belles miniatures du *Livre d'Heures d'Anne de Bretagne*. C'est donc dans l'atelier de Bourdichon que le travail de remaniement a été fait. Nous constatons ainsi que le peintre français a été amené par les circonstances à travailler sur des manuscrits de l'École ganto-brugeoise offrant des spécimens superbes de la décoration florale naturelle, et nous nous expliquons maintenant comment il a pu emprunter à ces manuscrits l'idée maîtresse de l'ornementation des *Heures d'Anne de Bretagne*. J'ajouterai, en passant, que ce n'est pas l'unique exemple d'une influence exercée sur Bourdichon par des œuvres venues d'autres régions que son pays natal. Les guerres du temps de Louis XII ayant amené en France des manuscrits de style italien, Bourdichon s'est aussi parfois inspiré de ces volumes ultramontains.

L'École ganto-brugeoise, que je viens d'envisager spécialement comme ayant donné à la France la formule d'art qui s'est épanouie dans les *Heures d'Anne de Bretagne* et les manuscrits similaires, a eu par elle-même, d'une manière générale, une existence extrêmement brillante dont la durée s'est prolongée pendant plus d'une centaine d'an-

nées, depuis le dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle jusque vers la fin du xvi<sup>e</sup>. Elle a compté de nombreux adeptes, parmi lesquels plusieurs femmes qui furent très renommées en leur temps. L'une de ces femmes (Suzanne Horebout) a même eu le privilège d'étonner par la précocité de son talent un des plus grands maîtres de l'art, Albert Dürer, qui nous a laissé l'expression de son sentiment dans son journal de voyage.

Deux familles surtout ont fourni des chefs à l'École, les familles Horebout et Bening, chez qui les dispositions pour l'art du miniaturiste se sont perpétuées, en quelque sorte héréditairement, pendant plusieurs générations.

La famille Bening ou Binnink a eu pour premier représentant célèbre un Alexandre Bening, qui fut le fondateur ou du moins un des fondateurs de l'École ganto-brugeoise. A cet Alexandre Bening, qui travaillait déjà en 1469 et mourut en 1519, j'ai consacré jadis une monographie spéciale, après avoir eu la bonne fortune de découvrir, il y a vingt ans, une miniature portant sa signature : ALEXAND<sup>r</sup> [Alexander], écrite de la manière la plus lisible<sup>1</sup>.

Alexandre Bening eut deux fils, Simon et Paul. Paul mourut jeune ; mais l'aîné, Simon, qui embrassa la carrière paternelle, prolongea sa vie jusqu'à près de 80 ans. Né en 1483 ou 1484, il mourut à Bruges en 1561. En 1508, Simon Bening entra dans la Ghilde de Saint-Jean et Saint-Luc, établie à Bruges, et y faisait enregistrer, en vertu des règlements du métier jadis publiés par M. W. H. James Weale, sa marque, consistant en deux traits placés en croix suivis de deux autres traits verticaux. A trois reprises différentes, en 1524, 1536 et 1546, Simon Bening était appelé à l'honneur de remplir les fonctions de doyen de la Ghilde. Un demi-siècle juste après son entrée dans ce corps, en 1558, âgé alors de 75 ans, il continuait à tenir encore vaillamment le pinceau. Nous en avons pour preuve une charmante

1. Voir l'étude mentionnée à la note précédente et parue, en 1891, dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

petite miniature dans laquelle le maître s'est représenté lui-même vu à mi-corps, assis à sa table de travail, ayant devant lui un manuscrit qu'il enlumine et tenant de sa main gauche ses besicles à verres bombés. Cette miniature porte cette signature disposée au-dessous de l'image, dans une sorte de cartel :

SIMON BINNINK ALEXANDRI FILIVS  
SEIPSVM PINGEBAT ANNO ETATIS 75

1558

Durant cette longue carrière, Simon Bening mena une active existence de travail. Plusieurs fois, il quitta Bruges, sa résidence habituelle, pour aller à Gand, à Anvers, à Bruxelles et jusqu'à Londres. Son talent lui valut une très haute réputation. Divers écrivains du xvi<sup>e</sup> siècle en parlent de la manière la plus flatteuse : Anton Sanderus dans sa *Flandria illustrata*, Denis Harduyn, Damian van der Goes qui le citait en 1530 comme étant le meilleur maître de toute l'Europe dans l'art de l'enluminure, François de Hollande qui disait de lui : « Maître Simon, parmi les Flamands, fut le plus gracieux coloriste et celui qui fit le mieux les arbres et les lointains. » En 1537, l'empereur Charles-Quint lui commanda un *Armorial de la Toison d'or* (probablement l'exemplaire qui forme le ms. n<sup>o</sup> 2606 de la Bibliothèque impériale de Vienne). La renommée du maître s'étendit même au loin, parvenant jusqu'au Sud des Alpes et des Pyrénées. En Italie, Vasari et Guichardin ont nommé Simon Bening parmi les plus excellents miniaturistes des Pays-Bas. Dans la péninsule ibérique, l'infant de Portugal, don Fernando, le chargea de peindre un *Arbre généalogique de la maison de Portugal*, travail très considérable couvrant onze feuilles de parchemin de format grand in-folio, avec une infinité de figures et de petits tableaux, que la mort de

l'enfant don Fernando, survenue en 1534, fit malheureusement laisser inachevé, mais qui, même dans son état incomplet, n'en constitue pas moins un splendide monument de la miniature au xvi<sup>e</sup> siècle. Simon Bening illustra aussi un *livre d'Heures* qui fut offert en 1544 à la reine de Portugal, Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint.

Parmi les ouvrages de maître Simon, signés de son nom, ou signalés par les documents, et que je viens d'énumérer, deux sont parvenus jusqu'à nous, le portrait de l'artiste par lui-même peint en 1558 (collection George Salting; ayant figuré en 1908 à l'Exposition des manuscrits enluminés du Burlington Fine Arts Club de Londres, sous le n<sup>o</sup> 241) et la splendide *Généalogie de la Maison de Portugal* (au Musée Britannique, Addit. ms. 12531). Une autre production du maître authentiquée par un texte d'archives est une grande miniature, représentant le *Calvaire*, qui a été peinte par Simon en 1530 dans un Missel conservé aujourd'hui à l'Hôtel de ville de Dixmude, en Belgique.

Mais un artiste qui a été sur la brèche au moins pendant cinquante ans a dû évidemment créer bien d'autres œuvres. De fait, en prenant comme types de sa manière les productions mentionnées à l'instant, dont la paternité est formellement donnée à Simon Bening par les documents, on peut arriver, en étudiant les particularités de style, de facture et de coloris, à retrouver un important complément de miniatures qui ont été très certainement tracées encore par son pinceau. Ces miniatures se rencontrent surtout dans des *livres d'Heures*, parfois mélangées avec des peintures de mains différentes, car, dans l'école ganto-brugeoise du xvi<sup>e</sup> siècle, on a souvent mis en pratique, pour l'exécution des manuscrits de luxe, le système de la collaboration.

Tous les critiques sont aujourd'hui d'accord pour donner à Simon Bening les ravissantes images, détachées d'un livre d'Heures mutilé, qui constituent à la Bibliothèque royale de Bruxelles ce qu'on appelle les *Heures de Hennessy* ou

*Heures de Notre-Dame*. Il en est de même pour des fragments d'un *calendrier de livre d'Heures* dont des feuillets sont au Musée Britannique (Addit. ms. 18855) et dans la collection George Salting n° 231 de l'Exposition du Burlington Club en 1908.

J'estime que l'on peut avec tout autant de raisons proposer de reconnaître l'exécution de Simon Bening dans tout ou partie des images de plusieurs manuscrits exquis conservés à Londres (Musée Britannique, Egerton 1147 et 2125, et Addit. ms. 24098), à Munich (Bibl. royale, *Cod. lat. Mon.* 23638) et à Vienne (Bibl. impériale, n° 1897).

En France, les productions de Simon Bening sont rares à rencontrer. Cependant de charmants spécimens de son talent se trouvent dans deux livres d'Heures appartenant l'un à la Bibliothèque de Poitiers (n° 269), l'autre à la Bibliothèque de Rouen. Les dépôts publics de Paris sont plus pauvres. Tout au plus y a-t-il à la Bibliothèque Nationale un minuscule livre d'Heures, le ms. latin 10555, qui pourrait renfermer quelques pages de maître Simon; encore faudrait-il admettre qu'il s'agit d'œuvres de sa jeunesse. Mais un admirable témoignage du talent du maître arrivé à son plus haut degré de perfection est fourni par un autre livre d'Heures — si beau qu'on en a jadis attribué les peintures à Memling — que possède notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. le baron Édmond de Rothschild.

Enfin, j'ai l'avantage de pouvoir communiquer à l'Académie quelques originaux mêmes de Simon Bening.

Ce sont, d'une part, quatre feuillets, détachés d'un livre de piété portant les armes de la grande famille espagnole des Henríquez, qui montrent dans leurs encadrements des exemples de cet emploi de la flore naturelle, si remarquablement pratiqué par l'École ganto-brugeoise et dont l'usage a passé en France au temps de Bourdichon.

Ce sont, d'autre part, une dizaine de pages peintes dans un *livre d'Heures à l'usage des Chartreux*, de petit format,

ayant porté un blason (aujourd'hui dissimulé sous un repeint) qui paraît avoir ressemblé au blason des Gorrevod. Les pages exécutées par Simon Bening dans ce *livre d'Heures à l'usage des Chartreux* permettent d'apprécier toute la délicatesse de son pinceau. Elles justifient également cet éloge de François de Hollande disant que le maître était le « plus gracieux coloriste et celui qui fit le mieux les arbres et les lointains ». Deux de ces pages, montrant le *Couronnement de la Vierge* et la *Montée au ciel des âmes délivrées du Purgatoire*, présentent en outre cet intérêt d'offrir, sous une échelle de proportion très réduite, une très frappante ressemblance avec les deux pages consacrées aux mêmes sujets qui se trouvent dans le fameux *Bréviaire Grimani* de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise. Cette particularité pourrait être invoquée à l'appui d'une hypothèse que j'ai formulée dès 1891 dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts*, et vers laquelle je ne suis pas seul à incliner; c'est que Simon Bening, ou tout au moins un des membres de la famille Bening, a pu collaborer à la décoration du susdit *Bréviaire Grimani*, entreprise collective dénotant plusieurs mains différentes d'artistes.

---

RAPPORTS LITTÉRAIRES DE L'ITALIE ET DE LA FRANCE  
 AU XI<sup>e</sup> SIÈCLE,  
 PAR M. FRANCESCO NOVATI.

Dans la séance du 7 mai de l'année dernière, M. Léopold Delisle, le maître vénéré de tous les médiévistes, en présentant à l'Académie son plus récent travail sur le Rouleau du bienheureux Vital, abbé de Savigny, communiquait à ses confrères quelques morceaux d'une lettre que M. Wilhelm Meyer lui avait adressée à ce sujet. Dans cette lettre, le savant allemand, après avoir exprimé dans les termes les

plus chaleureux toute son admiration pour l'infatigable activité de M. Delisle, ajoutait : « Je crois que nos successeurs arriveront à cette conclusion : la France et l'Allemagne du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, ont, en poésie et en prose, surpassé de beaucoup l'Italie ; si ce dernier pays est entré en concurrence avec les nôtres, heureusement, grâce aux souvenirs de son passé historique, à l'influence de la vieille littérature romaine et jusqu'à un certain point, de la littérature grecque, il ne s'est pas borné à une imitation servile. »

Je m'arrête ici, quoique M. Meyer développe dans la suite de sa lettre des réflexions très remarquables sur les manifestations artistiques de la France et de l'Allemagne au moyen âge et avant tout sur l'art de l'écriture, à l'appui de la thèse qu'il vient d'énoncer.

Cette thèse est, en partie, celle que depuis plusieurs années je m'efforce de démontrer, tout en tâchant de tracer dans un travail d'ensemble, dont certaines parties ont déjà vu la lumière, le véritable état de la pensée et de la culture italienne pendant le haut moyen âge. J'ai jusqu'ici fait connaître les résultats de mes recherches sur la vie intellectuelle du peuple italien depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'au X<sup>e</sup> ; mais comme je viens de terminer ces jours-ci la partie de mon ouvrage qui traite précisément du XI<sup>e</sup> siècle et étudie de près les rapports littéraires et autres entre la France et l'Italie à cette époque<sup>1</sup>, il m'a paru que peut-être l'Académie des inscriptions pourrait accueillir favorablement une communication relative à un sujet qui a déjà excité son intérêt.

## I

Jusqu'à ces derniers temps on a jugé d'une façon très contradictoire l'état des lettres en Italie pendant le XI<sup>e</sup> siècle.

1. Voy. *Le Origini della letteratura italiana*, ch. vi, p. 286 et suiv. dans *la Storia letteraria d'Italia*, Milano, Vallardi.



Tiraboschi qui, avec les moyens dont il pouvait disposer, a esquissé un tableau fort consciencieux de cette époque tourmentée, se montrait très étonné que, même au milieu des plus effrayantes agitations politiques et sociales, l'Italie eût su conserver quelques traces de culture ; car il voyait dans le xi<sup>e</sup> siècle ce même défaut de vie littéraire qu'il avait constaté dans le siècle précédent. Giesebrecht, au contraire, dans une dissertation qui a fait époque, a soutenu que l'Italie vers la fin de ce même siècle avait commencé à se ressaisir, à reprendre sa course et regagner la place qu'elle avait occupée à la tête des autres nations européennes et qu'elle avait depuis longtemps perdue. Ces deux opinions se contredisent ; car si l'Italie du xi<sup>e</sup> siècle avait été plongée dans un état d'épaisse barbarie, comment aurait-elle pu réussir dans un temps fort limité à revendiquer cette hégémonie intellectuelle dont elle avait été dépouillée ? Nous sommes convaincus que le savant italien s'est fourvoyé ; mais nous croyons que le savant allemand n'est pas, lui non plus, dans le vrai. Il suffit, en effet, de penser au rôle joué par la France au xii<sup>e</sup> siècle pour reconnaître que l'Italie n'a pu avoir sur la civilisation européenne qu'une influence bien bornée.

Mais ici il faut tout de suite arrêter notre attention sur un fait qui a été bien des fois cité, d'abord par Tiraboschi, puis par tous ses successeurs. Tiraboschi a écrit que la situation déplorable de l'Italie au commencement du xi<sup>e</sup> siècle a contribué à l'éclosion d'une de ses gloires les plus grandes : celle d'avoir porté les sciences, surtout les sciences sacrées, dans les pays étrangers. Bien des gens éclairés qui avaient un penchant décidé pour les études, en s'apercevant qu'il était impossible de les cultiver chez eux, ont mieux aimé passer les Alpes que de rester inactifs dans leur patrie. De cette façon les élèves italiens sont devenus des maîtres à l'étranger.

Il est bien naturel de poser ici deux questions. L'émigra-

tion des savants italiens dont Tiraboschi parle, a-t-elle vraiment eu lieu au début du xi<sup>e</sup> siècle? Et si ce fait s'est produit, les causes sont-elles celles qu'invoque Tiraboschi?

Pour ce qui a rapport au passage des écolâtres italiens en France, on n'en peut pas douter : le fait est indéniable. Le mouvement avait déjà commencé au x<sup>e</sup> siècle et il n'a fait que s'accroître jusqu'à ce qu'il ait atteint ses plus grandes proportions au xi<sup>e</sup> siècle. Mais les causes que Tiraboschi donne comme probables nous paraissent au contraire fort douteuses. Il faudrait en effet pouvoir démontrer que les savants italiens qui fuyaient leur pays désolé par les guerres et les luttes fratricides retrouvaient en France ou même en Allemagne cette tranquillité et ce bon ordre dont ils avaient besoin ; mais tout le monde sait qu'à cette époque aucune de ces nations ne jouissait des bienfaits de la paix. Le savant Giuliani de son côté, frappé lui aussi par le phénomène qui nous occupe, en a recherché l'explication dans un ordre de faits différent. Il s'est demandé si, par hasard, les maîtres n'étaient pas payés bien mieux en France qu'en Italie. L'hypothèse est ingénieuse, sans doute ; mais, comme on comprend bien, il faudrait, pour trancher la question, avoir des renseignements bien plus nombreux et détaillés sur les rapports des maîtres et des élèves au xi<sup>e</sup> siècle que ceux dont nous disposons, pour la discuter. Car s'il semble démontré qu'au xi<sup>e</sup> siècle il y eut des écolâtres qu'on payait grassement (*questum pube de Francorum captantes non modicum*), la plus grande partie des élèves donnait peu ou rien ; déjà, en effet, le dicton de Juvénal était populaire dans les écoles :

*Scire volunt omnes : mercedem solvere nemo.*

Voilà donc, à mon avis, le point faible de l'édifice érigé par Tiraboschi et Giuliani. Ces savants ont constaté que les Italiens du xi<sup>e</sup> siècle passaient volontiers les Alpes pour fréquenter les écoles des pays étrangers. De ce fait ils ont

voulu donner l'explication qui seule pouvait flatter l'amour-propre national, c'est-à-dire qu'au delà des frontières on désirait toujours, on sentait même la nécessité de puiser la science aux sources italiennes comme aux plus autorisées. Mais cela ne répond pas à la vérité. La vérité est différente : vers le commencement du XI<sup>e</sup> siècle, il y avait déjà dans les pays du Nord une instruction tellement développée que les Italiens n'avaient qu'à gagner en fréquentant les écoles qui y florissaient.

J'ai tâché de réunir dans un tableau d'ensemble les traits les plus remarquables de ce mouvement fécond qui se manifeste à ce moment dans toute la Latinité (pour me servir du mot qui revient sans cesse sous la plume des écrivains du temps), de ce tourbillon qui emporte dans les régions les plus éloignées de l'Europe, bravant tous les dangers, la multitude toujours croissante des amoureux de la science. Cette multitude est constituée d'éléments fort variés. Les moines y fourmillent, car le clergé régulier, qui n'est pas chargé de ces biens terrestres qui retiennent très souvent captifs les membres du clergé séculier, grossit considérablement les bataillons de l'armée de la science. Elles abandonnent donc joyeusement leurs couvents, ces abeilles savantes, « apes prudentissimae », et vont butiner sur les fleurs des riches prairies pour revenir plus tard à leurs ruches, chargées de trésors scientifiques. Mais ces « florea rura » qu'elles parcourent sont bien étendus ! Ils embrassent la France, l'Italie, l'Espagne, l'Afrique elle-même, car la science des Arabes, que Gerbert n'a pu goûter, va se révéler à ses successeurs, à ce Gautier de Besançon, par exemple, qui eut à Chartres sa place parmi les élèves de Fulbert. Après les moines, voici les élèves, et après eux, en nombre plus restreint, les laïques. Et dans cette foule les Italiens sont fort nombreux : voici Jean l'Italien, peintre et grammairien, qui va travailler à Aix-la-Chapelle et à Liège ; Guillaume de Bivon, le futur abbé de Dijon, Benoit de Cluse,

Voici encore Arialde de Carimate, qui va donner plus tard tout son appui à Hildebrand dans la lutte engagée contre le clergé simoniaque et concubinaire de Milan, Hugues, le clerc parmesan, qui apporta peut-être le premier en Italie l'astrolabe, instrument précieux tout à fait inconnu jusqu'alors en Occident; Anselme de Besate, le clerc milanais, qui déjà médite sa *Rhetorimachie*. Mais avant tous il faut placer Lanfranc.

C'est à Lanfranc, en effet, que l'on pense, comme on a du reste toujours pensé, lorsqu'on assure que la renaissance des études sacrées et profanes en France est due au passage dans ce pays des maîtres italiens. Car ceux qui soutiennent cette opinion se fondent sur des arguments très solides; ils ne font que répéter ce qu'en France même ont déclaré, depuis l'époque lointaine où Lanfranc enseigna, un groupe de témoins qui semblent d'autant plus dignes de foi qu'ils sortent presque tous de cette école même du Bec dont le maître venu de Pavie fit retentir le nom dans la Latinité tout entière. Guitmond, le moine de la Croix-Saint-Leulroy, qui deviendra plus tard évêque d'Aversa, Guillaume de Malmesbury, Milon Crespin, Orderic Vital ne font que répéter presque dans les mêmes termes que les lettres et les sciences étaient plongées en France dans la plus profonde barbarie, lorsque par la volonté du ciel Lanfranc parut : « Fuit quidam vir magnus, Italiae ortus, quem Latinitas in antiquum scientiae statum ab eo restituta tota, supremum cum amore et honore recognoscit magistrum, nomine Lanfrancus. »

## II

J'ai voulu rechercher si cette apothéose de Lanfranc est justifiée, si l'on doit vraiment reconnaître en lui l'auteur de ce grand réveil scientifique et littéraire qui s'est manifesté dans toute la France. Et mes doutes n'ont fait que s'accroître

à mesure que mes recherches avançaient. Car il faudrait admettre que tout le pays sur lequel régnèrent les Capétiens et beaucoup de provinces limitrophes étaient dans la barbarie au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Mais nous avons de nombreuses preuves que cela ne s'est pas produit, car le règne de Robert le Pieux (996-1031) n'a pas été une période de déchéance, mais au contraire a marqué d'une façon bien évidente le commencement de cette renaissance littéraire qui devait surgir à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

C'est justement dans les premières années de ce siècle que nous voyons se développer une école florissante entre toutes, l'école de Chartres. Cette école a été déjà étudiée avec beaucoup de soin dans le livre bien connu de l'abbé Clerval; Fulbert lui-même, le fondateur de l'école, a été l'objet d'une excellente dissertation due à la savante plume de M. Pfister. Je ne pourrais à présent ajouter rien de bien nouveau à ce qu'on a déjà recueilli sur l'origine et l'accroissement de ce foyer littéraire; je me bornerai donc à rappeler que l'école de Chartres peut être considérée comme le berceau de la féconde activité dont la France est devenue le centre au XII<sup>e</sup> siècle.

Ce qui a caractérisé en effet l'école de Chartres, c'est la largesse de vues de celui qui l'a dirigée pendant trente ans. Fulbert, lorsqu'il troqua la fêrule de l'écolâtre contre la crosse de l'évêque, ne songea pas un instant à abandonner son enseignement; il renonça seulement à l'exercice de la médecine, parce que cet art était rémunérateur. Mais pour le reste il marcha toujours sur les brisées de Gerbert, il voulut que ses élèves parcourussent en entier le Trivium et le Quadrivium. On étudia donc à Chartres non seulement la grammaire, la rhétorique, la dialectique, mais encore la musique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie; on écrivit des poèmes métriques, on composa même des vers rythmiques. Enfin les études profanes finirent par obtenir une prépondérance presque absolue sur les lettres sacrées.

Naturellement, on ne peut pas croire que ces études aient été poussées fort loin; il y a eu mainte science dans laquelle les connaissances de Fulbert et de ses élèves ont été très bornées; mais, à tout prendre, le programme était large, bien fait pour ouvrir de nouvelles voies aux esprits désireux d'apprendre et de se perfectionner. Voilà pourquoi de l'école de Fulbert sont sortis des grammairiens qui étaient en même temps des poètes, tels que Engelramne, Adelmanne, Raginald de Tours et Ivon; des musiciens comme Sigon, Hildegair; des médecins comme Hildegair lui-même; des mathématiciens comme Raoul et Ragimbald de Cologne.

Tous ces élèves de Fulbert, dont plusieurs, mentionnés dans une pièce célèbre, le rythme abécédaire d'Adelmanne de Liège, ont disparu trop vite, en laissant derrière eux de cuisants regrets, ont fondé à leur tour des écoles nouvelles, et dans la « Lotharingia » comme sur les bords du Rhin les couvents et les villes ont tous connu les bienfaits d'une école qui était un véritable foyer de lumière et de doctrine. La réputation de Tours, comme centre d'études littéraires et philosophiques, n'a commencé que lorsque Bérenger y vint, après avoir entendu les leçons de Fulbert; à Orléans, *urbs regia* par excellence, les traditions glorieuses de Théodulle ont repris vigueur grâce aux élèves de Chartres; car Raoul, Engelbert, Lambert y ont pris les places restées vides après la catastrophe épouvantable de 1022, dans laquelle avaient péri les maîtres des écoles les plus fameuses de la ville. Lambert est passé ensuite à Paris, où il a été, en sa qualité de chancelier du chapitre de Notre-Dame, le fondateur d'une école nouvelle. Et ailleurs encore, à Reims, à Metz, à Toul, à Verdun, à Strasbourg, à Cologne, nous retrouvons toujours ceux qui sont sortis de l'Académie où a enseigné le Socrate chartrain.

On pourrait à ces noms en ajouter bien d'autres; mais ceux que nous avons rappelés suffisent pour démontrer quel était l'état de la France vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, lorsque

Lanfranc quitta sa ville natale. Naturellement, nous ne voudrions pas, pour combattre les exagérations des écrivains normands, glorifiant le maître du Bec comme l'initiateur d'un mouvement qui s'est produit tout à fait en dehors de son rayon d'influence, affirmer que la France entière ait présenté le même spectacle d'activité intellectuelle. Le courant de progrès que l'on constate dans les provinces qui formaient le royaume des Capétiens, n'a pas franchi la Loire; le Midi de la France a été bien moins ouvert à l'esprit nouveau; quoique les Bénédictins de Saint-Maur aient tâché de prouver qu'il y a eu là des monastères où les lettres florissaient, il n'est pas sûr du tout qu'à Marseille, à Limoges, à Poitiers, à Toulouse on ait cultivé d'une façon suivie les études dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle. On a remarqué en effet que le Midi ne peut opposer à un nombre considérable d'hagiographes, de chroniqueurs, voire même de poètes, qui ont vécu dans le Nord, qu'un seul homme de lettres : Adhémar de Chabannes. Et on a remarqué aussi que les chartes elles-mêmes témoignent d'une grande différence d'instruction entre les provinces de la France et celles de l'Aquitaine, car dans les documents du Nord on voit les règles de la grammaire respectées, la syntaxe est observée, le langage est correct, tandis que dans celles du Midi toute trace de la déclinaison a disparu, la syntaxe est absente et le lexique lui-même contient plus de mots vulgaires que de phrases latines. En somme, il semble que lorsque Benoît, l'abbé de Cluse, s'écriait en ferraillant avec Adhémar : « In Aquitania nulla sapientia est : omnes sunt rustici », il ne s'éloignait pas excessivement de la vérité.

Mais dans le Nord aussi il y avait bien des provinces où toute instruction manquait. La Bretagne, par exemple, restait dans l'immobilité, épuisée par la rude lutte engagée contre les Normands. Même dans les premières années du xii<sup>e</sup> siècle, on n'y trouvait pas un seul homme de lettres; Baudri de Bourgueil avouait qu'il lui semblait vivre parmi les scorpions.

Le même spectacle aurait été offert par la Normandie, si nous en croyons Orderic Vital; et c'est le grand titre de gloire de Lanfranc d'avoir transformé cette province jusqu'alors barbare en un des plus brillants foyers de savoir.

Qu'y a-t-il de solide dans ces affirmations? Avant tout, il n'est pas aisément croyable que la Normandie fût vers 1010 si complètement dénuée de doctrine qu'on l'a soutenu. Nous savons que Guillaume de Dijon y avait déjà dépensé beaucoup de zèle; appelé par le duc Richard le Bon, il avait réformé en 1001 l'abbaye de Fécamp, où la « *levis clericorum conciola* » qui s'y prélassait, avait dû céder la place à une laborieuse assemblée de doctes moines: « *Monachorum regularis caterva personis numerosa ac bonorum studiis copiosa* ». Cette œuvre de rénovation ne s'était pas bornée à Fécamp; toutes les abbayes du duché en avaient également ressenti l'influence bienfaisante, et à côté de celles de Fécamp, commencèrent alors à être connues favorablement les écoles de la Trinité de Rouen, de Jumièges, de Fontenelle, de Saint-Évroul. Des clercs normands avaient même fréquenté l'école de Chartres, et entre autres on peut mentionner les noms de Foulques de Guarleville et de Raoul Mala Corona.

Toute réflexion faite, il est bien difficile de croire que la Normandie était aussi barbare qu'il plaît à Orderic Vital de la représenter. Du reste, si le pays tout entier avait été plongé dans l'ignorance, pourquoi donc Lanfranc y serait-il allé avec une nombreuse troupe d'élèves (« *quamplures magni nominis scholares secum habens* »)? Il est bien évident qu'il pouvait songer à établir sa demeure dans une province où il n'y avait pas encore de concurrents sérieux. Mais si le pays avait été tout à fait étranger à la science, quel espoir pouvait-il nourrir d'y gagner, comme il le désirait, beaucoup d'argent?



## III

Il faut bien dépouiller en effet la personnalité de Lanfranc de cet ingénieux tissu de brillants mensonges dont une légende ancienne et tenace l'a revêtu. De son vivant même il était déjà entré dans le domaine de la fiction : on avait exagéré et faussé l'influence qu'il exerça sur la société au milieu de laquelle il a vécu, et après cela on a altéré les traits de la figure du maître lui-même. J'ai tâché de rétablir cette figure dans sa réalité.

Il sera toujours difficile de connaître les causes qui ont poussé Lanfranc à s'expatrier. Il jouissait à Pavie d'une situation fort honorable ; fils d'un personnage très considéré, après avoir achevé brillamment le cours des études de droit (non pas à Bologne, comme on le dit toujours, car l'école de Bologne n'existait pas encore), il avait commencé à plaider devant les tribunaux et il y avait eu des succès retentissants. Cependant il abandonne tout pour aller à l'étranger. M. Tamassia, dans un très récent travail sur Lanfranc, a tâché de donner une explication de ce fait qui paraît singulier ; pour moi, je crois que l'explication la plus ancienne est toujours la préférable : il est parti simplement pour élargir la sphère de ses connaissances, *amore discendi* ; c'est l'amour de la science qui l'a poussé.

Mais lorsqu'il prit le chemin de la France, Lanfranc n'avait d'autre bagage scientifique que celui qui convenait alors à un savant laïque. Ses biographes sont unanimes à le reconnaître. En effet, lorsqu'il tomba dans la forêt d'Ouche aux mains des voleurs, il aurait voulu s'adresser à Dieu avec les formules de l'Église et il ne sut pas le faire : « Adhuc quomodo te debeam orare atque laudis officia tibi persolvere non didici. » Toute sa science lui parut en cet instant vaine et inutile, et il alla chercher au Bec, dans le plus

humble des couvents normands, ce savoir qu'il avait toujours négligé de se procurer : la connaissance de Dieu.

Éh bien ! ce grammairien, ce juriste qui n'avait aucune notion des sciences sacrées, le voilà passé maître en théologie après sa conversion. Deux ou trois années ont suffi pour transformer le maître de Pavie en une « bibliothèque vivante des lettres divines et humaines » ! Cela est-il croyable ? On pourrait au fond en convenir si, après son entrée au Bec, Lanfranc avait passé de longues journées dans la méditation des textes sacrés, plongé dans l'étude la plus sévère. Mais c'est tout le contraire qui s'est produit. Après quelques mois, on a forcé le maître à reprendre le faix accablant auquel il s'était dérobé ; il a dû redevenir l'écolâtre fameux, remonter dans cette chaire dont il avait voulu oublier jusqu'à l'existence. Il connut ensuite tous les soucis de la puissance : l'abbé Hellouin lui abandonne la direction du Bec qu'il doit défendre contre des ennemis redoutables ; plus tard, c'est l'abbaye de Saint-Étienne de Caen dont il est chargé ; enfin la faveur du duc de Normandie, devenu le maître d'un vaste royaume, fait de lui le plus grand personnage de la nouvelle monarchie ; il devient archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre.

Lanfranc va ainsi imprimer des traces ineffaçables dans le monde de l'histoire politique. Mais quelles sont les traces de son activité dans celui de la pensée ?

On pourrait répondre qu'il n'y a qu'à examiner ses ouvrages. Mais, hélas ! nous sommes ici dans une situation très singulière. Il avait écrit un commentaire des Psaumes qui a disparu ; le commentaire des Épîtres de saint Paul existe encore ; mais il présente un intérêt si mince, que des juges autorisés l'ont cru indigne de lui. A présent, toutefois, on est revenu sur cette opinion : l'ouvrage serait de lui, mais il aurait été réduit à un extrait aride et incomplet par un remanieur inhabile. Toute son œuvre littéraire a disparu, et la même chose est à dire pour son œuvre polémique contre

Bérenger. Un seul ouvrage subsiste : le *Liber de corpore et sanguine Domini*. C'est peu ; mais pourtant c'est le seul texte sur lequel on puisse s'appuyer pour chercher à mieux connaître la place que Lanfranc doit avoir dans l'histoire de la pensée et de l'art de son temps.

L'examen de ce livre a conduit M. Hauréau, le savant auteur de l'*Histoire de la philosophie scolastique*, à des conclusions presque inattendues. Il a en effet déclaré qu'on ne pouvait pas, d'après un pareil ouvrage, comprendre que l'on eût décerné à Lanfranc le titre pompeux de père de la scolastique. La méthode qu'il a pratiquée est celle de tout le monde en son temps ; il n'a rien ajouté, rien perfectionné. Au contraire, Lanfranc ne manque jamais de manifester, lorsque l'occasion se présente, son aversion pour la dialectique : il déclare qu'on doit la fuir, qu'un véritable chrétien doit suivre strictement les saintes Écritures et bannir toute doctrine vaine et dangereuse. Voilà un langage bien étrange dans la bouche d'un homme que l'on a considéré comme le fondateur de la scolastique !

Mais Hauréau ne s'arrête pas en si beau chemin. Il conteste résolument à Lanfranc tout droit au titre de philosophe, car il s'élève absolument contre l'usage de la raison et affirme que la foi seule doit suffire. Il est donc un adversaire déclaré du rationalisme, tel que Fulbert de Chartres, Hugues de Breteuil, Adelmanne de Liège, Pierre Damien l'ont été. On ne peut donc pas songer à le placer à la tête de cette poignée de penseurs, promoteurs du réveil qui rendit si célèbre l'âge qui va suivre immédiatement.

La conclusion de tout cela, c'est que la place de restaurateur des sciences sacrées qu'on a voulu donner à Lanfranc devrait être avec beaucoup plus de raison assignée à son adversaire, à celui qu'il a combattu avec le plus de résolution, c'est-à-dire à Bérenger de Tours. Cet homme qui a défendu avec un zèle infortuné les droits de la raison humaine même en matière de foi, a été calomnié par des

ennemis qui, pour mieux l'écraser, ont voulu élever Lanfranc en face de lui, en l'enrichissant de toutes les vertus dont Bérenger était privé. Et de là est née la légende selon laquelle le savant français aurait été dès sa première jeunesse envieux de Lanfranc et, poussé à bout par les heureux succès remportés par celui-ci, aurait cherché dans la profession de doctrines hasardeuses et téméraires le moyen de regagner la faveur de ses élèves qui l'avaient abandonné. Et on a oublié ou on a feint d'oublier que Lanfranc n'avait jamais été élève de Fulbert, qu'il vint en France lorsque Bérenger enseignait depuis longtemps et avait même divulgué sa doctrine sur le mystère de l'Eucharistie.

#### IV

Lorsque l'on compare entre eux les deux grands adversaires, on peut encore fort bien saisir les traits caractéristiques par lesquels ils s'opposent l'un à l'autre et viennent à représenter d'une façon frappante l'esprit de ces deux pays : l'Italie et la France. Lanfranc, juriste, grammairien, ayant renoncé au siècle, a, en même temps, repoussé loin de lui la science profane. Il méprise la dialectique tout comme la rhétorique, juge indigne d'un évêque l'étude des questions littéraires, s'abstient rigoureusement de citer les écrivains classiques. De son ancien bagage scientifique il ne s'est pas toutefois dépouillé tout à fait, car il a apporté au contraire dans l'étude des livres sacrés ce respect du texte qui était traditionnel dans les écoles italiennes. Pendant que son adversaire jongle avec les mots et altère sans scrupule la lettre des saintes Écritures, pour en tirer des arguments captieux, Lanfranc pense à la rétablir. Milon Crispin nous a conservé à cet égard un témoignage très précieux : en Angleterre, Lanfranc a collationné lui-même les livres saints pour les purger d'innombrables erreurs ; après cela, il a porté aussi son attention sur les ouvrages des saints Pères.

Il a donc appliqué aux textes sacrés cette méthode philologique dont on était habitué à se servir en Italie pour l'étude des textes juridiques; or c'est justement du sein de cette école de juristes et de commentateurs des anciennes lois que va sortir la renaissance des lettres en Italie.

Bérenger, au contraire, est le véritable représentant de l'esprit philosophique tel qu'il va régner en maître dans l'école française. Il soutient pendant toute sa vie la cause de la raison humaine; il lutte pour un idéal bien différent de celui de Lanfranc; il veut revendiquer avec une ardeur généreuse la réputation d'un des plus grands maîtres du ix<sup>e</sup> siècle, Jean Scot; il méprise ce moine borné et étroit qu'est Pascase Ratbert, et ses défenseurs. Dans ses polémiques il se souvient toujours d'avoir suivi les cours de Fulbert, et il remplit ses livres de belles phrases sonores; sans cesse il cite Horace et Térence au même titre que Jérôme et Augustin. Ce sont ces festons de roses dont il aime à enjoliver ses propos, ces fleurs de rhétorique, que la main rude de Lanfranc arrache impitoyablement pour démasquer les épines cachées. Il aime la poésie, il écrit lui-même en vers. Lorsqu'il mourra, ses amis pleureront la disparition de l'élève chéri des Muses, du restaurateur de l'éloquence latiale :

*Tota latinorum facundia marcida floret  
Dum Berengario Turoni viguere magistro!*

Voilà un éloge qu'on aurait été bien embarrassé de décerner à Lanfranc.

Les deux courants scientifiques qui viennent des écoles de Tours et du Bec vont s'élargir au xii<sup>e</sup> siècle. Mais c'est surtout l'école de Bérenger qui triomphera en France. Il suffit de se rappeler que les deux plus grands poètes latins de cette époque, qui sont en même temps deux théologiens très illustres, ont été élevés par Bérenger: Baudry de Bourgueil et Hildebert de Lavardin. On peut donc affirmer,

sans crainte de se tromper, que le grand mouvement scientifique et littéraire qui s'est produit en France au XII<sup>e</sup> siècle ne dépend que pour une partie assez minime de l'influence italienne. Lanfranc et ses compagnons ont sans doute contribué en quelque mesure à ce mouvement, mais leur méthode était trop différente pour qu'on puisse continuer à leur réserver une gloire à laquelle ils ont des droits fort douteux. Ce n'est pas eux en tout cas qui ont créé la scolastique.

L'influence italienne se fera bientôt sentir à son tour d'une autre façon : les écoles de la péninsule s'ouvriront, elles aussi, aux élèves français avides de connaissances nouvelles. Mais ce sera le droit et la médecine qu'on ira apprendre en Italie. Le domaine de la philosophie, de la théologie, comme celui de la poésie, vont rester pendant deux siècles encore des domaines presque absolument français.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. CHAVANES a la parole pour un hommage :

« Le célèbre explorateur de l'Asie centrale, M. Aurel Stein, m'a chargé de présenter à l'Académie son ouvrage intitulé : *Ancient Khotan*. Cet important travail, dont l'Académie a déjà reconnu la haute valeur en lui décernant le prix Stanislas Julien, est le fruit d'une mission archéologique entreprise en 1900-1904 dans la région de Khotan. M. Stein a fouillé les villes mortes qui dorment enfouies sous les sables du Takla-makan ; il en a rapporté des documents écrits du III<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère en diverses langues de l'Inde, en chinois, en tibétain, en persan, et ces textes fournissent des matériaux de premier ordre aux philologues et aux historiens ; il a découvert des monuments figurés qui contribueront à transformer nos connaissances sur l'évolution de l'art en Extrême-Orient ; enfin il a interprété et coordonné tous ces renseignements nouveaux, et il a

fait preuve de qualités scientifiques qui ne le cèdent point à ses mérites de pionnier archéologique. Les volumes présentés aujourd'hui à l'Académie seront bientôt suivis d'un autre ouvrage plus considérable, car M. Stein a accompli pendant les années 1906 à 1908 une seconde exploration qui promet d'avoir été plus féconde encore que la première. »

M. CLERMONT-GANNEAU dépose sur le bureau le fascicule XXXV du *Dictionnaire de la Bible* publié par M. l'abbé F. Vigouroux (Paris, 1910, in-8°).

---

## SÉANCE DU 8 AVRIL

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND POTTIER.

M. BABELON, au nom de la Commission du Prix de numismatique orientale, fait le rapport suivant :

« C'est la première fois que l'Académie est appelée à décerner le prix quadriennal de numismatique orientale, fondé par feu Edmond Drouin, en faveur du meilleur travail manuscrit ou imprimé sur la numismatique ancienne de l'Orient. Le prix est décerné à M. le colonel Allotte de La Fuÿe pour ses travaux sur les monnaies des Parthes Arsacides de l'Élymaïde et de la Perse. Un grand nombre des monnaies étudiées par M. Allotte de La Fuÿe ont été recueillies au cours des fouilles de M. de Morgan à Suse et sont déposées au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. »

M. BABELON annonce ensuite que le Prix de numismatique Duchalais est décerné, cette année, à la *Société française de numismatique* pour l'ensemble de ses publications depuis sa fondation en 1865.

M. SALOMON REINACH fait une communication sur *l'Enlèvement de Proserpine*, par Léonard de Vinci. Un carton de Léonard,

représentant cet épisode de la fable, existait encore à Milan au xviii<sup>e</sup> siècle, dans la famille Melzi, et fut détruit par le confesseur du marquis, choqué de la nudité de la déesse. Un élève de Léonard avait peint, d'après ce carton, un tableau qui appartient à François I<sup>er</sup>, fut conservé jusqu'en 1625 à Fontainebleau et disparut ensuite sans laisser de traces. M. S. Reinach pense que l'on peut se faire une idée de la composition de Léonard par un croquis d'après une maquette de l'artiste, inséré dans un manuscrit du *Traité de la peinture* de Léonard, au Vatican : il donne aussi des raisons de croire que le groupe célèbre dit *l'Enlèvement de la Sabine* par Jean de Boulogne, à Florence, fut inspiré à cet artiste par le carton disparu de Léonard. Le groupe de Florence et le croquis du Vatican offrent des analogies qui ne peuvent être dues au hasard.

M. Dimier présente la description d'un recueil de portraits au crayon du xvii<sup>e</sup> siècle, dont on avait perdu la trace depuis cinquante ans. C'est celui que Mariette a possédé au xviii<sup>e</sup> siècle et qu'il assurait avoir appartenu à Brantôme sur la comparaison des inscriptions du recueil avec l'écriture de cet écrivain. Le recueil passa depuis chez Horace Walpole. Il fut vendu en 1842 avec les collections de Strawberry Hill. Le *Cabinet de l'Amateur* le signala alors en même temps que la note de Mariette collée sur la garde du recueil. M. Dimier vient de le retrouver dans un château de l'aristocratie anglaise. C'est un recueil de seconde main, mais fort bon, ce qui est presque unique dans les recueils de cette sorte. Il remonte au temps de François I<sup>er</sup>. Les inscriptions sont de plusieurs écritures. M. Dimier est d'avis que rien n'empêche absolument que l'une de ces écritures ne soit celle de Brantôme.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. le comte Duport offre sa publication intitulée : *La Bible du duc Jean de Berry conservée au Vatican* (extr. de la *Revue d'art ancien et moderne*, 1910).



M. Camille JULLIAN offre à l'Académie, de la part de M. le docteur Lalanne, quatre importantes brochures sur la préhistoire :

1<sup>o</sup> *L'abri des Carrières dit Abri Audi, aux Eyzies (Dordogne), station de la fin de l'époque moustérienne* (Bordeaux, 1909, in-4<sup>o</sup>);

2<sup>o</sup> *Glouton gravé sur bois de renne de l'époque magdalénienne* (Bordeaux, 1909, in-8<sup>o</sup>);

3<sup>o</sup> *Découverte d'un squelette humain à Lauvergne Haute* (Bordeaux, 1909, in-8<sup>o</sup>);

4<sup>o</sup> *Un atelier de sculpture de l'âge du renne* (Paris, 1910, in-8<sup>o</sup>).

La dernière brochure est l'exposé des belles découvertes de Caplan-Laussel, que connaissent déjà les membres de l'Académie. La première a une importance particulière en ce qui concerne les transitions morphologiques entre les temps dits de Moustiers et ceux dits d'Aurignac.

M. C. JULLIAN dépose en outre sur le bureau, de la part de M. G. Dottin, un tirage à part de la « Revue des études anciennes » contenant un article intitulé : *Les études celtiques depuis 1900*, et une notice sur M. H. d'Arbois de Jubainville (Bordeaux et Paris, in-8<sup>o</sup>).

## SÉANCE DU 15 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

L'Académie délègue M. Émile SENART pour la représenter à l'assemblée générale de l'Association internationale des Académies qui aura lieu à Rome du 9 au 15 mai prochain. Mgr DUCHESNE et M. le comte Paul DURBIEU comptent prendre part aussi aux séances de l'Association.

M. Émile PICOR, au nom de la Commission du Prix de La Grange, fait le rapport suivant :

« La Commission a décerné le prix de La Grange, de la valeur de 1.000 francs, à M. L. CONSTANS, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, pour son édition du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-More. »

M. CHAVANNE, au nom de la Commission du Prix Stanislas-Julien, fait le rapport suivant :

« Le prix Stanislas-Julien, de la valeur de 1.500 francs, destiné au meilleur ouvrage relatif à la Chine, est partagé par parties égales entre MM. Paul Vial, missionnaire apostolique au Yunnan, pour son *Dictionnaire français-lolo*; — Stanislas Millot, pour son *Dictionnaire des formes cursives des caractères chinois*; — Esquirol et Williatte, de la Société des Missions étrangères, pour leur *Dictionnaire diol-français*. »

M. Charles Normand a la parole pour une communication :

« En 1907, j'ai entrepris l'Académie des inscriptions et belles-lettres<sup>1</sup> de ma découverte d'un beau mur antique au long du boulevard du Palais, près de l'angle du quai des Orfèvres. C'était la partie méridionale d'un mur traversant toute la largeur de la Cité, d'un bras de la Seine à l'autre. Aujourd'hui, je viens d'explorer la portion opposée ou septentrionale, pour satisfaire le vœu émis par l'Académie, sur la proposition de M. Héron de Villefosse<sup>2</sup>, à l'occasion de l'établissement d'une tranchée, pour un déplacement d'égout. Mes fouilles prouvent la justesse des prévisions de l'Académie et l'utilité de ce vœu. Un des tronçons intermédiaires de mon mur de 1907 et 1910 avait été démolí vers 1845 par MM. Duc et Dommev; ils avaient mis à nu d'importantes antiquités romaines<sup>3</sup>, dont la connaissance me guida bien avant 1907 déjà, et fut le point de départ de mes trouvailles.

« Elles consistent en monuments divers, fragments d'édifices de la Lutèce romaine, de style analogue à ceux découverts en 1845, en un mur fait de grandes assises, de pierres énormes exclusivement, dans la partie la plus basse. Le mur que j'ai exploré en 1910 forme le prolongement du mur démolí en 1845 par MM. Duc et Dommev, et de celui que j'ai découvert en 1907 et qui a été en partie démolí malgré mes efforts.

« J'ai retiré de dessous le pavé de la cour du May des assises de monuments romains de très grandes dimensions ayant conservé

1. Voir les *Comptes rendus* de l'Académie, 1907, p. 232, et Charles Normand, *L'Ami des Monuments et des Arts*, t. XXI et XXII.

2. *Comptes rendus* de l'Académie, 1910, p. 130.

3. Société des Antiquaires, Réimprimé avec observations par Charles Normand dans *L'Ami des Monuments et des Arts*, t. XXII, p. 161-176.

les trous de scellement des crampons métalliques qui servaient à les lier aux assises contiguës ; l'une de ces pierres est particulièrement curieuse à cause de la multiplicité de ces trous. Un autre morceau constitue une partie de pilier d'angle de grande dimension. Un fragment d'architrave ornée, d'un beau caractère, ayant également occupé l'angle d'un édifice, dit aussi l'importance des monuments de Paris à l'époque romaine, leur grandeur, leur richesse, le soin porté dans leur mise en place. Une autre pièce est moulurée sur les deux faces ; les ornements incisés d'une manière de linteau sont demeurés énigmatiques pour tous. Enfin un bas-relief, ou stèle professionnelle à la façon de celle des tombes sénonaises, nous présente l'image de trois personnages, dont un enfant, avec attribut qui peut laisser supposer que l'un d'eux était un tailleur de drap lutécien. Je ne veux point abuser davantage de l'attention bienveillante de l'Académie. Je donnerai les développements plus complets dans mon recueil de monuments *L'Ami des Monuments et des Arts*, et dans la suite des volumes parus de mon *Essai de reconstitution du Paris Romain*<sup>1</sup>. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE félicite M. Charles Normand de sa généreuse initiative ; il le remercie vivement d'avoir fourni aux amis du Vieux-Paris la preuve certaine de l'existence d'un mur romain qu'un égout allait faire disparaître, dans la cour du May, au Palais de Justice. Ce mur est certainement la continuation de celui qui fut découvert en 1845 derrière la Sainte-Chapelle. Il faut maintenant achever l'œuvre si bien commencée ; il faut que la Ville de Paris reprenne la fouille et qu'elle explore avec soin le terrain dans toute la largeur de la cour. C'est un devoir auquel elle ne peut se soustraire. On trouvera là d'autres documents intéressants de l'époque romaine, feuillets précieux de l'histoire de notre vieille Lutèce, peut-être même y relèvera-t-on la trace d'anciennes constructions ayant fait partie du Palais si intimement mêlé depuis longtemps à notre vie nationale. — L'Académie s'associe à ce désir et le PRÉSIDENT exprime l'espoir que les fouilles du Palais de Justice soient immédiatement reprises et

1. Voy. Charles Normand, *Les Arènes de Lutèce ou le premier théâtre parisien* (1 vol. et atlas) ; *Au champ des fouilles romaines du Marché aux Fleurs* (*Ami des Monuments et des Arts*, t. XX, p. 150-160).

menées à bonne fin. Il serait extrêmement regrettable de laisser échapper l'occasion qui se présente.

M. Paul GUYARD lit un fragment d'une étude sur la langue et la versification d'Homère. On sait — MM. Michel Bréal et A. Meillet l'ont encore montré récemment — que la langue homérique n'a pas la naïveté que lui ont longtemps attribuée les modernes. Pour ne parler que des épithètes, il en est qui dénotent une faculté d'observation difficile à concilier avec l'inexpérience d'une poésie à ses débuts, tandis que d'autres semblent trahir une sorte d'usure de la langue qui se reconnaît à leur banalité et à l'indifférence avec laquelle le poète les emploie. Mais au sujet des premières une grande réserve s'impose : certaines, qui étonnent par un air de maturité, appartiennent peut-être à cette catégorie de notations singulièrement précises et heureuses qui jaillissent parfois de l'imagination des simples : exemple, celles qui relètent la vie pastorale. D'autres, au contraire, procèdent visiblement d'une réflexion déjà mûre : elles impliquent un sentiment délicat des choses et attestent un effort pour égaler l'expression à la pensée. À côté de cela, on est frappé, chez Homère, d'une espèce de nonchalance, particulièrement sensible dans le retour de certaines formules et dans un grand nombre de qualificatifs vagues ou peu nécessaires, ou même quelquefois employés à contresens. Ce mélange est le fait d'une langue composite dont le caractère artificiel est incontestable.

L'examen de la versification conduirait à une conclusion identique. On a cru découvrir dans le long vers homérique la trace de vers plus courts qui, réunis deux à deux, auraient abouti à la forme de l'hexamètre. S'il y a dans le vers actuel quelques débris de mètres plus anciens, peut-être sont-ce certaines expressions redoublées qui en conservent le plus fidèlement le souvenir. Ainsi l'on s'accorde à ranger parmi les plus vieilles épithètes homériques le mot  $\xi\sigma\sigma\pi\iota\tau$  primitivement, à *figure de vache*. Or ce mot n'est jamais rapproché par Homère de  $\text{H}\zeta\eta$ , la quantité s'y opposerait : il en est séparé par une épithète toute morale et assez insignifiante,  $\pi\sigma\sigma\eta\zeta$ . Faut-il voir, comme on l'a proposé, dans cette qualification nouvelle une intention de litanie ? Il est plus naturel de la regarder comme une addition postérieure exigée par l'hexamètre :  $\xi\sigma\sigma\pi\iota\tau$   $\text{H}\zeta\eta$  serait l'expression

primitive, qu'il est facile de rattacher à quelque mètre iambique ou trochaïque.

M. Alfred CROISSET pose une question à M. Paul Girard sur l'époque où il place la composition des poèmes homériques.

M. Girard penche vers le ix<sup>e</sup> siècle.

M. Croiset reprend la parole et saisit l'occasion de signaler à M. Bréal, présent à la séance, les textes et les faits qui seraient contraires à l'idée que celui-ci a exprimée de faire descendre jusqu'au vi<sup>e</sup> siècle la date de la composition des poèmes homériques.

M. BRÉAL explique les formules toutes faites qui s'accolent au nom de certains héros par le fait que c'était une poésie de cour qui avait son protocole. puis aussi par les nécessités de la récitation.

M. Maurice CROISSET indique qu'il y a des différences à faire entre les épithètes homériques, les unes répondant à des impressions primitives, les autres appartenant à des dates plus récentes. Il signale la présence de vraies figures de rhétorique dans certaines parties de l'élocution homérique. Il y a là tout ensemble des faits spontanés et des inventions d'auteur.

M. GIRARD admet le principe de cette distinction.

M. Salomon REINACH insiste sur le recul que donnent à la poésie homérique les découvertes de Crète.

---

## LIVRES OFFERTS

---

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau :

1<sup>o</sup> Le fascicule de janvier-février 1910 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1910, in-8<sup>o</sup>).

2<sup>o</sup> Le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, octobre-décembre 1909 (Hanoï, 1909, in-8<sup>o</sup>);

3<sup>o</sup> *Annuaire de la Fondation Thiers*, 1910 Assoudun, 1910, in-8<sup>o</sup>.  
1910.

M. Pior a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son auteur, M. Henri Jadart, conservateur de la bibliothèque de Reims, une brochure intitulée : *La maison natale de Dom Mabillon à Saint-Pierremont Ardennes*, Sedan, 1910, in-8°. Cette brochure a sa place marquée dans notre bibliothèque. Par son objet elle mérite de retenir l'attention d'une Compagnie fidèle à la mémoire de tous ses membres et particulièrement jalouse, comme elle l'a montré naguère, en 1907, de rendre hommage à la mémoire du savant bénédictin qui, par ses travaux, illustra l'érudition et la critique françaises. Il s'agit en effet d'assurer la perpétuité du souvenir de Mabillon par la conservation d'une relique. M. Jadart ne s'est pas proposé de décrire la maison natale du créateur de la diplomatique ; c'est un soin qu'il a pris il y a plus de vingt ans. Il a voulu signaler aux pouvoirs publics et au monde savant le danger de destruction que les circonstances présentes font courir à un logis si vénérable. C'est une modeste maison du village de Saint-Pierremont. En 1878, M. l'abbé Lourdet, curé de Saint-Pierremont, l'avait acquise ; il avait em en assurer la conservation en la laissant par testament à la mense archiépiscopale de Reims. Aujourd'hui elle figure sur la « liste des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte ». Bientôt l'État en fera l'attribution à quelque établissement public ou la vendra. « La vente à un particulier, dit M. Jadart, ouvrirait la voie à bien des risques d'avenir, à des mutations de propriétaires laissant planer l'incertitude sur le maintien des intentions que la mense devait accomplir dans la pensée du testateur. » On souhaitera donc, avec M. Jadart, que l'État, soucieux d'observer les intentions du testateur, mieux encore de témoigner de sa vénération pour la mémoire du savant dont les travaux ont exercé une si puissante influence à l'étranger et ont contribué à la diffusion de l'esprit scientifique français, fasse l'attribution de cette maison à quelque corps moral qui soit à même de veiller à son entretien. »

M. Pior dépose ensuite sur le bureau de l'Académie la troisième édition de son *Manuel de paléographie latine et française*, accompagnée d'un album de 24 planches. Paris, 1910, in-8°.

M. Émile Pior a la parole :

« Les bibliographes ne connaissaient jusqu'ici des *Croniques de Gargantua* imprimées à Lyon en 1532 que l'exemplaire incomplet acquis par la Bibliothèque nationale en 1847. M. Seymour de Ricci a eu la bonne fortune d'en rencontrer un exemplaire complet à la Bibliothèque royale de Munich, et, de concert avec M. Abel Lefranc,

il a fait exécuter de ce texte, si important pour l'étude de l'œuvre de Rabelais, un élégant facsimilé dont j'ai l'honneur de déposer un exemplaire sur le bureau de l'Académie. J'ajoute que cette reproduction a été exécutée aux frais de M<sup>me</sup> la marquise Areonati-Visconti.»

M. DURRIEU présente, de la part de l'auteur, un opuscule du P. Ubald d'Alençon intitulé : *Notes pour la recherche d'œuvres perdues du bon roi René d'Anjou*. Dans cet opuscule, le P. Ubald d'Alençon se préoccupe de retrouver des vers « de la Passion de Notre-Seigneur », qui, suivant un chroniqueur angevin de 1529, auraient été composés par le roi René pour la chapelle de Saint-Bernardin des Cordeliers d'Angers. Il publie, comme pouvant servir à élucider la question, deux suites de vers, l'une extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, l'autre tirée d'un manuscrit provenant de l'abbaye de Clairvaux et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Troyes. Ce second morceau de poésie est formellement attribué par le manuscrit même au roi René.

Le P. SCHEIL présente à l'Académie, au nom de M. Hilprecht, professeur à l'Université de Pennsylvanie, une brochure intitulée : *The earliest Version of the Babylonian Deluge story and the Temple Library of Nippur* (ix + 65 p. in-8°), où après avoir signalé dans la collection provenant de Niffer divers textes intéressants, entre autres celui d'un nouveau roi de Gutî : *Errida pizir*, l'auteur publie comme joyau un fragment d'un nouveau récit du Déluge. Pour des raisons topologiques et paléographiques, on place ce fragment vers 2137 ou 2005, bien avant celui que j'ai publié moi-même et qui est authentiquement daté du règne de Ammizaduga. Hilprecht affirme que son exemplaire a été trouvé dans un lot et dans une couche de tablettes antérieures à Rim-Sin (2000). Au premier aspect, pourtant, le style paraît être kassite. Quoi qu'il en soit, le document est des plus précieux, et la parenté du récit babylonien avec le récit biblique du Déluge apparaît une fois de plus par cette autre version, très clairement.

---

## SÉANCE DU 22 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. Bernard Haussoullier présente un petit monument grec de la collection G. Schlumberger. C'est un cadre en plomb où sont représentées des lions dévorant des béliers. Une inscription nous apprend que les lions désignent des courtisanes de Corinthe et les béliers leurs amants à la riche toison. Au centre du cadre était sans doute un portrait de courtisane, aujourd'hui perdu.

M. Cagnat lit une note de M. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, sur la découverte d'un caveau funéraire à Ksour-es-Saf (Tunisie). Ce tombeau, qui affecte la forme usuelle des sépultures puniques, contenait quelques vases de terre cuite, un sarcophage en bois avec un squelette, et, dans une niche spéciale, une cuirasse en bronze, de style italique, contemporain de la seconde guerre punique. C'est, sans doute, la tombe d'un mercenaire.

M. Pior donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix fondé par M. le baron de Courcel a partagé par moitié ce prix de la valeur de 2.400 francs entre l'ouvrage de MM. Ferdinand Lot et Louis Halphen, intitulé : *Le règne de Charles le Chauve*, et l'ouvrage de M. L. Van der Essen, intitulé : *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints méroringiens de l'ancienne Belgique*. »

Le P. Smeu fait le rapport suivant :

« Le prix Prost (ouvrages relatifs à Metz et aux pays voisins), 1.200 francs, a été partagé par parties égales entre MM. L. Davillé : *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*; Sadoul, directeur de la Revue *Le pays lorrain*; Thiria, directeur de la Revue *L'Austrasie*. »



Après la présentation des *Mélanges Chatelain*<sup>1</sup>, le PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS, Le beau volume de *Mélanges* offert à M. Émile Chatelain, déposé sur le bureau, me rappelle que plusieurs d'entre nous ont assisté ces jours-ci à une fête intime qui réunissait autour de notre confrère M. Chatelain de nombreux élèves et de nombreux amis, venus pour lui offrir cet ouvrage dû à la collaboration de soixante-quinze savants français et étrangers.

« L'Académie ne saurait rester étrangère à cette manifestation qui s'adresse à l'un des siens et je voudrais lui dire que nous nous associons de tout cœur à cette pensée d'affectueuse gratitude. Nous lui sommes tous redevables ici, à des degrés divers, non seulement parce qu'il est le bibliothécaire idéal dont tout le monde use et abuse sans compter, mais surtout parce qu'il est un des maîtres de la paléographie et un des savants qui honorent le mieux notre pays. Veuillez, mon cher confrère et ami, accepter nos félicitations les plus cordiales. »

---

## LIVRES OFFERTS

---

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau un nouveau volume du *Recueil des Historiens de la France. Obituaires de la province de Sens*, t. III. *Diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers* (Paris, 1909, in-4°).

M. PERROT offre ensuite, de la part de M. Maurice Besnier, une *Note sur une inscription d'Alésia* qui a pour l'Académie un intérêt particulier. En compulsant les anciens registres de la Compagnie, M. Besnier y a trouvé, transmise par l'abbé Bignon, à la date du 10 mai 1707, une copie de l'inscription latine, une dédicace à la Dea Victoria, qui porte au *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, le n° 2874. L'éditeur du *Corpus*, M. Hirschfeld, exprime quelques doutes sur l'authenticité de ce texte; ces doutes sont levés par le facsimilé du texte que l'abbé Bignon communiqua alors à la Compagnie. Bignon était en relations épistolaires avec beaucoup des savants de son temps. Il a dû recevoir cette copie de quelque érudit bourguignon. »

1. Voir ci-après, p. 197.

M. P. FOUCART offre, au nom de l'auteur, M. DOMENICO COMPARETTI, associé étranger de l'Académie, une édition critique, avec dessins, photographies et notices descriptives, des célèbres tablettes orphiques trouvées dans la Grande Grèce et en Crète *Laminette orphique*, Firenze, 1910, in-4°. Ces inscriptions gravées sur des lames d'or et déposées auprès du mort contiennent de précieux renseignements sur la doctrine que les écoles orphiques enseignaient à leurs initiés touchant les destinées de l'âme après la mort. Dans un savant commentaire, M. Comparetti a repris l'étude difficile de ces tablettes dont il avait été le premier à publier le texte et à déterminer la nature.

M. LOUIS HAVET offre à l'Académie, de la part du Dr Armaingaud, un volume intitulé : *Montaigne pamphlétaire ; l'énigme du Contr'un* (Paris, 1910, in-8°). L'Académie connaît déjà la thèse de M. Armaingaud. Le *Contr'un* ou *Discours de la servitude volontaire*, attribué par Montaigne à son ami La Boétie et mentionné dès 1570 par Montaigne, mais publié seulement en 1574, sans nom d'auteur et en partie, par des polémistes huguenots, est, sous la forme que nous possédons, un virulent pamphlet contre le roi Henri III. Les passages les plus caractéristiques ne peuvent être de La Boétie, mort en 1563. S'il faut d'ailleurs en croire Montaigne, La Boétie aurait écrit son *Discours* dès l'âge de dix-huit ou même de seize ans, c'est-à-dire vers 1546-1548. L'interpolateur, le remanieur, l'auteur véritable par conséquent, est Montaigne lui-même, qui politiquement s'est par là associé aux huguenots, et qui, tout en observant une prudence conforme à ses habitudes et à son système, a commencé alors et a continué par la suite à jouer un rôle beaucoup plus combatif qu'on ne se le figure d'ordinaire. Deux fois, par voie d'insinuation, le *Contr'un* conseille le tyrannicide.

Le passage essentiel est le portrait du tyran, donné comme abstrait et impersonnel, mais dont la ressemblance avec Henri III est saisissante : souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautés... *non pas d'un Hercule ni d'un Samson, mais d'un seul hommeau, et le plus souvent* remarquer ces mots ; le paradoxe est fait pour attirer l'attention *le plus lâche* c'est-à-dire : mou *et femelin de la nation ; non pas accoutume à la poudre des batailles, mais encore à grand'peine au sable des tournois* trait qui avertit assez de ne pas songer à un tyran grec ou romain, *non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empêché de servir vilement à la moindre femellette*. D'autres passages, moins faciles à détacher, confirment qu'il s'agit bien de Henri III ; le gouvernement par les favoris, par exemple, est dépeint à ne pas s'y tromper.

M. Armaingaud a recueilli des adhésions, mais il a eu aussi des contradicteurs, qui ont soutenu que le *Contr'un* ne visait aucun tyran en particulier, et, par exemple, que c'était une réponse toute théorique de La Boétie à Machiavel; ou bien, au contraire, que le portrait si personnel reproduit ci-dessus était bien un portrait, mais que c'était celui de Charles VI. Une grande partie du livre est consacrée à une polémique serrée et vigoureuse contre ces hypothèses diverses, qui se contredisent l'une l'autre.

Le volume se termine par une reproduction du texte du *Contr'un*, très commode et par là précieuse pour qui veut se faire une opinion en connaissance de cause. Dans une édition nouvelle, il sera à souhaiter que M. Armaingaud distingue typographiquement le texte partiel connu dès 1574 et les portions qui n'ont paru que dans la publication intégrale de 1577.

La découverte de M. Armaingaud modifie singulièrement le personnage de Montaigne. Elle jette beaucoup d'ombre sur celui de La Boétie; car, d'une part, on ne sait plus quelles lignes sont sorties de sa plume et, d'autre part, la fiction employée par Montaigne l'obligeant à déguiser la vérité et à dépister la critique, il n'y a plus aucun foud à faire sur ses assertions (d'ailleurs discordantes relatives au jeune âge de son ami.

M. CHATELAIN a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un volume de *Mélanges* qui m'a été offert par mes élèves et mes amis le 13 avril 1910 (Paris, Champion, 669 p. in-4° et 34 pl. ). Les élèves qui ont pris l'initiative de ce recueil, MM. Bonnerot et Lecourt, ont recherché principalement des articles relatifs à la paléographie. Parmi les soixante-quinze collaborateurs, on remarque neuf membres de notre Académie (MM. Élie Berger, Bréal, Delisle, Durrieu, Haussoullier, Havet, Prou, Thomas et même un défunt, M. Henri Weil dont on a là le dernier travail), notre associé M. D. Comparetti, nos correspondants le P. F. Ehrle et M. Alfred Holder. Trente mémoires sont arrivés de l'étranger, aussi quelques-uns sont-ils écrits en anglais, en allemand ou en italien. »

M. DELISLE offre au nom de l'auteur, M. Pietro Fedele, professeur à l'Université de Turin, un travail intitulé : *L'Uffiziolo di Madonna rilegato da Benvenuto Cellini* (Rome, 1909, in-8°; extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XXIX).

« Dans ce mémoire, M. le professeur Fedele a fait connaître l'histoire d'un petit manuscrit de l'Office de Notre-Dame, qui fut offert par le pape Paul III à l'empereur Charles Quint en 1536. La couver-

ture en argent avait été ciselée par Benvenuto Cellini et les peintures exécutées par Vincent Raymond. On ne sait pas si ce précieux bijou existe encore. L'auteur des peintures était un artiste de premier ordre, originaire du diocèse de Lodève, dont M. Dorez nous a retracé la biographie dans son édition des peintures du *Psautier de Paul III*, l'un des plus précieux manuscrits à peintures de la Bibliothèque nationale.

« Je crois savoir qu'un bibliophile parisien possède un petit livre d'Heures dont la couverture passe pour avoir été ciselée par Benvenuto Cellini. Il serait très intéressant de le comparer avec le Psautier de Paul III pour vérifier si les peintures ne sont pas l'œuvre de Vincent Raymond. »

## SEANCE DU 29 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

A la suite d'un comité secret, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie a décerné le prix Jean Reynaud, de la valeur de dix mille francs, à M. l'abbé Chabot, pour sa *Patrologie orientale* et l'ensemble de ses travaux.

## LIVRES OFFERTS

M. Salomon RISSAEN a la parole pour un hommage :

« Lorsqu'Ernest Renan publia son célèbre mémoire sur *Averroës et l'averroïsme*, le texte arabe des ouvrages d'Ibn Rochd était encore inédit. M. Léon Gauthier, chargé d'un cours d'histoire de la philosophie musulmane à Alger, a pu étudier directement ces ouvrages difficiles et, sur la question des rapports de la religion et de la philosophie, aboutir à des résultats sensiblement différents de ceux de Renan, comme aussi des exégètes plus récents, MM. de Mehren et

Miguel Asín<sup>1</sup>. Il établit, par un examen minutieux de nombreux passages, qu'Ibn Rochd n'est ni un impie ni un rationaliste, mais qu'il oppose la religion et la théologie, qualifiées par lui de « sœurs de lait », prescrivant de philosopher à huis clos et d'éviter avec soin tout ce qui pourrait scandaliser le vulgaire et détruire la croyance aux symboles qu'on lui enseigne. Rationaliste quand il s'adresse aux philosophes, Ibn Rochd est fidéiste quand il s'agit du grand nombre des fidèles, « hommes d'exhortation », incapables de suivre une démonstration rationnelle. Il y a là un état d'esprit analogue à celui que Creuzer attribuait aux plus anciens prêtres-philosophes, instituteurs du genre humain, qui auraient traduit en symboles les vérités philosophiques réservées à l'élite. L'ouvrage de M. Gauthier est une contribution importante à l'étude de la philosophie de l'Islam. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, un volume intitulé : *Congrès archéologique de France, LXXV<sup>e</sup> session tenue à Caen en 1908 par la Société française d'archéologie*. T. I. *Guide du Congrès* ; t. II. *Procès-verbaux et mémoires* (Paris-Caen, 1909, in-8°, 743-LXXVIII p., 319 planches ou figures) :

« L'importance que prennent les Congrès de la Société française d'archéologie ne saurait échapper à l'attention de l'Académie. Ces Congrès ont pour but de faire connaître et respecter nos vieux édifices, de protéger et défendre les monuments de notre architecture nationale, de contribuer dans la mesure du possible à les préserver des dangers qui les menacent. Depuis dix ans le développement de ces Congrès est frappant : il est dû surtout au zèle et au dévouement de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, à la direction scientifique qu'il a su donner aux travaux et à l'ardeur communicative avec laquelle il les conduit. Le volume du Congrès tenu à Caen en 1908, que je dépose en son nom sur le bureau de l'Académie, nous en apporte une preuve singulière. L'abondance des matières était telle qu'il a fallu le diviser en deux parties.

« Le tome I, sous le titre modeste de « Guide du Congrès », comprend la description des monuments du Calvados, série de monographies excellentes, dues à M. Louis Serbat ; une magistrale étude de la cathédrale de Coutances et la description de l'église de Lessay sont l'œuvre de M. E. Lefèvre-Pontalis. Cet ensemble de travaux, conçu sur un plan uniforme et dans le même but, constitue un répertoire

<sup>1</sup> L. L. Gauthier, *La théorie d'Ibn Rochd (Averroès) sur les rapports de la religion et de la philosophie* (Paris, Leroux, 1909).

des plus utiles pour la Normandie où l'on rencontre encore de si beaux édifices religieux, des restes de châteaux féodaux, des hôtels de la Renaissance, des maisons du moyen âge, des aqueducs, des halles, de vieux manoirs, etc. Plus de quarante églises remarquables, parmi lesquelles figurent les cathédrales de Bayeux, de Coutances et de Lisieux, sont décrites méthodiquement : des plans généraux et partiels, des coupes, certains détails importants de la construction ou de l'ornementation apparaissent aux lecteurs sous la forme de dessins élégants ou de belles phototypies. L'illustration de cette première partie ne comprend pas moins de 160 planches ou figures. C'est un admirable album archéologique de la province visitée par le Congrès, album accompagné d'un texte précis et d'une bibliographie abondante. En même temps, c'est un instrument de travail auquel les archéologues pourront toujours avoir recours pour se documenter ; il restera comme un modèle de ce qui peut être tenté dans ce genre. Le principal mérite en revient à M. Louis Serbat.

« Le tome II, dont l'illustration est encore plus variée et presque aussi riche, est consacré aux comptes rendus et aux travaux. Il renferme un choix de mémoires se rapportant à des époques très différentes depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Renaissance. Une esquisse rapide du docteur Gidon nous montre les grandes lignes de l'archéologie préhistorique dans le Calvados. Le comte Olivier Costa de Beauregard reprend l'étude des casques de bronze dits de Falaise, et après avoir démontré qu'il n'était plus possible d'attribuer aux pirates normands la trouvaille de Bernières d'Ailly, il arrive à cette conclusion que les casques de Falaise fournissent d'authentiques témoignages des plus vieilles relations de la Gaule avec l'Italie. M. Sauvage expose l'ensemble des documents relatifs à l'histoire de la civilisation romaine en Basse-Normandie. Dans un mémoire très documenté M. Maurice Besnier, professeur à la Faculté des lettres de Caen, démontre l'authenticité d'une inscription de Vieux aujourd'hui perdue. Une monographie très complète de l'église de Cerisy-la-Salle est due à M. André Rhein ; une étude archéologique et historique du même genre est consacrée à l'église abbatiale de Bernay par le chanoine Poree. La décoration géométrique dans l'école romane de Normandie donne lieu à d'intéressantes observations de M. René Fage. Un savant architecte anglais, M. John Bilson, étudie avec beaucoup de sagacité le développement du chapiteau à godrons, à l'époque romane, en Angleterre ; un autre Anglais, M. E. M. Beloe, fait connaître une série de fonts baptismaux romans du comté de Norfolk. Une série de clochers romans et gothiques dont les flèches de pierre sont justement célèbres est décrite par M. E. Lefèvre-

Pontalis qui en définit les caractères, les analyse et les compare. M. Paul Vitry, conservateur au Musée du Louvre, expose l'intérêt d'une statue peu connue, la Vierge polychrome du Mesnil-Mauger. Le délicat historien de Caen et de Bayeux, M. Henri Prentout, rappelle une importante donation artistique faite à Notre-Dame de Froide-Rue par un officier du Roi et éclaire par de fines remarques la biographie de ces grands « maîtres-maçons » de la Renaissance qui ont travaillé à la gloire de la ville de Caen en élevant la maison de Pierre de Cabaïnes, l'hôtel de Mondrainville, l'hôtel d'Escoville, la tour des Gendarmes et le château de Fontaine-Henry. M. Adrien Blanchet fait connaître plusieurs plombs commerciaux de Caen, de Louviers et d'Évreux, intéressants pour l'histoire de l'industrie lainière, et un sceau de l'archidiaire de Coutances au xiv<sup>e</sup> siècle.

« Tels sont les principaux mémoires contenus dans ce magnifique volume qui fait le plus grand honneur à la Société française d'archéologie et répond si heureusement aux généreux efforts de son directeur, M. Eugène Lefèvre-Pontalis. »

---





COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 6 MAI

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. le Préfet de la Seine, répondant à une lettre du Secrétaire perpétuel, informe l'Académie que tous les vestiges antiques qui seront rencontrés au cours des travaux effectués dans la cour du May, au Palais de justice, continueront à être attentivement relevés par la Commission du Vieux Paris et que tout ce qui peut intéresser l'art et la science sera conservé. Il termine en disant que si des fouilles plus importantes paraissaient nécessaires, il demanderait à l'Académie l'appui de son autorité pour dresser un programme d'ensemble des recherches et peut-être aussi pour examiner les moyens pratiques d'en assurer la réalisation.

MM. Édouard Cuq, François Delaborde, Diehl, P.-F. Girard, Houdas, Mouceaux et Morel-Fatio, écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. d'Arbois de Jubainville.

M. Léopold Delisle a la parole pour une communication :

« Le livre d'Heures de la reine Anne de Bretagne est à juste titre un des manuscrits les plus célèbres de la Bibliothèque nationale. Les peintures dont il est orné sont aujourd'hui bien connues, grâce à la somptueuse reproduction chromolithographique que le libraire Curmer en a faite en 1861, et à l'édition phototypique que notre confrère M. Omont a donnée des pages les plus importantes. Malgré ces très utiles travaux, et malgré ce qui a été écrit sur l'état des arts en France à la veille des temps modernes, tout n'a pas encore été dit au sujet de l'histoire de ce chef-d'œuvre.

« Au cours des deux dernières années, un heureux concours de circonstances inespérées a fait passer sous mes yeux, soit l'original, soit la copie photographique de manuscrits qui ont singulièrement élargi la question, et dont l'apparition m'a paru pouvoir intéresser l'Académie.

« En 1908, le Club des Beaux-Arts de Burlington ouvrit à Londres une exposition de manuscrits enluminés. Sous le n° 169 de l'Exposition fut enregistré un livre d'Heures du colonel Holford que l'auteur du Catalogue annonça comme datant d'environ l'année 1510, comme exécuté par Jean Bourdichon et comme offrant une grande ressemblance avec les Heures d'Anne de Bretagne conservées à la Bibliothèque nationale. L'auteur du Catalogue, M. Sydney C. Cockerell, s'est fait connaître comme très expert en manuscrits enluminés, par la part qu'il a prise à la rédaction des catalogues des collections de M. Henry Yates-Thompson et de M. Dyson Perrins.

« L'opinion de M. Cockerell me parut pleinement justifiée quand je vis récemment le Catalogue illustré de cette Exposition. J'obtins alors, par l'entremise de M. Thompson, la communication à Paris du manuscrit du colonel Holford, et je pus en faire photographier une soixantaine de pages. Relisant alors ce qui avait été publié sur Jean Bourdichon, notamment un excellent article de M. Mâle, je fus frappé de la ressemblance qu'il avait remarquée entre un manuscrit de notre confrère de l'Académie des Beaux-Arts, M. le baron Edmond de Rothschild, et le manuscrit des Heures d'Anne de Bretagne de la Bibliothèque nationale. Nous rapprochâmes les deux manuscrits et nous pûmes constater, non pas qu'il y avait une grande ressemblance entre les deux

volumes, mais que celui de M. le baron de Rothschild était bel et bien une réplique, comme celui du colonel anglais.

« De plus, M. Warner, le très savant et très obligeant conservateur des manuscrits du Musée Britannique, avait bien voulu appeler mon attention sur le manuscrit additionnel n° 18855 du Musée Britannique. Je n'eus pas plus tôt lu la notice de ce manuscrit dans le Catalogue des Additions de l'année 1852 (p. 161), que je crus y reconnaître un frère du manuscrit du colonel Holford et du manuscrit du baron Edmond de Rothschild. Suivant la notice du ms. Addit. 18855, le manuscrit classé sous ce n° devait être un livre d'Heures enluminé et orné de bordures de fleurs, de fruits ou d'insectes peints sur fond d'or. C'est bien là une des principales caractéristiques des répliques des Heures d'Anne de Bretagne. Aussi je demandai la photographie d'une vingtaine de pages du manuscrit 18855, auxquelles M. Warner voulut bien joindre une substantielle notice, telle qu'il excelle à en dresser. Il n'en fallut pas davantage pour me donner l'assurance que j'avais mis la main sur une troisième réplique des Heures d'Anne de Bretagne.

« Je crus bien en avoir trouvé une quatrième dans un manuscrit dont mon ami le comte Durrien m'avait signalé la présence dans le Collège catholique de Blairs en Écosse, d'après une notice de Joseph Stevenson insérée en 1871 dans le second volume des Rapports de la Commission des manuscrits historiques de la Grande-Bretagne. J'espérais bien que la photographie viendrait encore confirmer les conjectures que la notice de Stevenson m'avait induit à former. Le recteur du Collège, qui avait accueilli ma requête avec une extrême bienveillance, s'empressa de m'envoyer une notice plus détaillée que celle de Stevenson, avec la photographie de quelques pages de son manuscrit que je lui avais désignées. Mais, cette fois, je m'étais fait une illusion complète. C'était sur le vu d'un frontispice frauduleusement ajouté au volume que Stevenson avait attribué le livre du Collège de Blairs à la reine Anne de Bretagne. Je ne pouvais pas m'y tromper. Je connaissais depuis longtemps deux autres manuscrits qui avaient jadis subi pareille falsification.

« Ces faux ont été commis du temps de Louis XIII, à l'aide d'un assez beau livre d'Heures qui avait été écrit et historié pour

Louis d'Amboise, mort en 1469. Le manuscrit de Louis d'Amboise était arrivé dans la bibliothèque de Philippe de Béthune, dont le bibliothécaire ou le secrétaire voulut flatter ses goûts de bibliophile, en ajoutant aux manuscrits du maître des notes et des dessins qui mettaient en état de faire admirer à des visiteurs ignorants ou complaisants de prétendues reliques des plus grands personnages.

« Telle fut l'origine de trois volumes formés par la découpeure des Heures de Louis d'Amboise en trois parties, à la tête de chacune desquelles a été frauduleusement ajouté, du temps de Louis XIII, un frontispice dont les pièces principales sont des armes juxtaposées et couronnées de France et de Bretagne, avec les grandes initiales historiées des noms de Louis et d'Anne, telles qu'on les voit au commencement et à la fin des Heures authentiques de la reine Anne de Bretagne. Ces fausses reliques, avec leurs reliures en maroquin rouge, sont allées s'échouer, l'une à la Bibliothèque nationale, une autre à la Bibliothèque municipale de Tours, et la troisième au Collège catholique de Blairs en Écosse.

« En résumé, outre l'exemplaire original des Heures d'Anne de Bretagne, il existe trois répliques de ces Heures, faites toutes les trois à peu près en même temps, et dans le même atelier que l'exemplaire original. Mais on ne saurait songer à attribuer au maître de l'atelier l'exécution de tous ces manuscrits et d'un certain nombre de volumes, auxquels on ne peut refuser d'avoir un air de famille et une communauté d'origine. Ce sont des produits de l'atelier de Bourdichon.

« Il faut tenir compte de tous ces faits pour étudier la constitution des ateliers de peinture qui ont eu le plus de vogue à Paris, et peut-être à Fontainebleau, pendant la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. »

M. Paul FORCERR fit une note sur la restitution d'un passage de Philochoros, relatif à la bataille de Cnide (394 avant J.-C.).

M. Louis LEGER fit un mémoire sur les bylines ou épopées populaires de la Grande Russie et en particulier sur celles de la région du Nord. C'est dans les gouvernements d'Olonetz et d'Arkhangelsk que ces poèmes se sont le mieux conservés.

M. Leger explique comment la poésie épique s'est réfugiée dans ces régions, quels en sont aujourd'hui les interprètes habituels. Quelques-uns d'entre eux, aveugles ou illettrés, savent par cœur jusqu'à cinq cents vers. Après avoir énuméré les principaux cycles épiques, M. Leger cite de curieux fragments des poèmes consacrés à la campagne de 1812 et aux luttes contre Napoléon.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre à l'Académie, de la part de M. René Fage, un mémoire ayant pour titre *La décoration géométrique dans l'école romane de Normandie* (extr. du *C. R. du LXXV<sup>e</sup> Congrès archéologique de France*, 1908).

« La décoration géométrique est un des caractères distinctifs de l'école romane de Normandie. M. René Fage a étudié avec beaucoup de soin le parti, parfois excellent, que les architectes de cette région en ont tiré et les diverses combinaisons qu'ils ont imaginées de ces éléments relativement peu nombreux : les bâtons rompus, les dents de scie, les frettes crénelées, les billettes, les arcatures à bandes, les chapiteaux à godrons, auxquels il convient d'ajouter les damiers, les étoiles et les pointes de diamant, les besants et les losanges, les cerceles et les demi-cerces qui ont été employés en Normandie presque avec profusion. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente ensuite, au nom de M. Maurice Hénault, archiviste de la ville de Valenciennes, une *Note sur une sépulture gallo-romaine découverte à Louvignies-Baray (Nord)*, extr. du *Bulletin archéologique*, 1909 :

« C'est une sépulture à incinération avec son petit mobilier, le tout réuni dans un récipient en pierre, de forme carrée et muni de son couvercle. Ce genre de sépulture n'avait été signalé jusqu'ici, en Gaule, que sur le territoire de nos anciennes provinces de l'Auvergne, du Poitou, du Limousin et de l'Alsace. »

## SÉANCE DU 13 MAI

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTIER.

M. Psichari écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. d'Arbois de Jubainville.

M. le Ministre des affaires étrangères transmet à l'Académie le désir exprimé par S. E. l'ambassadeur d'Angleterre de voir l'Institut de France se faire représenter, par une délégation de cinq membres, au service funèbre qui sera célébré le vendredi 20 mai, à 11 heures du matin, à l'église anglaise, à la mémoire de S. M. le roi Édouard VII.

M. Camille JULIAN a la parole pour une communication :

« Voici de bonnes nouvelles qui m'arrivent des fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux, faites avec le concours de l'Académie. On a découvert un monument carré, des premiers temps de l'empire romain, conservé au beau milieu des sarcophages chrétiens; sur le flanc de ce monument, encastré sous un arc de décharge, un énorme sarcophage à acrotères, certainement du I<sup>er</sup> siècle. Dans ce sarcophage, à côté du squelette, une longue fiole de verre, de 45 centimètres de long, d'une forme inconnue jusqu'ici. Dans cette fiole, d'étranges résidus que M. Courteault, le directeur des fouilles, a fait analyser par M. Denigès, directeur du laboratoire de la Faculté de médecine. Et de l'analyse de M. Denigès, dont le résultat détaillé sera communiqué à l'Académie des sciences, il ressort que cette fiole renfermait du vin, que ces traces sont les vestiges certains du tannin constitutif du vin, j'entends du vrai vin. C'est donc du vrai vin qui se trouvait là, déposé dans cette tombe il y a dix-neuf cents ans. Vous vous rappelez la joie de Berthelot, en communiquant à l'Académie des sciences, en 1877, l'analyse d'un vin trouvé aux Aiscamps d'Arles. Cette fois, il s'agit d'un vin découvert dans la ville qui se vante d'être la patrie de la viticulture française. Ce

sont ses plus anciens titres de gloire que viennent de découvrir M. Courteault et M. Denigès dans le vieux cimetière de Saint-Seurin. »

M. CLERMONT-GANNEAU fait une observation à ce propos. Il constate que la forme de la fiole trouvée dans la tombe et contenant des résidus de vin est souvent affectée par les verreries syriennes.

L'Académie décide de proposer à la Société centrale des architectes français pour la médaille qu'elle décerne, chaque année, à l'un des membres des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, M. Piganiol, ancien membre de l'École de Rome, pour ses recherches sur les origines du Forum Romain et du Forum Boarium et pour ses fouilles à Minturnes.

M. CHATELAIN, au nom de la Commission du prix ordinaire, dont le sujet était une *Étude sur la miniature carolingienne*, l'a décerné à l'auteur du mémoire portant pour devise *Vitam impendere vero*.

Le PRÉSIDENT ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire couronné et y lit le nom de M. Amédée Boinet, archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Genève.

---

## LIVRES OFFERTS

---

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. H. Parmentier, chef du service archéologique de l'École française d'Extrême-Orient, le tome 1<sup>er</sup> de son *Inventaire descriptif des monuments cains de l'Annam* (Paris, 1909, in-8°, avec un album de planches).

M. Antoine THOMAS offre à l'Académie son ouvrage intitulé : *Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers, 1118-1136* (Paris, 1910, in-8°).

---

## SÉANCE DU 20 MAI

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND FOLLIER.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts invite l'Académie à procéder à la nomination d'un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, en remplacement de M. d'Arbois de Jubainville, décédé.

L'Académie procédera à cette désignation dans la prochaine séance.

M. le comte DURMÉT, au nom de la Commission du prix Fould, annonce que la Commission a partagé le montant du prix de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Trois récompenses égales de 1.500 francs chacune aux trois ouvrages suivants, d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteur : *Sélinonte*, par MM. Jean Hulot et Gustave Fougères ; — *Les manuscrits à peintures de la Cité de Dieu*, par M. le comte Alexandre de Laborde ; — *Le Speculum humanae Salvationis*, par MM. J. Lutz et Perdreizet ;

2<sup>o</sup> Une récompense de 500 francs à l'ouvrage sur les *Arts du tissu*, par M. Gustave Migeon.

---

### LIVRES OFFERTS

---

M. N. VARIOS offre à l'Académie une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Conseils et prédictions adressés à Charles VII en 1445 par un certain Jean du Bois* (Paris, 1909, in-8° ; extrait de l'Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France, année 1909).

M. HÉROLD VILLIÉROSSE offre à l'Académie, au nom de M. le docteur Carton, un volume intitulé *Thugga* (Tunis, 1910) :

Les ruines de Dougga sont célèbres depuis plusieurs siècles ; elles



ont été souvent visitées et signalées. C'est en 1891 que des fouilles vraiment méthodiques y furent entreprises pour la première fois par le docteur Carton, grâce à une subvention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Pendant dix années il y travailla, enleva la terre qui recouvrait le théâtre, débâta le temple de Saturne, la façade du Dar-el-Acheb, fit des sondages dans plusieurs autres édifices, les décrivit et publia enfin un inventaire détaillé des richesses archéologiques de Dougga et des environs. Le service des antiquités prit alors la direction des recherches. MM. Pradère et Sadoux dégagèrent le temple de Caelestis, M. Homo exécuta des fouilles dans le centre de la ville et M. Merlin commença le dégagement du temple du Capitole. Aujourd'hui les travaux se poursuivent scientifiquement sous l'habile direction de M. Louis Poinsot, inspecteur du service des antiquités. A Dougga la Tunisie offre maintenant aux archéologues et aux touristes un ensemble de monuments antiques analogue à celui de Tingad. Par la beauté du site, le pittoresque du cadre, l'excellent état de conservation des ruines, l'élégance et l'originalité de certains édifices, Dougga constitue donc une curiosité de premier ordre. Le docteur Carton a pensé que des ruines aussi impressionnantes pourraient être parcourues avec plus de profit par les voyageurs en les munissant d'un fil conducteur capable de leur éviter une grande perte de temps : il les a armés d'un guide propre à les éclairer sur ce qu'ils viennent voir et à leur faire goûter le charme et l'intérêt d'une telle visite. Auteur d'un premier guide aujourd'hui épuisé, il en a composé un second, beaucoup plus étendu, qu'il a mis au courant des dernières découvertes. C'est le volume que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie : il est illustré de nombreuses phototypies et accompagné d'un excellent plan. »

M. DIEULAFOY a la parole pour un hommage :

« M. Auguste Choisy, l'auteur du *Vitrure* que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, est mort avant que son travail ait été fini d'imprimer. Connaissant les liens d'étroite et bien ancienne amitié qui m'unissaient à lui, M. Lahure m'a demandé de vous présenter ces quatre volumes au nom de l'auteur disparu. C'est donc un hommage posthume que reçoit notre Compagnie.

« Le travail de M. Choisy se compose de trois parties qui répondent respectivement aux tomes I, aux tomes II et III et au tome IV.

« Le tome I est consacré à un commentaire du texte. L'auteur y justifie la traduction et y discute des interprétations philologiques, techniques, numériques et graphiques. La rédaction en est nette, précise, nerveuse. La clarté s'y joint à la concision, la méthode à une scrupuleuse probité scientifique.

« Les tomes II et III sont consacrés au texte et à la traduction mise en regard du latin, à des notes et à des renvois aux éditions antérieures, telles que celles de Rose, Schneider, etc.

« Le tome IV renferme une suite de 95 planches exécutées en héliogravure d'après les dessins originaux de M. Choisy. Ces planches, où sont condensées sous une forme graphique saisissante les descriptions de Vitruve, remplacent les figures perdues qui accompagnaient le texte et en facilitaient l'intelligence.

« Vitruve comprenait sous le nom d'*architectura* non seulement l'art de bâtir et d'ornez les édifices religieux, civils et militaires, mais la géométrie, le calcul, la mécanique, l'hygiène, l'astronomie, la géodésie, la musique, les lettres, la philosophie.

« La complexité des sujets traités en rendait déjà l'étude très difficile. Les théories prêtées faussement à Vitruve, les exemples tirés de monuments qui n'appartiennent pas au cycle très étroit dont il ne faut pas s'écarter et à l'aide desquels on essaye de suppléer parfois aux figures perdues compliquaient encore le problème et gênaient pour saisir la pensée réelle de l'auteur. M. Choisy, après avoir écrit à la fin de la préface que « la traduction doit être un calque où la grammaire prime la théorie », a eu le rare mérite de se défendre contre les entraînements dangereux auxquels un philologue insuffisamment averti aurait risqué de succomber.

« Les parties les plus nouvelles du travail et où la science associée à la sagacité de l'auteur se sont exercées de la manière la plus heureuse sont l'*eurythmie* qui régenté dans Vitruve jusqu'aux machines de guerre, les corrections optiques de l'ordre ionique, tout le chapitre relatif à la musique et la restitution de l'artillerie.

« J'aurai bientôt l'occasion de revenir avec détail sur l'ensemble de l'œuvre et de montrer l'importance exceptionnelle de cette nouvelle édition de Vitruve, l'un des monuments les plus considérables qu'ait élevés l'érudition contemporaine. »

---

## SÉANCE DU 27 MAI

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le PRÉSIDENT présente les félicitations de la Compagnie à son confrère, Mgr DUCHESNE, élu, la veille, membre de l'Académie française.

M. Noël VALOIS, au nom de la Commission des Antiquités de la France, communique, ainsi qu'il suit, les résultats du concours de cette année :

En premier lieu la Commission attribue hors concours une mention honorable à la *Gallia christiana novissima* de M. le chanoine Ulysse Chevalier.

Elle décerne en outre les récompenses suivantes :

Une 1<sup>re</sup> médaille à M. le chanoine Jules Chevalier, pour le tome III de son *Essai historique sur l'église et la ville de Die* ;

Une 2<sup>e</sup> médaille à M. Henri Courteault, pour son ouvrage intitulé : *Le Bourg-Saint-Andéol* ;

Une 3<sup>e</sup> médaille à M. l'abbé Marius Besson, pour son ouvrage intitulé : *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne* ;

Une 1<sup>re</sup> mention à M. André Guillois, pour ses *Recherches sur les maîtres des requêtes de l'Hôtel, des origines à 1350* ;

Une 2<sup>e</sup> mention à M. le Dr Fay, pour son ouvrage intitulé : *Lépreux et cagots du Sud-Ouest* ;

Une 3<sup>e</sup> à M. Fleury-Vindry, pour le tome 1<sup>er</sup> de son répertoire des *Parlementaires français au XVII<sup>e</sup> siècle* ;

Une 4<sup>e</sup> à M. l'abbé Chaillan, pour divers mémoires relatifs à la ville, au château ou au canton de Gardane ;

Une 5<sup>e</sup> à M. Léon de Vesly, pour un ouvrage intitulé : *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande* ;

Une 6<sup>e</sup> à M. le comte de Loïsne, auteur du *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. d'Arbois de Jubainville.

Il y a 36 votants. La majorité absolue est de 19 :

Au premier tour de scrutin, M. Morel-Fatio obtient 7 suf-

frages; MM. Delaborde, Diehl, Monceaux et Psichari chacun 5; M. Cuq, 4; M. Houdas, 3; M. P. F. Girard, 2.

Au deuxième tour de scrutin, M. Morel-Fatio obtient 10 suffrages; M. Diehl, 9; M. Psichari, 7; M. Cuq, 6; M. Monceaux, 3; M. Houdas, 1.

Au troisième tour de scrutin, M. Morel-Fatio obtient 14 suffrages; MM. Diehl et Psichari chacun 10; M. Cuq, 2.

Au quatrième tour de scrutin, M. Morel-Fatio obtient 17 suffrages; M. Diehl, 11; M. Psichari, 7; M. Cuq, 1.

Au cinquième tour de scrutin, M. Morel-Fatio obtient 22 suffrages; M. Diehl, 10; M. Psichari, 3; M. Girard, 1.

En conséquence, M. Morel-Fatio ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes en remplacement de M. d'Arbois de Jubainville, décédé.

M. Noël Valois est désigné.

M. CLERMONT-GANNEAU communique les passages suivants d'une lettre adressée au Secrétaire perpétuel par M. Henri Viollet (Alep, 7 avril 1910) :

« Dans des fouilles clandestines pratiquées aux environs d'Alep par les paysans arabes, ceux-ci ont mis à jour un groupe de sépultures souterraines que Hallil-bey, directeur du Musée impérial de Constantinople, m'avait signalées, en me priant d'aller les visiter en son nom.

« Le tell où elles ont été découvertes se trouve à une demi-heure au Sud d'Alep, près de la ligne du chemin de fer, au lieu dit Youndchi. Nous avons pu nous glisser au fond de ces trous et en relever les plans, qui sont assez curieux, quoique très rudimentaires.

« Cette nécropole est taillée dans une roche crayeuse, et chacune des sépultures se compose d'une salle carrée, sur trois faces de laquelle se trouvent des niches où sont creusées les tombes, comme on le voit par le dessin ci-contre (fig. 1).

« L'un de ces sépulcres (fig. 2, en B) est précédé d'une galerie dans les parois de laquelle sont également creusées des tombes et qui est plafonnée de dalles en granit noir.

« Les cercueils taillés dans le roc sont fermés par un couvercle en terre cuite.

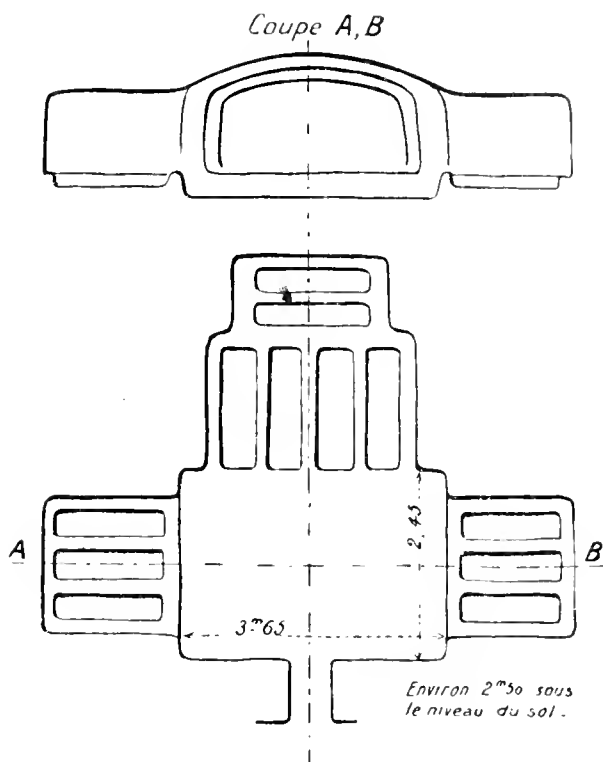


Fig. 1. — Environs d'Alep. — Nécropole.

« Il est regrettable que ces fouilles ou plutôt ces pillages clandestins empêchent qu'on ne se rende compte des objets qui se rencontrent dans les tombes et de la manière dont ils y sont disposés. Le squelette à nu, disent les Arabes, porte au cou des colliers de perles phéniciennes en terre ou en verre. On a trouvé des feuilles d'or, des feuilles de mica, des poteries et des verreries irisées.

« On pourrait, semble-t-il, faire remonter cette nécropole aux Phéniciens ou aux Hittites, si l'on n'était dérouteré par des inscriptions grecques peintes en rouge sur les parois intérieures (fig. 3) et par la présence de pièces romaines dans les cercueils.

« On doit donc, je pense, dater ce groupe de tombes de la basse époque romaine, en attribuant le mode de sépulture à la tradition phénicienne qui a subsisté dans ces régions.

« Ces tombes sont d'ailleurs très rudimentaires et sans aucun intérêt artistique. »

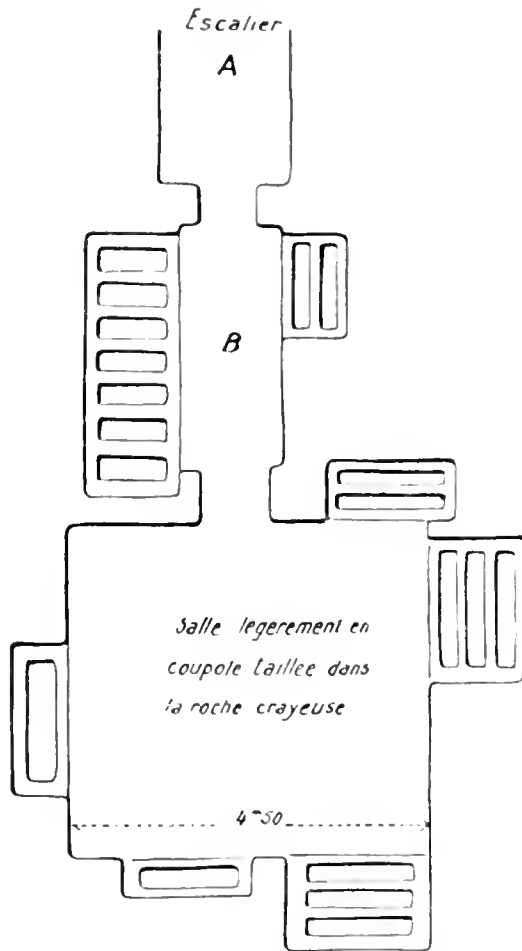


Fig. 2. — Environs d'Alep. — Nécropole.

I ΔΔΡΑΧΟΩΔΗΡΑ  
 II { ΕΛΔΔΘ  
 ΛΔΒΗΘΟΣ  
 III ΒΔΥΔΔΘ  
 IV ΣΑΡΙΜΑ

Fig. 3. — Environs d'Alep. — Inscriptions grecques peintes sur les parois de la nécropole.

## LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le fascicule du mois de mars 1910 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1910, in-8°).

M. le comte Paul DURRIEU offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un travail de M. Louis Batiffol sur *Le Louvre et les plans de Lescot* (extr. de la *Gazette des Beaux-Arts* :

« L'histoire de la construction du Louvre et de la grande galerie du bord de l'eau destinée à rattacher le Louvre aux Tuileries a singulièrement exercé la patience des érudits; malgré les efforts tentés, elle était restée obscure sur bien des points. Qui a imaginé par exemple le grand quadrilatère de la cour carrée avec ses dimensions actuelles? On l'ignorait. M. Louis Batiffol a repris la question en s'appuyant sur la recherche minutieuse et la discussion rigoureusement critique de tous les documents contemporains, et spécialement des actes émanant de l'autorité royale. Ces documents lui ont révélé que le principe de la grande cour carrée du Louvre, considéré généralement comme ayant été inventé seulement au xvii<sup>e</sup> siècle, se trouvait déjà posé dans un plan général remontant jusqu'au règne de Henri II et dû à Pierre Lescot. Ce plan général, que l'on appelait « le grand dessein », est formellement visé dans une déclaration du roi Louis XIII, ordonnant en 1624 la reprise des travaux de construction interrompus après le règne de Henri IV. Un exemplaire du plan, authentiqué par un sceau, se trouvait même annexé à la susdite déclaration de 1624. En se guidant sur une suite d'observations très fines, M. Louis Batiffol a fini par avoir la bonne fortune de retrouver dans la collection Destailleur, maintenant conservée au Département des Estampes de la Bibliothèque nationale, ce plan officiel, dûment scellé et paraphé par le surintendant des bâtiments de la Couronne en exercice en 1624. Et l'identification de ce plan a fait connaître définitivement la conception de Pierre Lescot. Le travail de M. Louis Batiffol est d'un puissant intérêt. Il jette un jour tout nouveau sur l'histoire du Louvre et de sa grande galerie, en substituant aux hypothèses plus ou moins ingénieuses l'autorité de données désormais certaines, résultant d'une enquête menée avec un remarquable esprit de critique. »

M. Georges Prunot offre à l'Académie, au nom de M. Sourdille, ancien élève de l'École normale et de l'École pratique des Hautes Études, professeur agrégé de l'Université, deux mémoires qui, présentés à la Faculté des lettres de Paris sous forme de thèses, ont valu à leur auteur, après une brillante soutenance, le titre de docteur ès lettres. Ils sont intitulés, l'un : *La durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte* (259 pages et une carte hors texte), et l'autre : *Hérodote et la religion de l'Égypte ; comparaison des données d'Hérodote avec les données égyptiennes* (419 pages) :

« Tous les éditeurs d'Hérodote, tous les érudits qui, à un titre quelconque, se sont occupés de l'historien grec, n'ont pas pu ne point se poser les questions dont l'étude fait l'objet de ces deux mémoires. La description de l'Égypte, de ses monuments et de ses usages forme, chez Hérodote, la matière de tout le deuxième livre et d'une partie du troisième. Aucun d'ailleurs des critiques qui ont examiné et commenté à ce point de vue le texte d'Hérodote ne s'était mis en mesure de discuter et de résoudre ces problèmes avec la compétence que M. Sourdille apporte à cette tâche. Formé par les disciplines de la philologie classique, excellent helléniste, M. Sourdille s'est initié, en suivant les cours de MM. Maspero et Guieysse, aux méthodes de l'égyptologie et, pour se rendre compte des conditions dans lesquelles a pu voyager Hérodote, il a été passer une année en Égypte, il en a visité les édifices et les musées. Ses deux dissertations sont le fruit du travail obstiné d'une dizaine d'années. Bien composées, bien écrites, elles donnent, des intéressants problèmes auxquels elles sont consacrées, des solutions que nous ne saurions même résumer ici, mais qui, dans leur ensemble, paraissent de nature à être généralement acceptées.

« L'auteur se réserve de chercher, dans une étude ultérieure, comment s'expliquent les méprises d'Hérodote. Selon lui, il se serait formé en Égypte, avant même l'époque d'Hérodote, une sorte de religion égypto-grecque, dont les éléments essentiels auraient été constitués par quelques traits extérieurs de la religion authentique, traits qui auraient été interprétés, altérés, développés par les Grecs sous l'influence de leur mythologie, de leur philosophie, de leurs préjugés, de leur mentalité particulière. Or ce ne serait pas la religion authentique, ce serait cette religion pseudo-égyptienne qui, après avoir influé sur l'autre, sans du reste la faire disparaître, se serait largement répandue dans tout le monde romain, où elle aurait été l'un des principaux facteurs de l'évolution des idées et des croyances qui s'est produite après le commencement de notre ère. Nous ne pouvons que souhaiter voir un historien aussi averti persé-



vérer dans ses recherches et nous fournir les preuves qui justifieraient cette très séduisante hypothèse. »

M. BABELON a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Léon Gruel, une étude historique, archéologique et artistique sur l'église de la Madeleine de Paris. Ce bel ouvrage est intitulé : *La Madeleine depuis son établissement à la Ville-l'Évêque*, étude accompagnée d'un plan, de 27 planches hors texte et de 17 plans ou dessins dans le texte. 1 vol. in-4° de 173 pages (Paris, Champion).

« L'histoire de cette belle église moderne est, on le sait, intimement liée à l'histoire de Paris même. Il y eut d'abord une première église sous le même vocable, dans la plaine boisée qu'on appelait alors la Ville-l'Évêque. M. Gruel en retrouve l'histoire documentée jusqu'au jour où, en 1757, Louis XV décida la construction d'un nouveau monument d'après les plans de Contant d'Ivry et de Couture. Elle était inachevée lorsqu'éclata la Révolution, et ce n'est pas le moindre intérêt du livre de M. Gruel de montrer les projets divers présentés, à partir de cette époque, pour l'utilisation des bâtiments de la Madeleine jusqu'au moment où l'empereur Napoléon eut l'idée de faire achever l'édifice par l'architecte Vignon pour en faire un temple de la Gloire en l'honneur des soldats de la Grande Armée. »

M. SCHLUMBERGER présente à l'Académie, de la part de M. Jean Maspero, fils de notre cher et éminent confrère, et membre de l'École française d'archéologie du Caire, un important fascicule du *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire* consacré aux *Papyrus grecs d'époque byzantine*. Ce volume fait le plus grand honneur à la science si précise et déjà si considérable du jeune érudit.

« M. Jean Maspero, malgré quelques inconvénients dont il parle dans son introduction, a encore adopté pour borne initiale de sa publication la date de 395, qui est celle de la mort du grand Théodose. Les papyrus étudiés par lui se répartissent en deux groupes, selon l'époque de leur découverte. Dans ce premier fascicule, il étudie avant tout l'important lot entièrement inédit rapporté de Kôm-lehgaou par M. Lefebvre dans les années 1905, 1906 et 1907. Il y a là des pièces relatives à l'administration d'*Ἀφροδίτης τόπος* et à l'administration générale du *limes Thebaicus* (requêtes au duc, à l'empereur, rescripts impériaux, ordres du duc ou du *prases*, etc.) ; des documents d'ordre privé, concernant Aphroditô ou le nome Antéopolite, lettres écrites ou reçues par des habitants du canton, contrats, etc. ; des documents d'ordre privé, se rapportant à certaines localités voisines,

Antinoé, Panopolis, Hermopolis, et trouvés cependant à Kôm-Iehgaon; des fragments littéraires enfin : pages de grammaire, textes d'auteurs anciens et œuvres de l'époque byzantine.

« Les documents publiés par M. Maspero dans ce premier fascicule de 124 pages avec 22 planches à l'appui sont au nombre de 89, la plupart fort intéressants. Quant à la méthode de transcription, l'auteur s'est efforcé de représenter les textes le plus exactement possible, en laissant subsister les nombreuses abréviations qu'on y rencontre, quitte à indiquer en note la restitution du mot entier.

« Ce *Catalogue* est, dit fort bien l'auteur, la première collection un peu étendue de papyrus exclusivement byzantins qui ait encore été publiée. Il rendra de grands services non seulement à ceux qu'intéresse l'Égypte, mais aussi aux historiens de l'empire d'Orient en général, à partir du v<sup>e</sup> et surtout du vi<sup>e</sup> siècle jusqu'à la conquête arabe. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE dépose sur le bureau, au nom du commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, le tome III du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* (Paris, 1910, in-4°) :

« Le commandant Espérandieu poursuit son œuvre avec la plus grande activité. En trois ans il nous a donné trois volumes qui renferment des notices sur 2,753 monuments dont 1,800 environ étaient encore inédits. Il continue ainsi à rendre aux études archéologiques de nouveaux et de signalés services. Ce ne sont pas seulement les sculptures recueillies dans nos musées locaux dont il nous offre des descriptions, rendues plus claires encore par les illustrations qui les accompagnent; il sait retrouver, jusque dans les moindres hameaux et dans les campagnes éloignées, les monuments oubliés ou méconnus, souvenirs de la piété ou de la vie professionnelle de nos ancêtres gallo-romains, monuments dont l'intérêt est souvent considérable. Cette partie de sa tâche est particulièrement laborieuse; elle l'oblige à de fréquents déplacements, mais il ne compte pas avec sa peine.

« Dans ce troisième volume où il a réuni les sculptures de la Lyonnaise, le premier chapitre est naturellement réservé à la ville de Lyon. Chose surprenante, les reliefs, statues ou fragments d'architecture sont peu nombreux à Lyon. On y chercherait en vain un relief d'importance, à part le grand morceau décoratif qui paraît provenir du soubassement de l'Autel des Gaules; ce sont surtout des inscriptions qui forment le fonds du beau musée lapidaire de cette ville.

« Viennent ensuite dans ce nouveau volume les monuments figu-

rés de la grande cité des Éduens. Autun, Chalon-sur-Saône, Alise apparaissent avec un riche butin. Dans aucune région de la Gaule on n'a signalé en plus grand nombre les représentations de divinités locales; les sanctuaires y abondent. Sans parler du Mont Auxois dont le caractère sacré a une importance particulière et, on peut le dire, nationale, les temples du Mont de Sène près de Santenay, du Montmartre près d'Avallon, d'Entrains, de Sainte-Sabine, de Massingy-Vitteaux et des sources de la Seine ont livré beaucoup d'ex-voto, le plus souvent d'un travail barbare et sommaire, consacrés par des humbles, mais dont la réunion et la comparaison offrent d'importants sujets d'étude. Les triades de déesses-mères, assises ou portant leurs attributs sur les genoux, se rencontrent dans cette région; la déesse Épona, protectrice des chevaux et des bêtes de somme, y avait de très nombreux dévots; Mercure y apparaît à chaque pas. Plusieurs de ces images divines restent encore anonymes, notamment les groupes d'une déesse et d'un dieu, debout ou assis, portant une corne d'abondance ou d'autres symboles. Dans tout le pays éduen le type des stèles funéraires est particulier : d'ordinaire ces stèles sont grossièrement taillées; presque tous les défunts y sont représentés tenant d'une main un vase à boire et de l'autre un vase à verser ou un instrument professionnel. Parmi les monuments d'un plus haut intérêt et sur lesquels le dernier mot n'a pas encore été dit, il convient de signaler la colonne de Cussy et les fameux autels de Mavilly aujourd'hui au château de Savigny. L'auteur a soin d'en présenter les reliefs sous différents aspects afin d'en faciliter l'étude détaillée.

« Les additions aux deux premiers volumes comprennent plus de 300 numéros. Elles concernent surtout les sculptures de ronde bosse (statues et bustes) qui, à l'origine, ne rentraient pas dans le cadre primitif de la publication. Les musées d'Aix et de Marseille renferment quelques morceaux grecs, de provenance inconnue, qu'il eût été regrettable de ne pas mettre en lumière. On retrouvera également avec plaisir dans ce supplément les notices des sculptures, toutes remarquables et célèbres, qui, par suite de diverses circonstances, ont pris le chemin de l'exil et sont maintenant conservées loin des lieux où elles avaient été découvertes : la Vénus Génitrix de Fréjus, la Vénus d'Arles, le Satyre d'Arles, la Vénus accroupie de Vienne, le Satyre de Vienne, l'Apollon de Nîmes au Musée du Louvre; le Mercure et les bustes d'Annecy au Petit-Palais des Champs-Élysées; la statue d'Aoste au Musée de Lyon; le Diadumène de Vaison au Musée britannique; la tête de Drusus l'ancien provenant de la Turbie, au Musée de Copenhague; les statues d'Apt à Chatsworth-

House, chez le duc de Devonshire; le buste de flamme de Villeveille, chez M. Révil à Paris.

« Le t. IV est assez avancé pour que nous ayons maintenant l'assurance de voir l'achèvement de la partie du travail relative à la Lyonnaise dans le courant de l'année prochaine. Le t. V et dernier renfermera les sculptures des deux Germanies. Le commandant Espérandieu se consacre à l'achèvement de ce précieux recueil avec une ardeur et un dévouement dont tous les archéologues lui sauront le plus grand gré. »

---

*Le Gérant, A. PICARD.*

COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 3 JUIN

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une dépêche de M. Merlin annonçant la reprise des fouilles sous-marines de Mahdia, qui donnent de brillants résultats. La dépêche est ainsi conçue :

Fouilles sous-marines de Mahdia, commencées semaine dernière, donnent excellents résultats; hier notamment, découvert superbe statue bronze, Amour, mesurant 40 centimètres.

M. BABELON communique à l'Académie une lettre des PP. Jaussen et Savignac, des Dominicains de Jérusalem, que la Société française des fouilles archéologiques avait chargés d'une mission en Arabie. Les savants explorateurs, grâce à l'appui de notre ambassadeur à Constantinople et du gouvernement turc,

ont réussi à pénétrer dans le Hedjaz. Ils ont exploré les ruines anté-islamiques de El-Ela et de Hereibeh; ils ont estampé des centaines d'inscriptions sur l'emplacement de la ville biblique de Dedan qu'ils ont réussi à identifier<sup>1</sup>.

M. le comte DE MONT fait le rapport suivant :

« La Commission chargée de décerner le prix Delalande-Guérineau a partagé ce prix en deux récompenses de 500 francs chacune accordées :

« L'une à M. Georges Doutrepont, pour son livre sur *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* ;

« L'autre à M. René Sturel, pour son livre sur *Jacques Amyot, traducteur de Plutarque*. »

M. Maurice GROSSER, au nom de la Commission du prix Saintour, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix Saintour a partagé le prix, d'une valeur de 3.000 francs, de la manière suivante :

« Deux récompenses de 800 francs, l'une à M. Paul Masqueray, pour son ouvrage : *Euripide et ses idées*; l'autre à M. Paul Vallette, pour ses deux thèses de doctorat sur *L'Apologie d'Apulée* et *De Œnomaos cynico* ;

« Deux récompenses de 500 francs, l'une à M. Charles Dubois, pour son étude sur *Pouzzoles antique*; l'autre à M. Roiron, pour sa thèse de doctorat sur *L'imagination auditive de Virgile* ;

« Une récompense de 400 francs à M. Boudreaux, pour son édition des *Cynégétiques* d'Oppien. »

A propos du procès des Templiers, M. Noël VALOIS fait connaître deux nouveaux témoignages, ceux de Jean de Pouilli et de Jacques de Thérines, l'un et l'autre docteurs en théologie de l'Université de Paris. Le premier, clerc séculier, favorable, à ce qu'il semble, à la politique de Philippe le Bel, ne paraît pas mettre en doute la culpabilité des Templiers; il les considère comme des relaps, parce qu'après avoir avoué les crimes dont on les accusait, ils avaient, en se rétractant, proclamé leur innocence. Le courage même que plusieurs d'entre eux mon-

1. Voir ci-après.

trèrent jusque sur le bûcher ne fait que convaincre davantage Jean de Pouilli de la réalité de leurs crimes : des hommes si braves, dit-il, n'ont pu se laisser intimider même par la torture, et, s'ils ont avoué des crimes, c'est qu'ils les avaient véritablement commis.

Jacques de Thérines, au contraire, religieux cistercien, ne dissimule pas les doutes que lui ont fait concevoir et l'in vraisemblance de l'accusation et la fermeté des rétractations et la discordance des résultats obtenus grâce aux enquêtes conduites hors de France ; il demeure perplexe quant à la culpabilité des Templiers et prie Dieu d'éclairer à cet égard le roi, le concile de Vienne et le souverain pontife <sup>1</sup>.

---

## COMMUNICATIONS

---

MISSION DES PP. JAUSSEN ET SAVIGNAC,  
 EN ARABIE (HEDJAZ)  
 PAR M. E. BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie se rappelle peut-être les communications qui lui ont été faites dans le courant de l'année dernière, par nos confrères M. le marquis de Vogüé et M. Dieulafoy, au sujet de la mission en Arabie confiée aux PP. Jaussen et Savignac par la *Société française des fouilles archéologiques*. Il y a quelques semaines, M. le marquis de Vogüé présentait à l'Académie le beau volume des PP. Jaussen et Savignac publié par la Société des fouilles, et qui contient les remarquables résultats archéologiques et épigraphiques de ce voyage d'exploration dans la région de Medaïn-Saleh. Encouragée par ce premier succès, la *Société française des fouilles archéologiques* a confié une seconde mission en

1. Voir ci-après.

Arabie aux PP. Jaussen et Savignac dont on ne saurait trop louer le courage et le dévouement à la science. Il s'agissait cette fois de pénétrer dans le Hedjaz, province dont l'accès est interdit à tout non-musulman. L'entreprise était difficile et périlleuse. Grâce à l'appui de l'ambassadeur de France à Constantinople et aussi des autorités turques qui ont mis un empressement particulier à favoriser les explorateurs, les PP. Jaussen et Savignac ont, en grande partie, réussi à explorer les deux points principaux qui étaient le but de leur voyage dans le Hedjaz, les villages de El-Ela et de Hereibeh, sur la ligne du chemin de fer qui doit conduire les pèlerins à la Mecque. Sans doute, les PP. Jaussen et Savignac n'ont pas pu fouiller comme ils l'eussent voulu ; il ne leur a pas été possible de donner un coup de pioche. Mais ils ont photographié et estampé un très grand nombre d'inscriptions pré-islamiques et réussi à identifier, semble-t-il, les ruines de la ville biblique de Dedan. Ils viennent de rentrer à Jérusalem, rapportant une moisson archéologique qui va leur fournir la matière d'un volume plus important encore que celui qu'ils ont déjà publié.

Voici la lettre que je viens de recevoir du P. Jaussen et qui m'est adressée comme président de la Société française des fouilles archéologiques :

« Jérusalem, le 22 mai 1910.

« Monsieur le Président,

« L'indisposition qui m'a empêché de vous donner plus tôt quelques détails sur notre dernier voyage en Arabie semble avoir disparu et je puis aujourd'hui vous exposer brièvement le résultat de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

« De notre exploration d'El-Ela nous rapportons : 1<sup>o</sup> environ 160 estampages d'inscriptions minéennes et libyâ-rites ; 2<sup>o</sup> de nombreuses photographies ; 3<sup>o</sup> quelques plans :



4° quelques observations ethnographiques ; 5° quelques monnaies anciennes.

« Nos estampages sont relativement nombreux, — sans parler des graffites tamoudéens ou lihyanites copiés en passant. Pendant trois semaines, nous avons fait une perquisition méthodique des inscriptions dans le village d'El-Ela et aux ruines de Hereibeh. Nous avons estampé *toute écriture jugée digne d'un morceau de papier* et nous ne croyons pas avoir laissé beaucoup de documents pour les explorateurs futurs, sauf peut-être dans l'intérieur des maisons que le fanatisme nous a impitoyablement fermées. Parmi ces inscriptions, beaucoup sont incomplètes, et la lecture des quelques lignes qui ont été sauvées fait vivement regretter les parties absentes et les renseignements qu'elles devaient contenir. Les inscriptions minéennes, que nous avons commencé à dépouiller, se rapportent en général à des consécérations aux divinités minéennes connues : à Wadd, à Nakrah, à tous les dieux de Ma'in. Une inscription funéraire mentionne un certain 'Aws'il, fils de 'Ilwahab, qui est mort בַּדֶּדָן, à *Dedan*. Le nom de *Dedan*, qui rappelle le דֶּדָן biblique (Gen. 10, 7; 1 Chr. 1, 9, etc.), se trouve plusieurs autres fois dans les inscriptions d'El-Ela. Nous l'avons rencontré aussi dans un important graffite lihyanite בִּיתֵאֵל בֶּלְךְ דֶּדָן... *Mata'il, roi de Dedan*. Peut-être sera-t-il encore sur d'autres estampages. Mais ces renseignements sont suffisants pour autoriser à chercher l'ancienne Dedan soit à El-Ela soit aux environs immédiats.

« Les inscriptions lihyanites révèlent quelques noms de rois nouveaux ; mais le déchiffrement de ces documents est encore à faire en grande partie. Toutes les inscriptions rapportées ne sont pas nouvelles. Plusieurs ont été déjà publiées par Müller en 1889 dans : *Epigraphische Denkmäler aus Arabien*, d'après les estampages et les copies de Huber, Euting et Doughty. Mais nos estampages, même pour ces inscriptions déjà expliquées, ne seront pas sans utilité.

« Nos photographies sont nombreuses et assez bien réussies. Elles reproduisent les différents monuments, tombeaux, sites ou vues d'ensemble qui nous ont frappés dans ce voyage. Leur reproduction doit concourir à l'illustration de l'ouvrage sur El-'Ela que nous allons préparer.

« Nous rapportons le plan de quelques tombeaux hilyâ-nites, un plan du village d'El-'Ela, un schéma géographique de la vallée dans laquelle se trouvent le village, les jardins et les ruines de Hereïbeh.

« Nous vous remettrons prochainement les quelques monnaies anciennes que nous avons acquises pour le Cabinet des médailles.

« Tel est en résumé — résumé trop bref sans doute — le résultat de notre dernière mission. A El-'Ela, nous avons formé le projet de pénétrer plus au Sud, dans l'intérieur du Hedjaz; mais nous avons bien vite constaté qu'une marche en avant eût été une imprudence coupable. Dans le village lui-même, nous avons été obligés d'user de la plus grande réserve pour ne pas exciter les susceptibilités de la population.

« J'espère venir en France cet été, pendant les vacances, avec le P. Savignac. Si vous désirez que nous fassions une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous pourrions traiter la question de *Dedan*, ٧٧٧, d'après les inscriptions rapportées d'El-'Ela, et communiquer un graffite nabatéen, important pour la chronologie nabatéenne. Naturellement tous nos estampages vous seront remis pour la Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* aussitôt que nous en aurons achevé le déchiffrement.

« Quand nous nous trouvions encore en Arabie, nous avons entendu parler de découvertes récentes à Teïma; mais la ville et tout le pays étaient en agitation et nous n'avons pas pu nous y rendre.

« Pour surmonter les difficultés qui se sont trouvées sur notre route, nous avons eu recours à notre ambassadeur à

Constantinople, auquel nous avons télégraphié plusieurs fois. Nous avons été très contents de la manière dont le gouverneur turec de Médine nous a aidés ; sans son intervention énergique, tout travail à El-'Ela eût été impossible. Nous sommes redevables du succès de cette mission surtout à l'intervention de M. Bompard, notre ambassadeur à Constantinople, et nous lui gardons une profonde reconnaissance ainsi qu'à M. le Ministre des affaires étrangères qui, sur votre recommandation, a bien voulu s'intéresser à ce voyage d'exploration.

« Veuillez agréer, etc. »

J'ai reçu cette lettre hier ; j'ai tenu à la communiquer tout de suite à l'Académie et à la signaler en particulier aux membres de la Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, puisqu'il s'agit de la découverte de nouveaux et importants matériaux épigraphiques et archéologiques qui lui sont destinés.

---

DEUX NOUVEAUX TÉMOIGNAGES  
SUR LE PROCÈS DES TEMPLIERS,  
PAR M. NOEL VALOIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le jugement des historiens sur les malheureux Templiers incline depuis quelque temps l'indulgence. Tout récemment encore, vous avez entendu notre savant confrère, M. Paul Viollet, développer devant vous une très ingénieuse hypothèse d'après laquelle les seconds aveux de Jacques de Molai et de quatre autres grands dignitaires de l'Ordre (août 1308) ne seraient qu'une fiction, une invention charitable, mais coupable, des cardinaux Bérenger Frédol, Étienne de Suisi et Landolfo Brancacci, destinée dans la pensée de ces

princes de l'Église à sauver la vie des accusés. J'eusse souhaité, à mon tour, de dissiper quelques-unes des ombres qui obscurcissent encore l'affreuse tragédie : je crains malheureusement que les deux témoignages que j'apporte ne soient d'aucune utilité pour établir soit l'innocence, soit la culpabilité des membres de l'Ordre du Temple. Par contre, ils pourront servir à mieux faire comprendre la mentalité des contemporains, qui, les uns, applaudirent, les autres, assistèrent avec une tristesse résignée à l'exécution des Templiers.

Jean de Pouilli<sup>1</sup> est un clerc séculier, ancien *socius* de la maison de Sorbonne et, à l'époque dont il s'agit, maître régent en l'Université de Paris. Il y enseigne la théologie, qu'il a lui-même apprise d'un des plus fameux maîtres de l'école, Godefroi de Fontaines, le « Docteur vénérable », et cela ne l'empêche pas, grâce à une dispense qu'il a obtenue du saint-siège, de toucher les revenus de diverses prébendes qu'il possède, notamment à Saint-Quentin et à Cambrai. Si la mémoire de Jean de Pouilli lui a longtemps survécu, si son image a été représentée sur l'un des vitraux de la Petite bibliothèque de la Sorbonne, reconstruite à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, il a dû principalement cette célébrité à la lutte qu'il soutint contre les privilèges des religieux Mendiants : dans le monde des universitaires, son souvenir était inséparable de celui de Guillaume de Saint-Amour. Mais, ce qu'il importe surtout de remarquer ici, Jean de Pouilli a vécu, sinon dans l'entourage du roi, au moins fort près de la cour : il a joui de la confiance d'un personnage attaché au service du roi, le cardinal Étienne de Suisi ; et lui-même ne paraît avoir porté sur Philippe le Bel que des jugements favorables. Retenons ce trait. Il servira peut-être à nous expliquer la dureté, la prévention insurmontable que, sous des apparences d'impartialité juridique, Jean de Pouilli manifes-

<sup>1</sup> Une notice détaillée sera consacrée à ce personnage dans le tome XXXIV, p. 220-281, de *l'Histoire littéraire de la France*.

tera à l'égard des Templiers. Tous les renseignements qu'on va lire sur le rôle qu'il joua dans le fameux procès, et sur les impressions qu'il en retira, sont extraits d'un de ses ouvrages inédits, de son cinquième *Quodlibet*, recueil de dissertations pour la plupart théologiques, où personne jusqu'ici n'avait eu l'idée d'aller chercher de nouveaux détails historiques relatifs à l'affaire des Templiers.

Le 13 octobre 1307, Philippe le Bel avait lancé l'ordre d'arrestation de tous les Templiers de France. Aux premiers aveux, arrachés à la plupart par la torture, succédèrent bientôt des rétractations, surtout après que le pape Clément V, effrayé par la violence de la procédure, eut suspendu soudainement les pouvoirs des évêques et des inquisiteurs. Alors il y eut lieu de se demander quelle serait pour le sort des inculpés la conséquence de cette nouvelle attitude. La question ne parut pas aussi simple qu'on le croit généralement. Jean de Pouilli nous apprend qu'elle souleva plus de difficultés qu'aucune de celles qui furent soumises, en grand nombre, aux délibérations des docteurs en théologie et des docteurs en droit de l'Université de Paris. Voilà déjà un renseignement utile à recueillir : le fait de ces consultations, prouvant, sinon l'embarras du gouvernement, du moins les scrupules du clergé, était ignoré jusqu'à présent : on ne connaissait que le questionnaire posé par Philippe le Bel, auquel quatorze maîtres en théologie répondirent le 25 mars 1308, et qui ne prévoyait pas le cas de rétractation. Les questions dont parle Jean de Pouilli furent, au contraire, adressées aux docteurs, non par le roi, mais par des prélats de diverses provinces alors rassemblés à Paris.

La seule de ces questions sur laquelle les avis se partagèrent, dans les deux Facultés, est précisément celle qui se posait à raison de la nouvelle attitude prise par les Templiers : devait-on considérer comme relaps tous ceux qui, ayant avoué leur hérésie, s'avisèrent de rétracter ensuite cette confession et de prétendre qu'ils avaient menti ? Or,

la très grande majorité des docteurs consultés se prononça pour la négative. Dans la seule Faculté de théologie, dix-neuf docteurs partagèrent cet avis, qu'ils énoncèrent, à vrai dire, sans l'étayer d'aucune preuve. Trois seulement soutinrent que les Templiers devaient être réputés relaps. Parmi ces derniers, qui, paraît-il, argumentèrent vigoureusement dans la chapelle de l'évêché, où avait lieu la consultation, se trouvait Jean de Pouilli. Il ajoute même quelque part que ses deux confrères furent entraînés à suivre son avis par les arguments qu'il fit valoir.

Ces arguments, Jean de Pouilli a eu soin de nous les faire connaître. L'aveu des Templiers, dont il n'avait point disait-il, à examiner la valeur, et qu'il supposait obtenu dans des conditions légales, démontrait, selon lui, qu'eux et leur Ordre avaient vécu dans l'état d'apostasie ou d'hérésie. En effet, n'établissait-il pas qu'ils avaient renié le Christ, proféré mille blasphèmes, et que telle était la coutume de l'Ordre ? De plus, cet aveu, accompagné vraisemblablement de contrition, avait été suivi d'une abjuration et d'une absolution : les prélats avaient réconcilié les Templiers avec l'Église, ce qu'ils n'eussent pas fait, ajoutait Jean de Pouilli, s'ils n'eussent constaté chez ceux-ci des signes manifestes de repentir, ou bien ils eussent montré une légèreté étrange : et l'on ne pouvait leur jeter ce reproche à la tête, car, parmi les nombreux ecclésiastiques mêlés à cette affaire, il s'en trouvait de fort avisés et de fort sages. La conséquence de cette absolution et de cette contrition avait donc été de supprimer l'hérésie chez les Templiers : ils n'avaient plus, à partir de ce moment, été ni apostats, ni hérétiques. Et qu'on n'objecte pas leur conduite postérieure ! L'Église n'a pas coutume de nier le repentir par cela seul qu'elle constate des rechutes subséquentes.

Cependant le démenti que les Templiers s'étaient infligé à eux-mêmes par la suite n'avait qu'une signification. Ils prétendaient avoir été toujours de bons chrétiens, n'être

jamais tombés dans l'hérésie ; en d'autres termes, ils souhaitaient rentrer et demeurer dans leur état ancien. Or, celui-ci, par hypothèse, était un état d'apostasie et d'hérésie : quiconque veut persister en un état pareil est, de cœur et d'intention, un apostat, un hérétique. Donc les Templiers ne faisaient autre chose que retomber dans l'hérésie qu'ils avaient abjurée : ils étaient bien relaps.

Ils ne l'étaient pas, si l'on voulait, d'une manière explicite, puisqu'ils n'annonçaient pas expressément l'intention de retourner à leur apostasie, mais d'une manière implicite ; on devait les juger comme tels par une fiction de droit et par interprétation de leurs actes.

A ce raisonnement, que Jean de Pouilli jugeait inattaquable, les autres docteurs de la Faculté, pour la plupart, opposaient un système qui lui semblait peu rationnel. La rétractation des Templiers leur inspirait des doutes — et elle nous en inspire également — sur la persistance et même sur la réalité de la contrition chez ces « hérétiques ». On avait cru ceux-ci repentants, mais on s'était trompé : l'on se trompe souvent en pareil cas. Leur ancienne hérésie (établie par tant de preuves) persistait, ou plutôt revivait, sinon dans son essence, au moins virtuellement, produisant ses effets quant à la culpabilité et quant à la pénalité. Bref, au lieu d'être relaps, les Templiers étaient des hérétiques « impénitents ».

On pourrait croire que cette distinction avait pour résultat d'amener la majorité des théologiens et des décrétistes de Paris à prendre à l'égard des Templiers une attitude plus miséricordieuse ; car, tandis que les hérétiques relaps étaient, suivant la règle constante, livrés au bras séculier sans plus ample examen, les hérétiques impénitents bénéficiaient pendant un temps plus ou moins long d'une indulgence relative ; on usait auprès d'eux de pressantes exhortations, on faisait intervenir les parents, les prud'hommes ; on ne renonçait complètement aux moyens de douceur que

quand on avait perdu l'espoir de les convertir. Or, les docteurs qui rangeaient les Templiers dans la catégorie des hérétiques « impénitents » avaient, en même temps, si l'on en croit Jean de Pouilli, décidé qu'ils devaient être châtiés par la justice séculière. Il y avait là une inconséquence et un excès de sévérité, que Jean de Pouilli reproche à ses contradicteurs. Non qu'il se montre plus tendre lui-même à l'égard des Templiers : en les déclarant relaps, il ne se dissimule pas les conséquences de sa thèse, il sait qu'il les envoie directement au bûcher ; mais il soutient que ses adversaires n'avaient pas le droit d'en faire autant, et que, croyant avoir affaire à des « impénitents », ils risquaient, en les livrant à la justice du roi, de compromettre leur salut et d'encourir l'irrégularité.

L'avis émis par Jean de Pouilli eut, si l'on en croit cet auteur, l'agrément des prélats qui l'avaient provoqué, surtout des prélats parisiens. Ce que voyant, les autres docteurs s'efforcèrent après coup de justifier leur système, en réfutant les arguments de notre professeur. Le procès des Templiers avait déjà pris fin quand la question, qui n'avait plus pour lors qu'un intérêt rétrospectif, fut posée dans les écoles, sous la forme suivante : « Ceux qui, ayant avoué et abjuré une apostasie ou une hérésie, et ayant été absous et réconciliés avec l'Église, ne laissent pas ensuite de rétracter leur aveu en prétendant qu'ils ont menti, ou, ce qui revient au même, qu'ils n'ont pas avoué, ceux-là sont-ils, en réalité ou par interprétation, des relaps, ou bien doivent-ils être rangés parmi les « impénitents ? » Les dix-neuf maîtres en théologie partisans de ce second système chargèrent deux ou trois d'entre eux d'argumenter à leur place : ceux-ci échafaudèrent une démonstration que Jean de Pouilli déclare vaine et frivole. Attaqué, il se défendit, avec une vivacité qu'il ne se fût point, dit-il, permise, s'il eût eu en face de lui tous ses honorables contradicteurs. Il se montre particulièrement sensible au reproche d'entête-



ment et soutint que son opinion ne s'écartait pas tant qu'on le disait de celle que l'Église avait adoptée. J'ignore quelle fut l'issue de cette controverse toute théorique. Le plus probable est que la Faculté de théologie ne se prononça pas, et que chacun des docteurs crut devoir garder son opinion.

Quant à la culpabilité des malheureux Templiers, Jean de Pouilli en demeura toujours convaincu, ou du moins ne laissa paraître, à cet égard, aucune hésitation. Il avait appris, de plusieurs des maîtres en l'Université de Paris qui avaient assisté au Temple à la confession de Jacques de Molai (octobre 1307), que le Grand-Maitre, dans cette circonstance, avait témoigné d'un sincère et profond repentir et exprimé une grande horreur de ses crimes. Par contre, il ne semble avoir rien su de l'émouvante explication que Jacques de Molai aurait donnée de ses précédents aveux dans une église de Paris (au printemps de 1308), en montrant ses membres décharnés, excoriés et fouillés par les instruments de supplice, scène, à vrai dire, attestée seulement par une lettre anonyme<sup>1</sup>. Jean de Pouilli lui-même, en 1311, dans le concile de Vienne, auquel il assista, avait entendu Clément V raconter comment, sans violence ni torture, avaient été recueillis les aveux d'un grand nombre de Templiers examinés d'après son ordre. Il s'agit sans doute des soixante-douze inculpés extraits, durant l'été de 1308, des prisons de Paris pour être interrogés, à Poitiers, par le pape et par les cardinaux. Jean de Pouilli n'avait guère le moyen d'apprécier le plus ou moins de liberté que la captivité, la torture, les menaces de l'inquisiteur et des officiers royaux avaient laissé aux malheureux auteurs de ces confessions soi-disant « spontanées ». Cette preuve, s'ajoutant aux autres, lui semblait décisive. Il ne croyait pouvoir donner à de tels aveux qu'une explication, sinon certaine, du moins extrêmement vraisemblable : le repentir.

1. H. Finke, *Papsttum und Untergang des Templerordens*, t. II, p. 116, 117.

qui supposait la culpabilité ; repentir ou remords qu'on ne devait point s'étonner de rencontrer chez d'aussi grands coupables, vu que ce « ver rongeur » existe jusque chez les damnés.

Chose curieuse, loin d'ébranler cette conviction, le spectacle de la rétractation des Templiers et la fermeté avec laquelle, jusque sur le bûcher, beaucoup d'entre eux continuèrent à proclamer leur innocence, enracinèrent encore plus chez Jean de Pouilli la croyance à leur culpabilité. Il en tira cet argument, ou plutôt ce sophisme, trop curieux dans son ingéniosité cruelle pour ne pas être tiré de l'oubli : si, pour sauver leur Ordre et leur réputation, les Templiers se sont laissé brûler plutôt que de revenir sur leur rétractation, c'est donc que leur âme était inaccessible à la crainte, et aussi que leur renommée, que celle de leur Ordre avaient bien du prix à leurs yeux ; qu'on ne cherche donc pas dans les souffrances de la torture l'explication de leurs précédents aveux ! aucun tourment n'eût pu leur arracher des révélations aussi compromettantes s'ils n'y eussent été contraints, en quelque sorte, par la voix de leur conscience. Ainsi Jean de Pouilli ne se demandait pas si le courage, très réel, dont les condamnés firent preuve devant la mort n'avait pas pu précédemment vaciller dans les angoisses de la prison, dans les souffrances de la question et de la faim, et si leurs protestations dernières ne traduisaient pas, mieux que les aveux arrachés par un Guillaume de Paris ou par un Nogaret, le cri véritable de leur conscience. Il ne s'écartait pas de son hypothèse première : régularité des aveux, qui, obtenus dans la forme légale, emportaient preuve et, par suite, entraînaient l'inanité des rétractations subséquentes. De celles-ci il n'y avait à tenir aucun compte, si ce n'est pour les expliquer comme il suit.

Jean de Pouilli supposait, chez ceux qui revenaient ainsi sur leurs aveux, le double souci de sauver la réputation de leur Ordre et d'esquiver tout châtement. Passe encore pour

la première de ces explications ! Devant le concile provincial de Senlis, Jean de Pouilli savait qu'un très grand nombre de Templiers avaient protesté de la sainteté de leur Ordre et assuré qu'on le calomniait. Au concile de Vienne, il avait vu de ses yeux, entendu de ses oreilles de nombreux Templiers qui s'offraient comme défenseurs de l'Ordre. Mais à ce désir de sauver la « religion » du Temple, qui existait réellement chez beaucoup de membres de l'Ordre, comment pouvait-il associer cet autre mobile intéressé ? Comment la crainte des châtimens eût-elle pu inspirer aux malheureux inculpés qui s'étaient laissé arracher des aveux l'idée d'une rétractation ? Quelque simples qu'ils fussent (Jean de Pouilli les traite ailleurs de laïques mal éduqués), les Templiers n'ignoraient pas que le seul moyen d'échapper à la prison et à la mort était pour eux de persévérer dans leur contrition réelle ou feinte. Jean de Pouilli le déclare lui-même en propres termes : en persistant dans leurs dénégations, ils se condamnaient à mort. Que vient-il alors nous parler du désir d'esquiver les châtimens ? En un autre passage, mieux inspiré peut-être, ou du moins plus soucieux de la vraisemblance, il paraît admettre chez les Templiers une sorte de bonne foi mêlée d'aveuglement, et il explique de la sorte leur attachement opiniâtre à des pratiques honteuses et à des doctrines fausses, qui auraient à leurs yeux revêtu je ne sais quelle apparence de beauté et de vérité.

Quoi qu'il en soit, la condamnation de l'Ordre par Clément V ne rencontra qu'approbation de la part de Jean de Pouilli, qui en fut le propre témoin au concile de Vienne, et l'on sait que ce sentiment fut celui de la plupart de ses contemporains. Si le concile, que notre auteur rend également responsable de cette suppression, s'abstint de prononcer un jugement sur les personnes mêmes des Templiers, notre théologien n'y voit qu'une preuve de l'extrême circonspection des Pères : ceux-ci craignaient de frapper les quelques

innocents qui pouvaient se trouver confondus parmi les coupables ; c'est ainsi que Dieu avait permis que le juste fût séparé des impies à Sodome.

Cette assurance implacable, trop commune parmi les clercs qui, comme Jean de Pouilli, subissaient plus ou moins l'influence du roi, n'est pourtant point générale dans le clergé de cette époque.

Éloignons-nous de la cour de France, sans sortir toutefois de l'Université de Paris. Écoutons un autre professeur de la Faculté de théologie, mais un religieux cette fois, un cistercien, assez indépendant pour avoir osé, avec treize autres maîtres, répondre à Philippe le Bel, au début du procès, que, si les aveux déjà reçus autorisaient la condamnation de l'Ordre du Temple, le roi ne devait néanmoins pas s'arroger le droit d'arrêter, d'examiner ou de punir les Templiers sans en avoir été requis par l'Église, que ces chevaliers, au bout du compte, étaient des religieux, des exempts, et qu'enfin les biens de l'Ordre devaient, dans tous les cas, être réservés pour la défense de la foi ou pour les secours destinés aux Lieux saints. Je veux parler d'un moine de Chaalis, bientôt élu abbé de son monastère, que les bibliographes et historiens appellent tous Jacques de Thermes, et dont le nom véritable était Jacques de Thérines<sup>1</sup>. Il joua un rôle important dans le concile de Vienne : il y défendit courageusement les privilèges des exempts contre les attaques du clergé séculier et, à cette occasion, rompit des lances avec Gilles de Rome, l'ancien précepteur de Philippe le Bel. Jacques de Thérines, dans son *Contra impugnatores exemptionum*, écrit en 1312, nous dit son sentiment sur la question des Templiers. Le passage mérite d'être cité tout au long : il a échappé jusqu'ici aux historiens du procès.

1. Un de ses mémoires inédits a été publié, en 1908, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, sous ce titre : *Un plaidoyer du XIV<sup>e</sup> siècle en faveur des Cisterciens*. Le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* (p. 179-219) contiendra un article détaillé consacré à Jacques de Thérines.

bien qu'édité, dès 1662, dans la *Bibliotheca patrum Cisterciensium* du P. Bertrand Tissier (t. IV, p. 298). On y verra exprimé un doute, que nous comprenons trop bien, mais qui diffère singulièrement de l'imperturbable assurance de Jean de Pouilli, et qu'il est presque sans exemple de rencontrer, avoué avec cette franchise et expliqué avec cette netteté, chez les contemporains de Philippe le Bel.

« Les faits reprochés aux Templiers, écrit Jacques de Thérines, et que beaucoup d'entre eux, dans le royaume et ailleurs, notamment les principaux maîtres de l'Ordre, ont avoués publiquement, ces faits assurément sont exécrables : ils doivent inspirer horreur à tout chrétien. Si ce que l'on dit est vrai, ces hommes étaient donc tombés dans une erreur honteuse et criminelle au double point de vue de la foi et de la morale naturelle... Étrange sujet d'étonnement, de stupeur ! Comment ? Chez tant d'hommes, de si considérables, de si avancés dans la carrière, les uns roturiers, les autres nobles, appartenant à diverses races, parlant diverses langues, mais tous de naissance légitime, tous grandis au milieu de fidèles chrétiens, soudain la lumière de la foi, que dis-je ? le flambeau de la loi naturelle, ont pu s'obscurcir de cette manière si honteuse et si horrible ? Ils entraient dans cet Ordre pour venger les injures faites au Christ, pour défendre ou recouvrer les Lieux saints, pour combattre les ennemis de la foi ; et, si promptement, le Prince des ténèbres a pu les pervertir, les transformer à ce point, et de cette façon honteuse, les posséder d'une si malheureuse et prodigieuse manière ?

« D'autre part, si tout cela n'est que mensonge, comment se fait-il que les principaux membres de l'Ordre, des hommes exercés au métier des armes, sur qui une crainte désordonnée ne devait point facilement avoir prise, aient avoué de telles turpitudes, de telles horreurs devant toute l'Université de Paris, confession que beaucoup d'autres ont

ensuite renouvelée devant le souverain pontife, à leur confusion et à la confusion de leur Ordre ?

« Mais alors, si cela est vrai, et si cela est vrai pour tous, comment se fait-il que, dans les conciles provinciaux de Sens et de Reims, beaucoup de Templiers se soient laissé volontairement brûler, en rétractant leurs premiers aveux, alors qu'ils savaient pouvoir échapper au supplice en renouvelant simplement ces aveux ? Voilà ce qui induit bien des gens, de part et d'autre, à concevoir des doutes.

« Autre chose : depuis l'ouverture du concile général, les résultats des enquêtes faites en divers royaumes ont été lus publiquement dans la cathédrale de Vienne ; or, sur beaucoup de points, ils sont contradictoires !

« Daigne donc Celui qui connaît tous les cœurs et à qui aucun secret n'échappe, l'Époux de l'Église, Jésus-Christ, révéler à cet égard l'entière et pure vérité, avant la clôture de ce concile, pour que l'Église en soit glorifiée, purifiée, pacifiée ! Qu'une fois la vérité connue, le zèle très pur et très ardent du roi procure un résultat conforme à la raison et salutaire ; qu'enfin le souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ, dirige, au milieu des tempêtes, la nef qui lui est confiée, de façon à lui faire éviter le naufrage, et la conduise au port de l'éternelle félicité, en définissant et en disposant toutes choses, dans cette conjoncture et dans d'autres, pour l'honneur de Jésus-Christ et l'exaltation de la foi ! »

Voilà bien le cri d'une âme droite, anxieuse de voir se dérouler devant elle un procès plein d'étrangetés, de contradictions, de mystères qui ne lui permettaient pas de discerner la vérité !

Après cela, Jacques de Thérines répétait ce qu'il avait dit déjà dans ses *Quodlibeta*, un de ses ouvrages inédits, que les accusations formées contre les Templiers, fussent-elles toutes vraies, ne prouveraient rien contre les Ordres exempts composés de clercs lettrés, juristes ou théologiens : les che-

valliers du Temple, en effet, étaient de simples laïques : leurs maîtres ne possédaient point la science de l'Écriture. Cette ignorance des Livres saints était peut-être une des causes de leurs erreurs, que pouvaient expliquer aussi leur cohabitation avec les Sarrasins et l'inaction dans laquelle la plupart d'entre eux vivaient, s'exerçant rarement au métier militaire. Jacques de Thérines remarquait encore que les Templiers n'étaient point soumis à une année de probation, que la crainte avait peut-être empêché, avant le procès, beaucoup d'entre eux de révéler leurs erreurs, que toutes ces raisons rendaient leur Ordre suspect, et que, depuis longtemps, les évêques auraient eu de justes motifs d'ouvrir une enquête contre eux au sujet de la foi. Cependant à chacune de ces imputations il joignait une restriction prudente, — « si ce qu'on dit est vrai », — désireux de laisser voir l'incertitude où l'avaient jeté les péripéties troublantes du long procès dirigé sous main par les gens de Philippe le Bel. Peu confiant dans l'efficacité des procédés employés jusqu'alors pour faire la lumière, il ne comptait plus que sur la Providence pour éclairer la question, et s'en remettait volontiers au pape du soin de prononcer la sentence.

Cet état d'âme devait être celui de plus d'un Père au concile de Vienne. Le même doute n'a pas cessé de hanter les esprits impartiaux, mais il convient de s'en tenir là.

Il serait encore prématuré, je crois, de se prononcer dans un sens ou dans l'autre et, par exemple, d'affirmer, comme on l'a fait à plusieurs reprises, avec tant d'assurance, que l'accusation lancée contre l'Ordre du Temple ne repose sur aucun fondement.

---

## LIVRES OFFERTS

M. HÉROS DE VILLESOISSI dépose sur le bureau une notice dont il est l'auteur : *Jules Delamarre, archéologue, explorateur de l'île d'Amorgos* extr. de *Brie et Gâtinais*, mars 1910.

M. Émile PROU a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. André Girodie, un album intitulé : *Les mines d'argent de la Croix-aux-Mines, en Lorraine, au XVI<sup>e</sup> siècle*. Cet album reproduit une série de dessins très curieux exécutés par un artiste appelé Heinrich Gross. Le recueil original a fait partie du cabinet du baron Jérôme Pichon ; il est aujourd'hui en la possession de M. Jean Masson, d'Amiens. L'éditeur, M. Girodie, qui a étudié l'histoire de l'art, spécialement en Alsace et en Lorraine, sous la direction de notre regretté confrère Eugène Müntz, a consacré aux anciennes mines de la Lorraine une excellente introduction, enrichie d'un grand nombre de figures empruntées aux sources les plus diverses ; mais il ne lui a pas été possible de trouver de documents sur le peintre Heinrich Gross. La recherche se recommande à tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'art. »

## SÉANCE DU 10 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 1<sup>er</sup> juin, par lequel est approuvée l'élection de M. Morel-Fatio comme membre ordinaire de l'Académie, en remplacement de M. d'Arbois de Jubainville, décédé.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Morel-Fatio et le présente à l'Académie.



Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Merliu sur les fouilles sous-marines de Mahdia et du télégramme suivant qu'il vient de recevoir à ce même sujet :

Fouilles Mahdia continuent à donner excellents résultats. Cette semaine, deux nouvelles statuettes bronze bien conservées : acteur assis, de 14 centimètres ; danseuse, de 30 centimètres.

M. CAGNAT ajoute quelques observations.

M. le comte Paul DURRIET communique la photographie d'une fresque antique, d'allure toute païenne, dont le milieu est occupé par une grande figure de femme presque entièrement nue. Cette fresque a été découverte à Rome, il y a quelques mois, par les PP. Passionnistes, dans leurs fouilles si intéressantes exécutées sous l'église des Saints-Jean-et-Paul.

M. Camille JULIAN communique, de la part de M. Mazauric, conservateur du Musée de Nîmes, un jeton de membre d'un collège professionnel de la *Civitas Nemausensium*, jeton dont voici la reproduction.



Le P. SEMET annonce que la Commission du prix Bordin a décidé de répartir comme suit ses récompenses :

1.000 francs à M<sup>lle</sup> H. Hartleben, pour son édition de la *Correspondance de Champollion* ;

600 francs à M. Lacôte, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur Ginnâdhya et la Brhathathâ* ;

600 francs à M. François Martin, pour l'ouvrage intitulé : *Lettres néo-babyloniennes* ;

400 francs à M. Cabaton, pour son *Catalogue sommaire des manuscrits sanscrits et palis de la Bibliothèque nationale* ;

400 francs à M. Delaporte, pour son ouvrage la *Chronographie syriaque d'Elia bâr Sinaya*.

La Commission se plaît à rendre hommage aux mérites de plusieurs autres ouvrages présentés au Concours. Elle regrette de ne pouvoir encourager efficacement tous les auteurs.

M. CHAVANNES, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, propose de désigner M. Jean de Mecquenem, architecte diplômé, comme pensionnaire de l'École, en remplacement de M. Chassigneux dont le terme de séjour expire le 1<sup>er</sup> juillet.

M. Vasseur fait une communication sur les résultats de fouilles archéologiques exécutées à Marseille<sup>1</sup>.

MM. Salomon REINACH et POTTIER insistent sur l'intérêt de la communication de M. Vasseur.

MM. PERROT et CLERMONT-GANNEAR posent quelques questions à M. Vasseur.

M. Salomon REINACH fait observer que le magnifique portrait du Louvre connu sous le nom de l'« homme au verre de vin », et attribué tantôt à l'école de Van Eyck, tantôt à Fouquet, offre des analogies frappantes avec une série de tableaux de l'archevêché de Lisbonne, qui viennent d'être nettoyés avec soin et publiés par M. José de Figueiredo. Ces tableaux sont, au témoignage des documents, l'œuvre de Nuno Gonçalves, peintre portugais d'Al-

1. Voir le prochain cahier.

phonse V depuis 1450. C'est donc à Nuno Gonçalves, influencé par Jan Van Eyck. — qui passa un an au Portugal de 1428 à 1429 — qu'on doit peut-être attribuer le portrait remarquable exposé au Louvre dans la salle des Primitifs français et espagnols.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. PERROT offre un mémoire de M. Maurice Besnier, intitulé : *Histoire des fouilles de Vieux-Calvados*, Paris, 1910, in-8°; extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXIX.

M. le comte Paul DURRIEU offre à l'Académie la notice qu'il a publiée sur la *Découverte de deux importants manuscrits de la « Librairie » des ducs de Bourgogne* (Paris, 1910, in-8°; extr. de la « Bibliothèque de l'École des Chartes »).

Le P. SCHEIL dépose sur le bureau, au nom de M. J. Gass, une publication intitulée : *Album Mutzig* (Strasbourg, 1910, in-4°).

M. BABELON offre à l'Académie le tome II de son *Traité des monnaies grecques et romaines* (Paris, 1910, in-8°, avec les planches 86 à 185).

M. CHAVANNES a la parole pour un hommage :

« L'ouvrage chinois *Touen-houang che che yi chou* que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie constitue le plus bel hommage qui pût être rendu aux admirables découvertes de M. Pelliot. Lorsque, au retour de sa mission dans l'Asie centrale, M. Pelliot passa par Péking, des savants chinois, émerveillés de la valeur des livres et des estampages qu'il avait rapportés de Touen-houang, lui demandèrent l'autorisation de photographier les principaux de ces documents : M. Pelliot y consentit; les photographies qui furent alors exécutées à Péking permirent un travail de déchiffrement dont le présent volume contient les résultats. Nous trouvons donc ici transcrits et commentés ces textes dont les originaux constituent un des joyaux de la Bibliothèque nationale; nous pouvons maintenant les lire et nous sommes à même d'en constater la singulière importance; en

effet, nous n'avons pas affaire seulement à des curiosités bibliographiques auxquelles leur âge et leur rareté confèrent un prix inestimable; nous sommes en outre en possession de toute une série de renseignements nouveaux qui enrichissent l'histoire d'une manière inattendue. Les éditeurs chinois n'ont pas manqué de signaler tout ce que leur littérature acquérait du fait de ces trouvailles; nous ne pouvons que nous associer à leur enthousiasme, en étant heureux que ce soit une glorieuse entreprise de la science française qui l'ait provoqué. »

M. L. LEGIER présente à l'Académie, de la part de M. E. Duchesne, docteur ès lettres, professeur au lycée de Beauvais, un ouvrage intitulé : *Le Domostroï, Ménagier russe du XVII<sup>e</sup> siècle, traduction et commentaire*. 1 vol. in-8°, librairie Alphonse Picard. Cet ouvrage est attribué à un personnage considérable, le prêtre Sylvestre, qui fut précepteur d'Ivan IV, autrement dit Ivan le Terrible. C'est un travail fort précieux pour l'étude de la société russe à cette époque. Le père de famille y apparaît comme le directeur d'une communauté laïque où tout le monde tremble devant lui et où tout le monde mène une vie monacale. L'ouvrage est tout ensemble un manuel de morale religieuse et civique, un traité de civilité puérile et honnête, un guide de la bonne ménagère, un résumé d'économie rurale et de jardinage, une Cuisinière bourgeoise. Il entre dans les moindres détails de la vie quotidienne et il indique même les sujets de conversation qu'on doit traiter avec les hôtes. M. Duchesne a rendu un véritable service en faisant connaître ce curieux traité qui n'avait encore été traduit dans aucune langue.

M. Ph. BENOIR présente, de la part de M<sup>me</sup> Derembourg, une *Charte hispano-arabe de l'année 1312*, publiée par MM. Hartwig Derembourg et L. Barrau-Dihigo :

« En 1906, les auteurs avaient donné au tome XV de la *Revue hispanique* un double facsimilé de ce document.

« Ils n'avaient pu terminer à temps la traduction et le commentaire de cette pièce. La mort a empêché Hartwig Derembourg d'achever son commentaire. M. Barrau-Dihigo a tenu à publier, comme il l'avait déjà fait pour les lettres de Conde à Sylvestre de Saey, le texte de la charte. Le texte arabe a été revu par M. Marçais.

« Je ne suis pas à même de porter un jugement critique sur la partie arabe, encore moins sur le texte espagnol. Je me borne à offrir cet opuscule à l'Académie comme un souvenir d'un de nos anciens confrères dont elle connaissait l'exactitude et la grande érudition en des matières où il était un maître. »

M. Ph. BERGER offre ensuite à l'Académie, de la part de M. Slouschz, la traduction anglaise de la *Renaissance de la littérature hébraïque*, qui lui a valu le titre de docteur à l'Université de Paris :

« Je ne redirai pas l'originalité d'esprit et de recherches de M. Slouschz, je ferai seulement remarquer que cette thèse, après avoir été traduite en diverses autres langues, est aujourd'hui au cinquième mille de la traduction anglaise qui ne date que d'un an ».

M. Ph. BERGER présente enfin à l'Académie, de la part de l'auteur, le 1<sup>er</sup> volume de l'*Histoire du Luxembourg*, par M. Hustin, secrétaire général de la questure du Sénat :

« Ayant à faire l'histoire du palais du Luxembourg, M. Hustin a tenu à y comprendre l'histoire des terrains qui y sont attenants et qui forment aujourd'hui le jardin du Luxembourg et l'allée qui s'étend jusqu'à l'Observatoire.

« Le premier volume va jusqu'à la transformation du palais pour Marie de Médicis par l'architecte de Brosse en 1611. M. Hustin commence par étudier le sous-sol de l'îlot qui s'étendait de la rue Monsieur-le-Prince jusqu'à la rue du Regard et comprenait les terrains appartenant d'un côté à la Confrérie des Bourgeois, à l'Hôtel-Dieu et aux Chartreux, de l'autre à Saint-Germain-des-Près et à Sainte-Genève; il décrit les objets de l'époque gallo-romaine qui ont été trouvés sur cet emplacement. Il arrive ainsi à la construction de l'Hôtel de la Tourette, sur la rue de Vaugirard, acheté en 1370 par François de Luxembourg, et il nous montre les agrandissements du palais et du parc où Louis XIII enfant allait chasser, jusqu'à son acquisition par Marie de Médicis.

« Le volume II comprendra les transformations subies par ce domaine sous le comte de Provence, puis à l'époque de la Révolution et jusqu'au second Empire. Un troisième volume sera consacré à la construction et aux remaniements successifs du palais (qui n'a jamais été démoli, contrairement à ce qu'on croit) suivant les époques et les besoins auquel il devait être adapté. Enfin, dans un dernier volume, M. Hustin décrira les meubles et les objets précieux du Luxembourg et en fera l'histoire anecdotique jusqu'à nos temps.

« Cette analyse suffit à montrer l'importance de cette publication. C'est l'histoire topographique de tout un quartier de Paris, accompagnée de documents, de figures et de plans du plus haut intérêt. Et elle a été traitée avec une exactitude et une conscience qui sont tout à l'honneur de son auteur, et font que l'on peut considérer ce travail comme définitif. »

---

## SÉANCE DU 17 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie la lettre suivante qu'il a reçue de M. Merlin, directeur des antiquités et arts de Tunis :

Tunis, le 12 juin 1910.

Mon cher Maître,

Les fouilles de Mahdia, comme mon télégramme de vendredi vous l'a déjà annoncé, ont continué cette semaine à être marquées par d'intéressantes découvertes. Les deux statuettes, dont j'ai eu le grand plaisir de vous annoncer la trouvaille, ont le double avantage d'être en bronze et bien conservées. L'une représente un acteur assis, le masque lui couvrant la tête 0<sup>m</sup> 14 ; l'autre, plus curieuse, figure une femme qui danse en agitant des crotales; elle est d'un mouvement tout à fait hardi et singulier, le pied gauche levé en l'air, la tête complètement tournée à gauche; ses dimensions 0<sup>m</sup> 30 en font une œuvre importante.

Nous avons aussi une tête de griffon en bronze, un masque-applique de jeune satyre et l'habituelle série des fragments de meubles et des morceaux de marbre.

L'Éros citharède, dont je vous ai annoncé la découverte dans ma dernière lettre, se nettoie bien et ne nous donne pas, au décapage, de déception.

Je vais retourner cette semaine à Mahdia où MM. Drappier et Pradier se sont succédé depuis mon dernier séjour. Nous travaillerons le plus longtemps possible, en employant tous les fonds dont nous avons la disposition : puisque les fouilles donnent, il y a avantage à les pousser autant que nous en aurons les moyens financiers.

Veuillez agréer, etc.

M. le Préfet de la Seine annonce à l'Académie que les fouilles du souterrain en voie de construction pour relier le Palais de Justice au Tribunal de Commerce et au métropolitain ont amené

la découverte, par la sous-commission des fouilles du Vieux Paris, de deux murs antiques fort larges présentant cette particularité de reposer sur trois lits de grosses pierres de taille provenant de monuments antiques. Sur ces pierres on a découvert un charmant groupe de trois personnages, le tronc d'un guerrier vu de dos, un fragment d'inscription en grandes et belles lettres, des morceaux de colonnes et de pilastres. Il s'agit probablement de constructions faites au voisinage des remparts de fortune élevés autour de la cité au iv<sup>e</sup> siècle, au moment des invasions des Barbares.

M. CAGNAT présente à l'Académie, de la part de M. Merlin, les photographies des nouvelles salles du Musée du Bardo où sont exposés les divers objets de bronze et de marbre trouvés depuis deux ans dans les fouilles sous-marines de Mahdia.

M. Théodore REINACH communique un petit monument récemment découvert à Aime (Savoie) et qui porte une dédicace au dieu Mars par un secrétaire d'état-major, natif d'Embrun, attaché aux bureaux de Memmius Clemens, procureur de la province des Alpes Grées, correspondant à la Tarantaise actuelle.

MM. l'abbé THÉDÉNAT, LONGNON et THOMAS présentent à ce sujet quelques observations.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de langue et de littératures celtiques vacante au Collège de France par suite du décès de M. d'Arbois de Jubainville.

M. Loth est présenté en première ligne par 27 voix contre une donnée à M. Ernault.

M. Ernault est présenté en seconde ligne par 14 voix contre 12 données à M. Dottin.

M. DIEULAFOY présente, à propos de la communication faite à la dernière séance par M. Salomon Reinach, des photographies directes des tableaux de Lisbonne mentionnés par M. Reinach.

M. le commandant d'Ollone rend compte des travaux archéologiques et linguistiques de la mission dirigée par lui, à laquelle ont pris part le capitaine de Fleurette, le capitaine Lepage, le

sous-lieutenant de Boyve et qui a exploré, de 1906 à 1909, Chine occidentale, le Tibet, la Mongolie, les pays des Lolo et des Sifan indépendants.

La mission a pu rapporter 225 inscriptions en sanscrit, arabe, mongol, mongol de Phagspa, tibétain, lolo et chinois, qui retracent les phases de la conquête chinoise et des luttes avec les populations autochtones ainsi que les invasions étrangères; — environ 400 volumes d'annales locales complétant cette histoire; — plusieurs groupes de magnifiques monuments souterrains, couverts de sculptures gréco-bouddhiques (vi<sup>e</sup>-vii<sup>e</sup> siècle après J.-C.), avec des colosses taillés dans la paroi des montagnes; — 46 vocabulaires de langues non chinoises; — des dictionnaires des caractères d'écriture des Lolos et des Miao tse, jusqu'ici indéchiffrables; — enfin 32 livres en écriture lolo.

En outre, la mission a exécuté des fouilles en Mongolie sur l'emplacement d'une ville disparue<sup>1</sup>.

M. CHEVANNES signale l'intérêt que présentent un certain nombre des inscriptions recueillies par M. d'Ollone et particulièrement de celles qui se rapportent aux peuples autochtones. Il insiste sur le fait que M. d'Ollone a été le premier à faire connaître les monuments anciens de la province du Sé-Tchouan. Ces monuments nous révèlent un nouveau type de la sculpture chinoise.

---

## COMMUNICATION

---

### RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES ET LINGUISTIQUES DANS LA CHINE OCCIDENTALE, PAR M. LE COMMANDANT D'OLLONE.

Le grand honneur que m'a fait l'Académie en accordant par deux fois à ma mission d'importantes subventions me vaut encore celui de venir lui exposer aujourd'hui les résultats de nos recherches.

1. Voir ci-après.



L'archéologie, à vrai dire, n'était pas le but principal d'une expédition constituée en vue de l'étude géographique et ethnographique des régions encore inconnues de la Chine occidentale, et notamment des trois pays indépendants habités par les Miao tse, les Lolo et les Sifan.

Mais laissant donc de côté toute la partie de notre travail — et c'est la plus considérable — qui concerne la géographie, la géologie, l'ethnographie, l'anthropologie, l'organisation politique, la diffusion et les particularités de l'Islamisme, travail poursuivi avec l'aide de mes compagnons, le capitaine de Fleuelle, le capitaine Lepage, et le sous-lieutenant de Boyve, sur un itinéraire de 10.000 kilomètres de longueur, du Tonkin jusqu'à Pékin, je présenterai seulement à l'Académie trois groupes de résultats touchant les inscriptions, les sculptures, monuments et sépultures, les langues et écritures.

I. Les inscriptions que nous avons estampées sont au nombre de 205 : dix-sept autres, en raison de l'état de la pierre, n'ont pu être que copiées. Si j'en excepte trois, que je ne cite parmi notre bagage que parce que nous les rapportons sous une forme plus complète, aucune n'avait encore été relevée par un Européen. Un certain nombre d'entre elles sont mentionnées par les recueils d'épigraphie chinoise, d'ailleurs parfois avec des fautes assez lourdes ; mais la plupart étaient absolument inconnues. Toutes se distinguent ou par leur ancienneté, ou, si elles sont relativement récentes, par leur intérêt historique.

Je signalerai tout d'abord les inscriptions en langues non chinoises.

Deux inscriptions en sanscrit, l'une à Yunnanfou, l'autre à Pékin, sont les premières signalées en Chine, en dehors des deux courts registres sanscrits des inscriptions hexagottes de Kiu Yong Kouan et de Touen Houang. Le capitaine Lepage a également découvert au Ti wang miao de

Pékin deux stèles hexaglottes en tibétain, ture oriental, mongol, mandchou, kalmouk et chinois.

Trois inscriptions en écriture mongole sont les premières, en dehors des trois monuments hexaglottes rappelés ci-dessus, qui aient été découvertes en Chine. L'une d'elles, dont le contexte chinois offre un nouveau spécimen de ce style administratif spécial à la dynastie mongole sur lequel M. Chavannes a publié deux séries d'études, a un intérêt particulier, puisqu'elle marque en quelque sorte la date de l'abandon de l'écriture Phagspa, employée dans toutes les inscriptions connues précédemment, et qui ne figure plus ici que sur le chapiteau.

Sept inscriptions tibétaines, dont je n'ai pu encore obtenir le déchiffrement complet, mais dont deux au moins contiennent certainement des textes historiques.

Une inscription arabe, avec texte chinois au verso, près de Yunnansen. Elle est placée devant le tombeau du Seyid Edjell Chams ed-Din Omar, descendant de Mahomet, qui fut ministre du premier empereur mongol Khoubilâï et mourut en 1279 comme vice-roi du Yunnan, où il a importé l'Islamisme tout en y asseyant la domination de la Chine; figure extrêmement intéressante, sur laquelle nous avons recueilli nombre de documents qui ont déjà provoqué l'étude de MM. Chavannes et Vissière. Diverses autres stèles sino-arabes plus modernes, que je ne mentionne que pour mémoire, présentent un certain intérêt comme spécimen de la stylisation chinoise de l'écriture arabe; plusieurs ont été jugées indéchiffrables aussi bien par des Arabes érudits que par des savants arabisants.

Plusieurs stèles mi-mandchoues mi-chinoises, à Tchengtou (Sseu teh'ouan) et à Lan tehéou (Kansou), célèbrent les victoires et les conquêtes des deux grands empereurs de la dynastie actuelle, Kang hi et Kien long. Elles peuvent compter parmi les plus belles de la Chine; leur hauteur atteint près de six mètres, et il est probable qu'elles transmettront à des âges reculés la gloire des Mandchous.

Enfin nous avons relevé cinq inscriptions lolo. Deux d'entre elles, celles de Lou K'ïuan hien, avaient déjà été découvertes, grâce à des indications fournies par M. Pelliot, mais elles n'avaient pas été estampées d'une façon complète. Les trois autres étaient totalement inconnues.

Je ne puis omettre, bien que son authenticité soit en question, l'inscription du Rocher Rouge, dans le Kouei tcheou. A en croire les auteurs chinois, elle daterait de l'empereur Yin Kao Tsong (1324-1266 av. J.-C.) qui aurait voulu y commémorer la conquête de cette province. Elle serait donc de beaucoup le plus antique monument de la Chine, et elle forcerait à prêter créance à une histoire aujourd'hui tenue pour quelque peu légendaire. Elle est tracée en caractères inconnus, très singuliers, que d'ailleurs plusieurs ouvrages chinois se piquent d'expliquer. Mais, circonstance inattendue, aucun des estampages qui circulent en Chine — et ils sont nombreux, et tous différents les uns des autres — ne ressemblent à la véritable inscription, d'ailleurs très difficile à aborder, et impossible à estamper, puisqu'elle n'est pas gravée, mais peinte, et que mes officiers ont dû se contenter de la calquer : il est donc manifeste que tous les estampages sont des faux.

C'est un problème intéressant à étudier, puisque, au cas où l'authenticité serait admise, il peut nous mettre sur la trace de données importantes concernant l'histoire et les écritures disparues.

Passons aux inscriptions chinoises.

Nous avons 8 stèles de l'époque des Han (205 av. J.-C. 280 ap.). L'une d'elles, que M. Chavannes a déjà étudiée dans le *Journal Asiatique*, est de l'an 25 av. J.-C., donc l'une des plus anciennes de la Chine.

Des dynasties suivantes nous rapportons 26 inscriptions, s'étendant de la fin des Han au commencement des Song (280-960), parmi lesquelles je citerai celle du gouverneur Ts'ouan (ou Lolo) Paotseu (405 ap. J.-C.), et celle de

Ts'ouan Long Yen, autre prince lolo, datant de 438 : ces deux inscriptions, que M. Chavannes a bien voulu étudier, montrent que les princes lolos, qui d'ailleurs s'arrogeaient le titre de roi, possédaient dès cette date la civilisation chinoise et acceptaient fort bien, sinon l'autorité impériale, du moins les titres et honneurs que l'empereur leur conférait.

De l'époque des Song et des Kin (960-1260), nous avons 17 inscriptions, parmi lesquelles, en l'an 971, la stèle dite du « Serment d'alliance des trente-sept tribus lolos », à Kiu tsing, dont M. Chavannes a bien voulu faire la traduction. Elle se rapporte à un épisode saillant de l'histoire du Yunnan, un traité de paix entre le royaume de Tali et une des confédérations de clans lolos.

On sait que les Chinois, après l'expulsion des Mongols, ont presque partout fait disparaître les traces de leur domination ; les rares vestiges qu'on en possède sont d'autant plus précieux que, ainsi que M. Chavannes l'a montré, le style administratif de l'époque mongole présente des particularités curieuses. Nous avons relevé 12 inscriptions de cette époque.

Si les 113 inscriptions plus récentes que nous rapportons ne présentent point le même intérêt archéologique, elles rachètent cette infériorité par leur valeur historique ; car, si nous les avons choisies au milieu du nombre immense de pierres qui bordent les chemins, encombrant les pagodes et risquent de décourager par leur multitude le chercheur obligé de les déchiffrer toutes avant de découvrir lesquelles méritent l'honneur de l'estampage, c'est précisément qu'elles fournissent sur l'histoire des détails instructifs qui complètent ou parfois contredisent les Annales officielles.

Je citerai par exemple la stèle de Salien, au Kien tchang (Sseu tch'ouan). Cette inscription de 1392 raconte le dernier épisode de la résistance que les débris des Mongols, avec l'aide des indigènes, opposèrent aux armées des Ming, et le partage du territoire en grands fiefs héréditaires que

les généraux et principaux officiers reçurent en dotation. Leurs dynasties subsistent encore aujourd'hui, et cette inscription est la clé qui nous fait pénétrer dans le chaos de ces états vassaux très nombreux, coexistants à côté d'une administration chinoise qui trop souvent fait illusion au voyageur européen.

Un autre exemple nous en sera fourni par les gigantesques stèles, élevées à Tchengtou et à Lan tcheou pour célébrer les victoires de la dynastie sur les Musulmans du Turkestan et sur les Sifan du Kin tchouan ; cette dernière campagne nous a été contée par le P. Amiot et par un autre missionnaire dans les *Mémoires concernant les Chinois* ; or les stèles nous en fournissent un récit passablement différent.

On comprendra sans peine qu'il m'est impossible dans ce bref résumé d'exposer l'intérêt que l'ensemble de ces documents pourra présenter pour l'histoire de l'Asie Orientale. Les provinces montagneuses que nous avons visitées ne sont que des conquêtes de la Chine : plusieurs même n'en sont, encore à l'heure actuelle, que des colonies mal soumises. En même temps que nous recherchions leur histoire dans les documents sur pierre, nous recueillions partout ce que les archives chinoises pouvaient nous fournir. C'est ainsi que nous rapportons les monographies imprimées ou manuscrites, formant environ 400 volumes, de 42 préfectures ou sous-préfectures, ouvrages dont la plupart sont introuvables, car, au milieu des vicissitudes de tant de guerres, les planches en ont été détruites. Le capitaine Lepage, interprète et sinologue de ma mission, en a déjà extrait et traduit un grand nombre de textes particulièrement intéressants. Dès que ce travail sera terminé, j'aurai l'honneur d'offrir à l'Académie, pour la Bibliothèque nationale, ces 205 estampages et ces 400 volumes qui

fourniront, je l'espère, une contribution utile à la reconstitution du passé de cette vaste partie du globe.

II. On sait combien les sculptures anciennes sont rares en Chine. En dehors de quelques bas-reliefs de l'époque des Han, déjà publiés par M. Chavannes, on n'en connaissait il y a trois ans aucun vestige.

Dans le même temps que M. Chavannes effectuait ses recherches si fructueuses, nous-mêmes avions la bonne fortune de rencontrer un grand nombre de monuments d'un haut intérêt.

A Yunnansen se trouve une pyramide d'environ 6 mètres de hauteur, entièrement couverte de sculptures bouddhiques d'une beauté achevée, et je ne crois pas qu'aucun monument lui soit comparable dans la Chine entière pour la grâce des figures et la finesse du dessin. C'est cette pyramide qui porte l'inscription sansrite que j'ai déjà signalée; on aurait donc quelque sujet de croire que ce monument est l'œuvre de sculpteurs venus de l'Inde. Cependant quatre cariatides sont de style nettement chinois; peut-être la base, dont elles sont les seuls ornements, aurait-elle été confiée à des artisans chinois, tandis que les étages supérieurs, entièrement sculptés, auraient été réservés à des artistes étrangers.

Les piliers funéraires de Ya tcheou sont le premier exemple connu de la sculpture des Han dans la Chine occidentale. Ils présentent des particularités curieuses qui les distinguent nettement des piliers de la même époque que M. Chavannes a étudiés dans la Chine orientale. On y voit notamment, dans des poses d'atlantes, des sortes de gnomes dont l'un est remarquable par son type sémite et, autant que l'état de la pierre permet de l'affirmer, par une puissante barbe à l'assyrienne. Le capitaine de Fleurette a pris, de tous ces motifs, des croquis fort exacts. En outre, à côté d'eux, et appartenant évidemment au même ensemble funéraire, nous avons trouvé deux tiges ou lions sans cri-

nière, d'un modèle unique. Tout d'abord, ils sont passants, dessinés, bien que le ciseau soit grossier, avec une souplesse d'allure qui indique l'habitude de représenter des animaux



Mission d'Ollone.

Fig. 1. — Pyramide près Yunnausen (époque des Song, x-xii siècles).

dans cette pose. Or on n'en possédait aucun exemple. Les innombrables lions ou tigres sont infailliblement représentés assis. Seuls quatre lions datant des Tang, photogra-





phiés par M. Chavannes, les plus anciens que l'on connût après les nôtres, bien que postérieurs de 500 ans, sont représentés debout, mais sans l'allure de la marche : peut-être faut-il voir en eux les derniers vestiges d'une tradition qui aurait été en honneur sous les Han et dont nos animaux fourniraient le type.

Mais ceux-ci se distinguent encore de tous les autres par une particularité non moins frappante : ils portent des ailes. M. Chavannes a photographié des chevaux ailés, datant des Tang ; ces ailes, déjà stylisées à la chinoise chez les plus anciens, bientôt se déforment et disparaissent : quant aux lions ou tigres, aucun n'est ailé. Les ailes des nôtres n'ont aucunement l'aspect contourné, ourlé, des ailes à la chinoise ; leur dessin les apparente à celles des animaux assyriens ou perses déjà évoqués par l'allure de la marche.

Les temples souterrains et les bas-reliefs de Yun Kang et de Long men avaient déjà été signalés par les ouvrages chinois et par divers voyageurs. Mais au Sseu teh'ouan on n'avait mentionné jusqu'à présent que des cavernes innombrables sans aucune décoration, et, en face de la ville de Kiating, un groupe de hauts reliefs entourant un Bouddha de 60 mètres de haut, taillé dans la roche. Grand fut notre étonnement de trouver, les uns à proximité des routes, les autres écartés à peine de quelques kilomètres, plusieurs groupes de cavernes sculptées de hauts et bas-reliefs bouddhiques, analogues à celles de Yun Kang et de Long men.

Le plus remarquable de ces groupes est celui du Siuen niu chan près de Kiang Keou, dans la vallée d'un affluent du Min. Il présente, outre de nombreuses niches sculptées, aux figures incontestablement grecques d'attitudes, deux colosses d'environ 20 mètres de haut, sculptés dans la paroi de la montagne. Malgré la dégradation que leur ont fait subir les pluies fréquentes de la région, ils sont infiniment plus

dignes d'intérêt que le colosse de Kia ting, vraiment trop fruste, trop peu artistique et gauchement restauré.

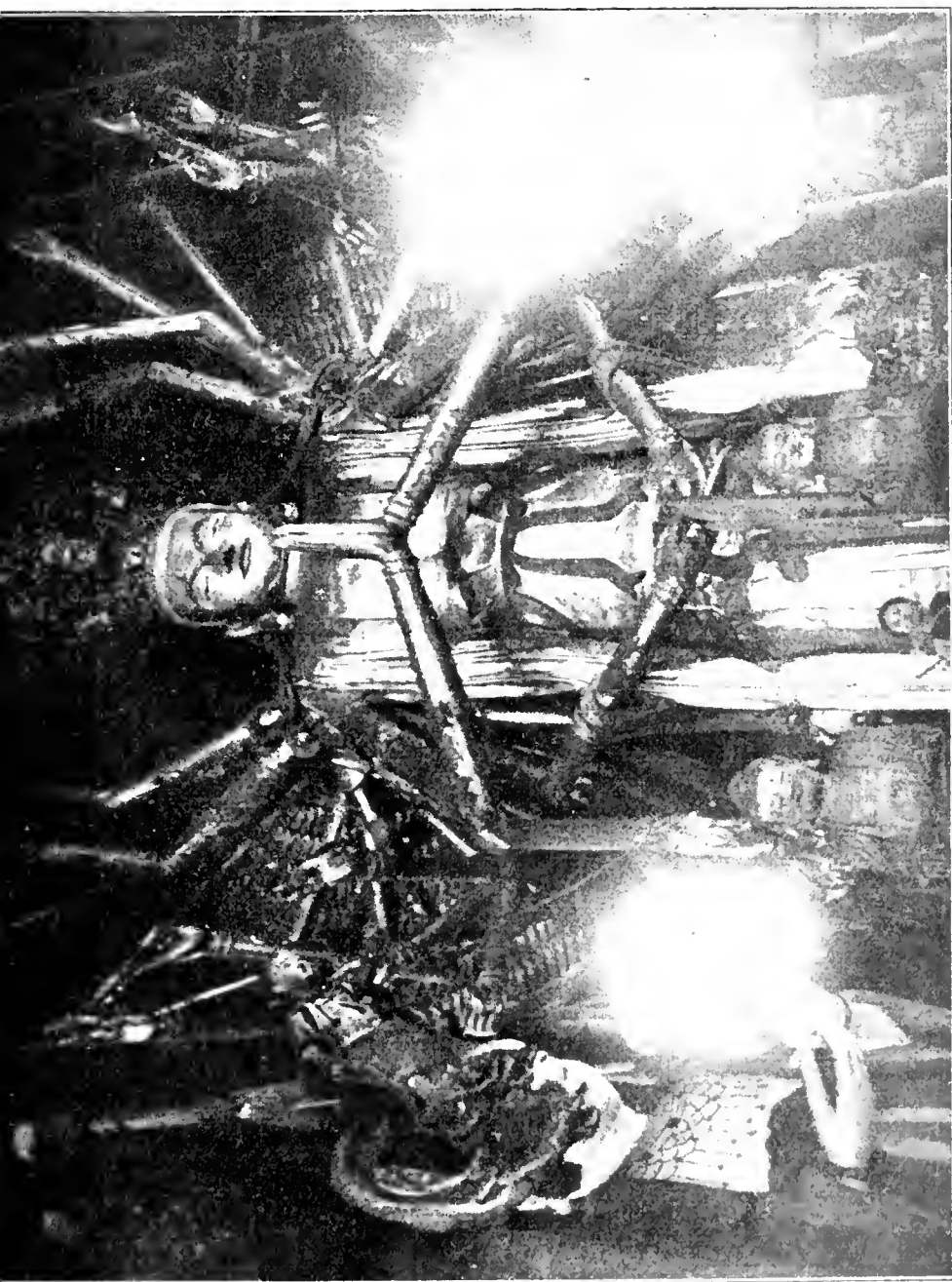
Nous avons trouvé à un jour plus au Nord, à Houang



Mission d'Ollaugé.  
 Vue d'un relief de Houang, un échantillon du style des Tang, VII<sup>e</sup> siècle.

Long Hi, une autre statue gigantesque taillée dans le roc, de 10 mètres de haut assise, et on nous a signalé un

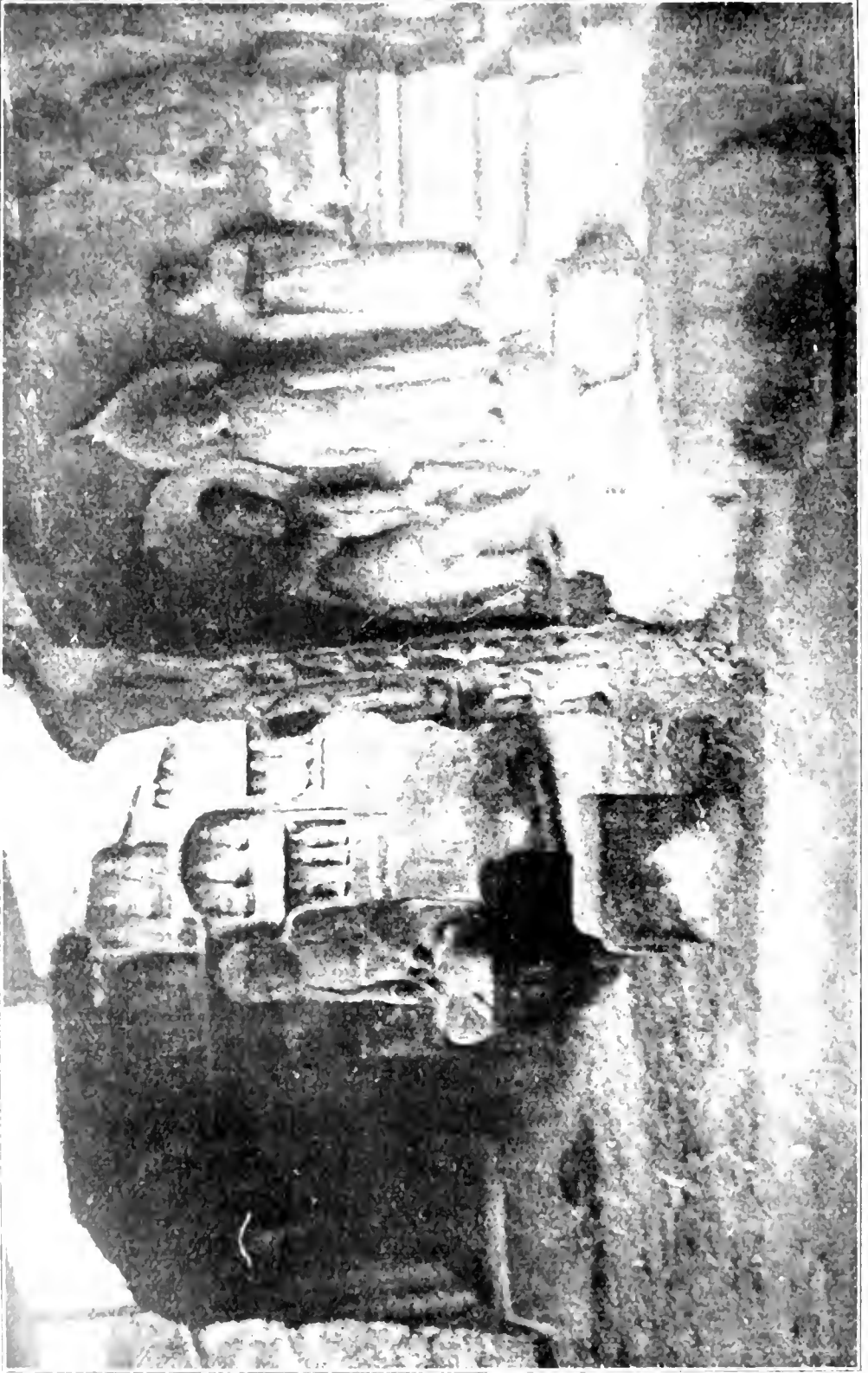
cinquième colosse que nous n'avons pu aller voir, près de Yun hien. Il est donc établi que cette région, qui s'y prête



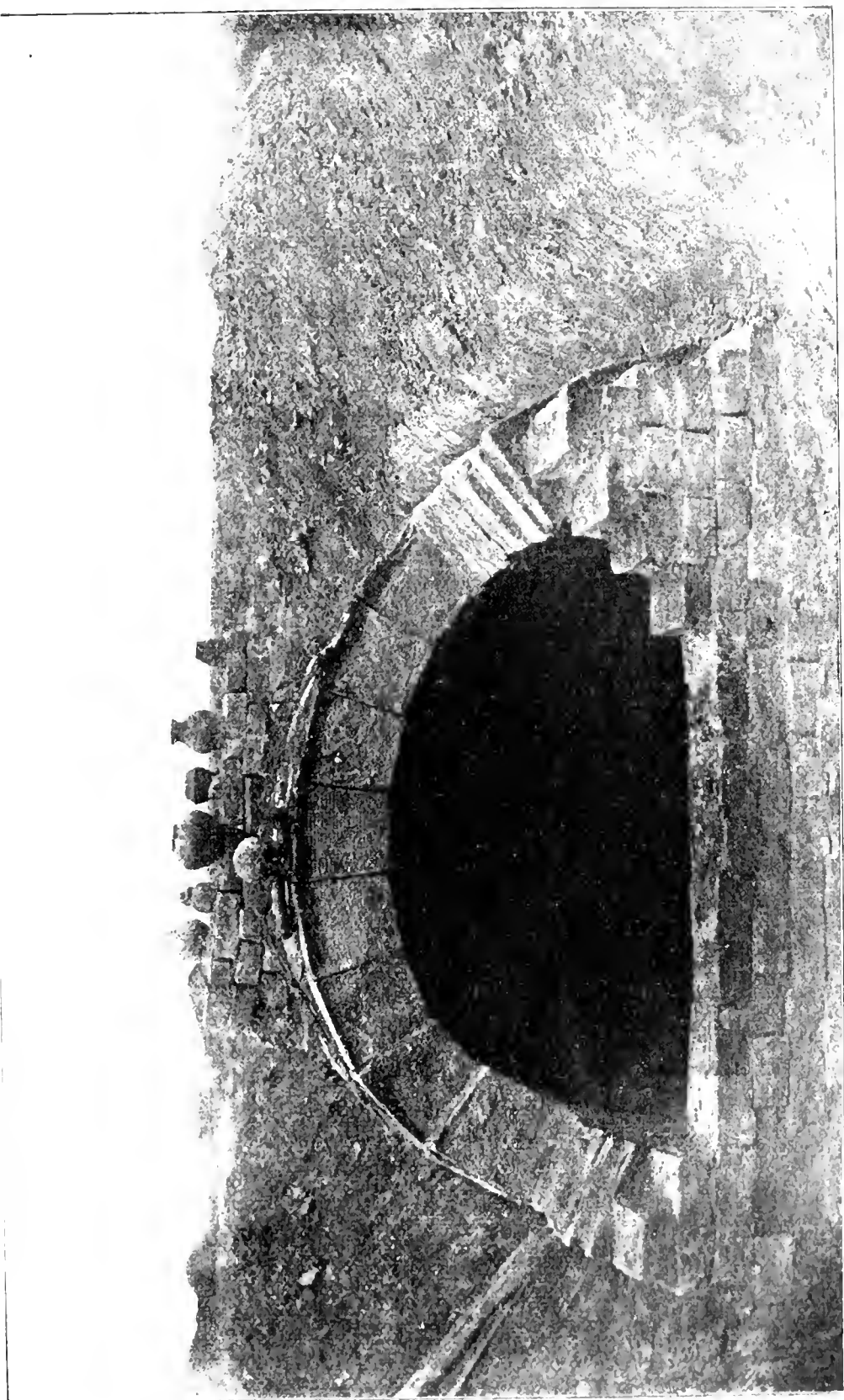
Mission d'Ollone.

Fig. 4. — Statue gigantesque d'Avalokiteçvara, à Omei hien.

par la nature de son calcaire tendre — malheureusement peu propre à braver les siècles sous un climat pluvieux —,



Mission d'Offhonné.  
Fig. 3. — Rochers sculptés, près Young-kang-huen



Mission d'Ollone.  
Fig. 6. — Fouilles à Poro Khoto. — Tombeaux de date inconnue

est le centre d'une floraison d'art tout à fait extraordinaire, qui méritera une étude approfondie.

Parmi les statues en bois ou en métal, dont plusieurs gigantesques atteignant jusqu'à 18 mètres de haut, j'en citerai plusieurs, notamment à Tcheng tou et au mont Omei, qui sont attribuées, parfois même par des inscriptions qui font corps avec elles et coulées en même temps, à l'époque des Han, c'est-à-dire à une période antérieure à celle jusqu'ici admise pour la diffusion du bouddhisme en dehors de la capitale de la Chine.

Je signalerai enfin à Ning hia une magnifique tour à 20 faces de 13 étages et de 55 mètres de haut, d'un style très rare, sinon unique, qui est attribué à l'époque des Tang.

C'est au Nord de Ning hia, dans le désert de sable qui s'étend entre le Houang ho et les monts Ho la chan, que j'ai pendant 15 jours pratiqué des fouilles en trois emplacements aux environs des ruines aujourd'hui appelées Poro Khoto (la Ville grise, en mongol). En attendant que les objets trouvés, monnaies de l'époque des Han, pointes de flèches, vases et poteries, briques de diverses formes, aient été étudiés par des archéologues compétents, il m'est impossible, en l'absence de toute donnée historique, d'indiquer à quelle race appartenait le peuple qui vivait là où ne pousse plus aujourd'hui un brin d'herbe. Mais je puis signaler deux particularités spécialement intéressantes : nous avons trouvé des jarres contenant des squelettes humains, procédé d'ensevelissement qui n'a jamais été signalé en Chine, et des tombeaux d'une forme toute différente de celle des sépultures chinoises.

Quant à l'ensemble de monuments et de cavernes sculptés qu'a reconnus le capitaine Lepage à T'ien Long chan, à environ 80 kilomètres au S.-O. de Tai Yuan fou, une fâcheuse malchance a voulu que la neige et la glace l'aient empêché d'escalader les grottes, d'accès difficile. Elles sont

au nombre de sept; d'après les bonzes, elles contiennent des statues et des bas-reliefs, datant des T'ang, ainsi que l'indiqueraient des inscriptions dans deux des cavernes. Le temple voisin, le T'ien Long Chen Mou, contient lui-même un grand nombre de statues de pierre dorées. Près de Tai yuan hien, M. Lepage a également vu d'autres cavernes, sur le Wo Hou chan, qu'il n'a pu visiter davantage, pour le même motif. C'est donc toute une région digne d'étude, et facilement accessible en temps ordinaire, qui est signalée à l'attention des futurs chercheurs.

Au monastère Tsin Ts'eu, à 5 kilomètres au S.-O. de la même ville, les capitaines de Fleurette et Lepage ont trouvé quatre statues en fonte de 3 mètres de haut, représentant des guerriers et occupant les quatre angles d'une terrasse. Elles portent des inscriptions, coulées lors de la fonte, qui nous apprennent que trois de ces statues remontent respectivement aux années 1094, 1095, 1498; la quatrième porte une date illisible.

III. Quant aux langues et écritures, je me contenterai de signaler à l'Académie que nous avons recueilli 46 vocabulaires, dont quelques-uns comprennent jusqu'à 700 mots, et que nous rapportons, avec trente et un manuscrits en écriture lolo, de diverses dates et de provenances variées, et le premier livre qui ait été gravé et imprimé par des Lolos, trois dictionnaires de cette écriture, dressés en trois localités éloignées, et tout à fait différents de celui qu'a publié récemment l'abbé Vial. En outre, j'ai découvert l'existence de l'écriture des Miao tse, niée unanimement par les Chinois, les voyageurs et résidents européens et par les Miao tse eux-mêmes nonobstant un texte publié par M. Devéria et qui me paraît provenir d'une confusion de race. — Cette écriture semble poser des problèmes particulièrement intéressants, précisément à cause du mystère dont elle a su s'entourer, de la littérature également secrète qu'elle aurait produite,

et aussi des ressemblances qu'elle présente avec la plus ancienne écriture chinoise, oubliée depuis 2000 ans. J'ai dressé le dictionnaire des principaux caractères de cette écriture.

Je demanderai à l'Académie la permission de traiter un autre jour devant elle ce sujet. Il est beaucoup trop vaste et comporte trop de discussions pour prendre place dans ce compte rendu succinct de nos travaux.

---

### LIVRES OFFERTS

---

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome III de la *Correspondance de Bossuet* (Paris, 1910, in-8°), publication à laquelle l'Institut a alloué une subvention sur la Fondation Debrousse.

Il offre ensuite, de la part de M. Roussel, une *Histoire du Collège de Meaux, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, 1536-1909* (Meaux, 1910, in-8°).

M. Salomon REINACH dépose sur le bureau sa *Bibliographie*.

M. SCHUMBERGER a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. Charles Diehl, notre érudit correspondant, un exemplaire de son *Manuel d'art byzantin* qui vient de paraître il y a quelques jours seulement. Lorsqu'il y a très peu de semaines j'eus à présenter à nouveau devant l'Académie les titres de M. Diehl, j'avais pu consulter les bonnes feuilles de ce volume si important et j'en avais dit tout le bien que j'en pensais. Je ne puis guère aujourd'hui faire autre chose que de redire de ce livre ce que j'en pensais alors. Et avant tout, je le répète, il ne faudrait point que ce titre de *Manuel* fit apprécier inexactement le caractère de ce vaste travail. Ce gros volume de plus de huit cents pages, illustré d'un très grand nombre de figures et de plans, est beaucoup moins un « Manuel » qu'une histoire complète et scientifique de l'art byzantin depuis le



iv<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup>, et c'est assurément la première fois qu'un travail de cette importance est consacré à cet art encore si imparfaitement connu. M. Diehl a vu la plupart des monuments qu'il a eu à passer en revue; il a, par les informations tirées des textes, complété les renseignements que fournissent les monuments; il a consulté tous les travaux si considérables que les savants étrangers ont publiés en ces dernières années tant sur les origines de cet art que sur la renaissance si curieuse qui marqua au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle sa dernière évolution; enfin, sur nombre de points controversés ou mal connus il a pu apporter des solutions personnelles et nouvelles.

« A ces longues recherches qui représentent tant d'années de travail, nous devons un livre excellent où tout est présenté avec une sûreté d'information, une précision, une rigueur scientifique parfaites, où surtout, pour la première fois, l'art byzantin, si original, apparaît sous son vrai jour, non point immobile comme on l'a affirmé si souvent par ignorance, mais capable de progrès, d'évolution, de création, non point comme un art mort-né, mais comme un organisme vivant, dont le développement suit une courbe logique, continue et progressive.

« Le livre de M. Diehl marquera une date importante dans l'histoire de l'archéologie et de l'art byzantins. »

M. Philippe BERGER offre à l'Académie les deux thèses de doctorat ès lettres de M. Maurice Goguel : *Les sources du récit johannique de la Passion*, et *L'Eucharistie, des origines jusqu'à Justin Martyr* (Paris, 1940, 2 vol. in-8°) :

« Il y a quelque temps, je présentais à l'Académie l'étude du même auteur sur l'évangile de Marc. On retrouve dans ces deux nouveaux travaux les mêmes qualités de clarté et de bonne méthode.

« *Les sources du récit johannique de la Passion* sont un modèle d'une de ces analyses de textes dans lesquelles tous les passages sont pesés, comparés, et mènent à des conclusions qui, si elles ne frappent pas l'imagination, sont appuyées par de sérieuses raisons.

« M. Goguel se prononce pour la pluralité des sources de l'évangile de Jean, contrairement à M. Loisy qui a défendu, on sait avec quel éclat, la thèse de l'unité de cet évangile, dans lequel il voit une œuvre d'un caractère entièrement théorique et d'une époque assez tardive.

« *L'Eucharistie, des origines à Justin Martyr*, porte sur un sujet d'un intérêt plus général, et qui a donné lieu dans ces derniers temps à de vives controverses. On sait quels liens intimes on a cru découvrir entre l'eucharistie et les pratiques analogues si fréquentes

dans les religions antiques. Peut-être, dans cette étude de religion comparée, a-t-on trop négligé les récits évangéliques qui nous rapportent l'institution de la cène et la signification qu'ont donnée à cet acte les premiers chrétiens. Que l'on adopte ou non les conclusions de M. Goguel, on trouvera dans sa thèse les éléments historiques du problème exposés et analysés de la façon la plus complète, et il faudra tenir compte de son travail.

« On éprouve un vrai plaisir à voir de jeunes savants se lancer dans ces études en y apportant une science aussi sérieuse et aussi indépendante. »

---

## SÉANCE DU 24 JUIN

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTIER.

Le SECRÉTAIRE PÉRETTÉL donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Merlin, directeur du service des antiquités et arts à Tunis :

Mahdia, le 19 juin 1910.

Mon cher Maître,

Je ne saurais vous dire combien je suis sensible aux marques répétées d'intérêt que l'Académie veut bien témoigner aux fouilles sous-marines de Mahdia et aux travaux que nous poursuivons. Aussi suis-je doublement heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui encore une découverte importante. Hier matin, nous avons extrait de la mer une nouvelle statuette en bronze, mesurant 0<sup>m</sup> 35, qui est presque complète : il ne lui manque que le pied droit et fort bien conservée. Comme l'Éros citharède et la danseuse dont je vous ai parlé précédemment, elle a été trouvée sous la couche de bois qui nous avait arrêtés dans nos investigations antérieures et que nous avions prise, à tort de plus en plus probablement, pour la coque du navire.

Cette fois encore, la figurine représente une femme qui danse au son des crotales; mais si le thème général est le même que dans la

statuette dont ma dernière lettre vous entretenait, il a été traité d'une façon différente : c'est plutôt un pendant qu'un double. La femme tourne la tête à droite, tandis que l'autre regardait à gauche ; au lieu de lancer en avant le pied gauche, elle le retire en arrière ; son vêtement ne se compose que d'une étoffe, rejetée à son extrémité sur l'épaule gauche, qui lui couvre le torse, laissant nue l'épaule droite, et non d'une longue tunique trainante ; sa tête est ceinte d'une couronne de lierre, avec corymbes et feuilles d'une grande finesse et parfaitement sauvegardée, au lieu que l'autre porte une sorte de bonnet ; le geste des mains également est différent.

Mais on retrouve dans l'un et l'autre objet la même attitude contorsionnée et violente, et aussi, semble-t-il, le même souci de pousser les choses au grotesque : la tête est énorme, les hanches très développées, tandis que les jambes sont petites. Somme toute, c'est une pièce curieuse, qui, une fois nettoyée, sera parmi les plus intéressantes que nous aient fournies nos fouilles sous-marines.

Nous avons eu aussi la chance de découvrir des fragments qui viendront utilement compléter une des statuettes de lampadophores découvertes antérieurement : une main gauche avec un flambeau, un bras droit, la partie supérieure du crâne formant couvercle.

Le temps, qui s'était gâté, s'est remis au beau et le travail a recommencé avec ardeur, après une petite interruption causée par l'état de la mer. J'espère que j'aurai encore et bientôt l'occasion de vous annoncer d'intéressantes trouvailles.

Veillez croire, etc.

M. le Préfet de la Seine adresse au Président la lettre suivante :

Paris, le 16 juin 1911.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de porter à la connaissance de l'Académie les découvertes toutes récentes qui viennent d'être effectuées au cours des travaux auxquels on procède en ce moment pour mettre en communication le Palais de Justice avec la station métropolitaine de la Cité.

Tout d'abord, à l'angle sud-est du Tribunal de Commerce, on a rencontré un fragment de mur antique orienté de l'Ouest à l'Est, qui se rattachait aux trois murs découverts dans le courant de l'année 1906 sous le Marché aux Fleurs. Ce mur est formé, comme les précédents, d'assises de pierres juxtaposées provenant de la démolition de monuments romains. Au-dessus de ces assises s'élève un mur en moellons hourdés en mortier.

Dans l'une de ces assises, on a trouvé deux pierres intéressantes ; l'une est sculptée et dans un excellent état de conservation ; elle représente trois personnages, l'un vu de face, l'autre de profil, le troisième de dos. Les photographies jointes permettront à l'Académie de déterminer la signification de la scène figurée. L'autre pierre porte un fragment d'inscription ; on en a également pris la photographie. Ces deux pierres, enlevées avec grand soin, ont été déposées au Musée Carnavalet.

D'un autre côté, sous le sol du Boulevard du Palais, on a trouvé, reposant sur le terrain naturel, les substructions d'un autre mur d'environ deux mètres d'épaisseur, orienté du Nord au Sud, et qui paraît être le mur oriental de l'ancien palais des rois.

L'Académie se souvient que, dans une de ses précédentes séances, M. Héron de Villefosse lui a signalé la découverte d'un mur antique faite dans la cour du Mai, au Palais de Justice, au cours des travaux nécessités par la construction d'un égout. L'Académie a bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'elle attachait à cette découverte. Aussi je suis heureux de lui dire que des mesures vont être prises par la Commission du Vieux Paris pour permettre aux archéologues de se rendre compte facilement des procédés de construction qui avaient été alors employés. A cet effet, dans la paroi méridionale de la galerie d'accès du métropolitain, une niche sera réservée afin de mettre en évidence l'appareillage de ce mur antique qui est de tous points identique à celui des murs découverts plus à l'Est, au Marché aux Fleurs, c'est-à-dire substruction en bloes de pierre provenant de la démolition de monuments antérieurs, surmontée d'une élévation de moellons hourdés en mortier.

Les découvertes ainsi faites dans l'île de la Cité concernent, vous le voyez, la période gallo-romaine et le moyen âge. Elles seront l'objet de rapports circonstanciés rédigés par la Commission municipale du Vieux Paris — section des Fouilles — et que j'aurai l'honneur de remettre à l'Académie dès que je les aurai reçus.

Veillez agréer etc.

M. Héron de Villefosse met sous les yeux de l'Académie des photographies représentant les fragments romains découverts au Marché aux Fleurs, photographies qu'il doit à l'obligeance de M. Citerne, attaché au service des carrières de la ville et actuellement détaché à la Commission du Vieux Paris. Il donne quelques renseignements complémentaires sur les quatre mor-

ceux que la Commission du Vieux Paris, présidée par M. Georges Villain, a réservés pour le Musée Carnavalet :

« Il y a aujourd'hui quinze jours, le vendredi 10 juin, pendant la séance de l'Académie, je fus averti par M. Charles Normand que les ouvriers occupés aux travaux du Métropolitain avaient découvert, le matin même, un nouveau mur romain au Marché aux Fleurs. Je me rendis sur les lieux avec lui après la séance.

« Entre la statue de Renaudot et l'angle sud-est du Tribunal de Commerce, à quelques mètres seulement de ce dernier édifice, tout près de l'escalier de descente de la station du Métropolitain, dans une tranchée pratiquée afin d'établir le passage voûté qui doit conduire de cette station au Palais de Justice, les ouvriers avaient en effet rencontré un mur dont les assises inférieures sont formées avec des pierres arrachées à des monuments romains. D'après sa direction, ce mur pourrait aboutir vers la grille centrale du Palais de Justice. A 3<sup>m</sup> 70 au-dessous du sol, on venait de découvrir un bas-relief appartenant à la série des représentations de métiers, si intéressante pour l'histoire du commerce et de l'industrie et dont la plupart des enceintes romaines de nos villes de la Gaule ont fourni des spécimens.

« 1. — Ce bas-relief d'assez petites dimensions comprend trois figures dont deux sont assises et dont la troisième est debout. Une longue table, ou plutôt une sorte de comptoir, occupe toute la largeur du tableau. Au milieu et derrière ce comptoir le marchand est assis : c'est un homme jeune, imberbe, à la physiologie intelligente et fine. Accoudé à droite, la main posée sur un ballot, il regarde attentivement une femme d'un certain âge, assise à sa gauche, à l'extrémité du comptoir, sur un siège de forme cubique. La femme est reconnaissable à sa coiffure : ses cheveux ondulés sont rejetés en arrière et noués derrière la tête en un chignon soutenu par une natte. Les deux interlocuteurs s'entretiennent évidemment de ce que renferme le ballot. Autant qu'on peut le reconnaître, cette femme semble palper une étoffe déroulée du ballot, étoffe qu'elle soutient de la main droite et dont le bout est étalé sur son épaule gauche : sa main gauche est posée sur son genou ; elle relève la tête comme pour écouter ou interroger la personne qui se tient debout à l'autre extrémité :

le marchand paraît observer la scène avec attention. La troisième figure, debout, en avant du comptoir, ne se voit que de dos ; sa tête est brisée ; elle porte un vêtement de dessus à manches amples et très ouvertes au poignet, dans le genre des manches



Paris. — Bas-reliefs découverts au Marché aux Fleurs. 1910.  
Fig. 1. — Intérieur d'une boutique.

pagodes ; sa main gauche est levée, sa main droite est posée sur le comptoir, vers le ballot que tient le marchand ; elle donne probablement son avis. Cette petite scène, simple et bien composée, est rendue avec esprit ; elle est animée et saisie sur le vif.

« 2. — Un fragment d'inscription, découvert deux jours plus tard, appartient à la partie droite d'une épitaphe et fournit les extrémités de trois lignes :

.....aE·ATRIS·E  
 .....pATRIS·ET  
 .....aIVMNI·



Paris. — Bas-reliefs découverts au Marché aux Fleurs, 1910.  
 Fig. 2. — Partie supérieure d'une figure d'Amazone.

« Malheureusement il n'y a aucun moyen de compléter les noms des trois personnages; ils ne nous sont connus que par l'indication des liens familiaux qui les unissent, *mater*, *pater*



Paris. — Bas-reliefs découverts au Marché aux Fleurs, 1910.  
Fig. 3. — Fragment d'angle d'un relief à plusieurs faces.

et *alumnus*. Les lignes du texte sont gravées, chacune entre deux raies, dans une pierre calcaire assez tendre.

« 3. — Le mercredi 15 juin, on remonta un second bas-relief dans un état de dégradation très regrettable. Les parties les plus saillantes ont été brutalement diminuées et, à première vue, on



ne se rend pas bien compte du sujet. En l'examinant avec attention, on y reconnaît cependant encore la partie supérieure d'une figure humaine entièrement mutilée dont il ne reste qu'une silhouette informe. Cette figure était représentée dans un mouvement de marche vers la gauche et dans l'attitude du combat. Son bras droit est levé; sa main gauche reportée en arrière tient un bouclier d'Amazone (pelta) à double échanerure. Ce bouclier placé à l'arrière-plan a été épargné par la mutilation; c'est la seule partie conservée de la sculpture. Il paraît certain que nous sommes en présence d'une figure d'Amazone. Le bras droit levé brandit une bipenne dont le manche est très visible derrière la tête et dont le double tranchant se devine encore devant le bouclier. Une seconde pierre portait sans doute la partie inférieure du corps de la jeune femme: la figure devait se rattacher à un ensemble décoratif représentant des Grecs et des Amazones.

« 4. — Le dernier morceau réservé pour le Musée Carnavalet appartient à un relief de grandes dimensions et à plusieurs faces. Nous n'en possédons qu'un angle provenant de la partie basse et n'offrant que les débris inférieurs de deux faces. On y reconnaît quatre pieds: deux pieds humains et deux autres pieds qui semblent être des pieds d'animaux; l'un d'eux pourrait appartenir à un cheval. Il est regrettable qu'on ne puisse pas poursuivre la fouille plus avant et essayer de retrouver les importants compléments de ce morceau.

« La Commission du Vieux Paris a non seulement réservé ces quatre fragments pour le Musée Carnavalet, mais elle a encore pris soin de faire transporter dans un des magasins de la Ville plusieurs autres morceaux de même provenance, assurément moins intéressants pour le public, mais dont l'étude sera très profitable aux architectes et aux archéologues qui auront la bonne pensée de tenter un jour une reconstitution des monuments romains de Lutèce. »

M. SALOMON REINACH donne lecture d'une notice de M. le professeur Adolf Michaelis, correspondant de l'Académie, sur un nouveau plan d'Athènes de l'année 1687<sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« M. le chanoine Leynaud, curé de Sousse, qui poursuit avec une ardeur toujours égale l'exploration des catacombes d'Hadrumète et dont vous avez bien voulu, à diverses reprises, encourager les intéressantes recherches, m'a prié de rendre compte à l'Académie de ses derniers travaux.

« Les fouilles de l'année 1908, dont il a été déjà question dans la séance du 16 avril 1909, ont amené la découverte de trente-six galeries ou chambres d'une longueur totale de plus de 300 mètres, avec cinq cent cinquante-huit tombeaux et quarante-deux inscriptions. Parmi ces inscriptions, vingt-deux sont gravées à la pointe sur la chaux des tuiles fermant les loculi, onze sont peintes à la couleur noire; cinq sont en mosaïque (petits cubes noirs sur fond blanc); quatre enfin sont gravées sur marbre. La plupart de ces textes viennent d'être publiés en faesimilé dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sousse* (VI<sup>e</sup> année, 1908).

« Une dernière inscription, trouvée au fond d'un arcossolium, dans un hypogée probablement païen, rencontré par les chrétiens en creusant la galerie, est encore inédite. Le texte en est assez curieux :

D                      M                      S  
 AEMILIAE FLORAE · ET · TREBI · FLORENTINI  
 FECERVNT  
 AVRELI · COMITALIS · MARITVS · ET · AVVS  
 TRIVMPHALIS · FILIVS · ET · AVNCVLVS

« Ainsi la défunte, Aemilia Flora, était la femme d'Aurelius Comitalis et vraisemblablement la grand'mère de Trebius Florentinus enterré auprès d'elle. Aurelius Triumphalis était de son côté le fils d'Aurelius Comitalis et d'Aemilia Flora, en même temps que l'oncle de Florentinus, dont Comitalis était le grand-père.

« Dans le sol du même hypogée fut relevée une mosaïque rectangulaire mesurant 3<sup>m</sup> 07 sur 2<sup>m</sup> 45. Une guirlande de feuillage, assez touffue, entremêlée de fleurs et de fruits, l'entoure sur ses quatre côtés; des pommes de pin garnissent les angles; à

droite et à gauche, elle est chargée d'une grappe de raisin; le centre de la bande supérieure est occupé par une tête de jeune fille posée de face. Le scène qui se déroule à l'intérieur de cet encadrement a un caractère purement maritime: elle se passe en pleine mer et les acteurs sont des pêcheurs. Quatre petits bateaux de formes différentes, montés chacun par deux hommes nus, sont représentés au milieu des flots. Plus de quatre-vingts poissons d'une grande variété de forme frétilent dans l'eau autour des bateaux. Les pêcheurs sont figurés debout ou assis; les uns jettent leurs filets, les autres les ramènent; ceux qui montent le bateau le plus voisin de l'encadrement supérieur sont occupés à pêcher à la ligne.

« Une seconde mosaïque plus petite (0<sup>m</sup> 53 sur 0<sup>m</sup> 45) a été rencontrée, près de la première, au milieu de deux *arcosolia*. Au centre d'un médaillon bordé par une torsade, on y voit un taureau au poil roux, galopant à gauche.

« Enfin, dans un *cubiculum* entièrement pavé en mosaïque (2<sup>m</sup> 75 sur 2<sup>m</sup> 28), était encastrée une plaque de marbre portant l'épithaphe d'une jeune fille chrétienne, appelée *Florentia*, morte à l'âge de six ans. Au milieu du pavage en mosaïque fut trouvé un compartiment arrondi, offrant un intérêt particulier. Sur un fond blanc entouré de deux cercles noirs on lit à la partie supérieure, en cubes verdâtres et sur trois lignes :

HERMES  
CONIVGI ET FIL DVL  
CISSIMIS

« Les deux premières lettres du nom propre *Hermes* sont conjuguées. Si ce petit texte n'était pas accompagné de symboles significatifs, on ne se douterait pas qu'il se rapporte à des chrétiens.

« Au-dessous de l'inscription apparaît une ancre (en noir) occupant tout le milieu du panneau et munie d'une longue traverse horizontale; un dauphin (le corps gris, les nageoires rougeâtres) est enroulé autour de la branche principale de l'ancre, terminée à chacune de ses extrémités par un anneau. Six poissons de différentes couleurs et dimensions circulent dans les flots autour

de l'ancre. De tous les symboles de la primitive Église aucun ne fut d'un usage plus universel que le poisson et, comme on le sait, l'emploi de cette figure jointe à celle de l'ancre fut fréquent aux premières époques du christianisme. »

M. Théodore REINACH communique des photographies à grande échelle, qu'il doit à l'obligeance de MM. Bode et Guiffrey, de l'inscription du fameux retable de l'*Agneau mystique* peint par les frères Van Eyck. Ces photographies permettent de fixer *invariatur* la lecture de ce texte capital souvent mal interprété : le nom des artistes y est, pour les besoins du mètre, orthographié *Eeyck*. M. Reinach propose une hypothèse pour expliquer la date (du 6 mai 1432) qui fut choisie pour l'inauguration du retable : l'église de Gand aujourd'hui la cathédrale Saint-Bavon était alors consacrée à saint Jean-Baptiste, et la chapelle Vyd, qui reçut le retable, l'était probablement à saint Jean l'Évangéliste ; or, le 6 mai est la fête traditionnelle du martyr « manqué » de ce saint devant la Porte latine de Rome.

M. Borché-LECLERCQ commence la lecture d'un mémoire sur l'ἑπιζῆσις matrimoniale dans l'Égypte gréco-romaine.

MM. HAUSSOULLIER et Théodore REINACH présentent à la suite de cette lecture quelques observations.

---

## COMMUNICATION

---

NOTICE SUR UN NOUVEAU PLAN D'ATHÈNES, DE L'AN 1687,  
PAR M. ADOLF MICHAELIS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

M. Oumont, dans son recueil documentaire *Athènes au XVII<sup>e</sup> siècle* (p. 18), a publié la légende assez complète d'un plan de la ville d'Athènes dressé par G. M. Verneda, ingénieur militaire, pendant l'occupation d'Athènes par les Vénitiens en 1687. Cette légende provient d'un manuscrit



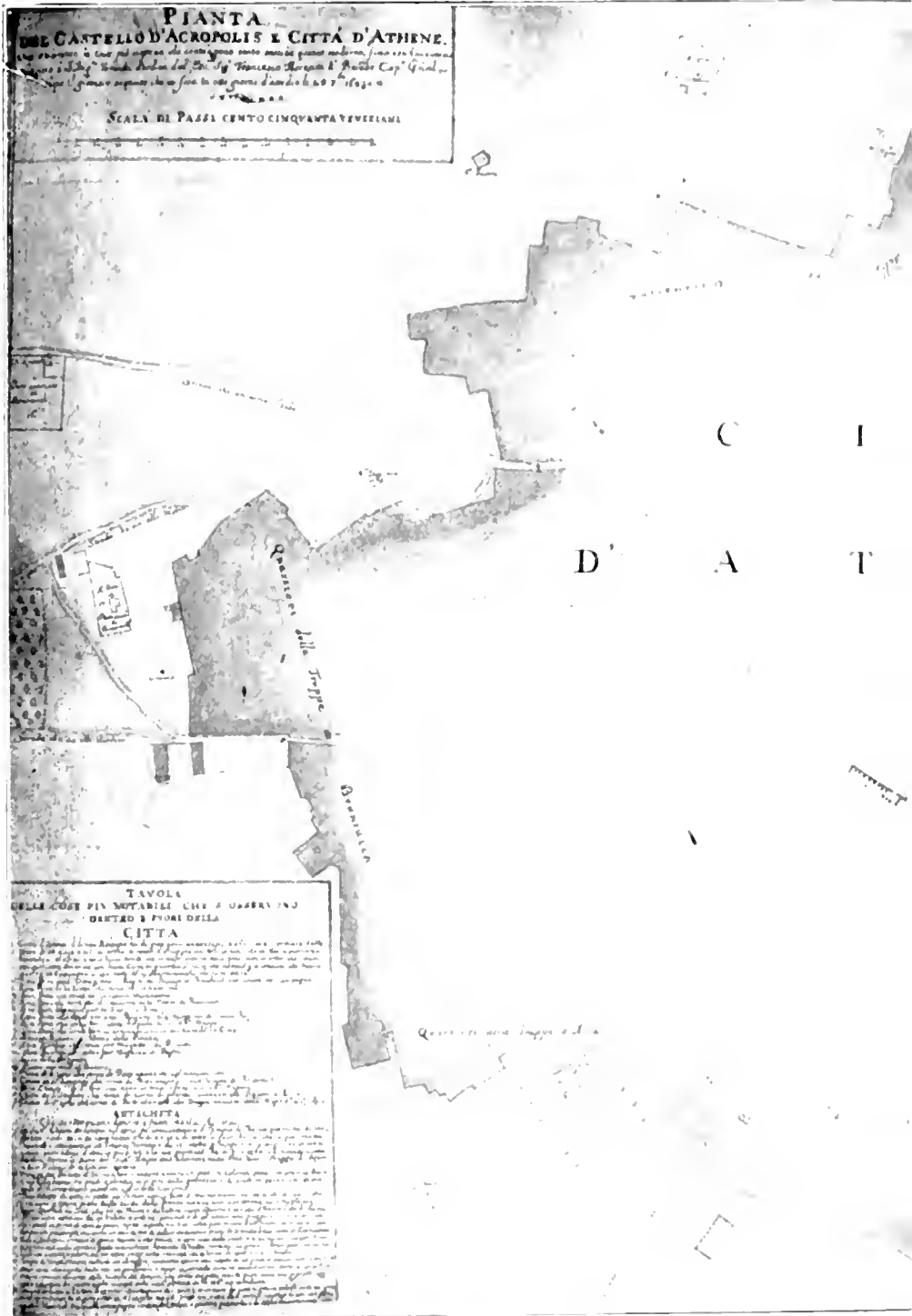
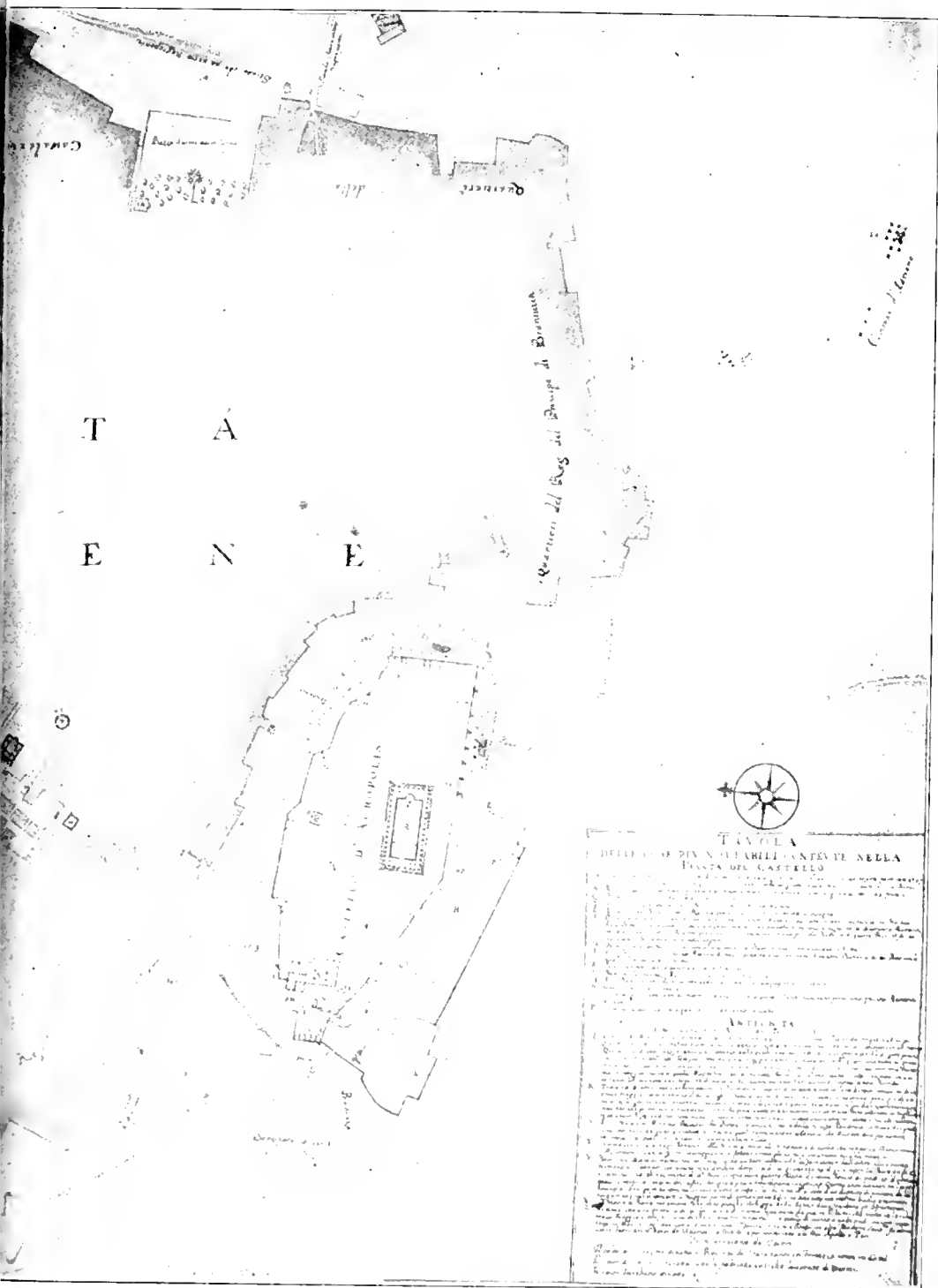


Planche I. — Plan d'Athènes par



meda d'après un manuscrit de Venise.





de la Bibliothèque de Vienne où, malheureusement, le plan même auquel elle se rapporte faisait défaut; il ne s'est pas retrouvé non plus aux Archives des Frari, à Venise. M. Omont soupçonne (p. 20) que le plan reproduit par lui (pl. XLV, 3), d'après le *Teatro delle città* etc. du P. Coronelli, est inspiré de ce plan disparu de Verneda.

Tout récemment, M. Bodo Ebhardt, architecte, connu par ses études sur les châteaux forts du moyen âge et par la reconstruction de la Hohenkoenigsburg en Alsace, a eu la bonne fortune de retrouver le plan original de Verneda dans la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, où il fait partie d'un gros volume contenant des dessins relatifs aux fortifications situées dans les possessions vénitiennes de Grèce et de Turquie. M. Ebhardt a publié ce plan dans le numéro d'avril de son journal *Der Burgwart* (année 1910), et il a eu l'obligeance de mettre à ma disposition une copie de sa photographie, en m'autorisant à la communiquer à l'Académie qui a l'avantage de compter M. Omont parmi ses membres. Je lui en réitère ici mes remerciements. Malheureusement, je ne saurais indiquer ni le numéro du manuscrit ni les dimensions du dessin.

Le plan (pl. 1) porte le titre : *Pianta del Castello d'Acropolis e Città d'Athene oue s'osseruono le cose piu cospicue che contengono tanto antiche quanto moderne. fatta con l'accuratezza maggiore dall' Ing[egnere] Verneda d'ordine dell' Ecc[ellentissimo] Sig[nor] Francesco Moresini K[auale]r Procur[ator] Cap[ita]n g[e]n[er]al, dopo il glorioso acquisto che ne fece in otto giorni d'assedio li 28. 7<sup>bre</sup> 1687 S. N.* (suit la *Scala di passi cento cinquanta veneziani*). Cette inscription était déjà connue par le plan de l'Acropole publié par Fanelli (*Atene Attica*, p. 308) et reproduit par Omont (pl. XLV, 2, p. 19). — Dans les deux coins inférieurs, on lit la longue légende publiée par M. Omont d'après la copie de Vienne, qui se trouve être exacte, sauf quelques

erreurs<sup>1</sup> et certaines différences d'orthographe sans conséquence.

Il est clair, au premier coup d'œil, que le nouveau plan — pour abrégé nous le désignerons par *V* (Verneda) — diffère non seulement du plan dressé par le comte de San Felice *F*, publié par Fanelli (*l. l.*, p. 317) et reproduit par le comte de Laborde (*Athènes aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, II, p. 180), mais encore du plan publié par le P. Coronelli et reproduit par M. Omont (pl. XLV, 3, *C*). Nous avons donc trois plans différents d'Athènes comme résultat de l'occupation pendant l'hiver de 1687 à 1688. Il va sans dire qu'à certains égards les trois plans se ressemblent ; mais il est non moins évident que le nouveau plan *V* est supérieur aux deux autres par l'exactitude. *F* reproduit la circonvallation de la ville avec une fidélité apparente, mais trompeuse ; les rares indications d'édifices à l'intérieur de la ville sont assez inexactes. *C* est fondé sur *F* quant au contour de la ville ; il indique d'une manière très superficielle les monuments les plus importants, et se sert de *V* pour marquer les cantonnements des troupes qui composaient l'armée vénitienne ; c'est, comme on pouvait l'attendre du *Cosmographe de la République*, une œuvre de combinaison ou de compilation. *V* se distingue des deux autres plans par sa précision dans le dessin des contours de la ville (y compris quelques vergers), des routes qui partent des portes vers la campagne, des monu-

1. Les variantes de quelque importance sont les suivantes : N. 1. *dalli quali*] *delle quali* — 2. *Bransvich* *Brunsvich* partout — 18. *Che serve Chiesa di S. Steffano che serve* — 19. *chiesa di* *chiesa dedicata a* — 22. *dera di pozzo* *vera di pozzo* — *studio e gabinetto* *studio ó Gabinetto* — 23. *che si serve* *che le serve* — A. 478, p. 4 478 p. 4 c'est à dire *piedi* — B. 249 p. 4 249, *piede* *V* — C. *del* *nel* — Q. *questo sono* *queste sono* — R. *corte e sala* *corte o scala* — V. *sala* *Sala*, apparemment corrigé de *scala* — *di superbo edificio* *di quel superbo Edificio* — Z. *negli altri due* *negli due*.

ments antiques<sup>1</sup> et des rues qui y conduisent, par l'indication exacte des quartiers des troupes de la République, du prince de Brunswick, de Hesse et des Maltais ou Esclavons (*nazione oltramarina*), et surtout par la précision du plan de l'Acropole dont il sera question plus bas. Le seul défaut de ce plan est d'être inachevé ; l'indication des rues et des places se borne à une petite partie de la ville, soit que cette partie seule, comprenant les principaux monuments antiques et la cathédrale, semblât offrir de l'intérêt, soit que le travail ait été interrompu par le départ de Verneda pour Corinthe au mois de décembre, départ mentionné dans une dépêche de Morosini du 25 décembre<sup>2</sup>. Je croirais volontiers que cette dernière raison explique l'interruption de l'œuvre de Verneda, parce que le plan, loin de devoir servir seulement à des archéologues (si tant est qu'il y en eût alors à Venise), était destiné en premier lieu au service des armées vénitiennes, auxquelles il importait de connaître le réseau des rues qui conduisaient aux différentes portes de la ville. Malgré ce défaut, le nouveau plan V occupe, par son exactitude, la première place parmi ceux du xvii<sup>e</sup> siècle. Il se distingue aussi par sa légende qui donne des mesures exactes<sup>3</sup> et beaucoup de détails instructifs ; quant aux noms des édifices antiques, Verneda se tient à ceux qui étaient alors acceptés à Athènes après les recherches des Capucins, de Guillet, du P. Babin, de Spon et Wheler<sup>4</sup>.

1. Le monument de Lysicrate est désigné sur le plan par le n<sup>o</sup> 2, au lieu de 22, chiffre donné dans la légende.

2. Laborde, *Athènes*, II, p. 181, note.

3. Le circuit de la ville est fixé à 2.861 1/2 pas, celui de l'Acropole à 478 pas et 4 pieds, celui de l'ouvrage avancé au sud de l'Acropole à 249 pas et un pied.

4. L'article T s'exprime ainsi : *Tempio consecrato dagli Atheniesi alla Vittoria senza ali, in memoria di quella che rapportò Theseo contro il Minotauro in Candia, per esser sopraggiunto in Athene prima che ne fosse peruenuta alcuna notizia*. Cette explication de l'épilhète de la Victoire sans ailes est bien singulière ; apparemment elle est née d'une méprise ou d'un souvenir affaibli du passage de Pausanias (I, 22, 5).

Outre le plan de la ville, le volume de la Bibliothèque de Saint-Marc renferme aussi un plan de l'Acropole (*a*) que M. Ebhardt a également publié (planche II). C'est évidemment l'original du plan publié par le P. Coronelli et reproduit par M. Omont (pl. XLV, 1, *c*). Les différences se bornent à peu près à l'absence, dans *a*, de l'indication du cimetière turc à l'ouest des Propylées (*Ta mmimouria, o Cimitero de Turchi*), au manque des voûtes en arc indiquées à tort dans les portiques du Parthénon et des Propylées, enfin à l'absence de la dédicace de la planche à Antonio Giustiniani. D'autre part, on trouve également, dans l'original *a* et dans la copie *c*, l'absurde inscription **IL MONTE PRITONIA**, erreur pour **TRITONIA**, comme on s'en assure en consultant la légende du plan *F*, reproduite par M. Omont, p. 20 (p. *Monte Tritonia*). Cet emploi de l'épithète de Minerve, fort en vogue dans la poésie latine, comme nom de la  $\pi\acute{\epsilon}\tau\epsilon\rho\varsigma \text{ Ηχλ\acute{\iota}\delta\acute{\iota}\delta\omicron\varsigma$ , est assurément bien maladroit. Une autre faute commune à *a* et à *c*, est le placement tout à fait arbitraire d'une *Grotta di Niobe* (la légende du plan *F* l'appelle *Grotta di Ninive!*) en haut de l'Odéon d'Hérode; cette erreur n'est que la conséquence de l'autre malentendu, alors très général, consistant à retrouver dans l'Odéon le *Teatro di Bacco*, surmonté d'une grotte où Pausanias (I, 21, 3) décrit un trépied décoré de la fable de Niobé.

Il reste une autre question qui se rattache au plan *a*. M. Omont (p. 20) le croit directement copié sur le plan *C*, qu'il attribue à tort à Verneda; M. Ebhardt émet la même opinion. A mon avis, il faut distinguer deux plans. Celui de Verneda (*c*), extrait, avec quelque incorrection dans les détails, du plan de la ville *V*, est publié à une plus grande échelle par M. Omont (pl. XLV, 2, 1). Le plan *V*

1. Fanelli, *Atene Antica*, p. 308; Jahn Michaelis, *Arch. Athenarum*, p. 29, n. 302. Le nouveau plan *V* (pl. *c*) est beaucoup plus correct que ce plan spécial.

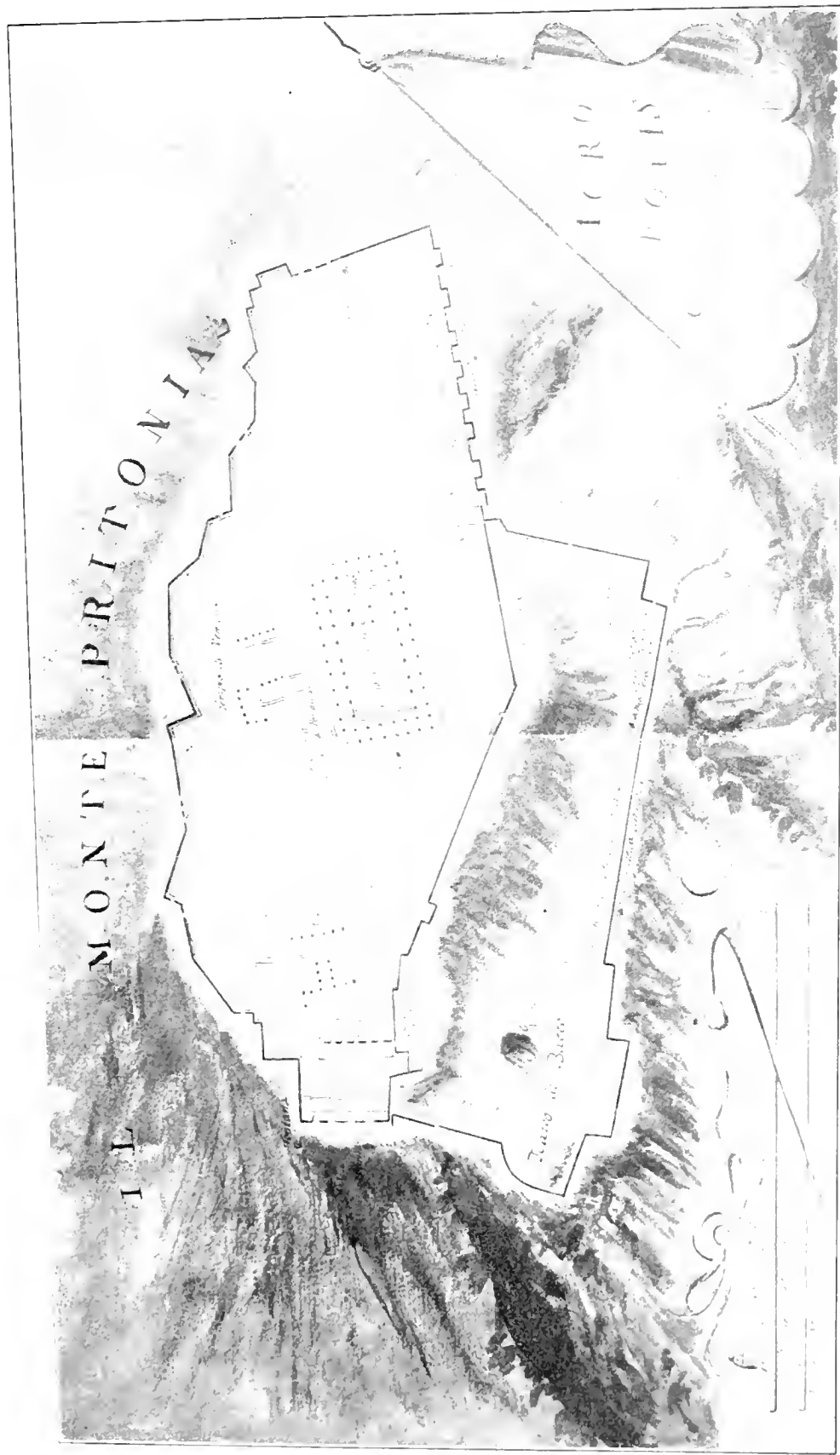


Planche II. — Plan de l'Acropole d'Athènes, d'après un manuscrit de Venise.



offre tous les mérites des œuvres de cet ingénieur habile et consciencieux. En comparant ce plan avec ceux de Kaupert<sup>1</sup> et de Kawerau<sup>2</sup>, on constatera que le contour de l'Acropole est assez correct, que la distance et la direction des trois édifices principaux sont exactes, que tous les détails portent l'empreinte d'une fidélité presque absolue. Tout autre à cet égard est le plan du *Monte Pritonia* (*a*). Il est fondé sur le croquis du comte di San Felice (*F*) qui donne, par exemple, au mur septentrional, avec ses lignes dentelées, l'apparence de la plus minutieuse exactitude, alors qu'en réalité ces dentelures sont pour la plupart arbitraires (artifice employé aussi par San Felice pour les murs de la ville dans le plan *F*). La situation et la distance du Parthénon et de l'Erechtheion sont fausses, les deux temples étant beaucoup trop rapprochés. Il est évident que ce plan ne peut être de la main de Verneda. D'autre part, son auteur ne s'est pas borné à copier le plan *F*, mais y a introduit certains changements de détail qui sont en partie des améliorations, en partie des détériorations, mais qui sont puisés à une source indépendante. *F*, par exemple, donne au Parthénon 16 et 18 colonnes dans le sens de la longueur, 11 et 12 dans celui de la largeur; le plan *a* transforme le Parthénon en un temple diptère de 8 à 13 colonnes<sup>3</sup>. *F* donne à l'Erechtheion quatre colonnes de front (au lieu de six), change le portique septentrional en colonnade indépendante à abside et omet totalement le porche des *Korai*; tout cela est rendu plus correctement dans *a*<sup>4</sup>. Les Propy-

1. Jahn, *Pausaniae descriptio arcis Athen.*, 1880, pl. 1; Jahn-Michaelis, *Arch. Athenarum*, 1901, pl. 7.

2. *Δελτίον ἱστορίας*, 1889, p. 50; Curtius, *Stadtgeschichte von Athen*, 1891, pl. 5; Judeich, *Topographie von Athen*, 1905, pl. 2.

3. *V* donne le nombre correct de 8 à 17 colonnes; le plan de l'opisthodomé est légèrement inexact.

4. Le plan de l'Erechtheion dans *a* diffère de celui de cet édifice dans *V*; ici, comme pour les Propylées, *a* aura puisé à une source spéciale et indépendante.

lées aussi sont dessinés dans *a* avec plus d'exactitude que dans *P* et même que dans *V*, où les six colonnes ioniques de l'intérieur sont remplacées par quatre colonnes qui figurent aussi dans la légende de Verneda (Omont, p. 20, V). Tandis que *P* indique seulement le mur extérieur de l'ouvrage avancé au sud de l'Acropole, le plan *a*, inspiré sans doute du plan *V*, y joint le contour du *Teatro di Bacco*, y interpole, comme nous l'avons vu, la prétendue *Grotta di Niobe*, et ajoute quelques inscriptions empruntées à la légende de *V*. Nous reconnaissons la méthode de compilation du P. Coronelli, que nous avons caractérisée plus haut. Du reste, le plan *a* est, à l'exception des Propylées, en tous points inférieur à celui de Verneda.

En renouvelant, par la publication du plan de Verneda, le souvenir du désastre si funeste au Parthénon, il me sera permis d'ajouter une notice curieuse et jusqu'à présent inaperçue, dont je dois la connaissance à feu mon ami Rodolphe Schoell, qui l'avait retrouvée dans les actes de l'Université d'Iéna et me la communiqua il y a trente-cinq ans. Le comte Otto-Guillaume de Koenigsmark, commandant en chef de l'armée vénitienne qui assiégeait Athènes et détruisit le Parthénon le 26 septembre 1687, était un génie précoce qui avait commencé ses études à Leipzig. En quittant cette Université, à l'âge de quatorze ans, il y prononça, le même 26 septembre 1653, un discours solennel sur le thème : *Quae detrimenta respublikas viris literatis defectas sequantur*. Dans ce discours, il fait une allusion prophétique à la ville d'Athènes livrée à la barbarie des Turcs et autrefois pillée par les Goths, ancêtres des Suédois, au service desquels était la famille du général. Voici quelques passages de ce discours (probablement l'œuvre d'Eberhard Grave, gouverneur du jeune comte) :

... *Equidem quantis ruinis alias, Marte tumultuante, Musarum adyta quassentur, utque ferro violatae litterae,*



*ceu balsami arbusculae, continuo emoriantur, neminem latet, qui vel de limine veteres salutavit historias, et miserando etiamnum loquuntur exemplo Asia atque GRAECIA, cultissimae quondam regiones studiisque humanitatis ad invidiam usque florentes, quas ubi TURCARUM arma inundavere, tristi squallent infectae barbarie, adeo ut nulla pristini decoris agnoscas vestigia, ac ATHENAS nequicquam Athenis quaesiveris...*

*... O fortunatos tali regina Suecos! ... Quis nunc veterem GOTHOREM patriam agnoscat, aut Suecos ab illis descendere credat, quos tanta immanitate fuisse historiae memorant, ut quaecunque ingruerent vasta barbarie omnia complerent, ac humaniorum artium interneccioni prope nati viderentur. Illi scilicet sunt qui tam malignam de litteris opinionem foverint, ut ATHENIS captis, quae omnia corrupisse quae asportare nequirent volupe fuit, proprios tamen Athenarum thesauros, libros videlicet, Vulcano tradere supersederint, quorum deliciis ad inertiam illos frangi credebant. At hodie immane quantum ab ista mente secessere, et ex dignitate aestimare didicerunt quo se possent cultioribus gentibus inserere...*

Il paraît superflu de s'arrêter aux parallèles piquants que suggère une comparaison du discours du 26 septembre 1653 et de l'acte du 26 septembre 1687. Chose curieuse, la même date se retrouve encore une fois dans la vie du comte! De Leipzig, il passa à Iéna pour y poursuivre ses études. C'est là qu'on fit au jeune gentilhomme l'honneur de le nommer *Rector Magnificentissimus* de l'Université, charge qu'il exerça du 25 avril au 26 septembre 1653. C'est encore au mois de septembre, le 15 septembre 1688, que Koenigsmark mourut à Négrepont.

---

## LIVRES OFFERTS

M. CAGNIAT offre à l'Académie, de la part de M. Durand, adjoint au maire de Périgueux, une brochure intitulée : *Les fouilles de Vésone, compte rendu de 1908*. M. Durand y relate les découvertes survenues au cours des recherches entreprises à Périgueux en 1908. Elles ont porté sur trois points différents : les environs immédiats de la tour de Vésone, une villa gallo-romaine située dans le voisinage et une partie du mur antique de la ville. Il me suffira de signaler qu'elles ont apporté de très curieuses révélations sur l'aménagement antique du monument dont la tour de Vésone formait le centre : c'était un vaste péristyle, dans lequel on accédait par quatre portes, pavé d'un riche dallage de marbre blanc et entouré de galeries aux revêtements de même matière. Dans les anciens remparts, on a retrouvé des fragments d'inscriptions et des monuments funéraires dont quelques-uns ont déjà été signalés à l'Académie par notre confrère M. Jullian.

M. COLLIGNON présente à l'Académie, de la part de l'auteur, une brochure intitulée : *Comment les procédés inconscients d'expression se sont transformés en procédés conscients dans l'art grec. Peut-on comparer l'art de la Grèce à l'art du moyen âge?* par M. Deonna, docteur ès lettres, ancien membre étranger de l'École française d'Athènes (Genève, Georg, 1910, 87 p., in-8°) :

« Sous ce titre, M. Deonna a réuni deux leçons professées à l'Université de Genève, où il enseigne comme privat-docent. Ce sont des études d'arithmétique générale où l'auteur a abordé des problèmes fort intéressants. Dans le premier, il examine comment certaines conventions, propres aux arts primitifs, reparaissent en Grèce à l'époque classique et au temps de l'hellénisme, non plus spontanément, mais transformées en moyens d'expression. Ainsi, dans la tête de l'Apollon Pourtalès, comme dans beaucoup de monuments primitifs de la Troade et de Chypre, l'angle externe des yeux est abaissé et donne à la physionomie une expression douloureuse. Les idoles des Cyclades ont la tête relevée, comme certaines statues de Scopas et de Lysippe. C'est une habitude assez fréquente, chez les modelers primitifs, de placer en arrière le centre de gravité des figures, ce qui les fait pencher dans le même sens. De même, le Poseidon de Milo se cambre dans une attitude un peu emphatique. M. Deonna s'attache à montrer qu'à l'origine ces conventions sont accidentelles, involon-

taires, et ne constituent pas, à vrai dire, des moyens d'expression. Elles ne prennent cette valeur que beaucoup plus tard, par la recherche réfléchie d'un art maître de ses procédés.

« La seconde leçon fournit à l'auteur l'occasion de revenir, à la clôture d'un cours, sur une question à laquelle les historiens de l'art grec et ceux de l'art moderne ont plus d'une fois touché. M. Deonna la formule ainsi : « L'évolution de l'art grec fut-elle particulière au génie de la race hellénique ? Ou bien s'est-elle produite logiquement suivant le même rythme qu'elle a suivi ailleurs, chez d'autres peuples, à d'autres époques ? » Et l'auteur poursuit, avec une documentation très sûre, une enquête parallèle à travers l'art grec d'une part, celui du moyen âge et de la Renaissance de l'autre, pour signaler des analogies très dignes d'attention. Assurément il ne faudrait pas forcer les conclusions, ni négliger les différences pour ne voir que les ressemblances. Mais les rapprochements institués par M. Deonna sont fort instructifs et il les explique, non sans vraisemblance, par l'action du réalisme et de l'idéalisme entre lesquels l'art oscille dans tous les pays. »

M. PORTIER présente en ces termes un nouveau livre de M. René Dussaud :

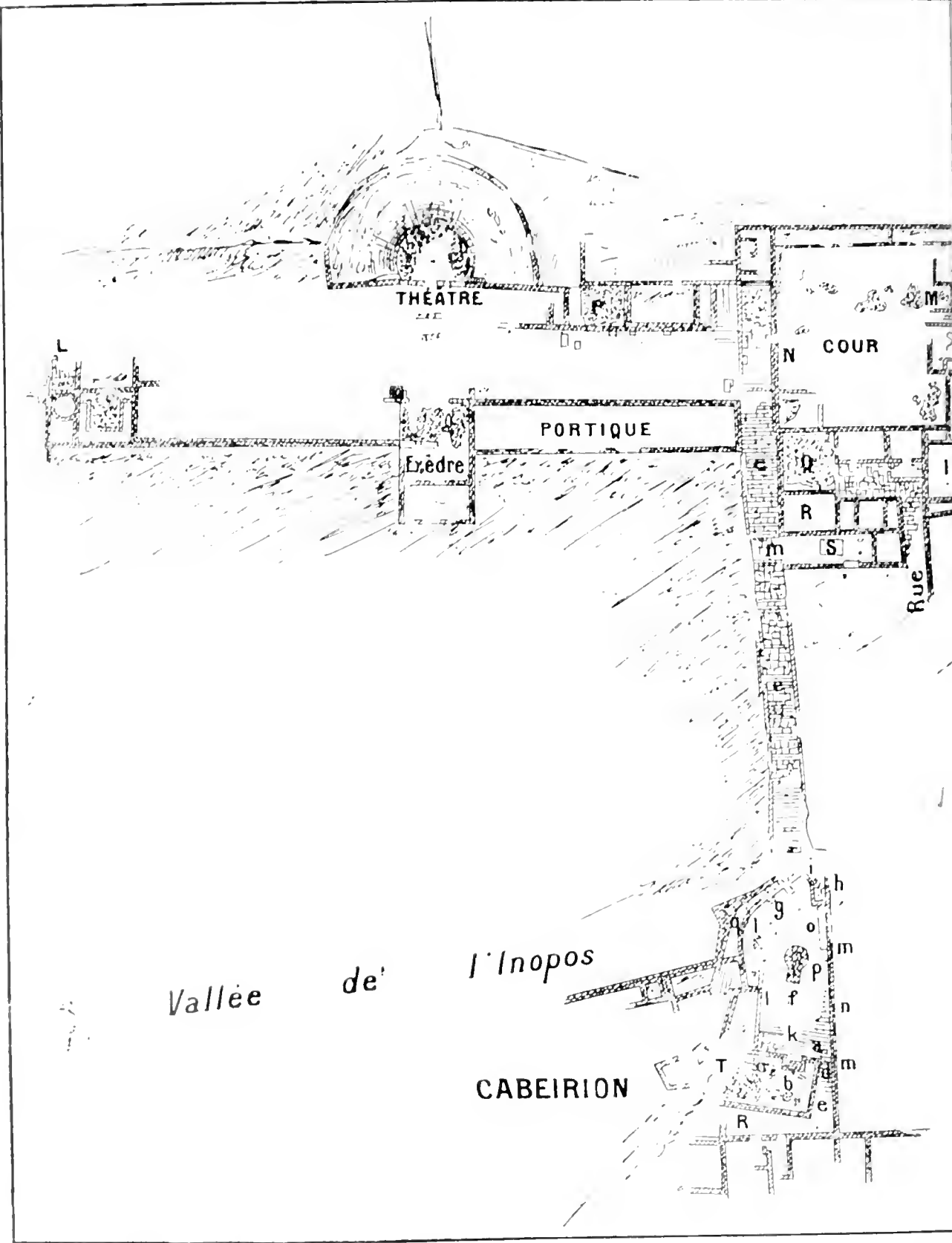
« Depuis que les retentissantes découvertes de Crète ont renouvelé l'histoire de la civilisation antique et ouvert un chapitre nouveau sur la vie des peuples de la Méditerranée entre l'an 2000 et l'an 1000 avant notre ère, le public et les étudiants réclament souvent un livre de large synthèse qui leur épargne de recourir aux très nombreux travaux disséminés dans les revues savantes et écrits la plupart en langues étrangères. Ce livre nous est donné par M. René Dussaud sous ce titre : *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la Mer Égée* (Paris, 1910, 314 pp., 207 fig. et 2 planches). C'est le résultat de cours professés par l'auteur à l'École d'Anthropologie et d'articles insérés par lui dans plusieurs recueils périodiques. La Crète préhellénique forme le centre de cette étude, mais de ce point l'auteur rayonne sur tous les domaines adjacents, les Cyclades, Chypre, Troie et Mycènes ; deux chapitres résument ses idées sur la religion et la mythologie, sur les questions de races et de linguistique. C'est donc un tableau d'ensemble très complet où le lecteur trouvera, avec une grande sûreté d'informations et d'abondantes références, un exposé fort clair des difficiles problèmes qu'ont soulevés les découvertes de Schliemann, d'Évaus, d'Halbherr et de Tsountas. A lire l'ouvrage de M. Dussaud, on apercevra quel effort considérable a produit l'archéologie contemporaine depuis trente ans et comment de toutes

pièces on a édifié plus de dix siècles d'histoire nouvelle. M. Dussaud ne s'est pas contenté d'exposer les résultats acquis et les théories émises. Sur beaucoup de points il donne son opinion personnelle et contribue lui-même à coordonner et classer les découvertes ; son chapitre sur Chypre, en particulier, marque un progrès sensible sur ce qui existait avant lui. Dans toutes les questions qu'il traite, on sent un esprit très pondéré, qui ne se paie pas de mots et résiste aux tentations trop fréquentes de l'imagination chez les archéologues ; il se montre précis et positif, écartant toute conclusion qui ne lui semble pas solide, séparant bien le domaine du certain de celui du probable ou du possible. Ce sont là des qualités rares, qui sont précieuses pour aborder l'étude de la protohistoire, où règnent ordinairement tant de conceptions aventureuses. Avec ce guide prudent et solide, les lecteurs ne risqueront pas de s'égarer dans de vaines subtilités et sauront à quoi s'en tenir sur les données essentielles du préhellénisme. »

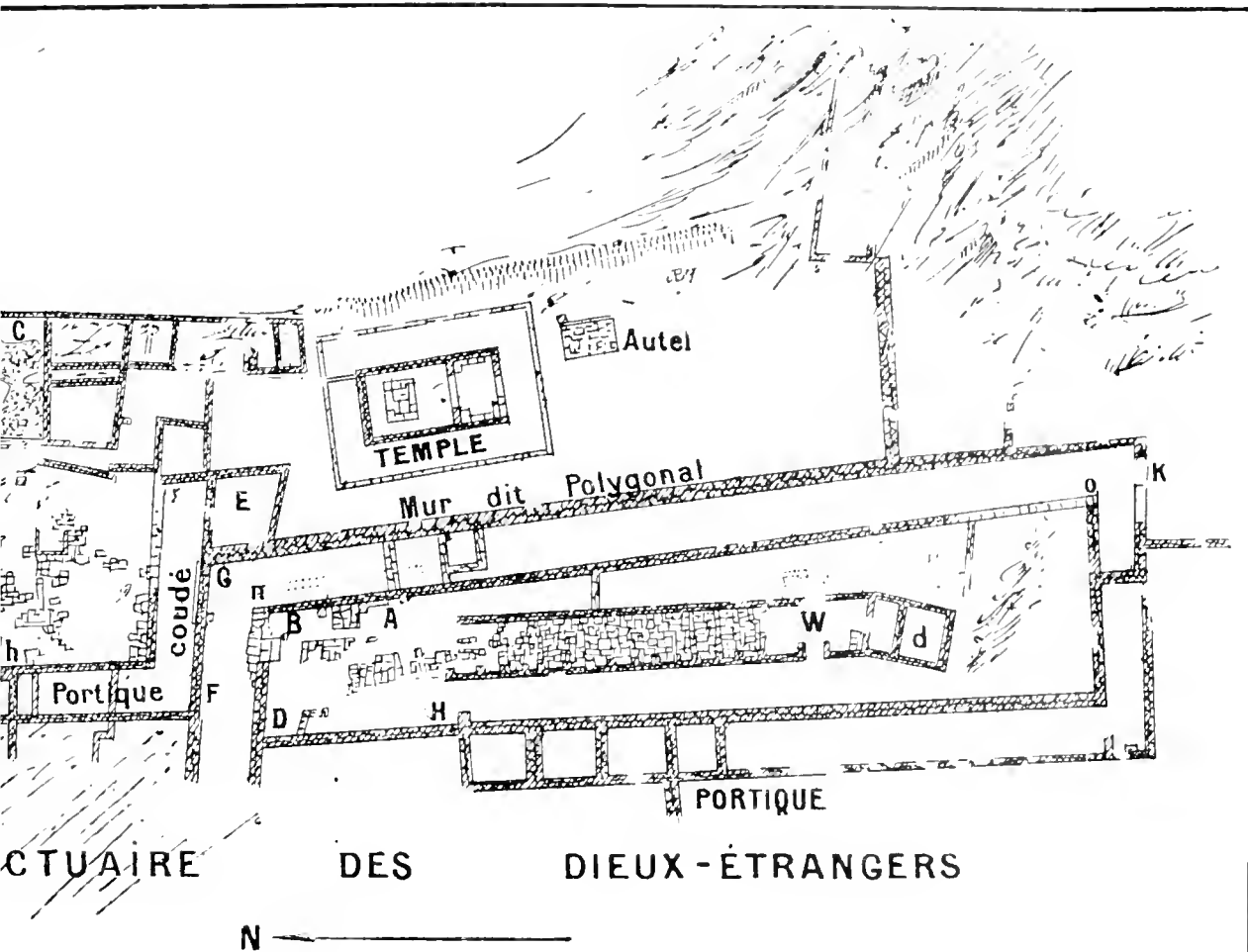
M. CLERMONT-GANNEAU offre, au nom de notre confrère M. Alfred GRANDIDIER, membre de l'Académie des Sciences, le tome VII de la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar* (Paris, 1910, in-8°).

---





POUILLET  
Fig. 1. —



ACTUAIRE

DES

DIEUX-ÉTRANGERS

N ←

*l'Inopos*

de

vallée





## APPENDICE

---

### RAPPORT

SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS L'ÎLE DE DÉLOS  
PAR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES PENDANT L'ANNÉE 1909,  
PAR M. MAURICE HOLLEAUX, DIRECTEUR<sup>1</sup>.

Les fouilles exécutées en 1909 dans l'île de Délos, aux frais de M. le duc de Loubat, ont commencé en juin pour prendre fin en septembre. Elles ont porté principalement sur les points suivants : 1<sup>o</sup> Sanctuaire des dieux étrangers, au pied du Cynthe (M. P. Roussel); 2<sup>o</sup> Sanctuaire des Cabires ou Cabeirion, sur la rive gauche de l'Inopos (M. J. Hatzfeld); 3<sup>o</sup> Quartier de maisons situé au sud de l'Agora (MM. J. Hatzfeld et Ch. Dugas); 4<sup>o</sup> Édifice, voisin du temple d'Apollon, provisoirement appelé Oikos des Naxiens<sup>2</sup>; 5<sup>o</sup> Côte occidentale de Délos; ruines des établissements maritimes qui se trouvent au nord et au sud du « port sacré » (M. J. Pâris). Les travaux accomplis par M. J. Pâris m'ont paru, en raison de leur importance, devoir faire l'objet d'une communication spéciale que j'aurai l'honneur de transmettre ultérieurement à l'Académie. On trouvera ci-après le compte rendu des fouilles qu'ont dirigées MM. P. Roussel, J. Hatzfeld et Ch. Dugas.

Sans se livrer à un travail de fouilles, qui n'était plus à faire, M. R. Vallois, assisté de MM. Gerhard Poulsen et J. Replat, architectes, a fait l'étude la plus attentive des ruines du Portique de Philippe, lequel, ainsi qu'il l'a démon-

1. Voir *Comptes rendus*, 1910, p. 8.

2. Voir *Comptes rendus*, 1909, p. 273.

tré, se compose, en réalité, de deux portiques construits successivement. Le résumé de cette étude, qui a besoin d'être complétée encore par quelques recherches sur place, sera communiqué dans le courant de cette année à l'Académie.

Au printemps de 1909, avant le commencement des fouilles, M. Frederik Poulsen, ancien membre étranger de l'École, et M. Ch. Dugas ont entrepris la description méthodique de très nombreux vases archaïques découverts à Délos en ces dernières années. Ce travail a été continué très activement, durant l'hiver de 1909-1910, par M. Ch. Dugas ; il formera prochainement l'objet d'un fascicule spécial de notre *Exploration archéologique de Délos*, qui sera publié par les soins de MM. Fr. Poulsen et Ch. Dugas.

#### I. FOUILLES AU SANCTUAIRE DES DIEUX ETRANGERS<sup>1</sup>.

Le nom de « Sanctuaire des dieux étrangers » a été donné par A. Hauvette à un ensemble de constructions, situées sur la pente nord-ouest du Cynthe, à l'est du ravin de l'Inopos. Il a indiqué quel était l'état du terrain avant le début de ses fouilles<sup>2</sup>. On apercevait les ruines d'un édifice qui reposait sur une terrasse ; des inscriptions, trouvées à la surface du sol, donnaient à croire que cet édifice avait été un temple consacré à Sarapis<sup>3</sup>. A l'ouest, la terrasse était terminée par un mur, formé de gros blocs de pierre — mur dit polygonal<sup>4</sup>. Au nord-ouest, dans la région qui avoisine l'édifice, nommé provisoirement *petit temple* (fig. 1, Z), apparaissaient des restes de constructions antiques ; le rocher se prolongeait en pente douce, à l'ouest, jusqu'au ravin, qui était jonché de morceaux d'architecture. Plus au nord,

1. Extrait du rapport de M. P. Roussel.

2. *BCH.* VI, p. 295 et suiv.

3. Cf. Koumanoudis, *Arch.* II, p. 131 ; IV, p. 157 et suiv.

la seule construction apparente était un édifice demi-circulaire (théâtre), déjà signalé par Lebègue qui pensait y reconnaître « un Sénat ou un prytanée »<sup>1</sup>.

Durant ses fouilles, exécutées en 1881, A. Hauvette dégagea le temple par des tranchées. Puis, à l'ouest du mur de soutènement, il découvrit à un niveau inférieur une seconde terrasse et des restes de dallage. Il poursuivit ses recherches vers le nord jusqu'à l'édifice demi-circulaire. Mais il lui manqua le temps et les ressources qui lui auraient permis une exploration systématique. Le plan qu'il eut le mérite de dresser témoigne du caractère incomplet de son travail ; et, dans son bref rapport, il reconnaît que « les constructions diverses, dispersées çà et là, ne constituent pas un ensemble d'édifices dont on puisse expliquer la nature et la destination ». Le résultat capital de son effort fut de mettre au jour plus d'une centaine d'inscriptions. On connut ainsi que, dans cette région, les divinités égyptiennes voisinaient avec les divinités de la Syrie. Mais ces textes dédicatoires, où se manifestait la générosité pieuse des fidèles, ne pouvaient prendre tout leur intérêt que si on les rapprochait, autant que possible, des édifices dont ils commémoraient la construction ou l'embellissement. Une telle étude supposait le déblaiement total du sanctuaire.

On fut ainsi amené à reprendre, après un intervalle de vingt-huit ans, le travail d'A. Hauvette. Durant l'été de 1909, du début de juin au début d'août, une équipe d'ouvriers y fut employée ; pendant le mois d'août, deux équipes travaillèrent simultanément. La marche des travaux a été plus lente qu'on ne l'eût souhaité. Jadis, Hauvette avait dû se contenter de précipiter les terres de déblais dans le ravin de l'Inopos. L'aspect de la vallée a été par suite défiguré de malencontreuse façon. On ne pouvait songer à faire

1. *Recherches sur Délos*, p. 35, n° 10. Lebègue signale aussi le temple de Sarapis (n° 9).

disparaître les talus ainsi formés; du moins a-t-on consacré un temps assez long à poser des voies pour évacuer les déblais nouveaux. En même temps, on a reconnu que si, au sud, le territoire sacré se terminait à peu près suivant l'ancien tracé, par contre, vers le nord, il fallait dépasser l'édifice demi-circulaire pour en rencontrer la limite probable<sup>1</sup>. Le développement total des fouilles est, en longueur (sud-nord), d'environ 240 mètres. On a dû s'étendre aussi en largeur. À l'est, le rocher remonte rapidement et, par là-même, la recherche était assez promptement arrêtée. Mais, vers l'Inopos, la terrasse se rattache à un quartier de la ville, étalé sur la pente du ravin. Les anciens déblais nous ont singulièrement gênés dans l'exploration de cette région. Enfin, la fouille où, sur bien des points, on n'avait poussé que des tranchées, parfois imprudentes, et qui de plus, avait été depuis longtemps abandonnée, offrait aux yeux et à l'étude l'inquiétant aspect d'un chaos. On a dû remblayer de vastes espaces, démolir des murs construits par des bergers, ranger les marbres, remonter les morceaux d'architecture qui gisaient sur la pente. Toutes ces raisons expliquent qu'on n'ait pu terminer cette année l'œuvre commencée. Aussi n'a-t-on point prétendu donner ici une étude définitive, mais plutôt un commentaire provisoire du plan (fig. 1), lui-même provisoire, que nous devons à l'obligeance de M. Camille Lefèvre, pensionnaire de l'Académie de France à Rome. La seule comparaison de ce plan avec celui que donna A. Hauvette permettra déjà d'entrevoir l'intérêt des résultats acquis.

Tout d'abord, il importe d'établir une division. Les « dieux étrangers » sont des dieux égyptiens et des dieux

1. Hauvette doutait même que l'édifice demi-circulaire dépendit du sanctuaire. Mais la mosaïque inscrite découverte en 1882 par M. S. Reinach, dans l'exèdre qui fait face au petit amphithéâtre, prouva que le territoire sacré s'étendait au moins jusque-là (cf. *BCH.* VII, p. 289).

syriens. Les inscriptions nous prouvent que des prêtres distincts étaient préposés au culte des uns et des autres. D'après les inscriptions encore, il apparaît que les édifices sacrés n'étaient jamais communs. Mais Hauvette, tout en reconnaissant ces faits, remarque que « les monuments dédiés à Aphrodite Syrienne ont été trouvés pêle-mêle au milieu des dédicaces à Isis »<sup>1</sup>. Il fait la part des bouleversements survenus à une époque tardive, mais il suppose que la confusion a pu se produire aussi dès l'origine. Autant qu'on en peut juger, il imaginait que le long d'une voie dallée, qui se serait étendue sur les deux terrasses, avaient été élevés des édifices consacrés, les uns aux divinités d'Égypte, les autres aux divinités de Syrie. Le plan nouveau suffit à montrer que la réalité est différente. Au nord du « petit temple » (Z), de la « chapelle d'Isis » (C) et de ses dépendances, suivant la ligne brisée TVXY, commence un ensemble de constructions, lesquelles, comme il semble, ne communiquaient point avec celles du sud. D'autre part, les inscriptions nouvelles n'ont point été trouvées pêle-mêle : les dédicaces en l'honneur des dieux égyptiens proviennent de la partie méridionale des fouilles, les dédicaces en l'honneur des dieux syriens de la partie septentrionale. Comme on le verra plus loin, il est certain que l'édifice demi-circulaire, que l'exèdre qui lui fait face, que le grand escalier sont des constructions dédiées à la déesse syrienne, seule ou associée à son parèdre Hadad. Il est à peu près assuré que la grande cour était consacrée au même culte. Dès lors, il convient d'étudier séparément les sanctuaires égyptiens et syriens<sup>2</sup>.

1. *BCH*, VI, p. 471.

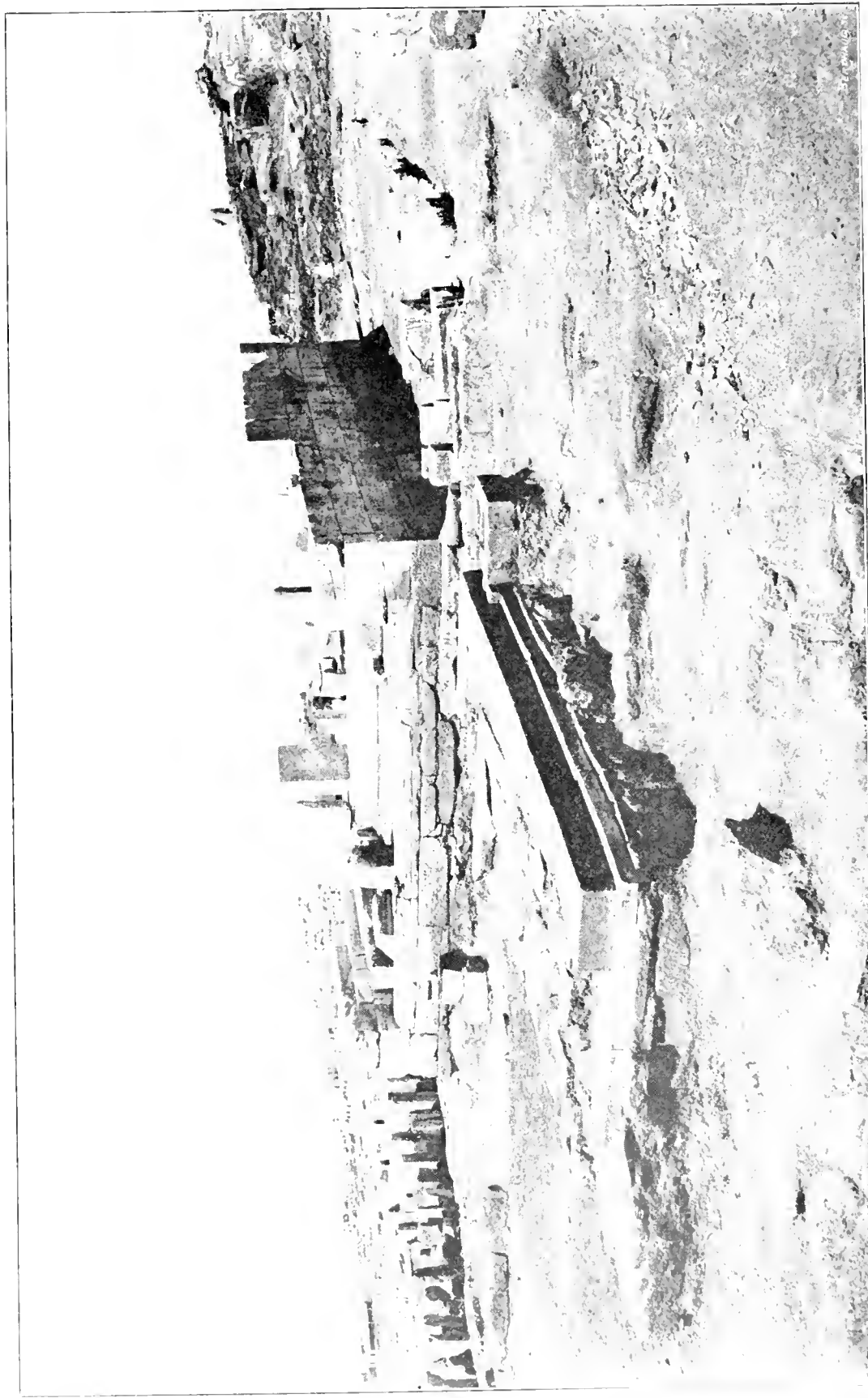
2. Avant les fouilles nouvelles, on avait déjà signalé que la partie méridionale de la terrasse semblait avoir été plus particulièrement réservée à Hagné Aphrodité; cf. *BCH*, XXXII, p. 387-388.

*Téménos des dieux égyptiens.*

Les édifices élevés dans ce téménos sont disposés sur deux niveaux différents. Le temple dit de Sarapis et les constructions situées au nord du temple, dont fait partie la chambre où Hauvette pensa reconnaître une chapelle d'Isis (C), dominent le reste de la fouille. Cet exhaussement du niveau est en partie naturel et dû à un brusque ressaut du rocher, en partie artificiel : on a constitué une terrasse au moyen de murs de soutènement, dont le plus important est le grand mur dit polygonal. Il est formé d'énormes blocs dans l'intervalle desquels sont insérées des cales de schiste, taillées et superposées avec soin. Cette technique suffit à prouver que le mur n'est point « cyclopéen ». Mais, bien qu'Hauvette en ait douté, il est certain qu'il est au moins contemporain de la construction du temple. Sans doute, il a été remanié dans la partie nord et sans doute aussi prolongé pour former une sorte de chambre (E), dont la destination est inconnue, mais la situation du temple nécessitait l'existence de ce grand mur.

Sur le temple même (fig. 2), on n'ajoutera ici que peu de détails à ceux qu'a donnés Hauvette. Il sera plus tard l'objet d'une étude complète, que facilitera la découverte de nouveaux morceaux d'architecture, en particulier de triglyphes. On signalera seulement qu'il était enfermé dans une petite enceinte, dont les murs sont détruits jusqu'aux fondations. En dehors de cette enceinte, vers l'angle sud-est, est un autel (fig. 2) dont subsistent le massif de fondation et, en partie, les deux premières assises, faites de marbre ; il mesure 5<sup>m</sup> 45 sur 2<sup>m</sup> 80.

Cette terrasse supérieure était limitée au sud par un gros mur fort ruiné. C'est par là sans doute qu'on y accédait. On eût pu croire que ce mur, se retournant vers le nord, fermait la terrasse à l'est. Il n'en est rien : on en peut







suivre les fondations sur la pente du mont Cynthe, mais elles y rejoignent celles d'autres murs, dont on retrouve la trace sur les deux côtés de la voie qui menait à la caverne et au sanctuaire du Cynthe. A l'est du temple, le rocher, sur toute la surface dégagée, est aplani, mais rien n'indique qu'il ait existé de ce côté un mur de péribole.

Entre le temple et l'extrémité sud de la terrasse, les tranchées n'ont révélé la présence d'aucune substruction antique : on n'y a trouvé nulle inscription ; mais, contre le mur de soutènement, dans le remblai, on a mis au jour des statuettes archaïques de terre cuite, des vases corinthiens, un petit sphinx de calcaire travaillé avec soin.

Quelques-unes de ces trouvailles sembleraient indiquer l'existence dans cette région d'un très ancien sanctuaire, consacré à une divinité féminine<sup>1</sup>. Quant au temple, bien qu'on n'ait trouvé dans son voisinage immédiat aucune dédicace, on croira volontiers qu'il était consacré aux divinités égyptiennes. La construction en est tardive : il ne remonte sans doute pas plus haut que la fin du III<sup>e</sup> siècle. On peut supposer qu'il a remplacé les édifices distincts, Sarapieion, Isieion, Anoubieion, dont font mention des inventaires datés du début de la seconde domination athénienne. On remarquera, en effet, qu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle, Sarapis, Isis, Anoubis, Harpokrates sont θεοὶ ὑψιπύργοι καὶ ὑψιβόργοι (nos fouilles nous ont fait connaître l'autel) ; par contre, dans un texte qui appartient à la fin du III<sup>e</sup> siècle ou au début du II<sup>e</sup>, les trois premières divinités sont dites seulement ἐντετραμένιοι.

Au nord du temple et au même niveau, on a reconnu un ensemble complexe de constructions, qu'il est malaisé de décrire brièvement. Des murs d'une maçonnerie grossière, souvent revêtus d'un enduit, établis directement sur le rocher qui se relève suivant une pente assez rapide, forment

1. Cf. les statuettes féminines de terre cuite, trouvées vers le même endroit et décrites par A. Hauvette *BCH*, VI, p. 312-313.

une série de pièces dont on ne peut en général déterminer la destination. C'est dans l'une de ces pièces (G), qu'Hauvette a jadis trouvé une statue féminine de grandes dimensions<sup>1</sup>. Le sol est recouvert d'une mosaïque grossière; au fond, une saillie rocheuse bordée par un mur forme une sorte de piédestal, sur lequel la statue était vraisemblablement dressée. Il semble que ce soit un petit sanctuaire. Hauvette a supposé qu'il avait été l'objet de remaniements; il y a eu plutôt aménagement en sanctuaire d'une construction antérieure. Et tout indique la date tardive de cette transformation: l'assise qui supportait les colonnes est faite de marbres remployés; le mur sud, adossé contre un mur plus ancien, est d'une construction fort négligée. A côté de cette chapelle, au nord, se trouve une autre pièce mosaïquée grossièrement, qui semble avoir eu une destination analogue. Ces constructions sont limitées vers le nord par le sanctuaire des dieux syriens, qui se trouve en contre-bas.

Dans le téménos même des dieux égyptiens, les autres bâtiments sont situés à un niveau inférieur. A l'ouest du temple de Sarapis, on a dégagé une terrasse qui forme, non point un rectangle, comme l'indiquait le plan d'Hauvette, mais un trapèze irrégulier. Elle est limitée à l'est par le mur dit polygonal, lequel, de ce côté, formait apparemment le mur de fond d'un portique. Il était, en effet, revêtu d'un enduit dont il reste des traces; et, parallèlement, sur une grande partie de la longueur, court un second mur fort ruiné (n° 6), mais où l'on remarque encore, vers l'extrémité sud, de longues dalles de gneiss; ce mur supportait apparemment une colonnade. A l'ouest, à partir du point G, le mur qui supporte la poussée des terres forme le fond d'une série de pièces, limitées par des murs perpendiculaires et situées en contre-bas. On n'a pu dégager entiè-

1. Pour la description de cette pièce, voir provisoirement *BCH*, VI p. 303-394.



FOUILLES DE MÉLOS.

Fig. 3. — Avenue bordée de monuments votifs, dans le sanctuaire des divinités égyptiennes.

BERTRAND D.C.



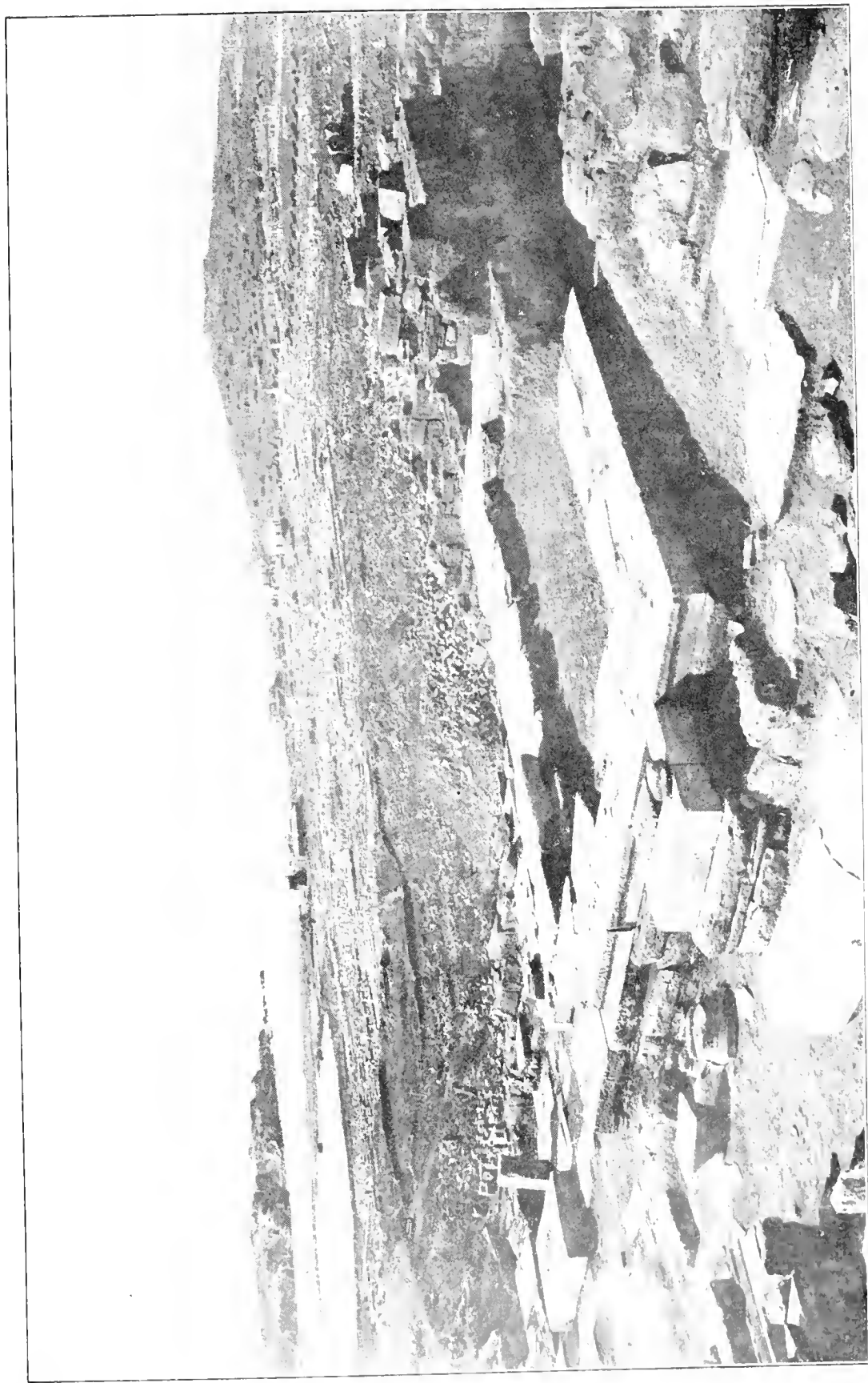
rement ce portique, — car il semble que ce soit un portique — ; du moins l'a-t-on reconnu sur toute sa longueur. Au sud, un large seuil de gneiss (K) indique encore l'entrée principale du téménos ; on y accédait par une pente douce. Au nord du point H, le mur qui borde, à l'ouest, la terrasse change d'aspect : il est de moindre épaisseur, et, à son extrémité, il n'est point profondément fondé : le véritable mur de soutènement de la terrasse était sans doute plus à l'ouest ; mais les anciens déblais ont empêché de le reconnaître. Peut-être a-t-on, après coup, prolongé la terrasse pour une raison inconnue ; en effet, à l'est, le mur parallèle au mur polygonal, à partir du point A, change légèrement de direction et semble, dans cette partie, d'une construction différente. Au nord, le mur BD supporte deux dalles de marbre blanc, qui forment un seuil.

Au milieu de cette terrasse de l'ouest, il convient de signaler une construction d'une nature assez particulière. C'est une sorte de longue avenue dallée (W)<sup>1</sup>, limitée à droite et à gauche par des murs grossièrement construits et enduits de stuc, lesquels, dans l'état actuel, ne s'élèvent guère à plus de 0<sup>m</sup> 30 au-dessus du sol (fig. 3). Le long de ces murs sont disposées des bases d'une construction analogue, dont les unes sont adossées au mur, les autres entièrement libres. Elles mesurent environ 0<sup>m</sup> 50 sur 0<sup>m</sup> 70 et sont séparées par des intervalles de 1<sup>m</sup> 20 environ. On peut imaginer que les massifs de maçonnerie qui font corps avec le mur sont les amorces de pilastres, et que les bases libres supportaient des statues ou des monuments votifs. Cette avenue ou couloir est, au nord, entièrement ruinée ; au sud, elle aboutit à un petit édifice dont l'orientation est différente et dont il ne subsiste que les fondations (a) ; d'après leur disposition, il semble que cet édifice ait été un petit temple.

1. Hauvette avait signalé seulement une « voie dallée ».

La partie septentrionale du sanctuaire est limitée au sud et à l'ouest par un portique coulé. Hauvette ne l'avait reconnu que sur une partie de l'aile sud, où l'assise de marbre est conservée (elle est indiquée sur son plan par les lettres JJ). Il s'est trompé sans doute, lorsqu'il a supposé que ce portique s'ouvrait vers le sud; mais le mur FG a été remanié de telle sorte qu'on ne peut décider s'il a formé le mur de fond d'un portique ou supporté lui-même une colonnade. Aussi bien, pour édifier le portique, on a utilisé de singulière façon des constructions antérieures. Nous en avons la preuve dans l'aile ouest: le mur de fond est un ancien mur de maison; on en a clos la porte; par devant, on a construit un mur sur lequel on a fondé la colonnade, et l'on a remblayé l'intervalle. Au nord du point h, pour constituer le mur de soutènement, on s'est contenté de doubler d'anciens murs. Les pièces situées en contre-bas n'ont point été remblayées; c'est ainsi que dans la salle l, on a trouvé, à un niveau inférieur de 2 m. environ au dernier sol antique, des dédicaces en l'honneur de Sarapis et d'Isis.

Le principal édifice, dans la partie nord du sanctuaire des dieux égyptiens, est un « petit temple » (Z) (fig. 4), qui mesure 3<sup>m</sup> 40 sur 5<sup>m</sup> 30. Hauvette ne signale qu'une assise de marbre (LM de son plan), « engagée au nord dans des constructions modernes, dont les murs, étroitement rapprochés les uns des autres, forment une série de petites pièces sans issue ». Nous n'avons point observé cette disposition, et le plan du petit temple apparaissait nettement avant le début des fouilles. La construction en est curieuse. Il subsiste, sur les côtés sud, est et ouest, une assise d'un marbre bleuâtre; mais cette assise est interrompue vers le milieu du côté est et se continue par un mur de tuf, d'une construction soignée, revêtu de stuc et conservé sur une assez grande hauteur. On peut croire que, de ce côté, l'édifice était masqué par des constructions main-



FOUILLES DE DÉLOS.

Fig. 4. — Vue au sud (cf. planche 5).





tenant ruinées, dont il reste quelques traces. La destination du temple n'est point connue; mais on ne désespère point de l'identifier, car on a découvert dans le voisinage les morceaux de plusieurs épistyles inscrits, dont l'un, après une étude attentive, pourra sans doute être rapporté au temple. De petits édifices, des bases honorifiques, des exèdres décoraient encore cet espace: il en reste, soit les substructions, soit de multiples fragments.

Comme on a admis que les édifices situés à des niveaux différents appartenaient à un même ensemble, il restera encore un problème à résoudre. Comment passait-on de la région nord du sanctuaire à la terrasse où se trouve le temple de Sarapis? Deux inscriptions identiques nous apprennent qu'un bienfaiteur du sanctuaire, sur l'ordre de diverses divinités, avait consacré τῆν ἀνάβασιν καὶ τοὺς τοίχους ἕως τοῦ νυκτοῦ<sup>1</sup>. On a lieu de supposer que cette ἀνάβασις était située en face de la chapelle C; mais il n'apparaît point, dans l'état actuel, qu'on ait pu se diriger de là vers le grand temple.

Les petites trouvailles ont été rares dans toute l'étendue de ce sanctuaire; on signalera seulement la découverte d'un bras (avant-bras, bras et main), provenant d'une statue de bronze et d'un ex-voto de bronze, dédié à Isis et représentant une paire d'oreilles. Par contre, à la récolte déjà si abondante d'Hauvette, on ajoutera des inscriptions nouvelles: listes de souscriptions, dédicaces donnant les noms de nouveaux prêtres et intéressant la chronologie attique. Ces matériaux permettront de tenter l'histoire du culte des dieux égyptiens à Délos. Ce culte y a été pratiqué durant deux siècles environ; et si l'on prend garde aux remaniements signalés dans les différentes constructions, aux irrégularités et aux incohérences, parfois inexplicables, qui en résultent, on croira volontiers que, durant ces deux siècles,

1. *BCH.* VI, p. 329-330, n<sup>o</sup> 24 et 25.

le même emplacement a toujours été réservé au même culte<sup>1</sup>. Les constructions anciennes ont disparu sous les édifices nouveaux, et si les restes en sont misérables, c'est que ces bâtiments, dus en général à la générosité des fidèles, étaient d'une construction trop sommaire; l'épaisseur des enduits dissimulait la grossièreté de la maçonnerie.

*Téménos des divinités syriennes.*

L'effort d'A. Hauvette avait porté principalement sur la partie sud de la « terrasse des dieux étrangers », c'est-à-dire sur les sanctuaires des dieux égyptiens. L'exploration de la partie nord fut plus incomplète. On pouvait donc espérer que, sur bien des points, on y ajouterait d'importantes précisions. Bien que la recherche ne soit point terminée, on peut dire que l'attente n'a point été déçue. Mais, ici encore, il faut compter avec le délabrement des édifices, dû le plus souvent aux insuffisances de la construction. Les textes font mention de multiples *ϣζζ*; il y a lieu de croire que ces *ϣζζ* n'étaient que de pauvres chapelles. On n'usait le plus souvent du marbre que pour y tailler la plaque dédicatoire qui était encadrée dans la maçonnerie. D'autre part, les

1. M. Ferguson a supposé que le Sarapieion et l'Isieion, connus à l'époque de l'indépendance, n'occupaient point la terrasse qui, à l'époque ultérieure, fut réservée aux dieux égyptiens. Il allègue qu'on n'y a trouvé aucune dédicace antérieure à 166 *Klio*, VII, p. 226. On a montré que plusieurs des dédicaces trouvées sur la terrasse dataient de l'indépendance (cf. *BCH*, XXXII, p. 390). Depuis, M. Ferguson l'a reconnu, mais déclare que ce fait « détruit seulement un de ses arguments » *Klio*, IX, p. 332. On ignore quels sont ces autres arguments, car on ne peut raisonnablement faire état, avec M. Ferguson, de la découverte de dédicaces à Sarapis et à Isis près du sanctuaire d'Apollon, alors que ces marbres sont employés dans des constructions tardives; ainsi, la dédicace *BCH*, XXXII, p. 424, n. 27, a été découverte au sud du Portique de Philippe; mais c'est un double de *BCH*, II, p. 368, n° 48, qui provient du sanctuaire de l'Inopos. D'ailleurs, toutes ces dédicaces datent elles-mêmes de l'époque athénienne.



FOUILLES DE DÉLOS.

fig. 5. — L'escalier conduisant de la vallée de l'Inopos au sanctuaire des divinités égyptiennes.





FOUILLES DE DÉLOS.

Fig. 6. — Partie supérieure du même escalier.



sanctuaires, d'assez bonne heure sans doute, ont été pillés<sup>1</sup> et les pièces de marbre ont été enlevées et transportées soit dans les parties basses de la ville, qui continuaient d'être habitées, soit jusque dans les îles voisines<sup>2</sup>.

Malgré ces réserves, on peut dès maintenant discerner les grandes lignes et la disposition générale du téménos.

On a vu que, vers le sud, il ne communiquait point avec le sanctuaire voisin. Il y avait sans doute une entrée vers le nord (en L); mais elle a été à peine reconnue et, actuellement, une de nos voies la recouvre. Par contre, vers l'ouest, on a dégagé un escalier (e e) (fig. 5) dont Hauvette avait découvert quelques marches, sans qu'il en pût reconnaître l'importance. Une petite base, à peine déplacée, permet d'affirmer que là se trouvait l'une des entrées principales du téménos. On y lit :

Διόφαντος  
 Ἀλεξάνδρου  
 Ἀτάργατος  
 καὶ Ἀδάτωι  
 δὲ τὴν ἀνάβασιν,  
 ἐξ ἱερῆως  
 Σαραπίωνος Ἱεροπολίτου.

Cet escalier commence par une série de trente marches (fig. 6), interrompues par un palier (c'est au bas de ces marches, au point m du plan, qu'on a trouvé la base votive : il se prolonge par une de ces rues, fréquemment coupées de degrés, comme on en rencontre actuellement encore dans toutes les villes des Cyclades. Elle descend jusqu'au lit de

1. Il faut peut-être croire, contrairement à ce qui a été supposé *BCH.*, XXXII, p. 385, qu'après 88, les sanctuaires égyptiens et syriens ont été à peu près abandonnés.

2. Un chapiteau inscrit, qui provient de ce sanctuaire, a été trouvé sur l'Agora des Compétaliastes; un chapiteau semblable a été transporté à Théra *IG.* XII, 3, 410.

l'Inopos, en traversant le quartier établi sur la pente et elle tombe en face du Cabeirion, situé sur le versant opposé de la vallée.

Lorsque, par l'escalier, on avait gagné la terrasse, on accédait à droite, par un seuil de marbre (N), à une vaste cour, mosaïquée sur toute sa surface. Elle est limitée à l'est par un double mur adossé au rocher; il semble qu'à une certaine hauteur, dans l'intervalle de ces deux murs, étaient pratiquées des niches. Au sud, c'est d'abord un simple ressaut du rocher, puis des murs extrêmement ruinés qui séparent la cour du téménos des dieux égyptiens. Ces murs ou le rocher lui-même, revêtu d'un enduit, formaient le fond de compartiments, qui semblent avoir été de petites chapelles. Dans l'une (M), on a découvert une mosaïque endommagée; on y lit, en caractères grossiers, composés avec des pierres noires et rouges :

Διονύσιος ζαχο-  
ρεύσας ἐν τῷ  
ἐπὶ Κρίτωνος ἄρ-  
χοντος ἐνταυτῷ  
ἢ ὑπὲρ ἐαυτοῦ καὶ τ-  
ῶν ἱερειῶντων Α  
. ΠΑΝΑ ἐστὶ ἱερειῶς?

Aux l. 6 et 7, une seule restitution semble plausible : des inscriptions nous ont fait connaître le nom du dieu d'Hiéropolis, parèdre d'Atargatis, Hadran. Bien que, dans les textes déliens, ce nom n'apparaisse point, Atargatis étant toujours associée à Hadad, et que, d'autre part, la forme soit insolite, on peut admettre qu'il s'agit de ce dieu. On ne peut dater l'inscription, car l'archonte Kriton est inconnu, et le nom du prêtre, qui nous aurait fourni un synchronisme précieux, a entièrement disparu. Mais l'intérêt topographique en est réel. Tout d'abord, elle nous



autorise à affirmer, comme nous le soupçonnions déjà, que la cour fait partie du sanctuaire des dieux syriens. De plus, elle nous indique quel était le niveau du sol vers la fin du n<sup>e</sup> siècle ou le début du 1<sup>er</sup>. On aurait pu croire tout d'abord que la mosaïque grossière, dont on a retrouvé des restes sur toute l'étendue de la cour, était de très basse époque : en effet, si du côté de l'est elle est établie directement sur le rocher, à l'ouest elle recouvre des murs enduits de stuc, qui ne semblent point antérieurs au n<sup>e</sup> siècle ; d'autre part, le mur qui limite la cour à l'ouest est construit en porte-à-faux sur un mur plus ancien. On doit tenir maintenant pour assuré que tous ces remaniements datent d'un temps où le sanctuaire était florissant et sont sans doute antérieurs à 88 av. J.-C.

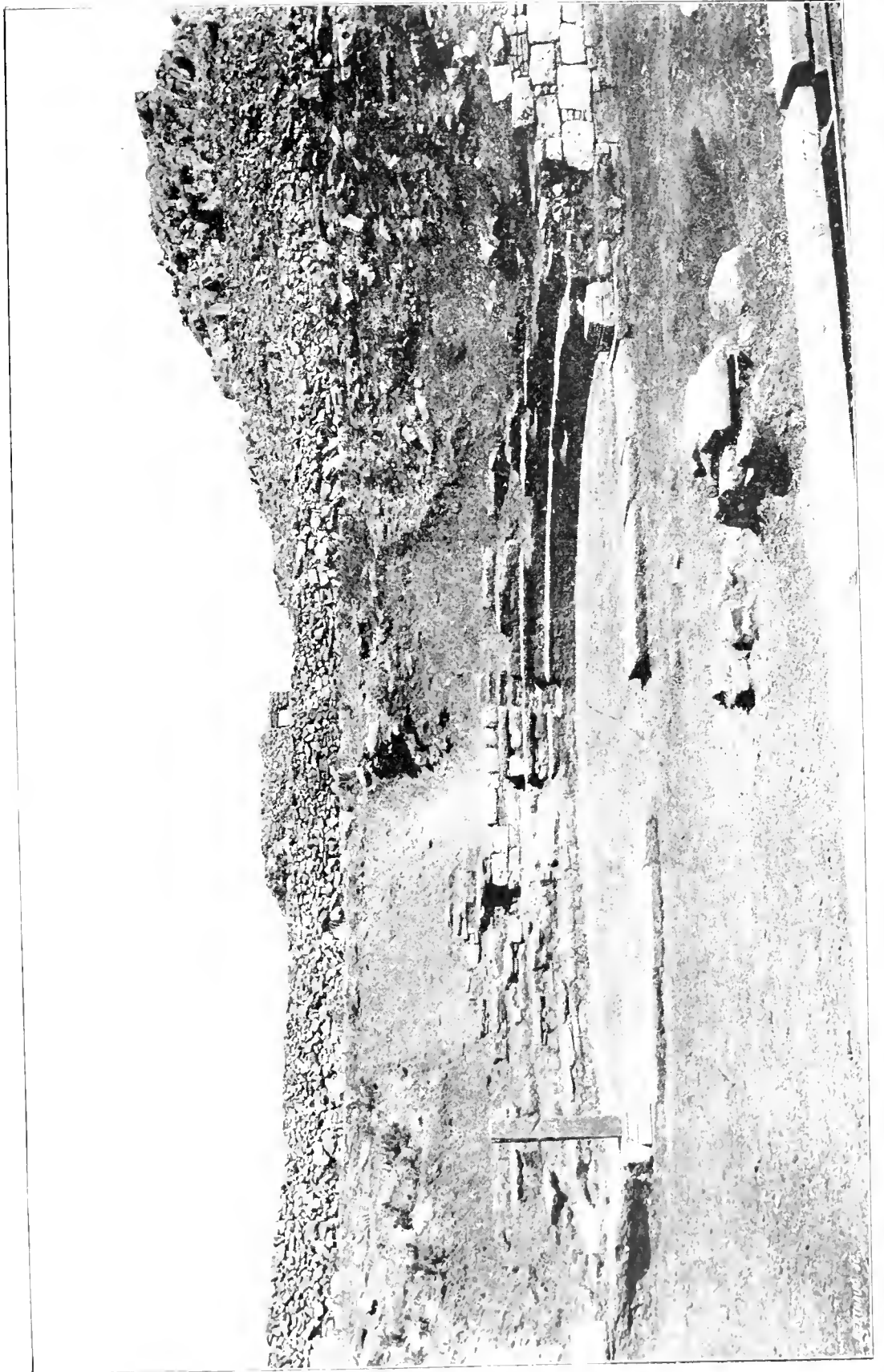
À l'ouest de la cour, les constructions qui subsistent sont situées à un niveau inférieur. On ne sait si elles communiquaient avec le grand escalier ; du moins, y pouvait-on accéder par une rue, située au sud, qui, comme il semble, descendait vers l'Inopos. Peut-être ces constructions faisaient-elles encore partie du téménos ou représentent-elles les restes d'un état plus ancien du sanctuaire. Les mosaïques découvertes dans les pièces Q et R sont analogues à celles de la grande cour ; d'autre part, dans une citerne S, qui n'est point entièrement déblayée, on a déjà trouvé, outre des débris de sculptures, des dédicaces aux dieux syriens et des tambours de colonnes. Tout autour de cette citerne, gisaient d'innombrables fragments d'architecture : bases de colonnes, épistyles, frises, corniches appartenant à un ordre ionique. Sur un pilastre, on déchiffre quelques lignes d'une inscription mutilée, dont l'une nous donne ἐξ' ἐξ ἐξωξ ... On admettra difficilement que tous les fragments ainsi rassemblés proviennent de la terrasse supérieure, et l'on peut croire que ces diverses pièces, qui d'ailleurs ne sont point groupées comme les pièces d'une maison, avaient une destina-

tion religieuse. Pour en décider, il sera nécessaire de pousser la fouille vers l'ouest.

Au nord de l'escalier et du palier qui le prolonge, les recherches ont été seulement amorcées. Quelques degrés menaient à une terrasse qui était peut-être dallée. Un portique, extrêmement ruiné, la termine à l'ouest. On rencontre ensuite le petit édifice dont M. S. Reinach a découvert la mosaïque (m du plan d'Hauvette) : c'est une exèdre, qui est due à la générosité de Midas, fils de Zénon, personnage bien connu à Délos. La face tournée vers l'est était décorée d'un ordre corinthien. En avant de cette exèdre, on a dégagé une autre mosaïque inscrite : la dédicace en est faite à Hagné Aphrodité. Au delà, vers le nord, on a reconnu un mur de soutènement qui se prolonge jusqu'aux constructions voisines de l'entrée du téménos : elles faisaient, comme il semble, partie d'une exèdre.

A l'est, les premières constructions que l'on rencontre sont fort délabrées. On se contentera de décrire la pièce P, qui a été entièrement dégagée. Elle mesure 6<sup>m</sup> 85 sur 4<sup>m</sup> 30 et s'ouvrait à l'ouest ; le seuil en est situé à 0<sup>m</sup> 85 au-dessus du niveau de la terrasse. Sur les trois autres côtés, elle était entourée d'un *podium* de maçonnerie, revêtu de stuc ; il est haut de 0<sup>m</sup> 80, large de 1<sup>m</sup> 68. Un escalier étroit, pratiqué du côté est dans l'épaisseur du *podium*, permettait d'y monter. On a découvert dans cette pièce plusieurs dédicaces à Hagné Aphrodité ; le bâtiment avait donc un caractère religieux.

La dernière construction dont nous devons nous occuper est cet édifice demi-circulaire (fig. 7), dont l'existence a été signalée depuis si longtemps. On l'a partiellement dégagé et l'on a reconnu qu'il offrait la disposition d'un théâtre : orchestre revêtu d'une mosaïque, gradins divisés en *cunei* par d'étroits escaliers. Une inscription, découverte le dernier jour des fouilles, nous renseigne mieux encore : le θεῶν ἱερὸν a été dédié vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, sur l'ordre







LOULES DE DÉLOS.

Fig. 8. — Statue de dieu, trouvée dans le sanctuaire des divinités syriennes.



d'Hagné Aphrodité (ἁγνὴ ἀφροδίτη), par son prêtre et par les thérapeutes dont les noms sont gravés au-dessous de la dédicace. Il servait sans doute à de pieuses représentations. Les bâtiments de la scène, d'ailleurs ruinés, sont encore recouverts par l'une des voies qui servent à évacuer les déblais.

Parmi les trouvailles, on signalera surtout deux importants fragments d'une grande statue de culte (fig. 8). Elle représentait un dieu, assis sur un trône, nu jusqu'à la ceinture. Il en reste le torse et, partiellement, le bas du corps, qui était drapé. Les différentes pièces de la statue étaient rapportées. Il ne s'agit point sans doute du Zeus grec, mais d'un Baal syrien hellénisé. Lucien ne nous dit-il point qu'à Hiérapolis la statue d'Hadad ressemble de tout point à celle de Zeus : même tête, même costume, même trône<sup>1</sup>? On a mis au jour divers fragments provenant de moindres statues, qui représentaient sans doute des ministres du culte, un bas-relief bien conservé, du type dit du « banquet funèbre ». On est tenté d'y reconnaître, étendu sur un lit, le dieu même que représente la statue du culte. Les inscriptions appartiennent presque toutes à la catégorie des dédicaces. On a pu juger déjà de leur intérêt. L'une seulement est d'un autre ordre : c'est un règlement religieux prescrivant les conditions de pureté indispensables pour pénétrer dans le sanctuaire.

Il n'est point nécessaire de donner des conclusions fermes, puisque les travaux ne sont point terminés. Toutefois, on peut assurer que nous connaissons très exactement, sinon les détails du culte des dieux syriens, du moins l'histoire de l'installation de ce culte à Délos. On pourra montrer comment, après avoir été pratiqué par des étrangers, il fut

1. *De dea syria*, 31.

adopté officiellement. On marquera des étapes, qui coïncident avec les transformations constatées dans l'état même du sanctuaire; on donnera des dates précises. Les Romains semblent l'avoir toujours favorisé. Ainsi, le sanctuaire de Délos a pu avoir quelque influence sur la diffusion des cultes syriens dans le monde occidental.

## II. FOUILLES AU CABEIRION<sup>1</sup>.

Les fouilles exécutées au Cabeirion pendant le mois de juillet 1909 avaient pour objet de compléter une exploration que M. S. Reinach avait entreprise en 1882, mais qu'il avait dû interrompre au bout de peu de jours<sup>2</sup>. Ces travaux, dont M. Reinach constatait et déplorait lui-même l'insuffisance, lui avaient cependant permis de découvrir l'emplacement du petit temple des Cabires: de plus, quelques débris de l'élévation et quelques inscriptions intéressantes avaient été trouvées au même endroit.

Au début des fouilles de cette année, l'aspect des lieux était le suivant. Sur la colline qui limite à l'ouest le ravin de l'Inopos et qui forme, au nord, le prolongement de celle du théâtre, s'étend une terrasse qui, à l'est, descend en pente douce vers l'Inopos. Cette terrasse se trouve bordée, à l'ouest, par le petit édifice rectangulaire où M. S. Reinach avait su reconnaître le sanctuaire des Cabires, et, au sud, par un gros mur qui soutient une seconde terrasse d'un niveau plus élevé que la première: à l'est, il était impossible de fixer les limites qui la séparaient du lit de l'Inopos, actuellement comblé; au nord, au contraire, elle domine à pic le quartier de l'ancienne ville de Délos, qui s'incline vers l'angle sud-est du sanctuaire d'Apollon. Il s'agissait de délimiter aussi exactement que possible cette terrasse et

1. Extrait du rapport rédigé par M. J. Halzfeld.

2. *BCH*, VII, p. 329 et suiv.



d'en dégager les abords; de déblayer le temple, pour pouvoir en établir le plan; de chercher enfin, au pied de la terrasse, les débris d'architecture et les inscriptions qui pouvaient y avoir glissé.

Le sanctuaire (fig. 1, T) des Cabires est un rectangle qui mesure 5<sup>m</sup> 90 de large sur 10 m. environ de long. Il est impossible de donner avec une entière précision la longueur de l'édifice, car l'extrémité du rocher sur lequel reposait le mur nord s'est écroulée avec la construction qu'elle portait; mais l'aspect des lieux ne permet pas de supposer que ce rocher ait jamais dépassé beaucoup ses limites actuelles ni que, par conséquent, la longueur du temple ait été notablement supérieure à 10 mètres. Ruiné au nord par cette brusque coupure, le temple est bordé à l'ouest par une rue (R), et, au sud, par un escalier, dont on reparlera plus loin. À l'est, s'étend la terrasse que nous avons mentionnée tout à l'heure.

Le plan (fig. 1) laisse reconnaître l'irrégularité du monument. Le temple est muni d'une colonnade (a) sur un côté seulement; la surface intérieure en est réduite par une niche carrée (b), pratiquée vers l'extrémité sud du mur est; ce même mur est percé à son extrémité nord d'une porte (c), qui est placée d'une manière assez surprenante par rapport aux axes de l'édifice. L'élévation présente aussi quelques singularités. Une première anomalie réside dans le fait que la colonnade, qui était dorique, comme l'attestent plusieurs fragments, semble avoir été surmontée d'un entablement ionique, dont l'architrave portait l'inscription publiée *BCH*, VII, p. 364, et dont plusieurs autres morceaux ont été découverts au cours des fouilles de 1908. Mais la plus grande originalité de l'édifice consiste dans le rôle qu'y jouaient les médaillons décrits *BCH*, VII, p. 341-342. En publiant les résultats de ses fouilles, M. Reinach avait uniquement étudié ces médaillons au point de vue épigraphique; il ne s'était pas demandé quelle pouvait être leur

fonction architecturale. Leurs dimensions et leur nombre nous obligent à les rattacher à un édifice de quelque importance; seul, dans toute cette région, le Cabeirion est un monument assez considérable pour qu'on puisse lui attribuer ces motifs de décoration. L'inscription de l'architrave confirme cette hypothèse: nous la publions ici avec les restitutions qu'autorise la découverte de deux nouveaux fragments:

Ὁ ἱερεὺς Πλάτωνος Ἀσκληπιοδώρου Ἀθηναίος ἔδωκε |  
 βίου ἱερέως Περαιδῶνος ἔτι καὶ θεῶν μετὰ γύλων Κελεύρων |  
 ὑπὲρ τοῦ δόξου τοῦ Ἀθηναίων καὶ τοῦ δόξου τοῦ |  
 Ῥωμίων τὸν γὰρ ἔδωκε καὶ τὰ ἑπὶ καθεστῶς οἷς ἱερὰ ἄευσαν καὶ Διογύσωι |  
 ἀνεθάρταν, ἐπὶ ἐπιμελήτου τῆς γῆσου |  
 Θεοδότου τοῦ Διοδώρου Σουγιέως: |

Les mots τὰ ἑπὶ καθ désignent bien évidemment les médaillons dont nous venons de parler<sup>1</sup>; ces médaillons faisaient donc partie de l'édifice. Quelques-uns, sinon tous, étaient employés dans la décoration intérieure du Cabeirion. L'un d'eux, qui faisait partie d'un angle rentrant, et trois autres, qui, d'un côté, portent les quatre fascies d'une architrave ionique, ne laissent aucun doute à cet égard.

L'inscription que nous avons citée nous apprend que le sanctuaire des Cabires, tel que nous venons de le décrire, a été construit en 101 année de l'épimélie de Théodotos. Il est probable qu'il s'agit ici, à proprement parler, d'une reconstruction du Κελεύρων ou Σχεθρῶν, édifice mentionné déjà dans les inscriptions financières du début du III<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, et dont le plan, tel qu'on peut l'induire de ces

1. Sur le sens de ces mots, cf. Maurice Albert dans le *Dict. des Antiq.*, art. *Clipeus*, p. 125; Courbaud, *ibid.*, art. *Imago*, p. 389.

2. Il est désigné une fois sous le nom de Κελεύρων dans un compte de la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup> *BCH.*, XXXII, p. 11, l. 90; une autre fois, sous le nom de Σχεθρῶν dans le compte inédit de Calistratos 162 et dans un autre compte, pareillement inédit, d'une époque voisine.

documents, ne répondait pas à celui de l'édifice actuel. Cette hypothèse est aussi rendue vraisemblable par l'étude de la terrasse située devant le temple, terrasse qui porte la marque de divers remaniements. A une première époque, dont il ne nous est pas encore possible de fixer la date, l'état des lieux était celui-ci : A l'est de l'emplacement du petit temple, un escalier (d), taillé dans le rocher, reliait un palier, qui se trouve à peu près au même niveau que le sanctuaire (e), à une terrasse (f), dont le sol était constitué par le roc seulement aplani et qui s'étendait jusqu'à l'Inopos. A ce premier état appartiennent une base carrée (g), située à l'extrémité de cette terrasse, un mur qui la borde au sud et dont subsiste la première assise en moellons de marbre (h), et des vestiges de constructions à l'angle sud-est (i). Lorsqu'on construisit le Samothrakeion, ce premier état de la terrasse paraît avoir été respecté : seul, l'escalier de marbre fut complété et élargi par la construction d'un escalier de six marches de gneiss, allant du stylobate du temple jusqu'à la plateforme rocheuse k.

Plus tard, — et peut-être à l'époque de la réfection du sanctuaire, — cette terrasse fut exhaussée : un remblai haut d'environ 2 mètres recouvrit le roc, et le stylobate du temple ne dépassa plus que d'une marche le niveau de la terrasse. Ce remblai fut maintenu au nord et à l'est par un mur en moellons de marbre et morceaux de granit (l) ; au sud, on éleva un autre mur, fait de gros blocs de granit où sont intercalés de petits fragments de granit et de marbre (m). Ce mur soutenait un remblai qui s'éleva au sud de la terrasse du Cabeirion, et dont l'exploration n'a pas encore été faite (n) ; trop faible pour résister à la poussée des terres, il dut être renforcé, dans la suite, par un autre mur de même appareil, dressé contre lui (o). Sur cette terrasse exhaussée s'élevait un petit édifice dont les fondations descendent jusqu'au rocher. Un massif de maçonnerie rectangulaire ( $1^m\ 85 \times 1^m\ 98$ ) vient buter contre un massif

circulaire (1<sup>m</sup> 90 de diamètre — p.). Nous ne possédons aucun morceau de l'élevation de la partie rectangulaire ; mais on a retrouvé de nombreux fragments d'orthostates et de moulures, appartenant au socle et au couronnement du monument circulaire, qui permettront sans doute d'en proposer une restitution.

À l'est du Cabeirion se trouve le lit de l'Inopos. Les fouilles de 1909 ont prouvé qu'en ce point, comme en beaucoup d'autres, le cours d'eau avait été régularisé. Au pied même de la terrasse s'amorce un canal qui, laissant à l'est le lit du torrent et le bassin décrit par M. Reinach (*BCH*, VII, p. 312 et suiv.), s'infléchit de plus en plus vers l'ouest (q). Ce canal, large de 1<sup>m</sup> 30, est bordé de belles assises de poros, et son radier est en dalles de gneiss ; il servait peut-être à fournir d'eau les quartiers de la ville situés au nord du Cabeirion.

La fouille du Cabeirion n'a donné que peu de trouvailles archéologiques. Les rares débris de statues de marbre, les petits objets en bronze ou en terre cuite, qu'on y a recueillis, n'ont guère d'intérêt. Notons pourtant quelques fragments de petits chevaux en terre cuite, qui ne sont peut-être pas sans rapport avec le culte des Cabires-Dioscures. Parmi les textes épigraphiques, nous mentionnerons seulement une dédicace de  $\Delta\iota\sigma\sigma\chi\rho\tau\epsilon\varsigma \Delta\iota\sigma\sigma\chi\rho\tau\epsilon\upsilon$ , prêtre des Cabires ; une autre de Decimus Stlaccius *Isic* aux dieux de Samothrace ; enfin, un fragment de décret, malheureusement mutilé, qui détermine le rôle du néokore d'une divinité.

### III. FOUILLES AU SUD DE L'AGORA<sup>1</sup>.

Les fouilles, pratiquées en juin 1909 au sud de l'Agora ancien « Tétragone », ont fait connaître un quartier de maisons dont l'on n'avait jusque là dégagé que les limites. Bordé au nord par la rue montante qui longe l'Agora, au

1. Extrait du rapport de MM. J. Hatzfeld et Ch. Dugas.

sud par une à peu près parallèle, à l'ouest par l'esplanade appelée jusqu'ici, faute de mieux, *Agora des Compétaliastes*, à l'est par la petite place où se trouve le *Monument du Tritopator*<sup>1</sup>, ce quartier a la forme d'un rectangle irrégulier dont les grands côtés sont dirigés de l'est à l'ouest. Il est divisé en trois *insulae* inégales par deux rues dirigées du sud au nord. Les maisons dont il se composait appartiennent, pour la plupart, au type le plus modeste de la construction hellénistique à Délos; elles forment des corps de logis de deux ou trois pièces et paraissent avoir été, pour la plupart, des magasins. C'est seulement dans l'*insula* du sud, près de l'Agora des Compétaliastes, que se trouve une maison d'un plan plus régulier, dont les chambres, groupées autour d'une cour dallée, la citerne, les mosaïques, les stucs peints, la décoration architecturale rappellent les constructions de la rue du théâtre.

Ce qu'il importe surtout de faire observer, c'est que l'emplacement qu'occupe le quartier nouvellement déblayé avait été habité dès une très haute antiquité. En poussant la fouille sous le sol des maisons hellénistiques, on a pu découvrir les vestiges d'édifices incomparablement plus anciens. Les murs de ces constructions, qui ont souvent servi de fondations à ceux des maisons récentes, forment aussi des chambres de dimensions médiocres et de plan irrégulier. Dans les déblais, on a recueilli en grande abondance des fragments de vases archaïques, notamment de la série mélienne et des diverses séries géométriques; notons, de plus, la découverte de deux petites figurines archaïques en bronze, représentant chacune un homme (prisonnier de guerre?) ayant les mains liées derrière le dos.

En descendant plus bas encore et en mettant le roc à nu, on a fait une découverte des plus intéressantes: on a constaté la présence, dans le rocher (granit en décomposition) d'excavations qui peuvent se ramener aux trois types sui-

1. Cf. *Comptes rendus*, 1907, p. 354.

vants : — 1<sup>o</sup>) Sorte de cuvette, profonde de 0<sup>m</sup> 20 à 0<sup>m</sup> 30, ayant de 1<sup>m</sup> 50 à 2 m. de diamètre ; une excavation de ce type ; — 2<sup>o</sup>) Sorte de bassin rectangulaire (environ 1<sup>m</sup> de profondeur, 1 m. à 1<sup>m</sup> 50 de longueur) ; une excavation de ce type ; — 3<sup>o</sup>) Puits à parois verticales variant pour la profondeur et le diamètre entre 1 et 2 mètres ; au moins trois excavations de ce type. De petits débris de charbon ont été trouvés en assez grande quantité à l'intérieur des excavations, mais aucun objet caractéristique n'a été recueilli durant la fouille. Il est donc impossible de se prononcer avec sûreté sur la date et la destination de ces cavités. On propose simplement, à titre hypothétique et provisoire, de rapprocher l'excavation du premier type des fonds de cabanes néolithiques, en particulier de ceux récemment découverts par M. Tsountas en Thessalie (*Ἡροιστογραφικὴ ἀνασκαφὴ*, p. 116), et celles du troisième type des silos à provisions et des fosses à détritus bien connus dans les stations néolithiques de l'Europe centrale et occidentale (Déchelette, *Manuel*, I, p. 348 : cf. aussi Tsountas, p. 94). Il semble, pour le moment, peu probable qu'il y ait à établir un rapport entre nos excavations et les βόθροι d'Orchomène.

De même que ce quartier avait été habité bien avant l'époque hellénistique, de même il continua de l'être après la période de prospérité de Délos. Le sol fut exhaussé et de nouvelles constructions s'élevèrent, où l'on employa comme matériaux nombre de débris d'architecture provenant de maisons hellénistiques. Ces constructions tardives durèrent jusqu'à la fin de l'empire romain ; la preuve en est qu'on a retrouvé dans un des murs, à l'intérieur d'un vase grossier, un lot de 3636 monnaies de bronze dont les plus nombreuses sont aux noms de Constantin, Maxence et Licinius. Ajoutons que le quartier n'était pas encore abandonné à l'époque byzantine, comme le prouve l'existence d'une petite église à abside dont le plan est parfaitement reconnaissable.

Les monuments épigraphiques trouvés dans ce quartier avaient été généralement emmurés dans les murailles romaines et byzantines. Notons, parmi ces textes, un devis de travaux : un décret du temps de l'indépendance en l'honneur de Διοσκουρίδης Θεοδώρου ἐγὼ Μυρρινούκτης, qui avait organisé à Délos la réception des théores athéniens : enfin, une curieuse dédicace à Hélios d'un Arabe nommé Χωζύν.

#### IV. SONDAGES A L' « OIKOS DES NAXIENS »<sup>1</sup>.

L'édifice, désigné sous ce nom provisoire<sup>2</sup>, n'a pas été l'objet d'une fouille en règle. On a voulu seulement s'assurer, cette année, s'il ne recouvrait pas des constructions plus anciennes. A cet effet, on a soulevé entièrement le dallage de marbre qui en recouvre toute l'aire et, au-dessous de ce dallage, on a creusé le sol jusqu'au roc. Ces sondages ont abouti à des résultats fort dignes de mention.

Ils ont permis de constater l'existence de deux rangées de trous, pratiqués dans le rocher à des profondeurs variables et disposés à droite et à gauche de l'unique rang de colonnes qui partage longitudinalement la cella d'est en ouest. Les axes de ces deux rangées de trous sont parallèles à l'axe de la colonnade, et les trous sont creusés exactement de part et d'autre de chaque colonne. Au fond de quelques-uns était placée une pierre plate. A notre connaissance, cette disposition ne s'est encore rencontrée que dans les habitations néolithiques de Thessalie explorées par M. Tsountas. On ne voit guère pourquoi ces trous auraient été creusés, sinon pour recevoir une double colonnade en bois, supportant le toit d'un édifice primitif. — Il subsiste des restes d'un mur dirigé d'est en ouest et situé entre la colonnade médiane et le mur sud du bâtiment. Ces restes ont probablement appartenu à l'édifice à double colonnade

1. Extrait du rapport de M. Ch. Dugas.

2. *Comptes rendus*, 1909, p. 273.

en bois; dans ce cas, il était extrêmement étroit. Comme débris antiques, on a trouvé de nombreux fragments de style géométrique, et un petit taureau de bronze de style archaïque.

Il paraît dès lors acquis que l'« Oikos des Naxiens » a été édifié sur l'emplacement d'une des plus anciennes constructions dont il y ait trace à Délos. De cette découverte on rapprochera celles, mentionnées plus haut, qui ont été faites par MM. Hatzfeld et Dugas au-dessous des maisons hellénistiques voisines de l'Agora. En deux points du champ de fouilles, on pense avoir relevé, cette année, les vestiges caractéristiques d'établissements humains d'une époque extrêmement reculée.

---

*Le Gérant, A. PICARD.*



COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND POTTIER.

M. CAGNAT communique à l'Académie une lettre qu'il a reçue de M. de Pachtère, membre de l'École française de Rome, relativement à la découverte de quatre nouveaux exemplaires de bornes rappelant la délimitation opérée sous Vespasien entre l'*Africa vetus* et l'*Africa nova*, sur l'emplacement de la *fossa regia* :

« Vous savez, pour avoir vous-même étudié ce sujet<sup>1</sup>, que jusqu'ici on ne connaissait que trois de ces bornes ; l'une, trouvée près du marabout de Sidi-Kramira<sup>2</sup>, à 2 kilom.  $\frac{1}{2}$  environ de l'Henchir-Souar, l'antique *Abthugni*, dans la région du Djebel-Fkirine, au Sud de la plaine du Fahs, les deux autres, découvertes

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1894, p. 43 et suiv.

2. *Loc. cit.*

à l'Henchir-Barhala et à l'Henchir-Chetlou, dans le massif montagneux qui borde à l'Ouest et au Nord-Ouest la même plaine<sup>1</sup>.

« Je crois inutile de reproduire ici ces quatre inscriptions nouvelles, qui sont identiques à celles qui sont déjà publiées. Il importe seulement d'indiquer précisément les points où elles ont été relevées. Trois des pièces étaient employées comme matériaux de construction dans le marabout de Sidi-Abdallah-el-Behaïm (*Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Téboursouk, n° 81). La quatrième gisait sur les pentes d'un ravin descendant à l'Oued-Kachbar, à un kilomètre environ au Sud du même marabout.

« Les blocs sur lesquels sont gravées ces inscriptions sont énormes. Les deux plus grands ont près de 2 mètres de longueur, 0<sup>m</sup> 40 de largeur et 0<sup>m</sup> 30 d'épaisseur. C'est assez dire qu'ils n'avaient pas dû être transportés bien loin de leur place primitive. Or on distingue nettement, depuis les ruines romaines au milieu desquelles est construit le marabout de Sidi-Abdallah, jusqu'à deux kilomètres environ vers le Sud, un épi rocheux qui suit la crête sur la rive droite de l'Oued-Kachbar, puis de l'Oued-el-Kebir. C'est une œuvre artificielle, semblable à celle que M. Poinsot a pu reconnaître sur un long parcours dans le Djebel-ech-Cheid et dans le Djebel-Chetlou jusqu'à l'Henchir-Kuana<sup>2</sup>.

« De ce point jusqu'à l'Henchir-Barhala où, d'après le témoignage d'une borne, cette frontière passait, marquée sans doute par le même remblai de travail humain, il n'y a guère que cinq kilomètres à vol d'oiseau; et l'on pouvait croire, avec M. Poinsot<sup>3</sup>, que la limite entre les deux territoires de l'*Africa vetus* et de l'*Africa nova*, l'ancienne *fossa regia*, les rejoignait directement par les montagnes qui dominent directement à gauche la Siliane.

« Il n'en est rien. Faisant brusquement de l'Henchir-Kuana un coude vers le Nord-Ouest, la frontière rejoignait le marabout de Sidi-Abdallah, en traversant l'Oud Tabet-ech-Charf; puis, arrivée là, elle devait tirer brusquement à l'Est, en suivant la crête

1. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 113; *C. I. L.*, vii, 14882.

2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 466 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 479.

si caractéristique du Djebel-es-Sera-Kondiat, avant de rejoindre enfin l'Henchir-Barhala. Les trois premières de ces bornes, employées dans la construction du marabout, ont été prises sur l'épi rocheux dont le tracé apparaît si nettement au voisinage. Quant à la quatrième, elle avait roulé au bas de la crête qui marquait la limite. Elle en est à moins de cent mètres.

« Ces découvertes permettent de fixer avec plus d'exactitude la frontière des deux provinces romaines. Elles laissent espérer qu'une exploration attentive dans les parages de l'ancienne *fossa regia* ferait trouver de ces bornes en grand nombre, puisque sur l'espace d'un kilomètre on en a reconnu quatre qui n'étaient pas bien loin de leur site primitif. »

M. HOMOLLE communique une lettre de M. Le Tourneau, architecte en mission à Salonique, dont l'Académie connaît les beaux travaux sur les églises byzantines de cette ville.

Continuant dans la mosquée d'Eski-Djouma les recherches commencées en 1908, il a retrouvé dans les arcades de cette basilique des mosaïques décoratives du plus beau dessin et de la plus riche harmonie : plumes de paon, rinceaux de feuillages, oiseaux et serpents enlacés.

Il a dégagé d'une épaisse couche d'enduit les colonnes en cipollin et vert antique.

Il espère, grâce aux crédits ouverts libéralement par l'administration ottomane, rendre à la vieille basilique la splendeur de son aspect primitif.

M. Philippe BERGER communique à l'Académie un feuillet de manuscrit juif provenant de la mission Pelliot, et qui est sans doute un des plus anciens manuscrits juifs actuellement connus.

C'est une prière formée de passages tirés des Psaumes ou des prophètes, écrite en un bel hébreu carré, avec un système de vocalisation encore très rudimentaire. Le feuillet était replié sur lui-même et devait être destiné à être porté par son propriétaire.

M. Berger l'a étudié avec le concours de M. Moïse Schwab et de ses auditeurs au Collège de France; il résulte de leurs études que ce manuscrit doit dater du VIII<sup>e</sup> ou du IX<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Ces conclusions sont adoptées par M. Éuting dont on connaît l'autorité en ces matières.

Ce manuscrit offre une grande ressemblance avec le manuscrit hébréo-persan rapporté du Turkestan oriental par M. Stein, et qui date à peu près de la même époque. Il présente des particularités remarquables qui feront l'objet d'une étude détaillée.

Il est procédé au scrutin pour le prix Gobert :

Le premier prix est décerné à M. Émile Mâle, par 27 suffrages contre 7 donnés à M. Delachenal, pour son ouvrage sur *L'Art religieux à la fin du moyen âge en France* et la troisième édition revue et corrigée de son volume précédent sur *L'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*.

Le second prix est décerné à M. Robert Michel, par 34 voix sur 35 votants, pour son volume intitulé : *L'Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*.

M. Bonché-Leclercq achève la lecture de sa note sur « ἡ ἑπιγαμιαία matrimoniales dans l'Égypte gréco-romaine », à titre de commentaire du papyrus 57 de Florence, publié par G. Vitelli (*Papiri greco-egizii*, I, fasc. 2, Milano, 1906, pp. 105-109). Dans ce texte, d'après les restitutions de Wilcken (*Archiv f. Ppfl.*, IV, pp. 441-442), il est question d'une ἑπιγαμιαία des femmes, attestant « que le mariage des ancêtres a les caractères voulus pour assurer les droits de l'enfant à l'éducation éphébique » (P. Jouguet, *Rev. de Philol.*, XXXIV, 1-1910, pp. 53-54). M. Bonché-Leclercq propose de distinguer cette ἑπιγαμιαία féminine de l'ἑπιγαμιαία éphébique, connue par *Tebt. Pap.*, II, 316, et d'y reconnaître une offrande de « prémices » propre au mariage religieux, tel qu'il paraît avoir été réglementé par un des derniers Ptolémées (*Hist. des Lagides*, t. IV, p. 103). Sur le rapprochement de textes aussi mutilés on ne peut asseoir que des conjectures.

M. Maurice Croiset lit une étude relative à la date de quelques pièces d'Euripide. Une comparaison entre le *Premier Hippolyte*, pièce perdue, mais qui nous est connue par quelques témoignages, et le *Second Hippolyte*, que nous possédons, permet d'établir

qu'à partir d'une date voisine de 432, Euripide renonça à mettre sur la scène le type féminin qui avait fait scandale dans le *Premier Hippolyte*. Ce type se rencontrait dans quatre tragédies perdues, au moins, à savoir : *Sthénébée*, *Phœnix*, les *Femmes de Crète*, les *Crétois*. On doit donc admettre que ces drames sont tous antérieurs au *Premier Hippolyte*, bien qu'un seul d'entre eux, les *Femmes de Crète*, ait une date certaine (439). Ainsi groupés, ils peuvent servir à caractériser une période de la carrière dramatique du poète.

---

### LIVRES OFFERTS

---

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau les fascicules d'avril-mai 1910 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1010, in-8°).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre ensuite, au nom du Ministère des colonies, le tome I<sup>er</sup> des *Documents scientifiques de la Mission Tilho (1906-1909)* (Paris, 1910, in-8°, avec 1 vol. de cartes).

M. PERROT offre enfin, au nom de M. Delisle, *Les Heures dites de Jean Pucelle*, manuscrit de la collection de M. le baron Maurice de Rothschild. Notice par M. L. DELISLE, membre de l'Institut (Paris, 1910, in-8°; 88 pp. et 72 planches).

M. HEUZLEY a la parole pour un hommage :

« Un nouveau travail que M. Perdrizet me prie d'offrir en son nom à l'Académie me fait encore quitter un instant l'Orient et la Chaldée pour me ramener à mes anciennes recherches sur la Macédoine et la Thrace. Ce travail, intitulé : *Cultes et mythes du Panyée*, est un important chapitre des études que l'auteur n'a pas cessé de consacrer à cette région, depuis l'exploration qu'il en a faite comme membre de l'École d'Athènes,

« Il s'attaque ici à une question capitale, mais restée très obscure et très difficile : les origines thraces du culte de Bacchus. L'abondance et la diversité des hypothèses émises sur ce sujet par les

savants modernes est en raison inverse du nombre restreint des textes et des monuments qui s'y rapportent. Un des mérites de M. Perdrizet est d'avoir passé au crible de la même critique minutieuse ces rares documents et ces multiples commentaires. Il en a tiré, sur la religion du Bacchus thrace, une étude d'ensemble, dont certaines parties peuvent rester sujettes à la discussion, mais dont la cohésion et l'enchaînement produisent sur l'esprit du lecteur une impression rassurante.

« La comparaison des témoignages ici rassemblés établit, non seulement la réalité du culte prophétique de Bacchus dans le mont Pangée, mais encore l'étroite relation de ce culte avec le sanctuaire plus éloigné et plus barbare de Sabazis au pays des Besses, et même, beaucoup plus loin dans les profondeurs de la région balkanique, avec les rites sauvages des Gètes, adorateurs de Zalmoxis. Pareillement, dans l'ordre des temps, M. Perdrizet nous fait parcourir les étapes successives du même culte; il nous le montre débutant par la zéolatrie sanglante de l'humanité primitive, puis s'associant à une religion de la végétation spontanée, symbolisée par la feuille de lierre, et cela bien avant que son expansion dans les régions méridionales ne l'ait exclusivement lié aux fêtes des vendangeurs et à la culture de la vigne. Toutefois, même dans ses formes les plus rudes, cette religion possède déjà les deux caractères qui la distingueront jusqu'au bout : la fureur extatique, mêlée à des croyances plus ou moins matérielles sur la survivance après la mort; c'est même à son origine thrace qu'elle les doit particulièrement. L'Orphisme n'est sans doute qu'un adoucissement tardif et comme une *réforme* de ces croyances, au contact des races plus policées; mais les mystères dionysiaques n'en conservent pas moins un lien ethnographique avec la Thrace, par l'infiltration très ancienne de certaines tribus du Nord, comme les Piériens de l'Olympe et les Trakides du Parnasse.

« Après avoir ainsi élargi son sujet, l'auteur revient mieux armé, avec des termes de comparaison plus nombreux et plus suggestifs, à son point de départ, à la région d'Amphipolis et du Pangée. Dans ce dernier chapitre, c'est avec plaisir que je retrouve en bonne place les épitaphes latines du *Liber Pater Tasibastenus* et la poétique inscription de *Davato*, qui nous a fait connaître ce que l'on pourrait appeler le Paradis de Bacchus. M. Perdrizet ajoute à la collection plusieurs autres monuments, dont l'épithaphe grecque de *Podgori*, venue du Pangée au Musée du Louvre; et ces inscriptions, commentées de près, affirment avec une force nouvelle la longue persistance de la religion dionysiaque dans son pays d'origine.

L'auteur retrouve même les vestiges de l'ancien culte local jusqu'en plein christianisme, dans le martyrologe des saints de la région.

« On peut dire que, si toutes les difficultés du problème ne sont pas et ne pouvaient pas être complètement résolues, nulle part les éléments qui permettent de l'étudier n'ont été groupés dans un ordre plus persuasif et qui montre mieux l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire religieuse de l'antiquité. »

M. Philippe Benger présente, de la part de l'auteur, M. Blochet, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, ses *Études sur l'Ésotérisme musulman* (Paris, 1910) :

« A côté des dogmes un peu secs du Coran, l'Islamisme possède une philosophie religieuse empreinte de mysticisme, le Soufisme, qui, bien que n'ayant jamais été reconnue comme orthodoxe par les docteurs de l'école coranique, a joué et joue encore un rôle considérable dans l'histoire de la culture et de la pensée musulmane, aussi bien arabe que persane.

« Tous les musulmans de quelque mérite, nous dit M. Blochet, dans l'ordre politique aussi bien que dans la science et l'érudition, ont plus ou moins appartenu au soufisme. Ses doctrines mystiques ont été l'échappatoire qui a permis à la pensée musulmane de sortir du cercle très étroit de la théologie et de la scolastique de l'Islam. Mais, comme dans les textes mystiques, les textes où sont exposées les doctrines des soufistes sont d'une extrême obscurité, souvent voulue, et il a fallu, pour pouvoir nous donner cet exposé des pratiques de soufis, la variété d'érudition et la sûreté de science de M. Blochet.

« Sa conclusion, très intéressante au point de vue historique et philosophique, est que les livres du soufisme, qu'ils soient écrits en persan ou rédigés en arabe, sont des œuvres nées de la pensée iranienne, sur le vieux sol mazdéen, et qu'on y retrouve un syncrétisme des Bouddhisme et des théories de Philon qui ont fait éclater les cadres de la religion musulmane.

« Cette première série d'Études traite des pratiques des soufis ; une prochaine série sera consacrée aux croyances de la secte. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Louis Chatelain, membre de l'École française de Rome, un travail intitulé : *Le culte de Silvain en Afrique et l'inscription de la plaine du Sers* (extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXX) :

« Cet intéressant mémoire renferme le commentaire d'une inscrip-

tion métrique, trouvée en Tunisie, que j'avais fait connaître à l'Académie en 1909. Tout d'abord, M. Louis Châtelain s'est attaché à préciser le caractère du culte de Silvain en Afrique; il a heureusement rappelé les différents monuments qui s'y rapportent. Étudiant ensuite le texte même de l'inscription de la plaine du Sers, il en a complété les lacunes et en a donné la traduction; puis il a examiné avec beaucoup de sagacité ce que ce texte apporte de nouveau à notre connaissance du culte de Silvain en Afrique, tout ce qu'il offre de remarquable pour la langue et le style ainsi que pour la métrique.

« L'inscription semble avoir été composée au III<sup>e</sup> siècle, à l'époque où le christianisme se développe et où il s'apprête à triompher. Ce petit poème n'est pas sans valeur pour l'histoire des idées, mais par son mélange de mots nouveaux et d'archaïsmes, par la savante variété de ses rythmes, il présente pour l'histoire littéraire une plus grande importance. Peu de pièces dans l'anthologie latine offrent le même intérêt au point de vue des rythmes. M. Louis Châtelain a étudié dans ses moindres détails cette pièce de vers singulière dont la place est marquée désormais parmi les plus curieuses compositions que puisse revendiquer la littérature africaine. »

M. HÉROS DE VILLEFOSSE dépose ensuite sur le bureau, au nom de M. C. MAUSS, architecte honoraire du gouvernement, un mémoire intitulé : *La coupée de Gondéa; sa genèse; ses rapports avec Fosset et de Suse, le talent de Babylone et les mesures du tombeau de Cyrus* (Paris, Leroux, 1910) :

« Le titre même de ce travail en indique l'objet en termes fort clairs et en démontre l'intérêt beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Par ses précédentes études architecturales ou métrologiques l'auteur est d'ailleurs très connu de l'Académie. Il me suffira de dire qu'il continue ses travaux avec le même zèle, la même persévérance et la même sagacité. »

M. CHAVASSES offre à l'Académie son volume intitulé : *Le T'ai Chan. Essai de monographie d'un culte chinois. Appendice : Le dieu du Sol dans la Chine antique* (Paris, 1910, in-8°).

M. le comte Paul DURRUT dépose sur le bureau son mémoire intitulé : *Les préfigures de la Passion dans l'ornementation d'un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1910, in-4°; extr. de la *Revue de l'Art chrétien*).

---



## SÉANCE DU 8 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. Noël VALOIS donne lecture, au nom de la Commission des Antiquités de la France, du rapport sur le concours de cette année <sup>1</sup>.

M. DIEULAFOY donne connaissance à l'Académie d'une note de M. Pijoan, secrétaire général de l'*Institut d'estudis catalans*. Cette note a trait à la découverte et à la publication prochaine de peintures murales relevées dans les églises de la haute Catalogne. L'auteur estime que ces peintures remontent au <sup>x</sup><sup>e</sup> et au <sup>xi</sup><sup>e</sup> siècle et doivent avoir été exécutées par des artistes byzantins ou des artistes élevés à leur école.

M. Dieulafoy commente cette note. Il établit d'abord un parallèle entre ces peintures murales, effectivement très intéressantes, et des retables ou devants d'autel provenant pour la plupart des mêmes églises dont il peut déterminer l'époque, et il les rapproche des peintures de manuscrits espagnols bien datés. Il conclut de la comparaison que les peintures murales ne sont pas antérieures au <sup>xi</sup><sup>e</sup> siècle. Il arrive à la même démonstration en étudiant les curieuses églises qu'elles décorent. D'accord avec M. Pijoan, il reconnaît dans les peintures murales l'influence de Byzance. D'autre part, comme les Musulmans, maîtres d'une partie des pays baignés par la Méditerranée et des grandes îles, rendaient périlleuses les relations maritimes, il croit à une influence indirecte et pense que le Roussillon tour à tour soumis aux rois de France et aux comtes de Barcelone servit à la transmission.

En terminant, M. Dieulafoy offre à l'Académie l'*Annuaire* de 1908 de l'« Institut d'estudis catalans » et analyse sommairement les travaux très importants qu'il renferme. Il signale notamment le compte rendu des fouilles d'Empurias, l'étude des vases grecs que l'on en a extraits, et deux mémoires : l'un relatif à un projet

1. Voir ci-après.

de croisade contre Grenade, ébauché entre les années 1328 et 1332 par Alfons IV d'Aragon et Philippe VI de France, et le second ayant trait au duché catalan qui comprit l'Attique et eut Athènes pour capitale durant tout le xiv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

M. le comte Duhamel indique qu'il est très important, pour l'étude critique des manuscrits exécutés en France depuis la fin du xiii<sup>e</sup> siècle jusqu'au xvi<sup>e</sup>, de faire une distinction entre les *signatures* proprement dites apposées sur les miniatures mêmes ou placées tout auprès d'elles et les *souscriptions d'enlumineurs* qui se trouvent rejetées à la fin des volumes après les dernières lignes du texte. Les signatures véritables donnent des noms d'artistes. Les souscriptions d'enlumineurs au contraire peuvent, dans certains cas, surtout au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle, fournir également des noms d'artistes. Mais au xv<sup>e</sup> siècle, il arrive souvent que le nom inscrit dans ces souscriptions ne désigne qu'un praticien, un simple décorateur, et non pas le peintre des miniatures illustrant le volume<sup>2</sup>.

---

## COMMUNICATIONS

---

LES PREMIÈRES PEINTURES DE L'ÉCOLE CATALANE,  
PAR M. MARCEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Pijoan, le très actif et très érudit secrétaire de l'*Institut d'estudis catalans*, m'a remis, lors de son passage à Paris, pour la lire en son nom à l'Académie, la note suivante, relative aux peintures murales découvertes récemment dans les vieilles églises catalanes :

« C'est en qualité de secrétaire de l'Institut d'études catalanes que je me permets de faire connaître à l'Académie certaines peintures du moyen âge qui se trouvent dans le

1. Voir ci-après.

2. Voir ci-après.

Nord de la Catalogne, et que l'Institut d'études catalanes est en train de publier. Ni en Catalogne, ni dans le reste de l'Espagne, il n'existe de peintures de catacombes, ou du moins, jusqu'à présent, on n'en a signalé aucune. Mais il y a longtemps déjà qu'on avait conjecturé que nos églises romanes à voûtes de pierres brutes revêtues de stuc grossier avaient dû porter de toute nécessité une décoration polychrome. L'exploration archéologique des hautes vallées du versant sud des Pyrénées a confirmé cette supposition : elle a révélé un très grand nombre d'absides peintes dont l'intérêt archéologique est incontestable.

« L'Institut d'études catalanes a déjà donné le premier fascicule de l'ouvrage : *Les peintures murales catalanes*, dont il a entrepris la publication. Dans ce premier fascicule sont publiées les fresques de l'église de Pedret, qui doivent être classées à part et pour leur sujet et pour la date qui peut leur être assignée. Les deux absides latérales de l'église de Pedret étaient sans doute décorées de représentations de scènes évangéliques ; dans l'une se voit la parabole des vierges sages et des vierges folles ; l'autre, en très mauvais état, représentait probablement la Cène. Les fresques, postérieurement auxquelles une partie de l'église a été remaniée, paraissent être antérieures au XI<sup>e</sup> siècle ; il est très possible qu'elles remontent même à l'époque carolingienne.

« En outre, l'exploration des hautes vallées du Segre, du Noguera Pallaresa et du Ribagorza a permis de constater l'existence d'un grand nombre de peintures absidales dues à une école profondément pénétrée d'influences byzantines ; il est même très probable que plusieurs de ces œuvres ont été exécutées par des artistes grecs. Ces peintures ne se conservent que dans les absides, parce que les murs des nefs ont été très souvent reconstruits et blanchis, tandis que l'autel encombrant qui dissimulait les peintures de l'abside les protégeait en même temps. Cependant, dans

quelques églises du Ribagorza, on peut s'assurer que, dans le principe, les parois latérales étaient peintes aussi, et que les scènes se développaient le long des murs en bandes horizontales, comme les mosaïques byzantines et les fresques de Mistra et de Kiev. C'est, en un mot, le système courant de la décoration byzantine.

« Il est intéressant de noter que ces décorations de parois latérales reproduisaient surtout, autant qu'on peut en juger, des sujets tirés de l'Apocalypse; c'est un fait très important, parce qu'il met ces peintures en relation avec les miniatures espagnoles des manuscrits de San Beato; les scènes de l'Apocalypse sont les sujets préférés des artistes espagnols des époques antérieures.

« Comme nous l'avons dit, ces peintures des nefs ont disparu; il n'en reste que des traces qui permettent d'en comprendre la disposition et de reconnaître quelques-uns des thèmes traités. Nous possédons au contraire un assez grand nombre d'absides intactes, où les sujets sont toujours les mêmes. Le thème principal est, en haut de la voûte sphérique, le Christ Pantocrator siégeant sur son trône, ou simplement dans l'arc de gloire, entouré de l'aurole et bénissant, le livre à la main, avec le texte en lettres majuscules : *Ego sum lux mundi*. Les quatre figures d'animaux indiquent que c'est vraiment la vision de l'Apocalypse qui est traduite. Quelquefois il reste encore sur la voûte sphérique de la place pour d'autres personnages, des séraphins. Au-dessous, sur le mur cylindrique de l'abside, il y a toujours une décoration formée de plusieurs couples de saints et d'apôtres, qui occupent les intervalles entre les petites fenêtres. Les figures de la voûte comme celles du mur portent des noms qui permettent d'identifier chaque personnage.

« Quelquefois, au lieu de la scène apocalyptique du Christ juge, on voit dans l'abside la Panagia assise sur un trône d'ivoire et de gemmes, avec l'escabeau sous les pieds.

comme une basilissa *incoronata*. Elle est entourée des rois mages, vêtus aussi de costumes orientaux. Dans l'église d'Esterra, dans cette scène de l'Épiphanie, il reste en outre de la place pour des séraphins (*Raphaël, Gabriel*), qui sont vêtus de longues tuniques byzantines, et portent le petit étendard, comme les stratèges des décorations murales de Palerme et de Constantinople. Un de ces séraphins porte à la main un rouleau avec la légende : *Titius*. Un autre, à Santa Eulalia de Cardos, porte un rouleau avec la légende : *Postulatus*. Nous serions heureux de comprendre la signification de ces deux mots.

« L'influence byzantine qui s'est exercée sur ces décorations est indéniable. Mais il y a plus : dans l'église de Santa Maria de Bohi, l'artiste, croyons-nous, a signé de son nom *Theodoros*, écrit verticalement en lettres grecques. On ne comprend pas bien en effet, si ce n'est pas une signature, le sens de cette légende qui se lit sur un fragment d'une scène du mur latéral, représentant la lapidation de saint Étienne. L'artiste a écrit le nom du martyr, très nettement, puis, d'un autre côté, en lettres plus légèrement peintes, ce nom de Théodoros qui ne peut se rapporter aux bourreaux.

« Une de ces églises, celle de San Clemente de Tahull, a dû être peinte immédiatement après sa consécration en 1123, car l'artiste a peint sur un des piliers de l'église une inscription qui fait allusion à la consécration.

« On voit que dans l'ensemble nous avons là une série de monuments décoratifs qui empruntent quelquefois leurs sujets aux anciennes écoles espagnoles, mais qui d'autre part subissent fortement l'influence byzantine, et sont peut-être même, dans certains cas, peints par des Grecs, venus d'Italie ou de France. C'est, croyons-nous, la dernière ramification des écoles byzantines vers l'Occident.

« Le groupe de toutes ces églises — San Miguel de la Seo, San Clement de Tahull, Santa Maria de Tahull, Santa

María de Bohi, Santa Maria d'Anco, San Pere del Burgal) sera publié, avec douze planches en couleurs, dans le second fascicule que l'Institut d'études catalanes a fait imprimer et qu'il est sur le point de mettre en circulation. Nous croyons que cette publication donnera à la critique les éléments nécessaires pour déterminer si cette influence byzantine est venue directement ou par l'intermédiaire de la France. »

Les peintures murales décrites par M. Pijoan ont d'étroites analogies de style et de composition avec des peintures exécutées sur panneaux pour servir soit de retables soit de devants d'autel. Ces dernières peintures réunies dans le musée épiscopal de Vich et dans les musées municipaux de Barcelone et de Lérida sont à peu près datées. L'une des plus anciennes (n° 9, musée de Vich), consacrée à la vie de saint Martin de Tours, ressemble trop aux miniatures des Commentaires de l'Apocalypse de Facundus (1047) et, par sa bordure, au bas-relief de Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales) remontant lui aussi au début du xi<sup>e</sup> siècle, pour ne pas appartenir à la même période. Puis un panneau du musée de Barcelone (n° 6), d'aspect encore bien primitif, porte sous l'enduit qui couvre le bois un fragment de parchemin écrit en caractères gothiques du xiii<sup>e</sup> siècle.

Le parallèle établi entre les peintures murales et les panneaux de Vich et de Barcelone fournit un premier renseignement. Il en est un autre tiré des églises que les peintures murales décorent. Elles sont en général à trois nefs, sans transept, avec abside et absidioles en hémicycle. L'arc de cercle outrepassé s'y rencontre très accusé soit en élévation soit dans le plan des absides. Or la comparaison de ces églises avec d'autres édifices connus, la forme spéciale de l'arc de cercle outrepassé qui s'introduit en Espagne, à San Miguel de Escalada fondé par des moines expulsés de Cordoue dans les premières années du x<sup>e</sup> siècle, et qui se

trouve sur le bas-relief de Saint-Genis-des-Fontaines et sur les manuscrits déjà cités, ne permet guère de reculer la fondation des plus anciennes églises, même de celle de Pedret, au delà du XI<sup>e</sup> siècle et reporte au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> celle des autres.

L'accord se fait donc entre la date des peintures examinées isolément et celle des édifices religieux qu'elles décorent, et cette date, on le voit, ne semble pas répondre à l'époque carolingienne.

D'une manière générale, ai-je dit, il y a de grandes analogies entre les peintures murales et celle des panneaux. Les premiers offrent pourtant, surtout dans les costumes, des reflets plus accusés, bien qu'atténués, de l'art byzantin. Ces influences remonteraient-elles à la période visigothique durant laquelle les relations commerciales furent actives entre l'Espagne et le Bas-Empire? J'ai peine à le croire, tant les convulsions politiques avaient été violentes depuis l'invasion arabe. D'autre part, la conquête par les Musulmans de la Syrie, de l'Égypte, des côtes de l'Afrique et de l'Espagne, de la Sicile et des îles Baléares avaient rendu périlleuse la navigation dans la Méditerranée. Aussi bien, les communications entre Byzance et l'Europe occidentale se faisaient-elles de préférence par l'Adriatique et puis par la voie de terre. Il y a donc tout lieu de penser que les caractères byzantins reconnus dans les peintures murales ne sont pas d'importation directe. La France, dont les relations avec la Catalogne furent intimes à l'époque où le Roussillon obéissait à Louis le Débonnaire et à son fils Charles le Chauve (814-864) et à celle où il faisait partie intégrante du comté de Barcelone, dut servir d'intermédiaire. Quelques artistes venus de Byzance auraient-ils passé de France en Espagne? Mais, en ce cas, les inscriptions grecques seraient nombreuses. Or il n'en est rien. Le mot de *Theodoros* lu par M. Pijoan est le seul que l'on ait cité, et encore il se pourrait qu'il fût une copie. Les traces d'hellénisme relevées

à ces hautes époques sont d'ailleurs nombreuses dans le domaine épigraphique. Les scribes irlandais substituent parfois des lettres grecques aux caractères anglo-saxons. Flodoard, au cours du x<sup>e</sup> siècle, numérote, en lettres grecques les divers chapitres de sa chronique; Thiollon, évêque de Tours, signe également son nom en lettres grecques dans une charte datée de 939.

A mon sens, les traits byzantins de la peinture primitive catalane auraient été empruntés à des manuscrits exécutés sur les bords du Rhin — tels les Évangélistes carolingiens de Saint-Médard de Soissons et de l'empereur Lothaire qui remontent l'un et l'autre au ix<sup>e</sup> siècle (Bibl. nat., *mss. latins* 8850 et 266) — et auraient été introduits soit au cours de la domination française, soit après que Vilfredo el Belloso eut érigé le Roussillon et la Catalogne en un comté indépendant. J'incline d'autant plus vers cette origine que si les fonds bleus de quelques compositions rappellent les peintures murales des églises de l'Athos, d'autres sont de la teinte laiteuse qui caractérise certaines peintures de style français.

---

#### L'ENLEVEUR ET LE MINIATURISTE.

PAR M. LE COMTE PAUL DURBIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie s'est intéressée à plusieurs reprises aux travaux qui ont pour but la recherche des noms d'artistes dans les manuscrits illustrés du moyen âge.

La question est loin d'être nouvelle. Il y a plus de vingt ans que j'ai entretenu la Société des Antiquaires de France de plusieurs signatures de miniaturistes. Bien avant moi, notre illustre et vénéré doyen, M. Léopold Delisle, s'était occupé de faits analogues. Je rappellerai notamment une communication qu'il a faite à l'Académie des inscriptions le



27 novembre 1868 sur un manuscrit du *Décret de Gratien* de la Bibliothèque de Tours dans lequel se rencontre le nom de l'enlumineur Honoré. En remontant le cours des âges, j'ai fini par constater que, nous tous qui nous attachons à cet ordre d'idées, nous avons eu déjà notre prédécesseur sous le règne de Louis XIV, dans la personne du célèbre collectionneur Roger de Gaignières. Gaignières, en effet, avait fait soigneusement copier, pour l'insérer dans un de ses recueils aujourd'hui conservé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, la mention du nom de Jean de Bruges, peintre du roi Charles V, inscrite sur une *Bible historique* donnée à ce roi par un de ses serviteurs, Jean de Vaudetar.

Mais si la question n'est pas neuve, elle est loin d'être épuisée. Je suis persuadé, en effet, qu'il reste encore bien des cas intéressants à découvrir ou tout au moins à mieux mettre en lumière. J'applaudis donc de tout cœur aux recherches dirigées dans ce sens. Seulement, pour que ces recherches soient réellement profitables, il faut qu'elles soient empreintes d'un esprit de méthode. Il est certains principes généraux de critique qu'il est bon de ne jamais perdre de vue. C'est un de ces principes que je voudrais exposer devant l'Académie, après l'avoir dégagé peu à peu par une très longue expérience et même après avoir éprouvé personnellement, comme je le raconterai tout à l'heure, combien on pouvait risquer de commettre des erreurs en négligeant d'en tenir suffisamment compte.

Ce principe, c'est la distinction qu'il convient de faire, quand on étudie les manuscrits exécutés en France depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVI<sup>e</sup>, entre deux choses qui pourraient paraître presque semblables, qui le sont en effet dans certains cas, mais qui peuvent aussi, dans certaines autres occurrences, être très différentes et n'avoir pas du tout la même portée. Je veux parler, d'une part, des

*signatures* proprement dites de *miniaturistes*, et, d'autre part, des *souscriptions d'enlumineurs*.

La *signature de miniaturiste* est l'équivalent de la signature du peintre sur un tableau; c'est l'inscription d'un nom d'artiste dans l'intérieur même d'une miniature ou du moins tout à côté de cette miniature et dans des conditions qui ne laissent aucun doute sur l'existence d'une corrélation entre le nom d'artiste et l'exécution de la peinture. La *souscription d'enlumineur* est la note qui, au lieu d'être intimement liée à une miniature en particulier, se trouve rejetée à la fin d'un manuscrit, après les dernières lignes du texte de l'ouvrage transcrit. Cette note, qui affecte généralement la forme d'une phrase plus ou moins développée, se rapproche par sa disposition, non plus des signatures de peintres sur les tableaux, mais des souscriptions des copistes ou même des libraires.

Une difficulté grave se présente qu'il est essentiel de bien indiquer d'abord, avant d'aller plus loin; c'est le caractère imprécis du terme *d'enlumineur* qui entraîne avec lui le verbe *enluminer*. En France et pour l'époque que j'envisage, la décoration des manuscrits comporte deux parties principales. Il y a, d'un côté, ce que nous appelons plus particulièrement les *miniatures*, c'est-à-dire les peintures disposées comme des tableaux, représentant des figures ou des sujets, et qui jouent le rôle des « illustrations » ou des « planches » dans les publications de la librairie moderne. Nos ancêtres, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, ont appelé ces miniatures des *histoires*, désignation qui a laissé sa trace dans notre vocabulaire actuel par l'adjectif « historié ». Il y a ensuite l'ensemble des éléments décoratifs, les bordures des pages, les ornements qui courent sur les marges et qu'on nommait des vignettes, les grandes lettrines ouvrant les divisions principales, et les autres initiales, les tirets et bouts de lignes, les marques servant à indiquer la coupure du texte en paragraphes ou en phrases, etc..., etc..., tous éléments qui,

dans les manuscrits de luxe, prennent souvent une importance extrême.

Or le mot *enlumineur* et le verbe *enluminer* peuvent avoir tantôt un sens général, tantôt un sens restreint. Ils peuvent s'appliquer à la totalité de ce qui est peint dans un volume, ou au contraire ne viser exclusivement que la partie décorative, en laissant complètement en dehors les miniatures ou « histoires ». De là un départ à faire, souvent très délicat à établir, mais dont il y a lieu de toujours se préoccuper.

Sur ce point de la signification précise des termes *enluminer* et *enlumineur*, aucune règle générale absolue ne saurait être formulée sans témérité. L'étude des manuscrits nous met en présence d'une série d'« espèces », comme on dit en termes de droit, qui doivent être soumises à autant de discussions particulières. Cependant, il est permis de dire que les dates relatives d'exécution des manuscrits constituent un élément important dans la question.

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusque vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, en prenant les choses en gros, et sauf exceptions de détail, la partie décorative tient encore de très près aux « histoires ». Les artistes français de cette époque aiment à placer sur les marges des volumes, au milieu des ornements, dans l'intérieur des lettrines, etc..., des figures ou des groupes qui ne diffèrent en rien de ce qui est peint dans les miniatures mêmes. Ces dernières sont d'ailleurs encore très simples de composition et les personnages ne s'y détachent que sur des fonds d'or ou des fonds de pure ornementation, quand ce n'est pas directement sur le parchemin même du volume laissé à découvert. Pour cette période, il semble bien certain que très souvent l'enlumineur se confond avec le miniaturiste et qu'il faut entendre alors l'expression d'*enluminer* dans sa plus large acception possible.

Les choses changent avec le règne de Charles VI (1380-1422). Le tableau ou miniature, l'« histoire », devient de

plus en plus une œuvre d'art. Les scènes s'y amplifient. Aux fonds d'or ou purement ornementaux se substituent des arrière-plans inspirés des aspects de la nature, et spécialement des paysages qui, avant la fin du règne, atteignent à un degré prodigieux de vérité. Une démarcation s'établit entre la partie décorative, *l'enluminure*, et l'image, ou *histoire*, qui illustre le manuscrit. Ces deux genres de travaux s'exécutent indépendamment l'un de l'autre, parfois à intervalles de temps très espacés, si espacés même que l'interruption peut se transformer en un arrêt définitif du parachèvement des volumes. Le fait est prouvé par l'existence d'une ample série de manuscrits du xv<sup>e</sup> siècle, dans lesquels toute l'enluminure, bordures, lettrines, etc., est entièrement terminée jusque dans les moindres détails, tandis que les places réservées à dessein pour recevoir des « histoires » sont toujours demeurées inutilisées. On en vient jusqu'à établir pour les bordures un partage entre celles qui se réduisent à de simples formules décoratives et celles qui renferment des figures humaines ou des représentations, visant presque au trompe-l'œil, d'objets tels que des fleurs et des fruits. Ces dernières sont appelées bordures « historiées ».

De ces distinctions qui se créent, il résulte, comme conséquence toute naturelle, qu'on voit se différencier l'une de l'autre deux catégories de gens de métier. Le terme générique d'enlumineurs reste toujours employé pour désigner *in globo* tous ceux qui, d'une manière quelconque, s'occupent d'embellir les pages de manuscrits. Il est même des contrées où l'usage de ce terme demeure tout à fait prépondérant. C'est le cas, notamment, pour les régions situées au Nord de la France actuelle et qui étaient alors réunies sous la domination de la maison de Bourgogne, la Flandre par exemple.

Mais dans la France royale, à Paris, ou dans le milieu de la cour des Valois, chez les princes du sang, etc., quand

il s'agit d'un homme qui ne fait plus seulement du décor mais qui exécute de vraies images, des « histoires », on accole, ou même on substitue complètement à l'expression générale d'enlumineur la qualification plus précise de *peintre* ou celle, non moins catégorique, d'*historieur* (parfois aussi *historieux* ou *historien*), joli mot en harmonie avec celui « d'histoire », qui ne prête à aucune ambiguïté et que je voudrais bien pouvoir faire remettre en usage.

Nombreux sont les textes d'archives que l'on pourrait citer et qui établissent une distinction entre le travail consistant à simplement « enluminer » et l'acte de « peindre » ou de « faire des histoires »; entre la désignation « d'enlumineur », tout court, et celle « d'enlumineur et peintre », ou « enlumineur et historieur », sinon plus brièvement « peintre » ou « historieur ».

Ainsi nous connaissons, par des témoignages divers, des gens ayant travaillé à illustrer des manuscrits au cœur du royaume de France pendant le xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup> et qui ont été certainement de très grands artistes. Or, il n'est aucun de ceux-ci pour lesquels nous ne possédions pas au moins un document de l'époque qui les qualifie formellement soit de « peintre » soit « d'historieur ». C'est le cas pour Jacquemart de Hesdin, pour Jacques Coëne, pour Polequin Malouel et son frère Jehannequin, pour Pol de Limbourg<sup>1</sup>, pour Jean Foucquet, pour Jean Bourdichon, pour maître François, pour Jean Poyet, pour Godefroy le Batave, et bien d'autres.

Dans les comptes et les pièces comptables, le départ entre le simple enlumineur et le peintre ou historieur n'est pas constamment observé, parce qu'au moyen âge et pour des pièces de ce genre on ne se piquait pas toujours d'une rigueur absolue dans les rédactions, mais il est tout au moins infiniment fréquent.

1. Celui-ci est très probablement le même artiste que Polequin Malouel.

Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris, au début du xv<sup>e</sup> siècle, nous fournissent à peu d'années d'intervalle l'un de l'autre ces deux articles :

« A Joco le paindre pour avoir fait en ceste année [1410] les ystoires qui restoient à faire [dans des antiphonaires]. »

« A Guiot enlumineur pour avoir enluminé et fait trois cens lettres d'azur et de vermillon [dans un graduel].<sup>1</sup> »

Dans le premier cas, on le voit, il s'agit de *miniatures*; et l'artiste est un *peintre*.

Dans le second cas, le travail se borne à un décor et à une exécution de lettres en couleurs; et l'exécutant n'est plus appelé qu'*enlumineur*.

Un compte de 1469-1470 nous parle de miniatures exécutées pour la reine Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, et ici encore c'est le nom de *peintre* qui est donné à l'auteur de ces miniatures: « à Jehan de Launay, paindre demourant à Tours... pour dix hystoires par luy faittes... en ung livre appelé le *Livre des aveugles*, etc...<sup>2</sup>. »

En revanche, dans les deux extraits suivants, il est question d'*enluminures* proprement dites consistant en lettres ornées. Le paiement du travail est fait chaque fois par les soins de peintres qui furent de vrais artistes, les peintres en titre du duc de Bourgogne (Jean van Eyck) et du roi René (Barthélemy de Clerc); mais ceux-ci ne sont que des intermédiaires. Cette besogne d'*enluminure*, ils l'ont passée l'un et l'autre à des *enlumineurs*:

« A Johannes Van Eicke, paindre de mon dit seigneur le duc de Bourgogne qu'il avoit payé à ung enlumineur de Bruges pour avoir enluminé certain livre pour mon dit seigneur où il y aou<sup>t</sup> lxxii grosses lettres et xii<sup>e</sup> petites<sup>3</sup>. »

1. Bordier et Brièle, *Les archives hospitalières de Paris*, 2<sup>e</sup> partie, p. 138 et 140 — publication de la Société de l'histoire de Paris.

2. Archives nationales, KK 68, fol. 115 v<sup>o</sup>. Cf. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 484-485.

3. Marquis de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. 1, p. 358, n<sup>o</sup> 1234.

« A Bertholomieu de Clerc, peintre dudit seigneur [le roi René]..... pour certaines lettres d'or faictes par ung enlumineur d'Avignon en unes Heures du dit seigneur<sup>1</sup>. »

Je pourrais prolonger longtemps de pareilles citations.

La distinction entre l'*historieur*, artiste qui peint les miniatures, et l'*enlumineur*, praticien à qui revient la part plus modeste de la simple décoration, pénètre jusque dans les documents officiels. L'ordonnance de Louis XI du 15 septembre 1467 rendue en faveur de la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste qui groupait à Paris, dans l'église Saint-André-des-Arcs, tous ceux qui travaillaient à l'exécution des manuscrits, débute en ces termes : « Loys, etc... Savoir faisons à tous présens et advenir nous avoir reçu la supplication des libraires jurez de nostre fille l'Université de Paris et des écrivains, enlumineurs, historieurs, parcheminiers et relieurs de livres. »

Au xvi<sup>e</sup> siècle, longtemps même après que l'invention de l'imprimerie et de la gravure fut venue complètement bouleverser les conditions de travail, la démarcation persiste entre les deux catégories. Le *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris* publié par M. Coyecque nommé tour à tour Toussaint Hubert (1521), Claude Richer (1542), François du Bois (1544), Martial Vaillant (1545), dont chacun est qualifié « enlumineur et historieur », et Étienne Berard, Mathieu Bezard, Nicolas du Hanot, Jacques Gri-vaut, etc., qui sont simplement « enlumineurs ».

Les documents du temps nous apprennent encore que les simples enlumineurs ont souvent, si l'on me permet l'expression, d'autres cordes à leur arc. Ils sont en même temps écrivains, libraires, voire même relieurs. Nous avons des exemples du fait à Paris dès le xiv<sup>e</sup> siècle. En 1338, Richard de Monbaston était à la fois « libraire et enlumineur », et quand il mourut, sa veuve continua à exploiter cette double

1. Lecoy de La Marche. *Extraits des comptes et memoriaux du roi René*, p. 173.

branche de profits. En 1368, Robert Lescuyer, « libraire », est dit aussi « enlumineur ». En 1380, Jean Cauchon porte le titre de « librarius juratus Universitatis illuminatorque librorum ». En 1397 et 1398, Geoffroy Chose et Robin de Fontaines sont, le premier « écrivain et enlumineur », le second « écrivain et enlumineur de lettres ».

Pour le xv<sup>e</sup> siècle, les exemples deviennent encore plus fréquents. Je me bornerai à citer le cas de Jean Thierry, dit de Brienne, qui a opéré à Troyes de 1468 à 1513 et qui était simultanément écrivain, enlumineur, libraire, régleur et relieur de livres.

Comment pouvait-on suffire à tant de besognes différentes? L'explication se trouve dans les documents contemporains. Ceux-ci nous montrent des écrivains-enlumineurs ou libraires-enlumineurs qui s'engagent, non plus à exécuter de leurs mains propres, mais, ce qui est différent, à *faire ou faire faire* l'ouvrage qu'on leur demande. Ce sont de véritables entrepreneurs, quelque chose comme nos modernes éditeurs, qui se chargent pour les clients de tout ce que comporte la confection d'un manuscrit de luxe. Ils figurent seuls en nom dans les comptes; mais ils ne font en somme que diriger les travaux de collaborateurs divers entre lesquels se répartit le travail effectif. Nous pouvons citer à cet égard, parmi plusieurs documents significatifs, les curieux mémoires pour confection de manuscrits qui furent soldés par le comte Charles d'Angoulême, père de François I<sup>er</sup>, au libraire parisien Antoine Vérard. Vérard fournit à son princier client jusqu'à des « histoires » ou miniatures, et cependant il ne maniait pas lui-même le pinceau.

Il y a donc, je le répète, surtout à partir du xv<sup>e</sup> siècle, une énorme différence à établir entre l'enlumineur « historien » ou « peintre », lequel est un artiste, et l'enlumineur « écrivain » ou « libraire », qui arrive dans certains cas à n'être guère qu'un grand industriel.

« Enluminer » n'est plus du tout l'équivalent de



« peindre », ou de « faire des histoires » c'est-à-dire des miniatures. A plus forte raison en est-il de même pour les termes qui touchent encore bien moins à l'art, comme ceux d' « écrire » ou d' « ordonner » un volume, ou pour ceux qui ne visent que la fin d'un travail, « perfecta », « completa », « finita per me ». C'est une erreur de croire que l'emploi de ces termes, même l'emploi de la formule « N... illuminavit », puisse être assimilé dans tous les cas à l'usage de ces autres expressions ayant un caractère de précision technique : « N... pinxit » ou « N... a fait les histoires ».

Ces éclaircissements préliminaires donnés, je reviens à mon objet principal, qui est l'opposition qu'il me paraît nécessaire d'établir entre la *signature* proprement dite, liée directement à une miniature, et la *souscription d'enlumineur* placée à la fin du manuscrit.

La *signature* proprement dite, à condition bien entendu d'être *authentique*, car il en a été publié plusieurs qui sont des faux et d'autres qui sont pour le moins très contestables, la *signature*, dis-je, désigne indubitablement l'auteur de la peinture sur laquelle elle se trouve ou qu'elle avoisine immédiatement. Parfois le nom constituant la signature est suivi de l'expression un peu vague, mais déjà suffisamment claire de : *fecit*. Plus souvent elle est accompagnée d'un qualificatif ou d'un verbe précisant davantage les choses ; et alors qualificatif ou verbe visent expressément l'art de *peindre* : *N... pinxit*, *N... pictor*, et non pas l'acte d'enluminer.

Ainsi l'inscription sur un manuscrit de la *Bible historique* du nom de Jean de Bruges, dont j'ai déjà parlé, se présente sous cette forme : « Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo, istud opus pictum fuit ad preceptum ac honorem illustris principis Karoli regis Francie... et Johannes de Brugis, pictor regis predicti, fecit hanc picturam propria sua manu<sup>1</sup> ».

1. Manuscrit conservé à La Haye, au musée Meermanno-Westreenen.

Sur une miniature du manuscrit 438 de la Bibliothèque de l' Arsenal, Jean de Montluçon a signé : « Johannes de Montelucio me pinxit ».

Dans le manuscrit n° 22 de la Bibliothèque d'Aix en Provence, une miniature porte cette signature qui a été déchiffrée de diverses manières, mais dont un des maîtres de la paléographie médiévale, notre confrère M. Henri Omont, a définitivement fixé la bonne lecture : « T. Hugoniet (ou Hugoinet) me p[inxit] <sup>1</sup>. »

Ces deux derniers exemples datent du xv<sup>e</sup> siècle. Pour le xvi<sup>e</sup> siècle, je me bornerai à citer l'inscription placée par le célèbre miniaturiste flamand Simon Bening ou Binuink au bas d'une page peinte sur velin représentant son propre portrait : « Simon Binnink, Alexandri filius, seipsum pingebat. »

Il peut y avoir quelques exceptions à ce principe que les mots « enluminer » et « enlumineur » sont exclus des vraies *signatures* de miniaturistes. Mais ces exceptions sont extrêmement rares et je crois qu'elles ne se sont guère produites que dans ces régions sises au Nord de la France actuelle où, comme je l'ai déjà dit, le mot « enlumineur » a toujours conservé beaucoup plus que dans la France royale son acception générale.

Il arrive aussi que la signature proprement dite se réduit à un simple nom ou prénom. Mais si l'on contrôle ce nom ou prénom à l'aide des pièces d'archives, on constate que le personnage nommé se retrouve mentionné dans les documents comme un artiste qui, d'une manière habituelle, *peint ou fait des histoires*.

Un exemple de ce genre, devenu en quelque sorte classique, est fourni par un manuscrit de la Bibliothèque de Bruxelles (n° 9), le tome IV d'une *Histoire de Charles Martel* exécutée pour les ducs de Bourgogne. Sur la première

1. Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1907, p. 258.

miniature de ce volume on lit la signature LOYSET L. ; et d'autre part dans les comptes de la maison de Bourgogne nous voyons fréquemment apparaître un « Loyset Lyedet » qui est « enlumineur et historieur » et qui est payé pour avoir « fait des histoires » dans les manuscrits des dues.

J'invoquerai encore le tome III du *Commentaire de la guerre Gallique*, manuscrit datant de 1519-1520 conservé au Musée Condé de Chantilly. Sur la plupart des miniatures de ce volume, on voit la *signature* de leur auteur qui était un Hollandais signant « G. » ou « Godefroy » ; et ce même Godefroy est appelé *peintre* au bas d'une carte géographique qui fait partie du livre « Albertus Pichius [le rédacteur de l'ouvrage], auxilio Godofredi pictoris Batavi, faciebat. »

Dans de telles circonstances, aucun doute n'est possible.

Venons-en maintenant aux *souscriptions d'enlumineurs*, placées à la fin des manuscrits. Ces souscriptions ont pour caractère commun l'emploi constant dans leur rédaction des termes *enlumineur* ou *enluminer*. De quelle manière convient-il de les interpréter ?

Ici doit intervenir cet élément de *la date du manuscrit* que j'ai déjà signalé comme très important à envisager pour la signification à attacher aux expressions mêmes d'*enluminer* et *enlumineur*.

Pour la période de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et de la majeure partie du XIV<sup>e</sup> siècle où « l'histoire » et « l'enluminure » se tiennent encore de très près, les noms que l'on trouve dans les souscriptions d'enlumineurs peuvent être des noms de gens capables de peindre des miniatures. Je croirais même volontiers que ce doit être le cas le plus fréquent. M. Léopold Delisle a découvert à la fin d'une *Bible* datée de 1327 les mots suivants : « Jehan Pucelle, Anciau de Gens, Jaquet Maci, il hont enluminé ce livre-ci. » Or, il est bien certain que Jean Pucelle fut un grand artiste, au sens le plus élevé

du mot, dont la réputation s'est longtemps maintenue en France<sup>1</sup>.

Il est vraisemblable que ce sont encore des artistes, plutôt que des gens de métier, qui figurent dans les souscriptions suivantes, toutes antérieures au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle ainsi qu'il résulte des dates des manuscrits que je donne en tête de chaque exemple :

[année 1285 « Henris ot nom l'enlumineur », (Ms. français 442 de la Bibl. nat.)]

[1313 à la fin d'une *Apocalypse* en français : « Colins Chadewe l'ordinat et l'enluminat », (Ms. français 13096 de la Bibl. nat.)]

[1323 à la fin d'un missel de Saint-Jean d'Amiens : « Petrus, dictus de Raimbaucourt, illuminavit istum librum », (Ms. de la Bibl. royale de La Haye.)]

[1344 à la fin d'un *Roman d'Alexandre* : « Chi livre fu perfais de le enluminiure au xviii<sup>e</sup> jour d'avril par Jehan de Grise », (Bibl. Bodléienne d'Oxford, ms. Bodl. 264.)]

Cependant, dès cette époque, l'expression d'*enluminer* dans une souscription de manuscrit ne s'applique quelquefois qu'à un simple travail de décoration. M. S. C. Cockrell avait envoyé à l'exposition du Burlington Club en 1908 (n<sup>o</sup> 112 du catalogue) un manuscrit datant du dernier quart du xiii<sup>e</sup> siècle, renfermant les *Flores Sancti Augustini* et qui se terminait par cette double souscription des copistes et de l'enlumineur : « Me scripsit Johannes dictus Campions et Arnulphus de Campaing en encre rouge, puis, en encre bleue ; » et Gossuins de Leeaucie l'enlumina. »

J'ai pu feuilleter le volume et j'ai constaté qu'il ne renfermait aucune peinture proprement dite; ce que vise Gossuins de Leeaucie en disant qu'il « enlumina » le livre ne dépasse pas les limites de la simple ornementation.

1. Voir le charmant petit volume publié récemment par M. Léopold Delisle sous ce titre : *Les Heures dites de Jean Pucelle* (Paris, 1910, in-16).

Par conséquent, même à une date relativement ancienne, il peut y avoir incertitude sur la signification réelle des souscriptions d'enlumineurs.

Mais où l'incertitude s'accroît et où dès lors la plus grande circonspection s'impose, c'est lorsqu'on en vient aux manuscrits exécutés durant la seconde des périodes que j'ai délimitées, depuis le cours du règne de Charles VI jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, alors qu'une séparation s'établit entre l'« enlumineur-peintre » ou « enlumineur-historien » et l'« enlumineur » tout court.

Une remarque générale peut d'abord être faite, qui est très significative à elle seule. Nous connaissons par les textes contemporains une longue suite d'artistes qui ont certainement peint des « histoires » dans des manuscrits. Or j'ai vérifié que JAMAIS les noms de ces « historiens » ne se rencontrent dans celles des souscriptions finales où se lisent les mots *enlumineur* ou *euluminer* employés seuls. Je veux dire sans l'adjonction des mots *peintre* ou *peindre*.

Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille proclamer à priori que les gens cités dans les souscriptions n'ont pas pu exécuter parfois des miniatures. Ici encore ce sont des questions d'espèces. J'ai jadis relevé sur un *Tite Live traduit en français* conservé à Cheltenham dans l'ancienne bibliothèque de Sir Thomas Phillipps une souscription datée de 1440 qui contient cette phrase : « et fust le dit livre enluminés par Maître Henry d'Orquevaulz. » J'incline à penser que Maître Henry d'Orquevaulz n'a pas seulement « enluminé », mais qu'il a aussi peint les miniatures du manuscrit. Mais j'ai pour cela deux raisons particulières. D'abord il est fait usage du qualificatif « maître » qui n'est pas appliqué généralement aux simples enlumineurs, tandis qu'il convient à un artiste. Ensuite, auprès de la souscription, et comme liée à elle, se trouve une miniature qui nous présente le portrait d'un homme occupé à *peindre*.

Dans le *Tite Live* de Cheltenham nous avons un cas spé-

cial. Mais quand il n'y a pas d'arguments en quelque sorte extérieurs à invoquer, il est tout à fait dangereux de donner à la *souscription d'un enlumineur* du xv<sup>e</sup> ou du xvi<sup>e</sup> siècle la même portée qu'aurait une *signature d'historien*.

J'insisterai d'autant plus sur les erreurs que l'on peut être entraîné à commettre en se lançant à l'étondrie dans cette voie, que moi-même, il y a dix-huit ans, alors que j'étais loin d'avoir conquis l'expérience suffisante, j'ai eu le tort de faire cette faute et d'arriver par suite à des conclusions tout à fait inexactes.

Je me permettrai de raconter brièvement ma mésaventure, pour qu'elle serve d'exemple à autrui.

En m'appuyant sur des ressemblances de style et de facture, j'avais été amené à opérer des rapprochements, qui sont aujourd'hui en majorité acceptés partout comme définitivement acquis, entre les miniatures de plusieurs manuscrits qui me paraissaient sortir de l'atelier d'un même artiste. Ce groupe d'œuvres restait pour moi encore anonyme lorsque, un jour, je trouvai à la Bibliothèque Mazarine n<sup>o</sup> 461 un *Office de saint Jean l'Évangéliste*, datant de 1485, qui, d'une part, contenait une miniature rentrant dans ma série, et, d'autre part, se terminait par cette magnifique souscription de l'enlumineur : « L'an mil m<sup>cc</sup> m<sup>lxxxv</sup> cinq fut fait ce livre en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie et de Monseigneur Saint Jehan l'Évangéliste, par Jacques de Besançon, enlumineur, luy estant bastonnier de la confrarie Monseigneur Saint Jehan fondée en l'église Saint-Andry-des-Ars à Paris, pour servir à la dicte confrarie. »

Je conclus de cette souscription, sans plus réfléchir, que l'enlumineur Jacques de Besançon était l'auteur de la miniature du volume, et par suite également l'auteur de toutes les miniatures qui présentaient les mêmes caractères d'art que celle-ci. Mais voici que, quelque temps après, on mit en lumière un texte, d'une autorité indiscutable, qui éta-

blissait nettement que les miniatures attribuées par moi à l'*enlumineur* Jacques de Besançon devaient être restituées à un *peintre* nommé François, « *egregius pictor Franciscus* ».

Je me demandai comment j'avais pu commettre une pareille erreur ; j'en eus l'explication grâce à une pièce de compte relative à un autre manuscrit que Jacques de Besançon avait également enluminé vers 1485-1486. Cette pièce de compte était ainsi rédigée :

« A Jacques de Besançon pour avoir enluminé le nouvel greel [graduel] : XIII l[ivres] VIII s[ous]. A ung historieux qui a fait cinq histoires au dit grel : chascune III s. <sup>1</sup>. »

Il découle de ce renseignement que Jacques de Besançon n'était qu'un simple *enlumineur*, au sens étroit du mot ; que, quand il y avait des « histoires » à faire dans un manuscrit qu'il « enluminaît », il ne se chargeait pas d'exécuter lui-même ces miniatures, mais en repassait la besogne à un collaborateur qui, lui, était bien un « historieur ». Ma faute avait donc consisté à croire que la *souscription d'enlumineur* me fournissait un nom d'artiste, alors qu'elle ne me donnait qu'un nom d'homme de métier, une désignation de décorateur et non de peintre d'images.

Je ne suis pas le seul à être tombé dans un pareil piège, et il me serait facile de citer, à propos par exemple d'individus dénommés Jean Sintram, Estienne Sauderat, Emrinio, Guiot Baletet, plusieurs erreurs du même genre qui ont été commises par d'autres que moi. Il est bon que la source de ces erreurs soit expliquée pour qu'on s'en garde à l'avenir.

En résumé, le but de ma communication est d'établir : 1<sup>o</sup> qu'il est nécessaire de faire désormais une distinction formelle entre la *signature* proprement dite de miniaturiste

1. Bordier et Brièle, *Les Archives hospitalières de Paris*, 2<sup>e</sup> partie p. 111

(*peintre ou historien*) et la *souscription d'enlumineur* ; 2<sup>o</sup> que la signification précise de la souscription d'enlumineur peut varier suivant les époques et suivant les cas ; 3<sup>o</sup> que, par conséquent, il ne faut tirer de conséquence de ces souscriptions d'enlumineurs, relativement à la paternité des miniatures, qu'en procédant chaque fois avec la plus extrême circonspection.

*L'enlumineur* d'un manuscrit, qui peut être nommé dans une *souscription* placée à la fin du livre, *n'est pas forcément le peintre des miniatures du volume* ; c'est un point démontré par les documents et qu'il ne faudra plus jamais perdre de vue dans les études consacrées à la recherche des noms d'artistes sur les pages des livres du moyen âge.

---

## APPENDICE

---

### RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE  
 SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1910,  
 PAR M. NOËL VALOIS,  
 MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,  
 LE DANS LA SEANCE DE 8 JUILLET 1910.

Parmi les quinze ouvrages soumis, en 1910, au concours des Antiquités de la France, il n'en est pas assurément qui soit appelé à rendre de plus grands services que les trois in-quarto compacts de la *Gallia christiana novissima*, déposés au nom de notre savant correspondant M. le chanoine Ulysse Chevalier. L'histoire de cette précieuse publication est connue ; elle fait autant honneur au désintéressement qu'à l'activité scientifique de l'éditeur. La mort du chanoine Albanès de Marseille, survenue le 3 mars 1897,



avait laissé en souffrance une des plus belles entreprises de l'érudition française : la refonte complète de la *Gallia christiana*, au moins en ce qui concerne les évêchés de Provence, sur un plan remanié et à l'aide d'une multitude de documents nouveaux. Un volume seulement, consacré aux diocèses d'Aix, d'Apt, de Fréjus, de Gap, de Riez et de Sisteron, était déjà, sinon publié, du moins rédigé en vue de l'impression. Restait, sous forme d'analyses ou de transcriptions, une masse énorme de matériaux recueillis dans les Archives du Vatican, et qui couraient grand risque d'être perdus, si, en la personne du chanoine Ulysse Chevalier, l'abbé Albanès n'avait trouvé un « légataire scientifique », comme il s'intitule lui-même, aussi compétent que courageux, capable de déchiffrer, de classer, de compléter, de contrôler, dans la mesure du possible, et de disposer pour l'impression des notes parfois insuffisantes et toujours écrites en caractères d'une finesse désespérante. Ainsi purent paraître successivement, de 1899 à 1909, un deuxième volume, consacré à l'évêché de Marseille, un troisième, relatif à l'archevêché d'Arles, un quatrième enfin, où la double moisson de documents récoltés par les défunts chanoines Albanès et Fillet a permis de reconstituer dans le plus grand détail l'histoire de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux : en tout, un corpus composé de plus de sept mille articles, pourvu de tables des matières et de tables chronologiques, que nous devons, par le fait, au zèle et au dévouement généreux de M. le chanoine Ulysse Chevalier.

Frappée de l'importance singulière de cette belle publication, mais tenant compte aussi des circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle s'est produite, la Commission a cru devoir la placer hors concours, en saisissant cette occasion d'exprimer publiquement la haute estime qu'elle professe pour l'excellent travailleur qu'est M. le chanoine Ulysse Chevalier.

Des trois médailles dont la Commission dispose, la première est décernée au tome III d'un *Essai historique sur l'église et la ville de Die* dont les deux premiers volumes avaient été déjà honorés d'une deuxième mention au concours de 1897. L'auteur, M. le chanoine Jules Chevalier, professeur d'histoire au grand séminaire de Romans, s'est adonné de tout temps à l'étude des annales dauphinoises, et plus spécialement à celle de l'histoire du Diois et du Valentinois. Outre la récompense qui vient d'être rappelée, il avait déjà obtenu une première mention, puis une troisième médaille pour les deux volumes de sa publication de textes intitulée : *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*. Ces distinctions, de plus en plus flatteuses, avaient ainsi suivi jusqu'ici une sorte de progression, que nous sommes heureux de voir se continuer. La haute récompense qu'obtient aujourd'hui le dernier volume de l'*Essai historique sur l'église et la ville de Die* est amplement justifiée par les qualités qui se remarquent dans tout le cours de l'ouvrage : une précision minutieuse, alliée à une grande largeur de vues ; une connaissance approfondie de l'histoire locale et de l'histoire générale ; une franchise et une impartialité méritoires.

Les éléments du récit sont empruntés, non seulement à des recueils ou à des mémoires imprimés, dont quelques-uns, d'ailleurs, et des plus importants, ont eu jadis pour éditeur M. Jules Chevalier lui-même, mais aussi, et pour la plus grande partie, aux registres municipaux de Grenoble et de Lyon, aux diverses séries des Archives de la Drôme et de l'Isère, sans parler de diverses collections ou archives privées. Pour la petite cité dauphinoise, c'est une monographie complète, habilement ordonnée, offrant toute garantie, telle en un mot qu'on souhaiterait d'en avoir pour chacune de nos villes de France.

Dix-huit à vingt lieues seulement séparent à vol d'oiseau

Die de Bourg-Saint-Andéol, la petite ville Vivaroise assise sur la rive droite du Rhône. Mais ce n'est pas, à proprement parler, l'histoire de cette dernière cité qu'a voulu écrire M. Henri Courteault, archiviste aux Archives nationales, dans un superbe volume, publié sous les auspices du marquis de Nicolay, qui obtient à notre concours la deuxième médaille. Les très nombreux documents dont s'est servi M. Courteault avaient été recueillis pour la plupart, il y a fort longtemps, par notre infatigable et très regretté confrère A. de Boislisle, dans le dessein de tracer un tableau exact du milieu où s'est formée, où a grandi la maison de Nicolay. Ce n'est donc pas une succession de menus faits, rangés suivant l'ordre chronologique, qu'il faut chercher dans ces pages, mais d'abord quelques éclaircissements sur les origines du Bourg-Saint-Andéol, puis une description de la ville et de ses monuments, l'énumération de ses églises, de ses couvents, de ses écoles, de ses institutions charitables, la nomenclature des familles qui y partageaient la suzeraineté avec l'évêque de Viviers, et surtout l'étude approfondie de l'organisation judiciaire, financière, municipale, le tableau des diverses classes de la société, de leurs usages, de leurs mœurs, de leurs occupations industrielles, commerciales, agricoles, à l'époque où vécurent les premiers Nicolay, c'est-à-dire au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle. Grâce à l'abondance vraiment extraordinaire des renseignements que M. Courteault a pu réunir sur la vie de cette petite cité, renseignements puisés aux sources les plus sûres, et, je l'ajouterai, grâce à la netteté de ses vues, à la variété de ses connaissances, à l'habileté de sa mise en œuvre, il a projeté une lumière des plus vives sur l'état de la société bourgeoise du midi de la France. Les rapprochements, les comparaisons qu'il a su établir avec d'autres organisations analogues donnent à cette étude de premier ordre, et où n'ont pu être relevées que de bien rares imperfections de détail, un intérêt beaucoup plus géné-

ral que celui qui s'attache d'ordinaire à une simple monographie locale.

Après avoir ainsi distingué deux, ou plutôt trois ouvrages d'histoire, le moment était venu de faire place à l'archéologie dans un concours institué surtout, comme son nom l'indique, pour récompenser les études faites sur les monuments, sur les œuvres d'art anciennes : c'est ce qu'a pensé la Commission en décernant la troisième médaille à un beau volume intitulé *L'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, dont l'auteur est M. l'abbé Marius Besson, chargé de cours à la Faculté des lettres de Fribourg.

Il nous a donné un aperçu fort intéressant sur l'état de l'art à l'époque barbare en une région qui rentre incontestablement dans les limites de l'ancienne Gaule. Il passe en revue toutes les manifestations de l'art, architecture, sculpture, peinture et calligraphie des manuscrits, style des monnaies, orfèvrerie, mobilier funéraire. Si tous ces chapitres ne sont pas traités avec la même abondance, si l'on y constate particulièrement des lacunes au sujet de certaines églises, et si quelques rapprochements y donnent prise à la critique, par contre on y trouve, notamment en ce qui concerne le mobilier funéraire, d'excellentes reproductions ; les descriptions sont toujours sobres, en même temps que précises, le style clair et facile ; la bibliographie copieuse, sans cesser d'être discrète. Qu'il s'agisse, par exemple, d'agrafes ou de fibules, les origines ou les dégénérescences des types que reproduisent ces objets sont étudiés avec une compétence qui suppose beaucoup d'observation et de lecture. De plus, il y a lieu d'apprécier la sagesse, la sûreté avec lesquelles l'auteur a su s'arrêter dans ses attributions, dans ses classifications, juste au moment précis où il risquait de s'engager dans des hypothèses purement imaginatives.

Nous rentrons dans le domaine historique avec les *Recherches sur les maîtres des requêtes de l'Hôtel, des origines à 1350*, auxquelles est attribuée la première mention. Cette thèse de 275 pages, œuvre de M. André Guillois, tout jeune docteur en droit, forme un nouveau et bon chapitre de l'histoire de nos institutions. Les recherches ont été consciencieusement menées aux Archives nationales dans les fonds du Parlement, de la Chambre des comptes et du Trésor des chartes, à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de la Chambre des députés, dans la collection Le Nain ; les documents ainsi recueillis paraissent avoir été soumis à une critique très sagace. Si ce grand effort n'a pas toujours abouti à des résultats positifs, il faut s'en prendre seulement à la nature du sujet et à la légitime circonspection de l'auteur. En effet, l'historien, quelque peine qu'il se donne, est loin de pouvoir recueillir, sur cette époque reculée, tous les renseignements dont il aurait besoin pour se former une idée exacte du fonctionnement de la machine administrative ou judiciaire, et, dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, les institutions royales étaient encore si rudimentaires qu'à vouloir trop les caractériser, on risquerait de commettre des anachronismes. Le profit qu'on retire de l'ouvrage de M. Guillois consiste souvent à reconnaître qu'on en sait moins que l'on ne supposait sur l'origine des Requetes de l'Hôtel, et qu'on avait tort, sur la foi de tel ou tel érudit, de leur attribuer une compétence, un rôle, une organisation nettement déterminés.

Pourtant dans ce livre, qu'en dépit de quelques négligences je qualifierais volontiers d'excellent, il y a aussi à recueillir bien des notions précises. Ne contiendrait-il que cet Appendice où sont rangées alphabétiquement les notices biographiques de quatre-vingt-cinq maîtres des requêtes antérieurs à l'an 1350, il réaliserait un immense progrès sur les ouvrages que nous avons jusqu'ici à notre disposition, et notamment sur l'*Histoire des maîtres des requestes* de François Blanchard.

Nous passons, grâce à M. le docteur Fay, de l'histoire d'une institution à celle d'une classe de la société, et d'une des plus infortunées au moyen âge, bien digne assurément d'attirer l'attention d'un médecin doublé d'un érudit. *Histoire de la lèpre en France ; lépreux et cagots du Sud-Ouest ; notes historiques, médicales, philologiques, suivies de documents* ; tel est le titre d'un gros volume de près de 800 pages, auquel est attribuée la deuxième mention. Après une longue dissertation médicale, accompagnée d'un bon nombre de figures qui en augmentent l'intérêt, l'auteur aborde l'histoire proprement dite des lépreux et de leur descendance, c'est-à-dire des cagots. Il les suit dans tous les actes de la vie civile, ventes, contrats de mariage, contrats professionnels, puis devant les tribunaux, où leur témoignage vaut quatre ou cinq fois moins que celui des autres Français dépourvus de la même tare, enfin jusqu'au cimetière. Il énumère les divers métiers qu'ils exerçaient, et nous fait assister, dans les derniers siècles, à leur entrée tardive, si laborieuse, si contestée, au sein de la société civile, d'où ils étaient depuis longtemps exclus. Malgré certaines longueurs et des incursions, qui toutes ne sont pas également heureuses, sur le terrain de la philologie, cet ouvrage remarquable a produit la meilleure impression ; il témoigne d'autant de science que de critique ; il s'appuie sur des dépouillements considérables faits dans les archives de plusieurs départements du Sud-Ouest. On ajoutera sans doute bien peu à la masse des documents ainsi groupés et habilement mis en œuvre : M. le docteur Fay a renouvelé l'histoire des lépreux et cagots.

C'est un service non moins important peut-être, et d'un ordre plus général, que rendra aux historiens, quand il sera terminé, l'ouvrage de M. Fleury Vindry. Auteur déjà d'un très utile *Dictionnaire de l'état-major au XVI<sup>e</sup> siècle*, cet érudit courageux entreprend, cette fois, de dresser la

nomenclature de tous les magistrats qui ont siégé, au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, dans les divers parlements de France, en indiquant pour chacun d'eux, autant qu'il est possible, la véritable forme du nom, les dates de naissance, d'entrée en fonctions, de résignation ou de mort et les incidents notables de la carrière.

Les deux fascicules parus contiennent déjà tout ce qui concerne les parlements de Grenoble, de Dijon, de Chambéry, de Dombes, de Rouen, de Rennes, de Turin et d'Aix. Sauf pour le parlement de Bretagne, bien connu par le récent et remarquable ouvrage de M. Frédéric Saulnier, chacune de ces nomenclatures représente une somme de travail considérable. En effet, afin de pouvoir contrôler, au moyen de documents originaux, les anciennes listes et notices déjà publiées, M. Fleury Vindry s'est livré à des dépouillements minutieux dans les registres de nos anciennes cours, dans les liasses des Archives départementales, municipales ou hospitalières, dans les séries du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale. On peut regretter seulement qu'en l'absence d'une table générale, qui peut se faire encore longtemps attendre, il n'ait pas songé à faciliter les recherches de ses lecteurs en disposant les notices biographiques suivant l'ordre de l'alphabet.

La troisième mention a été attribuée aux deux premiers fascicules de cet utile ouvrage qui est intitulé : *les Parlements français au XVI<sup>e</sup> siècle*.

La quatrième est donnée à M. l'abbé Chaillan, pour trois volumes ou opuscules consacrés à la petite ville de Gardane (dans les Bouches-du-Rhône) et à son canton. Ce n'est pas que les *Recherches archéologiques et historiques sur Gardane* rendent compte de découvertes bien originales, ni que les *Inscriptions, bas-reliefs et documents divers du canton de Gardane* présentent un intérêt exceptionnel ; mais le troisième volume, intitulé *le roi René à son château*

*de Gardane*, a paru véritablement très digne d'attention. On sait combien sont importants les comptes et mémoriaux laissés par le roi René; ils ont fait l'objet jadis d'une publication estimable, destinée surtout à mettre en lumière les points qui se rattachent à l'histoire de l'art. Ces mêmes documents fournissent aussi d'autres renseignements non moins précieux, notamment pour l'histoire économique, pour l'étude de la condition des terres et de l'état de l'agriculture. M. l'abbé Chaillan a eu le mérite de le reconnaître, et son livre est, en réalité, comme l'indique le sous-titre, une *Étude sur les conditions d'exploitation agricole en Provence au XV<sup>e</sup> siècle*. Les comptes du roi René y sont fort habilement mis à profit. L'auteur en a même enchâssé de longs extraits dans son exposition, méthode qui, si elle peut soulever quelque critique au point de vue littéraire, ne laisse pas de satisfaire la curiosité des érudits et d'accroître singulièrement la valeur de la documentation.

L'archéologie obtient encore une mention (la cinquième) en la personne de M. Léon de Vesly, directeur du Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure. Dans un volume intitulé *les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, il a réuni plusieurs notices relatives à de petits édifices gallo-romains découverts dans la Haute-Normandie, et dont le plan général, composé de deux carrés inscrits l'un dans l'autre, correspond à une *cella* centrale entourée d'une galerie. Ces petits temples sont toujours situés sur une hauteur, à proximité d'une voie romaine, souvent près d'une mare ou d'un puits. La statue d'une divinité en occupait le centre; l'entrée en est généralement tournée du côté de l'Orient. Ces édifices sont flanqués d'une petite construction qui, d'après M. de Vesly, servait d'abri à un gardien. Le mérite de cette publication eût été encore augmenté si l'auteur, élargissant son cadre, eût présenté d'une manière plus complète le tableau des



découvertes analogues faites dans les autres parties des Gaules. Outre les sanctuaires à plan carré de la région rhénane, il existait, par exemple, dans le pays éduen, des temples ruraux qui eussent pu lui fournir d'utiles termes de comparaison.

Quant au *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, par M. le comte de Loisne, auquel est attribuée la sixième mention, l'avis des juges compétents est que, malgré quelques défauts, notamment dans la mise en œuvre des documents antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle, cet ouvrage témoigne d'un labeur fort étendu. On y trouve non seulement la nomenclature très complète des lieux habités du département, mais aussi, à la suite de la plupart des noms modernes, l'indication de nombreuses formes anciennes relevées dans les archives locales.

Quelques-uns des ouvrages qui étaient présentés au Concours, et qui ne se trouvent pas mentionnés, se distinguent cependant par des qualités remarquables; mais trop souvent les auteurs perdent de vue les limites chronologiques d'un concours réservé aux « Antiquités de la France », limites que l'on a peu à peu rapprochées des temps modernes et qui cependant ne sauraient dépasser la fin du règne de Henri IV. Il convient également de se rappeler qu'aux œuvres concernant la ville de Paris un prix spécial fort important, le prix Jean-Jacques Berger, est décerné successivement par les cinq classes de l'Institut.

---

## LIVRES OFFERTS

M. Henri COMBEN offre à l'Académie son ouvrage intitulé : *La Chine en France au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1910, in-4°).

M. le comte DE MARI offre un opuscule intitulé : *Quelques portraits historiques du début du XV<sup>e</sup> siècle* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*), dans lequel il a développé une communication faite par lui à l'Académie dans la séance du 18 mars dernier.

M. L. LEGUÉ présente, de la part de M. le commandant Pollacchi, de l'État-major général de l'armée, un ouvrage intitulé : *Alphabets en usage dans les principales langues parlées dans l'Europe centrale et les Balkans*. M. le commandant Pollacchi, attaché au service géographique de l'armée, a été membre de la Délégation française dans le Comité international de la Carte de la terre qui s'est réuni à Londres au mois de novembre dernier, et c'est pour répondre à un vœu exprimé par le Comité qu'il a rédigé ce travail.

M. Léopold DELISTE a la parole pour un hommage :

« Notre Secrétaire perpétuel m'a fait l'honneur de me charger d'indiquer en quelques mots le contenu du beau volume dont M<sup>me</sup> Lair a voulu offrir un exemplaire à chaque membre de l'Académie, en souvenir des rapports, malheureusement beaucoup trop courts, que son mari avait entretenus avec nous depuis 1901 jusqu'en 1907.

« Jules Lair, en sortant de l'École des Chartes, avait l'intention de se livrer à l'histoire de la Normandie. Son premier travail fut une étude sur l'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin, avec une édition critique de l'histoire des premiers ducs de Normandie, composée par cet écrivain. L'accueil fait à ce travail détermina l'auteur à entreprendre une édition de Guillaume de Jumièges, qui devait faire suite à celle de Dudon.

« Malheureusement les matériaux que Jules Lair avait tirés des archives et des bibliothèques de France et d'Angleterre en vue de son édition de Guillaume de Jumièges furent détruits dans l'incendie des Magasins généraux du mois de mai 1871. Vers la même époque, notre futur confrère eut l'occasion de s'occuper de la vie de M<sup>lle</sup> de La Vallière et du procès du surintendant Fouquet. Le succès que ces ouvrages trouvèrent dans le grand public lui fit reléguer au second

plan les recherches ayant trait au moyen âge. Il ne perdit cependant jamais de vue l'histoire de Guillaume de Jumièges, et il laissa toujours espérer à la Société de l'Histoire de Normandie un texte depuis longtemps impatiemment attendu en Normandie et en Angleterre. La mort est venue le surprendre avant qu'il eût pu accomplir ce projet de sa jeunesse. Le carton intitulé Guillaume de Jumièges qui fut trouvé dans son cabinet ne contenait à peu près rien qui pût servir à une édition savante de l'ouvrage de cet historien.

« M<sup>me</sup> Lair désirait cependant vivement que le nom de son mari restât attaché au nom de l'historien qu'elle avait si souvent entendu prononcer dans les conversations auxquelles elle prenait part. Aussi s'empressa-t-elle d'adopter une idée qui lui avait été suggérée par le meilleur ami de son mari, M. Henri Moranvillé. Cette idée consistait à publier une reproduction photographique des deux manuscrits qui doivent fournir le fondement principal de l'édition de Guillaume de Jumièges telle que la comprenait Jules Lair.

« Les deux manuscrits dont il s'agit contiennent une double recension des *Normannorum ducum Gesta*.

« La première recension a pour auteur le grand historien normand Orderic Vital, moine de l'abbaye de Saint-Évroul; nous devons la seconde au célèbre abbé du Mont Saint-Michel, Robert de Torigni. La première est contenue dans un manuscrit de Saint-Évroul, qui est passé dans les temps modernes à Saint-Ouen de Rouen et qui fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque de Rouen. Il est démontré que cette copie est de la main d'Orderic Vital lui-même, connu pour avoir été un des meilleurs calligraphes du moyen âge.

« La seconde recension est citée depuis longtemps comme étant l'œuvre de Robert de Torigni, prieur de l'abbaye du Bec, avant d'avoir été appelé à gouverner l'abbaye du Mont Saint-Michel. C'est certainement un exemplaire original, je ne dis pas autographe, parce que je ne connais pas même un mot qui puisse être cité comme tracé par la main même de Robert de Torigni. Ce précieux manuscrit est maintenant conservé à la Bibliothèque de l'Université de Leyde.

« Il faut insister sur la valeur exceptionnelle des deux manuscrits dont les facsimilés sont mis en ce moment sous les yeux de l'Académie. Ce sont des manuscrits originaux d'auteurs, et d'auteurs dont la place est marquée dans les annales littéraires de la France: Orderic Vital et Robert de Torigni.

« Outre ces deux morceaux, le livre que M<sup>me</sup> Lair a consacré à la mémoire de son mari contient la reproduction de pages choisies dans onze volumes qui ont été écrits ou corrigés par Orderic Vital. A ce

titre, il ne servira pas seulement à fixer le texte de la principale chronique des ducs de Normandie; il jette une vive lumière sur la paléographie des exemplaires originaux des compositions historiques du moyen âge.

M. OMONI offre, au nom de M. René Fage, une étude sur *L'Église de Haute-fage - Corrèze* (Tulle, 1910, in-8°) :

« C'est une excellente monographie, rédigée avec beaucoup de soin et de précision, comme plusieurs de celles que l'on doit déjà à M. René Fage, d'une des plus anciennes et plus intéressantes églises de l'ancien diocèse de Tulle. »

---

## SÉANCE DU 13 JUILLET

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le Président annonce que dans sa séance du 8 juillet l'Académie, en comité secret, a accepté en principe une donation de M. le duc de Loubat, associé étranger, dont les revenus, montant à 3.000 francs par an, sont destinés à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir les parents et alliés que le décès de ces savants laisserait dans la gêne. Les régularisations nécessaires pour réaliser cette pensée généreuse seront accomplies en temps utile.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que les chaires de langue turque et de langue annamite de l'École des langues orientales vivantes ont été déclarées vacantes. Il invite l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats pour chacune des deux chaires.

L'Académie procédera à cette désignation dans la prochaine séance.

Par une autre lettre, M. le Ministre informe l'Académie que M. le Directeur de l'École française d'Athènes lui a exprimé le désir de voir prolonger, pour une nouvelle période d'un an, le séjour à l'École de M. Hatzfeld, membre de troisième année.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique un télégramme de M. Merlin lui annonçant une nouvelle découverte faite dans les fouilles de Mahdia, celle d'une belle statuette en bronze, haute de 0<sup>m</sup> 40 et représentant un satyre.

M. DIEULAFOY fait une communication sur les piliers funéraires et les lions de Ya-tcheou fou.

« Parmi les documents rapportés par M. le commandant d'Ollone, M. Dieulafoy classe au premier rang dans l'ordre des études archéologiques les piliers de Ya-tcheou fou, élevés en l'an 209 de notre ère dans la partie orientale du Sseu tch'ouan.

« Depuis plusieurs siècles les migrations des Yue-Tchi, les expéditions de Tchang K'ien et l'exode des Hiong-Nou avaient établi des relations entre la Chine et les anciennes satrapies grecques fondées au cœur de l'Asie par Alexandre. C'est la manifestation de ces relations que M. Dieulafoy reconnaît dans les piliers dont il entreprend l'étude.

« Il fait d'abord ressortir les caractères saillants de l'architecture de la Perse et de l'architecture de l'Inde : la coupole sur trompes et les toitures en charpente avec un matelas de pisé très épais, retenu sur les rives par une murette ornée de lions passants pour la Perse et des charpentes compliquées et savantes pour l'Inde. En Perse, le matelas de pisé à peu près horizontal est couvert de tuiles énormes. Dans l'Inde, on voit pour la première fois des écharpes trianguler d'une manière invariable des poteaux et des poitrails de charpente.

« Or tous ces caractères se retrouvent clairement exprimés sur le couronnement des piliers de Ya-tcheou.

« On pourrait se demander si la transmission, au lieu de se faire de l'Ouest vers l'Est, n'aurait pas eu lieu en sens inverse. M. Dieulafoy ne le pense pas. D'une manière générale, jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, il montre par des exemples saisissants que la civili-

sation irano-bouddhique s'est propagée vers le Levant. Puis la toiture horizontale des piliers de Ya-teheou et d'un très grand nombre d'autres relevés par M. Chavannes et remontant du 1<sup>er</sup> au 11<sup>e</sup> siècle de notre ère est celle qui convient à un pays sec. Tel n'est pas le cas de la Chine où d'ailleurs les toitures sont en pente très accusée. Des ornements, des thèmes et des motifs de sculpture essentiellement occidentaux se retrouvent associés aux piliers et à d'autres monuments contemporains. Bien que les piliers funéraires de l'Ouest et du Nord appartiennent tous au même type architectural, ceux de Ya-teheou, situés sur la frontière occidentale, présentent des caractères irano-hindous plus accusés et plus nombreux que ceux de la Chine septentrionale. Enfin, les modifications de style relevées en Perse se produisent également en Chine, mais à une époque postérieure.

« Le résultat de cette étude, c'est que la Chine, loin d'être fermée aux civilisations occidentales, leur aurait fait des emprunts nombreux dès avant l'époque où s'introduisit le bouddhisme et quelques siècles après <sup>1</sup>. »

M. Paul Gauckler, correspondant de l'Académie, expose les résultats des recherches qu'en dépit des entraves de l'administration italienne, il a poursuivies cette année à Rome dans les trois temples superposés du sanctuaire syrien au Janicule.

Au moyen de sondages à la barre à mine, il a réussi à déterminer le plan de l'édifice le plus ancien, que recouvrent entièrement les deux autres. C'était un *temenos* à ciel ouvert, accompagné, comme dans le sanctuaire de la déesse syrienne à *Hiérapolis*, d'un vivier affecté aux poissons sacrés. Ce vivier subsista dans le second temple, celui du *cistibier Gaïomas* et ne disparut qu'au moment où l'édifice fut détruit par ordre de l'empereur Constance II. L'aire sainte, désaffectée, fut transformée par les chrétiens en jardin public, orné de portiques étagés. Mais bientôt l'empereur Julien rendit aux Syriens leur domaine, et ceux-ci se hâtèrent d'y rebâtir un troisième et dernier sanctuaire qui utilisa, en les englobant, les récentes constructions profanes.

Pour effacer toute trace de la violation du sanctuaire et

1. Voir ci-après.

faire rentrer la divinité dans sa nouvelle demeure, l'on dut procéder à ce moment à des cérémonies expiatoires particulièrement solennelles et qui paraissent bien avoir comporté des sacrifices humains. C'est à ces pratiques abominables, mais qui étaient restées d'un usage courant dans les pays du Levant, qu'il faut sans doute attribuer la présence d'une calotte crânienne sectionnée, cachée sous la statue du dieu dans l'abside centrale, et de divers squelettes humains dispersés dans tout l'édifice et enterrés le long des murs et des points spécialement choisis au point de vue rituel.

C'est sans doute aussi à l'accomplissement d'un rite syrien qu'est due la section crânienne certainement intentionnelle que présentent deux œuvres d'art récemment découvertes par M. Gauckler dans le sanctuaire : un buste d'Antonin divinisé et une perruque mobile ayant recouvert un portrait de Julia Domna, et qui se remarque aussi sur la belle statue de Dyonisos au visage doré, retirée l'an dernier des mêmes ruines. Les sections analogues, déjà signalées sur diverses autres sculptures antiques, ne seraient donc pas dues, comme on le croit généralement, à la réparation d'un défaut de marbre ou d'une cassure accidentelle, mais bien à une pratique rituelle, ayant pour but de pénétrer, par une onction, l'œuvre d'art de l'essence divine.

Une dernière découverte, d'un caractère tout différent, offre un intérêt plus romain. C'est un fragment de dédicace à la déesse *Febris*, qui avait plusieurs temples à Rome, mais qui ne nous était connue jusqu'ici que par quelques mentions d'auteurs anciens. Trouvé dans le bois sacré de *Furrina*, cet ex-voto semble faire allusion au double pouvoir, tour à tour malfaisant et réparateur, de la nymphe, qui, livrée à elle-même, répand la fièvre, et qui, soigneusement captée, la guérit<sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

---

## COMMUNICATIONS

LES PILIERS FUNERAIRES ET LES LIONS DE YA-TCHEOU FOU,  
PAR M. MARCEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADEMIE.

Parmi les documents nouveaux rapportés par le commandant d'Ollone, je classerai au premier rang, dans l'ordre des études archéologiques, ceux qui ont trait aux piliers funéraires de Ya-tcheou dont l'existence et le grand intérêt lui avaient été signalés par notre confrère M. Chavannes. Ils furent élevés en l'année 209 de notre ère en l'honneur de Kao, à 7 kilomètres environ de la préfecture dont ils portent le nom et se trouvent par conséquent dans la partie du Sseu-tch'ouan qui confine au Thibet.

Ces détails géographiques étaient nécessaires à rappeler. Il n'est pas moins utile de bien caractériser l'époque où ils furent construits.

Si l'on se place au point de vue spécial qui me préoccupe, on peut diviser l'histoire ancienne de la Chine en trois périodes dont j'emprunte à M. Chavannes les éléments descriptifs.

La première est signalée par les migrations et les conquêtes des Yue-Tchi qui, chassés du Kan-Sou vers l'an 163 avant J.-C., s'étaient dirigés vers l'Ouest et avaient mis fin en l'an 120 à la domination grecque instaurée par Alexandre dans l'Asie centrale. En même temps, ils entraient en relation avec les Hindous bouddhiques dont les aïeux avaient repris sur Séleucus Nicanor les territoires où s'élèvent aujourd'hui Kaboul, Hérat et Kandahar.

A la suite de ces événements, les Yue-Tchi devinrent les intermédiaires entre l'Asie orientale et l'Asie occiden-



tale ou mieux entre la Chine et l'Occident. Leur rôle grandit encore après les expéditions de Tehang K'ien qui, sous le règne de l'empereur Wou-Ti de la dynastie des Han (140-87 av. J.-C.), traversa l'Asie jusqu'à l'Oxus et rétablit, entre les Yue-Tchi et sa patrie, les relations qui s'étaient brisées à la suite de leur expulsion du Kan-Sou.

La seconde période s'étend de la fin du second siècle avant J.-C. aux dernières années du premier siècle de notre ère. Elle répond à la domination des Hioung-Nou dans la Mongolie (les Huns, sans doute), à l'arrivée à la cour de l'empereur Mingt-li de deux bonzes, Matanga et Dharma Aranya (65 après J.-C.), à la conquête du bassin du Tarim par le général Pan-Tch'ao et à la fréquentation si active de la route de la soie que les géographes européens en décrivent le tracé et en connaissent les principales étapes.

Dès le début de la troisième période, la Chine connaît des années de décadence ; puis, elle se relèvera sous l'empereur Wou-ti (265-290), adoptera le bouddhisme (fin du iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècle) et au milieu du vii<sup>e</sup> siècle (658-659) détruira l'empire des Turcs occidentaux, franchira l'Oxus et atteindra l'Indus.

Les piliers funéraires de Ya-tcheou, construits, ainsi que je l'ai dit, en l'année 209 de notre ère, appartiennent au commencement de la troisième période. Par leur aspect général comme par la nature des sujets et le style des bas-reliefs à figures qui les décorent, ils ne se distinguent pas de ceux que M. Chavannes a relevés dans le Nord de la Chine et qui se classent à la fin de la seconde période. Je citerai ceux de Nan wou yang (Chavannes, fig. 154 à 163) des années 86 et 87, connus seulement par des inscriptions et des bas-reliefs, ceux de Wang Tche-tseu (id., fig. 199) de l'année 105, mais dont on ne possède qu'une représentation un peu confuse d'après le Kin che Souo, ceux de T'ai che (id., fig. 1 à 13), de la mère de K'ai (fig. 14 à 24), de Chao-che (fig. 27 à 38) à Teng-fong hien (Ho-nan), et remontant

respectivement aux années 117 et 123 et, en dernier lieu, ceux de Wou Leang ts'eu (fig. 56 à 62) qui datent du milieu du second siècle de notre ère.

Tous ces piliers se présentent par groupes symétriques. Tous se composent de piliers proprement dits et d'ailes latérales en pierre qui se terminent au sommet par la représentation d'énormes tuiles posées à plat. Sauf à Ya-tcheou, les faces n'offrent pas de saillies prononcées, mais sont ornées de décors et de bas-reliefs qui, par la vigueur du dessin, la sûreté d'exécution et la beauté du style, font souvenir des peintures dues aux céramistes grecs, tandis que des animaux fantastiques rappellent la fauve monstrueuse de l'antique Chaldée. Je verrais dans chaque groupe de piliers une sorte de pylône figurant le portail et les têtes de clôtures autour d'un terrain consacré à la sépulture ou à la mémoire d'un grand personnage.

Au cours de sa fructueuse mission dans le Nord de la Chine, l'attention de M. Chavannes fut aussi appelée sur les tigres, les lions, les chevaux ailés, les béliers de pierre, des sépultures impériales des Tang et des Song (Kong, Ling, K'ien Ling, Chouen Ling, K'iao Ling, King Ling, fig. 446 à 481), les uns calmes et tranquilles à l'égal des animaux égyptiens, les autres grimaçants, tourmentés, ayant l'aspect hiératique et terrible des monstres chaldéo-perses auxquels j'ai déjà fait allusion, avec des accents spéciaux qui resteront comme le sceau de l'art chinois. Ils appartiennent aux années 640, 675, 683, 700, 712, 820 de notre ère et se classent dans les derniers siècles de la troisième période. Bien qu'ils représentent les exemples anciens de la sculpture en ronde bosse de la Chine septentrionale, un intervalle de quatre cent cinquante à soixante ans existe entre eux et les lions de Ya-tcheou.

En résumé, si l'aspect d'ensemble et si quelques détails importants — toiture en terrasse, bas-reliefs, inscriptions — de ces premières manifestations de l'architecture et de la

sculpture chinoise rattachent les piliers de Ya-tcheou aux piliers de la Chine du Nord auprès desquels leur date les place, si dans tous les piliers comme dans la chambrette du Hiao t'ang chan (Chavannes, fig. 44 à 65) construite avant l'année 120 de notre ère, l'on voit les mêmes chasses au lévrier, les mêmes processions de chars, les mêmes suites de cavaliers; en revanche, la décoration architectonique du couronnement de ces mêmes piliers de Ya-tcheou plus caractérisée et plus complète que celle des autres édifices les classe dans une variété du type général.

Avant d'entreprendre la description détaillée de ces divers monuments et notamment des piliers de Ya-tcheou, je définirai les traits spéciaux des arts dont je crois trouver ici les puissants reflets.

En Perse, la voûte domine sous toutes ses formes, sous toutes ses variétés. Elle est construite sans l'aide de cintres. Et, dès le iv<sup>e</sup> siècle avant notre ère, le plein ceintre s'allie tantôt à l'ellipse dont le grand arc est vertical, tantôt à l'arc outrepassé.

La charpente, quand on y recourt, est construite par empilage de pièces horizontales jetées à la manière des architraves entre les supports verticaux et constitue une sorte de maçonnerie de bois où portent les solives et le plancher. En ce cas, la toiture est en terrasse. Au-dessus du plancher jointif, les constructeurs disposent une couche de pisé fort épaisse, de hauteur uniforme, ou du moins à peine inclinée du milieu vers les bords, qui met l'intérieur de l'édifice à l'abri du froid, de l'humidité et de la chaleur. Puis, ils la protègent à l'aide d'un revêtement composé de tuiles énormes posées sur la terre. Ces tuiles, dont j'ai découvert à Suse de nombreux spécimens durant les fouilles de l'*apadâna*, sont légèrement concaves, portent des rainures et des arêtes de rive destinées à l'emboîtement et ont leurs bords recouverts par des files de tuiles convexes qui empêchent la filtration des eaux pluviales et favorisent leur écoulement

dans les larges courants ménagés entre elles. Les membres de la charpente apparents à l'extérieur contribuent à la décoration de l'entablement. A Suse et a Persépolis, on y avait associé les lions passants représentés sur la frise d'émail qui répond à l'épaisseur du matelas de pisé.

En outre des lions passants, la décoration animale comportait, dès l'époque des Achéménides, des bêtes affrontées, la victoire du lion sur d'autres quadrupèdes, les monstres ailés et les taureaux accroupis dont les reins et les têtes portent les architraves et les liens de la charpente. L'homme est aussi représenté. Enfin, le génie de la Royauté plane au-dessus du monarque sous la forme à peine modifiée du soleil égyptien.

A l'époque des Sassanides, les bas-reliefs historiques de Nach-é Rouslem et de Chapour sont d'un art puissant et massif qui, à bien des égards, les rapproche des bas-reliefs romains. Les chevaux copiés sur les bêtes élevées dans le Kurdistan et la Perse sont de taille élevée, vigoureux, et ressemblent un peu à nos percherons. Le génie de style égyptien de la Royauté est remplacé par une victoire gréco-romaine.

Si l'on juge aux copies en pierre des édifices de bois aujourd'hui disparus, les charpentiers hindous rivalisaient d'industrie avec les maçons perses. Ils assemblaient les madriers pour en former des fermes courbes au-dessus des salles rectangulaires, et si la salle était carrée, ils procédaient par empilage de pièces croisées normalement les unes sur les autres, ou bien encore ils plaçaient les premières pièces sur les côtés, puis en biais sur les angles, et tendaient de proche en proche vers le milieu, à mesure que l'empilage s'élevait.

La science du charpentier hindou et son habileté technique se révèlent aussi dans l'exécution des combles horizontaux. La succession d'encorbellements extérieurs qui donnent une forte saillie aux couronnements et les font

déborder sur le mur des façades sont d'un emploi général. Les assemblages à mi-bois y sont fréquents ainsi que les enrayures qui s'étagent les unes au-dessus des autres et débordent à mesure que l'édifice s'élève.

Très souvent, les sous-poutres ou corbeaux de l'architecture perse sont remplacées par des écharpes assemblées sur la poutre à soulager et sur le poteau qui porte la poutre. La combinaison est excellente en ce sens qu'avec un cube de bois relativement faible, on obtient une résistance à la rupture considérable, en même temps que l'on rend indéformables les assemblages des pièces verticales et horizontales. J'ajouterai que le procédé hindou consistant à décomposer une charpente en triangles pour la rendre invariable est presque entièrement étranger à l'antiquité. A peine les Égyptiens l'ont-ils entrevu. Les Grecs non plus que les Perses n'en usèrent jamais. Les Romains, à l'époque de Vitruve, employaient les assemblages où le bois travaille à l'extension comme sa nature fibreuse le lui permet : mais s'ils imaginèrent la ferme où l'entrait annule les efforts obliques des arbalétriers, ils n'usèrent pas non plus de ces enrayures compliquées et de ces encorbellements où excellèrent les Hindous. Plus tard, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, les fermes du pont jetées sur le Danube par Trajan furent constituées par trois fermes en arcs concentriques qu'entretoisaient des moises pendantes et semblables de tout point aux fermes à trois arcs conservées dans les monuments de l'Inde (médailles et bas-reliefs de la colonne Trajane). Mais Apollodore, l'architecte du pont, était de Damas, et Damas est sur la route de l'Inde. Aurait-il eu connaissance du type asiatique? C'est possible.

L'expédition d'Alexandre et les rapports de plus en plus fréquents entre la Grèce et la Perse et la Perse et l'Inde avaient multiplié les échanges de pays à pays. Sous les Arsacides philhellènes, l'Iran devient une sorte de province de la Grèce et, dans l'Inde, non seulement la statue de

Bouddha, mais l'architecture se ressentent de ce rapprochement de l'Europe et de l'Asie, de l'Inde et de la Perse. Durant la même période, le christianisme d'une part, le manichéisme de l'autre s'introduisent en Perse auprès du mazdéisme.

Les missions russes, puis les missions anglaises et allemandes dans l'Asie centrale (notamment celles de von Lecoq et du docteur Stein), ont montré que de l'Inde la civilisation gréco-iranienne s'était propagée vers l'Est et s'y était solidement établie. Les édifices voûtés que M. Maitland a signalés à Bannian, sur le trajet entre la Perse et l'Inde, et qui paraissent remonter au <sup>ii</sup>e siècle avant notre ère, sont des édifices de style perse analogues aux coupoles de Firouz-Abâd (Fars, période achéménide). La décoration, la peinture non moins que l'architecture viennent apporter leur témoignage. La population pratique le christianisme et le manichéisme, et nombreux sont les ouvrages de piété qui attestent la prospérité des deux cultes.

M. Pelliot (1906-1909) a étudié le Turkestan chinois et en a rapporté une ample et précieuse moisson de documents occidentaux. C'est ainsi qu'au cœur même du pays, il a relevé la voussure outrepassée de la Perse achéménide associée dans le même monument à la voussure en plein cintre; qu'il a trouvé une reproduction de coupoles en empilage établi sur les angles, étroitement apparentées à l'architecture de l'Inde, des étoffes sassanides, des figures de style gréco-bouddhique et, sur le même cadre d'un bas-relief, à gauche un décor chinois et, à droite, la sinusoïde végétale hellénistique.

La présence au Japon, dans le temple d'Horiuji, près de Nara, d'une aiguière d'argent exécutée en Perse sous les monarches sassanides et d'un tissu chinois avec deux cavaliers de style sassanide chassant le lion (J. Lessing, *Die Gewerbe-Sammlung des Kunstgewerbe-Museums*, Berlin, 1900) sont des preuves nouvelles de ces infiltrations.

Quelle que soit la date assignée à ces divers monuments, elle serait moderne auprès de celle des piliers funéraires chinois. Aussi bien ne les ai-je cités que pour montrer la persistance des courants nés en Grèce, en Égypte et en Chaldée, qui, depuis l'époque de Cyrus, ont toujours eu tendance à s'avancer de l'Ouest vers l'Est.

Une autre indication précieuse ressort des découvertes de MM. Chavannes et Pelliot et de quelques autres savants. De même que le Turkestan proprement dit, le Turkestan chinois avait reçu de très bonne heure la double semence chrétienne et manichéenne. Le nestorianisme avait même des adeptes dans la Chine septentrionale (*Stèle nestorienne de Si-ngan fou, de 181 après J.-C.* Seulement, les très précieux ouvrages et la stèle qui l'attestent sont écrits non plus en caractères hindous, mais en idéogrammes chinois. A mesure que le flot occidental prononce son mouvement vers l'Est, il se mélange en une plus forte proportion avec les milieux qu'il traverse.

Ces points de faits rappelés ou établis, il va devenir possible d'interpréter la décoration architectonique des piliers et le rendu spécial des lions de Ya-tcheou.

Le couronnement des piliers et les ailes latérales dont je m'occuperai tout d'abord apparaissent comme la traduction en pierre d'une charpente où se combinent les traditions de la Perse et de l'Inde (voy. les fig. 1 et 2 et la note finale).

On y reconnaît, d'abord, les entablements multiples répondant à ces curieux empilages de pièces de bois croisées en grillage usitées dans toute l'Inde depuis l'antiquité, les encorbellements successifs qui se voient par exemple dans une galerie de pierre à Dabhoi, ainsi que les dispositions adoptées à la pagode hypostyle de Chillumbrum (arch. du sud), les saillies des chevrons en forme de denticule des monuments gréco-bouddhiques et au-dessus des chevrons, les cadres assemblés à mi-bois dont les têtes sont aussi nettement accusées que les autres membres de la charpente. On y

remarque également les écharpes droites et contournées qui consolident l'assemblage des piliers et des poutres dans les édifices du mont Abou et dans le portique de Sanchi, etc., en un mot, cet ensemble de perfectionnements caractéristiques des antiques charpentes hindoues. D'autre part, le matelas de pisé qui constitue la terrasse des palais achéménides s'y montre également comprise entre un plancher inférieur et une couverture en tuiles énormes identiques à celles que j'ai trouvées dans les ruines de la salle du trône de Suse et analogues à celles du modèle grec. Disposition acceptable en Susiane et en Chaldée parce que le climat y est relativement sec, mais contraire à la tradition suivie en Chine où il est nécessaire d'offrir aux pluies un écoulement assuré et où l'étude de l'évacuation des eaux des toitures a été étudiée et résolue d'une manière parfaite, en ce sens que la courbe retroussée la facilite et protège la façade sans obstruer les ouvertures destinées à l'éclairage. Comme en Perse, le matelas de pisé est retenu par un *zoophoron* ou frise très haute que décorent à Suse et à Persépolis des lions passants et à Ya-tcheou, soit des chars attelés, soit des scènes de chasse, soit des luttes de carnassiers au milieu desquels se montrent les lions, les monstres affrontés, les quadrupèdes ailés dont les sculpteurs chaldéens et perses firent un usage si fréquent. Quant aux consoles androcéphales de l'étage inférieur, il en existe de nombreux exemples en Perse. Ce sont d'abord les taureaux et les chevaux des chapiteaux bicéphales de Suse et de Persépolis, puis les consoles géantes d'un mur encore debout dans les passes de Chapour. Il faut en rapprocher également les têtes disposées sous les chapiteaux corinthiens des pilastres du palais arsacide d'Hatra.

Les lions de Ya-tcheou fournissent des renseignements peut-être moins significatifs que ceux donnés par le couronnement des piliers, mais néanmoins intéressants parce qu'ils les corroborent dans une certaine mesure. On remarquera



qu'ils sont représentés en marche, à l'exemple des lions de Suse et de Persépolis, tandis qu'à partir du VII<sup>e</sup> siècle, les fauves modelés en ronde bosse par les artistes chinois sont rarement debout et en tout cas sont immobiles. Cette allure de marche, qu'un archéologue japonais a également signalée dans les vestiges d'un animal antérieur aux lions de Ya-tcheou et qui ne paraît avoir été usitée en Chine que durant la période antérieure à celle où les formules artistiques tendirent à devenir communes à l'ensemble de l'empire, appartient, en tout cas, à la sculpture animale de l'école perse. Le mode de représentation des ailes, des plis de la saillie de la collerette inférieure et par-dessus tout l'allure fière et hautaine de l'animal sont également de style iranien très accusé.

Tels sont les caractères concordants et multiples qui me font considérer le couronnement des piliers funéraires et les lions de Ya-tcheou comme des manifestations peut-être atténuées, mais encore très franches de ces arts composites qui se développèrent avant l'ère chrétienne et où les thèmes hindous se marièrent aux éléments chaldéens, grecs et perses que les Macédoniens avaient introduits dans les satrapies de Bactriane, d'Ariana et d'Inde.

Jusqu'à ces dernières années, on aimait à se représenter la Chine comme un pays fermé depuis toujours aux influences étrangères et l'on professait que les charpentiers hindous étaient en partie redevables de leur science aux charpentiers chinois. A moins que de nouvelles découvertes en montrent le bien fondé, il semble qu'il faille réformer cette opinion.

S'il est à peu près certain que le modèle du comble en terrasse des piliers funéraires ne peut avoir été inventé dans un pays pluvieux et qu'il provient de contrées analogues à la Chaldée, s'il est probable que les monstres des bas-reliefs ont la même origine que la couverture, il semble en effet que le couronnement des piliers de Ya-tcheou ne soit

pas non plus d'invention chinoise. Étant donnée la constance du type attestée par les nombreux groupes de piliers dont la construction se répartit sur une durée de plus d'un siècle, il faut admettre que les modifications signalées dans le couronnement des piliers de Ya-tcheou se retrouveraient en Chine si elles en étaient originaires. D'autre part, si l'on tient compte de la situation occidentale de la province de Sseu-tch'ouan et de l'observation que j'ai faite relativement à l'absorption par la Chine du génie occidental d'autant plus complète que l'on tend vers l'Est, on s'explique que le couronnement des piliers de Ya-tcheou qui remontent, en outre, à l'année 209 soit plus directement inspiré des arts irano-hindous que les piliers funéraires bâtis dans le reste de la Chine durant une période un peu plus ancienne.

Ainsi s'explique par deux méthodes distinctes la ressemblance signalée entre la décoration architectonique du monument de Ya-tcheou et celle des monuments de l'Inde et de la Perse, et sans doute aussi la raison d'un stage préalable que la charpenterie hindoue aurait fait dans le Sseu-tch'ouan avant de se généraliser dans le reste de l'empire. Il s'agit d'un art considéré dans son ensemble ; car certains détails avaient sûrement filtré et leur adoption avait précédé celle de la méthode entière. On en a le témoignage dans la copie générale de la terrasse perse dès la fin de la seconde période et dans l'empilage des piliers de Wang Tche-tseu, empilage d'ailleurs primitif au regard des savantes combinaisons que présentent les piliers de Ya-tcheou.

La comparaison des lions en ronde bosse de Ya-tcheou et de la faune reproduite en bas-relief sur l'ensemble des piliers funéraires des 1<sup>er</sup>, 11<sup>e</sup> et 111<sup>e</sup> siècles de notre ère, d'une part, avec les grands animaux de Kong ling, K'ien ling, Chouen ling, K'iao ling et King ling des vii<sup>e</sup>, viii<sup>e</sup> et ix<sup>e</sup> siècles conduit aux mêmes résultats. On remarquera en effet que si les lions modelés au cours de la deuxième période sont représentés en marche comme les lions altiers

des palais achéménides de Suse et de Persépolis, les animaux de la fin de la troisième période ont au contraire des analogies avec les monstres grimaçants de l'époque sassanide. A mesure que le temps s'écoulait, les thèmes se modifiaient donc en Chine comme ils s'étaient modifiés en Perse.

Une preuve manifeste de ces emprunts ininterrompus aux arts de la Perse se trouve dans la chambrette de Hiao T'ang chan, dont le portique offre des accents occidentaux caractérisés et qui présente sur le tailloir des chapiteaux l'image à peine déformée du génie de la Royauté achéménide, tandis que les victoires volantes aux draperies soulevées par le vent des grottes de Yun kang moins anciennes que la chambrette (Chavannes, fig. 272), rappellent les mêmes génies de style gréco-romain que les sculpteurs perses adoptèrent durant le règne de la sculpture perse des Arsacides et des Sassanides. Je rangerai dans ce même groupe sino-sassanide les chevaux aux formes puissantes, vigoureux au repos comme aux vives allures (Tchao ling, sépulture de l'empereur Tai tsou, mort en 649 de notre ère ; Chavannes, fig. 440 à 445), qui semblent détachés des bas-reliefs rupestres de Nakheh-è Roustem consacrés à la commémoration des exploits de Chapour, ces broderies exquises (id., fig. 760, année 663, et fig. 736, année 736) qui rivalisent de grâce avec les plus belles sculptures décoratives de la période hellénistique, ces quadrupèdes ailés où un certain naturalisme s'allie à la recherche du monstrueux (id., monuments précités des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles). Désormais, les sculpteurs animaliers chinois reproduiront de préférence le lion, le tigre, la licorne, le dragon, le phénix, dont les modèles appartiennent à la faune fantastique de la Chaldée et de la Perse, et dont ils se contenteront d'exagérer l'aspect féroce et le rictus sardonique.

J'ai expliqué ailleurs l'extraordinaire fortune de la pyramide à degrés chaldéenne (*zigourat*) et j'ai montré ses transformations successives dans le mausolée d'Halicar-

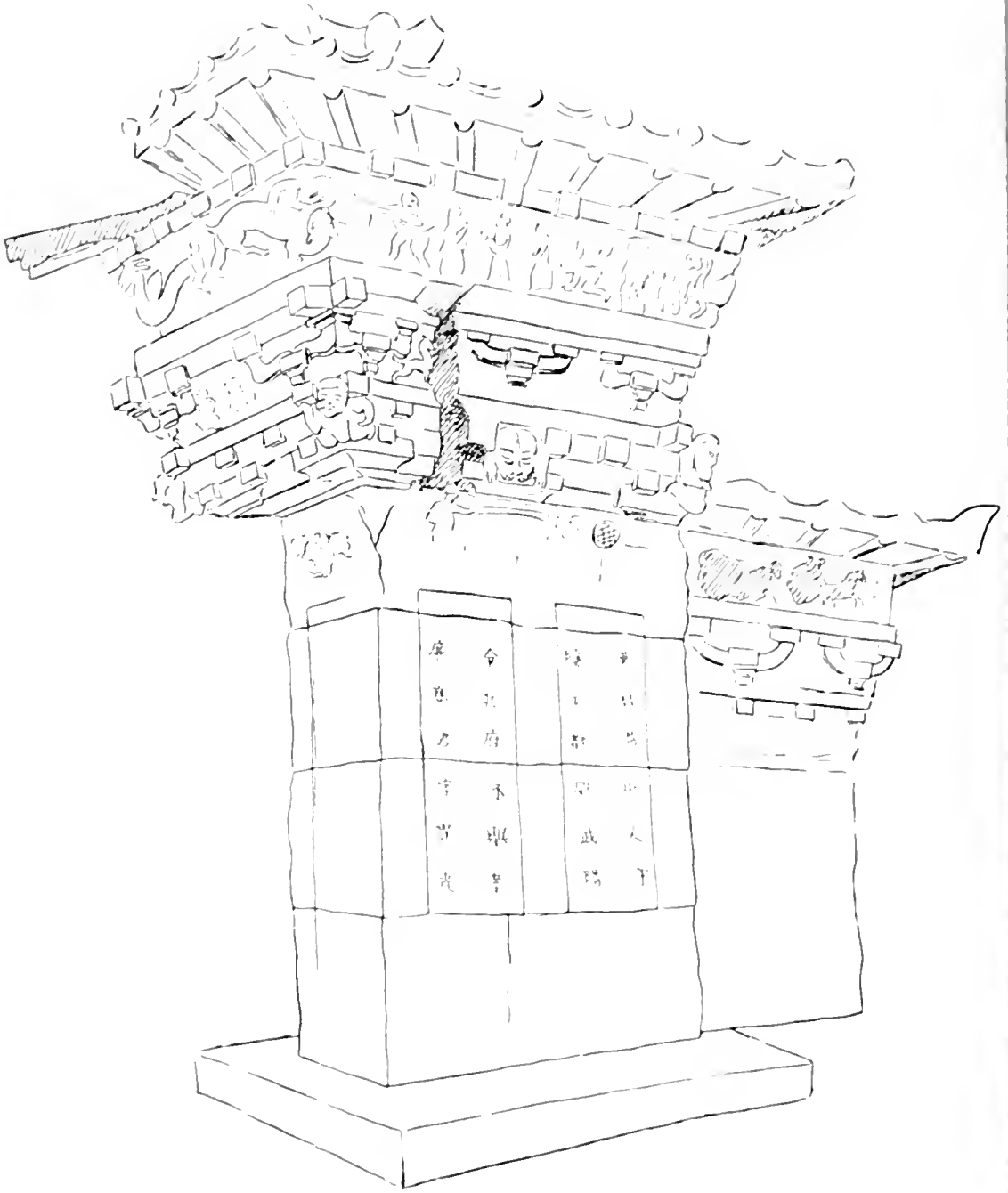


Fig. 4. — Les paiters funéraires de Ya-tcheou fou.  
 Croquis par le capitaine de Fleurette, de la mission d'Ollou.

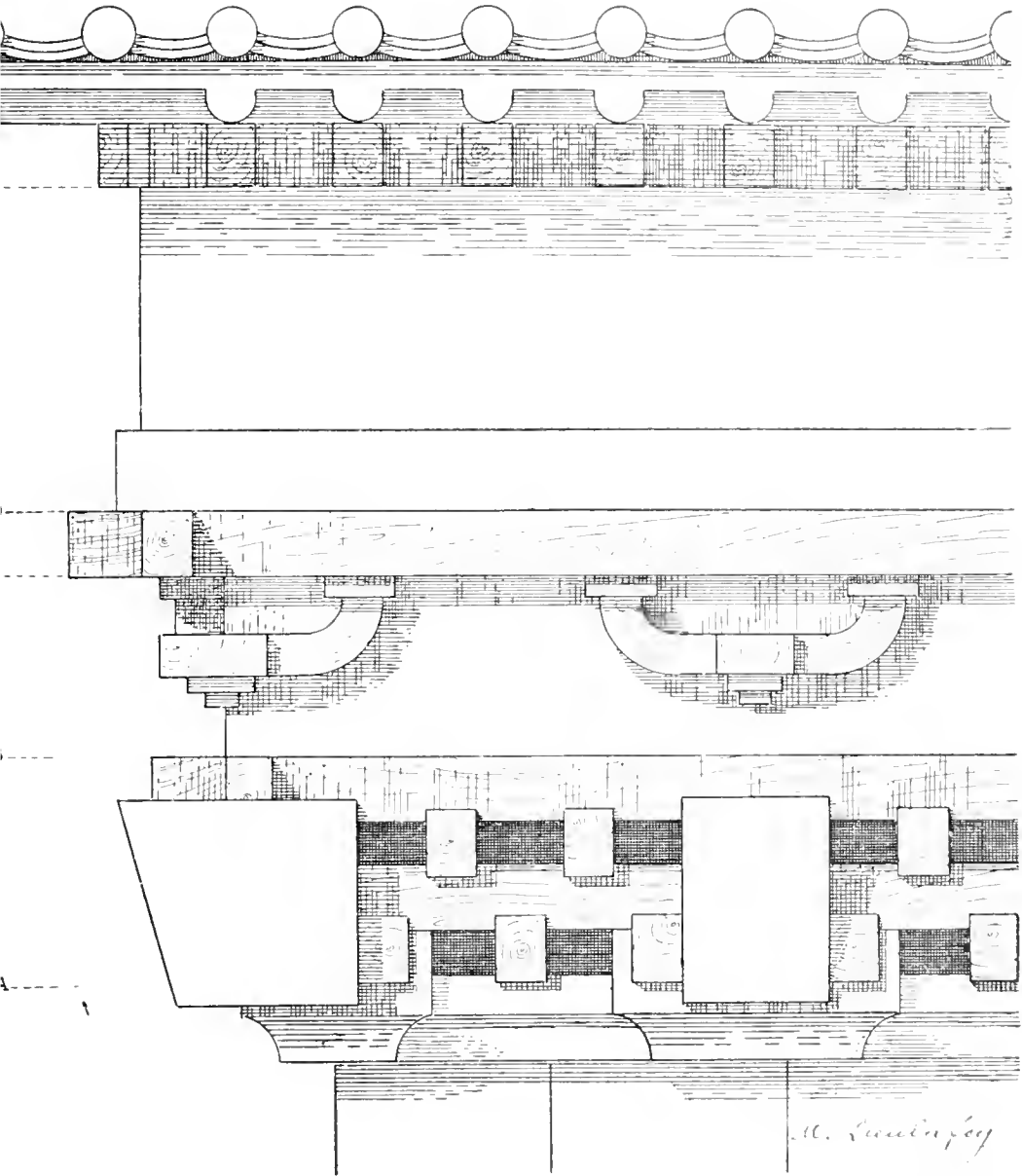


Fig. 2. — Restitution des charpentes hindoues et de la toiture en terrasse perse imitées dans le couronnement des piliers funéraires de Ya-tcheou fou.

nasse, le trophée d'Auguste à la Turbie (Alpes-Maritimes), la pyramide de Gour (Fars) — beaucoup moins massive que les *zigourats* —, les minarets de Samara (Mésopotamie) et de Touloun (Égypte), le tombeau de Chah Khoda Bendé à Sulta-nieh (Perse septentrionale), les pagodes d'un type analogue à celle de Srirangam et les édifices à étages reconnus et décrits par les missions allemandes au Turkestan. Les *zigourats*, ou plutôt les pyramides effilées de style perse, ne seraient-ils pas aussi le modèle des temples et des tours à étages usités à Java, au Cambodge, en Chine, depuis au moins le v<sup>e</sup> siècle de notre ère? On en trouve du moins le principe dans les piliers funéraires de Wou Leang ts'eu (Chavannes, fig. 56 à 62) qui datent du milieu du second siècle de notre ère et dans les grottes de Yun kang et de Long-men d'une époque un peu moins ancienne (id., fig. 244 à 307).

En résumé, les analogies entre les monuments chinois des seconde et troisième périodes et les monuments irano-hindous paraissent hors de conteste. Je crois que le sens de la transmission ne saurait non plus soulever d'objections. D'abord, on a la preuve générale que la civilisation irano-bouddhique s'est propagée vers le Levant. Puis, la toiture horizontale des piliers funéraires, qui convient à un pays sec, ne saurait s'allier avec le climat de la Chine. Des ornements, des thèmes et des motifs de sculpture essentiellement occidentaux se retrouvent associés aux piliers funéraires et à d'autres monuments contemporains. Enfin, les modifications relevées en Perse entre les styles achéménide et sassanide se produisent aussi en Chine, mais à une époque postérieure à celle où elles apparaissent dans le pays d'origine.

Tels sont les faits. Telles sont les conclusions que j'ai cru pouvoir en tirer.

Peut-être me suis-je trompé; peut-être ai-je été victime d'un mirage? Je crois plutôt que l'avenir confirmera ces

rapprochements entre la Chine, l'Inde et la Perse. En tout cas, le problème était trop intéressant pour n'être pas posé.

DESCRIPTION DU COURONNEMENT DES PILIERS DE YA-TCHEOU.

Il est manifeste d'abord que les charpentes représentées sont composées de bois d'un faible équarrissage. Autrement il eût été inutile d'amonceler les poutres au-dessus les unes des autres. Ce fait établi, le problème à résoudre était le suivant : étant donné une salle, la couvrir d'une charpente capable de porter un matelas de terre épais et un avant-toit très saillant. Les architectes, dont les piliers de Ya-tcheou reproduisent les œuvres, l'ont résolu en suivant une méthode fort ingénieuse, toujours en usage dans l'Inde. A cet effet, ils ont empilé les bois et, pour donner en même temps à la charpente de la solidité et de la stabilité, ils les ont disposés en grillage et les ont légèrement entaillés à leur croisement.

Il a suffi de poser sur le dernier rang de poutres un plancher formé de demi-madriers jointifs et de les enfermer dans un cadre assemblé à mi-bois pour terminer la charpente résistante bien que légère AB où repose la couche de pisé BE.

Déjà, les rangées de poutres aidées par les corbeaux et les cariatides avaient permis de construire une première frise BC en encorbellement sur le nu des façades. Le second cours de charpente formé de fermes retournées et d'un cadre CD assemblé à mi-bois n'a pas d'autre objet que préparer une saillie nouvelle. Elle répond à la frise supérieure DE.

Enfin, les chevrons EF placés au-dessus du matelas de pisé offrent un appui aux demi-rondins qui constituent l'avant-toit et qui portent eux-mêmes un voligeage propre à recevoir les tuiles et leurs recouvrements.

Il est manifeste, d'après les représentations qui en sont données, que sur les rives les tuiles de recouvrement étaient fermées à la tête et que le bout des rondins et le voligeage étaient protégés par des appliques, sans doute en terre cuite, directement clouées sur le bois.

## NOUVELLES DÉCOUVERTES

DANS LE SANCTUAIRE SYRIEN DU JANICULE,

PAR M. PAUL GAUCKLER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Il y a un an, à pareille époque, j'avais l'honneur de faire connaître à l'Académie les premiers résultats de mes recherches dans le temple syrien du Janicule<sup>1</sup>, et j'exprimais l'espoir qu'une nouvelle campagne me suffirait pour achever l'œuvre commencée, dégager la partie du monument encore enfouie, et résoudre les divers problèmes qu'avaient posés les découvertes déjà faites.

J'avais de sérieuses raisons d'escompter le succès de ce programme. M. Wurts, propriétaire des terrains contigus à ceux de la Société du Janicule que je venais de déblayer, s'était enfin décidé à entreprendre dans sa villa des fouilles méthodiques, dont il avait bien voulu me promettre de me réserver la direction; et d'autre part, je croyais être en droit de compter, malgré ma qualité d'étranger et les prescriptions draconiennes de la nouvelle Loi des Antiquités<sup>2</sup>, sur la bienveillante tolérance dont le gouvernement italien avait jusqu'alors fait preuve à mon égard.

Mes espérances ont été déçues: les conditions que l'administration des *Scavi* prétendait imposer à M. Wurts ont à jamais découragé celui-ci de toute recherche archéologique:

1. Cf. P. Gauckler, *Les trois temples superposés du Lucus Furrinae*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909, p. 617 et suiv., avec 6 planches hors texte.

2. *Per le Antichità e Belle Arti, Legge 20 giugno 1909, n° 367*. — Roma, Tipografia cooperativa, in-8°, 1909.



les ruines que recèle sa villa resteront enfouies sous l'épaisse couche de remblais qui les dissimule, et tant que le propriétaire actuel restera maître de son domaine, aucun savant, quel qu'il soit, ne sera admis à y toucher.

Il m'a donc fallu me borner à poursuivre mes recherches dans le terrain déjà exploré de la Société du Janicule. Mais, là encore, je me suis heurté à une difficulté imprévue. Le Gouvernement italien, s'étant décidé à négocier l'achat du temple que nous avions précédemment dégagé, entend s'y réserver désormais le monopole des fouilles. Aussi me fut-il interdit de continuer le déblaiement des abords de l'édifice dans les mêmes conditions que précédemment. Tout ce que je pus obtenir, ce fut d'y pratiquer quelques sondages en des points strictement limités, et sur un espace très restreint.

Cependant ce terrain est si riche que mes efforts ne sont pas demeurés infructueux. Chaque trou que l'on m'a permis d'y creuser m'a fourni quelque document nouveau, et, à défaut de la belle récolte que je me promettais, j'ai réussi, du moins, à glaner encore quelques gerbes dans le champ déjà moissonné.

Mes principales recherches ont porté sur le premier en date des trois temples superposés, celui du temps de Néron, dont j'avais précédemment reconnu l'existence sans pouvoir en déterminer le plan<sup>1</sup>. Ce sanctuaire étant entièrement recouvert par ceux qui lui ont succédé, je n'ai pu l'explorer qu'au moyen d'une barre à mine, en criblant le sol de petits trous, profonds de quatre à cinq mètres, et en retirant, avec une curette, de chaque couche de terrain traversée, des échantillons suffisants pour en déterminer la nature.

Je suis parvenu ainsi, non sans peine, à vérifier l'exacti-

1. Cf. Gauckler, Les trois temples superposés du *Lucus Furrinae*, *loc. cit.*, p. 611 et suiv. et figures 3 et 4.

tude de mes précédents relevés, et en outre à préciser, par une nouvelle découverte, le caractère exotique et spécialement syrien du plus ancien des sanctuaires du Janicule. Comme tant de temples d'Orient, établis sur les hauts lieux, il se composait d'un *temenos* à ciel ouvert autour d'un petit *adyton*; mais de plus, comme à *Hiérapolis*, il était accompagné d'un vivier où l'on nourrissait des poissons sacrés<sup>1</sup>.

Placé en contre-bas de la source de *Furrina*, sur le versant gauche du ravin qui en recueillait le produit, il coupait horizontalement, de son aire soigneusement aplanie, les pentes de la colline au niveau de leur socle d'argile<sup>2</sup>, et dominait immédiatement la pièce d'eau qui le précédait en aval. La plate-forme n'était séparée du réservoir que par un môle maçonné, qui retenait les terres de l'une, et que baignaient les eaux de l'autre<sup>3</sup>. Sur les côtés, l'enceinte était formée par de simples haies de jarres, précédées d'un fossé plein d'eau<sup>4</sup>. Je ne crois pas qu'il faille attribuer à ces alignements de vases aucune signification rituelle<sup>5</sup>. Leur emploi s'explique suffisamment par des raisons d'économie, et aussi de stabilité. Le temple étant établi à flanc de côteau sur une base imperméable, et, en outre, fermé en avant par un mur plein et continu qui opposait à l'écoulement des eaux d'amont un obstacle infranchissable, il fallait permettre à celles-ci de circuler librement à droite

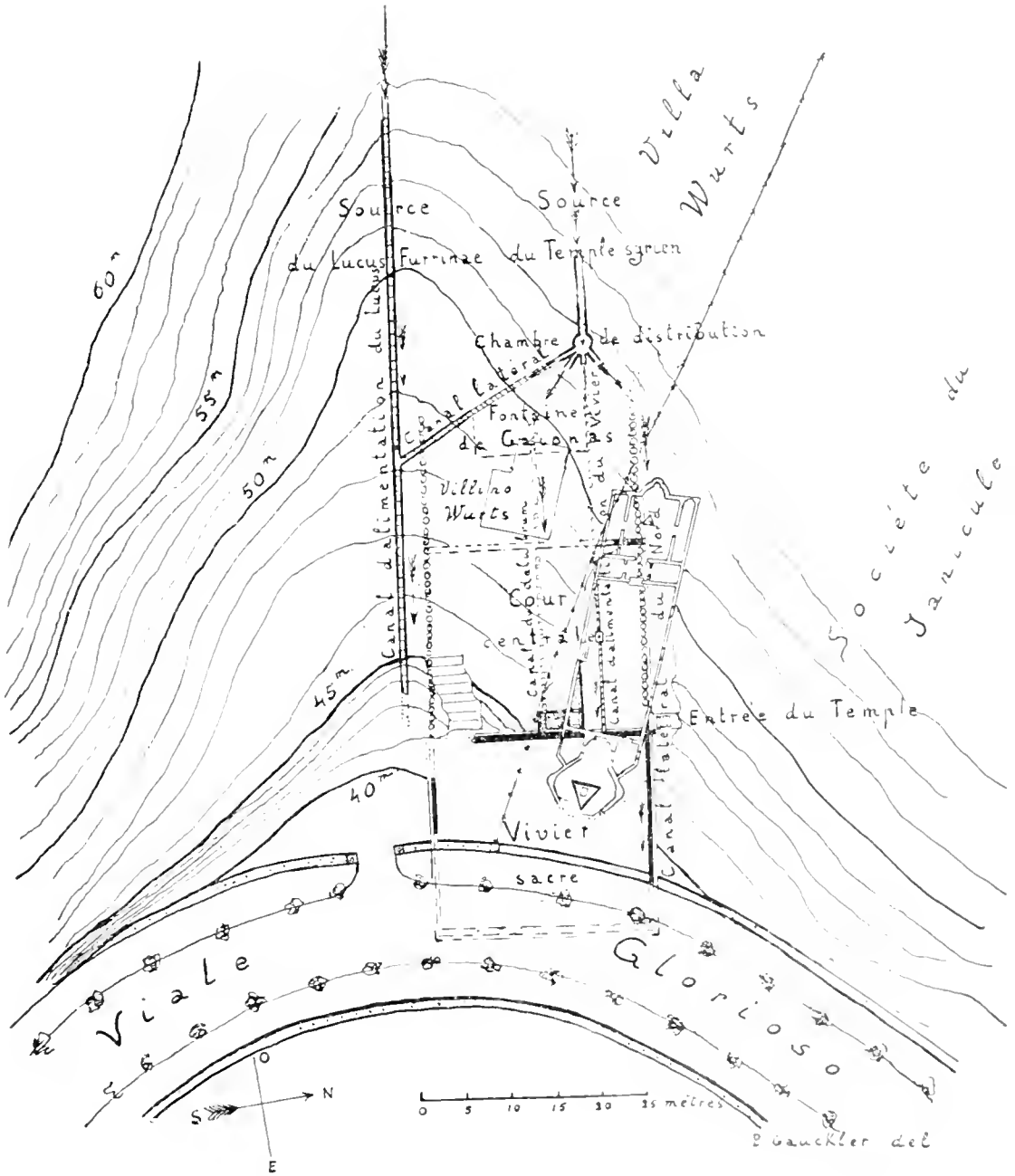
1. Lucien, *De Dea Syria*, ch. 35 et suiv.

2. Cf. Gauckler, La source du *Lucus Furrinae* au Janicule, dans les *Mélanges d'arch. et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XXVIII, 1908, p. 287 et suiv., planche hors texte I, et fig. 2 et 3.

3. Gauckler, Les trois temples superposés du *Lucus Furrinae*, *loc. cit.*, p. 623 et suiv., et fig. 2; Nicole et Darier, Le sanctuaire des dieux orientaux au Janicule, dans les *Mélanges d'arch. et d'hist. de l'École française de Rome*, t. XXIX, 1909, p. 28 et suiv., et fig. 10; Pasqui, *Notizie degli Scavi*, 1909, p. 307 et suiv., fig. 13, et plan hors texte dressé par M. E. Gatti.

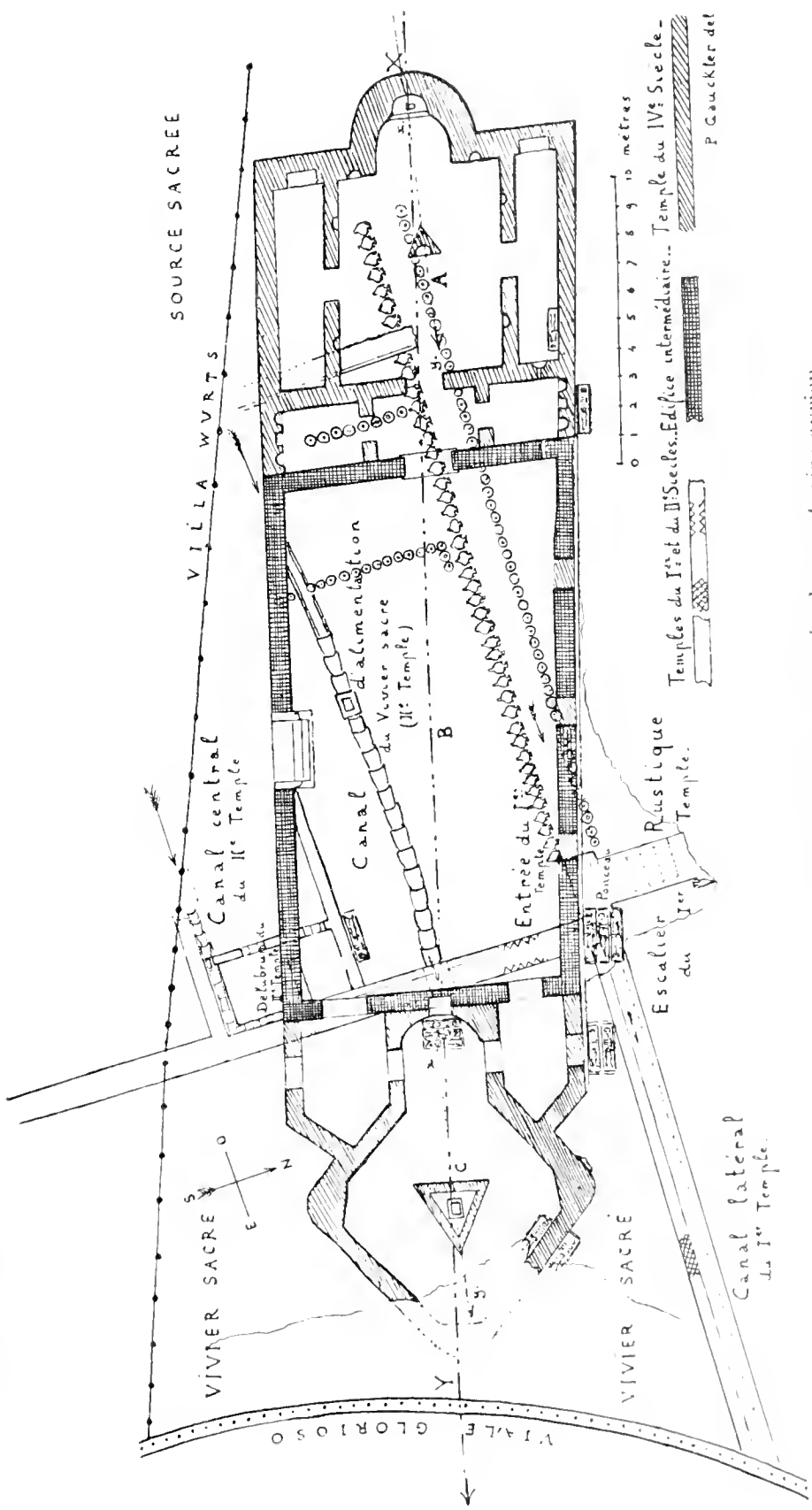
4. Gauckler, *ibid.*, p. 625 et suiv., et fig. 1; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 29 et suiv., et fig. 19.

5. V. c. Pasqui, *Notizie degli Scavi*, 1909, p. 303 et suiv., et fig. 9, 10, 11, 12.



Pl. I. — Plan général du sanctuaire syrien dans le *Lucus Furrinae*.





Pl. II. — Plan des trois temples superposés du sanctuaire syrien.



et à gauche à travers des cloisons à claire-voie, sous peine de voir l'enceinte tout entière crever au premier orage comme une poche trop remplie.

L'étang barrant l'accès du temple en avant, on entrait par le côté Nord, le plus voisin du Trastévère<sup>1</sup>. Les fidèles, arrivant de la ville, descendaient vers le fond du ravin par un escalier rustique taillé à même dans l'argile, et après avoir traversé le fossé sur un ponceau dallé de tuf, pénétraient dans le *temenos* par une brèche ménagée dans la haie de jarres à l'angle nord-est, tout près du bord du bassin.

L'aire sacrée, exactement orientée, avait la forme d'un rectangle, très allongé de l'Ouest à l'Est (voir le plan I). Elle devait être divisée en croix, comme le temple qui lui succéda<sup>2</sup>, par deux artères médianes, analogues au *cardo* et au *decumanus* romains, et tracées perpendiculairement l'une à l'autre, la plus longue de l'Ouest à l'Est, suivant la pente de la colline, la plus courte du Nord au Sud, normale à l'axe du ravin. La première fut probablement, à la fin du second siècle de notre ère, remplacée et entièrement recouverte par une galerie maçonnée dont j'ai retrouvé l'an dernier l'extrémité orientale. La seconde subsiste, et j'en ai dégagé l'amorce Nord un peu en arrière du double alignement de jarres qui jalonnait le *decumanus* dans le temple de *Gaionas*<sup>3</sup>, et un peu en avant de l'autel triangulaire qui occupait le milieu du temple du iv<sup>e</sup> siècle (voir le plan II). C'est un mur de tuf du même genre que ceux qui entourent l'étang, et probablement de la même époque. Il est, en tous cas, antérieur à la construction du temple de *Gaionas*, car il fallut l'ébrécher à son extrémité pour frayer un passage au chemin de ronde dont fut entouré le nouveau sanctuaire. L'aspect de ce môle indique claire-

1. Gauckler, *ibid.*, p. 613 et suiv., plan hors texte I et fig. 3; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 28 et fig. 18.

2. Gauckler, *ibid.*, p. 623 et suiv., plan hors texte I et fig. 1 et 2.

3. Gauckler, *ibid.*, p. 639; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 29.

ment sa destination. Il est parfaitement appareillé en avant, tandis qu'en arrière il présente une surface inégale et rugueuse. Il ne devait donc être vu que sur sa face antérieure, tandis que la face postérieure restait dissimulée dans la terre. C'est un mur de soutènement ; il retenait les remblais d'une plate-forme établie en amont, et divisait le *temenos* en deux terrasses étagées.

La plus basse, où l'on pénétrait d'abord, jouait le rôle d'*atrium*. Je n'y ai relevé aucun vestige d'une construction quelconque. L'autel et l'*adyton* devaient se trouver en arrière, sur la terrasse supérieure. Quant à la fontaine sacrée, sa place est certaine : elle ne peut avoir été installée qu'au point même où jaillissait la source, tout en amont du *temenos*. Peut-être était-elle reliée directement au réservoir d'aval par un canal suivant la direction du grand axe, qu'aurait plus tard recouvert celui qui, dans le temple de *Gaiouas*, desservit le *delubrum*<sup>1</sup>. Mais je n'en ai retrouvé nulle trace.

Par contre, on ne peut douter de l'existence de deux autres conduits qui se détachaient de la fontaine, en divergeant à droite et à gauche, et, après avoir contourné l'enceinte, allaient desservir au delà les régions sous-jacentes du *lucus*. — Celui de droite existe encore, bien que remanié à diverses époques. Il vient d'être restauré sur presque tout son parcours par M. Felice Capellino, géomètre de la Société du Janicule, et fonctionne aussi bien qu'il y a deux mille ans<sup>2</sup> (voir le plan III). C'est une galerie souterraine, qui se dirige obliquement vers le Sud-Est, et va rejoindre au fond du *thalweg* l'ancienne canalisation du nymphée. — Celui de gauche, au contraire, longeait d'abord, à ciel ouvert, la haie de jarres du côté Nord, passait sous le ponceau de l'entrée, et s'engageait ensuite en tunnel dans le môle qui formait du

1. Gauckler, *ibid.*, p. 639 et plan I.

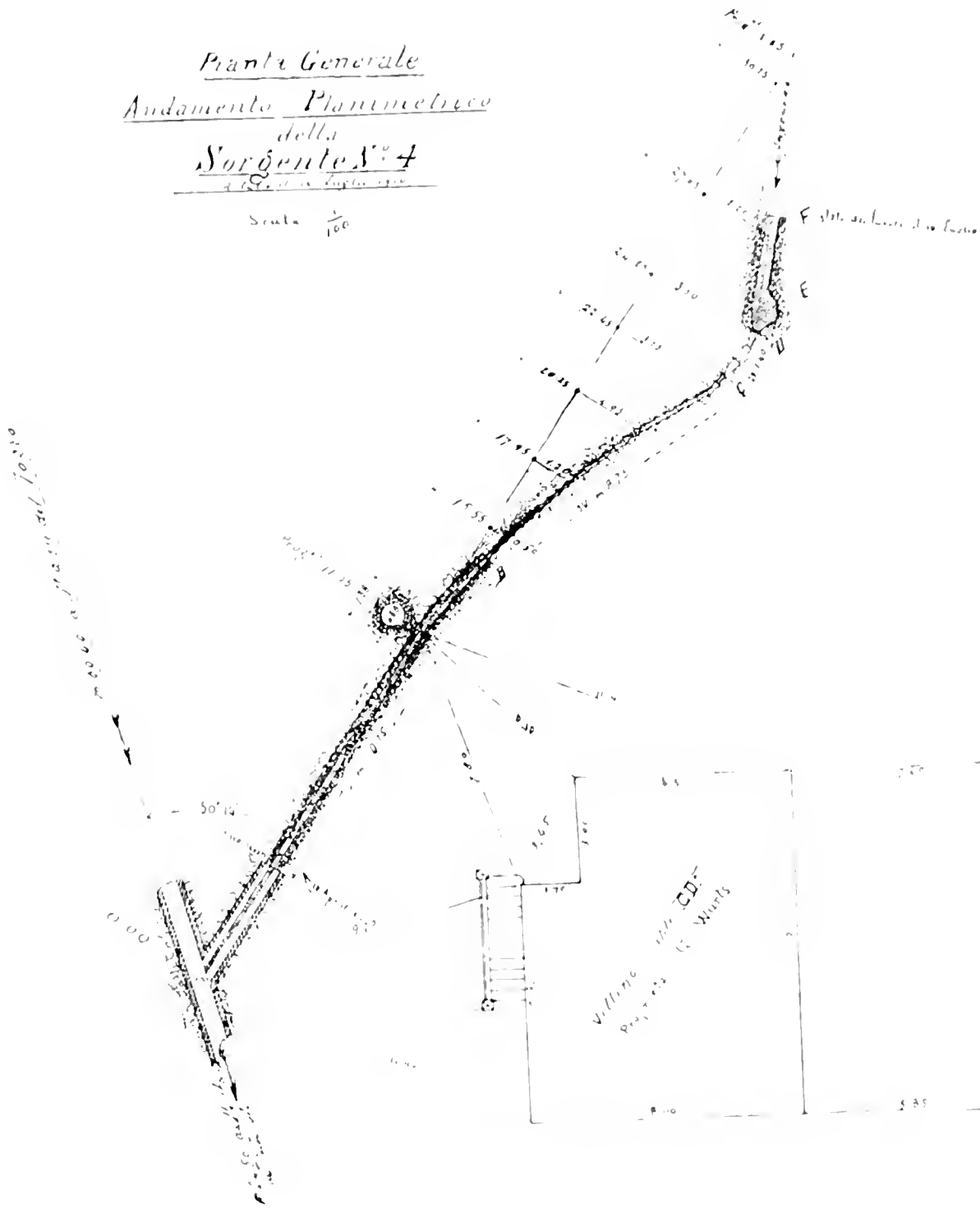
2. Le plan hors texte III, dressé par M. Capellino, donne l'état des travaux au 10 juillet ; les fouilles se sont poursuivies jusqu'au 28 août 1910, mais ont dû être suspendues à cette date, avant d'avoir atteint le griffon de la source.





Planta Generale  
Andamento Planimetrico  
della  
Sorgente N.º 4  
di G. di S. Luce

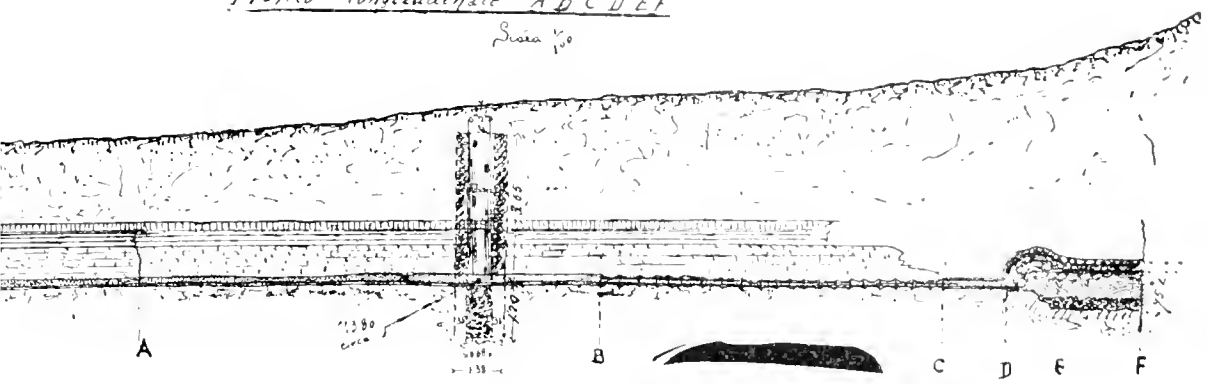
Scala  $\frac{1}{100}$



PL. III. — Plan et coupes du canal

Profilo longitudinale ABCDEF

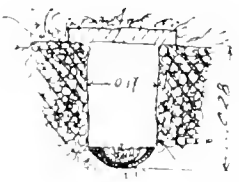
Scala  $\frac{1}{100}$



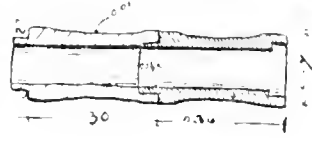
PARTICOLARI

Sez. Braccio AB

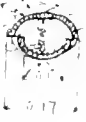
Scala  $\frac{1}{10}$



Prospetto e Sez. Braccio BC



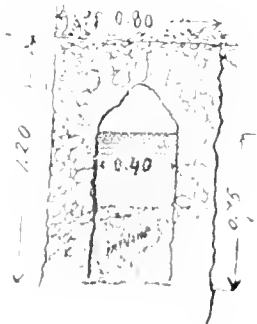
Braccio CD



Fonte di 11 leschi 1910  
Don. Fr. Lupatini

Braccio EF

Scala  $\frac{1}{5}$



st alimenté par la source sacrée.



même côté la paroi du vivier sacré<sup>1</sup>. Peut-être ce canal déversait-il dans le réservoir, par quelque orifice latéral que les surveillants des fouilles m'ont interdit de rechercher, une partie de son contingent; mais il portait le reste plus loin, et devait servir à l'irrigation des jardins qui s'étendaient en contre-bas du sanctuaire. Il subsiste encore en bon état jusqu'à la rencontre du *Viale Glorioso*, qui le croise, et pour l'établissement duquel on l'a démoli sur la dernière partie de son parcours. On détruisit en même temps toute la partie antérieure du bassin, de sorte qu'il m'a été impossible de déterminer la longueur de celui-ci. Par contre, sa largeur nous est donnée, de la façon la plus précise, par la distance qui sépare le côté Nord, encore presque intact, de la paroi opposée dont j'ai retrouvé les vestiges affleurant le sol actuel vingt-cinq mètres plus au Sud, à l'entrée de la villa Wurts (voir le plan I). Quant à la profondeur, elle dépassait en tous cas cinq mètres, car les sondages que j'ai poussés sur divers points jusqu'à ce niveau, n'ont rencontré partout que de la vase.

Le réservoir contenait donc un volume d'eau considérable. C'est ce qu'indique d'ailleurs l'énorme épaisseur des murs et leur extrême solidité. La maçonnerie est faite d'un blocage de tuf, compact et résistant, que décorait sur les parois verticales, là du moins où elles étaient apparentes, un revêtement de briques triangulaires régulièrement alignées<sup>2</sup>, ou d'*opus reticulatum* en petits carreaux de tuf<sup>3</sup>, et que protégeait au sommet une épaisse couche de mortier de tuileaux parfaitement étanche. Le soin apporté à la construction suffit à prouver l'importance de ce réservoir. Tout était calculé, en outre, pour le mettre en évidence et

1. Voir le plan III. Cf. Gauckler, *ibid.*, p. 611, fig. 3 et plan I; Pasqui, *ibid.*, p. 407 et plan hors texte.

2. Gauckler, *ibid.*, p. 623 et fig. 2; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 29 et fig. 10.

3. Gauckler, *ibid.*, p. 611 et fig. 3.

pour en faciliter l'accès. La cloison qui le séparait du *temenos* ne s'élevait qu'à hauteur d'appui, pour ne pas en masquer la vue aux fidèles réunis dans le temple, tandis qu'un promenoir extérieur, ménagé au pourtour du bassin, permettait de s'en approcher sans même pénétrer dans le sanctuaire. Après avoir descendu les marches de l'escalier d'accès rustique, et avant d'avoir franchi le seuil du *temenos* qui s'ouvrait devant lui, le visiteur pouvait tourner à gauche et cheminer le long du bassin sur le couronnement du mur, séparé de la nappe liquide par un simple parapet à bord intérieur arrondi, qui ne dépassait pas 0,40 de hauteur, et qui lui permettait de puiser dans le réservoir l'eau nécessaire aux ablutions, ou de faire quelques offrandes aux poissons sacrés de l'étang. On jetait, sans doute, à ceux-ci surtout de la nourriture, viande ou gâteaux, mais on lançait aussi dans l'eau de menues monnaies, comme les Romains le font encore aujourd'hui dans la fontaine de Trevi, ou même des bijoux, des gemmes, des figurines de bronze. L'on retrouverait certainement un grand nombre de ces ex-voto en curant le fond du bassin. On en a déjà recueilli quelques-uns dans la partie antérieure, lorsqu'on l'éventra pour creuser le *Viale Glorioso*<sup>1</sup>. Mais ces objets se sont dispersés sans entrer dans les collections publiques, et je n'ai pu m'en faire montrer aucun. D'autre part, cent cinquante ans plus tôt, les fouilles entreprises par le cardinal Ottoboni au fond du ravin de *Furrina*, c'est-à-dire à l'angle Sud-Est du bassin, avaient aussi fait découvrir de nombreux objets de métal, des monnaies, des figurines de grenouilles et de serpents, et une statuette figurant « Hercule aux prises avec l'hydre »<sup>2</sup>.

1. Je dois ce renseignement à M. A. Pasqui, directeur des fouilles de Rome. Cf. Lanciani, *Forma Urbis Romae*, pl. 33, et Huelsen, *Der Hain der Furrina auf Janiculum*, *Mitteilungen des K. D. Arch. Instituts*, Rom, 1907, p. 254, en note.

2. Gauckler, *La source du Lucus Furrinae au Janicule*, *loc. cit.*, p. 47 et suiv.; Cassio, *Corso delle acque*, I, p. 157 et suiv.; Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom*, I, 3, p. 611, note 48; Huelsen, *ibid.*, p. 253 et note 1.

Ainsi le bassin qui précédait le *temenos* en faisait partie intégrante, et lui était intimement uni. On ne saurait s'en étonner lorsque l'on songe au caractère sacré que les Syriens attribuaient aux poissons du temple d'*Hiéropolis*<sup>1</sup>.

Ceux que renfermait le vivier du Janicule demeurèrent pendant de longues années l'objet de la vénération des fidèles. Lorsqu'à la fin du second siècle de notre ère, le *cistiber Gaionas* remplaça l'édifice primitif par un autre plus luxueux, il respecta scrupuleusement la disposition du réservoir, dont il se borna à perfectionner le système d'alimentation<sup>2</sup>. Par contre, c'est précisément en raison de son importance dans le sanctuaire syrien que le vivier sacré eut particulièrement à souffrir des mesures prises contre celui-ci à la suite des édits de Constant et de Constance II, qui, en 341, fermèrent à Rome tous les monuments des cultes païens<sup>3</sup>. Les bâtiments du Janicule furent incendiés<sup>4</sup>, puis rasés. On fit disparaître sous terre tous les monuments figurés qui avaient résisté au feu<sup>5</sup>; et quant au bassin lui-même, l'on s'ingénia à en effacer toute trace, en le comblant entièrement. Puis, dans l'ancien

1. Lucien, *de Dea Syria*, ch. 45; cf. Robertson Smith, *The Religion of the Semites*, p. 175 et p. 449; Franz Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, p. 142 et notes 33, 34, 35, 36.

2. Gauckler, *ibid.*, p. 639, plan I et fig. 2; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 28, et suiv., et fig. 10; Pasqui, *ibid.*, p. 407, fig. 13 et plan hors texte.

3. Gauckler, *ibid.*, p. 647.

4. L'édifice étant peu étendu, l'incendie n'atteignit pas un grand degré d'intensité; il a cependant laissé partout des traces certaines, sur les statues, les morceaux d'architecture, les inscriptions, les tuiles émaillées de revêtement, les poteries de la *farissa*, en un mot sur tous les objets ayant fait partie du temple de *Gaionas*. En outre, dans le vivier sacré, une couche de cendres et de charbons de 0<sup>m</sup> 10 d'épaisseur se déposa au moment de l'incendie sur la vase molle qui remplissait le fond du bassin, et le sépare encore aujourd'hui nettement de la couche de remblais à l'aide de laquelle on combla le réservoir après la destruction de l'édifice voisin.

5. De même à Alexandrie, après la destruction du Sérapéum et des autres temples païens en 397 de notre ère, les chrétiens s'empressèrent d'enfouir les bustes de Sérapis et toutes les autres idoles sur lesquelles ils purent mettre la main. Cf. Rufin, *Hist. ecclésiast.*, II, chap. xxiv et suiv.

bois sacré transformé en jardin public, on recouvrit l'emplacement du *temenos* désaffecté d'un nouvel édifice de caractère tout différent, qui semble s'être composé de portiques étagés, entourant une fontaine (voir le plan II).

Le caractère disparate de cette construction intercalaire, qui vint rompre violemment la tradition syrienne, ressort nettement des particularités de son appareil<sup>1</sup>, de sa décoration et de son plan, qui l'opposent à toutes les ruines avoisinantes, quelle que soit leur date. La partie antérieure du monument, la seule que nous ayons pu dégager, a la forme d'une cour rectangulaire, munie peut-être d'avents au pourtour, et percée de portes sur ses quatre faces, trois au Nord, deux à l'Est, une à l'Ouest et une au Sud. Son orientation, qui n'a plus rien de rituel et n'est commandée que par des considérations d'ordre architectonique ou d'utilité pratique, chevauche sur celle du *temenos*, que le nouvel édifice ne recouvre qu'en partie. Les murs sont faits d'assises alternées de mauvais blocage et de tuiles fragmentées, matériaux de démolition remployés; les seuils, de marbre blanc emprunté à la décoration du temple détruit. Mais, dans cette utilisation, il semble qu'on puisse relever un parti-pris de profanation systématique. Ce sont les monuments les plus sacrés qui sont mis à contribution de préférence pour être foulés aux pieds : la *mensa* de *Gaiionas* portant la dédicace du fondateur à *Jupiter Heliopolitanus*<sup>2</sup>, et

1. Cf. Gauckler, *ibid.*, p. 648 et suiv., et plan I; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 33, n° II, et pl. XII-XIV, coupe longitudinale de l'édifice, dessinée par M. Felice Capellino. Je n'ai reconnu que tardivement l'existence, sur la face Nord, de *trois* portes rebouchées après coup. Nous n'avions remarqué d'abord que la poterne la plus rapprochée du fond, et nous l'avions fait dégager à nouveau dès les premiers temps de la découverte, tandis que les deux autres portes sont restées dans l'état où nous les avons trouvées.

2. Cf. Gauckler, Le couple Héliopolitain et la Triade solaire dans le sanctuaire syrien du *Lucus Furrinae* à Rome, *Mélanges d'arch. et d'hist. de l'École française de Rome*, t. XXIV, 1909, p. 241 et suiv., avec la bibliographie antérieure; ajoutez Nicole et Darier, *ibid.*, p. 49 et suiv., p. 63 et suiv., pl. XI, n° 1 et 2, et Pasqui, *ibid.*, p. 394 et suiv.; ce dernier considère la seconde dédicace de l'inscription comme postérieure à l'utilisation de la



les dalles, gravées d'une inscription grecque en caractères monumentaux, qui paraient les faces de l'autel ou la façade de l'*adyton* <sup>1</sup>.

Ces excès du fanatisme chrétien avaient dépassé le but : ils provoquèrent une réaction. À peine arrivé au pouvoir, Julien rendit leur domaine aux Syriens dépossédés, et ceux-ci se hâtèrent d'y rebâtir leur sanctuaire <sup>2</sup>. Mais, probablement démunis d'argent et désireux de faire vite, ils se virent forcés d'utiliser tant bien que mal les constructions qu'ils trouvaient en place, en les adaptant à une destination religieuse. Le portique rectangulaire servit de cour au nouveau temple. On se contenta d'en boucher les portes qui s'ouvraient sur le côté Nord, et d'y accoler d'une part, à l'Ouest, la demeure du dieu, de l'autre, à l'Est, la chapelle des mystères. Mais l'on rectifia autant que possible, sans y réussir tout à fait, l'orientation de ces deux sanctuaires, dans chacun desquels l'axe principal, celui qui joint le milieu de l'abside du chevet au sommet de l'autel central, fait avec l'axe longitudinal de la cour un angle de 8 degrés <sup>3</sup> : c'est pour arriver à ce résultat que l'on fit subir à toutes les parois un gauchissement systématique dont j'avais jusqu'ici vainement recherché la cause. Dans cette œuvre de réfection, les Syriens se préoccupèrent évidemment de reproduire autant que possible la disposition générale du sanctuaire primitif. Ils en conservèrent notamment la division tripartite, et c'est peut-être pour rappeler le souvenir du vivier sacré disparu qu'ils placèrent sur son emplace-

pière, et fait de celle-ci le *limen sacrum* d'un temple de *Caelestis*, sans prendre garde que sur ladite dédicace le nom de la déesse avait été soigneusement martelé avant le emploi de la dalle.

1. Gauckler, *Les trois temples superposés du Lucus Furrinae*, *loc. cit.*, p. 734 et note 4; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 34 et p. 71, n° 9.

2. Gauckler, *ibid.*, p. 647.

3. Gauckler, *ibid.*, plan hors texte 4; Nicole et Darier, *ibid.*, plan hors texte XII-XIV; Pasqui, *ibid.*, plan hors texte non numéroté.

ment, au fond d'une cuve baptismale, une figurine qui représentait *Atargatis* naissant d'un œuf de poisson<sup>1</sup>.

Mais d'autres nécessités s'imposaient à eux, qui modifièrent singulièrement le caractère du nouveau temple. Depuis le temps de Néron, la religion syrienne avait sensiblement évolué, passant du naturalisme matérialiste au mysticisme astral<sup>2</sup>. Elle s'était, en même temps, rapprochée, d'une part, du culte égyptien de Sérapis et, de l'autre, du christianisme. Aussi ai-je pu noter de curieux rapports entre le dernier temple syrien et le *Scrapœum* d'Alexandrie, notamment en ce qui concerne le mode si particulier d'éclairage des statues placées au fond du sanctuaire<sup>3</sup>. La ressemblance est plus grande encore avec les églises chrétiennes de la même époque. La demeure réservée au dieu reproduit le plan d'une basilique à trois nefs, la chapelle des mystères correspond à un baptistère, et la cour intérieure joue le rôle d'un *atrium*.

Si frappantes que soient ces analogies, le sanctuaire du Janicule n'en conserva pas moins jusqu'à ses derniers jours son caractère syrien. Les statues et les inscriptions que nous y avons recueillies ne laissent aucun doute à cet égard. Ce que nous pouvons deviner des cérémonies auxquelles on procéda pour le consacrer me paraît plus probant encore.

Après avoir reconstruit le temple, il fallait y faire rentrer la Divinité que les chrétiens en avaient bannie. Le sanctuaire si odieusement profané devait être purifié, et la gra-

1. Gauckler, La Nativité de la déesse syrienne *Atargatis*, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909, p. 424 et suiv., et fig.; — Le Couple Héliopolitain et la Triade solaire dans le sanctuaire syrien du Janicule, *l. c.*, p. 250; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 20 et suiv., figures 13, 14, 15, 30 et pl. en couleurs X; Pasqui, *ibid.*, p. 400 et suiv., fig. 7 et 8.

2. Franz Cumont, *ibid.*, p. 239 et suiv.; — Le mysticisme astral dans l'antiquité, extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, n° 5, 1909, p. 256-286.

3. Gauckler, Les trois temples superposés du *Lucus Furrinae*, *ibid.*, p. 619 et suiv.; cf. Rufin, *Historia ecclesiastica*, II, ch. xxviii, § 294.

tivité de l'offense exigeait évidemment une redoutable expiation. De tous les sacrifices que l'on pouvait offrir en pareil cas, il n'en était pas de plus efficace pour apaiser la colère divine que l'immolation de victimes humaines. Cette pratique abominable, à laquelle les Romains des anciens temps n'hésitaient pas à recourir en cas de danger<sup>1</sup> exceptionnel, était restée d'un usage courant, aux premiers siècles de notre ère, dans les pays du Levant<sup>2</sup>. Lucien la mentionne à propos du temple d'*Hiérapolis*<sup>3</sup>, et certains empereurs initiés aux mystères des cultes solaires, Commode<sup>4</sup>, Héliogabale<sup>5</sup>, peut-être même Aurélien<sup>6</sup>, s'y adonnaient à Rome même. Ce n'est, à mon avis, que par un sacrifice humain que l'on peut expliquer la présence, au fond de l'abside du temple, dans une cachette ménagée sous la statue du dieu syrien, d'une calotte crânienne sectionnée, jouant le rôle de relique<sup>7</sup>.

Cet ossement humain n'est pas le seul qu'ait recélé le sanctuaire. Sur divers autres points de l'édifice, nous avons rencontré des tombeaux, contenant des squelettes complets

1. Cf. Wissowa, *Religion der Roemer*, p. 354 et suiv. ; Saglio et Pottier, *Diction. des antiq. grecques et romaines*, article *Sacrificium* Toutain, p. 976 et suiv., n° 3, avec la bibliographie.

2. Eusèbe, *Praep. evang.*, 156, d'après Porphyre ; cf. René Dussaud, *Revue de l'histoire des religions*, 1908, p. 306 et suiv. ; — *ibid.*, 1909, p. 133 ; — *Deutsche Literaturzeitung*, 25 juin 1910, p. 1617 ; — *Les sacrifices humains chez les Cananéens d'après les fouilles récentes*, extrait de la *Biblioth. de vulgarisation du Musée Guimet*, t. XXXIV, 1910.

3. Lucien, *de Dea Syria*, ch. 58.

4. Lampride, *Commode*, ch. 9 et 11. — Voir, d'autre part, la curieuse anecdote rapportée par Julius Capitolinus dans sa vie de *Marc-Aurèle* (ch. 19), à propos du gladiateur égorgé, dans le sang duquel Faustine se baigna sur le conseil de prêtres chaldéens, avant de concevoir son fils Commode. Ce meurtre rituel, toléré, sinon ordonné par l'empereur Marc-Aurèle lui-même, équivalait à un véritable sacrifice humain.

5. Lampride, *Héliogabale*, ch. 8.

6. Flavius Vopiscus, *Aurélien*, ch. 20.

7. Gauckler, *Les Fouilles du Lucus Furrinae à Rome*, *Comptes rendus*, p. 527 et suiv. ; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 51 ; Pasqui, *ibid.*, p. 109 ; René Dussaud, *Les sacrifices humains chez les Cananéens*, p. 30 et suiv.

d'hommes adultes<sup>1</sup>. Ces sépultures sont toutes du même type, enfouies peu profondément, à quelques centimètres à peine au-dessous du sol antique, et faites de simples tuiles contreboutées, sans aucun mobilier funéraire<sup>2</sup>, sans épitaphe qui nous renseigne sur la qualité du défunt<sup>3</sup>, sans le moindre signe extérieur qui en révèle la présence. On les rencontre tantôt isolées, tantôt groupées par paire ou même par triade (voir le plan II). Dans ce dernier cas, l'un des squelettes est orienté en sens contraire des deux autres, qui sont géminés<sup>4</sup>. Toutes sont installées en des points qui semblent avoir été soigneusement choisis en raison de leur importance rituelle, étroitement accolées aux fondations de l'édifice, soit auprès d'un angle, soit devant une porte rebouchée, ou aux pieds d'une statue divine. Elles remontent toutes à la même époque, ne pouvant être ni antérieures à la construction, ni postérieures à l'abandon du dernier temple, auquel elles sont intimement liées. C'est ce qui ressort nettement de certaines particularités que présente leur groupe le plus important, celui des trois tombeaux pareils<sup>5</sup> qui, dans la chapelle des mystères, coupaient transversalement l'abside centrale, devant la niche du fond qu'ornaît une statue égyptienne en basalte noir. Ils étaient enterrés à 0<sup>m</sup> 70 de profondeur, dans le sol du dernier

1. Gauckler, *Comptes rendus*, 1909, *ibid.*, plan hors texte I; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 18 et suiv., 20, 24, fig. 11, 12, 16, 17, plan hors texte XII-XIV; Pasqui, *ibid.*, p. 409, fig. 14 et plan hors texte.

2. Les lampes d'argile et les oenochoës de verre recueillies à proximité, mais au-dessus des tombeaux, et sur le sol du dernier temple, appartenaient au mobilier sacré du sanctuaire, et n'ont aucun caractère funéraire; cf. Nicole et Darier, *ibid.*, p. 20, 24.

3. Deux fragments épigraphiques mentionnant des prêtres : *sacerdo...*, *sacer...*, ont été découverts à peu de distance de la triade de tombeaux occupant l'abside de la chapelle octogonale; mais ils proviennent de dédicaces votives et non pas d'inscriptions funéraires. Cf. Nicole et Darier, *ibid.*, p. 69 et suiv., n° 4 et fig. 33; p. 70, n° 7, fig. 35; Pasqui, *ibid.*, p. 409.

4. Nicole et Darier, *ibid.*, p. 24 et fig. 16.

5. Nicole et Darier, *ibid.*, p. 19 et fig. 11; Pasqui, *ibid.*, p. 408, fig. 14.

temple, c'est-à-dire à un niveau encore supérieur à celui de l'édifice précédent construit par le *cistiber Gaionas*. Ils occupaient l'emplacement de l'ancien réservoir des poissons sacrés, mais avaient été installés plus haut, dans la couche de décombres ayant servi à le combler. Par contre, ils étaient recouverts eux-mêmes par les débris de la statue qui, après avoir été arrachée brutalement de sa niche, lors d'une première violation du sanctuaire, fut enfouie dans le sol de la chapelle des mystères, à une époque qui ne peut avoir précédé de beaucoup la ruine définitive de celle-ci <sup>1</sup>.

Comment expliquer la présence de ces tombeaux dans le sanctuaire du Janicule ? Peut-on supposer qu'ils abritaient les restes de prêtres, ou de simples fidèles, qui avaient tenu à dormir leur dernier sommeil dans la demeure de leur dieu <sup>2</sup> ? C'était là un usage spécial aux chrétiens ; on en trouverait difficilement un exemple dans le culte alexandrin de Sérapis <sup>3</sup>, et il était absolument réprouvé par la religion syrienne, pour laquelle la mort naturelle était toujours et à tel point une souillure que l'accès des temples restait interdit, jusqu'à complète purification, à tous ceux qui avaient touché, approché, ou même simplement regardé un cadavre <sup>4</sup>. D'ailleurs, s'il s'agissait ici de sépultures privilégiées, on devrait les trouver groupées dans le Saint des Saints de l'édifice, le plus près possible de l'autel ou de la statue du Dieu, alors qu'elles sont, au contraire, dispersées sur des points très divers et parfois même en dehors de l'enceinte (voir le plan II). En outre, des Syriens assez influents pour obtenir l'exceptionnelle faveur de se faire enterrer dans le sanctuaire auraient dû occuper une place

1. Nicole et Darier, *ibid.*, p. 17 et suiv.

2. Pasqui, *ibid.*, p. 109.

3. Épigramme de Sinope relative à une certaine Tatiané ensevelie près de son dieu Sérapis : Kaibel, *I-G-S-L.*, 875 ; cf. Gauckler, Nicole et Darier, *Comptes rendus*, 1908, p. 525.

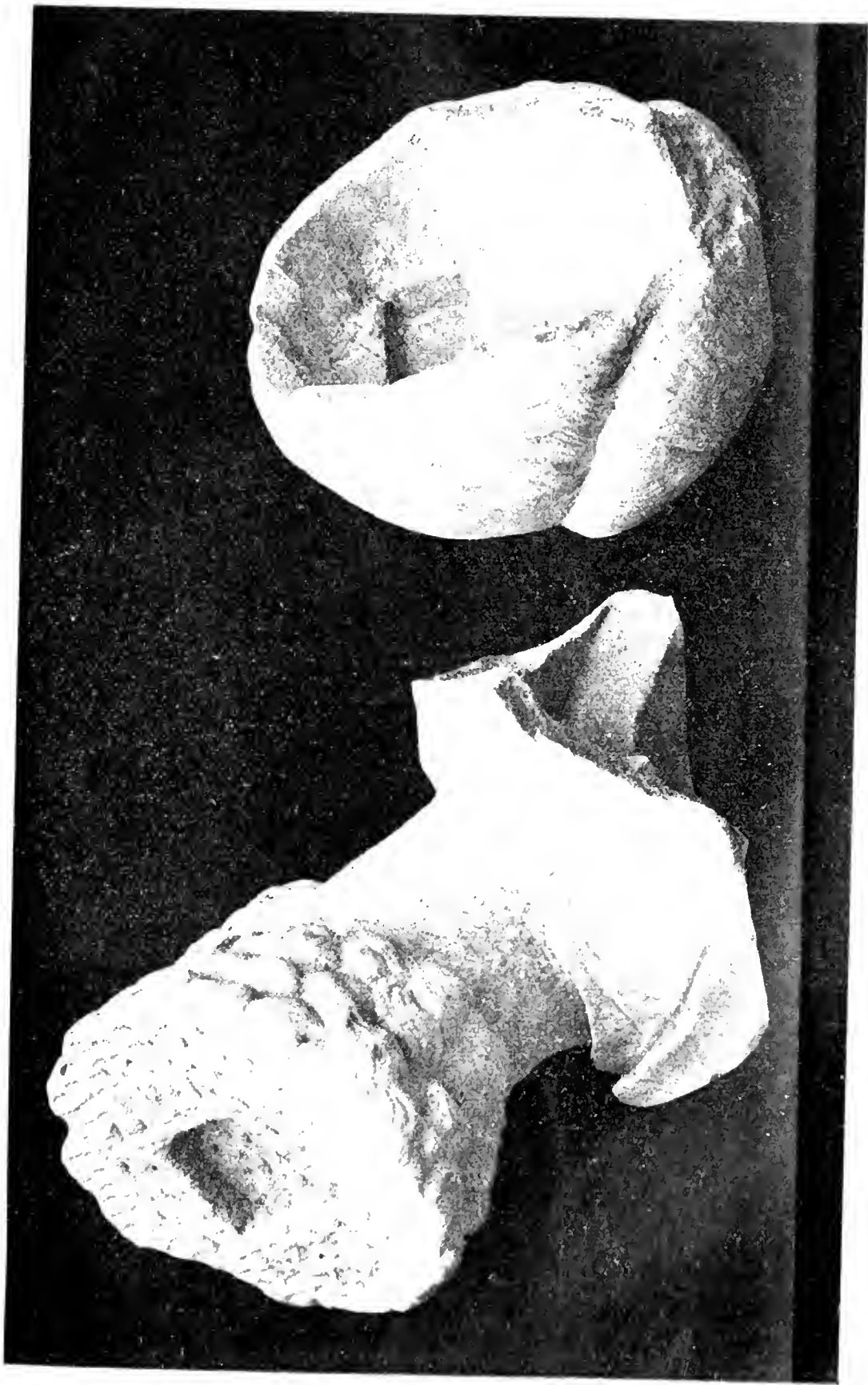
4. Lucien, *de Dea Syria*, ch. 53.

importante dans la hiérarchie sacerdotale, ou un rang social élevé, auquel ne correspond en rien l'extrême pauvreté des tombeaux. Ceux-ci ne sauraient guère convenir qu'à des individus de la condition la plus humble, appartenant à la classe de ces esclaves que, même à la fin du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'empereur Aurélien n'hésitait pas à mettre à la disposition du Sénat pour un éventuel sacrifice humain<sup>1</sup>. Et enfin, si ces divers tombeaux avaient une origine avouable, pourquoi avoir pris tant de soin à en dissimuler l'existence, par la suppression totale de tout indice apparent? Craignait-on les calomnies des chrétiens? Si les Syriens du Janicule s'étaient réellement sentis à l'abri de tout reproche, auraient-ils pris tant de précautions pour prévenir des accusations dénuées du moindre fondement? Notons d'ailleurs que l'apparition de ces inquiétants restes humains dans leur sanctuaire coïncide précisément avec d'autres modifications non moins suspectes dans le caractère de l'édifice. Au *temenos* à ciel ouvert, où le grand air et la lumière pénétraient presque partout librement, succède un obscur et secret enclos, où tout semble avoir été calculé pour mettre l'intérieur à l'abri d'une surveillance administrative qu'on avait sans doute de sérieuses raisons de trouver gênante. Les religions qui vivent dans l'ombre et recherchent le mystère échappent difficilement au soupçon d'avoir quelque crime à cacher.

Quoi qu'il en soit de ce grave problème, et quelle que puisse être la provenance de ces ossements humains, ceux-ci se rattachent vraisemblablement à la même série que ces crânes d'hommes<sup>2</sup> et d'enfants, parfois sectionnés et dorés,

1. Flavius Vopiscus, *Aurélien*, ch. 20.

2. Cf. Socrate, *Histoire ecclésiastique*, III, 2-3 1. II, p. 173, éd. Reading : *ζρχαία ἀνθρώπων πόλλα γέγον τε καὶ παλαιοῶν*; et Sozomène, *Hist. ecclésiast.*, V, 7 1. II, p. 156, éd. Hussey : *ἄριστον ἀνερχομή, ἐν ᾗ ἕσονται γὰρ ἕσως καὶ ὀρχαία τινὰ εὐρέθη, τῶν ἐθελθε ποτε προσκοτιων ἡ τελευτήμεσων.*



Pl. 6. — Buste a section crânienne de l'empereur Antonin; perruque mobile de l'impératrice Julia Domna.)  
Photogr. Faraglia.





*infantum capita deseeta inauratis labris*<sup>1</sup>, que l'on découvrit en si grand nombre dans les *ἱερότετρα* païens d'Alexandrie, lors de leur destruction par les chrétiens, d'abord au temps de Julien et du vivant du patriarche Georges<sup>2</sup>, puis en 397 de notre ère, sous le pontificat d'Athanase<sup>3</sup>. Ils se rapportent les uns et les autres à de mystérieuses pratiques, dont il devient désormais bien difficile de mettre en doute la persistance, non seulement en Orient, mais à Rome même, jusqu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle.

Peut-être est-ce aussi dans l'accomplissement de quelque rite syrien qu'on trouverait l'explication d'une particularité singulière que présentent trois des plus intéressantes sculptures que nous ayons retirées des ruines du Janicule :

1<sup>o</sup> C'est d'abord une perruque féminine postiche, en marbre blanc, présentant l'arrangement de cheveux caractéristique des portraits de Julia Domna, et qui coiffait sans doute jadis un buste de l'impératrice (voir la figure 5). J'ai recueilli ce fragment le 8 juin 1909, en même temps qu'un autel consacré au *Numen de Jupiter Heliopolitanus*<sup>4</sup>, et trois autres textes épigraphiques sur lesquels je reviendrai plus loin<sup>5</sup>, dans une tranchée ouverte au Nord de la chapelle octogonale, extérieurement à l'enceinte<sup>6</sup>. Tous ces débris, qui semblent avoir appartenu au sanctuaire de *Gaionas*, gisaient pêle-mêle, presque au niveau du dernier temple, dans la couche de décombres sur laquelle on l'avait établi. La perruque, en parfait état, mesure 0<sup>m</sup> 25 de hauteur et 0<sup>m</sup> 20 de largeur. Elle présente à l'intérieur un évidement hémisphérique, calculé de façon à épouser exactement la forme du crâne qui s'y emboîtait. Celui-ci était muni au sommet

1. Rufin, *Hist. ecclésiast.*, II, 24.

2. Socrate, *loc. cit.* ; Sozomène, *loc. cit.*

3. Rufin, *loc. cit.*

4. Gauckler, *loc. cit.*, *Mélanges de Rome*, XXIX, 1909, p. 276 et suiv.

5. Voir plus loin, p. 401.

6. Voir le plan II.

d'un tenon rectangulaire en forte saillie qui s'engageait dans une mortaise du même calibre, ménagée au fond du couvercle, fixant ainsi sans jeu possible celui-ci, et assurant la cohésion de l'ensemble.

2° C'est en second lieu un buste de l'empereur Antonin, en marbre pentélique, de grandeur réelle, que j'ai découvert le 23 mai 1910, dans un sondage pratiqué au fond de la demeure du dieu A, et extérieurement à l'enceinte, dans l'angle que forme l'abside centrale avec le côté Sud du chevet (voir les figures 4 et 5). Ce portrait impérial gisait à peu près au même niveau que la bouche de fontaine du temple de *Gaionas*, trouvée à quelques mètres plus au Sud, et faisait partie du même ensemble. On ne saurait s'étonner de sa présence dans le sanctuaire syrien, étant données les fonctions officielles de *cistiber Augustorum* que remplissait *Gaionas*, le dédicant du second temple<sup>1</sup>. Le buste a eu quelque peu à souffrir de l'incendie qui détruisit cet édifice. Le nez est à demi brisé ; la surface du marbre est légèrement effritée ; en outre, toute la partie supérieure de la calotte crânienne, qui était faite d'une pièce rapportée, s'est détachée et a disparu. La tête présente donc actuellement au sommet une section plane très nette, qui va en s'inclinant du haut du front à l'occiput. La surface de ce plateau est polie avec soin sur les bords, afin d'assurer leur parfaite adhérence à ceux de la calotte qui les recouvrait. Dans la région centrale au contraire, elle est taillée à la gradine et repiquée d'entailles multiples, destinées à retenir la colle de soudure. Au milieu se creuse une mortaise, analogue à celle de la perruque décrite plus haut, et qui devait également recevoir un tenon, faisant corps avec la partie qui manque.

3° Enfin la belle statue de Dionysos, au visage et aux

1. Sur la signification de ce titre, jusqu'ici très controversée, mais que ma dernière trouvaille semble éclairer d'un jour nouveau, voir Gauckler, *loc. cit.*, *Mélanges de Rome*, XXIX, 1909, p. 241 et note 5, avec la bibliographie ; et Nicole et Darier, *ibid.*, p. 65.



Photographie Faraglia

Pl. I. — Buste à section crânienne de l'empereur Antonin.





Pl. 6. — Tête de Dionysos, à section crânienne et visage doré.



mains dorés, que nous avons retirée d'une cachette pratiquée dans le sol de la chapelle des mystères<sup>1</sup>, présente, elle aussi, une section qui coupe presque horizontalement le sommet du crâne. Ici, les deux parties rapportées subsistent, et sont encore si solidement soudées l'une à l'autre qu'il est impossible de les détacher et de voir comment était faite la coupure. Mais un simple examen superficiel suffit à prouver que, contrairement aux cas précédents, les deux pièces n'avaient pas été sculptées à part, mais qu'elles furent artificiellement isolées, après coup, par un sciage intentionnel du bloc dont elles faisaient partie intégrante. Les portraits d'Antonin et de Julia Domna ont été préparés d'avance, au moment même où on les fabriquait, à subir une opération rituelle, prévue et bien déterminée. La statue de Dionysos, au contraire, n'a été soumise à cette même épreuve qu'après de longues années d'existence. Selon toute apparence, elle remonte au I<sup>er</sup> ou au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, et sort d'un atelier hellénistique. Elle est taillée toute d'une pièce dans un admirable Paros, d'un grain compact et résistant, sans le moindre défaut visible. Il n'est donc guère vraisemblable que l'artiste, en sculptant le marbre, ait inopinément rencontré une faille qu'il lui aurait fallu réparer par un de ces rapiécages dont on trouve tant d'exemples dans les médiocres produits de l'art industriel courant. D'autre part, le talent dont il a fait preuve le met à l'abri du soupçon de n'avoir pas su calculer d'avance les dimensions de sa statue, et d'avoir dû, au dernier moment, mettre à son bloc une rallonge. De plus, les deux morceaux raccordés sont faits de la même matière, présentent la même usure, ont été sculptés par la même main : l'on suit partout, de l'un à l'autre, la trace des mêmes coups de ciseau, et ce fait frappe d'autant plus

1. Gauckler, *loc. cit.*, *Comptes rendus*, 1909, p. 619 et pl. II ; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 36 et suiv., fig. 21 et pl. III en couleurs, IV et V ; Pasqui, *ibid.*, p. 395 et suiv. et fig. 3.

qu'en aucun point de la coupure les deux segments d'un même sillon ne coïncident plus aujourd'hui (voir la figure 6). Après l'accomplissement du rite pour lequel on l'avait détachée, la calotte crânienne a été remise en place, mais si maladroitement rajustée, qu'elle déborde le front de plus d'un millimètre, tandis qu'en arrière, elle présente un retrait d'égale largeur. Ce défaut est trop choquant pour qu'on ait le droit d'en rendre responsable le créateur de l'image ; il ne peut être attribué qu'à un praticien d'une époque de décadence.

A quelle date fixer cette opération ? S'il s'agissait d'une restauration, on pourrait supposer qu'elle s'effectua au même moment qu'une réparation, bien caractérisée celle-là, qui avait eu à subir le Dionysos<sup>1</sup> : la main gauche de l'adolescent, qui tenait un thyrses de métal dont l'attache est encore visible sur le socle, ayant été mutilée à la suite d'un accident ou d'un vol, il fallut la remplacer, et l'on utilisa pour cela une main de jeune femme adulte, faisant à peu près le même geste, mais d'un module différent. Un rafistolage aussi grossier porte la marque indiscutable d'une époque déjà tardive.

Or la statue était déjà réparée, lorsqu'on en modifia le caractère par l'application d'une feuille d'or sur le visage et sur les mains. Les deux membres ont reçu le même engobe ; le procédé est identique ; la dorure est du même temps.

D'autre part, je crois distinguer un lien d'étroite connexité entre l'application sur l'image divine de cette dorure si curieusement limitée et la résection du crâne. Parmi les rares statues de marbre doré que nous a léguées l'antiquité, je n'en connais guère que trois dont le visage tout entier ait été revêtu d'un masque métallique<sup>2</sup>. Ce sont d'abord

1. Cf. Nicole et Darier, *ibid.*, p. 42 et suiv. ; Pasqui, *ibid.*, p. 395.

2. Cf. Nicole et Darier, *ibid.*, p. 37. — Peut-être faut-il adjoindre au même groupe une tête d'Attis, conservée au Palais des Conservateurs dans







deux têtes sans corps, trouvées, paraît-il, ensemble, sur l'Esquilin, il y a une vingtaine d'années, et conservées à l'*Antiquarium* de Rome, l'une représentant un vieillard barbu coiffé d'un bonnet conique, l'autre un éphèbe de type grec. Elles sont inédites ; grâce à la bienveillante autorisation de M. le professeur G. Gatti, j'ai pu les faire photographier, et je les reproduis ici (voir la figure 7). Puis une statue colossale d'Orante, ou de Déméter, dont la tête est un portrait de prêtresse ou d'impératrice, coiffée de la même manière que la seconde Faustine, et datant certainement de la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Je l'ai découverte, en 1900, à Carthage, dans les ruines de l'Odéon romain<sup>1</sup>. Or ces trois têtes à visage doré, et qui n'ont d'ailleurs aucun trait commun, ont toutes trois le crâne sectionné.

La constante association, dans une série aussi rare, de deux particularités qui, l'une et l'autre, prises à part, sont déjà fort exceptionnelles, ne peut être l'effet du hasard : elle doit correspondre à un rite, et ce rite me paraît être d'origine orientale en tous cas, sinon exclusivement syrienne. Dans les religions solaires, l'éclat de l'or symbolisait le rayonnement de l'astre du jour. Aussi les Syriens avaient-ils l'habitude de dorer leurs idoles. Dorées étaient à *Hiéropolis* les statues que décrit Lucien<sup>2</sup> ; dorée aussi, au Janicule, l'image en bronze d'*Atargatis* qui occupait le fond de la cuve centrale dans la chapelle des mystères<sup>3</sup>. D'autre part, Lampride nous apprend que lorsque l'empereur Hélio-

la salle du Spinario, et une fort belle tête colossale d'Esculape, découverte dans l'un des égouts des Thermes d'Antonin Caracalla. Cf. Savignoni, *Not. degli scavi*, 1901, p. 25 ; et *Roem. Mitteil.*, 1901, p. 379, note 2 ; G. Gatti, *Bull. della comm. d'arch. com.*, 1901, p. 117 ; Pasqui, *loc. cit.*, note 1 de la page 397.

1. Gauckler, *Revue arch.*, 1902, II, p. 395, pl. XVI, n° 3, et pl. XVII, n° 3 ; Gauckler et Poinssot, *Catal. du musée Alaoui*, Suppl., 1<sup>re</sup> partie, C. p. 45, n° 933, pl. XXIII, n° 3 et pl. XXXVII, n° 4.

2. Lucien, *de Dea Syria*, ch. 29, 31, 32, 33, 60.

3. Gauckler, *loc. cit.*, *C. R.*, 1909, p. 427 ; Nicole et Darier, *ibid.*, p. 56 et suiv. Cf. une statuette en bronze de *Jupiter Heliopolitanus* auj. au Musée de Berlin — Dussaud, *Notes de myth. syrienne*, II, p. 125 n° 7 et fig. 31.

gabale eut ravi au sanctuaire de Vesta la statue qu'il croyait représenter le *Palladium*, pour en doter le nouveau temple qu'il venait de consacrer à l'idole d'Émèse, il commença par la faire dorer<sup>1</sup>. En adoptant le Dionysos, les Syriens du Janicule procédèrent de même. Pour modifier le caractère hellénique que le dieu avait conservé jusqu'alors, ils s'empressèrent de le dorer et en même temps de l'habiller, car la nudité n'était pas de mise dans les sanctuaires syriens. A *Hiérapolis*, les statues étaient toutes vêtues, même celle d'Apollon, ce qui était si contraire aux traditions hellénistiques que Lucien ne manque pas de noter ce fait comme extraordinaire<sup>2</sup>. On recouvrit donc de métal précieux le visage et les mains, qui seuls devaient désormais demeurer visibles, et le reste des chairs disparut sous un habillement complet. De celui-ci, il ne subsiste naturellement plus trace aujourd'hui. Nous pouvons cependant nous en faire une idée, grâce à la description d'un poème orphique<sup>3</sup>, qui énumère les diverses pièces du costume dont, au jour des *Liberalia*, on revêtait, même en Grèce, l'image du Dionysos solaire. Ce texte est trop caractéristique pour que je puisse me dispenser de le reproduire ici :

Τζῶτά γε πάντα τέλειν ἱερῶ σκευῆ πυλάσκοντα,  
 πῶμα θεοῦ πλάττειν ἑρικυροῦς ἠελίοιο.  
 Ἡρῶτα μὲν ἀργυρέαις ἐναλίγκιον ἀκτίνεσσιν  
 πέπλον φρονίκεον πυρὶ εἰκελον ἀμφιβάλεσθαι  
 αὐτὰρ ὑπερθε νεβροῖς παναϊόλου εὐρὺ καθ᾽ ὕψαι  
 δέρμα πλύκτιστον θηρὸς κατὰ δεξιὸν ὄμων  
 αστρων διαδάλεων μέγα μ' ἱεροῦ τε πόλοιο.  
 Εἶτα ὑπερθε νεβροῦς χρύσεον ξωστηρα βάλεσθαι  
 παρσπνδώντα, περίε στέρων φερρέειν, μέγα σῆμα  
 εὐθύς, ὅτ' ἐκ περάτων γαίης ραξέθων ἀνοροῦστων  
 χρυσεῖαις ἀκτίσι βάλῃ βῶρον ὠκεανοῖς.

1. Lampride, *Héliogabale*, ch. 6.

2. Lucien, *de Dea Syria*, ch. 35 : ἡμῶν Ἀπολλῶνα ἑρπασί κοσμήσουσι.

3. Cité par Macrobe, *Saturnales*, I, ch. 18.

Après avoir ainsi déguisé la statue, il restait encore à la consacrer, et c'est sans doute pour l'accomplissement de ce rite qu'on en sectionna le crâne afin d'atteindre l'emplacement du cerveau, l'organe noble par excellence : opération du même genre que cette mystérieuse trépanation dont on a constaté les traces sur tant de momies royales en Égypte<sup>1</sup>. Pour imprégner la statue de l'Essence divine, peut-être fit-on subir à la partie amputée une onction d'huile sainte, selon le rite usité pour la consécration des rois de Juda. Puis, l'onction une fois accomplie, on replaça sur la partie frottée d'huile le couvercle crânien, que l'on ressouda avec soin, et qui servit ainsi à enfermer, en le protégeant, le dieu matérialisé dans son image anthropomorphique. Telle est, à mon avis, l'explication la plus plausible de ces étranges sections crâniennes qu'on avait déjà signalées sur plusieurs autres statues, mais sans leur accorder jusqu'ici toute l'importance qu'elles méritent.

Je la crois d'une application générale, après avoir procédé toutefois à certaines éliminations qui s'imposent. Elle ne peut évidemment concerner toutes les têtes antiques qui présentent une blessure quelconque de la boîte crânienne. Il en est un assez grand nombre dont les mutilations ne sont dues qu'à des causes accidentelles. On les reconnaît aisément, qu'elles aient été réparées ou non, aux contours irréguliers et à l'orientation variable de la coupure ; et d'ailleurs, dans ce cas, le visage est toujours aussi endommagé que l'arrière-tête. Pour d'autres, l'ablation de tout ou partie du crâne se justifie suffisamment par des raisons architectoniques, par exemple, lorsque celui-ci nous apparaît géométriquement équarri par deux sections perpendiculaires, coupant à angle droit le sommet et l'occiput, comme si la statue, transformée en Atlante, avait été employée à soutenir une console<sup>2</sup>.

1. Je dois ce rapprochement à M. René Dussand.

2. Par exemple, au musée du Capitole, une statue d'Apollon, où la section verticale intéresse non seulement l'arrière-tête, mais la nuque, les omo-

Telle est aussi la série déjà riche, et qui s'accroît de jour en jour, de ces masques monumentaux dont j'ai déterminé le caractère à propos de ceux des Thermes de Cherchel<sup>1</sup>, et qu'on accrochait obliquement à une corniche.

Ces réserves faites, il reste encore toute une collection d'images, généralement bien conservées, de réelle valeur artistique, et sans caractère architectural, dont le crâne a été sectionné de la même manière que les têtes du Janicule. De celles dont la provenance est certaine, le groupe le plus important, qui comprend trois statues, — un Apollon victorieux en Diadumène<sup>2</sup>; un Hermès ou Hércule imberbe<sup>3</sup>, en athlète, de dimensions colossales; une prêtresse drapée<sup>4</sup>; — a été découvert en 1894 à Délos, à l'Ouest du lac sacré, en contre-bas de la maison des négociants de Bérytos<sup>5</sup>, et à proximité des sanctuaires orientaux des Posidoniastes, des Hermaïstes, des Apolloniastes et des Héracléistes tyriens, c'est-à-dire en plein quartier syrien<sup>6</sup>. Une belle statue hellénistique d'Apollon, qui est entrée au musée de Constantinople, provient de Magnésie du Sipyle<sup>7</sup>. L'admirable bas-relief d'Antinoüs divinisé, récemment découvert

plates, et tout le sommet du dos; et une tête de jeune homme ou de Satyre, couronnée de lierre, portant le n° d'inventaire 238.

1. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 105 et suiv., pl. VI et VII; cf. Collignon, Tête d'athlète trouvée en Égypte, dans le *Recueil de Mémoires pour le Centenaire de la Société des Antiquaires de France*, p. 84 et suiv.

2. Couve, *Bulletin de correspondance hellénique*, XIX, 1895, p. 484, n° 12, et pl. VIII; *Monum. et Mém. Piot*, III, 2<sup>e</sup> fascicule, 1897, p. 137 et suiv., et pl. XIV et XV.

3. Couve, *Bull. corr. hellén.*, *ibid.*, p. 481 et suiv. et fig. 12; *Monum. et Mém. Piot*, *ibid.*, p. 139.

4. Couve, *Bull. corr. hellén.*, *ibid.*, p. 482 et suiv. et pl. VII; *Revue arch.*, I, XXXI, 1897, p. 25, pl. XIII; *Monum. et Mém. Piot*, *ibid.*, p. 139.

5. Couve, *Monum. et Mém. Piot*, *ibid.*, p. 137.

6. S. Reinach, *Bull. corr. hellén.*, VII, 1883, p. 462 et suiv. — Il faut adjoindre au même groupe une très jolie tête de Vénus, découverte à Délos par M. Reinach, près de l'enceinte du temple d'Apollon. Cf. S. Reinach, *loc. cit.*, p. 374, note 1.

7. Th. Reinach, *Monum. et Mém. Piot*, *ibid.*, p. 155 et suiv. et planches hors-texte XVI à XVIII.

en Italie, sur le territoire de l'antique *Lanuvium*<sup>1</sup>, a été sculpté par un artiste d'*Aphrodisias*. Toutes ces œuvres ont, plus ou moins, subi une influence asiatique.

D'une façon générale, quelle que puisse être leur provenance, les statues à section crânienne se classent en deux catégories, suivant qu'elles se rattachent à l'un ou l'autre des types que nous avons pu distinguer au Janicule. Les plus anciennes sont des œuvres grecques d'une haute valeur artistique, et dont la parfaite conservation prouve le prix qu'on y attachait; elles n'ont été sectionnées qu'après coup et n'ont été annexées au culte solaire qu'au temps où celui-ci avait envahi et visait à dominer tout l'Empire. On les choisit, sans doute, en raison de leur beauté, mais aussi et surtout parce que leur caractère et leurs attributs spéciaux les prédestinaient à cette assimilation syncrétique. Ce sont toutes des images divines, principalement d'Apollon<sup>2</sup>, puis d'Hélios<sup>3</sup>, de Dionysos<sup>4</sup> et de son thiasé<sup>5</sup>, d'Hermès<sup>6</sup>, des Dioscures<sup>7</sup>, d'Aphrodite<sup>8</sup>, de Déméter<sup>9</sup> et

1. Gauckler, L'Antinoüs du sculpteur Antonianos d'Aphrodisias, *Comptes rendus*, 1908, p. 338 et suiv. et planches hors texte.

2. Par exemple au musée du Louvre : une tête archaïque d'Apollon coiffée en *Krobylos* de Villefosse, *Monum. et Mém. Piot*, I, 1894, p. 61 et suiv., et pl. VIII et IX; une autre tête dont la section rapportée est faite d'un marbre différent et semble avoir été restaurée plus tard (de Villefosse, *loc. cit.*, p. 72, en note n° 2; la tête de la Bibliothèque Mazarine de Villefosse, *loc. cit.*, n° 5; une tête de provenance inconnue, portant le numéro d'inventaire 689.

3. Au musée du Louvre, tête portant le n° 418.

4. Notamment la statue dorée du Janicule.

5. Par exemple une belle réplique du Pan de Kerdos, trouvée via Tasso à Rome, et conservée au musée des Thermes.

6. Au Louvre, le pseudo-Cincinnatus, Mercure rattachant sa sandale (*Cat. somm.*, n° 83; le pseudo-Discobole; le pseudo-orateur romain, de Cléoménès l'Athénien; Bernoulli, *Roem. Ikonogr.*, I, p. 227 et ss., fig. 33 et pl. xvi.

7. Au musée du Louvre, une statue portant le n° d'inventaire 300.

8. A Délos, la tête précitée, découverte par M. S. Reinach; — au musée des Thermes à Rome, une tête portant le n° d'inventaire 54; — peut-être aussi la soi-disant Psyché du musée de Naples; Clarac-Reinach, *Répertoire de la statuaire antique*, I, p. 357, n° 1493, et S. Reinach, *Recueil de têtes antiques*, p. 160-161 et pl. 200.

9. Au musée du Louvre, tête de Déméter voilée, trouvée à Apollonie

de l'Alexandrin Sérapis<sup>1</sup>, c'est-à-dire de divinités ayant toutes quelque affinité avec les Baals syriens.

L'autre groupe est formé d'œuvres gréco-romaines ou asiatiques, sculptées au plus tôt à la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, et qui se répartissent sur une période d'une centaine d'années au plus. Ici, la tête a, dès l'origine, été faite de deux morceaux, assemblés au moyen d'un tenon. L'un des plus curieux spécimens de cette deuxième série est un buste de Septime Sévère, conservé au musée des Thermes à Rome, et dont, grâce à l'obligeance du Directeur de cette collection, M. le professeur Paribeni, j'ai pu photographier les deux parties isolément, puis réunies (voir la figure 8, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>). Mais tous sont disposés à peu près de même. Ce sont, pour la plupart, des portraits d'empereurs ou d'impératrices de la dynastie des Antonins et des Sévères ; par exemple, comme au Janicule, le chef de la famille lui-même, le divin Antonin, dont les étrangers qui lui succédèrent ne manquaient jamais de se réclamer, s'abritant sous son nom et se parant de son prestige pour faire oublier leur origine ; ou bien ce Lucius Verus<sup>2</sup> qui passa quatre ans de suite en Syrie et ne s'en laissa arracher qu'à regret<sup>3</sup> ; ou encore Septime Sévère, Africain sans doute, mais époux de la Syrienne Julia Donna, dont il subissait l'influence<sup>4</sup>. C'est sur les représentations figurées de l'exotique souveraine que l'on observe le

d'Épire (peut-être simplement mutilée par accident). Cf. Henzey, *Recherches sur les figures de femmes voilées dans l'antiquité grecque*, p. 4 à 5; *Gazette archéologique*, III, 1877, p. 491; *Monuments grecs*, 1873, pl. 1; Henzey et Daumet, *Mission de Macédoine*, pl. XXXII.

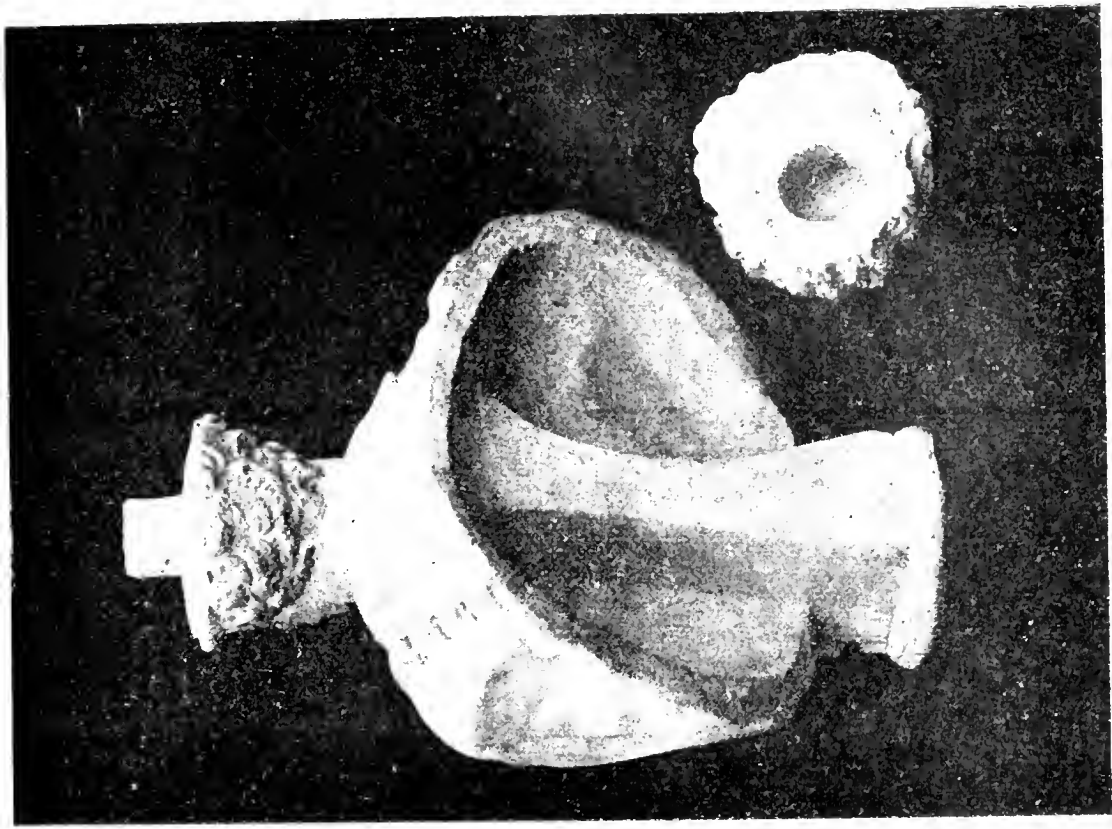
1. Au musée du Vatican, le beau buste n<sup>o</sup> 549, et peut-être aussi la tête en basalte noir n<sup>o</sup> 298.

2. Au musée du Louvre, buste Borghèse n<sup>o</sup> 1091; à Gouraya (*Gunnugus* en Algérie, tête que j'ai découverte en 1891 au cours de mes fouilles dans la nécropole punique, et que j'ai donnée au musée d'Alger — Wierzejski, *Catalogue illustré du musée national des Antiquités algériennes*, p. 5, n<sup>o</sup> 31).

3. J. Capitolin, *Verns*, ch. 7.

4. Spartien, *Septime Sévère*, ch. 3.







plus souvent la présence de cette perruque postiche<sup>1</sup> que l'on ne considérait jusqu'ici que comme un expédient commode pour varier, suivant les caprices de la mode, la coiffure des portraits de femme, et qui, en réalité, correspond exactement à la section crânienne des images masculines, et semble avoir la même origine. Les têtes de Julia Soemias<sup>2</sup>, de Julia Mammea<sup>3</sup>, de Julia Maesa<sup>4</sup>, toutes princesses syriennes, présentent parfois la même particularité. Par contre, en dehors de la dynastie des Antonins ou des Sévères, à part certains bustes polychromes, faits de plusieurs marbres différents, et par suite forcément rapportés, comme celui de Lucille au musée du Capitole<sup>5</sup>, je ne connais pas un seul portrait d'impératrice coiffé d'une perruque semblable.

Cet usage semble donc ne s'être répandu dans l'Empire romain qu'assez tard, surtout sous l'influence de la dynastie syrienne, et avoir été abandonné après la chute de celle-ci. Il s'applique d'ailleurs exclusivement à des images divines, impériales ou sacerdotales, et affecte, par conséquent, un caractère officiel et religieux. Le rite solennel qui nécessitait cette résection du crâne ne s'accomplissait probablement qu'une seule fois pour chaque image, car après la cérémonie, les deux morceaux étaient ressoudés avec tant de soin qu'on n'aurait pu les séparer à nouveau sans les briser.

Au Janicule, cette pratique offre un rapport évident avec le dépôt d'un segment de crâne dans le Saint des Saints du temple, au fond de l'abside centrale et sous la statue du Dieu syrien. L'organe en cause, dans les deux cas, est celui qu'affectent aussi divers autres rites ou attributs consécra-

1. Par exemple, au musée du Louvre, la tête n° 1085 de la collection Campana; au musée des Thermes, à Rome, la tête n° 564; au musée du Capitole, la tête n° 52; au Vatican, la tête n° 554 Bernoulli, 2<sup>e</sup> partie, III, p. 37 et ss., et fig. 3.

2. Tête au musée du Capitole Bernoulli, *ibid.*, p. 93 et ss., et pl. xvii).

3. Perruque postiche inédite, dans le magasin du musée des Thermes.

4. Perruque postiche inédite, dans le même magasin.

5. Bernoulli, *ibid.*, p. 222.

toires d'origine orientale, dont la signification précise est encore loin d'être fixée : nimbe, diadème radié, bandeau royal, couronne d'apothéose, onction des rois de Juda, trépanation des momies pharaoniques, tonsure des prêtres syriens, isiaques ou chrétiens. C'est le cerveau, siège de l'Esprit, et trait d'union nécessaire entre l'Essence divine et la créature humaine.

De ces diverses constatations que mes fouilles m'ont amené à faire, je n'ai pas la prétention de tirer dès maintenant des conclusions définitives ; il faut attendre pour cela que de nouvelles découvertes nous aient apporté en cette matière les éclaircissements qui nous manquent encore.

A côté des documents divers qui, dans le sanctuaire du Janicule, décèlent une influence orientale, j'ai eu l'occasion d'en recueillir un autre d'un intérêt plus spécialement romain.

C'est un débris de dédicace. Je l'ai découvert au même endroit et en même temps que la perruque postiche et l'autel déjà mentionnés plus haut <sup>1</sup>, et aussi que plusieurs textes épigraphiques de moindre importance, quelques marques doliaires, des estampilles de tuiles, datées des premiers siècles de notre ère, et le fragment opistographe suivant <sup>2</sup>, dont j'avais retardé jusqu'ici la publication dans l'espoir, non réalisé, de réussir à le compléter par quelque nouvelle trouvaille. Les deux inscriptions qui le composent sont gravées sur la face et au revers d'une plaquette de marbre de Paros, épaisse de 0<sup>m</sup> 025, et qui, dans son état actuel, ne mesure plus que 0<sup>m</sup> 23 de hauteur et 0<sup>m</sup> 09 seulement dans sa plus grande largeur. Le texte primitif *a* est disposé dans un encadrement mouluré en caractères très soignés, et de belle hauteur, variant de 0<sup>m</sup> 038 à 0<sup>m</sup> 028,

1. Voir plus haut à la page 393.

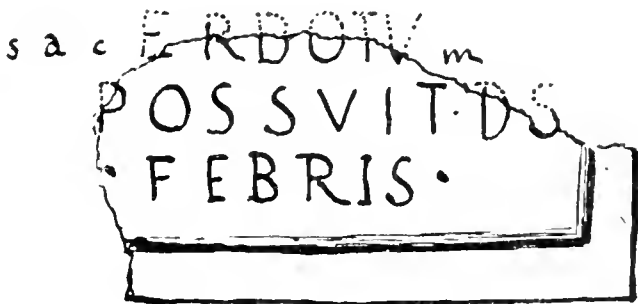
2. Cf. Pasqui, *ibid.*, p. 309, a.

L'inscription de la seconde main *b* est faite de lettres plus petites (0<sup>m</sup> 018 à 0<sup>m</sup> 015), trop espacées pour leur hauteur, et de forme irrégulière :

<i>a.)</i>	<i>b.)</i>
R O S	R O M
EDI	ILLA
VCO	IECA
IO	TIA
	RITE
	CIA
	DIA
	T

Ce débris est trop mutilé pour qu'on puisse en tirer parti.

L'autre n'est guère en meilleur état. C'est un fragment de marbre de Paros, épais de 0<sup>m</sup> 015, large de 0<sup>m</sup> 10, et haut de 0<sup>m</sup> 06. Sa petitesse a failli le soustraire à notre examen. A peine retiré de terre, il fut égaré par la maladresse d'un ouvrier qui renversa sur lui une brouettée de



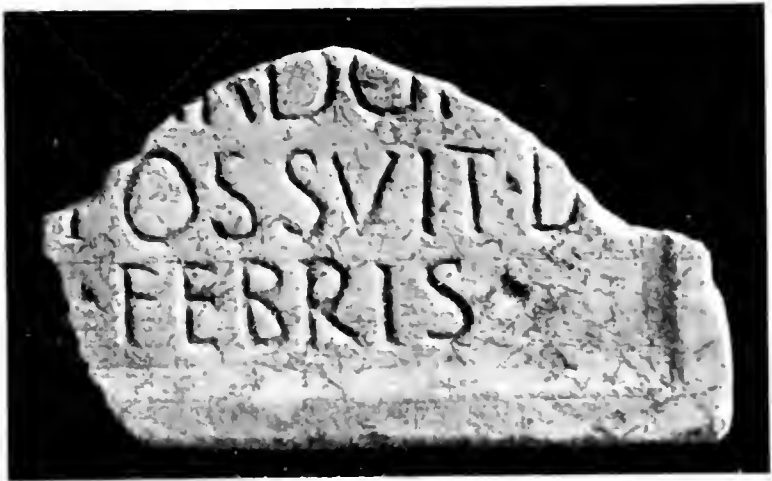
décombres. Ce n'est qu'après que les premières pluies d'automne eurent délavé les déblais, qu'un professeur allemand du gymnase de Heidelberg, M. le Dr Wilhelm Weber, visitant le chantier le 22 octobre 1909, aperçut l'inscription à fleur de sol, la ramassa, et eut l'obligeance de me la

remettre par l'entremise de M. le professeur von Duhn<sup>1</sup>.

Voici comment je lis ce texte, qui est gravé en lettres très nettes, hautes de 0<sup>m</sup>012 à peine, et de forme encore archaïque, et qui semble dater au plus tard de la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère :

[... *permissu sac[er]dotum aram pos<s>uit d(e) suo*  
*ex viso Febris.*

De la première ligne, il ne subsiste que de faibles amorces ; je crois cependant ma lecture certaine. A la seconde, il ne reste qu'une partie du P initial et la boucle inférieure de l'S terminal. Le seul mot conservé à la troisième ligne, celui qui termine la dédicace, est intact ; il est bien isolé entre deux points, et assez nettement détaché pour qu'il faille lui attribuer une valeur particulière. A mon avis, *Febris* désigne la personnification de la Fièvre plutôt que la maladie elle-même. La forme génitive de ce mot se prêterait difficilement à une autre interprétation.



Photog. Faraglia

Nous nous trouvons donc ici en présence d'un ex-voto adressé, avec l'autorisation des prêtres du sanctuaire, à un

1. Je suis heureux de pouvoir les en remercier ici tous les deux.

dieu dont nous ignorons le nom, et par un dédicant également inconnu, en l'honneur ou à l'instigation de la déesse *Febris* <sup>1</sup>.

C'est la première fois qu'apparaît, sur un texte épigraphique <sup>2</sup>, cette divinité de l'ancienne Rome que nous ne connaissions encore que par quelques auteurs latins : Cicéron, Pline, Valère Maxime, saint Augustin, d'autres encore. Par eux, nous savons que *Febris* avait en plusieurs endroits de la ville des sanctuaires attitrés : un autel archaïque, *ara vetus*, sur le Palatin <sup>3</sup>; un temple sur le Quirinal, au sommet du *Vicus longus*, à côté d'un sanctuaire de *Salus* <sup>4</sup>; une autre chapelle, occupant l'emplacement des *Monumenta Mariana* <sup>5</sup>, probablement sur l'Esquilin. On l'adorait de préférence sur de hauts lieux, salubres ou assainis, mais placés dans le voisinage de bas-fonds marécageux, aux exhalaisons méphitiques <sup>6</sup>.

Il en était de même ici. Les terres spongieuses qui garnissent horizontalement le pied du Janicule sont malsaines, parce qu'imprégnées par les infiltrations de la montagne. Par contre, la source de *Furrina*, captée à mi-hauteur dans le ravin du *Lucus*, avait une vertu curative, qui reste encore aujourd'hui réputée <sup>7</sup>. L'ex-voto dont nous avons retrouvé un débris et qu'il faut peut-être rapprocher d'un autre frag-

1. Cf. Saglio, *Dictionn. des Antiquités grecques et romaines*, s. v. *Febris* (Hild.), p. 1029 et suiv.

2. La dédicace publiée par Gruter est apocryphe. Cf. *C. I. L.*, III, 76; Gruter, 97, 1.

3. Cicéron, *de Legibus*, II, 11, 28; *de Natura Deorum*, III, 25, 63; Valère Maxime, II, 5, 6; Aélianus, *Var. hist.*, citant un temple et un autel, XII, 41; Pline, *Hist. nat.*, II, 16; Jordan-Huelsen, *Topographie der Stadt Rom*, I, 3, p. 45, n. 31.

4. Valère Maxime, *loc. cit.*; Tite Live, IX, 43, X, 1; Pline, *Hist. natur.*, XXXV, 19; Jordan, *Topographie der Stadt Rom*, I, 1, p. 499, n° 8; Jordan-Huelsen, *ibid.*, I, 3, p. 418 et pl. VII.

5. Valère Maxime, *loc. cit.*; Jordan, *ibid.*, II, p. 520.

6. Sur l'Esquilin se trouvait aussi une chapelle consacrée à *Mefitis*; Festus, p. 348; Varron, *De lingua latina*, V, 49; Jordan-Huelsen, *ibid.*, p. 333.

7. Gauckler, *loc. cit.*, *Mélanges de Rome*, XXVIII, p. 297 et suiv.

ment, grec celui-là, précédemment retrouvé au même endroit, et qui mentionne la source elle-même<sup>1</sup>, fut sans doute installé dans le sanctuaire, auprès de la fontaine sacrée, par quelque habitant des bas quartiers que l'eau stagnante avait infecté, et que la Nymphé avait guéri.

---

### LIVRES OFFERTS

---

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le n° IV-VII, mai-juillet 1910, du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, 1910, in-8° ; et une brochure de M. Ernest Joxy : *Deux inspirateurs peu connus des Maximes de la Rochefoucauld, Daniel Dyke et Jean Vernueil* Vitry-le-François, 1910, in-8°.

---

### SÉANCE DU 22 JUILLET

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers confrères,

« Une dépêche de Saïgon, en date du 17 juillet, nous a fait connaître la mort à jamais regrettable de M. le général de Beylié, noyé avec plusieurs autres personnes dans les rapides du Mékong. Ce tragique accident a excité dans l'Indo-Chine une émotion très vive, dont le contre-coup se fait ressentir jusqu'ici. Il n'y a pas sept mois que nous avions nommé M. de Beylié correspondant de l'Académie, et je me souviens encore de

1. Nicole et Darier, *ibid.*, p. 69, n° 4 et fig. 33; Pasqui, *ibid.*, p. 409, b.



l'accueil très chaleureux qui fut fait à son nom, dès qu'on proposa de le mettre sur la liste des candidats. Du premier coup, il fut élu, chose assez rare, et dans une lettre adressée à notre confrère M. Cordier il en manifestait une reconnaissance et une joie touchantes. Nous ne saurions déplorer trop hautement la disparition de cet officier qui dans les deux domaines ouverts à son activité, celui des armes et celui de la science, a rendu et pouvait rendre encore les plus grands services.

« Léon-Marie-Eugène de Beylié était né le 26 novembre 1849 à Strasbourg. Mais sa famille était de Grenoble, où il séjournait de préférence pendant ses loisirs et où il s'est acquis des titres à la reconnaissance publique par ses bienfaits au musée de la ville, qu'il enrichit de toutes les manières et dont il fit publier, à ses frais, un catalogue illustré, qui est une des meilleures publications de ce genre. Une des salles du musée porte son nom.

« De ses états de services militaires je ne veux retenir que les faits essentiels. En 1870, sorti de Saint-Cyr et faisant comme sous-lieutenant la campagne, il est blessé et décoré à vingt et un ans. En 1884, capitaine dans l'infanterie de marine, il prend part à la marche sur Lang-son. En 1890, il retourne au Tonkin et est mis à l'ordre du jour pour faits de guerre. En 1893, sous-chef d'état-major du général Duchesne à Madagascar, il dresse un plan de l'itinéraire à tracer entre la côte et Tananarive, et il le fait à ses frais. Plus d'une fois, l'occasion se présentera à nous de mettre en lumière cette belle générosité, ce désintéressement qui fut un trait essentiel de son caractère et où se révélait son ardeur à faire le bien. En dernier lieu, le général commandait la 3<sup>e</sup> brigade des troupes de l'Indo-Chine, et ce passionné voyageur, après avoir déjà parcouru l'Afrique du Nord, la Birmanie, le Turkestan, la Mésopotamie, et en avoir tiré d'intéressants travaux, avait accueilli avec joie l'heureuse occasion d'explorer de nouveaux pays. A peine débarqué, il s'était mis à l'œuvre avec le juvénile entrain qu'il apportait en toutes choses.

« Sa curiosité d'esprit était extrême. Faetique militaire, administration, diplomatie, histoire et archéologie, géographie, il a touché à tout, sans donner l'idée d'une nature trop exubérante qui se disperse. Ses travaux sont bien faits, avec des documents pris sur place, et n'ont rien de la facile compilation.

Ce soldat et cet explorateur avait aussi le cerveau d'un savant. Ce sont les mérites que des juges compétents se sont accordés à louer dans ses livres, dont les titres seuls expliquent l'évolution qui s'est accomplie dans son esprit, le conduisant des mémoires purement techniques de son métier aux recherches plus vastes de l'histoire :

« *La tactique de l'Infanterie*, Paris, 1873. — *Les principes de Frédéric II et l'École allemande actuelle*, Paris, 1879. — *L'Inde sera-t-elle russe ou anglaise?* Paris, 1884. — *Mon Journal de voyage, de Lorient à Samarcande*, Grenoble, 1889. — *L'Habitation byzantine*, Paris, 1902 ; avec un Supplément en 1903 sur *Les anciennes maisons de Constantinople*. — *Le Palais d'Angkor-Vat*, Hanoï, 1904. — *L'architecture hindoue en Extrême-Orient*, Paris, 1907. — *Prome et Samara, voyage en Birmanie et en Mésopotamie*, Paris, 1907. — *La kalaa des Beni Hammad, une capitale berbère de l'Afrique du Nord au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1909. — *Les ruines d'Angkor*, Paris, 1909.

« Angkor, en effet, fut le dernier et suprême objectif de M. de Beylié. Il s'était enthousiasmé pour ces ruines magnifiques et il avait résolu de les rendre accessibles aux touristes, en dépit des difficultés du voyage et de la brousse envahissante. Dès son arrivée en Indo-Chine, il avait organisé un service régulier entre Saïgon et l'ancienne résidence des rois khmers, fait débroussailler les alentours, créé un logement convenable. Enfin il avait entrepris — et cette fois encore à ses frais — la reproduction photographique de toutes les sculptures et de tous les détails d'architecture intéressants. Déjà plus de trois cents clichés avaient été expédiés par ses soins et sont actuellement parvenus à l'Institut, précieux dépôt qui nous rappellera l'activité et le dévouement infatigable de cet admirable pionnier. On y compte même de belles photographies en couleurs et des scènes animées, exécutées au cinématographe, ce qui indique combien d'efforts et de débours furent prodigués sans compter pour obtenir des résultats parfaits.

« Dans l'entre-temps le général avait trouvé moyen de pousser une pointe au Siam et d'y passer un mois, pour une mission d'un caractère diplomatique qui lui valut de voir de près le roi et d'être reçu par lui avec les plus grands honneurs.

« Une vie si active et des entreprises si hardies dans des pays difficiles n'allaient pas sans des risques sérieux. Le funeste accident qui vient de se produire en est la preuve. Déjà, au mois de mars dernier, le général avait failli être victime, près de Saïgon, d'un accident d'automobile qui le jeta dans un fossé. Mais, comme il l'écrivait gaiement à M. Cordier, il en avait été quitte pour une déchirure au cuir chevelu dont il dessinait lui-même les contours dans sa lettre, et il n'avait pas voulu interrompre un seul jour son service.

« Que n'aurions-nous pas pu attendre, Messieurs, d'un tel homme, et quelle plus belle occasion fut jamais offerte à nous d'appuyer la science sur l'autorité et le courage d'un soldat? Quelques minutes ont suffi pour ruiner toutes ces espérances. Mais, du moins, nous aurons eu le temps d'inscrire dans l'histoire de notre Compagnie, à laquelle il a été rattaché pour une durée trop courte, le nom de ce vaillant et de ce laborieux, auquel nous rendons aujourd'hui un respectueux et douloureux hommage. »

Le PRÉSIDENT, rappelant ensuite la grande perte que l'Académie vient de faire par la mort de son vénérable doyen M. Léopold DELISLE, lève la séance en signe de deuil.

---

## SÉANCE DU 29 JUILLET

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

L'Académie reçoit l'expression de la sympathie que lui témoignent les Académies de Berlin, de Bruxelles et de Vienne au sujet de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Léopold Delisle.

Le PRÉSIDENT rend compte à l'Académie des obsèques de M. Léopold Delisle qui ont eu lieu mardi, et il remercie ceux de ses confrères qui lui ont prêté leur assistance pendant cette

cérémonie. M. Xavier Delisle, en venant lui exprimer la gratitude de ses proches pour les témoignages d'affection et de vénération que la mémoire de son frère a ainsi reçus, lui a communiqué un extrait du testament par lequel l'illustre doyen de l'Académie lui lègue une somme de 4.000 francs, à charge d'entretenir, au moyen des arrérages, à perpétuité, la tombe d'Eugène Burnouf devenue la sienne. L'excédent, s'il y en a un, sera consacré à acheter, chaque année, des livres ou des photographies de manuscrits pour la Bibliothèque de l'Institut.

M. le Ministre des colonies s'associe, en son nom et au nom du monde colonial, aux profonds regrets que laisse dans l'Académie la mort du général de Beylié, qui fut à la fois un brillant soldat et un savant distingué.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire connaître que M. le Directeur de l'École française de Rome lui a exprimé le désir de voir prolonger, pour une nouvelle période d'un an, le séjour à l'École de MM. Anziani et de Boüard, membres de 1<sup>re</sup> année, et Chate lain, membre de 2<sup>e</sup> année. M. le Ministre demande l'avis de l'Académie sur les propositions.

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

M. CLERMONT-GANNEAU adresse au Président la lettre suivante :

Monsieur le Président et cher confrère,

La lecture de la dédicace à l'Astarté palestinienne découverte à Délos et communiquée par moi l'an dernier à l'Académie <sup>1</sup> doit être modifiée sur un point essentiel.

La transcription que M. Holleaux m'avait remise et que j'avais reproduite de confiance portait pour les deux premières lignes :

Διῷ Ὀὐράῳι καὶ Ἀστάρτῃσι Παλαίπρωσι  
καὶ Ἀφροδίτῃσι Ὀὐρανίαι, etc.

Or, vérification faite sur l'original, le second καὶ, en tête de la 1, 2, n'existe pas. C'est ce que constate M. Gabriel Leroux dans le dernier fascicule paru de *l'Exploration archéologique de Délos* <sup>2</sup>.

1. *C. R.* 1909, p. 307 et suiv.

2. Fasc. II, p. 58.

Nous n'avons donc plus affaire qu'à une seule et même déesse, la grande déesse d'Ascalon, désignée ici par le vocable multiple et complexe Ἀσκάστῃ Παλαιστίνῃ Ἀρροδίτῃ Οὐρανίᾳ.

Il est superflu d'insister sur l'importance des conséquences qui découlent de là. La question mythologique s'en trouve singulièrement simplifiée et éclaircie, et celle des sacrifices interdits en l'espèce se présente sous un aspect très différent de celui que, sur la foi du texte reçu, j'avais été amené à envisager.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire part de cette note à l'Académie et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements anticipés, l'expression renouvelée de mes sentiments de cordial dévouement.

Le PRÉSIDENT annonce les présentations qui ont été faites dans la séance précédente pour les chaires de langue annamite et de langue turque, vacantes à l'École des langues orientales vivantes.

Ont été présentés :

Pour la chaire de langue annamite, en 1<sup>re</sup> ligne, M. Deloustal; en 2<sup>e</sup> ligne, M. Nordemann;

Pour la chaire de langue turque, en 1<sup>re</sup> ligne, M. Denny; en 2<sup>e</sup> ligne, M. Bouvat.

A la suite d'un Comité secret, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie présente, pour la chaire d'arabe littéral vacante à l'École des langues orientales vivantes :

En 1<sup>re</sup> ligne, M. Gaudefroy-Demombynes; en 2<sup>e</sup> ligne, M. Amar.

M. René Pichon étudie l'histoire de Valerius Laevinus dans Tite Live. En rapprochant plusieurs passages de l'écrivain ancien, il montre que ce personnage, un peu trop oublié, a joué un rôle important dans les affaires de Grèce, de Sicile, d'Afrique aussi bien que dans les luttes intérieures de Rome, et conclut ainsi : « Le récit de Tite Live — à condition qu'on sache l'interpréter — nous révèle en Laevinus un des premiers ouvriers de l'impérialisme romain. »

M. CRAVANNES étudie les anciens documents chinois écrits sur des fiches de bois qui ont été découverts, au nombre de près de deux mille, par le célèbre explorateur M. A. Stein le long de l'ancienne grande muraille à l'extrême ouest de la Chine; ces

documents sont datés pour la plupart du premier siècle avant et du premier siècle après notre ère; ils nous permettent de reconstituer dans tous ses détails la vie des colonies militaires qui étaient chargées de protéger la route menant dans les contrées d'Occident. Ils nous ont conservé en même temps quelques débris de livres tels que : une rédaction particulière du Yi King, livre des changements, un recueil de recettes médicales, un traité de divination, un calendrier de l'année 63 av. J.-C., enfin un vocabulaire qui a joué un grand rôle dans les écoles primaires à l'époque des Han. Ce sont là les plus anciens fragments qu'on possède des manuscrits de livres chinois.

---

### LIVRES OFFERTS

---

M. POTIER présente un fascicule de M. Alfred Merlin, le IV<sup>e</sup> des *Notes et documents publiés par la Direction des antiquités et arts de Tunisie*, 1910. C'est un compte rendu des fouilles exécutées par M. le capitaine Cassaigne, du 4<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, dans le *Sanctuaire de Baal et de Tanit, près de Singu*. Les ex-voto de terre cuite qu'on y a trouvés sont extrêmement curieux : on y voit une déesse léontocéphale, une autre debout sur un lion, un dieu assis entre deux sphinx ailés, etc. Quelques-unes de ces statuettes sont d'une taille remarquable et mesurent jusqu'à 1<sup>m</sup> 50. M. Merlin a cherché à identifier ces divinités avec le *Saeculum frugiferum*, le *Genius Terræ africae*, la *Nutrix* des Romains et l'Atargatis des Syriens. Une inscription punique fort importante ajoute encore du prix à ces trouvailles intéressantes.

---

## APPENDICES

RAPPORT DE M. ÉMILE SENART, MEMBRE DE L'ACADÉMIE,  
SUR LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES ACADÉMIES TENUE A ROME (MAI 1910)<sup>1</sup>.

MESSIEURS,

La tradition de notre Académie me fait un devoir, au retour de la mission que vous avez bien voulu me confier auprès de l'Association internationale des Académies, de vous rendre compte, si rapidement que ce soit, des travaux et des décisions qui ont signalé la récente session de Rome où j'avais le grand honneur d'être le dépositaire de votre vote. Je m'en acquitte avec d'autant plus d'empressement que l'importance grandissante qu'a prise l'institution, les développements auxquels elle semble aspirer commandent de la part des corporations associées une attention plus soutenue. C'est sous cette impression que tous vos représentants ont tenu à faire preuve d'une assiduité scrupuleuse, même en des matières qui, pour nos confrères Mgr Duchesne et M. Durrieu, ne présentaient pas un intérêt personnel et immédiat.

Ai-je besoin de vous assurer que les délégués ont été accueillis avec la plus parfaite bonne grâce par nos confrères italiens, qui, dans l'exercice de la présidence dévolue à l'Académie des Lincei, exercée dans les séances plénières par M. Blaserna, dans les séances de notre section par notre éminent correspondant et ami M. Guidi, ont mis une coquetterie aimable à s'exprimer toujours dans notre langue ?

1. Lu dans la séance du 3 juin 1910.

Ce n'est pas le lieu d'énumérer les réunions et les fêtes qui sont l'accompagnement obligé des réunions de ce genre. Il me sera permis du moins de me faire l'interprète de notre sentiment commun en exprimant la respectueuse gratitude que nous avons emportée de l'accueil très bienveillant que LL. MM. le roi et la reine d'Italie et S. M. la reine Marguerite ont daigné réserver aux délégations.

Je n'ai pas à insister sur les questions qui ressortissent à la section des sciences physiques et mathématiques. Mais il en est d'autres qui présentent un intérêt commun pour tout le monde. Telle est l'édition des œuvres de Leibniz sur les progrès de laquelle les représentants de notre Académie des sciences morales et de l'Académie de Berlin ont échangé des assurances encourageantes, telle la refonte des statuts de l'Association dont on a décidé qu'il serait préparé une réimpression mise à jour, tenant compte des modifications qui y ont été successivement introduites. A quoi il convient d'ajouter que les résolutions, proposées dès l'an dernier par la Commission spéciale et tendant à compléter les résultats déjà obtenus en vue de faciliter le prêt international des manuscrits, ont reçu la sanction de cette réunion plénière.

Parmi les entreprises en cours qui concernent directement nos branches d'étude, nous avons reçu les nouvelles les plus favorables sur l'avancement du *Corpus medicorum antiquorum*. La collection des documents byzantins a perdu en M. Krumbacher, notre savant correspondant, un initiateur qui lui est demeuré fidèle jusque par delà le tombeau. Le legs qu'il a fait à l'Académie de Munich des collections considérables qu'il avait réunies, la dotation qu'il lui avait obtenue de la part du gouvernement bavarois, l'installation du travail à laquelle il avait présidé aideront puissamment à l'exécution du plan qui, on nous l'a fait prévoir, réclamera bientôt des contributions de la part des Académies associées.

La question financière est toujours le point difficile. C'est



le cas pour l'Encyclopédie de l'Islam. M. Snouck Hurgronje, remplaçant intérimaire, aujourd'hui définitif, de M. De Goeje, à la tête de cet important travail, a, par un rapport détaillé et précis, donné satisfaction au vœu qui avait été exprimé l'an dernier par le Comité. Sans entrer dans des détails que vous trouverez dans le texte même du rapport, je tiens à vous signaler un fait important : les éditions française et anglaise ont reçu, dans les personnes de MM. Basset et Arnold, des directeurs et des surveillants d'une compétence éprouvée. Vous avez dès longtemps reconnu et affirmé l'intérêt à la fois national et scientifique que présente la publication d'une édition française. La responsabilité acceptée par M. Basset est de nature à nous donner les plus précieuses garanties. Il ressort de l'exposé financier que en dehors des sept livraisons — dont cinq publiées — actuellement prêtes dans les trois langues, il y a lieu de prévoir pour l'achèvement une dépense maxima de 135,000 florins hollandais qui pourrait être assez sensiblement réduite si les délais de publication étaient ramenés de quinze à douze ans et le nombre annuel des livraisons porté de trois à quatre. La liste et l'étendue des articles ayant été exactement arrêtées, le chiffre des honoraires prévu libéralement, il semble bien que cette somme doive être suffisante. Elle est loin d'être encore assurée; il importera que les institutions qui ont déjà promis un concours le prolongent et que de nouvelles allocations soient obtenues. Il ne semble pas douteux, en ce qui concerne la France, que certains gouvernements coloniaux et le gouvernement métropolitain lui-même qui a la garde et le souci de notre prestige intellectuel dans le Levant, quand ils auront connaissance des conditions dans lesquelles progresse l'entreprise, ne lui accordent un concours efficace.

Pour ce qui est de l'édition du Mahâbhârata, le président du Comité de publication, M. L. de Schroeder, a fait connaître que les devis fournis par un éditeur allemand, un

éditeur autrichien et un éditeur anglais laissaient prévoir une moyenne de dépense qui dépasserait de beaucoup les ressources présentement assurées; mais qu'il y avait lieu d'espérer une allocation appréciable du gouvernement britannique, et qu'un appel a été adressé par la Commission aux princes de l'Inde dont la libéralité éprouvée pour les entreprises qui, comme celle-là, intéressent le patriotisme hindou, permet d'espérer une aide notable. En revanche, une source de dépenses nouvelles et non prévues au premier moment doit être envisagée. Comme l'a expliqué M. Lüders qui a reçu la direction du travail, il est impossible à un seul éditeur d'assumer la collation de tous les manuscrits, surtout des manuscrits de l'Inde méridionale dont la graphie menue et compliquée exige des yeux jeunes et dont le nombre est énorme. Même accepté dans un esprit de dévouement scientifique, ce travail devra être rémunéré, la bonne volonté des jeunes savants qu'il sera possible d'y faire concourir étant cependant de nature à réduire l'indemnité à un minimum. Vous savez que ceux de vos confrères qui ont quelque compétence dans la question ont toujours été d'avis que l'entreprise serait plus lourde et plus malaisée que ne l'avait laissé voir le premier enthousiasme. Les observations de M. Lüders sont certainement justifiées. Il convient d'autant moins de reculer devant ces frais supplémentaires qu'ils assureront un travail qui, quoi qu'il advienne, restera et ne pourra rien perdre de son prix, et dont l'achèvement, même pour une partie seulement de la grande épopée, ne pourrait manquer de susciter les concours indispensables pour le publier. En ce qui concerne l'emploi des ressources et les moyens concertés pour les obtenir, il est entendu que chaque Commission spéciale préposée à une entreprise déterminée est autonome et maîtresse de ses décisions. Il y a tout lieu de penser que l'édition du Mahâbhârata ne sera pas arrêtée par les frais de l'impression. L'heure en tous cas ne paraît pas encore venue où il faudra les affronter. C'est la prépa-

ration même du travail qui pour assez longtemps encore absorbera les efforts; il semble que, l'argent actuellement disponible ou qu'on peut espérer obtenir aisément soit plus que suffisant pour y faire face.

En fait d'entreprises nouvelles, je ne vois à vous signaler la publication des œuvres d'Euler à laquelle l'Association a donné son approbation et son patronage. Elle n'en a pas pris la responsabilité. L'initiative du projet appartient à la Société helvétique des Sciences naturelles. Cette Société était, comme il vous en souvient, en instance pour représenter la Suisse dans l'Association. Prenant acte des modifications introduites dans sa constitution et qui ont permis d'écartier certaines difficultés statutaires qui avaient été soulevées d'abord, la réunion l'a définitivement admise au nombre des corporations associées.

Deux objets ont été réservés et provisoirement renvoyés à l'examen individuel de chacune des Académies.

Le premier est d'ordre statutaire. Étant donnée la diversité des législations dans les divers pays, ce n'est pas une tâche aisée d'indiquer en raccourci les voies et moyens pour assurer à l'Association le bénéfice des dons et legs qui pourraient être projetés en sa faveur. La rédaction qui avait proposée la Commission a paru laisser place à une nouvelle étude, et chacune des Académies est invitée à préciser, d'ici à la prochaine réunion triennale, ses vues à ce sujet. J'appelle donc, Messieurs, votre sollicitude sur cette question en vue de laquelle je suppose que les trois Académies de l'Institut qui sont affiliées à l'Association voudront se concerter en s'assurant des avis compétents. Elle n'est pas seulement délicate en elle-même; elle se rattache à des vues plus générales et sur lesquelles il n'est pas impossible qu'il se manifeste des divergences d'appréciation, comme de savoir jusqu'à quel point il paraît désirable que l'Association s'enrichisse, consolide des ressources considérables, et, modifiant quelque peu le caractère de puissance

morale qu'elle a revêtu jusqu'ici, conquière à l'égard des Académies constituantes une situation plus indépendante.

Le second est d'ordre littéraire. L'Académie de Copenhague, s'appropriant un vœu du Congrès international des orientalistes, a convié l'Association à favoriser la publication, en traductions autorisées, des sources de l'histoire de l'Extrême-Orient, c'est-à-dire tout particulièrement des livres historiques de la Chine. Je me permets d'insister sur l'importance de cette motion. Elle est pour notre Académie d'autant plus intéressante que les études sinologiques ont toujours été un champ d'élection pour l'orientalisme français et qu'elles sont encore parmi nous ou autour de nous représentées par des travailleurs éminents et nombreux. Je ne puis pour ma part que souhaiter vivement qu'ils trouvent moyen de prendre à cet égard une initiative qui honorerait notre activité scientifique.

Les propositions éventuelles pourront être portées à la prochaine session. C'est à Pétersbourg qu'elle aura lieu. C'est en effet à l'Académie impériale des sciences de cette ville que, dans sa dernière séance, la réunion a délégué la succession de l'Académie des Lincei comme directrice de l'Association à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1911. Il va sans dire que le vote a été unanime; vous ne doutez pas que cet hommage rendu à nos amis de Russie n'ait été particulièrement empressé de la part des délégués français.

J'aurais, Messieurs, terminé cette rapide revue, si la réunion internationale n'avait eu comme un prolongement spécialement français et national que vous me sauriez mauvais gré de passer sous silence.

Le dimanche 13 mai, avait lieu à la villa Médicis l'inauguration de l'exposition annuelle des travaux des pensionnaires. C'est une solennité que LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie ont accoutumé d'honorer de leur présence, une manifestation, toujours brillante dans ce cadre admirable, de traditions nationales auxquelles nous attachons le plus

grand prix. L'Académie des inscriptions y était excellemment représentée par l'éminent directeur de l'École cadette du palais Farnèse. J'ai cru cependant répondre à vos vues en associant à cette cérémonie le délégué spécial que vous vous trouviez avoir à Rome à ce moment-là.

Le lendemain lundi, l'Institut français de Florence, fondé par l'initiative de l'Université de Grenoble sous la direction de M. Luchaire, et placé sous le patronage de l'Académie des sciences morales, avait voulu profiter de la présence simultanée en Italie de plusieurs membres de l'Institut pour organiser une réunion et une fête où leur présence témoignerait aux yeux de nos amis italiens de l'intérêt que l'Institut tout entier, uni dans une double pensée d'intérêt national et de progrès scientifique, porte à cet établissement. Notre confrère, M. de Foville, m'avait obligeamment encouragé à répondre à l'invitation qui avait été adressée à tous les délégués français. J'étais assuré que vous aimeriez que là aussi notre Académie fût présente. Un double plaisir m'attendait dans cette circonstance dont il m'est très agréable de vous apporter le témoignage : j'ai eu d'une part l'impression très nette qu'il se poursuit là une œuvre également favorable à l'étude de l'italien, des choses italiennes et à notre expansion intellectuelle au delà des monts ; et j'ai pu, en voyant la particulière bonne grâce avec laquelle nos éminents confrères, MM. Comparetti, associé étranger, et Pio Rajna, correspondant de cette Académie, participaient à cette inauguration franco-italienne, constater que les marques de haute estime qu'il est en notre pouvoir de donner à des représentants de la science étrangère, contribuent heureusement à resserrer des liens de sympathie précieux.

---

RÉSULTATS DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES  
 EXÉCUTÉES A MARSEILLE, DANS LE FORT SAINT-JEAN,  
 PAR M. G. VASSEUR, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES  
 DE MARSEILLE<sup>1</sup>.

AVANT-PROPOS

Les fraudes archéologiques que nous avons eu à déplorer à Marseille, et que M. Camille Jullian a si justement qualifiées de crimes envers la science, la patrie et l'humanité, ont, paraît-il, ébranlé la confiance de hautes personnalités scientifiques à l'égard des découvertes provençales postérieures à l'affaire des silex égyptiens de Riou.

C'est là un effet véritablement désastreux pour les chercheurs zélés et d'une entière loyauté, qui font nombre dans notre région, car ces derniers n'auront généralement pas la facilité tout à fait exceptionnelle que nous rencontrons aujourd'hui, de pouvoir produire des attestations démontrant qu'ils n'ont pu être victimes de mystifications dans l'exécution de leurs fouilles.

En attendant que la vérité relative aux fraudes précitées, et déjà connue d'un certain nombre d'archéologues, ait achevé son chemin, au grand soulagement de ceux qui méritent une entière confiance, nous estimons qu'en l'état des circonstances, il est nécessaire de présenter notre travail dans des conditions qui ne puissent laisser l'ombre d'un doute parmi les esprits aujourd'hui troublés.

Le début de notre histoire est en jeu, et une pierre de base doit être solide. J'ai donc prié M. le chef de bataillon Cazal, chef du Génie, et M. le sous-intendant militaire Terracol, qui ont autorisé et facilité mes recherches à Marseille, dans le Fort Saint-Jean, de dire dans quelles condi-

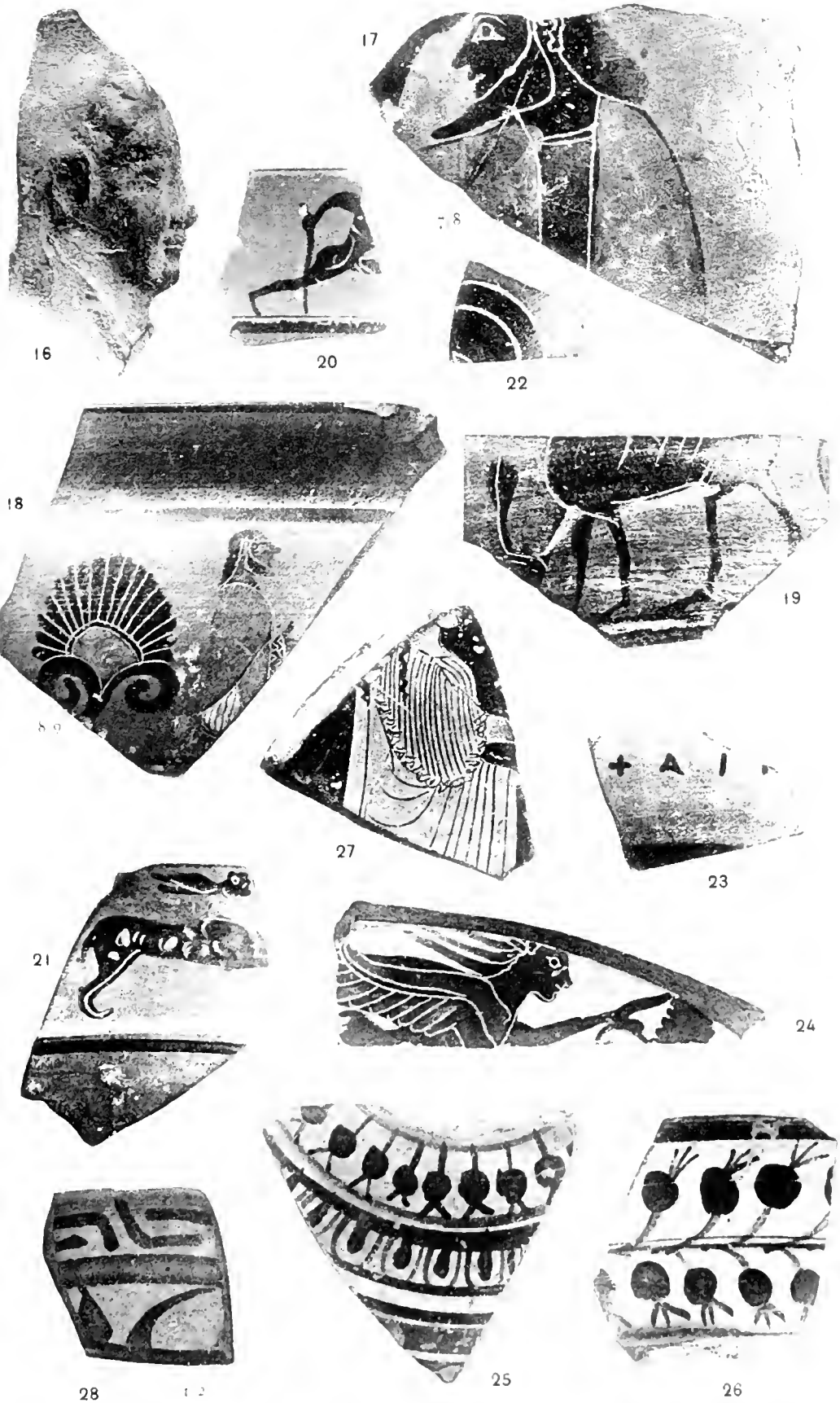
1. Voir ci-dessus, p. 244.



Fouilles du Fort Saint-Jean, à Marspille.







Fouilles du Fort Saint-Jean, à Marseille.



tions de sécurité j'ai pu effectuer mes fouilles, et j'ai joint à leurs attestations celles de M. le capitaine d'administration Barthère, qui a dirigé et surveillé les travaux dont il sera question, de M. Taxil, l'entrepreneur qui les a exécutés, et de plusieurs autres personnes, témoins oculaires de mes découvertes.

Je dois ajouter que le gisement de poteries antiques, trouvé dans le fort, n'a pu être complètement fouillé, lors des travaux qui en ont révélé l'existence. J'en ai figuré l'étendue approximative, sur un plan annexé à mon travail, et qui montrera la portion de terrain où je peux affirmer que des recherches seraient encore fructueuses. On verra que cette partie est actuellement couverte par la nouvelle construction. Je me réjouis de ce fait qui réalise en quelque sorte la mise sous scellés de ce qui reste en cet endroit des plus anciens vestiges de l'occupation hellénique.

On pourra donc contrôler un jour mes découvertes, en obtenant de l'Administration militaire l'autorisation de pénétrer en galerie sous le bâtiment.

I. La passe qui fait communiquer avec la mer le Vieux-Port de Marseille, l'antique *Lacydon*, est comprise entre les escarpements rocheux du Fort Saint-Jean, au Nord, et les hauteurs du Pharo et du Fort Saint-Nicolas, à l'Ouest et au Sud.

L'emplacement du Fort Saint-Jean forme l'extrémité d'un promontoire, constituant la terminaison, vers le S.-O., des hauteurs qui portent encore les plus anciens quartiers de la ville, et sur lesquelles s'étagaient jadis les constructions de la cité grecque.

Il était naturel de penser qu'un point commandant l'accès du port, et de première importance pour la défense du pays, avait dû être occupé dès l'origine, par les navigateurs venus de l'Orient, et l'on pouvait par suite espérer que des fouilles

exécutées en cet endroit, seraient susceptibles de procurer des documents précieux, concernant le début même de notre histoire. Les découvertes que nous allons mentionner brièvement montreront que notre attente n'a pas été trompée.

La construction, dans la cour intérieure du fort, d'une caserne destinée aux militaires isolés a été l'origine de nos recherches.

L'exécution de ce bâtiment nécessitait des fondations profondes, car des sondages préalablement pratiqués avaient montré que le sol naturel est recouvert en ce lieu par des remblais variant entre 4 et 11 mètres d'épaisseur environ ; or, pour asseoir la nouvelle caserne sur des piliers en béton, il n'a pas fallu creuser moins de cinquante puits, et c'est à cette circonstance, si heureuse pour la science, que nous devons la bonne fortune d'avoir pu faire des observations archéologiques.

Je dois dire, cependant, que nos recherches n'auraient pas eu lieu, si M. le chef de bataillon Cazal, chef du Génie, n'avait compris tout l'intérêt qu'elles pouvaient présenter. M. Cazal nous a très aimablement autorisé, non seulement à suivre les travaux d'extraction des terres, mais encore à exécuter nous-même un certain nombre de fouilles, soit dans la cour de la caserne, soit à l'intérieur du bâtiment, entre les puits de fondations qui nous avaient donné les meilleurs résultats, et nous sommes heureux de pouvoir lui en exprimer ici notre très vive gratitude. Nous tenons à témoigner également notre reconnaissance à M. Taxil, l'entrepreneur de travaux, qui a édifié la nouvelle construction, pour les facilités qu'il n'a cessé de nous procurer au cours de nos recherches, et nous remercions enfin particulièrement M. l'officier d'administration Barthère, chargé de la surveillance des travaux, qui nous a puissamment secondé dans notre tâche, en dressant le plan et les coupes des puits et des fouilles, et en relevant, sur notre demande, le profil du

sol primitif, depuis le niveau de la mer, au pied du fort, jusque sous l'église Saint-Laurent<sup>1</sup>.

Ces levers qui nous permettent de fixer avec précision le lieu de nos diverses découvertes, paraîtront dans un mémoire détaillé, destiné aux *Annales du Muséum de Marseille*, avec des vues du site et les figures des poteries rencontrées dans nos fouilles. Nous avons la satisfaction de pouvoir présenter aujourd'hui à l'Académie les seize planches in-quarto que renfermera ce travail. Notre note ne fait que résumer la partie essentielle des résultats obtenus.

II. Les quatre fouilles que nous avons exécutées en dehors du bâtiment n'ont traversé que des terrains remaniés jusqu'au sol naturel. L'une d'elles, située à 3<sup>m</sup> 50 du puits n° 8, a mis à découvert un mur romain à 6<sup>m</sup> 70 de profondeur. Une seconde, ouverte à 10<sup>m</sup> de distance de la caserne et dans la même direction, a également atteint, vers 8<sup>m</sup> 50, un mur romain et le sol primitif.

C'est dans une partie seulement du terrain qui porte aujourd'hui la nouvelle construction, entre les puits n° 18, 19, 25, 33, 36 et 45 de notre plan, que nous avons rencontré une accumulation de restes de poteries antiques et jetées au rebut, constituant une couche archéologique en place. Cet amas de tessons devait occuper à l'origine une plus grande étendue; il est épais de 1 à 3 mètres environ et se compose, avec la poterie, d'une argile noirâtre plus ou moins sableuse et graveleuse, qui repose directement sur l'ancien sol; enfin la couche archéologique dont il s'agit renferme en abondance des débris de céramiques grecques diverses, appartenant au VII<sup>e</sup> et au VI<sup>e</sup> siècle, ainsi que des fragments, beaucoup plus rares, de poteries attiques du V<sup>e</sup>. Cette partie profonde des remblais est recouverte par un sable jaune, argileux et graveleux (0<sup>m</sup> 40) qui s'est montré abso-

1. Je tiens à dire encore que M. Michel Doumens, chargé de m'aider dans la recherche des poteries, a rempli sa tâche, comme les années précédentes, avec un soin et un zèle au-dessus de tout éloge.

lument stérile, et au-dessus duquel apparaît la poterie campanienne du III<sup>e</sup> et du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

La dernière assise superposée au sable jaune, est constituée par une argile sableuse, jaunâtre ou grisâtre, renfermant des cailloux roulés et des débris de constructions; elle présente une association de restes céramiques appartenant à des époques différentes, et c'est ainsi que la poterie campanienne, plus fréquente cependant vers la base, se trouve à divers niveaux, souvent mélangée à des tessons romains, visigothiques <sup>1</sup> et mérovingiens.

Nous signalerons enfin, et principalement dans les niveaux supérieurs, de nombreux vestiges de l'occupation arabe, qui consistent en tessons émaillés, remarquables par la diversité du décor.

On peut déduire de ces observations les indications suivantes : 1<sup>o</sup> *Il n'existe, dans l'endroit fouillé, aucune couche archéologique antérieure à celle qui renferme les débris de l'industrie grecque des VII<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles.* 2<sup>o</sup> Le sable jaune stérile a pu être rapporté sur le sol, vers le IV<sup>e</sup> siècle. 3<sup>o</sup> Le dernier remblai débute avec le III<sup>e</sup>; il contient des restes de toutes les époques plus récentes et offre, dans presque toute son épaisseur, des traces de remaniements.

III. Nous allons mentionner rapidement les diverses céramiques rencontrées dans l'assise inférieure, en place sous le sable jaune, et nous devons, à cette occasion, exprimer notre extrême gratitude à M. E. Pottier, qui a bien voulu donner à nos découvertes une réelle valeur scientifique en déterminant tous les morceaux de poteries peintes recueillis dans nos fouilles.

#### VERS LE MILIEU DU VII<sup>e</sup> SIÈCLE.

*Poteries de Rhodes.* — Une portion d'anse trifide d'encoché (f. 5); deux morceaux d'une amphore (f. 2, 3).

1. Céramique grise à décor estampé (rouelles et palmettes, etc.), visigothique d'après M. Déchelette, *Vases ornés de la Gaule romaine*.

*Poteries apparentées à la céramique rhodienne.* — Un fragment de vase (deux personnages (f. 4 ; plusieurs débris de plats f. 28) ; des anses ou portions d'anses en rapport avec la céramique dite de Fikellura. (En tout, neuf morceaux).

*Poteries ioniennes d'Asie Mineure.* — Trois débris à décoration géométrique du style ionien (f. 1), fabrication encore indéterminée.

*Poteries de style ionien archaïque, sans similaires connus.* — Deux morceaux à décor végétal, avec spirales, croix, rouelle, etc. (f. 7, 8).

*Céramique de Naucratis.* — Quatre débris de coupes avec ornements : svastika, etc. (f. 6).

*Géométrique ancien.* — Un morceau apparenté au proto-corinthien ; un débris d'origine indéterminée, orné d'un oiseau (f. 9).

*Céramique proto-corinthienne.* — Six fragments : couvercle de pyxis à décoration géométrique (f. 10) ; zone d'animaux (f. 11) ; guerriers passant (f. 12).

Deux débris apparentés au proto-corinthien.

*Poteries italiotes.* — Deux morceaux à rapprocher de certains vases de Caeré.

#### SECONDE MOITIÉ DU VII<sup>e</sup> SIÈCLE — COMMENCEMENT DU VI<sup>e</sup>.

*Céramique ionienne?* — Une coupe dont les similaires ont été trouvées à Samos et Santorin ; forme précédant la coupe des petits maîtres<sup>1</sup>.

*Poteries proto-corinthiennes et corinthiennes.* — Cinq morceaux : couvercle de pyxis (ornementation en damier ; panthère ; lionne (f. 13) ; sirène ; oreillette plate sur anse ronde verticale (eratère du type particulier de Caeré).

1. Böhlaus, *Aus ionischen und italischen Nekropolen* etc., 1898, pl. VIII, n° 21, et Dragendorff, *Theracische Gräber*, p. 217, fig. 422.

*Céramique proto-attique.* — Trois débris : grecque sommaire, etc.

*Poterie attico-ionienne.* — Deux fragments de bords de cratères (grandes rosaces) et une portion de col d'amphore (lotus et palmettes reliés par des entrelacs).

*Poterie attique sous les influences corinthiennes.* — Portion d'amphore à tableaux (lion).

#### VI<sup>e</sup> SIÈCLE.

*Rhodes.* — Tête d'une statuette creuse (vase) représentant Aphrodite (f. 16).

*Poterie ionienne (d'Asie Mineure?).* — Morceau à décoration végétale.

*Céramique cyrénéenne.* — Six fragments de coupes : génie volant (f. 24) ; lotus, godrons, grenades, etc. (f. 25, 26).

*Poteries corinthiennes.* — Trois débris de cratères : personnage et cheval ; lance et bouclier, etc.

*Attique sous l'influence corinthienne.* — Deux morceaux : zone d'animaux ; sirènes affrontées (f. 14).

*Attique sous les influences corinthiennes et ioniennes.* — Débris d'un (dinos?), un personnage (sphinx?).

*Attico-chalcidien ou attico-corinthien.* — Fragment de vase, lion rugissant, etc.

*Attico-ionien?* — Fragment de coupe.

*Céramique attique.* — Morceau de (dinos?), félin et aile recoquillée ; fragment d'amphore, un personnage (f. 17).

*Coupes des petits maîtres et poteries de même style.* — Une trentaine de morceaux provenant au moins de vingt pièces différentes :

Œil très allongé et rosette de points ; assistant et palmette (f. 18) ; gazelle paissant (f. 19) ; combattant armé d'un bâton (probablement Hercule et le lion de Nemée) (f. 20) ; zone d'animaux et palmettes ; lion grim pant ; lièvre fuyant (f. 21) ; lion ; lionne et oiseau (f. 15) ; une lutte ; débris à très petits personnages.



Deux fragments avec partie de l'inscription  $\text{+AIP E KAIPIE EY}$  (f. 23); débris montrant l'inscription  $\text{+EPO IES EN}$ ; morceau avec inscription faite par un illettré: fragment d'une coupe à yeux prophylactiques (portion d'œil) (f. 22).

Fabrication courante. Deux morceaux :

Guerrier conduisant une femme dans un char? etc.

#### POTERIES ORNÉES DE BANDES PEINTES CIRCULAIRES <sup>1</sup>

(VII<sup>e</sup> ET VI<sup>e</sup> SIÈCLES).

Nous réunissons sous ce titre des restes d'amphores, d'œnochoés, de coupes, etc., rencontrés en très grande abondance dans toute l'épaisseur de la couche archéologique.

En raison de leur répartition dans le gisement, les poteries usuelles en question ne peuvent plus être exclusivement attribuées au VII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>.

Les variations que l'on observe d'autre part, dans la composition, la couleur et la cuisson de la terre, montrent bien qu'il s'agit de produits de fabrications diverses. Certains tessons offrent un engobe blanc; enfin la décoration parfois se complique de languettes sur le plat du bord, de bandes sinuées sur le col, de feuilles stylisées pendantes, sur l'épaule, formant une rangée régulière, ou encore espacées par groupes.

Ces poteries semblent, en majeure partie au moins, importées d'Ionie <sup>3</sup>, mais leur provenance reste incertaine <sup>4</sup>.

1. Vasseur, *L'industrie ligure en Provence au temps de la colonie hellénique* (Ann. Fac. d. sc. de Marseille, t. XIII, 1903).

2. M. Clère et Arnaud d'Aguel, *Recherches archéologiques dans Marseille*, 1904.

3. Beblau, *loc. cit.*

4. Renseignements de M. Pottier.

LAMPES VII<sup>e</sup> ET VI<sup>e</sup> SIÈCLES .

Les débris découverts se rapportent à 25 pièces environ.

Formes circulaires, généralement surbaissées et dépourvues d'anse; cuvette à grande ouverture; bec court et arrondi, ou rostré.

Au moins deux catégories :

1<sup>re</sup> terre rougeâtre, bec peint en noir, souvent tourné au rouge; formes toujours basses;

2<sup>e</sup> terre très pâle; parfois des bandes peintes circulaires sur le méplat supérieur.

A cette dernière série appartient la seule pièce entière trouvée dans les travaux; forme très surbaissée, bec arrondi, à peine saillant; pas de peinture conservée.

BOUCHEBO NERO VII<sup>e</sup> ET VI<sup>e</sup> SIÈCLES? .

Cette céramique, qui n'avait pas encore été trouvée en France, est représentée par une soixantaine de morceaux appartenant pour la plupart à des coupes profondes, munies d'anses élevées, plates et verticales (canthares). Ces débris peuvent être attribués à une vingtaine de pièces distinctes.

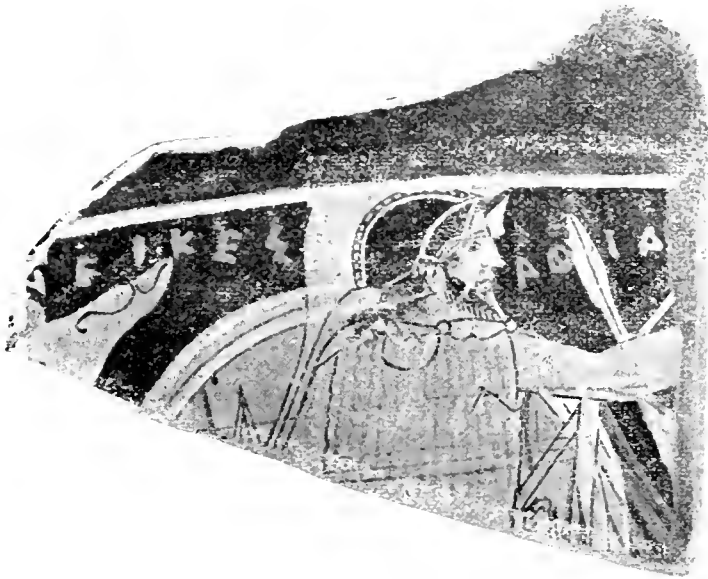
On observe sur ces coupes, à la limite de la panse et du fond, une saillie anguleuse formant un méplat supérieur, orné d'incisions obliques et faites à l'ébanchoir. Terre généralement bien fumigée.

FOURILLES ATHIQUES V<sup>e</sup> SIÈCLE .

1<sup>er</sup> Moreau, très remarquable, d'une coupe à figures rouges du début du v<sup>e</sup> siècle (490-480 av. J.-C.).

Les restes de cette céramique sont excessivement rares en France.

Guerrier barbu, tourné à droite, vêtu d'une tunique et d'une chlamyde tombant dans le dos : lance et grand bouclier rond : le bras tendu en avant est malheureusement incomplet : *vue de face, ovale, vu de profil*. A droite, une autre lance inclinée se croise avec la première et laisse supposer qu'un second guerrier faisait face au précédent. A gauche, le pied d'un personnage qui devait être soulevé horizontalement. Devant le guerrier, lignes horizontales (rènes).



Fragment d'une coupe à figures rouges du début du v<sup>e</sup> siècle.  
Agrandissement, 4/3 environ.

Deux parties d'inscriptions : à gauche du casque  $\epsilon\iota\lambda\kappa\epsilon\lambda$  ; à droite du visage,  $\alpha\phi\iota\lambda\alpha\rho\epsilon\omicron\sigma$ . Le sujet est donc emprunté à l'histoire de Polynice et du célèbre devin Amphiaraus. La même manière d'écrire  $\alpha\phi\iota\lambda\alpha\rho\epsilon\omicron\sigma$ , en supprimant le  $\phi$ , se trouve sur un lécythe à figures noires, découvert à Cervetri (renseignements de M. Pottier). Il s'agit vraisemblablement, sur notre débris, de la mort de Polynice : transport sur un char ? du cadavre de ce personnage qui devait être représenté à gauche.

2<sup>e</sup> Morceau d'un fond de coupe à figures rouges (époque voisine des guerres médiques — f. 27).

Portion d'une femme debout ; tunique et himation ; très belle exécution.

3<sup>e</sup> Fragment de coupe orné sur les deux faces ; à l'extérieur, une femme ; à l'intérieur, une grecque.

#### POTERIES ATTIQUES. IV<sup>e</sup> SIÈCLE.

##### 1<sup>o</sup> *Débris de vase.*

Femme tournée à gauche et inclinée en arrière dans l'attitude du repos.

Déblais des puits de fondations ; niveau indéterminé.

2<sup>o</sup> *Fragment de vase.* — Base d'un col, orné d'une rangée d'oves ; même décor dans une oinochoé du Louvre G, 75. Fouille en dehors du bâtiment.

#### POTERIES IBÉRIQUES A DÉCOR PSEUDO-MYCÉNIEN.

##### Six débris.

1<sup>o</sup> Morceau de panse ; zone circulaire ornée d'une rangée de cercles concentriques, séparés par trois bandes verticales ; peinture d'un rouge vermillon ; trouvé dans la couche archéologique en place.

2<sup>o</sup> Tesson avec rangée d'ornements végétaux ayant un peu l'aspect de palmiers ; au-dessous, bandes circulaires, etc. ; peinture d'un brun roux (déblais).

3<sup>o</sup> Ornements végétaux avec spirale à tours nombreux et serrés ou cercles concentriques ; terre rouge, peinture rouge (déblais).

4<sup>o</sup> Bandes verticales ondulées, traversées par une bande circulaire (déblais), etc.

#### CÉRAMIQUES INDIGÈNES.

1<sup>o</sup> *Poteries façonnées à la main*, rappelant celles de l'âge du bronze et surtout celles du début de la période hallstattienne (vases, coupes, etc.).

Cette céramique s'est montrée relativement peu abondante dans toute l'épaisseur de la couche archéologique. Les parties inférieures de l'assise en renferment cependant des restes un peu plus nombreux.

Terre noirâtre, grise ou brunâtre, souvent chargée de mica et généralement assez siliceuse, parfois remplie de grains de calcite. *Surface lisse* <sup>1</sup>.

*Décoration* : impressions, incisions ou encoches, dents de loup, faites à l'ébauchoir, etc., et ordinairement disposées en une rangée circulaire à la partie supérieure de la panse des vases. Morceau d'une poterie en forme de marmite, offrant, à la base du col, un bourrelet circulaire obliquement incisé et une anse plate en oreillette, épaisse et horizontale. Au revers d'un fond plat, deux sillons assez larges, se coupant à angles droits dans le centre. Même marque cruciforme sur un fond de vase trouvé dans le tumulus n° 7 du Plateau de Ger Musée de Saint-Germain et sur un certain nombre de vases préhistoriques provenant du Lac du Bourget même Musée; renseignements de M. Salomon Reinach.

## 2° Céramique indigène tournée.

Poteries grises, à bandes sinueuses rayées, faites au tour et à l'aide du peigne (*ondes obliques*).

Signalées d'abord au Baou-Roux <sup>2</sup>, puis dans divers oppidums de la Basse-Provence.

Trouvées dans la couche archéologique. Probablement VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles.

1. Les poteries indigènes que nous avons signalées dans les oppidums de la région présentent une surface égalisée au moyen d'une raclette dentée (*loc. cit.*, *Ann. Fac. sc. de Marseille*, 1903) ; elles seraient un peu plus récentes. La raclette a pu être utilisée dans la fabrication à partir de la fin du VI<sup>e</sup> siècle ou du commencement du IV<sup>e</sup> environ.

2. Vasseur, *loc. cit.*

## CONCLUSIONS.

Les observations que nous venons de faire connaître semblent susceptibles de jeter un certain jour sur les origines de Marseille.

Elles montrent avant tout, d'une manière indubitable, que bien antérieurement à la date approximative de l'an 600, donnée par l'histoire, pour la fondation de Massalia, des navigateurs ioniens, vraisemblablement venus de la région de la côte d'Asie Mineure, créèrent les comptoirs commerciaux qui ont formé en quelque sorte l'embryon de la cité phocéenne.

A quelle époque convient-il, maintenant, de rapporter ces premières tentatives de colonisation?

D'après les déterminations si précises de M. Pottier, les plus anciens produits céramiques importés et découverts dans le Fort Saint-Jean indiquent le milieu du VII<sup>e</sup> siècle.

On a souvent cité, comme appartenant à une époque antérieure, qui n'aurait pu descendre au-dessous du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, trois vases géométriques, conservés dans le Musée Borély, à Marseille, et mentionnés comme ayant été découverts autrefois dans cette ville, lors des travaux de creusement du bassin de carénage.

Nous nous sommes particulièrement occupé de cette question, et nous montrerons dans une seconde note, que les objets dont il s'agit, ne peuvent plus figurer parmi les documents ayant trait à notre histoire.

De l'avis très prudent de M. Pottier, c'est donc le milieu du VII<sup>e</sup> siècle environ, que l'on pourrait considérer aujourd'hui comme l'époque approximative de ces premières

<sup>1</sup> E. A. Dumont, *Bull. hellénique*, 184, p. 188. — Catalogue Froehner Musée Borély, n<sup>o</sup> 1928-1930. — Clerc et Arnaud d'Aguel, *Fouilles archéologiques dans Marseille*, 1904; Clerc, *Bull. Soc. fr. de fouilles archéologiques*, 2<sup>e</sup> fasc., 1904.

importations coïncidant d'ailleurs assez bien avec *les premières explorations phocéennes dans la Méditerranée*, dont a parlé M. Clerc <sup>1</sup>.

Les fouilles du Fort Saint-Jean établissent encore qu'au VII<sup>e</sup> siècle, les comptoirs de Massalia s'alimentaient sur la côte ionienne de l'Asie Mineure, ainsi qu'à Rhodes, Naucratis et Corinthe.

Des poteries proto-attiques, attico-ioniennes, et attiques sous les influences corinthiennes, appartiennent à la période comprenant la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle et le commencement du VI<sup>e</sup> ; puis, à l'exception des poteries communes, ornées de bandes circulaires, que l'on fabriquait encore, la céramique ionienne de l'Asie Mineure ou des îles devient plus rare pour le VI<sup>e</sup> siècle, mais nous voyons apparaître les beaux produits cyrénéens, accompagnant ceux de Corinthe, et la poterie attique, prédominante à partir du milieu du VI<sup>e</sup> siècle.

Le début du V<sup>e</sup> siècle est enfin marqué par la rareté, déjà signalée et expliquée, de la céramique attique à figures rouges <sup>2</sup>.

Les indications précédentes resteraient à notre avis incomplètes, si nous ne faisons intervenir maintenant, dans la question relative à la fondation de Marseille, les données déjà très nombreuses que l'on possède aujourd'hui sur la Basse-Provence, au sujet des temps préhistoriques et protohistoriques.

On sait que la région fut relativement très habitée par les néolithiques, surtout vers la fin de la période, et, d'autre part, les oppidums si répandus dans le pays, nous montrent constamment l'association des poteries indigènes avec les produits céramiques de l'industrie grecque, mais il existe,

1. *Revue des Études anciennes*, 1905, p. 335.

2. E. Pottier, *Les fouilles de Montlaurès* — Comptes rendus de l'Ac. des insc. 1905, p. 981 et s. — M. Clerc et Arnaud d'Aguel, *loc. cit.*, p. 104-105.

entre les deux civilisations, une sorte de lacune depuis longtemps remarquée, en ce qui concerne l'âge du bronze et le début de l'époque hallstattiennne<sup>1</sup>.

Le fait est d'autant plus saisissant, qu'il n'en est pas ainsi dans les régions voisines, par exemple dans certaines parties de l'Hérault et principalement dans le Gard, où les fonds de cabanes et les sépultures de la période en question se montrent en grand nombre.

Pour les Bouches-du-Rhône, les recherches effectuées dans les environs d'Arles ont assurément donné lieu à des observations nombreuses et intéressantes, concernant le commencement de la période du bronze, mais les découvertes dont nous parlons et les très rares trouvailles qui ont été faites dans les autres parties du département ne sauraient combler suffisamment la lacune importante sur laquelle nous croyons devoir insister.

En présence de ces constatations, on reste sous l'impression que peu de temps après l'introduction du bronze et pour une cause complètement ignorée, la région marseillaise fut abandonnée, sur une vaste étendue, par une grande partie de la population, et que le pays ne fut abondamment peuplé de nouveau qu'après l'arrivée des premiers navigateurs venus de l'Orient.

Ces remarques nous paraissent mériter de retenir l'attention, parce qu'elles nous éclaireraient sur les conditions dans lesquelles furent fondés les comptoirs ioniens de Massalia.

À Marseille, nous n'avons trouvé, dans le Fort Saint-Jean, autre chose que l'association des produits grecs et indigènes, déjà constatée dans nos oppidums. La seule différence est que nous avons pu remonter, en cet endroit,

1. Exceptionnellement, et sans doute en raison de la proximité de belles sources, le Baou-roix semblerait avoir été habité depuis les temps néolithiques, inclusivement, jusqu'à l'arrivée de Calvus Sextius, en 124 avant notre ère, mais les vestiges paraissant se rapporter à l'âge du bronze et au début de l'époque hallstattiennne y sont excessivement rares.



à l'époque vraisemblablement la plus ancienne de cette association et, cette fois, nettement caractérisée par des vestiges nombreux et d'origines variées.

Aucune couche archéologique antérieure et purement indigène n'a été rencontrée dans les puits et les fouilles, et si les renseignements que nous possédons sont exacts, la même constatation aurait été faite dans les travaux d'assainissement qui ont sillonné la ville dans toute son étendue.

N'est-il pas difficile d'admettre, dans ces conditions, que l'existence d'un centre indigène déjà important, sur les rives du Lacydon, ait été la raison qui aurait déterminé les navigateurs ioniens à s'établir en cet endroit ? Ces derniers trouvèrent la disposition des lieux exceptionnellement favorable à la réalisation de leurs projets, et avec une sûreté de vues remarquable, comprirent tous les avantages qu'ils en pourraient retirer ; ils édifièrent donc leurs comptoirs et n'eurent sans doute aucune difficulté à se faire bienvenir de la faible population qu'ils avaient trouvée sur le littoral.

Mais la fondation, effectuée peut-être dans les conditions que nous venons de mentionner, fut pour la région un événement considérable dont la nouvelle dut se propager avec rapidité ; c'est alors que les peuplades avoisinantes, attirées par l'appât du gain, se rapprochèrent de la cité naissante ; toutefois, elles ne s'établirent pas au hasard dans le pays, et dans la crainte de surprises, choisirent, pour lieux d'habitation permanente, des sommets naturellement défendus, dont elles complétèrent la protection au moyen de remparts en pierres sèches.

Telle est l'idée que nous suggère, pour l'instant, l'ensemble de nos connaissances sur la Basse-Provence, en ce qui concerne l'origine de Massalia et celle des oppidums qui abritèrent dans son voisinage la population indigène. Nous nous sommes fait un devoir de l'exposer ici, mais il appartient aux découvertes futures d'élucider ce point particulier et si délicat de la question qui nous occupe.

Nous tenons à faire remarquer, en terminant, que les vues précédemment exposées sur la fondation progressive de Massalia ne sont pas en contradiction avec les renseignements que nous ont légués les historiens de l'antiquité.

La date de l'an 600 ne peut avoir été consignée sans raison dans l'histoire et il est à présumer qu'elle répond à une importante immigration, provoquée par la réussite commerciale des initiateurs.

C'est de cette époque que dateraient la première phase de développement et la renommée de la cité phocéenne.

---

*Le Gérant, A. PICARD.*

COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 5 AOUT

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le PRÉSIDENT communique à l'Académie une lettre dans laquelle M. Laverne, notaire à Paris, lui adresse une copie des dispositions testamentaires, concernant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, laissées par M. Léopold Delisle. Ces dispositions sont ainsi conçues :

Je lègue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de quatre mille francs, en la priant de vouloir bien prendre à sa charge l'entretien, dans le cimetière du Père-Lachaise, de la modeste tombe d'Eugène Burnouf, ancien Secrétaire perpétuel, de sa femme, née Angélique Poiret, de sa fille Laure Burnouf et de son gendre Léopold Delisle.

Les frais d'entretien de ladite tombe s'élèvent annuellement, depuis longtemps, à trente francs.

L'excédant de la somme léguée à l'Académie pourra servir à l'achat de livres ou à l'exécution de photographies de manuscrits.

Signé : Léopold DELISLE.

Paris, le 30 mars 1909.

L'Académie vote l'acceptation provisoire du legs de M. Delisle.

M. PORTIER communique les photographies d'un groupe fragmenté, en marbre, du début du v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, trouvé à Érétrie, dans l'île d'Eubée. Ce monument était déjà connu par quelques reproductions qui ne donnaient point encore l'idée exacte de la beauté de ce morceau, qui sera déposé au Musée d'Athènes et qui compte parmi les plus admirables œuvres de l'archaïsme grec. Il représente Thésée enlevant l'Amazone Antiope.

M. le comte Paul DURRIEU rappelle que Jean Miélot, chanoine de Lille, qui vivait au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, est connu pour avoir traduit en français, entre autres livres, le *Romuléon* de Roberto della Porta, histoire abrégée des Romains jusqu'à Constantin.

On ignorait pour qui Miélot avait effectué cette traduction. Le comte Durrieu a rencontré récemment à la Bibliothèque Laurentienne de Florence un exemplaire de l'ouvrage qui contient une dédicace du travail par Miélot au duc de Bourgogne Philippe le Bon ; ce qui tranche la question.

M. Durrieu a reconnu en outre que le susdit exemplaire du *Romuléon* a eu pour possesseurs d'abord le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, puis, plus tard, le duc de Lorraine Antoine le Bon. Ce dernier était fils de René de Vaudemont. Or c'est en combattant contre René de Vaudemont que Charles le Téméraire est venu périr en 1467 devant Nancy. M. Durrieu conclut de ce rapprochement, en s'autorisant d'exemples analogues, que ce manuscrit pourrait bien être un trophée de victoire, recueilli par la Maison de Lorraine dans les bagages du Téméraire. Il y a plus : un homme qui a vécu dans l'intimité du duc Charles, Olivier de la Marche, raconte que le duc ne se couchait jamais sans s'être fait faire la lecture, et qu'il prenait surtout un très grand plaisir à l'histoire de Rome et aux hauts faits des Romains. C'est précisément le sujet qui est traité dans le *Romuléon*. M. Durrieu arrive donc à cette hypothèse que, dans le manuscrit étudié par lui à la Laurentienne, on a peut-être la dernière lecture écoutée par Charles le Téméraire à la veille de son trépas<sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

M. Franz Cumont, correspondant étranger, fait une communication sur l'aigle funéraire de Syrie et l'apothéose des empereurs romains :

« Les stèles funéraires d'Hierapolis de Syrie, la ville sainte d'Atargatis, sont régulièrement ornées de l'image d'un aigle éployé tenant dans ses serres ou dans son bec une couronne, et des motifs de décoration analogues apparaissent fréquemment sur les tombeaux de la Syrie du Nord. Quelles idées eschatologiques attachait-on à ces symboles adoptés dans un des centres principaux du paganisme sémitique ? On doit, semble-t-il, rapprocher ces emblèmes du rituel usité lors de l'apothéose des empereurs romains, cérémonial qui est certainement d'origine orientale : on lâchait du haut du bûcher un aigle qui, nous disent les auteurs anciens, portait au ciel l'âme du souverain divinisé. De même en Syrie : l'aigle était l'oiseau sacré du soleil, et celui-ci était regardé comme le créateur des âmes, essences ignées, qu'après la mort il ramenait dans son sein. L'aigle était donc selon les croyances populaires le messager des Baals solaires, chargé de faire remonter jusqu'à eux les âmes libérées de leurs corps. D'autres formes de l'apothéose, montrant l'empereur défunt sur un cheval ailé, sur un griffon, ou emporté par un quadrigé, s'expliquent de même par l'idée qu'après leur mort les Césars s'élevaient vers le soleil auquel ils étaient unis par une relation mystique.

MM. COLLIGNON, SAGLIO, CLERMONT-GANNEAU, BOUCHÉ-LECLERCQ et POTTIER présentent diverses observations.

La Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, d'accord avec M. le Directeur de l'École de Rome, propose à l'Académie d'accorder les prolongations de séjour suivantes :

Une troisième année à M. Louis Chatelain, membre de seconde année ;

Une deuxième année à MM. Anziani et de Bouïard, membres de première année.

La proposition de la Commission est adoptée.

---

## COMMUNICATION

LE ROMULÉON DE LA LAURENTIENNE,  
PAR M. LE COMTE PAUL DUBREUIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Au cours de notre séance du 7 mai 1909, j'ai exposé à l'Académie comment j'avais eu l'heureuse chance de retrouver à la Bibliothèque Vaticane, dans un manuscrit qui n'avait jamais été signalé, une très précieuse épave de la « librairie » ou bibliothèque des ducs de Bourgogne au xv<sup>e</sup> siècle, le *Décaméron* de Jean Sans-Peur<sup>1</sup>. Une bonne fortune analogue vient de m'échoir au printemps de cette année à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, alors que je me rendais en Italie pour contribuer à représenter l'Institut de France à la réunion de l'Association internationale des Académies.

Je dois d'abord rappeler que, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, vivait dans les pays situés au Nord de la France et soumis à cette époque à la domination des ducs de Bourgogne, un littérateur fécond, Jean Miélot, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Lille. Ce personnage, qui a beaucoup travaillé pour le duc de Bourgogne Philippe le Bon et qui était même appointé à titre fixe par ce prince, a surtout consacré son temps à traduire en français des ouvrages composés en latin. Un des livres que Miélot translata ainsi en notre langue fut le *Romuléon*, histoire abrégée de Rome depuis sa fondation jusqu'à Constantin, dont l'original latin était l'œuvre du Bolognais Roberto della Porta.

Au témoignage du plus récent auteur qui se soit occupé de Miélot, M. Georges Doutrepont, dans sa *Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (Paris, 1909), Miélot aurait « omis de dire pour qui il avait translaté le

<sup>1</sup> *Comptes rendus*, 1909, p. 341-350.

*Romuléon* ». De fait, les exemplaires de l'ouvrage jusqu'ici utilisés par les érudits ne donnent aucune indication à cet égard. On sait cependant, par les documents d'archives, que le duc de Bourgogne Philippe le Bon a possédé deux manuscrits du *Romuléon* traduit par Miélot. Le premier est ainsi décrit dans un inventaire dressé vers 1467 : « Ung grant livre en parchemin, couvert d'ais de velours bleu, intitulé au dehors : *C'est le livre intitulé Romuleu*, commençant au second feuillet : *Acyuus fils de Bellus*, et au dernier avant la table : *France et d'Espaigne*, » (Barrois, *Bibliothèque protypographique*, n° 877). Il paraît pouvoir être identifié avec un exemplaire caractérisé semblablement par une reliure « de velours bleu », que l'on avait acheté, pour le duc, de l'écrivain et libraire brugeois Colard Mansion. Quant au second manuscrit, son exécution doit avoir été entreprise directement à l'intention du duc Philippe. Elle n'était pas entièrement terminée quand Philippe le Bon mourut en 1467 ; le texte était bien complètement transcrit, mais le livre n'était encore ni relié, ni *historié*, c'est-à-dire muni de ses « histoires » ou miniatures. « Ung livre en parchemin : *Romuleum*, non lyé et hystorié, et est parfait d'escripture » : c'est ainsi que s'exprime à propos de ce second manuscrit l'inventaire des objets qui ont passé, au moment de la mort de Philippe le Bon, à son fils et successeur, le duc Charles le Téméraire (texte d'abord mal lu par Barrois, n° 1606, mais exactement donné par le marquis Léon de Laborde, ainsi que l'a très bien vu et expliqué M. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 141-142). Charles le Téméraire ayant recueilli également plusieurs autres volumes d'ouvrages divers qui se trouvaient dans un cas analogue, c'est-à-dire non encore terminés, les fit ensuite, comme le montrent les documents, parachever à ses frais. On est autorisé à croire qu'il en fut de même pour le susdit exemplaire du *Romuléon*.

Que sont devenus les deux manuscrits ayant appartenu à

Philippe le Bon et à Charles le Téméraire ; et surtout quel est leur sort actuel ? On les a vainement cherchés dans le pays où ils étaient originaires, en Belgique, et personne n'a répondu à la question. Il existe bien à la Bibliothèque royale de Bruxelles deux copies de l'ouvrage, mais ce ne sont pas les volumes de l'ancienne « librairie » des ducs de Bourgogne : ces copies proviennent, en effet, l'une, la plus belle, du grand Bâtard Antoine de Bourgogne (Bruxelles 9055, correspondant très vraisemblablement au n° 2215 de Barrois), l'autre du bâtard de Wavrin (Bruxelles 10173-10174).

Or, à la Bibliothèque Laurentienne, dans l'ancien fonds palatin provenant des Médicis (*Medic. Palat.* 156), j'ai eu l'agréable surprise de rencontrer un exemplaire de la traduction du *Romuleon* resté inconnu à tous les biographes de Jean Miélot : et au premier coup d'œil j'ai constaté que ce manuscrit, de format in-folio et exécuté avec grand luxe, présentait au plus haut degré l'aspect matériel propre aux volumes qui ont fait partie de la librairie des ducs de Bourgogne. Le texte, tracé à longues lignes, est écrit de cette grosse écriture bâtarde flamande chère aux calligraphes attitrés de la cour de Bourgogne. Quelques grandes miniatures illustrent l'exemplaire, et deux d'entre elles, notamment la plus importante, placée en tête de l'ouvrage, révèlent le style très caractérisé et aujourd'hui bien connu d'un des miniaturistes ou « historiens » habituels des ducs Philippe et Charles, Loyset Lyedet, les autres images étant dues à des artistes de l'école de Lyedet. Mieux encore : la première miniature évoque le souvenir direct du duc Philippe le Bon : elle nous montre ce prince, qui, accompagné de quelques-uns de ses serviteurs, vient visiter l'auteur, Miélot, pendant que celui-ci est occupé à travailler à sa traduction. Mais une particularité surtout est décisive et équivaut dans la circonstance à une marque formelle de provenance. Tandis que dans les autres copies de l'ouvrage, rien ne dit pour qui la traduction a été faite, dans l'exem-



plaire de la Laurentienne l'ouvrage débute par un prologue attestant que Miélot a translaté le livre « de latin en cler françois » sur « le commandement et ordonnance » du duc Philippe le Bon.

Nous avons donc là un des manuscrits de la librairie des ducs de Bourgogne. Ce n'est pas l'exemplaire qui était relié en velours bleu : car d'après les mots de référence, celui-ci doit être assimilé sûrement à un autre volume qui, toujours recouvert de sa primitive reliure en velours bleu, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Besançon (n° 850). Il faut donc proposer de reconnaître que nous sommes en présence de l'exemplaire dans lequel la copie du texte a été entièrement achevée avant la mort du duc Philippe en 1467<sup>1</sup> et qui a dû être terminé pour l'illustration sous Charles le Téméraire.

La constatation est déjà très intéressante, et l'indication fournie par le prologue que Miélot a fait sur l'ordre du duc Philippe le Bon sa traduction du *Romuléon* est un fait nouveau pour l'histoire littéraire, qui méritait à lui seul d'être signalé. Mais une note tracée à l'encre rouge sur le manuscrit nous apprend encore une autre particularité de son histoire. A l'origine, le *Romuléon* de la Laurentienne ne formait qu'un seul gros volume très épais. Il fut ensuite coupé en deux tomes, et la note à laquelle je faisais allusion à l'instant, inscrite en tête du second des tomes ainsi formés, explique que cet arrangement fut fait « par le commendement de très hault et vertueux prince Monseigneur Anthoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, l'an 1500 et 10, le 6<sup>e</sup> de juing ». Au-dessous de la note est le mot LORRAINE, également tracé en rouge. C'est vraisemblablement la signature ou la devise du personnage nommé dans la note, c'est-à-dire d'Antoine le Bon, duc de Lorraine et de Bar et prétendant au trône de

1. A deux endroits du manuscrit, et s'appliquant au travail de copie du texte, se trouve donnée la date de 1465, ce qui concorde bien au point de vue chronologique.

Naples, qui avait succédé à son père René II, dit de Vaudemont, en 1508. Plus bas encore, et cette fois écrit en noir, est le nom : CHAMPIER, autographe, curieux à signaler, de ce Symphorien Champier qui était à la fois conseiller et premier médecin ordinaire du duc de Lorraine Antoine le Bon, homme très savant dans l'art de la médecine en même temps qu'écrivain abondant, à qui nous devons la plus ancienne biographie du chevalier Bayard et dont l'œuvre littéraire, fort variée, va depuis la *Nef des Princes* et la *Nef des Dames vertueuses* jusqu'à un *Trésor des Apotiquaires*.

Indépendamment de la susdite note, la possession du manuscrit par le duc Antoine de Lorraine est encore rappelée par l'existence de plaques en cuivre de forme losangée, provenant de l'ancienne reliure, qui ont été remontées sur de simples plats de carton servant aujourd'hui de couverture aux volumes et qui portent gravées les armoiries du duc Antoine (coupées : en chef, des quatre quartiers des royaumes de Hongrie, Sicile (ou Anjou ancien), Jérusalem et Aragon; en pointe, des deux quartiers des duchés d'Anjou nouveau et de Bar; et sur le tout l'écusson de Lorraine).

Comment le manuscrit du *Romuléon* ayant appartenu à Charles le Téméraire pouvait-il être ainsi, dès les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, devenu la propriété de la maison de Lorraine? Un rapprochement s'impose immédiatement à l'esprit. Antoine le Bon était fils de René de Vaudemont. Or, qui ne sait que c'est en luttant les armes à la main contre René de Vaudemont que Charles le Téméraire est venu trouver la mort sous les murs de Nancy le 5 janvier 1477? La transmission du manuscrit de la Maison de Bourgogne à la Maison de Lorraine ne serait-elle pas une conséquence de cet événement? Les défaites subies par Charles le Téméraire ont entraîné à divers reprises — le fait est bien connu — la perte de ses bagages conquis par l'ennemi. C'est ainsi que le Musée de Berne, pour ne citer qu'un exemple, s'enorgueillit de montrer des armes, des tapisseries, des drapeaux, qui sont des trophées conquis par les Suisses à

la journée de Grandson ou à celle de Morat. Rien n'empêche de penser que notre *Romuléon* a pu subir un sort analogue, c'est-à-dire a pu être recueilli par les Lorrains après la catastrophe qui coûta la vie au duc Charles de Bourgogne. Nous connaissons des manuscrits qui ont passé par de telles vicissitudes ; l'Angleterre détient encore une *Bible historique* ayant appartenu au roi Jean, et qui a été prise avec ce monarque à la bataille de Poitiers (British Museum, ms. Royal 19. D. II).

L'hypothèse que j'indique pour les volumes de la Laurentienne prendrait évidemment plus de force encore si nous découvrions que le texte qu'ils renferment rentre dans une catégorie d'ouvrages qui ont constitué les livres de chevet préférés du Téméraire. Et voici justement que cette condition se réalise. Le *Romuléon* traduit par Miélot contient l'histoire de Rome et des hauts faits des Romains. Or un homme ayant vécu dans l'intimité de Charles de Bourgogne, son fidèle serviteur Olivier de la Marche, qui a suivi son maître jusqu'au dernier jour de la vie de celui-ci, qui a même été fait prisonnier par les Lorrains à la funeste journée de Nancy, nous a laissé sur les habitudes du Téméraire cette indication qui devient singulièrement frappante en l'occurrence : « Jamais le duc ne se couchoit qu'il ne fist lire deux heures devant luy... et faisoit lire les haultes histoires de Romme et prenoit moult grant plaisir ès faictz des Rommains <sup>1</sup>. »

La dernière lecture, ou une des dernières lectures écoutées par Charles le Téméraire à la veille de son trépas devant Nancy, voilà donc, en fin de compte, ce que nous pourrions bien avoir dans le *Romuléon* étudié par moi à la Laurentienne. Si cette conjecture est exacte, quelle évocation se dresse alors pour nous, en face de ce manuscrit, d'un des grands drames de l'histoire de France !

1. *Mémoires d'Olivier de la Marche* édition de la Société de l'histoire de France, t. II, p. 334.

## LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le volume XI de la publication intitulée : *Archæologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity*, published by the Society of Antiquaries of London (London, 1909, in-4°).

M. Henri COMAER présente les mémoires suivants, de la part de M. le Dr Legendre :

1° Sur le climat de Tchentou Setchouen (extr. de l'*Annuaire de la Société météorologique de France*, 1910) ;

2° Les Lolos (extr. des *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, séance du 17 février 1910) ;

3° Far West chinois. — Kientchang. — Les Lolos (extr. de la *Revue de l'École d'Anthropologie*, juin 1910).

## SÉANCE DU 12 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. BOUCHÉ-LECLERCQ, ANCIEN PRÉSIDENT.

Il est donné lecture d'un télégramme annonçant que S. M. le Roi de Grèce a visité les fouilles de Délos.

L'Académie désigne M. Babelos comme son représentant au Congrès d'histoire et d'archéologie du Millénaire de Cluny.

Elle fixe ensuite au vendredi 18 novembre la date de la séance publique annuelle et désigne M. Antoine Thomas pour faire une lecture dans cette séance.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1910<sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

M. Henri CORDIER lit une note sur les papiers inédits du naturaliste français Aimé Bonpland, conservés à Buenos Aires. Bonpland, compagnon d'Alexandre de Humboldt, né à La Rochelle le 28 août 1773, est mort le 11 mars 1858 à Restauration, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Ses papiers furent remis au comte de Brössard, consul de France à l'Assomption, et sont entrés dans les archives et les collections du Jardin des Plantes. Toutefois, bon nombre de pièces, les plus précieuses peut-être, étaient restées à Corrientes entre les mains de la famille de Bonpland qui s'en est dessaisie, il y a cinq ans, en faveur du Musée de Pharmacologie de la Faculté des Sciences médicales de Buenos Aires dont le directeur, M. Juan A. Dominguez, a demandé à M. Cordier d'examiner ces documents. Parmi les pièces les plus importantes se trouvent vingt-huit lettres autographes, adressées par Humboldt à Bonpland, une lettre de A.-P. de Caudolle, trois lettres de W. J. Hooker, des correspondances avec Demersay, François Delessert, Sir Joseph Banks, etc. Ces documents vont être publiés à Buenos Aires et formeront probablement cinq volumes; l'argent ne manquera pas. « Mais M. Dominguez et ses collaborateurs, se souvenant que Bonpland fut correspondant de l'Institut, désirent placer leur œuvre sous l'égide de notre Compagnie: leur ambition est modeste: ils désirent qu'un simple vœu pour la publication soit exprimé par vous, avant qu'elle soit commencée. Je suis certain d'avance, dit M. Cordier, qu'il sera exaucé<sup>1</sup>. »

M. Salomon REINACH étudie, dans les cultes antiques, le rôle rituel du rire, considéré comme une marque du retour à la vie ou d'une vitalité subitement accrue. A Rome, à la fête des Luperciales, il y avait un simulacre de sacrifice: les enfants, que le prêtre avait menacés de son couteau, devaient éclater de rire. Le nom biblique d'Isaac signifie « le rieur » et comporte, suivant M. S. Reinach, la même explication. A l'origine de ces idées sur le rire, il y a un phénomène physiologique qu'on peut appeler *le rire des rescapés*, en souvenir des mineurs ensevelis de Courrières qui éclatèrent de rire quand enfin on les ramena au jour. Un autre exemple curieux est celui de Jeanne

1. Voir ci-après.

d'Arc qui, lors de son abjuration à Rouen, en vue du bûcher, riait en répétant les paroles qu'on lui dictait, au point que les Anglais se demandèrent si l'abjuration n'était pas une « trufferie ».

MM. BOUCHÉ-LECLERCQ et MAURICE CROISSET présentent diverses observations.

---

## APPENDICE

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1910, LU DANS LA SÉANCE DU 12 AOÛT 1910.

Mes chers confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et les publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 18 février, des publications réglementaires de l'Académie a paru :

Le tome III des *Obituaires* (Province de Sens).

Des *Mémoires* de l'Académie (tome XVIII, 2<sup>e</sup> partie), il a été distribué le tirage à part suivant : *La découverte de la Loi sous le roi Josias*, par M. Édouard Naville.

Des ouvrages publiés sous les auspices de l'Académie ont paru :

1<sup>o</sup> *Monuments et Mémoires* (Fondation Piot), tome XVIII, 1<sup>er</sup> fascicule (le 31<sup>e</sup> de la collection) ;

2<sup>o</sup> *Inscriptiones Græcæ ad res romanas pertinentes*, tome IV, fascicule II.

Voici l'état du tome XXXIV de *l'Histoire littéraire de la France* :

7 feuilles tirées ;	} Articles de M. Paul Viollet,
feuilles 18 à 23 en bons à tirer /	

Feuilles 24 à 35 en pages	}	Articles de M. Noël Valois sur Jacques de Thérines et Jean de Pouillé.
Placards 139 à 163 en épreuves		Article de M. Noël Valois sur Jean Rigaud et Guillaume de Sauqueville; — article de M. Hauréau sur Hervé Nédellec, avec additions par M. Noël Valois.

Autres articles en préparation :

de M. Paul Viollet sur Guillaume Durant le jeune ;

de M. Paul Meyer sur les lapidaires en langue française ;

de M. Noël Valois sur François de Meyronnes.

Pour la série des *Chartes et diplômes*, la commission, dans sa séance du 31 mai dernier, a décidé de partager, entre deux de nos confrères, la direction de la publication, que laissait vacante la mort de notre regretté confrère, M. d'Arbois de Jubainville. Elle a chargé M. Élie Berger de diriger la préparation et la publication des actes des rois de France, de Louis VI à Philippe-Auguste, et elle lui a en outre confié le soin de suivre l'impression des actes d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour faire suite à l'introduction et à l'atlas qu'a donnés M. Léopold Delisle. M. Berger ne m'a pas fait savoir quelles dispositions il avait prises pour presser l'exécution de cette partie de la tâche.

La commission a attribué à M. Prou la direction de la publication des actes royaux carolingiens et de ceux des premiers Capétiens, Hugues Capet, Robert et Henri.

Pour cette partie de la collection, il n'y a, en ce moment, sous presse, que le recueil des *Actes de Louis IV d'Outremer* dont la formation et la rédaction ont été confiées à M. Philippe Lauer. Les cinquante et un actes qui émanent de Louis IV forment cinquante placards, qui sont en deuxième épreuve depuis le mois de février 1908.

Pour justifier ce retard qui pourrait surprendre, je rappelle à l'Académie que, d'accord avec elle, M. d'Arbois de Jubainville avait prié l'auteur d'attendre, pour continuer l'impression des

actes de Louis IV, que l'introduction aux actes de Henri II par M. Delisle fût achevée et eût paru.

Depuis deux mois, M. Lauer, à la demande de la commission, a repris le travail des épreuves. M. Pron espère pouvoir demander en novembre une troisième épreuve des cinquante placards de Louis IV. Le volume sera complété par une introduction et des tables.

Pour une autre série des *Historiens de France* (*Obituaires et Pouillés*), le travail se poursuit rapidement, sous la direction de M. Longnon.

Après la distribution du tome III des *Obituaires*, l'impression du tome IV a subi un léger temps d'arrêt; mais elle va reprendre d'un jour à l'autre.

Du tome V des *Pouillés* (province de Trèves) il y a quarante-huit feuilles tirées. L'index, qui comprendra environ vingt-cinq feuilles, a reçu le bon à mettre en pages. La copie de l'introduction sera donnée à l'imprimerie au retour des vacances.

Tome VI (province de Trèves), cent trente-cinq feuilles tirées. La copie de l'introduction, environ douze feuilles, vient d'être remise à l'imprimerie et complétera le volume qui sera divisé en deux parties.

La préparation du *Corpus inscriptionum semiticarum* n'est pas interrompue; mais elle n'avance toujours que très lentement.

M. Philippe Berger me donne de bonnes nouvelles, pour ce qui concerne la partie I (*Inscriptions phéniciennes*). Le 4<sup>e</sup> fascicule du tome II, qui comprend la fin des ex-voto à Tanit et à Baal Hammon, est prêt à paraître. Les feuilles 53 à 60 sont tirées et les feuilles 61 à 69 en bons à tirer. Les planches LV à LXVIII sont gravées et prêtes à être brochées. Ce fascicule, qui comprend les inscriptions n<sup>o</sup> 2593 à 3251, sera terminé par une table générale des ex-voto à Tanit qui est sous presse.

Pour la seconde partie (*Inscriptions araméennes*), on poursuit normalement la préparation des trois fascicules dont il a été parlé dans le précédent rapport. Ainsi qu'il a été dit, on estime imprudent de commencer l'impression des deux premiers avant la publication des ouvrages annoncés de MM. Clay et Sachau; mais



on pourra remettre à l'Imprimerie nationale une bonne partie du manuscrit du premier fascicule palmyrénien avant la fin de l'année.

Notre confrère M. Scheil, bien secondé par M. Mayer Lambert, ne perd pas de vue la continuation de la quatrième partie (*Inscriptions himyaritiques*). Le manuscrit de la plus grande partie du fascicule I du tome II est rédigé et sera remis la semaine prochaine à l'imprimerie.

Les planches sont composées et on a dressé deux plans qui seront à insérer dans le texte. Le fascicule pourra paraître dans le courant de l'année 1911. Notre savant confrère pense que dorénavant les fascicules se succéderont régulièrement tous les deux ans.

Les épreuves de la troisième livraison du *Répertoire d'épigraphie sémitique*, en souffrance depuis trop longtemps, viennent enfin d'être renvoyées à l'imprimerie pour être mises en pages.

Pour le tome XXXVIII des *Mémoires de l'Académie*, il a été envoyé à l'Imprimerie nationale un mémoire de M. Dieulafoy, intitulé : *Le Mausolée d'Halicarnasse et le Trophée d'Auguste à la Turbie*.

Grâce aux peines que prend notre confrère M. Cagnat, la publication du recueil des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* avance d'une manière continue.

La table des matières du tome I est presque terminée en manuscrit. Une feuille nouvelle de ladite table est imprimée : trois autres feuilles sont à l'impression.

Du tome IV, les feuilles 13, 14, 15, 16 sont en bons à tirer. La feuille 17 est composée. Trois autres feuilles sont à l'impression.

*L'Inventaire sommaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine*, qui a été entrepris aussi sous la direction de M. Cagnat, aura, selon toute apparence, achevé de paraître en 1911. Le fascicule consacré aux mosaïques de la Tunisie est entièrement composé. Les treize premières feuilles sont tirées. La table des matières est en préparation.

Le fascicule des mosaïques de l'Algérie est en manuscrit. Il sera envoyé à l'impression dès que celui de la Tunisie sera achevé.

C'est encore M. Cagnat qui, aidé par M. Delérain, donne ses soins au *Journal des Savants*. Le recueil continue de paraître très régulièrement. En dehors de notre Académie, dont les membres n'ont pas cessé de lui prêter leur concours, il s'est adjoint des collaborateurs très bien choisis. Jamais les articles, qui ont été ramenés à de justes dimensions, n'ont présenté plus d'intérêt et de variété.

Nos *Comptes rendus*, grâce à la décision prise par l'Académie qui permet à M. Léon Dorez de ne plus attendre les manuscrits et les épreuves, paraîtront à une heure qui sera de moins en moins éloignée des séances qu'ils résument. J'ai donné le bon à tirer du numéro de juin qui est sous presse.

Le second fascicule du tome XVII des *Monuments et Mémoires* (fondation Piot) est aussi imprimé tout entier.

Si je puis regretter de n'avoir pas à constater la distribution d'un plus grand nombre de volumes et de fascicules des publications statutaires de l'Académie, je suis heureux d'avoir à lui signaler l'activité avec laquelle se poursuivent les entreprises scientifiques auxquelles l'Académie accorde son patronage, qu'elle subventionne et que dirigent avec autorité ceux de nos confrères qui ont sur elles la haute main. C'est peut-être de cette manière et sous cette forme que l'Académie, depuis quelques années, grâce aux ressources dont lui permettent de disposer les fondations Piot et Douglans, rend le plus de services aux études qui nous intéressent tous.

---

## COMMUNICATION

---

PAPIERS INÉDITS DU NATURALISTE AIMÉ BONPLAND  
 CONSERVÉS A BUENOS AIRES,  
 PAR M. HENRI CORDIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

### I

Lors du récent voyage que j'ai fait à Buenos Aires, comme délégué du gouvernement français au Congrès international des Américanistes, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir examiner les papiers restés inédits du célèbre naturaliste Aimé Bonpland et conservés dans le pays qui fut pour lui une seconde patrie. Le compagnon d'Alexandre de Humboldt ne jouit pas chez nous de la légitime réputation que ses voyages et ses recherches lui ont valu dans d'autres pays ; l'Allemagne, par exemple, ou les républiques sud-américaines au milieu desquelles il a passé la plus grande partie de sa vie et où il est mort. Il y a quatre ans, notre regretté confrère, le Dr Hamy, a consacré à Bonpland un livre <sup>1</sup>, témoignage du labeur consciencieux du savant professeur au Muséum d'Histoire naturelle, livre qui aurait été définitif si les papiers du botaniste rochelais conservés en Amérique, dont notre auteur n'a pas ignoré l'existence, avaient pu lui être communiqués. Il n'y a pas eu mauvaise volonté de la part des Argentins, comme Hamy a semblé le

1. *Aimé Bonpland, médecin et naturaliste explorateur de l'Amérique du Sud*. Sa vie, son œuvre, sa correspondance, avec un choix de pièces relatives à sa biographie, un portrait et une carte, par le Dr E. T. Hamy (Librairie orientale et américaine, E. Guilmoto, Paris, s. d. 1906, in-8, pp. xcvi-300).

croire (cf. *Aimé Bonpland*, p. xciv, note), mais impossibilité matérielle de lui envoyer l'amas considérable de documents laissés par Bonpland. Aussi bien, voici l'historique de ces papiers.

Aimé-Jacques-Alexandre Goujaud Bonpland est né le 28 août 1773 à La Rochelle et il est mort, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 11 mars 1858, à Restauracion; il fut inhumé à Paso de los Libres. Sa mort fut connue en Europe en juillet, et la nouvelle en fut communiquée à l'Académie des sciences par Humboldt. Suivant le conseil de ce dernier, les professeurs du Muséum d'Histoire naturelle, sur l'avis de l'Académie, réclamèrent les papiers et les collections de Bonpland qui furent remis au comte de Brossard, consul de France à l'Assomption, par l'intermédiaire duquel ils sont parvenus à Paris et sont entrés dans les archives et les collections du Jardin des Plantes. Toutefois, tous les documents n'avaient pas été remis à notre agent par la famille de Bonpland, ou plutôt par le curé Gay, qui fut sans doute l'intermédiaire dans cette affaire.

Bonpland ne paraît pas avoir été jamais marié légalement au point de vue français, mais il eut deux unions; de la première avec une compatriote, il eut une fille, Emma, dont une lettre fort touchante adressée à son père se trouve parmi les papiers que j'ai examinés; de sa seconde union contractée en Amérique, Bonpland eut une fille, Carmen, née en 1813, et deux fils, Amado, né en 1815, et Anastasio, né en 1817; Amado, chef de la famille, eut lui-même quatre enfants: Sofia, Benjamin, Georgina et Pompeyo.

En 1905, M. Juan A. Domínguez, directeur du Musée de Pharmacologie de la Faculté des Sciences médicales, apprit par le Dr Schweizer, qu'un élève nommé Bonpland se trouvait à la Faculté; ce dernier était en effet Pompeyo, aujourd'hui docteur en médecine, qui annonça qu'il descendait du grand naturaliste, que sa famille résidait dans la

province de Corrientes, dans le domaine créé par son ancêtre dont il restait un grand nombre de lettres et de manuscrits ; il promit en outre d'obtenir de ses parents que ces documents fussent mis à la disposition de la Faculté. En effet, quelques mois plus tard, Amado Bonpland, le père du jeune élève, lui-même fils du botaniste, se présentait au Musée avec une malle pleine de documents qu'il laissait pour être étudiés et publiés dans l'Argentine, au mieux du jugement de M. Dominguez.

Ce don ne resta pas ignoré : le périodique bien connu de Buenos Aires, *Caras y Caretas*, publiait dans son numéro du 30 septembre 1905 un article du D<sup>r</sup> Eduardo L. Homberg qui avait déjà consacré quelques lignes aux manuscrits de Bonpland dans son *Viaje á Misiones*, avec des portraits de Bonpland, de ses enfants, de Humboldt, le facsimilé d'une lettre de Humboldt et d'un mot de Bonpland à ce dernier, un dessin de l'urne renfermant les restes du voyageur, etc.

D'autre part, le *Courrier de la Plata le Français* imprimé à Buenos Aires, donnait dans son numéro du lundi 2 octobre 1905, un article de M. Eugène Autran intitulé : *Importante trouvaille. — Manuscrits de Bonpland. — Correspondance inédite de Humboldt*, avec des photographies et le facsimilé d'une lettre de Bonpland à Humboldt.

Le D<sup>r</sup> Hamy, heureusement, a eu communication de ces deux articles qui lui ont appris ce qu'il a connu de la correspondance inédite de Bonpland.

Depuis cette époque, M. Dominguez a confié à M. Autran le soin de classer et de copier, en vue de la future publication, les papiers de Bonpland rédigés, pour la majeure partie, en français. M. Eugène Autran, qui est Suisse de Genève, et non Français, comme le croyait Hamy, est un botaniste distingué, jadis attaché à l'Herbier Boissier, aujourd'hui attaché au Musée de Pharmacologie de Buenos Aires. Avec beaucoup de dévouement, M. Autran a

accompli sa tâche, et l'on pourra prochainement commencer la publication de la correspondance et des manuscrits inédits de Bonpland. Le contenu de la caisse remise par Amado Bonpland a été gardé à Buenos Aires, sauf quelques papiers de famille, d'un caractère très personnel, qui ont été renvoyés à Corrientes.

Dès mon arrivée à Buenos Aires, mon attention avait été attirée par le titre d'une communication que devait faire M. Dominguez au Congrès des Américanistes sous le titre de : *Archivos inéditos de Aimé Bonpland existentes en el Instituto de Botánica y Farmacología de la Universidad en la Facultad de Medicina*. M. Dominguez et M. Autran entrèrent en relations avec moi et, avec la plus parfaite courtoisie, m'offrirent de me communiquer tous les papiers de Bonpland conservés au Musée pharmacologique. Naturellement, j'acceptai avec empressement, et j'apporte aujourd'hui l'inventaire sommaire des papiers fait pendant le trop peu d'heures que j'ai pu consacrer à ce travail durant mon séjour à Buenos Aires; il est incomplet, mais tel qu'il est, il suffira à donner une idée de l'importance des documents laissés par le compagnon de voyage et le collaborateur d'Alexandre de Humboldt.

## II

1<sup>o</sup> Vingt-huit lettres autographes signées d'Alexandre de Humboldt à Bonpland :

1. — 1<sup>re</sup> de Turin 13 Germinal an 13  
à Monsieur Aimé Bonpland, Faub. St.-Germain Rue des Fossés M. le Prince N<sup>o</sup> 63, Paris.

2. — L. a. s., s. d., ce jeudi, 6 pages in-8.

3. — L. a. s., s. d., lundi, 2 p. in-8.

4. — L. a. s., s. d., 4 p. in-4.

5. — L. a. s., s. d., 1 p. 1/2 in-8.

Voici la copie de cette dernière lettre :

« J'ai porté, mon cher ami, la boîte à M. Visconti. Il est trop occupé pour avoir pu la retirer. Je vais voir si cela peut se faire mercredi. Nous avons donné des Filices à l'impression. Voici le premier arrangement de Scholl avec toi et moi qui me paraît très équitable. On payera d'abord l'impression et le papier et puis mon bon cher tu aura [*sic*] à ta disposition d'abord les 50 exempl. (dont je désire 50 exempl. pour M. Kunth et moi) et puis ce qui reste sur les 240. Mes 8000 de planches feront 20 à 30 ex. seulement. Je t'embrasse, mon bon ami, et je désire que tu veuilles approuver le projet de Scholl. Je te prie de me renvoyer la lettre.

HUMBOLDT.

A [*sic*] tu eu le billet du Salon?

6. — L. a. s., s. d., 7 p. in-4. — Mon tres cher Bonpland....

7. — Note a. s., s. d.

8. — A Naples, ce 1<sup>er</sup> août, adressée : à Monsieur Bonpland Naturaliste et voyageur Faubg. St.-Germain Rue des Postes N. 5.

9. — Berlin, 21 décembre 1805.

10. — Berlin, 4 janvier 1805.

11. — Berlin, 8 mars 1806.

12. — Berlin, 17 mai 1806.

13. — Berlin, 27 mai 1806.

14. — Berlin, 27 juin 1806.

15. — Berlin, 1<sup>er</sup> août 1806.

16. — Berlin, 4 août 1806.

17. — Berlin, 14 septembre 1806.

18. — Berlin, 3 octobre 1806.

19. — Berlin, 11 octobre 1806.

20. — Berlin, 26 décembre 1806.

21. — Berlin, 30 décembre 1806.

22. — Berlin, 7 mars 1807.

Les Français sont alors dans la capitale de la Prusse, et leur présence n'est signalée que par la phrase de la fin de la lettre : « Tous nos vainqueurs ont la... »

23. — 7 décembre 1814.

24. — Paris, 25 novembre 1821.

25. — Paris, 20 juillet 1831.

Publiée en facsimilé et imprimée également par M. Autran dans le *Courrier de la Plata le Français*, Lundi 2 octobre 1905 ; reproduite par le Dr Hamy, *Aimé Bonpland*, pp. 230-231.

26. — Paris, 14 septembre 1835.

27. — A Paris, Rue des Petits Augustins, n. 3, 1843, Mon cher et excellent ami....

Bonpland a mis la note : reçue à Montevideo en 7<sup>bre</sup> 1849. — Répondu de Montevideo le 16 7<sup>bre</sup> 1849.

28 et dernière. — De Sans Souci, ce 4 oct. 1833, Mon cher et meilleur ami....

Publiée en facsimilé réduit dans *Caras y Caretas*, Buenos Aires, 30 sept. 1905, avec une traduction espagnole ; publiée en français par le Dr Hamy, *Aimé Bonpland*, p. 234.

Toutes ces lettres ont été copiées par M. Eugène Autran en vue de l'impression.

2° Le dossier renferme la copie d'une lettre adressée par Alexandre de Humboldt dont l'original doit se trouver dans les Archives du Muséum, à Paris, et que le Dr Hamy ne paraît pas avoir utilisé, soit dans les *Lettres américaines d'Alexandre de Humboldt*, soit dans *Aimé Bonpland* ; est-elle perdue ou égarée ? Dans tous les cas, comme elle est importante, en voici la copie :

Lettre adressée à MM. les Professeurs-Administrateurs du Muséum d'Histoire naturelle.

Messieurs et très-illustres confrères

La caisse que j'ai l'honneur de vous adresser et de recommander à votre bienveillante sollicitude renferme tous les



manuscris originaux relatifs à la botanique descriptive et à la géographie des plantes, tracés presque jour par jour, sur les lieux, pendant le voyage que j'ai fait conjointement avec mon excellent ami, M. Aimé Bonpland, pendant les années 1799 à 1804 : quoiqu'une partie de ces manuscrits, qui ont servi de base aux *Nova Genera et Spec. Plantarum*, rédigés avec un admirable soin, après le départ de M. Bonpland, par Mr. Kunth<sup>1</sup>, soit de ma main, je dois regarder le tout comme la propriété de Monsieur Bonpland. Pres d'un quart des plantes décrites a été collecté de ma main, quelquefois dans des circonstances bien pénibles ; près de quatre cents dessins avaient été faits par moi au crayon et à la plume sur les lieux mêmes, mais le principal, je dois dire le véritable mérite des travaux botaniques faits pendant le cours de l'expédition, n'appartient pas à moi, mais au zèle courageux de M. Bonpland. — Les manuscrits que mon ami avait eu la générosité de me confier, au moment de son départ, pour faciliter nos publications, sont restés entre les mains de M. Kunth jusqu'à sa mort si précoce. C'est à M. Bonpland à disposer de nos manuscrits restés en Europe ; mais, je suis sûr que je remplis ses instructions en appelant à la constante amitié dont vous m'avez honoré, Messieurs, et en vous demandant la grâce de conserver le dépôt que je vous adresse aujourd'hui dans le trésor scientifique des manuscrits du Jardin des Plantes. L'année même de mon retour en Europe, j'ai osé vous offrir les doubles de mes collections en herbiers. C'est à la bienveillance de vos illustres prédécesseurs que je dois le décret impérial qui, alors, a constaté ce faible don, témoignage de ma vive et constante reconnaissance pour votre noble patrie. Le décret a été publié dans le *Moniteur officiel*. Il serait glo-

1. Charles-Sigismond Kunth, né le 14 juin 1788, à Leipzig. † 22 mars 1850. — Il s'agit du grand ouvrage : *Nova genera et species plantarum quas in peregrinatione ad plagam æquinoctialem orbis novi collegerunt A. Bonpland et A. de Humboldt*, 1815-1825, 7 vol. in-4.

rieux pour le nom de Mr. Bonpland et pour le mien que le dépôt des manuscrits du Voyage aux régions équinoxiales puisse rester au Muséum d'Histoire naturelle, dans le Jardin des Plantes, auquel se rattachent mes plus doux souvenirs.

Daignez agréer, Messieurs et très honorés Confrères, l'hommage du respectueux dévouement d'un vieillard laborieux, quoique plus qu'octogénaire.

A Sans-Souci, le 12 juillet 1851

Alexandre de Humboldt  
de l'Institut de France.

Cette lettre est accompagnée de la singulière note que voici :

Vaut mieux tard que Jamais.

---

« NOTE : Mr. le Baron de Humboldt *sic* n'a pas toujours rendu la même justice à mon vieux et excellent ami et compatriote M. Aimé Bonpland ; Mr. Alexandre de Humboldt a eu le grand talent — en outre des nombreux mérites qu'il s'est acquis par des connaissances profondes et variées — *d'exploiter presque à son seul profit*, et de vivre scientifiquement « cinquante une années » sur le Voyage aux Régions Équinoxiales, fait collectivement avec notre compatriote, si modeste et si bon enfant, qu'il ne lui est pas venu une seule fois l'idée de réclamer auprès de M. le Baron, en faveur d'une ingratitude aussi flagrante.

« Je puis ajouter au sincère attachement, à la tendre amitié, auxquels rend un témoignage aussi public que tardif la lettre de Mr. de Humboldt, adressée à Messieurs les Professeurs du Muséum d'Histoire naturelle — 12 juillet 1851 — combien ses sentiments se sont modifiés à l'égard de son ami, par l'anecdote suivante :

« Je fis un voyage de Buenos-Ayres en France, en l'an 1819. J'étais porteur de lettres de Mr. Bonpland — qui

habitait Buenos-Ayres déjà depuis près de deux ans — pour son ami Mr. de Humboldt ; ces lettres étaient accompagnées d'une procuration générale ; je me présentai peu de jours après mon arrivée à Paris, à Mr. de Humboldt, en ma qualité d'ami de Mr. A. Bonpland, et son fondé de pouvoirs ; Mr. le Baron ne me reçut pas, quoiqu'étant chez lui : à ma seconde visite, le valet de chambre me dit de laisser ma carte, avec ma demeure, et que Mr. le Baron aurait l'honneur de me voir. Je crus, malgré ce désappointement complet, auquel j'étais bien éloigné de m'attendre, je crus, dis-je, devoir me présenter chez Mr. le Baron une troisième et dernière fois, sans avoir été plus heureux. Cette circonstance remarquable, je pense, et une foule d'autres dont je suis bien instruit me permettent de m'étonner de cette recrudescence de tendresse de la part de M. le Baron Alexandre de Humboldt. — Bonpland en sera moins étonné que moi, attendu que depuis de longues années il m'avait prédit ce qui arrivé aujourd'hui ».

M. Autran est porté à attribuer avec vraisemblance cette note à M. Roguin. Le négociant Roguin, de la maison Roguin et Meyer, « a donné et laissé mille preuves de son attachement » à Bonpland. Voir la lettre de ce dernier datée de Buenos Ayres, le 20 mai 1819 et publiée par Hamy, *Aimé Bonpland*, pp. 78-79.

3° Brouillons de trois lettres de Bonpland :

1. — Lettre de Buenos Ayres, le 12 juillet 1832, à Humboldt. — Envoi du duplicata de sa procuration et un double de son certificat d'inscription par M. Roger ; cette lettre doit être portée par le *Visus*, brick de guerre français. — Publiée par le Dr Hamy, *Aimé Bonpland*, p. 87.

2. — Lettre de Buenos Ayres, 14 juillet 1832, 2 p. in-4.

3. — Lettre de Corrientes, le 28 mars 1838, 2 p. in-folio. — Adressée à Humboldt. — Publiée par le Dr Hamy, *l. c.*, p. 126.

4<sup>e</sup> Lettre autographe signée de A. P. de Candolle<sup>1</sup>, Genève, 28 décembre 1840, adressée à Bonpland.

Brouillon de la lettre de Bonpland à Candolle, Montevideo, 18 mai 1840, 4 p. in-folio; cette dernière lettre publiée par le D<sup>r</sup> Hamy, *l. c.*, p. 135.

5<sup>e</sup> Trois brouillons de lettres de Bonpland à de Mirbel<sup>2</sup>, membre de l'Académie des Sciences.

1. — Buenos Ayres, le 25 janvier 1837, 6 p. in-fol., autogr.

2. — Pazo de Santa Ana Côte occidentale de l'Uruguay, 16 février 1840, 3 p. in-4, autogr.

« J'ose recommander à votre bienveillance le porteur de cette lettre qui sera Monsieur Joaquin Gonzales da Silva Brésilien. Ce jeune homme est le fils de Monsieur Bentos Gonzales président de la république Rio Grandense. Je dois au Président de cette république naissante beaucoup de reconnaissance et lui-même est digne de la plus haute estime par les procédés pleins de libéralité qu'il observe avec une constance religieuse. »

3. — Montevideo, 16 7<sup>bre</sup> 1849.

6<sup>e</sup> Trois lettres a. s. en anglais de W. J. Hooker<sup>3</sup>:

1. — Glasgow University, May 25, 1835, 3 p. in-4; adressée: Monsieur Aimé Bonpland, &c. &c. Buenos Ayres, with a book, by favor of John Anderson Esq.

My dear Sir

I scarcely know whether you will recollect the name of the person who subscribes this letter. He had the honour of being introduced to you at Paris just 20 years ago. — You soon after that embarked for South America.....

1. Auguste-Pyrame de Candolle, né à Genève le 4 février 1778; † dans cette ville le 9 sept. 1841.

2. Charles-François Brisseau de Mirbel, né à Paris le 27 mars 1776, † le 12 sept. 1854, à Champerret, près Paris; professeur de culture au Jardin des Plantes.

3. Sir William Jackson Hooker, né à Norwich le 6 juillet 1785, mort à Kew le 12 août 1865, Regius professor de botanique à Glasgow, 1829, directeur des Jardins de Kew en 1841, à la place de W. T. Aiton.

2. — Royal Botanic Gardens of Kew, Feb. 25, 1842, 3 p. in-8 ; adressée : Monsieur de Bonpland, &c. &c.

Buenos Ayres, en Corrientes  
aux soins de M. Barclay, Botaniste anglais.

My dear Sir

You will kindly recollect my name perhaps. For it is now 28 years since I had the great pleasure of being introduced to you in Paris by your illustrious fellow, Humboldt. Since that I have been Regius Professor of Botany in the University of Glasgow for 20 years, & now I am recently appointed Director of the Royal Botanic Gardens of Kew....

[Pour demander à Bonpland de faciliter au botaniste Barclay ses recherches.]

3. — Royal Gardens Kew, Dec. 1, 1849, 3 p. in-fol., papier bleu.

My dear Sir,

Capt. Gore, H. B. M. Chargé d'Affaires at Monte Video, has done me the honor to send me a communication through Lord Palmerston, our Chief Secretary of the Foreign Office, to the effect that you have generously offered to transmit to the Royal Gardens of Kew duplicates of rare specimens of Plants etc.

Except what Mr. Tweedie has sent us from Buenos Ayres, we know nothing of the vegetation of the regions you have visited and therefore all that you thought worth collecting will be sure to be valuable to us : & you need make no particular selection. I had hopes at one time of receiving plants from a man of the name of Barclay, but he preferred brandy to fulfilling his duties, & we got *nothing* from him.

I often reflect on the pleasant interview I had with you at Paris, when our mutual friend Humboldt introduced me to your personal acquaintance....

4. — Traduction portugaise de cette lettre.

7<sup>o</sup> Lettre autog. signée d'Alex. Eyriès, correspondant du Muséum, Havre 20 février 1833, adressée à Bonpland, à Buenos Ayres.

Minute de la réponse de Bonpland, Corrientes, 28 mars 1838, à une lettre d'Éyriès du 28 juillet 1837.

8° Cinq lettres autographes signées de Delile :

1. — Montpellier, 22 mars 1826.... Mon bon ami...  
A Monsieur Bonpland, Correspondant de l'Institut de France, 4 pages in-4.

2. — Montpellier, 10 février 1833, Mon cher Bonpland, l. a. s. D., 4 p. in-4.

3. — Montpellier, 25 février 1834, 4 p. in-4.

4. — Montpellier, 29 septembre 1848, 3 p. in-4, l. a. s. A. R. Delile.... Mon très bon ami, mon très cher aimé Bonpland.... A Monsieur Aimé Bonpland savant voyageur français à Corrientes. — [Rép. 16 juin 1849.]

5. — Montpellier, 4 novembre 1848, 7 p. 1/2 in-4. — [Rép. 16 juin 1849.]

Cf. Hamy, *l. c.*, p. 149.

Toutes ces lettres de Delile sont fort intéressantes.

9° Lettres de Bonpland à Demersay et de Demersay à Bonpland.

10° Dossier Bonpland et François Delessert, de l'Académie des Sciences.

11° Dossier Bonpland et Palacio Zea.

12° Dossier Bonpland et Paros.

13° Lettre a. s. de Sir Joseph Banks<sup>1</sup>, 3 p. in-4.

Soho Square, London

April 7, 1810.

Sir,

I have been obliged to wait till the present time, before I could return my thanks to you for the magnificent & acceptable present you have made to me. Your beautiful volumes came safe...

1. Sir Joseph Banks, Président de la Société royale de Londres, né dans cette ville le 13 déc. 1733 ; † 19 mai 1820.

Monsieur Bonpland, 71, rue de la Vieille Estrapade  
[Envoyé à la Malmaison, Nanterre].

11<sup>e</sup> Pièces relatives à l'entrée de Bonpland dans la  
Franc-Maçonnerie :

1. — Quadro da Aug. :. L. :. Cordialidade.

Dix-huit membres dont les trois premiers ont le degré  
30 ; le troisième, grado 30, est le P<sup>e</sup> Joao Pedro Gay.

Relevé à la loge « Cordialidade no Oriente da Villa di  
S. Borja aos 15 d. :. do m. :. di Junho do An. :. da V. :.  
L. :. 5856. »

2. — Lettre officielle du curé Gay offrant à Bon-  
pland de faire partie de la Loge, 6 Junho 5856.

3. — Certificat de Gay, 28<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois « do  
anno da Verd. L. :. 5852 » que Bonpland, âgé de 80 ans,  
résidant à S. Francisco de Borja em Missoes, est un bon  
franc-maçon.

4. — Lettre autog. signée de Bonpland à Gay,  
2 p. in-4<sup>o</sup>.

5 7<sup>bre</sup> 1853,

A Monsieur le Vicaire

Jean Pierre Gay.

Mon tres estimable compatriote et ami,

Je viens de lire la lettre que vous m'avez écrite ce matin :  
elle remplit tous mes désirs.

Vous me proposez d'entrer dans la loge maçonnique que  
vous et autres dignes frères vous disposez d'établir dans  
notre petite ville qui a le bonheur de vous avoir pour Chef  
principal de son église ; vous ajoutez de plus que dans le  
cas d'accepter vos offres et celles de vos frères, j'aurais  
l'avantage d'être porté sur la première liste de cette réu-  
nion utile et d'être considéré dans les archives maçonniques  
comme l'un des fondateurs de la Loge de S. Borja.

C'est avec le plus grand plaisir et la plus entière recon-  
naissance que j'accepte la proposition que vous daignez me

faire. Veuillez donc me porter sur la liste énoncée et soyez bien persuadé que je ferai tous mes efforts pour remplir les devoirs sacrés d'un bon maçon et me rendre digne de tous vos chers frères.

En 1808, me trouvant à Paris, tout était disposé pour ma présentation à la grande famille maçonnique, mais des circonstances particulières qu'il est inutile de rapporter, me privèrent de cet avantage si désiré. Aujourd'hui, il m'est bien flatteur, sous vos bons auspices, de pouvoir faire partie d'une association pour laquelle j'ai toujours eu le plus profond respect et la plus entière admiration.

Veuillez mon estimable compatriote, recevoir mes remerciements et agréer l'assurance répétée de ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être

Votre dévoué ami  
Aimé Bonpland.

Suit la lettre, à la troisième page, une page autographe en espagnol : Langage maçonnique.

15° Tableau généalogique de la famille dressé à Rochefort (Charente-Inférieure), le 15 avril 1906, A. Allegre. Pièce originale. — Cf. Hamy, *l. c.*, p. xiv seq.

16° *Diario botánico* de 1849 à 1857.

Cahier in-folio, cartonné vert ; s'arrête : S<sup>ta</sup> Ana X<sup>bre</sup>, 1857, recto du dernier feuillet.

17° Voyage à la Stance de S<sup>r</sup> Jose Santos Maciel dont l'objet est de voir et connaître la plante connue à Santa Fé sous le nom *Rayz del Guaycuru* (*Statice brasiliensis*), 5 mars 1832, 6 p. in-folio.

18° Diplôme de citoyen mexicain :

I. — Pièce imprimée : El Congreso del Estado de México ha decretado lo siguiente :

Art. 1<sup>o</sup> Se concede á Alejandro Humboldt, baron de este nombre, y á Amado Bompalnt *sic*, cartas de ciudadanos del Estado...

Dado en Tlalpau á 29 de setembre de 1827.



2. — Pièce Ms. — Dada en Tlalpam á 30 de octubre de 1827. — Carta de ciudadano del Estado libre de Mexico á Amado Bomplant (*sic*).

19° Remise de graines pour l'Algérie, faite à Corrientes le 25 mai 1837 et adressée à Monsieur Ch. Lefevre de Becour<sup>1</sup> pour en prendre connoissance et la remettre à M. Maillefer, Consul général et Chargé d'Affaires à Montevideo. Les graines qui font partie de cet envoi sont contenues dans trois caisses, in-folio, de 18 feuillets. — Cf. Hamy, *l. c.*, p. LXXXIV et p. 188.

20° 3 cartons rouges renfermant divers documents :

### I

Oiseaux. — Yerba Maté. — Notes sur les Missions des Jésuites. — Sur la fabrication de l'Indigo. — Plantes du Brésil. — Documents relatifs à l'Exposition de 1837. — Journal, gros registre in-folio ; 3 p. in-fol. ; commence : « Le premier octobre 1820 je suis parti de la petite rade de Buenos Ayres pour aller au Paraguay sur la *Sumaca Bombardera* ; ce bâtiment frété par une société de Français... » — Cf. Hamy, *l. c.*, p. XLV. — Plus loin, dispersés, dans ce gros registre de papier blanc, d'autres fragments du journal.

### II

Trois paquets de documents : 1° sur l'Agriculture ; 2° sur la Météorologie ; 3° lettres à classer.

### III

Un gros paquet de notes de voyages. — Relevés « pour servir au plan de la province de Corrientes ». — Documents sur la Minéralogie. — Diplômes et titres :

1. Charles Lefevre de Becour, ministre plénipotentiaire près la République Argentine depuis le 2 février 1836.

1. — Mexico, 20 nov<sup>bre</sup> 1827.

Mon cher Monsieur,

Je vous envoie avec le plus grand plaisir un certificat de citoyen de Mexico qui vous a été accordé par cet état, et j'espère qu'il vous sera aussi utile qu'il est honorable. — Si vous pouvez quitter le pays où vous estes, et venir ici, vous serez tres bien reçu.

Faites-moi le plaisir de m'écrire et de me dire l'état dans lequel vous vous trouvez. — Vous savez que j'aurai le plus grand plaisir de vous être utile vis à vis de ce gouvernement ci.

Agréez, je vous prie, l'amitié et l'estime de celui qui vous a été toujours très attaché.

Poinsett.

L. a. s., 1 page in-4. — Cf. supra, n° 18.

2. — Diplôme de Correspondant du Muséum Royal d'Histoire naturelle. — Paris, 22 décembre 1830, signé de Cuvier (Directeur), de Duméril (Secrétaire) et de Cordier (Trésorier).

3. — Diplôme de Membre Correspondant honoraire de la Sociedad de Medicina Montevideana, Estado oriental de Uruguay, Montevideo, 10 décembre 1853.

25<sup>e</sup> Arrêté du 31 janvier 1849 rendu sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique : « le Président de la République a nommé Chevalier de la Légion d'honneur, M. Bonpland, Aimé, Voyageur naturaliste », et déléguant à l'effet de pourvoir à la réception du nouveau membre de l'Ordre, M. Sigaud, Chevalier de la Légion d'honneur, 1<sup>er</sup> médecin de l'Empereur du Brésil, Rio de Janeiro : la délégation est datée du 22 décembre 1849.

Certificat du Grand Chancelier attestant que Bonpland a été nommé chevalier le 31 janvier 1849, daté du 28 novembre 1849.

Il est bon de remarquer que Bonpland avait été déjà décoré de la Légion d'Honneur en 1833 par M. Guizot, ministre de l'instruction publique. — Cf. Hamy, *l. c.*, p. 232.



Outre ces documents<sup>1</sup>, j'ai noté quelques autres lettres écrites à Bonpland ou par lui et conservées dans d'autres collections de Buenos Aires.

### III

Un des historiens distingués de la République Argentine, Don Adolfo Saldias, ami de Gaston Boissier, possède tous les papiers de l'ancien dictateur Rosas; dans sa riche collection de la rue Suipacha 776 qu'il m'a fait l'honneur de me faire visiter, il possède quatre lettres originales, autographes et signées, écrites en espagnol par Bonpland et adressées « Al S<sup>or</sup> D<sup>r</sup> Martiniano Chilavert Mayor general del Ex<sup>to</sup> Libertad ». Chilavert, dont il existe un portrait à l'huile au Musée national, était le fils de celui qui fut probablement le premier professeur d'économie politique en Argentine; Chilavert, qui avait pris le parti de Rosas, après la bataille de Caseros (3 février 1852) qui mit fin au pouvoir du dictateur, fut fusillé par ordre du vainqueur, le général Urquiza, pour des motifs qui paraissent avoir été d'ordre personnel et non politique.

1. — S<sup>a</sup> Roque, Enero 13 de 1840, 3 pages in-8.

Cette lettre se termine par un post-scriptum qui montre l'intérêt que Bonpland prenait aux affaires du pays: « El commandante me annuncia la llegada de 500. caballos y me dice que y a van 2000 de los recien recogidos que se hallan en el rincon de Luna-*Vox populi*. El ejercito va caminar por las puntas de Abalos. Me alegro. »

1. Ils renferment une belle série de planches coloriées d'insectes.

2. — S<sup>o</sup> Roque, Enero 11 de 1840, 4 p. in-8.

Chilavert ayant eu la jambe cassée reçut des lettres du général Rodríguez, de Portela, d'Alberdi, de Varela et celle-ci de Bonpland; D. Alfonso Saldias a publié une grande partie de cette lettre dans son *Historia de la Confederacion Argentina — Rozas y su Época*, Buenos Aires, Félix Lajouane, 1892, 5 vol. in-8, t. III, pp. 450-451; c'est la deuxième édition de l'ouvrage dont la première a paru en 3 vol. à Paris, en 1882; une troisième édition est en préparation; la lettre de Bonpland a été traduite par le D<sup>r</sup> Hamy, *l. c.*, pp. 144-145.

Cette lettre commence :

Mi estimado dueño y amigo

.....

Desde su partida de aquí S<sup>o</sup> Roque ha quedado triste! no hay con quien conversar, con quien tener un rato de recreo!

3<sup>o</sup> S<sup>o</sup> Roque Enero 19 de 1840, 2 p. in-8.

4<sup>o</sup> S<sup>o</sup> Roque Enero 25 de 1840, 3 p. in-8.

Ces lettres sont signées « mas atento servidor y admirador

Q. B. S. M.

Amado Bonpland. »

D. Alfonso Saldias a gracieusement offert de mettre ces lettres à la disposition des éditeurs des Papiers inédits de Bonpland.

#### IV

Enfin je signalerai une série de lettres en espagnol écrites par le général José M. Paz à Bonpland et qui témoignent du vif intérêt que portait ce dernier aux choses d'Amérique; elles sont insérées dans la *Revista de la Universidad de Buenos Aires*, n<sup>o</sup> de novembre et de décembre 1905, pp. 363-373, 468-475; elles vont du 20 octobre 1840 au

29 juillet 1841 ; cette correspondance se termine par une lettre écrite par Bonpland lui-même en espagnol au général Paz et datée : Santa Ana, 31 juillet 1841 ; la traduction de cette lettre a été donnée par Hamy, *l. c.*, pp. 145-6.

\*  
\*\*

Ces documents vont être publiés et formeront probablement cinq volumes ; l'argent ne manquera pas, mais M. Dominguez et ses collaborateurs, se souvenant que Bonpland fut correspondant de l'Institut, désirent placer leur œuvre sous l'égide de notre Compagnie ; leur ambition est modeste : ils désirent qu'un simple vœu pour la publication soit exprimé par vous pour qu'elle soit commencée. Je suis certain d'avance qu'il sera exaucé.

En mer, entre Dakar et Lisbonne, le 19 juin 1910, à bord de l'*Amazonie*.

P.-S. — J'ai pensé qu'il serait utile de joindre à ces notes deux lettres que me signale M. Henri Dehérain et qui sont conservées dans le Fonds Cuvier de la Bibliothèque de l'Institut<sup>1</sup>. Elles paraissent avoir échappé à M. le Dr Hamy : il y est cependant question de Bonpland et l'une est de Grandsire : Jean-Baptiste-Richard Grandsire, né à Calais le 24 juillet 1776, voyageur en Amérique, qui intervint inutilement près du dictateur Francia en faveur de Bonpland ; le Dr Hamy en parle dans son ouvrage *Aimé Bonpland*<sup>2</sup> dans lequel il publie des lettres relatives à la mission de Grandsire, pp. 247 et suiv.<sup>3</sup> ; en outre, il a consacré une

1. Catalogue des manuscrits du Fonds Cuvier - Travaux et Correspondances scientifiques conservés à la bibliothèque de l'Institut de France, par Henri Dehérain, sous-bibliothécaire de l'Institut. — Extrait de la *Revue des Bibliothèques* 1907-1908, Paris, Honoré Champion, 1908, in-8, pp. 154. — Voir p. 100, n° 248-23, et p. 127, n° 253-2.

2. *Aimé Bonpland*, chap. VI, pp. LII-LXIII.

3. *Ibid.* — *Lettres relatives à la Mission de Richard Grandsire* 1823-1827, pp. 247-268.

notice aux voyages de ce Calaisien, mort dans l'Amérique du Sud, dans le *Journal des Américanistes*<sup>1</sup>.

L'autre lettre est de Pierre de Angelis, autre ami de Bonpland auquel il a consacré une notice biographique<sup>2</sup>.

Monsieur le Baron<sup>3</sup>

Je confie au Cap<sup>e</sup> français Mr. [ ] une petite boîte renfermant une mâchoire inférieure de poisson dont je n'ai pu apprendre le nom sur les lieux. Le directeur du Musée Imp<sup>l</sup> de Rio Janeiro n'en ayant jamais vu de semblable, a partagé mon avis sur l'intérêt, Monsieur, que vous pourriez y attacher. J'ai trouvé cette mâchoire parmi beaucoup de débris d'ossements de poisson dans les terres de Rio Grande, province de Rio Grande du Sud. Ces terres sont quelquefois submergées par l'eau de la mer, dans les hautes marées d'équinoxe. Cette mâchoire était isolée, ne se rattachant à aucune autre partie du poisson; quelques vestiges de membranes pourries et desséchées y attenaient encore et s'en allaient en poussière.

Je joins à ce petit envoi des grains de fruits indigènes que j'ai recueillis sur les bords de la lagune.

Le fruit est excellent et l'arbuste d'un port agréable s'élevant de six à douze pieds; l'amande plate est celle du *maracauja* et la ronde le *marroju*; ces noms étant indiens sont plus ou moins exacts par la difficulté qu'ont les créoles braziliens à rendre exactement la véritable prononciation indienne. Je vous prie, Monsieur, de les faire admettre au Jardin des Plantes. Je vous serai très obligé

1. *Les Voyages de Richard Grandsire de Calais dans l'Amérique du Sud 1817-1827*. Journ. de la Soc. des Américanistes, N. S., V, n° 1, 1908, pp. 11-20.

2. *Noticia biográfica de M. Bonpland*, Buenos Aires, Imprenta de la Revista de Buenos Ayres, 1855, br. in-8.

3. L. A. S., 3 p. in-4, adressée : A Monsieur le Baron Cuvier, Secrétaire perpétuel de l'Institut. — Bib. de l'Institut, Fonds Cuvier, 248, 23.

d'offrir à la Bibliothèque Royale un manuscrit en langue des Indiens Guaranis ; c'est un livre de prières pour l'éducation des jeunes Guaranis, composé par un père Jésuite des Missions de Paraguay ; ces pères ont été les bienfaiteurs des Amériques ; leur mémoire y est vénérée et mérite de l'être. L'on est saisi d'un saint respect en voyant le grandiose de leurs immenses établissements. Tout a disparu avec eux, et le jaguar et le serpent sont les seuls habitants que le voyageur rencontre aujourd'hui dans une grande partie de ces établissements.

Il vient d'être découvert dans les environs du Rio Negro, au sud de la province de Rio Grande, un animal, qui était mort depuis plusieurs jours et qui paraît être amphibie. Ses dimensions sont tellement colossales qu'elles passent toutes dimensions d'animaux de ce genre connus jusqu'à ce jour. Le Président de Porto Alegre qui m'a confirmé tous les détails que je venais de recueillir sur ma route a ajouté qu'il pensait qu'il devait être un Tatou d'après un morceau de sa coque qu'il venait d'envoyer le mois de janvier dernier au Musée Impérial de Rio de Janeiro. Le Président a ajouté « *que pour transporter le squelette de la coque quatre charrettes attelées de quatre Bœufs chacune seraient indispensables* ». Ce qu'il y aurait d'extraordinaire dans cet animal, c'est qu'il serait haut monté sur jambes d'après le rapport de l'habitant de la campagne qui a apporté le morceau de la coque. J'observai au Président que cette circonstance seule le ferait sortir de la famille des Tatoux. Au surplus, ce Monsieur a envoyé sur les lieux pour faire transporter les débris de cet animal à Porto Alegre.

Je me suis rendu de suite à mon arrivée ici près du Directeur du Musée Impérial qui n'avait malheureusement pas encore reçu le morceau de coque dont il m'eût été si agréable, Monsieur, de vous donner des renseignements plus circonstanciés. Ce Monsieur avec qui je suis en relation m'a bien promis de vous adresser de nombreux détails aussitôt que l'animal ou la coque lui parviendrait.

J'ai formé un établissement agricole à 25 lieues des frontières du Paraguay & à 40 lieues de Mr. Bonpland ; les dernières nouvelles que j'eus de lui indirectement étaient du mois de janvier dernier : il se portait très bien et faisait bien ses affaires.

J'ai l'honneur d'être avec une très haute considération  
Monsieur le Baron,

Votre très humble  
& très obéissant serviteur,  
Grandsire.

Rio de Janeiro, 30 mai 1826.

---

Buenos Ayres, 28 mai 1831<sup>1</sup>.

Monsieur le Baron,

J'ai été tenté plusieurs fois de vous écrire de ce dernier point du globe et j'ai toujours reculé devant ce désir. Il y a une espèce de honte à avouer qu'on a fait 3500 lieues sans avoir un grand but et qu'on a passé plus de quatre ans loin du monde civilisé sans résultat et sans utilité.

J'aurais désiré aussi contribuer de quelque manière à enrichir votre musée ; dernièrement j'avais conçu l'espérance de faire l'acquisition d'une grande carcasse fossile trouvée sur les bords du *Salado*, qui court au sud de Buenos Ayres, et très près du territoire de Patagonie ; mais le propriétaire, avec lequel j'étais en marché, crut une meilleure affaire pour lui d'offrir cette pièce au consul anglais, qui doit l'envoyer en Angleterre. Je n'ai pas renoncé à l'espoir de la remplacer, quoique ces trouvailles ne soient pas trop communes ici.

Au défaut d'objets d'histoire naturelle, je vous envoie l'arme la plus terrible des Indiens, qui habitent les déserts qui nous environnent, et qui est indigène de ces peuplades.

1. L. A. S., 3 p. in-4. — Bib. de l'Institut, Fonds Cuvier, 253, 2.



Ils s'en servent pour atteindre et arrêter les chevaux et le gibier à la course, et ils la manient avec tant d'adresse qu'ils prennent les autruches avec. J'ai prié Mr. Maupetit qui aura l'honneur de vous présenter cette lettre, et que je vous recommande, de vous expliquer de quelle manière on les employe. Ces *bollas* (c'est ainsi qu'on les nomme) viennent de terminer à elles seules la guerre civile qui désolait ces provinces en faisant prisonnier le général en chef du parti contraire, le général Paz<sup>1</sup> qui avait pris le titre de *Protecteur*.

Vous saurez déjà que Mr. de Bonpland est hors des griffes de *Francia* et que nous l'attendons d'un moment à l'autre. Il est actuellement dans une petite ville appelée *San Borja* sur les bords du Paraná et dans le pays autrefois soumis à la domination théocratique des Jésuites, et auquel ils avaient donné le nom de *Missions*. Comme j'ai vu par les journaux que M. de Humboldt est à Paris, je vous prie de lui dire que dans le cas qu'il veuille écrire à Mr. de Bonpland, il peut donner sa lettre à Mr. Maupetit, qui me l'adressera, et je la remettrai moi-même à Bonpland, qui vient demeurer chez moi. Je regrette que le pais n'offre rien qu'on puisse offrir à Madame Cuvier. Tout ce que j'ai pu me procurer pour elle, c'est un des plus élégants chapeaux de paille des indiennes, qu'elles travaillent elles-mêmes. Ce présent n'a d'autre mérite ni d'autre but que de faire apprécier à Madame l'avantage d'avoir à ses ordres une modiste de la rue *Virienne*, qui couvre sa tête, sans l'écraser. Cependant ces malheureuses qui nous entourent se croient très bien parées avec leur massif chapeau, qu'elles n'échangeraient pas contre la plus belle Florence.

Nous suivons ici avec une vive inquiétude les grands événements qui agitent l'Europe. Tout le monde fait des vœux pour cette belle France dont le nom est prononcé avec

1. Battu le 10 mai 1831; première administration de Rosas.

enthousiasme. Puisse-t-elle sortir glorieuse de la grande lutte qui se prépare, et qui va peut-être décider du sort du monde. Ma pauvre Italie est plus que tout autre pays, intéressée dans cette querelle entre les rois et un peuple. Je ne puis que faire des vœux pour que ce soit celui-ci qui triomphe.

Agréez aussi, Monsieur le Baron, ceux qu'après un assez long intervalle, je vous offre, ainsi qu'à toute votre famille.

Pierre de Angelis.

P.-S. — Je vous prie de me rappeler à M. de Prony.

A ce dossier j'ajouterai une lettre de Bonpland conservée à la Bibliothèque publique de Genève :

Berlin ce 10 mai 1807.

Monsieur

Monsieur de Humboldt d'après vos offres s'est décidé à se défaire de son Theodolithe et ayant quelques emplettes à faire à Paris, il était sur le point de tirer la valeur de cet instrument sur la maison que vous lui indiquez dans votre lettre du six janvier dernier ; mais comme nous n'avons pas pu lire bien exactement le nom du banquier, il a cru plus convenable de s'adresser directement à vous et de vous faire remettre la lettre ci-jointe par mon ami M<sup>r</sup> Giroudelet.

M<sup>r</sup> Humboldt est surchargé d'affaires et me charge de vous dire qu'il vous écrira plus longuement la semaine prochaine et qu'il vous entretiendra de la statistique du Mexique dont le manuscrit est presque fini.

Agréez Monsieur l'assurance de mon profond respect.

Votre Serviteur

Bonpland.

P. S. M<sup>r</sup> de Humboldt dans la crainte que vous ne soyez pas à Paris a adressé aussi cette lettre à la maison sur laquelle vous lui avez dit de tirer des fonds, mais il craint d'avoir mal mis le nom <sup>1</sup>.

---

 LIVRES OFFERTS
 

---

M. CLERMONT-GANNEAU offre à l'Académie, de la part du Directeur, le P. RONZEVALLE, le tome IV des *Mélanges de la Faculté orientale* de l'Université de Saint-Joseph, de Beyrouth (Syrie). Ce nouveau volume contient les mémoires suivants : P. JOÛON, *Notes de lexicographie hébraïque et de critique textuelle* (Ancien Testament); — CHEIKHO, *Quelques légendes islamiques apocryphes*; — MALLON, *Catalogue des Scalæ coptes de la Bibliothèque nationale de Paris*; — LAMMENS, *La Bâdia et la Hira sous les Ouaiyades*; — Le même, *Le triumvirat Abou Bakr, 'Omar et Abou 'Obaïda*; — RONZEVALLE, *Notes et études d'archéologie orientale*; — JALABERT et MOUTERDE, *Nouvelles inscriptions de Syrie*; — LAMMENS, *Le califat de Yézid I<sup>er</sup>*; — CHEIKHO, *La Hamâsa de Bulhuri*; — Bibliographie.

M. SALOMON REINACH présente, au nom de M. René Basset, un article extrait de la « Revue de l'Histoire des religions » et intitulé : *Recherches sur la religion des Berbères* (Paris, 1910, in-8°).

---

1. Lettre autographe signée, 1 page in-8; au verso du deuxième feuillet : *A Monsieur, Monsieur Pictet, rue Basse du Rampart, n° 32, à Paris.* — Il s'agit sans doute de Marc-Auguste Pictet, né à Genève le 23 juillet 1752, † dans cette ville le 19 avril 1825.

## SÉANCE DU 19 AOÛT

PRÉSIDENCE DE M. BOUGHÉ-LECLERCQ, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le PRÉSIDENT annonce en ces termes à l'Académie la mort de M. Michaelis :

« MESSIEURS,

« Votre président intérimaire a le regret de vous faire part de la mort d'un de nos correspondants étrangers, le professeur Adolf Michaelis, décédé le 12 août, dans sa soixante-seizième année.

« Né le 22 juin 1835 à Kiel, où il fit sa première éducation, il sentit s'éveiller sa vocation d'archéologue au cours de quatre années de voyages (1857-1861) qui le conduisirent en Italie, en Grèce, à Paris, à Londres. D'abord privat-docent à Kiel (1861), puis à Greifswald (1862), il fut nommé professeur d'archéologie à l'Université de Tübingen (1865), et, en 1872, il fut appelé à Strasbourg, où il fonda, comme laboratoire de la nouvelle Université allemande, le Musée des moulages. Il venait de publier (1871) l'ouvrage qui restera son œuvre principale, *Das Parthenon*, étude consciencieuse et fortement documentée, où il ne se contente pas de décrire ces glorieuses ruines, mais en retrace l'histoire, notant tous les témoignages de voyageurs, tous les projets d'antiquaires, toutes les déprédations, brutales ou savantes, dont le monument fut l'objet et la victime.

« Dans ce livre, il avait fixé sa manière : il fut et resta un historien de l'archéologie. Il écrivit en 1879 une histoire de l'Institut archéologique allemand (*Gesch. des deutschen archäol. Instit.*), qui fut aussitôt traduite en italien ; en 1882, une étude, en anglais, sur les marbres des collections anglaises (*Ancient marbles in Great Britain*) ; en 1887, un Catalogue du Musée de Strasbourg (*Verzeichniss der Abgüsse griechischer und römischer Bildwerke in Strassburg*) ; enfin, en 1906, une histoire des découvertes archéologiques au XIX<sup>e</sup> siècle, de 1792 à 1905

(*Die archäologischen Entdeckungen des XIX<sup>ten</sup> Jahrhunderts*), histoire à la fois rapide et complète, soigneusement pourvue de dates et d'une bibliographie condensée sur chaque sujet. C'est un service éminent rendu à la mémoire ou à l'activité présente de tant d'ouvriers de la science, dont les noms s'oublient peu à peu, au profit de ceux qui attachent le leur aux découvertes retentissantes. L'auteur a dédié cette dernière œuvre, comme la première, à son aîné, son vieil ami Alexander Conze.

« Michaelis n'a pas ambitionné le renom de savant encyclopédique, comme avait été l'illustre Otto Jahn, son oncle maternel, son second père, comme il l'appelle, pour qui il avait un véritable culte. Il ne s'occupa de philologie qu'incidemment, pour revoir, parmi les éditions de textes publiées par O. Jahn, celles qui offrent un intérêt archéologique, comme la description de l'Acropole d'Athènes par Pausanias (1880), l'*Électre* de Sophocle (1882), ou intéressent l'art mythologique, comme la *Psyché* d'Apulée (1883).

« Telle a été la carrière de Michaelis, qui fut un professeur excellent et un homme aimable. Si les études archéologiques n'étaient pas étrangères aux préoccupations et passions politiques, nous pourrions regretter que Michaelis ait été, comme il en avait pleinement le droit, un représentant du germanisme en pays annexé. Oublions ce qu'a d'importun pour nous le nom de Strasbourg associé aux trente-huit dernières années de la vie du professeur Michaelis. C'est à Strasbourg qu'est allé le chercher, en 1903, le choix de l'Académie; c'est là qu'ira l'expression de notre sincère condoléance. »

M. HENRI CORDIER lit, au nom de M. le comte Maurice de Périgny, un mémoire sur les ruines de Nakcun, restes d'une puissante cité maya, vraisemblablement l'une des capitales de ces rois mayas qui occupèrent jadis toute la péninsule du Yucatan. Ces ruines sont situées en territoire guatémaltèque, dans le département du Peten, au Nord du Guatemala, dans l'angle formé par les frontières du Mexique et du Honduras britannique, sur la rive droite du Rio Hondo. Ce mémoire est accompagné de photographies et d'un plan schématique indiquant la position respective des édifices<sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

M. CLERMONT-GANNEAU présente quelques observations.

M. CORDIER fait ensuite la communication suivante :

« M. le commandant V. Dineher, du 3<sup>e</sup> tirailleurs algériens, parti, avec une légère subvention sur la fondation Benoit Garnier, il y a quelques mois, pour une mission au Yun-nan, où il se proposait de faire des recherches sur les Musulmans de cette province chinoise, m'adresse ces deux lettres :

« 1<sup>re</sup> De Ta-li, le 11 juin 1910 :

Je vous adresse inclus le relevé d'une inscription trouvée dans le cimetière de *Ta Tong Tsouen* 大東村, à environ 80 lis (1 li, au Yun-nan occidental — approximativement 400 mètres, au Sud de Tchia Tcheou, sur la route de Yun-nan fou à Ta-li; il s'agit de la stèle funéraire du ministre militaire Ma Tchi'eng-Yuen, mahométan. La tombe, de coupe ogivale, présente à l'avant, sur la face verticale, une inscription chinoise, à l'arrière une inscription arabe; enfin, sur les faces latérales, trois cartouches circulaires renfermant des entrelacs qui paraissent représenter des caractères arabes. Longueur du monument, 1<sup>m</sup> 00; largeur, 0<sup>m</sup> 50; hauteur, 0<sup>m</sup> 65; diamètre des cartouches latéraux, 0<sup>m</sup> 25; bien conservé. En raison de la pluie torrentielle nous sommes ici en pleine saison, l'estampage n'a pu rien donner. J'ai transcrit de même, à Khong Ngai, une inscription s'appliquant au ministre militaire Ma Cheng Ngen et une autre relative au mandarin Ma Kong Ying. Pareillement, ici même, en même temps qu'un estampage insuffisant pour le même motif, j'ai recueilli par écrit une sorte de proclamation, toujours en chinois, de la victoire des Bouddhistes sur les Musulmans, qui aurait une cinquantaine d'années, environ 1.200 mots. Le temps rend le travail fort difficile. Peu d'inscriptions arabes, les mosquées étant presque toutes désaffectées et le culte célébré dans des habitats particuliers. Un seul manuscrit, théologique, peut-être intéressant?

2<sup>de</sup> « Le commandant Dineher étant tombé malade, cette seconde lettre est datée du paquebot *Tonkin* des Messageries Maritimes, de Colombo, 30 juillet 1910 :

Je vous écris du bord : d'une part, — comme temps, — en pleine mousson! de l'autre, — comme santé, — en pleine... dysenterie: car, sous les pluies torrentielles de juin en ces pays, j'ai dû, comme tout le monde, payer mon tribut, à mi-route de Ta-li... Je vous adresse

aujourd'hui par le *Tonkin*, qui arrivera en France trois jours avant moi (je fais le crochet par Bombay), la copie recommandée des trois principales inscriptions que j'ai pu trouver à Ta-li :

1<sup>o</sup> Sorte de proclamation des Chinois (13<sup>e</sup> année de T'oung-tche, 1874) après la guerre, gravée sur une colonne de marbre à la Porte Sud (Nan men) de Ta-li; historique de la campagne, triomphe de Ts'en Yu-ying, éloge des vainqueurs, etc. La copie que je vous envoie n'est qu'une reproduction que j'ai découverte dans la cour de la vieille pagode désaffectée de Yu Yong ko, à Khong Ngai, à 160 lis au sud de Ta-li, par la route de Yun-nan Fou (5 lis, au Yun-nan, représentent 1 kilomètre; cf. *supra*). En raison de la pluie, estampage impossible : en plein air, tablette verticale, je n'ai pu que copier. Il y a très peu de variantes par rapport à l'inscription-mère de Ta-li. D'après les anciens de la région, qui ont vu la guerre, une demi-douzaine de ces reproductions sur marbre du document principal auraient été érigées dans les principaux centres du Bas Yun-nan, au lendemain de la rébellion, il y a environ trente-cinq ans. A l'École française d'Extrême-Orient, MM. Maybon et Maspero, entre autres, m'ont dit n'avoir jamais eu ce document antérieurement sous les yeux. Je vous apporterai l'estampage (qui est bien médiocre en raison des circonstances atmosphériques que j'ai pu relever à Ta-li sous parapluie.

2<sup>o</sup> Restauration, au cimetière musulman de Ta-li, de la sépulture du mandarin Tchao Wan Ngen, mêlé, si je ne me trompe, à la guerre civile. Le cartouche du cintre avant porte l'indication de la réfection récente, il y a trois ans, en chinois; la formule en lettres arabes du cartouche postérieur rappelle que le défunt était musulman; mais, comme pour la proclamation qui se trouvait dans des conditions de restauration identiques, quelle difficulté pour estamer la grande inscription latérale, en petits caractères chinois, de ce deuxième monument! Non pas seulement parce qu'une pluie indiscontinue tombait à verse, mais surtout parce que les caractères avaient été regravés, trait pour trait, sur l'emplacement de leurs prédécesseurs dans l'épithaphe primitive; donc, au moindre essai de lavage, quelque léger qu'il fût, menace de s'en aller en poussière; et pis encore, l'artiste restaurateur, dans la crainte du même effritement, avait à peine entaillé le marbre, en sorte que les caractères n'offraient aucune prise à l'estampage. D'où la nécessité absolue d'une copie. J'apporterai également l'estampage très défectueux. Cette commémoration, où l'on indique que le fils d'un musulman a été épargné en pleine lutte par les Chinois, en raison des procédés de son père à leur égard, me paraît venir à l'appui de la thèse à laquelle, après

force documentation livresque, j'inclinerais à me rallier, à savoir que tous les torts n'ont pas été du côté des Célestes dans cette guerre.

3<sup>e</sup> Tombeau et stèle commémorative, en signe de chasteté un des cartouches est en arabe de la dame musulmane Mi Ying. D'après ce qui m'a été dit, plutôt confidentiellement, par l'akhoun de Ta-li, — car ses coreligionnaires répugnent au suicide, — la défunte aurait essayé (elle était d'une bonne famille mahométane) d'échapper au viol, lors du sac de la ville, en se jetant dans un puits — on voit encore des traces d'effraction brutale à la porte d'une des principales pièces, dans le grand vestibule de l'ancien palais arabe qu'occupe aujourd'hui la mission catholique : c'est là qu'elle aurait été sauvée et protégée, pour être commémorée ensuite, et dans la conservation de la tombe et du monument on retrouve les égards de tout à l'heure, témoignés, en cas de mérite, aux vaincus. Tout cela n'est que racontars, bien entendu, et comment vérifier? J'apporterai aussi l'estampage, fait le seul jour où un rayon de soleil m'ait permis de relever des caractères plus faciles et de prendre une photographie.

J'ai pu recueillir aussi, dans un des très rares anciens cimetières musulmans non complètement saccagés de la région, celui de Ta Tong Tsouen, à 80 lis au Sud de Tchao Tchou, sur la route de Yun-nan fou, quatre inscriptions sur tombeau, en chinois, avec cartouches en arabe (je vous en ai adressé une de Ta-li : trois généraux, Ma K'ong-ying, né en 1696 ; Ma Teh'eng-ngen, commémoré par son petit-fils, commandant des troupes sino-musulmanes de Mi-Tch'ouan, en 1863 ; Ma Teh'eng-yuen, épitaphe composée par son neveu, « général pacificateur du Sud », en 1863 ; et enfin, la dame Ma, née en 1704. Les musulmans, présents, ne m'ont pas permis d'estamper ; du reste, cette règle a été générale sur tout mon parcours : copier ou photographier, oui ; estamper, non ; et cela même à Yun-nan fou. Les Chinois, eux, m'ont au contraire toujours laissé estamper à ma guise.

A ajouter donc, à ce qui précède, une dizaine d'inscriptions arabes copiées ou photographiées (je n'ai pu estamper que celle au fronton de la très vieille mosquée principale, tout en ruines, de Ta-li, la mosquée de Tch'eng Kong Miao, et cela, parce que, deux jours avant mon arrivée, la plaque de marbre portant ladite inscription s'était détachée de la voûte et avait chû sur le sol sans se briser). Deux de celles que j'ai rencontrées sont assez originales : dans l'une, sous un verset en arabesques obliques, le mot *fou* bonheur, en caractères chinois évidés, très larges, farcis de formules religieuses en lettres arabes ; dans l'autre, un faisau, finement colorié, dont les pattes, les ailes et la crête sont formées d'arabesques cora-



niques, dorées, d'un très curieux effet. Je note aussi, pour mémoire, le cadeau qui m'a été fait de trois vieux manuscrits, d'ordre purement scholastique. Avec les pillages et les massacres, tout a été dispersé et brûlé; les bibliothèques qu'on m'a montrées consistaient en vieux coffres débordant de livres en caractères chinois ou arabes, venus de Canton, ou bien encore d'Égypte, de Syrie, de Perse, mais surtout de Calcutta : uniformément des grammaires ou des Corans. Unique exception : la Vie du Seyyid Edjell, en chinois, par Tien Tche-tching ou Sliman Kuiti Abdelkrim, akhoun de la grande mosquée de Yun-nan fou.

Enfin, une vingtaine de vues photographiques, et pas mal d'indications orales documentaires que j'ai soigneusement notées, et qui me permettront peut-être une monographie, au point de vue historique et religieux, assez neuve (si ce n'est pas trop ambitieux) de cette vaste région plutôt, je crois, généralement ignorée : à Yunnan fou, on m'a indiqué une personne qui avait été à Ta-li, l'évêque Gorostarzu ; à Hanoï, personne), travail auquel je mets en ce moment la première main.

« Nous aurons sans doute à reparler des documents rapportés par M. le commandant Dincher qui ne disposait, pour accomplir son voyage, que d'un temps fort limité. »

---

## COMMUNICATION

---

LES RUINES DE NAKCUN,  
PAR M. LE COMTE MAURICE DE PÉRIGNY.

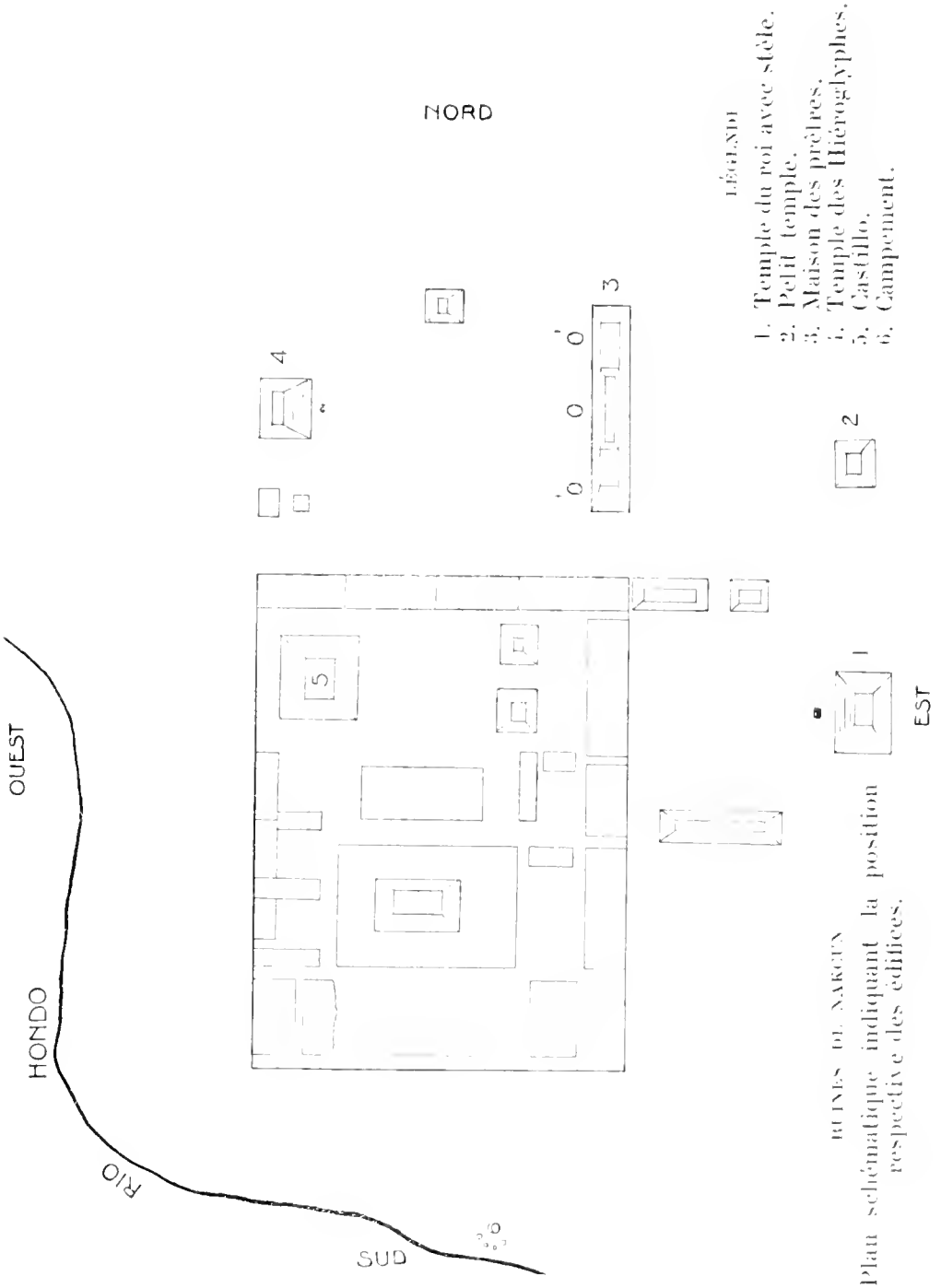
Au cours d'un premier voyage d'exploration dans la péninsule du Yucatan (1905-06), après avoir remonté le Rio San Pedro et traversé le Peten, j'étais arrivé à Benque Viejo, petit village de la colonie anglaise du Honduras britannique. Guidé par un arriero de cet endroit, Romulo Timoco, je partis à la recherche de ruines qu'il me disait

avoir aperçues à travers les arbres tandis qu'il chassait. Après deux jours et demi de marche dans la forêt vierge, obligés de nous frayer un chemin à coups de machete, nous arrivâmes au lieu de ces ruines, que je nommai ruines de Nakcun d'après le nom de l'endroit. Malheureusement il m'avait été impossible, à n'importe quel prix, de recruter les ouvriers nécessaires à un défrichage complet; je dus me contenter de reconnaître les lieux et de constater l'existence de nombreux édifices, dont deux temples d'une trentaine de mètres de hauteur.

L'an dernier, chargé d'une mission par le Ministère de l'Instruction publique afin de poursuivre mes recherches, je me suis rendu directement à Guatemala et de là à Coban où, muni d'une lettre du président Estrada Cabrera, j'ai pu recruter une vingtaine d'Indiens Quechis pour le transport des bagages et le travail du défrichage et des fouilles. Après un long et très pénible voyage à travers les forêts vierges qui couvrent toute cette région par Cahabon, San Luis, Dolorès et Plancha Piedra, je suis arrivé à Benque Viejo où j'avais donné rendez-vous à mon ancien guide pour me mener à Nakcun.

L'état détrempe du terrain et les pluies constantes rendirent cette dernière étape d'autant plus fatigante que dans la dernière partie du chemin nous eûmes quelque difficulté à retrouver le sentier que nous avions ouvert à mon premier voyage. Malgré de gros embarras pour le ravitaillement, des arrêts dans le travail causés par l'indolence des Indiens, la fièvre ou des accidents, je pus mener à bonne fin le défrichage qui amena la découverte d'édifices spécialement intéressants au point de vue archéologique et me permit d'affirmer que ces ruines de Nakcun sont les restes d'une puissante cité maya, vraisemblablement d'une des capitales de ces rois mayas qui occupèrent jadis toute la péninsule du Yucatan.

Ces ruines sont situées en territoire guatémaltèque, dans



RUINES DE NAKCUN

Plan schématique indiquant la position respective des édifices.

le département du Peten, au Nord du Guatemala, dans l'angle formé par les frontières du Mexique et du Honduras britannique, sur la rive droite du Rio Hondo.

Bien que dues certainement à la civilisation maya, elles ont quelques détails caractéristiques que l'on ne retrouve pas dans les ruines de Chichen Itza, d'Uxmal, de Kabah et de Labna au Nord du Yucatan ou de Palenque, dans l'état de Chiapas. Leur construction nette et simple, l'importance et la solidité des édifices portent à croire que Nakcun fut élevée à une date assez reculée et qu'il y eut là une agglomération considérable.

Un des points les plus remarquables est la recherche de la symétrie, le caractère rectiligne de la distribution et de l'ornementation des édifices. En effet ce qui reste de la ville forme un plan absolument homogène (fig. 1); d'un côté, la cité bâtie en rectangle dont les quatre faces sont dirigées d'une façon absolue suivant les quatre points cardinaux. Elle est composée d'une vingtaine d'édifices, malheureusement assez délabrés, tous conçus d'après le même plan et distribués méthodiquement le long des façades ou parallèlement et perpendiculairement autour de deux constructions plus importantes et plus élevées pour former entre eux une série de cours intérieures. En dehors, dans le prolongement des façades Ouest et Est, à quelque distance, se trouvent deux temples d'une trentaine de mètres de hauteur, se faisant face, le milieu de chacun d'eux se correspondant d'une façon exacte : le temple des hiéroglyphes, que j'ai nommé ainsi à cause d'une stèle couverte d'hiéroglyphes qui se trouve au pied, et la maison des prêtres, édifiée tout à fait original contenant deux couloirs fort étroits réunis par trois portes dont deux en plein cintre et dont les voûtes sont revêtues d'un enduit. Derrière cet édifice se trouve un autre temple moins élevé, le petit temple, et sur le prolongement de celui-ci, faisant face à la façade Est, un temple superbe, le temple du Roi, qui atteint 40 mètres de hauteur, avec

des restes d'escalier et, au pied, une stèle représentant le dessin très effacé d'un guerrier.

Tous ces édifices sont construits, ainsi que je l'ai dit, très solidement, d'un mélange de pierres et de terre avec un revêtement de blocs de pierre calcaire taillés rectangulairement. Certains ont même des corniches ornées de signes profondément creusés.

Quant aux appartements, ils ont tous la même forme strictement maya, c'est-à-dire qu'ils sont formés d'un rectangle allongé avec une voûte triangulaire dont l'angle varie. On y retrouve encore des poutres absolument intactes. Les parois et le sol sont toujours revêtus d'un enduit, et dans certaines chambres les coins ont été arrondis. Les parois sont généralement unies, quoique j'aie retrouvé dans quelques édifices une ornementation en forme de marches d'escalier sur les côtés de la voûte.

J'ai relevé en outre plusieurs dessins ou figures très détériorés, entre autres, dans la vaste salle du castillo, un dessin symbolique représentant probablement un serpent.

Dans les édifices extérieurs, il y a toujours deux rangées parallèles d'appartements reliés deux à deux par une porte très basse, tandis que dans les édifices plus importants ils sont superposés. Dans le monument le plus élevé on ne compte pas moins de six étages.

La description détaillée de tous les points offrant un intérêt archéologique et sur lesquels j'espère revenir m'entraînerait aujourd'hui trop loin. Je tiens toutefois à faire remarquer l'emploi par les Indiens d'une couleur rouge indélébile dont j'ai relevé des traces dans quelques appartements, et, en particulier, sur la stèle des hiéroglyphes, et qui paraît fort semblable à celle que l'on retrouve à Uxmal dans l'empreinte de la main rouge.

---

## SÉANCE DU 26 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. OMONI, VICE-PRÉSIDENT.

M. Henri CORDIER a la parole :

« A la dernière séance, à propos du mémoire de M. de Périgny sur Nakem, notre confrère, M. Clermont-Ganneau, me posait la question : la chronologie maya est-elle bien établie ? que lui suggérait un article qu'il avait devant les yeux : *The correlation of Maya and Christian Chronology*, by Sylvanus Griswold Morley, paru dans le numéro d'avril-juin 1910 de l'*American Journal of archaeology*. Je répondis, n'ayant pas lu l'article, que jusqu'à présent on n'avait pas réussi à établir sur des bases solides une concordance de la chronologie maya. La lecture de l'article n'a fait que confirmer ce que j'avais dit ; en effet, si la chronologie des faits de l'histoire même des Maya est établie intrinsèquement, si je puis m'exprimer ainsi, grâce à leur système de calcul très précis, par divers savants dont le Dr Hamy, on n'a pas jusqu'à présent fixé scientifiquement ses rapports avec la chronologie chrétienne. On jugera combien sont peu satisfaisants les résultats obtenus jusqu'à présent par le fait que la stèle 9 Copan est datée par Seler de 1255 av. J.-C., par Bowditch de 35 ap. J.-C., et par Morley lui-même de 282 à 304 ap. J.-C. »

M. Jules Couyat, membre de l'École française du Caire, fait la communication suivante :

« La *Description de l'Égypte* est l'ouvrage qui réunit tous les mémoires que firent les membres de la Commission des arts et des sciences pendant l'expédition de l'armée d'Orient. M. Jules Couyat fait connaître un mémoire laissé à la Bibliothèque de Turin par un officier de l'expédition, nommé Bert, et qui forme un appendice audit ouvrage, car il se rapporte à la description du désert à l'Est de Siout Haute Égypte. C'est une description

géologique, botanique et ethnographique. Mais le véritable but de l'auteur était de rechercher une terre soufrée qui avait été reconnue dans un voyage fait en 1730 par un médecin du nom de Granger. Une montagne du nom de Gebel Doukhan se trouvait à proximité; aussi ne faisait-il pas de doute que l'on était en présence d'une véritable soufrière qui pouvait être d'un grand intérêt pour l'armée privée de communications avec les pays extérieurs.

« La soufrière échappa à Bert, ainsi que le Gebel Doukhan. Il nous reste néanmoins dans son mémoire une précieuse description de la région qu'il a parcourue <sup>1</sup>. »

M. BABELON présente quelques observations.

M. SALOMON REINACH cherche l'origine de la légende qui attribuait aux Templiers une idole en forme de tête humaine ou la possession d'un crâne humain, doué de propriétés magiques extraordinaires. Les témoignages les plus précis à ce sujet sont venus de gens qui avaient vécu en Syrie; plusieurs d'entre eux racontèrent aux inquisiteurs qu'une tête coupée de femme assura la fortune du chevalier qui la possédait ou lui permit d'anéantir tous ses ennemis. Il est question du coffret où était renfermée cette tête mystérieuse, du danger mortel que l'on courait à l'ouvrir et à regarder ce qu'il contenait. Plus de cent ans avant le procès des Templiers, pareille histoire se lit déjà dans un ouvrage de Gautier Map, et là les expressions employées ne laissent pas de doute qu'il s'agit d'un écho de la fable classique de Persée et de la tête de Méduse. Cette fable, localisée aux environs de Jaffa, sur la côte syrienne, pénétra dans le folklore de la Terre Sainte; Persée étant devenu un chevalier, on songea naturellement que le possesseur de la tête redoutable était un chevalier du Temple. Ainsi l'un des griefs imaginaires formulés contre les Templiers par l'acte d'accusation dérive, par une voie indirecte, mais qu'on peut suivre, d'un des épisodes les plus populaires de la fable grecque.

MM. BOUCHÉ-LECLERCQ, CLERMONT-GANNEAU, ANTOINE THOMAS et VIOLET présentent diverses observations.

1. Voir ci-après.

M. Léon Dorez communique deux lettres qui prouvent que la découverte de la *Forma Urbis Romae Severiana* a eu lieu aux mois de mai et juin 1562<sup>1</sup>.

MM. Perron et Cagnat présentent quelques observations.

---

## COMMUNICATIONS

---

EN APPENDICE A LA « DESCRIPTION DE L'ÉGYPTE »,  
PAR M. JULES COFYAT.

Au cours de ses études sur l'Égypte des Grecs et des Romains, Lombroso<sup>2</sup> signale un manuscrit de la Bibliothèque royale de Turin où est décrite une partie du désert oriental de l'Égypte. C'est la relation d'un voyage qu'entreprit dans ces régions un officier de l'Expédition française : mes recherches personnelles sur le désert Arabique m'amènèrent à dépouiller attentivement ce manuscrit. L'intérêt que je lui trouvai en tant que suite naturelle des travaux du même genre exécutés par les membres de la Commission d'Égypte m'incitèrent à le copier intégralement pour l'Institut français du Caire auquel j'ai proposé de le publier comme appendice à la *Description de l'Égypte*, afin de compléter ce *Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'Armée française*, auquel il était d'ailleurs destiné.

Jusqu'à la découverte de Lombroso, ce manuscrit, dont l'existence avait été connue des membres de la Commission d'Égypte, paraissait perdu. Letronne<sup>3</sup> le cite d'après les

1. Voir ci-après.

2. *L'Égypte des Grecs et des Romains*, 2<sup>e</sup> éd., p. 32.

3. Letronne *Inscr. grecques d'Égypte*, I, p. 173.



renseignements que lui avait donnés Jomard, et les quelques lignes qu'il y consacre indiquent clairement que les principales observations qu'il contenait n'étaient pas ignorées, au moins dans leurs grandes lignes.

Ce manuscrit est signé de Bert, chef de bataillon, commandant l'artillerie de la Haute-Égypte. Il a quatre-vingt-douze pages recto et verso, d'une écriture fine et serrée, et porte en tête : *Relation d'une course faite pour reconnaître une partie du désert et des montagnes à l'Est de Siouth*. La couverture porte un titre semblable, et en travers y est écrite d'une autre main la mention suivante : *Voyage minéralogique de Bertre*.

La déformation du nom de l'auteur est justifiée par la prononciation alsacienne qui accentue le *t* final. C'est ainsi que l'on trouve à maints endroits de la *Description de l'Égypte* le même nom orthographié *Berthe*, notamment dans le chapitre consacré à la vallée de l'Égarement, où Girard cite cet officier (en écrivant ainsi son nom) au nombre des membres de l'expédition qui l'accompagnèrent dans l'étude qu'il fit de cette route du Caire à Suez; ailleurs, une note de la partie zoologique indiquant la provenance d'un vautour tué à Siout en attribue également l'envoi à *Berthe*, lieutenant-colonel (?) d'artillerie.

Alexis Bert naquit à Molsheim (Bas-Rhin) le 30 septembre 1764<sup>1</sup>. A dix-neuf ans, 6 mai 1784, il fut incorporé au régiment d'artillerie de Metz. Aucune action d'éclat ne le mettra en évidence au cours de la longue carrière qu'il va fournir dans l'Armée; aussi ne le suivrai-je pas dans toutes ses campagnes. Je mentionnerai seulement que nous le retrouvons dans l'Armée d'Orient avec le grade de chef de bataillon; celui de lieutenant-colonel qu'on lui octroie dans la note que je viens de signaler est vraisemblablement une

1. M. CHUQUET, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, m'a aimablement communiqué tous les renseignements biographiques que l'on trouvera au cours de cette note.

erreur; car dans ses états de service, nous ne le voyons pas dépasser celui de chef de bataillon, sous-directeur d'artillerie à Saint-Malo (1800), qu'il conserve jusqu'au 10 novembre 1815, époque où il est définitivement admis à toucher une modeste pension de retraite après quarante-neuf ans de service.

Pendant son séjour en Égypte, il fut chargé de la petite expédition qui fait l'objet de son mémoire. Il s'acquitta de cette tâche avec un sentiment de fierté qu'il ne dissimule pas dès les premières pages de son manuscrit.

La carte de d'Anville<sup>1</sup>, complétée d'après le voyage de Granger<sup>2</sup>, mentionnait, non loin de la mer Rouge et un peu plus au Nord du parallèle de Siout, une montagne appelée *Djebel Doucan*, terme dont l'orthographe exacte est *doukhan* et signifie fumée. A proximité de cet endroit, la même carte signale un gisement de soufre, une *Terre Soufrée*, dont la présence au voisinage du Doukhan était bien faite pour laisser présumer un volcan en activité.

Voici comment Granger nous présente cette contrée : « Nous marchâmes, dit-il, toute la journée » mars 1730 par le Nord, laissant à notre droite le Djebel Doucan..... Je vis..... du soufre sublimé dont la terre et les cailloux étaient couverts..... Le 6 mars, nous continuâmes notre route, et, après avoir traversé une petite plaine couverte de soufre et dont l'odeur incommodait les passants, nous entrâmes à deux heures de l'après-midi dans le torrent de Tarfè. »

La présence d'une soufrière dans le désert ne laissait donc place à aucun doute. Il pouvait y avoir là de précieuses ressources pour l'Armée; aussi le général en chef favorisa-t-il une reconnaissance de cette région afin de se rendre compte des profits qu'on en pouvait tirer. Ce fut l'origine de la mis-

1. *Mém. sur Geogr. Ey.*

2. *Rel. voy. Égypte*, p. 97.

sion de Bert. Elle ne fut pas heureuse, car le but principal lui échappa; il ne vit au cours de son voyage ni le Gebel Doukhan, ni la Terre Soufrée, et en conclut que le voyage de Granger ou tout au moins ses observations minéralogiques ne méritaient aucune confiance. Mais depuis cette époque, des voyageurs ont confirmé ces dernières, la soufrière est même exploitée. Les cartes qui en ont été publiées ainsi que l'expérience personnelle que j'ai acquise de ces sortes d'expéditions vont nous montrer pourquoi notre voyageur se trompa si grossièrement.

Tout d'abord, puisque Granger était parti d'Akhmîm, il eût fallu essayer, quittant également l'Égypte en cet endroit, de parcourir pas à pas son itinéraire, ensuite avoir une escorte d'Arabes qui connussent impeccablement la montagne et les ressources qu'elle offre.

Le Gebel Doukhan est situé à 33° 16' long. E. (Gr.) et 27° 13' lat. N. C'est la montagne qui donna aux Romains leur beau porphyre rouge, mais il n'est sur aucune des routes fréquentées par les Arabes, à l'exception de celle qui relie la tribu des Mâaza avec la ville de Keneh. Aussi me paraît-il qu'il eût été préférable même de prendre la caravane dans cette ville.

En partant d'Assiout, situé à 109 kilomètres au Nord d'Akhmîm, et en rejoignant comme Granger l'extrémité de Fouadi Tarfa, Bert allait rester constamment au Nord de l'itinéraire du premier de ces voyageurs: l'immense chaîne du Doukhan devait donc lui échapper.

Tous les Bédouins connaissent le *Gebel Kabrit* ou montagne de soufre; aussi est-ce une deuxième faute de n'avoir pas pris quelques-uns d'entre eux comme guides plutôt que de confier de telles recherches à des Arabes de la vallée du Nil ignorant les ressources de la montagne à ce point que même les crevasses où l'on trouvait de l'eau leur étaient inconnues.

Le manuscrit reste malgré tout une description utile de

toute la région avoisinant Fouadi Tarfa. C'est un voyage de route plutôt qu'un mémoire longuement étudié. Il est divisé en chapitres correspondant à chaque journée de marche, et décrit la topographie, la nature des terrains, sans souci des répétitions auxquelles une semblable division contraint d'ailleurs. A la fin de chacun d'eux, un paragraphe est réservé aux plantes trouvées au cours de la route.

Les descriptions ou les déterminations de l'auteur, bien que souvent imprécises, dénotent néanmoins un naturaliste<sup>1</sup> plus éclairé que ne l'était le voyageur. C'est ainsi que beaucoup de plantes ne sont mentionnées que par leur dénomination générique et même par leur appellation vulgaire. Une certaine confusion règne dans les déterminations géologiques ou pétrographiques, mais ce défaut est inhérent à l'imprécision de la science à cette époque. Quant aux explications des phénomènes qui se présentent au cours de ses voyages, elles sont si enfantines que la moindre attention ne peut leur être accordée.

Ce qui nous montre encore qu'il ne faut pas y voir autre chose qu'un journal de route, ce sont toutes les petites imperfections qui s'y multiplient. L'orthographe régulièrement incorrecte qu'on y remarque est bien la preuve qu'il ne fut ni revu ni corrigé. Le nom de d'Anville y est écrit de plusieurs façons différentes, de même que celui de Raffeneau que l'auteur eût dû mieux connaître puisque ce dernier était son compagnon de route. Quant aux expressions impropres et aux termes militaires, on les y trouve si abondamment que j'ai dû renoncer à les corriger pour ne pas fausser le caractère du mémoire.

Il était cependant destiné à subir de sérieuses modifications ; nous voyons le sort qui fut réservé au rapport où le général Bachelu expose les observations qu'il fit au cours de son voyage à Qoeïr : Girard l'absorba entièrement dans

<sup>1</sup> La description de la flore de cet itinéraire est vraisemblablement l'œuvre d'A. Raffeneau Delile, compagnon de route de l'auteur.

l'étude qu'il consacra aux Ababdès. Il est vrai que le nôtre eût gagné beaucoup en intérêt et en clarté à être ramené aux proportions plus modestes des travaux du même genre publiés sur la vallée de l'Égarement et la route de Qoceïr. Néanmoins, il reste un document d'autant plus précieux que la région intermédiaire entre les deux précédentes qu'il décrit n'a jamais été, depuis l'époque où il fut rédigé, ni étudiée ni même parcourue<sup>1</sup>.

Les résultats les plus saillants qui s'en dégagent intéressent à la fois la géologie, la botanique, l'ethnographie et l'histoire.

Dans la partie géologique, il montre l'extension des roches primitives au delà de l'ouadi Tarfa; les observations de Wilkinson<sup>1</sup> reportent à Zaffarana leur dernière apparition; elles passent alors définitivement sous le calcaire éocène. Le faciès de celui-ci est en outre minutieusement décrit avec toutes ses variations<sup>2</sup>.

Les paragraphes consacrés à la botanique, bien que manquant souvent de déterminations précises, nous donnent sur le parcours de l'itinéraire la nomenclature et la distribution des plantes.

Les observations ethnographiques complètent celles de Dubois-Aymé ou de Chabrol; elles sont d'autant plus précieuses qu'elles font ressortir certains caractères qu'une adaptation progressive à nos habitudes a fait disparaître depuis chez les Arabes, comme par exemple leur coutume de rompre le pain avant le départ des caravanes, la terreur insurmontable que leur inspiraient les Bédouins, leur indifférence à boire de l'eau-de-vie.

Enfin il nous apparaît intéressant aussi par la description qu'il nous donne d'une route ancienne qui traverse le désert

1. La carte de cette contrée dressée par Schweinfurth nous montre que le célèbre voyageur n'a fait que couper, au cours de l'exploration qu'il en a accomplie, la route suivie par Bert *Aufnahmen in der östlichen Wüste von Aegypten*, 1899, Taf. III.

2. *H. of Roy. Soc. geogr.*, Londres, II, 1832.

en suivant Fouadi Tarfa. C'est la première fois qu'une route ancienne est signalée dans le désert : celle-ci nous est connue sous le nom de *via Hadriana*, car quelques inscriptions nous en ont fait parvenir le nom. J'ai reconnu moi-même cette route ; je me réserve de l'étudier ultérieurement.

Quant à l'ensemble du texte, il est une explication vivante de la carte établie par l'ingénieur Raffeneau qui s'était adjoint à la petite expédition pour en lever l'itinéraire et dont la carte fut publiée<sup>1</sup> sans qu'aucun commentaire en facilite l'intelligence.

En somme, ce travail m'a paru être d'un grand intérêt. Il vaut certainement une publication indépendante ; je la donnerai non seulement pour les observations scientifiques qu'il contient, mais surtout pour compléter, par ces pages qui lui étaient destinées, le merveilleux ouvrage qu'est la *Description de l'Égypte*.

Il ne nous reste qu'à connaître dans quelles circonstances il vint échouer à la Bibliothèque royale de Turin. Je fais des recherches dans ce sens<sup>2</sup>, mais je puis déjà dire qu'il fut vraisemblablement abandonné dans cette ville par son auteur à l'époque où, directeur des forges du Piémont et en résidence à Turin (1803), il quitta ce poste pour prendre à nouveau du service actif dans l'artillerie.

1. *Atlas de la Deser. Ég. État mod.*, t. II, pl. 100.

2. M. Maspero, qui connut ce manuscrit et l'avait depuis longtemps signalé à mon attention, me fait remarquer que sa présence à Turin est due à la fuite hâtive de Laplace, en possession de qui il était, lors de l'entrée des Autrichiens dans la ville. Laplace, qui était préfet de la Doire, était en même temps secrétaire de la rédaction de la *Description de l'Égypte*. Il aurait, en même temps, abandonné d'autres manuscrits destinés au même ouvrage. Je compte, au cas où cela me serait possible, compléter par leur publication, s'ils existent encore, cet appendice à la *Description de l'Égypte*.

NOUVEAUX DOCUMENTS  
SUR LA DÉCOUVERTE DE LA « FORMA URBS ROMAE »,  
PAR M. LÉON DOREZ.

---

Des deux insignes monuments de la Rome antique auxquels est attaché le nom du cardinal Alessandro Farnese et qui sont tous deux conservés au Capitole, les *Fasti consulares* et la *Forma Urbis Romae severiana*, le second est peut-être aujourd'hui le plus célèbre, parce que des découvertes répétées de nouveaux fragments, en 1867, en 1888, en 1891, en 1899, en 1901, n'ont cessé d'attirer sur lui l'attention des archéologues.

Il semblerait qu'après les recherches successives de Jordan, Trendelenburg, Huelsen, Lanciani et Helbig<sup>1</sup>, l'histoire de la découverte des premiers fragments de la *Forma Urbis* dût être entièrement élucidée. Il n'en est rien : on en ignore jusqu'à la date précise, et des discussions, assez peu importantes, mais cependant intéressantes, se sont élevées, récemment encore, au sujet des personnages mêlés à cet événement.

Les textes qui font autorité sur le sujet sont :

1<sup>o</sup> La mention de Flaminio Vacca (1594), où il est dit « que les fragments du plan de Rome ont été trouvés dans le jardin de Torquato Conti<sup>2</sup>, derrière l'église des Saints-Cosme-et-Damien<sup>3</sup> » ;

1. *Führer durch die Sammlungen klassischer Altertümer in Rom* (Leipzig, 1899), p. 281 et suiv.

2. Et non « un conte Torquato », comme l'a dit A. Trendelenbourg, *I disegni Vaticani della pianta capitolina*, dans les *Annali dell' Istituto* Roma, 1872, p. 74.

3. *Miscellanea filologica critica e antiquaria* dell' avvocato Carlo Fea, tomo primo (Roma, 1790, in-8°), p. LII ; à la l. 1, lire *dietro* au lieu de *dentro*. Cf. R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma*, t. II (Roma, 1903, in-4°), p. 169.

2° Le passage, publié par Mai, où Onofrio Panvinio dit que « ces fragments, donnés par Torquato Conti au cardinal Alessandro Farnese, sont conservés au Palais Farnese et confiés à ses soins<sup>1</sup> » ;

3° Les lignes où, parlant du *templum Urbis Romae*, Étienne Dupérac (1574) s'exprime en ces termes : « Derrière ce temple furent trouvées, dans une fouille faite en ce lieu au temps de Pie IV (1559-1566), diverses plaques de marbre sur lesquelles était dessiné le plan de Rome »<sup>2</sup> ;

4° La page des *Antichità di Roma* de Bernardo Gamucci (éd. de 1580), où il est dit que la découverte aurait été faite, non pas à la suite de fouilles, mais par l'architecte Giovanantonio Dosi de San Gemignano, lors de la restauration par lui entreprise de l'église des Saints-Cosme-et-Damien, sous le pontificat de Paul III. Selon Gamucci, il s'agirait d'une partie du plan qui serait jusqu'à ce moment restée encadrée dans le mur de l'église<sup>3</sup>.

Le témoignage de Gamucci, qui a joui d'un certain succès dans les Guides de Rome jusqu'en 1840<sup>4</sup>, est peut-être entièrement à rejeter. Je dis « peut-être », parce que nous sommes mal renseignés sur le rôle de Dosi dans la découverte ; mais il est certain : 1° que la découverte de la *Forma* n'a pas eu lieu sous Paul III et que Gamucci a évidemment confondu cette découverte avec celle des *Fasti consulares*, qui eut lieu en 1546-1547<sup>5</sup> ; — 2° que, si elle s'était produite sous Paul III, elle n'aurait pas été l'œuvre

1. *Spicilegium*, t. VIII, p. 654 ; cf. Lanciani, *op. et loc. cit.*

2. Lanciani, *op. cit.*, t. II, p. 298.

3. Lanciani, *I nuovi frammenti della Forma Urbis*, dans le *Bollettino comunale* (Roma, 1899), p. 4. Gamucci était, comme Dosi, de San Gemignano ; mais ce passage ne figure pas dans les premières éditions de ses *Antichità* et est sans doute dû à un remanieur.

4. Cf. par exemple Giuseppe Melchiorri, *Guida metodica di Roma e suoi contorni* (Roma, 1840, in 12), p. 524.

5. Pierre de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini* (Paris, 1887, in-8), p. 8 et n. 1.



de Dosi, puisqu'il naquit en 1533<sup>1</sup> et que Paul III mourut le 10 novembre 1549; — 3<sup>o</sup> que, comme l'attestent Vacca et les documents nouveaux, cette découverte fut effectuée au cours d'une fouille entreprise de propos délibéré, et que, si le plan avait été encastré dans le mur de l'église des Saints-Cosme-et-Damien, il ne l'était plus sous le pontificat de Pie IV.

Des rapprochements des documents connus jusqu'ici résultent uniquement les faits suivants, seuls admis par Jordan dans son édition de la *Forma* (1874) : le plan a été découvert dans le jardin de Torquato Conti, derrière l'église des Saints-Cosme-et-Damien, très probablement entre 1561 et 1565. Encore faut-il avouer, que ces dates, très proches de la vérité, sont conjecturales. C'est aussi par conjecture, ou plutôt par une curieuse intuition, qu'en 1899, à l'occasion de la trouvaille de nouveaux fragments, M. Lanciani a proposé avec réserve l'année 1562 : « probabilmente nel 1562<sup>2</sup>. »

C'est bien, en effet, en l'année 1562, et plus précisément aux mois de mai et de juin, que fut faite la découverte, et je ne crois pas que les documents qui le prouvent aient été signalés depuis la publication du troisième volume de la *Storia degli scavi di Roma* de M. Lanciani, c'est-à-dire depuis 1908. Tout au moins, les recherches bibliographiques, très étendues, que j'ai faites pour essayer de m'en assurer, me permettent-elles de penser qu'il en est ainsi. L'an dernier, à pareille époque, je me livrais, au Musée Britannique, à quelques sondages dans la correspondance du plus grand philologue florentin du xvi<sup>e</sup> siècle, Pier Vettori (*Petrus Victorius*), lorsque je rencontrai deux lettres qui contenaient d'intéressants détails sur la découverte de la *Forma*. Ignorant si elles étaient connues, je les copiai à tout événement,

1. Francesco Milizia, *Memorie degli architetti antichi e moderni* — Parma, 1781, in-8°, vol. II, p. 65.

2. Lanciani, *I nuovi frammenti*, p. 1; cf. ci-dessous, p. 502, n. 2.

et c'est leur texte que j'ai aujourd'hui l'honneur de communiquer à l'Académie, avec la conviction, aussi parfaite que possible, qu'elles sont restées inédites jusqu'à ce jour.

La première émane de Niccolò Del Nero, un Florentin qui a été l'ami de tous les philologues de son pays natal et qui est bien connu pour avoir provoqué, en 1566-1567, la longue correspondance entre Girolamo Mei et Vincenzo Borghini au sujet des origines de la ville de Florence<sup>1</sup>. Cette lettre, datée de Rome et du 23 mai 1562, contient le passage suivant : « La semaine prochaine, nous irons de toute façon faire la visite projetée au cardinal Farnese ... Et pour tant je ne me mettrai pas à vous donner des nouvelles de Rome, sauf une seule : c'est qu'en faisant fouiller derrière le *Templum Pacis* ledit cardinal a trouvé en cent mille morceaux une paroi pour l'appeler ainsi de mur, où était gravé le plan de Rome, et il fait soigneusement recueillir les moindres petits fragments pour voir à la reconstituer; et il s'en est déjà fait porter quatre charretées de pierres chez lui<sup>2</sup>. Peut-être le P. Ottavio Bagatto, *Pantagathus, Pacatus* vous donne-t-il des renseignements sur cette trouvaille dans une lettre que Girolamo Mei vient de m'envoyer à l'instant même pour vous la transmettre ... »<sup>3</sup>.

Comme il est facile de le voir, lorsque Niccolò Del Nero

1. Voy. *Biblioteca di Prose Fiorentine* Venezia, 1730-1735, in-8°, tomo V, pp. 37-89.

2. La recherche et le transport au Belvedere d'autres fragments trouvés près l'église des Saints-Cosme-et-Damien sont mentionnés dans les comptes de la Trésorerie apostolique, à la date du 10 mai 1562; voy. Lanciani, *Storia*, t. III (1908), p. 222. — On avait donc entrepris dans ces parages, au printemps de 1562, des fouilles et des travaux méthodiques qui provoquèrent, sans doute, la fouille où furent trouvés les fragments de la *Forma Urbis*.

3. « ... Di questa settimana che viene faremo in ogni modo la visita del Cardinale Farnese ... Et però non mi metterò a darvi se non una nuova, che facendo cavare dietro a *Templum pacis* il medesimo Cardinale ha trovato in centomila pezzi una parete, per chiamarla così, di muro, dove era intagliata la pianta di Roma, et fa raccogliere diligentemente ogni pezzuolo per vedere di metterla insieme, et è già a *sic* i carrettate di pietre che si è fatte

écrivait cette lettre, le 23 mai 1562, la découverte était toute récente et ne remontait vraisemblablement qu'à quelques jours. Il est tout naturel que le correspondant de Vettori attribue la fouille au cardinal Farnese, toujours si jaloux d'accroître sa collection d'antiquités et à qui d'ailleurs les fragments trouvés en premier lieu avaient été offerts par le propriétaire du terrain, Torquato Conti. Mais ce point de détail n'a qu'une importance relative. Ce qu'il est vraiment intéressant d'apprendre, et ce que l'on ignorait jusqu'ici, c'est que le cardinal Farnese prit en main la direction de la fouille, après avoir reconnu l'intérêt de la trouvaille, et qu'il paraît bien avoir délégué à la recherche des plus petits fragments et à la surveillance du chantier le savant frère servite Ottavio Pantagato, l'initiateur d'Onofrio Panvinio, archéologue en titre de la maison Farnese<sup>1</sup>, à la science de l'antiquité. L'apparition du nom de Pantagato — nouveau dans l'histoire de la découverte de la *Forma* — expliquerait, s'il en était besoin, les termes dans lesquels Panvinio parle du soin qu'il mettait à conserver les fragments une fois transportés dans le palais du Cardinal.

La seconde lettre à Vettori a pour auteur un autre Florentin, Filippo Carnesecchi, un parent du célèbre Pietro : « Pour satisfaire en une certaine mesure votre désir au sujet du plan de Rome — écrit-il à Vettori, le 27 juin 1562 —, nonobstant que je doive m'en remettre, comme je fais, au compte que vous en rendra messer Niccolò Del Nero à son retour, je puis vous dire que l'initiative de la découverte de quelques fragments de ce plan est attribuée à un homme du

portare a casa; di che forse vi debbe dare notitia il Padre Ottavio in una sua, che mi ha mandato in questo punto il Mei... » Musée Britannique, *Add. Ms.* 10269, fol. 64, autogr. — L'*Add. Ms.* 10270 contient, en effet, une lettre du P. Ottavio Pantagato du 23 mai 1562 fol. 144 v<sup>o</sup>, mais on n'y lit que cette indication vague : « ... perchè ora si dissotterrano in più luoghi di Roma que' monumenti che furono fatti da gli antichi, per mantenerne dissotterrate le memorie loro... et ognuno corre a vedere... »

1. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 69; cf. p. 262.

seigneur Torquato Conte, qui avait obtenu de son patron l'autorisation de faire des fouilles dans son jardin contigu à l'église des Saints-Cosme-et-Damien, autrefois le *Templum Urbis* <sup>1</sup>. Le reste de ces fragments pourra être reconnu par le cardinal Farnese ; car, après avoir reçu en don tout ce qui a été retiré jusqu'ici par ledit seigneur Conte, il continue à faire fouiller dans ce jardin avec le plus grand soin, et il projette de rapprocher les uns des autres tous ces matériaux et finalement de mener bientôt à bonne fin cette noble et utile entreprise... » <sup>2</sup>.

On le voit, cette seconde lettre complète et précise fort bien celle de Del Nero, tout en confirmant parfaitement la dernière partie du témoignage de Flaminio Vacca : c'est dans le jardin de Torquato Conti, derrière l'église des Saints-Cosme-et-Damien, qu'a eu lieu la découverte. Par contre, je crois qu'elle infirme décidément l'attribution de cette même découverte, faite par Gamucci, à Giovanantonio Dosi : il paraît impossible qu'un Toscan vivant à Rome,

1. Sur cette appellation, voy. Ch. Huelsen, *Le Forum romain*, trad. Carcopino (Rome, 1906, petit in-8°), pp. 236-237.

2. « Per soddisfare in qualche parte alla voglia di Vostra Signoria in materia della Pianta di Roma, nonostante che debba rimettermene, come fo, al ragguaglio del nostro messer Nicolò del Nero nel suo ritorno, m'occorre dirli, come il principio d'haver ritrovato alcuni fragmenti di essa s'attribuisce ad un' huomo del signor Torquato Conte, mediante la licentia ottenuta dal patrono di poter far cavar nel suo orto contiguo con la Chiesa di S. Cosimo et Damiano già Templum Urbis. Il restante di detti fragmenti si potrà riconoscere dal Cardinal Farnese, poiche S. S. Ill.ma, doppo haver ricevuto in dono quanto è stato cavato insin qui da esso Signor Conte, seguita di far cavar in quell' orto con ogni diligentia, et disegna di ridurre insieme tale materia, et finalmente di condurre presto a fine questa nobile et desiderata impresa. — Carnesecchi continue ainsi : « Attendesi a cavar tuttavia in più luoghi della Terra, et pur in questo punto m'è detto esser stato ritrovato moxamente l'Arco d'Antonino, ma non voglio metter la falce nella messe aliena, et così torno a rimettermi in tutto et per tutto al sudetto ragguaglio, restando con raccomandarmi insieme con Monsignor nostro et con Messer'Girolamo Mei, suoi affettuosissimi, nella sua buona gratia, et pregandoli ogni felicità et contento. » Musée Britannique, *Add. Ms.*, 10,265, fol. 8v, autogr. — Cette lettre est signée : « Filippo Carn », mais il est certain qu'il faut lire « Carnesecchi » (cf. *ibid.*, fol. 9 et 19).

comme c'était le cas pour Carnesecchi, ait ignoré jusqu'au nom d'un de ses compatriotes les plus connus dans la Rome de ce temps. Mais, avant d'en finir avec Dosi, peut-être est-il nécessaire de résoudre une objection soulevée par M. Lanciani qui, sur la foi d'un acte dont il publie d'ailleurs le texte<sup>1</sup>, prétend que le jardin en question n'appartenait pas à cette époque à Torquato Conti, qu'il était la propriété du chapitre des Saints-Cosme-et-Damien, et que Torquato ne l'occupait que comme emphythéote, ou comme locataire, ou même simplement comme entrepreneur de fouilles. L'acte dont fait état M. Lanciani est daté du 23 septembre 1511, et il est dit dressé « in reclusorio domus R.mi domini Cardinalis de Farnesio ». S'il était du 23 septembre 1561, comme il pourrait bien être, par suite d'une faute typographique, l'assertion de M. Lanciani serait aisée à comprendre, dans le cas, bien entendu, où il s'agirait sûrement du jardin désigné par Vacca et Carnesecchi ; mais si l'acte est de 1511 — ce qui peut s'admettre, puisque le cardinal qui y est nommé, Alessandro Farnese, serait le grand-père, au lieu d'être le petit-fils —, force est de reconnaître que, dans l'espace de cinquante ans, le jardin en litige a parfaitement pu passer des mains des chanoines en celles de Torquato Conti. D'ailleurs, les paroles de Panvinio sont aussi formelles que celles de Carnesecchi : c'est Torquato Conti qui a offert au cardinal Farnese les premiers fragments retrouvés ; le jardin était donc bien à lui, et, ce qui le prouve, c'est l'autorisation qu'il avait donnée à un de ses « hommes » de fouiller en ce lieu, autorisation qu'alors les propriétaires romains se réservaient soigneusement dans les actes de location, même à long terme<sup>2</sup>.

Le seul regret que puissent inspirer les lettres de Del Nero et de Carnesecchi, c'est que l'on n'y trouve point le nom

1. *Storia degli scavi*, t. II, p. 208.

2. M. Lanciani, dans sa *Storia degli scavi*, a publié plusieurs actes de ce genre.

de l'« homme » à qui Torquato Conti avait donné la permission de fouiller dans son jardin. L'inconnu avait-il sollicité cette autorisation pour se procurer, ainsi qu'on le faisait trop souvent à Rome, de beaux matériaux de construction? Ou bien était-ce un antiquaire qui d'avance se croyait sûr d'opérer quelque découverte intéressante? Et, dans ce dernier cas, ne serait-ce pas quelque personnage de l'entourage du cardinal Farnese, auquel revint aussitôt tout le profit de la fouille et qui, ce qui est mieux, se mit en devoir de la continuer? Je serais assez porté à admettre cette dernière hypothèse. Mais, dira-t-on alors, ce personnage était Dosi, et la mention que fait de lui Gamucci dans ses *Antichità* s'explique facilement, si erronée qu'elle soit en quelques-uns de ses détails les plus précis. J'avoue que je ne penche pas pour Dosi, qui, à mon avis, n'a rien à voir en cette affaire. On alléguera peut-être qu'il est l'auteur des célèbres dessins de la *Forma* contenus dans le manuscrit de Fulvio Orsini qui est aujourd'hui le *Vat. lat.* 3439; mais il n'est point du tout certain que Dosi soit l'auteur de ces dessins, et M. de Nolhac, après Borghesi, les attribue sans hésiter à Pirro Ligorio<sup>1</sup>. Fussent-ils de l'architecte toscan, qu'ils ne prouveraient rien; Fulvio Orsini, avec lequel il était en relations d'amitié, au moins à partir de 1572, aurait pu très bien lui en confier l'exécution longtemps après 1562, par exemple lorsqu'il aurait admiré les vues de Rome publiées par lui en 1569 chez Giambattista Cavalieri<sup>2</sup>. Dosi une fois écarté, il n'y a plus guère qu'un nom qui puisse se présenter à l'esprit, et c'est encore une lettre de Niccolò Del Nero à Pier Vettori qui le suggère presque invinciblement, celui d'Orsini lui-même. Sans doute, le jeune Orsini ne serait pas l'« uomo » dont parle Carnesecchi; car Del Nero,

1. *Op. cit.*, p. 263 et n. 2; cf. Trendelenburg, art. cité, p. 75.

2. Cf. Lanciani, *The golden days of the Renaissance in Rome* (London, 1906, in-8°), p. 130. — Sur Dosi, voy., en outre Bottari, *Lettere pittoriche* (M. L. n. 1822, petit in-8°), pp. 295, 296, et surtout 299-315 (lettres à Niccolò Gerardi); Rome, 1574-1579.

comme on va le voir, connaissait Orsini depuis le 25 avril précédent, et il l'aurait probablement nommé dans sa lettre ; il devait en être de même pour Carnesecchi, qui connaissait tous les amis de Del Nero. Mais Orsini, qui, depuis six ou sept ans était entré au service des Farnese grâce à la protection de l'archéologue Gentile Delfini (le restaurateur — avec Pantagato — des Fastes capitolins<sup>1</sup>), pouvait très bien être derrière l'« uomo » inconnu. Il y aurait là une sorte de petit complot ourdi par le P. Pantagato au profit d'Orsini, qui avait besoin de se faire remarquer par ses maîtres, — et surtout au profit des collections d'Alessandro Farnese. Une fois la découverte faite, l'« uomo » aurait déclaré qu'en réalité il avait entrepris la fouille pour le compte d'un agent du cardinal ; ainsi s'expliquerait au mieux l'empressement avec lequel Torquato Conti abandonna au patron de l'« uomo » les premiers fragments de la *Forma* et lui laissa continuer les recherches à loisir. Cette hypothèse, qui trouve un commencement de preuve dans l'intérêt pris par Orsini aux fragments de la *Forma*, intérêt attesté par les dessins de Ligorio, paraîtra peut-être moins audacieuse encore lorsqu'on aura lu la lettre adressée par Del Nero à Vettori le 25 avril 1562, c'est-à-dire un mois environ avant la découverte : « J'ai bien été rendre visite au P. Ottavio [Pantagato] qui est toujours prêt à accueillir les visiteurs, et je lui ai fait vos recommandations. Pendant que j'étais chez lui, survint un certain messer Fulvio Orsino, un jeune homme qui se délecte de ces souvenirs antiques : il apportait une inscription gravée sur un marbre nouvellement mis au jour aux environs de San Marcello, où l'on voit des vestiges comme d'un arc de triomphe. Et ce jeune homme en faisait une telle fête, qu'il semblait vraiment qu'il eût retrouvé un de ses frères. J'y suis allé aussi : j'ai copié l'inscription d'après le marbre

1. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 8.

même, et je vous l'envoie sous ce pli. Comme d'un côté la pierre est un peu rongée, il y manque certaines lettres au commencement des lignes, mais vous comprendrez mieux que personne celles qui devaient y être... »<sup>1</sup>.

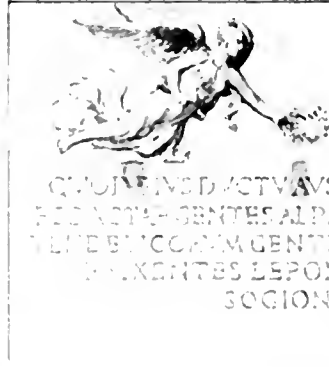
Cette lettre n'est pas seulement, si je ne me trompe, le plus ancien témoignage des études archéologiques de Fulvio Orsini; elle prouve aussi que Niccolò Del Nero était capable de copier une inscription assez nettement pour oser l'envoyer à un savant tel que Vettori, et que l'on peut ajouter foi aux assertions d'un homme qui s'intéressait à ce point à la découverte des monuments antiques de Rome. Sa lettre, moins précise que celle de Filippo Carnesecchi, mais fort importante aussi, acquiert par cette constatation une autorité que d'ailleurs, personne peut-être ne songera à contester.

1. « ... Fui bene a vedere il Padre Ottavio che è sempre a posta di chi viene, et li feci vostre raccomandationi. Capito vi intanto un certo messer Fulvio Orsino giovane, che si diletta di queste memorie antiche, et portò una inscriptione di un marmo nuovamente disotterrato intorno a San Marcello, dove si veggono vestigi quasi di un' Arco trionfale; et ne faceva quel giovane sì fatta festa, che pareva proprio che l'avesse ritrovato un suo fratel carnale. Onde ancora io vi sono poi andato, et copiato le parole dal proprio marmo, et vele mando in questa; et perche la pietra è da una banda un poco sbocconcellata, vi mancano al principio de' versi certe lettere, ma voi comprenderete meglio d'ogni altro qua li vi dovevano essere... » Musée Britannique, *Add. Ms.* 10.269, fol. 66, autogr.





*Comptes rendus*, 1910, p. 509.



IMPERATORI CAESARIS  
PONTIFICIS MAXIMI  
SENATUS POPULI

QVAE IN DACTYLAVSPICIIS QVE GENTES ALPINAE OMNES  
FIDELITAS GENTES ALPINAE DEVICTAE TAVIPILO CAMVNI  
TELEBICORUM GENTES QUATVOR CONSVANITES VIRYCIN  
TAVI GENTES LE PONTII VIBERINANTVATES SEDVNI VE  
SOCIONTII EBRODVNTII NEMALONES EDEN  
VERGVNNIEQVITVRI NEMENT

Inscription du T

IVI FILIO AVGVSTO  
 TRIB POTES XVIII  
 QVEROMANVS



MARI SUPERO INFERVM PERTINEBANT SVE MAFERIN. PR SYNT  
 ONETES VEI NOS. S. H. S. ARCI BRENNI GENA. NEB. DONIACI  
 CATES CATENAMES AU SONTES R. G. V. SCI. SVA. ETES C. L. V. C. G. N. E.  
 LASSI ACIT. C. H. B. S. A. B. D. Y. L. L. V. C. I. N. I. C. A. T. V. R. I. G. E. S. B. R. I. G. I. A. N. I.  
 Y. B. I. A. N. I. V. R. A. M. I. R. G. A. L. I. T. A. E. T. R. E. M. A. N. I. S. C. T. I. N. I.  
 T. E. L. L. I. N. E. R. V. S. C. I. V. E. L. A. X. I. N. I. S. J. E. T. P. I.



44  
 l'Auguste à la Turbie.  
 tion.



## APPENDICE

LE TROPHÉE D'AUGUSTE,  
NOTE SUR L'INSCRIPTION QUI ÉTAIT GRAVÉE SUR LE TROPHÉE  
ET SA RECONSTITUTION AVEC LES FRAGMENTS RECUEILLIS  
DANS LES FOUILLES EXÉCUTÉES A LA TURBIE,  
PAR M. C.-J. FORMIGÉ, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT<sup>1</sup>.

Le texte complet de l'inscription qui était gravée sur le Trophée d'Auguste, à la Turbie, nous a été conservé par Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle*, livre III, ch. xxiv.

Pour figurer cette inscription sur l'étude de restauration que nous avons présentée, il fallait, à l'aide des fragments retrouvés, en rétablir les dimensions et les dispositions primitives. Afin d'arriver à ce résultat, nous avons d'abord noté, d'après ces fragments, que l'inscription était divisée en deux parties : la première, donnant le nom, la filiation et les magistratures de l'empereur Auguste, était gravée en grandes lettres ; la seconde, donnant l'énumération des

1. M. Formigé, architecte du gouvernement, a, dans la séance du 4 mars 1910, donné lecture d'une étude consacrée aux résultats des fouilles qui depuis plusieurs années, ont été opérées, sous sa direction, à la Turbie (*Comptes rendus*, p. 76-87). Par discrétion, M. Formigé n'avait donné que quelques indications très rapides sur la restitution qu'il présentait, d'après quelques fragments de lettres qu'il a recueillis, de l'inscription dédicatoire du trophée dont le texte nous a été conservé par Pline ; mais, même ainsi réduite, cette lecture avait assez intéressé l'Académie pour que plusieurs de mes confrères m'aient exprimé le désir de voir M. Formigé justifier par un plus ample commentaire la restitution qu'il a donnée de ce texte dans un des beaux dessins qu'il avait exposés au salon. Pour répondre à ce souhait, j'ai demandé à M. Formigé ce complément d'information, et celui-ci s'est empressé de me fournir la note ci-jointe et de me remettre les dessins que nous reproduisons, à titre de supplément à la communication déjà publiée. Note du Secrétaire perpétuel.

peuples vaincus, était gravée en lettres plus petites dont les débris contiennent des mots assez complets pour avoir pu servir de base directrice à notre travail.

∴

Si nous envisageons les différents vestiges de lettres retrouvés, nous constatons, parmi ceux qui se rapportent à cette seconde partie de l'inscription, deux fragments particulièrement intéressants par le fait qu'ils présentent une superposition de caractères qui, nous donnant l'écartement exact de l'interligne, nous imposent en même temps la place *ne varietur* de deux mots différents à situer l'un au-dessus de l'autre, dans le corps de l'inscription.

Les fragments auxquels nous faisons allusion sont les suivants :



Fig. 1.

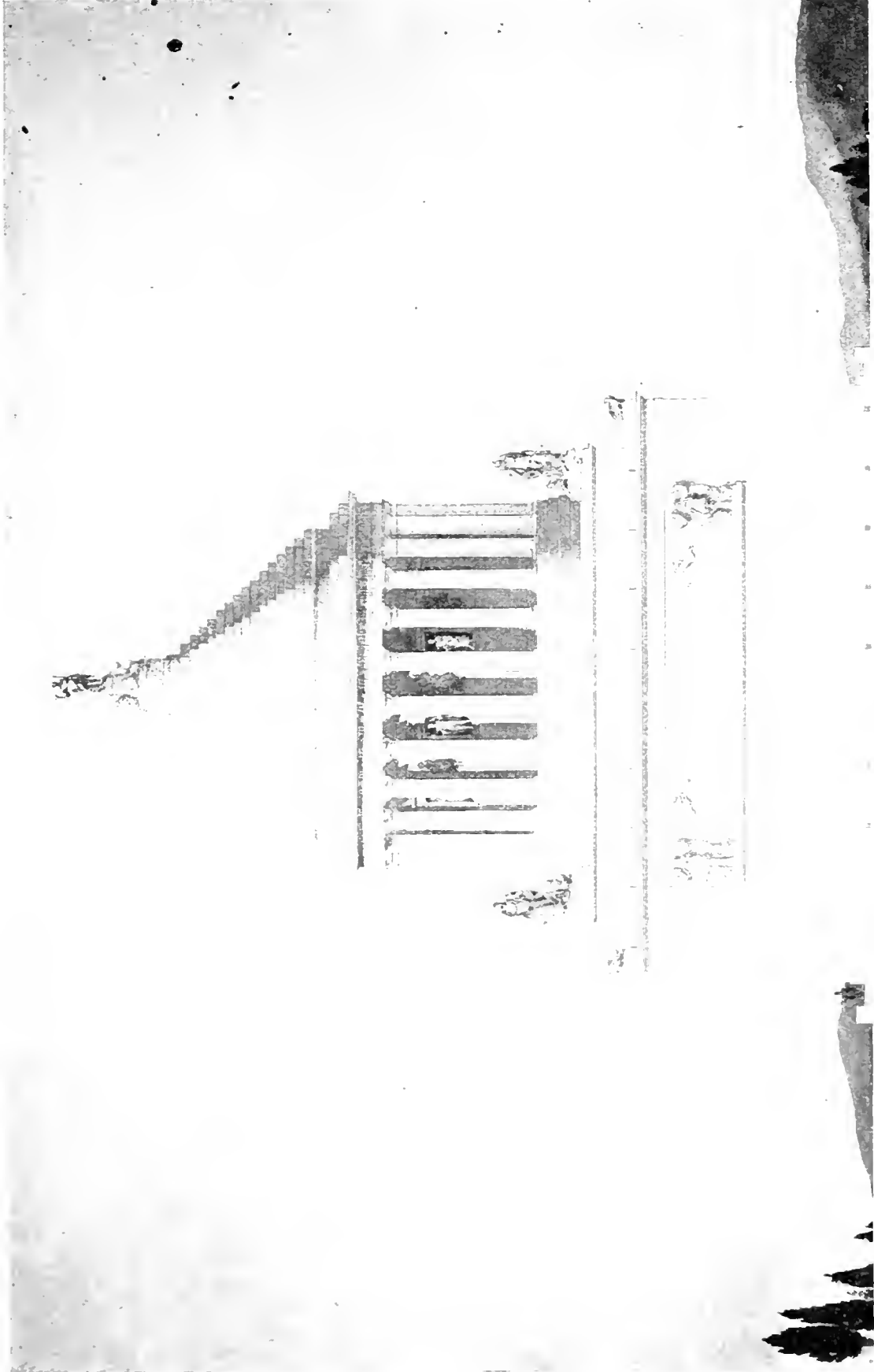


Fig. 2.

Ils appartiennent au Musée de Saint-Germain-en-Laye depuis 1869. Les lettres en mesurent 0<sup>m</sup> 185 de hauteur, sauf les lettres finales I qui ont 0<sup>m</sup> 22. Les interlignes ont 0<sup>m</sup> 093, soit la moitié de la hauteur des lettres.

Fig. 1. — Il est facile de constater que le fragment de mot RVMPILI s'adapte à TRVMPILINI, le nom d'un des peuples vaincus, cité des premiers dans Pline. Dans le même fragment, au-dessus de ce nom, on distingue la moitié de quelques lettres qu'on adapte aussi très aisément aux mots GENTES ALPINAË.

Fig. 2. — En examinant pareillement les lettres de ce deuxième fragment, et en les comparant au texte de Pline, on voit qu'elles correspondent aux deux autres mots superposés :



Restitution projetée  
après les fouilles faites en 1905-1908.  
Formigé, archt.

380 39  
Trophée d'Auguste.  
Façade Est.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE  
MUSEUM GALLIA  
H. de Witte, éd. 1912.





I N F E R V M  
V E N O S T E S

Trois autres fragments provenant du même Musée nous donnent les dispositions suivantes :



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Examinons-les à leur tour :

Fig 3. — Le fragment n° 3 contient deux N superposés aussi, sur un même bloc, ils peuvent se rapporter aux noms :

I N F E R V M  
V E N O S T E S

Fig. 4. — Un quatrième bloc donne la finale NI suivie d'un vide plus grand que l'intervalle de deux noms ; on ne peut donc l'attribuer qu'à la terminaison d'une ligne.

Fig. 5. — Contient deux lettres brisées DE et au-dessus un grand vide, qui dépasse la mesure d'un interligne, ce qui nous fait placer ce fragment à la ligne supérieure des petites lettres.

Telles sont les premières remarques que nous avons faites, en suivant mot à mot le texte de Pline, y intercalant à leur place primitive les fragments retrouvés. On jugera ainsi qu'on ne pouvait intercaler autrement que nous ne l'avons fait dans le texte ancien les fragments de lettres retrouvés. En effet, prenant par exemple les mots ALPINAË et I N F E R V M, le texte à intercaler entre ces mots nous donne leur écartement. Il en est de même pour la partie du texte compris entre T R V M P I L I N I et V E N O S T E S.

ER ET VA N O V

ALPINAE INTERVM NI N  
TRVMPILINI VNOSTHS

Trophée d'Auguste, à la Turbie.  
Principaux fragments de la grande inscription ayant permis de la rétablir dans ses dimensions,  
sa disposition et sa forme.

Il faut ensuite équilibrer la longueur des lignes avec le texte qui précède et celui qui suit les parties retrouvées, entre les quatre mots cités plus haut, ce qui nous donne la



A. Musée de Saint-Germain-en-Laye; C, fouilles de 1905-1908.  
Trophée d'Auguste, à la Turbie.

longueur de la première et de la seconde ligne. Les deux  $N$   
 $N$   
 superposés nous guident pour la troisième et la quatrième  
 lignes. La finale  $N$  détermine la coupure des quatrième et

cinquième lignes. Enfin la sixième ligne termine l'inscription en cul-de-lampe.

Si d'autres petites lettres retrouvées dans les fouilles pouvaient quelquefois s'adapter à plusieurs mots, certaines d'entre elles, accompagnées de vides, obligeaient à les placer au commencement d'une ligne, comme le V du nom VERGVNNI et la lettre A suivie de l'amorce d'un T que nous plaçons à la sixième ligne, au mot ORATELLI, à cause du vide qui est au-dessous.

∴

Il nous reste maintenant à expliquer les restitutions concernant la première partie de l'inscription, celle qui est gravée en grandes lettres de 0<sup>m</sup> 366 de hauteur.

Les fragments de ces grandes lettres sont les plus rares : nous donnons les principaux ci-après :

Fig. 6.

Fig. 7.

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 7. — Ces lettres ne peuvent se rapporter qu'au mot IMPERATORI.

Fig. 7. — Fragment de FILIO.

Fig. 8. — Cette lettre N, trouvée dans une maison du village vers 1845, est actuellement au Musée de Nice. Elle peut se rapporter à deux mots PONTIFICI ou SENATVS.

Elle semble mieux s'adapter au mot SENATVS. On remarque en effet que le vide qui accompagne sur le fragment le jambage droit de l'N correspond au vide imposé par l'inclinaison du jambage gauche de l'A dans ce dernier mot, tandis que dans PONTIFICI la barre du T aurait laissé à droite une trace qui n'existe pas.

Fig. 9. — Les deux lettres QV ne peuvent trouver place que dans la conjonction QVE, ce qui nous amène à écrire la formule romaine *en toutes lettres*, comme sur l'arc de Titus et sur la colonne Trajane, et non en abréviation S. P. Q. R. comme cela est figuré sur les gravures du XVII<sup>e</sup> siècle.

Telles sont les justifications que nous pouvons ajouter à notre dessin.

∴

Il ne nous reste plus qu'à donner des explications sur les fragments de sculpture entre lesquels nous avons encadré l'inscription. Il n'a été retrouvé dans les fouilles que bien peu de chose de la sculpture statuaire qui décorait l'édifice; nous n'en avons que des débris, une moitié de tête, une main, un pied, etc. Elle dut être brisée et dispersée de très bonne heure. On n'en connaît d'autres vestiges qu'un buste de Drusus, très mutilé, déposé aujourd'hui au Musée de Copenhague et provenant très vraisemblablement d'une des statues qui ornaient les niches.

Par contre, des fragments des grands trophées d'armes, sculptés en haut-relief, nous restent. Le mieux conservé est au Musée de Saint-Germain-en-Laye; il représente le torse d'un personnage vêtu d'une tunique serrée par un ceinturon auquel est attachée une épée; un manteau est drapé à droite et à gauche.

Une cassure faite à gauche du manteau se raccorde avec un fragment de draperie déposé au Musée de Monaco.

Un troisième fragment, retrouvé dans les fouilles, se raccorde aussi très exactement avec celui de Saint-Germain. C'est la partie haute du trophée. Elle comprend un casque brisé, posé sur un tronc d'arbre ébranché. Les plis de la tunique se continuent sur ce bas-relief; à droite, sur la partie la moins mutilée, existe un bouclier en forme de losange tronqué, haut et bas; il est rattaché sur le côté par une

lanière. Nous avons supposé ces trophées placés sur les côtés de l'inscription.

Nous ne possédons qu'une partie du torse d'une des Victoires qui accotent l'inscription; une tunique flottante drapé la poitrine, le bras est nu et replié; le mouvement rappelle celui des Victoires qu'on voit sur l'Arc de Saint-Remy, dans les Bouches-du-Rhône. Toutes ces sculptures, comme l'inscription, sont en marbre blanc.

D'après notre reconstitution, l'inscription mesurait 17<sup>m</sup> 44 de largeur sur 3<sup>m</sup> 60 de hauteur. En y ajoutant les bas-reliefs des trophées, la largeur atteint 23<sup>m</sup> 54. Le socle sur lequel s'appliquait l'inscription avait 32<sup>m</sup> 50 de largeur.

C'est par nos dessins que cette reconstitution tout architecturale peut le mieux se justifier; elle complète la description du trophée dont nous avons déjà donné une étude.

---

COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE

---

PRÉSIDENCE DE M. OMONT, VICE-PRÉSIDENT.

M. CAGNAT donne lecture d'un rapport de M. P. Roussel sur les fouilles faites à Délos en juin-juillet 1910 (sanctuaires syrien et égyptien)<sup>1</sup>.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait la communication suivante :

« Le 9 août dernier, je recevais de M. Fr.-P. Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, une lettre m'informant que, malgré la chaleur torride qui, dans cette saison, rend presque impossible tout stationnement sur le plateau de Castel-Roussillon après six heures du matin, une circonstance particulière le forçait à surveiller les défoncements exécutés par un propriétaire de cette localité qui se proposait de planter son champ en vignes au mois de janvier prochain.

« Castel-Roussillon occupe l'emplacement de la ville antique de *Buscino*, traversée à l'époque romaine par la voie Domitia par laquelle s'opérait la communication entre l'Espagne et l'Italie à travers la Narbonnaise. Cette ville, beaucoup plus ancienne

1. Voir ci-après.

que la voie, était à l'origine située sur une piste commerciale suivie dès la plus haute antiquité. Son exploration a été jusqu'ici fort négligée : des fouilles entreprises l'année dernière par M. Fr.-P. Thiers ont cependant produit de bons résultats et ramené l'attention sur ce point fort important<sup>1</sup>.

« Le mois dernier, à la suite d'un labour profond effectué par le propriétaire de la parcelle 100 de la section D du cadastre communal de Perpignan, M. Thiers a reconnu l'emplacement du forum de Ruscino, à 300 mètres environ de la tour et du château qui porte le nom de Castel-Roussillon, vers l'extrémité sud de ladite parcelle. Ayant fait recueillir soigneusement tous les fragments antiques que la charrue à vapeur avait ramenés à la surface, il a réuni cinq débris d'une mince tablette de marbre blanc veiné de rouge qui proviennent d'une inscription impériale :

*e. cae S A R I germanico  
germanici CAESARIS filio  
ti. aug. ne POTI . . . . .*

« Ces débris paraissent appartenir à une inscription en l'honneur de Caligula. Malheureusement il ne reste aucune indication chronologique permettant de fixer la date d'une manière précise.

« Plus tard, peut-être à l'époque des Antonins, on retourna la tablette et au revers on grava une autre inscription dont il subsiste aussi quelques lettres :

P V B L I . . . . .  
D E C V . . . . .  
L  $\varnothing$  V A . . . . .

« Ce second texte semble avoir été gravé à la suite d'un décret des décurions. Il est regrettable que nous ne possédions ni le nom complet du personnage mentionné à la troisième ligne, ni sa qualification. Il eût été intéressant de savoir si l'administration municipale de Ruscino était confiée à des duumviri ou à des quattuorviri.

<sup>1</sup> Congrès archéologique de Narbonne-Perpignan, LXXIII 1906, p. 220; *Revue géographique*, n. 1672; *Bulletin archéologique du Comité*, 1909, p. 121-125.



« M. Thiers a également recueilli quelques débris de la bordure en marbre blanc qui encadrait cette tablette, ainsi qu'un morceau de la corniche du piédestal.

« Sur deux autres débris appartenant, semble-t-il, à une seconde tablette de marbre blanc veiné de bleu, il a reconnu quelques caractères; mais il est impossible de préciser la place occupée par chacun des débris.

. . . . . I C . . . .  
 P R . . . . . S Ø B I S . . . .  
 C I . . . . .

« Les lettres IC de la première ligne peuvent être les restes d'un surnom comme *Viu ic[ianus]* ou tout autre analogue. A la seconde ligne on lisait vraisemblablement [*aedili*]s *bis* ou *quinquennialis bis*<sup>1</sup>.

« De nombreuses tuiles romaines ont été mises au jour. Une seule porte une estampille en caractères d'une bonne époque :

FABRICIAE
QVIETAE

« Une tuile avec la même marque avait été déjà signalée en 1636 dans les murailles de Perpignan.

« M. Thiers a dégagé un large panneau de mosaïque sur lequel on ne reconnaît que des dispositions géométriques; il a trouvé aussi une lourde masse de plomb (20 kilogr. environ) qui représente une jambe de cheval et lui paraît provenir d'une statue équestre.

« Avant d'être une cité romaine, Ruscino avait connu de longs jours de prospérité. Pendant plusieurs siècles, une agglomération ibère resta fixée sur le plateau. Les médailles ibériques et grecques qu'on y recueille forment une série qui s'étend depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'aux premiers empereurs romains. Grâce à sa situation exceptionnelle, à peu de distance de la mer, entre Narbonne et les Pyrénées, sur le grand chemin qui conduisait d'Espagne en Gaule, ce point était devenu un comptoir commercial très actif, fondé probablement par les Phéniciens, comme

1. Cf. l'inscription de Narbonne, *Corp. inscr. lat.*, XII, 4357.

le fait supposer son nom, puis fréquenté par les Grecs. Le Musée de Perpignan possède des fragments d'un cratère à figures rouges trouvé à Castel-Roussillon et M. Thiers y a recueilli lui-même plusieurs débris de vases peints qui remontent au IV<sup>e</sup> siècle.

« L'Académie me permettra de féliciter en son nom l'auteur de ces fouilles dont les premiers résultats sont fort intéressants. J'ose espérer qu'elle pourra fournir à M. Fr.-P. Thiers les moyens de terminer promptement des recherches devenues urgentes à cause de la plantation projetée dans le terrain en question. Nous avons le droit de croire que ces recherches apporteront quelques renseignements précieux pour l'histoire et la géographie de la Gaule. »

M. Jules Couyat fait une communication sur les grands ports ptolémaïques de la mer Rouge, les routes qui y conduisaient, les mines et les carrières qu'y ont exploitées les Égyptiens ou les Romains. L'auteur, au cours de ses expéditions dans le désert arabe, a retrouvé les grands ports et a pu en retracer l'itinéraire soit de Coptos, qui était l'entrepôt général du commerce qui se faisait par le désert, soit d'Apollonopolis (Edfou). Plusieurs de ces itinéraires sont très intéressants, en particulier celui de Bérénice et celui d'Albus-portus. M. Couyat a trouvé beaucoup d'anciennes mines d'or et des carrières <sup>1</sup>.

MM. CLERMONT-GANNEAU et CAGNAT présentent quelques observations.

Le P. L. Mariès propose de restituer à Diodore de Tarse un commentaire sur les Psalms conservé dans un manuscrit grec du fonds Coislin à la Bibliothèque nationale. La présence de très nombreux fragments authentiques de Diodore, qui se retrouvent dans ce commentaire, non pas isolés comme des extraits ou des citations, mais bien liés à leurs contextes respectifs comme des parties intégrantes à un tout cohérent, établit le bien fondé de cette restitution <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir ci-après.

<sup>2</sup> Voir ci-après.

## COMMUNICATIONS

FOUILLES DE DÉLOS (JUIN-JUILLET 1910),  
PAR M. P. ROUSSEL.

Les fouilles exécutées durant les mois de juin et de juillet à Délos ont eu pour objet de compléter le déblaiement des sanctuaires égyptien et syrien dont on avait, l'an dernier, dégagé la plus grande partie<sup>1</sup>. De plus, par le résultat même de la fouille, on a été amené à reconnaître sur divers points les constructions établies entre ces sanctuaires et l'Inopos. Voici, brièvement exposés, les principaux résultats de notre exploration :

1° *Sanctuaire égyptien.*

La limite de ce sanctuaire, à l'Ouest, n'avait point été déterminée avec une netteté suffisante. Dans la partie Sud-Ouest, on avait constaté que le premier mur qui soutenait la terrasse formait le fond d'une série de pièces limitées par des murs perpendiculaires et situées en contre-bas (Portique Ouest). Mais les ouvertures donnant accès dans ces pièces ont été bouchées à une époque que l'on ne peut déterminer, et ces pièces ont été remblayées jusqu'au niveau de la terrasse, laquelle, ainsi agrandie, dominait le ravin de l'Inopos. Il en est de même au Sud où, pour clore une des portes, on a employé des tambours de colonne en poros. Au Nord de cet ancien portique, un mur, qui en prolonge le mur extérieur, a été reconnu sur toute la longueur du sanctuaire. Il est parfois fort ruiné ; sur d'autres points, assez bien conservé, il offre l'apparence du mur dit polygonal ; en un endroit, un contrefort quadrangulaire le consolide. Il n'a

1. Voir *Comptes rendus*, p. 290-306.

point été élevé tout d'un coup, mais il apparaît que, selon les ressources disponibles et la générosité des donateurs, on étendait le terrain sacré, on remblayait les constructions antérieures et on édifiait, en utilisant au mieux d'anciens murs, les bâtiments nouveaux destinés au culte des dieux.

On a mis au jour une quinzaine de dédicaces, qui nous donnent les noms de trois nouveaux prêtres de Sérapis. L'une de ces dédicaces, particulièrement intéressante, mentionne à la suite des divinités égyptiennes le dieu ΥΔΡΕΟΣ dont le nom, sous la forme ΥΔΡΕΟΣ, était déjà connu par une inscription délienne.

### 2° Sanctuaire syrien.

Le plan de ce sanctuaire est désormais intelligible; d'autre part, de nombreuses inscriptions permettent d'identifier les monuments découverts.

Comme on l'avait supposé l'an dernier, la grande cour, précédée d'une sorte de vestibule, formait la partie principale du téménos. On y pouvait accéder soit directement, par le grand escalier qui débouchait dans le vestibule même, soit, au Nord, par une vaste terrasse qui formait une sorte d'avenue, bordée de diverses constructions. À l'Ouest, s'étendait sur toute la longueur, un portique d'environ 90 mètres. Il avait été élevé par souscriptions vers l'année 110. Les colonnes étaient de poros. Des chapiteaux doriques en marbre portaient les noms des donateurs. L'un d'eux, le Romain Αἰλίας Ηερκλέης Μάρτυρος substitua à une colonne de poros une colonne de marbre où il prit le soin de faire graver : ἕνεκεν τοῦ πατρῶου. Contre ce portique, à l'Ouest, Midas, fils de Zénon, d'Héraklée, fit élever sous l'archontat d'Agathoklès 106-5 une riche exèdre en l'honneur des thérapeutes et de son ami Philostratos d'Askalon.

À l'Est de la terrasse se succédaient des constructions dont le caractère était sans doute à la fois décoratif et religieux. Tout d'abord, en commençant par le Sud, une exèdre, peut-être dédiée par le Romain Ηερκλέης Αἰγύβιος Αρσίου :

puis le théâtre, consacré à Atargatis vers l'année 107. Il ne semble point qu'en avant de ce théâtre ait été élevée une *σκηνή*. Des soubassements, fort ruinés, portaient peut-être un autel. Le *θήζαρον*, comme on en a d'autres exemples en Grèce, était destiné aux fidèles qui assistaient aux cérémonies célébrées autour de l'autel. On rencontre ensuite une double exèdre, due au Romain *Πόπλιος Ηλώπιος Λευκίου*, et qui date de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du I<sup>er</sup>. Entre le théâtre et l'exèdre, était une citerne soigneusement maçonnée; elle servait peut-être aux purifications, ou bien l'on y entretenait les poissons sacrés dont on sait le rôle dans les cultes syriens.

Au Nord de la terrasse s'élevait une nouvelle exèdre, construite en 112-11 par un donateur dont le nom a disparu. Toutes ces exèdres, si l'on excepte celle de Midas, sont d'une construction grossière et d'un plan uniforme. Ce sont des espaces quadrangulaires, que borde sur trois côtés un large *podium*, revêtu d'un enduit: il ne semble point que l'on s'asseyait sur ce *podium*, mais plutôt que l'on s'y couchait: peut-être y pratiquait-on le rite de l'incubation.

### 3<sup>o</sup> Quartier de l'*Inopos* et ancien sanctuaire égyptien.

En recherchant les limites des sanctuaires, on a été amené à explorer les régions avoisinantes. L'an dernier, on avait reconnu le grand escalier qui descendait jusqu'à l'*Inopos*; et, à ce propos, on a parlé d'un quartier étalé sur la pente du ravin. Reconnaissons tout de suite que sur cette pente les constructions sont fort clairsemées. Ainsi, au Sud-Ouest du sanctuaire syrien, une large terrasse rocheuse n'offrait point un vestige de mur antique. Par contre, à l'Ouest de l'exèdre de Midas, nous avons rencontré un groupe important de constructions, parmi lesquelles — découverte imprévue — un sanctuaire égyptien.

Ce sanctuaire, établi en grande partie sur une plate-forme rocheuse qui domine une ancienne carrière de marbre, se compose d'un espace quadrangulaire, lequel renferme

diverses constructions, entre autres un petit temple, orienté Nord-Sud et précédé d'un vestibule découvert, et une citerne. Un escalier, fort bien conservé, y donnait accès. Il descend jusqu'au quai dallé, qui bordait de ce côté l'Inopos. De part et d'autre de l'escalier sont deux pièces qui dépendent encore du sanctuaire : dans l'une, on a trouvé des bases dédiées par deux associations, le *ζωνῶν τῶν θευκαδιστῶν καὶ θευκαδιστρίων*, le *ζωνῶν τῶν ἐνκατιστῶν*. Les constructions qui bordent le quai de l'Inopos entre l'escalier du sanctuaire et la maison dite de l'Inopos, forment, comme il semble, une série de magasins et d'arrière-magasins. Au Sud de l'escalier existait sans doute une disposition analogue que des recherches ultérieures permettront de reconnaître.

Dans le sanctuaire, outre les bases signalées, on a découvert des dédicaces à Sarapis, Isis, Anoubis, à Ammon, à Artémis Phosphoros. Les constructions mêmes sont dues à des générosités particulières : un Italien a donné *τῆν ἐπέωσιν πόν τῶν κερκρέωι καὶ τῆν κονίστιν*; deux banes de marbre, encore en place, portent les noms des donateurs. Une inscription mentionne le synode des mélanéphores, celui des thérapeutes, le thiasé des Sarapiastes. Ces diverses inscriptions remontent certainement à la fin du III<sup>e</sup> siècle ou au début du IV<sup>e</sup>; elles ne mentionnent aucun nom de prêtre. Il est donc permis de croire que cet établissement, plus ancien que le sanctuaire jusqu'à présent connu, date du temps où le culte égyptien était assuré par des associations de fidèles bénévoles. Mais on ne peut encore déterminer l'époque où fut fondé ce premier sanctuaire ni savoir si les deux établissements continuèrent durant un temps d'exister simultanément.

---

PORTS GRÉCO-ROMAINS DE LA MER ROUGE  
ET GRANDES ROUTES DU DÉSERT ARABIQUE,  
PAR M. JULES COUYAT.

Au cours de ce mémoire, je ne m'occuperai que des routes et des ports gréco-romains compris dans la région que les géographes grecs appelèrent l'isthme et que Strabon<sup>1</sup> définit en le limitant entre les deux grandes villes d'Égypte, Coptos et Apollonopolis (Magna) et les deux grands ports de la mer Rouge appelés Myos-Hormos et Béréénice. Nous verrons l'*isthme* encore mieux défini par la route d'Hadrien qui l'enserme et que j'étudierai plus en détail dans ce qui va suivre.

Il a été difficile de préciser, avec les documents contradictoires ou dissemblables que nous ont laissés les anciens géographes, la situation des principaux points que mentionnent leurs ouvrages. Pour ce qui concerne les déserts d'Égypte ou la mer Rouge, une étude sur le terrain seule pouvait donner quelques résultats. J'ai cru intéressant de l'entreprendre pendant mon séjour à l'Institut français du Caire, et ce sont les observations que je fis au cours des deux campagnes, entreprises à l'Est du Nil pendant les hivers de 1908 et 1910, que je condense dans cette note. Il en sera donc exclu toute discussion uniquement inspirée des textes d'auteurs anciens, d'ailleurs si activement dépouillés au cours du siècle passé.

### § 1. PORTS.

Claude Ptolémée<sup>2</sup> nous donne la situation des grands ports de l'isthme qui existaient à son époque; c'étaient, avec leur latitude :

1. *Géogr.*, XVII, 45.

2. *Géogr.*, éd. Didot, p. 688.

Philotera . . . . .	27° 30'
Myos-Hormos . . . . .	26° 45'
Leucos-Limen . . . . .	26° 00'
Nechesia . . . . .	25° 30'
Bérénice . . . . .	23° 50'

Ne devrions-nous voir là que des positions approximatives, il nous faudrait supposer exacte la succession géographique de ces ports, car, par exemple, en ce qui concerne les trois grands établissements de Philotera, Myos-Hormos et Bérénice créés par Ptolémée Philadelphie, nous trouvons la géographie de Ptolémée toujours d'accord avec les autres géographes qui décrivent la mer Rouge.

L'examen des côtes de la mer Rouge, du Ras Benas au Ras Djemsa, c'est-à-dire du 23° degré de latitude Nord au 28°, ne m'a donné que les six points suivants où des enceintes fortifiées anciennes permettent de soupçonner des stations maritimes fréquentées. Ce sont, du Nord au Sud, avec leur latitude approximative (à 1 ou 2' près) :

Abou-chàar-el Goubli à . . . . .	27° 23'
Safaja . . . . .	26° 38'
Qoçeir . . . . .	26° 6'
Chouni . . . . .	25° 26'
Bérénice . . . . .	23° 57'

et une sixième appelée le *Vieux Qoçeir*, à 6 kilomètres au Nord de ce dernier port, mais qui n'est pas une station romaine ni l'ancien port égyptien de Taaou. C'est en réalité un port arabe d'une certaine importance, non par son étendue, mais par la nature des trafics qui s'y firent ou la qualité des trafiquants : on n'y voit presque uniquement, parmi des débris de maisons construites en corallaires, que des fragments de riches poteries arabes facilement reconnaissables à leur forme et surtout à leur glaçure vitreuse aux couleurs



recherchées. Toutes les pâtes arabes s'y retrouvent, même les pâtes siliceuses qui imitaient les *céladons*.

En comparant les deux tableaux ci-dessus, nous remarquons qu'il existe entre eux une grande analogie de position, en tenant compte toujours de l'approximation des mesures du géographe grec. L'absence absolue de tout indice permettant de supposer d'autres endroits autrefois fréquentés impose l'identification de chacune de ces stations au port correspondant du tableau de Ptolémée.

*Bérénice* fut trouvée par Belzoni<sup>1</sup>, puis revue par Wellsted<sup>2</sup>, qui en fit une description minutieuse. Le colonel Purdy y fit des fouilles infructueuses, semble-t-il, en 1873, et M. Golenischef l'étudia à nouveau en 1889. Je n'y reviendrai que pour insister sur sa situation entre deux lagunes qui s'avancent et l'enserrent à moitié à marée haute, et le mauvais état des côtes qui s'enfoncent doucement sous la mer, en sorte qu'il faut s'y aventurer à plusieurs centaines de mètres pour atteindre une région navigable.

*Philotera* est située à Abou char el Goubli. Elle fut découverte par Rüppel<sup>3</sup>, puis par Wilkinson. Ces deux auteurs confondent sa situation avec celle de Myos-Hormos, le deuxième surtout qu'influença dans ce sens la présence, à 5 kilomètres de la côte, d'une petite oasis en laquelle il se plut aussitôt à voir le *Fons Tadnos* de Pline. Et puis, sa distance à sept journées de marche de Keneh ou de Keft, comme les grandes îles dont la présence au large confirme la description de Strabon, étaient autant d'observations susceptibles de corroborer cette hypothèse. Malheureusement, dans toutes les descriptions qui nous sont données de la côte, Philotera étant toujours placée avant Myos-Hormos, nous mettrons donc ce port-ci à Safâja.

*Myos-Hormos*. Dans l'ouadi Safâja, à une courte distance

1. Belzoni, *Voy. en Ég.*, II, pp. 35, 37, 39.

2. Wellsted, *Travels in Arabia*, 1838, II, 336.

3. Rüppel, *Beise*, p. 209.

de la mer (quelques minutes), une petite enceinte épaisse, d'environ 40 mètres de côté, se perd dans les pierres de la vallée. Il faut y voir le port de Myos-Hormos. Seule une erreur de transcription commise dans la géographie de Ptolémée pourrait le situer à l'emplacement du précédent. Mais alors il nous faudrait mettre celui-ci plus au Nord, à des endroits de la côte où ne sont aucune station antique ni routes y aboutissant.

*Leucos-Limen* (*Albus-portus*). A 70 kilomètres au Sud de la station précédente est le port actuel de Qoçeir. La ville ancienne est enfouie sous les constructions modernes; les Arabes y ont exhumé, l'an dernier, des pierres de calcaire corailaire tendres avec des débris d'inscriptions hiéroglyphiques et de bas-relief qui rappellent par leur nature le temple en ruines de Bérénice. Cette station devait donc être d'une grande importance, et c'est ici, à mon sens, qu'il faut placer le port égyptien de Tâaou.

*Nechesia* qu'il est très difficile de trouver est une petite station semblable à celle de Safaja et située au point de la côte que les Arabes appellent *Chouni*. Wilkinson l'identifie à *Albus-portus*, mais sa position seule suffit à faire abandonner cette hypothèse<sup>1</sup>.

Ces ports ne sont pas, à l'exception de Bérénice et *Albus-portus*, les grandes villes ni les vastes entrepôts que décrit Wilkinson<sup>2</sup>, mais de modestes forteresses plus réduites encore que celles qui marquaient les étapes quotidiennes des routes qui y aboutissaient.

## § 2. ROUTES.

A chacun de ces ports correspond une route qui le reliait à la vallée du Nil, que ce soit à Coptos (Keft), qui fut

1. La station de Noukaree dont parle Wilkinson n'existe pas; l'auteur a vraisemblablement confondu celle-ci avec le village des mineurs de Souk-kari.

2. *Bull. Roy. Soc. Geogr.*, Londres, 1832.

jusqu'à Dioclétien le grand entrepôt du commerce de la mer Rouge, ou Apollonopolis Magna (Edfou) plus proche des montagnes qui s'élèvent dans la partie Sud du désert où se trouvaient de grands centres miniers.

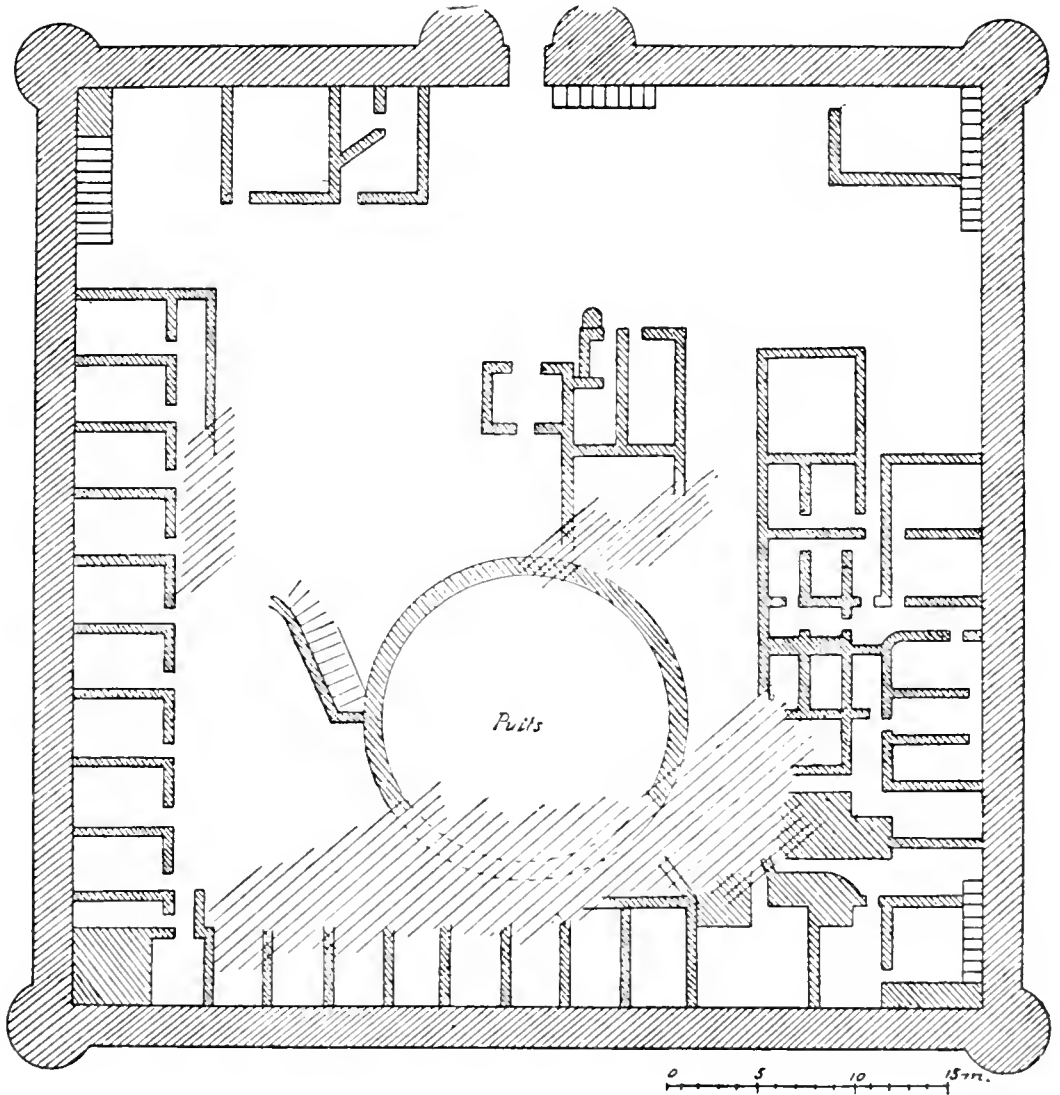


Fig. 1. — Station d'Abou-Fennan sur la route de Qoçeir  
type d'hydreuma.

Les voies autrefois fréquentées sont très faciles à suivre, car leur parcours est jalonné d'anciennes stations qui se retrouvent à chaque étape, c'est-à-dire à des distances



Fig. 1. Forteresse de l'ancienne route de Rébénice.

oscillant autour de 32 kilomètres, généralement pas inférieures à 28 kilomètres et dépassant rarement 40 kilomètres. Ce sont des forteresses variant beaucoup dans leur forme et leur disposition intérieure. Leur type (fig. 1 et 2) présente une enceinte épaisse de deux mètres, bâtie en pierre sèche, dont les matériaux ont été empruntés aux blocs erratiques de la vallée. Une porte flanquée de deux tours y donne accès; les angles sont également protégés par des tours hautes, comme les murs eux-mêmes, de deux à trois mètres, au sommet desquels un chemin de ronde a été ménagé. On y arrive par des escaliers disposés à différents endroits, plus spécialement aux angles, c'est-à-dire en face des tours.

A l'intérieur, des maisonnettes sont adossées à l'enceinte, laissant place à un vaste atrium au centre duquel était creusé le puits ou bâtie la citerne. C'est l'*hydreuma*; mais quelques stations seulement d'un itinéraire ont le caractère d'un *hydreuma*. Elles ne coïncident pas obligatoirement avec les étapes quotidiennes; elles peuvent être non seulement intermédiaires entre celles-ci, mais encore être éloignées de la route. Les autres ne sont que des *mansions* ou *caravan-sérails* d'importance variable. Quand les occupants devaient en être nombreux, la forteresse prenait l'aspect d'une ville très dense, régulièrement construite, avec ses maisons alignées et ses rues droites, parallèles et perpendiculaires. Naturellement les habitations, dans ce pays où la pluie est une exception, étaient généralement à découvert, mais il y en avait aussi quelques-unes de voûtées.

Nous distinguerons donc cinq grandes routes qui reliaient les cinq grands ports à Coptos, et une sixième qui, partant d'Apollonopolis, s'embranchait sur celle de Coptos à Bérénice; enfin une dernière, d'un caractère tout spécial, entourait l'ensemble du pays que couvraient les précédentes.

I. *Route de Philotera*. J'ai déjà décrit sommairement cette route-ci, mais en confondant, comme Wilkinson, Abou-

châar-el-Goubli avec Myos-Hormos<sup>1</sup>. Je n'y reviendrai que pour faire remarquer qu'au lieu de se rendre directement à Bir Arras (ou *Ginè el Gadim*<sup>2</sup>, l'ancienne *Kéueh*), comme je l'ai prétendu, elle contournait vraisemblablement le Gebel Seraï à l'Est, rencontrait une citerne dans la plaine et passait à une station (qui serait la première de l'itinéraire), *Abou Garia*, où étaient deux forteresses et des étables, ainsi qu'une chaussée dont les traces prennent nettement la direction de Bir Arras.

2. *Route de Myos-Hormos*. De la citerne précédente une route s'enfonce droit dans la montagne qui ferme l'horizon, se dirige à l'E.-N.-E., passe aux stations de Hammamat avant d'atteindre la montagne, puis à celle de Gidami, au pied de la montagne de ce nom. Elle continue dans cette même direction quelque temps encore, puis, par un immense arc de cercle au Nord qui s'accroît surtout à l'étape de Samma qui fait suite, elle aboutit au port de Safaja. Nous remarquerons que cinq étapes, c'est-à-dire cinq jours de marche, en comptant celle de la première citerne, séparent ce port de Coptos, tandis que Strabon en indique sept. Il est vrai que de semblables erreurs sont fréquentes : ne voyons-nous pas les géographes grecs attribuer onze stations à la route de Bérénice et en affirmer cependant la longueur de douze journées de marche?

3. *Route de Leucos-Limen*. La route ancienne de Qoçeir est signalée par de Rozière, et, bien que Qoçeir soit très fréquentée, cette route est peu connue. Wilkinson en connut l'existence, mais ne la suivit pas; récemment même, deux jeunes archéologues qui s'aventurèrent dans cette région, en vue d'étudier la route qui la traversait, ne la suivirent qu'en partie; elle est cependant tracée par des signaux placés à faible distance les uns des autres, situés partout où

1. Route de Myos-Hormos et carrières de porphyre rouge. *Bull. Inst. fr. Arch. Or.*, t. VII, Caire, 1909.

2. J'écris les noms selon la prononciation des nomades du désert, qui prononcent le *khaf* comme le *gm*.

la complication des vallées peut en faire perdre la direction. Ce sont d'énormes massifs de pierre sèche qui couronnent les sommets les plus élevés de la montagne, le long même de la route; des stations la jalonnent de deux à quatre heures de marche. En voici la succession, car je ne m'attarderai pas à une description qui trouvera place ailleurs.

Coptos (Kéft) :

Mfarag . . . . . 4 heures. Station et citerne.

Lagêta . . . . . 4 heures. Colline de décombres: puits ancien; inscription grecque.

Qsour et Banat. 2 h. 1/2. Station.

Moueh . . . . . 2 h. 1/2. Station avec citerne.

Hammat . . . . . 4 heures. Station; puits; inscriptions.

Foakhir . . . . . 2 heures. Ville ancienne: mines d'or; carrières.

Abou Fennan. . . 4 heures. Station; grand puits obstrué.

Abou Ziran . . . 3 heures. Station.

Bir Seyala . . . . 2 heures. Station; puits.

Daou . . . . . 2 heures. Station.

*Ambaghi* . . . . . 4 heures. Source amère d'eau courante.

Qoçeir . . . . . 2 heures. Traces d'un temple ptolémaïque.

Nous constaterons que la multiplicité des étapes lui donne un caractère différent de celui des autres routes. Sommes-nous en présence de deux itinéraires superposés à une demi-journée d'intervalle? Je pense plutôt que ce rapprochement des stations était destiné à faciliter les rapports avec les grandes carrières du Ouadi Hammat ou les mines de Foakhir dont près de dix mille mètres cubes de quartz broyé couvrant le sol indiquent l'importance. Là était une véritable ville avec un temple et des carrières où un prospecteur a récemment trouvé deux statues de taille moyenne et un papyrus. Celui-ci est vraisemblablement perdu; quant aux statues, elles ont été mutilées.



Fig. 2 — Статуя брoуцeнaя нa Фoлкнeрe нa стaрoй дoрoгe нa Лeнкoс-Лeмeнe .





Fig. 3. — Vénus trouvée à Foakhir.

L'une d'entre elles (fig. 2) représente un Apollon (?) assis sur la moitié gauche du corps et penché vers la gauche, la jambe gauche encore assise, la jambe droite allongée. Le mouvement est celui d'un homme assis sur un rocher, qui essaye de quitter cette position pour se laisser péniblement glisser en bas. De sa jambe droite il cherche un appui et, le corps effacé en arrière, se retient encore sur les deux bras raidis et sur la partie latérale gauche qui n'a pas encore quitté son siège. La tête et les deux bras ont été brisés; il reste néanmoins les deux mains encore accolées à la pierre creusée en récipient à gauche de la base.

L'autre (fig. 3) est une Vénus dont la partie inférieure seule reste, le corps étant brisé au niveau du bassin. On en devine néanmoins l'attitude: le pied gauche est posé sur un appui, le genou se trouve par conséquent élevé jusqu'à mi-corps; des deux mains elle retient sa draperie, et, le corps vraisemblablement penché en avant, elle reposait, l'avant-bras appuyé sur la cuisse.

4. *Route de Bérénice.* La route de Bérénice nous est plus familière que les autres, car les itinéraires d'Antonin et de Peutinger nous l'ont fait connaître et lui ont donné un intérêt particulier. Tous les voyageurs qui ont décrit la partie méridionale du désert Arabique ont essayé de la retracer sans y parvenir. D'ailleurs la première condition à remplir pour aboutir à ce but n'était-elle pas de la suivre dès son origine?

Or les colonels Purdy Colston et Mason furent les seuls à la parcourir de Keft; le géographe Guido Cora<sup>1</sup> nous a laissé un itinéraire intéressant qui n'a guère fait avancer le problème.

J'ai eu la chance de retrouver l'ancienne route, de la suivre pas à pas et de vérifier l'exactitude de l'itinéraire d'Antonin et de celui de Pline, bien que ces deux documents

<sup>1</sup> Colston, *Journ. Voy. Caire, Kénch, Bérénice et Berber*, dans *Bull. Soc. Khed. Geogr.*, H<sup>o</sup> 84, n<sup>o</sup> 9.

ITINÉRAIRE DE PLEINE		ITINÉRAIRE D'ANTONIN		ITINÉRAIRE D'APRÈS S. GOUYAT	
	MP		MP	Totalisation	Calcul en km. <sup>1</sup>
Gopto.....		Gopto.....	..	..	.....
Hydreuma..	32	Phemicon...	24	24	34,8
Montagne..	95	Didime.....	24	48	34,8
Hydreuma..		Afrodito....	20	68	29,0
Montagne..	95	Compassi....	22	90	31,9
Hydreuma..		Jovis.....	23	113	33,4
Montagne..	95	Aristonis....	25	138	36,3
Hydreuma..		Palacro.....	25	163	36,3
Hydreuma..	184	Apollonos...	23	186	33,4
Hydr. Trog.	4	Cabalsti....	27	213	39,2
Montagne..	233	Genou.....	27	240	39,2
Hydreuma..		Beronicem..	18	258	26,2
Montagne..	258				
Berénice...)					
				Totaux.....	374,5
					375

Observations

Station et citerne séparées (Hydreuma).

Colline de décombres, puits en brique (Hydreuma).

Station importante.

Petite station simple.

Trace d'une immense forteresse.

Grande station, citerne (Hydr.).

Petite station.

— (Hydreuma).

— (Hydreuma ?).

Trace d'une importante station.

Ville à 5 km. (Hydreuma).

Trace d'une importante station.

Trace de constructions (Hydr.).

Trois forteresses rassemblées.

Ville et temple. Hydreuma au sud-ouest au pied de la montagne O. Khalabat).

1. Ces distances n'ont pas été calculées d'après la longueur connue du mille romain, mais d'après celle obtenue en ramenant la distance de 258 milles à celle des 375 km. de mon itinéraire.

paraissent en désaccord. Je résume dans le tableau ci-contre le résultat de mes observations.

Pline a vraisemblablement confondu Phœnicon et l'Hydreuma qu'il situe à 32 milles de Coptos : le deuxième hydreuma tombe, d'après les distances de ce même auteur, entre Jovis et Compasi. Or, nous trouvons en effet entre Daghlbaï et Beza un immense hydreuma : les deux stations extrêmes n'en étant pas, représenté par une forteresse que protège une immense citerne divisée en trois compartiments.

Quant à l'*Hydreuma troglodytique* situé à 4.000 pas d'Apollonos et susceptible, selon Pline, de recevoir 2.000 soldats, nous la trouvons dans une ville étendue située à 5 kilomètres à l'Ouest de la station du Ouadi Gemal et que les eaux de la vallée où elle s'étale ont presque entièrement démolie.

A chacune des divisions de l'itinéraire d'Antonin nous retrouvons des stations bien conservées à l'exception de Lageta qui n'a plus qu'un puits en brique, Daghlbaï (Compasi), où l'on voit au milieu de la vallée les traces d'une enceinte qui devait être immense à en juger par l'épaisseur et la taille de ce qu'il en reste. Ghousoum (Cabalsi) n'est plus représentée également que par un long pan de l'enceinte, long de 40 mètres.

5. *Route de Nechesia*. Le port de Nechesia ne semble pas avoir eu l'importance des autres ports de la mer Rouge. Il est relié à la route de Bérénice par une petite station située au pied du mont Dabbour et l'embranchement pouvait se faire soit à Jovis (Beza) soit à Aristonis (Fessali) selon que l'on voulait poursuivre la route dans la direction de Coptos ou de Bérénice.

6. *Route d'Apollonopolis à Bérénice*. D'Edfou une route semblable à celle de Leucos-limen, c'est-à-dire jalonnée par de gros signaux parallépipédiques en pierre sèche conduit aux mines d'or de Barania. Il s'en détache à l'étape qui pré-

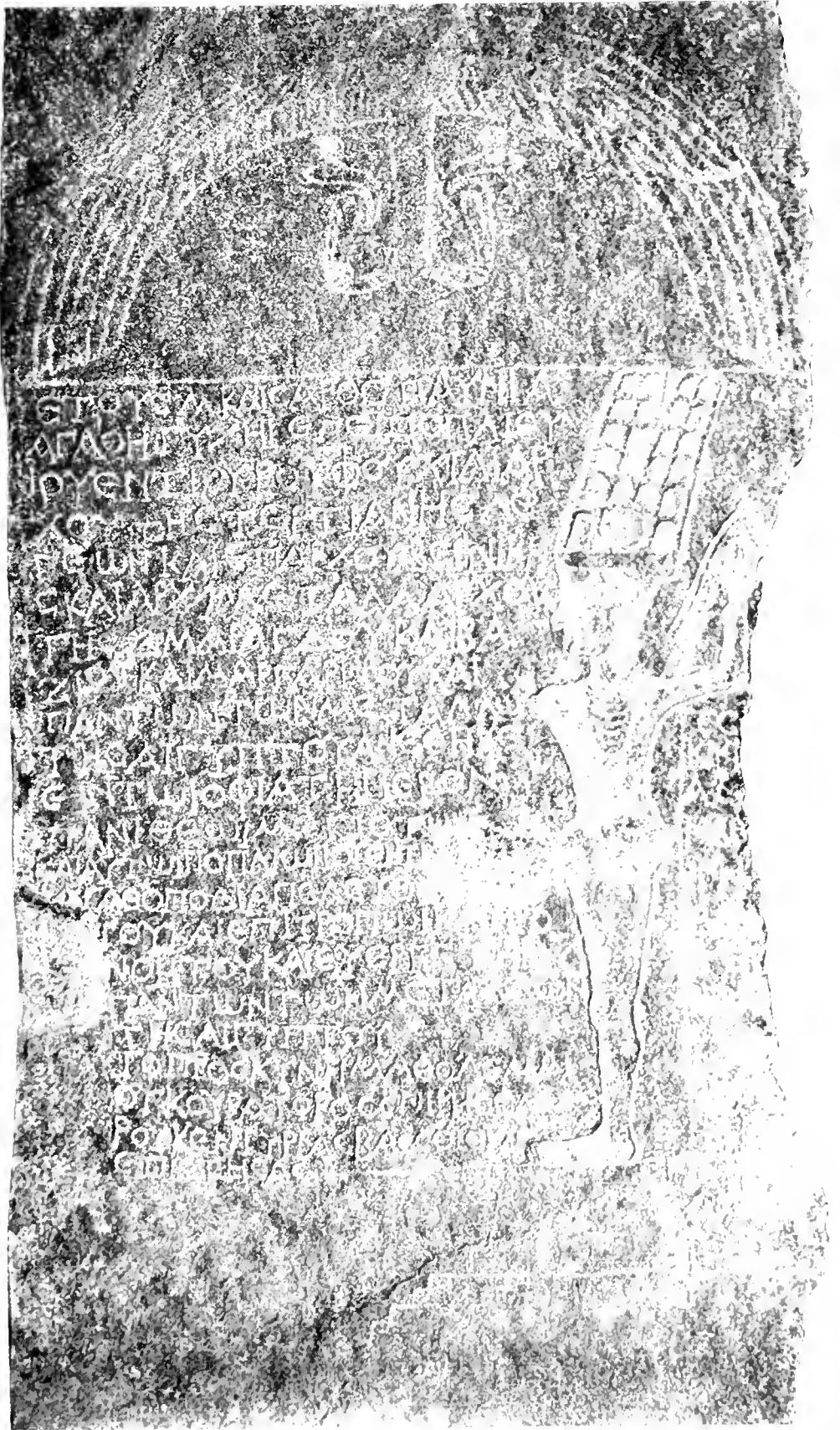


Fig. 1. — Inscription de Saunna.

cede la mine un embranchement qui ne présente plus de signaux et rejoint, à Falacro (Donaig), après les trois stations de Medrik, Saammout et Lougah, l'itinéraire de Bérénice.

*Via Hadriana.* Une inscription trouvée par Mariette et étudiée par Miller<sup>1</sup> mentionne qu'Hadrien ouvrit une nouvelle voie qui porte son nom reliant Antinoë à Bérénice à travers des pays sûrs et plats, le long de la mer Rouge, sillonnée d'aiguades et de forteresses. J'ai pu suivre en partie cette route signalée pour la première fois dans l'Ouadi Tarfa par le manuscrit de Bert que j'ai étudié dans la séance précédente. Elle suit l'Ouadi Tarfa jusqu'au Ouadi Keneh, le traverse par Raghada, débouche à Haouachiè, passe au pied du Gebel Abou-Had et aboutit à la mer à About châar el Bahari où se trouve une ancienne nécropole ; de là, elle se continue le long de la mer Rouge où l'on en observe des traces notamment aux environs des cinq grands ports précédemment étudiés. Mais on n'y trouve ni aiguades ni forteresses ou du moins pas d'aiguades artificielles, seulement quelques collines de décombres avec des poteries disséminées à leur surface et aux alentours. D'ailleurs, la *sécurité* de la route que mentionne l'inscription rend toute forteresse inutile sur son parcours.

### § 3. CARRIÈRES ET MINES.

De nombreuses mines d'or ou de pierres précieuses et des carrières attirèrent également les anciens, mais uniquement les Égyptiens ou les Romains dans le désert.

Ce furent les carrières de porphyre rouge antique du Gebel Doukhain ou *Porphyrites mons* qui sont près de la route de Philotera et qui eurent une importance considérable nécessitant la création de routes spéciales avec des chaussées dont on retrouve encore les traces.

<sup>1</sup> Inscriptions grecques de Cheikh Abbadi (Antinoë) *Rev. arch.*, XXI (1870), 313-318.

Le *Claudianus mons* fut plus important encore. Il est relié à la route de Philotera par une route à chaussée que l'on franchissait en deux jours par la station de Fatireh. Ses carrières sont au Gebel Om Dougal ; de nombreux blocs en partie taillés et de longues colonnes y ont été abandonnés. La région a été décrite par Wilkinson (*Bull. Roy. Soc. geogr.*, London, 1832) et par Schweinfurth (*Bulletin de la Société de géogr. de Berlin*, 1897).

Il y avait ici un petit village de carriers et un temple en pierre sèche avec une inscription grecque très intéressante signalée par M. Green<sup>1</sup>. La photographie qu'il en publie ne comprenant que le texte de l'inscription, je donne celle-ci intégralement (fig. 4).

Au Ouadi Hammamat étaient les carrières de brèche verte et de schiste desquelles on a tiré des sarcophages et des colonnes. Les schistes ont donné la pierre de la plupart des sarcophages anthropoïdes ; trois d'entre ceux-ci gisent abandonnées au voisinage du puits de cette vallée. Ces mêmes pierres furent extraites des ouadis Om Had et Om Hassa situés au Nord de la vallée de Hammamat.

Des carrières de diorite furent ouvertes au Gebel Doukhan et au G. Samma ; le marbre fut extrait d'une carrière située sur la route de Bérénice, à peu de distance au Nord de Jovis. Un porphyre dont le gisement nous a été donné par Ptolémée sous le nom de *Nigri Lapidis Montis*<sup>2</sup> était exploité près de la station de Sammout sur la route d'Apolonopolis à Bérénice, à l'endroit appelé actuellement Urf el Bagar. Les émeraudes du Smaragdus mons avaient leurs nombreuses galeries à quelques heures au N.-E. d'Apollo-nos, la *topaze* (peridot d'Orient) se trouvait à l'île *Zébirjet* à une journée de navigation de Bérénice.

Quant à l'or, il était disséminé dans toute l'étendue des

1. *Proceed. Bibl. Arch.*, 1909, p. 247 à 254.

2. La situation que leur attribue Ptolémée est suffisamment exacte pour m'avoir permis de la retrouver. Long. 63°, lat. 24° 40'.

montagnes. Les principaux centres d'extraction étaient à Fatireh, sur la route de *Claudianus mons*, le long des routes de Myos-Hormos et de Leucos-Limen, près de Néchesia, et dans la région comprise entre ce port et les mines d'émeraudes. Mais c'était surtout au delà de Bérénice, entre cette ville et Assouan, dans les montagnes de la Nubie, que se trouvaient les principaux gisements aurifères.

---

Cette note est le résumé d'un mémoire que je prépare sur les routes, mines et carrières anciennes du désert Arabique et que publiera l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. J'y adjoindrai environ quarante relevés, quelques cartes, une cinquantaine de photographies destinées à l'intelligence du texte et des relevés. Le temple de Redesieh (situé dans le désert) y sera entièrement photographié et représentera à lui seul plus de vingt planches. Des inscriptions grecques, des graffiti, des ostraca y trouveront également place.

---

LE COMMENTAIRE SUR LES PSAUMES  
DE DIODORE DE TARSE, PAR LE P. L. MARIÈS.

J'ai eu l'occasion de poursuivre ces mois derniers une enquête à travers quelques manuscrits grecs de notre Bibliothèque Nationale.

Cette enquête a abouti à la découverte d'une œuvre complète de Diodore de Tarse, qui fut au iv<sup>e</sup> siècle, le fondateur de l'École exégétique littérale d'Antioche, le maître de Théodore de Mopsueste et de saint Jean Chrysostome. A part quelques fragments très suspects ou très mêlés reproduits par Migne d'après divers éditeurs, et quatre petits écrits pseudépigraphes que M. Harnack a proposé de lui restituer, aucun ouvrage de Diodore jusqu'à présent



ne nous était connu. J'ai tout lieu de croire que nous possédons désormais dans son entier son Commentaire sur les Psaumes. Voici les faits :

Le ms. gr. Coislin 275 est un ms. de parchemin, du XI<sup>e</sup> siècle, in-4<sup>o</sup> (0<sup>m</sup> 290 × 0<sup>m</sup> 215) qui contient du folio 1 au folio 360 v. un Commentaire sur les Psaumes. Il est intitulé : Ὑπόθεσις καὶ ἐρμηνεία τοῦ ψαλτηρίου τῶν ἑκατὸν πενήκοντα ψαλμῶν ἀπὸ φωνῆς Ἀναστασίου μητροπολίτου Νικαίας.

Le sens de l'expression ἀπὸ φωνῆς est discuté. Cependant une chose est dès à présent bien certaine, c'est que dans tous les exemples que l'on en cite, cette expression indique qu'il s'agit non pas d'une composition originale faite par l'auteur dont elle introduit le nom, mais bien d'un travail, de nature assez indéterminée, auquel cet auteur s'est livré à propos de l'ouvrage d'un autre. Ici donc cette expression ἀπὸ φωνῆς Ἀναστασίου, loin de rien faire préjuger en faveur de l'attribution du Commentaire à Anastase, indique plutôt qu'il faut chercher dans un autre personnage le véritable auteur.

Je reprends l'énumération des sources manuscrites.

Notre Commentaire existe encore :

1<sup>o</sup> pour les psaumes 1 à 68, dans un manuscrit anonyme de l'ancien fonds à Paris, manuscrit que M. J. Lebreton a eu la bonne fortune d'identifier avec le Coislin 275 ;

2<sup>o</sup> pour les psaumes 17 à 150(?), dans un manuscrit mutilé et sans titre du mont Athos, dans lequel feu le moine Alexandros Lauriotes, par une conjecture heureuse, a deviné un exemplaire apparenté au Coislin 275.

Outre ces trois manuscrits, plusieurs chaînes, notamment une à Paris et une à Milan, nous ont conservé plusieurs fragments de ce Commentaire.

J'ai de plus constaté personnellement que la Paraphrase anonyme de l'*Expositio Patrum Graecorum in Psalmos* de Cordier en contient, elle aussi, des fragments considérables.

Enfin, constatation de beaucoup la plus intéressante

56 fragments de Diodore de Tarse *in Psalmos*, tout ce que j'ai pu glaner dans les chaînes de Paris, s'y retrouvent textuellement.

Cette dernière coïncidence, jointe à l'étude du Commentaire en lui-même, nous autorise à poser une question dont la solution intéresse vivement l'histoire de l'exégèse : Aurions-nous dans le manuscrit grec Coislin 275, le Commentaire sur les Psaumes de Diodore de Tarse ?

Plusieurs raisons militent en faveur d'une réponse affirmative.

C'est avant tout dans notre Commentaire la présence des 56 fragments authentiques de Diodore. Il n'y a pas de raison en effet de mettre en doute l'attribution faite par les chaînes où je les ai trouvés. Or ces 56 fragments, de 4 à 12 lignes en moyenne, quelquefois même plus étendus, s'échelonnent du Ps. 1 au Ps. 89 inclusivement ; c'est-à-dire aux Ps. 1, 13, 18, 34, 37, 43, 47, 55, 68, 71, 72, et dans les Ps. 80 à 89. De plus, il importe de bien le remarquer, ces 56 fragments se présentent dans notre Commentaire, non pas comme des pièces rapportées, ou comme les morceaux disparates d'un florilège ou d'une anthologie byzantine, mais bien agencés et liés à leurs contextes respectifs, comme des parties intégrantes à un tout cohérent, comme les membres au corps.

D'autre part, l'étude du Commentaire en lui-même fournit, elle aussi, des preuves dans le même sens.

Ce Commentaire contient par exemple une préface, de longs arguments où sont exposés les principes d'une exégèse tout antiochienne, principes que le Commentaire proprement dit, loin de contredire, confirme perpétuellement. Le prologue du psaume 118, en particulier, contient une longue dissertation sur l'ἄλληλογραφία et la θεσιλογία ; or on sait que Diodore avait écrit un opuscule sur ce sujet. Vers la même conclusion enfin convergent une foule d'indices que j'espère faire connaître un jour dans le détail.

Il n'est pas jusqu'aux suppositions inexactes faites au sujet de ce Commentaire qui ne viennent elles-mêmes confirmer indirectement notre thèse en mettant en lumière la haute valeur de notre texte. En effet, si personne jusqu'ici n'avait étudié le présent commentaire sous la forme intégrale que nous rend le 273, bien des chercheurs l'avaient dès longtemps rencontré sous diverses formes anonymes et fragmentaires. Tous avaient été frappés et de son originalité et de sa hardiesse. C'est ainsi que, momentanément au moins, le regretté Friedrich Baethgen, MM. J. Rendel Harris, Giovanni Mercati, Hanz Lietzmann ont cru, chacun à leur tour, reconnaître du véritable Théodore de Mopsueste dans des fragments qui n'étaient en réalité que des fragments de notre Commentaire. C'est là du reste une position que rend insoutenable la comparaison du 273 avec les fragments authentiques de Théodore. Car si cette comparaison montre l'étroite parenté des deux exégèses, elle établit également la non-identité des deux ouvrages.

Une objection peut être faite contre la conclusion qui se dégage de tout ce qui précède. On la prendra des fragments de Diodore sur les Psaumes, déjà édités par Angelo Mai, par Balthazar Cordier, et reproduits par Migne.

En effet, la concordance entre notre 273 et les fragments publiés par Mai, pour huit psaumes que j'ai examinés, n'existe pas, et la concordance entre notre manuscrit et les fragments publiés par Cordier n'est pas complète. Je sais qu'il existe déjà bien des raisons de suspecter l'authenticité, au moins entière, de ces deux collections. Mais voici mieux que des soupçons : le témoignage des chaînes de Paris vient dirimer la question en faveur de notre thèse. En effet, aux deux seuls endroits où une comparaison m'était possible sur un même point, entre les fragments de Diodore trouvés dans les chaînes de Paris, et les fragments édités par Mai, la divergence est absolue. L'absence des fragments Mai dans notre Commentaire, loin d'être une objection, est donc au contraire une preuve de plus.

Plus élégamment peut-être encore, le témoignage des chaînes de Paris résout l'objection tirée des fragments recueillis par Cordier. L'objection est celle-ci : plusieurs fragments, donnés comme étant de Diodore par Cordier, ne se retrouvent pas dans notre 273. Or les chaînes de Paris ne donnent pas ces fragments suspects comme étant de Diodore. Car elles les donnent souvent, mais dans des conditions paléographiques qu'il suffit d'examiner pour voir quelle a été chez Cordier la cause de ce mélange déconcertant de fragments authentiques et non authentiques. Bien souvent, en effet, dans la chaîne du ms. gr. 139 (début du *x<sup>e</sup>* siècle) un fragment attribué à Diodore est suivi d'autres fragments qui, eux, ne portent pas de nom. Mais toujours, dans ce cas, les fragments sont soigneusement séparés les uns des autres par deux points et un espace blanc qui va quelquefois jusqu'à la longueur d'une ligne. Or il se trouve que les manuscrits de Munich 12 et 13 (*xv<sup>e</sup>* siècle), sur lesquels repose la chaîne de Cordier, sont précisément de la même famille que le Paris gr. 139. Que s'est-il donc passé ? Ou bien les copistes postérieurs ont reproduit les séparations des archétypes qu'ils transcrivaient, et Cordier ne les a pas suivis ; ou, ce que j'inclinerais plutôt à croire, les copistes postérieurs eux-mêmes n'auront pas tenu compte des séparations : ils auront copié à la suite sous un seul nom de Diodore du vrai et du faux, et Cordier n'aura fait que les suivre.

Je n'insiste pas sur l'importance qu'a pour l'histoire de l'exégèse la restitution de ce Commentaire à Diodore de Tarse. Malgré ce qu'elles ont encore d'incomplet, les raisons précédemment exposées m'ont paru cependant assez probantes pour qu'on pût signaler cette découverte à l'attention et à l'examen du monde savant.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. HÉRON DE VILLESOSSE dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Quelques notes d'archéologie chrétienne*. On y trouvera mentionnées plusieurs découvertes intéressantes, faites récemment à Carthage : celle d'un fragment de marbre appartenant au magnifique bas-relief de la Vierge trouvé, il y a plus de vingt-cinq ans, dans la basilique de Damous-el-Karita, celle d'un fragment de l'inscription des martyres sainte Perpétue, sainte Félicité et leurs compagnons, provenant de la basilique de Meidfa, et enfin celle d'une table de jeu à l'usage des chrétiens.

---

## SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE

---

PRÉSIDENCE DE M. OMONT, VICE-PRÉSIDENT.

M. Henri CORDIER lit un fragment d'une étude traitant des « Jeunes de Langues », enfants élevés au Lycée Louis-le-Grand dans le dessein de les préparer au drogmanat dans les pays musulmans. Ce fragment est consacré à Joseph-Marie Jouannin, interprète du général Brune, lorsque celui-ci fut nommé ambassadeur à Constantinople en 1802. Jouannin fut aussitôt envoyé en mission dans la mer Noire, sur les côtes d'Asie qu'il a étudiées avec le plus grand soin, relevant soigneusement les inscriptions latines et grecques qu'il remarquait en cours de route à Amassera, Sinope, etc. C'est de ce voyage que M. Cordier entretient l'Académie d'après le manuscrit inédit de l'auteur qu'il a découvert chez un marchand d'autographes.

Jouannin, né à Saint-Brieuc le 6 septembre 1783, fut nommé secrétaire-interprète du Ministère des affaires étrangères et direc-

teur de l'École des « Langues » en 1826; il mourut à Paris le 31 janvier 1844.

M. CAGNI présente quelques observations.

M. Salomon REISACH propose une explication nouvelle de l'exil d'Ovide, motivé, comme on sait, par le caractère licencieux de l'*Art d'aimer* et par une autre cause plus grave et restée mystérieuse, bien que le poète exilé n'ait cessé d'y faire allusion dans ses vers. Ovide, mal vu par Auguste, lié avec des membres dissidents de la famille impériale qui patronnaient la succession d'Agrippa au détriment de Tibère, aurait assisté à une opération magique ou divinatoire dont la conclusion était qu'Auguste allait mourir et être remplacé au pouvoir par son petit-fils Agrippa. La chose fut divulguée; Livie et Tibère obtinrent que le poète fût banni, alors que ses yeux seuls, comme il l'a répété, avaient été complices et qu'il n'avait péché que par imprudence. Quand Ovide, à Tomes, apprit la mort d'Auguste, il se sentit perdu sans espoir; et Tibère, devenu empereur, assimila au crime de lèse-majesté celui d'interroger l'avenir sur la vie de l'empereur ou celle des siens.

M. BOUCHÉ-LECLERCQ présente quelques observations.

M. Charles Michel, professeur à l'Université de Liège, correspondant étranger de l'Académie, cherche à ramener au vi<sup>e</sup> siècle la date du Protévangile de Jacques, que l'on fixe communément au i<sup>er</sup> siècle de notre ère. L'examen des citations qu'on en trouve chez les plus anciens écrivains chrétiens montre qu'il s'agit toujours de documents utilisés par le rédacteur de cet évangile apocryphe, et non du texte lui-même. Jamais, avant le vi<sup>e</sup> siècle, on ne trouve une allusion au Protévangile que nous avons encore, et dont les plus anciennes traductions ne remontent pas plus haut.

M. Salomon REISACH présente quelques observations.

---

## LIVRES OFFERTS

M. SALOMON REINACH a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de Sir John Rhys, professeur de celtique à l'Université d'Oxford, une édition nouvelle, précédée d'une longue introduction, des fragments de la plus grande inscription celtique qui nous reste, le calendrier de Coligny (*Notes on the Coligny Calendar* ; extrait des *Proceedings of the British Academy*, vol. IV). Sir John Rhys, aidé de MM. Lechat et Dissard, a étudié avec le plus grand soin les restes de la table de bronze conservés au musée de Lyon ; il a pu ainsi apporter des corrections et des compléments à la restitution, jugée par lui très remarquable, que M. le commandant Espérandieu a publiée de ce document en 1898. Il ne reste plus à placer qu'un petit nombre de fragments sans grande importance, de sorte que la lecture de l'ensemble peut être considérée comme assurée. Il n'en est pas de même de l'interprétation. Sir John Rhys maintient que la langue du calendrier est celtique, mais non gauloise ; il s'incline à croire, d'après une hypothèse de M. Fotheringham, que le calendrier de Coligny est un calendrier celtique « accommodé » au calendrier Julien. »

## SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. Léon Dorez commente une lettre d'Odet de Selve, ambassadeur à Venise, au cométable Anne de Montmorency, lettre datée du 15 septembre 1553 et relative à la fuite et au séjour d'Henri Estienne en Italie. M. Dorez croit pouvoir affirmer que, contrairement aux assertions de ses biographes, le grand philologue et imprimeur n'a fait en Italie qu'un seul séjour, d'une durée d'environ trois ans, comme il le dit lui-même par deux

fois, dans sa *Précellence du langage français* et dans son *Apolo-  
gie pour Hérodote*. Ce séjour, qui s'étendrait du mois de juin  
1552 aux derniers mois de 1555, fut interrompu par un rapide  
voyage à Paris, au cours de l'année 1554.

M. le commandant Dincher, chargé de recueillir sur la fron-  
tière occidentale de la Chine les documents relatifs aux commu-  
nautés musulmanes qui existent dans ces régions, communique  
à l'Académie le résultat de ses recherches. Il a recueilli, entre  
autres, une vingtaine d'estampages d'inscriptions, ainsi que  
quelques manuscrits concernant les traditions religieuses de ces  
communautés; ces derniers ne sont malheureusement que des  
commentaires grammaticaux destinés à faciliter l'interprétation  
du texte sacré. Une partie des inscriptions sont conçues en carac-  
tères chinois ou arabes exclusivement, les autres sont des bilingues  
rédigées en chinois et en arabe. Les trois principales sont : 1° une  
proclamation en chinois des habitants de Tali, marquant la  
fin de la guerre qui de 1858 à 1873 ravagea cette province et  
racontant la répression sanglante qui la termina; 2° une stèle  
commémorative du mandarin musulman Tchao-Wan-Ngen,  
composée par le secrétaire au *naï-ko*, Li P'ong Kia; 3° une stèle  
funéraire érigée avec l'autorisation de l'empereur à la dame  
musulmane Mi-Ying, pour honorer sa chasteté. Ajoutons, pour  
être complet, une sorte de guide du pèlerin jusqu'à la Mecque,  
et un carreau de faïence sur lequel un paon est figuré en relief,  
polychrome sur fond d'or. Tels sont les principaux résultats de la  
mission. Ils suffisent à montrer quelle récolte abondante de  
documents pourrait faire dans ces régions un missionnaire moins  
pressé par le temps.

M. CLERMONT-GANNEAU présente quelques observations.

M. de Mély présente les photographies de deux tableaux  
célebres de l'École flamande primitive, dont il existe en Europe  
de nombreuses répliques. L'un, *le Banquier et sa femme*,  
variante du tableau du Louvre, signé Quentin Matsys, 1514,  
appartient au prince de Hohenzollern, qui la possède dans  
sa galerie de Sigmaringen; l'autre, *les deux Araxes*, appartient  
au baron Albert Oppenheim de Cologne. Ces deux tableaux



sont attribués par les meilleurs critiques à Quentin Matsys. M. de Mély, poursuivant sa méthode d'interrogation des inscriptions décoratives regardées comme sans intérêt, signale dans le premier tableau plusieurs registres couverts d'écriture flamande ; sur l'un on lit : *Compte de la petite recette de Jean Obrecht, pour le premier semestre de l'année 1534*. Sur l'autre : *D'où il resulte que le même maître Corneille de la Chapelle avait pris en sous-location en 1533*. Ces deux inscriptions obligent immédiatement à écarter le nom de Quentin Matsys, qui était mort en 1530. Dans le deuxième tableau, on lit en français : *Doiet le roy a maître Corneille de la Chapelle, son peintre, la somme de deux mille livres à prendre sur la gabelle du sel*. Le texte est très clair. Il est donc encore plus difficile d'attribuer ce tableau à Quentin Matsys, puisque Corneille de la Chapelle fut nommé peintre du roi en 1547 seulement. Or ce Corneille de la Chapelle, Natalis Rondot l'a naguère identifié avec le célèbre Corneille de Lyon, qui vint des Flandres s'établir en 1544 à Lyon, où il mourut en 1574. Nous ne devons donc pas être surpris de trouver à sa peinture tous les caractères de l'art flamand. Mais ce qui est particulièrement intéressant, c'est que très nombreux sont les tableaux, d'aspect essentiellement français, qui sont attribués à Corneille de Lyon, lequel fut jugé sur des œuvres qu'il est ainsi maintenant impossible de reconnaître comme siennes. C'est dans l'École de Quentin Matsys qu'il faut désormais faire les recherches, en s'appuyant sur les bases certaines, indiscutables, que nous fournissent les inscriptions de ces deux tableaux.

---

## LIVRES OFFERTS

---

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

*Léopold Delisle*, par un de ses anciens élèves, M. Louis Duval, archiviste honoraire du département de l'Orne (Argentan), 1910, in-8° ; — *Les lions de l'Institut*, par M. Numa Ruffin (Paris), 1910, in-8° ; — *Annuaire général de l'Indo-Chine*, 1910 (Hanoï, 1910, in-8°).

## SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. HÉRON DE VILLESOSSE entretient l'Académie des fouilles que poursuivent en ce moment M. le commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, et son dévoué collaborateur le docteur Epéry, ancien maire d'Alise, sur le plateau du mont Auxois, au lieu dit la Croix-Saint-Charles.

Ce point est situé à flanc de coteau, du côté de la montagne qui regarde la petite ville de Flavigny, sur le bord de la voie romaine venant de Somberton. Il se trouve dans une position admirable; on y jouit d'une vue charmante et très étendue. Les substructions déjà mises au jour sont évidemment celles d'un temple important. Le vaste édifice, dont le plan, soigneusement levé par le commandant Espérandieu, est déposé sur le bureau, est situé à proximité et un peu au-dessous du petit sanctuaire avec piscine de pierre, découvert l'an dernier, qui a fourni tant d'ex-voto de bronze représentant des yeux humains. Les deux absides avec les petits couloirs qui les avoisinent sont de date plus récente que le reste de la construction. M. Espérandieu écrit à ce sujet à M. Héron de Villefosse, à la date du 22 septembre :

Comme partout sur le mont Auxois, le temple primitif, qui remonterait aux premières années du premier siècle et peut-être même plus tôt, a été détruit, puis rebâti. Celui dont nous avons découvert les ruines n'est pas antérieur; je le crois du second siècle dans ses parties les plus anciennes et du troisième pour les absides. On a trouvé dans les fondations de celles-ci deux ex-voto figurant des bustes.

Le temple seul est reconnu. On n'a fait encore, de chaque côté, que des sondages qui nous ont révélé la présence d'autres murs. La partie laissée en blanc à gauche sur le plan n'est en réalité que du terrain non fouillé. Un sondage nous a fait retrouver un petit canal en pierres sèches construit pour protéger une conduite de bois dont

les anneaux-colliers en fer sont restés en place et une construction très petite, de forme demi-circulaire, d'où le canal semble sortir. Cette découverte ne date que de quelques jours. Le plan du temple doit se continuer vers le Nord dans un champ qui ne m'appartient pas et au delà duquel se trouvent le petit sanctuaire avec piscine et le temple octogonal.

Sous le rapport des découvertes de menus objets, notre campagne a été jusqu'ici assez fructueuse. Il faut citer d'abord deux inscriptions, l'une gravée sur une cuisse humaine en pierre, l'autre sur la base d'un ex-voto en forme de tronc humain, quatre ou cinq têtes en pierre détachées de bustes, des pieds, des cuisses, des genoux, des ex-voto en bronze représentant des yeux, des bustes en pierre sans têtes, etc. A ces divers ex-voto, il faut ajouter la tête assez soignée d'une statuette de divinité féminine beaucoup de ferraille, des clefs, des garnitures de portes, des anneaux-colliers à bords coupants destinés à réunir et à maintenir les tuyaux en bois des canalisations. On a recueilli du verre à vitre en grande quantité et, parmi les fragments, on en remarque quelques-uns qui portent des traces de gravure. Peut-être ces gravures constituaient-elles une sorte de dessin au trait que l'on coloriait ensuite; nous aurions ainsi des vitraux primitifs. Certains des fragments recueillis représentent manifestement des plumes.

Les murs du temple étaient revêtus de béton et couverts d'un enduit. Autant qu'on peut en juger par les fragments, à la vérité passablement nombreux, la décoration se composait de rectangles peints en rouge avec de larges bordures blanches où couraient des dessins de couleurs variées figurant surtout des fleurs.

Au cours des fouilles, on a ramassé une grande quantité de marbres de placage de plusieurs espèces, ce qui indique que rien n'avait été épargné pour la décoration intérieure de l'édifice. Les marbres de revêtement sont plutôt rares dans les autres constructions découvertes jusqu'ici sur le plateau. On a trouvé aussi de nombreux petits cubes de mosaïques blanches grossières; nous possédons également des fragments de mosaïques plus fines avec cubes de plusieurs couleurs.

Les monnaies recueillies sont, en général, de basse époque. Un grand nombre appartiennent à Postume et à Tétricus; les monnaies de Constantin sont communes. Les pièces les plus récentes sont d'Arcadius; nous en possédons deux à l'effigie de cet empereur et cette particularité paraît intéressante.

Le temple a existé dès le premier siècle, mais il a été détruit et reconstruit de très bonne heure, puis rebâti et modifié plus tard à la

suite d'un incendie. Sa destruction est de la fin du iv<sup>e</sup> siècle ou des premières années du v<sup>e</sup>. Je n'ose pas l'attribuer aux Burgondes; je croirais plus volontiers qu'elle est l'œuvre des chrétiens. On ne s'est pas contenté de piller ce temple et d'y mettre le feu, comme auraient pu le faire de simples envahisseurs; on s'est acharné sur toutes choses, on a tout dévasté, tout broyé. Nous avons recueilli plus de quarante débris d'inscriptions sur marbre; c'est à peine si le plus grand se compose de trois lettres. Et beaucoup de ces débris proviennent d'un même texte. Tous les ex-voto en pierre ont été décapités.

M. Héron de Villefosse ajoute qu'il s'est rendu cette semaine sur le plateau d'Alise et qu'il a visité les runes exhumées par le commandant Espérandieu et le docteur Epéry. Il est heureux de pouvoir dire à l'Académie que les fouilles sont conduites avec le plus grand soin et que l'exploration est faite d'une façon tout à fait scientifique. Il y a lieu d'espérer bientôt de nouveaux résultats encore. Au centre du temple, comme on peut le voir sur le plan déposé sur le bureau, on remarque une grande piscine rectangulaire dont les parois sont recouvertes de béton et dont le fond est pavé de gros cubes de mosaïque blanche; on y descend par trois marches. Plusieurs des photographies envoyées par le commandant Espérandieu en font voir la disposition et les détails. C'est là que les malades, après avoir invoqué le dieu, venaient chercher la fin de leurs maux et se plonger dans l'eau qui devait les guérir. Les ex-voto recueillis dans les fouilles ne laissent aucun doute sur le caractère médical de la divinité. La canalisation qui amène dans cette piscine l'eau d'une source voisine a été établie d'une façon remarquable; elle est admirablement conservée. Elle n'a pas cessé d'y amener l'eau qui arrive encore de la partie supérieure de la montagne et s'écoule du côté inférieur.

Quel était le dieu adoré dans ce temple, le dieu de la source bienfaisante, qui rendait tant de services aux pauvres malades? Les ex-voto se chargent de nous l'apprendre: trois d'entre eux nous font connaître le nom de *Moritasgus*, divinité celtique assimilée avec Apollon à l'époque romaine.

La découverte du plus complet de ces ex-voto remonte au commencement de l'été. C'est une cuisse humaine, en pierre, de grande dimension, sur laquelle une inscription en beaux

caractères a été gravée. Elle fut trouvée en déblayant une construction dépendant du temple. On y lit :

AVG SAC  
DEO APOLLINI  
MORITASGO  
CATIANVS  
ONTAI

Un second texte, recueilli comme le premier à la Croix-Saint-Charles, est également gravé en excellents caractères sur une base en pierre qui paraît avoir servi de support à un tronc humain. Malheureusement cette base, actuellement conservée chez le docteur Epery, est en miettes, de sorte qu'elle n'est pas maniable; plusieurs débris n'ont pas été rapprochés et quelques lettres restent méconnaissables. Il faut pour le moment se contenter d'une lecture provisoire à la fin de la seconde ligne :

AVG SAC *deo* APOLLINI  
MORITASGO ||||| AVIVS · ALI  
DIOFANES ||||| ER · LIB · P

Copie du docteur Epery.

Ces deux ex-voto permettent de compléter sans hésitation un petit fragment en pierre découvert en 1909<sup>1</sup> et dont la forme arrondie correspond parfaitement à celle des ex-voto représentant des membres humains. Les lettres RITA inscrites sur ce fragment appartiennent sans aucun doute au nom de *Moritasgus*. Vraisemblablement comme sur les deux autres, le nom divin apparaissait en tête de l'inscription, avant le nom du dédicant qui nous reste inconnu :

*aug sac*  
*deo apollini*  
*moRITAsgo*  
.....  
.....

1. Cf. *Comptes rendus de l'Académie*, 1909, p. 503; *Bulletin archéologique du Comité*, 13 juin 1910.

De ces trois textes il convient de rapprocher le fait suivant. Au commencement du règne de Louis XIV, le 10 décembre 1654, on découvrait à Alise une grande inscription qui fut transportée dans le jardin des Pères Cordeliers et placée plus tard sur la fontaine de Saint-Bernard. Elle y resta jusqu'en 1813, époque à laquelle elle fut, dit-on, brisée et employée dans une construction. L'historien d'Autun, Édme Thomas, qui écrivait vers 1660 et qui donne d'ordinaire des renseignements fort exacts, assure qu'elle avait été trouvée « au cimetière du Mont-d'Auxois, au tombeau des prédécesseurs du Sr de Badier, bailly de Flavigny ». Il semble résulter de ce passage que l'inscription en question n'était plus en 1652 à son lieu d'origine, mais bien dans les murs d'une sépulture où elle avait été employée. Il est maintenant hors de doute qu'elle avait dû être apportée en cet endroit et qu'elle provenait primitivement du temple de la Croix-Saint-Charles. Cette inscription mentionne, en effet, la construction d'un portique en l'honneur du dieu Moritasgus et nous fait connaître le personnage qui par ses libéralités avait contribué à l'embellissement du temple. L'authenticité du texte a été contestée à tort; du fait des nouvelles découvertes du commandant Espérandieu, ce texte acquiert une importance singulière <sup>1</sup>.

Ainsi l'épigraphie nous fournit quatre mentions du dieu Moritasgus. A l'époque de l'indépendance, ce dieu était honoré et invoqué auprès d'une source d'Alise dont les eaux passaient pour avoir des vertus curatives et à laquelle son nom demeurait attaché; sous les Romains, son culte se conserva vivace, mais le dieu celtique fut assimilé avec Apollon dont le caractère médical et guérisseur est bien connu <sup>2</sup>.

Les temples élevés auprès des sources ont fourni de très nombreux ex-voto du genre des trois qui viennent d'être signalés. La plupart de ceux qui nous restent sont sans valeur matérielle, mais ces temples possédaient certainement des ex-voto plus précieux qui ont été pillés par les barbares ou détruits par les chrétiens. On peut toujours conserver l'espoir de découvrir un

1. Cf. *Corp. inser. lat.*, XIII\_n. 2873.

2. Le passage souvent cité de César, B. G., VI, 17: « Apollinem morbos depellere... » montre que l'assimilation de certaines divinités indigènes avec Apollon était déjà faite au moment de la conquête.

jour une cachette faite au moment du danger dans le voisinage d'un de ces lieux de prières. En attendant cette bonne fortune, les trésors d'argenterie de Wettingen près de Zurich, de Limoges, de Bernay, de Notre-Dame d'Alençon près de Brissac, ou des pièces d'argenterie votive isolées, comme les deux patères d'Auxerre consacrées à Apollon, comme le plateau des Riceys, les feuilles d'argent de Vichy, le bambin en argent de même provenance..... etc., peuvent nous donner une idée des offrandes que faisaient les dévots d'un certain rang afin d'obtenir une guérison, afin de remercier la divinité d'avoir exaucé leurs prières.

La fréquence des fontaines sacrées chez les Éduens et les Lingons, dans le voisinage du Mont-Auxois, est particulièrement frappante. La contrée en est remplie. Les sanctuaires les plus connus ou qui ont fourni jusqu'ici le plus grand nombre d'ex-voto sont celui des sources de la Seine près de Saint-Germain-la-Feuille (Côte-d'Or), celui de la source dite aujourd'hui de Saint-Cyr à Massingy-lès-Vitteaux (Côte-d'Or), celui de la source de la Cave près d'Essarois (Côte-d'Or), celui de Sainte-Sabine (Côte-d'Or) auxquels il convient de joindre maintenant les temples de sources récemment découverts au Mont Auxois.

Parmi les dieux de ces eaux bienfaisantes, Apollon occupe incontestablement le premier rang à l'époque romaine, mais il nous apparaît d'ordinaire avec un surnom local, ancien nom du dieu gaulois dont il a pris la place. Les plus connus de ces dieux celtiques assimilés avec Apollon sont : *Borvo* qui a donné son nom à Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, la Bourboule, Bourbonne-les-Bains... etc., villes d'eaux encore très fréquentées; *Borvo* était également invoqué à Entrains et à Aix-les-Bains; *Vindonnus* particulièrement honoré comme dieu guérisseur auprès d'Essarois; *Cobledulitarus* dont le nom figure en tête d'une inscription relatant la reconstruction des thermes publics à Périgneux; *Toutiorix* tout puissant à Wiesbaden (Aquae Mattiacorum); *Graunus* dont le culte particulier à la région du haut Danube avait un centre important à Lavingen dans le Nord de la Rhétie; *Belenus* que les empereurs consultaient à Aquilée et cherchaient à se rendre favorable,... etc. Les intéressantes découvertes du commandant Espérandieu permettent de joindre à ces noms celui de *Moritasgus*.

J'ajoute que le Musée de Dijon possède un autel trouvé à Vertault (Côte-d'Or) dont la face antérieure représente un personnage s'appuyant la main droite sur un arc et du bras gauche sur une urne renversée<sup>1</sup> ; c'est un de ces dieux de sources avec un attribut d'Apollon. Un passage d'Éumène désigne un temple important de la cité des Éduens dans lequel Apollon était vénéré comme divinité des eaux thermales : « Apollo noster enjus ferventibus aquis perjuria puniuntur<sup>2</sup>. » Bien d'autres faits, relevés par les archéologues locaux, peuvent servir à démontrer l'importance de ce culte des sources chez les Éduens et chez les Lingons. On en retrouve d'ailleurs la trace dans toute la Gaule où les fontaines qui portaient dans l'antiquité le nom d'un dieu local ont reçu aujourd'hui celui d'un saint.

M. Henri COBRIER a la parole pour une communication :

« On sait que, lors du passage à Pe-king de M. Paul Pelliot, les ministres chinois avaient été émerveillés de ses découvertes, et qu'ils avaient fait consigner par des savants leur travail de déchiffrement des documents dans un ouvrage intitulé *Touen houang che che yi chou* dont M. Édouard Chavannes a fait hommage à l'Académie dans la séance du 10 juin. Ému des découvertes des étrangers, le gouvernement chinois s'est empressé, tardivement il est vrai, de faire transporter à Pe-king ce qui restait dans les grottes de Touen houang, ainsi que l'indique la lettre suivante adressée par le ministre de France en Chine, M. de Margerie, à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères :

V. Exc. se rappelle que M. Pelliot, au cours de sa dernière mission, a découvert dans les grottes de Touen houang, au Kan-Sou, une collection considérable de manuscrits chinois antérieurs au xi<sup>e</sup> siècle et dont il a rapporté en France la partie la plus intéressante pour l'histoire de l'Asie.

Le gouvernement chinois s'est sans doute ému de voir exporter à l'étranger d'aussi importantes richesses archéologiques et, un peu tardivement, il a donné l'ordre d'expédier à Pe-king tout ce qui restait de la découverte de notre compatriote.

1. *Corp. inscr. lat.*, XII, 5665; *Catalogue du musée de la Commission des antiquités*, n. 62.

2. *Pancq. Constant.*, XXI.



Vingt caisses envoyées par un délégué du gouverneur du Kan-Sou viennent d'arriver à Pe-king: les documents qu'elles contiennent remontent pour la plupart au VII<sup>e</sup> siècle (dynastie des Tang). Une Commission de lettrés nommée par le ministre de l'Instruction publique a été chargée d'en dresser le catalogue que je ne manquerai pas de faire parvenir au Département dès que j'aurai pu me le procurer.

L'action du gouvernement chinois témoigne de l'importance attachée dans la capitale de la Chine aux découvertes de M. Pelliot. Mais après ce que notre compatriote, d'une part, et d'autre part, le Dr Aurel Stein pour l'Inde et l'Angleterre, et sans doute aussi M. Serge d'Oldenbourg, pour la Russie, ont emporté, on peut se demander si ce qu'il y avait de plus précieux dans les grottes de Touen houang n'est pas maintenant en Europe.

M. CAGNAT lit, au nom de M. Maurice Besnier, professeur à l'Université de Caen, une note sur une inscription récemment découverte à Vieux Calvados :

« Les trouvailles d'inscriptions latines en Normandie sont assez rares pour qu'il ne paraisse pas inutile de signaler à l'Académie une découverte récemment faite à Vieux (Calvados, l'ancienne capitale des *Viducasses* <sup>1</sup>). M. le docteur Gosselin, de Caen, a acquis sur place, chez un habitant du village même de Vieux, une inscription funéraire utilisée à l'époque moderne dans la construction d'un mur <sup>2</sup>. La pierre, de forme à peu près rectangulaire, mesure 28 centimètres 1/2 de largeur maxima à sa partie inférieure et 23 à sa partie supérieure, sur 22 1/2 de hauteur maxima à gauche et 15 à droite; sa plus grande épaisseur est de 12 millimètres. Une cassure a fortement endommagé le coin supérieur gauche et fait disparaître de ce côté, en tout ou en partie, plusieurs lettres de l'inscription. Celle-ci est disposée sur quatre lignes, que séparent, suivant un usage très répandu aux

1. Cf. M. Besnier, *Histoire des fouilles de Vieux*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, LXIX, 1909, p. 225-335. — Les inscriptions de Vieux déjà connues sont publiées dans le *Corp. inser. latin.*, XIII, nos 3162-3176.

2. Elle a été communiquée par M. R.-N. Sauvage, archiviste adjoint du Calvados, à la Société des antiquaires de Normandie, et reproduite dans le *Bulletin des Sociétés savantes de Caen*, 1<sup>re</sup> année, 1909-1910, p. 171.

v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles de notre ère<sup>1</sup>, des traits parallèles, distants de 30 à 38 millimètres les uns des autres; il n'y a pas de trait au-dessus de la quatrième ligne; en revanche, au-dessus de la première, deux traits encadrent encore une ligne préparée pour la gravure, mais laissée en blanc; entre les lignes 4 et 5, le lapicide s'est repris à deux fois pour graver, très irrégulièrement, l'extrémité droite du trait séparatif.



Voici comment nous proposons de lire le texte<sup>2</sup> :

*m* e M O R I A  
 e A S T I N I Q V I  
 F V I T I N C O R P O R E  
 A N N O S L .

*Me moria C astini, qui f uit in corpore annos LXX.*

<sup>1</sup> Il suffit de renvoyer aux nombreux exemples cités par Edm. Le Blant, dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I (1856) et II (1865), et dans son *Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule* (1892).

<sup>2</sup> Nous devons la photographie reproduite ici à M. Camille Lemerçier, directeur de la Faculté des lettres de Caen.

« Les lettres sont de hauteur variable. Les plus grandes, à la 1<sup>re</sup> ligne, mesurent de 24 à 32 millimètres; les plus petites, le T de la 2<sup>e</sup> ligne, le premier des o de la 3<sup>e</sup>, les deux X du nombre LXX à la 4<sup>e</sup>, 12 ou 13 millimètres. Elles sont toutes très grêles, sans pleins ni déliés, peu régulières d'aspect, avec un contour gauche et tremblé. Il faut remarquer surtout la forme des R, dont la boucle, au lieu de rejoindre le milieu de la haste verticale, s'en éloigne assez loin sur la droite; celle des A, avec une barre transversale composée de deux petites branches qui se coupent à angle droit; le croissant peu développé du C, la boucle du P, qui ne vient pas rejoindre la haste, la maigreur de l'E, avec ses barres horizontales à peine indiquées. Nous reviendrons plus loin sur l'F de [f]uit.

« La restitution du mot [me]morîa à la première ligne ne fait aucun doute. Il y a juste la place de deux lettres en haut du texte à gauche, dans la partie mutilée. On sait, d'autre part, que sur les inscriptions funéraires de basse époque ce mot, employé au nominatif, désigne la tombe. Il en est ainsi notamment, pour nous en tenir à la Gaule, sur trois épitaphes du *Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes* d'Edm. Le Blant, provenant la première de Paris, la deuxième de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), la troisième de Poitiers<sup>1</sup>. Sans sortir de la Normandie, nous pouvons citer trois textes du *Corpus inscriptionum latinarum* où le mot *memorîa* au nominatif est mis, comme ici et avec le même sens, en tête de l'épitaphe: deux de ces textes proviennent de Lillebonne<sup>2</sup>, le troisième de Vieux même<sup>3</sup>.

« A la deuxième ligne, la restitution du mot [C]astini est également tout à fait certaine. Le haut de l'A et le C presque tout entier manquent, il est vrai, sur la pierre, mais la forme de la première de ces lettres est suffisamment caractérisée, et l'on distingue bien, au-dessus de la ligne inférieure conservée, l'amorce de la boucle du C. Ce surnom est connu par ailleurs. Il a certainement existé dans la Gaule romaine et nous avons le droit de le rétablir. En effet, une inscription chrétienne de Vienne, reproduite par Edm. Le Blant, mentionne une femme

1. Edm. Le Blant, *Nouveau recueil*, n<sup>os</sup> 25, 34, 246.

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, n<sup>os</sup> 3227 et 3229.

3. *Ibid.*, n<sup>o</sup> 3172.

appelee *Castina*<sup>1</sup>. Holder, de son côté, dans son *Alteeltischer Sprachschatz*, suppose une forme \**Castiniacus*, dérivée de *Castinius*, qui a donné dans les langues modernes les noms de lieux suivants : Kessenich, près de Bonn; Kesten, près de Trèves; Chastigné, près de Saint-Denis-d'Orgues (Sarthe). Le même mot *Castinus* ou *Castinius* se retrouve enfin dans le nom du peuple gaulois des *Tricastini*.

« La troisième ligne présente deux difficultés.

« Tout d'abord, la première lettre est mutilée. Elle se place exactement au-dessous de la base du C de *Castini* et au-dessus de la barre gauche de l'A d'*annos*, ce qui exclut toute possibilité de la présence jadis d'un mot de plus de quatre lettres avant *in corpore*. On reconnaît, devant l'V de *uit*, une petite barre verticale, d'où se détache vers le haut à droite un trait incliné obliquement. On pense tout naturellement à lire *fuit*. Mais il faut avouer qu'une pareille forme donnée à l'F, sans barres transversales, qui ne surprendrait pas en cursive, est tout à fait irrégulière dans l'écriture capitale, et d'autant plus étonnante que notre texte, à la même ligne, contient un E dont les trois barres verticales coupent la haste à angle droit. On pourrait admettre, il est vrai, que, par suite d'une cassure, la base seule de l'F nous a été conservée, que ses deux barres transversales, très courtes comme celles de l'E, ont disparu et que le trait oblique est dû simplement à un coup maladroit de l'outil du lapicide. Cette supposition n'est pas justifiée par l'aspect de la pierre. Bien qu'elle ait un peu souffert sur la gauche à la hauteur de la troisième ligne, l'espace compris entre le bas de l'F et le trait séparant les lignes 2 et 3 est intact, et le trait oblique paraît trop nettement dessiné pour n'être dû qu'au hasard. La seule hypothèse admissible est celle de l'introduction d'un F cursif au milieu de lettres d'un autre type.

« En second lieu, la formule *qui fuit in corpore* n'est pas moins étrangère aux usages ordinaires de l'épigraphie. On doit la rapprocher cependant d'autres locutions analogues, qui traduisent, comme elle, la conception chrétienne de l'opposition de l'âme et du corps, de la vie éternelle et de la vie terrestre. Les mots *fuit in*, suivis de termes caractérisant la vie terrestre,

<sup>1</sup> 13hu, Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, II, n° 403 A.

se retrouvent dans une inscription de Cuicul, *fuit in rebus humanis*<sup>1</sup>, et dans une inscription de Caesarea, *fuit in saeculo*<sup>2</sup>. Le mot *corpus* est employé à peu près de la même façon qu'à Vieux dans une inscription de Madaure, *de corpore exierunt*<sup>3</sup>. Notre texte juxtapose et combine différents éléments qui apparaissent ailleurs séparément, et c'est ce qui en fait le principal intérêt.

« Des indices de datation que nous avons relevés chemin faisant, — existence de traits séparatifs entre les lignes, forme et aspect des lettres, place et sens du mot *memoria*, formule *qui fuit in corpore*, — il résulte que la nouvelle inscription de Vieux est chrétienne et qu'elle doit remonter, selon toute vraisemblance, au v<sup>e</sup> ou au vi<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>4</sup>. »

Le P. SCHEL fait une communication sur l'extension de la langue anzanite<sup>5</sup>.

M. SALOMON REINACH montre la restauration, due à M. l'abbé Breuil, d'une sculpture en palme de renne découverte autrefois par Piette dans la caverne pyrénéenne du Mas d'Azil, et que ce savant avait qualifiée de sphinx, c'est-à-dire de lion ailé. Cette désignation, dont les conséquences pouvaient être très graves pour la chronologie préhistorique, n'avait pas encore été contestée. La restauration de l'abbé Breuil prouve que l'animal représenté était, en réalité, un tétras, un coq de bruyère, et que l'objet ainsi décoré avait peut-être servi de propulseur, arme primitive antérieure à l'arc et que la connaissance de l'arc a supplantée, bien qu'elle soit encore en usage chez de nombreuses tribus du Nord de l'Amérique, du haut bassin de l'Amazone et de l'Australie.

M. CLERMONT-GANNEAU présente quelques observations.

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, n° 20162.

2. *Ibid.*, n° 21337.

3. *Ibid.*, n° 16907. — Nous devons à M. Paul Monceaux, professeur au Collège de France, l'indication de ces rapprochements avec l'épigraphie chrétienne d'Afrique.

4. Edm. Le Blant. *Nouveau recueil*, p. III, a noté que sur 209 inscriptions chrétiennes datées de Gaule, 4 seulement sont du iv<sup>e</sup> siècle, 54 du v<sup>e</sup>, 131 du vi<sup>e</sup>, 20 du vii<sup>e</sup>.

5. Voir ci-après.

## COMMUNICATION

L'EXTENSION DE LA LANGUE ANZANITE,  
PAR H. P. SCHILLER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Avant d'étudier dans son génie propre la langue non sémitique d'Élam, — que nous avons appelée *anzanite*, il convient d'en délimiter l'*extension*, c'est-à-dire la vitalité à travers les siècles, les limites de diffusion dans le monde ancien et la fécondité intrinsèque. Dans cette revue sommaire de toute l'épigraphie anzanite, envisagée au triple point de vue du temps, du lieu et du genre littéraire, — nous ne craignons pas d'errer, mais nous serons forcément incomplets, puisque, aussi bien, nos investigations n'en sont qu'à leur début, et que le dernier mot dépendra toujours de la dernière fouille.

\*  
\* \*

Le premier monument littéraire que nous possédions de la langue anzanite est de l'époque des grands rois d'Accad (2600 au plus bas) : belle tablette de terre cuite à six colonnes de texte sur chaque face ; le trait en est nettement naram-sinien. Naram-Sin lui-même y est mentionné à plusieurs reprises, et, au sens large du mot, il s'agit, si je ne m'abuse, d'une charte d'alliance entre ce conquérant et les peuples cunéens d'Élam. Des le *xxvii<sup>e</sup>* siècle au moins, l'anzanite est donc d'usage courant à Suse.

Mis en face de ce doyen de tous les textes cunéiformes appartenant à la Babylonic, je ne puis me tenir de faire une remarque sur son mode de rédaction. Si l'on excepte une

paire de noms divins : Sin, Šusinak, A.MAL, figés pour ainsi dire, dans des idéogrammes, cette rédaction est totalement *phonétique*. Or, à telle époque, les textes sémitiques, ceux-là mêmes de Narâm Sin, abondent en idéogrammes exprimant non seulement des substantifs ou des adjectifs, mais aussi des formes verbales : A-MU-RU (*iqîš*) « il voua » ; SAG-GIŠ-RA (*inâr*) « il subjugua » ; LAM+KUR-ar (*iptarar*) « il dispersa », etc. Pourquoi deux modes d'emploi du même système d'écriture, à la même époque, l'un strictement phonétique, c'est-à-dire, simple, presque parfait, l'autre mélangé d'idéogrammes et de phonèmes, c'est-à-dire complexe, plus imparfait ? Pourquoi Narâm Sin rédigeant un texte accadien est-il inférieur à Narâm Sin rédigeant un texte anzanite ?

Cette inconséquence peut s'expliquer plausiblement comme il suit.

Les Anzanites, de race et langue non mésopotamiennes, au moment encore imprécis où d'abord ils subirent l'influence des Suméro-accadiens, empruntèrent de ceux-ci leur système d'écriture, — avec discernement, — abandonnant tout ce qui était entrave, convention, s'allégeant d'un bagage que le syllabisme pur et simple, déjà né en principe, rendait inutile et fastidieux.

Si en Mésopotamie on restait en arrière, si l'on y persistait à ne pas faire table rase d'inutilités, et à quitter comme à regret un système plein d'embaras et d'équivoque, — c'est que l'honneur national, le sentiment, était en quelque sorte engagé. On y savait garder, et on pensait respecter un patrimoine, des traditions toujours chères, en dépit de l'imperfection et des inconvénients. L'Égypte en fit autant.

De ce chef, les Sémites seraient donc les inventeurs de l'écriture cunéiforme ? — Cette conclusion pécherait par illogisme. Je ne prétends pas qu'un peuple étranger ne puisse emprunter à un autre peuple un système d'écriture, sans l'épurer. Je dis que les Anzanites l'ont fait, en épurant,

et cela, dès l'époque de Narâm Sin. Un système imparfait n'est pas fatalement congénère à ceux qui l'emploient, et rien n'empêcherait, absolument parlant, que des Sémites, se mêlant par pénétration graduelle, pacifique, plus encore que par irruption violente, à un autre peuple, celui des Sumériens, eussent adopté des abus et continué des habitudes défectueuses. Quoi qu'il en soit, en Élam même, les scribes sémitiques, longtemps après Narâm Sin, ne se départirent pas de leur manière inférieure, ni ne se laissèrent gagner par le bon exemple et les procédés meilleurs des scribes anzanites.

Ce n'est point le moment d'approfondir cette question, et je prie qu'on remarque seulement que dès 2600 ans av. J.-C. au plus bas, nous tenons la preuve positive de l'usage littéraire de la langue anzanite, en Élam, à Suse en particulier, — en même temps que la preuve d'un emploi, plus rationnel que ne faisaient les Sémites d'alors, de l'écriture dite cunéiforme, — par des non-Sémites.

C'est une découverte qu'on doit aux plus récentes fouilles de Suse; il n'est plus permis de penser que notre littérature ne prit son essor que sous Untai GAL (vers 1300), et que les princes d'origine anzanite ne se dégagèrent que tard de l'influence des écoles sémitiques.

\*  
\* \*

De Narâm Sin à Untas GAL, soit de 2600 à 1400 environ, il existe entre nos mains, de la pensée anzanite, un seul témoin proprement dit, trouvé par le capitaine Cros, dans les ruines de Telloh, une tablette que le caractère des signes fait placer dans l'époque des rois d'Ur (2500-2000) et dont le texte me paraît être empreint de lyrisme religieux (Louvre N. 10425).



Dans le même intervalle, signalons l'appoint onomastique dont nous sommes redevables à des textes sémitiques contemporains, ou à des généalogies anzanites de plus basse époque. Les noms portés alors par les princes sont presque exclusivement anzanites : Hutran tepti, Simebalar ħuppak, Sirukduĥ, Kuk Kirmeš, Lankuku, Addapaksu, Silĥaba, Temti ĥalki, Kuk Našur, Paĥir iŝsan, Igi ĥalki, Attarkittah, Ĥumbanummenna — ou encore pour sortir des listes généalogiques : Kutir Nahĥunte, Temti agun, Lila irtas, Temti ĥiŝa ĥaneš, Pilkiša. Deux ou trois noms seulement devront passer pour sémitiques, comme Idadu, ou composites, comme Kal Ruĥuratir, Kal Uli.

La population employait pour les personnes et les lieux, à égales proportions, des noms sémitiques et des noms anzanites. Faibles vestiges à peine dignes de compter comme documents, et que cependant il ne faut point dédaigner, puisque tels de ces noms anzanites constituent de véritables propositions avec sujet, verbe et attribut : *Temti ĥiŝa ĥanes*, *Sime balar ĥuppak*, etc., et peuvent contenir une allusion à des événements publics !

\*  
\* \*

Mais deux périodes florissantes vont s'ouvrir, — la première sous le roi Untaš GAL, la deuxième, peu après, sous les successeurs de Ĥalluduš In Šusinak.

Untaš GAL, contemporain d'un roi babylonien Kaštiliyas (cf. *T. él. sémit.*, VI, p. 85-86), semble se vouer exclusivement à l'organisation intérieure du pays, aux œuvres du culte, sous le bénéfice de la paix assurée par la vaillance de ses prédécesseurs. Le nombre des temples qu'il inaugure ou reconstruit est considérable, et ses briques de belle facture s'ornent de multiples textes, en écriture de bon goût.

Šutruk Nahĥunté, fils de Ĥalluduš In Šusinak, guerroya beaucoup, construisit peu, laissa néanmoins des textes

importants. Kutir Nahhunte, qui probablement périt de male mort en Babylonie, n'eut pas le loisir de multiplier ses légendes. Son frère et successeur, Šilhak In Šušinak, fut le vrai roi *pariétaire* dont le nom s'étale à profusion sur la pierre et la brique, non moins que sur le bronze : pommeaux, corniches, statues, colonnes et table, etc. A son fils Hute-ludus In Susinak, nous devons quelques inscriptions de belle venue sur des pierres d'axe et sur des briques.

\*  
\* \*

De l'an 1000 environ à 640, date de la ruine de Suse par Assurbanipal, la littérature semble refléter le désordre politique d'une nation en décadence. Presque point d'inscription pompeuse, semi-profane ou religieuse ! En dehors de la stèle de Sutruru et des textes provinciaux de Hammi à Mál amir, ce ne sont que maigres légendes, quelques fragments de lettres et des tablettes de comptabilité. L'ensemble fournit plusieurs noms royaux, sans ordre chronologique.

\*  
\* \*

Le silence se fait complet pendant la période où les Mèdes, au Nord, — les Babyloniens sous Nabopolassar et successeurs, au Sud, — occupèrent le pays d'Élam !

Au temps des Achéménides, la langue anzanite asservie subit le triste honneur de célébrer la gloire de l'étranger vainqueur, entre la langue perse, d'une part, et la babylonienne, d'autre part.

Marquons donc, comme termes extrêmes de sa vitalité, l'époque de Narâm Sin (2600) et celle d'Alexandre (323).

## II

L'aire d'emploi de la langue anzanite ne se circonscrit pas seulement. Donnons-nous les limites politiques de

l'empire élamite, notre embarras resterait grand. L'aire d'une langue, non plus que celle d'une race, ne se confondent nécessairement avec celle d'un pays. Ce n'est qu'en multipliant les fouilles dans toutes les directions de la Perse actuelle, qu'on pourra embrasser l'étendue de notre domaine philologique.

En attendant, signalons les points où se sont produites des découvertes de textes anzanites.

Nul ne s'étonnera que dans la capitale, encore qu'elle ne soit pas sise au centre de la région anzanite, les documents abondent. N'insistons pas, et portons-nous vers la périphérie.

Au Sud de Suse, à *Tepe Dehno*, sur la rive droite de l'Ab e Diz, entre Dizfoul et Benlekir, une superficielle inspection nous a valu des fragments de briques de l'époque de Šilḫak In Šušinak, restes de temples consacrés aux dieux Manzat et Nin ali (?). Sur quatre échantillons, nous relevons là deux manières d'écrire, l'une plus soignée, l'autre rapide et négligée.

Au bord du golfe Persique, un peu à l'Est de Bender-Bouchir, dans la partie de la banlieue de cette ville occupée par les Consuls, une ruine est exploitée discrètement, clandestinement depuis plus de trente ans. M. Dieulafoy a procuré au Louvre, de cette provenance, des briques de Šutruk Naḫunté, Kutir Naḫunté et Šilḫak In Šušinak. Là on vénérât surtout la déesse-mère Kiririša, et le nom antique du lieu était *Lijan*.

A trois jours de route environ à l'Est-Est-Sud de Schouster se trouve la plaine de Málamir (Lg. 50° est-Greenw. lat. 31°). Layard le premier, dès 1841, y constata la présence de textes rupestres, que la Mission de Morgan a estampés et réédités en héliogravure en 1901. L'auteur de ces textes, un certain prince Ḫanni et sa femme Ḫu'in, vivaient sous Šutur-Naḫunté II, entre Šilhina ḫamru, Lagamar et les contemporains de Sargon (1000 à 750).

Cette région toutefois semble avoir porté, comme la

Susiane, une population mixte. Un lot d'une vingtaine de tablettes juridiques acquises par la Délégation en Perse, et de beaucoup plus anciennes que les textes de Hhanni, provient de Médamisir. Les noms propres y sont presque exclusivement de caractère anzanite, tandis que la rédaction du document est sémitique.

C'est dans les pays du Nord et Nord-Est que notre langue semble être indigène. Aucune fouille n'y a été pratiquée jusqu'à ce jour; mais nous connaissons nombre de tablettes de comptabilité échouées à Suse, rédigées à *Kamuzziraka*, *Kukunmasti*, *Harkunas*, *Andada*, *Hidalu*, etc., villes que, grâce aux Annales assyriennes, nous pouvons localiser en partie, près des confins de Médie et de Parsua.

D'autre part aussi, des documents de même genre ont été expédiés à Suse — de *Hululi*. Or *Hululè*, fameux par la victoire de Sennachérib sur les Élamites, était situé sur le Tigre, d'après les inscriptions de ce roi (v, 47).

À l'Ouest et au Nord-Ouest, l'anzanite cédait devant une langue à lui apparentée, le *kassite*, et devant d'autres idiomes, le *vannique* ou *ourarthéen* et le *louloubéen*. A cause du voisinage de l'Assyro-Babylonie, on n'en connaît pas moins dans ces régions les langues sémitiques, et *Anubanini* roi des *Lulubi*, *Pulhiya* roi de *Hursitim*, se présentent à nous sous le couvert de textes babyloniens.

J'abstrais à dessein, dans le tracé, l'empire achéménide ou l'anzanite comme langue héraldique, si l'on peut dire, fait le tour du monde civilisé. Elle paraît non seulement à Mourghab, Kernan, Béhistouan, Persépolis, sur l'Élyvend, à Nakch i Roustem, mais encore à Chalouf près Suez, à Van en Arménie. Les vases à inscription trilingue se rencontrent partout. J'abstrais aussi la découverte de lettres missives, à Ninive, et d'un texte lyrique, à Telloh, expansion commerciale que, la politique, le commerce, la fortune des rois expliquent assez, comme ils expliquent la présence de Grecs et de Hébreux à Babylone, de textes assyriens et cananéens en Égypte.

## III

Le génie des peuples se traduit par des œuvres d'art et des œuvres littéraires. Selon les génies particuliers, un genre artistique ou littéraire peut donc prédominer dans telle contrée, qui n'est représenté que faiblement dans telle autre.

L'Assyrie, née sur les champs de bataille de la fortune d'un soldat heureux, ne cessa de se développer par la guerre. Toujours sous les armes, ses habitants avaient à se défendre contre les montagnards indomptables du Nord et de l'Ouest, comme aussi à suppléer, dans l'étroitesse de leurs frontières, à la fertilité insuffisante du sol, par des *razzias* et des conquêtes incessantes. Religieux sans doute, son peuple vivait cependant sous un régime politique, était doué d'esprit positif, sans grand penchant pour les rêveries théologiques ou le lyrisme des poètes. Sa littérature est l'expression de ce caractère. On se contentait de recopier, d'imiter les épopées et les hymnes des Babyloniens, mais on cultivait comme un genre propre les *Annales* de guerre qui sont véritablement des *Actes*, ou mieux, des *écrits historiques*.

Les Babyloniens à l'âme plus pieuse, comme les Égyptiens, ne nous conservent le souvenir de leurs faits et gestes politiques ou militaires, qu'à l'occasion d'autre chose : c'est de l'histoire par accident qu'ils écrivent. Pays très riche, les énergies s'y concentrent en paix sur le culte, les monuments et événements religieux : tout est envisagé sous la raison religieuse, là où le régime théocratique s'épanouit à l'aise.

J'ose dire, jusqu'à plus ample informé, que sur ce point les Élamites n'eurent rien à envier à leurs voisins de Babylonie, — ils les surpassent en religiosité. N'attendez pas d'eux des *écrits historiques*, au sens précis du mot. Les actes de la vie publique, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes

L'ordre religieux ne leur sont que prétextes à prières et actions de grâces ! Pour le narrateur, le fait devient secondaire — et principale, l'intention doxologique ! A quoi bon s'attarder aux contingences, lorsqu'il n'est question que de louer les dieux ? L'histoire se trouve ainsi atrophiée et comme noyée dans la piété dont elle s'imprègne tout entière.

Un autre trait distingue, à mon avis, l'âme élamite et contribue peut-être à expliquer ce défaut d'envergure littéraire. La piété excessive envers les dieux allait ici de pair avec un sens familial très intense. Ce culte du foyer embrassait au même titre les ascendants et les descendants, et n'excluait pas les femmes. Kuk Kirpias nous prône, on ne sait pourquoi, son frère Kurigugu ; Untas GAL voue une statue à sa femme, la reine Napirasu ; Silhak In Susinak se complait dans les généalogies et nomme sa mère Peyak ; il ne consacre pas un monument important sans mentionner sa chère épouse Nahhunte utu, et sans y associer fréquemment la longue liste de ses fils et filles, tantôt par ordre de sexe, tantôt par ordre de naissance. Huteludus In Susinak n'a garde d'oublier son oncle Kutir Nahhunte. Tous ces princes, à leur mort, reposèrent dans de superbes mausolées.

Bref, un sentiment puissant, impérieux, se trahit ici, qui ne se retrouve qu'à un faible degré, dans quelques cas exceptionnels, chez les Babyloniens et les Assyriens — sentiment qui concentre la curiosité de l'esprit au dedans, et rend plus indifférent aux choses universelles.

Sous ces réserves, on appellera historique, l'acte où après l'invocation d'une trentaine de divinités, et avant une longue série d'imprecations multiples, les rois d'Elam jurent que l'ennemi de Narâm Sin est leur ennemi ; historique, la grande stèle de Silhak In Susinak où, après l'invocation d'une douzaine de divinités et une prière pour la famille royale et le peuple élamite, s'étalent dix paragraphes débuts — chacun par une nouvelle invocation particulière au dieu de Susinak ; historique, la suite de ce monument, où

quatorze fois la même invocation prélude à autant d'énumérations de villes conquises, et mentions générales de la défaite de l'ennemi; historiques, les légendes votives de statues et stèles personnelles, de statues et stèles confisquées à l'étranger et d'innombrables briques. — Il reste que cette littérature semble sur toutes choses, destinée à exalter la piété royale envers les dieux. Le seul texte anzanite qui ait les caractères d'un écrit historique, celui de la 2<sup>e</sup> colonne à Béhistoun, est d'inspiration achéménide et ne fait que traduire le texte fondamental qui est perse.

\*  
\* \*

Les documents juridiques et de comptabilité sont d'habitude le butin le plus facile et le plus copieux du fouilleur de ruines. C'est par dizaines, par vingtaines de mille que sont apparues dans la poussière de Ninive, Sirpurla, Sippar, Babylone, Niffer, les menues tablettes d'argile, séchées à l'air ou durcies au four, qui nous renseignent si bien sur l'administration des temples et de leurs domaines, la vie sociale, commerciale des Assyro-Babyloniens, et pourtant, à cet égard, notre bilan épigraphique anzanite reste assez léger. Le sol de l'Élam, si libéral en découvertes, nous produira sans doute dans l'avenir une ample moisson de ces modestes et indispensables documents. Nous en tenons les prémices : un lot de pièces de comptabilité, archives de l'Intendance militaire, antérieures à la ruine de Suse par les Assyriens, — et une douzaine de contrats de prêts à intérêt, découverts sur l'Apadana.

\*  
\* \*

La littérature épistolaire anzanite est représentée jusqu'à ce jour par un seul fragment trouvé à Suse, et par un certain nombre de débris de lettres missives rapportées autrefois de Ninive par Layard, et présentement conservées au

Musée Britannique; le tout, de la même époque que les textes de comptabilité dont j'ai parlé plus haut.

\*  
\* \*

En principe, une nation religieuse, au sens strict du mot, peut se passer de magie et d'astrologie. Mais les corruptions ou déviations du sens religieux sont universelles. L'Orient toutefois est, comme par excellence, la patrie des augures et des astrologues. Ce n'est pas la moins intéressante des branches de la littérature ancienne, celle des incantations, conjurations, présages.

L'Élam ne sera pas en reste. Déjà nous possédons une belle tablette anzanite qui énumère pour chaque mois de l'année une série d'horoscopes tirés de phénomènes lunaires. Comme en Assyro-Babylonie, on y envisage surtout l'éventualité de catastrophes dues aux intempéries, aux invasions ennemies, etc.

\*  
\* \*

Quant à la sigillographie, elle est, dans l'ensemble, plutôt sémitique qu'anzanite. Le beau cachet qui authentique la plupart des tablettes de comptabilité de l'Intendance porte l'invocation sémitique : « Dans la misère et le besoin, sauvez-nous, dieux protecteurs, Marduk et Nabû! » — Les légendes anzanites ne sont cependant pas inconnues, et chez un antiquaire j'ai relevé celle d'un nommé *Parsirra fils de Kur-Kit-is* avec la désinence du génitif *ua*.

\*  
\* \*

Les documents scolaires comprenant des listes de signes de diverses époques, des mots, phrases, vocabulaires anzano-sémitiques ou anzano-kassites, etc., quoique des plus désirables, nous font encore défaut. Les Élamites, cependant, n'auront pas été des commerçants moins avisés,



des pédagogues moins méthodiques que leurs voisins du Sud et de l'Ouest. N'existe-t-il pas au Musée Britannique un fragment de vocabulaire kassito-babylonien? C'est assez pour nous fonder à espérer à Suse des découvertes analogues — dont nos déchiffrements recevraient une lumière directe, une impulsion nouvelle! De cette aubaine, nul ne concevrait plus de joie, je m'assure, que les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, — et je les prie d'en accepter l'augure.

---

## SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. PROU présente quelques observations sur la locution *fuit in corpore* de l'inscription chrétienne de Vieux, communiquée dans la dernière séance. C'est une locution biblique, dont il faut rapprocher la formule *in corpore requiescit*, qui, à l'époque mérovingienne, servait à désigner le lieu où reposait la dépouille mortelle d'un saint<sup>1</sup>.

M. CAGNIAT commente une inscription grecque photographiée par M. Couyat entre Keft et Qoceir; c'est un ex-voto offert à Pan par l'affranchi d'un directeur général des carrières de pierres précieuses d'Égypte, sous le règne d'Auguste. On peut en tirer des renseignements intéressants sur l'administration des carrières impériales en Égypte à cette époque<sup>2</sup>.

M. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, rend compte à l'Académie des résultats qu'a donnés la quatrième campagne de fouilles sous-marines, exécutées cette année près de Mahdia (Tunisie)<sup>3</sup>.

1. Voir ci-après.

2. Voir ci-après.

3. Voir ci-après.

---

## COMMUNICATIONS

LA LOCUTION *IN CORPORE* À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE,  
PAR M. MAURICE PROU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription chrétienne trouvée à Vieux (Calvados), et dont M. Cagnat a communiqué le texte à l'Académie de la part de M. Maurice Besnier, peut donner lieu à quelques observations.

L'âge du défunt y est exprimé par les mots « fuit in corpore annos LXX. »

La locution *esse in corpore*, synonyme de *vivere*, a été empruntée au Nouveau Testament par les écrivains ecclésiastiques depuis le IV<sup>e</sup> siècle. « Dum sumus in corpore »<sup>1</sup>, lit-on dans la seconde épître aux Corinthiens. Pour s'en tenir aux monuments épigraphiques, cette locution a été signalée dans deux inscriptions chrétiennes, l'une de Milan, l'autre d'Espagne<sup>2</sup>. Dans l'inscription de Milan, de l'an 409, épitaphe de deux vierges, et où la locution se présente deux fois, l'agencement des mots est exactement le même que dans l'inscription de Vieux : « Prencipia que fuit in corpore annos plus minus XIII et mensis III. . . . . Hic jacet Deuteria cum capete velato que fuit in corpore annos plus minus XVI et mense unu »<sup>3</sup>. Quant à l'inscription d'Espagne, elle est en vers, de sorte que la formule a été légèrement modifiée pour satisfaire aux nécessités du mètre : « ter denis fuit annis vegetans in corpore mundo<sup>4</sup> ». Elle est datée de

<sup>1</sup> 2<sup>e</sup> Cor., v, 6. — Les exemples de cette locution tirés des écrivains ecclésiastiques ont été réunis dans le *Thesaurus linguae latinae*, vol. IV, 1896.

<sup>2</sup> Ces inscriptions ont été signalées dans le *Thesaurus*, *loc. cit.*

<sup>3</sup> *Copius inscr. latin.*, t. V, n° 6257.

<sup>4</sup> *loc. cit.* *Inscriptiones Hispaniae christianae*, n° 86.

l'an 687 de l'Ère correspondant à l'an 649 de l'Incarnation ; c'est aussi l'épithète d'une vierge consacrée au Seigneur.

Il convient de rapprocher de cette formule, celle qui, dans les chartes de l'époque mérovingienne, servait à indiquer le lieu où reposait la dépouille mortelle d'un saint : « *basilica vel ecclesia illa, vel monasterium illud ubi sanctus ille in corpore requiescit* ». Dans cette formule, les mots *in corpore* ont la même valeur que dans l'inscription de Vieux : on peut les traduire dans l'un et l'autre cas par « corporellement ». Et quand même l'on n'admettrait pas cette traduction ni que la préposition *in* eût exactement la même signification dans les deux cas, car il semble bien que dans le Nouveau Testament elle ait son sens habituel<sup>1</sup>, tandis que jointe à *requiescit* elle signifie *sous forme de*, il resterait que, dans l'une et l'autre formule, l'on a voulu par la locution *in corpore* marquer fortement la double nature et les deux existences successives de l'homme.

Le plus ancien diplôme royal où on lise cette formule, et qui nous soit parvenu en original, est un diplôme de Dagobert I, du 15 mars 632 ou 633, en faveur de Saint-Denis : « *ad basele[ca dom]ni Diunensi m arther is p[ecu]lia ris [pa]tr[on]i n[ost]ri, ubi ipse p[re]ciosus domnus in corpore re quiescere] vede[tur]*<sup>2</sup>. »

Cette formule se répète dans une suite de diplômes pour Saint-Denis<sup>3</sup> du VII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du siècle suivant, comme aussi dans les diplômes pour d'autres destinataires. Le dernier exemple<sup>4</sup> fourni par un diplôme

1. Et c'est ce qu'indique bien le texte grec ἐνδὲ ἀποθανόντος ἐν τῷ σώματι.

2. Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, pl. 3, p. 5 ; K. Pertz, *Diplomatum imperii tom. I*, n° 14, p. 16.

3. Diplôme de Clotaire III, de novembre 659 : « *monastirii peculiaris patroni nostri domni Dioninse, ubi ipse p[re]ciosus in corpore re quiescit.* » (Lauer et Samaran, pl. 9, p. 8 = Pertz, n° 34 p. 32. Voyez encore Lauer et Samaran, pl. 12, p. 9 = Pertz, n° 32, p. 31 ; Lauer et Samaran, pl. 13, p. 10 = Pertz, n° 35, p. 33 ; Lauer et Samaran, pl. 15, n° 11 = Pertz, n° 48, p. 44 ; etc.

4. Diplôme de Chilpéric II : « *ad basilica peculiaris patronis nostri sancti Dionisii, ubi ipse p[re]ciosus domnus in corpore requiescit.* » (Lauer et Samaran, pl. 38, p. 27 = Pertz, n° 87, p. 77.

mérovingien original est de l'année 717, mais la même formule, avec *in corpore requiescit*, se retrouve dans des diplômes mérovingiens plus récents qui ne sont connus que par des copies<sup>1</sup> ; et puisque ces copies concordent, on peut affirmer que la formule s'est perpétuée dans la chancellerie royale jusqu'à la fin de la dynastie mérovingienne. En outre, les notaires des maires du palais usaient de la même locution<sup>2</sup>.

Cette locution fut modifiée par la chancellerie du roi Pépin : la préposition *in* fut supprimée. Ainsi, tandis que dans trois chartes de Pépin, maire, des années 719 à 751 nous lisons : « *monasterio peculiaris patroni nostri domni Dionisii ubi ipse preciosus domnus in corpore requiescit* »<sup>3</sup>, dans un diplôme du même Pépin, roi, du 8 juillet 753, nous lisons : « *basilica peculiaris patroni nostri sancti Dionisii, ubi ipse preciosus domnus cum sociis suis corpore requiescere videtur* »<sup>4</sup>. Un diplôme de Pépin, de juin 760, pour Fulda, porte : « *monasterio noncupante Fulda, . . . . quem sanctus Bonifatius a novo construxit opere, ubi ipse preciosus martyr corpore requiescit* »<sup>5</sup>.

À partir du règne de Pépin, la locution *corpore requiescit* remplace, dans le style de la chancellerie royale<sup>6</sup>, la locution *in corpore requiescit*. Ce n'est que par exception

1. Diplôme de Clotilde II, du 8 juin 717 : « *ad basilicam sancti domni Arnulfi . . . . ubi ipse pretiosus in corpore requiescit* » — Pertz, n° 89, p. 79. Voyez, en outre, un diplôme du 3 mars 726, dans Pertz, n° 94, p. 84.

2. Charte de Charles Martel, du 17 septembre 741, dont Doublet a connu l'original : « *basilica sancti Dionysii, ubi ipse preciosus domnus in corpore requiescit* » — Pertz, n° 111, p. 101. Voyez les chartes de Pépin citées à la page suivante.

3. Pertz, n° 21, p. 106 ; n° 22, p. 107 ; n° 23, p. 108.

4. *Diplomata Karolinorum*, éd. Mühlbacher, *Monumenta Germaniae Antiqua*, t. 1, n° 9, p. 9 — Tardit, *Monuments historiques, Carlons des Carolingiens*, n° 50, p. 59.

5. *Diplomata Karolinorum*, t. 1, n° 13, p. 19. Voyez un autre diplôme de Pépin, du 14 mai 760, dans Pertz, n° 21, p. 106.

6. C'est le cas, par exemple, de Charlemagne, dans *Diplomata Karolinorum*, t. 1, n° 83, p. 83 — Pertz, n° 107, p. 102.

qu'on trouve encore *in corpore* après le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, et le plus souvent dans des actes confirmatifs d'actes mérovingiens et qui en reproduisent la teneur<sup>1</sup>. D'ailleurs, depuis la fin du VIII<sup>e</sup> siècle on dit aussi plus simplement : « *ecclesia illa ubi corpus sancti talis requiescit*<sup>2</sup> », ou bien : « *ecclesia illa ubi sanctus talis requiescit*<sup>3</sup> ».

La substitution de la locution *corpore requiescit* à la locution *in corpore requiescit* est sans doute un effet de la renaissance grammaticale. Les grammairiens s'efforçaient de ramener la langue latine à une forme plus classique.

1. Si nous prenons les diplômes accordés par le roi Pépin à l'abbaye de Saint-Denis, nous voyons que ceux qui sont des privilèges nouveaux portent simplement *corpore*, par exemple, les n<sup>os</sup> 6 et 28 de l'édition des *Monumenta*, tandis que le n<sup>o</sup> 26, qui n'est qu'une reproduction d'un privilège de Chilpéric II, porte *in corpore*. Cependant on peut relever des exemples de la locution *in corpore* dans les chartes du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle qui n'apparaissent pas comme dressées d'après des prototypes mérovingiens, par exemple, dans un diplôme de Charlemagne, du 20 octobre 772, pour Saint-Germain-des-Près *Diplomata Karolinorum*, t. I, n<sup>o</sup> 71, p. 103, dans un autre diplôme de Charlemagne, de novembre 775 *ibid.*, n<sup>o</sup> 107, p. 152, dans un diplôme de Lothaire, du 14 décembre 951, pour Saint-Bavon de Gand (Halphen et Lot, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, n<sup>o</sup> 1, p. 3), et peut-être dans une charte d'Hugues, évêque de Troyes, de l'an 1075, en faveur de Saint-Benoît-sur-Loire (Prou et Vidier, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, t. I, n<sup>o</sup> lxxxiv, p. 220). Cette charte d'Hugues, évêque de Troyes, ne nous est connue que par des copies, dont une seule porte *in corpore*, et les autres simplement *corpore*. Si les éditeurs ont choisi la leçon *corpore*, comme étant la leçon présumée de l'original, c'est que dans les chartes plus anciennes en faveur de Saint-Benoît-sur-Loire, on trouve *corpore* et non *in corpore*, par exemple dans un diplôme de Louis le Pieux, du 27 juillet 818 (Prou et Vidier, n<sup>o</sup> xiv, p. 32), dans une charte d'une certaine Guntrudis, de juillet 963 (*ibid.*, n<sup>o</sup> lxx, p. 133), dans un diplôme de Lothaire, du 5 juin 967 (*ibid.*, n<sup>o</sup> xv, p. 137).

2. Diplôme de Charlemagne du 7 janvier 777 : « *monasterium Fulda... ubi preciosum corpus Bonifacii martyris requiescit.* » *Diplomata Karolinorum*, t. I, n<sup>o</sup> 116, p. 163.

3. Diplôme de Charlemagne, du 6 décembre 777 : « *in loco qui dicitur Salona... ubi sanctus Privalus marthur et sanctus Harus confessor requiescere viduntur.* » *Diplomata Karolinorum*, t. I, n<sup>o</sup> 118, p. 165.

UNE INSCRIPTION GRECQUE D'EGYPTE,  
PAR M. RENE CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADEMIE.

Au cours de l'exploration dont il a entretenu l'Académie dans sa séance du 2 septembre, M. Couyat a pris la photographie d'une inscription grecque gravée sur une stèle de diorite. Cette inscription n'est point inédite : elle a été publiée, tout récemment, par M. Green dans le *Proceedings of the Society of biblical archeology*<sup>1</sup> ; mais la photographie de M. Couyat permet d'apporter à la copie de M. Green certaines améliorations de détail ; et le texte est assez important pour arrêter quelque peu l'attention.

Le bloc de marbre provient de carrières antiques, situées à Samna : « le massif montagneux qui porte ce nom, m'a dit M. Couyat, est situé à trois jours à l'Est-Nord-Est de Keft sur la route actuellement fréquentée par les Arabes qui se rendent à Qoçeir, et à mi-chemin<sup>2</sup>. »

Le texte de l'inscription est parfaitement lisible<sup>3</sup>.

C'est, on le voit, un monument destiné à rappeler la consécration d'un  $\epsilon\zeta\zeta\upsilon$  au dieu Pan par un nommé Juventius Agathopus, affranchi et subordonné d'un personnage nommé P. Juventius Rufus. La date est donnée au début du texte ; c'est le 1<sup>er</sup> Paumi de l'an 40 d'Auguste (26 mai, H. ap. J.-C.). Ces personnages ne sont pas inconnus : ils figurent déjà ensemble sur une inscription découverte dans une carrière antique sise dans la vallée Hamamat, c'est-à-dire dans la même région, sinon dans la même carrière, et rédigée presque comme celle-ci, bien qu'avec moins de pré-

<sup>1</sup> *Proceedings*, 1909, p. 323 et pl. iv.

<sup>2</sup> Les carrières sont au sommet d'une des collines de la région. Au pied de ces collines sont les villages. Il devait y avoir là un petit temple en pierres blanches, comme les maisons construites de même sorte. »

<sup>3</sup> *Proceedings*, op. cit. dessus, p. 339, et la transcription ci-contre.

<p>ΕΤΟΥΣ Μ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΠΑΥΝΙ Α          ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗΙ ΕΠΕΙ ΠΟΠΛΙΟΥ          ΙΟΥΕΝΤΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ ΧΙΛΙΑΡ          ΧΟΥ ΤΗΣ ΤΕΡΤΙΑΝΗΣ ΛΕ          ΓΕΩΝ ΚΑΙ ΕΠΑΡΧΟΥ ΒΕΡΝΙΚΗ          Σ ΚΑΙ ΑΡΧΙΜΕΤΑΛΛΑΡΧΟΥ          ΤΗΣ ΖΜΑΡΑΓΔΟΥ ΚΑΙ ΒΑ          ΖΙΟΥ ΚΑΙ ΜΑΡΓΑΡΙΤΟΥ ΚΑΙ          ΠΑΝΤΩΝ ΤΩΝ ΜΕΤΑΛΛΩΝ          ΤΗΣ ΑΙΓΥΠΤΟΥ ΑΝΕΘΗΚΕ          ΕΝ ΤΩΙ ΟΦΙΑΤΗΙ ΙΕΡΟΝ  <i>sic</i> ΠΑΝΙ ΘΕΩΙ ΜΕΓΙΟΤΩΙ          ΚΑΙ ΑΥΤΩΙ ΠΟΠΛΙΩΙ ΙΟΥΕΝΤΙΩΙ          ΑΓΑΘΟΠΟΔΙ ΑΠΕΛΕΥΘ          ΡΟΥ ΚΑΙ ΕΠΙΤΡΟΠΩΙ ΚΑΙ ΠΡΟ          ΝΟΗΤΟΥ ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΗΙ          ΠΑΝΤΩΝ ΤΩΝ ΜΕΤΑΛΛΩΝ          ΤΗΣ ΑΙΓΥΠΤΟΥ          ΤΟ ΠΡΟΣΚΥΝΗΜΑ ΘΟΛΕΜΑΙ          ΟΥ ΚΟΥΡΑΤΟΡΟΣ ΣΠΙΡΗΣ ΦΛΩ          ΡΟΥ ΚΕΝΤΥΡΙΑΣ ΒΑССΟΥ Ο ΚΑΙ          ΕΠΙΣΤΗΣΑΣ</p>	<p>Image du dieu Min.</p>	<p>ΤΟ προσ          ΚΥΙ <sup>ἡμῶν</sup>          ΑΜ...          ΚΑΙ...          ΤΗ...          ΑΜ...          ΤΕΡ...          ΑΡΧΙ <sup>τεκ</sup>          ΚΤΟΛ...          ΟΙΚΑΙ <sup>ἐπι</sup>          ΣΤΗΣΑΥ          ΤΕΣ ΤΟ          ΕΡΓΟΝ</p>
--	---------------------------	---

cision<sup>1</sup>; elle date de l'année 18 de J.-C. D'autre part, en 14 ap. J.-C., Agathopus consacra, seul, un ex-voto au dieu Pan dans la même carrière<sup>2</sup>.

1. *Insc. gr. rom.*, 1236: Ἐπὶ Τεβερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ, Ποπλίου Ἰουεντίου Ρούφου μεταλάργγι, σμαράκτου καὶ βασιῆου καὶ μαργαρίτου καὶ λατόρων πάντων τῆς Αἰγύπτου, Ποπλίου Ἰουεντίου Ἀγαθόπου ἀπελευθέρου αὐτοῦ καὶ προσηγῆς πάντων.....

2. *Ibid.*, 1235.

Le nouveau texte donne sur la qualité de ces deux hommes, et, par suite, sur l'administration des carrières en Égypte au début de l'Empire, des renseignements fort utiles.

Il nous apprend, d'abord, que P. Juventius Rufus était centurion de la légion III<sup>e</sup> Cyrenaica, corps de troupes dont la présence dans le pays n'est pas une nouveauté. C'est à ce titre qu'il avait été mis à la tête de la carrière de Bérénice et préposé à la direction des carrières précieuses de l'Égypte. M. Hirschfeld <sup>1</sup> croyait, sur la foi du texte connu jusqu'ici, que « le  $\rho\alpha\tau\tau\acute{\alpha}\lambda\lambda\acute{\alpha}\phi\alpha\gamma\gamma\eta\varsigma$  appartenait à l'ordre équestre et devait avoir le rang de procurateur ». La nouvelle dédicace prouve que c'était simplement un officier, de condition moins élevée qu'un chevalier, ce qui est tout à fait compréhensible à une époque où l'institution des procurateurs n'avait point encore atteint le développement auquel elle arriva par la suite. Ce qui importait alors à l'Empereur, avant tout, c'était d'assurer l'exploitation fructueuse des carrières de pierres précieuses de la province; il la confie, suivant en cela peut-être une tradition ptolémaïque, à ceux qu'il regarde comme les plus capables de réussir, à des officiers légionnaires. Plus tard, sous Trajan, on rencontrera, par exemple, dans les carrières du *Mons Claudianus* <sup>2</sup>, à côté l'un de l'autre, un procurateur civil, administrateur, et un centurion chargé de la police et de la sécurité des ouvriers; mais à l'époque d'Auguste et de Tibère, les carrières de pierres rares sont sous la direction d'un officier, centurion ou tribun; représentant direct et qualifié de l'empereur, propriétaire du pays et de son sous-sol,

<sup>1</sup> *Verwaltungsbeamte.*, 2<sup>e</sup> édit., p. 172.

<sup>2</sup> *Inscr. gr.*, tom., 1254, 1255, 1256.

Dans une autre inscription (*C. I. L.*, X, 1129) qui n'est pas très éloignée, comme date de celle de Saïna, puisque l'un des personnages nommés n'a qu'un seul de surnom, non plus que la légion mentionnée, nous trouvons le préfet des carrières de Bérénice un tribun de la III<sup>e</sup> Cyrenaica. On peut donc le fixer à l'époque d'Auguste ou de Tibère (P. M. Meyer, *Das Altertum in Aegypten*, p. 158, note 550).



Il n'est pas moins intéressant de voir le centurion Juven-tius Rufus, ἀρχιμ.ε.τ.ἀλλ.ἀρχιμ.ε. τῶν μ.ε.τ.ἀλλ.ων τῆς Αἰγύπτου, secondé dans ses fonctions, non pas par un affranchi ou un esclave impérial, mais par un de ses affranchis propres, lequel est dit ἐπίτροπος καὶ προνομήτης πόντων τῶν μ.ε.τ.ἀλλ.ων τῆς Αἰγύπτου : titre qu'il ne peut tenir du prince avec lequel il n'a aucun rapport. C'est un homme de confiance de Rufus, tout à fait semblable à ceux que les fermiers employaient à la même époque pour percevoir les impôts ou mettre en valeur les exploitations dont ils avaient obtenu la concession. Ce détail prouve nettement, il me semble, que les fonctions du centurion archi-métallarque n'étaient point bornées à une simple surveillance militaire, mais affectaient le caractère administratif, qu'il était vraiment le directeur en chef des différentes carrières.

Ces carrières, d'après le texte des deux inscriptions, sont, outre les carrières de Bérénice, des carrières σμαραγδῶν, d'émeraudes, μαρμαρίων, de pierres précieuses, opale, cornaline, jaspe, etc.<sup>1</sup> et βάζων<sup>2</sup>. Ce dernier mot est obscur et je ne sais trop quel sens il faut lui attribuer<sup>3</sup>. En tout cas l'inscription s'accorde très bien avec le passage où Strabon et Pline, parlant de la région de l'Égypte située entre Coptos et Myos-Hormos, qui est précisément celle où se

1. Cf. dans Pline *H. N.*, xxxvii, 66, 84, 119, 121, 130, 180 la liste des pierres précieuses que renfermait le sol de l'Égypte.

2. Dans l'inscription de Hamamat, le mot a été transcrit par le copiste sur la forme **BACIOY** ; Franz a corrigé en Βάζων, et Letronne, suivi par Dittenberger, en Κασίον.

3. Peut-être convient-il de le rapprocher de βάζωσις, qui appliqué à un cheval signifie : de couleur bai. Il s'agirait d'une pierre de couleur rouge brun, quelque chose comme la cornaline. D'autre part, mon excellent confrère M. Clermont-Ganneau me suggère la pensée que ce pourrait être un ethnique : Ptolémée mentionne *IV, 5* un Βάζων ἄκρον sur la côte de la Mer Rouge. En ce cas il se pourrait qu'il fallût pareillement considérer comme des ethniques Σμαραγδῶν et Μαρμαρίων, localités ainsi nommées à cause des carrières de pierres précieuses qui y auraient existé. Le Σμαραγδῶσις ὄρος est également cité par Ptolémée *loc. cit.*.

trouve Samna, disent qu'il y avait la des mines d'émeraudes et de marbres précieux<sup>1</sup>.

Le dieu Pan, le Min égyptien hellénisé<sup>2</sup>, auquel est dédié Ψερον, a été souvent honoré dans les carrières égyptiennes, comme protecteur. Les inscriptions démotiques appellent la carrière « la demeure de Pan<sup>3</sup> » ; une pièce de vers, gravée sur une paroi au Djebel-Toukh, l'associe aux Nymphes<sup>4</sup> :

Πανὶ ἑραῶ Νύμφῃσι Ψιδώρω τάξθε ἔδωκαν  
λατομάχῃ εὐρείῃ τῷ Μενίππ(ο)ισ γόνῳ

et plusieurs proseynèmes en son honneur se lisent dans la vallée Hamamat<sup>5</sup>.

L'inscription semblable au texte de Samna, que j'ai déjà citée plusieurs fois, se termine par trois proseynèmes, celui d'un scribe, d'un *architecton* et d'un soldat, tous trois attachés à la carrière, évidemment.

Ici il y a d'abord le proseynème d'un certain Tholémaïos, soldat de la garnison locale « de la cohorte de Florus et de la centurie de Bassus » — c'est la façon dont se distinguent dans leurs proseynèmes les soldats employés aux carrières d'Égypte<sup>6</sup> ; il eût été plus instructif pour nous de spécifier le numéro de la cohorte et sa nature.

1. Strab., XVII, 1, 45. Ἐπὶ δὲ τῷ Ψθρηῶ τόπῳ καὶ τὰ τῆς μακράγδου γὰ τῶν ἐν ἑστέλλῃ καὶ ἀλλοῶν ἕθρων πολυτελεῶν ; Plin., II, N., xxxvii, 66. *Tertium locum aegypti habent les émeraudes égyptiennes ; eruuntur circa topion, oppidum Thebaidis, collibus excavatis.*

2. M. Maspero a bien voulu me dire qu'il était particulièrement honoré à Coptos où il avait un temple célèbre.

3. Legram, *Mém. de la mission du Caire*, VIII, p. 373.

4. *Inscr. gr. rom.*, 1162.

5. *Ibid.*, 1235, 1237, 1239, 1240, etc.

6. *Ibid.*, 1249. Τοῦ προστὰ σαρχα Γαλιάνου θ' αἰῶνος στρατιώτου καὶ τῶν ἐπιπέδων σπ. τῆς Φακῆς [οἰκῆς] [καὶ τῶν : ας] Καπὶ τῶνος : 1250 : Καὶ αἰῶνος Σαρχατῆς σπ. τῆς Μάρκου Φερῶρος καὶ τοῦ αἰῶνος Μορμίου.

Les autres proseynèmes émanent d'un ou de deux *architecton*, les compléments de l'inscription de droite étant incertains<sup>1</sup>. Tous tiennent à affirmer qu'ils ont pris, eux aussi, une part à l'érection du *ἱερόν*.

---

LES RECHERCHES SOUS-MARINES DE MAHDIA (TUNISIE) EN 1910,  
PAR M. A. MERLIN, DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

La quatrième campagne de fouilles sous-marines à Mahdia, qui a duré du 20 mai au 2 août 1910<sup>2</sup>, a donné des résultats particulièrement satisfaisants.

Les recherches ont été effectuées sur le flanc est du navire naufragé, à hauteur des trois rangées de colonnes les plus septentrionales ; elles ont été poussées surtout en profondeur sous et entre les fûts jusqu'à un mètre environ dans la vase. On rencontra d'abord une couche de bois en décomposition, représentant le pont du vaisseau, sur lequel les colonnes reposaient, puis, en creusant sous ce bois, c'est-à-dire dans l'entrepont du bateau, on découvrit toute une série d'objets fort intéressants, principalement en bronze.

I. Une tranchée a été pratiquée, pour commencer, sous la première colonne est de la première rangée nord, sur l'emplacement des deux premières colonnes et autour de la troisième colonne de la deuxième rangée. Dans cette excavation, on a trouvé cinq statuettes en bronze d'une excellente conservation<sup>3</sup> dont quatre, qu'on avait sans doute pris soin de rassembler pour en constituer un orchestre de fantaisie

1. Peut-être faut-il restituer : 'Αρ... ζαί... τετ... ου], ἀπ. φο τῆς οὐν ἀρχι-  
[τετ]τερόν].

2. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1910, p. 223, 243, 248, 268-269.

3. Ces statuettes, ainsi que le Satyre dont il sera question plus loin, feront l'objet d'une publication spéciale dans les *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*.



LES SOUS-MARINS DE MAHIA. — T. 1. — Statuette en bronze d'Eros.



FOUILLES SOUS-MARINES DE MAHDIA TUNISIE  
Fig. 2. — Statuette en bronze  
représentant une danseuse grotesque.

comme celui qu'on a exhumé d'une sépulture d'Égine<sup>1</sup>, sont de grandes dimensions : un gracieux Éros (haut, 0<sup>m</sup> 42), qui rappelle les figurines en terre cuite de Myrina, danse en chantant et en jouant de la cithare (fig. 1) ; trois autres sont des grotesques avec des têtes énormes, disproportionnées : deux femmes (haut, 0<sup>m</sup> 295 et 0<sup>m</sup> 315) dansent au son des crotales (fig. 2) ; un bouffon (haut, 0<sup>m</sup> 32) marche en se contorsionnant et en faisant des grimaces. La cinquième statuette, moins haute (0<sup>m</sup> 135), est un acteur assis, les deux mains croisées sur son ventre, la tête revêtue d'un masque comique.

On a extrait aussi diverses appliques : trois griffons bondissant et deux masques de Bacchantes, les uns et les autres identiques à d'autres exemplaires déjà recueillis ; un masque d'acteur tragique ; trois petites protomés de griffons qui devaient décorer un chaudron analogue à ceux de La Garenne, de Préneste ou d'Olympie ; un manche de miroir orné d'une tête de canard.

De plus, on a mis au jour des débris d'objets en bronze remontés antérieurement, qui se sont ainsi complétés fort heureusement : l'épaule gauche du demi-buste de l'Ariane qui décore l'angle d'une corniche ; la main gauche et le bras droit de l'Éros androgyne lampadophore ; le bras droit de l'Hermaphrodite lampadophore<sup>2</sup> ; des fragments d'un grand bassin et d'un foyer portatif ; des pièces à profil diversement mouluré ayant appartenu à des lits ou à des sièges. Deux monnaies en bronze sont également à mentionner : l'une est totalement fruste ; l'autre, bien que le revers soit effacé et le droit corrodé, se laisse reconnaître pour une pièce d'Athènes datant de 220 à 200 av. J.-C.

Peu d'objets en marbre ont été sortis au même endroit et ils sont insignifiants ; mais on a exhumé cinq morceaux de bronzes et trois saumons en plomb : deux petits en forme

<sup>1</sup> Cf. H. Brunn, *Berlin, de l'art ancien et moderne*, I, 1897, p. 49 et suiv.  
<sup>2</sup> Cf. L. de la Roche et L. Pomssot, *Monuments Piot*, xvii, p. 50 et suiv.

de losange, anépigraphes ; le troisième, pesant 33 kilogs et portant en trois compartiments qui se suivent horizontalement l'estampille : *M. Plani L. f.* || dauphin à gauche || *Bussini*.

II. La tranchée, ayant été prolongée vers le Nord, au delà des colonnes, a fourni d'innombrables tessons de poterie qui ont fait partie de grandes jarres en terre cuite et dont beaucoup offrent encore sur l'une de leurs faces des restes de poix. On n'a ramassé que peu d'objets : une plaquette présentant deux griffons affrontés de chaque côté d'un canthare et un buste-applique d'Athènes, assez mal conservé, en bronze.

III. A hauteur de la troisième rangée de colonnes, le long de la colonne extérieure à l'Est, on a ramené à la lumière une superbe statuette de Satyre en bronze (haut. 0<sup>m</sup>35), au corps mince, muselé et nerveux, couvert d'une jolie patine ; puis, après avoir déplacé la seconde colonne, on a dégagé une applique de lit ayant l'aspect d'une tête de canard, un masque de jeune Satyre rieur, et surtout le bras gauche qui manquait à la grande statue d'Éros trouvée en 1907<sup>1</sup>. Cette découverte, particulièrement importante, nous montre que, ainsi que nous l'avions conjecturé, « de la main gauche Éros soulevait son arc ».

Enfin un fragment d'inscription grecque a été recueilli dans ces mêmes parages.

1. *Ibid.*, p. 31 et suiv.

---

## LIVRES OFFERTS

M. Louis LEGER offre à l'Académie la traduction d'un ouvrage intitulé *La race slave* (statistique, démographie, anthropologie), 1 vol. in-12, librairie Alcan. Cet ouvrage, dû à M. Lubor Niederle, professeur de l'Université de Prague, est, à l'heure qu'il est, le meilleur ensemble de données sur les peuples slaves, sur leur répartition, leur statistique, leur condition démographique et anthropologique. La traduction est précédée d'une préface de M. Louis Leger et accompagnée d'une carte en couleur.

M. Edm. SVETIO offre à l'Académie le 4<sup>e</sup> fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié sous sa direction (Paris, 1910, in-4°).

M. Salomon REISCHEN offre à l'Académie, de la part de M. Seymour de Ricci, une notice sur *M. Léopold Delisle, 1826-1910* (Paris, in-8°; extr. de la *Berne archéologique*).

---

*Le Gérant, A. PICARD.*



# PUBLICATIONS

DE

## L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tomes I à XII épuisés; XIII à XXXVIII, 1<sup>re</sup> partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume. . . . . 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents . . . . . 7 fr. 50

A la 1<sup>re</sup> partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend. . . . . 7 fr. 50

Le tome XXXIII 3<sup>e</sup> partie. — Table des tomes XXIII à XXXIII des Mémoires. . . . . 6 fr.

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires. . . . . 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE :

1<sup>re</sup> série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à XI, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties; I, XII, 1<sup>re</sup> partie.

2<sup>e</sup> série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties.

A partir du tome V de la 1<sup>re</sup> série et du tome IV de la 2<sup>e</sup> série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume. . . . . 15 fr.

La première partie du tome XI (1<sup>re</sup> série) se vend. . . . . 25 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fascicules de la 1<sup>re</sup> partie, et XXVII, 2<sup>e</sup> partie; XXVIII à XXX, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, contenant la table des tomes XVI à XXIX; XXXI à XXXVI, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties; tome XXXVII; tome XXXVIII, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties; tome XXXIX, 1<sup>re</sup> partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXVIII (sauf le tome XXXVII, qui est en un seul volume), chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants. . . . . 15 fr.

Le tome XVIII, 2<sup>e</sup> partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de facsimilés, se vend. . . . . 15 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de facsimilés, se vend. . . . . 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de facsimilés, se vend. . . . . 30 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ATQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCIGAS SPECTANTIA, HINC NOVA RATIONE ORDINATA, PLURIMUMQUE AUCTA, JUBENTE AC MODERANTE Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno cdxvii ad annum dccli. 2 volumes in-fol. Prix du volume. . . . . 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLOMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume. . . . . 30 fr.

RECUEIL DE DIPLÔMES. I. I. <i>Recueil des Actes de Philippe I<sup>er</sup></i> . Prix du volume.....	30 fr.	
I. II. <i>Recueil des Actes de Lothaire et Louis V</i> . Prix du volume.....	12 fr.	
ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA DROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique, Tomes I à XXI (tomes I à XIX épuisés), et volume de table, in-fol. Prix du volume.....	30 fr.	
RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE, Tomes I à XXIII épuisés, in-fol. Tome XXIV, en 2 parties. Prix du volume.....	60 fr.	
Nouvelle série in-4 du même Recueil :		
I. DIPLÔMES FINANCIERS. Tome I. <i>Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon, sous le règne de Philippe de Valois</i> . Prix du volume.....	20 fr.	
II. OBITUAIRES. Tome I. <i>Obituares de la province de Sens</i> , 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> parties. Prix de chaque demi vol.....	25 fr.	
— Tome II. Prix.....	25 fr.	
III. POUILLÉS. Tome I. <i>Pouilles de la province de Lyon</i> . Prix du volume.....	15 fr.	
Tome II. <i>Pouilles de la province de Rouen</i> . Prix du volume.....	25 fr.	
Tome III. <i>Pouilles de la province de Tours</i> . Prix du volume.....	25 fr.	
Tome IV. <i>Pouilles de la province de Sens</i> . Prix du volume.....	30 fr.	
RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :		
<i>Lois</i> . <i>Assises de Jérusalem</i> . Tomes I et II, in-fol. <i>Épuisés</i> .		
<i>Historiens occidentaux</i> {	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume... 45 fr.	
	Tomes II, III et IV, in-fol. Prix du volume... 30 fr.	
	Tome V, en 2 parties, in-fol. Prix du volume... 55 fr.	
<i>Historiens arabes</i> {	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume..... 45 fr.	
	Tome II, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume..... 22 fr. 50	
	Tome IV, in-fol. Prix du volume..... 50 fr.	
	Tome V, in-fol. Prix du volume..... 25 fr.	
<i>Historiens arméniens</i> . Tome I, in-fol. Prix du volume.....	45 fr.	
	Tome II, in-fol. Prix du volume..... 60 fr.	
<i>Historiens grecs</i> . Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.....	45 fr.	
HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE, Tomes XI à XXXIII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4. Prix du volume.....		
GALLIA CHRISTIANA, Tome XVI, in-fol. Prix du volume..... 37 fr. 50		
ŒUVRES DE BODUARD. Tomes VII et VIII, in-4. Prix du volume... 20 fr.		
	Tome IX, 1 <sup>re</sup> partie. Prix du demi-volume..... 12 fr.	
	— Tome IX, 2 <sup>e</sup> partie. Prix du demi-volume..... 8 fr.	
	— Tome IX, 3 <sup>e</sup> partie, contenant la table des tomes VI, VII et VIII. Prix du fascicule..... 7 fr.	
	Tome X, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> parties. Prix de chaque demi volume..... 15 fr.	
CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.		
<i>Épigraphies phéniciennes</i> {	Tome I, fasc. i et ii, in-fol. Prix du fasc. 25 fr.	
	— 3 <sup>e</sup> partie {	Tome I, fasc. iii et iv, Prix du fasc. 37 fr. 50
		Tome II, fasc. i, Prix du fascicule... 25 fr.
		Tome II, fasc. ii. Prix du fascicule... 50 fr.
<i>Épigraphies arabes</i> {	Tome II, fasc. iii. Prix du fascicule... 25 fr.	
		Tome I, fasc. i et ii, Prix du fascicule... 50 fr.
<i>Épigraphies arméniennes</i> {	Tome I, fasc. iii, Prix du fascicule... 60 fr.	
		Tome II, fasc. i, Prix du fascicule... 80 fr.
<i>Épigraphies syriennes</i> {	Tome I, fasc. i, Prix du fascicule... 37 fr. 50	
		Tome I, fasc. ii, Prix du fascicule... 25 fr.
<i>Épigraphies persanes</i> {	Tome I, fasc. iii, Prix du fascicule... 50 fr.	

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXXVIII, 2<sup>e</sup> partie.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS À L'ACADÉMIE. Tome XII,  
2<sup>e</sup> partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tome XXXIX, 2<sup>e</sup> partie.

CHARTES ET DIPLÔMES. Tome III. *Recueil des actes de Louis IV d'Outremer,  
roi de France.* — Tome IV. *Recueil d'actes de Henri II, roi d'Angleterre  
duc de Normandie et de Guienne, comte de Poitou.*

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE.

Nouvelle série, in-4<sup>o</sup> : *Documents financiers. Obituaires. Pouillés, etc.*

HISTOIRE LITTÉRAIRE. Tome XXXIV.

*CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM*, 1<sup>re</sup> partie, tome II, fasc. iv ; —  
2<sup>e</sup> partie, tome II, fasc. iv ; — 4<sup>e</sup> partie, tome II, fasc. i.

## FRAGMENTS A PART DES PUBLICATIONS

- MILLET A. E.** — Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale, accompagnant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches. 1896 ..... 4 fr. 70
- MILLETON E.** — La théorie féodale de la Monnaie. 1908 ..... 3 fr. 20
- MILIN O.** — Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hisarlik (Troie), avec deux planches. 1892 ..... 2 fr.
- MARTELLI M. A. G.** — Note sur l'origine de la monnaie tournois. 1896 ..... 9 fr. 80
- MERCIER Ph.** — Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions neo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Makkar. 1899 ..... 4 fr.
- Mémoire sur les inscriptions de la fondation du temple d'Estoum à Sidon. 1902 ..... 3 fr. 20
- MERCIER S.** — Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament. 1893 ..... 4 fr. 70
- Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan. 1895 ..... 2 fr.
- Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume. 1902 ..... 3 fr. 20
- MIGNAT R.** — Les bibliothèques municipales dans l'empire romain. 1906 ..... 2 fr. 10
- Les deux camps de la Légion III Auguste à Lambèse, d'après les fouilles récentes. 1908 ..... 4 fr.
- MIRBA DE MAX. Baron.** Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques par Philon de Byzance, édité d'après les versions arabes d'Oxford et de Constantinople et traduit en français. 1903 ..... 8 fr. 50
- MILTON D.** — Le théâtre romain de Dougga, avec dix-huit planches. 1902 ..... 10 fr.
- Le sanctuaire de Tamit à El Kénissia. 1906 ..... 9 fr. 20
- MILLOT A. abbé.** *Synodicon orientale* ou recueil de synodes nestoriens. 1905 ..... 30 fr.
- MILLET J. Ed.** Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch. E. Boum. 1902 ..... 6 fr.
- MILON Franz.** La Théologie solaire du paganisme romain. 1909 ..... 4 fr. 70
- MILON J. G.** — Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription de Henchir Mettich. 1897 ..... 3 fr.
- MILON J. G. Ed. E.** — Les inventaires du Trésor des Chartes, dressés par Germain de Montaigu. 1909 ..... 3 fr. 50
- MILON J. G. Ed. E.** — Note sur un psautier latin-français du XII<sup>e</sup> siècle, ms. latin 1706 des Nouv. Acquisitions de la Bibliothèque nationale, avec six planches. 1891 ..... 4 fr. 10
- Les traductions françaises de l'Arate de Pétrarque *sur les Tristes de la vie, de la mort et l'entrée fortune*. 1894 ..... 4 fr. 40
- Les fragments d'un anonyme de Béthune du temps de saint Augustin. 1891 ..... 4 fr. 70
- Les fragments de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés de la Bibliothèque de Valenciennes, avec trois planches. 1893 ..... 2 fr. 60
- Les fragments originaux d'Ademar de Clabannes, avec six planches. 1909 ..... 6 fr. 50
- Les fragments d'un manuscrit de Parme, avec fac-similé. 1909 ..... 2 fr.

DELISLE (L.). Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896)...	1 fr. 70
— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896)...	0 fr. 80
— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898)...	1 fr. 70
— Notice sur une <i>Summa dictaminis</i> jadis conservée à Beauvais (1898)...	1 fr. 70
— Notice sur la Rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899)...	3 fr. 50
— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533 (1899)...	3 fr. 80
— Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus » composé en 1120 par Lambert, chanoine de Saint-Omer...	8 fr. 60
— Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît (1908)...	2 fr.
DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892)...	4 fr. 40
— De la signification des mots <i>pax et honor</i> sur les monnaies béarnaises, et du <i>s</i> barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893)...	1 fr. 40
— Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge (1896)...	1 fr. 40
— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée <i>la Gaule</i> (1897)...	0 fr. 80
— <i>Pagi et Vicairies</i> du Limousin aux ix <sup>e</sup> , x <sup>e</sup> et xi <sup>e</sup> siècles, avec une carte (1899)...	3 fr. 50
DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898)...	2 fr.
DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au xiii <sup>e</sup> siècle, avec vingt-cinq figures (1898)...	3 fr.
— La bataille de Muret (1899)...	2 fr.
EUTING. Notice sur un papyrus égypto-araméen de la Bibliothèque impériale de Strasbourg (1903)...	1 fr. 40
FERRAND (G.). Un texte arabico-malgache du xvi <sup>e</sup> siècle (1904)...	5 fr.
FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éléusis (1895)...	3 fr. 50
— Les grands mystères d'Éléusis : personnel, cérémonies (1900)...	6 fr. 50
— Formation de la province romaine d'Asie (1903)...	2 fr.
— Le culte de Dionysos en Attique (1904)...	8 fr.
— Sénatus-consulte de Thibé (170, 1905)...	2 fr.
— Étude sur Didymos d'après un papyrus de Berlin (1907)...	8 fr.
FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népalaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la Bibliothèque de l'Institut de France (1897)...	1 fr. 70
FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'histoire du règne de Philippe le Bel (1891)...	1 fr. 40
GAUTIER (E.-F.) et FROIDEVAUX (H.). Un manuscrit arabico-malgache sur les campagnes de La Case dans l'Imoro de 1669 à 1663 (1907)...	6 fr. 50
GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne (1900)...	3 fr. 50
GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre Ηστὸς ἀστράτευσεως, <i>Traité de castrametation</i> , rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898)...	2 fr. 60

- RICHARD, R. — N. des ses. — Les numéros 3163, 1857, 16089 et 16109 des  
 manuscrits de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules  
 (1891) ..... 2 fr. 80, 1 fr. 50, 1 fr. 50 et 2 fr.
- RICHARD, R. — N. des ses. — Michelard à son fils Astralabe, 1893 ..... 2 fr.
- RICHARD, R. — N. des ses. — n. 683, 667, 1249, 2914, 2940, 3143, 3146, 3337  
 et 3340, n. 290, 349, 3669, 3709, 3730, 1904 ..... 2 fr. 30
- RICHARD, W. — Sur la question Mycénienne, 1896 ..... 3 fr. 50
- RICHARD, W. — Les Passes du Dapylon et les Nauerames, avec 26 figures, 1898 ..... 1 fr. 70
- RICHARD, W. — Les mathématiques, 1903 ..... 5 fr.
- RICHARD, W. — Les attributs des Saliens, 1906 ..... 3 fr. 20
- RICHARD, W. — Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes  
 (1901) ..... 18 fr. 80
- RANGÉ, Ch. V. — Formulaires de lettres du xii<sup>e</sup>, du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup> siècle  
 (six fascicules), avec deux planches, 1890-1897 ..... 8 fr. 40
- RANGÉ, Ch. V. — Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Paisans au  
 Trésor des Chartes, 1908 ..... 9 fr.
- RASTYRÉ, Comte R. — L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur  
 l'histoire et la forme de ce monument du xi<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, 1891 ..... 2 fr. 60
- RASTYRÉ, Comte R. — La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique? ..... 1 fr. 50
- REBIANT, Edmond. — De l'ancienne croyance à des moyens secrets de  
 déceler la torture, 1892 ..... 9 fr. 80
- REBIANT, Edmond. — Note sur quelques anciens talismans de bataille, 1893 ..... 9 fr. 80
- REBIANT, Edmond. — Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à  
 l'histoire de la magie, 1895 ..... 1 fr. 40
- REBIANT, Edmond. — 99 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec  
 deux planches, 1896 ..... 8 fr. 75
- REBIANT, Edmond. — Les Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des pre-  
 miers siècles, 1899 ..... 1 fr.
- REBIANT, Edmond. — Attitude, 1899 ..... 1 fr.
- REBIANT, Edmond. — Jeanne Paynel à Chantilly, 1892 ..... 1 fr. 50
- REBIANT, Edmond. — Notes sur l'ostracisme dans Athènes, 1907 ..... 2 fr. 60
- REBIANT, Edmond. — Mas-Latrie. — Comte R. — De l'empoisonnement politique dans la répu-  
 blique de Venise, 1893 ..... 2 fr. 90
- REBIANT, Edmond. — Kuo-Keimshi, sa position d'après les découvertes modernes,  
 avec carte et figures, 1891 ..... 3 fr. 50
- REBIANT, Edmond. — Les écrits du syllabaire hébreu, 1892 ..... 1 fr. 50
- REBIANT, Edmond. — Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque  
 de la ville de Chantenay, 1891 ..... 1 fr. 70
- REBIANT, Edmond. — Le mot *rempla* renfermé dans le ms. B. 14. 49 de la  
 bibliothèque capitulaire de Durham, 1891 ..... 2 fr.
- REBIANT, Edmond. — Un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la  
 Vierge en vers français, avec planche, 1893 ..... 1 fr. 70
- REBIANT, Edmond. — Un manuscrit de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818  
 (1891) ..... 1 fr. 70
- REBIANT, Edmond. — Les manuscrits de la vie de saint Remi, en vers français,  
 ms. Bibl. nat. fr. 10405, avec une planche, 1896 ..... 1 fr. 50
- REBIANT, Edmond. — Les manuscrits n. 21862 de la Bibliothèque nationale, contenant  
 des lettres en vers français en Angleterre, 1895 ..... 2 fr.
- REBIANT, Edmond. — Les manuscrits n. 10417 ; traduction de divers livres de  
 l'ancien testament, 1896 ..... 3 fr. 20
- REBIANT, Edmond. — *Les Prométhées*, d'Alexandre Neckan,  
 1897 ..... 2 fr.

- MEYER P.). Notice sur un Légendier français du xiii<sup>e</sup> siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)..... 3 fr.
- Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forecalquier (1330-1332), avec une planche (1898)..... 2 fr. 50
- Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899)..... 3 fr. 50
- Notice d'un Légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg, avec planche (1900)..... 2 fr. 50
- Notice d'un manuscrit de Trinity College Cambridge contenant les vies en vers français de saint Jean l'aumônier et de saint Clément pape (1903)..... 2 fr. 50
- Notice sur la *Bible des sept états du monde*, de Genfroï de Pâvis (1908)..... 3 fr.
- MONCEAUX P.). Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique (1907)..... 7 fr. 50
- MORISSE G.). Contribution préliminaire à l'étude de l'écriture et de la langue Si-Hia (1904)..... 3 fr. 50
- MORTET V. et TANNERY P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Épaphrodite et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896)..... 2 fr. 60
- MÜNTZ E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au xvi<sup>e</sup> siècle (1895)..... 3 fr. 50
- La tiare pontificale du viii<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle, avec figures (1897)..... 3 fr. 80
- Le Musée de portraits de Paul Jove, contribution pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900)..... 3 fr. 80
- NOLHAC P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890)..... 3 fr. 80
- Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897)..... 4 fr. 70
- OMONT H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et d'Udine, avec deux planches (1895)..... 5 fr. 30
- Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpre et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale, avec deux planches (1900)..... 4 fr.
- Notice du ms. nouv. acq. franç. 10050 de la Bibliothèque nationale, contenant un nouveau texte français de la *Fleur des histoires de la terre d'Orient* de Hayton (1903)..... 2 fr. 60
- Notice du ms. nouv. acq. lat. 763 de la Bibliothèque nationale et de quelques autres mss. provenant de Saint-Maximin de Trèves (1903)..... 2 fr. 60
- Notice sur le ms. latin 886 contenant différents opuscules mathématiques de Gerbert, etc. (1907)..... 2 fr. 50
- PÉLISSIER L.-G.). Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1901)..... 2 fr.
- RAVAISSON F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)..... 6 fr.
- Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)..... 2 fr. 30
- Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)..... 4 fr.
- ROBIOU F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)..... 4 fr. et 4 fr. 40
- SCHWAB M.). Vocabulaire de l'Angéologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)..... 12 fr.

SILVARI M. — Le manuscrit n. 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angéologie 1899 .	2 fr. 30
— Le manuscrit hébreu n. 1388 de la Bibliothèque nationale. <i>Haggadah pascale</i> 1903 .	1 fr. 50
SLOUSCHIZ. — Un voyage d'études juives en Afrique 1909 .	4 fr. 50
SPILLBERG W. — Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches 1895 .	7 fr. 50
TANNERY P. — Le traité du quadrant de maître Robert Anglès. Montpellier, xiii <sup>e</sup> siècle : texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures 1897 .	3 fr. 50
TANNERY P. et CLERVAL. — Une correspondance d'écolâtres du x <sup>e</sup> siècle 1900 .	2 fr. 60
TOULAIN J. — Fouilles à Chemtou (Tunisie), sept.-nov. 1892, avec plan 1893 .	1 fr. 70
— L'inscription d'Henchir Mellich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches 1897 .	3 fr. 80
— Le cadastre de l'Afrique romaine 1907 .	2 fr. 30
VOULET P. — Mémoire sur la <i>Fanistry</i> 1894 .	2 fr.
— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet 1892 .	1 fr. 40
— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne 1893 .	2 fr. 60
— Les États de Paris en février 1358 1894 .	1 fr. 70
— Les Communes françaises au moyen âge 1900 .	6 fr. 50
VEIL H. — Des traces de remanement dans les drames d'Eschyle 1890 .	1 fr. 10



COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 7 OCTOBRE

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Il est donné lecture d'un arrêté de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, aux termes duquel M. Jean de Mecquenem, architecte diplômé par le Gouvernement, est nommé, conformément aux propositions de l'Académie et du Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, pensionnaire de cette École, en remplacement de M. Chassigneux, dont la mission est arrivée à expiration.

L'Académie nomme deux Commissions chargées de présenter des sujets de prix pour 1913 et de donner le programme du prix Delalande-Guérineau en 1912. La première, pour l'antiquité classique (Prix extraordinaire Bordin), se compose de MM. Alfred Croiset, Cagnat, Chatelain, Haussoullier; la seconde, pour le moyen âge (Prix ordinaire), MM. Paul Meyer, Longnon, de Lasteyrie, Prou.

M. MASPERO rend compte des découvertes faites, cette année, par la Direction générale des Antiquités, et des restaurations exécutées par ses soins. Il insiste surtout sur les travaux de Nubie, en particulier sur ceux d'Ipsamboul.

Le Président remercie M. Maspero de sa communication et le félicite de la façon si active avec laquelle il s'est consacré en Égypte, lui et ses collaborateurs, à l'œuvre gigantesque qui fera tant d'honneur à sa direction.

---

## APPENDICE

---

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME  
EN 1909, PAR M. BERNARD HAUSSOULLIER, MEMBRE DE  
L'ACADÉMIE, LU A LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1910.

MESSIEURS,

L'année 1909 comptera parmi les années heureuses de l'École d'Athènes. A la veille de l'achèvement des fouilles de Délos, elle a vu paraître les deux premiers fascicules de l'importante publication qui en contiendra tous les résultats, sous le titre : *Exploration archéologique de Délos faite par l'École française d'Athènes sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et aux frais de M. le duc de Loubat et publiée sous la direction de Théophile Homolle et Maurice Holleaux*. En ces trois noms se résume pour ainsi dire l'histoire de ces fouilles qui sont un des principaux titres de gloire de notre École. Notre confrère M. Homolle est l'ouvrier de la première heure. Dès 1877, sous la direction de M. Albert Dumont et avec les seules ressources de l'École, il a commencé l'exploration du sanctuaire, qu'il a

poursuivie sous la direction de M. Paul Foucart, puis sous la sienne, souvent aidé ou suppléé par des camarades plus jeunes. C'est en 1903 que notre confrère M. le duc de Loubat, toujours empressé à soutenir de sa générosité les bonnes causes d'archéologie ou de philologie, fit avec Délos et l'École d'Athènes le traité d'alliance qui, renouvelé chaque année, a permis à M. Homolle d'abord, puis au nouveau directeur M. Holleaux, de reprendre avec plus de méthode et un plus grand souci de l'ensemble, de mettre au point, de mener à bonne fin l'entreprise où s'est le mieux affirmé l'esprit de suite et de solidarité de l'École, celle aussi où se sont formés le plus grand nombre de pensionnaires. L'Académie n'a jamais ménagé ni au bienfaiteur ni au directeur l'expression de sa reconnaissance et de ses félicitations ; elle la leur renouvelle aujourd'hui, à l'occasion de la publication des deux fascicules qui nous avaient été promis l'an dernier. Par une heureuse rencontre, ces fascicules ont paru en même temps que deux livraisons des *Fouilles de Delphes*.

Le premier des fascicules déliens renferme une *Carte de l'île de Délos* au 1/100000<sup>e</sup>, comprenant en outre de l'île de Délos les deux îlots qui l'avoisinent à l'Ouest et la partie orientale de Rhénée où se trouvait la nécropole de Délos. La carte et le commentaire explicatif qui l'accompagne sont l'œuvre du capitaine d'artillerie André Bellot, du service géographique de l'armée. Toutes les ressources de la géodésie, de l'astronomie et de la topographie ont été mises en œuvre pour donner la plus grande précision possible aux éléments figurés sur la carte, et le commentaire explicatif fait connaître les méthodes et instruments employés pour le levé, la gravure et le tirage. Rien n'a été négligé, dans deux longues campagnes, pour assurer la valeur scientifique de l'œuvre.

Le second fascicule est consacré à la *Salle hypostyle*. Il est dû à M. Gabriel Leroux, qui a eu pour collaborateurs

MM. Henry Convert, ingénieur des fouilles, et l'architecte Albert Gabriel. Par l'originalité de ses dispositions et par ses dimensions, par sa date, par l'importance des problèmes d'architecture qu'elle soulève, la Salle hypostyle, l'un des plus récemment découverts parmi les grands édifices de Délos, était digne d'ouvrir la riche série de monographies dont se composera la publication. Il y a plus : le fascicule de M. G. Leroux pourra servir de modèle aux auteurs qui le suivront. La brièveté de l'historique des fouilles et de la description des ruines, la sobriété de la reconstruction, le parti pris d'écarter toute discussion critique sont autant de garanties d'exactitude et de rigueur scientifique. Peut-être pourtant serais-je tenté de regretter que l'auteur ne nous ait pas donné en appendice le texte et la traduction des deux comptes où il a cru retrouver son édifice. Mais, encore une fois, ce premier travail nous inspire pleine confiance dans l'ouvrage dont nous saluons le début avec reconnaissance, dans cette longue série de monographies qui formera comme un vaste recueil d'archéologie, un *Thesaurus* où puiseront sans cesse tous ceux qui voudront pour leurs études d'architecture et de sculpture une base solide et d'exactes descriptions.

La moisson épigraphique, si abondante et si variée, est, vous le savez, Messieurs, réservée à l'Académie, et je me bornerai à vous rappeler que vous avez, cette année même, conclu avec l'Académie des Sciences de Berlin un accord relatif à la publication des inscriptions de Délos dans le recueil des *Inscriptiones graecae*. Vous avez aussi nommé une commission des *Inscriptiones Deli*. Les Athéniens qui en font partie sont tous également désireux de collaborer à l'œuvre commune et ils vous le prouveront.

L'École d'Athènes ne comptait pas moins de huit membres en 1909 : MM. Courby et P. Roussel, de quatrième année ; MM. Hatzfeld et Paris, de troisième année ; MM. Dugas et

Vallois, de première année; enfin deux membres hors cadre, MM. G. Leroux et Ad. Reinach.

Tous, vétérans et nouveaux, ont travaillé à Délos, qui est le champ de manœuvres de l'École française. Dans un rapport qui a été inséré aux *Comptes rendus*<sup>1</sup>, le directeur a dit quelle part chacun avait prise aux fouilles; je puis donc me borner à une revue rapide avant d'en venir à l'analyse des deux mémoires qui nous ont été adressés par les deux pensionnaires de seconde année.

M. Pierre Roussel mérite d'être nommé le premier. Non seulement il a continué l'immense travail de révision des inscriptions de Délos, mais il a donné au *Bulletin* — qui a pris maintenant de louables habitudes de régularité — l'édition provisoire d'un nombre considérable de textes récemment découverts, et trouvé le temps de diriger au sanctuaire des divinités égyptiennes des fouilles très fructueuses, qui jettent leur éclat sur la dernière période de la grande entreprise. Le nom de M. Pierre Roussel est, avec celui de son ancien, M. Félix Dürnbach, celui que votre Commission des *Inscriptiones Deli* aura le plus souvent à citer, toujours avec les plus grands éloges.

M. Courby a mis la dernière main à son étude sur le *Portique d'Antigone*, qui doit prochainement paraître dans la publication générale des fouilles. Il l'a fait suivre de trois autres mémoires dont l'un, relatif aux *Établissements préhistoriques ou archaïques de Délos*, se rattache à ses travaux antérieurs; l'autre est consacré au *Temple des Athéniens*, le troisième au *Temple d'Apollon*. Cette simple énumération suffit à montrer combien M. Courby était digne de la quatrième année qui lui a été accordée.

Conformément au vœu exprimé par l'Académie, les pensionnaires de première année sont désormais déchargés de

1. Bulletin de juin 1910, p. 289 et suiv.

l'obligation du mémoire. Le nouveau régime est entré en vigueur des 1909 et nous n'aurons qu'à nous féliciter de la plus grande liberté laissée à MM. Dugas et Vallois. M. Dugas, aidé d'un de ses anciens, M. Hatzfeld, a fouillé un quartier de maisons très anciennes situé au Sud de l'Agora. Les découvertes qu'il y a faites l'ont orienté vers l'étude des *Céramiques anciennes de Délos*, et il ne s'est pas contenté d'examiner avec le plus grand soin les belles séries d'anciens vases conservées au petit musée de Mykonos; il s'est rendu à Théra et à Knossos et ses très patientes et minutieuses recherches ont été très utiles.

Dès son année de stage, M. Vallois avait manifesté le goût le plus vif pour l'étude technique des monuments de l'architecture grecque. Ni les monuments ni les textes ne font défaut à Délos, et, à la demande du directeur, M. Vallois s'est attaqué aux immenses ruines du *Portique de Philippe V*. Il a eu pour collaborateur un membre étranger de l'École, l'architecte danois M. Gerhard Poulsen. Vous vous réjouirez, Messieurs, de voir remettre en honneur les études d'architecture grecque, au lendemain de la fin prématurée de celui qui les représentait si brillamment en France, M. Aug. Choisy, au temps même où paraissait l'œuvre capitale du maître, son admirable édition de Vitruve.

Des deux membres hors cadre, l'un était un vétéran M. Gabriel Leroux, l'autre un nouveau M. Ad. Reinach. M. Leroux a mis la dernière main au fascicule dont il a été parlé plus haut; l'activité de M. Ad. Reinach ne peut se resumer en une ligne.

Membre libre de l'École d'Athènes, M. Ad. Reinach a largement usé de sa liberté. Chargé, au lendemain de sa nomination, de rechercher en Angleterre, dans les musées publics et les collections privées, les monuments de tout genre qui ont été jadis enlevés à Délos, il établit d'abord un inventaire général à Londres; puis il fait une longue

campagne d'Égypte, vient en Grèce au début de l'été, visite Delphes, l'Étolie, l'Acarnanie et l'île de Délos. Partout il travaille et découvre : en Égypte, il choisit et se réserve, à Coptos, un beau champ de fouilles ; à Délos, il révisé toutes les signatures de sculpteurs. Entre temps il rédige de longs articles pour le *Bulletin* et mainte autre revue. Souhaitons que, pour faire honneur au nom que portent avec lui deux de nos confrères, M. Ad. Reinach mène tous ces travaux à bonne fin, avec le plus grand ordre et peut-être moins de fièvre.

Les deux mémoires de MM. J. Pâris et Hatzfeld nous ramènent à Délos.

Le sujet traité par M. J. Pâris (*Étude archéologique des établissements maritimes de Délos*) est un de ceux qui se sont imposés le plus tôt à l'attention des explorateurs de Délos et même des voyageurs. La transformation du sanctuaire d'Apollon en un colossal entrepôt, centre du trafic méditerranéen, et d'autre part l'importance des ruines du port étaient, dans le domaine de l'histoire économique et de l'archéologie, deux faits assez considérables pour exciter la curiosité et provoquer les recherches de nos Athéniens. Ils ne s'en sont jamais désintéressés et M. J. Pâris est le premier à rendre justice à ses devanciers, à rappeler celles de leurs hypothèses ou observations qui se sont trouvées confirmées.

C'est un premier mérite auquel il en joint d'autres. La rigueur de sa méthode, la sûreté de ses observations, la loyauté de ses réserves quand il présente des solutions incertaines, enfin l'abondance de sa documentation, technique ou littéraire, et la variété de ses illustrations, tout contribue à rehausser la valeur de ce travail que l'on peut considérer comme définitif.

La collaboration d'un ingénieur et d'un marin, M. Cayeux, professeur à l'École nationale des mines et

L'enseigne de vaisseau A. Bringuier, a donné à ses recherches une base solide. M. A. Bringuier a levé, à l'échelle du 1/2500, une carte côtière, comprenant toutes les parties du littoral de Délos où subsistent des restes d'établissements maritimes : port principal et bassins, quais, constructions en bordure des quais, ports annexes. Si précieux qu'ait été le concours technique de l'ingénieur et de l'officier, ce sont surtout les qualités personnelles de M. Paris, l'exactitude de ses observations, l'ouverture et l'ingéniosité de son esprit, son habileté à multiplier les sources d'information et les points de comparaison, qui recommandent son mémoire. Il a conçu le sujet dans toute son ampleur, et les brèves remarques de sa préface sur les facteurs physiques qui ont déterminé le rôle de Délos, surtout les conclusions plus étendues du chapitre final intitulé *Chronologie des établissements maritimes* révèlent chez lui les préoccupations et les aptitudes de l'historien.

Quand il aura complété son enquête sur les ports antiques par l'exploration des côtes de Grèce et d'Asie Mineure, M. Paris sera prêt à donner à la publication générale un fascicule des plus importants et des plus nouveaux. Nous lui devons non seulement de connaître dans tous ses détails le cadre où s'est développée avec le plus d'intensité, au second siècle avant notre ère, la vie commerciale, mais tout un chapitre de l'histoire économique de l'antiquité.

M. Jean Hatzfeld s'est consacré à l'étude de la colonie romaine de Délos. Son mémoire de première année portait *Sur la date de l'Agora des Italiens à Délos*; celui de seconde année est intitulé : *Remarques sur les Italiens établis à Délos*.

Il a fait preuve des mêmes qualités, de bon sens et de prudence, d'ordre et de netteté, que nous avons déjà signalées. En dernier lieu, posant clairement les questions, sachant s'arrêter, sans mesure, aux difficultés insolubles, il



va de l'avant très librement, et son mémoire, à l'allure rapide, y gagne en intérêt.

Le sujet avait été traité, dès 1884, dans un article souvent cité de M. Homolle sur *Les Romains à Délos*, et M. Hatzfeld lui rend d'autant plus volontiers justice que les textes nouveaux, découverts en très grand nombre dans ces vingt-cinq dernières années, ne modifient pas les grandes lignes du cadre historique magistralement tracé par notre confrère. Mais le sujet valait d'être repris, à la veille de l'achèvement des fouilles, et le terrain gagnera à être déblayé d'hypothèses spécieuses.

Trois courts chapitres forment une sorte d'Introduction (I. *Les Italiens de Délos. Leur nombre. Leur lieu d'origine.* II. *Romains, Latins, Italiens.* III. *Ingénus, affranchis esclaves*).

Que la colonie italienne de Délos fût la plus importante de toutes celles qui se multiplièrent, à partir du <sup>ii</sup>e siècle, dans le bassin oriental de la Méditerranée, — que la plupart de ses membres fussent originaires de l'Italie méridionale et orientale, nous le savions déjà. Pour le reste, M. Hatzfeld ne peut que constater une fois de plus l'imprécision de l'épigraphie grecque, quand elle s'applique à des institutions ou personnages romains, et son impuissance à nous renseigner de manière certaine sur la valeur de désignations telles que *Ῥωμαῖοι*, *Ἰταλῆες*, et souvent même sur la condition sociale de plusieurs de ces Romains.

Suivent deux chapitres de critique qui mettent bien en lumière les qualités maîtresses de M. Hatzfeld (IV. *Le prétendu Conventus civium romanorum de Délos.* V. *Les Romains de Délos et le gouvernement de l'île*). Les théories de M. Schulten et de M. Kornemann, aussi bien que celles de W. S. Ferguson sont fondées sur l'importance de la colonie italienne à Délos. Les premiers, sans tenir compte de la différence de condition de tous ces Italiens, sans s'appuyer sur aucun texte épigraphique, veulent que les Italiens

ment forme à Délos un *conventus civium romanorum*, présidé par les *magistri* des Hermaïstes, M. Hatzfeld conteste à juste titre l'existence de ce groupement dont il ne reste rien.

Il accorde plus d'attention à la théorie de Ferguson, qui a fait une étude approfondie de l'histoire d'Athènes au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> s. avant J.-C. Deux observations ont guidé Ferguson : après 132 (c'est-à-dire au lendemain de la révolte des esclaves, la clérouquie athénienne de Délos ne rend plus de décrets ; à partir de 126 ð apparaît dans les dédicaces une formule nouvelle où, à côté des Athéniens, sont nommés les Romains et parfois aussi les Grecs et autres habitants ou résidents. Ferguson en conclut qu'à partir de 126 ð et jusqu'en 54 ð c'est dans ce groupement nouveau, non plus dans l'assemblée des clérouques, que s'exerce l'activité publique, c'est lui qui gouverne l'île. Ainsi s'explique en 88 l'attitude de Délos qui reste fidèle à Rome, tandis qu'Athènes se déclare pour Mithridate. La discussion de M. Hatzfeld est serrée et convaincante. Reprenant l'étude des décrets rendus par la clérouquie athénienne entre 165 et 133, et celle des dédicaces où les Πορζίζι sont associés aux Athéniens, il montre que les limites fixées par Ferguson sont loin d'être aussi nettes qu'il le prétend. Dès le début, l'activité des clérouques est réduite à rien, presque nulle ; dès 159 les Romains sont associés aux Athéniens. La variété même et l'instabilité des formules excluent l'idée d'un groupe constitué, d'une organisation stable. Enfin, en 88 c'est l'intérêt seul qui décide Délos à se prononcer pour Rome contre Mithridate.

Dans un dernier chapitre *Les associations de marchands athéniens*, M. Hatzfeld passe en revue les principales associations, dont les Hermaïstes étaient la plus prospère et la plus ancienne. Ils finirent, semble-t-il, par se grouper avec les Apolloniastes et les Posidoniastes. Les uns et les autres formaient des collèges, comme l'Italie en a tant compté :

la communauté d'origine, les liens de la religion et surtout les intérêts professionnels en rapprochaient les membres.

L'association des Compétaliastes doit être mise à part : les esclaves y dominaient, et elle n'avait guère d'autre objet que l'organisation des Compitalia.

Cet intéressant et utile mémoire aurait gagné à être rédigé avec moins de hâte.

---

L'École de Rome n'a pas été cette année favorisée des circonstances. La maladie a troublé la vie de travail de plusieurs des pensionnaires, empêché l'achèvement ou retardé l'envoi de plusieurs mémoires. On n'en a pas moins fait ou préparé de bonne besogne, et l'un des mémoires qui nous sont parvenus est une œuvre remarquable.

L'École, très nombreuse en 1908-1909, comptait six membres titulaires et trois membres hors cadre. Les six pensionnaires étaient MM. Colmant, Laurent-Vibert et de Pachtère, qui achevaient leur seconde année en 1909 ; MM. Louis Chatelain, Frère et Michel, de première année. Les membres hors cadre étaient MM. A. Piganiol, Claude Cochin et Hauteœur.

De M. Colmant, l'Académie n'aura connu que le nom ; de ses projets, elle n'aura su que ce que lui en ont appris les rapports de notre confrère Mgr Duchesne. L'état de sa santé ne lui a permis d'en mener aucun à bonne fin pendant ses deux années de séjour à Rome. Souhaitons que ses forces rétablies le mettent en état de reprendre les travaux commencés.

Par l'activité qu'il avait déployée l'année d'avant, par ses voyages en Italie et en Tunisie, où il avait accompagné M. Piganiol, par l'excellent article qu'il avait donné aux *Mélanges*, en collaboration avec M. Bourdon, sur le *Palais*

*Farnèse d'après l'inventaire de 1653.* M. Laurent-Vibert nous avait laissé concevoir des espérances qui ne se sont pas pleinement réalisées. Même à tenir le plus grand compte des accidents de santé qui l'ont troublé, d'abord en le ramenant en France auprès d'un des siens gravement malade, puis en l'obligeant à se soigner lui-même pendant de longues semaines, il faut reconnaître que le sujet qu'il a choisi et la manière dont il l'a traité sont bien faits pour nous surprendre. Son mémoire est intitulé : *Études sur l'industrie à la fin de la République romaine*. C'est en réalité une étude de textes : ses sources principales sont des auteurs, Caton, Varron, Cicéron.

Dans une courte Introduction de trois pages sont exposées quelques idées générales sur l'état de l'industrie à la fin de la République et sur les transformations qu'elle subit au contact des importations de la Grèce et de l'Asie. Le premier chapitre, consacré à *L'industrie domestique dans le domaine rural*, est une ingénieuse analyse du traité de Caton, et M. Laurent-Vibert en conclut qu'un domaine agricole ne pouvait se suffire à lui-même, que l'industrie domestique y jouait par conséquent un rôle moins important qu'on ne le pense généralement. Suivent deux chapitres qui ne sont pas achevés et ne renferment que des tableaux statistiques : II. *Les prix dans les deux derniers siècles de la République*, III. *Les transports* d'après les itinéraires de Cicéron. C'est également aux lettres de Cicéron que sont empruntés les tableaux du chapitre V : l'auteur y note le temps qu'elles ont mis à parvenir à destination. Le chapitre IV traite de *L'importation*. Il renferme des remarques intéressantes sur l'importation au temps de Cicéron et sur la nature de ce commerce, qui était à vrai dire une exploitation ou ronge des pays conquis, à laquelle prenaient part le gouvernement et son entourage, les publicains et les *negotiatores*.

Nous ne contestons ni l'intérêt du sujet, ni l'ingéniosité, ni les qualités littéraires de l'auteur qui sait choisir ses

textes, les grouper et en tirer bon parti, mais le travail ainsi compris n'exige pas la moindre recherche faite en Italie; n'importe quelle grande bibliothèque de France y suffisait.

L'Académie, d'accord avec le directeur, regrette que M. Laurent-Vibert, qui est en même temps un artiste, un dessinateur habile, n'ait pas profité de son séjour en Italie pour interroger le pays même, ses monuments et ses musées sur quelques particularités de cette histoire économique, bien digne en effet d'attirer l'attention de nos Romains.

Tout autre est la méthode suivie par M. de Pachtère pour son étude sur *La propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance d'après la table de Veleia*. La table de bronze de Veleia est le plus précieux des titres relatifs aux fondations alimentaires de l'empereur Trajan et au système d'assistance publique et de crédit agricole organisé en Italie depuis Nerva. Rien de plus sec que ce document de 671 lignes qui ne renferme que des chiffres et des noms : d'abord la somme totale déboursée par l'empereur, le nombre des enfants à assister et la rente à faire à chacun, puis le taux d'estimation des divers immeubles proposés en sûreté, le montant des sommes à avancer sur chacun et des intérêts corrélatifs à payer au taux de 5 0/0. Souvent commentée depuis 1747, notamment par notre ancien confrère Ernest Desjardins, la table de Veleia n'avait été vraiment mise en valeur qu'en 1884 dans un court article de Mommsen qui avait su en reconnaître l'importance pour la connaissance de la propriété. Convaincu qu'elle est un excellent registre foncier, M. de Pachtère en aborde l'étude sur le sol, dans le pays même, demandant plus aux hommes et aux lieux qu'aux chiffres. Il est donc allé dans la région de Plaisance, il y a séjourné longtemps, parcourant le pays en tous sens, et s'entourant de tous les renseignements statistiques contemporains. Il a reconstitué ainsi la cadastration de la table et obtenu d'importants résultats qu'il

expose avec le plus grand ordre et la plus grande netteté, sans hors-d'œuvre ni phrases inutiles. Dans les deux premiers chapitres (*Le milieu géographique de la propriété. — Les pagi et la propriété*), il établit avec beaucoup de sûreté la distinction entre les terres de plaine et celles de montagne, la différence d'étendue des lots et de valeur des terres. S'aidant ensuite des lieux dits anciens et des noms de propriétaires, de l'onomastique et de la toponomastique de la contrée, il retrouve le souvenir des plus anciens colons et de leurs travaux (*La colonisation primitive*). Passant à *La petite propriété romaine*, il s'appuie sur les noms de famille pour en noter les transformations, le morcellement d'abord et la reconstitution. Il retrouve enfin sur place, dans un chapitre consacré à *La grande propriété*, l'origine des *latifundia* qui ne se sont pas tous constitués de la même façon et dont chacun a son passé plus ou moins long. Le dernier chapitre intitulé *La propriété et l'institution alimentaire* est fondé sur l'étude des chiffres. L'auteur prouve l'exactitude du calcul des versements impériaux et montre comment petits et grands propriétaires avaient égal intérêt à recourir aux caisses impériales. Aussi bien Trajan se proposait-il un double objet : assister les enfants pauvres et venir en aide aux agriculteurs.

Le travail de M. de Pachtère est d'une très grande originalité et mérite les plus vifs éloges. Le sujet était très difficile ; il y a fait preuve de très rares qualités de sagacité, de patience et de logique, et nous donne toute confiance dans l'œuvre plus étendue qu'il veut entreprendre sur l'histoire, depuis les temps les plus reculés, de cette région de la Gaule circumpadane.

Ajoutons, à son actif, qu'il a trouvé le temps de voyager et de séjourner en Algérie où il a travaillé, pour l'Académie, à l'inventaire des mosaïques, préparé le catalogue du musée de Guelma et assisté aux fouilles de Bône. Le catalogue de l'inventaire des mosaïques dont il est l'auteur paraîtra prochainement sous presse.

M. Louis Chatelain, qui achève en 1910 sa seconde année de pension, représente à Rome l'École des Hautes Études, où il a donné pour thèse un excellent mémoire sur *Les monuments romains d'Orange*, qui a eu l'honneur d'une mention au concours des Antiquités nationales de 1909. Le mémoire qu'il nous adresse traite de l'*Histoire* et de la *Topographie de la ville de Mactar*, en Tunisie. Agglomération berbère, devenue d'abord une cité phénicienne, au temps de la domination carthaginoise, puis une cité latine à l'époque romaine, enfin une colonie sous les Antonins, Mactar offre le type parfait d'une ville africaine et de ses transformations successives dans l'antiquité. L'étudier, c'est donc étudier, dans un exemple très heureusement choisi, la vie et le développement de l'Afrique indigène aux différentes périodes de son existence ancienne. Autant de périodes, autant de chapitres : Mactar berbère, Mactar punique, Mactar romain.

L'élément berbère n'est représenté que par des monuments mégalithiques et des inscriptions libyques. M. L. Chatelain a tiré de ces documents ingrats d'utiles renseignements.

De l'époque phénicienne, il reste davantage : d'abord un temple qui a déjà été fouillé par M. le commandant Bordier et étudié par nos confrères MM. Philippe Berger et Clermont-Ganneau ; on y a découvert plusieurs inscriptions puniques importantes. Puis une série de stèles néo-puniques, les unes figurées, les autres inscrites. Il faut rattacher enfin à la tradition punique plusieurs mausolées pyramidaux qui, tout en datant de la période romaine, rappellent le mausolée libyéo-punique de Dougga. Le chapitre que M. L. Chatelain consacre à tous ces monuments n'est pas complet : il a tiré bon parti, pour l'étude du culte et de l'onomastique, des stèles épigraphiques de la série néo-punique, mais il a réservé pour un article destiné aux *Mélanges* le dépouillement des stèles figurées.

La période romaine est sans contredit la plus riche en

monuments d'architecture et en inscriptions. Là encore, M. L. Chatelain n'a pu qu'amorcer son travail. Il a fait le voyage de Tunisie et séjourné à Mactar, mais trop peu de semaines pour prendre de tous les monuments une description suffisamment détaillée et lever un assez grand nombre de plans. Pour les inscriptions latines qui nous font connaître l'histoire de la ville, son développement, son administration, les éléments de sa population et aussi les progrès qu'y a faits le christianisme, il ne nous a donné que le chapitre tiré de l'épigraphie païenne, où il fait preuve de qualités de méthode et d'ordre.

Le travail est donc incomplet et nous aurions mauvaise grâce à le juger sur cette première rédaction. Nous savons par les deux articles que M. L. Chatelain a publiés dans les *Mélanges Théoriques d'auteurs anciens sur les tremblements de terre. — Le culte de Silvain en Afrique et l'inscription de la plaine du Sers* qu'il sait ordonner une recherche et approfondir l'étude d'un texte. L'Académie lui fait donc amplement crédit. Convaincue de l'intérêt du sujet et confiante en l'auteur, elle lui a, sur la proposition du directeur de l'École, octroyé la faveur d'une troisième année de pension, et alloué, sur les fonds Piot, une subvention qui lui permettra d'entreprendre des fouilles régulières, précises, définitives : il n'en peut tirer qu'un bon livre.

Aussi bien sachons gré à M. L. Chatelain de nous avoir envoyé un commencement de mémoire, puisque nous n'avons rien reçu de ses deux camarades de même année, MM. Frère et Robert Michel. L'Académie n'ignore pas que tous les mémoires ne peuvent lui parvenir à date fixe, mais elle tient à rappeler que la remise du mémoire est une obligation à laquelle nul ne peut se soustraire.

Après avoir projeté d'abord une monographie de Brindes, M. Frère s'est résolu à une étude de l'Apulie tout entière.



Il a soigneusement exploré le pays et visité les collections publiques et particulières, s'attachant spécialement aux monuments préhistoriques réunis dans les musées de Tarente et de Lecce. A Rome même, il s'est efforcé de compléter des recherches antérieures sur l'histoire de l'humanisme français et a découvert à la Vaticane quelques lettres, à l'Angelica un discours inédit de Denis Lambin.

M. Robert Michel arrivait de l'École des Chartes avec un sujet plein d'intérêt : l'histoire de la Féodalité romaine du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Malheureusement les archives des grandes familles historiques sont plus difficiles à forcer aujourd'hui que ne l'étaient autrefois leurs châteaux, et M. Robert Michel, qui s'était fait connaître par un ouvrage important sur *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis* — ouvrage auquel l'Académie a décerné le second prix Gobert — s'est rabattu sur les châteaux du Comtat Venaissin. Ses premières recherches lui ont déjà fourni la matière d'intéressants articles insérés aux *Mélanges* (*Les premières horloges du palais pontifical. — Le procès de Matteo et Galeazzo Visconti*).

La revue des membres hors cadre peut être passée plus rapidement. Nous n'avons plus à faire l'éloge de MM. Piganiol et Claude Cochin. Le premier, poursuivant ses études de préhistoire, a emporté de Rome diverses ébauches de mémoires, l'un sur l'âge des tombes du Forum, l'autre sur la mythologie des vieux cultes italiques, un troisième sur l'origine de certaines formes céramiques. L'Académie avait fait trop bon accueil au travail de M. Piganiol sur *Les nécropoles de l'âge de fer dans l'Italie centrale* pour ne pas se féliciter de le voir suivre la même voie.

Continuant ses recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle, M. Claude Cochin a eu la bonne fortune de découvrir environ cent cinquante lettres inédites du cardinal de Retz. Elles prendront place dans le volume de la Collection des grands écrivains

de la France, que la maison Hachette a mis à la disposition de M. Cochin.

M. Hauteceur a employé son année à des recherches sur l'histoire de l'art à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Nous aurons sans doute l'occasion d'en apprécier les résultats dans le mémoire où ils seront mis en œuvre.

Tels sont, Messieurs, les travaux et les promesses qui nous sont venus de Rome cette année. Notre confrère, Mgr Duchesne, qui dirige l'École avec tant d'autorité, saura obtenir l'achèvement des uns, la réalisation des autres.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. H. OMONR dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. Ch. Bémont, une brochure intitulée : *Léopold Delisle, 1826-1910* Paris, 1910, in-8°; extrait de la « Revue historique ».

Le P. SEMEN offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. l'abbé E. Fourrière, une brochure intitulée : *Une émigration israélite. Les Israélites en Grèce* Amiens, 1910, in-8°.

M. HÉROS DE VILLEFOSSE offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. René Fage, un travail intitulé : *L'église de Solignac, Haute-Vienne* extr. du *Bulletin monumental*, 1910 :

« Située à deux lieues de Limoges, l'église de Solignac est contemporaine des plus anciennes églises à coupole de l'école périgourdine. De tous les édifices religieux du Limousin, c'est le seul qui appartienne à l'école romane du Périgord. Après en avoir tracé l'histoire, M. Fage en étudie avec soin le plan, la construction et la décoration; d'après lui, cette église est, dans son ensemble et à l'exception du clocher, une œuvre du xii<sup>e</sup> siècle. Un plan, une coupe transversale, des vues intérieure et extérieure, plusieurs dessins ajoutent un grand intérêt à cette étude et la complètent d'une manière heureuse. »

M. Henri CORDIER a la parole pour un hommage :

« On sait qu'une campagne pour la béatification de Christophe Colomb avait été menée de 1856 à 1892, grâce surtout à la conception, par le comte Roselly de Lorgues, du rôle du grand navigateur comme homme providentiel. Les relations de Colomb avec Beatriz Enriquez de Arana, mère de Fernand, firent échouer le projet qui vient d'être repris aux États-Unis dans un vaste pétitionnement transmis à Rome, avec son appui, par l'archevêque de Philadelphie. Il est probable que cette nouvelle campagne n'aura pas plus de succès que la première, car de nouveaux documents augmentent encore les preuves de l'illégitimité du lien qui attachait Christophe Colomb à Beatriz Enriquez. Ce sont ces faits que met en lumière M. Henry Vignaud, président de la Société des Américanistes, dans le nouveau travail que j'ai l'honneur de présenter en son nom à l'Académie : *L'ancienne et la nouvelle campagne pour la canonisation de Christophe Colomb.* »

---

## SÉANCE DU 14 OCTOBRE

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

L'Académie est invitée par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à désigner un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, en remplacement de M. Delisle, décédé.

L'Académie fixe : 1<sup>o</sup> au 4 novembre, l'exposé des titres des candidats à la place d'associé étranger laissée vacante par la mort de M. Tobler, à Berlin, et l'élection au 11 novembre ; 2<sup>o</sup> aux 25 novembre et 2 décembre, l'exposition des titres des candidats au fauteuil de M. Delisle, et l'élection à la séance suivante.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce à l'Académie une découverte très intéressante qui vient d'être faite à Sens, celle d'une grande mosaïque dont le tableau central représente la chute de Phaëton<sup>1</sup>.

1. Voir ci-après.

M. Piot ajoute quelques mots comme ancien président de la Société archéologique de Sens.

Le P. Scamm fait la communication suivante :

« M. l'abbé Eugène Tisserant vient de faire au British Museum, en étudiant des manuscrits syriaques, une petite découverte que je crois utile de communiquer à l'Académie. Il a identifié 54 feuillets palimpsestes d'un manuscrit syriaque d'Isaïe (Addit. ms. 14.512), et constaté qu'il est actuellement *le plus ancien manuscrit biblique daté*.

« Il est antérieur de quatre ans au Pentateuque incomplet, Add. ms. 14.425, écrit dans la ville d'Amid (Diârbekir) l'an 775 des Grecs, 464 de notre ère.

« Au fol. 113 du manuscrit que M. Tisserant a étudié, on lit la note suivante :

] معصيا لانا دلخنا دلخنا  
 , مع ما للامر للظن  
 ] اظن انه لمر فلنا  
 او حمله محظوا  
 م محظ م سبنا

plus une ligne qu'il n'a pu lire. Traduction : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Amen. Ce livre a été terminé en l'année 771. Ce manuscrit a donc été écrit en l'année qui va d'octobre 459 à octobre 460 de notre ère.*

« Il est d'une bonne écriture *estranghelā*, assez grosse. Chaque page est divisée en deux colonnes et le nombre des lignes varie de 23 à 26.

« Le manuscrit original comprenait 10 quaternions, tous représentés dans les feuillets qui restent; 3 cahiers qui se suivent sont complets, donnant un texte suivi des chapitres 32, 14 à 54, 12 d'Isaïe. »

M. H. Omont résume un mémoire qu'il a reçu du R. P. Dom Ballet, bénédictin à l'abbaye d'Oosterhout (Hollande), sur le célèbre manuscrit des Révélationes de sainte Hildegarde, con-

servé à la Bibliothèque de Wiesbaden. A ce mémoire étaient jointes les photographies des plus remarquables des miniatures qui ornent le manuscrit. Ces miniatures n'ont pas encore été l'objet d'une reproduction et méritent une étude spéciale, tant à cause de la technique de leur exécution que par la singularité des sujets qu'y a représentés un artiste contemporain sous l'inspiration directe des révélations de sainte Hildegarde.

M. le docteur Carton expose le résultat de six années d'observations faites sur le littoral carthaginois. Les blocs colossaux alignés le long du rivage, sur une longueur de trois kilomètres, sont les restes imposants, non de quais, mais de l'enceinte maritime de Carthage. L'architecture en rappelle celle des forteresses étudiées par Renan en Phénicie. Elle présente encore des restes de tours et d'ouvrages fortifiés considérables, défendant les angles et l'entrée des ports militaire et marchand.

Le port primitif de Carthage était situé, non pas à la pointe du Lazaret, mais au pied de la colline de Bordj-Djedid. Parmi de nombreux faits à l'appui de cette opinion, les plus probants sont l'existence, en ce point, d'un quadrilatère tout à fait comparable à celui de Falbe qui est situé à l'entrée du port de guerre, la découverte, à 300 mètres du rivage actuel et à plus de 6 mètres de profondeur, de stèles couvertes de coquilles marines, la constitution stratigraphique de la berge moderne exclusivement formée de remblais. Quand les Carthaginois creusèrent les ports militaires au Lazaret, le port primitif resta port marchand. Il s'étendait jusqu'au quadrilatère de Falbe. Cette théorie, qui s'accorde avec les descriptions des historiens, offre l'avantage de doter Carthage d'un port marchand digne de sa puissance maritime.

A l'époque romaine, l'ancien port, ensablé depuis la destruction de Carthage, fut remblayé et les restes du mur maritime utilisés comme brise-lames. On dut établir un port marchand au Sud du Lazaret. Ce sont ses vestiges qui ont été reconnus par le D<sup>r</sup> Courtet.

Un chenal bordé de constructions, et encore très visible, reliait la mer au lac de Tunis. A l'entrée de celui-ci s'étendait un faubourg considérable, où l'on a trouvé des statues de la Navigation, d'Isis et de prêtresses, des quais bordés d'amas de

poteries puniques et une nécropole punique. Sur toute la rive nord du lac, on voit les restes d'autres quais parfaitement reconnaissables et datés par des poteries grecques et puniques. Il y eut donc, dans l'antiquité, un commerce très actif sur le lac de Tunis, qui apparaît comme ayant été le complément des ports de Carthage.

Le lac communiquait encore avec la mer par un autre canal bordé de quais et précédé d'un môle situé à la Saline de la Princesse, où l'on a découvert les restes d'un bourg important. C'est donc là, et non à la Goulette, qu'il faut situer l'antique Galabra et l'embouchure du fleuve Catadas.

M. Carton présente ensuite des photographies des fouilles qu'il dirige à Bulla Regia et dont il donnera ultérieurement un compte rendu<sup>1</sup>.

M. Gauckler, correspondant de l'Académie, est heureux de trouver dans les observations de M. le docteur Carton la confirmation de l'hypothèse qu'il a lui-même émise, à diverses reprises, et dès 1896<sup>2</sup>, sur l'emplacement du port primitif de Carthage.

Comme tous les *emporion* phéniciens de l'Afrique du Nord, le port de l'antique *Cambé* fut installé d'abord à l'abri des vents dominants du Nord et de l'Ouest, dans la conque en hémicycle que protégeaient le promontoire de Bordj-Djedid et les collines dites de l'Odéon et de Junon. Mais les avantages que ce refuge naturel offrait à la navigation étaient contrebalancés par l'action pernicieuse d'un violent courant littoral, dirigé du Nord-Est au Sud-Ouest, qui prenait de flanc les vaisseaux arrivant du large, et qui ensablait l'accès du mouillage par l'apport incessant des terres éboulées — le prétendu « sable aurifère » de Carthage — qu'il déposait en cordon parallèlement à la plage, après les avoir arrachées aux falaises voisines.

D'autre part, l'espace compris entre le port et le cirque de collines environnant était trop resserré pour permettre à un

1. Voir ci après.

2. Cf. Gauckler, *L'archéologie de la Tunisie*, dans la *Tunisie: histoire et description*, 1896, I, p. 317; — *Note sur le sable aurifère de Carthage*, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1899, p. CLXXII. — *Les fouilles de la Tunisie*, dans la *Berne archéologique*, 1902, II, p. 362 et suiv.

*emporium* de quelque importance de s'y développer librement. Il fallut gagner sur la mer les terrains nécessaires à la construction, au cœur même de la cité, d'édifices publics aussi considérables que les Thermes d'Antonin.

Le premier port de Carthage fut donc comblé, dès le début de l'occupation romaine, par l'action combinée de la mer et des hommes. Mais on pourrait en retrouver les traces et en déterminer le plan. Il subsiste encore aujourd'hui d'importants vestiges non seulement du môle extérieur que signale M. le docteur Carton, à quelques mètres en avant du rivage actuel, mais aussi d'un quai intérieur, construit en blocs de tuf énormes, admirablement appareillés, et dont M. Gauckler a pu reconnaître l'amorce, à 4 mètres sous terre, dans le jardin du palais beylical de Dermech, au cours des travaux d'aménagement exécutés à cet endroit de 1898 à 1900<sup>1</sup>.

---

## COMMUNICATIONS

---

### LA CHUTE DE PHAËTON (MOSAÏQUE TROUVÉE A SENS).

NOTE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans les premiers jours du mois de mars dernier, à Sens, dans un jardin dépendant d'une habitation située rue du Général-Dubois, n° 35, on constatait l'existence, à 0<sup>m</sup> 90 de profondeur au-dessous du sol actuel, d'une mosaïque à fond blanc ornée de combinaisons géométriques en cubes noirs et rougeâtres.

A vrai dire, la découverte remontait déjà à quelques années. En effet, ce pavage antique avait été entrevu en 1893 par l'entrepreneur Varache, chargé d'établir une fosse d'aisances en cet endroit. Pour faire sa fouille, il avait été

1. Sur ces travaux, cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. cix, et *Marché du Service des antiquités en 1899*, p. 11.

oblige de briser un morceau de mosaïque blanche ; en outre, en creusant un puisard, il avait trouvé un tuyau de plomb de l'époque romaine. M. Julliot recueillit ces documents et les déposa au Musée de Sens après les avoir communiqués à la Société archéologique le 1<sup>er</sup> mai 1893<sup>1</sup>.

Le marquis de Traynel, ayant entendu l'entrepreneur Varache parler de cette trouvaille, se fit conduire par lui sur le terrain et, après entente avec la propriétaire, M<sup>me</sup> veuve Renard, obtint l'autorisation d'y pratiquer des fouilles régulières. Il se mit à l'œuvre le 4 ou le 5 mars 1910 ; immédiatement il commença des recherches pour son propre compte. Au-dessous des terres rapportées qui constituaient le sol du jardin, il rencontra d'abord des poteries calcinées, puis une couche de cendres mélangées de charbons. Ces débris, restes d'un violent incendie, formaient une épaisseur de 0<sup>m</sup> 40 entre la mosaïque et la couche supérieure du sol. On y recueillit des fragments d'enduits peints imitant le porphyre ou la brèche, ainsi qu'une monnaie fruste dont on ne pouvait tirer aucune indication. Le niveau actuel de l'eau se trouve à 0<sup>m</sup> 35 au-dessous de la mosaïque ; il suit les mouvements de la couche d'irrigation du ruisseau du Graveriau qui a été artificiellement relevé à une époque reculée. Des sondages pratiqués aux points où la mosaïque était effondrée ramenèrent des tuyaux de poterie brisés et des pierres portant les traces d'un feu violent<sup>2</sup>.

On ne tarda pas à découvrir plusieurs fragments d'une

1. Le fragment de mosaïque est sans doute celui qui est signalé par Blanchet dans *l'Inventaire des mosaïques de la Gaule*, sous le n<sup>o</sup> 892. — Dans la même rue du Général-Dubois, vers 1807, à la tannerie Demange, le contremaître Morel a ramené de nombreux cubes de mosaïque en creusant un trou. M. le marquis de Traynel a bien voulu m'apprendre qu'entre 1815 et 1830 un entrepreneur nommé Laroche, encore vivant, avait constaté l'existence d'une mosaïque, avec personnages et feuillages, dans les anneaux situés entre la rue des Trois-Croissants et le Grand séminaire (porte est du Grand séminaire).

2. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Joseph Perrin, président de la Société archéologique de Sens.



bordure et quelques panneaux secondaires d'une mosaïque de grandes dimensions. Le 7 mars, le motif central fut dégagé : il remplissait un médaillon mesurant 1<sup>m</sup> 65 de diamètre, entouré d'une bande rouge sur laquelle courait un alignement de perles blanches en forme d'olives. Ce médaillon était inscrit lui-même dans un encadrement carré mesurant 1<sup>m</sup> 70 de côté, de sorte que la combinaison de la bande circulaire bordant le médaillon avec l'encadrement carré laissait un espace libre dans chacun des angles intérieurs de l'encadrement : là, sur un fond blanc, se détachaient les têtes des Quatre Saisons ; celle du Printemps était détruite. Malheureusement la scène représentée dans le médaillon était fort dégradée : la partie supérieure n'existait plus ; dans le milieu et dans la partie inférieure, on distinguait encore cinq chevaux dont l'un portait un cavalier. Des arrangements géométriques variés entouraient ce motif central et constituaient le reste du pavage qui s'étendait sur un espace de cent mètres carrés environ. La bordure de l'ensemble se composait de rinceaux de lierre d'une véritable élégance.

En somme, la mosaïque se trouvait dans un état lamentable. Détruite ou gravement atteinte par le feu sur plusieurs points, gonflée sur d'autres points par l'humidité souterraine, elle apparaissait tantôt avec des bosses, tantôt avec des creux, soulevée ou enfoncée ; les divers mouvements du sol avaient désagrégé les cubes et causé de tels ravages que le visiteur, en face de ce pavage disloqué, pouvait croire à un désastre produit par un tremblement de terre.

Il est rare de retrouver des mosaïques antiques dans un état parfait de conservation. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris des dégradations que le temps et les hommes ont fait subir à la nouvelle mosaïque. Grâce au zèle et à la vigilance de la Société archéologique de Sens, elle a été enlevée du jardin de M<sup>me</sup> veuve Renard. Par les soins de M. de Vecchis, l'habile artiste qui a restauré pour le Musée du Louvre la

grande mosaïque trouvée par Renan à Kabr-Hiram près de Tyr et la mosaïque des Travaux de l'année provenant de Saint-Romain-en-Galle (Rhône), elle a été transportée dans les ateliers de M. René Martin, à Saint-Denis, où elle reçoit en ce moment les soins que réclame son état. Les morceaux les mieux conservés seront consolidés et encadrés pour être mis sous les yeux du public au Musée de Sens; un plan d'ensemble permettra aux visiteurs de comprendre la disposition du pavage antique et de reconnaître la place de chacun de ces morceaux. Ce qui subsiste du motif central est aujourd'hui complètement nettoyé, il est devenu facile de l'étudier. Comme j'ai eu la bonne fortune de l'examiner à loisir la semaine dernière, je suis heureux de pouvoir en dire quelques mots à l'Académie, le sujet du tableau présentant un réel intérêt. A ma connaissance, ce sujet n'a encore été rencontré sur aucune mosaïque; je puis du moins l'affirmer pour la Gaule.

Une description minutieuse de ce qu'on peut encore voir sur le médaillon central est avant tout nécessaire. J'ai dit plus haut qu'on y reconnaissait cinq chevaux dont un monté par un cavalier. Déjà notre confrère M. Maurice Pron, dans son rapport oral sur cette découverte au Comité d'archéologie, le 14 mars dernier<sup>1</sup>, avait fait la même constatation. Mais quel était le rôle de ces chevaux? quel était celui du cavalier? quel était en un mot le sujet du tableau? C'est ce qu'il s'agit de déterminer avec précision et, pour y parvenir, il faut entrer dans quelques détails supplémentaires. Je répète que la moitié supérieure du tableau manque.

Dans le bas, au premier plan, apparaît un cavalier vu de profil. Il semble occuper la place principale de la composition; son cheval se dresse sur ses pieds de derrière dans un mouvement très animé. La tête du cheval et le haut du corps du cavalier sont détruits; il reste cependant le bras

<sup>1</sup> *Le bulletin archéologique du Comité*, 1910, p. 111.

droit du cavalier avec sa main dans laquelle on remarque le manche d'un fouet muni de deux lanières de cuir ; cette même main vient de saisir les rênes d'un des quatre chevaux non montés. Ce détail a une importance particulière. Ces quatre chevaux sont emportés ; ils sont représentés au galop, marchant à une allure vertigineuse, la crinière en désordre et soulevée par le vent ; la rapidité de la course a dispersé leurs crins sur le cou ; leurs naseaux sont en feu, les yeux écarquillés par la frayeur, la langue pendante : deux s'avancent à droite du cavalier et deux à gauche. Ils arrivent de front sur le spectateur, tandis que le cavalier placé en travers paraît être venu là pour les arrêter ou leur barrer la route. Il ne reste plus que la partie antérieure des corps de ces quatre chevaux avec les jambes de devant. Les deux chevaux les plus rapprochés du cavalier ont la tête baissée, les deux chevaux de l'arrière-plan avaient la tête levée ; mais l'une des deux têtes est complètement détruite, l'autre ne subsiste qu'en partie. Cette dernière est celle du cheval dont le cavalier vient de saisir la bride et qui, sous l'impression de cette vigoureuse attaque, se cabre et relève la tête.

Tels sont les grands traits de ce tableau mutilé. Il est habilement composé ; il est formé de petits cubes de marbre et d'émail d'une finesse remarquable dont les couleurs vives et brillantes forment des gammes très variées. Les quatre chevaux emportés sont blancs avec quelques ombres grisâtres, leurs crinières sont noires, les naseaux et les langues pendantes sont rouges. Ces chevaux portent des harnais : les brides sont figurées par un double filet rouge et noir ; le poitrail est muni d'une large bricole vert tendre, bordée de franges jaunâtres que relèvent quelques flammèches rouge vif ou blanc. Une telle uniformité dans le harnachement permet d'affirmer que les quatre chevaux étaient attelés à un quadrigé, de sorte qu'on est autorisé à croire qu'un char et son conducteur devaient compléter primitivement la scène et occuper la partie supérieure du médaillon maintenant

détruite. Le cavalier monte un magnifique cheval, d'une vigueur exceptionnelle et d'une couleur plus foncée que les autres, presque bai; sa longue queue noire, bien fournie, se développe avec ampleur; son allure est pleine de noblesse et de force. Comme le cavalier est vu de profil, les mouvements de sa monture et les siens sont faciles à reconnaître. Ses formes sont robustes, son corps est presque entièrement nu; son pied droit est chaussé d'un brodequin verdâtre; un manteau aux tons gris, rouges et bleus, soulevé en arrière par le vent, est attaché sur ses épaules; les petits cubes très fins employés pour représenter la draperie ont été combinés avec un art particulier. La bricole qui garnit le poitrail de son cheval se distingue de celles des autres chevaux par sa couleur; elle est d'un ton bleu assez foncé et bordée de deux galons jaunes. A la partie basse du médaillon, au-dessous des chevaux, le sol est parsemé de petits zigzags bleus qui figurent vraisemblablement de l'eau. Tous les cubes de marbre sont encore en très bon état; les cubes d'émail au contraire ont beaucoup souffert du feu et de l'humidité.

Le sujet de ce tableau mutilé était évidemment *la chute de Phaëton*; il me paraît impossible d'en douter. Le char brisé et le corps de son imprudent conducteur occupaient la partie supérieure du médaillon; Phaëton y était représenté mort, déjà frappé par la foudre de Jupiter; il n'en reste actuellement aucune trace. Quant au cavalier qui se précipite à la tête des chevaux et qui les arrête d'une main ferme et vigoureuse, c'est le Soleil lui-même. Quoique la tête du dieu manque, il est reconnaissable à son fouet à double lanière qu'il tient dans la main droite et qui lui servait à conduire ses coursiers. Il suffit d'ailleurs pour en être convaincu de se reporter au texte d'Ovide où le mosaïste semble avoir puisé toute son inspiration.

Les dieux effrayés de la chute de Phaëton se pressent autour du Soleil et le conjurent de ne point plonger l'uni-

vers dans les ténèbres. Le maître de l'Olympe lui-même s'excuse d'avoir lancé ses feux ; il ordonne au Soleil d'arrêter la course folle des chevaux de son char. Phoebus rassemble les quatre coursiers encore effarouchés et hale-tants de frayeur, les dompte et les châtie avec son fouet :

*Colligit amentes et adhuc terrore paventes*

*Phoebus equos, stimuloque domans et verbera saevit*<sup>1</sup>.

Les chevaux affolés, le Soleil les maîtrisant avec son fouet, rien ne manque au tableau. En bas, le mosaïste a représenté les eaux de l'Éridan (le Pô) où la légende plaçait le lieu de l'accident. Ces deux vers pourraient donc être inscrits au-dessous du médaillon de Sens ; ils en sont le meilleur commentaire.

Sur une coupe d'Arezzo dont le moule existe au Musée de Boston, c'est aussi le Soleil qui maîtrise les chevaux emportés. En publiant ce moule, le professeur P. Hartwig<sup>2</sup> a rappelé, outre les vers d'Ovide, plusieurs passages d'auteurs anciens et notamment un passage de Lucrèce qui confirme absolument cette interprétation<sup>3</sup>. Un sarcophage de la galerie des Offices à Florence me paraît devoir être également rapproché de la mosaïque de Sens ; l'intervention du Soleil y est représentée de la même manière. La figure du Soleil sur la mosaïque semble être la répétition de celle du sarcophage : même disposition du cheval et du cavalier, même manteau flottant, même mouvement du bras droit, de telle sorte que l'on est pour ainsi dire autorisé à se servir du sarcophage de Florence pour compléter par la pensée ce qui manque à la figure du Soleil sur la mosaïque de Sens. La main gauche abaissée près de la hanche tenait une torche allu-

1. *Métam.*, II, 398-399.

2. *Eine aretinische Gefässform mit Szenen aus der Phaethonsage*, dans le *Philologus*, LVIII 1899, p. 481-497, avec une planche.

3. *De rerum natura*, V, 402 et suiv.

mée, et la tête, brillante de jeunesse, portait une épaisse chevelure couvrant entièrement le cou<sup>1</sup>. L'examen d'une gemme offrant la même scène peut apporter aussi quelque secours dans la question : sa forme arrondie est celle du médaillon de la mosaïque; en face de ce petit monument, on peut se rendre compte de l'adresse étonnante avec laquelle les artistes de l'antiquité savaient utiliser un espace forcément restreint et concentré pour y réunir les divers éléments d'une scène très mouvementée dont le développement demandait d'ordinaire plus de place<sup>2</sup>.

Il me reste à dire quelques mots des têtes des Saisons placées dans les angles de l'encadrement carré. Elles se détachent sur un fond blanc. De la figure du Printemps il n'a été retrouvé aucun vestige; elle occupait l'angle gauche à la partie supérieure de l'encadrement. Dans l'angle droit on a retrouvé le tête de l'Été couronnée d'épis dorés et de feuilles de laurier; un des côtés du visage est abîmé. En bas, à droite, on voit l'Automne vêtu d'une tunique, la tête chargée de grappes de raisin et de feuilles de vigne dont les tons chauds indiquent la maturité. À gauche apparaît l'Hiver avec des vêtements blancs, la tête cachée sous un voile qui ne laisse que le visage à découvert. C'est ainsi que dans sa brillante description du palais du Soleil, Ovide nous présente les Saisons debout auprès du dieu :

*Verque novum stabat, cinctum florente corona;  
Stabat nuda Aestas et spicæserta gerebat;  
Stabat et Autumnus, calcatis sordidus uris,  
Et glacialis Hiems, canos hirsuta capillos<sup>3</sup>.*

C'est ainsi qu'elles sont représentées la plupart du temps sur les mosaïques romaines où elles se trouvent en rapport

1. Gori, *Inscr. antiq. Etruriæ*, III, tab. xxxvii, p. cxxx, où il rappelle les vers de Luèce et d'Ovide; Fr. Wieseler, *Phaethon: eine archæologische Abhandlung*, Göttingen, 1857, in-4°, planche, n. 5.

2. *Ibid.*, planche, n. 10.

3. *Métam.*, II, 27-30.

avec le Soleil, Bacchus ou Apollon<sup>1</sup>. Il est donc naturel de constater leur présence sur la mosaïque de Sens, autour d'un épisode légendaire qui appartient au mythe solaire<sup>2</sup>.

Il y a sept ans, après avoir déterminé le sujet d'une des mosaïques de Villelaure, celle qui représente l'aventure de Callisto, je faisais remarquer que le mosaïste avait suivi de très près le texte d'Ovide et qu'il en avait fidèlement illustré quelques vers. La même observation s'applique à la mosaïque de Sens. Les *Métamorphoses* offraient aux artistes, peintres, mosaïstes ou sculpteurs, une série inépuisable de sujets piquants, tous appréciés et par conséquent souvent traités. Les aventures d'Europe, de Danaë, de Callisto, de Ganymède, d'Actéon, de Narcisse, de Méléagre, de Daphné, l'enlèvement de Proserpine, le sacrifice d'Iphigénie, le changement de Glaucus en dieu marin, Thésée et le Minotaure, Orphée charmant les animaux se retrouvent sur les mosaïques dans toutes les contrées où la civilisation romaine a pénétré<sup>3</sup>. On pourra ajouter désormais à cette énumération la chute de Phaëton.

Les monuments relatifs à la chute de Phaëton sont plutôt rares à l'époque romaine; la plupart sont des sarcophages d'une date assez tardive. La mosaïque de Sens fait exception; elle est plus ancienne. Le travail en est fin, il indique une excellente époque. Je la crois du premier siècle et presque contemporaine du moule d'Arezzo.

1. Héron de Villefosse, *La mosaïque des Quatre Saisons à Lambèse (Algérie)*, dans la *Gazette archéologique*, V (1879), p. 144-155, pl. 22.

2. Sur un sarcophage d'Ostie, la première scène à gauche, où l'on voit Phaëton suppliant son père de lui confier la conduite du char, se passe dans le palais du Soleil; les Quatre Saisons sont auprès du dieu. Wieseler ne les a pas reconnues; il a pris la femme voilée pour une divinité locale, c'est l'Hiver; les trois autres femmes avec des paniers de fleurs ou de fruits seraient selon lui les Héliades; néanmoins cette représentation lui semble singulière. Ces trois femmes sont le Printemps, l'Été et l'Automne. Plus loin, il propose de reconnaître les Saisons dans les quatre écuylers qui tiennent les chevaux, ce qui est inadmissible. Cf. *Sarcophago ostiense rappresentante il mito di Fetonte*, dans les *Annali dell' Instituto*, 1869, p. 130 et suivantes.

3. *Bulletin archéologique du Comité*, 1903, p. 26.

Le marquis de Traynel dont l'ardeur et la perspicacité ont amené cette découverte mérite les remerciements des archéologues. Sans sa prompte décision, sans son initiative, la fouille n'aurait probablement pas eu lieu. M. de Traynel a fait plus : il a permis à la Société archéologique de Sens, dont il est membre, de se substituer à lui. Tout en lui laissant la direction des fouilles, cette Société a pris à sa charge la totalité des frais depuis le premier jour. Dans l'intérêt de l'histoire de la ville, elle n'a pas hésité à s'imposer de véritables sacrifices afin d'assurer au Musée de Sens la possession d'un précieux document dont l'enlèvement, la consolidation et la présentation au public nécessitent des dépenses assez considérables. M. Joseph Perrin, son président, avec un zèle et un dévouement qui ne sauraient étonner ses confrères, a contribué avec le marquis de Traynel à assurer la conservation de cette mosaïque : tous deux ont agi au nom de la Société archéologique de Sens qui n'en est plus à compter ses succès et qui, en intervenant d'une manière si efficace en cette affaire, a rendu un nouveau service à la cause de nos antiquités nationales.

---

NOUVEAU TRAVAIL SUR LA TOPOGRAPHIE DES PORTS DE CARTHAGE,  
PAR M. LE DOCTEUR CARTON.

L'étude des vestiges du littoral de la Carthage antique a été commencée, il y a quelques années, sur l'initiative de l'Académie. Les circonstances ayant empêché les officiers de marine qui en avaient été chargés de l'achever, je me suis occupé, durant ces six dernières années, de combler cette lacune. Ce sont les résultats des observations que j'ai faites ainsi que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui



brèvement, me proposant de développer ailleurs, tout au long, les discussions que comporte un tel sujet.

Le mur maritime de Carthage, connu depuis longtemps et bien remarquable, d'ailleurs, par la ligne de blocs énormes, de couleur noirâtre, qui jalonnent le rivage, commence, vers le Nord, à hauteur du cimetière de Sainte-Monique, où il forme un petit port que M. de Roquefeuil a parfaitement reconnu et le long duquel le R. P. Delattre a trouvé un dépôt d'amphores. Il arrive ensuite au « Mur de Carthage » des auteurs, massive construction, l'une des plus importantes de toutes les ruines, puisqu'elle ne mesure pas moins de 30 mètres de largeur sur 20 de hauteur. On la considère — justement, à mon avis — comme ayant fait partie de l'enceinte de la ville punique.

En avant de ce mur s'étendent jusqu'à une cinquantaine de mètres en mer les restes d'une vaste construction fortifiée dont M. de Roquefeuil a nettement vu, sinon la destination, du moins toute l'importance, et qui était placée au point de réunion des enceintes terrestre et maritime. Elle abritait un petit port intérieur.

La ligne de blocs cyclopéens arrive ensuite à une vaste construction en blocage, la plus considérable de toutes celles qui restent en place à Carthage. C'est un mur qui ne mesure pas moins de 150 mètres de longueur sur 20 mètres environ de hauteur. Il présente en outre les ouvertures béantes de vingt absides ménagées dans sa masse. En arrière de lui se trouve un autre mur, aussi long. Tous deux soutenaient une plate-forme élevée, sur laquelle descendait le célèbre escalier de la *Platea nova*, dont j'ai vu détruire des parties encore reconnaissables. Il y avait donc là un ensemble des plus intéressants s'étendant jusqu'au rivage et dont je tenterai peut-être un jour la restitution.

De ce « mur aux absides » — comme je propose de l'appeler — les blocs cyclopéens s'éloignent en formant un éperon à l'extrémité duquel émergent très nettement, au-



Fig. 1. — Mur maritime de Carthage.  
Voir une légende plus explicite dans la Table des gravures

dessus de la mer, les restes très reconnaissables d'une tour. La seule vue de la photographie de ces débris (fig. 1) dispense de toute description. Puis on arrive à l'énorme construction à laquelle je propose de donner le nom de quadrilatère de Roquefeuil. C'est en effet à cet officier que l'on doit, sinon sa découverte, du moins l'indication de sa destination. Malgré un examen précipité, il a parfaitement reconnu qu'il s'agissait ici d'un quadrilatère tout à fait comparable à celui de Falbe, qui commandait l'entrée des ports de guerre. Seulement cet auteur, trompé par la topographie actuelle et influencé par l'opinion courante, a admis que cette construction si *importante* commandait l'entrée d'un *petit* port.

Frappé de cette contradiction, je montai sur le versant de la colline de Bordj-Djedid. Remarquant que les Thermes d'Antonin avaient été construits dans une dépression très basse, je me rappelais en même temps cette opinion d'un observateur sagace et consciencieux, Vernaz, d'après qui le port de la première Carthage avait dû être au pied de cette éminence. Mais, comme de Roquefeuil, je ne pensais pas à émettre une opinion qui aurait été en complète discordance avec la topographie actuelle, lorsqu'une découverte vint renforcer singulièrement les soupçons qu'avait déjà fait naître en mon esprit le travail de l'officier de marine.

En 1909-1910, on a mis au jour, à l'Est de la gare de Carthage, plusieurs centaines de stèles puniques, semblables à celles que M. de Sainte-Marie, puis MM. Babelon et Reinach, ont découvertes antérieurement. Mais ici ces petits monuments étaient couverts de coquilles d'huitres et de vers marins. J'en ai moi-même vu trouver un certain nombre. En reportant sur la carte dressée par Bordj les points où les autres explorateurs avaient découvert les stèles et en rapprochant la profondeur où elles étaient des cotes portées sur cette carte, il est facile de voir qu'une grande partie d'entre elles se trouvait au niveau de la mer.

Cette découverte m'amenait à des conclusions si graves que je m'appliquai à en chercher la confirmation par tous les moyens possibles. L'étude stratigraphique du terrain situé entre le lieu de la découverte des stèles et la mer m'a amené à conclure que les 2 à 4 mètres d'épaisseur de terre qui forment une petite berge sur le littoral sont *exclusivement formés de remblais* renfermant des tessons puniques et que ces dépôts descendent au-dessous du rivage actuel. Il est donc certain que tout cet espace est formé d'apports artificiels. Tout s'accorde donc pour affirmer l'existence d'une dépression occupée par la mer entre Bordj-Djedid et l'emplacement du sanctuaire de Tanit, depuis l'opinion d'un technicien aussi autorisé que de Roquefeuil, celle d'un explorateur consciencieux comme Vernaz, jusqu'aux découvertes archéologiques et à l'étude stratigraphique du sol.

Il y aurait beaucoup de dispositions de détail à relever, entre les Thermes d'Antonin et la pointe du Lazaret, dans la ligne de blocs qui longe le rivage. Je n'en signalerai que deux : un môle en blocage présentant des canaux perpendiculaires entre eux et à l'intersection desquels s'élève un canal vertical, disposition destinée à atténuer le choc des flots et dont Daux a rencontré l'analogue dans le grand môle de Thapsus.

À hauteur du bassin circulaire de Cothez, la ligne de blocs présente une solution de continuité considérable que des archéologues considèrent comme une brèche faite par les Carthaginois, lors du siège de Carthage, pour faire sortir leurs vaisseaux. Il serait trop long de dire ici les motifs qui m'incitent à me ranger à cette opinion.

Au sujet des ports de guerre, qui ont été très bien étudiés par mes prédécesseurs, je n'ajouterai que trois faits d'observation nouveaux : la présence d'un mur parallèle au rivage, entre le Lazaret et la villa du général, celle d'un autre mur que M. le général Pistor a bien voulu faire dégager sur mes indications, et dont la direction est perpendiculaire au pré-

cèdent. Enfin, auprès de la villa Azérm, on a, en creusant un puits, découvert un mur en grandes pierres de taille, renfermant deux consoles ornées d'un feuillage sculpté sommairement et d'un travail qui ne m'a pas paru être romain. Sous ce mur écroulé à demi, on a rencontré une stèle dédiée à Tanit, pareille à celles de Sainte-Marie, en place, et accompagnée de lampes à trois becs et d'*uuguentaria*. Cette trouvaille est des plus intéressantes, puisqu'elle permet de dater le mur qui, par sa situation, paraît avoir appartenu aux ports de la Carthage punique. Il est possible que ces trois murs aient limité le port rectangulaire du Cothon. Mais l'examen de cette hypothèse m'entraînerait hors du cadre de cette note.

M. le docteur Courtet et les officiers de marine qui ont repris ses travaux ont étudié avec beaucoup de soin les restes sous-marins considérables situés au Sud du Lazaret. J'ai le regret cependant de ne pouvoir m'associer à toutes leurs conclusions. Tout un été de recherches faites en plongeant et à l'aide de sondes ne m'a pas permis de trouver la vérification de celles-ci, et je me bornerai ici à retenir de leurs recherches le fait certain de l'existence de vastes constructions en face de l'entrée d'un chenal, indiqué sur le plan de Falbe, et qui faisait communiquer la mer avec le lac de Tunis. Au débouché maritime de ce canal sont des vestiges considérables offrant d'intéressants détails : réservoirs, môle, portique, etc. Mais la dépression qu'il formait de ce côté a été comblée ces dernières années. En revanche, du côté du lac, elle est parfaitement visible, et elle était, en ce point, limitée vers le Nord par les restes d'un faubourg étendu, où j'ai relevé une nécropole chrétienne, de vastes citernes, de nombreuses mosaïques, plusieurs statues dont une de la Navigation, une nécropole punique avec stèles à la main levée, un quai bordé d'un amoncellement de tessons *puniques* et *grecs*. Il est donc certain que, comme on l'avait supposé d'ailleurs depuis longtemps, le lac de

Tunis fut le théâtre d'un cabotage très intense, qu'il communiquait avec la mer, qu'il renfermait des ports secondaires qui étaient comme le complément des ports de Carthage.

Du reste, sur toute la rive septentrionale du lac, j'ai relevé les vestiges de plusieurs petits ports, dont quelques-uns sont parfaitement reconnaissables et datés par des amas de poteries puniques.

Je rappellerai à ce propos qu'il a été trouvé, au Sud de la Goulette, à la Saline de la Princesse, des quais, des constructions étendues et une inscription montrant qu'il y avait en ce point un autre canal faisant communiquer le lac avec la mer. C'est là vraisemblablement, et non à la Goulette, que l'on doit situer l'ancien fleuve Caladas et l'antique Galabra.

Il me reste maintenant à traiter une question capitale pour la topographie de Carthage. Les auteurs qui se sont occupés de la ligne de bloes cyclopéens qui court sur le rivage l'ont désignée sous le nom de « quais ». Ils sont presque unanimes à les considérer comme appartenant à l'époque punique.

Une considération doit, à mon sens, primer toutes les autres. Carthage, grande puissance maritime, présentait cette particularité d'être particulièrement vulnérable du côté de la mer, où elle offrait un rivage sablonneux, d'un accès particulièrement facile, sur une longueur de près de 2 kilomètres. Il est donc incontestable qu'elle avait dû se fortifier, de ce côté, d'une manière plus formidable peut-être que du côté de la terre. On a vu, du reste, que la ligne de bloes présente les restes de tours et même de forteresses considérables.

Quant à l'époque à laquelle ceux-ci remontent, les raisons qui doivent les faire attribuer à l'époque punique sont nombreuses. Cela n'a guère fait de doute, du reste, en ce qui concerne les quadrilatères. L'exposé des motifs qui viennent d'appuyer de cette manière de voir m'entraînerait trop loin.

Comptant le donner tout au long ailleurs, je me bornerai ici à indiquer la ressemblance de l'appareil avec celui des murs d'Arad, étudiés par Renan en Phénicie, et avec les restes puniques rencontrés à Byrsa par Beulé et dans l'îlot circulaire des ports par le Service des Antiquités<sup>1</sup>, les rapports des constructions romaines du littoral avec les blocs cyclopéens.

Il me paraît donc certain que l'on se trouve ici en présence des restes d'une construction formidable qui constituait l'enceinte maritime de la Carthage punique. Si cette opinion est exacte, on voit que, contrairement à ce qui se dit couramment, il reste encore de cette dernière cité des restes très imposants et dignes d'être signalés aux visiteurs<sup>2</sup>.

Parmi les faits, *tout d'observation*, qui viennent d'être exposés, les suivants me paraissent incontestables. A l'époque punique, un vaste port s'étendait entre le quadrilatère de Roquefeuil, Bordj-Djedid et le pied des collines de l'Odéon et de Byrsa. Il avait environ 1.500 mètres de long sur 300 mètres de large. Il était protégé, du côté de la mer, par une enceinte fortifiée longue de 2 kilomètres. Après l'époque punique, on établit, au Sud du port de guerre, de vastes constructions maritimes. Aux époques punique et romaine, le lac de Tunis fut le champ d'un cabotage intense. De nombreux petits ports situés sur sa rive septentrionale étaient en quelque sorte le complément de ceux de Carthage, auxquels ils étaient reliés par un chenal. Un autre canal, situé au Sud de la Goulette, reliait le lac à la mer.

Pour bien faire saisir la portée de ces faits, je vais tenter de les relier par une théorie que je ne présente que comme une simple hypothèse.

1. Les pierres rencontrées en place, à cet endroit, portent des marques de pose en caractères puniques.

2. Cette ligne de blocs présente de nombreux détails d'un grand intérêt pour l'étude de l'architecture militaire carthaginoise. Je me propose de les exposer dans un travail accompagné de nombreuses planches.

Un premier comptoir sidonien, l'antique Cambè, fut installé sur la colline de Bordj-Djedid. Il comprenait une citadelle, les cîternes publiques de Dermèche et un port parfaitement abrité, groupés dans un espace restreint. Ce fut la cité primitive, la *vieille* ville. Celle-ci se développa vers le Sud, des falaises escarpées empêchant l'accroissement des ports vers le Nord. Plus tard, des Tyriens établirent dans cette direction un nouveau quartier : la nouvelle ville, Kart-Hadast, Carthage, dont la citadelle fut édifiée à Byrsa. L'ancien port devint exclusivement port marchand, on établit les ports de guerre à la pointe du Lazaret, et le tout fut protégé par un mur formidable élevé sur le littoral. Le port marchand, large de 300 mètres, s'étendait de Bordj-Djedid à la pointe du Lazaret, où il était situé entre la mer et le Cothon.

Cette disposition s'accorderait du reste parfaitement avec les descriptions des historiens : entrée commune au port de guerre et au port marchand, ce dernier étant situé avant l'autre, et les négociants devant, pour s'y rendre de la ville, passer entre deux murs empêchant de voir les loges des Galères<sup>1</sup>.

Après le siège de Carthage, le mur maritime fut rasé et les fondations se disloquèrent. Par un phénomène qui a été observé sur toute la côte, et notamment derrière les quadrilatères de Falbe et de Roquefeuil, le port marchand s'ensabla. Les Romains le comblèrent, les restes de l'ancien mur fortifié servirent de brise-lame derrière lequel existait un quai dont M. de Roquefeuil a nettement indiqué l'existence. Entre les deux, on pouvait se baigner et amarrer de petites barques. On créa de nouveaux ports au Sud de la

<sup>1</sup> Je n'insiste pas sur les objections que l'on pourrait faire à cette théorie : que, par exemple, le port marchand avait déjà une entrée vers Bordj-Djedid. Il serait, je crois, facile d'y répondre. Mais la seule chose en question est l'existence d'un port situé au pied des collines de Carthage, et c'est sur ce seul point, on l'a vu, que j'ai cru devoir m'étendre spécialement.



pointe du Lazaret et en face du canal reliant la mer au lac. Ce sont ces ports dont M. le D<sup>r</sup> Courtet a signalé les restes.

Aux époques punique et romaine, le lac de Tunis servait de complément aux ports de Carthage. Sa rive septentrionale était couverte de faubourgs et de quais. Un autre chenal existait au Sud de la Goulette, à la Saline de la Princesse. C'est là que se trouvait l'embouchure du fleuve Catadas et l'antique Galabra.

Si les grandes lignes de l'exposé qui précède étaient admises, la Carthage punique aurait eu, d'après ma théorie, un port marchand réellement digne de la plus grande puissance maritime de l'antiquité et du rôle qu'elle a joué dans la Méditerranée<sup>1</sup>.

## LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le fascicule de juillet des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1910 (Paris, 1910, in-8°).

M. LOUIS LEGER présente, de la part des éditeurs, le premier numéro d'une revue intitulée : *Zeitschrift für Osteuropäische*

1. C'est avec intention que je n'ai pas parlé ici des nombreuses théories qui ont été émises au sujet des ports de Carthage. La discussion en aurait été beaucoup trop longue. Je me bornerai seulement à rappeler que celle-ci se rapproche, par certaines de ses parties, de celles qui ont été émises par MM. Cecil Torr, Oehler et Gauckler.

Les conclusions de ce dernier auteur s'adaptent même parfaitement aux miennes, car elles ne s'opposent pas à ce que le port marchand ait eu une limite terrestre plus reculée, bien au contraire. Si on les applique à la seule époque punique, elles ne s'opposent pas non plus à ce que le port marchand primitif ait été comblé et reporté ultérieurement au Sud du Lazaret.

J'ajouterai que, quand j'ai entrepris l'étude des ports, je n'avais en mains que les travaux des officiers de marine, et que je n'avais pas encore relu ceux des autres explorateurs, dont j'avais perdu de vue les théories. C'est donc la seule observation des faits qui m'a amené aux conclusions les plus voisines de celles des auteurs les plus récents et par suite les mieux documentés.

*Geschichte.* Cette revue est dirigée par MM. Th. Schieman, de Berlin; Otto Höttsch, de Posen; L. K. Götze, de Bonn; H. Febersberger, de Vienne. Elle se propose d'étudier d'une façon scientifique l'Europe occidentale et en particulier les pays russes et polonais. Elle s'est assurée en Pologne et en Russie des collaborateurs distingués; elle admet des travaux originaux ou traduits des langues slaves, en allemand et en français. Cette revue répond à un vœu exprimé à diverses reprises par notre regretté correspondant M. Krumbacher, qui aurait souhaité de voir l'enseignement de la philologie et de l'histoire slave établi en Allemagne ailleurs qu'aux Universités de Leipzig, de Breslau et de Berlin. Parmi les travaux originaux, nous citerons, dans ce premier fascicule, des études de M. Götze sur le titre de « grand prince » dans l'ancienne Russie et de M. Höttsch sur l'histoire des constitutions polonaises. Ce fascicule (il en paraîtra quatre par an) est accompagné d'une revue des Revues et d'une bibliographie des plus récentes publications relatives à l'histoire slave orientale.

M. Maspero offre à l'Académie, de la part de M. Gustave Jéquier, un volume intitulé : *Décoration égyptienne, plafonds et frises végétales du nouvel empire thébain, 1400 à 1000 av. J.-C.* 40 planches en couleurs contenant 83 motifs; Paris, Eggiman, 1910, petit in-fol. :

L'ouvrage de M. Jéquier a été préparé longuement et rédigé pour partie en présence des monuments originaux; les plafonds dont il reproduit une partie en couleurs proviennent des tombes thébaines des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> dynasties, et ils étaient peu connus, sinon tout à fait inconnus pour la plupart. Un coup d'œil jeté sur les planches montrera la variété des motifs employés et leur richesse; bien que les couleurs les plus vives y soient juxtaposées, la façon dont ils sont répartis sur les surfaces couvertes les adoucit et les fond dans une harmonie des plus ingénieuses. L'exécution des facsimilés est d'ailleurs d'une perfection rare et fait le plus grand honneur à l'éditeur Eggiman. Dans le texte qui les accompagne, M. Jéquier a essayé de définir les principes qui ont régi les dessinateurs égyptiens et de tracer rapidement l'histoire de cette partie de la décoration, autant du moins que les documents permettent de l'établir actuellement. Il a profité des travaux de ses prédécesseurs et il les cite abondamment, mais le sujet n'avait été qu'effleuré à peine, et il a dû tirer presque tout ce qu'il dit de son propre fonds. Il l'a fait avec beaucoup de précision et d'autorité. Je ne vois guère ce que l'on pourrait reprocher dans son exposition; la lettre de son œuvre en vaut

M. MASPERO offre ensuite deux autres ouvrages :

« J'eus, il y a deux ans, l'honneur de vous présenter les *Études sur l'ancienne Alexandrie* de M. A. M. de Zogheb. La première édition en a été enlevée rapidement, et il a fallu, dès cet été, en donner une édition nouvelle. M. de Zogheb a revu avec soin les mémoires et les articles dont son livre se compose; il a tenu compte et des menues critiques qui lui avaient été adressées et des découvertes qui ont pu être faites. L'Académie ne peut que lui continuer les encouragements qu'elle lui avait donnés au moment où je présentai la première édition.

« Eugène Lefébure, mon aîné de quelques années, appartenait virtuellement à la même génération d'égyptologues que moi; nous débutâmes presque dans le même temps, et ma carrière renferme entièrement la sienne. C'était donc un devoir pour moi de recueillir ses œuvres et, les réunissant, d'empêcher qu'elles ne soient perdues pour les générations nouvelles. Elles formeront quatre volumes. La notice que M. Philippe Virey a mise en tête du premier dit brièvement ce que fut l'homme : elle est écrite avec précision et dans un esprit de sympathie qui fait plaisir. Les mémoires, au nombre de vingt-quatre, qui sont publiés jusqu'à présent, appartiennent aux premières années de la vie scientifique de l'auteur, et traitent de matières diverses, religion, philologie, histoire ou géographie. Par la suite, M. Lefébure concentra son activité sur les études de mythologie, où il excella. »

M. Salomon REINACH offre à l'Académie, au nom de M. Joseph Déchelette, le second volume de l'ouvrage intitulé : *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine* (Paris, Alphonse Picard, 1910). Ce volume concerne l'âge de bronze, étudié avec le plus grand soin, non seulement sur le sol de l'ancienne Gaule, mais dans le Nord et l'Est de l'Europe, en Égypte et en Asie. Il est complété par un fascicule intitulé *Appendices*, où l'on trouve notamment un relevé très riche, accompagné de toutes les références bibliographiques, des trouvailles et des dépôts de bronzes en Gaule. M. Déchelette a fait preuve, dans ce volume comme dans le précédent, de connaissances personnelles très étendues et de remarquables qualités d'exposition. Le *Manuel* dont il poursuit si activement la publication n'est pas seulement le meilleur et le plus complet des ouvrages de ce genre; on peut dire qu'il annule ceux qui l'ont précédé et marque le début d'une ère nouvelle dans ces études.

---

## SÉANCE DU 21 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTIER.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance d'une lettre de M. Gsell, correspondant de l'Académie, qui signale un vote du Conseil municipal d'Alger par lequel serait entraînée la démolition de deux mosquées, dont l'une est du XI<sup>e</sup> siècle. Il demande si l'Académie ne voudrait pas intervenir pour soustraire à la démolition ces deux édifices, classés comme monuments historiques. L'Académie décide qu'il sera écrit en ce sens à M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts et au gouverneur général de l'Algérie.

L'Académie procède au vote pour la nomination d'un membre de la Commission administrative centrale.

M. CAGNIAT est désigné par 21 suffrages.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection d'un membre de la Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, en remplacement de M. Delisle, décédé.

M. THOMAS est désigné par 21 suffrages.

Il est enfin procédé au vote pour la désignation d'un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, en remplacement de M. Delisle, décédé.

M. le comte Robert DE LASTEVRIE est désigné par 30 suffrages.

Le Président annonce que la Commission des inscriptions sémitiques ayant étendu son programme à la publication des inscriptions postislamiques, l'Académie a demandé à M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien autoriser l'Institut archéologique du Caire à se mettre à la disposition de cette Commission pour rassembler les matériaux nécessaires à la publication des *Inscriptions arabes musulmanes*.

M. Salomon REINACH fait une communication au sujet de documents nouveaux sur *La Vierge aux Rochers* de Léonard de Vinci, d'où il résulte, suivant lui, que l'exemplaire du

Louvre a été peint à Florence, par Léonard seul, avant 1483, tandis que l'exemplaire de Londres, œuvre de Léonard aidé d'Ambrogio de Predis, est de dix ans postérieur.

M. PERROT présente quelques observations.

M. Antoine THOMAS communique un document inédit relatif au séjour à Paris de l'humaniste italien Grégoire Tifernas, le premier professeur qui ait été chargé officiellement d'enseigner le grec à l'Université de Paris. C'est une délibération du Conseil du Parlement de Paris, de novembre 1458, ordonnant la mise en liberté sous caution d'un prêtre aragonais, nommé Gabriel Mathieu, emprisonné à la Conciergerie « pour excès à lui imposez par maistre Gregoire Tiffern, du païs de Grèce ». Les archives du Parlement ne nous renseignent malheureusement ni sur la nature de ces excès ni sur les suites de l'affaire. Incidemment, M. Thomas donne des détails, en partie inédits, sur Thomas Le Franc, médecin grec au service de Charles VII, mort en octobre 1456, et sur ses relations avec les humanistes italiens; il lui paraît probable que le médecin du roi a été pour quelque chose dans la venue de Grégoire Tifernas en France, bien que l'arrivée du savant italien ait coïncidé à peu près avec la date de la mort de Thomas Le Franc <sup>1</sup>.

M. S. REIXACH présente quelques observations.

L'Académie propose les sujets de prix suivants :

1<sup>o</sup> Pour le Prix ordinaire (Prix du Budget) à décerner en 1913 :  
*Étude sur les impôts royaux en France sous le règne de Philippe le Bel et de ses fils.*

2<sup>o</sup> Pour le Prix extraordinaire Bordin à décerner en 1913 :  
*Histoire du texte de Platon.*

Dépôt des mémoires sur les deux questions, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

L'Académie décide, en outre, qu'elle décernera, en 1912, le Prix Delalande-Guérineau au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique.

Dépôt des ouvrages, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

1. Voir ci-après.

---

## COMMUNICATION

UN DOCUMENT INÉDIT SUR LA PRÉSENCE A PARIS  
DE L'HUMANISTE GRÉGOIRE TIFERNAS  
(NOVEMBRE 1458),  
PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'humaniste italien qui se faisait appeler *Gregorius Tifer-nus*, et qu'on appelle plus ordinairement *Tifernas*, a séjourné environ trois ans à Paris, de 1456 à 1459<sup>1</sup>. Né en Ombrie, dans le voisinage de Città-di-Castello, il visita l'Orient de bonne heure et s'initia si vite et si bien à la culture byzan-tine qu'une fois revenu en Occident on le prit souvent (et peut-être se donna-t-il lui-même à l'occasion) pour un Grec de nationalité. Sur sa demande, le 19 janvier 1458, l'Uni-versité de Paris le chargea de faire dans ses écoles un cours de grec, le matin, et un cours de rhétorique, le soir, le tout moyennant cent écus par an et avec défense d'exiger un sou des étudiants. C'est le premier témoignage que nous ayons sur la présence effective du grec dans les cadres de l'enseignement universitaire, où les Conciles réclamaient depuis longtemps son introduction. Le Tifernate ne prêcha pas dans le désert, même le matin, puisque Robert Gaguin déclare l'avoir eu pour premier maître de grec; mais la nostalgie le prit; il regagna l'Italie vers la fin de 1459, et de ce fait, le grec subit une longue éclipse sur la montagne

<sup>1</sup> Voir sur lui l'article de M. Louis Delaruelle intitulé: *Une vie d'humaniste au XV<sup>e</sup> siècle, Gregorio Tifernas*, paru en 1899 dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École de Rome, p. 9-33, et une communication importante, relative précisément au caractère universitaire de son enseignement, due à M. Louis Thuasne, *Roberti Gaguini Epistole et orationes*, t. I, p. 9.

Sainte-Geneviève. Il faut descendre jusque vers 1476 pour trouver un nouveau professeur de grec à Paris, Hellène authentique celui-là, mais qui n'en valait pas mieux, plus mercanti que savant, Georges Hermonyme de Sparte, qui ne reçut pas d'ailleurs l'investiture officielle de l'Université<sup>1</sup>.

Si court qu'ait été le séjour en France de Grégoire Tifernas, il a laissé une trace, restée inconnue à ses biographes. MM. Gabotto<sup>2</sup>, Delaruelle et Thuasne, dans les archives du Parlement de Paris. Le savant Italien eut des démêlés avec un prêtre aragonais nommé Gabriel Mathieu, et ce dernier fut emprisonné à la Conciergerie « pour raison de certains excès à lui imposez par maistre Gregoire Tiffern, *du païs de Grece* ». On remarquera cette qualification erronée : il est difficile de croire que la responsabilité de l'erreur ne remonte pas au plaignant lui-même qui paraît avoir trouvé son compte à se faire plus Grec qu'il ne l'était réellement. Le Conseil, réuni en la Grand' Chambre, un jour du mois de novembre 1458, autorisa l'élargissement sous caution de Messire Gabriel Mathieu ; et nous ne savons rien de plus sur cette affaire. Il est bien probable que ce n'est ni le grec ni la rhétorique qui avaient mis aux prises l'Ombrien et l'Aragonais que le prestige de l'Université de Paris et de la cour de Charles VII avaient attirés dans la capitale de la France. Si énigmatique que reste pour nous ce document, il y a intérêt à le publier. Le voici dans toute sa teneur :

... jour dudit mois] de novembre MCCCCLVII], au Conseil, en la Grant Chambre où est[oient] Mess<sup>rs</sup> (*smit la liste de 24 membres du Parlement*).

1. Voir sur lui deux articles de M. H. Omont, *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, XII (1885-6), 65-98, et *Bull. de la même Société*, XIII (1886), 110-113.

2. *Ancora un letterato del Quattrocento: Publio Gregorio da Città di Castello*. Città di Castello, 1890.

Messire Gabriel Mathieu, prestre, du païs d'Arragon, prisonnier en la conciergerie du Palaiz pour raison [de certains excès a lui imposez par maistre Gregoire Tiffert, du païs de Grece, est elargi par my la ville de Paris jusques aux jours ordinaires de la prevosté de Paris prochainement venans, lequel a promis et juré *in verbo sacerdotis* tenir lad. ville de Paris pour prison et de comparoïr en personne ausdiz jours, et Guillaume Louvet dit l'Arragonnois, artilleur, demourant en la rue Saint Martin, et Simon Foissier, ... , demourant en lad. rue Saint Martin, ont plegié et se sont constituez principaulx paieurs de la somme de c. l. p. ou cas que led. Messire Gabriel ne se rendra ne comparra en personne en lad. court, [jours de Paris; et icellui messire Gabriel a promis comparoïr ausd. jours en personne soubz lad. peine et *eciam* ... , et a eleu son domicile à Paris en l'ostel de M<sup>r</sup> Pierre Viaut, son procureur, en la maniere acoustumee.

*Registres du Conseil du Parlement de Paris.*  
Archives Nationales, X<sup>1</sup>A 1484, fol. 27<sup>v</sup>.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de présenter quelques remarques sur les circonstances dans lesquelles se produisit ce premier essai d'introduction de l'hellénisme à l'Université de Paris. Grégoire Tifernas venait de Milan, où la protection du célèbre helléniste Filelfo, poète en titre du duc Francesco Sforza, devait lui assurer une position à la cour. D'autre part, Filelfo était en relation avec le médecin le plus en vue de Charles VII, Thomas Le Franc, un Grec authentique, originaire de Coron (Morée), à qui le roi de France ne confiait pas seulement le soin de sa santé, mais à qui il avait en outre ouvert l'accès de son Grand Conseil<sup>1</sup>. Ce Thomas avait dû lui aussi passer par Milan avant de se fixer en France à une date que nous ignorons, mais

<sup>1</sup> Voir sur lui un article du regretté E.-T. Hamy, paru en 1908 dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, t. VII, p. 193-205, et intitulé : *Un médecin grec à la cour de Charles VII. Thomas de Coron, et le Franc*. Des 1893, dans l'*Union médicale*, XIX, 330, le Dr Chéreau s'est occupé, en passant, de Thomas Le Franc; voir son article intitulé : *Les Italiens de Charles VII*.



qui est antérieure à 1451<sup>1</sup>. N'est-il pas très probable, bien que nous n'en ayons pas de preuve positive, que l'établissement de Thomas Le Franc à la cour de Charles VII a été pour quelque chose dans la résolution prise par Grégoire Tifernas de venir lui aussi chercher fortune au « pays des Barbares », comme il était alors de mode chez les humanistes italiens d'appeler la France? On sait que huit lettres latines et une lettre grecque, qui nous sont parvenues, ont été adressées à Thomas Le Franc par Filelfo, de 1454 à 1456<sup>2</sup>, et cela suffirait pour faire classer le médecin de Charles VII parmi les protecteurs de l'hellénisme en France. Mais il y a plus, et je tiens à signaler un fait qui ne semble pas avoir été remarqué jusqu'ici et qui nous montre de quelle estime jouissait Thomas Le Franc dans le monde des humanistes. Deux manuscrits parisiens, le lat. 14978 de la Bibliothèque nationale et le 960 de la Mazarine, renferment un dialogue latin anonyme, mais dont un historien de l'humanisme plus instruit que moi pourrait sans doute nommer l'auteur, dédié « ad Thomam Francum, christianissimi regis protophysicum »; il est intitulé : *Dialogus Veritatis et Philalithis*<sup>3</sup>.

Malheureusement, Thomas Le Franc mourut au commencement d'octobre 1456, c'est-à-dire que sa mort coïncida à peu près avec l'arrivée en France de Grégoire Tifernas. Cette fâcheuse coïncidence était de mauvais augure pour la fortune de l'aventureux helléniste. Privé de celui qui devait être son protecteur attitré, le pauvre Ombrien végéta trois ans sur le sol de France encore bien mal préparé à recevoir la semence qu'il venait y apporter, et il repassa les monts sans esprit de retour. C'est l'opulente Venise, vestibule de

1. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 390, n. 2.

2. Voir Émile Legraud, *Cent dix lettres grecques de F. Filelfe* Paris, 1892, p. 73-77.

3. M. le Dr Ernest Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie de médecine, me signale un autre opuscule dédié à Thomas Le Franc, à savoir le *De re funerea* d'Antoine Astesan, qui se trouve dans le ms. 873 II de Grenoble; voir *Catal. gén. des Mss., Départements*, VII, 265.

la Grèce, qui lui donna un asile définitif et du pain pour ses derniers jours : il y mourut d'ailleurs bientôt, probablement en 1464.

Pourtant, Thomas Le Franc avait fait souche dans notre pays. Le 19 mars 1452, Charles VII lui avait conféré le droit de disposer par testament des biens qu'il avait acquis ou qu'il pourrait acquérir dans le royaume, et, au mois de juillet suivant, il avait légitimé son fils naturel, Guillaume<sup>1</sup>. C'est certainement à ce dernier que Béroalde l'Ancien, pendant son séjour à Paris (1476-1478), dédia une édition de Salluste<sup>2</sup>. Guillaume Le Franc conquit le titre de docteur es lois et il fut notaire et secrétaire de Louis XI. En octobre 1469, Cousinot de Montreuil, chargé par son terrible maître d'aller à Rome justifier auprès du pape l'emprisonnement du cardinal Balue, le choisit pour collaborateur, parce que, dit-il, « il avoit grant desir de y aller et entendoit le langage de par delà<sup>3</sup> ». Cette remarque ne laisse aucun doute sur l'identité du personnage. Enfin, il est probable que Guillaume Le Franc eut pour fils ce « Joannes Francus », qui fut un disciple de Béroalde l'Ancien et à qui ce dernier dédia une édition de Virgile parue à Paris en 1494 sous le nom de Paul Malleolus (Hemmerlin)<sup>4</sup>. Les Le Franc faisaient faillite à l'hellénisme au moment où un Français de vieille souche parisienne, que rien ne semblait prédisposer à cette vocation, se mit à apprendre le grec : il s'appelait Guillaume Budé, et cette date de 1494 est précisément celle que son dernier historien, M. L. Delaruelle, assigne à sa première rencontre avec Hermonyme de Sparte.

1. Ces deux actes, signalés par Chéreau et de Beaucourt, ont été publiés *in extenso* par E.-T. Hamy (*Bulletin* cité, p. 199 et 201).

2. Voir L. Thomasse, *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, t. I, p. 282.

3. Voir Forgeot, *Le cardinal Balue*, p. 86; cf. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. IV, p. 21 et s.

4. Voir L. Delaruelle, *Guillaume Budé*, p. 21, n. 4.

## LIVRES OFFERTS

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. l'abbé Leynaud, curé de Sousse, chanoine honoraire de Carthage, un volume intitulé : *Les catacombes africaines. Sousse-Hadrumète* (Sousse, 1910) :

« C'est à M. le colonel Vincent, premier chef du 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens et aux officiers placés sous ses ordres que revient l'honneur d'avoir découvert en 1888 les catacombes de Sousse. Quinze ans plus tard, le docteur Carton, médecin-major au même régiment, et l'abbé Leynaud, curé de Sousse, entreprirent des fouilles méthodiques dans ces catacombes avec l'autorisation du Service des antiquités, au nom et aux frais de la Société archéologique de Sousse, et sous le bienveillant patronage du colonel et des officiers de tirailleurs. Deux sous-officiers, le sergent Moreau et le sergent Rolin, prirent une part des plus actives aux recherches. Devant ces généreux efforts l'Académie des inscriptions ne pouvait pas demeurer indifférente; elle voulut bien les encourager; grâce à son appui, les fouilles ont été heureusement terminées. Les résultats obtenus ont montré toute l'importance de cette exploration. Pendant trois années, l'abbé Leynaud resta seul à diriger les travaux avec un admirable dévouement: il a retrouvé cent cinq galeries d'une longueur de 2 kilomètres environ, sept mille sépultures et cent trente-neuf inscriptions.

« Dans l'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir en son nom à l'Académie, l'abbé Leynaud a retracé l'histoire de la découverte; il a rendu compte de ses fouilles avec une grande simplicité et de la façon la plus claire. Les catacombes d'Hadrumète offrent des rapports frappants avec celles de Rome. On y descend par des escaliers; elles se composent de longues avenues communiquant entre elles par des galeries latérales. Le sol et les parois ont été creusés pour y ensevelir des morts; les *loculi* sont ordinairement fermés par des tuiles. Les épitaphes sont antérieures à Constantin; tantôt elles sont peintes à la couleur noire, tantôt tracées à la pointe et même au doigt dans la chaux vive qui recouvrait les tuiles. Très curieuses au point de vue paléographique, ces inscriptions d'ailleurs fort courtes sont, pour la plupart, reproduites en facsimilé avec les symboles qui les accompagnent; il est ainsi très aisé d'étudier les graffiti. De

nombreux plans et près d'une centaine de figures (dessins ou photographies) éclairent le texte et en facilitent la lecture. Cette abondante illustration est fort heureusement choisie. Le texte comprend un journal des fouilles tenu avec soin, la description des tombeaux et galeries, l'étude des inscriptions, l'étude des emblèmes, des lampes, des tuiles et de leurs marques de fabrique... etc.

« Déjà la présence de catacombes chrétiennes avait été constatée en Tunisie, à Salakta, à Kerkennah, à Hadjeb-el-Aïoun et à Gabès; en Algérie, aux environs de Khenchela et dans la région de Sétif. Mais aucune de ces catacombes n'a été l'objet d'une exploration méthodique; nous devons toutefois à l'abbé De Smedt, curé de Mahdia, un excellent plan de celle de Salakta. Grâce au zèle de la Société archéologique de Sousse et à l'intelligent appui de la municipalité de cette ville, les catacombes d'Hadrumète sont maintenant ouvertes aux touristes qui les visitent avec un vif intérêt. C'est une des curiosités de l'Afrique du Nord. Aux voyageurs et aux érudits qui ont eu la satisfaction de les parcourir, l'ouvrage de l'abbé Leynaud permettra de fixer et de raviver leurs impressions; les autres y trouveront exposé un ensemble de faits très important pour les études d'archéologie chrétienne et pour l'histoire de l'Église d'Afrique. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre ensuite à l'Académie :

1<sup>o</sup> Au nom du P. Delattre, correspondant à Carthage, un travail ayant pour titre : *Inscriptions chrétiennes de Carthage, 1906-1907* (extr. de la *Revue tunisienne*). C'est un relevé des inscriptions trouvées dans le terrain de Meidfa, sur l'emplacement de la basilique de Sainte-Perpétue et de Sainte-Félicité (basilica majorum). Ce terrain n'a guère plus d'un demi-hectare d'étendue; on y a cependant recueilli déjà plus de 650 inscriptions latines et environ 50 inscriptions grecques. La basilique et ses dépendances immédiates étaient donc remplies de sépultures. Ces épitaphes, très brèves et mutilées pour la plupart, offrent cependant un véritable intérêt au point de vue de l'onomastique.

2<sup>o</sup> Au nom de M. G. Mauss, architecte honoraire du gouvernement : *Le carat métrique* (Paris, 1910). Ce mémoire forme la suite d'études déjà offertes à l'Académie. L'auteur arrive à cette conclusion que les valeurs de tous les carats en usage appartiennent au système métrique de l'Égypte antique. Le commerce a su les conserver avec une rigueur qui est bien faite pour nous étonner, étant donnée l'exigüité de ces poids.

## SÉANCE DU 28 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. le comte R. DE LASTEYRIE prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Vous avez bien voulu, dans votre dernière séance, me nommer membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes en remplacement de M. Léopold Delisle. Je tiens à vous en remercier tout particulièrement, car aucun témoignage de sympathie ne pouvait me toucher davantage. A la veille de quitter la chaire que l'amitié de Quicherat m'a fait confier, il y a plus de trente ans, j'éprouve un sentiment bien doux en songeant que, grâce à votre vote, les liens qui m'attachent à l'École des Chartes ne seront pas rompus, et qu'en m'inspirant des admirables exemples que nous a laissés le confrère illustre dont vous avez daigné me faire le très indigne remplaçant, je pourrai peut-être rendre encore quelques services à cette chère École à laquelle je resterai dévoué jusqu'à mon dernier jour. »

M. Paul Fournier, correspondant de l'Académie, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, fait une communication concernant certaines tendances caractéristiques d'un recueil canonique très répandu au XI<sup>e</sup> siècle, le *Décret*, composé vers 1012 par Burchard, évêque de Worms.

Burchard a démarqué avec soin les textes qu'il a empruntés aux lois séculières, droit romain et capitulaires des princes carolingiens; il leur a attribué une origine ecclésiastique par la fausse *inscriptio* qu'il a placée en tête de chacun d'eux. Cependant il ne faudrait pas voir en lui un adversaire systématique du pouvoir séculier; l'histoire de sa vie aussi bien que la composition du *Décret* démontre que Burchard reconnaît au prince une large influence dans les affaires ecclésiastiques. Ce qu'il paraît

refuser aux empereurs, c'est le droit de diriger l'Église et de cumuler ainsi la puissance spirituelle et la puissance temporelle. C'est pour cela qu'il s'est attaché à effacer toute trace de l'action des empereurs quand, de leur propre autorité, ils réglementaient les matières ressortissant au pouvoir spirituel.

D'après certains indices, que M. Fournier s'attache à mettre en lumière, Burchard se serait en ces matières conformé aux principes des écoles de Liège et de Lobbes, très brillantes au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. M. Fournier fait remarquer notamment que l'un des principaux collaborateurs de Burchard dans la composition du *Décret* fut élève de Lobbes, Olbert de Gembloux; il rappelle que Burchard lui-même, dans sa jeunesse, avait séjourné à Lobbes. Il montre, en terminant, que l'influence de Liège semble s'être exercée sur Hildebrand, le futur Grégoire VII, au temps où il séjournait dans le pays rhénan. On peut dire que, dans une certaine mesure, l'école de Liège a frayé la voie au mouvement réformateur qui exerça une influence si profonde sur l'Église à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. Théodore Brixheu offre la quatrième édition de son *Histoire des Israélites* depuis la ruine de leur indépendance nationale jusqu'à nos jours. Paris, 1910, in-8°.

M. Combar dépose sur le bureau les estampages des inscriptions arabes recueillies au Yémen par M. le commandant Diicher.

M. Collignon offre la 3<sup>e</sup> livraison de la publication intitulée: *Le Parthénon*. Introduction par Max. Collignon. in-fol. .

M. Héros de Villiers présente à l'Académie, au nom du comte Van de Kerzorglav, un volume intitulé: *Sites délaissés d'Orient du S. à Jérusalem*, 188 p., 32 pl. en phototypie et une carte (Paris, H. Champion, 1911).

« M. de Kergorlay a été le compagnon de route des PP. Jaussen et Savignac en Arabie pendant l'année 1906. De Suez à Jérusalem, il a fait avec eux dix sept cents kilomètres à travers le désert, décrivant les lieux peu visités que traversait la caravane, rappelant fort à propos tout ce qu'on sait de leur histoire, ne laissant échapper aucune occasion d'enrichir son carnet et d'y consigner ses impressions quotidiennes. Sa relation écrite sans prétention est pleine de fraîcheur et de vie.

« En partant de Suez, il s'arrête dans les très anciennes mines de Magharah et de Serabit-el-Khadim ; la trace des outils, qui servaient à l'exploitation de ces mines à une époque fort reculée, y est restée aussi nette qu'au premier jour. De là il gagne les ruines de Pharan où, dans les premiers temps du christianisme, existait un centre religieux très fréquenté. Le voici au Sinaï qu'il décrit avec beaucoup d'entrain et d'émotion. Mais on trouve dans son livre une information sensationnelle faite pour attrister les artistes et les archéologues. Il serait question de reconstruire totalement le monastère de Sainte-Catherine en jetant à bas toutes les antiques constructions. Un architecte doit venir, dit-on, prochainement du Caire pour établir un devis estimatif dans la vieille forteresse monacale de Justinien. Souhaitons que ce criminel projet ne se réalise jamais ! Un séjour à Pétra, dans le merveilleux décor de la vieille cité nabatéenne, riche encore en somptueux édifices de l'époque romaine et entourée d'immenses nécropoles, lui a laissé des souvenirs inoubliables : il décrit d'une plume alerte ces ruines si importantes : le chapitre qu'il leur a consacré est un des plus intéressants. Après Pétra, il passe à Chobak et arrive enfin, à peu de distance de la mer Morte, à la célèbre forteresse de Kerak où le souvenir des exploits héroïques et de la mort tragique de Renaud de Châtillon fait battre son cœur de Français.

« Ce petit volume se lit sans le moindre effort. Il est illustré d'un grand nombre de planches en phototypie, formant comme un album des curiosités du désert, vues pittoresques ou archéologiques qui ajoutent leur charme à l'attachante clarté du récit. »

M. POTTIER annonce que, sous le titre de *Promenades archéologiques en Espagne*, M. Pierre Paris a réuni une série d'articles qu'il avait publiés et où il décrivait, avec un grand agrément de style, les pays qui ont été le théâtre de ses plus heureuses explorations : une de ses découvertes a, comme on le sait, enrichi nos collections d'un inestimable chef-d'œuvre, la *Dame d'Elche*. Ce n'est pas seulement à Elche que M. Paris nous conduit, mais au Cerro de los Santos, illustré par les précieuses études de M. Heuzey sur la sculpture ibérique ; à la

grotte d'Altamira, déchiffrée et expliquée par les travaux de M. Cartailhac et de l'abbé Breuil ; à Osuna fouillé par M. Arthur Engel et par l'auteur avec un succès dont le Louvre a aussi tiré profit, à Numance dont le siège mémorable et l'inexorable destruction ont été remis en lumière par M. Schulten ; dans l'Andalousie Carmona qui est le quartier général des recherches de M. Bonsor, et au Musée de Tarragone qui abrite de belles sculptures de l'époque hellénistique et romaine. Personne mieux que le directeur de la toute nouvelle École dont les travaux vont enrichir la science et resserrer nos liens avec les savants de la Péninsule, personne mieux que l'auteur du livre sur *l'Art et l'Industrie de l'Espagne primitive* n'était qualifié pour écrire ces *Promenades*, dont la lecture sera le prélude indispensable à tout voyage d'art et d'archéologie en Espagne.

---

*Le Gérant, A. PICARD.*



COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. SALOMON REINACH croit avoir reconnu le portrait de Jean VI Paléologue, empereur grec, qui vint à Vérone en 1426, sur le volet du *Retable de l'Agneau* des frères Van Eyck que l'on appelle « Les juges intègres ». C'est le second cavalier à partir de la gauche ; le premier est le duc Jean de Berri et non pas, comme on l'a cru, Hubert Van Eyck lui-même. Il est intéressant de trouver le portrait d'un des derniers empereurs grecs sur le premier chef-d'œuvre de la peinture moderne.

M. DURRIEU ne croit pas à l'identification proposée pour la première figure de cavalier, qui serait, d'après M. Reinach, celle du duc de Berri.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission de quatre membres qui sera chargée de proposer les bénéficiaires éventuels de la fondation récemment faite par M. le duc de Loubat en faveur de savants qui se trouveraient momentanément

ment dans la gêne. Sont désignés : MM. HEUZEY, SENART, Paul MEYER, SCHLUMBERGER.

Sont nommés membres de la Commission des correspondants étrangers : MM. COLLIGNON, SENART, Alfred CROISSET, LEGER.

De la Commission des correspondants français : MM. Paul MEYER, HÉRON DE VILLEFOSSE, SALOMON REINACH, THOMAS.

Le PRÉSIDENT dit qu'il est heureux, en raison de sa très ancienne amitié pour M. HOMOLLE, de pouvoir lui adresser personnellement ses cordiales félicitations, avec celles de l'Académie, au sujet de sa récente élection comme membre libre de l'Académie des beaux-arts.

M. HOMOLLE remercie en quelques mots le Président.

---

## LIVRES OFFERTS

---

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre à l'Académie, au nom de l'auteur M. Étienne Michon, conservateur adjoint au Musée du Louvre, un ouvrage intitulé : *Les bas-reliefs historiques romains du Musée du Louvre*, 112 p. in-4°, 1 pl. héliogr. extr. des *Monuments et mémoires Piot*, vol. XVII :

« En dehors de Rome, aucun musée européen ne peut présenter un ensemble de bas-reliefs historiques romains comparable à celui que possède le Louvre. Ces bas-reliefs, auparavant dispersés dans plusieurs salles du Musée, ont été réunis et installés, il y a dix ans, dans la Salle de Mécène où ils forment aujourd'hui l'imposante entrée des galeries réservées à l'iconographie romaine. M. Étienne Michon vient de leur consacrer une magistrale étude.

« A l'heure présente, personne ne connaît mieux que lui les origines de nos séries lapidaires ; des recherches conduites depuis plusieurs années avec une persévérance inlassable, avec autant de méthode que de critique, lui ont donné l'autorité nécessaire pour retracer dans ses plus minutieux détails l'histoire des anciens marbres de nos collections nationales.

« Les bas-reliefs historiques du Louvre sont tous d'origine romaine. Le plus ancien remonte aux dernières années de la République :

c'est un des grands côtés de la frise qui décorait l'autel consacré à Neptune par Cn. Domitius Ahenobarbus, frise dont les trois autres côtés se trouvent à Munich ; mais l'autel complet, entièrement reconstitué dans nos galeries à l'aide de moulages, offre aujourd'hui aux visiteurs du Louvre un document de premier ordre qui leur permet d'étudier et d'apprécier le développement de ces sculptures. Dans l'ordre chronologique vient ensuite un précieux fragment de l'*Ara Pacis Augustae* portant avec lui sa date (l'an 13 av. J.-C.) et dont la beauté n'est pas contestable : il appartient au cortège de la procession qui occupait la paroi nord de l'enceinte de l'autel et se raccorde avec deux autres fragments conservés à Florence. Un débris qui paraît aussi provenir d'un cortège processionnel ne peut être daté d'une manière aussi précise ; il ne saurait cependant être postérieur au premier siècle de notre ère. Un magnifique panneau, le *Sacrifice des Suovetaurilia*, autrefois à la Bibliothèque Saint-Marc à Venise, entré au Louvre sous la première République avec les conquêtes de nos armées et qui, grâce à un heureux accord, ne fut pas réclaté en 1815, a reçu l'honneur assurément mérité d'une superbe héliogravure. Ce panneau, que l'on considérait jusqu'ici comme appartenant à l'époque de Trajan, est classé par M. Michon à une époque plus haute ; il le fait remonter avec raison jusqu'au siècle d'Auguste, ainsi qu'un fragment qui, selon toute apparence, provient d'un pendant et qui, dans tous les cas, appartenait à une scène analogue, mais dirigée en sens inverse. Un morceau dont les personnages atteignent de grandes dimensions, le Combat d'un légionnaire et d'un barbare, décorait probablement un édifice élevé sous Trajan. C'est vers le même temps qu'il faut placer l'exécution d'un bas-relief représentant un Sacrifice offert en présence de Rome personnifiée. La cérémonie religieuse devant le temple de Jupiter Capitolin, dont les deux fragments, autrefois exposés dans des salles éloignées l'une de l'autre, sont maintenant présentés ensemble au public, est vraisemblablement aussi du règne de Trajan. Le Sacrifice d'un taureau, récemment acquis, appartient au temps d'Hadrien, ainsi que le fragment dénommé Soldats prétoriens. Le Sacrifice des deux taureaux marque une nouvelle et dernière étape dans la chronologie des bas-reliefs historiques romains du Louvre : sa date peut être reculée jusqu'aux débuts du III<sup>e</sup> siècle.

« Assurément cette série offre le plus grand intérêt. C'est ce que M. Étienne Michon a parfaitement compris ; il l'a mise en pleine lumière, il l'a étudiée avec une sagacité véritablement pénétrante. Reprenant l'examen approfondi de chacun de ces reliefs et de leur technique, il les a datés ; il nous a raconté leur histoire, souvent très

accidentée, depuis le moment de leur découverte au xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours ; il nous a rappelé par quelles collections célèbres ils avaient passé et quelles nobles mains les avaient protégés. C'est de la collection Borghèse, de la collection du cardinal Fesch et aussi de celle du marquis Campana que sont sortis la plupart d'entre eux avant de trouver au Louvre un asile désormais inviolable.

« M. Michon ne s'en est pas tenu là. Ses recherches au Cabinet des Estampes, parmi les raretés de ce grand dépôt, lui ont fait faire une découverte d'une singulière importance, celle d'une gravure d'Agostino Veneziano sur laquelle il a reconnu l'image d'un fragment encore ignoré de la décoration de l'*Ara Pacis*, fragment qui paraît aujourd'hui perdu. La date de cette gravure lui permet d'affirmer qu'il y avait eu des fragments de l'*Ara Pacis* découverts avant 1536.

« L'importance d'une telle étude, qui atteint les proportions d'un véritable livre, n'échappera à aucun des historiens de l'art antique, à aucun de ceux qui aiment le Louvre et qui savent en apprécier les richesses. »

M. Camille JULLIAN présente à l'Académie les volumes suivants :  
1<sup>o</sup> *Une filleule de Bordeaux. Rions. Souvenirs historiques*, par MM. J. Barrère, Th. Durepaire et Videau :

« C'est l'histoire d'une petite ville, filleule de Bordeaux, comme on disait au xv<sup>e</sup> siècle, et qui a joué un rôle en ce temps-là dans les guerres entre Anglais et Français. L'intérêt de ce livre est aussi dans ce qu'il montre l'activité de l'école historique bordelaise, que dirige M. Courteault, professeur à l'Université. »

2<sup>o</sup> *Troisvilles, d'Artagnan et les trois mousquetaires*, par M. J. de Jaurgain :

« Ce livre est l'œuvre de l'érudit qui connaît le mieux les familles et les faits et gestes de l'ancienne noblesse gasconne. C'est la reconstitution exacte, avec dates et pièces à l'appui, des héros fameux autour desquels Alexandre Dumas a bâti une légende. Car Porthos, Aramis, Athos ont existé ; M. de Jaurgain a retrouvé nombre de pièces à leur nom. Seulement, ils ne furent pas ce que Dumas les a faits. Aramis, par exemple, dont Dumas fit un abbé, était abbé, je le veux bien, mais laïque, et peut-être protestant. Athos n'était pas du Berry, mais du Béarn. D'ailleurs, et c'est ce qui fait l'intérêt historique de ce volume, tous trois, comme d'Artagnan, comme Tréville, furent des Gascons du Béarn ou du pays basque, et leur carrière aventureuse ou glorieuse est un chapitre de plus, et non des moindres, à ajouter à la conquête de la France par le Midi gascon au temps de Louis XIII et Henri IV.

M. LEGER présente de la part de M. Leopold Karl Gøetz, professeur à l'Université de Bonn, un volume intitulé : *Das russische Recht* (Stuttgart, 1910 :

« J'ai déjà eu l'honneur de présenter cet ouvrage sous la forme abrégée que l'auteur lui avait donnée pour une *Festschrift* de l'Université de Bonn. Sous la forme actuelle, il constitue l'étude la plus sérieuse qui ait été publiée à l'étranger sur les anciens textes du droit russe. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la méthode de l'auteur, mais je tiens à rendre hommage à son labeur et à son érudition. Cet ouvrage, ainsi que les travaux antérieurs de M. Gøetz, et la création de la *Zeitschrift für Osteuropäische Geschichte*, dont M. Gøetz est un des principaux collaborateurs, indiquent une nouvelle orientation de la science allemande. Il est à souhaiter qu'elle trouve de nombreux adeptes. »

---

## SÉANCE DU 11 NOVEMBRE

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND POTTIER.

M. SENART annonce qu'une partie des documents en brāhmī de la mission Pelliot est inventoriée et que l'examen en a pu commencer. Il est heureux d'ajouter que les premiers textes reconnus et que leur écriture classe dans les couches les plus anciennes de la paléographie brāhmī présentent un sérieux intérêt ; on a pu, dans une série de dix feuillets provenant d'une même collection, identifier des passages de plusieurs sūtras bouddhiques, du Dhammapada, d'un hymne fameux du poète Mātreceta qui n'était connu jusqu'ici que par des versions chinoise et tibétaine. Enfin un cahier admirablement conservé a d'abord révélé une traduction d'un chapitre du Suvarṇaprabhāsa dans une des langues encore inexplicées du Turkestan et permettra évidemment d'avancer l'intelligence de cette langue et l'établissement de sa grammaire. Une notice de M. Sylvain Lévi va incessamment fournir des détails que cette courte communication ne comporte pas. M. Senart a tenu à saisir sans tarder l'Académie de ces intéressants résultats.

M. BRIAL saisit cette occasion d'insister encore sur l'importance de la mission Pelliot.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE résume les commentaires de M. Mispoulet sur le texte contenu dans un diptyque en bois découvert récemment en Égypte et publié par M. G. Lefebvre. Ce document contient un édit de Domitien concédant des privilèges à des vétérans. Ces vétérans, d'après la restitution de M. Mispoulet, appartiennent à tous les corps composant l'armée de Judée, aux deux ailes et aux quatre cohortes auxiliaires comme à la légion X *Fretensis*. Ce document unique serait un titre délivré à l'un des bénéficiaires, un vétéran de la légion X *Fretensis*, de nationalité égyptienne, pour constater qu'il a rempli toutes les formalités requises en vue d'exercer immédiatement les privilèges qui lui sont concédés, à lui et à ses trois enfants, par l'édit impérial du 28 décembre 93.

M. HOLLEAUX, directeur de l'École d'Athènes, fait connaître les résultats des recherches exécutées à Délos, en 1910, aux frais de M. le duc de Loubat, par MM. P. Roussel et Ch. Picard, membres de l'École. Les découvertes ont été du plus grand intérêt. M. P. Roussel a mis au jour un sanctuaire égyptien, situé sur la pente de l'Inopos, qui date du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. M. Ch. Picard a dégagé les alentours du Lac Sacré, déblayé une grande palestine construite au Nord-Est du Lac (nombreuses inscriptions), et, surtout, reconnu l'enceinte romaine de Délos, élevée par Triarins en 70 avant notre ère. M. Holleaux signale, en dernier lieu, la découverte, faite à Mykonos, par le savant grec Stavropoulos, d'un sénatus-consulte en grec et en latin, datant de l'an 65 avant notre ère et conférant à Délos l'immunité du *rectigal*.

A la suite d'un comité secret, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie vient d'élire associé étranger M. Ulrich von Wilamowitz-Moellendorf, de Berlin, en remplacement de M. Tobler, de Berlin, décédé.

---

## LIVRES OFFERTS

M. Antoine THOMAS a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ferdinand Castets, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, un ouvrage intitulé : *La chanson des Quatre Fils Aymon, d'après le manuscrit La Vallière* (Montpellier, Coulet, 1910, in-8° de 998 pages). Le simple fait de mettre au jour, d'après le plus complet des manuscrits, la célèbre chanson de geste des *Quatre Fils Aymon*, qui n'était connue jusqu'ici que par l'édition défectueuse et tronquée publiée dans une collection étrangère, en 1862, par Henri Michelant, sous le titre de *Renaus de Montauban*, est un service signalé et très méritoire rendu à l'histoire de l'épopée française. Mais M. Castets ne s'est pas contenté de s'acquitter au mieux de cette lourde tâche, complément naturel de ses éditions antérieures de trois chansons du même cycle : *Maugis d'Aigremont*, *Virien de Monbranc* et *La Mort de Maugis*. L'édition des *Quatre Fils Aymon* est en effet précédée d'une introduction de 271 pages, où, à côté de renseignements purement bibliographiques, sont abordés les problèmes si variés et si complexes que soulève l'histoire même de la formation et de l'évolution de notre épopée. M. Castets se rattache nettement à l'école de Gaston Paris et de M. Pio Rajna qui voit dans la première floraison de l'épopée française l'épanouissement de germes historiques laissés dans la mémoire du peuple par une longue série de générations. L'analyse des éléments des *Quatre Fils Aymon* lui permet d'y reconnaître les trois époques qui en ont fourni la matière essentielle : époque mérovingienne, époque de Charles Martel, époque féodale. Son point de vue est donc tout différent de celui de M. Bédier dont il déclare, dans son avant-propos, n'avoir pas connu les remarquables études sur les chansons de geste au moment où il rédigeait son introduction. Cette indépendance ne donne que plus de prix à ce que M. Castets a écrit sous l'inspiration directe et exclusive des textes. Sa méthode, il est vrai, est parfois un peu flottante, et plus d'un s'étonnera de le voir déclarer qu'en cet ordre d'études « aucune solution n'exclut absolument la contraire ». Mais peut-être vaut-il mieux être éclectique que systématique à outrance. En tout cas, son information est étendue, et il a le mérite de marquer les limites que peut atteindre raisonnablement notre connaissance sans faire appel à la divination. Je souhaite que la publication des *Quatre Fils Aymon* donne un regain de popularité dans notre littérature actuelle aux

exploits de Renaud de Montauban et de ses frères, sans oublier ceux du cheval Bayard, tels que les a contés notre vieille poésie, moins artistique, mais plus vivante et plus émouvante que la fantaisie étincelante de Bojardo et de l'Arioste. »

M. THOMAS offre ensuite à l'Académie, de la part de l'auteur, M. René Fage, une brochure intitulée : *Louis XI et les fortifications de Tulle*. Tulle, 1910 :

« Dans cette brochure, M. R. Fage publie de nouveau le texte, malheureusement incomplet quant à la date, de lettres patentes de Louis XI trouvées récemment, en original, dans une reliure de la bibliothèque de Brème et présentées au dernier Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne par M. Leo Wiese, professeur à l'Université d'Iéna. Il les commente avec une érudition très sûre, historiquement et archéologiquement, et il émet des doutes sur la date approximative de 1474-1475 que j'avais cru pouvoir leur assigner. Ces doutes paraissent fondés ; mais la question de la date ne pourra être élucidée que par la découverte de nouveaux documents sur la question. »

M. MORIL-FATIO dépose sur le bureau de l'Académie la nouvelle traduction, par M. Léo Rouanet, des *Dialogues sur la peinture* de François de Hollande, peintre portugais, qui vint à Rome en 1538 et y connut Michel-Ange. Dans ces *Dialogues* ont été consignées beaucoup de pensées du grand artiste sur la peinture flamande comparée à la peinture italienne, sur le secours que la peinture prête à l'art de la guerre, sur l'importance du dessin, etc. La traduction de M. Rouanet remplace très avantageusement une traduction française inexacte et incomplète de 1845, et une traduction allemande plus récente. Le volume est illustré par la reproduction d'un très curieux portrait de Michel-Ange fait d'après nature par François de Hollande et qui se trouve dans l'album de l'artiste portugais conservé à l'Escurial.

M. HERZKY présente à l'Académie, au nom du commandant Gros, la première livraison des *Nouvelles fouilles de Tello*, ouvrage à la publication duquel l'Académie participe sur les fonds du legs Piot :

« Le caractère particulier de cette publication, venant après l'œuvre d'Ernest de Sarzec, est d'être constituée principalement par des extraits du journal des fouilles, tenu par le Commandant avec une précision remarquable, accompagné de plans de détail et de croquis nombreux, qui ont permis de figurer et de décrire les objets découverts dans la couche de terrain et à la profondeur même où ils se sont rencontrés.

Le présent fascicule comprend l'exploration des antiques terrassements de *Ghirson*, premier centre de cette ancienne cité de



Sirpourla ou Lagash, antérieure de beaucoup au règne de Sargon l'Ancien et à la fondation même de Babylone. Il s'agit de constructions d'utilité pratique qui n'ont rien de solennel : ce sont des dépôts, des greniers d'abondance, quelque chose comme ce que l'on appelait chez nous, au moyen âge, des « granges de dîmes ». On y retrouve les escaliers qui attestent la surélévation du terrain, les canalisations en briques, humbles artères qui faisaient circuler partout l'eau extraite des puits, enfin tout un régime de bassins évidemment destinés à des usages industriels.

« Pour montrer à quel point ces fouilles nous font pénétrer dans la vie familière des antiques populations chaldéennes, je citerai une trouvaille fort inattendue. A côté des débris d'un art déjà formé, vases d'albâtre et d'onix, têtes expressives de statuettes, vivantes figures d'animaux, empreintes compliquées de cylindres, au milieu même des nombreuses tablettes, dont plusieurs sont des documents historiques et chronologiques de grande valeur, on a rencontré des couches entières de grands poissons séchés et conservés, avec leurs squelettes et leurs écailles encore parfaitement visibles. C'était une part importante des redevances que ces tribus, voisines des grands fleuves, apportaient à la maison royale, sous le contrôle particulier de l'intendant de la reine, comme le disent les listes de comptabilité ramassées tout auprès.

« La deuxième livraison, dès maintenant imprimée, nous conduira dans une autre région, celle de la nécropole, puis dans le quartier des scribes et des archives. Nous suivrons ainsi le commandant Cros dans toutes les parties de la ville qu'il a explorées.

« Un travail aussi complexe appelait nécessairement une collaboration. C'est M. François Thureau-Dangin qui s'est chargé de la partie assyriologique, et j'ai été heureux d'apporter mon concours à l'étude archéologique des monuments. Cette collaboration se produit surtout par des articles détachés ; mais le fond même de la publication est formé par les cahiers de fouilles du commandant Cros, à l'habileté et à l'énergie duquel revient l'honneur de ces découvertes. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre à l'Académie un mémoire dont il est l'auteur, intitulé *Le Pape de la Brie* (extr. de *Brie et Gâtinais*, 2<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 8).

M. CORDIER offre un volume de la collection des Documents historiques et géographiques relatifs à l'Indo-Chine dont il a assumé la direction avec M. Finot. Ce volume, dû à M. G. Coedès, contient les textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient.

---

# SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 1910

PRÉSIDÉE PAR

M. EDMOND POTTIER

---

## DISCOURS DU PRÉSIDENT

---

MESSIEURS,

Les Académies, comme les Parlements, font un travail en partie double. Ce qu'on voit d'elles, dans leurs séances publiques, est loin de représenter toute leur activité dont une très notable partie s'exerce dans les Commissions. En commentant brièvement la liste des ouvrages récompensés, je donnerai une idée de ce qu'est notre tâche de lecteurs, devenue très lourde, que nous accueillons pourtant avec joie, parce qu'elle montre le progrès continu des études d'érudition en France. Les livres ou manuscrits envoyés cette année à vos concours ont dépassé le chiffre de quatre-vingts. Beaucoup ont été lus par plusieurs juges. Au concours des Antiquités de la France, les plus importants ouvrages font l'objet de trois rapports successifs. C'est dire avec quel souci de l'équité vos décisions sont prises. Vous n'avez qu'un regret, c'est d'écarter parfois, faute de récompenses suffisantes, des travaux qui mériteraient un hommage. Dans la nomenclature qui va suivre ne figurent pas des noms qui ont cependant fixé votre attention et que nous espérons retrouver les années suivantes.

Le sujet proposé pour le Prix ordinaire de l'Académie était l'étude de *la Miniature carolingienne*, avec un catalogue raisonné des œuvres conservées. Le manuscrit couronné a pour auteur M. Boinet, qui s'est montré très versé dans tous les travaux relatifs à cette partie de l'histoire de l'art, qui a vu et étudié lui-même la plupart des documents qu'il reproduit dans d'excellentes photographies et qui trace un tableau fort complet des grandes écoles de miniaturistes alors florissantes.

La Commission des Antiquités de la France vous a proposé d'attribuer une mention hors concours à la *Gallia christiana novissima* de notre correspondant M. le chanoine Ulysse Chevalier, à la fois pour rappeler les travaux antérieurs de ce savant et pour rendre hommage au désintéressement qu'il a montré dans cette publication. Un de ses amis, le chanoine Albanès, était mort en 1897, laissant en suspens la refonte de l'ancienne *Gallia christiana*. M. Ulysse Chevalier s'est considéré comme le légataire scientifique de son confrère. Il a passé de longues années à déchiffrer et à classer une masse énorme de notes prises dans les archives du Vatican. Aujourd'hui quatre volumes ont paru, dont le premier seul avait été établi par le premier rédacteur. Sans cette œuvre de patience et d'abnégation tous les efforts antérieurs eussent été perdus. Le touchant dévouement de l'ami et la persévérance du savant ont réparé l'œuvre malfaisante de la mort.

La première médaille du concours est décernée à un homonyme, mais non parent, de notre correspondant. M. le chanoine Jules Chevalier est l'auteur d'un *Essai critique sur l'église et la ville de Die*, dont le troisième volume vient de paraître. C'est une monographie excellente, telle qu'on en voudrait avoir pour chacune des villes de France. M. Henri Courteault a obtenu la deuxième médaille avec un

superbe ouvrage, *le Bourg Saint-Andéol*, publié sous les auspices de M. le marquis de Nicolaÿ et contenant des documents recueillis en grande partie par notre regretté confrère, M. de Boislisle. C'est moins l'histoire d'une cité que celle d'une famille noble du Midi dans ses rapports avec la population, le tableau des diverses classes de la société, de leurs mœurs, de leurs occupations au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle. A l'archéologie proprement dite revient la troisième médaille, donnée à l'*Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, par M. l'abbé Besson, exposé fort exact de l'histoire de l'architecture, sculpture, orfèvrerie et mobilier funéraire, dans cette partie de la Gaule ancienne.

Six mentions ont été distribuées : la première à M. Guillois, pour ses *Recherches sur les Maîtres des requêtes de l'Hôtel* ; la seconde à M. le Dr Fay pour son histoire des *Lépreux et Cagots*, la troisième à M. Fleury Vindry pour *les Parlementaires français au XVI<sup>e</sup> siècle* ; la quatrième à M. l'abbé Chaillan, pour trois opuscules consacrés à la petite ville de Gardane, dans les Bouches-du-Rhône ; la cinquième à M. de Vesly pour un volume sur *les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande* ; la sixième au *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais* de M. le comte de Loigne. Toutes ces monographies prouvent avec quel effort constant et zélé les savants régionaux fouillent en tous sens l'histoire de notre pays, quelle réserve inépuisable de travailleurs est promise au concours des Antiquités de la France, une des parties fondamentales de nos institutions.

Les mêmes ressources, la même ardeur à recueillir tous les vestiges du passé national se retrouvent dans la publication de la Société française de Numismatique qui, fondée en 1865, a d'abord publié un *Annuaire* en vingt volumes, puis un *Bulletin* qui est devenu un organe scientifique considérable, rempli d'études excellentes et tenu au courant

des découvertes. On ne saurait trop encourager ces initiatives privées. Aussi l'Académie, n'ayant pas reçu cette année d'ouvrage important en ce genre, a voulu marquer en quelle estime elle tient la Société française de Numismatique, et elle lui attribue le prix Duchalais.

M. Émile Mâle a remporté le premier prix Gobert, qui est une de nos plus hautes récompenses, avec son volume sur *l'Art religieux de la fin du moyen âge en France*. Plus que jamais, vous le savez, le public s'intéresse aux études d'art qui ont trait à l'archéologie du moyen âge. Le temps est loin où l'on se détournait avec mépris des œuvres appelées « gothiques ». Parmi ceux qui font le mieux comprendre et aimer l'imagerie de nos ancêtres, M. Mâle occupe une des premières places. Déjà un très beau livre, couronné en 1900, sur *l'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle*, avait attiré sur lui l'attention. Celui-ci complète la peinture destinée à nous faire pénétrer plus avant dans l'âme ardente et mystique, pourtant familière aussi et réaliste, de ces admirables décorateurs qui, la plupart du temps, traduisaient et commentaient naïvement les livres saints ou les ouvrages de piété populaires. M. Mâle a écrit sur ce sujet des pages pleines de sensibilité délicate ; il n'est pas de ceux qui composent sans art des livres sur l'art.

L'ouvrage de M. Robert Michel, *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*, qui a obtenu le second prix, est d'un ordre plus spécial et d'une tenue plus sévère. Ses qualités de méthode et de style ont conquis vos suffrages au jeune auteur, dont le nom nous est d'ailleurs un sûr garant qu'il ne reste pas étranger non plus à l'histoire de l'art.

L'Académie réservait cette année le prix Bordin aux études orientales et elle l'a réparti entre cinq concurrents.

M<sup>lle</sup> Hartleben a entrepris de faire revivre la curieuse figure de Champollion le jeune, le génial inventeur du système qui a permis de déchiffrer les inscriptions hiéroglyphiques. Aucune peine, aucune démarche ne lui a coûté pour recueillir des renseignements sur son héros et elle a consacré plus de vingt ans à explorer les bibliothèques du monde entier. Son livre sur la vie de Champollion, publié en allemand en 1906, a été suivi de deux gros volumes contenant les *Lettres et Journaux de Champollion*, où toute l'existence du grand égyptologue, entravée par des difficultés de tout genre, fertile en combats contre les jaloux et les contradicteurs, a parfois les allures d'un véritable roman, amusant à lire, rempli de détails piquants sur les personnages de l'époque.

Les *Lettres néo-babyloniennes* de M. l'abbé François Martin sont une traduction de textes cunéiformes, conservés au Musée Britannique, qui nous font connaître les conditions du travail, les salaires, les transactions commerciales, taxes et impôts en Mésopotamie, entre la chute de Babylone et le règne de Darius. L'*Essai sur Gunâdhya et le Brhatkathâ* de M. Lacôte appartient à l'étude des contes hindous qui occupe une place si importante dans l'histoire des littératures comparées. M. Cabaton a fait le *Catalogue sommaire des manuscrits sanscrits et pâlis de la Bibliothèque nationale*, et M. Delaporte une traduction de la *Chronographie d'Élie Bar Sinaya*, d'après un manuscrit du Musée Britannique en langue syriaque et arabe.

Le prix Fould est divisé en quatre récompenses. L'ouvrage sur *Sélinonte* de MM. Hulot et Fougères continue la série déjà illustrée par *Olympie*, *Épidaure* et *Pergame*. C'est un magnifique volume, rempli de planches et de vignettes, qui nous apporte la restitution complète et l'histoire d'une des plus célèbres cités du monde antique, encore aujour-

d'hui objet de pèlerinage pour des milliers de touristes. L'originalité du livre est de présenter non seulement une étude des temples, mais aussi une restauration architecturale de la ville elle-même avec ses fortifications, ses rues et ses maisons. Plus luxueuse et plus volumineuse encore est la publication de MM. le comte Alexandre de Laborde sur *les Manuscrits à peintures de la Cité de Dieu de saint Augustin*, en deux volumes grand in-folio, patient et long travail qui a coûté de nombreuses années de recherches aux quatre coins de l'Europe ; on y trouve réunis soixante et un manuscrits que l'auteur examine dans le plus grand détail et dont il retrace l'histoire. Un des derniers écrits de notre regretté doyen, M. Léopold Delisle, est le rapport où il exprime hautement son estime pour ce magnifique ouvrage. MM. Lutz et Perdrizet ont eu l'heureuse idée de nous donner une édition critique du *Speculum humanæ salvationis*, un des livres les plus répandus du moyen âge, qui a exercé sur l'art plastique et pictural de l'époque une influence dont on comprend de mieux en mieux l'importance. Aussi doit-on savoir gré aux auteurs d'avoir mis à la disposition des travailleurs, avec d'abondants et savants commentaires, d'excellentes reproductions d'un des manuscrits les plus complets du *Speculum*, rapprochées des œuvres d'art qui en sont inspirées. M. G. Migeon est l'auteur d'un manuel sur *les Arts du Tissu*, où il a tenté le premier de réunir ce que l'on sait sur l'histoire des étoffes, soies décorées d'origine perse, byzantine, égyptienne, arabe, avec leur développement en Europe, Allemagne, Italie et France, broderies, tapisseries, dentelles, étudiées dans tous les détails de la technique et de la composition à travers les âges et parmi les ateliers du monde entier.

Trois auteurs bénéficient du prix Stanislas Julien, M. Paul Vial, missionnaire apostolique au Yun-Nan, pour un *Dictionnaire français-tolo* ; MM. Esquirol et Williatte, de la

Société des missions étrangères, pour leur *Dictionnaire Diao français*; M. Stanislas Millot pour son *Dictionnaire des formes cursives des caractères chinois*. La publication de M. Vial a pour but d'expliquer des livres et des inscriptions laissés par des tribus indigènes qui ont joué autrefois un rôle assez considérable sur les confins de la Chine méridionale. Les Diao représentent le rameau le plus oriental de la race d'où sont issus les Siamois; MM. Esquirol et Wilhatte, en conversant avec les indigènes, ont pu dresser un vocabulaire et une grammaire de cette langue dont on ne possède aucun document écrit. Le dictionnaire de M. Millot permet de déchiffrer un texte chinois tracé en caractères cursifs sans avoir recours à l'aide d'un lettré indigène.

Le prix Delalande-Guérineau appartenait cette année aux études sur le moyen âge et la Renaissance. M. Doutrepont et M. Sturel se sont partagé cette récompense, le premier avec une étude sur *la Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, le second avec un livre sur *Jacques Amyot*. Le gros volume de M. Doutrepont témoigne d'une vaste érudition et d'une parfaite connaissance des travaux publiés sur ce sujet. M. Sturel n'a pas seulement étudié à fond la vie du fameux traducteur de Plutarque; il a rempli son livre d'excellentes remarques sur la langue de l'écrivain.

Le prix Jean Reynaud est une des fondations les plus considérables dont dispose l'Institut et il est décerné à tour de rôle par chacune des Académies. Il honore tout particulièrement le savant qui l'obtient. Cette année, il appartenait à notre Compagnie d'en désigner le titulaire et son choix s'est porté sur M. l'abbé Chabot qui, depuis de longues années, est son auxiliaire pour des travaux importants d'épigraphie orientale. On lui doit une collaboration très active au *Corpus Inscriptionum semiticarum* et au *Répertoire d'Épi-*



*graphie sémitique*. Il a publié personnellement le texte et la traduction de la *Chronique de Michel le Syrien*, en sept fascicules. Mais son entreprise capitale est le recueil des écrivains de l'Orient chrétien, le *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, dont le plan ne prévoit pas moins de 200 fascicules donnant les textes, avec la traduction latine, de traités en langue syriaque, éthiopienne, copte et arabe. Ce colossal travail ne pouvait être mené à bonne fin qu'avec l'aide de savants français et étrangers qui, groupés autour du directeur de la publication, lui apportent le concours de leurs compétences, et déjà, grâce à la vigoureuse impulsion donnée, 58 fascicules ont paru, dont plusieurs dans la partie syriaque portent la signature de notre lauréat. Il a paru à l'Académie qu'en décernant à M. l'abbé Chabot une de ses plus hautes récompenses, elle témoignait toute son estime pour une vie si bien remplie par un acharné labeur.

M. Constans avait déjà obtenu le prix La Grange, avec les deux premiers volumes de son édition du *Roman de Troie* par Benoît de Sainte-More. Ce texte, de très grande étendue, a nécessité la publication de deux nouveaux volumes, et l'Académie renouvelle à l'auteur ses encouragements en lui attribuant encore une fois la même récompense.

Le prix fondé par notre confrère M. le duc de Loubat pour le meilleur ouvrage sur l'histoire, l'archéologie et la linguistique du Nouveau Monde, est donné à deux livres dont le plus important est celui de M. Éric Bonnan, les *Antiquités de la région Andine et de la République Argentine*, en deux volumes; c'est une étude ethnographique et archéologique de la contrée montagneuse comprise entre le Nord-Ouest de la République Argentine et la Bolivie. L'autre, du R. P. Gerste, est intitulé : *Notes sur la méde-*

*cine et la botanique des anciens Mexicains* ; il contient de curieux renseignements sur les pratiques médicales et magiques, sur les espèces de plantes cultivées à l'époque précolombienne et sur les signes pictographiques qui en sont dérivés.

Le prix Saintour, relatif à l'antiquité classique, est réparti entre cinq auteurs. Nous avons reçu de M. Masque-ray un remarquable ouvrage sur *Euripide et ses idées*, dont le mérite est de mettre en lumière le poète hardi et passionné, le contemporain des sophistes qui a semé à travers son œuvre tant de réflexions intéressantes ou profondes, et qui accélère l'évolution rapide de l'esprit antique à la fin du v<sup>e</sup> siècle ; de M. Valette, deux études : l'une, l'*Apologie d'Apulée*, qui retrace les péripéties d'un procès en magie et qui examine, à ce propos, la sophistique de l'époque ; l'autre, sur le philosophe cynique OËnomaos de Gadara, *de OËnomao cynico*, qui vivait probablement dans la première moitié du second siècle de notre ère et qui attaqua vigoureusement l'autorité des oracles ; de M. Ch. Dubois, une thèse sur *Pouzzoles antique*, qui est à la fois historique et archéologique, réunissant avec beaucoup d'exactitude tous les documents sur cette station fameuse de l'époque romaine ; de M. l'abbé Roiron, une autre thèse sur *l'Imagination auditive de Virgile*, qui se fait remarquer par de hautes qualités d'originalité et de goût littéraire ; de M. Boudreaux, une édition des *Cynégétiques* d'Oppien, qui se recommande par une excellente méthode critique.

Une pensée touchante a inspiré à M. Prost la fondation d'un prix pour l'auteur d'un travail français sur Metz et les pays voisins. Le prix Prost est partagé entre M. Davillé, qui a exposé avec beaucoup d'érudition *les Prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France* ;

M. Sadoul, directeur de la revue *Le Pays Lorrain*, et M. Thiria, directeur de la revue *l'Austrasie*, deux périodiques qui contribuent vaillamment au maintien de la tradition française dans les pays annexés.

Le baron de Joest a fondé un prix que décernent successivement les cinq sections de l'Institut à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit un ouvrage utile au bien public. Ce fut une bonne fortune pour nous que de voir coïncider l'année où nous étions appelés à octroyer ce prix avec une des plus heureuses découvertes que l'archéologie française ait faites depuis la fondation de notre École d'Extrême-Orient. Le succès de la mission Pelliot, dans le Turkestan chinois, a dépassé même l'enceinte du monde savant. Journaux et revues ont fait connaître au public l'histoire des richesses d'art et de science arrachées d'une façon inespérée à une cachette murée au fond d'une grotte, environ 5 000 rouleaux de manuscrits chinois et bouddhiques, parmi lesquels on compte de magnifiques exemplaires sur soie brodée et dont l'apport va complètement changer les conditions du travail sinologique, car il n'existait encore en Europe aucun manuscrit chinois ancien. Complétée par des achats de livres, cette importante trouvaille est aujourd'hui en sûreté chez nous, et désormais le fonds d'imprimés de notre Bibliothèque nationale sera sans rival ; sa collection de manuscrits n'aura pas d'équivalent, même en Chine. M. Pelliot nous a fait un rapport très détaillé sur sa belle découverte, mais il a négligé de dire tout ce que lui et ses intrépides collaborateurs, le Dr Louis Vaillant et M. Charles Nouette, ont dû supporter de fatigues et de privations dans ces pays très difficiles d'accès. L'Académie s'en est souvenue, et elle se félicite de pouvoir récompenser non seulement le labeur, mais le courage et l'énergie de nos jeunes voyageurs ; elle s'associe tout particulièrement aux regrets très vifs qu'a

excités le décès récent d'un de ces hardis explorateurs, M. Nouette.

Le prix de Coureel, destiné à encourager les études sur les premiers siècles de l'histoire de France, a été attribué, d'une part, à MM. Lot et Halphen pour leur livre sur le *Règne de Charles le Chauve*, ouvrage d'une profonde érudition, auquel M. Lot travaillait depuis une dizaine d'années; et, d'autre part, à M. Van der Essen, pour un essai critique et littéraire sur les *Vie des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, où l'auteur s'est attaché à déterminer l'âge et la valeur historique de monuments hagiographiques relatifs à près de quatre-vingts personnages.

Pour la première fois, Messieurs, vous étiez appelés à décerner le prix de numismatique orientale, fondé par M. Drouin. Vous l'avez accordé à M. le colonel Allotte de La Fuÿe, pour ses excellents travaux sur les *Monnaies des Parthes Arsacides, de l'Élymaïde et de la Perse*, dont la plupart ont été recueillies dans les fouilles de Suse par la mission de Morgan. Le déchiffrement de ces séries monétaires était fort difficile, et il a fallu la patience et la perspicacité connues du savant orientaliste pour éclairer une question dont la chronologie historique doit tirer grand profit.

Messieurs, toutes nos fondations ne sont pas consacrées à récompenser des publications de livres. Plusieurs servent à entretenir des missions, à encourager des fouilles. De ce nombre est la Fondation Benoit Garnier, au moyen de laquelle nous subventionnons depuis l'an dernier l'exploration de la vallée du Haut-Nil par M. le D<sup>r</sup> Gromier, celle de M. le D<sup>r</sup> Legendre sur les frontières de la Chine et du Thibet, celle des oasis soudanaises par M. le lieutenant Ferrandi, celle de M. le commandant Dinger chargé d'étu-

dier certaines communautés musulmanes établies sur la frontière occidentale de la Chine.

La Fondation Piot a servi, comme d'habitude, à de multiples allocations, les unes consacrées à des fouilles, comme celles de M. Merlin à Mahdia, dont le succès a eu tant de retentissement et qui du fond de la mer ont fait sortir d'admirables bronzes antiques, dignes de rivaliser avec les chefs-d'œuvre de Pompéi; celles de M. le Dr Carton à Bulla Regia, de M. Chatelain à Maktar; les recherches de M. Seure en Thrace, les travaux de M. l'abbé de Genouillac au Musée de Constantinople, les restaurations des architectes M. Hébrard à Spalato et M. Bonnet à Priène; les autres destinées à faciliter des publications d'ouvrages, d'abord la belle revue patronnée par notre Académie, les *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*, ensuite le livre actuellement terminé et tout prêt à paraître de notre confrère M. Collignon sur les *Statues funéraires dans l'art grec*, enfin des travaux en préparation comme ceux de M. l'abbé Villetard sur les livres liturgiques du diocèse de Sens, de M. G. Leroux sur les vases grecs du Musée de Madrid.

Aux fondations et aux prix que je viens d'énumérer, il faut maintenant ajouter une nouvelle création. Elle a pour auteur celui de nos confrères dont notre Compagnie a maintes fois éprouvé l'inépuisable générosité. Nous devons déjà à M. le duc de Loubat un des prix dont je viens de parler, destiné au meilleur ouvrage sur l'histoire ou l'archéologie du Nouveau Monde; nous lui devons aussi des subventions importantes aux missions de M. Clermont-Ganneau à Éléphantine, de M. Pelliot dans le Turkestan, à l'exécution du Plan antique de Rome par M. Bigot, aux recherches sous-marines de M. Merlin à Mahdia; enfin tout le monde sait que les fouilles de Délos, depuis de

longues années, s'exécutent et se publient grâce à lui. Mais ces munificences ne lui ont pas suffi et, songeant aux infortunes qui s'abattent sur les ouvriers de la science comme sur les autres, aux maladies qui entravent parfois les plus belles entreprises, aux décès qui enlèvent aux familles leur principal soutien, il a résolu tout récemment de mettre à la disposition de l'Académie une rente de 3000 francs pour venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux ou par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, et qui peut aller aussi aux parents et collatéraux que la position précaire ou le décès de ces savants laisseraient dans l'embarras. Enfin, comme les arrérages complets de la fondation ne seront touchés que dans un an et que ce délai lui semblait trop long, notre confrère a tenu à nous remettre, dès cette année, une somme nette de 3000 francs qui permit d'aller au plus pressé. L'Académie a donc pu employer tout de suite cette donation et soulager deux infortunes. En annonçant ces nouvelles libéralités de notre confrère, comment ne pas lui dire combien nous avons été touchés d'une pensée qui n'envisage pas seulement le bien de la science, mais les intérêts plus sacrés encore de l'humanité souffrante ?

J'arrive, Messieurs, aux grands établissements scientifiques dont l'Académie a la tutelle scientifique, École d'Athènes, École de Rome, École d'Extrême-Orient. Les rapports envoyés par les Directeurs et les comptes rendus de nos Commissions vous ont fait connaître dans le détail les travaux de ces jeunes savants et, plutôt que de donner à chacun d'eux un éloge trop banal et trop bref, j'aime mieux rappeler l'ensemble des résultats obtenus par leur labeur.

Les fouilles de Délos se poursuivent avec ardeur sous l'active direction de M. Holleaux, qui s'emploie à des

besognes multiples pour faire marcher de front les publications et les fouilles. C'est pour nous une grande satisfaction que de le voir recueillir les fruits de ses laborieuses campagnes et de sa brillante direction qui compte déjà sept années d'un travail intense. Le *Bulletin de correspondance hellénique* a conquis, grâce à lui, une régularité qui peut servir de modèle à toutes les revues similaires, et, de plus, il a réussi à faire paraître, toujours avec l'appui si précieux de M. le duc de Loubat, deux fascicules de l'*Exploration archéologique de Délos*, de ce grand ouvrage que le monde savant tout entier attend maintenant comme le complément indispensable de si belles découvertes et qui seul pourra donner au public une juste idée de l'importance du don magnifique fait à l'École française. Le premier fascicule, œuvre de M. le capitaine Bellot, est une étude scientifique de la topographie de l'île; le second, de M. Leroux, est consacré à la Salle hypostyle. Pendant ce temps, les recherches sur le terrain continuent sans relâche avec le concours dévoué des membres de l'École, MM. Courby, Roussel, Hatzfeld, Paris, Vallois, Dugas, Picard, assistés, pour l'architecture, d'un membre étranger, M. Gerhard Poulsen, et d'un Français, M. Replat. Ajoutons que par une coïncidence heureuse, au moment où l'on nous remettait les premiers fascicules de l'*Exploration de Délos*, notre confrère M. Homolle, assisté de M. Colin, publiait deux nouvelles livraisons des *Fouilles de Delphes*; une troisième vient de paraître sous la signature de M. Bourguet. Les deux grandes entreprises de l'École française dressent en même temps le glorieux bilan de leurs découvertes. Enfin, un membre libre, M. Ad. Reinach, vient d'inaugurer son séjour en Orient par de fructueuses fouilles en Égypte, à Coptos, et par des recherches en Crète.

L'École de Rome a eu la malchance, l'année dernière, de voir les travaux de quelques-uns de ses membres contrariés

par la maladie. Ni M. Colmant, ni M. Laurent Vibert n'auront pu réaliser complètement les projets qu'ils avaient conçus. Mais elle a trouvé dans M. de Pachtère un actif et excellent collaborateur dont l'étude sur *la Propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance* a été faite avec une documentation minutieuse, prise sur place. Elle se loue aussi, en s'inspirant d'une pensée toute naturelle qui étend le domaine romain jusqu'à l'Afrique, d'avoir envoyé M. Chatelain en Tunisie, où il a commencé un important mémoire sur la ville de Maktar. M. Frère et M. Michel, en 1909, n'avaient pu encore qu'amorcer leurs recherches, l'un sur l'Apulie, l'autre sur les châteaux du Comtat Venaissin. Enfin, deux membres hors cadre, MM. Piganiol et Hauteceur, ont rassemblé les matériaux de divers mémoires sur les antiquités romaines et sur l'histoire de l'art au xvii<sup>e</sup> siècle ; un troisième, M. Cochin, a eu la bonne fortune de découvrir environ 150 lettres du cardinal de Retz qui paraîtront dans la collection des *Grands Écrivains de la France*.

L'École d'Extrême-Orient est la dernière née et, peut-être pour cette raison, l'Académie suit avec plus d'attention encore les progrès de son développement. Notre grande colonie asiatique peut, avec son gouvernement, être justement fière d'une création qui lui fait honneur dans l'esprit de tous les peuples civilisés, et vous-mêmes, Messieurs, vous vous félicitez, sans réserve, des services éminents que l'École a déjà rendus dans la tâche double qu'elle s'est assignée : étude particulière de l'Indo-Chine, étude générale de l'Extrême-Orient. Les travaux de M. Maybon et de M. Glassigneux sur l'histoire et la géographie du Tonkin, du P. Cadière sur la linguistique annamite, de M. Deloustal sur l'ancien code annamite, le laborieux dégagement des ruines d'Angkor Vat par M. Commaille, l'Inventaire descriptif des monuments hindous par MM. Parmentier et de



Lajonquière, la création d'une riche bibliothèque dans le local de l'École, d'un musée à Hanoï et d'un autre à Phnom Penh, la publication d'un *Bulletin* qui a pris rang parmi les meilleures revues orientales, voilà les résultats probants d'une organisation scientifique à laquelle vous n'avez que des éloges à décerner.

Une autre preuve de cette activité est que l'École rayonne même en dehors de l'Indo-Chine. Non seulement on lui doit les magnifiques résultats de la mission Pelliot dans le Turkestan, mais, en outre, elle a pu faciliter le voyage de notre confrère M. Chavannes en Chine, et elle lui a prêté son concours pour la publication des deux beaux volumes de son exploration. Enfin M. Henri Maspero a rapporté aussi de Chine d'importants documents sur les origines du bouddhisme, et la mission de M. Huber au Siam et en Birmanie a enrichi les collections de l'École de précieux monuments. Loin de lui faire un reproche de sortir de ses frontières, vous vous plairez à reconnaître, Messieurs, qu'à l'exemple de ses aînées d'Athènes et de Rome, la jeune École a raison de ne pas s'enfermer dans des limites géographiques qui ne correspondraient pas à l'étendue de ses recherches historiques.

Surveiller et encourager les travaux des autres, c'est bien; travailler soi-même, c'est mieux encore. L'Académie peut, avec quelque satisfaction, présenter la liste des entreprises scientifiques qui sont ses œuvres personnelles : *Mémoires de l'Académie, Histoire littéraire de la France, Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, Notices et extraits des manuscrits, Corpus des Inscriptions sémitiques et Répertoire d'épigraphie sémitique, Corpus des Inscriptions grecques d'époque romaine, Recueil des monnaies grecques d'Asie Mineure, Inventaire des mosaïques de la Gaule, Catalogue de la collection De Clercq, Monuments et Mémoires de la fondation Piot, Comptes rendus de l'Aca-*

*demic, Journal des Savants*, tels sont les titres, que je rappelle seulement, des publications dirigées ou rédigées par des membres de notre Académie, avec l'aide de collaborateurs comme MM. Chabot, Lafaye, Gauckler, de Ridder, Paul Jamot, Dorez, Dehérain, et qui, à peu près toutes, se sont accrues cette année de nouveaux fascicules ou volumes. Encore faudrait-il y ajouter la liste des nombreux livres dus à la plume de plusieurs d'entre nous, qui ont paru ailleurs que dans les publications académiques. Comment ne pas parler aussi de la lourde et admirable besogne que M. Maspero accomplit en Égypte, avec cette souriante tranquillité qui ajoute plus de prix encore à son incomparable énergie? Comment ne pas rappeler également les fouilles fécondes de Tello et de Suse qui absorbent depuis tant d'années l'activité scientifique de nos autres confrères, M. Heuzey et le P. Scheil?

Messieurs, il y a quelques années, dans un rapport officiel, un homme politique a défini l'Institut « un conservatoire, mais non un laboratoire », et il concédait tout juste à nos forces déclinantes « un rayonnement atténué et comme crépusculaire ». Nous osons espérer que ceux qui lisent vos ouvrages ou qui connaissent les grandes découvertes auxquelles vous prenez part aperçoivent encore quelques flammes à travers ces cendres. En réalité, non seulement le travail des Académies ne décroît pas, mais il s'étend chaque jour davantage, car il s'est lié par des attaches puissantes avec celui des autres nations. A ceux qui nous considèrent comme un peu « arriérés », nous pourrions répondre que nous sommes au contraire très « avancés », puisque nous pratiquons ouvertement l'internationalisme, dans le bon sens du mot. L'Association internationale des Académies, réunissant dans un même groupement les corps savants de l'Europe entière, date de 1900, et elle a déjà porté ses fruits. Dans des réunions annuelles, chaque nation

présente des projets qui, discutés et élaborés par des délégués de tous les pays, sont réalisés à frais communs. De cette admirable et féconde entente sont nées de grandes entreprises, comme la publication des *Œuvres* du philosophe Leibniz et du mathématicien Euler, et pour ce qui vous touche plus directement, l'*Encyclopédie de l'Islam*, le *Corpus* des écrits des médecins et astrologues grecs, et une édition du *Mahâbharata*. Cette année même, nous avons conclu une convention spéciale pour publier avec l'Académie de Berlin le *Corpus* des inscriptions de Délos, et celui qui, plus tard, lira la correspondance échangée entre les représentants des deux parties pour arriver à cette collaboration sera, j'en suis sûr, pénétré de l'idée que la science est bien le haut domaine de l'esprit où tout s'épure et s'harmonise. Le patriotisme qui recherche tous les moyens de rapprocher les nations nous semble préférable à cette forme de patriotisme qui recherche tous les moyens de les désunir.

En agissant ainsi, comment ne pas croire, Messieurs, que nous sommes dans la vraie tradition académique? Songez, en effet, à ce qu'a été la carrière de vos glorieux aînés. Et, puisqu'il me faut, en terminant, saluer une dernière fois ceux qui nous ont quittés, comment mieux leur rendre honneur que de rappeler combien ces bons Français ont été aimés, considérés et admirés aussi de l'autre côté de nos frontières, combien ils ont contribué à notre renom en tous pays? Qui a rendu plus de services à sa patrie que M. Léopold Delisle, dont nous rappelions, il y a quatre mois, les innombrables travaux, tous consacrés à la gloire de l'histoire de France et à l'enrichissement de notre Bibliothèque nationale? Et quel orgueil pour nous, dans notre deuil, que de recevoir de tous côtés des témoignages de regrets unanimes, venus à celui que, même en terre étrangère, on appelait « le grand bibliothécaire »? Comment oublier que dans la fameuse affaire des manuscrits Libri,

M. Delisle, par le seul ascendant qu'il avait pris sur les savants du monde entier, réussit à frapper d'une sorte d'interdit les richesses volées qu'il entreprenait de rendre à la France? Et comment y serait-il parvenu sans la complaisance tacite de ses confrères étrangers?

C'est bien aussi cette solidarité scientifique qui nous émeut et qui nous charme dans la vie de notre autre confrère disparu, M. d'Arbois de Jubainville. Tous les grands celtisants contemporains furent ses amis et il entretenait avec eux une correspondance suivie. La considération dont il a joui tenait, non seulement à la haute valeur de ses œuvres et de son enseignement, mais encore à son extrême libéralité scientifique. Je n'en citerai qu'un exemple : quand il apprit qu'un de ses collègues d'Allemagne, M. Holder, préparait un grand dictionnaire de la langue celtique, il s'empressa de lui envoyer l'énorme recueil de fiches que depuis plus de vingt ans il avait amassées lui-même sur le sujet. Voilà ce que produit de nos jours, au milieu de cette paix européenne, qui en guise de rameau d'olivier brandit des armes dans ses deux mains, parmi les inquiétudes sans cesse renouvelées des querelles entre peuples, voilà ce que produit la confraternité scientifique, quand elle est pratiquée par des esprits supérieurs. C'est bien là qu'on trouve, autrement que dans des rêves, l'aurore des temps nouveaux et l'espérance de la cité future.

Messieurs, cette entente qui va par delà les frontières n'est pas pour notre Académie chose nouvelle, puisque, depuis le règne de Charles X, elle admet sur un pied d'égalité absolue huit associés étrangers, et puisque dans le nombre de vos correspondants vous comptez quarante étrangers et seulement trente Français. Les vides qui se font dans ces sections annexes ne vous touchent pas moins que les autres, et la grande famille académique unit dans les mêmes regrets tous ceux qu'elle a perdus, sans distinction d'origine. Depuis notre dernière séance annuelle, nous

avons adressé nos adieux à un associé étranger, M. Tobler, professeur de philologie romane, connu spécialement par ses études sur la langue française, et à quatre correspondants étrangers : M. Krumbacher, enlevé à l'âge de cinquante-trois ans, dont la perte est irréparable dans le domaine du grec byzantin et du grec moderne ; M. Friedländer, un vétéran des études classiques, auteur d'un ouvrage célèbre sur la société romaine au temps des empereurs ; Hamdy-bey, directeur et, on peut dire, créateur des musées de Constantinople, vieil ami de la France et Parisien d'éducation, artiste, archéologue, administrateur, dont l'activité inlassable aurait pu servir de modèle à bien des Occidentaux ; M. Michaelis, qui a publié un livre classique sur le *Parthénon* et quantité d'études sur l'histoire de l'art antique, un des grands travailleurs de l'Allemagne savante, d'une bonté et d'une libéralité dont maints archéologues français ont ressenti les effets. Mais le coup le plus inattendu et le plus rude nous a frappés dans nos correspondants nationaux : tout le monde a encore présente à la mémoire la mort tragique du général de Beylié, noyé dans les rapides du Mékong, au mois de juillet dernier. Attentif à toutes les occasions de faire le bien, consacrant sa fortune à des œuvres de science, Eugène de Beylié avait déjà publié de remarquables travaux sur l'habitation byzantine, sur l'art arabe et sur l'Extrême-Orient. Nous attendions beaucoup de lui depuis son arrivée en Indo-Chine, où il avait tout de suite pris des mesures énergiques pour la conservation des ruines d'Angkor, quand brusquement une dépêche nous a fait connaître la douloureuse catastrophe.

Messieurs, si pénibles que soient ces pertes, elles n'altèrent pas notre confiance en l'avenir, parce que nous voyons autour de nous se lever et s'accroître chaque jour un bataillon de jeunes savants, ardents au travail et tout prêts à combler les vides qui se font dans nos rangs. Déjà

nous avons pu souhaiter la bienvenue à deux nouveaux confrères, M. Prou et M. Morel-Fatio, qui nous ont apporté l'appui de leur réputation et de leur science solide. Avant la fin de l'année, des élections nous amèneront d'autres recrues et compléteront nos cadres. Pour finir sur un souvenir agréable, je rappellerai que dans notre régiment, où tout le monde est officier, on peut cependant prendre de nouveaux galons. Notre confrère M. Homolle vient d'entrer à l'Académie des beaux-arts. L'Académie française possédait déjà un des nôtres, M. le marquis de Vogüé; elle a élu au mois de mai Mgr Duchesne, le savant directeur de l'École de Rome. C'est un des rares académiciens qui ne portent pas l'épée, mais tout le monde sait qu'il n'a pas besoin de ce glaive décoratif pour bien représenter l'érudition et — ce qui ne gâte rien — l'esprit français à l'étranger. Là aussi, sur cette terre classique et amie, nous lui confions sans crainte la tâche de maintenir notre bon renom de solidarité et de confraternité scientifique.

---

## II. JUGEMENT DES CONCOURS

---

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

*Étudier la miniature carolingienne et dresser un catalogue raisonné de ses monuments.*

Deux mémoires ont été présentés.

Le prix a été décerné au mémoire inscrit sous le n° 2, portant pour devise *Vitam impendere vero*, et dont l'auteur est M. Amédée BOINET, archiviste paléographe.

## ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Les trois médailles réglementaires ont été décernées ainsi qu'il suit :

En premier lieu, la Commission a attribué, hors concours, une mention honorable à la *Gallia Christiana novissima*, de M. le chanoine Ulysse CHEVALIER.

1<sup>re</sup> médaille, M. le chanoine Jules CHEVALIER, *Essai historique sur l'église et la ville de Die*, tome III ;

2<sup>e</sup> médaille, M. Henri COURTEAULT, pour son ouvrage intitulé : *Le Bourg Saint-Andéol* ;

3<sup>e</sup> médaille, M. l'abbé Marius BESSON, pour son ouvrage intitulé : *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*.

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1<sup>re</sup> mention, M. André GUILLOIS, pour ses *Recherches sur les maîtres des requêtes de l'Hôtel, des origines à 1350* ;

2<sup>e</sup> mention, M. le Dr FAY, pour son ouvrage intitulé : *Lépreux et cagots du Sud-Ouest* ;

3<sup>e</sup> mention, M. Fleury VINDRY, pour le tome 1<sup>er</sup> de son répertoire des *Parlementaires français au XVI<sup>e</sup> siècle* ;

4<sup>e</sup> mention, M. l'abbé CHAILLAN, pour divers mémoires relatifs à la ville, au château et au canton de Gardanne ;

5<sup>e</sup> mention, M. Léon DE VESLY, pour son ouvrage intitulé : *Les fana ou petits temples gallo-romains de la région normande* ;

6<sup>e</sup> mention, M. le comte de LOISNE, auteur du *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*.

## PRIX DE NUMISMATIQUE DUCHALAIS (1.000 fr.)

Le prix de numismatique fondé par M<sup>me</sup> DUCHALAIS, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, a été décerné à la *Société française de numismatique*, pour l'ensemble de ses publications depuis sa fondation en 1865.

## PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

*Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

Le premier prix a été décerné à M. Émile MÂLE, pour son ouvrage sur *l'Art religieux à la fin du moyen âge en France* et la troisième édition revue et corrigée de son volume précédent, sur *l'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*.

Le second prix a été décerné à M. Robert MICHEL, pour son volume intitulé : *L'Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*.

## PRIX BORDIN (3.000 fr.)

Le prix BORDIN, destiné, cette année, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales, a été partagé ainsi qu'il suit en cinq récompenses :

*Mille francs* à M<sup>lle</sup> HARTLEBEN, pour son édition de la *Correspondance de Champollion* ;

*Six cents francs* à M. LACÔTE, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur Gûnâdhya et le Brhatkathâ* ;

*Six cents francs* à M. François MARTIN, pour l'ouvrage intitulé : *Lettres néo-babyloniennes* ;

*Quatre cents francs* à M. CABATON, pour son catalogue sommaire des manuscrits sanscrits et palis de la Bibliothèque nationale ;

*Quatre cents francs* à M. DELAPORTE, pour son ouvrage : *La Chronographie syriaque d'Élie bâr Sinaya*.

## PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Le prix FOULD, institué en faveur de *l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, a été partagé de la manière suivante :



1<sup>e</sup> Trois récompenses égales, de *mille cinq cents francs* chacune, aux trois ouvrages suivants, d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteur : *Sélinonte*, par MM. Jean HULOT et Gustave Fougères; — *Les manuscrits à peintures de la Cité de Dieu de saint Augustin*, par M. le comte Alexandre DE LABORDE; — *Le Speculum humanae salvationis*, par MM. J. LUTZ et PERDRIZET;

2<sup>o</sup> Une récompense de *cinq cents francs* à l'ouvrage sur les *Arts du tissu*, par M. Gustave MIGEON.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a partagé le prix Stanislas Julien, destiné au *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, entre MM. Paul VIAL, missionnaire apostolique au Yunnan, pour son *Dictionnaire français-lolo*; — Stanislas MILLOT, pour son *Dictionnaire des formes cursives des caractères chinois*; — ESQUIROL et WILLIATTE, de la Société des missions étrangères, pour leur *Dictionnaire diol-français*.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Le prix, destiné, cette année, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge et à la Renaissance, a été partagé en deux récompenses de *cinq cents francs* chacune: — l'une à M. Georges DOUTREPONT pour son livre sur *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*; — l'autre à M. René STUREL pour son livre sur *Jacques Amyot traducteur de Plutarque*.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Ce prix, destiné à récompenser *le travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans*, a été décerné à M. l'abbé CHABOT, pour l'ensemble de ses travaux.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. L. CONSTANS, professeur à l'Université d'Aix, pour son édition du *Roman de Troie*, de Benoît de Sainte-More.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

Le prix de M. le duc de Loubat, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie,

l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde, a été partagé de la manière suivante :

*Cinq cents francs* au R. P. GEURTE, pour son ouvrage : *Notes sur la médecine et la botanique des anciens Mexicains* ;

*Deux mille cinq cents francs* à M. Éric BOMAN, pour son ouvrage : *Antiquités de la région Andine, de la République Argentine et du désert d'Atacama*.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT

Par acte du 20 octobre 1910, M. le duc de LOUBAT, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'un titre de rente annuelle de *trois mille francs*, dont les arrérages seront employés annuellement *pour venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou pour secourir les parents, veuve, ascendants, descendants ou collatéraux, que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras*.

M. le duc de Loubat, ayant ajouté à sa libéralité une somme de *trois mille francs* en espèces pour que ses généreuses intentions fussent réalisées dès cette année, l'Académie a appelé deux personnes, par parties égales, au bénéfice de cette donation.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Le prix Saintour, destiné, cette année, au *meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique*, a été partagé de la manière suivante :

Deux récompenses de *huit cents francs*, l'une à M. Paul MASQUERAY, pour son ouvrage : *Euripide et ses idées* ; — l'autre à M. Paul VALERIE, pour ses deux thèses de doctorat sur l'*Apologie d'Apulée* et *De Oenomaio cynico*.

Deux récompenses de *cinq cents francs*, l'une à M. Charles DUBOIS, pour son étude sur *Pouzzoles antique* ; — l'autre à M. l'abbé M.-J. ROMON, pour sa thèse de doctorat sur *L'imagination auditive de Virgile* ;

Une récompense de *quatre cents francs* à M. P. BOUDREAUX, pour son édition des *Cynégétiques* d'Oppien.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

*Pour un travail historique sur Metz et les pays voisins.*)

Le prix a été partagé par parties égales entre MM. L. DAVILLÉ pour son ouvrage : *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la*

*couronne de France*; SADOUL, directeur de la Revue *Le pays Lorrain*; THIRIA, directeur de la Revue *L'Austrasie*.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, à décerner successivement par les cinq Académies, à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, a été attribué, cette année, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à M. Paul PELLISOT, pour sa mission dans le Turkestan chinois.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, destiné à récompenser une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire, qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) a été partagé par moitié entre MM. Ferdinand LOT et Louis HALPHEN, pour leur ouvrage : *Le règne de Charles le Chauve*, 1<sup>re</sup> partie, et M. L. VAN DER ESSEN pour son *Étude critique et littéraire sur les « Vitæ » des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

Le prix de *Numismatique orientale* fondé par M. Edmond DROUIN a été décerné, cette année, pour la première fois, à M. le colonel ALLOTTE DE LA FUÏE pour ses travaux sur *les monnaies des Parthes Arsacides, de l'Élymaïde et de la Perse*.

FONDATION BENOIT GARNIER (15.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

*Deux mille francs* à M. le Dr GROMIER, pour l'exploration de la vallée du Haut-Nil et de la région du lac Rodolphe ;

Deux annuités de *cinq mille francs* chacune à M. le Dr LEGENDRE, pour l'exploration des parties occidentales de la Chine confinant au Tibet ;

*Quinze cents francs* à M. le lieutenant FERRANDI, pour une exploration des oasis soudanaises ;

*Deux mille francs* à M. le commandant DINGER, pour étudier les communautés musulmanes de la frontière occidentale de la Chine.

## FONDATION PIOT (17.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

*Mille francs* au D<sup>r</sup> CARROX, pour ses fouilles de Bulla Regia :

*Mille francs* à M. LOUIS CHATELAIN, membre de l'École française de Rome, pour études et fouilles à Maktar :

*Cinq mille francs* à M. MERLIX, directeur du Service des antiquités et des arts à Tunis, pour continuer les fouilles sous-marines de Mahdia :

*Quinze cents francs* à M. l'abbé de GENOUILLET, pour continuer et terminer à Constantinople l'inventaire des tablettes de Tello qui sont conservées au Musée impérial :

*Cinq cents francs* à M. SERRE, ancien membre de l'École d'Athènes, pour encourager les fouilles et recherches qu'il se propose de faire, à ses frais, sur l'emplacement de l'ancienne Périnthe en Thrace, et notamment dans les nécropoles :

*Cinq cents francs* à M. l'abbé VILLETARD, pour continuer ses recherches sur les livres liturgiques de l'ancien diocèse de Sens :

*Dir-huit cents francs*, payables en deux annuités, à l'éditeur Ernest Leroux, pour la publication de l'ouvrage de M. COLLIGNON, intitulé : *Les statues funéraires dans l'art grec* :

*Deux mille francs*, payables en deux annuités, à M. G. LEROUX, ancien membre de l'École d'Athènes, pour la préparation du *Catalogue de vases grecs du Musée de Madrid* :

*Mille francs* à M. E. HÉBRARD, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, pour lui permettre d'achever à Spalato l'essai de restauration du Palais de Dioclétien :

*Six cents francs* à M. Patrice BOSSER, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, pour le relevé des ruines de Priène, en Asie Mineure.

## III. DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

## D'ARCHIVISTE PALEOGRAPHIE

En exécution des prescriptions d'une lettre du Ministre de l'instruction publique en date du 2 février 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes*, par arrêté ministériel du 14 février 1910, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

- MM. HIRSCHAUER (Auguste-Charles),  
 CHABAUT (Hyacinthe-Ernest),  
 HUISMAN (Georges-Maurice),  
 ROYER (Louis),  
 M<sup>lle</sup> ACLOCQUE (Léopoldine-Marcelle-Geneviève),  
 MM. BARENES (Jean-Marie-Jacques),  
 GASTINEAU (Marcel-Marie-Gustave),  
 GODET (Jean-François-Marcel),  
 RUINAUT (Jules-Joseph),  
 LOIRETTE (Gabriel-Camille-Marius),  
 PICHARD DU PAGE (René-Hippolyte),  
 FAUCHER (Étienne-François-Benjamin),  
 BABELON (Jean-François-Laurent).

*Sont nommés archivistes paléographes hors rang :*

- MM. CHODRON DE COURCEL (Louis-Valentin-Joseph),  
 GARRIC (Gabriel-Marie-Pierre),  
 ISNARD (Émile-Marie-Noël),  
 LONGLE (Maurice-Hector),  
 ROUSSET (Maurice).

## IV. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1918 ET 1919.

## PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1<sup>o</sup> Pour l'année 1911 :

*Les sources grecques et romaines de Lucain.*

2<sup>o</sup> Pour l'année 1912 :

*Étude historique relative au Turkestan oriental.*

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1913, le sujet suivant :

*Étude sur les impôts royaux en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils.*

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours <sup>1</sup>.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs*.

## ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1911 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1909 et 1910 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

1. Voir p. 695 les conditions générales des concours.

## PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné, en 1911, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1909.

II. Le prix de numismatique fondé par M<sup>me</sup> veuve DUCHALAIS sera décerné, s'il y a lieu, en 1912, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1910.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

## PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1911, l'Académie s'occupera, à dater du 1<sup>er</sup> janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les

plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gourner est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840 *avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911*), et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1<sup>o</sup> à l'Orient; 2<sup>o</sup> à l'antiquité classique; 3<sup>o</sup> au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1911, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1908;

En 1912, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1909;

En 1913, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Ce prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1911, au meilleur ouvrage imprimé sur l'histoire ou l'archéologie du moyen âge publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés en double-exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1913, le sujet suivant :

*Le texte et la terte de Platon.*



Les mémoires sur cette question devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX LOUIS FOULD (3.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. FOULD, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*.

Ce prix sera décerné en 1912.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912<sup>1</sup>.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1911; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1908, 1909 et 1910, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour un ouvrage de *bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense*.

L'Académie décernera, en 1912, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscrip-

1. Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus du concours.

tion et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine*.

L'Académie décernera ce prix en 1911.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

PIRX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

M<sup>me</sup> DELALANDE, Veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille francs*), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de DELALANDE-GUÉRINEAU, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1911, au *meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique*.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

PIRX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

M<sup>me</sup> Veuve JEAN REYNAUD, « voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

Le prix sera toujours décerné intégralement.

Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

Il portera le nom de son fondateur JEAN REYNAUD. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1915.

## PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1911.

## PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut et de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1913.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1913, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

## NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

Par acte du 20 octobre 1910, M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'un titre de rente annuelle de *trois mille francs*. « Cette fondation, dit le donateur, a pour objet et pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui pourraient entraver les recherches scientifiques, soit que ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui voudraient s'engager dans cette voie, soit qu'elles leur enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent concevoir sur le sort réservé à leur

vieillesse, ou à la famille qu'ils risquent de laisser, après leur mort, dans une situation étroite et pénible. En conséquence, les fonds produits par cette Fondation seront attribués, sous telle forme qui sera déterminée par l'Académie, aux études qui rentrent dans l'ordre de celles que patronne et encourage l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ils serviront aussi à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir les parents, veuve, ascendants, descendants ou collatéraux, que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras. »

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3,000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1911, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1908 ;

En 1912, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1909 ;

En 1913, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADA-DELGROS (8,000 fr.)

M. ESTRADA-DELGROS, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1912, à un travail relatif à l'un des ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute distinction.

## PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

M<sup>me</sup> Adélaïde-Élisa FRÉMAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la « fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui « paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature « grecques, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui « seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1914.

## PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques BERGER, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies à *l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1913.

## PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1911.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

## PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies à *celui qui, dans l'année, aura fait une*

*découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1915.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1915.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carolingienne ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par M<sup>me</sup> veuve Honoré CHAVÉE, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dir-huit cents francs*, sera décerné en 1911.

PRIX L'EFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées.

Le prix sera décerné, pour la deuxième fois, en 1918.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage devra être postérieur à l'année 1908.

## FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. CAGNAT, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul BLANCHET, mort à Dakar (Sénégal), au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée, chaque année, à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

## PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond DROUIN a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité du lauréat. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1914.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1914.

## FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1911, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

## FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : *FONDATION PIOT. Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1914, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

## FONDATION LOUIS DE CLERCQ

M<sup>me</sup> DE CLERCQ et M. le comte DE BOISGELIX ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. DE CLERCQ, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

---



## CONDITIONS GÉNÉRALES

## DES CONCOURS

---

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1<sup>er</sup> janvier de l'année où le prix doit être décerné*.

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

---

UN ÉMIGRÉ NORMAND  
AU TEMPS DE JEANNE D'ARC

MAITRE ROBERT MASSELIN

PAR

M. ANTOINE THOMAS  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE

---

Le 13 août 1415, Henri V, roi d'Angleterre, prétendant à la couronne de France, débarquait au Chef de Caux, près de l'embouchure de la Seine, et venait camper, avec une armée de 30000 hommes, sur le plateau de Sainte-Adresse. Moins de six semaines après, il était maître de Harfleur, mais la saison lui parut trop avancée pour poursuivre la campagne. Il résolut d'aller prendre ses quartiers d'hiver à Calais. Après avoir franchi la Somme à Nesle, il se heurta à une armée française, trois fois plus nombreuse que la sienne, qui lui barrait le passage. Bon gré, mal gré, il dut livrer bataille; on était au 25 octobre, journée néfaste pour nous, qui mit au nom du village d'Azincourt le crêpe qui endeuillait, depuis le siècle précédent, ceux de Crécy et de Poitiers.

Les Armagnacs, alors au pouvoir, s'étaient montrés incapables de défendre la France contre les envahisseurs. Paris ne tarda pas à leur échapper. Perrinet le Clerc crut peut-être d'être un œuvre patriotique en ouvrant aux Bourguignons le pont de Saint-Germain-des-Prés dans la nuit du 28 au 29 septembre 1418; mais le remède, par ses conséquences

proches ou lointaines, se trouva pire que le mal. La guerre civile livra la Normandie aux Anglais, et la politique bourguignonne n'allait pas tarder à leur livrer le trône de France lui-même. Caen succomba le 17 septembre 1417, Cherbourg le 29 septembre 1418, Rouen le 19 janvier 1419. Seul, bravant les assauts des hommes d'armes aussi intrépidement que ceux des flots, le Roc du Mont-Saint-Michel échappa à la convoitise d'Henri V et de son fils : jamais ses vaillants défenseurs n'abaissèrent les fleurs de lis de France devant les léopards d'Angleterre.

Plus heureuse qu'aucune autre de nos provinces, la Normandie a eu, pour fouiller ses archives, à la fois un nombreux contingent de pionniers et un brillant état-major dont celui de nos confrères que nous avons perdu récemment, le grand et vénéré Léopold Delisle, a été pendant plus d'un demi-siècle le chef infatigable. Les historiens n'ont pas manqué à l'époque qu'embrasse la domination anglaise. D'ailleurs, de 1415 à 1450, l'histoire de cette province n'est-elle pas la partie la plus poignante de l'histoire de France ? Formigny le libérateur clôt cette période douloureuse et répare Azincourt, réparation bien tardive, hélas ! puisqu'entre ces deux journées, où des soldats combattirent à ciel ouvert contre des soldats et dont la France et l'Angleterre peuvent également parler sans remords et sans honte, rampe, dans l'ombre des cachots, des facultés et des tribunaux d'Église, la hideuse procédure, la lutte inégale et inhumaine, que couronna, sur la place du Vieux-Marché de Rouen, l'autodafé du 30 mai 1431, opprobre des deux pays et de la civilisation dont se targue notre pauvre Occident. Saluons Jeanne d'Arc sur le bûcher et détournons les yeux de l'histoire interne de la Normandie, sur laquelle tout, ou peu s'en faut, a été dit. Il n'en est pas de même de l'histoire externe, c'est-à-dire de l'histoire de l'émigration normande, et pour cause. Les absents ont toujours tort, dit un commun adage. Comment s'étonner qu'un grand

nombre de ces enfants de la Normandie qui émigrèrent plutôt que de courber la tête sous un joug détesté, ou qui furent bannis par autorité de justice, aient disparu sans laisser de trace dans l'histoire ?

Pourtant il en est qui ont fait parler d'eux, et plus que tous les autres, comme bien on pense, les gens de plume et les gens d'épée. Parmi les premiers, l'un a tracé un sillon glorieux dans notre littérature : j'ai nommé Alain Chartier, dont la statue décore une place publique de Bayeux, Alain Chartier qui mourut dans la terre papale d'Avignon sans avoir vu la fin de son « dolent exil » et sans avoir reçu (il faut l'affirmer au sein de cette Académie dont la principale tâche consiste à dégager l'histoire des légendes qui l'étouffent le baiser admirateur et consolateur de la dauphine Marguerite d'Écosse. Passons sur les autres écrivains dont les érudits sont seuls à connaître les noms. Les gens d'épée normands qui aidèrent Charles VII à reconquérir son royaume, en y risquant et leur vie et leur chevance, furent nombreux et intrépides : à côté de celui que Jeanne d'Arc appelait son « beau duc » d'Alençon et de son frère bâtard, les d'Harcourt, les d'Estouteville, les de Braquemont, les Malet de Gravelle, les de Garancières, les de Criquetot, les Floques dit Floquet et bien d'autres remplissent de leurs exploits les chroniques du temps. Et pourtant la reconnaissance populaire est allée de préférence aux cadets de Gascogne, comme La Hire et Saintraille, parce que les fils de notre Midi privilégié firent merveilles à la fois de la pointe de leur épée et du plat de leur langue. Honneur donc aux membres de la noblesse normande qui vinrent se ranger sous la bannière du roi légitime ! Et honneur aussi à la foule anonyme des prolétaires, pour la plupart manœuvres de navette, de lime ou de rabot, qui franchirent le Cotentin pour échapper à la domination anglaise et se fixèrent en Bretagne. Malgré la politique cauteleuse du roi de France, ils s'imposèrent vite à la sympathie d'une

population jusqu'alors peu ouverte aux choses et aux gens du dehors, et ils réussirent à infuser une vie industrielle toute nouvelle aux villes bretonnes somnolentes : Vitré, Fougères, Dinan, Nantes, Rennes, surtout, qui construisit une nouvelle enceinte pour les recevoir et pour les garder.

De ceux-là nous sommes sûrs que le labeur ne fut pas perdu pour la France. En fut-il de même de ces forgerons du pays de Caux dont parle le chroniqueur Pierre Cochon à la date de 1426 : « En icellui an fu l'allée des fèvres en Allemagne si grande et si notable que ce fut une grande merveille » ? Ils prirent par la Picardie, et le chroniqueur nous permet de les suivre jusqu'à Corbie ; puis c'est la nuit qui semble se faire sur eux éternellement. Pèlerinage ou émigration ? L'un et l'autre, et l'un masquant l'autre, probablement. Écoutez ce que dit au pape Martin V une supplique qui lui fut présentée et à laquelle il fit un accueil favorable, le 31 janvier 1427 : des Français, chassés de leur pays par les horreurs de la guerre, sont établis à Cologne et dans les environs ; ignorants de la langue allemande, ils demandent comme confesseur un de leurs compatriotes, frère Jehan Robot, du tiers ordre de saint François. Les archives du Vatican ne viennent-elles pas préciser et compléter le témoignage du chroniqueur ? Ces Français réfugiés au diocèse de Cologne, n'étaient-ils pas en grande majorité des Normands, de ceux qui avaient pris part, l'année précédente, à la merveilleuse « allée des fèvres en Allemagne » ?

Depuis plus de trente ans que le règne de Charles VII sollicite ma curiosité, dans près de cinquante dépôts d'archives publiques et privées de la France et de l'étranger où j'ai vécu tant d'heures inoubliables dont le souvenir même est un enchantement, ç'a toujours été une vive joie pour moi que de découvrir un de ces enfants perdus de la Normandie accueillis par nos provinces du Centre et du Midi et dont je voudrais restituer à leur province natale la mémoire depuis longtemps abolie.

A Bourges, c'est un marchand de Rouen, Ravant le Danois, qui se charge pendant quelques années de l'administration des monnaies royales de Bourges, de Saint-Pourçain, d'Orléans et de Poitiers, et qui lègue à l'onomas-tique berrichonne ce rare prénom de Ravant, nom d'un saint honoré aux diocèses de Bayeux, de Lisieux et de Séez.

A Poitiers, le Parlement de Charles VII compte dans son sein plusieurs magistrats normands : qu'il me suffise de nommer le vieil Aleaume Cachemarée, ancien tabellion de la vicomté de Caen, longtemps greffier criminel du Châtelet et huissier du Parlement de Paris, chargé à plusieurs reprises, à la fin de sa carrière, d'importantes missions judiciaires et administratives, le conseiller Guillaume de Quiefdeville, originaire de Rouen, infatigable agent de la politique extérieure de Charles VII, mort au cours d'une ambassade en Castille en 1430, et Guillaume Chartier, frère puiné d'Alain, qui passe de l'Université au Parlement, et meurt sur le siège épiscopal de Paris, après l'avoir occupé près de vingt-cinq ans, le 1<sup>er</sup> mai 1472.

A La Rochelle vinrent se réfugier, après avoir lutté pied à pied contre le flot montant de l'invasion anglaise, deux gros armateurs de Harfleur, Guillaume le Boucher et Colin Langlois : c'est à leur dévouement et à leurs sacrifices pécuniaires que le gouvernement du Dauphin doit de n'avoir pas été coupé de ses alliés de Castille et d'Écosse et d'avoir remporté deux victoires signalées, l'une sur mer, en vue de La Rochelle, en janvier 1420, l'autre sur terre, à Baugé, en mars 1421.

A Béziers, se fait remarquer par son administration énergique des fonctions de viguier royal un ancien vicomte de Mortain, de Caudebec et de Pont-Audemer, Jehan Plauterose, condamné à mort par les Anglais, échappé trois fois des prisons bourguignonnes, défenseur intransigeant des prérogatives royales contre les privilèges de l'évêque de Béziers, Guillaume de Montjoie, auquel il prétend, non

sans quelque apparence de raison, avoir le droit de donner des leçons de patriotisme.

Le Massif Central lui-même, dont les hauts plateaux tapissés de roses bruyères forment un contraste si marqué avec les verts pâturages de la Normandie, a donné un asile temporaire à quelques-uns de nos exilés. A Saint-Léonard, sur les bords de la Vienne, en amont de Limoges, se fixa un ancien vicomte de Conches, Nicolas Henry, qui y exerça les fonctions de receveur du Limousin avant d'être préposé au gouvernement de la Chambre aux deniers du roi Charles VII. Dans une petite ville de mon cher petit pays de la Haute Marche, à Felletin, près des sources de la Creuse, je trouve comme capitaine d'une bien modeste garnison un panetier du roi de France, originaire du diocèse de Rouen, Bertaud de Ry, réfugié là avec sa sœur Florence, veuve d'un sénéchal héréditaire de Ponthieu tombé sur le champ de bataille d'Azincourt, Colard de Pelletot.

Enfin, errant à travers l'Europe, de Chypre à La Rochelle, en passant par Rome, Limoges, Orléans et Poitiers, voici maître Robert Masselin, un inconnu jusqu'ici, et que je me suis engagé à vous présenter aujourd'hui, non que sa personnalité puisse aspirer aux honneurs de la grande histoire, qui lui ont été refusés jusqu'ici, mais parce qu'il m'a semblé que la singularité de ses aventures, qu'on dirait empruntées à quelque roman picaresque poussé avant l'heure hors de son milieu de culture, méritait de retenir quelques instants votre attention.

Laissez-moi toutefois, avant de vous parler de lui, faire une déclaration générale. Si ces Normands déracinés, que l'invasion anglaise arracha de leur province pour les disperser aux quatre coins de la France propre, et même de la plus grande France, paraissent tous avoir été sans peur, ils ne furent pas tous sans reproche. N'est-ce pas de Ravant le Danois que Jacques Cœur apprit l'art de frapper

les espèces monétaires au-dessous du titre légal, et de réaliser ainsi des bénéfices illégitimes, source impure qui ne fournit qu'un faible apport dans la fortune légendaire de l'argentier de Charles VII, mais qui semble avoir préparé de loin sa chute retentissante, en marquant l'orgueilleux parvenu pour la vindicte publique? Sans vouloir innocenter les coupables, il n'est pas défendu de chercher à leur conduite des circonstances atténuantes, soit dans le milieu affreusement trouble où les jeta le malheur des temps, soit dans cet impérieux désir de « gagner », que les Normands paraissent avoir hérité de leurs lointains ancêtres, les pirates du Nord, et que la malice des gens de France formula un jour dans un aphorisme badin : « Le premier article de la coutume de Normandie, c'est : *item*, il faut vivre ». J'invoque d'avance, pour mon client, le bénéfice de cet *item*, écrit sinon dans le texte, du moins dans la marge de la coutume.

Robert Masselin appartenait à une bonne famille bourgeoise de Rouen dont le nom est bien connu des historiens. En effet, notre histoire parlementaire serait pour ainsi dire décapitée, si un de ses parents, Jehan Masselin, chanoine, officier, puis doyen de la métropole normande, n'avait pris soin de recueillir pour la postérité les procès-verbaux des fameux États généraux de Tours en 1484. Le père de Robert s'appelait Nicolas, familièrement Colin ; il avait deux frères, Jehan et Pierre. Colin et Jehan Masselin furent tués au moment où les Anglais s'emparèrent de Rouen, et Pierre dut prendre la fuite, dénué de toutes ressources. Des fils de Colin, l'un fut tué également, l'autre fait prisonnier. Quant à Robert, il était depuis quelques années étudiant en médecine à l'Université de Paris, déjà pourvu de deux bénéfices ecclésiastiques, l'un à Coutances, l'autre à Saint-Just, en Champagne. Il sortit de la capitale, « pour sa loyauté acquitter », quand les Bourguignons y furent les maîtres. Devant cet effondrement de la chose publique qui



l'atteignait si douloureusement dans ses affections de famille et dans ses intérêts, il prit le parti de quitter la France et il tourna ses regards vers l'Orient. Dans l'île de Chypre régnait une famille française, celle des Lusignan. Le roi Janus avait épousé Charlotte de Bourbon, fille de Jehan, comte de la Marche, et, par cette alliance, il était devenu le cousin du roi de France, Charles VI. Chypre était donc une terre doublement française. Maître Robert y trouva d'abord non seulement la sécurité, mais une situation telle qu'il n'aurait sans doute pas osé en rêver de pareille dans notre malheureux pays. Le roi Janus lui confia l'éducation du prince d'Antioche, son fils, et l'ancien étudiant de l'Université de Paris mit à profit l'occasion qui s'offrait à lui d'apprendre « le grec et l'arabe », langues inconnues alors, comme on sait, dans nos écoles de la Montagne Sainte-Genève. Cette prospérité ne dura que quelques années. Les Anglais, il est vrai, étaient loin de Chypre, dans ce temps-là, mais les Sarrasins étaient tout près. Le Soudan d'Égypte débarqua inopinément dans l'île et, en se retirant, il emmena prisonniers et le roi et le précepteur du prince royal. Maître Robert réussit à s'échapper des mains des Infidèles et à regagner la France ; il s'empressa d'aller raconter à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, ci-devant roi de Naples, oncle du prince d'Antioche, les malheurs qui avaient fondu sur la famille royale de Chypre. Le « roi Jacques », comme on appelait toujours le roi détrôné, l'envoya immédiatement à Rome, avec une lettre de créance pour intéresser le pape Martin V et les cardinaux au sort du malheureux Janus, prisonnier des Infidèles. Les négociations furent longues et délicates, et ne tournèrent pas au gré de notre ambassadeur improvisé. A l'en croire, sa qualité de fidèle sujet de Charles VII le rendit suspect à la Curie, où les partisans du roi d'Angleterre, ayant à leur tête le cardinal de Rouen, Jehan de la Rochetaillée, et le procureur du duc

de Bourgogne, Jehan Vivien, tenaient le haut du pavé. Bien qu'il consacrait ses loisirs à la pratique de la médecine et à l'étude de la théologie, on l'impliqua dans une affaire de vol, à cause de ses relations professionnelles, comme médecin, avec un religieux atteint de la lèpre, qui était le principal inculpé ; l'auditeur de rote le fit emprisonner et mettre à la torture jusqu'à « quinze foiz en une nuit et deux foiz au matin ». Il courait le risque de mourir en prison, lorsque l'arrivée du cardinal de Chypre et du sire de Varambon, dont il avait fait la connaissance dans l'île de Chypre, le tira de cette fâcheuse position, et lui fit rendre la liberté. Ici s'ouvre un hiatus dans nos informations.

Vers le milieu de 1429, bien loin de Rome, dans la capitale du Limousin, nous retrouvons maître Robert, dénué de toute ressource, et cherchant, dans la riche bibliothèque des Dominicains ou Jacobins de Limoges, une pâture à son insatiable désir d'apprendre. Il se lie avec le maître du couvent, frère Hélie Boudaut, docteur en théologie, et avec le commandeur de Sainte-Sévère de l'ordre du Saint-Esprit, messire Louis, qui l'invitent gracieusement à dîner ; il éblouit ses hôtes par sa connaissance du grec.

Quel malheur, dit frère Hélie, qu'un si savant homme, qui est en même temps un grand médecin, soit si pauvrement accoutré ! » Et les deux compères lui apprennent confidentiellement le moyen de gagner quelque argent, en collaborant avec eux pour la fabrication de fausses bulles pontificales, une pour Boudaut, qui est pénitencier du pape, mais dans le Limousin seulement, et qui veut mettre dans son ressort la Guienne tout entière ; une pour l'abbé de Saint-Martial, qui desire échapper à la juridiction de l'évêque de Limoges, d'autres encore probablement. Et maître Robert, qui était pauvre, finit par faire tout ce qu'on veut pour cent cinquante et vingt-cinq écus de faible monnaie. Après un court séjour, il va sans dire qu'il ne faisait pas bon rester à Limoges. Notre homme gagne La Rochelle ; de là il revient

sur Poitiers et Châtellerault ; finalement, il arrive à Orléans et réussit à entrer au service de la duchesse d'Alençon. Mais les faux qu'il a laissés derrière lui ne tardent pas à être éventés. L'évêque de Limoges a particulièrement sur le cœur la bulle dont se prévaut l'abbé de Saint-Martial contre son autorité et qu'il a osé produire devant le Parlement de Poitiers ; on dit même que le prieur de l'Artige se targue d'une bulle analogue. Maître Robert est arrêté à Orléans, au mois de septembre, interrogé par un conseiller et amené sous bonne garde à la Conciergerie de Poitiers, où on le met aux fers, en attendant que la Cour tranche la question de savoir s'il sera jugé par l'évêque d'Orléans ou par l'évêque de Limoges, voire par le Parlement lui-même. Le 29 novembre 1429, la Cour décide que le prisonnier appartient à l'évêque de Limoges, mais que celui-ci aura à se pourvoir d'une prison à Poitiers, que son tribunal devra comprendre quelques conseillers au Parlement et ne se prononcer que sur le délit commun, la connaissance du cas privilégié étant formellement réservée à la Cour suprême.

Jamais peut-être la justice, dont les institutions humaines rendent toujours la marche incertaine, ne clopina plus lamentablement en France que pendant la première partie du règne de Charles VII. La Chancellerie royale, mise vraisemblablement en mouvement par le duc d'Alençon, vint couper court au juste ressentiment de l'évêque de Limoges et jeter l'émoi dans la conscience des juges de Poitiers. Maître Robert Masselin obtint des lettres de rémission, et le 31 janvier 1430, on plaidait à la Grand' Chambre du Parlement, sous la présidence d'Adam de Cambrai, pour et contre l'entérinement de la grâce royale. On plaida derechef le 6 février, et l'arrêt, rendu seulement le 25, fut solennellement prononcé le 18 mars suivant. Il était court, mais net : « Il sera dit que lesdites lettres de rémission ne seront pas entérinées. » Et Robert Masselin resta enfermé

et enfermé à la Conciergerie. Mais ses protecteurs ne se tinrent pas pour battus. Le 12 juin, grand émoi au Palais : un sergent d'armes du roi, nommé Pierre Triboulet, Picard au geste prompt, vient réclamer le prisonnier, le fait deferrer de sa propre autorité et met la main à sa dague contre l'huissier du Parlement qui lui demande d'exhiber ses pouvoirs : force reste pourtant à la justice qui non seulement garde Masselin, mais envoie le sergent Triboulet le rejoindre en prison. On pense bien que le Parlement écrivit au roi pour se plaindre, mais le roi ne voulut rien entendre que son bon plaisir. Le 7 juillet, Adenet Trochelle, huissier d'armes, arrive à Poitiers avec une commission analogue à celle que Triboulet n'avait pas su remplir et en informe le Parlement qui se réunit le lendemain en conseil pour en délibérer. L'affaire était de conséquence ; il y allait de l'honneur de la Cour. Le Conseil décida de répondre à l'envoyé royal que la Cour ne consentait pas à se dessaisir du prisonnier ; mais, prévoyant que l'huissier d'armes pourrait passer outre, il résolut sagement de ne pas s'opposer par la force à l'accomplissement de sa mission. Lorsqu'on chercha Adenet Trochelle pour lui notifier cette délibération en partie double du Conseil, on s'aperçut qu'il était déjà parti en emmenant le prisonnier. Tel était le respect d'un agent officiel du roi de France pour la « souveraine Cour de parlement du royaume », siégeant à Poitiers, au mois de juillet 1430.

Nous sommes mal placés pour décider si le roi avait eu des raisons avouables de « préférer miséricorde à justice », comme dit le style des lettres de rémission. Toujours est-il que Robert Masselin, définitivement tiré d'affaire, eut à cœur de justifier une considération qu'avait fait valoir en sa faveur son avocat, maître Jehan Barbin, et que le greffier du Parlement a résumée en ces termes : « Dit que l'art de nu homme est nécessaire pour la chose publique, auquel l'art maestre Robert est très savant et expert, et à present

est souffrète (disette) de médecins, considéré le temps et les épidémies. » Entré comme médecin dans la maison de Georges de la Trémoïlle, le célèbre favori qui pendant six ans, de 1428 à 1433, réussit moins à servir la France qu'à asservir le roi de France, il obtint de Charles VII, le 25 avril 1431, une allocation de cent livres « en récompense des bons et agréables services rendus à la reine de France et aux officiers et aux serviteurs de son hostel ». Avec cet honorable certificat s'arrêtent nos documents sur Robert Masselin.

Mais je me reprocherais d'omettre un autre passage de la plaidoirie prononcée à Poitiers par maître Jehan Barbin en faveur de son client, notre héros. Pendant son séjour à Limoges, entre deux falsifications de bulles, sans doute, maître Robert fit, nous affirme son avocat, « un notable sermon en exhortant le peuple à la dilection du Roy et de la Pucelle ». J'ai dit comment le roi l'avait payé. Je ne doute pas que la Pucelle, dont le crédit passe celui des rois et dont la gloire se mue sous nos yeux en auréole, ne veuille, elle aussi, lui témoigner sa reconnaissance : puisse-t-elle, plus pitoyable que le Parlement de Poitiers, entériner devant la postérité les lettres de rémission accordées à maître Robert Masselin par le roi qu'elle a tant aimé !

---

NOTICE  
 SUR LA VIE ET LES TRAVAUX  
 DE  
**HENRI WEIL**

PAR  
 M. GEORGES PERROT  
 SECRÉTAIRE PERPETUEL DE L'ACADÉMIE

---

I

Le savant helléniste, le confrère aimé et respecté que nous avons perdu il y a quelques mois, Henri Weil, était né en 1818, à Francfort-sur-le-Mein. Quoiqu'il écrivit le français avec une propriété de termes et même avec une élégance que pouvaient lui envier beaucoup même de ceux qui, parmi nos compatriotes, font métier d'écrivain, il ne nous appartenait que par l'adoption. C'était l'Allemagne qui nous l'avait donné, de même que, dans la première moitié du dernier siècle, elle nous avait donné cet autre helléniste, Charles-Benoît Hase, qui, pendant bien des années, avait représenté dans notre Compagnie, avec beaucoup d'autorité, les hautes études grecques.

A les considérer dans leur ensemble, les carrières de ces deux érudits offrent de singulières analogies ; mais si, sous ce titre, la comparaison semble s'imposer, elle est toute



HENRI WEIL

1818-1909





à l'avantage de Weil. Hase savait sans doute le grec aussi bien que Weil l'a su. Le vocabulaire de cette langue lui était aussi familier. Il n'avait pas une connaissance moins précise et moins sûre de la grammaire, du système des flexions et des règles de la syntaxe ; mais Weil s'est distingué de son prédécesseur par une curiosité bien plus vive et par une bien autre portée d'esprit. Il a compris tout autrement, d'une manière bien plus large, le rôle et le devoir de l'helléniste. Aussi a-t-il, bien plus et bien mieux que son célèbre devancier, réussi à réveiller et à entretenir autour de lui le goût du grec, par sa parole de professeur et par ses écrits, à ouvrir aux intelligences les différentes voies d'accès qui les conduiraient à faire amitié avec le génie grec.

Hase a été, lui aussi, longtemps investi, comme Weil, d'un mandat de professeur ; mais il n'a pas formé un seul élève. Son enseignement, je puis le dire pour l'avoir suivi, par ordre, à la Faculté des lettres, a été vraiment stérile. Sa science, très profonde, mais purement formelle, n'avait rien qui pût attirer et retenir de jeunes esprits. Tout en prenant des notes, car nous étions tenus de rédiger le cours, ceux mêmes d'entre nous qui avaient le plus sincère désir d'apprendre n'écoutaient guère que d'une oreille. Ce qui d'ailleurs, plus encore que le contexte même de la leçon, achevait de nous en détacher, c'était qu'il semblait que le maître ne s'intéressait pas beaucoup à ce qu'il disait et que, quant à nous, nous lui étions tout à fait indifférents. Jamais, ni avant ni après la leçon, il ne s'établissait de relations directes entre les auditeurs et le maître.

Tout autre était l'attitude de Weil, dans ses rapports avec la jeunesse. L'action de sa parole et de ses écrits s'est fait sentir sans interruption, pendant plus de cinquante ans, à tous ceux dont la curiosité s'est portée sur l'histoire de la Grèce, de sa langue et de sa littérature. L'étendue et la souplesse d'une intelligence hors ligne ont sans doute été

pour beaucoup dans l'influence que notre regretté confrère a exercée sur de nombreuses générations d'étudiants, et, par ses ouvrages, sur presque tous les hellénistes contemporains, mais ce qui a peut-être contribué davantage encore à rendre cette influence suggestive et féconde, c'a été le caractère même de l'homme, la chaleur de son âme et sa parfaite bonté. Ces qualités sans lesquelles un maître, tout savant qu'il puisse être, restera au-dessous de sa tâche, Weil les possédait dans une mesure vraiment exceptionnelle; aussi renoncerois-je à poursuivre la comparaison que nous avons commencé à esquisser. Y insister, ce serait nous exposer à manquer d'égards envers la mémoire d'un ancien confrère qui a été, à sa façon, un érudit considérable et dont les travaux ont fait honneur à l'Académie.

Pour mettre Weil à son rang, il me suffira de vous rappeler la touchante unanimité des sentiments qui se manifestèrent ici même et tout autour de nous au lendemain de sa mort. C'était partout la même note que l'on entendait, aussi bien dans les propos qui s'échangeaient à voix basse derrière le cercueil que dans les hommages publics qui étaient rendus au défunt par les corps auxquels il avait appartenu. Avec ses confrères, les plus émus de tous les assistants étaient ses anciens élèves de l'École normale et de l'École des hautes études; mais bien d'autres aussi tenaient ce même langage qui n'avaient pas eu avec Weil des rapports aussi suivis, qui n'avaient été rapprochés de lui, à une heure donnée, que par l'amour commun du grec, par l'occasion d'un conseil à demander. Ce que tous s'accordaient à rappeler, c'était le cordial accueil qu'ils avaient trouvé auprès du maître, l'empressement avec lequel celui-ci s'était mis tout entier à leur disposition pour les aider dans les recherches qu'ils avaient entreprises. Souvent, racontait-on, dans son désir d'être utile, il ne se contentait pas de répondre par un avis donné à première vue et comme à la volée. Il avait pris note de la difficulté

qui lui était soumise et, au bout de deux ou trois jours, on recevait une lettre de lui. Parfois cette lettre contenait la solution désirée, la meilleure traduction qui se pût présenter d'un terme obscur et rare, l'indication des mots qui se prêtaient le mieux à remplir une lacune devant laquelle hésitait l'éditeur encore un peu novice d'une inscription mutilée ou des lignes incomplètes d'un papyrus.

## II

Cette science profonde et rare dont Weil a fait un si généreux usage, comment l'avait-il acquise, où et à quelle école? C'est ce dont, jusqu'à sa mort, je n'avais qu'une très vague idée. Je le savais, en gros, élève des Universités allemandes; mais j'ignorais quels étaient les maîtres qui avaient le plus efficacement concouru à développer son esprit. Surtout je ne savais rien des circonstances qui l'avaient amené à quitter sa patrie pour venir nous faire profiter de ce qu'il avait appris ailleurs, pour apporter ainsi à notre haut enseignement le précieux renfort d'une doctrine et d'une méthode qui, lorsqu'elles firent leur apparition dans la chaire de grec d'une de nos facultés de province, étaient certainement très supérieures, à la fois pour l'étendue et pour la précision des connaissances, à tout ce que pouvaient offrir aux rares étudiants d'alors les chaires mêmes des grands établissements de Paris. La plupart d'entre vous, mes chers confrères, étaient probablement dans le même cas que moi. J'ai donc pensé que, comme je l'ai fait moi-même, vous prendriez quelque intérêt à connaître les débuts d'une carrière qui a eu son originalité, vous aimeriez à savoir comment l'Allemagne, par sa faute, par la faute de ses lois et de ses mœurs, par celle des préjugés inhumains qui y régnaient encore vers le milieu du dernier siècle, a jeté dans l'exil un jeune homme en qui les plus éminents de ses maîtres devinaient

déjà un futur érudit, destiné peut-être à continuer la lignée des illustres hellénistes dont leur pays était justement fier.

Ces temps sont déjà bien loin de nous et peut-être aurais-je été fort embarrassé si je n'avais dû compter, pour présenter sous leur vrai jour les incidents de cette émigration forcée, que sur des souvenirs transmis de bouche en bouche et plus ou moins altérés par les caprices de la tradition orale. Je n'avais pas la ressource d'interroger les contemporains de celui qui n'était plus. Weil leur avait survécu à tous. Par bonheur, la piété de la famille et la confiance qu'elle m'a témoignée m'ont aidé à combler cette lacune. Notre confrère n'a pas voulu que les siens ignorassent rien d'un passé qui avait eu ses difficultés. Dans sa vieillesse, il avait donc écrit, à leur intention, un récit de sa vie ; mais il avait demandé que cette autobiographie ne sortît point du cercle de famille à qui elle était destinée. Par déférence pour ce vœu, on n'a pas cru pouvoir me livrer ces pages ; mais on a bien voulu en extraire pour moi quelques notes qui m'en ont donné tout l'essentiel. Pour ce qui est de la correspondance, on se sentait plus libre et on m'a communiqué plusieurs lettres intéressantes qui ont achevé de me faire comprendre quel accueil les premiers travaux du jeune érudit avaient reçu, en Allemagne, auprès des maîtres de la science philologique et, d'autre part, quels patronages empressés, quelles bonnes volontés cordiales et actives ont ouvert et aplané devant lui les voies, alors que, sentant, dans son pays natal, la route fermée à ses plus justes ambitions, il eut pris le parti de venir voir s'il ne lui serait pas possible de trouver, dans la France libérale et hospitalière, la place honorable à laquelle lui donnaient le droit d'aspirer ses études antérieures, son travail et son talent déjà mûr.

Henri Weil appartenait à une famille israélite de France qui y fut fort estimée, bien qu'elle ne fût pas riche. Elle était de cette famille tenait une pension qui recevait des

internes et des externes. Cette école ne faisait pas concurrence au gymnase. Elle y préparait ou bien elle le remplaçait, pour les enfants qui ne devaient point aborder les études latines et grecques. Dans les classes supérieures, c'était le directeur même de l'école qui professait les cours de français, d'histoire et de religion. Très vive et très chaude, sa parole avait une forte action sur ces jeunes esprits, et ce qui ajoutait encore au prestige du maître, c'est qu'il maniait la plume avec autant d'aisance et de succès que la parole. Dans des écrits qui avaient été très remarquables, il avait fait appel à l'opinion pour obtenir l'émancipation des Juifs ; il avait attaqué, avec beaucoup de verve, les écrivains et les orateurs antisémites.

Henri Weil commença ses études dans la maison paternelle, puis il entra au gymnase *in tertia*. Il y trouva un maître, Schwenk, dont il aimait à rappeler le nom pour l'intérêt qu'il avait pris à ses explications d'Horace et de Sophocle. D'ailleurs il regrettait que, dans cette classe, l'étude des mathématiques ne fût pas poussée au delà des éléments. Dans le gymnase de ce temps-là, il n'y avait guère de place que pour la culture classique. C'était à elle que tous les honneurs étaient rendus. Une fois par an, il y avait, à Francfort, une cérémonie qui répondait à nos distributions de prix. Les meilleurs élèves de la *prima* allaient débiter des discours allemands et des discours latins de leur composition dans la grande salle du *Römer*, en présence d'un nombreux public et devant les portraits des empereurs allemands qui décoraient les murs de la vaste pièce.

Le jeune homme suivit jusqu'au bout, avec succès, les cours de gymnase. Il s'était, dès lors, pris d'un goût très vif pour le grec. Ses auteurs favoris étaient Sophocle et ce Démosthène dont il devait, bien des années plus tard, nous donner une si savante édition ; mais la philologie ne suffisait pas à satisfaire sa vive curiosité. En troisième, il s'était fort amusé de la géométrie et de l'algèbre. En première,

il chercha dans la botanique une distraction du même genre. Il se fit ainsi un herbier où étaient classées plus de mille plantes, toutes cueillies de sa main. Cette chasse aux fleurs n'offrait pas seulement au collégien l'attrait des longues promenades à pied, à travers la campagne. Il y avait encore trouvé un autre avantage. Il y avait appris, disait-il, à bien regarder et à bien voir. Tous ici, nous n'avons connu notre confrère que sur le tard, quand sa vue était déjà très affaiblie, et nous avons quelque peine à nous le figurer sous des traits autres que ceux qui nous sont devenus familiers ; mais plusieurs des ouvrages de sa jeunesse et de sa maturité impliquent une étude attentive et minutieuse des manuscrits. C'est là un genre de travail auquel il n'aurait pu se livrer s'il n'avait eu alors de très bons yeux, ces yeux dont l'éducation s'était faite sur les pétales, les pistils et les étamines des fleurs champêtres et sylvestres.

Le jeune homme avait trop bien réussi au gymnase pour ne point aller demander à l'Université un complément d'instruction. Il n'avait pas encore seize ans quand il partit pour la ville d'université qui est la plus voisine de Francfort, pour Heidelberg ; mais lorsqu'il s'y transporta, il ne savait pas bien encore ce qu'il allait y faire. Son parti n'était pas pris d'une manière ferme. C'est qu'il n'y avait alors, en Allemagne, que deux carrières libérales dont la porte ne fût pas fermée aux Juifs, celle d'avocat et celle de médecin. Or Weil ne se sentait aucun goût pour ce qu'il appelait volontiers l'avocasserie. Il se résolut à essayer d'abord de la médecine. Il suivait, à Heidelberg, des cours de botanique, de chimie, de physiologie ; mais ce qui l'intéressait le plus, c'était les leçons du célèbre anatomiste Tiedemann. L'obligation de disséquer ne lui fut pas pénible. Dans un cadavre, comme dans un texte grec, il ne voyait qu'un sujet d'étude ; mais alors même, parmi ces travaux qui étaient si nouveaux pour lui, il n'avait pas perdu le goût de la littérature. Très souvent, de grand matin, avant

que s'ouvrissent les salles de cours, il montait au château pour aller s'asseoir sur l'esplanade et y lire le *Faust* de Gœthe.

Ce fut ainsi qu'il passa, dans cette aimable ville, tout son premier semestre de vie universitaire; mais sa famille et ses amis ne cessaient pas d'insister auprès de lui sur la longueur des études médicales et sur les incertitudes d'une carrière pour laquelle aucun appui ne lui était assuré. On lui conseillait de se préparer plutôt à reprendre un jour la pension de son père dont il pourrait augmenter l'importance. Au bout du semestre, il se décida donc à changer son fusil d'épaule. Il partit pour Bonn et s'y fit inscrire comme étudiant en philologie.

De tous les savants maîtres qu'il trouva dans cette ville, celui dont les leçons le frappèrent le plus, ce fut l'illustre Welcker. Son cours de mythologie fut pour l'étudiant une vraie révélation, celle de tout un monde de pensées dont, jusqu'alors, il n'avait pas eu le soupçon. Personne, selon Weil, n'a eu, au même degré que Welcker, le sentiment et comme l'intuition de la haute antiquité. C'était aussi avec une vive curiosité que Weil suivait les leçons que Welcker donnait sur l'histoire de l'art grec : mais il ne pouvait s'empêcher de les trouver un peu confuses, malgré l'admiration que lui inspirait le professeur. C'est que Welcker ne disposait point d'une galerie de moulages et, sans cette aide, sans un constant appel à des monuments mis sous les yeux des auditeurs, un cours d'histoire de l'art, quelque talent qu'y apporte le maître, ne laissera jamais dans l'esprit de ceux qui l'écoutent que des idées bien vagues. On ne peut, par des mots, représenter des formes, définir et distinguer des styles.

Ce fut seulement après la mort de Welcker que l'Université de Bonn mit un musée de plâtres aux ordres de son professeur d'archéologie. Si Welcker avait disposé de cet appareil, si, avec sa science et son goût, il avait pu exercer

ses élèves à comparer entre elles les œuvres les plus mémorables de la plastique grecque, peut-être aurait-il tourné vers ces études l'esprit du jeune homme et l'y aurait-il attaché pour la vie. Peut-être aurait-ce été comme archéologue et comme historien de l'art que Weil aurait pris rang dans le monde savant ; mais, dans les conditions où il était donné, cet enseignement tout livresque ne pouvait avoir qu'une assez faible prise sur une intelligence qui était déjà engagée dans une autre voie. Il avait pourtant laissé sa trace chez le philologue que fut Weil. Il l'avait rendu sensible aux jouissances que tire de la contemplation des chefs-d'œuvre de la plastique un esprit chez qui a été éveillé le sens de la forme. Tant qu'il eut des yeux, notre confrère se plaisait fort à visiter les musées. Il aimait à y conduire ses filles et à leur signaler les toiles et les marbres qui méritaient le mieux d'être regardés.

Si, malgré ce qu'elles avaient d'un peu sommaire, ces notions d'archéologie ne furent pas inutiles à Weil, c'était surtout un autre profit que celui-ci avait tiré des leçons du grand érudit. A l'école de Welcker, il avait appris à interpréter ces vieux mythes que l'imagination des Grecs a diversifiés en mille manières, mais à la forme et à la signification première desquels doit toujours savoir remonter quiconque fait profession d'étudier et d'expliquer la poésie grecque.

L'éducation du jeune helléniste était ainsi bien commencée. Au bout d'un an, ce fut à Berlin qu'elle alla s'achever. Il mit trois jours et trois nuits à se rendre en diligence de Francfort à Berlin ; mais il se trouva amplement payé de sa fatigue par les ressources que lui offrait cette Université. Il y avait là, dans ce que nous appellerions la faculté des lettres, plusieurs professeurs dont la réputation attirait, dans la grande ville qui n'était encore que la capitale de la Prusse, tout un peuple d'étudiants. C'étaient Friedrich Gœtze, orateur éloquent et spirituel, le célèbre



historien Ranke, puis, pour les futurs philologues, Franz Bopp et Auguste Bœckh. Bopp enseignait le sanscrit et cette science de la grammaire comparée dont il était, à vrai dire, le fondateur. Malgré l'attrait qu'aurait eu pour lui cette étude nouvelle, Weil, après réflexion, crut sage de renoncer à suivre les cours de Bopp. Il craignait de se disperser. C'est qu'il avait été d'emblée pris tout entier et comme conquis par l'enseignement de Bœckh. Ce qui l'avait charmé tout d'abord, c'était l'admirable clarté de la parole du maître, soit que celui-ci exposât la méthode et le système de la philologie, telle qu'il la comprenait, soit qu'il étudiât les institutions des cités de la Grèce, soit qu'il expliquât un dialogue de Platon. Weil entra donc dans le *séminaire* de Bœckh, où, de jour en jour, il apprécia davantage la supériorité de cette puissante intelligence. Avec sa force prodigieuse de travail, Bœckh avait tout appris de l'antiquité grecque. Il en savait tout; mais ces études diverses, ces recherches spéciales dont chacune paraissait à d'autres savants se suffire à elle-même et mériter d'occuper, à elle seule, toute une existence, il les faisait toutes converger vers un but suprême qu'il ne perdait jamais de vue. Chacune d'elles n'était pour lui qu'un moyen, le moyen de saisir et de fixer quelques-uns des traits dont le rapprochement donnerait une image d'ensemble, celle de la vie publique et privée des sociétés grecques. C'était avec cette préoccupation qu'il lisait et qu'il enseignait à lire les auteurs classiques; mais, des questions qu'il se posait à ce propos, combien il en était que laissait sans réponse le dépouillement même le plus complet et le plus méthodique de toute la littérature ancienne! Pour suppléer à l'insuffisance de la tradition littéraire, il eut la pensée et le courage d'entreprendre, avec le concours de l'Académie de Berlin, la publication du *Corpus inscriptionum græcarum* et, bientôt après, pour montrer quel parti l'histoire était appelée à tirer des documents épigraphiques, il écrivait le beau livre

qui a été traduit en français sous ce titre : *L'Économie politique des Athéniens*.

Dans les cours qu'il suivait assidûment et surtout dans les travaux du séminaire de philologie, le jeune homme était séduit par l'intérêt des recherches auxquelles préluait alors son maître, et celui-ci se plaisait à honorer de ses entretiens un élève dont le zèle le touchait. Weil ne songeait donc qu'à prolonger le plus possible ce séjour à Berlin dont il parlait, dans sa vieillesse, comme de l'un des plus heureux moments de sa vie, quand un incident imprévu vint déranger tous ses projets. En 1837, le duc de Cumberland, devenu roi de Hanovre, abolit d'un trait de plume la constitution du royaume, puis, bientôt après, destitua brutalement sept professeurs de son Université de Göttingue qui avaient protesté contre ce coup d'État. L'émotion fut grande dans toutes les Universités allemandes. A Berlin, le professeur Gans fit publiquement l'éloge des protestataires. Avec l'autorisation de la police, les étudiants allaient donner à leur maître une sérénade aux flambeaux. Par malheur, aux cris de : *Hoch lebe Gans*, « Vive Gans », vint se mêler un cri isolé : *Pereat!* nous dirions : *A bas!* qui s'adressait au chef de la police, dont la demeure touchait à celle de Gans. Une instruction fut ouverte à la suite de laquelle Weil, qui n'était pour rien dans ce cri séditieux, reçut du Conseil académique, avec plusieurs autres étudiants, un sévère avertissement. C'était ce qu'on appelait le *consilium abeundi*, une invitation à s'en aller. Atterré, il n'essaya point de faire reviser la sentence, ce qui eût peut-être été possible, et il partit pour Francfort : mais, quand il y fut arrivé, son père voulut qu'il retournât à Berlin, pour que l'on ne crût pas qu'il en avait été chassé. Il repartit donc à Berlin, où ses maîtres, satisfaits de le voir revenir, lui facilitèrent une nouvelle immatriculation : mais il avait compté sans les rancunes de la police, à qui l'incident avait rendu tout particulièrement suspect sa qua-

lité d'israélite. Le ministre de l'intérieur, Rochow, lui signifia un arrêté d'expulsion, auquel il dut obéir sur l'heure. S'il avait tardé, il aurait eu affaire à la force publique.

Pour terminer ses études, il lui fallut donc se transporter encore dans une autre Université. Ce fut Leipzig qu'il choisit. Il y était attiré par la renommée du célèbre helléniste Gottfried Hermann. Les cours de Gottfried Hermann intéressèrent l'étudiant; mais celui-ci ne voua point à ce nouveau maître les sentiments de vive sympathie que la personne même de Bœckh lui avait tout d'abord inspirés. Le caractère de l'homme, chez Hermann, n'appelait point la confiance et l'affection, Hermann était dominateur et hautain; il tenait à distance ses collègues et ses élèves. Placé à la tête de l'enseignement dans le royaume de Saxe, il exerçait ses fonctions en dictateur. Il faisait tout ployer sous une main de fer. Il affectait des goûts qui n'étaient pas ceux de la plupart des universitaires. C'était ainsi que, quoique déjà avancé en âge, il faisait presque chaque jour de longues promenades à cheval. Souvent il entrait botté et éperonné dans la salle de cours; mais ce qui, surtout, concourut à mettre Weil en garde contre le prestige de la brillante et subtile érudition d'Hermann, ce fut la vive impression qu'il eut tout d'abord de la différence ou, pour mieux dire, de l'irréductible opposition des deux méthodes et des deux doctrines dont Hermann et Bœckh étaient alors les représentants les plus autorisés.

Hermann était et voulait rester étranger à cette large conception historique de l'antiquité qui était sans cesse présente à la pensée de Bœckh et de son génial ami Karl Ottfried Müller. Tout ce qu'il avait de science et d'esprit, il l'appliquait à la critique des textes; il l'employait à discuter les leçons des manuscrits, à tâcher d'en combler les lacunes et d'en corriger les fautes par d'ingénieuses conjectures. Bœckh était loin de considérer ce travail comme inu-

tile et il rendait un juste hommage à ceux qui, comme Hermann, y excellaient. Comme éditeur de textes, Bœckh avait fait ses preuves par son édition de Pindare. Il les fit mieux encore par les soins qu'il donna, lors de la publication du *Corpus*, à l'établissement du texte de tant d'inscriptions qui avaient été si souvent mal transcrites et où manquaient partout des mots et des phrases entières ; mais ce qu'il avait peine à comprendre, c'était qu'un esprit de haute valeur se cantonnât dans cette étude sans essayer jamais de mettre à profit les résultats ainsi obtenus pour renouveler, en l'éclairant d'un meilleur jour, l'un des aspects sous lesquels s'offre à notre curiosité ce monde grec dont rien ne saurait nous être indifférent. De l'une à l'autre des deux tendances, le désaccord était trop marqué pour ne pas donner lieu à quelques polémiques entre les deux chefs d'école. Ceux-ci commencèrent par se combattre à armes courtoises ; puis quelque aigreur finit par se mêler au débat.

Tout en admirant la virtuosité d'Hermann, Weil était resté, de cœur et de pensée, sous l'influence du maître de Berlin. Lui qui devait plus tard se signaler, surtout comme éditeur d'Éschyle, par les libertés qu'il prendrait avec les leçons des manuscrits, il se tenait sur la réserve, au temps où il suivait les cours d'Hermann. Les corrections et les conjectures que celui-ci proposait à ses auditeurs lui faisaient un peu l'effet de jeux d'esprit et d'amusements frivoles. Tout mal disposé qu'il fût ainsi pour le rival et le contradictoire du maître auquel il était attaché, il ne put manquer de tirer plus de profit qu'il ne croyait alors de l'enseignement d'un helléniste aussi savant que l'était Hermann.

À la fin de son année de Leipzig, Weil fut reçu, *summa cum laude*, docteur en philosophie, comme on dit là-bas ; et, pour ces lettres, comme nous dirions. Ainsi s'achevait la vie d'étudiant. Celle-ci n'avait pas laissé d'être troublée

par de pénibles incidents, dont la portée fut sans doute aggravée par sa condition d'israélite. Nous tous qui avons connu ce doux vieillard, nous avons de la peine à nous figurer que, dans sa jeunesse, il ait risqué d'être, comme un malfaiteur, reconduit à la frontière par les gendarmes.

Malgré ces contretemps, Weil emportait des trois Universités qu'il avait fréquentées une forte éducation d'helléniste, que plusieurs savants de premier ordre, Welcker, Bœckh et Hermann, avaient concouru à lui donner; mais de tous ces maîtres, celui qui avait mis sur son esprit la plus forte marque et dont il se réclamait le plus volontiers, c'était Bœckh. Weil a toujours gardé, suspendu au mur de sa chambre, un grand portrait de Bœckh, cadeau du maître. Au-dessous de l'image, celui-ci avait inscrit un vers de Ménandre, qui témoignait de l'affection qu'il portait à son élève<sup>1</sup>. La variété même des travaux de Weil suffirait d'ailleurs à montrer que c'est à la tradition de l'école de Bœckh qu'il a toujours prétendu se rattacher.

Tenu en grande estime par tous les professeurs dont il avait suivi les cours, muni de son diplôme universitaire, Weil n'en était pas beaucoup plus avancé. Si, par le succès de ses études, il semblait désigné pour le professorat, sa qualité d'israélite lui interdisait d'y songer. Aucune Université allemande ne l'aurait admis dans le corps de ses maîtres. Il rentra donc à Francfort sans que parût alors s'offrir à lui une autre perspective que celle d'aider d'abord son père dans la gestion de son pensionnat, puis de lui succéder comme directeur d'une maison où l'on n'enseignait ni le grec ni le latin. C'était là un bien modeste avenir pour un jeune homme qui comptait déjà comme helléniste, qui, dès lors, collaborait à l'une des revues savantes de l'Allemagne en lui fournissant une étude sur l'historien Thucydide. Il accepta pourtant, au moins à titre provisoire, cette destinée; mais, avant de se mettre à la tâche, il voulut

1. Καλὸν τὸ θεσπύρισμα κειμένη χάρις.

élargir son horizon. Il alla passer à Paris quelques mois d'hiver, auxquels il trouva beaucoup d'agrément. Il en revint par Lyon, Genève et le Valais. Ce fut peut-être à ce moment que germa dans son esprit la pensée d'aller un jour chercher à l'étranger la situation honorable qu'il n'avait pas l'espoir de trouver en Allemagne.

En attendant que l'heure fût venue de prendre ce parti, le jeune docteur se fit un devoir d'aider son père du mieux qu'il pourrait. Il se chargea d'enseigner aux élèves du pensionnat l'histoire générale ainsi que les éléments de l'anthropologie, science de création toute récente qui était alors très à la mode. Son enseignement était très goûté. Ce qui achevait d'ailleurs de rendre le maître cher à ses élèves, c'est qu'il aimait à les emmener faire avec lui des excursions dans le Taunus, dont il connaissait tous les chemins pour les avoir parcourus avec ses camarades quand il était au gymnase. Pendant ces promenades, il faisait mille contes à ces enfants qui se pressaient autour de lui. C'étaient des récits tirés de l'histoire ; c'étaient des aventures merveilleuses qu'il inventait au gré de sa fantaisie. Il a toujours aimé à conter. Plus tard, ce fut pour ses enfants et ses petits-enfants que son imagination se mit ainsi en frais, soit qu'il les prit sur ses genoux et les tint suspendus à ses lèvres, soit que quelque belle légende grecque lui servît à tromper la fatigue d'une longue course.

La vie s'écoulait ainsi assez douce dans la maison paternelle ; mais pour le philologue qui avait bu avec délices aux sources de la poésie, c'était une vive privation que de ne pouvoir en ménager l'accès aux jeunes gens confiés à ses soins. L'idée lui vint donc de chercher à donner tout au moins quelque avant-goût de cette beauté des lettres grecques à ceux auxquels était refusé le privilège d'aller tromper leurs lèvres aux fontaines sacrées. Pour rendre ce service à ces déshérités, il entreprit de leur faire connaître, par de fides traductions qui seraient accompagnées de

courtes notices, les chefs-d'œuvre de cette littérature. Le livre avait pour titre : *L'antiquité classique pour la jeunesse allemande* <sup>1</sup>. Quelques morceaux de poésie, entre autres un chœur d'*Œdipe à Colone*, y étaient traduits en vers, en vers dont l'élégance et la précision furent goûtées. L'ouvrage eut beaucoup de succès. C'est ce dont témoigne une lettre très flatteuse d'Alexandre de Humboldt, datée de 1843, que Weil avait gardée comme un précieux encouragement donné jadis à un débutant par un homme qui, en France aussi bien qu'en Allemagne, occupait une situation hors pair par la réputation mondiale dont il jouissait <sup>2</sup>.

Ce livre, le premier que notre confrère ait publié, répondait à un désir que l'on a éprouvé en France, dans ces dernières années, depuis que s'y est développé l'enseignement des jeunes filles et, pour les jeunes gens, celui que l'on a appelé l'enseignement moderne. Plusieurs recueils, habilement composés, ont eu pour objet de satisfaire ce besoin. Je pourrais citer tel de nos confrères qui, grâce à la délicatesse de son goût, a su donner, à ceux mêmes qui n'entendent pas le grec, l'impression très sincère et très vive de l'originalité des épopées homériques <sup>3</sup>.

### III

Pour choisir les morceaux dont il présentait la traduction, Weil avait dû relire tous ses auteurs, et la préparation d'un travail de ce genre n'avait pu que réveiller chez lui le regret de se voir condamné à n'appartenir pas tout entier aux études qui lui étaient chères. Après mûre réflexion, il se décida donc à s'expatrier, à aller chercher fortune

1. *Das classische Alterthum fuer die deutsche Jugend.*

2. Voir cette lettre à l'Appendice.

3. *L'Homère* de M. Maurice Croiset a paru en 1896, dans la collection des *Pages choisies des grands écrivains* que publie la librairie Colin (in-12).

en France, dans un pays où ni les lois ni les mœurs ne laissent porter aux hommes de mérite la peine de leur hérédité. Il partit pour Paris, avec des lettres pressantes de ses anciens maîtres, et il y trouva le meilleur accueil. Au bout de quelques semaines, il entretenait des relations amicales avec MM. d'Eichthal, Saint-Marc Girardin, Letronne, Leclerc, Patin et Guigniaut. Ce dernier surtout lui avait ouvert sa maison et le traitait avec une véritable affection<sup>1</sup>.

Plusieurs de ces personnages occupaient une haute situation dans l'Université de France. Ils s'entremirent pour que Weil fût dispensé de subir l'épreuve de la licence ès lettres. On considéra comme équivalent au diplôme de licencié son titre de docteur obtenu à Leipzig. Dès lors, il ne lui restait plus, pour pouvoir aspirer à une chaire dans l'enseignement supérieur, qu'à soutenir deux thèses de doctorat. Les sujets qu'il présentait étaient des mieux choisis. Sa thèse française avait pour titre : *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, et sa thèse latine était intitulée : *De tragediarum græcarum cum rebus publicis conjunctione*.

Ces deux mémoires n'étaient pas des improvisations de circonstance. Lorsque le jeune homme étudiait avec Boeckh les poètes attiques du v<sup>e</sup> siècle, son attention avait été appelée sur le caractère très particulier d'œuvres dramatiques qui, au lieu d'être destinées, comme nos pièces modernes, à distraire, pendant une heure ou deux, quelques privilégiés, s'adressaient, sous les auspices des magistrats, au peuple tout entier, rassemblé dans le théâtre pour honorer un des grands dieux de la cité. Investi de ce rôle et mis en présence d'un tel auditoire, le poète ne pouvait pas ne point saisir l'occasion qui s'offrait à lui de faire appel à son sentiment patriotique. Parfois, comme dans les *Perses*

<sup>1</sup> Une lettre de M. de Saint-Marc Girardin, reproduite en appendice, nous apprend que ce fut d'abord et que témoignèrent tout d'abord à Weil les personnes qui se trouvaient en France.



d'Eschyle, c'était les dangers récemment courus et l'éclatant triomphe qu'il remettait sous les yeux de ses concitoyens. D'autres fois, comme Sophocle dans l'*OEdipe à Colone* et Euripide dans l'*Ion*, c'était en évoquant le souvenir des vieux mythes qu'il exaltait l'orgueil national. Dans les exploits des antiques héros, fondateurs et patrons de la cité, il trouvait des raisons d'espérer et de reprendre confiance, alors même que les temps étaient difficiles et que plus d'une appréhension troublait les âmes. Tous les grands événements, heureux ou malheureux, où se trouvait engagée la fortune d'Athènes, avaient ainsi leur écho dans les fictions des tragiques et, là même où celles-ci semblaient le moins se prêter à l'allusion, dans ces chants du chœur où, par des voies détournées, le poète pouvait toujours revenir à ce thème de l'éloge d'Athènes qu'il ne perdait jamais de vue. Ce qu'il s'agissait de déterminer, c'était dans quel esprit et avec quel accent la tragédie, au cours du v<sup>e</sup> siècle, par l'organe de ses plus illustres représentants et de leurs émules que nous connaissons moins, s'était associée aux joies et aux émotions de la cité, avait prêté son concours ou l'avait refusé aux partis et aux hommes qui se sont alors succédé dans la direction des affaires d'Athènes. Cette politique, Weil l'avait étudiée dans cette histoire de Thucydide qui lui avait fourni la matière de son premier essai; il était donc bien préparé à la tâche qu'il entreprenait.

Quant à l'autre mémoire, il était déjà sur chantier, quand Weil résolut de l'utiliser pour obtenir le titre qu'il ambitionnait. Au cours de ses lectures et particulièrement lorsqu'il travaillait à traduire, sans en laisser perdre toute la saveur, les pages des auteurs grecs et latins qu'il voulait faire goûter à la jeunesse allemande, Weil avait commencé de réfléchir à la question de l'ordre suivant lequel les mots se disposent dans les langues anciennes, d'une part, et, de l'autre, dans les langues modernes, telles que l'allemand et le français. Il ne s'en était pas tenu à constater des

différences ou plutôt un contraste qui frappent à première vue, il s'était appliqué à saisir les raisons de ces différences et à en définir les effets. Par de nombreux exemples, recueillis et classés avec soin, il avait cherché à expliquer comment, dans les langues anciennes, grâce à la liberté de construction dont elles jouissent, c'est le mouvement même de la pensée et du sentiment qui décident de la place que devra occuper, dans la phrase, chacun des mots qui la composent. Dans les langues modernes, au contraire, c'est la syntaxe, une syntaxe rigoureuse, qui indique ou, pour mieux dire, qui impose au mot le poste qu'il doit aller prendre; il y a là une sorte de consigne militaire. Cette opposition des méthodes, on en a la notion, pour peu que l'on ait pratiqué les idiomes classiques; mais ce qui fait l'intérêt et l'originalité du mémoire de Weil, c'est la comparaison minutieuse qu'il institue; c'est la finesse des analyses par lesquelles il montre quel usage un Démosthène ou un Cicéron a fait des franchises qui lui étaient concédées, puis aussi comment, par un effort heureux, un Bossuet ou un La Bruyère réussissent, dans une certaine mesure, à briser le moule d'une syntaxe toute logique, avec laquelle il ne semble point y avoir d'accommodements possibles.

Pour mettre son travail au point, Weil n'avait guère eu qu'à remanier ses notes, qu'à tirer du français les exemples qu'il avait sans doute d'abord empruntés à l'allemand. Quoiqu'il eût, dès lors, pris déjà l'habitude d'écrire le français, sur le conseil de M. Guigniaut, il accepta de faire revoir son manuscrit par un ancien élève de l'École normale, Charles Benoit, le futur doyen de la faculté des lettres de Nancy. Peut-être, en acceptant ce concours, fit-il preuve d'une modestie exagérée. J'ai lu jadis les mémoires que Benoit, pendant son séjour à l'École d'Athènes, adressait à notre Académie. Il n'y a aucun rapport entre sa phraséologie, souvent emphatique et la langue très précise et très simple qui est celle de Weil dans sa thèse. Cette langue a

même du trait. L'auteur, pour mettre en relief son idée, se permet quelquefois des comparaisons dont il emprunte les termes au monde de la matière ; mais il ne s'y attarde pas. L'image est vive, elle laisse une impression très nette.

Les deux thèses furent accueillies avec beaucoup d'éloges par la faculté des lettres de Paris, qui avait alors pour doyen Victor Leclere. Saint-Marc Girardin, pour faire valoir la thèse latine, lut à haute voix une page de cette thèse au public qui se pressait dans la petite et triste salle de l'ancienne Sorbonne où se tenaient alors les séances du doctorat. La thèse française ne fut pas moins goûtée. Weil fut proclamé docteur à *l'unanimité*, comme on disait alors, et plusieurs des juges invitèrent le nouveau docteur à aller les voir chez eux. Ce qui confirme d'ailleurs le jugement très favorable que la faculté avait porté sur ce travail, c'est la durée même du succès qu'il a obtenu. Cette thèse, ce qui n'est pas commun, a eu trois éditions. En 1887, elle fut traduite en anglais par un Américain. Pressé de la mettre à la portée des lecteurs anglo-saxons, celui-ci n'avait même pas pris la peine de demander à l'auteur la permission de se faire son interprète.

De tous les encouragements que Weil reçut à cette occasion, aucun ne dut lui être plus sensible qu'une lettre de son maître Bœckh. Cette lettre, datée de 1845, mérite d'être recueillie. Elle atteste à la fois la largeur d'esprit du grand philologue et le cas qu'il faisait de son ancien élève, qu'il sentait devenir un maître :

« Merci de votre envoi, mon cher ami. Votre thèse française est un modèle d'exposition claire et élégante. Votre thèse latine a les mêmes qualités de clarté. Toutes deux sont également pleines d'érudition et d'esprit.

« Je suis douloureusement honteux quand je compare à vos écrits ceux qui paraissent sur les mêmes sujets dans notre patrie réputée intelligente. Ils se signalent de la manière la plus rebutante par la confusion et l'obscurité

de la pensée, le manque absolu de méthode, l'enflure et le gaucherie du langage. Si vous étiez resté en Allemagne, vos œuvres, je n'en doute pas, eussent gardé tous les mérites qui les distinguent ; mais l'emploi du français me semble avoir été d'un grand avantage pour votre thèse sur l'*Ordre des mots*. Combien il est regrettable qu'un pouvoir privé de raison vous ait chassé de notre pays ! C'est en France maintenant que l'hellénisme va se développer. L'entreprise de Didot prouve que nos études y deviennent florissantes... »

Il y avait alors très peu de docteurs ès lettres, surtout de docteurs reçus dans les conditions où Weil avait su se placer. On ne s'étonna donc pas de voir Weil, après sa soutenance, solliciter la faveur d'être attaché à une faculté. Sa demande fut chaudement recommandée au ministre par plusieurs des membres de son jury, ainsi que par Letronne, auquel donnait beaucoup d'autorité le titre d'inspecteur général de l'instruction publique qui s'ajoutait à sa réputation de savant ; mais les chaires étaient alors en très petit nombre et, par suite, les vacances étaient rares. En attendant qu'il s'en produisît une, Weil, pour se conformer à la loi qui exigeait des candidats à l'enseignement supérieur un stage dans l'enseignement secondaire, fit pendant quelques mois des conférences dans deux pensionnats, dont les élèves suivaient les cours de l'un des collèges royaux de Paris.

À la rentrée de 1816, M. de Salvandy envoya Weil à Strasbourg comme suppléant du professeur de littérature latine. Il s'y plut beaucoup. Il n'avait pas tardé à se créer d'excellentes relations dans le monde universitaire. Au premier rang de ces amis français de la première heure, dont Weil a gardé un très cher souvenir, figurait un homme que plusieurs d'entre nous ont connu et beaucoup aimé, François Mortha, notre confrère de l'Académie des sciences (1781-1858). Mortha était alors professeur au collège royal de

Strasbourg. Ces deux amateurs passionnés de l'antiquité avaient autant de délicatesse dans la conscience que de finesse dans le goût ; ils étaient faits pour s'entendre. Martha était Alsacien. Il adorait son Alsace. Il en fit les honneurs au nouveau venu, de la montagne à la plaine, de Sainte-Odile à Thann, avec le concours d'autres Alsaciens instruits des choses de leur pays, Victor et Ignace Chauffour, de Colmar, un jeune professeur de droit et un avocat en renom.

Après la révolution de février 1848, M. Delcasso, titulaire de la chaire où Weil le suppléait, reprit son cours. Weil dut donc repartir pour Paris ; mais à Strasbourg, ses services avaient été trop appréciés par ses collègues et par les étudiants pour que, dès lors, sa place ne fût pas marquée dans notre enseignement supérieur. En attendant qu'une vacance s'y produisît, il profita de ses loisirs forcés pour prendre un nouveau titre qui lui donnait plus de droits encore au poste qu'il sollicitait.

Il y avait alors, pour les facultés des lettres, un concours d'agrégation, analogue à celui qui subsiste aujourd'hui pour les facultés de droit et de médecine. Le cinquième de ces concours, qui fut d'ailleurs le dernier, s'ouvrait à l'automne de 1848. Pour s'y faire inscrire, il fallait être citoyen français. Or, le décret qui conférait à Weil cette qualité venait d'être signé par Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif. Weil put donc figurer parmi les cinq ou six candidats qui se présentèrent devant le jury que présidait le doyen Victor Leclerc. Les compositions écrites et les explications de textes n'étaient point pour l'embarrasser ; mais ce qui ne laissait pas de l'effrayer un peu, c'était les plus importantes des épreuves orales, deux leçons à faire, l'une avec une préparation de vingt-quatre heures et l'autre après une heure de méditation. Depuis deux ans qu'il enseignait, il avait pris l'habitude de la parole française ; mais il ne pouvait vraiment pas espérer l'avoir aussi facile

et aussi brillante que tel de ses concurrents, né peut-être sur les bords de la Garonne. Il se défiait aussi de cet accent étranger qu'il n'a jamais pu perdre, malgré son long séjour en France. Ce qui le sauva, ce fut l'effort qu'il fit pour se rendre un compte très exact de ce qu'il avait à dire. La pensée fut nette et les mots la suivirent.

Weil obtint ainsi un succès inattendu, dont s'amusa fort le public qui assistait aux épreuves. Un des juges du concours était M. Alexandre, l'auteur du dictionnaire grec-français dont nous avons tous tourné bien souvent les feuillets. A chaque leçon, quelques minutes après que le candidat avait pris la parole, Alexandre fermait les yeux, se renversait la tête en arrière, s'endormait et allait parfois jusqu'à un léger ronflement. Or, à la surprise générale, ce fut les yeux grands ouverts qu'il écouta, avec une attention soutenue, les leçons de Weil. C'était un triomphe. Dès lors, la partie était gagnée. Pour mieux témoigner du plaisir que le jury prenait à entendre Weil, le président lui demanda de faire, hors programme, une leçon sur la littérature allemande. Weil parla de Herder et de Lessing. Le doyen, dans le rapport qu'il adressa au ministre, ne se contenta pas de proposer que le titre d'agrégé des facultés fût conféré à Weil. Il tint à dire que le concours avait dû, dans une large mesure, l'intérêt qu'il avait présenté à la part qu'y avait prise un savant distingué, élève des Universités allemandes. Avec notre regretté confrère a disparu le dernier survivant de ces concours, que l'on a eu grande raison de laisser, depuis 1848, tomber en désuétude.

A la rentrée, Weil fut envoyé à Besançon, comme suppléant du professeur de littérature grecque et latine. Dans une faculté où, comme dans celle-ci, il n'y avait, en tout, que cinq chaires magistrales, un maître unique était obligé de parcourir et de cultiver, à lui seul, tout le terrain que se partagent aujourd'hui, dans les moins importantes même de nos Universités, deux professeurs, souvent aidés par

plusieurs auxiliaires. Le titulaire ne tarda pas à mourir. Weil fut aussitôt chargé du cours. Au bout de dix-huit mois, la chaire était déclarée vacante et, sur la présentation de ses collègues, Weil y était nommé. Le parti un peu aventureux qu'il avait pris de s'expatrier se trouvait ainsi justifié. En Allemagne, Weil n'aurait même pas pu, vers le milieu du dernier siècle, être professeur dans un gymnase. En France, au contraire, malgré l'embarras qu'un étranger éprouve toujours, au premier abord, quand il est mis en demeure de s'adapter à des cadres faits pour une civilisation qui n'est pas tout à fait la sienne, il était arrivé, très vite, à une situation qui, sans être encore très brillante, répondait à tous ses désirs. Elle lui permettait de fonder une famille et de tenir son rang dans la ville où l'avait conduit le choix du ministre, d'y donner sa mesure comme maître de la jeunesse. Elle lui assurait en même temps des loisirs qu'il pouvait employer à établir sa renommée d'érudit par des travaux qui trouvaient en Allemagne et en France le meilleur accueil.

La reconnaissance qu'il devait à la France pour le service qu'elle lui avait ainsi rendu, Weil n'a jamais cessé de la manifester hautement, par ses actions comme par ses paroles. Il n'a point agi comme d'autres qui, tout en tirant un bon parti de l'hospitalité que la France leur avait libéralement accordée, laissaient parfois percer le secret mépris que leur inspirait ce que l'on appelle notre frivolité. Il ne s'est pas contenté de remplir, avec une scrupuleuse exactitude, même dans des circonstances assez délicates, tous ses devoirs de citoyen français. Il a, de plus, saisi toutes les occasions qui s'offraient à lui de montrer quelle différence il faisait entre le pays qui lui avait si largement ouvert la voie et celui qui l'avait en quelque sorte rejeté de son sein. Il y a quelque quinze ou vingt ans, Weil dînait avec Mommsen chez un de nos confrères. Au cours du repas, Mommsen dit à Weil : « Pourquoi, mon cher monsieur Weil,

nous avez-vous quittés? » Avec son ton ironique et tranchant Mommesen avait l'air de dire : « La place d'un homme de votre valeur était en Allemagne. C'est là que votre mérite aurait été apprécié à son juste prix. » « Pourquoi je suis parti de chez vous? » répondit très haut Weil. C'est fort simple : c'est parce que vous m'avez chassé, en qualité de Juif. »

#### IV

Dans cette faculté de Besançon où, comme c'était alors le cas pour presque toutes les facultés des lettres, il ne se faisait guère de travail utile, Weil, grâce à la supériorité de sa science et du goût très marqué qu'il avait pour l'action et pour la propagande, se créa bien vite un rôle à part, que ne songeait à lui disputer aucun de ses collègues, tous un peu endormis dans leur routine. Comme eux, selon le rite, pour amuser les oisifs de la ville, il faisait des cours publics, auxquels il trouvait l'avantage de s'exercer à parler d'abondance; mais c'était à une autre tâche qu'il se consacrait tout entier. De son fait, la faculté de Besançon eut, pendant une vingtaine d'années, ce que ne possédait alors, si je ne me trompe, aucune faculté de province, un vrai public d'étudiants en lettres. Ces étudiants, il les réunissait par petits groupes, pour appliquer avec eux cette méthode du travail en commun, dirigé par le maître, qui, alors, n'était guère pratiquée, en France, ailleurs que dans les conférences de l'École normale. Dans ce *séminaire*, comme on aurait dit en Allemagne, des vocations s'éveillaient. Si les plus modestes de ces étudiants se contentaient de se faire la licence, qui leur ouvrait l'accès d'une chaire de collège, les plus ambitieux aspiraient à l'École normale. Ils y entraient parfois d'emblée, sans avoir à passer par les concours des lycées de Paris. L'enseignement de Weil a



valu à l'École plus d'une recrue qui lui a fait grand honneur. Il me suffira de citer les noms de Tournier, dont Weil devait être plus tard le collègue à l'École, de Vernier, qui occupe maintenant, à la faculté de Besançon, la chaire de son ancien maître, puis ceux de Perraud et de Courbaud, qui furent d'excellents professeurs de lycée.

A force de zèle et de bonté, Weil trouva moyen d'agir même à distance, d'aider à se débrouiller et à s'instruire des jeunes gens que les conditions de leur vie privaient du bénéfice d'assister aux leçons du professeur. C'étaient des maîtres d'étude ou des régents des collèges de la Comté, qui ne pouvaient se rendre à Besançon que de loin en loin, par la patache. Quand ils venaient frapper à la porte de Weil, il leur accordait de longs entretiens particuliers et, dans l'intervalle de ces entrevues, il corrigeait, par correspondance, leurs compositions grecques et latines. Tout cela, depuis lors, a été imité, un peu partout, et réglementé par nombre d'arrêtés et de circulaires. Mais c'était alors une grande nouveauté. Grâce à l'esprit d'initiative d'un seul homme et aux qualités qu'il rencontrait dans le milieu où cette initiative s'exerçait, milieu où sont héréditaires des habitudes laborieuses et l'énergie soutenue de l'effort, la faculté de Besançon, une de celles qui, vu la faiblesse numérique de leur personnel, pouvaient sembler le moins prédestinées à donner l'exemple et à prendre la tête du mouvement, se trouvait, bien avant 1870, avoir réalisé sans bruit une partie des améliorations et des réformes qui, dans les dernières années du siècle, devaient aboutir à la fondation des Universités régionales.

De la bouche d'un de ceux qui avaient été parmi les premiers élèves bisontins de Weil, j'ai recueilli le souvenir très présent de l'impression que le maître avait produite sur les jeunes gens qui se pressèrent autour de sa chaire, quand il leur apparut comme le représentant et le messager d'une science plus profonde et plus féconde que celle

qui jusqu'alors ne les avait que médiocrement intéressés, comme le révéléur de méthodes qui les conduiraient à mieux comprendre et à mieux goûter la beauté des lettres antiques. L'aspect même du maître et sa physionomie ne laissaient pas d'ajouter au prestige qui s'attachait à sa personne. Nous tous, mes chers confrères, nous n'avons connu Weil que déjà courbé, déjà fatigué par l'âge ; mais, au dire de ses élèves d'autrefois, pendant les premières années de son séjour en France, svelte et grand, il était vraiment beau. Les longues boucles blondes d'une épaisse chevelure encadraient un visage mobile et fin, où brillait la lumière d'yeux très clairs.

Pendant que Weil exerçait ainsi, avec une autorité qui ne cessait pas de s'accroître, cette sorte d'apostolat de la philologie, la guerre de 1870 vint à éclater. Après nos premiers revers, quand nos provinces de l'Est furent envahies par les armées allemandes, il mit sa femme et ses enfants en sûreté à Pontarlier, puis il revint se renfermer dans Besançon, ville forte, où les approches de l'ennemi rendaient déjà la vie très difficile et que l'on s'attendait à voir, d'un jour à l'autre, assiégée et bombardée. Au milieu des rigueurs d'un hiver exceptionnellement dur, il fit là son service de garde national, avec la conscience qu'il portait dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Il n'avait jamais oublié la veillée de la nuit où l'on attendait la signature des préliminaires de paix. Les hostilités devaient commencer au jour, devant la place, si l'on ne recevait pas la nouvelle de cette signature. L'anxiété était grande dans tous les cours. Beaucoup de gardes n'avaient pas répondu à l'appel du tambour. Quant à Weil, il était là sur le rempart, son lourd fusil à tabatière entre les mains. Il y resta jusqu'au matin.

Tout en s'initiant ainsi, de son mieux, au métier de soldat, Weil n'avait pas cessé d'enseigner et de professer. Dans cette ville bloquée, où il n'y avait ni concerts ni

spectacles, on allait volontiers demander aux cours de la faculté la seule diversion que l'on pût espérer aux inquiétudes qui troublaient toutes les âmes. Weil ne se souvenait pas d'avoir eu autant d'auditeurs et d'auditrices que pendant ces mois où l'on vivait sous la menace des obus.

Bientôt après la guerre, le doyen de la faculté, Pérennès, vint à mourir. Par un vœu unanime, la faculté désigna Weil pour le décanat. Ce choix, que ratifia hautement l'opinion publique, ne se justifiait pas seulement par le mérite hors ligne du professeur. C'était aussi un hommage rendu au patriotisme dont avait fait preuve, en ces heures critiques, ce Français d'adoption. Ce patriotisme qui avait été ainsi prêt à braver jusqu'à l'épreuve du feu devint plus vif encore et plus susceptible qu'il ne l'avait été avant nos désastres. Sans manifestations bruyantes, il eut, depuis lors, des délicatesses et des scrupules que purent seuls remarquer ceux qui suivaient de près le mouvement de sa vie et de ses travaux. Jusqu'en 1870, il était souvent ramené à Francfort, pendant les vacances, par le désir de revoir sa vieille mère. Il y entretenait les rapports les plus cordiaux avec plusieurs érudits allemands, ses anciens camarades d'université ; il profitait aussi de l'occasion pour s'entendre avec Fleckeisen, le directeur du *Journal de philologie*, auquel il fournissait de nombreux articles.

Après la guerre, il crut devoir cesser de collaborer aux revues allemandes. Cette résolution, il y demeura fidèle, alors même que, par l'effet du temps, les justes ressentiments s'étaient affaiblis et que les relations s'étaient rétablies entre les corps savants des deux pays. Vers 1883, il fut invité, par le libraire allemand Teubner, à donner, dans la collection d'auteurs classiques qui porte le nom de cet éditeur, une réédition d'Eschyle<sup>1</sup>. Malgré ce que la proposition avait de flateur et le plaisir qu'il ne pouvait

1. *Æschyli tragiædiæ*. Edidit Henricus Weil. Leipzig, Teubner, 1884.  
— Iterum edidit revisas, 1907 et 1910.

manquer de prendre à donner ses derniers soins à un poète qui lui avait été particulièrement cher, son premier mouvement fut de refuser. Pour le décider à accepter, il fallut l'intervention d'un de nos confrères, M. Alfred Croiset. Celui-ci fit valoir le service que l'helléniste consommé rendrait aux études grecques en mettant à profit, pour mieux établir un texte aussi difficile, toute la science acquise au cours d'une longue vie de travail, pendant laquelle il n'avait jamais perdu de vue cet Eschyle sur lequel, dans sa jeunesse, il avait fait porter le premier effort de sa critique. Ces instances finirent par triompher de répugnances qui étaient très sincères.

Pour trouver en France même ces organes de publicité qu'il ne voulait plus chercher en Allemagne, Weil n'était d'ailleurs pas embarrassé. Il avait commencé par écrire quelques articles dans le *Journal général de l'Instruction publique* et dans la *Revue* hebdomadaire de la librairie Hachette ; mais le premier de ces recueils avait peu de lecteurs, et le second, où débutèrent, avec Taine, About et Prévost-Paradol, tant de brillants écrivains, faisait plus de place à la philosophie et à la critique des œuvres modernes qu'à la pure érudition. Les choses changèrent lorsqu'en 1866, Gaston Paris, Charles Thurot et Paul Meyer fondèrent la *Revue critique*. Ces noms étaient, à eux seuls, tout un programme. Ils suffisaient à indiquer quel devait être, dans la pensée des fondateurs, le caractère du nouveau recueil, caractère qu'il a fidèlement gardé, après plus de quarante ans. Aux articles de dénigrement, inspirés par des rancunes personnelles, et aux articles de complaisance, écrits par des compères qui n'avaient pas lu les livres dont ils transcrivaient les titres, on se proposait de substituer des comptes rendus qui seraient toujours demandés aux personnes les plus compétentes et qui, sans attendre à la longueur des articles du *Journal des Savants*, mettraient en lumière les mérites du livre et en relève-

raient les défauts. Cette tâche, personne n'était mieux apte que Weil à la remplir, pour tout ce qui concernait l'histoire des lettres grecques, la grammaire des langues anciennes, les mètres et les rythmes de leur poésie : mais ce qui, dès le premier jour, concourut encore à faire de Weil un des collaborateurs les plus actifs de la *Revue*, ce fut l'amitié que lui portait un des directeurs, notre confrère Charles Thurot. Thurot avait été pendant sept ans professeur au lycée de Besançon, pendant que Weil y enseignait à la faculté. Là les deux philologues s'étaient intimement liés et, bien qu'il y eût de sensibles différences entre leur tour d'esprit, entre le sens dans lequel s'étaient orientées leurs études, Thurot professait pour Weil une estime qui allait jusqu'à l'admiration. Étant donnée l'autorité qui s'attachait à ses avis, il contribua fort à obtenir que Weil fût enfin appelé dans l'enseignement supérieur à Paris où, depuis assez longtemps déjà, sa place était marquée, au jugement des vrais connaisseurs. En 1876, il était nommé maître de conférences à l'École normale, pour la langue et la littérature grecque. C'était les sections de seconde et de troisième année qui lui étaient confiées, avec le soin d'y aider dans la préparation de leur examen les candidats qui se destinaient soit à l'agrégation des lettres, soit à l'agrégation de grammaire. Il était, en même temps, nommé directeur d'études, pour le grec, dans la section d'histoire et de philologie de l'École des hautes études. Là, le maître pouvait, à loisir, initier aux méthodes de la critique verbale un petit nombre d'apprentis hellénistes qui n'avaient point à compter avec les nécessités d'un examen professionnel à subir prochainement. Là, en tout petit comité, on s'exerçait à déchiffrer ces papyrus qui sortaient les uns après les autres du sol inépuisable de l'Égypte. On s'exerçait à reconstituer des textes qui ne se présentaient, presque toujours, que sous la forme de fragments dont il était difficile de rétablir la liaison.

Avant même que Weil fût fixé à Paris, ses travaux avaient déjà commencé d'attirer l'attention de notre Compagnie. Celle-ci, dès 1866, l'avait inscrit sur la liste de ses correspondants régnicoles. En 1882, son ami Thurot, qui s'était chargé d'exposer ses titres, eut la joie de le voir nommer, en remplacement d'Édouard Dulaurier, membre ordinaire de l'Académie.

## V

Nous avons suivi notre confrère, depuis le premier éveil de ses hautes facultés, jusqu'à son entrée dans notre Compagnie, à travers toutes les phases d'une vie où, malgré la constance d'un effort toujours dirigé dans le même sens, il y a eu plus d'imprévu et de variété que l'on n'en rencontre d'ordinaire dans l'existence des savants parmi lesquels nous nous recrutons. Nous avons dit par suite de quels incidents ce fut en France que se termina, commencée en Allemagne, l'évolution de cet esprit aussi souple que robuste, comment ce fut chez nous que son érudition, d'abord puisée à des sources étrangères, acheva de mûrir et porta ses plus beaux fruits.

Il nous reste à définir, par une rapide analyse, le caractère et l'originalité des travaux qui avaient fondé la réputation de notre confrère et qui lui valurent l'honneur d'être considéré, pendant tout le cours de sa verte vieillesse, comme le chef respecté de cette école d'hellénistes, aussi fins lettrés que profonds érudits, qui tiennent une si grande place dans notre Compagnie. Ces travaux, nous ne saurions les énumérer ici. Pour en avoir la liste, on n'a qu'à se reporter à la bibliographie si exacte et si complète qui en a été donnée, par les soins de MM. Glotz et Dalmeyda, dans la *Revue des études grecques*, où cette liste ne remplit pas moins de vingt pages<sup>1</sup>. Quand on la parcourt, ils décon-

<sup>1</sup> *Revue des études grecques*, 1909, p. 383-404.

certent, ils effrayent presque par leur nombre et leur diversité. Parmi les notes quelquefois très brèves, parmi les articles plus ou moins développés dont les titres sont relevés dans ces pages, il en est qui se rapportent à la littérature allemande et à la littérature française. Ceux qui ont trait à la littérature latine ne sont pas rares : mais ce ne sont guère là, dans ce vaste ensemble, que des exceptions qui ont surtout pour intérêt de montrer quelle était la curiosité de cet esprit, comment la science qu'il avait acquise était assez fortement outillée pour aller chercher, en dehors de son domaine propre, sur des terres voisines, des points de comparaison et un supplément d'information.

A cela près, toutes les recherches que Weil a poursuivies, depuis sa prime jeunesse jusque dans l'extrême vieillesse, ont porté sur un seul et même objet, l'œuvre littéraire de la Grèce antique, cette œuvre si richement variée qui représente plus de dix siècles d'une création continue, cette œuvre immense dont une si forte part a péri, mais dont les moindres fragments méritent d'être pieusement recueillis. Des fragments, lorsqu'une main habile les rapproche et les interprète, permettent quelquefois d'entrevoir, comme à la lueur d'un rapide éclair, quelques traits expressifs des beautés perdues.

C'était vers un même but que convergeaient toutes ces recherches ; mais, pour l'atteindre, elles suivaient, selon l'heure, des voies très diverses. Cette œuvre écrite de la Grèce, Weil l'a étudiée sous toutes ses faces, dans la technique de sa grammaire et de sa métrique comme dans les sentiments et les pensées qu'elle traduit. Il l'a étudiée en historien qui, sachant à fond la suite des événements, la particularité des mœurs et le mécanisme des institutions, excelle à replacer les hommes et les ouvrages dans le milieu où ils sont nés, comme aussi en connaisseur délicat qui goûte vivement le charme de la poésie d'Homère et des Tragiques, d'Aristophane et de Ménandre.

Ce fut comme éditeur de textes que Weil commença de conquérir son renom d'helléniste. Ainsi qu'il le confessait, au cours de ses études universitaires, il ne s'était que faiblement intéressé aux méthodes et aux hardiesses de la critique verbale, telle que la représentait, à Leipzig, Gottfried Hermann; mais cet enseignement d'un maître éminent en son genre avait pourtant laissé des traces dans son esprit. A mesure que, d'année en année, Weil s'appliquait de plus en plus à la lecture des auteurs classiques, il s'était rendu compte des services qu'une critique avisée pouvait encore rendre à ces auteurs chez qui, dans le texte donné par les manuscrits, subsistaient encore bien des leçons qui n'offraient aucun sens ou qui n'en offraient qu'un dont l'esprit du lecteur n'était pas satisfait. Le désir s'était éveillé chez lui de s'essayer à ce travail d'émendation et de mise au point; mais ce qui vint le décider à y faire l'épreuve de ses forces, ce fut la lecture qu'il entreprit d'une édition d'Eschyle, œuvre posthume de Gottfried Hermann, qui venait de paraître. Sans méconnaître les mérites de cette réimpression, il pensa qu'il y avait autre chose à tenter, afin de restituer dans son intégrité un texte pour l'établissement duquel les manuscrits, rares et médiocres, étaient d'un faible secours.

Weil avait toujours beaucoup aimé Eschyle. Ce fut donc avec entrain qu'il se mit à l'œuvre et, de 1865 à 1867, il publia pièce par pièce, chez un libraire de Giessen, avec commentaire en latin, les sept tragédies d'Eschyle qui nous ont été conservées<sup>1</sup>. Ce premier Eschyle de Weil est une œuvre de jeunesse, ce qui en explique les qualités et les défauts. Quand il fit ses débuts dans le rôle d'éditeur, Weil était resté, plus qu'il ne se l'avouait à lui-même, sous l'influence de Gottfried Hermann. Il avait encore une confiance illimitée dans le droit qui serait acquis à tout esprit

<sup>1</sup> *Eschyli quæ supersunt tragædiæ*. Recensuit, adnotationem criticam prælosetivam adiecit Henricus Weil.



juste et pénétrant de corriger les leçons des manuscrits, alors même que ceux-ci sont d'accord pour les présenter, de les corriger dès qu'elles paraissent vicieuses et qu'elles choquent le goût. Ce dédain des manuscrits, il en est revenu plus tard, lorsque l'eut assagi une longue pratique des textes. « J'ai trop osé », disait-il, en parlant de son premier Eschyle, à un de ses meilleurs élèves, M. Gustave Fougères. Dans l'édition d'Eschyle qu'il a procurée, vers la fin de sa vie, à la bibliothèque Teubner, il a renoncé à la plupart de ses corrections et, de tirage en tirage, s'est tenu plus près de la vulgate. Il avait reconnu que celle-ci, dans bien des cas où il avait cru devoir s'en écarter, donnait un sens fort raisonnable.

Ce premier Eschyle, malgré ce qu'il y a là de témérité un peu aventureuse, n'en garde pas moins une grande valeur pour tous les hellénistes et surtout pour ceux qui veulent étudier le grand poète tragique. Parmi les conjectures que Weil proposait dans sa première réimpression, il en est beaucoup qui ont été abandonnées ; mais celles-là même restent intéressantes, parce qu'elles témoignent de la connaissance familière et profonde que le commentateur avait acquise de la pensée d'Eschyle et de sa langue, de la forme sous laquelle l'idée lui apparaissait, de la couleur des images par lesquelles il aimait à la traduire. Telles corrections que l'éditeur, après vingt ans de réflexion, renonçait à introduire dans le texte du poète restent, si j'ose le dire, plus *eschyléennes* que ces leçons de la vulgate auxquelles il revenait par prudence. Elles aident à comprendre l'originalité du génie d'Eschyle et à suivre les démarches de sa puissante imagination.

Pour imprimer son Eschyle, Weil avait été obligé de s'adresser à un libraire allemand ; mais, entre temps, les circonstances avaient changé en France et étaient devenues plus favorables. La maison Hachette avait annoncé l'intention de publier des textes nouveaux des auteurs classiques

grecs et latins, en grande édition dite *savante* pour les maîtres et en édition à l'usage des classes. Weil proposa de fournir son contingent à cette entreprise et le concours qu'il offrait fut accepté. Il commença ses travaux à Besançon et les poursuivit, plus tard, à Paris.

Dès 1868, il donnait, dans le format in-octavo de l'édition majeure, un choix de tragédies d'Euripide, sept pièces en tout, *Hippolyte*, *Médée*, *Hécube*, *Iphigénie à Aulis*, *Iphigénie en Tauride*, *Électre*, *Oreste*<sup>1</sup>. Les hellénistes ne purent s'empêcher de regretter que Weil, forcé de se soumettre aux exigences du programme que s'était tracé la librairie, n'eût pas été appelé à doter d'un Euripide complet cette collection où, bientôt après, son ancien élève, Tournier, allait publier, en s'inspirant des exemples de son maître, tout le théâtre de Sophocle ; mais, d'autre part, les conditions mêmes de l'entreprise à laquelle Weil se trouvait ainsi associé lui imposèrent, quand il eut à établir son texte, une discrétion et une réserve qui eurent leurs avantages. Il n'introduisit dans ce texte que des corrections qui présentaient un si haut degré de vraisemblance que l'on ne pouvait guère se refuser à les admettre. L'Euripide, malgré ses lacunes forcées, fut reçu avec un grand applaudissement.

Ce succès décida la librairie à s'entendre avec Weil pour un Démosthène ; mais, là encore, vu la destination toute scolaire de ces volumes, il ne pouvait être question d'une publication intégrale de l'œuvre du grand orateur. On convint donc de s'en tenir aux discours et aux plaidoyers qui, par leur importance et par leur intérêt historique, avaient chance d'être expliqués dans les classes ou d'être portés sur les programmes des examens de licence et d'agrégation.

1. Édition. *Sept tragédies. Révision nouvelle avec commentaire critique et explicatif*. Dans les deux éditions postérieures de ce recueil, en 1870 et 1905, Weil ne manqua pas d'introduire, dans le texte et dans les notes, d utiles corrections.

tion. Ainsi parurent, de 1873 à 1886, trois volumes dont le premier comprend les harangues et dont les deux autres sont consacrés aux plaidoyers politiques<sup>1</sup>. C'est là, dans son *Démosthène*, que Weil a le mieux donné sa mesure comme éditeur de textes, qu'il a su le mieux allier le respect auquel ont droit les manuscrits à l'ingéniosité du correcteur, à cette sorte de divination qui intervient lorsque les manuscrits ne donnent qu'une leçon inintelligible. De tout ce qu'il avait produit en ce genre, c'était là l'œuvre dont il était le plus satisfait. « Je n'aurais pas grand'chose à y changer », disait-il à M. Fougères.

Pour *Démosthène*, Weil disposait de manuscrits plus nombreux, et surtout meilleurs que ceux auxquels il avait dû recourir pour *Eschyle* et même pour *Euripide*. Il a eu surtout à choisir, et il l'a fait avec une grande sûreté de jugement, entre les leçons que lui offraient les deux plus estimés de ces manuscrits, celui de Florence et celui de Paris; mais ce qu'il y a peut-être là de plus remarquable, ce sont les introductions historiques qui précèdent chaque discours et les notes qui en éclairent les difficultés. Introductions et notes contiennent des renseignements d'une précision merveilleuse sur la politique du temps et sur les personnages de premier et de second plan qui y sont mêlés, sur la façon dont se tenaient les assemblées du peuple, sur le mécanisme des institutions judiciaires d'Athènes, sur l'esprit et sur les règles de la procédure attique en matière criminelle et civile.

Par une étude minutieuse des textes, Weil arrive parfois, pour l'histoire même des textes qu'il commente, à des

1. DÉMOSTHÈNE. *Les harangues*. Édition critique et explicative. Paris, Hachette, 1873, in-8°; 2<sup>e</sup> édition, 1886.

*Plaidoyers politiques*. Première série : *Leptine*, *Midias*, *Ambassade*, *Couronne*. 2<sup>e</sup> édition, 1883, in-8°.

*Plaidoyers politiques*. Deuxième série : *Androtion*, *Aristocrate*, *Timocrate*, *Aristogiton*. 1886, in-8°.

résultats vraiment curieux. On peut signaler, à ce titre, les observations que lui suggère la *Troisième Philippique*. Il en résulte que Démosthène aurait d'abord publié ce discours tel qu'il l'avait prononcé à la tribune, puis que, plus tard, pour faire un nouvel appel à l'opinion d'Athènes et à celle des cités grecques qu'il voulait mettre en garde contre les ambitions de Philippe, il aurait donné lui-même une nouvelle édition, revue et corrigée, de cette harangue. Les copistes par les soins de qui ces discours nous ont été transmis auraient eu sous les yeux à la fois les deux éditions de la *Philippique*, et ils en auraient fait un amalgame assez peu judicieux. C'est ainsi que s'expliqueraient maintes répétitions qui alanguissent le discours et qu'il paraît difficile de mettre au compte de Démosthène. L'hypothèse n'est pas seulement ingénieuse. Elle offre toute vraisemblance.

Ainsi qu'on le voit par les titres que nous venons de transcrire, ce qui caractérise Weil comme éditeur de textes, c'est le parti qu'il prit, et auquel il se tint, de s'attaquer hardiment aux grands auteurs. Comme d'autres hellénistes qui firent, avant lui, quelque figure dans le monde savant, il aurait pu aspirer à la gloriole d'être le premier à donner une réédition correcte de quelque texte tout à fait ou à peu près inédit. Ce qu'il aurait pu déployer de virtuosité dans ce genre de travail, il l'a surabondamment montré par l'édition qu'il a donnée d'un papyrus inédit que lui avait communiqué Firmin Didot, et qui contenait des fragments d'Euripide et d'autres poètes grecs<sup>1</sup>. Presque jusqu'à son dernier jour, par l'aide qu'il prêtait, de manière ou d'autre, aux érudits qui s'appliquaient à déchiffrer les papyrus

1. *Un papyrus inédit de la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot. Nouveaux fragments d'Euripide et d'autres poètes grecs. Deux planches phototypiques* (extr. des *Monuments grecs* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France), Librairie Firmin Didot, 1870, in 8.

grecs de l'Égypte, il a fait preuve de toutes les qualités que l'on est en droit d'exiger de l'auteur d'une édition princeps. Il excellait à ce jeu du supplément et de la conjecture. Il aurait pu s'y complaire au point de ne pas poursuivre d'autre ambition. Peut-être les badauds l'auraient-ils ainsi plus volontiers et plus vite admiré. Des badauds, il y en a partout, même dans les rangs du public, souvent un peu naïf malgré ses prétentions, qui décerne les brevets d'érudit; mais il a cru, avec raison, mieux servir les intérêts de nos études en aidant ceux qui s'y livrent à mieux comprendre et à mieux goûter Eschyle, Euripide et Démosthène. En assumant ce rôle, n'a-t-il pas fait un meilleur emploi de ses facultés critiques et de sa science que si, comme un Boissonade ou comme tel autre que je pourrais nommer, il ne s'en était servi que pour publier des écrits de basse époque dont quelques-uns auraient pu peut-être, sans grand inconvénient, continuer à dormir dans l'ombre de nos bibliothèques?

Que l'on ne s'y trompe pas. Pour suffire à la tâche que Weil avait faite sienne, il faut des mérites plus rares et plus difficiles à réunir que pour donner un texte lisible de quelque compilateur du iv<sup>e</sup> ou du v<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il faut avoir du goût, un goût fin et sûr. Il faut avoir assez pratiqué les poètes et les prosateurs de génie pour entrer dans leur pensée, pour deviner, par une sorte d'intuition, quel tour ils ont dû lui donner quand ils ont eu à rendre telle ou telle idée, à produire tel ou tel effet. Ce qui distinguait Weil, le secret de sa supériorité, était l'étude approfondie qu'il avait faite de la vraie littérature grecque, de celle qui va d'Homère à Aristote. Je pourrais citer tel helléniste de marque qui, comme il appert de l'ensemble de ses travaux, comme on s'en apercevait en causant avec lui, n'avait, selon toute apparence, jamais lu dans le texte et la plume à la main ni Eschyle, ni Sophocle ou Euripide, ni Thucydide ni Démosthène. Il a sans doute publié des

documents qui ont leur intérêt et l'on ne peut pas ne point lui en savoir un grand gré ; mais si, chez tous les peuples civilisés, on s'efforce de conserver au grec sa place dans l'éducation de la jeunesse et si c'est toujours à la Grèce que remontent, pour achever de s'éclairer et de se former, les intelligences qui ont les plus hautes ambitions, c'est parce qu'elles vont chercher là les origines et suivre l'évolution des pensées et des méthodes desquelles est issue la science moderne. C'est aussi parce qu'elles trouvent, dans les maîtresses œuvres de la poésie grecque, une diversion et un repos pour leur imagination surmenée et fatiguée par l'effort qui s'impose à l'invention poétique dans un monde déjà vieux et par l'outrance de l'expression que provoque cet effort. C'est pour elles un délice que d'aller se désaltérer et comme se rajeunir aux sources fraîches des sentiments simples, de ceux que firent naître, dans des âmes encore neuves, le spectacle de la nature, les joies de la vie. Si la littérature grecque vaut surtout pour nous par la liaison qu'elle permet d'établir entre le présent et le passé, par les leçons de mesure et de goût qu'elle nous donne, par les plaisirs exquis qu'elle ménage aux délicats, le rôle le plus beau auquel puisse aspirer un ami passionné de la Grèce ne sera-t-il pas toujours celui du savant homme qui, par sa souplesse d'esprit autant que par sa science, aura su se mettre en état de servir d'intermédiaire entre le génie grec et le génie français, d'aider celui-ci à nouer avec son illustre prédécesseur un commerce intime et familier ?

Cet office, ce n'est pas seulement comme éditeur et annotateur des textes littéraires que Weil, jusque dans l'extrême vieillesse, l'a rempli avec une autorité toujours croissante. Il s'en est acquitté de bien autres façons, aussi bien par tout ce qu'il a écrit, pendant le cours de sa très longue vie, que par son enseignement.

Ce que fut cet enseignement et quels services il a rendus, en province comme à Paris, on peut s'en faire une

idée par les notes qui représentent le cours qu'il a professé, à l'École normale, de 1876 à 1892. Ces notes, je les ai eues sous les yeux en plusieurs exemplaires qui m'ont été communiqués par les anciens élèves du maître. Rien de plus significatif que le soin avec lequel ces notes ont été recueillies et pieusement conservées. S'il y a jamais eu un public exigeant, malaisé à conquérir et à retenir, ce fut bien celui des conférences de l'ancienne École. La jeunesse est toujours et partout encline à une présomption un peu dédaigneuse; mais nulle part elle n'était aussi exposée à pencher et à abonder dans ce sens que chez cette élite, qui, toute fière du succès récemment obtenu dans le plus difficile des concours, était portée à s'exagérer sa propre valeur et celle de ses jugements. Ce n'était point par des phrases plus ou moins brillantes ou de vagues généralités que l'on pouvait espérer avoir prise sur un auditoire ainsi disposé. Il ne fallait point chercher à lui servir ce qui aurait pu être de mise ailleurs, devant l'assistance un peu mêlée des cours publics d'autrefois. On aurait risqué de provoquer le sourire; en tout cas, on n'aurait pas été très écouté. En revanche, avec quelle promptitude et quelle sûreté d'appréciation ces jeunes hommes intelligents et avides d'apprendre savaient rendre justice au maître qui leur apportait une science inédite et des idées personnelles!

Ce fut ce qui arriva pour Weil, malgré la lenteur d'une parole qui avait parfois quelque effort à faire pour atteindre à l'expression juste qu'elle finissait toujours par trouver. Dès ses premières leçons, tous les élèves, à de bien rares exceptions près, se sentirent intéressés à n'en rien laisser perdre, et cette conviction, une fois établie, se transmet de promotion en promotion, pendant seize ans. Chaque semaine, dans une de ses conférences, le professeur exposait l'histoire de la littérature grecque. Une année, il faisait l'histoire de la poésie et l'année suivante celle de la prose. Pour chaque auteur, il indiquait les meilleures éditions, les

meilleurs ouvrages à consulter; mais ces indications étaient très sobres. Weil n'était pas de ceux qui se complaisent à ce stérile étalage de bibliographie par lequel maints candidats au titre d'érudit cherchent à dissimuler la médiocrité de leur science et la pauvreté de leurs idées. Il est plus facile de lire et de citer tout ce qui a été dit sur un sujet que de trouver soi-même à dire, sur la matière, quelque chose de vraiment neuf, quelque chose qui vaille la peine d'être dit et d'être imprimé. Ce que donnait le maître, pour chaque écrivain de marque et pour chaque œuvre importante, c'était, sous une forme très brève et très pleine, le fruit de ses propres lectures et de ses longues réflexions; c'était des analyses faites de première main et des appréciations critiques où l'on sentait partout autant la finesse du goût que la sûreté de l'information. Chez plusieurs des auditeurs de ce cours, j'ai surtout retrouvé le souvenir très présent des leçons que le maître avait consacrées à l'œuvre si vaste et si complète d'un Platon et d'un Démosthène. Avec une lucidité dont ils étaient émerveillés, il les avait aidés à se reconnaître parmi tous les détours où s'engage, entraînée par la forme du dialogue, la pensée subtile et profonde du philosophe, à suivre cette pensée dans la marche progressive d'un développement dont la continuité se dissimule parfois sous les apparences du caprice. C'était par le caractère même et par le rôle politique de Démosthène, dont toute la parole tend à l'action, qu'il expliquait comment c'est avec celui-ci qu'atteint à sa perfection cette prose oratoire qui déjà commence à s'altérer chez Éschine en visant à l'effet et qui va bientôt, avec l'école dite asiatique, se parer de faux ornements et verser dans la déclama- tion. Quant aux tragiques d'Athènes, qui pouvait mieux en parler que l'éditeur d'Eschyle et d'Euripide? Qui donc était mieux en mesure de faire comprendre comment était né le drame attique et par quel ensemble de conditions s'élevait-il au nôtre, comme aussi de définir le génie



et l'originalité de chacun des grands poètes qui l'ont illustré?

Ce qui faisait, pour les plus studieux et les plus prévoyants de nos élèves, le prix de ce cours et des notes qu'ils en gardaient, c'est qu'ils trouvaient là, tracés par une main très ferme et très sûre, les cadres de toute une histoire de la littérature grecque. Certains des compartiments de ces cadres, ceux sur lesquels se portait tout d'abord le regard, étaient d'ores et déjà très remplis. L'auteur du tableau y avait groupé, d'après leurs affinités naturelles, et il avait caractérisé par des traits nets et vifs les génies souverains et les œuvres capitales. Là où il ne s'agissait que des époques de décadence et des écrivains de second ordre, rien qu'une légère esquisse, mais une esquisse qui mettait hommes et choses à leur place, qui donnait le sens des mouvements de l'esprit. Il n'y avait alors en France rien qui équivalût à ce sommaire méthodique et substantiel, rien qui pût le remplacer pour le professeur désireux de bien préparer sa classe et surtout pour le jeune homme qui voulait réunir les matériaux d'une thèse. Nous ne possédions pas alors une seule histoire de la littérature grecque qui fût écrite en langue française. On n'avait que des abrégés, faits plutôt pour les gens du monde et les écoliers que pour les étudiants adultes. Le meilleur même de tous, celui de Pierron, malgré de réels mérites, ne pouvait être d'aucun secours à quiconque voulait pousser un peu loin l'étude d'une question d'histoire littéraire. Pour peu que l'on eût cette ambition, c'était à des livres allemands, d'une lecture souvent pénible, qu'il fallait avoir recours. De ces livres, un seul, celui d'Ottfried Müller, avait été traduit en français. C'était l'œuvre d'un large et brillant esprit, de l'un des hommes qui ont le mieux connu et le plus aimé la Grèce antique; mais cette histoire, qui a de si belles et si fortes parties, est restée inachevée. D'ailleurs, en raison de la date où elle a paru, elle n'a pu tenir compte des découvertes que les papyrus ont multipliées dans les

derniers temps. De ce chef, elle était déjà vieillie quand elle fut traduite.

Cette histoire générale de la littérature grecque dont Weil avait ainsi établi le canevas et rassemblé tous les éléments, pourquoi ne s'est-il pas décidé à l'écrire et à la publier? Aucun helléniste contemporain n'aurait pu porter dans l'accomplissement de cette tâche une compétence plus hautement reconnue, tout à la fois plus de science et plus de goût. Ce qui, sans doute, l'en a empêché, c'est que, pendant les années de sa maturité, de sa pleine activité, la meilleure part de son temps était prise par d'autres travaux, par ses éditions de textes classiques. C'est aussi que, quand il aurait pu y songer, l'âge était venu, qui ne lui permettait plus guère de s'engager dans une entreprise d'aussi longue haleine, avec l'espoir fondé de la conduire à son terme. S'il en éprouva quelque regret, ce regret dut fort s'atténuer quand il vit paraître et qu'il put lire la belle *Histoire de la littérature grecque* que commencèrent à publier, en 1887, nos deux confrères Alfred et Maurice Croiset. Ceux-ci n'ont jamais été, à proprement parler, les élèves de Weil. Ils avaient passé par l'École avant que Weil y enseignât; mais, dans leurs leçons de la Sorbonne et du Collège de France comme dans tous leurs écrits, ils ne se sont jamais fait faute de témoigner leur déférence au vieux maître dont ils recherchaient l'entretien et les conseils. Quand ils ont eu, chemin faisant, à prendre parti sur mainte question obscure et très discutée, ils se sont, bien souvent, arrêtés à l'opinion que Weil avait soutenue dans le débat. C'est que, parmi les problèmes qui se posent devant l'historien des lettres grecques, il en est bien peu auxquels Weil n'ait pas eu l'occasion de toucher, dans une de ces notes ou dans l'un de ces comptes rendus qu'il a fournis en si grand nombre aux revues françaises et étrangères.

Ces notes, ces articles, Weil n'a pu entreprendre de les

recueillir tous. Il y en avait trop. Pourtant, sur les instances de ses élèves et de ses amis, il s'est décidé, dans les douze dernières années de sa vie, à reprendre et à rééditer, en les soumettant à une révision attentive, ceux de ces essais qui lui ont paru le plus dignes d'être conservés. Parmi les épis de cette riche moisson, il a fait un choix, et il en a lié trois gerbes. Ainsi sont nés les trois volumes qui ont pour titres : *Études sur le drame antique*, *Études sur l'antiquité grecque* et *Études de littérature et de rythmique grecque*<sup>1</sup>. Parmi les morceaux rassemblés sous ces trois étiquettes, il n'y en a pas un qui n'offre un intérêt ; mais nous ne saurions songer à signaler ici ceux mêmes d'entre eux qui nous paraissent avoir le plus d'importance. Le dernier venu de ces volumes s'adresse surtout à des spécialistes, à ceux que n'effraye pas la difficile étude des mètres et des rythmes de la poésie grecque. Weil s'était acquis de bonne heure, en cette matière, une compétence qui n'a jamais été mise en question. Les deux autres volumes sont d'une lecture plus courante. Dans l'un d'eux, les hellénistes qui s'occupent du déchiffrement des papyrus grecs de l'Égypte trouveront d'excellentes leçons de méthode, plus d'un modèle de restitutions à la fois prudentes et hardies. Il y a là aussi, à propos du livre classique d'Erwin Rohde, *Psyché*, une grande étude sur le *Culte des âmes chez les Grecs* et la *Croyance à l'immortalité de l'âme*. Weil montre là très bien ce qu'il y a eu de confus et souvent de contradictoire dans des conceptions auxquelles les modernes, quand ils ont voulu les exposer, ont presque toujours prêté une cohérence et une fixité qu'elles n'ont jamais eues dans l'esprit des anciens, jamais surtout dans l'âme populaire. Il fait comprendre comment ont pu coexister dans les imaginations des croyances qui, logiquement, paraissent inconciliables. Toute cette analyse est d'une rare finesse. On ne

1. 3 vol. in-18, Paris, Hachette, 1897, 1900 et 1902.

goutera pas moins l'article intitulé : *Les premiers penseurs grecs*. L'auteur s'inspire du beau livre de Gomperz pour mesurer la puissance de l'effort que la pensée grecque a faite dès le VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il indique ce qu'elle a dès lors conçu et deviné. Il en dégage les brillantes hypothèses que la science moderne est venue souvent développer et confirmer.

Cependant, des trois volumes, celui que je préfère et que préféreront, je crois, la plupart des lecteurs (il a eu une seconde édition), c'est les *Études sur le drame antique*. « Avec Homère », y dit quelque part l'auteur, « la tragédie grecque est le legs le plus précieux que l'antiquité grecque nous ait laissé en fait de poésie<sup>1</sup> ». Cette merveille de la tragédie grecque, personne ne l'a étudiée de plus près que ne l'a fait Weil ; personne ne l'a plus chaudement admirée et n'a donné des raisons meilleures de son admiration. A quiconque veut en saisir l'esprit, en découvrir les origines, en suivre l'évolution et en mesurer l'originalité, on ne saurait trop recommander la lecture et la méditation des chapitres intitulés : *La tragédie attique, La dramaturgie d'Eschyle, La fable de Prométhée dans Eschyle, Le théâtre d'Euripide, Les formes lyriques de la tragédie grecque*, etc., etc.

Il y a là, traités avec une vraie maîtrise, comme plusieurs chapitres détachés de cette histoire des lettres grecques à laquelle Weil aurait peut-être attaché son nom si les circonstances ne l'avaient pas engagé et retenu dans d'autres travaux jusqu'au moment où était passée l'heure de former un tel dessein. Ces fragments donnent une très haute idée de ce qu'eût été le monument dont nous n'avons ainsi que les pierres d'attente.

Par les écrits que nous avons cités, on peut, jusqu'à un certain point, se faire une idée de ce que fut son enseigne-

ment, surtout dans ce cours de l'École normale en vue duquel il aménagea, il distribua dans un bel ordre tout le trésor d'un savoir lentement amassé, mais ce n'était pas seulement par ces leçons en forme que s'exerçait l'action du maître sur ses élèves. Tous les auditeurs de ces conférences se rappellent les magistrales explications de textes grecs qu'il dirigeait en troisième année, avec les candidats au concours de l'agrégation. Jamais il n'esquivait les difficultés; mais celles mêmes qui, au premier abord, avaient paru les plus insurmontables s'évanouissaient quand il s'y attaquait. S'il en triomphait avec une apparente aisance, c'était que, par une pratique assidue, il s'était familiarisé avec la langue de chaque auteur, si bien qu'il arrivait en quelque sorte à penser dans cette langue. Il réussissait ainsi à expliquer Eschyle par Eschyle et Thucydide par Thucydide.

Weil n'apportait pas un moindre soin et une moins rare maîtrise à la lecture de ces travaux de seconde année qui, dans l'ancienne École, contribuaient pour une forte part à la formation des esprits. Les sujets qu'il proposait étaient des mieux choisis et plaisaient aux élèves. Il rendait à ceux-ci leurs manuscrits couverts de notes qui remplissaient toutes les marges. J'étais alors directeur de l'École où, quelques années plus tôt, j'avais été le prédécesseur de Weil dans la conférence de grec. Il était naturel que je m'intéressasse tout particulièrement à ce qui se faisait dans cette conférence. Je demandais donc aux élèves de me remettre ceux de leurs travaux qui se rapportaient aux lettres grecques, à mesure que ceux-ci leur revenaient corrigés par le maître. J'avais plaisir à y trouver, dans telle page qui n'était déjà plus d'un écolier, les prémices de talents qui, depuis lors, ont fait honneur à l'École; mais ce dont j'étais surtout curieux, c'était des notes du correcteur. Je n'en perdais rien et elles m'ont beaucoup appris. Celles de ces notes qui portaient sur la grécité, sur la date

et l'histoire des écrits, répondaient, par leur précision, à ce que j'attendais de l'helléniste hors ligne ; mais ce qui ne laissa pas, au premier moment, de me causer quelque surprise, ce fut la place que le maître, dans sa correction, réservait aux remarques de goût et de style. Weil avait, à un haut degré, ce que nous appelons le sens littéraire et, à la différence de certains érudits, il n'en rougissait pas. Il ne craignait pas d'avouer qu'il admirait et d'indiquer, en quelques mots, les raisons souvent très neuves de son admiration. Il n'avait pas le pédantisme de la sécheresse.

Voici qui ne me frappait pas moins dans cette annotation : elle témoignait partout d'un sentiment très juste et très vif des exigences et des finesses de la langue française. Il ne laissait point passer, sans la souligner d'un trait de plume, la moindre incorrection, un tour de phrase dont la gaucherie nuisait à la clarté du discours, une expression plate ou forcée. Boissier, qui avait les mêmes élèves que Weil et qui leur corrigeait des travaux du même genre, n'était pas plus puriste que cet étranger, plus soucieux de la propriété des termes.

Quand s'était créée, en 1867, l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, Weil, comme on pouvait s'y attendre, avait été l'un des premiers à apporter son adhésion aux promoteurs de cette entreprise. Il était encore, l'an dernier, avec MM. Bréal, Heuzey et moi, un des rares survivants du groupe des fondateurs. Depuis le moment où il fut établi à Paris, il ne cessa pas de prêter à l'association, en y payant de sa personne, le concours le plus fidèle. Il assistait à presque toutes les séances. Il y prenait volontiers la parole. Il entretenait ses collègues de ses recherches les plus récentes. Il leur soumettait les ingénieuses conjectures que lui avait suggérées soit l'étude d'un texte classique, soit celle de quelque papyrus nouvellement découvert. Beaucoup des notes ou des petits mémoires qu'il lut à ces séances ont été publiés soit dans

*l'Annuaire* de l'Association, soit dans la *Revue des études grecques* qui prit la suite de *l'Annuaire*. Ce qu'il ne mettait point là, il le donnait soit à la *Revue de philologie*, soit au *Journal des Savants*, ce doyen de la critique, ce vieillard vénérable que l'Académie, en 1908, a sauvé d'une mort certaine.

## VI

Cette production féconde, les infirmités de l'extrême vieillesse l'ont nécessairement ralentie ; mais elles n'ont pas réussi à y mettre un terme. Cette belle vie n'a pu se prolonger au delà des limites ordinaires qu'en payant son tribut à la nature par l'usure des organes. Annoncées de longue date par des symptômes précurseurs, ces infirmités ne devinrent vraiment graves qu'assez tard, quand notre confrère eut dépassé l'âge de quatre-vingts ans. Toujours penché sur ses livres et l'œil souvent rivé aux traits pâlis des papyrus et des manuscrits, il n'avait pas assez ménagé sa vue. Celle-ci s'était affaiblie peu à peu. Ce fut sept ou huit ans avant sa mort qu'il devint vraiment aveugle, qu'il dut tout à fait renoncer à lire et à écrire. L'oreille avait été, très tôt, un peu dure. Elle le devint surtout dans les dernières années ; mais, par bonheur, il n'arriva jamais à la surdité complète. On put toujours causer avec lui en s'approchant de son oreille et en parlant distinctement, sans érier. Il avait dû, à son grand regret, renoncer à fréquenter nos séances, où il n'aurait pas pu entendre les lectures ni les observations qui s'échangeaient entre confrères. Il n'apparaissait à l'Académie, conduit et soutenu par une de ses filles, que de loin en loin, pour donner, par quelques paroles respectueusement écoutées, l'appui de son témoignage et de son vote à quelque helléniste dont il estimait les ouvrages. Cependant l'ouïe, tout

atteinte qu'elle fût, lui permit de rester en relation avec le monde extérieur, avec les siens, qui l'entouraient de soins pieux, avec ses élèves et ses amis, qui venaient l'entretenir de leurs recherches et des travaux qu'ils avaient en train. On le trouvait toujours aimable et souriant. Jamais une plainte ne lui échappait. Malgré les privations auxquelles il était condamné, il était heureux de pouvoir continuer à vivre de la vie du cœur et de celle de l'esprit, à goûter la beauté de ces chefs-d'œuvre du génie grec qu'il avait tant aimés, à suivre le mouvement de ces études où il avait joué un si grand rôle.

Depuis une dizaine d'années, Weil ne sortait plus guère de sa chambre que pour ses promenades quotidiennes au Bois dont il était voisin et, vers la fin de sa vie, dans le petit jardin de l'hôtel qu'il habitait ; mais ce reclus avait merveilleusement ordonné sa vie de façon à ne rien perdre du peu de ressources que ces infirmités lui laissaient. En dehors des visites, qui étaient la part de l'imprévu, il avait sévèrement réglé l'emploi de son temps. Une jeune Russe venait lui lire de l'allemand ou de l'anglais. Ses filles lui lisaient les journaux et les revues françaises et étrangères, parfois les meilleures pièces du théâtre contemporain ; mais s'il cherchait une distraction dans ces lectures variées, ce à quoi il tenait surtout, c'était à ne point perdre de vue cette Grèce antique où, depuis sa jeunesse, sa pensée avait élu domicile. Un jeune Hellène, ancien élève d'un lycée de France, venait, à jours fixes, lui lire du grec ; mais son vrai secrétaire, pour cette langue, c'était son gendre Dalmeyda. Pour engager celui-ci à remplir cet office, c'eût été certainement assez de l'affection qu'il avait vouée à son beau-père ; mais ce qui le faisait s'en acquitter avec plus de zèle et de plaisir encore, c'était le profit qu'il en tirait. Il avait pris le goût du grec à l'École, dans les leçons du maître, et, par ses thèses, par l'excellente édition qu'il avait donnée des *Bacchantes* d'Euripide, il avait gagné son brevet d'hellé-



niste. A lire du grec avec Weil, on avait toujours beaucoup à apprendre. La lecture était sans cesse coupée par des observations instructives. Enfin, quand Weil n'avait auprès de lui ni son lecteur à gages ni son gendre, que retenaient souvent au lycée ses devoirs professionnels, il n'était pas jusqu'à ses filles qui ne pussent lui rendre le service désiré. Il ne leur avait pas enseigné à traduire le grec ; mais, afin de pouvoir l'aider, elles avaient appris à le lire, et ce fut souvent avec le secours de leurs yeux qu'il sut, en pleine cécité, triompher des difficultés que présente aux mieux voyants le déchiffrement des textes gréco-égyptiens. Elles lui épelaient les lettres visibles sur le papyrus et elles lui indiquaient la longueur des lacunes. Sa tête travaillait sur ces données. Il arrivait ainsi à se représenter assez fidèlement l'état du manuscrit pour trouver une restitution qui paraissait la meilleure que l'on pût proposer.

Ce qui permit au vieillard d'entretenir ainsi jusqu'au bout l'activité de son esprit, ce fut, d'une part, l'extraordinaire ténacité d'une mémoire qu'il n'avait jamais cessé d'exercer et, d'autre part, la puissance de réflexion qu'il avait acquise à vivre dans les ténèbres. Au cours de sa quatre-vingt-troisième année, il avait eu une légère congestion cérébrale qui, pendant quelques jours, avait brouillé les souvenirs et paru affaiblir l'intelligence ; mais les symptômes fâcheux avaient très vite disparu et, après quelques mois, toute trace en était effacée. La mémoire et le jugement avaient repris toute leur netteté.

Cette mémoire était vraiment prodigieuse et ceux-là seuls qui ont vécu dans l'intimité de Weil peuvent se faire une juste idée de tout ce qu'elle avait emmagasiné et retenu. Un jour que l'on avait été contraint par je ne sais quelle affaire de laisser le vieillard plus longtemps seul que d'ordinaire, on s'excusait auprès de lui, en rentrant dans la pièce où il se tenait. « Vous avez dû vous ennuyer », lui disait-on. — « Pas du tout », répondait-il. « Je me

sans récite une tragédie d'Eschyle. » Ce n'était point là une vanterie de philologue. Quand, avec l'aide de M. Dalmeyda, il s'occupait, en 1906 et 1907, à préparer la révision de cette édition classique d'Eschyle que lui avait demandé le libraire Teubner, son collaborateur avait à peine besoin de lui relire les textes. Il les savait par cœur et il prévenait, en les répétant, la voix qui s'apprêtait à les lui rappeler. Dans l'intervalle des séances où se poursuivait ce travail, il se remémorait les passages difficiles et, dans une intense méditation, il examinait les leçons données par les manuscrits, il les comparait aux corrections et aux conjectures que lui-même et d'autres éditeurs avaient jadis proposées, et il arrêtait ainsi, dans son esprit, tous les traits du texte qu'il voulait offrir aux hellénistes, comme un dernier salut et un dernier adieu à son poète favori.

Alors même, sa curiosité s'intéressait encore à d'autres recherches. Ce fut ainsi que, grâce à cette méthode de travail et aux concours empressés qu'il trouvait autour de lui, il put, en 1908, donner au *Journal des Savants* des *Remarques sur les nouveaux fragments de Ménandre* et, un peu plus tard, sur les *Oxyrrynchus papyri*, publiés par Grenfell et Hunt. En 1909, quelques semaines avant sa mort, il insérait encore, dans la *Revue des études grecques*, une note intitulée : *Papyrus récemment découverts*.

Comme défendu contre la mort par le bon emploi qu'il faisait du répit que celle-ci lui accordait, Weil avait déjà dépassé le terme ordinaire des vies les plus longues. Il entraît dans sa quatre-vingt-douzième année. Les forces ne pouvaient pas ne point baisser. Les jambes s'affaiblissaient ; mais l'esprit avait conservé toute sa vivacité. Le jeudi 4 novembre 1909, M. Dalmeyda, après avoir assisté à la séance mensuelle de l'Association des études grecques, passa, vers la fin de l'après-midi, prendre des nouvelles de son beau-père. Celui-ci s'informa des sujets qui avaient été traités en séance et prit intérêt au compte rendu qui

lui en fut présenté. Sa dernière pensée fut ainsi pour le grec et pour ceux qui, dans notre siècle utilitaire, s'efforcent d'en répandre et d'en entretenir le goût. Le vendredi 5, il s'éteignit doucement.

Notre Compagnie ressentit vivement cette perte. Malgré son grand âge, il n'en était pas le doyen. Par le fait de sa venue tardive à Paris, il n'avait été convié à siéger dans nos rangs que bien après le moment où, dans d'autres conditions, ses travaux lui auraient mérité cet honneur; mais nous vénérons en lui le vieillard, chargé d'œuvres et de jours, que l'on a si bien appelé le *Nestor de la philologie*. Quoiqu'il ait toujours porté dans la critique une entière sincérité, il n'avait jamais blessé personne, tant il mettait de bonne grâce dans les objections mêmes et les réserves auxquelles il se croyait obligé. On retrouvait là toute l'aménité de son caractère. Il ne comptait donc que des amis parmi nous et, en dehors de notre Compagnie, dans le monde des hellénistes, en France et à l'étranger.

Si j'ai pu vous raconter avec quelques détails cette vie qui est d'un bel exemple par la persévérance dans l'effort et le dévouement au devoir, je ne saurais beaucoup ajouter à ce que notre président de l'an dernier, M. Bouché-Leclercq, a dit, devant cette tombe, de la valeur de l'œuvre et de son originalité. Ce même jour, un autre de nos confrères, M. Théodore Reinach, rappelait, à propos de Weil, une louange qui a été justement donnée à un des grands savants du XIX<sup>e</sup> siècle, Théodore Mommsen. Comme celui-ci, Weil était « un de ces érudits rares qui sont en même temps des hommes instruits ». S'il a voulu pénétrer tous les secrets de la grammaire et de la langue grecque, s'il a peiné sur les manuscrits, s'il s'est plongé dans les arcanes de la métrique, ce n'a pas été pour le vain plaisir de faire admirer la virtuosité qu'il déployait dans ces études difficiles. Ce fut pour nous offrir, dans toute sa pureté, le texte des écrits de tous ces grands

auteurs qu'il aimait passionnément, ce fut pour nous mettre à même de les mieux goûter, pour nous faire mieux comprendre quels moyens d'agir sur les âmes et d'ébranler les imaginations le poète grec, le poète lyrique et le poète dramatique trouvaient dans la variété des rythmes et dans le concours de la musique. S'il étudia, dans le plus menu détail, la technique de tous ces beaux ouvrages, ce fut toujours afin de nous les rendre plus intelligibles et de les rapprocher ainsi de nous, malgré la différence des temps et des civilisations. S'il a été un professeur hors ligne, c'est parce qu'il faisait voir à ses élèves, dans les historiens et les philosophes grecs, les premiers hommes qui aient su appliquer la réflexion à l'analyse des phénomènes moraux, sociaux et physiques, puis exposer avec méthode les idées que leur avait suggérées le spectacle du monde. Dans les poètes, il leur montrait les interprètes émus et fidèles des sentiments les plus simples et les plus profonds de l'âme humaine, de ceux qui en forment le fond et qui survivent à tous les changements de régime. Pour Weil, la littérature grecque resta toujours une maîtresse dont nous avons encore à prendre des leçons, une maîtresse de la pensée libre et claire, de l'émotion mâle et franche.

---

## APPENDICE

---

LÉLIE DE SAINT-MARC GIRARDIN

Paris, le 29 juillet 1842.

Monsieur,

J'ai mérité vos éloges bienveillants que par une seule qualité, j'aime beaucoup l'Allemagne et les Allemands, et ceux d'après, comme vous, Monsieur, aiment notre belle France, sont sensibles à l'affection que vous me témoignez pour

ma patrie et à l'espérance que vous me faites concevoir de vous voir vous y établir. Cependant, avant de prendre sur moi de vous conseiller de le faire définitivement, j'ai besoin de vous communiquer quelques réflexions qui me sont venues à l'esprit.

Vous êtes juif, Monsieur, et en France, grâce à Dieu, les juifs sont citoyens et aptes à tout. Nous sommes un peuple fort libre de préjugés; c'est notre gloire et notre vanité. Ne croyez pas pourtant que lorsque nous agissons, nous ayons toujours l'esprit aussi ferme et aussi impartial que lorsque nous écrivons. Nos livres valent mieux que nous. Dans le monde, votre religion ne vous fera aucun tort; mais dans l'Université, avec la défiance injuste dont le clergé français poursuit l'Université, votre religion pourra parfois devenir un embarras et un obstacle. Vous en triompheriez, j'en suis persuadé, parce que vous auriez pour vous l'appui d'une administration éclairée et décidée et, de plus, la recommandation de votre talent et de votre caractère. Cependant j'ai cru devoir vous indiquer franchement une difficulté qui ne peut manquer de se rencontrer, et plutôt que de manquer de sincérité à votre égard, j'ai mieux aimé vous confesser le reste d'empire que les préjugés gardent encore, même en France.

Après avoir rempli ce devoir, permettez-moi de vous dire que personne ne sera plus heureux que moi de vous voir transporter chez nous votre mérite et votre zèle, et que je serais heureux en toute occasion de vous aider à triompher des obstacles que vous pourriez trouver dans votre carrière.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

SAINT-MARC GERARDIN.

EXTRAIT D'UNE LETTRE D'ALEXANDRE DE HUMBOLDT, BERLIN, 1843.

EN RÉPONSE À L'ENVOI DE « DAS KLASSISCH. ALTERTHUM ».

J'ai lu votre livre avec grand plaisir et je vous remercie de me l'avoir envoyé. Je reconnais dans ce choix de l'antiquité classique l'esprit qui s'était déjà révélé dans votre étude sur Thucydide comme historien. Vous avez voulu initier à la littérature grecque la jeunesse étrangère encore à la philologie; mais ceux d'entre nous qui, plus heureux, ont autrefois suivi timidement la

voie des études classiques, ceux-là, vous les encouragez à s'engager de nouveau dans cette voie et à chercher si elle n'est pas plus salutaire pour l'âme que le chemin si prosaïque du fer et de la vapeur.

---

## SÉANCE DU 25 NOVEMBRE

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret en date du 19 novembre, par lequel est approuvée l'élection faite par l'Académie de M. Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff, comme associé étranger, en remplacement de M. Tobler, de Berlin, décédé.

Dans une lettre qu'il adresse au Président, M. von Wilamowitz-Moellendorff remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant l'un de ses associés étrangers.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il a soumis au Comité des monuments historiques le vœu exprimé par l'Académie, au sujet du projet de la démolition des deux mosquées d'Alger, et que cette assemblée, à l'unanimité, s'est déclarée hostile à tout projet qui entraînerait la disparition de ces deux spécimens du plus haut intérêt de l'art musulman. En conséquence, M. le Ministre a fait connaître à M. le Gouverneur général de l'Algérie que son administration ne pourra, le cas échéant, que s'opposer à toutes demandes du Conseil municipal d'Alger tendant soit au déclassement des deux mosquées, soit à leur transfert sur un autre emplacement.

*Le Gérant, A. PICARD.*

COMPTES RENDUS DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES  
PENDANT L'ANNÉE 1910

---

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND POTTIER

---

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND POTTIER.

M. le Gouverneur général de l'Algérie écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, conformément aux instructions de M. le Sous-secrétaire d'État des beaux-arts, il vient d'inviter M. l'Inspecteur général des services d'architecture de la colonie à étudier, de concert avec la municipalité d'Alger, les dispositions qui pourraient être prises à l'effet de maintenir les deux mosquées de la Pécherie et de la rue de la Marine à leur emplacement actuel.

Le Secrétaire perpétuel communique une circulaire qui fait connaître que la ville de Rouen célébrera du 6 au 18 juin 1911 le Millénaire de la fondation du Duché de Normandie. L'Académie est invitée à se faire représenter au Congrès qui sera tenu au cours de cette solennité.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Léopold Delisle, décédé.

Le Président rappelle les noms des candidats qui sont : MM. Édouard Cuq, Fr. Delaborde, Diehl, Huart, Monceaux, Psichari.

Il y a 35 votants ; majorité 18.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, M. Éd. Guq obtient 10 suffrages ; M. Psichari, 9 ; M. Diehl, 6 ; M. Huart, 4 ; MM. Delaborde et Monceaux, chacun 3.

Au deuxième tour de scrutin, M. Diehl obtient 11 suffrages ; M. Psichari, 10 ; MM. Delaborde, Guq et Monceaux, chacun 4 ; M. Huart, 2.

Au troisième tour de scrutin, M. Diehl obtient 18 suffrages ; M. Psichari, 11 ; M. Monceaux, 5 ; M. Guq, 1.

En conséquence, M. Diehl, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. le D<sup>r</sup> Armaingaud fait une communication sur les éditions des *Essais* de Montaigne et le texte de la *Vulgate*. Il montre que, par suite d'une extraordinaire méprise, la plupart des éditions des *Essais* qui, depuis 1826, sont entre les mains des lecteurs de Montaigne donnent un texte altéré et répondent à la définition que Victor Le Clerc lui-même a donnée d'une mauvaise édition. Au lieu de copier le texte de 1595, que Le Clerc déclarait être le seul fidèle et correct, et que l'on désignait sous le nom de *Vulgate* qui fut ensuite donné à sa propre édition, l'imprimeur a réimprimé le texte de l'édition de 1635, que Le Clerc dénonçait avec raison, dans une préface, comme fautif, et déclarait vouloir écarter. Le texte involontairement altéré de Victor Le Clerc ayant fait autorité, presque toutes les éditions subséquentes l'ont reproduit. M. Armaingaud montre d'ailleurs que ce n'est pas le texte de 1595 qui doit être la source du vrai texte, la *Vulgate* en un mot, mais « l'exemplaire de Bordeaux » converti de corrections et d'additions de la main de Montaigne, les leçons de l'édition (Gournay (1595) étant suspectes lorsqu'elles diffèrent de celles de « l'exemplaire de Bordeaux », pour des raisons déjà connues et pour celles que vient d'apporter M. Armaingaud<sup>1</sup>.

MM. Camille JULIAN, Théodore REINACH et PERROT présentent quelques observations à la suite de cette communication.

<sup>1</sup> Voir ci-après.



## COMMUNICATION

LES ÉDITIONS DES « ESSAIS » DE MONTAIGNE :  
LE TEXTE DE LA « VULGATE », PAR M. LE D<sup>r</sup> ARMAINGAUD.

En 1826, Victor Le Clerc publia une édition des *Essais* de Montaigne remplie de notes précieuses et d'éclaircissements : « Le texte des *Essais*, disait-il dès les premières lignes de son *Avertissement*, le texte des *Essais*, souvent altéré, avait besoin d'être ramené par une sévère critique à sa pureté primitive. » Puis il expliquait qu'il y a trois sources auxquelles on peut remonter pour établir le texte complet des *Essais* : l'édition de 1595 donnée par M<sup>lle</sup> de Gournay, chez Langelier, trois ans après la mort de Montaigne ; l'exemplaire de l'édition de 1588 corrigé de la main de l'auteur et connu sous le nom d'*exemplaire de Bordeaux* ; enfin l'édition que M<sup>lle</sup> de Gournay, qui vécut près de quatre-vingts ans, publia, en la dédiant à Richelieu, qui en avait fait les frais, en 1635.

Après avoir écarté avec pleine raison le texte de 1635, M<sup>lle</sup> de Gournay s'étant permis de changer des expressions, des tournures de phrases, et de déformer le style de Montaigne, Le Clerc écarte aussi l'*exemplaire de Bordeaux* pour des raisons beaucoup plus discutables, et il conclut que la seule édition sur laquelle doit reposer le texte des *Essais* est celle de 1595, et déclare qu'en conséquence l'édition qu'il publie est la fidèle reproduction de celle de 1595.

L'autorité de Le Clerc — grandement justifiée, car il était à la fois un grand savant et un homme de haute conscience — était telle ou devint rapidement telle dans les années qui suivirent, que personne ne pensa à rechercher s'il avait réellement fait ce qu'il proposait de faire, et on demeura si convaincu que le texte de Le Clerc était celui de la première

dition Gournay, que depuis quatre-vingts ans on a couramment désigné indistinctement sous le nom de *Vulgate* soit l'édition de 1595, soit l'édition Le Clerc, qui fut reproduite au xiv<sup>e</sup> siècle par presque toutes les grandes maisons. En sorte que les neuf dixièmes au moins des exemplaires des *Essais* qui figurent en ce moment dans les bibliothèques publiques ou privées sont la reproduction pure et simple du texte de Le Clerc. Eh bien, ce texte non seulement n'est pas pur, mais il est notablement plus fautif que celui des éditions publiées depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle jusqu'à Le Clerc, texte qu'il dénonce avec raison comme étant altéré. Le Clerc, — chose à peine croyable, mais pourtant très réelle —, a fait exactement le contraire de ce qu'il a voulu faire et de ce qu'il a cru avoir fait : il croit avoir écarté le texte de 1635, dans ce qu'il a de différent de celui de 1595, et c'est au contraire ce texte de 1635 qu'il donne neuf fois sur dix ; il croit aussi avoir rigoureusement exclu celui de l'*Exemplaire de Bordeaux* quand il diffère de celui de 1595, et c'est aux corrections interlinéaires de cet exemplaire qu'il donne très souvent la préférence : en sorte que Le Clerc et, à sa suite, la plupart des éditions qui sont entre nos mains répondent exactement à la définition qu'il a donnée d'une mauvaise édition. J'ai recueilli dans l'édition Le Clerc plus de deux cents exemples de cette double méprise, dont voici, je crois, l'explication : par suite d'une fâcheuse erreur et d'une incroyable légèreté, le compositeur typographe n'ayant pas eu sous la main d'exemplaire de l'édition de 1595 qu'il avait ordre de copier, a copié le texte de l'édition Johanneau publiée elle aussi en cinq volumes, huit années auparavant, par la même maison Lefèvre, laquelle édition, conformément aux intentions de l'éditeur, exprimées dans la préface, avait précisément donné généralement la préférence au texte de 1635.

On est sans doute permis de ne pas attacher autant d'importance à ce que le faisait Le Clerc lui-même à ces infidélités

du texte qu'il se flattait d'avoir évitées; la plupart ne trahissent pas la pensée de Montaigne. Néanmoins le style en est comme décoloré, et il importe de prémunir les futurs éditeurs des *Essais* contre l'imitation du déplorable exemple qu'a donné M<sup>lle</sup> de Gournay, sous prétexte de rajeunir le style.

Est-ce à dire qu'il suffira, pour établir une bonne édition, de réimprimer fidèlement et correctement le texte de 1595, c'est-à-dire de faire ce qu'avait voulu faire Victor Le Clerc? L'idée contraire prévaut aujourd'hui, très justement, à mon sens.

Les raisons que donnait Le Clerc pour écarter l'exemplaire de Bordeaux n'ont pu paraître acceptables en 1826 que parce que, à cette date, on connaissait fort peu ce document, et V. Le Clerc lui-même n'a pu croire que c'était un exemplaire abandonné que parce qu'il ne le connaissait que par ouï-dire.

D'autre part, les raisons qu'il invoquait pour justifier la préférence donnée par lui au texte publié par M<sup>lle</sup> de Gournay trois ans après la mort de Montaigne, lorsque celui-ci diffère de l'exemplaire de Bordeaux, ont perdu toute la valeur qu'elles paraissaient avoir à cette date. Cette préférence, en effet, est fondée sur la confiance absolue que lui semble mériter la « fille d'alliance » de l'auteur des *Essais*. Or une connaissance plus complète du caractère de la savante fille et un examen plus attentif des leçons qui sont propres à son édition nous obligent à tenir ces dernières pour suspectes. Nous savons — et probablement V. Le Clerc ignorait — qu'elle s'est permis une supercherie littéraire des plus blâmables : quelques années avant sa mort, elle commença la publication d'un texte posthume de Ronsard qu'elle présentait frauduleusement comme corrigé par le poète lui-même. Peut-on vraiment s'en rapporter à la parole d'une femme aussi peu scrupuleuse? Et lorsque je m'aperçus, en 1901, — et que je fis connaître à mes amis de la Société

Montaigne — que le magnifique éloge de M<sup>lle</sup> de Gournay qui occupe les trois quarts d'une page, à la fin du chapitre XVII du livre II des *Essais*, ne se trouve pas sur l'*Exemplaire de Bordeaux* parmi les additions manuscrites de Montaigne, et qu'on ne le rencontre que dans l'édition publiée par les soins de M<sup>lle</sup> de Gournay, n'étais-je pas autorisé à mettre en suspicion l'authenticité du morceau? Ce doute ne devait-il pas se fortifier encore quand je constatai que, dans son édition de 1635, M<sup>lle</sup> de Gournay s'est crue en droit, pour des raisons personnelles, — qu'elle fait connaître dans la préface — de réduire et de remanier le texte de cet éloge?

Si, à ces raisons de mettre en suspicion les témoignages de M<sup>lle</sup> de Gournay, nous joignons celles que je viens de donner à propos des autres changements imposés par elle au texte de 1635, ne devient-il pas évident que toute édition courante des *Essais* devra désormais être conforme, en ce qui concerne le texte, à la grande et belle édition in-4<sup>o</sup> que vient de publier la ville de Bordeaux, et à celle dont le premier volume s'achève en ce moment à l'*Imprimerie nationale*, dont la Direction voulut bien, en 1905, accueillir le projet que mes amis E. Courbet, Henri Monod et moi avions élaboré et soumis à son examen?

L'idée commune dont procèdent ces deux éditions — très différentes d'ailleurs dans leurs dispositions typographiques — est que le texte des *Essais* ne doit être formé que de celui de l'édition de 1588 — la dernière imprimée du vivant de Montaigne — et des additions et corrections écrites de sa main, tout ce qui est dans l'édition de 1595 sans être dans le manuscrit étant toujours passible d'un doute en tant qu'expression authentique et certaine de la pensée de Montaigne.

## LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le fascicule d'août-septembre des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1910 (Paris, 1910, in-8°).

M. le comte DURRIEU dépose sur le bureau une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *Les manuscrits à peintures de la « Cité de Dieu »* (Paris, 1910, in-8°; extrait du « Bulletin du Bibliophile »).

M. CHAVANNES présente à l'Académie l'ouvrage du P. Cadière intitulé : *Monographie de la semi-royelle labiale en sino-annamite et en annamite*. Cet ouvrage est formé de la réunion de plusieurs articles qui ont paru dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*; il est une importante contribution à l'étude de la phonétique du sino-annamite et de l'annamite. M. Cadière a cherché à constituer dans ces deux langues des familles de mots en réunissant les mots qui peuvent être groupés autour d'une idée-mère; il a fait voir que les mots qu'on rassemble de la sorte, d'après la sémantique, se trouvent aussi apparentés d'après la phonétique, et il a dégagé quelques-unes des lois phonétiques qui régissent le sino-annamite et l'annamite. Cet ordre de recherches est entièrement nouveau et, quelles que soient les modifications que soient appelées à subir plus tard les théories du P. Cadière, son livre conservera le mérite d'avoir été celui d'un initiateur.

## SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. le Dr Carton adresse à l'Académie le télégramme suivant :

Souk el-Arba.

Suis heureux pouvoir vous annoncer découverte Bulla Regia palais souterrain parfaitement conservé, voûtes intactes, colonnade corinthienne, jolies mosaïques dont la partie dégagée montre un

Le **PROFANE**, avec buste femme couronnée à expression charmante encadrée, encadrement avec multitude poissons entourant deux chevaux à cheval sur dauphins, dont l'un présente un miroir et l'autre un col et la bête aux. Forcé, faute de fonds, suspendre les fouilles commencées depuis 20 jours à nos frais. Vous enverrai rapport.

Le **SECRETARIUM PRINCIPAL** donne lecture d'un décret en date du 6 décembre 1910, qui approuve l'élection faite par l'Académie de M. Charles Diehl à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Delisle.

Le **SECRETARIUM PRINCIPAL** introduit ensuite M. Charles Diehl et le présente à l'Académie.

Le **PRÉSIDENT** adresse quelques paroles de bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le **PRÉSIDENT** rappelle l'accident tragique qui vient de frapper notre confrère M. le marquis de Vogüé dans ses plus chères affections et propose aux membres de l'Académie d'envoyer à leur confrère l'expression collective de leurs sympathies émues.

M. **HEROX DE VILLEVOISSE** rappelle qu'au mois de septembre dernier il a entretenu l'Académie des fouilles dirigées à Alise-Sainte-Reine par le commandant Espérandieu et son excellent collaborateur le docteur Épercy. Ces deux archéologues viennent de faire de nouvelles découvertes au sujet desquelles le commandant Espérandieu lui a transmis des renseignements très intéressants.

On a trouvé un petit sanctuaire de forme hexagonale, traversé par une canalisation où l'eau coule encore fort abondamment. Devant le seuil, dont l'entrée occupe tout un côté de l'hexagone, la canalisation s'élargit pour constituer une piscine de forme rectangulaire; deux gros blocs de pierre, un de chaque côté, en bornent les bords. On a retiré de cette piscine des ex-voto en bronze représentant des yeux et des doigts humains.

Les yeux votifs en bronze ne sont pas rares. Le temple de M. de Vogüé en a déjà fourni plus de deux cents, la plupart, il est vrai, en assez mauvais état. Ceux du nouveau sanctuaire se présentent en meilleur état, comme ces derniers, comme ceux recueillis par M. de Vogüé au temple des sources de la Seine. Ils sont sous la forme

de petites plaques de bronze, estampées, rectangulaires et fort minces. Ces plaques sont plus ou moins allongées ; plusieurs sont munies, à droite et à gauche, de queues d'arondes ; celles qui n'en sont pas munies ont été percées, dans les angles ou sur les bords, de petits trous destinés à les fixer. Deux yeux y sont figurés au repoussé ; ils sont stylisés, affectant tantôt une forme ovale, tantôt une forme losangée ; quelquefois la pupille est marquée par un trait circulaire avec un point central ; presque toujours les cils sont indiqués. Plusieurs de ces plaques sont rehaussées de points en relief. Les yeux votifs en bronze, trouvés dans la forêt de Compiègne et conservés au Musée de Saint-Germain, se sont présentés d'ordinaire à l'état isolé, c'est-à-dire sous la forme d'une plaque ornée d'un seul œil ; ici chaque plaque porte deux yeux.

Les doigts votifs en bronze sont beaucoup plus rares. Les trois doigts, déposés sur le bureau de l'Académie, se composent également d'une feuille de bronze, estampée, assez mince, affectant la forme de la première phalange d'un pouce humain de grandeur naturelle ; les contours de l'ongle et les plis de l'articulation sont indiqués en creux à l'aide de traits. Un ex-voto analogue, trouvé dans les fouilles de Vertault, est conservé au Musée de la Société archéologique à Châtillon-sur-Seine. On peut voir au Musée de Saint-Germain le moulage d'un doigt votif en bronze découvert à la Saalburg.

Dans les fouilles de ce petit sanctuaire, on a recueilli aussi des bustes de pierre, votifs, entiers ou mutilés, d'une facture très grossière, que des photographies reproduisent. Quarante-trois monnaies romaines ont été trouvées dans la piscine ; dix autres ont été retirées des abords immédiats. Ces monnaies se classent depuis Tibère jusqu'à Marc-Aurèle ; on en remarque 6 de Trajan, 8 d'Hadrien, 10 d'Antonin, 4 de Faustine jeune ; la plus récente est de l'année 166. Le commandant Espérandieu en conclut que c'est vers la fin du règne de Marc-Aurèle qu'aurait eu lieu la destruction du monument qui ne fut pas rebâti puisque la piscine n'a pas été vidée.

Dans une précédente communication, au mois de septembre dernier, j'ai rappelé les analogies qui existent entre tous ces temples éduens. Il semble que les divers sanctuaires retrouvés

à la Croix-Saint-Charles par le commandant Espérandieu et le docteur Lépery l'emportent sur tous les autres, celui des sources de la Seine excepté. Il y a là un ensemble d'édifices religieux qui font de ce petit coin du Mont Auxois une sorte de région sacrée.

Les piscines qui s'y rencontrent communiquaient plus ou moins entre elles à l'aide de canalisations, les unes solidement bâties en petit appareil régulier, les autres établies par des tuyaux en bois reliés l'un à l'autre par des anneaux plats en fer. Ces anneaux ne constituaient pas, comme on serait tenté de le croire, de simples colliers d'assemblage; leurs bords coupants, séparés par une crête centrale en saillie occupant le milieu du pourtour de chaque anneau et servant d'arrêt, entraient à droite et à gauche dans l'épaisseur même des parois du bois, de façon à rendre l'adhérence des tuyaux aussi parfaite que possible. Deux spécimens de ces anneaux, un grand et un petit, m'ont été envoyés par le commandant Espérandieu; ils conservent encore, appliquées contre leurs bords coupants, des lamelles de bois que la rouille a fixées et qui nous apportent la preuve de cette pénétration dans le bois.

Les fouilles ont été interrompues à cause de la mauvaise saison; elles reprendront au printemps prochain.

M. Héron de Villefosse, outre les photographies des fouilles, celles des ex-voto et de quelques débris d'inscriptions, présente les objets dont il vient de parler. Il met aussi sous les yeux de l'Académie de nombreux fragments de verres à vitre, assez épais et peu transparents recueillis dans les fouilles. Les morceaux les plus curieux de ces verres, qui tous avaient une forme rectangulaire, mais dont aucun n'est complet, sont ceux dont le bord est encore intact et surtout ceux qui fournissent des fragments d'angle. Le verre était coulé dans une forme plate et net et jamais taillé; les bords sont toujours arrondis. Quand la matière possédait encore assez de ductilité, on arrivait à la tirer et à l'allonger à l'aide d'un objet ou d'un instrument spécial qui laissait des traces dans chacun des angles. De nombreux morceaux de verre beaucoup moins épais et plus clairs que les précédents portent des gravures légères. Enfin il faut encore signaler une petite plaque ronde émaillée, débris d'un objet de parure,



et une très jolie fibule, bien complète, également émaillée et d'une conservation exceptionnelle.

M. SALOMON REINACH annonce à l'Académie deux découvertes relatives à l'histoire de l'art de la Renaissance. M. Bertaux a établi que l'*Adoration des Bergers* d'Hugo Van der Goes à Berlin est la prédelle de l'*Adoration des Mages* du même maître, récemment découverte à Monforte et que le musée de Berlin a vainement tenté d'acquérir. M<sup>me</sup> Roblot-Delondre a prouvé que le portrait dit d'Isabelle de Portugal au musée d'Augsbourg, où il est attribué à l'École de Titien, est, en réalité, d'Alonso Sanchez Coello et représente l'infante Catherine-Michelle, fille de Philippe II et d'Élisabeth de Valois.

M. le comte DURRIEU rappelle les observations qu'il a communiquées à la séance du 5 août dernier sur un manuscrit, qu'il a étudié à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, de la traduction en français du *Romuléon* par le chanoine de Lille Jean Miélot. Grâce à ce manuscrit, M. Durrieu a pu découvrir ce fait, ignoré jusqu'ici, que c'était pour le duc de Bourgogne Philippe le Bon que Jean Miélot avait traduit le *Romuléon* en notre langue. Depuis sa communication, M. Durrieu s'est procuré et présente aujourd'hui à l'Académie la photographie de la première miniature du manuscrit de la Laurentienne. Cette peinture offre le grand intérêt de se rapporter précisément au fait même mis en lumière par M. Durrieu. Elle montre, en effet, Jean Miélot à l'œuvre, s'occupant de sa traduction, et, devant lui, le duc Philippe le Bon qui vient le visiter pendant qu'il travaille, accompagné de quelques personnages de la cour de Bourgogne. Cette miniature constitue ainsi un véritable document figuré pour l'histoire littéraire de la France au xv<sup>e</sup> siècle.

M. THÉODORE REINACH donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les œuvres de son prédécesseur M. le D<sup>r</sup> Hamy<sup>1</sup>.

LE PRÉSIDENT remercie M. Th. Reinach de l'hommage qu'il a rendu, en termes si émus, à notre regretté confrère, M. le D<sup>r</sup> Hamy.

1. Voir le prochain cahier.

---

## LIVRES OFFERTS

M. HUGES DE VITTOSSI présente à l'Académie, au nom du R. P. Jalabert, une notice intitulée *Épigraphie* extr. du *Dictionnaire apologetique de la foi catholique*, t. I :

Le but de cette notice est de montrer le secours offert par les inscriptions chrétiennes aux études relatives à l'histoire de l'Église. Moins riche que l'épigraphie payenne, l'épigraphie chrétienne présente cependant, à l'heure actuelle, un ensemble de 50.000 textes environ, dispersés dans tout l'univers. Ils sont rares avant Constantin, mais, à partir du triomphe du christianisme, ils deviennent plus nombreux et plus explicites. L'emploi de certains symboles, ou de formules qui varient suivant les temps et les lieux, permet de les dater, à défaut d'une mention chronologique plus précise. Les commentateurs des livres saints en ont déjà tiré parti au point de vue historique et archéologique, mais les arguments qu'on leur emprunte doivent être soumis à une critique particulièrement prudente. Pour démontrer combien la connaissance et la pratique de l'épigraphie est nécessaire dans ce genre d'étude, le P. Jalabert a choisi quelques exemples frappants, comme le recensement de Quirinius en Judée auquel saint Luc a fait allusion et dont l'épithaphe d'un officier, qui prit part aux opérations de ce recensement, est venu démontrer l'existence en témoignant une fois de plus de la sûreté des informations de l'évangéliste, comme aussi les indications du même saint Luc, relatives à Lysanias, tétrarque d'Abilène, qui ont également vu dans l'épigraphie une confirmation éclatante. Les inscriptions chrétiennes servent aussi à nous faire connaître la vie extérieure de l'Église; elles nous apprennent dans quel milieu, sous quelles conditions et malgré quels obstacles la foi s'est répandue. Quel texte est plus rare que la fameuse inscription d'Abercius l'unité de l'Église au milieu de la dispersion? Où trouver un meilleur témoignage sur les usages eucharistiques des premières générations chrétiennes de notre Gaule que dans l'inscription découverte à Autun en 1813? Les érudits que l'histoire de l'Église catholique intéresse liront avec intérêt le P. Jalabert avec le plus grand profit et même avec une certaine émotion. Les faits y sont clairement présentés et dans un langage simple et précis. C'est un travail sérieux et honnête qui se recommande par de nombreuses indications bibliographiques relatives aux ouvrages cités.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE dépose également sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, un mémoire ayant pour titre : *Seeau de Jean, diacre des Blachernes* extr. du *Florilegium Melchior de Vogüé*.

M. Salomon REINACH a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. le professeur Spiegelberg, le tome III de ses *Demotische Studien* : « Le cycle des légendes du roi Petoubastis d'après le papyrus démotique de Strasbourg, les fragments de Vienne et ceux de Paris. »

« En avril 1904, M. Spiegelberg acquit en Égypte un papyrus démotique de 19 colonnes, aujourd'hui conservé à l'Université de Strasbourg. Il en publie aujourd'hui le texte en facsimilé, la transcription et la traduction allemande. Le nouveau conte prend place dans le cycle de Petoubastis à côté de l'*Emprise de la cuirasse*, connue par un papyrus démotique de Vienne dont M. Maspero a donné la traduction (*Contes populaires*, p. 202). Mais, ici, ce n'est plus une cuirasse qu'on se dispute : il s'agit d'un bénéfice figurant dans la succession d'un grand prêtre d'Amon et dont s'était emparé Ankh-Hor, fils du roi Petoubastis. Parmi les personnages figure un prêtre d'Horus assisté de treize Asiatiques. Ce sont des Assyriens, car l'action se passe vers 665, au moment où Assour-bani-pal avait conquis l'Égypte.

« Le début du papyrus manque ; des parties assez considérables en ont été reconnues par M. Spiegelberg dans le lot de papyrus acquis en 1905 par M. Seymour de Ricci pour le compte de l'Académie. »

M. Philippe BERGER a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le magnifique ouvrage intitulé *Amida*, du nom antique de Diarbékir, où MM. Van Berchem et Strzygowski ont publié, avec un luxe qui n'en exclut pas la précision scientifique, les résultats des relevés du général de Beylié sur les monuments antiques et médiévaux de Diarbékir.

« M. Max Van Berchem avait dédié le résultat de ces recherches, dont il avait été l'inspirateur et le metteur en œuvre, au général de Beylié, au moment où une catastrophe, que l'Académie a encore présente à l'esprit, l'a privée d'un savant aussi distingué que charmant de relations qu'elle venait de s'associer comme correspondant.

« Empêché par la mort du général de lui offrir cet hommage, M. Van Berchem a résumé l'origine et l'intérêt de ce volume dans

que note qu'il a bien voulu me remettre en me priant d'en donner connaissance en son nom à notre Académie. »

*Note sur le livre « Amida »  
et les relevés du général de Beylié à Diarbékir.*

Jusqu'ici, les monuments antiques et médiévaux de Diarbékir (Amida) n'étaient connus que par les descriptions succinctes de quelques explorateurs et par les gravures artistiques, mais peu fidèles, du bel atlas de Houmaire de Bell. Quelques photographies rapportées récemment par MM. Lehmann-Haupt et d'Oppenheim, à Berlin, avaient attiré mon attention sur ces monuments, quand le général de Beylié, au cours de sa fructueuse exploration de Prome en Birmanie et de Samarra en Mésopotamie, voulut bien, à ma demande, rapporter de Diarbékir et mettre à ma disposition des relevés épigraphiques et archéologiques de la plus haute importance pour l'histoire politique et l'histoire de l'art en Haute-Mésopotamie dans l'antiquité et au moyen âge.

Avec son assentiment, je m'assurai la collaboration de mon ami le professeur Strzygowski, de Vienne. Ainsi est né ce livre qui renferme deux parties bien distinctes, mais liées par une idée commune, celle de la haute culture amidiennne aux époques hellénistique et musulmane. La première, consacrée aux inscriptions arabes relevées par le général de Beylié sur l'enceinte et dans la grande mosquée, est un modeste essai, basé sur ces textes et sur les chroniques, touchant l'histoire de Diarbékir sous les Musulmans, depuis les califes abbassides jusqu'aux sultans ottomans. La seconde, réservée aux monuments, fait ressortir leur importance pour l'histoire de l'art en Orient et dans l'Europe orientale à l'époque hellénistique et au moyen âge. Au dernier moment, le volume s'est enrichi d'un chapitre de Miss Lowthian Bell, donnant le résultat de ses recherches inédites sur les églises du Tour Abdin, la région montagneuse située entre Diarbékir et Mossoul, avec de nombreux relevés; enfin, d'une note du professeur von Schröder, de Vienne, sur les rapports que les dernières découvertes font entrevoir entre la Haute-Mésopotamie et le Turkestan oriental.

Édité avec un grand soin par la maison Winter de Heidelberg, l'ouvrage n'est sorti des presses qu'à l'heure précise où j'apprenais la mort dramatique du général de Beylié. Notre cher et regretté confrère avait bien voulu en accepter l'hommage et n'avait cessé de lui porter une vive sollicitude. Puisque la joie nous est refusée de lui offrir ce livre tout rempli de son souvenir, je prie l'Académie de bien vouloir en accepter l'hommage en mémoire du général de Beylié.

Max. van Berchem.

Grais, le 7 décembre 1910.

M. Philippe Bignon présente ensuite à l'Académie, de la part de M. Vissler, une brochure intitulée : *Les deux inscriptions puniques de I...*

« M. Vassel y étudie avec beaucoup d'exactitude et de sagacité une inscription que j'ai fait pour la première fois connaître à notre Académie, et tout en revendiquant ce qui lui appartient dans cette traduction, il sait rendre à chacun la part qui lui revient. Il faut féliciter M. Vassel de l'assiduité avec laquelle il suit toutes les découvertes qui se font dans cet ordre d'études en Tunisie et des services qu'il rend à l'épigraphie punique. »

---

## SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTTIER.

M. le marquis DE VOGÜÉ adresse au Président la lettre suivante :

12 décembre 1910.

Mon cher Président,

Je suis profondément touché du témoignage d'affectueuse sympathie que l'Académie a bien voulu me donner et que vous m'avez transmis avec une si délicate émotion. Il me soutient dans ma grande douleur. Veuillez transmettre à tous nos confrères l'expression émue de ma vive gratitude et me croire, mon cher Président,

Votre tristement et affectueusement dévoué

DE VOGÜÉ.

En confirmation de son télégramme lu à la séance précédente, M. le Dr Carton adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Villa Stella

Khereddine (par La Goulette ,

le 10 décembre 1910.

Cher Maître,

Je m'empresse, dès mon retour ici, de vous confirmer le télégramme que j'ai tenu à vous adresser de Souk el-Arba.

Tout en dirigeant le  $\frac{1}{2}$  délégement des Thermes publics, j'avais

Après les quelles conditions se trouvait le « palais souterrain » qui a été découvert au jour, il y a quelques années, par M. Gauckler, et qui a pu nous faire penser qu'il devait en exister un autre en dessous de celui-ci qui avait particulièrement attiré mon attention.

C'est après un sondage pratiqué quelques jours avant la cessation de la dernière campagne de fouilles que j'ai découvert la partie supérieure d'une porte ornée de deux colonnes corinthiennes parfaitement conservées. Cette découverte m'a incité à développer de suite ces travaux; ce que je dus faire à mes frais, les fonds dont je disposais étant épuisés. J'ai pu ainsi constater la présence de plusieurs salles avant encore leurs voûtes, et dont le sol est revêtu de mosaïques intactes. Je n'ai fait que dégager quelques parties isolées de celles-ci, et c'est l'une d'elles qui m'a présenté le joli sujet dont je vous ai signalé l'existence par télégramme. Cette mosaïque n'a pas été poncee et les limites n'en ont pas été découvertes. Mais il paraît qu'elle se compose de deux cadres distincts et accolés, l'un contenant un portrait de « dame » romaine, en buste, renfermé dans un large encadrement. C'est une œuvre charmante par son expression et la vivacité de ses couleurs. L'autre cadre renferme un véritable « aquarium » où nagent les poissons, les coquillages et les mollusques les plus divers. Parmi eux, deux Amours chevauchent des dauphins. L'un d'eux tient à la main un miroir de forme ovale et d'un manche large, très semblable à nos miroirs modernes; l'autre porte un coffret d'où s'échappe un collier.

L'ensemble des nuances et la fusion des tons, s'alliant à la vivacité des couleurs, font également de cette partie de la mosaïque une œuvre charmante.

Après constatations, j'ai dû suspendre les travaux et j'ai recouvert les fouilles d'une épaisse couche de terre, avec l'espoir de reprendre le fouille au printemps.

Je vous propose de vous adresser bientôt un rapport sur les fouilles que j'ai pratiquées aux Thermes publics et qui ont également donné des résultats très intéressants. J'y joindrai une description complète de cette nouvelle habitation souterraine et des renseignements que sa découverte permet de tirer. Mais, dès maintenant, après un examen méthodique des ruines de Bulla Regia, et après avoir eu l'occasion de me reposer par la connaissance de ces deux constructions antiques, je me permet de penser qu'on en trouvera beaucoup d'autres dans la même ruine. Celle-ci constituerait alors un exemple remarquable par l'état de conservation dans lequel se trouvent ces appartements souterrains et les renseignements qu'ils nous donnent sur l'habitation des antiques cités africaines.

On sait qu'on trouve dans certaines parties de l'Afrique moderne des habitations souterraines assez compliquées. Il se trouve qu'elles ont un plan très voisin de celles de Bulla Regia. Il y a peut-être là un intéressant rapprochement à faire et sur lequel je reviendrai.

Veillez agréer, etc.

M. le comte Paul DURRIEU signale la publication, par Sir Martin Conway, dans le dernier numéro décembre 1910 du *Burlington Magazine*, d'un dessin italien qui se trouve dans un album de motifs détachés, portant le nom du dessinateur Giovannino de' Grassi et conservé à Bergame, dessin qui offre une frappante ressemblance avec le groupe central d'une des pages les plus célèbres des *Très riches Heures du duc de Berry*, de Chantilly, la page de « la Curée au Bois de Vincennes ». L'éditeur anglais propose de voir dans le dessin de Bergame le prototype de la page de Chantilly. M. Durrieu formule une hypothèse différente, pour laquelle il demande dès aujourd'hui à prendre date et qui lui est suggérée par les études auxquelles il s'est livré depuis bien des années sur les miniaturistes du duc de Berry. D'après lui, l'analogie entre le dessin de Bergame et la page de Chantilly résulterait de ce fait que les deux œuvres dériveraient l'une et l'autre d'un original commun. M. Durrieu croit que cet original, actuellement disparu, pouvait être une composition de Michelino da Besozzo, peintre très célèbre à Milan sur les limites des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, renommé surtout pour l'art avec lequel il représentait les animaux, et dont, d'autre part, une série d'observations de monuments et de confrontations de textes, opérées par M. Durrieu, tendent à indiquer que les leçons et les œuvres ont pu parfaitement être connues des artistes qui ont décoré, en France, les *Très riches Heures du duc de Berry*.

M. Louis Poinssot, inspecteur des Antiquités de la Tunisie, qui avait entrepris en 1908 la restauration du mausolée punique de Dougga, vient annoncer l'achèvement de ce travail considérable exécuté aux frais du Gouvernement tunisien. Parmi les rares monuments d'Afrique qui sont antérieurs à l'époque romaine, le mausolée doit désormais être placé au premier rang. Mélange singulier de formes helléniques et de motifs orientaux.

il est un précieux reste d'un art qui n'est plus qu'à demi grec, art que l'on retrouve non seulement en Afrique, mais en Espagne, à Malte, en Sicile, où peut-être il s'est constitué. M. Poissot expose les méthodes qui ont été employées pour cette restauration et montre comment d'un amoncellement chaotique de pierres énormes il a été possible de tirer les éléments architecturaux de trois étages et d'une pyramide formant un ensemble de plus de vingt mètres de haut<sup>1</sup>.

Le *Président* annonce que l'Académie a nommé correspondants étrangers :

M. Oldenberg, à Göttingue, en remplacement de M. Krumbacher, de Munich, décédé ;

M. Tren, à Dresde, en remplacement de M. Friedländer, de Strasbourg, décédé ;

Mgr Bulic, à Spalato (Dalmatie), en remplacement de Hamdybey, décédé ;

M. de Saussure, à Genève, en remplacement de M. Michaelis, de Strasbourg, décédé ;

M. Pirreme, à Gand, en remplacement de M. Wilamowitz-Moellendorf, de Berlin, élu associé étranger.

---

## COMMUNICATION

---

LA RESTAURATION DU MAUSOLÉE DE DOUGGA,  
PAR M. LOUIS POISSOT,  
INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

La restauration du célèbre mausolée de Dougga, commencée en 1908, vient d'être terminée<sup>2</sup>. La hauteur du monument, environ 21 mètres, la dimension des blocs dont il se compose, la difficulté qu'il y eut à retrouver les

<sup>1</sup> Voir ci-dessus.

<sup>2</sup> Cf. L. Poissot, dans *Bull. arch. du Comité des travaux hist.*, 1908, t. 1, p. 107-108; *ibid.*, 1909, t. 2, p. 107-108; *ibid.*, 1910, t. 3, p. 107-108; *ibid.*, 1911, t. 4, p. 107-108; *ibid.*, 1912, t. 5, p. 107-108; *ibid.*, 1913, t. 6, p. 107-108; *ibid.*, 1914, t. 7, p. 107-108; *ibid.*, 1915, t. 8, p. 107-108; *ibid.*, 1916, t. 9, p. 107-108; *ibid.*, 1917, t. 10, p. 107-108; *ibid.*, 1918, t. 11, p. 107-108; *ibid.*, 1919, t. 12, p. 107-108; *ibid.*, 1920, t. 13, p. 107-108; *ibid.*, 1921, t. 14, p. 107-108; *ibid.*, 1922, t. 15, p. 107-108; *ibid.*, 1923, t. 16, p. 107-108; *ibid.*, 1924, t. 17, p. 107-108; *ibid.*, 1925, t. 18, p. 107-108; *ibid.*, 1926, t. 19, p. 107-108; *ibid.*, 1927, t. 20, p. 107-108; *ibid.*, 1928, t. 21, p. 107-108; *ibid.*, 1929, t. 22, p. 107-108; *ibid.*, 1930, t. 23, p. 107-108; *ibid.*, 1931, t. 24, p. 107-108; *ibid.*, 1932, t. 25, p. 107-108; *ibid.*, 1933, t. 26, p. 107-108; *ibid.*, 1934, t. 27, p. 107-108; *ibid.*, 1935, t. 28, p. 107-108; *ibid.*, 1936, t. 29, p. 107-108; *ibid.*, 1937, t. 30, p. 107-108; *ibid.*, 1938, t. 31, p. 107-108; *ibid.*, 1939, t. 32, p. 107-108; *ibid.*, 1940, t. 33, p. 107-108; *ibid.*, 1941, t. 34, p. 107-108; *ibid.*, 1942, t. 35, p. 107-108; *ibid.*, 1943, t. 36, p. 107-108; *ibid.*, 1944, t. 37, p. 107-108; *ibid.*, 1945, t. 38, p. 107-108; *ibid.*, 1946, t. 39, p. 107-108; *ibid.*, 1947, t. 40, p. 107-108; *ibid.*, 1948, t. 41, p. 107-108; *ibid.*, 1949, t. 42, p. 107-108; *ibid.*, 1950, t. 43, p. 107-108; *ibid.*, 1951, t. 44, p. 107-108; *ibid.*, 1952, t. 45, p. 107-108; *ibid.*, 1953, t. 46, p. 107-108; *ibid.*, 1954, t. 47, p. 107-108; *ibid.*, 1955, t. 48, p. 107-108; *ibid.*, 1956, t. 49, p. 107-108; *ibid.*, 1957, t. 50, p. 107-108; *ibid.*, 1958, t. 51, p. 107-108; *ibid.*, 1959, t. 52, p. 107-108; *ibid.*, 1960, t. 53, p. 107-108; *ibid.*, 1961, t. 54, p. 107-108; *ibid.*, 1962, t. 55, p. 107-108; *ibid.*, 1963, t. 56, p. 107-108; *ibid.*, 1964, t. 57, p. 107-108; *ibid.*, 1965, t. 58, p. 107-108; *ibid.*, 1966, t. 59, p. 107-108; *ibid.*, 1967, t. 60, p. 107-108; *ibid.*, 1968, t. 61, p. 107-108; *ibid.*, 1969, t. 62, p. 107-108; *ibid.*, 1970, t. 63, p. 107-108; *ibid.*, 1971, t. 64, p. 107-108; *ibid.*, 1972, t. 65, p. 107-108; *ibid.*, 1973, t. 66, p. 107-108; *ibid.*, 1974, t. 67, p. 107-108; *ibid.*, 1975, t. 68, p. 107-108; *ibid.*, 1976, t. 69, p. 107-108; *ibid.*, 1977, t. 70, p. 107-108; *ibid.*, 1978, t. 71, p. 107-108; *ibid.*, 1979, t. 72, p. 107-108; *ibid.*, 1980, t. 73, p. 107-108; *ibid.*, 1981, t. 74, p. 107-108; *ibid.*, 1982, t. 75, p. 107-108; *ibid.*, 1983, t. 76, p. 107-108; *ibid.*, 1984, t. 77, p. 107-108; *ibid.*, 1985, t. 78, p. 107-108; *ibid.*, 1986, t. 79, p. 107-108; *ibid.*, 1987, t. 80, p. 107-108; *ibid.*, 1988, t. 81, p. 107-108; *ibid.*, 1989, t. 82, p. 107-108; *ibid.*, 1990, t. 83, p. 107-108; *ibid.*, 1991, t. 84, p. 107-108; *ibid.*, 1992, t. 85, p. 107-108; *ibid.*, 1993, t. 86, p. 107-108; *ibid.*, 1994, t. 87, p. 107-108; *ibid.*, 1995, t. 88, p. 107-108; *ibid.*, 1996, t. 89, p. 107-108; *ibid.*, 1997, t. 90, p. 107-108; *ibid.*, 1998, t. 91, p. 107-108; *ibid.*, 1999, t. 92, p. 107-108; *ibid.*, 2000, t. 93, p. 107-108; *ibid.*, 2001, t. 94, p. 107-108; *ibid.*, 2002, t. 95, p. 107-108; *ibid.*, 2003, t. 96, p. 107-108; *ibid.*, 2004, t. 97, p. 107-108; *ibid.*, 2005, t. 98, p. 107-108; *ibid.*, 2006, t. 99, p. 107-108; *ibid.*, 2007, t. 100, p. 107-108; *ibid.*, 2008, t. 101, p. 107-108; *ibid.*, 2009, t. 102, p. 107-108; *ibid.*, 2010, t. 103, p. 107-108; *ibid.*, 2011, t. 104, p. 107-108; *ibid.*, 2012, t. 105, p. 107-108; *ibid.*, 2013, t. 106, p. 107-108; *ibid.*, 2014, t. 107, p. 107-108; *ibid.*, 2015, t. 108, p. 107-108; *ibid.*, 2016, t. 109, p. 107-108; *ibid.*, 2017, t. 110, p. 107-108; *ibid.*, 2018, t. 111, p. 107-108; *ibid.*, 2019, t. 112, p. 107-108; *ibid.*, 2020, t. 113, p. 107-108; *ibid.*, 2021, t. 114, p. 107-108; *ibid.*, 2022, t. 115, p. 107-108; *ibid.*, 2023, t. 116, p. 107-108; *ibid.*, 2024, t. 117, p. 107-108; *ibid.*, 2025, t. 118, p. 107-108; *ibid.*, 2026, t. 119, p. 107-108; *ibid.*, 2027, t. 120, p. 107-108; *ibid.*, 2028, t. 121, p. 107-108; *ibid.*, 2029, t. 122, p. 107-108; *ibid.*, 2030, t. 123, p. 107-108; *ibid.*, 2031, t. 124, p. 107-108; *ibid.*, 2032, t. 125, p. 107-108; *ibid.*, 2033, t. 126, p. 107-108; *ibid.*, 2034, t. 127, p. 107-108; *ibid.*, 2035, t. 128, p. 107-108; *ibid.*, 2036, t. 129, p. 107-108; *ibid.*, 2037, t. 130, p. 107-108; *ibid.*, 2038, t. 131, p. 107-108; *ibid.*, 2039, t. 132, p. 107-108; *ibid.*, 2040, t. 133, p. 107-108; *ibid.*, 2041, t. 134, p. 107-108; *ibid.*, 2042, t. 135, p. 107-108; *ibid.*, 2043, t. 136, p. 107-108; *ibid.*, 2044, t. 137, p. 107-108; *ibid.*, 2045, t. 138, p. 107-108; *ibid.*, 2046, t. 139, p. 107-108; *ibid.*, 2047, t. 140, p. 107-108; *ibid.*, 2048, t. 141, p. 107-108; *ibid.*, 2049, t. 142, p. 107-108; *ibid.*, 2050, t. 143, p. 107-108; *ibid.*, 2051, t. 144, p. 107-108; *ibid.*, 2052, t. 145, p. 107-108; *ibid.*, 2053, t. 146, p. 107-108; *ibid.*, 2054, t. 147, p. 107-108; *ibid.*, 2055, t. 148, p. 107-108; *ibid.*, 2056, t. 149, p. 107-108; *ibid.*, 2057, t. 150, p. 107-108; *ibid.*, 2058, t. 151, p. 107-108; *ibid.*, 2059, t. 152, p. 107-108; *ibid.*, 2060, t. 153, p. 107-108; *ibid.*, 2061, t. 154, p. 107-108; *ibid.*, 2062, t. 155, p. 107-108; *ibid.*, 2063, t. 156, p. 107-108; *ibid.*, 2064, t. 157, p. 107-108; *ibid.*, 2065, t. 158, p. 107-108; *ibid.*, 2066, t. 159, p. 107-108; *ibid.*, 2067, t. 160, p. 107-108; *ibid.*, 2068, t. 161, p. 107-108; *ibid.*, 2069, t. 162, p. 107-108; *ibid.*, 2070, t. 163, p. 107-108; *ibid.*, 2071, t. 164, p. 107-108; *ibid.*, 2072, t. 165, p. 107-108; *ibid.*, 2073, t. 166, p. 107-108; *ibid.*, 2074, t. 167, p. 107-108; *ibid.*, 2075, t. 168, p. 107-108; *ibid.*, 2076, t. 169, p. 107-108; *ibid.*, 2077, t. 170, p. 107-108; *ibid.*, 2078, t. 171, p. 107-108; *ibid.*, 2079, t. 172, p. 107-108; *ibid.*, 2080, t. 173, p. 107-108; *ibid.*, 2081, t. 174, p. 107-108; *ibid.*, 2082, t. 175, p. 107-108; *ibid.*, 2083, t. 176, p. 107-108; *ibid.*, 2084, t. 177, p. 107-108; *ibid.*, 2085, t. 178, p. 107-108; *ibid.*, 2086, t. 179, p. 107-108; *ibid.*, 2087, t. 180, p. 107-108; *ibid.*, 2088, t. 181, p. 107-108; *ibid.*, 2089, t. 182, p. 107-108; *ibid.*, 2090, t. 183, p. 107-108; *ibid.*, 2091, t. 184, p. 107-108; *ibid.*, 2092, t. 185, p. 107-108; *ibid.*, 2093, t. 186, p. 107-108; *ibid.*, 2094, t. 187, p. 107-108; *ibid.*, 2095, t. 188, p. 107-108; *ibid.*, 2096, t. 189, p. 107-108; *ibid.*, 2097, t. 190, p. 107-108; *ibid.*, 2098, t. 191, p. 107-108; *ibid.*, 2099, t. 192, p. 107-108; *ibid.*, 2100, t. 193, p. 107-108; *ibid.*, 2101, t. 194, p. 107-108; *ibid.*, 2102, t. 195, p. 107-108; *ibid.*, 2103, t. 196, p. 107-108; *ibid.*, 2104, t. 197, p. 107-108; *ibid.*, 2105, t. 198, p. 107-108; *ibid.*, 2106, t. 199, p. 107-108; *ibid.*, 2107, t. 200, p. 107-108; *ibid.*, 2108, t. 201, p. 107-108; *ibid.*, 2109, t. 202, p. 107-108; *ibid.*, 2110, t. 203, p. 107-108; *ibid.*, 2111, t. 204, p. 107-108; *ibid.*, 2112, t. 205, p. 107-108; *ibid.*, 2113, t. 206, p. 107-108; *ibid.*, 2114, t. 207, p. 107-108; *ibid.*, 2115, t. 208, p. 107-108; *ibid.*, 2116, t. 209, p. 107-108; *ibid.*, 2117, t. 210, p. 107-108; *ibid.*, 2118, t. 211, p. 107-108; *ibid.*, 2119, t. 212, p. 107-108; *ibid.*, 2120, t. 213, p. 107-108; *ibid.*, 2121, t. 214, p. 107-108; *ibid.*, 2122, t. 215, p. 107-108; *ibid.*, 2123, t. 216, p. 107-108; *ibid.*, 2124, t. 217, p. 107-108; *ibid.*, 2125, t. 218, p. 107-108; *ibid.*, 2126, t. 219, p. 107-108; *ibid.*, 2127, t. 220, p. 107-108; *ibid.*, 2128, t. 221, p. 107-108; *ibid.*, 2129, t. 222, p. 107-108; *ibid.*, 2130, t. 223, p. 107-108; *ibid.*, 2131, t. 224, p. 107-108; *ibid.*, 2132, t. 225, p. 107-108; *ibid.*, 2133, t. 226, p. 107-108; *ibid.*, 2134, t. 227, p. 107-108; *ibid.*, 2135, t. 228, p. 107-108; *ibid.*, 2136, t. 229, p. 107-108; *ibid.*, 2137, t. 230, p. 107-108; *ibid.*, 2138, t. 231, p. 107-108; *ibid.*, 2139, t. 232, p. 107-108; *ibid.*, 2140, t. 233, p. 107-108; *ibid.*, 2141, t. 234, p. 107-108; *ibid.*, 2142, t. 235, p. 107-108; *ibid.*, 2143, t. 236, p. 107-108; *ibid.*, 2144, t. 237, p. 107-108; *ibid.*, 2145, t. 238, p. 107-108; *ibid.*, 2146, t. 239, p. 107-108; *ibid.*, 2147, t. 240, p. 107-108; *ibid.*, 2148, t. 241, p. 107-108; *ibid.*, 2149, t. 242, p. 107-108; *ibid.*, 2150, t. 243, p. 107-108; *ibid.*, 2151, t. 244, p. 107-108; *ibid.*, 2152, t. 245, p. 107-108; *ibid.*, 2153, t. 246, p. 107-108; *ibid.*, 2154, t. 247, p. 107-108; *ibid.*, 2155, t. 248, p. 107-108; *ibid.*, 2156, t. 249, p. 107-108; *ibid.*, 2157, t. 250, p. 107-108; *ibid.*, 2158, t. 251, p. 107-108; *ibid.*, 2159, t. 252, p. 107-108; *ibid.*, 2160, t. 253, p. 107-108; *ibid.*, 2161, t. 254, p. 107-108; *ibid.*, 2162, t. 255, p. 107-108; *ibid.*, 2163, t. 256, p. 107-108; *ibid.*, 2164, t. 257, p. 107-108; *ibid.*, 2165, t. 258, p. 107-108; *ibid.*, 2166, t. 259, p. 107-108; *ibid.*, 2167, t. 260, p. 107-108; *ibid.*, 2168, t. 261, p. 107-108; *ibid.*, 2169, t. 262, p. 107-108; *ibid.*, 2170, t. 263, p. 107-108; *ibid.*, 2171, t. 264, p. 107-108; *ibid.*, 2172, t. 265, p. 107-108; *ibid.*, 2173, t. 266, p. 107-108; *ibid.*, 2174, t. 267, p. 107-108; *ibid.*, 2175, t. 268, p. 107-108; *ibid.*, 2176, t. 269, p. 107-108; *ibid.*, 2177, t. 270, p. 107-108; *ibid.*, 2178, t. 271, p. 107-108; *ibid.*, 2179, t. 272, p. 107-108; *ibid.*, 2180, t. 273, p. 107-108; *ibid.*, 2181, t. 274, p. 107-108; *ibid.*, 2182, t. 275, p. 107-108; *ibid.*, 2183, t. 276, p. 107-108; *ibid.*, 2184, t. 277, p. 107-108; *ibid.*, 2185, t. 278, p. 107-108; *ibid.*, 2186, t. 279, p. 107-108; *ibid.*, 2187, t. 280, p. 107-108; *ibid.*, 2188, t. 281, p. 107-108; *ibid.*, 2189, t. 282, p. 107-108; *ibid.*, 2190, t. 283, p. 107-108; *ibid.*, 2191, t. 284, p. 107-108; *ibid.*, 2192, t. 285, p. 107-108; *ibid.*, 2193, t. 286, p. 107-108; *ibid.*, 2194, t. 287, p. 107-108; *ibid.*, 2195, t. 288, p. 107-108; *ibid.*, 2196, t. 289, p. 107-108; *ibid.*, 2197, t. 290, p. 107-108; *ibid.*, 2198, t. 291, p. 107-108; *ibid.*, 2199, t. 292, p. 107-108; *ibid.*, 2200, t. 293, p. 107-108; *ibid.*, 2201, t. 294, p. 107-108; *ibid.*, 2202, t. 295, p. 107-108; *ibid.*, 2203, t. 296, p. 107-108; *ibid.*, 2204, t. 297, p. 107-108; *ibid.*, 2205, t. 298, p. 107-108; *ibid.*, 2206, t. 299, p. 107-108; *ibid.*, 2207, t. 300, p. 107-108; *ibid.*, 2208, t. 301, p. 107-108; *ibid.*, 2209, t. 302, p. 107-108; *ibid.*, 2210, t. 303, p. 107-108; *ibid.*, 2211, t. 304, p. 107-108; *ibid.*, 2212, t. 305, p. 107-108; *ibid.*, 2213, t. 306, p. 107-108; *ibid.*, 2214, t. 307, p. 107-108; *ibid.*, 2215, t. 308, p. 107-108; *ibid.*, 2216, t. 309, p. 107-108; *ibid.*, 2217, t. 310, p. 107-108; *ibid.*, 2218, t. 311, p. 107-108; *ibid.*, 2219, t. 312, p. 107-108; *ibid.*, 2220, t. 313, p. 107-108; *ibid.*, 2221, t. 314, p. 107-108; *ibid.*, 2222, t. 315, p. 107-108; *ibid.*, 2223, t. 316, p. 107-108; *ibid.*, 2224, t. 317, p. 107-108; *ibid.*, 2225, t. 318, p. 107-108; *ibid.*, 2226, t. 319, p. 107-108; *ibid.*, 2227, t. 320, p. 107-108; *ibid.*, 2228, t. 321, p. 107-108; *ibid.*, 2229, t. 322, p. 107-108; *ibid.*, 2230, t. 323, p. 107-108; *ibid.*, 2231, t. 324, p. 107-108; *ibid.*, 2232, t. 325, p. 107-108; *ibid.*, 2233, t. 326, p. 107-108; *ibid.*, 2234, t. 327, p. 107-108; *ibid.*, 2235, t. 328, p. 107-108; *ibid.*, 2236, t. 329, p. 107-108; *ibid.*, 2237, t. 330, p. 107-108; *ibid.*, 2238, t. 331, p. 107-108; *ibid.*, 2239, t. 332, p. 107-108; *ibid.*, 2240, t. 333, p. 107-108; *ibid.*, 2241, t. 334, p. 107-108; *ibid.*, 2242, t. 335, p. 107-108; *ibid.*, 2243, t. 336, p. 107-108; *ibid.*, 2244, t. 337, p. 107-108; *ibid.*, 2245, t. 338, p. 107-108; *ibid.*, 2246, t. 339, p. 107-108; *ibid.*, 2247, t. 340, p. 107-108; *ibid.*, 2248, t. 341, p. 107-108; *ibid.*, 2249, t. 342, p. 107-108; *ibid.*, 2250, t. 343, p. 107-108; *ibid.*, 2251, t. 344, p. 107-108; *ibid.*, 2252, t. 345, p. 107-108; *ibid.*, 2253, t. 346, p. 107-108; *ibid.*, 2254, t. 347, p. 107-108; *ibid.*, 2255, t. 348, p. 107-108; *ibid.*, 2256, t. 349, p. 107-108; *ibid.*, 2257, t. 350, p. 107-108; *ibid.*, 2258, t. 351, p. 107-108; *ibid.*, 2259, t. 352, p. 107-108; *ibid.*, 2260, t. 353, p. 107-108; *ibid.*, 2261, t. 354, p. 107-108; *ibid.*, 2262, t. 355, p. 107-108; *ibid.*, 2263, t. 356, p. 107-108; *ibid.*, 2264, t. 357, p. 107-108; *ibid.*, 2265, t. 358, p. 107-108; *ibid.*, 2266, t. 359, p. 107-108; *ibid.*, 2267, t. 360, p. 107-108; *ibid.*, 2268, t. 361, p. 107-108; *ibid.*, 2269, t. 3



divers éléments architecturaux expliquent la longue durée des travaux <sup>1</sup>. Qu'il me soit permis, en soumettant à l'Académie quelques vues de l'édifice, prises avant et après sa restauration, de rendre hommage au Gouvernement tunisien qui, par ses généreux subsides, a permis de mener à bonne fin une œuvre aussi considérable.

Lorsque M. Merlin, directeur du service des Antiquités, nous confia la restauration du mausolée, ce monument n'apparaissait guère que comme un amoncellement chaotique de pierres énormes. Néanmoins les cinq gradins qui servent de piédestal au monument, la face ouest et la plus grande partie des faces nord et sud étaient à peu près intacts. On commença par les dégager et les consolider, puis des fouilles furent exécutées dans le noyau de pierres brutes qui forme la partie centrale du soubassement. Poussées jusqu'au sol naturel <sup>2</sup>, elles permirent de constater qu'il n'existait, du moins dans le périmètre de l'édifice, aucune chambre souterraine <sup>3</sup>. Les fondations reprises, le soubassement reconstitué, on releva la façade est de l'étage inférieur. On pouvait se demander si l'inscription bilingue à laquelle le mausolée doit sa célébrité <sup>4</sup> n'avait point jadis

1. Dans une étude postérieure, le mausolée sera décrit aussi minutieusement que possible, et l'on tentera de dégager les renseignements que l'histoire de l'art peut tirer des recherches et reconstitutions simplement mentionnées ici. Sur le mausolée, cf. principalement l'étude si complète de M. Saladin (*Nouv. archives des miss. scient.*, II, p. 155 et ss.).

2. Le mausolée est en grande partie fondé sur le roc; ailleurs ses fondations sont posées sur une terre rougeâtre assez compacte. — Le sol actuel des chambres est au même niveau que le sol antique; en effet, immédiatement au-dessous commencent les fondations du parement intérieur. Ce niveau correspond à celui du plus haut gradin du soubassement.

3. Les chambres des premier et second étages ont pu du reste fort bien être les chambres funéraires. Dans les tombeaux lyciens, la chambre funéraire n'est accessible qu'à l'aide d'échelles et on y entre par des ouvertures très étroites. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiqu.*, VIII, p. 332.

4. Sur ce texte bilingue, cf. J. Halévy, *Journal asiatique*, 7<sup>e</sup> série, III, 1874, p. 88 et passim. On a souvent proposé d'attribuer ce texte à

figure à la porte centrale de cette face <sup>1</sup> ; la découverte d'un fragment considérable de fausse fenêtre prouva que la décoration était ici la même qu'aux murs sud et ouest. La division de l'étage en trois chambres fut respectée ; toutefois, on éleva à l'intérieur de ces pièces des piliers pour faciliter la pose des poutres en fer destinées à supporter le soulèvement du second étage en place des grandes dalles dont il n'existait que des débris.

Le second étage n'ayant été détruit qu'en 1842, il en est resté des descriptions et même des représentations <sup>2</sup> ; l'une de ces dernières, un croquis de l'explorateur Bruce, nous a été d'un grand secours. L'étage, qui repose sur trois

l'époque de Massinissa. Récemment cependant A. J. Evans admettait la possibilité d'une date plus ancienne, au ou peut-être même IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. *Journal of Hellenic Studies*, XVII, 1898, p. 387 ; cf. Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 44, et Lidzbarski, *Handbuch der nordsemitisch. Epigr.*, I<sup>e</sup> partie, p. 119 et 143.

1. M. Saladin admet que l'inscription était placée sur la face est du monument et gravée sur l'assise qui comprend les chapiteaux des pilastres. M. Playfair indique, d'après les notes de Bruce, la même assise comme ayant porté l'inscription, mais il ne précise point sur quelle face du monument elle était gravée. Les indications données par les anciennes descriptions sont vagues ou contradictoires : d'après Thomas d'Arcos (1631) l'inscription bilingue était gravée « en la part méridionale » ; d'après Dupont (1741), il y avait sur les quatre faces « quatre cadres travaillés sur la pierre... placés dans le bas et remplis d'inscriptions gravées » ; d'après Grenville T. Temple (1832) « on the eastern face » ; d'après Pücker (1835) sur un des énormes blocs qui ont servi à la construction du mausolée « une inscription punique... », etc. Si l'on considère les dimensions de la pierre qui porte le texte bilingue, il ne semble guère possible de la placer ailleurs qu'à une des grandes assises, la troisième ou la cinquième du dernier étage.

2. Parmi les anciennes descriptions, nous signalerons surtout celles de Thomas d'Arcos (1631) ; L. Poussol, *Mém. des Antiq. de France*, LXII, p. 168-170 et 173 ; de Peyssonel (1724) ; Dureau de La Malle, *Peyssonel et De Fortanes*, cf. Rochette, *Mém. de l'Acad. des inser.*, XII, 1839, p. 161-162 ; de G. Dupont (1741), *Revue de l'Afr. française*, VI, p. 366 et suiv. ; de Gsell (1798), Playfair, *Travels in the footsteps of Bruce*, p. 221 et suiv. ; de Grenville T. Temple (1832) ; Temple, *Excursions in the Mediterranean*, II, p. 171-173 et 175 ; et de Pücker-Muskau (1835) ; Pücker-Muskau, *Chroniques...*, III, p. 298-279. On trouvera dans l'ouvrage de Playfair une reproduction du dessin fait en 1832 par Catherwood.



Mausolée de Dongzi restauré.

gradins, se compose de trois assises, d'une sorte d'architrave, puis d'une gorge égyptienne très saillante, d'un fort bel effet<sup>1</sup>. Il est décoré de colonnes ioniques, chaque face possédant deux colonnes engagées, sans compter les colonnes d'angle<sup>2</sup>. Une seule des colonnes d'angle a pu être reconstituée; par contre, la plupart des autres colonnes<sup>3</sup> ont été retrouvées, les fragments de quelques-unes à près de deux kilomètres au Sud et en contrebas du monument<sup>4</sup>.

Du troisième étage seul le soubassement figure, encore n'est-ce que partiellement, sur le croquis de Bruce. Heureusement, un si grand nombre de pierres en provenant furent retrouvées au pied même de l'édifice qu'il fut possible de reconstituer sur le sol les diverses assises<sup>5</sup>; il n'y eut ensuite qu'à retrouver dans quel ordre les assises se

1. On retrouve à Malte, dans une construction qui paraît phénicienne, la gorge égyptienne associée à des éléments empruntés à l'architecture grecque (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, III, p. 374-376. — La gorge égyptienne figure même, mais exceptionnellement, dans des monuments de Grèce dans un piédestal attique du VI<sup>e</sup> s. par exemple, cf. *ibid.*, VIII, p. 632; maison de Pélée figurée sur le vase François, VI<sup>e</sup> s., *ibid.*, VIII, p. 60. — Parmi les monuments d'Afrique où on la retrouve, nous citerons le Médracen, dont du reste la décoration serait à différents égards à rapprocher de celle du mausolée (Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, I, p. 65 et suiv.; Choisy, *Hist. de l'archit. grecque*, I, p. 380 et suiv.).

2. Sur les faces est et nord on remarquait en outre des portes fermées par des dalles (Playfair, *op. cit.*); seule la porte de la face nord a pu être reconstituée.

3. Sur les huit chapiteaux des colonnes engagées, six seulement ont pu être retrouvés; l'un d'eux, connu depuis longtemps, a été rapporté du musée du Bardo où il avait été transporté il y a une quinzaine d'années (La Blanchère et Ganckler, *Cat. du musée du Bardo*, 1897, B, n<sup>o</sup> 1).

4. Au lieu dit Ain el-Bern, il s'était construit, à une époque vraisemblablement récente, une petite bourgade où l'on a retrouvé non seulement des fragments provenant du mausolée, mais aussi des pierres enlevées au Djénat et à l'arc de Septime Sévère.

5. Pour le groupement des pierres, on a usé des mêmes méthodes qui furent employées à Delphes lors de la restauration du Trésor des Athéniens (cf. *Revue archéol.*, IX, 1907, p. 137 et suiv.).

succédaient<sup>1</sup>. Cet étage débute comme les précédents par des gradins, mais ceux-ci sont flanqués aux quatre angles de piédestaux qui portaient des cavaliers; deux seulement de ces cavaliers ont pu être retrouvés; encore sont-ils bien mutilés. L'architecture de l'étage proprement dit présente dans son ensemble une combinaison de celle des deux autres. Ornée à ses angles de pilastres avec chapiteaux à fleurs de lotus semblables à ceux du premier étage<sup>2</sup>, cette partie du monument est, comme le second étage, surmontée d'une architrave et d'une gorge égyptienne. La décoration propre consiste en quatre quadriges<sup>3</sup>,

1. L'appareil du mausolée est aux divers étages *pseudisodomum*; les assises très basses alternant avec d'autres plus hautes, souvenir des chaînages en bois des constructions primitives. Les deux parements sont élevés en pierres de taille appareillées, et l'intérieur est rempli de pierres brutes et de décombres. Nous avons dû renoncer à rétablir tels qu'ils étaient les parements intérieurs des second et troisième étages, car les dalles qui ont pu en être retrouvées ont été employées à remplacer les pierres brisées des parements extérieurs.

2. Les chapiteaux ont été trouvés au pied même du mausolée. — Il existe à Dougga plusieurs chapiteaux du même type, provenant d'un ou de plusieurs monuments analogues au mausolée. L'un de ces chapiteaux, qui existe près du Nymphée, a été signalé par M. Carton *Déc. épigr.*, p. 175; j'en ai noté plusieurs autres, un à l'Ouest du Capitole, trouvé dans les déblais, un autre encastré à l'angle sud-est du réduit byzantin, un autre un peu au Nord des citernes voisines de l'arc de Sévère Alexandre. A l'Ouest du Capitole, on a retrouvé plusieurs fragments d'une gorge égyptienne qu'il faut évidemment rattacher au même monument disparu. — Dans les environs immédiats de Dougga, on retrouve le même type de chapiteau à Aïn Hedja et à H<sup>e</sup> Berjeb. Carton, *Déc. épigr.*, p. 48 et 149. — Nous ne pouvons songer à dresser la liste des chapiteaux africains à volute avec fleurs de lotus (cf. entre autres Saladin, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 126 et suiv., Gsell, *ibid.*, p. 379 et suiv., et *Mél. de Rome*, XXI, p. 202-203). — La volute à fleurs de lotus est un des motifs les plus chers à l'art gréco-phénicien (cf. entre autres Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, III, p. 460; ce serait cependant une erreur de croire que l'art grec a ignoré ce décor (cf. une stèle grecque du VI<sup>e</sup> siècle: *ibid.*, VIII, p. 132, fig. 173. Sur la fleur de lotus ou de lys stylisée, cf. Babelon, *Traité des mon. gr. et rom.*, 1<sup>re</sup> partie, I, col. 1184, 1263, 1351-1352).

3. Dans chaque char deux personnages. Tous les personnages sont actuellement sans têtes, mais trois de ces têtes ont été retrouvées. L'une est en assez bon état. Elle paraît au premier abord se rattacher à l'art archaïque; mais c'est la conséquence de l'ignorance de son auteur qui

disposés sur les quatre faces de sa première assise<sup>1</sup>. Il semble que l'architecte, désireux de faire son monument le plus élevé possible, se soit contenté d'allonger outre mesure le troisième étage, sans modifier, quant au reste, les proportions harmonieuses des mausolées qu'il imitait; on songe involontairement à certains clochers de cathédrales qu'on a surélevés jusqu'aux dernières limites du possible sans souci du plan primitivement adopté.

Au-dessus du troisième étage commence une pyramide<sup>2</sup> flanquée aux angles de quatre statues assez mutilées de femmes ailées<sup>3</sup>. Au sommet de la pyramide, on a placé un lion assis qui avait été ramassé au pied du mausolée et qui est de même travail que les quadriges et les femmes ailées.

Tel est, depuis sa reconstitution, le mausolée libyco-punique, mélange singulier<sup>4</sup> de formes helléniques et de motifs orientaux, un des rares monuments qui puissent donner une idée un peu précise des transformations qu'avait fait subir à l'art grec le goût africain. Il serait intéressant de déterminer à quelle époque a pu se constituer cet art grec d'Afrique. Si l'on analyse les divers détails architecturaux ou sculpturaux du mausolée, on n'y trouve que des motifs

<sup>1</sup> Anciennement est revenu aux procédés des premiers sculpteurs; à la regarder de plus près, elle s'inspire des figures du v<sup>e</sup> siècle comme une tête de Gercé de los Santos avec laquelle elle n'est pas sans présenter quelques ressemblances. Heuzey, *Bull. de corr. hell.*, 1891, p. 619, fig. 2.

<sup>2</sup> On trouve de très bonne heure, sur les monuments funéraires d'Asie Mineure, ces représentations de chars : stèle de Dorylée; mausolée de Xanthos. — Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, VIII, p. 345; C. Fauron, *Hist. de la sculpture grecque*, I, p. 267; Lechat, *La sculpture antique avant Phidias*, p. 148.

<sup>3</sup> Sur le côté orientale des mausolées d'Afrique surmontés d'une pyramide. — Les *M. Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 58; Perdrizet, *Bull. de corr. de l.*, 1897, p. 614-615.

<sup>4</sup> Les deux se tenant de la main gauche une boule. Une seule de ces statues (n<sup>o</sup> 100) a été retrouvée. — Deux des statues gisaient aux pieds du mausolée, les deux autres ont été trouvées dans nos fouilles. — Sur ces monuments hybrides, cf. Choisy, *Hist. de l'archit.*, I,

existant déjà dans l'art grec soit au v<sup>e</sup> soit même parfois au vi<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Mais on a l'impression qu'il ne s'agit point d'un retour voulu, artificiel, aux formes de l'archaïsme. L'école à laquelle appartient le mausolée paraît s'être détachée du tronc hellénique <sup>1</sup> avant le règne d'Alexandre <sup>2</sup> et avoir eu dès lors une existence presque indépendante. Que cette école ait duré fort longtemps, nous en avons la preuve dans les nombreux édifices d'époque romaine où l'on peut encore relever des traces de son influence <sup>3</sup>, mais il est bien probable que jusqu'au moment où avec la domination romaine se répandit partout l'art gréco-romain, elle n'évolua guère.

1. Il y aurait lieu de rechercher le lieu de naissance de ce style. Nous retrouvons des œuvres se rattachant à cet art peut-être en Sicile (tombeau de Théron à Agrigente?), certainement en Espagne (sculptures de Cerro de los Santos; sur ces dernières et sur le style gréco-phénicien d'Espagne, cf. Heuzey, *Bull. de corr. hell.*, 1891, p. 619; Paris, *Monuments Piot*, IV, p. 162 et suiv.), enfin à Malte. — A propos du mausolée du Kroubs qui offre tant d'analogies avec celui de Dougga, M. Gsell a émis, avec beaucoup de vraisemblance, croyons-nous, l'hypothèse d'une origine sicilienne (*Mon. antiques de l'Algérie*, I, p. 60 et suiv.).

2. Si nous insistons sur ce point, c'est qu'il serait au premier abord assez tentant d'attribuer au philhellénisme bien connu de Massinissa (cf. entre autres Roussel et Hatzfeld, *Bull. de corr. hell.*, 1909, p. 484 et suiv.) la constitution de ce style gréco-africain, sous l'influence d'artistes archaïsants. Que l'on se rappelle que c'est précisément à l'époque de Massinissa qu'on a cru souvent pouvoir rapporter le mausolée, d'après l'aspect paléographique de son inscription.

3. Le chapiteau à volute avec fleurs de lotus persiste ainsi à l'époque romaine: entre autres exemples de son emploi, nous citerons une base de Dougga contemporaine de Claude (L. Poinssot, *Inscr. de Thugga*, n° 67, *Nouv. archives des missions*, XIII). — D'autre part, le mausolée de Dougga et les édifices analogues semblent bien les prototypes des hauts mausolées africains du temps de l'empire, de ceux par exemple de Maktar et de Kasserine (Poinssot, *Bull. des antiq. afric.*, 1884, pl. XXIV; Saladin, *Archives des missions*, 7<sup>e</sup> série, XIII, p. 155 et suiv.). — Il s'est produit quelque chose de tout à fait analogue pour la sculpture en ronde bosse, si l'on s'en rapporte aux curieuses statues découvertes près de Siagu. En pleine époque romaine, on a reproduit des types qui se sont constitués en Afrique avant qu'y fût connu l'art hellénistique et qui se rattachaient, à notre avis, au même « courant d'art » que le mausolée (cf. Merlin, *Sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 51-52).

## LIVRES OFFERTS

M. DUCRAYOY a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son auteur, M. Louis Massignon, le travail très complet, très bien ordonné, qu'il a consacré au château d'al Okhaydhir dont on lui doit la découverte. J'ai déjà dit tout l'intérêt que présentait cet édifice et la reconnaissance que méritait, à cet égard, M. Massignon. Le volume actuel ne fut que compléter la valeur scientifique de la communication lue ici même. Aussi bien me serais-je borné à un simple rappel si depuis le voyage de notre jeune compatriote, Miss Gertrude Bell n'avait visité et décrit, à son tour, le même monument. Il va de soi que les deux descriptions se ressemblent. Mais les deux auteurs diffèrent dans l'appréciation des dates.

Miss Gertrude Bell signale au château d'al Okhaydhir la présence de voûtes d'arête et ce qu'elle considère comme une mosquée, et elle en conclut que la construction remonte à l'époque des Omeiyades ou des Abassides. M. Massignon opine dans son travail pour la fin du vi<sup>e</sup> ou le début du vii<sup>e</sup> siècle.

La pièce intérieure considérée par Miss Gertrude Bell comme une mosquée ou plutôt comme un oratoire ne présente aucun des caractères spécifiques des édifices religieux musulmans. Puis, si je connus de petites mosquées comprises dans des enceintes de palais, mais isolées des autres constructions, je n'ai jamais vu d'oratoires mêlés aux pièces d'habitation. Enfin, il n'y a aucun argument chronologique à tirer des couvertures en voûtes d'arêtes. M. de Morgan a décrit des voûtes d'arêtes dans les palais sassanides de dates certaines et, à supposer que leur origine soit occidentale, les rapports de la Perse avec Rome sont attestés en Susiane et dans le Fars par de nombreux bas-reliefs rupestres et par les ponts de Dizpoul et de Chouster bien antérieurs à l'hégire.

D'autre part, dans la période visée par Miss Gertrude Bell, le grand effort des Musulmans était consacré à Sàmarrâ dont les mosquées et les édifices, bien connus depuis les travaux du général Le Beylie et les derniers relevés de M. Viollet, diffèrent par la construction et par la décoration architecturale d'al Okhaydhir et sont d'un caractère beaucoup plus ancien.



« Pour toutes ces raisons, je crois que l'époque indiquée par M. Massignon dès son retour et à laquelle il persiste d'attribuer la construction du château doit être considérée comme acquise. »

M. SALOMON REINACH offre à l'Académie le tome III de son *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance*, 1280-1380 (Paris, 1909, in-8).

M. CAGNAT dépose sur le bureau le 3<sup>e</sup> fascicule de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique* (Afrique Proconsulaire — Tunisie). C'est un travail très considérable ; il est dû à la plume de M. P. GAUCKLER, correspondant de l'Académie, ancien directeur des antiquités et des arts en Tunisie, qui s'est fait des mosaïques du pays une spécialité. Il faut ajouter qu'un grand nombre des monuments décrits dans ce livre ont été trouvés dans les fouilles qu'il a dirigées. La Table des matières est due à un ancien collaborateur de M. Gauckler, M. Drappier.

M. DE LASTEYRIE présente de la part de l'auteur, M. L. Demaison, un ouvrage intitulé : *La cathédrale de Reims* (Paris, 1910, Laurens, éditeur) :

« Tout le monde connaît la jolie collection de *Petites monographies des grands édifices de la France* publiée par l'éditeur Laurens. Elle vient de s'enrichir d'un charmant volume consacré à la cathédrale de Reims par l'homme de France qui en connaît le mieux l'histoire. M. Louis Demaison, archiviste de la ville de Reims, étudie en effet, depuis de longues années, tous les documents qui peuvent jeter quelque lumière sur le passé de ce fameux monument, sur les transformations qui l'ont mis dans l'état où nous le voyons, sur les artistes qui ont présidé à sa construction. C'est M. Demaison, notamment, qui a retrouvé les noms des quatre premiers architectes de la cathédrale et qui a déterminé la part qui revient à chacun d'eux dans l'œuvre commune ; c'est lui qui a écrit l'excellente histoire de la cathédrale servant de préface au grand recueil de planches publié par un éditeur rémois ; en un mot, il était plus qualifié que personne pour écrire une monographie comme celle que j'offre en son nom à l'Académie, et que liront avec un vif plaisir tous ceux qui s'intéressent à nos richesses architecturales. »

---

## SEANCE DU 23 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTIER.

M. R. BULO, récemment élu correspondant étranger, adresse à l'Académie ses remerciements par un télégramme.

MM. Oldenberg et de Saussure, également nommés correspondants étrangers, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

M. CAGNIAT communique une note de M. René Basset, correspondant de l'Académie à Alger, sur des stèles et inscriptions libyques trouvées dans la région du Haut Sébaou :

J'ai eu l'honneur de signaler, l'an dernier, à l'Académie des inscriptions, les découvertes faites par M. Boulifa, répétiteur de kabyle à la Faculté des lettres d'Alger, dans la région du Haut Sébaou. Je suis heureux de faire connaître les nouveaux résultats de la mission qui lui a été confiée par M. le Gouverneur général de l'Algérie dans la même région.

L'existence des stèles et des inscriptions libyques d'Abizar, de Souama, des Issers, de Bou Djenân et de Bou Djema'a montre qu'une sorte de civilisation berbère a existé dans ce pays et qu'une de ses manifestations consistait en stèles, grossières il est vrai, mais importantes pour l'étude de cette société. Aussi M. Boulifa a-t-il été bien inspiré en continuant ses recherches et, cette fois encore, ont été couronnées de succès.

C'est à Souama, déjà connu par une première stèle, qu'a été découverte celle-ci (fig. 1), sur le territoire des Aït Bou Aïch. En voici des renseignements dignes de foi, deux « pierres sacrées » se trouvant sur un talus du chemin descendant chez M. Bou Zoumpres d'une haie de cactus. A force de recherches, on a découvert une dalle enterrée, représentant un personnage assis sur un cheval, lequel une inscription était gravée en creux. Les figures et l'écriture sont, en hauteur, depuis les pieds du cheval jusqu'à la croupe et de la tête du cavalier, de 0<sup>m</sup> 90; en lar-

geur, de la tête à la queue du cheval, de 0<sup>m</sup> 60. L'image représente un cavalier levant la main droite où il tient, à ce qu'il semble, des boules, et dans sa main gauche, ayant un bouclier rond derrière lequel passent deux fers de javelots. Les



Fig. 1. — Stèle libyque du Haut Sébaou.

inscriptions, parfaitement lisibles, sont au nombre de deux : l'une est placée sous la tête du cheval et devant son corps : les lettres sont au-dessus les unes des autres :

ÿ  
 —  
 2  
 T  
 2  
 O  
 11

Le second est au-dessus de la croupe du cheval, derrière le cavalier :

||  
 ||  
 ||  
 ||  
 ||  
 ||  
 ||  
 ||

Peut-être sur cette dernière, pourrait-on reconnaître  $\square \circ \circ$   
 $\square || ||$  *adrar oumellal*, en zouaoua moderne *ad'rar amellal*  
 la montagne blanche, le Jurjura ; mais c'est une simple conjecture. Peut-être aussi ne faut-il y voir que le nom du personnage, suivi de deux degrés généalogiques, ce qui justifierait le caractère *ou*, fils, deux fois répété.

II

A Thensaouth, sur le territoire des Chorfa, à l'Est d'Azazga, M. Boulifa découvrit un second fragment de stèle (fig. 2'), qui paraît avoir été semblable à la première. Il reste la tête du cavalier, son bras droit levé ; il tient de la main gauche un boucher rond derrière lequel sont deux fers de javelines. Le long du bras droit, on voit un reste d'inscription où on lit nettement :

—  
 □  
 7r

La tête du personnage paraît plus soignée : la barbe qu'on prendrait autrefois pour un voile descend en pointe sur la poitrine, et il semble que la tête soit coiffée d'une calotte.

Le fragment d'inscription pourrait se lire  $K ? R N$ , et on pourrait tenter de rapprocher ce nom de celui de Yakoren, forêt située entre Azazga et El Kseur, sur la route de Bougie. Il faut cependant supposer qu'un caractère  $\Sigma$  *i*, se trouvait dans la partie

disparue. Mais en l'absence de cette partie, il serait téméraire de risquer une interprétation.

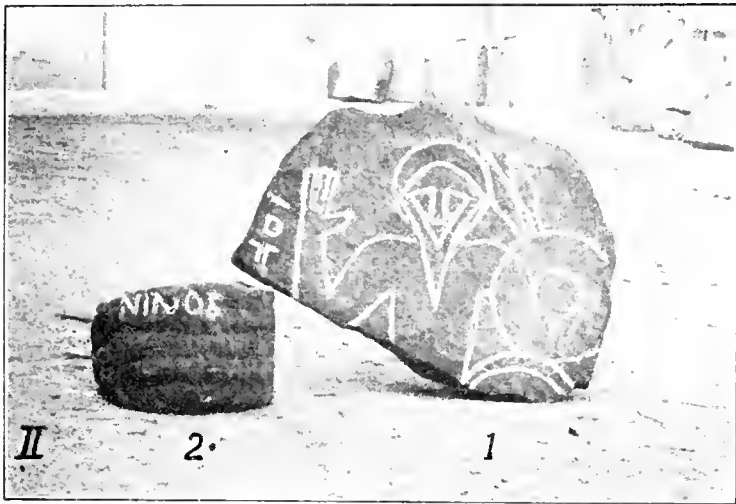


Fig. 2. — Fragment d'une stèle libyque et, à gauche, fragment d'une colonne annelée avec inscription.

### III

« En se rendant à Chenbel (ou Chebel) où existent des ruines romaines importantes (cf. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 6, n° 14 du texte), l'attention de M. Boulifa fut appelée par un Kabyle sur une pierre qui paraissait servir de borne (fig. 1, à droite) et qui avait été transportée dans son champ. On pourrait y reconnaître les lettres :

□ || □  
□ □ | □

« Le reste a été effacé par l'eau.

### IV

« Enfin, dans le village de Hendou, à une douzaine de kilomètres et au Nord d'Azazga, M. Boulifa a recueilli un fragment d'une colonne annelée (fig. 2, à gauche) et portant ce débris de mot :

NINOS

On trouve un débris de ce genre qui, au dire des habitants, se trouve dans les environs. La colonne dont il faisait partie, et qui mesurait 1 m. 40 de haut sur 0<sup>m</sup>. 28 de diamètre, fut découverte, il y a quelques années, dans un champ de figuier. Les gens, s'imaginant qu'elle contenait un trésor, la cassèrent en morceaux.

Cette superstition est un des obstacles qu'on rencontre dans les recherches de ce genre. Les indigènes sont persuadés que ces pierres cachent des trésors et que les caractères qu'elles portent sont autant d'indications pour ceux qui font métier de les chercher. Quoique kabyle, M. Boulifa s'est heurté à de pareilles croyances et il a dû prendre l'engagement par devant le qadhi de leur abandon au donar de tout trésor trouvé sous une pierre les Djohala paucis.

Ces stèles ont été transportées par ses soins au Musée des Antiquités, à Alger.

M. Mispoulet fait une communication sur le diptyque en bois de Philadelphie.

Le Président annonce que l'Académie a nommé correspondants étrangers :

M. le D. Carton, médecin-major de l'armée, à Tunis, en remplacement du général de Beylié, décédé ;

M. Labande, conservateur des Archives du Palais de Monaco, en remplacement de M. Ch. Diehl, nommé membre ordinaire de l'Académie.

M. Louis Havet fait une communication sur le vers de Virgile *Eccl. VIII, 65* :

*Hic mihi magna domus celsis caput urbis erit.*

Le *hic* que *hic* désigne l'emplacement du futur temple d'Esculape, plus tard enfermé dans la ville d'Ostie et réparé par M. Varron par Lucilius Gamala. Il pense que *erit* doit être lu *erit* ou *erit*, forme archaïque et très rare pour *erit* (*Annuaire*, 1909, p. 649).

## COMMUNICATION

LE DIPTYQUE EN BOIS DE PHILADELPHIE.

PAR M. J.-B. MISPOULET.

M. G. Lefebvre vient de publier <sup>1</sup>, sous le titre *Copie d'un édit impérial*, le texte, accompagné d'une reproduction photographique et de brèves observations, d'un document romain qui a été récemment découvert au Fayoum, dans les ruines d'une maison romaine. Pour en indiquer le haut intérêt, il suffira de dire qu'il contient quatre dates consulaires concernant les années 68, 69, 93 et 94 de notre ère, un précieux renseignement pour la topographie de Rome à cette époque, le nom d'un nouveau gouverneur de Judée sous Domitien et une formule nouvelle de privilèges accordés à des militaires, à des légionnaires, une catégorie de soldats considérée jusqu'ici comme ne jouissant pas d'une pareille faveur.

Déterminer le caractère précis de ce document, en montrer la véritable destination, expliquer la nature des privilèges concédés et exposer brièvement ce que ce texte ajoute à nos connaissances actuelles en cette matière, tel est le but de cette note.

## I

Voici le texte contenu dans la seule des deux planchettes du diptyque qui nous ait été conservé (A) d'après la lecture et la transcription de M. Lefebvre que je reproduis sans y rien changer :

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Alexandrie*, N. S., III, 1910, p. 39.

TABLEAU A, FACE EXTÉRIEURE — PAGE 1.

L. Fulvius, vet.	P. f.	
Bassus, vet.		
L. Petronius L. f. Pol.		
Crispus, vet.		
M. Plotus M. f. Pol.		
Fuscus, vet.		
M. Antonius M. f. Pol.		
Celer, vet.		
P. Audasius P. f. Pol.		
Paulus, vet.		
		M. Antonius Lon- gus Pull vet.
		L. Petronius Niger vet.
		L. Valerius Clemen[s] vet.
		M. Antonius Ger- manus vet.

*Scenar.*

- L. Nomo Calpurnio Torquato Asprenate, T. Sextio Magio  
Literano Cos. VI non. Julias anno XIII imp. Caesaris Domi-  
tiani  
Aug. Germanici, mense epip, die VIII, Alexandreae ad  
Aegyptum,  
M. Valerius M. f. Pol. Quadratus veteranus dimissus honesta  
missione ex leg. V Fretense testatus est se descriptum  
5 et recognitum fecisse ex tabula aenea quae est fixa  
in Caesareo Magno escendentium scalas secundas  
sub porticum exteriorem, secus aedem Veneris mar-  
moreae, in pariete in qua scriptum est et id quod infra scrip-  
tum est :
- Imp. Caesar, divi Vespasiani f., Domitians Aug. Germanicus  
10 Pontifex maximus, trib. potest. VII, imp. XIII, censor per-  
petuus,  
p. p. dicit : visum est mihi edicto significare universoru[m] *m*  
vestrorum vi : veterani milites, omnibus vectigalib[us]  
portitoribus publicis liberati immunes esse debent[ur]  
15 q[ui]s[que] coniuges liberique eorum. Parentes, qui conubi[a]  
eorum sument, omni optimo iure Civis Romani esse  
possint et om[n]i  
privilegiis liberati absolutique et omnem i[m]mu[n]i  
tatem quae supra scripta sunt parentes liberique eorum ;  
idem iuris  
et privilegiorum sicut utique praedia, domus, tabernacul[is]  
et cetera quae veteranos, sicut om[n]ia, ....



## FEUILLET A, FACE INTÉRIEURE (PAGE 4).

.....[v]eteranorum cum uxoribus et liberis suis) in aere in  
 cisi(?)aut siqui caelibes sint cum is quas postea duxissent  
 dumtaxat singuli singulas, qui militaverunt Hierosolymnis  
 in leg(ione) X Fretense, dimissorum honesta missione stipen-  
 dis eme

5 ritis per Sex. Hermetidium Campanum leg. Aug. pro praetore  
 V. kal. Jan., Sex. Pompeio Collega, Q. Peducaeo Priscino  
 cos. qui militare  
 coeperunt P. Galerio Trachalo, Ti. Catio, et T. Flavio, Cn.  
 Aruleno Cos.

Ex permissu M. Juni Rufi Praefecti Aegypti, L. Nonio Cal-  
 purnio  
 Torquato Asprenate, L. Sextio Magio Laterano cos. K. Julis,  
 anno

10 XIII imp. Caesaris Domitiani Aug. Germanici mense epip.  
 die VII

Ibi M. Valerius M. f. Pol. Quadratus coram ac praesentibus  
 eis  
 qui signaturi erant testatus est iuratusque dixit per J. O. M.  
 et genium  
 sacratissimi imp. Caesaris Domitiani Aug. Germanici in mili-  
 tia

sibi L. Valerium Valentem et Valeriam Heraclun et Valeriam  
 15 Artemin, omnes tres supra) scriptos) natos esse eosque in  
 aere incisos civitatem

Romanam consecutos esse beneficio eiusdem optumi prin-  
 cipis<sup>1</sup>.

1. Lefebvre donne comme douteuses les lettres suivantes : P, dans le nom du 6<sup>e</sup> témoin ; — page 4 : l. 2, I final douteux dans INCISI ; l. 11 une lettre barrée après IBI ; l. 15, S.S et l. 16, EIVSDEM, en surcharge.

C'est un diptyque analogue aux diplômes militaires, mais dont les feuilletts sont en bois au lieu d'être en bronze : le premier (A) contient les pages 1 et 4 ; sur le second (B) se trouvaient les pages 2 et 3. Ce monument diffère des diplômes militaires connus, non seulement par la matière dont il est formé et par ses dimensions (0<sup>m</sup> 20 sur 0<sup>m</sup> 17 au lieu de 0<sup>m</sup> 15 ou 16 sur 0<sup>m</sup> 12 ou 13), mais encore par l'ordre, la forme et la teneur des dispositions qu'il renferme.

La planchette A contient, sur la face extérieure (page 1), à la fois le début du texte sur sa section large et, sur sa section étroite, les noms et les cachets témoins dont il reste des traces ainsi que du cordon qui servait à relier les deux feuilletts du diptyque. Ces témoins sont au nombre de neuf ; les cinq premiers, séparés des quatre autres par un blanc, joignent à leur nom celui de la tribu, qui est pour tous les cinq, la Pollia, tribu qui appartient à la grande majorité des légionnaires en Égypte et qui est aussi celle du propriétaire du diptyque. Tous sont des vétérans, probablement de la légion X Fretensis, comme ce dernier, et comme lui Égyptiens.

Le texte de la face extérieure de A continuait et finissait sur la face extérieure de B (page 2) ; selon l'usage, cette écriture extérieure devait être reproduite sur les faces intérieures de B (page 3) et de A (page 4) ; seule, la page 4, contenant la fin du texte, nous a été conservée. Ce texte occupe les deux tiers du panneau, le reste ne porte aucune trace d'écriture. La tablette A, sur ses deux faces, nous donne donc le commencement et la fin du texte : entre les pages 1 et 4, il y a une lacune de 6 ou 7 lignes d'après les calculs de M. Lefebvre, de 7 à 9, d'après les miens.

Dans le texte on distingue deux parties bien distinctes : l'une qui a été rédigée avec beaucoup de soin, puis revue et corrigée ; l'autre, au contraire, où l'on relève des fautes nombreuses et nombreuses, sans compter les mots omis, et qui a été certainement négligée, bâclée de parti pris. Cette

partie sacrifiée, c'est l'édit impérial où, notamment, tous les titres de Domitien sont faux et où l'on a oublié de mentionner son seizième consulat. Deux diplômes militaires de cet empereur délivrés la même année, en 93, prouvent qu'il faut lui attribuer les titres suivants : *trib. pot. XIII, imp. XXII, cos. XVI*.

Le diplôme militaire se compose de trois parties : 1<sup>o</sup> la constitution impériale portant concession de privilèges et se divisant en deux paragraphes : *a*) le nom de l'empereur avec ses titres et la liste des corps de troupe récompensés ; *b*) la clause contenant les privilèges accordés avec la date de la constitution ; — 2<sup>o</sup> le nom du soldat gratifié, parfois celui de la femme et des enfants, celui du corps auquel il appartient ainsi que de son chef ; — 3<sup>o</sup> enfin la mention que l'acte est une copie dûment collationnée de la constitution impériale affichée à Rome sur tel ou tel édifice public.

L'ordre et la teneur des dispositions de notre document sont tout autres. Matériellement il se divise en deux parties, formées de deux alinéas qui sont séparés par un intervalle d'une ligne laissée en blanc.

La première débute, non pas par le nom de l'empereur, comme dans les diplômes militaires, mais par une date, celle du 2 juillet 94, indiquée à la fois selon les calendriers romain et égyptien. Ce jour-là, poursuit le texte, M. Valerius Quadratus, inscrit à la tribu Pollia, renvoyé, en vertu d'un congé honorable, de la légion X Fretensis, a témoigné (*testatus est*), à Alexandrie d'Égypte, avoir pris une copie dûment collationnée (*se descriptum et recognitum fecisse*) du texte gravé sur une table de bronze affichée sur un édifice appelé *Caesareum Magnum... secus aedem Veneris marmoreae*. Ce texte est un édit de Domitien que notre document reproduit en style direct et qui se termine, comme toutes les constitutions impériales en cette matière, par une date, celle du 28 décembre 93 (Sexto Pompeio Collega, Q. Peducaeo cos.). Immédiatement après l'édit, vient la

mention suivante : *ex permissu M. Junii Rufi, praefecti Aegypti*, avec la date du 1<sup>er</sup> juillet exprimée selon l'usage romain et égyptien.

Le deuxième alinéa relate que le même M. Valerius Quadratus a, la *ibi*, à Alexandrie évidemment, attesté sous serment, qu'il lui était né, pendant le service (*in militia*, trois enfants (qui portent son gentilibus) et que, tous les trois, inscrits sur la table de bronze, avaient acquis la cité romaine par un acte de générosité de Domitien.

Entre ce document et le diplôme militaire, il n'y a qu'une disposition commune, la constitution impériale ; seulement, tandis qu'elle est, dans le diplôme, la partie essentielle, ici elle ne figure que pour mémoire, comme pièce annexée à l'acte principal.

Je ne saurais trop insister sur ce point capital. Il est si vrai que l'édit est ici un moyen et non un but, que pour reconstituer l'unité de l'acte et en saisir le sens, il suffit de lire tout d'un trait le texte en considérant l'édit comme formant une simple parenthèse.

## II

L'acte, considéré en lui-même, abstraction faite de l'édit, relate deux faits qui se sont passés à Alexandrie, le 2 juillet 96, à la suite d'une autorisation délivrée la veille par le préfet.

Le premier a consisté, nous l'avons dit, de la part de Quadratus, à témoigner qu'il avait pris copie d'un édit de Domitien le concernant, édit affiché sur un édifice public, le *Cæsareum Magnum*. M. Lefebvre suppose avec raison, selon moi, que ce nom nouveau désigne un édifice de Rome (situé probablement sur le forum de César. En tout cas l'édifice concerné ne peut être placé hors de Rome, parce qu'il n'y a

rien d'exemple que des constitutions impériales conférant des privilèges aux militaires aient été affichées hors de la capitale. Il est d'ailleurs invraisemblable qu'on ait affiché à Alexan-

drie un édit concernant l'armée de Judée. L'omission du mot *Romae* dans notre texte s'explique tout naturellement par la crainte qu'aura eu le rédacteur de l'acte qu'on rapportât *ibi* à *Romae* alors qu'il se réfère certainement à *Alexandreae*.

Il faut rejeter l'opinion de M. Lefebvre qui suppose que la copie de l'édit a été prise à Alexandrie sur les registres du préfet. D'abord le texte ne dit pas que Quadratus a pris copie, mais qu'il a *prouvé* qu'il avait pris copie; ensuite il est dit expressément que la copie a été prise directement *ex tabula aenea*; enfin une simple copie prise sur les registres du préfet ne serait qu'une copie de copie dépourvue de toute valeur juridique.

Comment donc Quadratus a-t-il fait sa preuve? Tout simplement en présentant son diplôme militaire qui, on le sait, attestait le *descriptum et recognitum ex tabula aenea quae est Romae*, etc. Cette explication est confirmée par la pratique courante, adoptée en Égypte même, pour l'ἔπιτολῆσις.

La seconde partie de l'acte en est le complément nécessaire: l'attestation sous serment, par le principal intéressé, que des membres de sa famille, dans l'espèce ses trois enfants, avaient droit aux privilèges conférés par l'édit. Cette partie de l'acte, n'ayant pas de date propre, porte naturellement la même que la première dont elle est le complément.

### III

Tel est l'acte principal; examinons maintenant l'édit qui, pour être une pièce accessoire, n'en offre pas moins d'intérêt pour nous que l'acte lui-même.

Il ne faut pas trop s'étonner de voir Domitien donner cette forme à sa constitution, car les historiens anciens mentionnent fréquemment les édits impériaux adressés aux soldats, et ce sont bien des édits impériaux, à notre avis du moins, que renferment les diplômes militaires concernant la garde prétorienne ou urbaine. Nous possédons, dans les

général juridiques, un édit de Marc-Aurèle (168) et un autre de Constantin (320). Mais il en est un troisième, récemment découvert dans un papyrus de Berlin, celui du triumvir Octave, qu'il faut surtout citer ici parce qu'il offre un parallélisme complet avec le nôtre et qu'il nous aidera à le comprendre et à le compléter.

L'édit de Domitien, comme celui d'Octave, est reproduit en style direct, car l'Empereur parle ou est censé parler directement aux soldats. Le préambule est le même dans les deux cas. Ce qui est nouveau, par exemple, c'est l'expression *et restorum* qui ne se retrouve pas ailleurs<sup>1</sup>; on attendrait plutôt *virtuti* qui est le terme consacré dans les légendes monétaires. On aurait tort toutefois de croire que l'emploi de ce substantif réaliste décele un trait de caractère de Domitien, car Suétone nous avertit que cet empereur, pour ses discours et ses *édits*, recourait au talent d'autrui. D'ailleurs, sauf cette expression, le langage qu'il emploie vis-à-vis de ses soldats est absolument correct; on ne peut pas en dire autant de celui de ses successeurs à partir de Trajan.

Les diplômes militaires ne nous font connaître que deux sortes de privilèges concédés aux soldats: le droit de cité et le *conubium*. Un seul n° XXVIII, entre 74 et 98 y ajoute, en une brève formule, l'immunité fiscale des terres et des autres biens. Ici, c'est l'immunité qui paraît être la partie principale, tout au moins par la place qu'elle occupe dans ce texte.

Les vétérans, leurs femmes et leurs enfants obtiennent l'exemption de tous les *rectigalia*, c'est-à-dire de nos impôts indirects, et sont soustraits aux investigations des employés de la douane.

Viennent ensuite les *parentes qui conubia eorum sumunt*. Cette expression nouvelle désigne, à mon avis, les beaux-parents des vétérans, car ce sont eux qui « prennent leurs gendres ». Ces beaux-parents ne deviennent pas citoyens

<sup>1</sup> Cf. aussi l'édit de Trajan voulu m'informer qu'il lisait: VI. . . . DEBEant. II. . . . et au datif.

de plein droit, mais ont la faculté de le devenir, *beneficio principis* sans doute, après examen de la cause. En outre, ils sont affranchis de toute immunité d'après notre texte, mot impropre qu'il faut remplacer par un autre ayant le sens opposé, soit *tributo* soit *publico munere*.

Le texte revient ensuite au premier groupe, celui du vétéran et de sa famille, dont il a été question au paragraphe 1<sup>er</sup>. Seulement ici le texte omet la femme et ajoute le père et la mère du vétéran (*parentes*) qui ne figuraient pas dans la première liste. Cette omission est difficile à justifier ; la femme, si elle n'est pas comprise dans la formule vague *qui supra scripti sunt*, doit être ajoutée à la liste. Cette restitution est d'autant plus autorisée que le texte de notre paragraphe est incomplet puisque le verbe manque (*habeant*).

Ce groupe de personnes obtient *omnem immunitatem*, c'est-à-dire l'immunité de l'impôt personnel, car la phrase suivante leur accorde celle « des biens, des terres, des maisons et des boutiques ».

Le texte aborde ensuite un autre ordre de privilèges : malheureusement la dernière ligne de la page 1, écrite sur le bord de la tablette, est presque complètement illisible. Mais, d'après les mots *invitos... veteranos...* déchiffrés par M. Lefebvre, nous sommes autorisés à penser, en nous aidant du texte parallèle de l'édit d'Octave, qu'il s'agit ici de l'exemption des magistratures et des charges (*munera*) municipales accordée vraisemblablement aux seuls vétérans.

On peut se demander si c'était toujours le même sujet qui était traité dans les 7 à 9 lignes qui manquent. J'avais pensé tout d'abord qu'il pouvait être question ici des troupes auxiliaires qui, avec la légion X *Fretensis*, composaient l'armée de Judée ; mais, après réflexion, j'ai dû renoncer à cette hypothèse qui ne peut s'accorder avec le principe certain de la hiérarchie militaire, qui exige que les troupes de citoyens et celles de non-citoyens obtiennent des consti-

catégories distinctes pour les privilèges qui leur sont concédés. D'ailleurs, nous voyons, par l'exemple qui nous est offert dans l'édit d'Octave, que l'énumération des magistratures et des *munera* était assez longue pour remplir la lacune.

La phrase qui se lit au début de la page 4<sup>e</sup> face intérieure de A<sup>1</sup> me paraît pouvoir être complétée ainsi qu'il suit : *item* ou *praeterea civitatem romanam tribuo parentibus etiamorum cum uxoribus et liberis supra scriptis, in caeteris vero, aut si qui caelibes sunt, cum is quas postea duxissent, duntaxat singuli singulas.*

C'est, on le voit, la formule du droit de cité et du *conubium* des diplômes militaires, mais sous une forme inconnue jusqu'à présent. En outre, ce qui est nouveau ici, c'est l'extension aux *parentes* du droit de cité et la substitution, pour la femme du vétéran, du même droit au *conubium*.

Ces privilèges sont concédés aux vétérans de la légion X Fictensis, ayant servi à Jérusalem, congédiés par le légat de Judée, Hermetidius Campanus, agissant au nom de l'empereur, et dont l'enrôlement remonte aux années 68 et 69.

On remarquera que ces deux dates consulaires sont placées après celles de l'édit, 28 décembre 93, qui devrait venir en dernier lieu. Il n'est pas douteux que cette transposition a été faite à dessein par le rédacteur afin d'éviter la confusion qu'aurait produite infailliblement dans l'esprit du lecteur la série ininterrompue des trois dates consulaires.

Ces vétérans avaient donc respectivement vingt-quatre ans et vingt-cinq ans de service, à supposer, ce qui est au moins très vraisemblable, que la date de leur licenciement coïncide à peu près avec celle de l'édit.

C'est peut-être à la prolongation de leur service au delà de la durée normale, qui était de vingt ans, qu'est due la concession de ces privilèges importants; mais c'est surtout le caractère militaire et politique de la légion qui justifie, à nos yeux, l'acte généreux de Domitien à son égard. Nous savons, en effet, par Josephé, que cette légion subit de



grandes pertes et donna des preuves éclatantes de bravoure au siège de Jérusalem, qui se termina par la prise de la ville en 70, qu'elle participa à la proclamation de Vespasien à l'empire, fournit un détachement à l'armée de Mucianus, et enfin que les vides faits dans ses rangs furent comblés avec des soldats empruntés à l'armée d'Égypte.

Quadratus était très probablement un de ces 2 000 Égyptiens versés en partie dans la légion X Fretensis, comme l'indiquent le nom de la tribu Pollia et le lieu de provenance du diptyque. Il en était sans doute de même des neuf témoins qui l'avaient assisté à Alexandrie.

Tel est cet édit de Domitien qui paraît si singulier au premier abord. Après le commentaire qui vient d'être esquissé, on s'aperçoit qu'il se relie, d'une part, à des précédents remontant à la fin de la République et, d'autre part, à la pratique courante des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles où les vétérans jouissent de plein droit de la plupart des avantages énumérés dans notre texte. Ce qui reste inexpliqué, c'est le lieu exceptionnel de l'affichage de notre édit : jusqu'ici les diplômes militaires ne nous en avaient fait connaître que deux, le Capitole et le Palatin ; il faut admettre qu'il y en avait au moins un troisième pour les constitutions analogues à celles de notre diptyque.

Notons enfin que ce document est le 14<sup>e</sup> ou le 15<sup>e</sup> émané de Domitien relativement à la concession de privilèges à des militaires. Il s'en faut de beaucoup que les constitutions des autres empereurs atteignent ce chiffre.

#### IV

Notre document n'est pas, nous l'avons vu, une copie authentique de l'édit de Domitien : en ce cas, en effet, elle aurait dû être gravée sur bronze comme toutes les copies des constitutions impériales de cette nature contenues dans les diplômes militaires.

Ce n'est pas non plus un titre de cette catégorie de vétérans que les papyrus représentent comme étant  $\chi\omega\rho\acute{\iota}\xi\ \chi\lambda\eta-\gamma\omega\alpha$ . Mommsen suppose que ces vétérans sont ceux qui n'ont obtenu le droit de cité que pour eux seuls, à l'exclusion des enfants. Quadratus n'est certainement pas un de ces vétérans.

La définition de Mommsen, il est vrai, est très discutable; on peut hardiment aujourd'hui lui en substituer une autre, grâce à M. Seymour de Ricci qui a fait connaître, en 1903, ici même, une tablette de bois portant le texte d'une concession de *Fhonestas missio* à un cavalier de l'aile des Voconces par le préfet d'Égypte, à la date du 14 janvier 122. Elle prouve, sans contestation possible, que le vétéran « sans diplôme de bronze » est celui qui reçoit purement et simplement le congé honorable sans aucun privilège spécial.

Notre diptyque est un titre qui ne peut être comparé à aucun de ceux que nous connaissons jusqu'à ce jour : il atteste que le vétéran auquel il appartient a rempli toutes les formalités requises pour entrer en jouissance, lui et ses enfants, des droits concédés par la constitution impériale. C'est un acte juridique ordinaire, rédigé comme tous les autres sur des tablettes en bois et dans la forme usuelle.

La preuve que notre diptyque a bien ce caractère et cette destination, c'est que les trois enfants y portent le gentilice du père; ils sont donc en possession du droit de cité.

La procédure que ce document nous révèle est si naturelle et si conforme au bon sens qu'elle a dû être d'un usage courant pour tous les militaires qui se trouvaient dans la situation de Quadratus, c'est-à-dire pour tous ceux qui étaient munis d'un diplôme militaire. Pour prévenir la fraude, on devait exiger d'eux un titre analogue à notre diptyque, qui constitue, à mon avis, un titre définitif.

Nous posséderions donc un exemplaire unique d'une série de titres dont nous ne soupçonnions pas l'existence.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul mérite de notre document :

il prouve définitivement, comme je l'avais soutenu en 1884, que les légionnaires ne sont pas traités moins favorablement que les autres troupes au point de vue de la concession des privilèges et, en outre, qu'ils avaient le droit de se marier pendant le service.

Enfin il introduit, dans la question des diplômes militaires, un élément nouveau de la plus grande importance qui nous oblige à rechercher si les idées reçues jusqu'ici ne doivent pas être modifiées. Ce sera l'objet d'une prochaine étude.

### LIVRES OFFERTS

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le fascicule du mois d'octobre des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1910 (Paris, 1910, in-8°).

Il offre, en outre, de la part de l'auteur, M. le professeur R. Blanchard, membre de l'Académie de médecine, un mémoire intitulé : *Encore sur les tableaux de métissage du Musée de Mexico* (Paris, 1909, in-8°; extrait du « Journal de la Société des Américanistes de Paris », tome VI, 1909).

M. Camille JULIAN dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule XLVIII de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la « Revue des études anciennes », Bordeaux, in-8°).

M. CAGNAT dépose sur le bureau le troisième fascicule des *Inscriptions graecae ad res romanas pertinentes* pour lequel il a eu comme collaborateur M. G. Lafaye. Ce fascicule contient les inscriptions de la Phrygie.

M. VALOIS a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de notre savant correspondant M. le chanoine Ulysse Chevalier, les troisième et quatorzième tomes de l'importante collection qu'il a fondée sous le titre de *Bibliothèque liturgique*.

« L'un de ces volumes est l'œuvre du P. Bénédict Zimmermann; il reproduit exactement un manuscrit des plus précieux, conservé à

Londres, dans la bibliothèque du palais archiépiscopal de Lambeth, l'*Ordinaire de l'ordre du Mont-Carmel* rédigé, vers 1312, par maître Sibert de Beka. Ce document forme, en quelque sorte, la base de la liturgie en usage chez les Carmes. Les éléments principaux en ont été empruntés au rite de l'église patriarcale du Saint-Sépulchre de Jérusalem.

L'autre volume a pour éditeur M. le chanoine Chevalier lui-même. C'est la reproduction d'un texte manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, conservé aux Archives des Bouches-du-Rhône, les *Institutions liturgiques de l'église de Marseille*, dont copie avait été prise et édition projetée, il y a déjà bien des années, par le feu chanoine Albanès. On sait avec quel dévouement M. Ulysse Chevalier s'attache à ne rien laisser perdre des précieux matériaux réunis et laissés par son savant ami. Cette fois, il a pris la peine de collationner minutieusement la copie avec l'original, et il a fait précéder le texte de ces *Institutions*, non seulement d'un *Mortuologe* de l'église de Marseille qu'il a emprunté à un manuscrit de la Bibliothèque nationale, mais aussi d'une très intéressante introduction qui met bien en lumière les traits caractéristiques de la liturgie marseillaise. Est-il nécessaire d'insister sur le service ainsi rendu et à l'histoire du culte, et à celle des mœurs de la Provence ? Comme le dit en excellents termes M. Ulysse Chevalier, « la liturgie réglait au moyen âge l'existence d'une classe prépondérante ; les cérémonies de l'Église faisaient alors partie de la vie publique, et les devoirs religieux étaient au nombre des obligations sociales. »

M. HIRON DE VILLEROSSE offre à l'Académie, de la part de M. A. Audollent, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, un mémoire intitulé *Clermont gallo-romain*, avec une carte d'après le plan cadastral :

La ville de Clermont-Ferrand, l'ancien *Augustonemetum*, n'a guère conservé de traces de son existence à l'époque romaine, et les inscriptions qu'on y a recueillies ne sont pas de nature à suppléer à l'absence des monuments. M. Audollent a eu l'heureuse idée et la patience de préparer un fondement solide aux études sur la cité romaine en étudiant et en classant topographiquement toutes les trouvailles d'un certain intérêt qui ont eu lieu dans cette ville depuis un siècle. Il ne s'est pas contenté de les rappeler ; il les a très attentivement examinées, il les a interprétées, et ce travail l'a mené à faire des constatations importantes qui lui ont permis de se représenter l'ensemble de la cité du temps des Romains. Tout en fait la multitude se dressent les édifices publics ; autour d'eux, à

flanc de colline, s'étagent les constructions de toute espèce, surtout particulières ; dans la plaine s'étendent les tombeaux.

« Parmi les érudits locaux qui ont mis leur zèle à noter et à recueillir tant de précieux documents, il en est un surtout auquel M. Audollent se plaît à rendre hommage. C'est J.-B. Bouillet, le créateur et l'ancien conservateur du Musée archéologique, dont l'ardeur et les investigations incessantes ont préparé les matériaux qu'il s'agit de mettre en œuvre aujourd'hui. Ses ouvrages sont encore à l'heure actuelle la principale source à laquelle doit puiser quiconque veut connaître les richesses archéologiques de l'Auvergne. »

M. le comte DURRIEU offre, de la part de MM. Marcel Aubert et Amédée Boinet, chargés de la direction de la *Revue de l'art chrétien*, le tirage à part d'un mémoire de Léopold Delisle intitulé : *La Bible de Robert de Billyng et de Jean Pucelle*, paru dans le n° de septembre-octobre 1910 de la *Revue de l'art chrétien*. « Ce mémoire, dit M. Durrieu, est un des derniers, peut-être même le dernier ayant une pareille étendue, qu'ait écrit notre illustre confrère, enlevé par la mort avant de l'avoir vu publier. Le travail est marqué au sceau de son exceptionnelle érudition ; on peut constater aussi, en lisant ces pages, combien Léopold Delisle, dans sa quatre-vingt-quatrième année et presque au bord de la tombe, conservait encore de passion pour les recherches scientifiques et de vivacité d'impressions. Dans son mémoire, il a utilisé des photographies que j'avais fait prendre à son intention d'après un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane et que je lui avais offertes au retour d'un voyage à Rome. C'est en des termes d'une chaleur vraiment juvénile qu'il parle de l'« enthousiasme » que lui avait fait éprouver la vue de ces photographies, reproduisant d'exquis chefs-d'œuvre de la miniature française au xiv<sup>e</sup> siècle. »

M. Salomon REINACH a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. le Dr H.-E. Sauvage, conservateur des Musées de Boulogne-sur-Mer, une collection de dix brochures publiées par lui sur des sujets variés d'archéologie et d'histoire, tous relatifs à la région de la France où s'exerce, depuis de longues années, son activité féconde. L'Académie n'ignore pas ce que M. le Dr Sauvage a fait pour les collections de Boulogne-sur-Mer dont il a la garde. Je saisis avec plaisir l'occasion d'exprimer à ce vétéran de nos études l'estime qu'inspirent sa personne et ses travaux. »

---

## SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND POTIER.

MM. Lalande, Pirene et Tren, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1911. M. OMOY est élu président ; M. LIGIER, vice-président.

M. Philippe BRAUER signale le retour de mission de M. Henri VIOLLET, architecte de l'École des beaux-arts de Paris, qui vient de passer dix mois en Mésopotamie pour poursuivre ses recherches relatives aux origines de l'art musulman. Il revient avec de nombreux documents dont les plus précieux proviennent des fouilles qu'il a pu pratiquer, grâce à l'obligeance des autorités turques, dans les ruines du célèbre palais abbasside de Samarra, résidence des khalifes arabes, qui furent obligés de quitter momentanément Bagdad, chassés par des séditions militaires.

Ce palais, qui date de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, offre le seul exemple d'être l'unique spécimen de cette période encore très obscure. M. Viollet a été assez heureux pour retrouver, outre le plan de l'édifice, de nombreux fragments décoratifs, en stuc, en marbre, en mosaïque de verre, qui fixent d'une façon définitive le style ornemental de l'art musulman mésopotamien, en même temps qu'ils en révèlent les diverses influences.

Après ces découvertes, il ne peut plus être mis en doute que les artistes de Mésopotamie s'inspirèrent largement de l'art sassanide, tout autant d'ailleurs que de l'art sassanide, lequel n'est plus jusqu'à présent comme agent d'influence dans la formation et l'évolution de l'art musulman.

Le rapport de M. Viollet est lu en terminant en annonçant une prochaine séance consacrée à M. Viollet sur sa mission en Mésopotamie.

Il est procédé à la nomination des Commissions annuelles et des Commissions de prix. Sont élus :

COMMISSION DES TRAVAUX LITTÉRAIRES : MM. Bréal, Senart, P. Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : MM. P. Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, P. Viollet, de Lasteyrie, abbé Thédenat, N. Valois, Maurice Prou.

COMMISSION DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME : MM. Heuzey, Foucart, P. Meyer, Homolle, Collignon, Cagnat, Chatelain, Haussoullier.

COMMISSION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT : MM. Bréal, Senart, Barth, Chavannes, Cordier, le P. Scheil.

COMMISSION DE LA FONDATION PIOT : MM. Heuzey, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Babelon, Haussoullier, Durrieu.

COMMISSION DE LA FONDATION BENOIT GARNIER : MM. Senart, Barth, Cordier, le P. Scheil.

COMMISSION ADMINISTRATIVE : MM. Alfred Croiset, Cagnat.

COMMISSION DU PRIX ORDINAIRE (PRIX DE BUDGET; sujet proposé : *Les sources grecques et romaines de Lucain*) : MM. Alfred Croiset, Cagnat, Chatelain, Haussoullier.

COMMISSION DU PRIX ALLIER DE HAUTEROCHE (numismatique ancienne) : MM. de Vogüé, Schlumberger, Héron de Villefosse, Babelon.

COMMISSION DU PRIX GOBERT : MM. N. Valois, Élie Berger, Maurice Prou, Morel-Fatio.

COMMISSION DU PRIX BORDIN (au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique) : MM. Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Cagnat, Maurice Croiset.

COMMISSION DU PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (au meilleur ouvrage imprimé sur l'histoire ou l'archéologie du moyen âge) : MM. P. Meyer, P. Viollet, N. Valois, Durrieu.

La suite de la nomination des Commissions est renvoyée à la prochaine séance.

## LIVRES OFFERTS

M. le comte Paul Durand offre : 1<sup>o</sup> le tirage à part de son mémoire (paru dans la *Revue archéologique*) sur *Les « Très belles Heures de Notre Dame » du duc Jean de Berry*, manuscrit splendide, mais depuis longtemps fragmenté, dont provenaient, entre autres morceaux, les fameuses « Heures de Turin », brûlées en 1904 ; — 2<sup>o</sup> une notice nécrologique, parue à Tournai, consacrée par M. Durrien à *Armand d'Herbomez*, ancien élève de l'École des Chartes, qui fut à deux reprises, en 1896 et 1901, lauréat de l'Académie.

M. Bernard Haussoullier présente un ouvrage de M. A. S. Arvanitopoullos :

L'ait l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur M. Apostolos S. Arvanitopoullos, éphore des antiquités de Thessalie et Phthotide, le premier volume d'un recueil intitulé *Θεσσαλικὰ γνημεία*, il renferme la *Description des stèles peintes de Pagasa* conservées à Volo, au Musée Athanasakis. *Περιγραφή τῶν γραπτῶν σιγῶν Παγασῶν τοῦ Ἀθανασάκειου Μουσείου Βόλου*. Athènes, librairie Eleftheroudakis et Bari, 1909, in-12, 164 pages.

On sait le nombre et l'importance des stèles peintes retrouvées à Pagasia dans les murs de l'enceinte antique. L'honneur de la découverte revient surtout à l'éminent éphore des antiquités de Thessalie, M. Arvanitopoullos. Entré en fonctions en 1906, M. Arvanitopoullos commença les fouilles de Pagasa en 1907. La même année, frappé des brillants résultats des premières recherches, un Thessalien généreux, M. Alexios Athanasakis, décidait de construire à ses frais, à Volo, un musée qui renfermerait les principales antiquités de Thessalie. L'*Ἀθανασάκειον Μουσεῖον* était, dès la fin de 1908, prêt à recevoir les stèles de Pagasa.

Le présent volume contient une Introduction et un Catalogue.

L'Introduction est divisée en trois parties : d'abord un court mémoire sur l'importance des stèles peintes de Pagasia, puis un aperçu de l'histoire de la peinture grecque depuis les œuvres les plus anciennes jusqu'aux tableaux des peintres modernes D. Théotokopoulos et N. Ghyzis. L'auteur a pris surtout pour guide, dans la seconde partie de son exposé, notre confrère M. Paul Girard, enfin dans la troisième, l'ouvrage historique des fouilles et recherches à Pagasa.

Le Catalogue est très complet et très détaillé (p. 97-261), ne



compte pas moins de 216 numéros. Il ne renferme pas de planches, mais les descriptions sont très exactes, et les modestes inscriptions funéraires, gravées et peintes sur les stèles, présentent un vif intérêt ; elles nous donnent l'idée d'une population très mélangée où Macédoniens, Thraces, Épirotes, Illyriens frayaient avec des Phéniciens de Sidon, Tyr, Arados, Ascalon, avec des insulaires de Crète, Chypre, Samos, Cos, etc., avec des Égyptiens et des Bithyniens, etc. On note des inscriptions bilingues, grecques et phéniciennes (nos 31, 76). Il y a là d'utiles renseignements à tirer pour la ville de Pagasæ qui a été prospère plus longtemps qu'on ne le pensait (voy. Introduction, p. 67 et 68).

« M. Arvanitopoulos a continué ses fouilles et recherches en Thessalie. Le dernier volume des *Προϋποθέσεις* de la Société archéologique d'Athènes renferme son rapport sur les travaux exécutés en Thessalie dans l'année 1909 (*Προϋποθέσεις*, 1910, p. 131-171). On y trouvera des renseignements sur l'organisation du Musée Athanasakis et sur les recherches poursuivies ou commencées à Pagasæ, Iolkos, Amphimæ, Métropolis d'Hestiaotide.

« En l'année 1910, il a commencé des fouilles sur l'emplacement de Gonnoi, dans la vallée de Tempé. Il m'annonce la découverte, sur l'acropole, d'un petit temple circulaire d'Athéna Polias et, aux abords du temple, de 128 inscriptions, dont 123 décrets. Près de 50 de ces décrets sont complets.

« Je ne manquerai pas de tenir l'Académie au courant de ces importantes découvertes qui font grand honneur à l'éphore des antiquités de Thessalie. »

M. COLLIGNON offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. R. Schneider, maître de conférences à l'Université de Rennes, deux volumes intitulés : *Quatremère de Quincy et son intervention dans les arts (1788-1830)*, et *L'esthétique classique de Quatremère de Quincy* (Paris, 1910) :

« L'Académie n'a pas oublié que, dans sa séance publique de 1904, notre regretté confrère M. Wallon lisait une notice sur son prédécesseur immédiat dans notre Compagnie, Quatremère de Quincy. Elle fera donc bon accueil à ces deux ouvrages consacrés à un savant illustre qui lui a appartenu pendant de longues années. M. Schneider ne s'est pas borné à écrire une biographie de Quatremère, encore qu'il ait retracé avec une grande précision la physionomie de l'homme, et qu'il l'ait suivi dans toutes les manifestations de sa multiple activité. Ce qu'il s'est proposé, c'est, suivant sa propre expression, de « lui rendre dans l'histoire la place éminente

Quatremère, de montrer en lui le promoteur en France et l'organisateur d'une doctrine d'art, celle de l'idéal antique, de laquelle il a mis sa science d'archéologue, ses écrits et son autorité officielle d'homme politique et de secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

Dans le premier de ces volumes, qui est le plus important, M. Schneider étudie, avec une documentation très sûre et très tendue, l'action que Quatremère a exercée au nom de l'idéal classique, depuis le moment où, en 1791, il est appelé au comité d'instruction publique institué près le Directoire du département, et jusqu'à sa retraite comme Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts en 1839; action qui se fait sentir dans les travaux d'art et les embellissements de Paris, notamment dans la décoration du Panthéon, et dans les œuvres des artistes, sculpteurs, peintres, graveurs en médailles, qui s'inspirent de sa doctrine. Cependant une autre esthétique, celle des romantiques, vient bientôt s'opposer à celle de Quatremère. Dans des chapitres très nourris de faits, M. Schneider montre comment l'auteur du *Jupiter Olympien* organise une sorte de résistance officielle, grâce à son influence sur l'enseignement de l'École des beaux-arts et sur les travaux des commissions de l'Académie de France; lutte énergiquement menée, jusqu'au jour où le romantisme triomphe avec la révolution de 1830.

Le second volume est le complément du premier. L'auteur y définit l'esthétique classique de Quatremère, en détermine les sources, celle qui relève de la tradition, celle qui revient aux esthéticiens allemands, Winckelmann et Lessing, et aux études archéologiques de Quatremère, et quelle est la façon subissent ses idées lorsque, étudiant à Londres les œuvres d'Elgin, il écrit ses *Lettres à Canova*, et reconnaît les véritables caractères de l'art de Phidias.

Travaillé avec talent, impartial dans ses conclusions, témoignant de recherches très approfondies, le travail de M. Schneider est une précieuse contribution à l'histoire des théories esthétiques en France. On le recommande d'avoir mis en lumière le rôle considérable qui appartient à Quatremère de Quincy dans le conflit de doctrines qui agite l'art français à moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. »

M. G. B. — M. A. V. a été élu officier à l'Académie, au nom de M. E. Bizot, directeur des Musées et de la Bibliothèque de Vienne, pour son ouvrage : *Fontaines archéologiques; découverte d'un cirque romain à Vienne; description et plan*, extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire et de l'architecture de Lyon*, 1910. »

« Ce qui donne un intérêt spécial au mémoire de M. Bizot, c'est un plan très complet des substructions du cirque de Vienne, plan qu'il a relevé lui-même avec une admirable patience et malgré des difficultés de tous les genres. Avant ce travail, le cirque de Vienne était pour ainsi dire ignoré, Delorme avait bien eu le sentiment que le petit édifice appelé la Pyramide ou l'Aiguille avait pu appartenir à un cirque, mais ses recherches étaient demeurées incomplètes. Dans un vaste espace couvert de constructions, dans certains terrains livrés à une culture intense, les constatations souterraines devaient rencontrer de fort nombreux obstacles. Il s'en présentait d'autres pour conduire les fouilles dans la rue d'Avignon (route nationale de Paris à Antibes) où la circulation ne peut pas être entravée, et aussi pour faire des sondages dans les cours du quartier de cavalerie. Rien n'a pu ralentir le zèle de M. Bizot qui a su triompher de toutes les difficultés ; ses efforts et son ardeur ont été couronnés d'un plein succès. Grâce à lui, un cirque de la Gaule nous apparaît pour la première fois dans tout son développement. On sait que l'emplacement de celui de Lyon n'a pu être déterminé, que les derniers vestiges de celui de Nîmes ont disparu lors de la construction de l'abbatoyr, qu'à Orange la ville actuelle recouvre presque entièrement les restes du cirque dont la partie circulaire, accolée au théâtre antique, est seule visible, enfin qu'à Arles il reste encore beaucoup à faire afin de déblayer le terrain occupé par cet édifice.

« Le cirque de Vienne est situé à 500 mètres environ de l'ancienne enceinte de la ville. Heureusement disposé dans la vallée du Rhône, il s'étendait du Sud au Nord parallèlement au fleuve. Deux voies le mettaient en communication avec la ville. Sa longueur totale était de 441 mètres, la largeur de l'arène atteignait 101 mètres 40. L'auteur est entré dans des développements particuliers pour expliquer divers détails de construction qu'il a reconnus au cours de ses fouilles ; il ferait volontiers remonter ce vaste édifice au commencement du iv<sup>e</sup> siècle. Son travail est très méritoire ; le soin et la précision apportés dans les relevés en font une œuvre vraiment utile qui pourra être consultée avec confiance et profit. »

---

## PÉRIODIQUES OFFERTS

- Annuaire in Journal of Philology* (The), janvier-mars 1910 (Baltimore, in-8°).
- Archiv für Balkaniana*, tome XXIX, fasc. 1 à 3 (Bruxelles, 1910, in-8°).
- Archivos del Museo Nacional de Mexico*, tome I, nos 9 à 12; tome II, t. I et II, Mexico, in-8°.
- Archives de la Société d'émulation du département des Vosges*, 1910 (Épinal, in-8°).
- Archives du Commerce extérieur*, année 1909, fasc. 6 à 12; année 1910, fasc. 1 à 5 (Paris, in-8°).
- Archæologie of Institute of America, American Journal of Archaeology*, vol. XIII, nos 3 et 4 (London, in-8°).
- Atti della R. Accademia dei Lincei*, 1909, fasc. 7 à 12; 1910, fasc. 1 et 7 (Rome, in-8°).
- Biblioteca nazionale centrale di Firenze, Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, 1909 et 1910, nos 107 à 120 (Florence, in-8°).
- Bibliothèque de l'École des Chartes*, septembre-décembre 1909; janvier-août 1910 (Paris, in-8°).
- Boletim da Real Associação dos architectos civis et archeologos de Portugal*, tome XII, nos 1 à 12 (Lisboa, in-8°).
- Boletim monumental*, 7<sup>e</sup> vol., nos 1 à 4 (Paris et Caen, in-8°).
- Boletim de la Société archéologique d'Agram*, t. XII, 1910 (Zagreb, in-8°).
- Boletim histórico et científico de l'Auvergne*, 1909, nos 9 à 12; 1910, nos 1 à 9 (Clermont Ferrand, in-8°).
- Boletim de la Société archéologique, scientifique et littéraire de l'Hérault*, tome VIII, 1<sup>re</sup> livraison (Béziers, in-8°).
- Boletim de la Société d'émulation du Bourbonnais*, année 1909, nos 8 et 9; 1910, nos 1 à 7 (Moulins, in-8°).
- Boletim de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, septembre-décembre 1910 (Brive, in-8°).
- Boletim de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1909, nos 1 à 3; 1910, nos 1 à 3, janvier-mars (Tulle, in-8°).

*Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie*, novembre-décembre 1909; janvier-février 1910 (Cracovie, in-8°).

*Bulletin de l'histoire des religions*, n° 3, novembre-décembre 1909; n° 4, janvier-février 1910 (Paris, in-8°).

*Bulletin de la Diana*, avril-décembre 1909 (Montbrison, in-8°).

*Bulletin trimestriel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux*, janvier-décembre 1909 (Chartres, in-8°).

*Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône*, année 1909 (Vesoul et Paris, in-8°).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, nos 81 et 82 (Langres, in-8°).

*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 39 (Toulouse, in-8°).

*Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, année 1910, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres (Narbonne, in-8°).

*Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, 1909 (in-8°).

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1909; 1<sup>er</sup> trimestre 1910 (Poitiers, in-8°).

*Bulletin de la Société archéologique de Provence*, année 1909, nos 1 et 13 (Marseille, in-8°).

*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, juillet-décembre 1909; janvier-octobre 1910 (Périgueux, in-8°).

*Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie*, année 1909, 4<sup>e</sup> trimestre; année 1910, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres (Amiens, in-8°).

*Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 1908; 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 1909 (Tours, in-8°).

*Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg*, 1909, n° 6; 1910, nos 1 à 8.

*Bulletin mensuel de l'Office du Gouvernement tunisien*, n° 21 (Paris, in-4°).

*Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1908, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres; 1909, 1<sup>er</sup> semestre (Sousse, in-8°).

*Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, années 1909 et 1910, nos 43 à 53 (Saint-Valery-sur-Somme, in-8°).

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1909 (Auxerre, in-8°).

École française d'Extrême-Orient. *Bulletin*, octobre-décembre 1909; janvier 1910 (Hanoï, in-8°).

École française d'Athènes. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1910, janvier-septembre (Paris, in-8°).

*École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1909, tout décembre; 1910, janvier-juin (Paris et Rome, in-8°).

*Gravida Light Theat.*, vol. XI, n°s 1 à 12; vol. XII, n°s 1 et 2 (Philadelphia, in-8°).

*Journal of the American Society*, mars-juin 1910 (New-Haven, Connecticut, 1910, in-8°).

*Journal Asiatique*, 1909, mars-décembre; 1910, janvier-avril (Paris, in-8°).

*Journal de la Société des Américanistes de Paris*, tome VI, fasc. 1 et II (Paris, in-8°).

*Journal of the Royal Institute of British Architects*, vol. XVI, n°s 16; vol. XVII, n° 1 (London, in-8°).

*Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1909, n° 2 (Trier, in-8°).

*Machrup Al*, Revue catholique orientale, décembre 1909; janvier et décembre 1910 (Beyrouth, in-8°).

*Mitteilungen des kaiserlich-deutschen archaologischen Instituts, Athenische Abteilung*, tome XXXV, fasc. 1 à 3 (Athènes, in-8°).

*Museo belge. Le. Revue de philologie classique*, n°s 3 et 4 (Louvain, 1910, in-4°).

*Pro Alesia*, Revue mensuelle, juillet-décembre 1909; janvier-juin 1910 (Paris, in-8°).

*Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, vol. XXII, n° 2 (London, in-8°).

*Proceedings of the Society of Biblical archaeology*, vol. XXX, parts 6 et 12; vol. XXXI, parts 1 à 12; vol. XXXII, part 7 (London, in-8°).

*Proceedings of the Royal Society of Edinburgh*, vol. XXIX, fasc. 8 et 12, vol. XXX, fasc. 1 à 6 (Edinburgh, in-8°).

*Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia*, n°s 192-196 (Philadelphia, in-8°).

*Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, 1909 (Edinburgh, in-8°).

*Rendiconti delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell'Università di Bologna*, 1909-1910, vol. II, fasc. 2 (Bologne, in-8°).

*Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, vol. XXVIII, fasc. 1; vol. XXIX, fasc. 1 et 6 (Rome, in-8°).

*Revista de las Bibliotecas y museos*, juillet-décembre 1909; janvier-juin 1910 (Madrid, in-8°).

*Revue algérienne*, n°s 275 à 278 (Alger, in-8°).

- Revue algérienne et tunisienne*, août-septembre 1910 (Alger, in-8°).
- Revue archéologique*, publiée sous la direction de MM. Georges PERROT et Salomon REINACH, membres de l'Institut, septembre-décembre 1909; janvier-octobre 1910 (Paris, in-8°).
- Revue bénédictine*, août-décembre 1909; janvier 1910 (Paris, in-8°).
- Revue biblique internationale*, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain de Saint-Étienne de Jérusalem, nos 5 à 6, 1909; nos 1 à 3, 1910 (Paris et Rome, in-8°).
- Revue des études juives*, n° 119, juillet 1910 (Paris, in-8°).
- Revue historique et archéologique du Maine*, 1909, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres; 1910, 1<sup>er</sup> semestre (Mamers et Le Mans, in-8°).
- Revue savoisienne*, 1909, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres; 1910, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres (Annecy, in-8°).
- Revue sémitique*, octobre-décembre 1909; avril 1910 (Paris, in-8°).
- Revue de l'histoire des religions*, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, janvier-août 1909 (Paris, in-8°).
- Revue trimestrielle de la Société archéologique de Touraine*, 1<sup>er</sup> trimestre 1910 (Tours, in-8°).
- Revue des questions historiques*, livraisons 173 à 176 (Paris, in-8°).
- Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften; philosophisch-historische Klasse*, année 1909, 162<sup>e</sup> vol. (Wien, in-8°).
- Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften*, année 1910 (Berlin, in-8°).
- Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique*, année 1908, fasc. 4; année 1909, fasc. 1 (Saint-Omer, in-8°).
- Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, 1909; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres, 1910 (Paris et Orléans, in-8°).
- Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser-Orden*, tome XXX, fasc. 3 et 4; tome XXXI, fasc. 1 (Berlin, in-8°).

# TABLE ALPHABÉTIQUE

---

- Académie des sciences de Berlin. — Condoléances à l'occasion de la mort de M. Delisle, 411.
- Académie royale de Bruxelles. — Condoléances à l'occasion de la mort de M. Delisle, 411.
- Académie royale des beaux-arts de Florence. — Condoléances à l'occasion des inondations, 24.
- Académie royale des Lincei, à Rome. — Condoléances à l'occasion des inondations, 24. — Voir Blaseria.
- Académie impériale de Vienne. — Condoléances à l'occasion de la mort de M. Delisle, 411.
- Administrative Commission, 4, 6, 811.
- André Fleury. — Inscription funéraire trouvée dans les catacombes d'Hydrunte, 276.
- Antoine Bonnes rappelle la dédicace de l'empereur sous Vespasien à *Victoria* et l'*Africa* (voir l'Annuaire de l'Algérie, Carthage, Hydrunte, Kson-ess-~~et~~ M. de C. F. de Sic. etc).
- Antoine Fleury de S. ne. 411.
- Antoine Fleury de S. ne. — Mémoire de Fleury de S. ne. sur un secretaire d'état-major natif d'Embrun, 249.
- Alep (Syrie). — Découvertes faites aux environs de cette ville, signalées par M. Henri Viollet, 244.
- Alger. — Protestation contre le projet de démolition de deux mosquées de cette ville, 634. — Lettres du Ministre de l'instruction publique et du gouverneur général de l'Algérie à ce sujet, 762, 763.
- Alise Sainte-Reine, Mont Auxois. — Fouilles 131, 139, 332, 770. — Inscription dédiée à la déesse Victoria, 193.
- Allier de Hauteroche (Prix), Commission, 811.
- Allotte de La Fuye (Colonel). — Publications assyriologiques, 126.
- Amérique. — Sacrifices humains et anthropophagie rituelle, 107, 109.
- Anne de Bretagne. — Heures, 6, 204.
- Annuaire de la Fondation Thiers*, 191.
- Annuaire général de l'Indo-Chine*, 331.
- Anthropophagie rituelle dans l'Amérique ancienne, 107, 109.



- Antiquités de la France (Concours des), 5. — Rapport, 213, 323, 346. — Commission, 811.
- Anzanite (Langue). Son extension, 563, 564.
- Anzio. Statue dite de la prêtresse, 28, 40.
- Ἀνεζγγη matrimoniale (L) dans l'Égypte gréco-romaine, 278, 318.
- Arabie. — Voy. Hedjaz.
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri D'). Commissions, 5. — Décédé, 71. — *Notice* sur lui, 187.
- Archæologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity*, 448.
- Archivistes paléographes. Délivrance des diplômes, 683.
- Arles. Inscription en l'honneur de M. Aurelius Priscus, 106.
- Armaingaud (Dr). Les éditions des *Essais* de Montaigne; le texte de la vulgate, 764, 765. — *Montaigne pamphlétaire*, 196.
- Arvanitopoulos (A. S.). *Stèles peintes de Pagasa*, 812.
- Asie. — Voy. Bacot (Jacques), Bantéou-Chmar, Beylié (Général de), Chine occidentale, Cicéron, Halicarnasse, Turkestan chinois, etc.
- Association internationale des Académies, 15, 187. — Rapport sur la réunion tenue à Rome, 415.
- Astarté palestinienne. Rectification au texte de la dédicace à cette déesse découverte à Délos, 412.
- Athènes. Plan dressé en l'année 1687, 275, 278.
- Audollent (A.). *Clermont gallo-romain*, 808.
- Auguste (L'empereur). Trophée de la Turbie, 75, 76, 509.
- Aurelius Comitalis et Aurelius Triumphalis. Auteurs d'une inscription funéraire trouvée dans les catacombes d'Hadrumète, 276.
- Aurelius Priscus (M.). Inscription en son honneur, 106.
- BABELON (Ernest). Commissions, 4, 5, 811. — Rapports, 185. — Délégué de l'Académie au Congrès de Cluny, 448. — Mission des PP. Jaussen et Savignac dans le Hedjaz, 223, 225. — Observations, 491. — *Traité des monnaies grecques et romaines*, 245. — Hommages, 12, 219.
- Bacot (Jacques). Mission en Asie, 7.
- Baillet (Dom). Miniatures du ms. des Révélations de sainte Hildegarde conservé à la Bibliothèque de Wiesbaden, 610.
- Bantéai-Chmar (Indo-Chine). Monument, 7.
- Bardo (Musée du). Photographies des nouvelles salles contenant les objets trouvés dans les fouilles de Mahdia, 249.
- Barran-Dihigo (L.). *Charte hispano-arabe de l'année 1312*, 216.
- Barrère (J.). *Rions*, 650.
- BARRU (Auguste). Commissions, 4, 5, 811.
- Basset René, correspondant. Stèles et inscriptions libyques du Haut Sébaou, 790. — *Mission au Sénégal*, 127. — *Religion des Berbères*, 479.

- Bardet, Louis. *Le Livre et les  
papyrus de l'écolier*, 207.
- Bayet, Baron de. *Casques de  
époque barbare*, 91.
- Bébet, Capitaine André. *Carte  
de Delos*, 21.
- Benoist, Charles. *Leopold De-  
roeste*, 608.
- Bénig, Simon, enlumineur fla-  
mand, 460, 462.
- Berger, Thé. Commissions, 3,  
26, 160, 811. — Observations,  
408.
- Berger, Philippe. Commission,  
3. — Nouveau fragment de  
tant des sacrifices trouvé à  
Carthage, 57. — Feuillet d'un  
ms. puf. du VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle  
p. C., provenant de la mission  
Bébet, 317. — Recherches  
archéologiques de M. Henri  
Vediet en Mesopotamie, 810.  
— Hommages, 246, 247, 267,  
421, 476, 776.
- Berlin, Université de. Invitation  
aux fêtes de son centenaire, 13.
- Bérix, Jean, duc de. Livres  
d'heures, 108, 779.
- Bert. Description du désert à  
l'El de Saint Haute Égypte,  
490, 492.
- Béret, L. L'Amide. *Adoration des  
Bérets*. d'Hugo Van der Gies,  
— et l'Amide. *Adoration des  
M*. — récemment découverte  
à M. — 36, 773.
- Béret, M. Monier. Inscription  
de Béret. — découverte à Vieux,  
— et l'Amide. *Adoration des  
M*. — récemment découverte  
à M. — 36, 773. *Histoire des  
Bérets*. — *Amide*. *Cabalos*,
- Beylié, Général de, correspon-  
dant. Lettre relative au monu-  
ment de Bantéai-Glumar, 7.  
— Décédé, 408, 412.
- Beyrouth, Syrie. *Mélanges de la  
faculté orientale de l'Université  
Saint-Joseph*, 479.
- Bizot, E. L. *Cirque antique de  
Vienne (Isère)*, 814.
- Blanchard, R. *Tableaux de mé-  
tissage du Musée de Mexico*, 807.
- Blanchet, Médaille Paul. Com-  
mission, 3.
- Blaserna, Pietro, président de  
l'Académie des Lincei. Lettre  
relative au Congrès de l'Associa-  
tion internationale des Aca-  
démies à Rome (mai 1910), 13.
- Blochet, E. *Études sur l'isolé-  
risme musulman*, 321.
- Bonpland, Aimé. Papiers inédits  
de ce naturaliste conservés à  
Buenos Aires, 449, 455.
- Bordeaux. Fiole contenant du  
vin découverte dans les fouilles  
de Saint-Seurin, 208.
- Bordin, Prix, 3. — Rapport,  
244. — Commission, 811.
- Bordin, Prix extraordinaire. —  
Commission, 391, 811. — Sujet  
proposé pour 1913, 633.
- Bossuet. *Correspondance*, 266.
- Bouché-Lercureo, A., président  
sortant. Allocution, 1. — Com-  
missions, 3, 811. — Allocution,  
480. — *Ἐπιζῆλον* matrimoniale  
dans l'Égypte gréco-romaine,  
278, 318. — Observations, 139,  
344, 430, 491, 548.
- Boucher (Colonel Arthur). *L'ar-  
mée idéale*, 49.

- Boulifa. Stèles et inscriptions libyques du Haut Sébaou, 790.
- Bourguet. *Fouilles de Delphes*, 92.
- Brantôme. Recueil de portraits au crayon du xvi<sup>e</sup> siècle, paraissant lui avoir appartenu, 486.
- BRÉAL (Michel). Commissions, 4, 811. — Observations, 191, 652.
- Breuil (Abbé). Restauration d'une sculpture en palme de renne découverte au Mas d'Azil, 563.
- Bulié (Mgr Fr.). Correspondant étranger, 780, 790.
- Bulla Regia (Tunisie). Découverte d'un palais souterrain, 769, 777.
- Bulles de plomb employées dans le S.-E. de la France pour sceller certains actes, 107.
- Bulletin de correspondance hellénique*, 408.
- Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, 191.
- Burchard, évêque de Worms. Décret, 643.
- Bylines ou épopées populaires de la Grande Russie, 206.
- Byzantines (Mosaïques) de la mosquée d'Esqui-Djouma, à Salonique, 317.
- Cadière (B. P.). *Semi-royelle labiale en sino-annamite et en annamite*, 769.
- CAGNAT (René). Commissions, 5, 75, 591, 634, 811. — Inscription en l'honneur de M. Aurelius Priscus trouvée à Arles, 106. — Note de M. Merlin sur la découverte d'un caveau funéraire à Ksour-es-Saf (Tunisie), 194. — Photographies des nouvelles salles du Musée du Bardo contenant les objets trouvés dans les fouilles de Mahdia, 249. — Bornes rappelant la délimitation opérée sous Vespasien entre l'*Africa vetus* et l'*Africa nova*, 315. — Note de M. Besnier sur une inscription découverte à Vieux (Calvados), 559. — Inscription grecque d'Égypte, 575, 580. — Observations, 243, 492, 520, 548. — Hommages, 48, 56, 91, 104, 286, 789, 807.
- Caligula (L'empereur). Fragments d'une inscription probablement gravée en son honneur, 518.
- Callimaque. Vers inédits trouvés dans un papyrus d'Oxyrrynchus et publiés par M. Hunt, 107.
- Capitan (D<sup>r</sup>). Sacrifices humains et anthropophagie rituelle dans l'Amérique ancienne, 107, 109.
- Caracalla (L'empereur). Constitutions trouvées dans un papyrus grec, 132, 159.
- Carcopino (L.). *Ostiensia*, 104.
- Carra de Vaux (Baron). Candidat, 11. — *Gazali* (trad. en ture), 9.
- Carthage. Fragment de tarif des sacrifices, 57. — Inscription en l'honneur de Q. Volte dius Optatus Aurelianus, 129, 135. — Topographie des ports de cette ville, 611, 612, 622.
- Carton (D<sup>r</sup>). Correspondant, 794. — Topographie des ports de Carthage, 611, 622. — Découverte d'un palais souterrain à Bulla Regia; mosaïques, 769, 777. — *Thugga*, 210.

- CARTEL BOUSSILLON (anc. *Ruscino*). — Inscriptions romaines trouvées par M. L. P. Thiery, 517.
- CARSTENS Ferdinand. *Chanson des quatre fils Aymon*, 653.
- CASIMIR. Inscription funéraire d'un personnage de ce nom, 559.
- CATALUÑA. Peintures murales des églises, 323, 324. — *L'Architecture romaine à Catalogna*, 49.
- CATHERINE-MICHELLE, fille de Philippe II et d'Elisabeth de Valois. Portrait par Alonso Sanchez Coello. Musée d'Augsbourg, 773.
- CAZALS de Fondouze. *Verrelles pour les faucons et les chiens*, 69.
- CHABOT. Abbé J.-B. . Candidat, 6, 11.
- CHALDEC. Fouilles du commandant Gros à Tello, 133, 152.
- CHARLES VII. Avis à lui adressé en 1445 par Jean Du Bois, 75.
- CHARTES et Diplômes. Commission de publication des, 94.
- CHATELAIN Émile. Commissions, 1, 591, 811. — Rapport, 209. — *Mélanges* publiés en son honneur, 195, 197.
- CHATELAIN Louis. *Culte de Silvan en Afrique*, 321.
- CHAVANNE Édouard. Commissions, 1, 811. — Rapports, 188, 209. — Anciens documents chinois découverts sur des fiches de bois découverts par M. A. Stein, 413. — Observations, 58, 59. — *Le Chan*, 322. — *Recherches*, 181, 245, 769.
- CHEVALIER (Chanoine Ulysse), correspondant. *Jean de Bernin, archevêque de Vienne*, 13. — *Institutions liturgiques de l'église de Marseille*, 808.
- CHINE. Mission du commandant d'Ollone, 249, 250. — Piliers funéraires et lions de Ya-teheou fou, 359, 362. — Anciens documents chinois écrits sur fiches de bois découverts par M. A. Stein, 413. — Recherches sur les musulmans du Yun-nan, 490.
- CHOISY Auguste. *Vitrave*, 211.
- CICÉRON. Première lettre à son frère Quintus sur le gouvernement de la province d'Asie, 131.
- CITÉ ROMAINE (Droit de). Constitution de Caracalla, 132, 159.
- CLERMONT - GANNEAU (Charles). Commissions, 5, 811. — Lettre de M. Henri Viollet sur des découvertes faites aux environs d'Alep, 214. — Rectification au texte de la dédicace à l'Astarté palestinienne découverte à Délos, 412. — Observations, 209, 244, 441, 482, 494, 520, 530, 563. — Hommages, 9, 185, 288, 479.
- CLUZY. Congrès à l'occasion du millénaire de la fondation de l'abbaye, 51, 448.
- CNIDE. Bataille de 394 a. C., 206.
- COEDÈS G. . *Documents relatifs à l'Extrême-Orient*, 655.
- COELLO Alonso Sanchez. Auteur du portrait de l'infante d'Espagne Catherine-Michelle (Musée d'Augsbourg), 773.

- Colin (G.). *Fouilles de Delphes*, 92.
- Collège de France. Présentation de deux candidats à la chaire de langue et de littérature celtiques, 249.
- COLLIGNON (Maxime). Commissions, 4, 94, 648, 811. — Observations, 441. — *Le Parthénon*, 644. — Hommages, 286, 813.
- COMPARETTI (Domenico), associé étranger. *Laminette orfiche*, 196.
- Comptes rendus* des séances de l'Académie. Décision au sujet de leur publication, 36.
- Concours (Annonce des), 684. — Situation pour 1910, 3. — Jugement des concours, 677.
- CORDIER (Henri). Commissions, 4, 3, 811. — Rapports, 107, 131. — Lettre du général de Beylié relative au monument de Bantéai-Chmar, 7. — Nouvelles de la mission Jacques Bacot, 7. — Papiers inédits du naturaliste Aimé Bonpland, 449, 453. — Mémoire de M. de Périgny sur les ruines de Nakeun, 481. — Recherches du commandant Dincher sur les Musulmans du Yun-nan, 482. — Chronologie maya, 490. — Jouannin, directeur de l'École des jeunes-de-langues, 347. — Mission Pelliot, 338. — Estampages des inscriptions arabes recueillis au Yun-nan par le commandant Dincher, 644. — *Otto Donner*, 90. — *Bibliographie d'Alain-René Lesage*, 437. — *La Chine en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 336. — Hommages, 90, 448, 609, 633.
- Corinthe. Cadre en plomb représentant des courtisanes de cette ville et leurs amants, sous la forme de lionnes dévorant des béliers, 194.
- Corneille de la Chapelle. Cornaille de Lyon. Tableaux attribués faussement à Quentin Matsys, 330.
- Corpus inscriptionum semiticarum*. Collaboration de l'Institut archéologique du Caire demandée pour la publication des inscriptions arabes musulmanes, 634.
- Correspondants étrangers, 780. — Commission, 648.
- Correspondants français, 794. — Commission, 648.
- Courcel (Prix du baron de), 6. — Commission, 3, 94. — Rapport, 194.
- Courteault (Paul). Fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux, 208. — *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*, 90.
- Couyat (Jules). Appendice à la *Description de l'Égypte*, 490, 492. — Ports gréco-romains de la Mer Rouge et grandes routes du Désert arabe, 320, 323.
- CROISSET (Alfred). Commissions, 4, 3, 391, 648, 811. — Observations, 191.
- CROISSET (Maurice). Commissions, 3, 811. — Rapport, 224. — Date de quelques pièces d'Euripide, 318. — Observations, 191, 430.
- Gros (Commandant Gaston). Fouilles à Tello, 133, 152. — *Nouvelles fouilles de Tello*, 634.

- CARRÉ (L. Franz), correspondant.  
 — Catalogue. L'angle funéraire de  
 Syrie et l'apothéose des empereurs  
 romains, 111.  
 Carré-Edmond, Candidat, 6, 27,  
 203, 214, 763.  
 Caricature grotesque. Statue en  
 bronze trouvée dans les fouilles  
 sous-marines de Malidia, 587,  
 588.  
 Carionisse. Commission, 75.  
 Cariolette (Joseph), *Manuel d'ar-  
 chéologie préhistorique*, 633.  
 Cariborde (Fr.), Candidat, 203,  
 214, 763.  
 Caridiande (Guérineau) — Prix, 5,  
 635. — Commissions, 160, 591.  
 — Rapport, 224.  
 Carlier (R. P.), correspondant.  
*Notes d'archéologie chrétienne*,  
 517. — *Inscriptions chrétiennes  
 de Carthage*, 642. — *Secan de  
 la basilique des Blachernes*, 775.  
 Caristi (Léopold), Commissions,  
 65, 75. — Répliques des Heures  
 d'Anne de Bretagne appartenant  
 au colonel Hofford, 6; —  
 au baron Edmond de Rothschild  
 au Musée Britannique, 204.  
 — *Heures dites de Jean Pucelle*,  
 349. — *Normannorum ducum  
 gesta. Guillaume de Jumièges*,  
 509. — *La Bible de Robert de  
 Bellême et de Jean Pucelle*, 809.  
 — Heures, 13, 69, 70, 104,  
 127, 306. — Decede, 111. — Legs  
 de l'Académie, 112, 139. — No-  
 tes archéologiques, 351, 390,  
 398.  
 Caron (G.), exposés en 1909,  
 1910, 1911, 1919. — Inclinaires  
 syrien et égyptien, 517, 521,  
 652. — Rectification au texte  
 de la dédicace à l'Astarté pa-  
 lestinienne découverte à Délos,  
 412. — Visite du roi de Grèce  
 aux fouilles, 448. — *Explora-  
 tion archéologique*, 20.  
 Carphes, *Fouilles*, 92.  
 Carrière (Louis), *La cathédrale  
 de Reims*, 789.  
 Carrière, Fouilles de Saint-Seurin  
 de Bordeaux, 208.  
 Carrière (Waldemar), *Transfor-  
 mation des procédés d'expres-  
 sion dans l'art grec*, 286.  
 Carrière (Hartwig), *Charte  
 hispano-arabe de l'année 1312*,  
 246.  
 Carrière (Grandes routes  
 du), 520, 542.  
 Carrière (J.), *Contes sur les  
 ogres*, 127.  
*Dictionnaire de la Bible*, 185.  
*Dictionnaire des antiquités grec-  
 ques et romaines*, 590.  
 Carrière (Charles), Candidat, 4, 27,  
 203, 214. — Élu membre ordi-  
 naire, 764, 770. — *Manuel d'art  
 byzantin*, 266.  
 Carrière (Marcel), Lettres de  
 MM. A.-J. Reinach et R. Weil  
 sur leurs fouilles à Koptos, 51.  
 — Le chiffre 7 et l'application  
 du rythme septénaire au Mau-  
 solée d'Halicarnasse, 52, 94,  
 160. — Tableaux de Nuno Gon-  
 çalves conservés en Portugal,  
 249. — Les premières peintures  
 de l'école catalane, 323,  
 324. — Les piliers funéraires et  
 les lions de Ya-tcheou fou, 359,  
 362. — *Monuments asturiens*

- proto-romans de style oriental*, 49. — Observations, 27. — Hommages, 49, 211, 788.
- Dimier (Louis). Recueil de portraits au crayon du xvi<sup>e</sup> siècle, paraissant avoir appartenu à Brantôme, 186.
- Diucher (Commandant V.). Recherches sur les musulmans du Yun-nan, 482, 550. — Estampages des inscriptions arabes par lui recueillies au Yun-nan, 644.
- Diodore de Tarse. Commentaire sur les Psaumes à lui attribué, 520, 542.
- Domitien (L'empereur). Édikt concédant des privilèges à des vétérans, 652, 794, 795.
- Dorez (Léon). Nouveaux documents sur la découverte de la *Forma urbis Romae*, 492, 499. — Voyage d'Henri Estienne en Italie, 549.
- Dottin (G.). *Les études celtiques depuis 1900*; notice sur H. d'Arbois de Jubainville, 187.
- Dougga (Tunisie). Restauration du mausolée, 779, 780.
- Drouin (Prix Edmond), 6. — Commission, 5. — Rapport, 183.
- Du Bois (Jean). Avis adressés à Charles VII en 1445, 75.
- Dueaunnès-Duval (A.). *Inventaires des Archives municipales de Bordeaux*, 90.
- Duchalais (Prix), 5. — Commission, 5. — Rapport, 183.
- Duchesne (E.). *Le Domostroï*, 246.
- DUCHESNE (Mgr Louis). Élu membre de l'Académie française, 213.
- Dufourey (Albert). *Le néo-manichéisme et la légende chrétienne*, 69.
- Dugas (Charles). Fouilles à Délos, 310, 313.
- Durand. *Fouilles de Vésone*, 286.
- Durepaire (Th.). *Rions*, 650.
- DURRIEU (Comte Paul). Commissions, 4, 811. — Rapports, 210, 224. — Livre d'Heures du duc Jean de Berry, 108. — L'enlumineur flamand Simon Bening, 160, 162. — Fresque antique découverte dans les fouilles exécutées sous l'église des Saints-Jean-et-Paul à Rome, 243. — L'enlumineur et le miniaturiste, 324, 330. — Le *Romuleon* de la Laurentienne, 440, 442, 773. — Dessin italien très analogue à la « curée au bois de Vincennes » des *Très riches Heures du duc de Berry*, 779. — Observations, 617. — *La Bible du duc Jean de Berry conservée au Vatican*, 186. — *Deux importants mss. de la librairie des ducs de Bourgogne*, 245. — *Préfigures de la Passion dans un ms. du XV<sup>e</sup> siècle*, 322. — *Portraits historiques du XV<sup>e</sup> siècle*, 356. — *Les mss. à peintures de la « Cité de Dieu »*, 769. — *Les très belles Heures de N.-D. du duc Jean de Berry; Armand d'Herbomez*, 812. — Hommages, 193, 217, 809, 812.
- Dussaud (René). *Civilisations pré-*

- de l'époque dans le bassin de la mer Égée*, 287.
- D. d. Louis, *Léopold Delisle*, 351.
- Écoles françaises d'Athènes et de Rome, Rapport, 592. — Commission, 811.
- École française d'Athènes, 359.  
Travaux exécutés à Délos en 1909, 8, 289; — en 1910, 317, 321, 652. — Décrets relatifs à son organisation, 25. — *Bulletin de correspondance hellénique*, 408.
- École française de Rome, 412, 441.
- École française d'Extrême-Orient, 592. — Commission, 4, 811. — Rapport, 244. — *Bulletin*, 191.
- École des Chartes, Conseil de perfectionnement, 214, 609, 644. — Voy. Archivistes paléographe.
- École des langues orientales vivantes, Présentation de candidats aux chaires de langue turque et de langue annamite, 438, 443; — à la chaire d'arabe littéral, 443.
- École des jeunes-de-langues, 347.
- Édouard VII, roi d'Angleterre, Sermon funèbre, 208.
- Égypte, Appendice à la *Description de l'Égypte*, 490, 492. — Saucetons égyptien à Délos, 317, 318. — Ports gréco-romains de l'Égypte, Bauges et grandes routes de l'Égypte, Égypte, 320, 323. — Égypte romaine, 373, 380. — Égypte, Sermon et travaux de la Direction générale des antiquités, Sermon funèbre de Dorianien trouvé à Philadelphie et conférant des privilèges à des vétérans, 632, 794, 795. — Voy. *Ἀπὸζητις*, Foukhir, Koptos, Maspero, Oxyrynchus, Philadelphie, Sanna, etc.
- Embrun, Monument consacré au dieu Mars par un secrétaire d'état-major originaire de ce lieu, 249.
- Empereurs romains (Apothéose des), 444.
- Eulumineurs, L'enlumineur et le miniaturiste, 330.
- Éperay (Dr), Fouilles sur le plateau du Mont Auxois, à Misse-Sainte-Reine, 332, 770.
- Éros, Statue en bronze trouvée dans les fouilles sous-marines de Mahdia, 386, 388.
- Espérandieu (Commandant Émile), correspondant, Fouilles sur le plateau du Mont Auxois, à Misse-Sainte-Reine, 332, 770. — *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, 220.
- Estienne Henri, Voyage en Italie, 349.
- Eubée (Ile d'), Groupe en marbre représentant Thésée enlevant Antiope, 440.
- Euripide, Date de quelques-unes de ses pièces, 318.
- Fabricia Quiera, Estampille d'une tuile romaine, 349.
- Fage René, *La décoration géométrique dans l'école romane de Normandie*, 207. — *L'église de Haute-faye Corrèze*, 358. — *L'église de Solignac (Haute-*



- Vienne*), 608. — *Louis XI et les fortifications de Tulle*, 654.
- Fedele (Pietro). *L'Uffiziolo di Madonna rilegato da Benvenuto Cellini*, 197.
- Flaviens (Origine des seconds), 95, 96.
- Florence. Ms. de la traduction française du *Romuleon*, à la Bibliothèque Laurentienne, 440, 442, 773. — Voy. Académie royale des beaux-arts.
- Florentia. Épitaphe trouvée dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète, 277.
- Foakhir (Égypte). Statues découvertes en ce lieu, 534-536.
- Formigé (C.-J.). Le Trophée de l'empereur Auguste à La Turbie, 75, 76, 509.
- FOUCART (Paul). Commission, 811. — Restitution d'un passage de Philocoros relatif à la bataille de Cnide, 206. — Hommage, 196.
- Fould (Prix), 3. — Rapport, 210.
- Fournier (Paul), correspondant. Le Décret de Burchard, évêque de Worms, 643.
- Fourrière (Abbé E.). *Les Israélites en Grèce*, 608.
- France. Rapports littéraires avec l'Italie au XI<sup>e</sup> siècle, 161, 169.
- Fresque antique découverte dans les fouilles exécutées sous l'église des Saints-Jean-et-Paul, à Rome, 243.
- Garnier (Fondation Benoît). Commission, 4, 811. — Rapport, 131.
- Gass (J.). *Album Mutzig*, 245.
- Gauckler (Paul), correspondant. La prêtresse d'Anzio?, 28, 40. — Nouvelles découvertes dans le sanctuaire syrien du Janicule, 360, 378. — Topographie des ports de Carthage, 642. — *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, 789.
- Gauthier (Léon). *Théorie d'Ibn Rochd (Averroès) sur les rapports de la religion et de la philosophie*, 198.
- Gautier (J.-É.). *Annales du roi assyrien Tukulti Ninip II*, 10.
- Georges, roi de Grèce. Visite aux fouilles de Délos, 448.
- GIRARD (Paul). Langue, versification, date de la composition des poèmes homériques, 190, 191.
- Girard (Paul-Frédéric). Candidat, 6, 27, 203, 214.
- Girardin (Saint-Mare). Lettre à Henri Weil, 760.
- Girodie (André). *Les mines d'argent de la Croix-aux-Mines*, 242.
- Gobert (Prix), 4, 5. — Attribution du prix, 318. — Commission, 811.
- Gœtz (L. K.). *Das russische Recht*, 651.
- Goguel (Maurice). *Sources du récit johannique de la Passion ; l'Eucharistie jusqu'à Justin martyr*, 267.
- Gonçalves (Nuno), peintre portugais. Peut-être l'auteur de *L'homme au verre de vin* du Musée du Louvre, 244; cf. 249.
- GRANDIBIER (Alfred), membre de l'Académie des sciences. *Ou-*

- H. — *Objets concernant Madagascar*, 288.
- Hædæus, Titinus. Document métré sur la présence à Paris de l'athéisme et l'humanisme, 635, 636.
- Haguel, Léon. *La Madeleine depuis son établissement à la Ville l'Évêque*, 219.
- Hagell, Stéphane, correspondant. Protestation contre le projet de démolition de deux mosquées d'Alger, 634.
- Hahmedala. Ruines de la cité maya de Nakem, 481, 485.
- Hagueton, A., *Congès de Baude La toule*, 404.
- Hahmacté, Tunisie. Fouilles du chanoine Texnaud dans les catacombes chrétiennes, 276.
- Hahmacté, Asie Mineure. Mausolée, 52, 94, 160.
- Hahdy, hex, correspondant étranger. Décède, 71.
- Hahy, D. L., L., Notice sur sa vie et ses travaux, 773.
- Hahy, L. G., Fouilles à Délos, 306, 310.
- Hahy, Pierre, Bernard, Commissions, 6, 391, 811. — Rapport sur la fondation Piot, 87. — Rapport sur les Écoles d'Architecture et de Rome, 392. — Rapport en l'arche, avec inscriptions, représentant des débris d'architecture, représentant des béliers d'Égypte, de Corinthe et de l'Égypte, 494. — Observations sur l'Égypte, 812.
- Hahy, P., *Objets et objets*, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.
- vers de Virgile. *Æn.* VIII, 65, 794. — Hommage, 196.
- Hedjaz. Mission des PP. Jaussen et Savignac, 223, 225.
- Hénault, Maurice. *Sépulture gallo-romaine découverte à Louvignies-Baray*, 207.
- Hermès. *Traité de revolutionibus nativitatium*, 28, 32.
- Hermès. Épitaphe de sa femme et de sa fille trouvée dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète, 277.
- HÉROS DE VILLEFOSSI, A., Commissions, 4, 5, 648, 811. — Inscription en l'honneur de Q. Volledius Optatus Aurelianus, trouvée à Carthage, 129, 135. — Découverte, au Palais de Justice de Paris, d'un mur construit avec des matériaux romains, 130, 189. — Fragments romains découverts au Marché aux Fleurs, 270. — Fouilles des catacombes d'Hadrumète, 276. — Inscriptions romaines trouvées à Castel-Roussillon anc. *Ruscino* par M. Fr.-P. Thiers, 347. — Fouilles de MM. Espérandieu et Epercy à Alise Sainte-Reine 332, 770. — La chute de Phaëton, mosaïque trouvée à Sens, 609, 613. — Note de M. Mispoulet sur un diptyque en bois découvert en Égypte, 652. — *Lamelle magique de Beyrouth*, 36. — *Jules Delamarre*, 242. — *Le pape de la Brie*, 655. — Hommages, 69, 199, 207, 210, 220, 321, 322, 347, 608, 644, 642, 644, 648, 774, 775, 808, 814.

- Heures d'Anne de Bretagne, 6, 204; — du duc de Berry, 408, 779.
- HEUZEY (Léon). Commissions, 4, 648, 811. — Rapport sur la Mission française de Chaldée, 133, 152. — *Restitution de la stèle des Vautours*, 90. — *Nouvelles fouilles de Tello*, 654. — Hommages, 22, 126, 319.
- Hildegarde (Sainte). Miniatures du manuscrit de ses Révélations conservé à la Bibliothèque de Wiesbaden, 610.
- Hilprecht ( ). *The earliest version of the Babylonian deluge story and the temple library of Nippur*, 193.
- Histoire littéraire de la France*. Commission, 634.
- Holford (Colonel). Réplique des Heures d'Anne de Bretagne, 6, 204.
- Holleaux (Maurice), directeur de l'École française d'Athènes. Travaux exécutés à Délos en 1909, 8, 289; — en 1910, 652. — *Exploration archéologique de Délos*, 20.
- Homère. Langue, versification, date de la composition des poèmes homériques, 190, 191.
- HOMOLLE (Théophile). Commissions, 4, 811. — Élu membre libre de l'Académie des beaux-arts, 648. — Lettre de M. Le Tourneau sur les mosaïques byzantines de la mosquée d'Es-ki-Djouma, à Salonique, 317. — *Exploration archéologique de Délos*, 20. — *Fouilles de Delphes*, 92. — Hommages, 92.
- Houdas (O.). Candidat, 6, 27, 203, 214.
- Huart (Clément). Candidat, 763. — *Selmân du Fârs*, 10.
- Humboldt (Alexandre de). Lettre à Henri Weil, 761.
- Hunt (Arthur). Vers de Callimaque trouvés dans un papyrus d'Oxyrrynchus, 107.
- Hustin ( ). *Histoire du Palais du Luxembourg*, 247.
- In corpore*. Emploi de cette locution à l'époque mérovingienne, 575, 576.
- Indo-Chine. — Voy. Bantéai-Chmar.
- Inondation de la Seine à Paris, 13, 24. — Don fait à l'Institut par la Société royale de Londres, 94.
- Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, 90, 807.
- Inscriptions arabes musulmanes. Collaboration de l'Institut archéologique du Caire demandée au Ministre de l'Instruction publique, 634. — Inscriptions arabes recueillies au Yun-nan par le commandant Dincher; estampages, 644.
- Inscriptions grecques, 216, 301, 302, 308, 412, 429, 431, 538, 581. — Inscriptions latines, 86, 106, 133-137, 141, 142, 166, 273, 276, 277, 405, 406, 518, 519, 535, 560, 589. — Inscriptions libyques, 791, 793.
- Institut archéologique du Caire. Sa collaboration demandée pour la publication des inscriptions arabes musulmanes, 634.

- Le tout d'études catalanes. Publications, 49. — Annuaire, 323.
- Lucé, Rapports littéraires avec la France au x<sup>e</sup> siècle, 161, 169. — Voyage d'Henri Estienne en ce pays, 549. — Voy. Rome.
- Lucques de Thérines. Témoignage au sujet du procès des Templiers, 224, 229.
- Ludert Henri. *La maison natale de Dom Mabillon*, 192.
- Labert L. P. . *Épigraphie chrétienne*, 774.
- Louzarn J. de . *Troisvilles, d'Artignan et les trois mousquetaires*, 650.
- Laussen R. P. . Mission dans le Hedjaz, 223, 225. — *Mission archéologique en Arabie*, 91.
- Leau, duc de Berry. Livres d'heures, 108, 779. — Son portrait sur un des volets du *Beffroi de l'Agneau* des frères Van Eyck, 647.
- Leclerc Paléologue L'empereur . Son portrait sur un des volets du *Beffroi de l'Agneau* des frères Van Eyck, 647.
- Leclerc de Pouilly. Témoignage au sujet du procès des Templiers, 224, 229.
- Leclerc Gustave . *Décoration papale*, 1032.
- Leclerc de Léron de . 6. — Observations, 187. — Rapport, 188.
- Leclerc Léopold-Marie . directeur de l'École des jeunes-debutants, 1032. — *De conspirateurs des Marimes de La Rochefoucauld*, 408.
- Juif Feuillet d'un ms. , du viii<sup>e</sup> ou ix<sup>e</sup> siècle p. C., provenant de la mission Pelliot, 317.
- Julien Prix Stanislas . 5. — Rapport, 188.
- JULLIAN (Camille) . Commission, 5. — Note du Dr Lalaune sur les sculptures rupestres de Laussel (Dordogne), 15. — Fiole de verre contenant du vin, découverte dans les fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux, 208. — Jeton de membre d'un collège professionnel de la *Civitas Nemausensium*, 243. — *Notes gallo-romaines*, 807. — Observations, 764. — Hommages, 22, 50, 69, 90, 187, 650.
- Kergorlay (Comte Jean de). *Sites délaissés d'Orient*, 644.
- Koptos (Égypte). Fouilles de MM. A.-J. Reinach et R. Weil, 51.
- Ksour-es-Saf (Tunisie) . Caveau funéraire, 191.
- Labande L.-H. . Correspondant, 794, 810. — *Seigneuries de Menton, Roquebrune et La Turbie*, 9.
- Lafaye G. . *Inscriptions grecques ad res romanas pertinentes*, 807.
- La Grange Prix de . 6. — Commission, 5. — Rapport, 187.
- Laur Jules . Reproduction de deux mss. des *Normannorum ducum gesta* de Guillaume de Jumièges, 337.

- Lalanne (Dr G.). Découverte de sculptures de l'âge du renne à Laussel (Dordogne), 13, 16. — Publications diverses, 187.
- La Roncière (Charles de). *Histoire de la marine française*, 69.
- LASTEYRIE (Comte Robert DE). Commissions, 4, 391, 634, 811. — Allocution, 643. — Hommage, 789.
- La Turbie (Alpes-Maritimes). Trophée d'Auguste, 73, 76, 309.
- Laussel (Dordogne). Sculptures de l'âge du renne, 13, 16.
- La Ville de Mirmont (H. de). *Astrologie chez les Gallo-Romains*, 10.
- Leblond (Victor). *L'oppidum Bratuspantium des Bellovaques*, 22.
- Lefébure (Eugène). *Œuvres égyptologiques*, 633.
- Lefèvre-Pontalis (Eugène). *Congrès archéologique de France, 73<sup>e</sup> session*, 199.
- Legendre (Dr). *Les Lolos*, 90, 448. — *Climat de Tchentou*, 448.
- LEGER (Louis). Vice-président pour 1911, 810. — Commissions, 3, 648. — Bylines ou épopées populaires de la Grande Russie, 206. — Hommages, 246, 336, 390, 631, 651.
- Legio X Fretensis, 632, 796, 799 et suiv.
- Léonard de Vinci. *L'Enlèvement de Proserpine*, 183. — *La Vierge aux rochers*, 634.
- Leroux (Gabriel). *La salle hypostyle de Délos*, 21.
- Le Tourneau. Mosaïques byzantines de la mosquée d'Eski-Djouma, à Salonique, 317.
- Leynaud (Chanoine), curé de Sousse. Fouilles des catacombes d'Hadrumète, 276. — *Les catacombes africaines; Sousse-Hadrumète*, 641.
- Libyques (Stèles et inscriptions), relevées dans le Haut Sébaou, 790.
- LONGNON (Auguste). Commissions, 3, 391, 811. — Observations, 249.
- LOUBAT (Prix du duc DE), 6. — Commission, 3. — Rapport, 107.
- LOUBAT (Duc DE). Nouvelle fondation, 358. — Commission, 647.
- Louvre (Musée du). Tableau connu sous le nom de *L'homme au verre de vin*, peut-être l'œuvre du peintre portugais Nuno Gonçalves, 244.
- Mâcon (Académie de). Congrès du millénaire de la fondation de Cluny, 31.
- Mahdia (Tunisie). Fouilles sous-marines, 223, 243, 248, 268, 339, 375, 383.
- Mariès (R. P. L.). Commentaire sur les Psaumes attribué à Diodore de Tarse, 320, 342.
- Mars (Le dieu). Monument à lui dédié par un secrétaire d'état-major natif d'Embrun, 249.
- Marseille. Fouilles exécutées dans le Fort Saint-Jean, 244, 422.
- Martin (Henry). *Miniatures d'un Psautier du XIII<sup>e</sup> siècle*, 70.
- MASPERO (Gaston). Découvertes

- et travaux de la Direction générale des antiquités d'Égypte, 292. — Hommages, 632, 633.  
 Mespéro Jean. *Papyrus grecs d'époque byzantine du Musée du Caire*, 219.  
 Masselin Robert, 696.  
 Massignon Louis. *Le château d'el Okhaidhir*, 788.  
 Matsys Quentin. Tableaux à lui attribués faussement et restitués à Corneille de la Chapelle (Corneille de Lyon), 330.  
 Maurice Jules. Origine des seconds Flaviens, 95, 96.  
 Mausolée d'Halicarnasse, 52, 94, 169. — Mausolée de Dougga, 779, 780.  
 Mauss C. *La condée de Goudéa*, 322. — *Le carat métrique*, 642.  
 Mayr Chronologie, 490. — Voy. Nakéou.  
 Mazaurie. Jeton de membre d'un collège professionnel de la *Civitas Neucausensium*, 243. — *Inscriptions celtiques*, 50.  
*McLuaps Chatekum*, 195, 197.  
 Mely F. de. Tableaux faussement attribués à Quentin Matsys et restitués à Corneille de la Chapelle (Corneille de Lyon), 330.  
 Mevianus Clemens, procureur de la province des Alpes Grées, 249.  
 Meyer Alfred. Caveau funéraire de F. de C. (Sal), 194. — Feuilles de papyrus de Mahdia, 223, 224, 228, 268, 359, 375, 383. — *Épigrammes des nouvelles découvertes du Musée du Bardo conservées dans les collections trouvées dans les nécropoles de Carthage*, 249. — *Documents publiés par la Direction des antiquités et arts de Tunisie*, 444.  
 Mérovingienne (Époque). Emploi de la locution *in corpore*, 375, 376.  
 Mer Rouge. Ports gréco-romains, 520, 525.  
 Mésopotamie. Recherches archéologiques de M. Henri Viollet, 810.  
 Meyer Paul. Commissions, 5, 391, 648, 811.  
 Michaelis Adolf, correspondant étranger. Nouveau plan d'Athènes, de l'an 1687, 275, 278. — Décédé, 480.  
 Michel Charles, correspondant étranger. Date du Protévangile de Jacques, 548.  
 Michon Étienne. *Bas-reliefs historiques romains du Musée du Louvre*, 648.  
 Miélot Jean. Traduction française du *Romuleon* de Roberto della Porta, 440, 442, 773.  
 Millet Gabriel. *Monuments byzantins de Mistra*, 92.  
 Miniaturistes. L'enlumineur et le miniaturiste, 324, 330.  
 Mispoulet J.-B. Diptyque en bois découvert en Égypte et contenant un édit de Domitien en faveur d'un vétéran de la *Legio X Fretensis*, 652, 794, 795.  
 Monceaux Paul. Candidat, 203, 244, 763.  
 Montaigne. Éditions des *Essais* : texte de la vulgate, 764, 765.  
 Mont Auxois. — Voy. Mise Sainte-Reine.

- MOREL-FATIO (Alfred). Candidat, 6, 27, 203. — Élu membre ordinaire, 214, 242. — Commission, 811. — Hommage, 654.
- Moritasgus. Ex-voto à ce dieu, 555.
- Mosaïques trouvées dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète, 276, 277. — Mosaïques byzantines de la mosquée d'Es-ki-Djouma, à Salonique, 317. — Fragment d'une mosaïque à dessins géométriques trouvé à Castel-Roussillon (anc. *Ruscino*), 519. — Mosaïque trouvée à Sens et représentant la chute de Phaëton, 609, 613. — Mosaïques découvertes à Bulla Regia, 769, 778. — *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, 789.
- Musées d'Algérie et de Tunisie, 48.
- Musée belge (Le), 56.
- Musée Britannique. Réplique des Heures d'Anne de Bretagne (Add. ms. 18855), 205. — Ms. syriaque (Add. ms. 14512), le plus ancien ms. biblique daté, 610.
- Musées d'Algérie et de Tunisie, 48.
- Mykonos. Sénatus-consulte grec-latin conférant à Délos l'immunité du *rectigal*, 652.
- Nakeun (Guatemala). Ruines de cette cité maya, 481, 485.
- Nehilil. *Dialecte de l'oasis de Ghat*, 57.
- Nicole (Jules). *Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore*, 70.
- Niederle (Lubor). *La race slave* (trad. française), 590.
- Nîmes. Jeton de membre d'un collège professionnel de la *Civitas Nemausensium*, 243.
- Normand (Charles). Mur antique découvert au Palais de Justice de Paris, 188.
- Normandie. Fêtes du millénaire de la fondation du duché, 763.
- Novati (Francesco). Rapports littéraires de l'Italie et de la France au XI<sup>e</sup> siècle, 161, 169.
- Obituaires de la province de Sens*, 195.
- Oldenberg (Hermann). Correspondant étranger, 780, 790.
- Ollone (Commandant d'). Mission dans la Chine occidentale, 249, 250.
- OMONT (Henri), vice-président, 2. — Président pour 1911, 810. — Allocution, 128. — Recherches de Dom Baillet sur le ms. des Révélation de sainte Hildegarde conservé à Wiesbaden, 610. Hommages, 358, 608.
- Ordinaire (Prix). 5. — Commission, 4, 591, 811. — Rapport, 209. — Sujet proposé pour 1913, 635.
- Ovide. Explication nouvelle de son exil, 518.
- Oxyrrynchus (Égypte). Vers inédits de Callimaque trouvés dans un papyrus, 107.
- Pachtère (F. G. de). Bornes rappelant la délimitation opérée sous Vespasien entre l'*Africa vetus* et l'*Africa nova*, 315. — *Musée de Guelma*, 48.

- Pan. Ex voto à lui offert par l'af-  
 franchi d'un directeur général  
 des carrières de pierres pré-  
 cieuses d'Égypte, 575, 580.
- Papyrus. — Voy. Callimaque,  
 Caracalla.
- Paris. Inondations, 13, 24, 94. —  
 Découverte, au Palais de Jus-  
 tice, de murs construits avec  
 des matériaux romains, 130,  
 188, 189, 203, 248, 269. — Frag-  
 ments romains découverts au  
 Marché aux Fleurs, 270. — Do-  
 cument inédit sur la présence  
 en cette ville de l'humaniste  
 Grégoire Tifernas, 635, 636.
- Paris (Pierre). Correspondant.  
*Promenades archéologiques en  
 Espagne*, 645.
- Parmentier H. *Inventaire des-  
 criptif des monuments camés de  
 l'Annam*, 209.
- Pelliot Paul. Mission au Turkes-  
 tan chinois, 57, 58, 558. —  
 Feuillet d'un ms. juif du viii<sup>e</sup>  
 ou ix<sup>e</sup> siècle p. C., 317.  
 Étude des textes rapportés, 651.
- Perdrizet Paul. *Scaptésylé*, 22.  
*Cultes et mythes du Pangée*,  
 319.
- Périgny Comte Maurice de.  
 Ruines de Nakem, 484, 485.
- Pérodiques offerts, 816.
- Picaud Georges. Secrétaire per-  
 petuel. Rapports semestriels,  
 52, 448, 450. — Note de M.  
 Gœckler sur le préfesse d'An-  
 non, 28. — Notice sur la vie et  
 les travaux de M. Henri Weil,  
 298. — Observations, 244, 492,  
 500, 509. — Hommages, 9, 20,  
 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28,  
 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36,  
 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44,  
 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52,  
 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60,  
 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68,  
 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76,  
 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84,  
 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92,  
 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100,  
 101, 102, 103, 104, 105, 106,  
 107, 108, 109, 110, 111, 112,  
 113, 114, 115, 116, 117, 118,  
 119, 120, 121, 122, 123, 124,  
 125, 126, 127, 128, 129, 130,  
 131, 132, 133, 134, 135, 136,  
 137, 138, 139, 140, 141, 142,  
 143, 144, 145, 146, 147, 148,  
 149, 150, 151, 152, 153, 154,  
 155, 156, 157, 158, 159, 160,  
 161, 162, 163, 164, 165, 166,  
 167, 168, 169, 170, 171, 172,  
 173, 174, 175, 176, 177, 178,  
 179, 180, 181, 182, 183, 184,  
 185, 186, 187, 188, 189, 190,  
 191, 192, 193, 194, 195, 196,  
 197, 198, 199, 200, 201, 202,  
 203, 204, 205, 206, 207, 208,  
 209, 210, 211, 212, 213, 214,  
 215, 216, 217, 218, 219, 220,  
 221, 222, 223, 224, 225, 226,  
 227, 228, 229, 230, 231, 232,  
 233, 234, 235, 236, 237, 238,  
 239, 240, 241, 242, 243, 244,  
 245, 246, 247, 248, 249, 250,  
 251, 252, 253, 254, 255, 256,  
 257, 258, 259, 260, 261, 262,  
 263, 264, 265, 266, 267, 268,  
 269, 270, 271, 272, 273, 274,  
 275, 276, 277, 278, 279, 280,  
 281, 282, 283, 284, 285, 286,  
 287, 288, 289, 290, 291, 292,  
 293, 294, 295, 296, 297, 298,  
 299, 300, 301, 302, 303, 304,  
 305, 306, 307, 308, 309, 310,  
 311, 312, 313, 314, 315, 316,  
 317, 318, 319, 320, 321, 322,  
 323, 324, 325, 326, 327, 328,  
 329, 330, 331, 332, 333, 334,  
 335, 336, 337, 338, 339, 340,  
 341, 342, 343, 344, 345, 346,  
 347, 348, 349, 350, 351, 352,  
 353, 354, 355, 356, 357, 358,  
 359, 360, 361, 362, 363, 364,  
 365, 366, 367, 368, 369, 370,  
 371, 372, 373, 374, 375, 376,  
 377, 378, 379, 380, 381, 382,  
 383, 384, 385, 386, 387, 388,  
 389, 390, 391, 392, 393, 394,  
 395, 396, 397, 398, 399, 400,  
 401, 402, 403, 404, 405, 406,  
 407, 408, 409, 410, 411, 412,  
 413, 414, 415, 416, 417, 418,  
 419, 420, 421, 422, 423, 424,  
 425, 426, 427, 428, 429, 430,  
 431, 432, 433, 434, 435, 436,  
 437, 438, 439, 440, 441, 442,  
 443, 444, 445, 446, 447, 448,  
 449, 450, 451, 452, 453, 454,  
 455, 456, 457, 458, 459, 460,  
 461, 462, 463, 464, 465, 466,  
 467, 468, 469, 470, 471, 472,  
 473, 474, 475, 476, 477, 478,  
 479, 480, 481, 482, 483, 484,  
 485, 486, 487, 488, 489, 490,  
 491, 492, 493, 494, 495, 496,  
 497, 498, 499, 500, 501, 502,  
 503, 504, 505, 506, 507, 508,  
 509, 510, 511, 512, 513, 514,  
 515, 516, 517, 518, 519, 520,  
 521, 522, 523, 524, 525, 526,  
 527, 528, 529, 530, 531, 532,  
 533, 534, 535, 536, 537, 538,  
 539, 540, 541, 542, 543, 544,  
 545, 546, 547, 548, 549, 550,  
 551, 552, 553, 554, 555, 556,  
 557, 558, 559, 560, 561, 562,  
 563, 564, 565, 566, 567, 568,  
 569, 570, 571, 572, 573, 574,  
 575, 576, 577, 578, 579, 580,  
 581, 582, 583, 584, 585, 586,  
 587, 588, 589, 590, 591, 592,  
 593, 594, 595, 596, 597, 598,  
 599, 600, 601, 602, 603, 604,  
 605, 606, 607, 608, 609, 610,  
 611, 612, 613, 614, 615, 616,  
 617, 618, 619, 620, 621, 622,  
 623, 624, 625, 626, 627, 628,  
 629, 630, 631, 632, 633, 634,  
 635, 636, 637, 638, 639, 640,  
 641, 642, 643, 644, 645, 646,  
 647, 648, 649, 650, 651, 652,  
 653, 654, 655, 656, 657, 658,  
 659, 660, 661, 662, 663, 664,  
 665, 666, 667, 668, 669, 670,  
 671, 672, 673, 674, 675, 676,  
 677, 678, 679, 680, 681, 682,  
 683, 684, 685, 686, 687, 688,  
 689, 690, 691, 692, 693, 694,  
 695, 696, 697, 698, 699, 700,  
 701, 702, 703, 704, 705, 706,  
 707, 708, 709, 710, 711, 712,  
 713, 714, 715, 716, 717, 718,  
 719, 720, 721, 722, 723, 724,  
 725, 726, 727, 728, 729, 730,  
 731, 732, 733, 734, 735, 736,  
 737, 738, 739, 740, 741, 742,  
 743, 744, 745, 746, 747, 748,  
 749, 750, 751, 752, 753, 754,  
 755, 756, 757, 758, 759, 760,  
 761, 762, 763, 764, 765, 766,  
 767, 768, 769, 770, 771, 772,  
 773, 774, 775, 776, 777, 778,  
 779, 780, 781, 782, 783, 784,  
 785, 786, 787, 788, 789, 790,  
 791, 792, 793, 794, 795, 796,  
 797, 798, 799, 800, 801, 802,  
 803, 804, 805, 806, 807, 808,  
 809, 810, 811, 812, 813, 814,  
 815, 816, 817, 818, 819, 820,  
 821, 822, 823, 824, 825, 826,  
 827, 828, 829, 830, 831, 832,  
 833, 834, 835, 836, 837, 838,  
 839, 840, 841, 842, 843, 844,  
 845, 846, 847, 848, 849, 850,  
 851, 852, 853, 854, 855, 856,  
 857, 858, 859, 860, 861, 862,  
 863, 864, 865, 866, 867, 868,  
 869, 870, 871, 872, 873, 874,  
 875, 876, 877, 878, 879, 880,  
 881, 882, 883, 884, 885, 886,  
 887, 888, 889, 890, 891, 892,  
 893, 894, 895, 896, 897, 898,  
 899, 900, 901, 902, 903, 904,  
 905, 906, 907, 908, 909, 910,  
 911, 912, 913, 914, 915, 916,  
 917, 918, 919, 920, 921, 922,  
 923, 924, 925, 926, 927, 928,  
 929, 930, 931, 932, 933, 934,  
 935, 936, 937, 938, 939, 940,  
 941, 942, 943, 944, 945, 946,  
 947, 948, 949, 950, 951, 952,  
 953, 954, 955, 956, 957, 958,  
 959, 960, 961, 962, 963, 964,  
 965, 966, 967, 968, 969, 970,  
 971, 972, 973, 974, 975, 976,  
 977, 978, 979, 980, 981, 982,  
 983, 984, 985, 986, 987, 988,  
 989, 990, 991, 992, 993, 994,  
 995, 996, 997, 998, 999, 1000.



- Portraits au crayon du xvi<sup>e</sup> siècle. Recueil paraissant avoir appartenu à Brantôme, 186.
- Ports gréco-romains de la mer Rouge, 520, 525. — Topographie des ports de Carthage, 611, 612, 622.
- POTTIER (Edmond), président. Allocutions, 3, 9, 13, 58, 71, 195, 411, 480, 592, 648, 770. — Discours à la séance publique annuelle, 656. — Thésée enlevant Antiope, groupe en marbre trouvé à Érétrie (île d'Eubée), 440. — *Diphilos*, 6. — Observations, 244, 441. — Hommages, 70, 287, 414, 645.
- Préfet de la Seine (M. le). Lettres relatives aux fouilles du Palais de Justice, 203, 248, 269.
- Prost (Prix Auguste), 6. — Commission, 5, 94. — Rapport, 194.
- Protévangile de Jacques. Date de sa composition, 548.
- PROU (Maurice). Candidat, 6. — Élu membre ordinaire, 27, 51. — Commissions, 94, 591, 811. — Rapport, 194. — La locution *in corpore* à l'époque mérovingienne, 575, 576. — Observations, 108, 610. — *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes*, 127. — *Manuel de paléographie latine et française*, 192. — Hommage, 192.
- Psaumes (Commentaire sur les), attribué à Diodore de Tarse, 520, 542.
- PSICHARI (Jean). Candidat, 4, 27, 208, 214, 763.
- Ptolémée (Claude). Exégèse anonyme de sa Tétrabible, 28, 32.
- Raffin (Numa). *Les lions de l'Institut*, 551.
- Reinach (A.-J.). Fouilles à Koplos, 51.
- REINACH (Salomon). Commissions, 5, 648. — *L'Enlèvement de Proserpine* de Léonard de Vinci, 185. — *L'Homme au verre de vin* du Musée du Louvre, peut-être l'œuvre du peintre portugais Nuno Gonçalves, 244. — Notice de M. Michaelis sur un plan d'Athènes dressé en 1687, 275. — Rôle rituel du rire dans les cultes antiques, 449. — Origine de la légende qui attribue aux Templiers une idole en forme de tête humaine, 491. — Explication nouvelle de l'exil d'Ovide, 548. — Sculpture en palme de renne découverte au Mas d'Azil, 563. — *La Vierge aux rochers* de Léonard de Vinci, 634. — Portrait de l'empereur Jean VI Paléologue sur un des volets du *Retable de l'Agneau* des frères Van Eyck, 647. — Récentes découvertes relatives à des œuvres de Hugo Van der Goes et d'Alonso Sanchez Coello, 773. — Observations, 107, 191, 244, 548, 635. — *Bibliographie*, 266. — *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance*, 789. — Hommages, 10, 57, 105, 127, 198, 479, 549, 590, 633, 775, 809.
- REINACH (Théodore). Vers inédits de Callimaque, 107. — Constitutions de l'empereur Caracalla dans un papyrus grec,

- 1.2. — Monument découvert à Ambrès Savoye, dédié au dieu Mars par un secrétaire d'état-maire natif d'Embrun, 249. — Inscription du retable de l'Autel mystique des frères Van Eyck, 278. — Notice sur la vie et les travaux du Dr Hamy, 773. — Observations, 278, 764. — *Histoire des Israélites*, 644.
- Reynaud Prix Jean, 5, 198.
- Rhys Sir John, *Notes on the Coligny Calendar*, 549.
- Ricci Seymour de, *Croniques de Gargantua*, 192. — *Léopold Delisle*, 590.
- Rire Rôle rituel du dans les cultes antiques, 449.
- Roblot-Delondre M<sup>me</sup>, Portrait de l'Infante d'Espagne Catherine-Michelle par Alonso Sanchez Coello, 773.
- Roman J., correspondant, Usage des bulles de plomb dans le S.-E. de la France pour sceller certains actes, 107.
- Rome. La prêtresse d'Anzio?, 28, 40. — Fresque antique découverte dans les fouilles exécutées sous l'église des Saints-Jean-et-Paul, 243. — Sanctuaire syrien du Janicule, 360, 378. — Nouveaux documents sur la découverte de la *Forma Urbis*, 492, 499.
- Romschmid Baron Edmond de, membre de l'Académie des beaux-arts. Réplique des Heures d'Anne de Bretagne conservée dans ses collections, 204.
- Rothschild Baron Maurice de, Ms. de sa collection public par M. Delisle *Heures dites de Jean Pucelle*, 319.
- Rouanet (Léo), *Dialogues sur la peinture de François de Hollande*, 654.
- Roussel, *Histoire du collège de Meaux*, 266.
- Roussel P., Fouilles à Délos en 1910 — sanctuaires syrien et égyptien, 290, 517, 521, 652.
- Roy Lucien, L'église Saint-Léonard (Haute-Vienne; chapelle Sainte-Luce, 27, 29.
- Ruelle C.-É., L'exégèse anonyme de la Tétrabible de Ptolémée et le traité dit d'Hermès le philosophe *de revolutionibus naturitatum*, 28, 32.
- Rupestres Sculptures de l'âge du renne, à Laussel (Dordogne), 15, 16.
- Ruscinoauj, Castel-Roussillon, Inscriptions romaines, 517.
- Russie Grande, Bylines ou épopées populaires de ce pays, 206.
- Sacrifices humains dans l'Amérique ancienne, 107, 109.
- Saglio Edmond, Commissions, 4, 811. — Observations, 441. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 590.
- Saige Gustave, correspondant, *Seigneuries de Menton, Roquebrune et La Turbie*, 9.
- Saint-Léonard (Haute-Vienne), Chapelle Sainte-Luce, 27, 29.
- Saintour Prix, 6. — Commission, 5. — Rapport, 224.
- Salonique, Mosaïques byzantines de la mosquée d'Éski-Djouma, 317.

- Sanna (Égypte). Inscription grecque, 539, 541, 575, 580.
- Sandvig (Anders). *Les collections Sandvig*, 105.
- Saumagne. Découverte par lui faite, à Carthage, d'un nouveau fragment de tarif des sacrifices, 57.
- Saussure (Ferdinand de), correspondant étranger, 780, 790.
- Sauvage Dr H. E. Publications diverses, 809.
- Savignac R. P., Mission dans le Hedjaz, 223, 225. — *Mission archéologique en Arabie*, 91.
- Sceaux de plomb, 107.
- SCHIEL Le P., Commissions, 4, 5, 811. — Rapports, 194, 244. — Extension de la langue anzanite, 563, 564. — Ms. syriaque du Musée Britannique, le plus ancien ms. biblique daté (Add. ms. 14.512), 610. — Hommages, 10, 193, 245, 608.
- SCHLUMBERGER Gustave. Commissions, 5, 648, 811. — Monument de sa collection, avec inscription grecque, représentant des lionnes dévorant des béliers (courtisanes de Corinthe et leurs amants), 194. — *Mémoires du commandant Persat*, 70. — Hommages, 249, 266.
- Schneider R., *Quatrenière de Quincy*, 813.
- Séance publique annuelle, 656.
- Sébaou (Haut). Stèles et inscriptions libyques, 790.
- Selve (Odet de), ambassadeur à Venise. Lettre relative au séjour d'Henri Estienne en Italie, 549.
- SENART (Émile). Commissions, 4, 5, 648, 811. — Rapport, 57. — Délégué à l'Assemblée générale de l'Association internationale des Académies, à Rome, 187; — rapport sur cette réunion, 415. — Résultats de la mission Pelliot, 651.
- Sens. Mosaïque trouvée dans cette ville et représentant la chute de Phaëton, 609, 613.
- Slouschiz (Nahum). *Renaissance de la littérature hébraïque* trad. anglaise, 247.
- Société des antiquaires de Londres. *Archæologia*, 448.
- Société centrale des architectes français. Médaille pour travaux archéologiques, 209.
- Société royale de Londres. Somme d'argent envoyée à l'Institut pour les victimes des inondations, 94.
- Sourdille (Camille). *Durée et étendue du voyage d'Hérodote en Égypte; Hérodote et la religion de l'Égypte*, 248.
- Spiegelberg. *Demotische Studien*, 775.
- Stavropoulos. Découverte, à Mykonos, d'un sénatus-consulte grec-latin conférant à Délos l'immunité du *rectifal*, 652.
- Stein (Aurel). Anciens documents chinois écrits sur fiches de bois par lui découverts, 413. — *Ancient Khotan*, 184.
- Strzygowski (Joseph). *Amida*, 775.
- Sybel (Ludwig von). *Christliche Antike*, 12.

- S. 166. Sanctuaire syrien du Janicule, à Rome, 360, 378. — L'angle funéraire de Syrie et l'apothéose des empereurs romains, 44. — Sanctuaire syrien à Delos, 517, 521. — Ms. syriaque du Musée Britannique, le plus ancien ms. biblique daté. *Abd. ms.*, 11.512, 610. — *Mélanges de la faculté orientale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth*, 479. — Voy. *Alep*, *Beyrouth*, etc.
- Tello. Chaldée. Fouilles du commandant Gros, 133, 152, 654.
- Temples de sources, 556.
- Templiers. Procès des. Deux nouveaux témoignages, ceux de Jean de Pouilli et de Jacques de Thérines, 224, 229. — Origine de la légende qui leur attribue une idole en forme de tête humaine, 491.
- Tuñesvi. Abbé. Commission, 811. — Observations, 249. — Hommage, 104.
- Thésée enlevant Antiope. Groupe en marbre découvert dans l'île d'Ubée, 440.
- Thiers. Fr. P. Incriptions romaines de Castel-Roussillon. *Inscrizio*, 517.
- Thomas. Antoine. Commissions, 76, 77, 958. — Document inédit sur la présence à Paris de l'humaniste Grégoire Tifernas, 616, 616. — Un évangéliste normand au temps de Jeanne d'Arc : *Manuscrit de Bernot Messelin*, 696, 700, 700. — *Notes de la mission de M. Paul Pelliot en Chine et au Turkestan*, 219, 291. — *Notes de la mission de M. Paul Pelliot en Chine et au Turkestan*, 319, 321. — *Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers*, 209. — *Hommages*, 653, 654.
- Thureau-Dangin. Fr. *Restitution de la stèle des Vautours*, 90. — *Nouvelles feuilles de Tello*, 654.
- Tilho. Mission. *Documents scientifiques*, 319.
- Tisserant (Abbé Eugène). Ms. syriaque du Musée Britannique, le plus ancien ms. biblique daté, 610.
- Tite Live. Histoire de Valerius Laevinus d'après cet écrivain, 413.
- Tomler. Adolf, associé étranger. Décédé, 128.
- Touen-houang che che yi chou*, 245.
- Toutain. J. Fouilles du Mont Auxois en 1909, 131, 139.
- Travaux littéraires. Commission des, 811.
- Trebius Florentinus. Inscription funéraire trouvée dans les catacombes d'Hadrumète, 276.
- Treu. Georg. Correspondant étranger, 780, 810.
- Trophée de l'empereur Auguste à La Turbie, 75, 76, 509.
- Tunisie. *Documents publiés par la Direction des antiquités et arts*, 44. — Voy. *Bardo* — Musée du, *Bulla Regia*, *Carthage*, *Hadrumète*, *Ksour-es-Saf*, *Mahdia*, etc.
- Turkestan chinois. Mission de M. Paul Pelliot, 57, 58, 558.

- Ubalde d'Alençon (Le P.). *Recherches d'œuvres perdues du roi René d'Anjou*, 193.
- Valerius Laevinus. Histoire de ce personnage dans Tite Live, 413.
- VALOIS (Noël). Commissions, 811. — Rapport sur le concours des Antiquités de la France, 213, 323, 346. — Nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, 214. — Avis adressés en 1445 à Charles VII par Jean Du Bois, 75, 210. — Deux nouveaux témoignages (ceux de Jean de Pouilli et de Jacques de Thérines) sur le procès des Templiers, 224, 229. — Hommages, 807.
- Van Berchem (Max), correspondant étranger. *Amida*, 775.
- Van der Goes (Hugo). Son *Adoration des Bergers* (Musée de Berlin), prédelle de son *Adoration des Mages* récemment découverte à Monforte, 773.
- Van Eyck (Frères). Inscription de leur retable de l'*Agneau mystique*, 278. — Portrait de l'empereur Jean VI Paléologue et du duc Jean de Berry sur un des volets du même retable, 647.
- Vassel (Eusèbe). *Inscriptions puniques de Tauesmat*, 776.
- Vasseur (G.). Fouilles exécutées à Marseille dans le Fort Saint-Jean, 244, 422.
- Vénus. Statue trouvée à Foakhir, 535, 536.
- Véran. Inscription en l'honneur de M. Aurelius Priseus, 106.
- Vespasien (L'empereur). Bornes rappelant la délimitation opérée sous son règne entre l'*Africa vetus* et l'*Africa nova*, 215.
- Videau. *Rions*, 650.
- Vieux (Calvados). Inscription chrétienne découverte en ce lieu, 559, 575.
- Vignaud (Henry). *Campagnes pour la canonisation de Christophe Colomb*, 609.
- Vigouroux (Abbé F.). *Dictionnaire de la Bible*, 185.
- Vinogradoff (P.). *Oxford studies in social and legal history*, 14.
- Viollet (Henri). Découvertes aux environs d'Alep, 214. — Recherches archéologiques en Mésopotamie, 810.
- VIOLLET (Paul). Commissions, 811. — Observations, 491. — Hommages, 14.
- Virey (Philippe). *La religion de l'ancienne Égypte*, 104.
- Virgile. Explication du vers 65 du livre VIII de l'Énéide, 794.
- Vogüé (Marquis DE). Commissions, 5, 811. — Condoléances à lui adressées par l'Académie, 770; — réponse, 777. — Hommage, 91.
- Volney (Prix). Commission, 94.
- Voltedius Optatus Aurelianus (Q.). Inscription en son honneur, trouvée à Carthage, 129, 135.
- Witt (Henri). Notice sur sa vie et ses travaux, 708.
- Weil (R.). Fouilles à Koptos, 51.
- Wiesbaden. Miniatures du ms.

- des Revelations de sainte Hildegarde conservé à la Bibliothèque de cette ville, 610.
- WUJANOWITZ-MOLLENDORF — Ulrich von . Élu associé étranger, 652, 762.
- Ya tcheou fou — Chine . Piliers funéraires et lions, 359, 362.
- Yun nan — Chine . Recherches sur les Musulmans de cette province, 482. — Estampages des inscriptions arabes recueillies par le commandant Dincher, 644.
- Zeitschrift für Osteuropäische Geschichte*, 631.
- Zimmermann P. Benedict . *Ordinaire de l'Ordre du Mont-Carmel*, 807.
- Zogheb (A. M. de) . *Études sur l'ancienne Alexandrie*, 633 .
-

# TABLE DES GRAVURES

---

Saint-Léonard (Haute-Vienne) :	
— 1. Plan de la chapelle Sainte-Luce.	
— 2. Coupe de la chapelle Sainte-Luce.	
Hors texte, entre les pages 30 et.....	31
Grottes du Ts'ien-fo-tong du Touen-houang :	
— 1. Grotte décorée sous les Wei (vi <sup>e</sup> siècle).	
— 2. Donateurs : un roi de Khotan et sa famille (commen- cement du x <sup>e</sup> siècle).	
Hors texte, entre les pages 62 et.....	63
Trophée d'Auguste à la Turbie :	
— 1. Plan. — État actuel.....	79
— 2. Côté sud. — État actuel.....	82
— 3. Profil du monument (restauration).....	83
Sacrifices humains et anthropophagie rituelle dans l'Amérique ancienne :	
— 1. Vase peint des nécropoles préincasiques de Nazca (Pérou), orné d'images de têtes coupées.....	110
— 2. Vase peint de même provenance. Ornementation for- mée de masques humains (probablement de têtes coupées).....	111
— 3. Offrande de têtes coupées. Bas-relief de Santa Lucia Cosumalwhuapa (Guatemala).....	112
— 4. Sacrifice d'un oiseau par arrachement du cœur (Codex Nuttall).....	113
— 5. Prêtre mexicain agitant son encensoir. Un autre prêtre se tire du sang du mollet qu'il pique au moyen d'une épine de <i>maguey</i> (Album de Duran). .....	114
— 6. Mexicain se tirant du sang de l'oreille (Codex Vati- canus 3738).....	115
— 7. Mexicain passant des baguettes pointues à travers sa langue (Codex Telleriano-Remensis).....	116
— 8. Représentation d'un sacrifice humain par ouverture de l'épigastre (Codex Laud).....	117
— 9. Sacrifice humain suivant la pratique ordinaire (Album de Duran).....	118
1910.	56

10. Sacrifice humain avec quatre aides seulement (Codex Vaticanus 3738) . . . . .	119
11. Victime tuée à coups de flèches, au Mexique (Codex Vaticanus 3738) . . . . .	120
12. Victime jetée dans le feu avant ou après le sacrifice (Album de Duran) . . . . .	121
13. Xipe-Totec revêtu de la peau de la femme écorchée (Codex Borbonicus) . . . . .	122
14. Masque en jadeite représentant une figure recouverte d'un masque de peau humaine (Musée d'ethnographie du Trocadéro) . . . . .	123
15. Sacrificateur s'emparant d'un enfant pour le sacrifice (Codex Laud) . . . . .	124
Fouilles du Mont Auxois :	
1. Tête décorative . . . . .	142
2. Grensets en terre réfractaire . . . . .	147
3. Vase en métal élamé . . . . .	148
Environ de Alep. Nécropole . . . . .	215, 216
Inscriptions grecques peintes sur les parois de la nécropole . . . . .	216
Jeton de membre d'un collège professionnel de la <i>Civitas Nemausensium</i> . . . . .	243
Mission d'Ollone :	
1. Pyramide près Yunansen (époque des Song, x <sup>e</sup> -xv <sup>e</sup> siècles) . . . . .	257
2. Bas-reliefs du Ts'ien Fongai (vii <sup>e</sup> -viii <sup>e</sup> siècles) . . . . .	258
3. Bas-reliefs du Siuen niu chan (époque des Tang, vii <sup>e</sup> siècle) . . . . .	260
4. Statue gigantesque d'Avalokiteçvara, à Omei hien . . . . .	261
5. Rochers sculptés, près Yong king hien (époque des Tang, vii-viii <sup>e</sup> siècles) . . . . .	262
6. Fouilles à Poro khoto. — Tombeaux de date inconnue . . . . .	263
Objets découverts au Marché aux Fleurs, à Paris (1910) :	
1. Intérieur d'une boutique . . . . .	272
2. Partie supérieure d'une figure d'Amazone . . . . .	273
3. Fragment d'angle d'un relief à plusieurs faces . . . . .	274



Plan d'Athènes par G. M. Veneda, d'après un manuscrit de Venise (planche double, hors texte), entre les pages 278 et . . .	279
Plan de l'Acropole d'Athènes, d'après un manuscrit de Venise (hors texte), entre les pages 282 et . . . . .	283
Fouilles de Délos :	
— 1. Plan des fouilles (planche double, hors texte), entre les pages 288 et . . . . .	289
— 2. Le temple dit de Sarapis et l'autel situé devant ce temple (hors texte), entre les pages 294 et . . . . .	295
— 3. Avenue bordée de monuments votifs, dans le sanctuaire des divinités égyptiennes (hors texte), entre les pages 296 et . . . . .	297
— 4. Le « petit temple » (hors texte), entre les pages 298 et . . . . .	299
— 5. L'escalier conduisant de la vallée de l'Inopos au sanctuaire des divinités égyptiennes (hors texte), entre les pages 300 et . . . . .	301
— 6. Partie supérieure du même escalier (hors texte), entre les pages 300 et . . . . .	301
— 7. Le théâtre consacré à Hagné Aphrodité (hors texte), entre les pages 304 et . . . . .	305
— 8. Statue de dieu, trouvée dans le sanctuaire des divinités syriennes (hors texte), entre les pages 304 et . . . . .	305
Les piliers funéraires et les lions de Ya-teheou fou :	
— 1. Croquis par le capitaine de Fleurette, de la mission d'Ollone . . . . .	374
— 2. Restitution des charpentes hindoues et de la toiture en terrasse perse imitées dans le couronnement des piliers funéraires de Ya-teheou fou . . . . .	375
Le sanctuaire syrien du Janicule :	
— 1. Plan général du sanctuaire syrien dans le <i>Lucus Furrinae</i> (hors texte), entre les pages 380 et . . . . .	381
— 2. Plan des trois temples superposés du sanctuaire syrien (hors texte), entre les pages 380 et . . . . .	381
— 3. Plan et coupes du canal latéral S.-O. alimenté par la source sacrée (planche double hors texte), entre les pages 382 et . . . . .	383
— 4. Buste à section crânienne de l'empereur Antonin; perruque mobile de l'impératrice Julia Donna? (hors texte), entre les pages 392 et . . . . .	393

5. Buste à section crânienne de l'empereur Antonin (hors texte), entre les pages 394 et.....	395
6. Tête de Dionysos, à section crânienne et visage doré (hors texte), entre les pages 394 et.....	395
7. Têtes d'homme barbu et d'éphèbe, à section crânienne et visage doré (hors texte), entre les pages 396 et.....	397
8. Buste à section crânienne de Septime Sévère, au Musée des Thermes à Rome (hors texte), entre les pages 402 et.....	403
9. Ex-voto en l'honneur de la déesse <i>Febris</i> .....	406
Fouilles du Fort Saint-Jean, à Marseille :	
Poteries peintes. Deux planches hors texte entre les pages 422 et.....	423
Fragment d'une coupe à figures rouges du début du v <sup>e</sup> siècle..	431
Ruines de Nakem. Plan schématique.....	487
Trophée d'Auguste à La Turbie :	
1. Restauration de l'inscription (planche double hors texte), entre les pages 508 et.....	509
2. Façade Est. Restitution projetée après les fouilles faites en 1905-1908 (hors texte), entre les pages 310 et.....	311
3. Principaux fragments de la grande inscription ayant permis de la rétablir dans ses dimensions, sa disposition et sa forme.....	512
4. Fragments des trophées d'armes en haut relief.....	513
Ports greco-romains de la Mer Rouge et grandes routes du Desert arabique :	
1. Station d'Abou-Femnan, sur la route de Qoçeir (type d'hydremna).....	529
2. Forteresse de l'ancienne route de Bérénice. Station de Cenon-Abou-Garia.....	530
3. Statue trouvée à Foakhir, sur l'ancienne route de Leucos-Lamen.....	534
4. Venus trouvée à Foakhir.....	535
5. Inscription grecque de Sanna.....	539
6. Oufene trouvée à Vieux (Calvados).....	560

Fouilles sous-marines de Mahdia (Tunisie) :	
— 1. Statuette en bronze d'Éros .....	586
— 2. Statuette en bronze représentant une danseuse grotesque.....	587
Mur maritime de Carthage : <i>a, b</i> , deux angles en diagonale du quadrilatère de Roquefeuil ; — <i>cc</i> , bordure en blocage d'une passe ; — <i>d</i> , tour ; — <i>e</i> , ligne des gros bloes de l'enceinte maritime s'éloignant dans la direction du port militaire, vers la pointe du Lazaret.....	624
Portrait de M. Henri Weil hors texte, entre les pages 708 et..	709
Mausolée de Dougga restauré.....	782
Stèle libyque du Haut Sébaou.....	791
Fragment d'une stèle libyque et, à gauche, fragment d'une colonne annelée avec inscription.....	793



# TABLE DES MATIÈRES

## CAHIER DE JANVIER

SEANCES	1, 6, 11, 13
LIVRES OFFERTS	6, 9, 12, 14

## CAHIER DE FÉVRIER

SEANCES	15, 21, 31, 37
---------	----------------

### COMMUNICATIONS :

Découvertes de sculptures de l'âge du renne, par M. le docteur G. Lalanne,	16
--	----

Notice sur l'église Saint-Léonard, Haute-Vienne — chapelle Sainte-Luce, par M. Lucien Roy, architecte en chef des monuments historiques,	29
--	----

Deux identifications, par M. Ch.-Ém. Ruelle,	32
--	----

Le « Pietresse » d'Anzio?, par M. Paul Gauckler, correspondant de l'Académie	40
--	----

Rapport de M. Paul Pelliot sur sa mission au Turkestan chinois (1906-1909),	58
---	----

### ACCUSÉ :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1909, lu dans la séance du 18 février 1910,	52
---	----

LIVRES OFFERTS	20, 48, 56, 69
----------------	----------------

## CAHIER DE MARS

SEANCES	71, 94, 106, 128
---------	------------------

Le « Fort de la Futaie », par M. Jean-Camille Formigé, architecte en chef du monument et de la ville de Paris,	76
--	----

TABLE DES MATIÈRES

849

L'origine des seconds Flaviens, par M. Jules Maurice..... 96

Les sacrifices humains et l'anthropophagie rituelle dans l'Amérique ancienne, par M. le D<sup>r</sup> Capitan..... 109

Une inscription municipale de Carthage, par M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie..... 135

Les fouilles de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur sur le Mont Auxois en 1909, par M. Jules Toutain. 139

Rapport sur la mission française de Chaldée, par M. Léon Heuzey, membre de l'Académie..... 152

APPENDICE :

Rapport de M. Bernard Haussoullier, membre de l'Académie, sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot, lu dans la séance du 4 mars 1910..... 87

LIVRES OFFERTS..... 90, 104, 126, 157

CAHIER D'AVRIL

SÉANCES..... 159, 185, 187, 194, 198

COMMUNICATIONS :

L'enlumineur flamand Simon Bening, par M. le comte Paul Durrien, membre de l'Académie..... 162

Rapports littéraires de l'Italie et de la France au XI<sup>e</sup> siècle, par M. Francesco Novati..... 169

LIVRES OFFERTS..... 184, 186, 191, 195, 198

CAHIER DE MAI

SÉANCES..... 203, 208, 210, 213

LIVRES OFFERTS..... 207, 209, 210, 217

CAHIER DE JUIN

SÉANCES . . . . . 223, 242, 248, 268

COMMUNICATIONS :

Mission des PP. Jaussen et Savignac en Arabie Hedjaz, par M. E. Babelon, membre de l'Académie..... 225

Deux nouveaux témoignages sur le procès des Templiers, par M. Noël Valois, membre de l'Académie.....	229
Recherches archéologiques et linguistiques dans la Chine occidentale, par M. le commandant d'Ollone.....	250
Notice sur un nouveau plan d'Athènes, de l'an 1687, par M. Adolf Michaelis, correspondant de l'Académie.....	278
LIVRES OFFERTS.....	242, 243, 266, 286

## APPENDICE :

Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'École française d'Athènes pendant l'année 1909, par M. Maurice Holleaux, directeur.....	289
--	-----

## CAHIER DE JUILLET

SÉANCES.....	313, 323, 358, 408, 411
--------------	-------------------------

## COMMUNICATIONS :

Les premières peintures de l'école catalane, par M. Marcel Dieulafoy, membre de l'Académie.....	324
L'éclumineur et le miniaturiste, par M. le comte Paul Durrieu, membre de l'Académie.....	330
Les piliers funéraires et les lions de Ya-tcheou fou, par M. Marcel Dieulafoy, membre de l'Académie.....	362
Nouvelles découvertes dans le sanctuaire syrien du Janicule, par M. Paul Gauckler, correspondant de l'Académie.....	378
LIVRES OFFERTS.....	319, 356, 408, 414

## APPENDICES :

Rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1910, par M. Noël Valois, membre de l'Académie; lu dans la séance du 8 juillet 1910.....	346
Rapport de M. Émile Senart, membre de l'Académie, sur la séance de l'Association internationale des Académies de France, tenue le 5 mai 1910.....	415
Excavations et fouilles archéologiques exécutées à Marseille pendant l'été 1910, à Saint-Jean, par M. G. Vasseur, professeur à l'École des Beaux-arts de Marseille.....	422

## CAHIER D'AOUT

SÉANCES..... 439, 448, 480, 490

## COMMUNICATIONS :

Le Romuleon de la Laurentienne, par M. le comte Paul Durrien, membre de l'Académie..... 442

Papiers inédits du naturaliste Aimé Bonpland, conservés à Buenos Aires, par M. Henri Cordier, membre de l'Académie..... 455

Les ruines de Nakeun, par M. le comte Maurice de Périgny.. 485

Un appendice à la « Description de l'Égypte », par M. Jules Couyat..... 492

Nouveaux documents sur la découverte de la « Forma Urbis Romae », par M. Léon Dorez..... 499

## APPENDICES :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de 1910, lu dans la séance du 12 août 1910..... 450

Le Trophée d'Auguste. Note sur l'inscription qui était gravée sur le Trophée et sa reconstitution avec les fragments recueillis dans les fouilles exécutées à La Turbie, par M. G.-J. Formigé, architecte du Gouvernement..... 500

LIVRES OFFERTS..... 448, 479

## CAHIER DE SEPTEMBRE

SÉANCES..... 517, 547, 549, 552, 575

## COMMUNICATIONS :

Fouilles de Délos juin-juillet 1910, par M. P. Roussel..... 521

Ports gréco-romains de la mer Rouge et grandes routes du Désert arabe, par M. Jules Couyat..... 525

Le Commentaire sur les Psaumes de Diodore de Tarse, par le P. L. Mariès..... 542

L'extension de la langue anzanite, par le P. Scheil, membre de l'Académie .....	564
La locution <i>in corpore</i> à l'époque mérovingienne, par M. Maurice Prou, membre de l'Académie.....	576
Une inscription grecque d'Égypte, par M. René Cagnat, membre de l'Académie.....	580
Les recherches sous-marines de Mahdia (Tunisie en 1910, par M. A. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie...)	585
LIVRES OFFERTS.....	547, 549, 551, 590

## CAHIER D'OCTOBRE

SEANCES.....	591, 609, 634, 643
--------------	--------------------

## COMMUNICATIONS :

La chute de Phaëton (mosaïque trouvée à Sens). Note de M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie.....	613
Note sur la topographie des ports de Carthage, par M. le docteur Carton .....	622
Un document inédit sur la présence à Paris de l'humaniste Grégoire Tifernas (novembre 1538), par M. Antoine Thomas, membre de l'Académie.....	636

## APPENDICE :

Rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome en 1909, par M. Bernard Haussoullier, membre de l'Académie; lu à la séance du 7 octobre 1910.....	592
---	-----

LIVRES OFFERTS .....	608, 631, 641, 644
----------------------	--------------------

## CAHIER DE NOVEMBRE

SEANCES .....	647, 651, 762
---------------	---------------

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE.....	656
-------------------------------	-----

## COMMUNICATIONS :

Un émigré normand au temps de Jeanne d'Arc, maître Robert Meschin, par M. Antoine Thomas, membre de l'Académie.....	696
Notice sur la vie et les travaux de Henri Weil, par M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie .....	708

LIVRES OFFERTS.....	648, 653
---------------------	----------



## CAHIER DE DÉCEMBRE

SÉANCES.....	763, 769, 777, 790, 810
COMMUNICATIONS :	
Les éditions des « Essais » de Montaigne : le texte de la « Vulgate », par M. le Dr Armaingaud.....	765
La restauration du mausolée de Dougga, par M. Louis Poinssot, inspecteur des Antiquités de la Tunisie.....	780
Le diptyque en bois de Philadelphie, par M. J.-B. Mispoulet.	795
LIVRES OFFERTS.....	769, 774, 788, 807, 812
PÉRIODIQUES OFFERTS.....	816
TABLE ALPHABÉTIQUE.....	820
TABLE DES GRAVURES.....	843
TABLE DES MATIÈRES.....	848
ERRATA.....	854

---

## ERRATA

---

P. 25, l. 5, *au lieu de* : mémoires, *lire* : membres.

P. 200, l. 32-33, *au lieu de* : Cerisy-la-Salle, *lire* : Cerisy-la-Forêt.

P. 500, note 3, *au lieu de la seconde partie de la seconde phrase* : mais ce passage... dû à un remanieur, *lire* : Ce passage existe dans l'édition de 1565 p. 33 aussi bien que dans les éditions revues par Tommaso Porcacchi. Cette constatation semble affaiblir singulièrement les arguments présentés plus loin contre Dosi.

P. 503, l. 7, *après les mots* : Torquato Conti, *mettre en note* : Le rôle de Torquato en cette affaire pourrait d'ailleurs s'expliquer autrement. Torquato avait épousé Violante Farnese, très proche parente du cardinal Alessandro.

P. 538, l. 13, *au lieu de* : nous la trouvons, *lire* : nous le trouvons.

P. 570, l. 25, *au lieu de* : J'abstrais à dessein, dans le tracé, l'empire achéménide, *lire* : J'abstrais à dessein, dans le tracé, de l'empire achéménide.

P. 570, l. 31, *au lieu de* : J'abstrais aussi la découverte, *lire* : J'abstrais aussi de la découverte.

P. 614, l. 24, *au lieu de* : Yémen, *lire* : Yun-nan.

P. 681, l. 32, *au lieu de* : Dinger, *lire* : Dincher.

---

*Le Gérant, A. PICARD.*





AS  
162  
P315  
1910

Académie des inscriptions  
et belles-lettres, Paris  
Comptes rendus des séances

PLEASE DO NOT REMOVE  
SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

